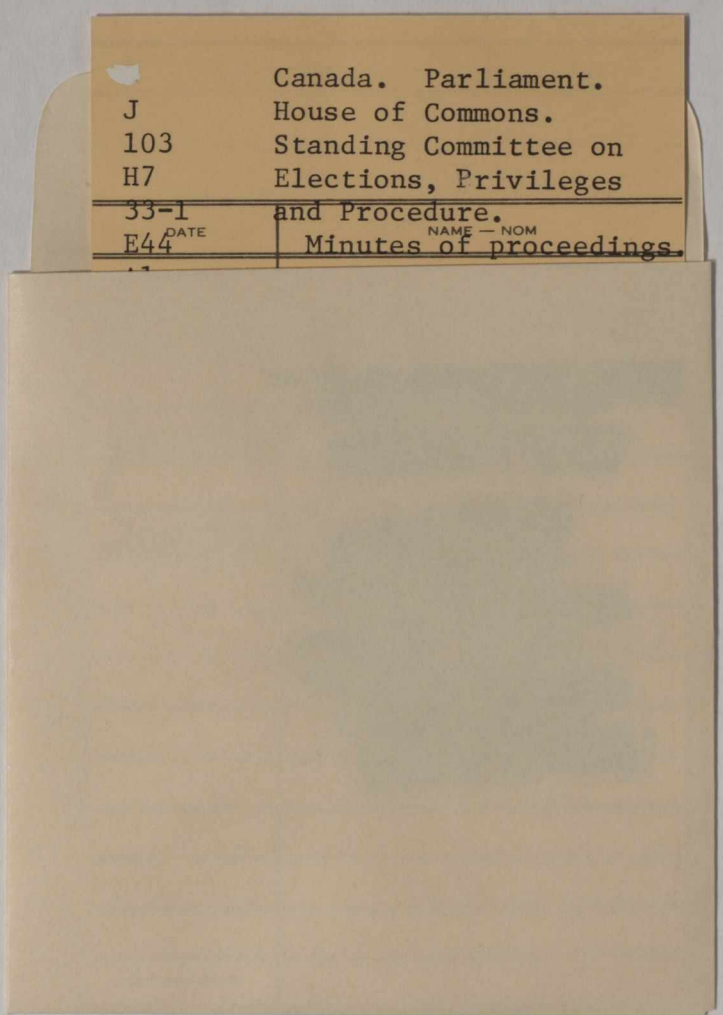
J
103
H7
33-1
E44
DATE
NAME — NOM
Canada. Parliament.
House of Commons.
Standing Committee on
Elections, Privileges
and Procedure.
Minutes of proceedings.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Thursday, March 20, 1986
Tuesday, April 8, 1986
Monday, April 14, 1986

Chairman: Albert Cooper, M.P.

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 1

Le jeudi 20 mars 1986
Le mardi 8 avril 1986
Le lundi 14 avril 1986

Président: Albert Cooper, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Elections, Privileges and Procedure

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Élections, des privilèges et de la procédure

RESPECTING:

Order of Reference

INCLUDING:

The First Report to the House

CONCERNANT:

Ordre de renvoi

Y COMPRIS:

Le premier rapport à la Chambre

APPEARING:

The Honourable Michel Côté,
Minister of Consumer and Corporate Affairs

WITNESS:

(See back cover)

COMPARAÎT:

L'honorable Michel Côté,
Ministre de la Consommation et des Corporations

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

26048—1

STANDING COMMITTEE ON ELECTIONS, PRIVILEGES AND PROCEDURE

Chairman: Albert Cooper, M.P.

Vice-Chairman: Fred King, M.P.

COMITÉ PERMANENT DES ÉLECTIONS, DES PRIVILÈGES ET DE LA PROCÉDURE

Président: Albert Cooper, député

Vice-président: Fred King, député

MEMBERS/MEMBRES

Patrick Boyer
Jacques Guilbault
J. Robert Howie
Rod Murphy
Reginald Stackhouse—(7)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Thursday, March 13, 1986

ORDERED,—That the following Members do compose the Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure:

Members

Boyer
Cooper
Guilbault (Saint-Jacques)
Howie
King
Murphy
Stackhouse—(7)

ATTEST

Friday, February 14, 1986

ORDERED,—That the document entitled "Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper", be referred to the Standing Committee on Procedure and Organization;

That the Committee consider and report upon the issues discussed in the above-mentionned document; and

That the Committee report its findings and recommendations no later than March 30, 1986.

ATTEST

ORDRES DE RENVOI

Le jeudi 13 mars 1986

IL EST ORDONNÉ,—Que le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure soit composé des députés dont les noms suivent:

Membres

Boyer
Cooper
Guilbault (Saint-Jacques)
Howie
King
Murphy
Stackhouse—(7)

ATTESTÉ

Le vendredi 14 février 1986

IL EST ORDONNÉ,—Que le document intitulé: «Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés—Document de discussion» soit déféré au Comité permanent de la procédure et de l'organisation;

Que le Comité fasse une étude et présente un rapport sur les questions soulevées dans le document susmentionné; et

Que le Comité fasse rapport de ses constatations et de ses recommandations au plus tard le 30 mars 1986.

ATTESTÉ

pour Le Greffier de la Chambre des communes

MICHAEL B. KIRBY

for The Clerk of the House of Commons

REPORT TO THE HOUSE

Monday, March 24, 1986

The Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure has the honour to present its

FIRST REPORT

In accordance with the Order of Reference of Friday, February 14, 1986, in relation to the document entitled "Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper", your Committee requests the House to extend the deadline for presentation of the Final Report from March 30, 1986 to June 30, 1986.

Respectfully submitted,

Le président,

ALBERT COOPER,

Chairman.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le lundi 24 mars 1986

Le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Conformément à son ordre de renvoi du vendredi 14 février 1986, relatif au document intitulé: «Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés—Document de discussion», votre Comité demande à la Chambre de reporter du 30 mars 1986 au 30 juin 1986, la date d'échéance de la présentation du rapport final.

Respectueusement soumis,

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MARCH 20, 1986
(1)

[*Text*]

The Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure met at 3:50 o'clock p.m. this day, for the purpose of organization.

Members of the Committee present: Albert Cooper, Fred King, Jacques Guilbault.

Acting Member: Bill Attewell for Patrick Boyer.

The Clerk of the Committee presided over the election of the Chairman of the Committee.

On motion of Fred King, Albert Cooper was elected Chairman of the Committee.

Accordingly, Albert Cooper took the Chair of the Committee.

On motion of Bill Attewell, Fred King was elected Vice-Chairman of the Committee.

On motion of Fred King, *Ordered*,—That the Committee print 1,000 copies of its Minutes of Proceedings and Evidence.

Bill Attewell moved,—That the Chairman be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present.

After debate, Jacques Guilbault moved,—That the motion be amended by adding after the word "present", the following:

> "provided that at least two members are present, one of whom would be the Chairman or the Vice-Chairman"

The question being put on the amendment, it was agreed to.

The question being put on the motion, as amended, it was agreed to.

On motion of Jacques Guilbault, *Ordered*,—"That the Committee request an extension of the deadline for its consideration of the document entitled "Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists: A Discussion Paper" to June 30, 1986".

On motion of Fred King, *Ordered*,—"That the Committee request the permission of the House to adjourn or travel from place to place inside and outside Canada and that the required staff accompany the Committee".

At 4:08 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, APRIL 8, 1986
(2)

The Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure met *in camera*, at 3:37 o'clock p.m. this day, the Chairman, Albert Cooper, presiding.

Members of the Committee present: Patrick Boyer, Jacques Guilbault, Fred King and Rod Murphy.

The Committee considered its future business.

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 20 MARS 1986
(1)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure tient, aujourd'hui à 15 h 50, sa séance d'organisation.

Membres du Comité présents: Albert Cooper, Fred King, Jacques Guilbault.

Membre suppléant: Bill Attewell remplace Patrick Boyer.

Le greffier du Comité préside l'élection du président du Comité.

Sur motion de Fred King, Albert Cooper est élu président du Comité.

Albert Cooper occupe donc le fauteuil.

Sur motion de Bill Attewell, Fred King est élu vice-président du Comité.

Sur motion de Fred King, *il est ordonné*,—Que le Comité fasse imprimer 1,000 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages*.

Bill Attewell propose,—Que le président soit autorisé à tenir des réunions, à recevoir des témoignages et à en permettre l'impression en l'absence du quorum.

Après débat, Jacques Guilbault propose,—Que la motion soit modifiée en ajoutant à la suite du mot «quorum» ce qui suit:

> «à condition qu'au moins deux membres y participent, dont le président ou le vice-président.»

L'amendement est mis aux voix et adopté.

La motion, sous sa forme modifiée, est mise aux voix et adoptée.

Sur motion de Jacques Guilbault, *il est ordonné*,—Que le Comité demande à la Chambre de prolonger jusqu'au 30 juin 1986, le délai qui lui est accordé pour étudier le document intitulé: *Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés—Document de discussion*.

Sur motion de Fred King, *il est ordonné*,—Que le Comité demande à la Chambre la permission de transporter ses séances d'un endroit à l'autre au Canada et à l'étranger, et de se faire accompagner du personnel nécessaire.

A 16 h 08, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 8 AVRIL 1986
(2)

Le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure se réunit à huis clos, aujourd'hui à 15 h 37, sous la présidence d'Albert Cooper, (*président*).

Membres du Comité présents: Patrick Boyer, Jacques Guilbault, Fred King et Rod Murphy.

Le Comité planifie ses futurs travaux.

Fred King moved,—That the Committee approve the budget of $321,096.55 presented by the Chairman for the period of April 1, 1986 to March 31, 1987.

After debate, the question being put on the motion, it was agreed to.

At 4:22 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

MONDAY, APRIL 14, 1986
(3)

The Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure met at 6:08 o'clock p.m. this day, the Chairman, Albert Cooper, presiding.

Member of the Committee present: Albert Cooper.

Acting Member: Lorne McCuish for Fred King.

Other Members present: Don Boudria and Bill Domm.

Appearing: The Honourable Michel Côté, Minister of Consumer and Corporate Affairs.

Witness: *From the Department of Consumer and Corporate Affairs*: Mark Daniels, Deputy Minister.

The Order of Reference dated Friday, February 14, 1986 and Tuesday, March 25, 1986 being read as follows:

ORDERED,—That the document entitled "Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper", be referred to the Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure;

That the Committee consider and report upon the issues discussed in the above-mentioned document; and

That the Committee report its findings and recommendations no later than June 30, 1986.

The Minister made a statement and, assisted by the witness, answered questions.

At 7:20 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Fred King propose,—Que le Comité approuve le budget de 321,096,55$ que le président a présenté pour la période allant du 1er avril 1986 au 31 mars 1987.

Après débat, la motion est mise aux voix et adoptée.

A 16 h 22, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE LUNDI 14 AVRIL, 1986
(3)

Le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure se réunit, aujourd'hui à 18 h 08, sous la présidence d'Albert Cooper, (*président*).

Membre du Comité présent: Albert Cooper.

Membre suppléant: Lorne McCuish remplace Fred King.

Autres députés présents: Don Boudria, Bill Domm.

Comparaît: L'honorable Michel Côté, ministre de la Consommation et des Corporations.

Témoin: *Du ministère de la Consommation et des Corporations*: Mark Daniels, sous-ministre.

Lecture de l'ordre de renvoi du vendredi 14 février 1986 et du mardi 25 mars 1986 est donné en ces termes:

IL EST ORDONNÉ,—Que le document intitulé: «Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés—Document de discussion» soit déféré au Comité permanent de la procédure et de l'organisation;

Que le Comité fasse une étude et présente un rapport sur les questions soulevées dans le document susmentionné; et

Que le Comité fasse rapport de ses constatations et de ses recommandations au plus tard le 30 mars 1986.

Le Ministre fait une déclaration, puis lui-même et le témoin répondent aux questions.

A 19 h 20, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee.

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Thursday, March 20, 1986

• 1554

The Clerk of the Committee: Our first order of business is the election of the chairman. I am ready to receive motions to that effect.

Mr. Guilbault (Saint-Jacques): Could I raise a point of order before we go any further. The point is, I am in all appearance coming late to this meeting, but what I am not very happy with is that we have received no notice. I resent having my staff running after me in buildings to see where I am because I am supposed to attend an organization meeting. I would like to make sure that things like this do not occur in the future.

• 1555

No notice was received by my office. As a matter of fact, I was trying to inquire myself when this committee would be organized.

So I would like to make sure that my name is well on the roster and that notice has been sent, or if it has not been sent, that we find out why it has not reached my office.

Mr. Cooper: I will check and find out why you did not get served notice, because I know I received notice. We will find out what happened.

The Clerk: I am ready to receive motions for the election of the chairman.

Mr. King: I nominate Mr. Cooper.

Motion agreed to.

Mr. Guilbault (Saint-Jacques): Do we have a quorum?

The Clerk: Yes. The membership is seven and the quorum is four. Mr. Attewell is the acting member for Mr. Boyer.

I declare Mr. Cooper duly elected chairman of the committee, and I would invite him to take the Chair.

Some hon. members: Hear! Hear!

The Chairman: Thank you, gentlemen. Now we can proceed.

The first order of business is for the election of the vice-chairman. Could I have a motion on that account? Mr. King has been nominated.

Motion agreed to.

The Chairman: The next item for us to look at is the matter of printing of evidence. The standard motion we have used in the past is for 1,000 copies. Basically the motion is that the committee print 1,000 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence*. Do I have someone to move that motion?

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le jeudi 20 mars 1986

Le greffier du Comité: La première question à l'ordre du jour est l'élection du président. Je suis prêt à entendre des motions à cette fin.

M. Guilbault (Saint-Jacques): J'aimerais invoquer le Règlement avant que nous ne poursuivions. Il s'agit de mon retard et surtout du fait que nous n'avons pas été avisés de la tenue de la réunion, ce qui me contrarie beaucoup. Je n'aime pas que le personnel de mon bureau ait à me courir après dans divers édifices afin de savoir où je suis parce que je suis censé assister à une réunion d'organisation. J'aimerais donc que de telles choses ne se reproduisent pas à l'avenir.

Mon bureau n'a pas été avisé de la tenue de cette séance. De fait, j'essayais moi-même de savoir à quelle date cette réunion d'organisation allait avoir lieu.

J'aimerais donc m'assurer que mon nom figure sur la liste des membres et qu'on m'a envoyé un avis, et si tel n'a pas été le cas, j'aimerais savoir pourquoi un tel avis n'a pas été envoyé à mon bureau.

M. Cooper: Je vais vérifier afin de voir pourquoi vous n'avez pas été avisé, car, pour ma part, je l'ai bien été. Nous allons donc voir ce qui s'est passé.

Le greffier: Je suis maintenant disposé à entendre les motions relatives à l'élection d'un président.

M. King: Je propose la candidature de M. Cooper.

La motion est adoptée.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Avons-nous le quorum?

Le greffier: Oui. Le Comité compte sept membres, et le quorum est de quatre membres. M. Attewell est le membre suppléant de M. Boyer.

Je déclare M. Cooper élu président du Comité. Je l'invite donc à occuper le siège du président.

Des voix: Bravo! Bravo!

Le président: Merci, messieurs. Nous pouvons maintenant poursuivre.

La première question à l'ordre du jour est l'élection d'un vice-président. Pouvez-vous me présenter une motion à cette fin? On vient de proposer la candidature de M. King.

La motion est adoptée.

Le président: Maintenant, l'article suivant porte sur l'impression des témoignages. Par le passé, nous demandions l'impression de 1,000 exemplaires. On demande donc que le Comité fasse imprimer 1,000 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages*. Y a-t-il quelqu'un qui veuille proposer cette motion?

[*Text*]

Mr. King: I so move.

Motion agreed to.

The Chairman: The other one is on the printing of evidence when a quorum is not present. As you know, under the rules we do not need a full quorum to hear evidence, so I just need someone to move that the chairman be authorized to hold meetings to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present.

Mr. Attewell: I so move. Especially with the number of committees we have around the House, I think it is quite proper to take evidence, at least. You need a quorum for any actual votes, do you not?

The Chairman: Yes, we need a quorum for votes, and certainly we want to maintain that. But to hear evidence, I think we should have some flexibility.

Mr. Guilbault (Saint-Jacques): Yes, but may I ask, nevertheless, are we going to have some minimum standards? If we accept an open motion that when there is no quorum . . . that means, for example, a meeting could be entertained with just someone in the chair, which would seem odd to me, and probably seem even more odd to witnesses who have come from the other end of the country.

The Chairman: Mr. Guilbault, I agree with you. You and I have served before on this committee, and you know some of the problems we had. I would hope that what we could do is come to some agreement. With a committee of seven, you may want to have, say, two or three. But certainly we want to keep it to a minimum, because the last time we had such a problem with witnesses that finally we went ahead and did some work without the full quorum there. It really does create problems. You have witnesses sitting there for half an hour, or three-quarters of an hour, or an hour, waiting, for lack of a quorum. We have worked together well in the past. We have had not had any partisan problems previously, and I certainly hope we will not have any of those problems in the future. But I think you have a legitimate point.

Mr. King: How much notice is given of the meeting? Is there a requirement?

The Chairman: No, there is not. We traditionally have tried, I would say, to go with at least 48 hours. In fact, what I would like to do, if possible, is for us to set up a proper agenda, saying here are our meeting dates for the next three or four weeks, or whatever, so we do not get into difficulties.

The only real concern we have here is that when you have witnesses appear—and we did it the last time to the Minister, twice; we did not have a quorum; we had the Auditor General come in, and we did not have a quorum . . . So I would just like to avoid that.

[*Translation*]

M. King: Je propose qu'il en soit ainsi.

La motion est adoptée.

Le président: La motion suivante a trait à l'impression des témoignages en l'absence d'un quorum. Vous n'ignorez pas qu'en vertu du Règlement, nous n'avons pas besoin du quorum pour entendre des témoins. En conséquence, il faudrait que quelqu'un propose que le président soit autorisé à tenir des réunions et à entendre les témoignages et à les faire imprimer en l'absence d'un quorum.

M. Attewell: Je propose qu'il en soit ainsi. Compte tenu du nombre de comités de la Chambre, il me paraît tout à fait approprié d'entendre les témoignages, au moins. Il faut cependant un quorum lorsqu'il s'agit de soumettre une question aux voix, n'est-ce pas?

Le président: Oui. Il nous faut un quorum lorsqu'il s'agit de voter, et nous tenons certainement à maintenir cela. Toutefois, pour ce qui est d'entendre les témoignages, je crois que nous devrions faire preuve d'une certaine souplesse.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Oui; cependant, j'aimerais savoir si nous allons nous conformer à certaines normes minimales. Si nous acceptons une motion permettant de tenir une séance en l'absence d'un quorum . . . cela pourrait aller jusqu'à, par exemple, la tenue d'une réunion grâce à la seule présence du président, ce qui me semblerait assez étrange, et le paraîtrait encore davantage à des témoins qui pourraient être venus de régions très éloignées.

Le président: Monsieur Guilbault, je suis d'accord avec vous. Vous et moi avons déjà fait partie de ce Comité; vous connaissez donc certains des problèmes auxquels nous avons dû faire face. J'espère que nous pourrons en arriver à une entente quelconque. Étant donné que notre Comité compte sept membres, vous voudrez peut-être que deux ou trois d'entre eux soient présents. Toutefois, nous tenons à exiger le minimum, car la dernière fois que nous avons eu un tel problème et qu'il y avait des témoins, nous avons décidé d'aller de l'avant et avons tenu la réunion sans le quorum. Cela dit, cela crée de véritables problèmes. Des témoins attendent une demi-heure, trois quarts d'heure, et même parfois une heure, à cause de cette absence de quorum. Enfin, nous avons déjà travaillé ensemble par le passé et nous n'avons pas eu de problèmes de partisanerie. J'espère donc que nous pourrons continuer à travailler de façon harmonieuse à l'avenir. Vous avez quand même soulevé quelque chose de tout à fait légitime.

M. King: Quand prévient-on les membres de la tenue d'une réunion? Y a-t-il une exigence là-dessus?

Le président: Non, il n'y en a pas. Par le passé, nous avons essayé d'aviser les gens au moins 48 heures d'avance. De fait, si c'était possible, j'aimerais que nous établissions un calendrier où figureraient les dates de nos réunions pour les trois ou quatre prochaines semaines, afin d'éviter des difficultés.

La seule chose qui me préoccupe à cet égard, c'est que lorsque des témoins viennent . . . il faut qu'il y ait un quorum, afin que nous évitions ce qui est arrivé au ministre les deux dernières fois qu'il a témoigné. En outre, la fois où nous avions

[*Texte*]

Mr. Guilbault, do you have something particular in mind?

• 1600

Mr. Guilbault (Saint-Jacques): Yes. We have a motion already by Mr. Attewell, I understand, that we could hear witnesses when there is no quorum. I would like to move to amend this to add something like "provided that there are at least two members of the committee present".

The Chairman: Okay. Provided there are at least two . . .

Mr. Guilbault (Saint-Jacques): Two members of the committee—and that would have to include either the chairman or the vice-chairman, so that we have someone to Chair. Provided that two members are present, one of whom would be the chairman or the vice-chairman . . . Then at least you will have someone to Chair and someone to listen and to question witnesses.

Amendment agreed to

Motion as amended agreed to

The Chairman: Now, the Subcommittee on Agenda and Procedure: One of my personal feelings, and I will just toss them out for discussion, is that with a committee this small I am not sure we need one. We can go into camera for the few minutes that are necessary from time to time to set our own agenda and discuss; that way everyone in the committee has access to it, and we do not have to pull three or four people off to have another meeting.

Mr. Guilbault (Saint-Jacques): Do you mean like a steering committee?

The Chairman: Yes. We will not have a steering committee.

Mr. Attewell: We are the steering committee.

The Chairman: A committee of seven is pretty close to a steering committee. If everyone is in agreement with that, we just will not bother.

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Now, we have a couple of problems before us. One is that we have as a reference the report on the registration of lobbyists. Unfortunately, when we were first given the reference they called for the report to be done by the end of March. Needless to say, it is a fairly complicated issue and we will never make it. What we are going to need to do is ask for an extension of time. I have had the clerk draw up a motion; I will just read it to you:

That the Committee request an extension of the deadline for its consideration of the document entitled *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists: A Discussion Paper* to June 30, 1986.

[*Traduction*]

convoqué le vérificateur général, nous n'avions pas le quorum . . . J'aimerais donc éviter de telles situations.

Monsieur Guilbault, avez-vous une remarque à faire?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Oui. Je crois savoir que M.Attewell a déjà présenté une motion en ce sens, c'est-à-dire nous permettant d'entendre des témoins sans qu'il n'y ait quorum. J'aimerais cependant la modifier pour y ajouter quelque chose comme «pouvu qu'au moins deux ou trois membres du Comité soient présents».

Le président: Bien. Pourvu qu'au moins deux ou trois . . .

M. Guilbault (Saint-Jacques): Deux membres du Comité, et cela devrait inclure soit le président, soit le vice-président afin que quelqu'un puisse présider. Pourvu que deux membres soient présents, dont l'un soit le président ou le vice-président . . . Cela veut dire qu'il y aura quelqu'un pour présider et quelqu'un pour écouter et interroger les témoins.

L'amendement est adopté

La motion est donc adoptée telle qu'amendée

Le président: Maintenant le Sous-comité du programme et de la procédure: pour ma part, j'estime que nous n'en avons peut-être pas besoin compte tenu de la petite taille de notre groupe. Nous pouvons nous réunir à huis clos pendant quelques minutes le cas échéant pour établir notre calendrier et discuter. De cette manière, tout le monde au Comité pourra participer à ces discussions, et il n'est pas nécessaire de retirer deux ou trois membres du Comité plénier pour tenir une autre réunion.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Vous voulez dire un Comité de direction?

Le président: Oui. Il n'y aura pas de Comité de direction.

M. Attewell: C'est nous qui le constituerons.

Le président: Un Comité de sept personnes n'est guère plus nombreux qu'un Comité de direction. Si tout le monde est d'accord, nous ne nous donnerons tout simplement pas la peine d'en créer un.

Des voix: D'accord.

Le président: Maintenant nous devons nous pencher sur quelques problèmes. En premier lieu, notre mandat nous demande de faire rapport sur l'inscription des groupes de pression. Malheureusement, lorsqu'on nous a confié un tel mandat, on nous a demandé de déposer le document avant la fin de mars. Inutile de vous dire qu'il s'agit d'une question assez compliquée et que nous ne réussirons jamais à respecter cette échéance. Il faudra donc que nous demandions une prolongation. À cette fin, j'ai demandé au greffier de rédiger une motion, que je vais vous lire:

Que le Comité demande une prolongation au 30 juin 1986 de son échéance relative au dépôt du document intitulé *Les groupes de pression et l'inscription des groupes de pression payés: document de travail.*

[*Text*]

In other words, I have just moved it to the end of June. Hopefully we can report before that, but at least we would have that much time. Is anybody prepared to move that?

Mr. Guilbault (Saint-Jacques): I so move.

Motion agreed to

The Chairman: Now, I am not sure that this motion is necessary, but it is in the area of travel when the House is adjourned. Because of the time constraints we are under, I wondered if we should not consider having a motion on the table that we could then use if we decided to travel when the House was not sitting. Is there any discussion on that? I will read the motion that I asked the clerk to prepare:

> That the Committee request the permission of the House to adjourn or travel from place to place inside and outside Canada and that the required staff accompany the Committee.

Mr. King: Do you anticipate, or is this to cover all possibilities?

The Chairman: Yes. It is to cover all odds. You know, there are all sorts of rumours going around, and I do not have anything on those rumours other than rumours. I do not think there is anything there, but we would be in quite a pickle with the time frame if those rumours came true. Personally, if you want my own opinion, I think they are nothing more than rumours; I do not see the government doing that. It is whether we want to take the gamble on that or not.

Mr. King: I so move.

Mr. Guilbault (Saint-Jacques): I believe, to speak on the motion that has been moved, that this is probably the standing committee of the House of Commons that is least likely to travel, because we are looking at stuff that regards the House. We are talking about elections, privilege, procedure; it is probably the most navel-gazing committee of the whole House. While I understand that a committee on health or other committees may have to go to other cities of Canada to pick up evidence, there is little likelihood that this is going to happen to this one.

The Chairman: Well, with one exception, if I can come in on that, and that is this report. There are very few jurisdictions in the world that have registration of lobbyists.

• 1605

The ones that come to mind are Washington, California, which has the strictest one, and then Australia. The British have a system they looked at but rejected in the sort of unique relationship or arrangement over there. So I would think the committee probably will want to look at least at Washington and maybe California. I do not know; they may want to consider Australia for that matter.

[*Translation*]

Autrement dit, je viens de déplacer cela jusqu'à la fin du mois de juin. Il est à espérer que nous aurons terminé avant cela, mais cela nous donne tout de même une assez longue période. Est-ce que quelqu'un veut proposer cette motion?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Je propose qu'il en soit ainsi.

La motion est adoptée

Le président: Je ne suis pas sûr que la motion suivante soit nécessaire, mais quoi qu'il en soit, elle porte sur les voyages en période d'ajournement. Étant donné les contraintes de temps auxquelles nous sommes assujettis, je me suis demandé s'il ne serait pas bon de disposer d'une motion nous permettant de voyager lorsque la Chambre ne siège pas au cas où nous déciderions de le faire. Y a-t-il des avis là-dessus? Je vais donc lire la motion que j'ai demandé au greffier de nous préparer:

> Que le Comité demande l'autorisation de la Chambre d'ajourner ses travaux ou de voyager à l'intérieur et à l'extérieur du Canada et que le personnel nécessaire l'accompagne.

M. King: Est-ce quelque chose que vous prévoyez ou cherchez-vous plutôt à couvrir toutes les possibilités?

Le président: Oui, je cherche à prévoir toutes les possibilités. Vous n'ignorez pas que toutes sortes de rumeurs circulent, et je n'en sais pas plus long là-dessus. Je ne crois pas qu'elles soient fondées mais si jamais elles se réalisaient, nous serions peut-être pris au dépourvu. Personnellement, si vous voulez mon avis, je crois qu'il ne s'agit que de rumeurs et je ne pense pas que le gouvernement prenne une telle décision. Il s'agit toutefois de savoir si nous voulons prévoir cette éventualité ou non.

M. King: Je propose qu'il en soit ainsi.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Au sujet de la motion qui vient d'être proposée, je crois que parmi tous les comités permaments de la Chambre, le nôtre est probablement celui qui voyagera le moins étant donné que nous étudions des questions relatives à la Chambre même. En effet, nous nous penchons sur les élections, les privilèges et la procédure; il s'agit donc du Comité le plus nombriliste de la Chambre. Je conçois bien que le Comité chargé de questions relatives à la santé ou que d'autres Comités puissent se déplacer dans d'autres villes du Canada pour entendre des témoignages, mais il est peu probable que cela nous arrive.

Le président: Eh bien, à une exception près, si vous le permettez, celle du rapport. Il y a en effet très peu de gouvernements qui inscrivent des groupes de pression.

On songe spontanément au gouvernement américain, à l'État de Californie, qui est le plus strict ainsi qu'à l'Australie. Les Britanniques ont envisagé un système, mais l'ont finalement rejeté pour garder leurs arrangements, qui sont uniques au monde. À mon avis, le Comité voudra probablement voir ce qui se fait, au moins à Washington, et même peut-être en Californie. Il se peut même qu'on veuille se rendre en Australie.

[*Texte*]

So in this case with this report we may want to travel. That is in the hands of the steering committee, but that is just one of the reasons why I had some concerns.

Mr. Guilbault, any comments?

Mr. Guilbault (Saint-Jacques): The only thing I can add is, first of all, with the committees being so small, especially from an opposition party we are spread thin with legislative committees as well as standing committees. We understand that some committees have to travel, but we believe that when it is not that obvious, like in this case, we could ask people to come over here, and it is probably much less costly to fly someone from Washington here than to fly the whole committee over there—if we are going to be cost effective at a time of restraint, which appears to be the policy of the government. So in this case I am not a majority on this committee but I am not willing to give my acquiescence to travelling.

Mr. King: It is only an option.

The Chairman: It is only an option, yes.

Mr. King: That leaves us an open option. It does not mean that it is going to be undertaken.

The Chairman: Mr. Attewell, did you have a comment?

Mr. Attewell: Yes, Mr. Chairman, I was just going to underscore that. As I understand your intention, it is simply one of planning for possible contingencies. We can continue as frugal and cost control conscious as possible, but if, as and when something might interrupt the plans then I think you could have a realistic example there that might cause the committee need to do some travelling. So I see it as a sensible contingency plan.

Motion agreed to

The Chairman: As I say, I am not sure we will even have to do that, but it is just in terms of a contingency.

I might also add on that same count that our committee last time I think was the least expensive of all of the committees of the House of Commons, and we came out with a fairly major report well within budget and we did very well on it.

Mr. King: What committee are you speaking of?

The Chairman: It was the Procedure and Organization committee, which is now attached to Privileges and Elections.

Is there any other business from any of the members of the committee?

We then adjourn to the call of the Chair.

[*Traduction*]

Donc la préparation de ce rapport peut fort bien nous donner l'envie de voyager. La question relève du Comité de direction, mais cela explique mes préoccupations.

Monsieur Guilbault, y a-t-il des remarques?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Tout ce que je puis ajouter, c'est d'abord que les comités sont très petits et qu'il y a peu de représentants des partis de l'opposition, puisqu'ils doivent se partager entre les comités permanents et les comités législatifs. Certains comités doivent voyager, mais lorsque cela ne s'impose pas, comme dans notre cas, nous pouvons toujours demander aux spécialistes de venir ici; de toute façon, il en coûte probablement beaucoup moins cher de faire venir quelqu'un par avion de Washington que de déplacer tout le Comité là-bas. Nous devons songer à cela si nous voulons en période d'austérité éviter les dépenses comme le gouvernement nous le demande. En conséquence, même si ma voix est minoritaire, je ne suis pas disposé à appuyer le projet de voyages.

M. King: Il s'agit seulement d'une possibilité.

Le président: Oui, seulement d'une possibilité.

M. King: Cela nous permet tout simplement de le faire, mais ne signifie en rien que nous allons effectivement voyager.

Le président: Monsieur Attewell, avez-vous une observation?

M. Attewell: Oui, monsieur le président, j'allais justement le souligner. Si j'ai bien compris vos propos, vous tentez tout simplement de prévoir certaines éventualités. Nous pouvons continuer à être aussi soucieux d'économie que possible et même rigoureux, mais si les circonstances changeaient pour une raison quelconque, notre Comité aurait peut-être besoin de voyager. Cette motion me paraît donc indiquée pour parer à des éventualités imprévues.

La motion est adoptée

Le président: Je le répète, je ne suis pas sûr que nous ayons besoin de le faire, il s'agit seulement de tout prévoir.

Toujours au sujet des économies, j'ajouterai que lors de la dernière session, parmi tous les comités de la Chambre des communes, c'est le nôtre qui a coûté le moins cher; nous avons réussi à produire un rapport assez substantiel et de bonne qualité tout en respectant nos paramètres budgétaires.

M. King: De quel comité parlez-vous?

Le président: Du Comité de la procédure et de l'organisation, qui est maintenant rattaché à celui des privilèges et élections.

Les membres du Comité ont-ils d'autres questions à poser?

En ce cas, la séance est levée.

[*Text*]

• 1807

Monday, April 14, 1986

The Chairman: Ladies and gentlemen, if I can just call the meeting to order, we will begin by having the clerk read the order of reference.

The Clerk of the Committee: It is ordered that the document entitled *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper* be referred to the committee; that the committee consider and report upon the issues discussed in the above-mentioned document; and that the committee reports its findings and recommendations no later than June 30, 1986.

The Chairman: Thank you. We have as our witness this evening the Hon. Michel Côté, Minister of Consumer and Corporate Affairs. Mr. Minister, I would like to welcome you on behalf of the committee.

Hon. Michel Côté (Minister of Consumer and Corporate Affairs): Thank you.

The Chairman: You are our first witness. This is our first official meeting to start looking into the subject, so you are the ones that get to start us off on our new course of excitement and challenge and all that awaits us in the next couple of months. Maybe if you would not mind introducing your officials to the committee before you begin, you can then proceed with your statement and we will go with questions after that.

• 1810

Mr. Côté (Langelier): My chief of staff, Mr. Béliveau and my deputy minister, Mr. Mark Daniels: I think my colleagues certainly know them.

Messieurs les membres du Comité, je suis particulièrement heureux de pouvoir vous parler ce soir du lobbying et d'aborder avec vous certaines questions soulevées dans le document de travail que j'ai eu le plaisir de déposer au mois de décembre dernier.

En tant que députés, nous sommes tous parfaitement conscients de l'ampleur croissante de cette activité de lobbying depuis quelques années. Il est certain que cette tendance ne se renversera pas de sitôt. En fait, la question de lobbying revêtira sans doute beaucoup plus d'importance au fur et à mesure que de nouvelles procédures et règles seront adoptées par la Chambre et que les députés et les comités parlementaires verront leur rôle s'élargir.

When I talk about lobbying, I am referring to a process which I think we all agree has come to form a legitimate and necessary channel of communication between government and the community. In fact, I think we would have to admit it would be difficult for the Government of Canada or any other democratic country, for that matter, to function effectively without it.

As the Prime Minister has noted, lobbying plays an important role in ensuring that governments, in taking the decisions which affect the lives of all of us, are able to take properly into account the multitude of diverse interests involved.

[*Translation*]

Le lundi 14 avril 1986

Le président: Mesdames et messieurs, je déclare la séance ouverte. Pour débuter, le greffier lira l'ordre de renvoi.

Le greffier du comité: Il est ordonné que le document intitulé *Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés, un document de travail* soit renvoyé au Comité; que le Comité étudie ce document et fasse rapport sur son contenu; et que le Comité présente ses recommandations et conclusions au plus tard le 30 juin 1986.

Le président: Merci. Nous accueillons ce soir l'honorable Michel Côté, ministre de la Consommation et des Corporations. Monsieur le ministre, je vous souhaite la bienvenue au nom du Comité.

L'honorable Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Merci.

Le président: Nous tenons aujourd'hui notre première réunion officielle et vous êtes le premier témoin à comparaître pour discuter de la question à l'étude. C'est donc vous qui, en quelque sorte, donnez l'élan aux travaux du Comité, qui dureront quelques mois et qui représentent un réel défi, nous n'en doutons pas. Si vous voulez d'abord nous présenter les fonctionnaires qui vous accompagnent aujourd'hui, vous pourrez ensuite faire votre déclaration préliminaire, qui sera suivie par la période des questions.

M. Côté (Langelier): Vous connaissez certainement mon chef de cabinet, M. Béliveau, ainsi que mon sous-ministre, M. Mark Daniels.

Mr. Chairman, members of the committee, I welcome this opportunity to speak to this committee on the issue of lobbying and to touch on some of the points raised in the discussion paper on the subject, which I tabled in the House last December.

As members of Parliament, we are all acutely aware of how much lobbying has grown in importance in recent years. I think it almost goes without saying that the trend is not about to reverse itself. In fact, as new procedures and rules for the House are implemented and as private members and parliamentary committees such as this one assume a greater role, the importance of lobbying as an issue will grow even more.

Quand je parle de lobbying, je me réfère à un mécanisme qui, nous en conviendrons, est devenu un canal de communication nécessaire et légitime entre le gouvernement et la collectivité. Il faut admettre que le gouvernement du Canada, comme celui de n'importe quel pays démocratique, pourrait difficilement fonctionner sans lui.

Comme le Premier Ministre l'a souligné, le lobbying joue un rôle important en affirmant que les gouvernements tiennent compte des multiples et divers intérêts qui sont en cause lorsqu'ils prennent des décisions qui influencent nos vies.

[*Texte*]

In talking to various people about this issue—and you may have found this to be the case yourselves—I have encountered the attitude the government is somehow pitting itself against lobbying. Obviously, this is not the case. We do not think lobbying has grown out of all proportion and must be subdued. We do not consider it in any way a reprehensible activity. Rather, in keeping with this government's other initiatives on public-sector ethics, we are aiming for a reliable and accurate source of information on who the paid lobbyists are and who they represent. The government has no qualms in accepting lobbying as a legitimate activity in a democracy such as ours.

I think as far as Canadians are concerned, they view their participation in shaping public policy to be a basic democratic right. At the same time, however, Canadians also feel this aspect of the political process, like any other, should be able to withstand public scrutiny. They want to know who is participating in the shaping of public policy. They want to know on what terms and they want to know whose interests these people represent.

A titre de députés, nous devons disposer de ce genre d'information. Puisque nous sommes dans une démocratie, c'est à nous qu'il incombe finalement de prendre ces décisions législatives. Comme vous le savez, nous sommes quotidiennement assaillis de toutes parts de conseils, d'opinions et de doléances. Nous n'en sommes pas mécontents, cependant. Au contraire, je ne crois pas que nous serions à même de fonctionner autrement avec autant d'efficacité et d'équité. Notre aptitude à prendre des décisions éclairées dépend de ce processus. Nous parlons sans détours pour être en mesure de bien apprécier les conseils qui nous sont adressés. Nous devons également connaître et évaluer les sources de ces conseils.

Ceci nous a conduits à la rédaction du document de travail qui explore des façons d'identifier à la fois les gens qui sont en contact avec les preneurs de décisions et les intérêts que ces personnes représentent. Plus précisément, nous sommes amenés à déterminer si nous désirons réellement l'adoption d'un système d'enregistrement des lobbyistes payés.

• 1815

Votre Comité offre une excellente occasion d'examiner tous les aspects de la question et, en fin de compte, de réaliser notre objectif. Comme je l'ai laissé entendre au début de mon allocution, c'est à nous de prendre la décision, à la fois comme politiciens et comme Canadiens.

The paper referred to this committee on February 14 raises a variety of issues which must be considered. The paper also points out, as I am sure you have noted, that we must have some guiding principle to follow in formulating a registration system for lobbyists. These include openness, clarity, access to government, and administrative simplicity.

By registering paid lobbyists, our purpose should be to remove the shroud of mystery which seems to surround their activities. We should have a publicly available record of paid lobbyists and their clients. The requirements of any registra-

[*Traduction*]

En m'entretenant de ce sujet avec différentes personnes, j'ai constaté—comme vous l'avez peut-être fait vous-même—que d'aucuns considèrent que le gouvernement se dresse contre le lobbying. Bien sûr, cette opinion est fausse. Nous ne croyons nullement que le lobbying a dépassé les bornes et qu'il doit être maté. Nous ne le considérons pas non plus comme un acte répréhensible. Dans la foulée des autres initiatives prises par ce gouvernement en matière d'éthique dans le secteur public, nous cherchons, simplement, une source de renseignements sûre et précise pour nous permettre de savoir qui sont les lobbyistes payés et qui ils représentent.

Le gouvernement voit le lobbying comme une activité légitime dans une démocratie comme la nôtre. Les Canadiens, pour leur part, considèrent que de prendre part à l'élaboration de la politique générale constitue un droit démocratique fondamental. Toutefois, ils sont d'avis que cet aspect de la vie politique doit, au même titre que les autres, être assujetti à un contrôle public. Ils veulent connaître ceux qui influent sur la politique générale et selon quelles modalités. De plus, ils veulent savoir quels sont les intérêts que défendent ces personnes.

As members of Parliament, we must have this kind of information as well. For we, ultimately, are the ones who make the legislative decisions in a democracy. As you know, we are besieged with advice, opinions and representations from all quarters day after day. This is not to say we do not welcome it. In fact, as I have already implied, I do not think we could function effectively or fairly without it. Well-informed decisions depend on it. But let us not mince our words here—in order to properly evaluate the advice we get as decision-makers, we have to be able to identify and evaluate its source.

All of which has led us to the discussion paper before you, seeking ways by which both those who approach the policy-makers, and the interests they represent, can be identified. More specifically, we have been led to consider whether we really want a system of registered paid lobbyists.

Your committee is the ideal place to examine every aspect of this matter and, ultimately, to reach our objective. As I implied at the beginning of my statement, we are the ones who must make the decisions in our dual capacity of politicians and Canadians.

Il ressort du document de travail présenté à votre comité le 14 février qu'il faut prendre en compte divers aspects de la question. En outre, vous avez sûrement constaté qu'il y est dit que certains principes doivent guider l'établissement d'un système d'enregistrement des lobbyistes payés. Parmi ceux-ci, la transparence, la clarté, l'accès au gouvernement et la simplicité administrative.

L'enregistrement des lobbyistes payés vise à lever le mystère qui semble entourer leurs activités. Il doit exister un registre des lobbyistes payés et de leurs clients auquel le public a accès. Cependant, les exigences du système d'enregistrement doivent

[*Text*]

tion system should be clear and concise. There should be no doubt about who should be required to register and who should not.

As for access to government, any procedures a paid lobbyist has to satisfy in order to approach government should not impede his or her access to people who hold public office.

The administrative requirements of the system should be kept to a minimum. No more information than is absolutely necessary should be required. The system should not be so complicated that it discourages lobbying by anyone with modest means. Bureaucratically, it should be lean and trim.

Les discussions et les études relatives à la question devront aussi porter sur le mécanisme de mise en oeuvre du système choisi. À mon avis, en présentant un document de travail aux fins d'examen public et de débat et en étudiant la question en comité, comme nous le faisons actuellement, nous sommes sur la bonne voie. C'est la façon la plus sérieuse et sûrement la plus productive d'aborder la question. Cette façon vous donne, en tant que députés, l'occasion d'étudier attentivement les problèmes dès le début et, du même coup, elle donne la chance au public de collaborer à l'élaboration d'un système qui soit à la fois équitable, raisonnable et efficace.

Mon expérience de la question m'amène à croire que votre tâche, cependant, ne sera pas sans embûches. Vous aurez à peser les nombreuses craintes des groupes de gens d'affaires, des associations, des experts-conseils et de conseillers de toutes sortes.

There are a few questions which, although mentioned in the discussion paper, I must highlight. First, there is the very fundamental problem of defining who we mean when we use the term lobbyist, and what his or her activities entail. It is not just a question of semantics. It is a question of what is appropriate in the Canadian context.

In the United States, for example, lobbying is defined as an attempt to influence the passage or defeat of legislation, but this is a somewhat restrictive definition here. As the recent Nielsen report demonstrated, many issues in Canada are determined by regulations, policy, and administrative decisions, and not by legislation alone.

A Canadian definition of lobbying, then, should take account of this. It should be broad enough, also, to encompass all activities which affect the decision and policy-making process. But it should also be specific enough to be clear, enforceable and fair.

In dealing with the type of information requested from the lobbyist, any privilege or confidentiality tied to that information must be considered. The question of commercial confidentiality becomes a concern if a system is designed which requires a lobbyist to divulge how much he or she is being paid for.

[*Translation*]

être claires et précises. Les intéressés ne doivent pas se demander s'ils doivent ou non s'enregistrer.

Pour ce qui est de l'accès au gouvernement, la marche à suivre que doit observer un lobbyiste payé ne doit pas entraver sa capacité d'entrer en contact avec les titulaires de charges publiques.

Les exigences administratives doivent être minimales. Seuls les renseignements absolument nécessaires devront être exigés. Le système d'enregistrement ne doit pas être compliqué au point de décourager le lobbying par les groupes dont les moyens sont modestes. Les documents administratifs doivent être limités à l'essentiel.

Discussions and examinations of the issue will also have to include how we are going to implement the system we eventually choose. I think that by presenting a discussion paper for public examination and debate, and by studying the issue in committee like this, we are on the right course. This is the most responsible, and ultimately the most productive, way to deal with the question. Not only does the process give you, as members of Parliament, the opportunity to carefully consider the problems right from the start, it also gives a chance to members of the public to help develop a system that is fair, reasonable and efficient.

My experience so far in dealing with this issue leads me to believe that your task is not going to be an easy one. You will be weighing the many concerns of business groups, associations, consultants and the people who refer to themselves as advisors.

Il y a, entre autres, quelques questions qui ont déjà été mentionnées dans le document de discussion mais sur lesquelles j'aimerais m'attarder. En premier lieu, j'aborderai un problème très fondamental: définir ce qu'est un lobbyiste et ce que l'on entend par activités de lobbying. Cette question a été largement traitée dans le document de travail. Il ne s'agit pas uniquement d'un problème de sémantique, mais aussi d'établir des définitions qui tiennent compte du contexte canadien.

Par exemple, aux États-Unis, le lobbying est défini comme étant une tentative faite en vue d'influer sur l'adoption ou le rejet d'un texte de loi. Cette définition est un peu restrictive dans le contexte canadien. Comme l'a indiqué le récent rapport Nielsen, au Canada, de nombreuses questions sont tranchées au moyen de règlements, de politiques et de décisions administratives, et non seulement par voie législative.

Au Canada, la définition de lobbying devra donc tenir compte de cette réalité. Elle devra être suffisamment large pour inclure toutes les activités qui influent sur le processus de décision et d'élaboration des politiques. Elle devra aussi être suffisamment précise pour être claire, applicable et équitable.

Lorsqu'on traite du genre d'information demandée par un lobbyiste, tout privilège, ou confidentialité, attaché à cette information doit être envisagé. La question de la confidentialité commerciale devient une préoccupation si le système établi exige du lobbyiste qu'il divulgue combien il est payé.

[*Texte*]

Under the Access to Information Act, lists of clients and financial data may not be available to the public unless contrary legislative provisions are made. In requesting and making information public, due care must also be taken not to compromise the professional-client relation. For example, if lawyers who engage in lobbying activities were required to disclose the names and interests of their third parties they represented, and again if that information was made public, the solicitor-client relationship could be prejudiced.

• 1820

As well, we must consider the cost of assembling the information both to government and to those who must provide it. So we must be certain that we only ask for the information essential to our objective of allowing decision-makers to know the sources and thus evaluate the advice they receive—no more and no less.

Par ailleurs, le système que nous mettrons en place devra avoir suffisamment de dents et prévoir les sanctions nécessaires pour qu'il fonctionne efficacement. Peut-être bien qu'à ce stade, nous avons plus de questions que de réponses. Il n'en demeure pas moins que la question suscite un vif intérêt et qu'elle a déjà fait l'objet de nombreuses discussions. Je suis certain que les témoignages que vous entendrez au cours des prochaines semaines soulèveront d'autres questions et d'autres réponses.

Soyez assuré, monsieur le président, que je m'intéresse vivement à toutes les questions que ce Comité aura à débattre. Il y a quelques mois, immédiatement après la publication du document de travail, un de nos éditorialistes a laissé entendre que la croyance voulant que les lobbyistes constituent une menace à la bonne marche de nos institutions démocratiques était encore vivante. Nous savons que cette menace est imaginaire. Toutefois, nous voulons que nos institutions et le processus d'élaboration des politiques d'intérêt public répondent à des critères d'excellence. Nous désirons simplement que ces critères soient respectés. Je pense que c'est ce que nous réussirons avec ces intentions.

Merci.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Minister, for your comments.

Just before we begin with the questioning, may I just take care of something that is really of a housekeeping nature? I ask if you would be prepared to make available to the committee a list of people who worked on the drafting of the report and some of their ideas, and in addition to that as much resource material as possible—surveys, notes, anything that could be of use to us in determining the kinds of conclusions they have come forward with and the suggestions.

Mr. Côté (Langelier): That is no problem at all, Mr. Chairman. We can have all the information support documentation this committee should need; there is no problem with that.

[*Traduction*]

En vertu de la Loi sur l'accès à l'information, les listes de clients et les données financières peuvent ne pas être rendues publiques à moins qu'une disposition législative contraire ne soit établie. De plus, en répondant à une information publique, il faut veiller à ne pas compromettre les rapports entre le professionnel et le client. Par exemple, si des avocats agissant à titre de lobbyistes étaient tenus de divulguer les noms et les intérêts des parties qu'ils représentent et, de nouveau, si ces renseignements étaient rendus public, le secret professionnel de l'avocat serait compromis.

Par ailleurs, il faudra tenir compte des frais qui seront engagés par le gouvernement, pour recueillir les renseignements, et par ceux qui doivent les fournir. Nous devons nous assurer par conséquent que nous ne demanderons que les renseignements essentiels à l'atteinte de notre objectif, à savoir, de permettre aux décideurs de connaître les sources et de pouvoir évaluer les conseils qu'ils obtiennent, ni plus ni moins.

Furthermore, any system we create must be strong enough to be effective, with whatever sanctions are necessary to make it work. Perhaps at this stage we have more questions than answers. But I am encouraged by the national interest that this subject has aroused and by the level of discussion that has already taken place. The witnesses that will appear before you in the next few weeks will, I am sure, raise many more questions and offer many answers.

Mr. Chairman, rest assured that I will be most interested in the outcome. As recently as a few months ago, just after the discussion paper was released, one of our editorial writers suggested that there was still a belief that lobbyists pose a threat to the efficient operation of our democratic institutions. Both you and I know we are not faced with any such threat. But we have high standards for those institutions, and for the process by which public policy is determined in this country. All we want to do is ensure that these standards are met. With that objective in mind, I am sure we will succeed.

Thank you.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre, de nous avoir fait part de vos commentaires.

Avant d'ouvrir la période des questions, si vous me le permettez, j'aurais quelques questions de régie interne à régler. Pourrions-nous obtenir la liste des noms des rédacteurs du rapport, leurs commentaires ainsi qu'autant de documentation que possible, des sondages, des notes, par exemple, afin que nous puissions situer les conclusions qu'ils ont tirées ainsi que leurs propositions.

M. Côté (Langelier): Avec plaisir, monsieur le président. Nous pouvons fournir au Comité toute la documentation de base nécessaire; cela ne nous pose aucun problème.

[*Text*]

The Chairman: Thank you. Okay, I will open it up for questions. At this point I should mention to the members that we have not adopted a formal rule regarding the amount of time each individual may have for questioning. My tradition as chairman in the past has always been to be quite flexible and ask that members just be reasonable in the time they take, and if someone is taking too long I will come down with the gavel. Mr. Boudria, do you want to open with questions?

Mr. Boudria: Thank you, Mr. Chairman. I am pleased to participate in these sessions on the registration of paid lobbyists. It seems such a long time ago that we started to discuss this issue. We remember that it was on September 9, 1985 that the Prime Minister said, and I quote from his speech that he gave in the House of Commons—or rather from the notes he had in the preparation of his speech, in which he said:

> I have accordingly asked my colleague, the Minister of Consumer and Corporate Affairs, to prepare on an urgent basis legislation to govern lobbying activity.

Urgent has long gone by the wayside. September 9, 1985 is six months ago, and we still do not have a bill. Actually, we are only now starting the committee process to gather what we will need as a committee in order to eventually come up with a bill.

I know I have asked this of you before, Mr. Minister, but not in the context of a parliamentary committee. What led you to come up with this consultation or discussion paper when the Prime Minister specifically directed in the House of Commons that what we would have was legislation prepared on an urgent basis?

• 1825

Mr. Côté (Langelier): I might try to answer that by saying, first of all, that I think the main concern we had was keeping in mind what the Prime Minister said as well when he invited us to come out with legislation in which we would have transparency, clarity, accessiblity and things like that. When you are trying to define the word "lobbyist", who is a lobbyist? Who should be involved in that legislation, whatever it is? I would say we then end up with a lot of questions. We found out it would be more appropriate to have a discussion on that and after, to come out with the right decisions or the right legislation, if that is the case. That may be the most important point.

I think you have to recognize that the Prime Minister—and I have said this in my speech—supports the activity. I would say that there is nothing illegal about the lobbyist activity. This is of course our mind. It is a matter of defining. Who are they? Where do we stop? Where do we start? It is easy to say where we start, but where do we stop? When do you stop being a lobbyist? Is the Chamber of Commerce? Is it the small Chamber of Commerce from Nicolet in Quebec, in Prescott—Russell, or wherever . . . ?-

Mr. Boudria: Hawkesbury . . .

Mr. Côté (Langelier): Okay, let us take Hawkesbury. Should they be considered lobbyists when they are coming to see you to give their views on any legislation or any govern-

[*Translation*]

Le président: Merci. La période des questions est maintenant ouverte. Je signale aux députés que nous n'avons pas adopté de règle formelle concernant le temps de parole de chacun. J'ai toujours été un président assez souple qui demande seulement aux membres du Comité d'être raisonnables et qui ne sévit qu'en cas d'abus. M. Boudria, voulez-vous entamer la période des questions?

M. Boudria: Merci, monsieur le président. Il me fait plaisir de participer aux séances portant sur l'enregistrement des lobbyistes payés. Il me semble que nous avons entamé les débats sur cette question il y a belle lurette. Nous nous souviendrons des propos du Premier ministre prononcés le 9 septembre 1985. Je cite un discours prononcé par lui à la Chambre des Communes ou, plutôt, des notes dont il s'est inspiré:

> Par conséquent, j'ai demandé à mon collègue, le ministre de Consommation et Corporations Canada, de préparer sans plus tarder une Loi régissant les activités de lobbying.

Cette citation en dit long sur le caractère urgent des mesures législatives. Il y a de cela déjà six mois et nous n'avons toujours pas de projet de loi. En fait, nous ne faisons qu'entamer les travaux du Comité en vue de la rédaction d'un projet de loi.

Monsieur le ministre, je vous ai déjà posé cette question-ci, mais non pas dans le contexte d'un comité parlementaire. Alors que le Premier Ministre vous avait expréssément chargé de préparer incessamment un projet de loi, qu'est-ce qui vous a amené à rédiger un document de discussion?

M. Côté (Langelier): Au départ, notre objectif était de répondre au voeu exprimé par le premier ministre lorsqu'il nous a invités à présenter un projet de loi aussi transparent et aussi clair que possible. Comment peut-on définir le terme «lobbyiste»? Qui en est un? Quelle devrait être la portée du projet de loi, s'il y a lieu? Voilà le genre de questions auxquelles nous nous sommes heurtés. C'est la raison pour laquelle nous avons jugé souhaitable d'avoir d'abord une discussion là-dessus, avant de proposer les mesures ou les textes législatifs qui s'imposent. C'est à mon avis un point très important.

N'oubliez pas, et je l'ai dit dans mon discours, que le premier ministre accepte l'activité qu'est le lobbying. Elle n'a rien d'illégal. Par conséquent, notre propos est plutôt de définir cette activité. Mais où devons-nous nous arrêter? Où devons-nous commencer? Certes, il est facile de savoir où commencer, mais par contre, où devons-nous nous arrêter? À partir de quand cesse-t-on d'être un lobbyiste? La Chambre de commerce fait-elle du lobbying? La petite chambre de commerce de Nicolet au Québec, de Prescott-Russell ou d'ailleurs . . . ?

M. Boudria: De Hawkesbury . . .

M. Côté (Langelier): C'est cela, prenons le cas de Hawkesbury. La Chambre de commerce de cette ville fait-elle du lobbying lorsque ses représentants viennent nous voir pour

[*Texte*]

ment's intention? Should a lawyer be considered a lobbyist when he comes to Ottawa to lobby national revenue for one of his clients, to seek an advanced tax ruling for instance? Is a chartered accountant a lobbyist?

The more you go on . . . For instance, should the Red Cross be considered lobbyists when they come to Ottawa to try to influence legislation for humanitarian purposes? We could say yes; we could say no. They are lobbyists, but they might not be involved in this specific legislation. You can already see the difficulty of defining lobbyist activities. I guess this is what directs me to say that instead of coming out with legislation, we would prefer first to seek views from everywhere—every group, every association, every member—and then come out with a better definition.

I guess another point would be that we know as well that this government has announced its intention to a reform of the parliamentary system. No doubt the members will have to play a more important role in this system. Therefore, this should be taken into account when we announce our intention to deal with such an issue. For all these reasons, we believe this kind of discussion should happen within a committee. That is why we have expressed some views, some opinions, here in this document and we hope that the committee will come up with good recommendations.

Mr. Boudria: I suppose, Mr. Chairman, if the Prime Minister was here I could ask him my supplementary as to why he made the announement to start with. Obviously what you are telling us now is that you cannot get into this business of making a draft bill unless you are very well prepared and have all the information.

• 1830

Yet this is exactly what the Prime Minister said in the House of Commons on September 9, what I quoted to us earlier on. Since he is not here, I guess we will have to pass on to other things.

I note the tone of your presentation today, in which you pretty well state if we are to err, we have to err on the side of not regulating too much. You emphasized it has to be lean, trim and unbureaucratic, and those other adjectives you used. We have to be somewhat cautious, particulary in terms of salaries of lobbyists, the amounts they are receiving and so on. I wonder why you put such an emphasis on going in this tangent.

We are led to believe other jurisdictions, particularly the State of California, has what they claim to be the strictest lobbying legislation in the world. You are telling us here we should go the other way and make sure we are not too strict. I am just wondering what is leading you to have that train of thought at this point.

Mr. Côté (Langelier): I think I would say we should try . . . We have set up our objectives, which are to have an open

[*Traduction*]

nous dire ce qu'ils pensent d'un projet de loi ou d'une mesure prévue par le gouvernement? Un avocat fait-il du lobbying lorsqu'il vient à Ottawa rencontrer des fonctionnaires du ministère du Revenu national au nom de l'un de ses clients, pour obtenir une décision anticipée, par exemple? Un expert-comptable doit-il être considéré comme un lobbyiste?

Je pourrais vous donner des milliers d'exemples . . . Ainsi, la Croix-Rouge fait-elle du lobbying lorsque ses représentants viennent à Ottawa pour essayer de faire modifier une loi pour des raisons humanitaires? Peut-être que oui, peut-être que non. Ils font certes du lobbying, mais ils peuvent ne pas être couverts par le projet de loi envisagé. Vous voyez donc qu'il est difficile de définir ce qu'est le lobbying. C'est la raison pour laquelle nous avons préféré, plutôt que de présenter dès le départ un projet de loi, consulter d'abord la population, c'est-à-dire tous les groupes et associations concernés, afin de proposer ensuite une définition plus adéquate.

Nous savons par ailleurs que le gouvernement a annoncé son intention de réformer le système parlementaire, où le rôle des députés devrait augmenter. Nous devons donc en tenir compte. Pour toutes ces raisons, nous estimons qu'un débat en comité doit précéder la présentation du projet de loi. Nous vous faisons part de nos idées et de nos opinions dans ce document, et nous espérons que votre comité saura nous faire de bonnes recommandations.

M. Boudria: Monsieur le président, si le premier ministre était là, je pourrais lui demander, en guise de question supplémentaire, pourquoi il a annoncé cette mesure pour commencer. Aujourd'hui, vous dites être incapables de préparer un projet de loi à moins d'avoir toutes les informations et tous les documents nécessaires.

Ce que je vous ai dit tout à l'heure est exactement l'annonce qu'a fait le premier ministre à la Chambre des communes le 9 septembre dernier. Puisqu'il n'est pas là, je vais passer à autre chose.

Au cours de votre déclaration d'aujourd'hui, vous avez affirmé clairement que, si nous devions nous tromper, il valait mieux, pour ce qui est de la réglementation, éviter de pécher par excès. Vous avez bien insisté sur la nécessité d'avoir un système aussi simple et aussi transparent que possible, et sur le fait que nous ne devions pas aller trop loin, notamment en ce qui concerne les salaires ou les commissions des lobbyistes. J'aimerais savoir pourquoi vous avez tellement insisté là-dessus.

En effet, l'État de Californie, notamment, s'est doté de ce qu'on dit être la loi la plus stricte au monde pour ce qui est du contrôle du lobbying. Aujourd'hui, vous nous proposez une orientation tout à fait opposée puisque vous nous recommandez de ne pas être trop stricts. J'aimerais donc savoir ce qui vous a amenés à prendre cette position.

M. Côté (Langelier): Comme je l'ai déjà dit, nous nous sommes fixés comme objectif d'avoir un projet de loi aussi

[*Text*]

legislation—simple—showing clarity, openness and transparency, as I said before, and it should be managed or administered in a very simple way, if we can achieve it. I guess this is the background, as I said, because we should not go further than we really need to go.

I recognize the necessity of having a kind of registration system. What should be disclosed, who should be involved, and how should we manage it? This is the name of the game, and this is why I am saying it. We should go up to a certain extent, but let us not have a piece of legislation so complicated and complex, so confusing, no one will know before the game starts if they are involved or not, to what extent, and these kinds of questions. It should be very simple, very clear and meet the objectives we have.

Mr. Boudria: I wonder if the Minister would tell us, is it his own personal view that such legislation, once prepared . . . Should those who administer it report to the House rather than to government, in much the same way, for instance, as the election-spending legislation is done now—in such a way the government is pretty well totally divorced from the whole process? The Commissioner of Official Languages, the Privacy Commissioner and others report in a way which is really through the Speakers of both Houses or one of the two Houses, as opposed to the government one. I am just wondering whether, in your own personal view, this is a focus you would support.

Mr. Côté (Langelier): It all depends on what the recommendation of the committee will be, because the committee could come out with a recommendation that—I do not know if I should call it the industry—this kind of activity could be self-regulated, for instance. This could be one of your recommendations; I do not know. It exists somewhere. If this should be the case, then we are not going as far as what you are saying.

Mr. Boudria: I will have to make a further assumption. Assuming this committee recommends legislating as opposed to self-regulation . . .

Mr. Côté (Langelier): Or government directives, which is the third route.

• 1835

Mr. Boudria: Yes, I am aware of that. I suppose I am sort of letting my own views out a couple of steps ahead, but I have made those in the House of Commons. Unless I can be convinced otherwise within the next few weeks, the legislative way is the way I favour at this point.

Assuming the legislative mechanism will be used . . . I always draw the parallel with the election financing. Financing of elections is something we have always had and there is nothing wrong with contributing to a political party. Yet in the past, contributing to the electoral process, contributing financially—the people who were in the business of collecting money for that—sort of had an unusual tone to it, an uncomfortable one, I would say. I think since we have had the present legislation, it has, in the public view, cleansed the process, if that word is appropriate.

[*Translation*]

simple et aussi transparent que possible, pour qu'il puisse être administré le plus simplement possible. C'est donc dans cette optique que je vous ai dit qu'il fallait éviter d'aller trop loin.

Il me paraît nécessaire d'avoir un système d'enregistrement des lobbyistes. Par contre, que doit-on y inscrire? Qui devrait en être responsable? tout le débat va tourner autour de ces questions. Il faut faire ce qu'il faut faire, mais épargnons-nous un projet de loi tellement compliqué et complexe que nul ne saura d'entrée de jeu, s'ils tombent sous le coup de ses dispositions et dans quelle mesure? La loi devra donc être aussi simple et aussi claire que possible.

M. Boudria: J'aimerais savoir si, de l'avis du ministre, ceux qui seront chargés de l'administration de cette loi seront responsables devant le Parlement plutôt que devant le gouvernement, comme c'est le cas pour la Loi sur le financement des élections? Dans ce cas, tout ce processus serait pratiquement indépendant du gouvernement. Le Commissaire aux langues officielles, le Commissaire à la protection de la vie privée et d'autres sont responsables devant le président de chaque Chambre ou de l'une des deux et non pas devant le gouvernement. J'aimerais savoir ce que, personnellement, vous préférez.

M. Côté (Langelier): Tout dépend de la recommandation que me fera votre Comité, car vous proposerez peut-être l'autoréglementation de cette industrie, si on peut qualifier ainsi ce type d'activité. Vous le recommanderez peut-être, je n'en sais rien. À ce moment-là, nous n'irions pas aussi loin que vous le dites.

M. Boudria: Permettez-moi de faire une autre supposition. Si notre Comité recommande l'adoption d'un projet de loi, plutôt que l'autoréglementation, . . .

M. Côté (Langelier): Ou a des directives du gouvernement, qui constituent la troisième option.

M. Boudria: Je le sais. Je suppose que je vous fais part de mes propres opinions un peu trop vite, mais je les ai déjà exprimées à la Chambre des communes. En d'autres termes, à moins qu'on ne réussisse à me convaincre du contraire au cours des prochaines semaines, c'est la voie législative que je privilégie pour l'instant.

Supposons donc que l'on adopte un mécanisme législatif . . . J'en reviens au parallèle que je faisais tout à l'heure avec le financement des élections. C'est quelque chose que nous avons toujours eu, et il n'y a rien de mal à verser des contributions à un parti politique. Cependant, dans le passé, ce genre d'activités, et ceux qui en recueillaient les recettes, étaient plus ou moins bien considérés dans l'opinion publique. Depuis que nous avons adopté une loi à cet effet, je pense que nous avons réussi à blanchir, si l'on peut dire, cette activité dans l'opinion publique.

[*Texte*]

In much the same way, that is how I see the registration of lobbyists because, of course, there is nothing wrong with lobbying. It is part of democracy. You have to be able to make representations to people in government, collectively or individually. But what I am asking you is whether you would see, for instance—again, in furthering this process of cleansing, I guess is the right word, or in ensuring the proper perception by the public is there, of those people who are engaged in paid lobbying—a structure which would be similar to the election financing legislation in the respect of registration being done in such a way it reports more towards the legislative arm than the administration.

Do you think, for instance, assuming we go in the way of legislation, reporting to the Speaker is better than going to the Minister of Justice? I was wondering if you had any feelings that way, or even of reporting to yourself as the Minister.

Mr. Côté (Langelier): No, I do not have any particular feeling. I think I would be tempted to wait and see what the committee recommendation would be on that aspect. I think what my main concerns are, Mr. Chairman, if I may repeat them . . . Because of the kind of parliamentary system we have, I think there is a need for this government to know who the lobbyists are and who are their clients. You already know, from this book, we have made a survey of 17 countries, perhaps more than that, and only 3 of these countries we have surveyed are dealing with the lobbyist activities. The United States, from far away and since 1946, has tryed to modernize its act, so to speak. They have problems in defining to what extent exactly they should go. That shows you the difficulty does not belong necessarily to this country.

Australia also deals with that in a very specific way of registration, and Germany in a very decisive way. I guess we recognize the necessity of dealing with lobbyist activities. We should know who they are, who their clients are. Should we know in what kind of activity they are involved and the description of their mandate? I do not know. Beyond that point I think I will leave it to the committee. But and I would be very open to whatever is expressed here. To me, as my colleague said, it is part of the system.

The Chairman: Thank you, Mr. Boudria. Mr. McCuish.

Mr. McCuish: Thank you, Mr. Chairman.

To the Minister, you have done a certain degree of exploratory work up to this point, sir. You have discussed the matter of lobbying with other democratic governments, Britain, Australia, the United States. Certainly they have found some shortcomings. Certainly they have found some shortcomings; certainly they have found some pitfalls. Have they said that after going through all this effort of establishing a register that it was really worthwhile and that it was really necessary?

• 1840

Mr. Côté (Langelier): I do not think any of them came to that kind of recommendation, because the parliamentary systems in these countries are so much different. For instance, the United States and Canada or the United Kingdom are so

[*Traduction*]

C'est dans la même optique que j'envisage un système d'enregistrement des lobbyistes, car il est bien évident qu'il n'y a rien de mal à faire du lobbying. Cela fait partie de la démocratie. Vous devez être capables, collectivement ou individuellement, de faire des démarches auprès de ceux qui prennent les décisions au gouvernement. Je voudrais donc vous redemander si vous envisagez, pour l'enregistrement des lobbyistes, afin de «blanchir» cette activité, une structure semblable à celle prévue par la Loi sur le financement des élections, les responsables de cette structure relevant plutôt du législatif que de l'exécutif.

Supposons que nous adoptions une loi à cet effet. Estimez-vous, par exemple, qu'il est préférable que les responsables relèvent du président de la Chambre plutôt que du ministre de la Justice ou de vous-même? Qu'en pensez-vous?

M. Côté (Langelier): Je n'ai pas de préférence. Je préfère attendre la recommandation du Comité. J'ai dit, et je le répète, qu'étant donné la nature de notre système parlementaire, le gouvernement a besoin de savoir qui fait du lobbying et au nom de qui. Vous verrez que, dans ce document, nous avons fait une enquête sur 17 pays, peut-être même plus, et que trois seulement ont adopté un système de contrôle du lobbying. Depuis 1946, les États-Unis essaient d'actualiser leur loi, car ils ont du mal à déterminer précisément jusqu'où ils devraient aller. Cette difficulté n'est donc pas propre à notre pays.

L'Australie, quant à elle, s'est dotée d'un système d'enregistrement, et l'Allemagne a pris des mesures très précises à cet égard. Nous reconnaissons donc tous la nécessité d'une intervention dans ce domaine, car le gouvernement a besoin de savoir qui fait du lobbying, et au nom de qui. Par contre, devrions-nous connaître la nature des activités auxquelles se livrent ces gens-là et la description de leur mandat? Je n'en sais rien. Ce sera à vous de décider. Je serais prêt à étudier toutes les recommandations que vous me ferez.

Le président: Merci, monsieur Boudria. Monsieur McCuish.

M. McCuish: Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, vous avez fait un certain nombre de travaux préparatoires, puisque vous avez fait une enquête auprès d'autres gouvernements démocratiques, notamment le Royaume-Uni, l'Australie et les États-Unis. Ils vous ont certainement fait part des problèmes que leur système leur avait posés. Ils ont certainement eu des difficultés. Vous ont-ils dit si, tout bien considéré, l'effort en valait vraiment la peine?

M. Côté (Langelier): Personne n'a fait ce genre de recommandation, car le système parlementaire de ces pays-là est bien différent du nôtre. Ainsi, les États-Unis, le Canada et le Royaume-Uni traitent le lobbying de façon tout à fait

[*Text*]

different in the way they deal with lobbyists. So I do not think we have received specific views from them on this.

Mr. Mark Daniels (Deputy Minister, Department of Consumer and Corporate Affairs): Mr. Chairman, I guess the summary of what we learned was that the United States, certainly the federal government, was not particularly happy with the system they had in place. Britain of course has a voluntary system. Germany's system is very narrow indeed, and deals only with the Bundestag; they really only ask that lobbyists identify themselves and do not go beyond that.

I guess the one answer I cannot give you is Australia, which put in an experimental system about 18 months ago, I think. I think it has now been put into permanent position, although it is not a legislated system; it is strictly administrative. I think they are fairly happy with it, but you will recall it was introduced specifically coming out of a scandal involving foreign intelligence services. So there is quite a different genesis than what we are talking about here.

Mr. Côté (Langelier): It is hard to say, because in Israel, for instance, they are going to the lobbyists—the lobbyist activity and the government are really working together. In other countries they do not really have that concern, and in some others they recognize the necessity of dealing with the lobbyist activity. I guess those countries that have a parliamentary system that are the closest to ours are the ones that have a system that deals with the lobbying activity; that is, Australia, the United Kingdom, and maybe the United States. Those who have a system are trying to modernize theirs.

The Chairman: Mr. McCuish.

Mr. McCuish: Mr. Chairman, the thing I have to ask myself is whether there is a need for it and whether the matter of the registry is going to accomplish anything other than to make mankind more devious than he or she is now. I wonder just who is a lobbyist. You seem to emphasize the fact that a lobbyist must be paid, but I think there are zealots that are unpaid that have equal or greater influence on a Member of Parliament and perhaps even on a Minister of the Crown—I do not know.

So the question is: What is a lobbyist? When and where is a lobbyist? You make reference, sir, to Ottawa, but let us say in our various constituencies, in our ridings . . . Let us take the case of a sister of a widow of a pensioner—is that a lobbyist? When I am in my riding, does it not matter that I am being lobbied by the executive secretary of the Prince George Chamber of Commerce? When you are in your riding, what role are you assuming in your riding, that as a Member of Parliament or that as a Minister? Does somebody have to show their credentials just so they are paid?

• 1845

And the final question is a zinger; is the administration of it, the policing of it . . . if we create a list of no-nos, we are going to have a series of fees and fines and tut-tuts to go with it and

[*Translation*]

différente. Ils ne nous ont donc pas fait de recommandations spécifiques à cet égard.

M. Mark Daniels (sous-ministre, ministère de la Consommation et des Corporations): Monsieur le président, je peux vous dire, en quelques mots, que les États-Unis, en tout cas le gouvernement fédéral, n'est pas particulièrement satisfait du système qu'il a mis en place. La Grande-Bretagne a un système facultatif, et celui de l'Allemagne est très limité puisqu'il ne s'applique qu'au Bundestag; ils demandent seulement aux lobbyistes de décliner leur identité, et c'est tout.

Par contre, je ne peux pas vous dire ce qu'il en est de l'Australie, car elle n'a mis en place un système expérimental qu'il y a environ 18 mois. Je crois qu'on lui a récemment donné un caractère permanent, mais il n'a pas fait l'objet d'un projet de loi, c'est un système strictement administratif. Je pense que les autorités australiennes en sont raisonnablement satisfaites, mais il ne faut pas oublier qu'il a été mis sur pied à la suite du scandale qui a frappé les services secrets. Le contexte est donc différent là-bas.

M. Côté (Langelier): Il est difficile de généraliser car, par exemple, en Israël, les lobbyistes collaborent carrément avec le gouvernement. Dans d'autres pays, les gouvernements sont moins préoccupés par ce problème, mais, dans certains, ils reconnaissent la nécessité de contrôler plus ou moins le lobbying. Je pense que les pays dont le système parlementaire est le plus proche du nôtre sont ceux qui se sont dotés d'un système de contrôle du lobbying, et je veux parler de l'Australie, du Royaume-Uni et éventuellement, des États-Unis. Ceux qui se sont dotés d'un tel système sont en train de l'actualiser.

Le président: Monsieur McCuish.

M. McCuish: Monsieur le président, je cherche simplement à savoir si cela est vraiment nécessaire et si votre système d'enregistrement va servir à autre chose qu'à rendre l'homme encore plus filou qu'il ne l'est déjà. Commençons par déterminer qui fait du lobbying. Vous semblez insister sur le fait qu'un lobbyiste doit être rémunéré, mais vous savez, il y a des zélés qui font cela bénévolement et qui ont au moins autant d'influence sur un député ou même sur un ministre . . .

La question est donc de savoir qui fait du lobbying, et dans quelles circonstances on est considéré comme un lobbyiste. Vous avez parlé d'Ottawa, mais on pourrait aussi parler de lobbying dans nos circonscriptions . . . Prenons le cas de la soeur de la veuve d'un retraité; fait-elle du lobbying? Lorsque je me trouve dans ma circonscription, est-il important de savoir que j'ai rencontré le secrétaire exécutif de la Chambre de commerce de Prince George? Vous-même, lorsque vous vous trouvez dans votre circonscription, y êtes-vous en tant que député ou en tant que ministre? Doit-on montrer des pièces justificatives pour être considéré comme un lobbyiste rémunéré?

Finalement, la question mystère: si ce régime comporte certains interdits, des droits, des amendes, des lignes directrices, etc., quels seront les délits visés? Qui va administrer le

[*Texte*]

if there is an offence, what are those offences going to be? Who is going to exercise it? Who is going to say that has to be paid? And what position is that lobbyist in, as a Canadian and having the rights of our Canadian constitution?

Mr. Côté (Langelier): You have just expressed all the questions that we ourselves, at our end, had when we have tried to deal with that and it is exactly what I was saying earlier. We went through all that and we ended up with . . . Even if we wanted to deal with that . . . and my colleague from Prescott—Russell was saying that we promised legislation on that. Yes, we did, but we wanted to deal with that in the most accurate way, the way that it should be dealt with. Because of the difficulty of coming out with a so-simple definition, we found out that we must seek views from others, and that is exactly why we have that kind of committee here. Again, you could go on and on as to who should be considered a lobbyist. Do we just stop at only paid lobbyists, and who are they? You could have a register for paid lobbyists and others, or whoever you want and whatever you want, I guess.

The Chairman: Mr. McCuish, did you have any more?

Mr. McCuish: Thank you, that is sufficient, Mr. Chairman.

The Chairman: Before we go on a second round, if I can ask a few questions. You just began touching on one of my first questions; the document that you put before us is entitled *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper*, and I am curious—why that particular wording? Did that mean that you had automatically chosen to exclude those that are not paid?

Mr. Côté (Langelier): No, not necessarily. Just because we referred to that as the old, I would not say definition, but the words used as being paid lobbyists . . . but we do not necessarily stop at only the paid lobbyists. If this committee thinks that we should go to a wider definition of lobbyist, we do not have any restriction on that.

As the Deputy Minister was just mentioning, the Catholic and the Protestant and these kinds of associations—and like I said before, the Cancer Society—for humanitarian purposes; when they are coming to see you, should they be involved in that? Because they are lobbying. And you have a lot of charitable organizations, that if tomorrow they are considered as being lobbying and lobbyists they could end up by losing their tax status.

So we are thinking about paid lobbyists, but we do not necessarily want to stop there.

The Chairman: One of the things that occurs to me as we read through some of the documents that have been before us to this point is that there always seems to be an emphasis on the lobbyists and their clients, but never an emphasis on who they are meeting. Have you given any thought to the necessity of having a registration of who lobbyists are meeting with, i.e., when they meet with a member of the bureaucracy, for example: should that be declared? Should that be public? Should that be available to the public?

[*Traduction*]

régime? Qui va imposer les pénalités? Et, enfin, de quelle protection bénéficieront les lobbyistes en tant que Canadiens jouissant des droits que leur confère la Constitution canadienne?

M. Côté (Langelier): Vous venez de poser toutes les questions que nous nous sommes posées nous-mêmes, lorsque nous avons amorcé ce processus. Comme le disait mon collègue de Prescott—Russell tout à l'heure, le gouvernement a promis de présenter un projet de loi. Cependant, nous avons voulu nous attaquer à cette question de la façon la plus efficace possible et, comme nous avons trouvé qu'il était très difficile de s'entendre sur des définitions, nous avons décidé de tenir des consultations, et c'est présisément pourquoi le Comité commence aujourd'hui ses travaux. Si nous essayons de nous entendre sur la définition de lobbyiste, nous risquons d'être là pendant fort longtemps. Faut-il que la définition comprenne uniquement les lobbyistes payés et, dans l'affirmative, qui sont-ils? Je suppose qu'on pourrait maintenir un régistre des lobbyistes payés et des autres.

Le président: Monsieur McCuish, vous avez terminé?

M. McCuish: C'est tout, monsieur le président. Merci.

Le président: J'aimerais moi-même poser quelques questions avant de passer au deuxième tour. Puisque nous parlons du document de travail, j'aimerais savoir pourquoi on a retenu le titre *Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés, document de discussion*? Est-ce que cela signifie que les lobbyistes qui ne sont pas payés sont de ce fait exclus?

M. Côté (Langelier): Pas nécessairement. C'est l'expression qui a cours, mais si le Comité estime qu'il faudrait adopter une définition plus large de lobbyiste, nous n'avons aucune objection.

Le sous-ministre se demandait tout à l'heure si les associations paroissiales, catholiques ou protestantes, par exemple, ou la Société du cancer doivent être considérés comme des lobbyistes lorsqu'ils exercent des pressions sur le gouvernement. Ces associations font effectivement du lobbying et si, à compter de demain, les nombreuses oeuvres de charité sont réputées être des lobbyistes, elles pourraient bien perdre certains avantages que leur accorde actuellement le fisc.

Par conséquent, le document de discussion concerne surtout les lobbyistes payés, mais pas nécessairement à l'exclusion des autres.

Le président: À la lecture des documents dont dispose actuellement le Comité, j'ai constaté qu'on y discute principalement des lobbyistes et de leurs clients et qu'on n'accorde pas beaucoup d'importance aux personnes qu'elles rencontrent. Avez-vous songé à la possibilité d'enregistrer les personnes sur lesquelles les lobbyistes font pression, par exemple les fonctionnaires? Ces renseignements devraient-ils être rendus publics?

[*Text*]

Mr. Côté (Langelier): We took it the other way around because in certain countries there is only one level, because of the parliamentary system that they have, that the lobbyists can address. But here, as I said, because of the reform, because of the system we have, lobbyists can go and see a bureaucrat. He could go and see a member. He could go and see a minister, a senator, whoever they are. So it is hard to say, well, you know, depending on who you are going to see and who you would like to lobby, you should register this way or that way.

• 1850

We think the other way around; if we could have a register providing information for a bureaucrat or whoever they are, they would have all this information and they would know who the lobbyists are and what they are doing, what their purpose is and who they got their mandate from.

The Chairman: To follow up on it, then, you see the purpose of the registration is to declare so that people know who the lobbyists are and who their clients are. But it is not a particular significance who they meet with?

Mr. Côté (Langelier): No, I do not think so. I do not think there is a necessity for the public to know who these people are meeting. It could be at any level and more often than not, the lobbyists lobby at different levels. They see bureaucrats and they see ministers and they see whomever; people of influence.

The Chairman: Mr. Daniels.

Mr. Daniels: Mr. Chairman, there is at least one proposal around which we had seen. I do not know if it showed up in the book; I cannot recall, finally. But there is a system called "logging", proposed by some public interest groups where whoever the target is, whether they be senior bureaucrats or chiefs of staff, or whomever, they have to record every call and every visit with whom, from whom, and this becomes a matter of public record to be examined by appropriate public interests groups.

This is carrying the detail down to a really fine level, but there has been this kind of proposal around. In fact, I think it was even tried in the Department of Energy in Washington for a while, because there was concern about the fact that public interest advocacy groups were not getting at officials in the same way that, for example, the oil companies were. So you can really carry it to quite a level of detail.

The Chairman: I have just one more question and then I will start on the second round. Mr. McCuish touched on it briefly, and that is the whole question of what kind of problems we faced in Canada with lobbying and the need for the registration of lobbyists. For example . . . and what brings me to the question is at a recent seminar here in Ottawa, there was a panel discussion on this very subject.

One of the women who was there, a professor who studied the issue for a long time, maintained that she had not run into any evidence of what she considered abuse; anything illegal or quasi-illegal or immoral. Has your department run into

[*Translation*]

M. Côté (Langelier): Nous avons retenu cette option, contrairement à certains pays où, à cause du système parlementaire utilisé, il n'y a qu'un seul palier auquel les lobbyistes peuvent s'adresser. Au Canada, cependant, étant donné les réformes apportées et le système en place, les lobbyistes peuvent entrer en communication avec les bureaucrates, les députés, les ministres, les sénateurs, etc. Il serait donc difficile d'enregistrer le nom de chaque personne qui rencontre un lobbyiste.

Nous avons plutôt adopté la solution inverse, à savoir maintenir un registre nous permettant de savoir qui sont les lobbyistes, qu'ils représentent, et quel objectif ils poursuivent.

Le président: Vous voulez donc que le registre renseigne les intéressés sur les lobbyistes et leurs clients. Cependant, ne croyez-vous pas qu'il serait important d'enregistrer les noms des personnes qu'ils consultent?

M. Côté (Langelier): Non, je ne crois pas. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire pour le public de savoir qui les lobbyistes ont rencontré. Il suffit de dire que les lobbyistes souhaitent rencontrer des personnes influentes et qu'ils exercent des pressions à plusieurs niveaux, allant des bureaucrates aux ministres.

Le président: Monsieur Daniels.

M. Daniels: Monsieur le président, certains groupes d'intéressés ont proposé de mettre sur pied un système permettant l'enregistrement de toutes les données pertinentes, c'est-à-dire les personnes consultées par les lobbyistes, s'il s'agit de bureaucrates supérieurs, de chefs d'état-major, ect., les détails des appels téléphoniques et des visites, les noms des clients, après quoi tous ces renseignements sont rendus public. C'est une proposition qui a été faite et je ne me souviens pas si on en parle dans le document de discussion.

C'est pousser l'amour du détail un peu à l'extrême, mais je crois savoir que cette idée a été avancée. En fait, je crois qu'on l'a mise à l'essai au sein du département de l'Énergie à Washington, car certains s'inquiétaient du fait que les groupes de promotion publique n'avaient pas le même accès aux fonctionnaires que les représentants des grandes sociétés pétrolières, par exemple. C'est donc dire qu'il existe certains systèmes fort perfectionnés.

Le président: J'aimerais poser une autre question, après quoi nous passerons au deuxième tour. M. McCuish a parlé des problèmes qui touchent le lobbying au Canada et de la nécessité d'enregistrer les lobbyistes. Or, pendant un colloque tenu récemment à Ottawa, on a discuté justement de cette question.

Une des participantes, un professeur qui étudie cette question depuis longtemps, a maintenu qu'elle n'avait jamais eu connaissance d'abus, d'activités illégales, quasi illégales ou immorales. Votre ministère a-t-il des raisons de croire qu'il y a abus de privilèges, versements de pots-de-vin, etc.?

[*Texte*]

evidence of specific problems with abuses of privileges or say bribery, that sort of thing?

Mr. Côté (Langelier): Not to my knowledge, and I do not think it is the main purpose of trying to deal with this. I do not think that the Prime Minister or this government wants to deal with lobbyists' activity because we have seen and we have experienced some abuses.

I think we are trying to deal with it because, as Mr. Boudria said earlier, it is part of our system now. We have to focus on the objective. The objective should be that the public servant, the bureaucrats and everyone in the Parliamentary system should know who these lobbyists are and what their reasons are for being in town; to lobby who and for what reasons; what purpose? This is what we should have in mind.

Now, having said this, there is the complexity of defining who these lobbyists are and then, what kind of information do we need from them? But not to go beyond a certain line—we should draw a line somewhere. The difficulty of this problem is, I think, to stop, because there is a lot of information any legislation could ask lobbyists to provide this government. It works the other way around as well: once you have provided the public with this kind of information, should we tell the public how much influence we have received? Should what the government says to these lobbyists be public, in other words? The other way around as well; if you want to have all the information then you should be in a position to, as well, give the public all the information you have said to these so-called lobbyists.

• 1855

There is a point of information. What do we need? In this country, we have a need for openness and clarity, to eliminate any worries from the Canadian public over lobbyist activity. Fine, the government recognizes their legality; they are here and they deserve attention. Having said that, when they are coming to Ottawa, we should know, the public servants should know, who they represent and who they are, how big they are and things like this.

For instance, I do not think we should go as far as asking them to disclose the fees they are getting from their clients, because this is not the purpose of this exercise. The purpose of the exercise is to inform or be informed of what brings them to Ottawa. I do not think whether a lobbyist receives $10,000 or $5,000 from a client means anything to the public servant.

The Chairman: I just want to ask one quick supplementary, and then I will go back to Mr. Boudria. I guess I find it a little puzzling. It seems to me for virtually anybody who comes into my office, I will know who they are and largely why they are there. Are you saying, in the case of the bureaucracy, they have people show up to meet with them who they do not know, or they do not know why they are there? Is this a fairly common problem?

[*Traduction*]

M. Côté (Langelier): À ma connaissance, il n'y en a pas eu, mais je ne crois pas que c'est dans cette optique que nous nous attaquons à cette question. Ce n'est pas parce qu'il y a eu des abus que le Premier Ministre et le gouvernement veulent s'attaquer à la question du lobbying.

Au contraire, comme le disait M. Boudria tout à l'heure, nous voulons examiner de près cette activité car elle fait maintenant partie de notre système. Ce qui compte, c'est l'objectif, c'est-à-dire que les fonctionnaires, les bureaucrates et tous ceux qui travaillent au sein du système parlementaire doivent savoir qui sont ces lobbyistes, pourquoi ils sont là, qui ils représentent et quels sont leurs objectifs. C'est pour cette raison que nous avons lancé cette initiative.

Cela dit, il est assez difficile de définir les lobbyistes et d'identifier les renseignements qu'ils devront nous fournir. Cependant, il faut se garder d'aller trop loin et trouver un juste milieu. A mon avis, le plus difficile c'est de savoir quand s'arrêter parce que la quantité de renseignements qu'une loi pourrait obliger les démarcheurs, ou lobbyistes, à fournir au gouvernement est énorme. Cela va dans l'autre sens aussi: lorsque les renseignements de ce genre ont été communiqués à la population, doit-on lui indiquer dans quelle mesure le gouvernement a été influencé? Autrement dit, faut-il aussi rendre publique ce que le gouvernement a répondu à ces démarcheurs? En effet, après avoir obtenu tous ces renseignements, vous devriez être en mesure de communiquer à la population tous les renseignements que vous avez donnés à ces prétendus démarcheurs.

Il faut déterminer quelle information est nécessaire? Dans ce pays, nous avons besoin de transparence et l'information précise pour éliminer les craintes des Canadiens à l'égard de l'activité des démarcheurs. Soit, le gouvernement reconnaît la légalité de leurs activités; ils sont ici et nous devons nous en occuper. Cela étant dit, lorsqu'ils viennent à Ottawa, nous devrions savoir qui ils représentent et qui ils sont, l'étendue de leurs activités et autres éléments de ce genre. Les fonctionnaires devraient aussi avoir accès à ces renseignements.

Par exemple, je ne crois pas que nous puissions aller jusqu'à leur demander de divulguer les honoraires qu'ils obtiennent de leurs clients puisque ce n'est pas le but de cet exercice. Nous cherchons à connaître ce qui les amène à Ottawa et à en informer les intéressés. Il importe peu aux fonctionnaires de savoir si un démarcheur reçoit 10,000$ ou 5,000$ d'un client.

Le président: J'aimerais poser une courte question supplémentaire avant de redonner la parole à M. Boudria. J'ai un peu de mal à comprendre. Il me semble que je suis en mesure de savoir qui sont ceux qui se présentent à mon bureau et, en général, la raison de leur visite. Nous dites-vous que les bureaucrates reçoivent des personnes qu'ils ne connaissent pas et ignorent la raison qui les amène? Est-ce un problème relativement courant?

[*Text*]

Mr. Côté (Langelier): It could be that, but also, some lobbyists are representing more than one group. When they come to see you for a specific purpose, you should know why they are coming to see you. Are they coming to see you to try to lobby you on a combines act or are they coming to lobby you on a bankruptcy act? It could be completely different. Are they coming to see you to tell you how good our energy program is, or are they coming to see you to tell you about the divorce legislation this government will try to legislate shortly? We should know this, and the public should know this, and public servants should know this. It is the kind of information we should know.

Mr. Daniels: Just to add, the Minister had highlighted in his statement the principles of openness, clarity and access to government; members will know those are arbitrary. In the limit, the Minister had to agree we had to pick a reference point somewhere, and using openness as a principle point, following Mr. McCuish's example, you can always be driven to the outside edge in this subject. It is very elusive; it is not hard to come up with examples of silly transactions.

Yet when you look in terms of those principles, you are driven to see that third-party transactions, for example, are the most difficult to access. It is not hard to see the Chamber of Commerce, for example, and what they want to do, or the vice-president of government affairs of company X. This is all quite visible, but it is not so easy on a dating service, for example, somebody who is simply arranging meetings. You have this kind of a dilemma created by trying to draw the line.

Mr. Boudria: I noted in one of the Minister's replies, you are talking about the fact our purpose is really to identify who lobbyists are and why they are there and for what purpose and so on. Do you not think we should also have the following information as well: On behalf of who? Who pays? How much, and how is it spent? I would like to submit to you that if company X has paid $1,000 to come 3,000 miles to lobby someone and it is going to require a day or whatever it takes, it is probably not all that controversial because it probably costs him two-thirds of that much to get here, depending on where they are in the country and so on.

• 1900

However, if a company has paid $100,000 to arrange a meeting with a Cabinet minister, or something like that—I use that example; it could be with a back-bencher too, but the chances of it would be somewhat more remote—you would want to know who paid for it to start with and what is it for? Why is the fee so exorbitant?

Of course, if the funds are used purely for . . . part of it is profit and that is fine, everybody is in business to make money; but if a good portion of it is used for such purposes as perhaps, let us call it entertainment or something else, then just maybe that makes a difference on what it is.

[*Translation*]

M. Côté (Langelier): Ce pourrait être le cas mais il y a aussi des démarcheurs qui représentent plus d'un groupe. Lorsqu'ils viennent vous voir dans un but précis, vous devriez savoir pourquoi ils s'adressent à vous. Viennent-ils pour essayer de vous influencer au sujet d'une loi sur les coalitions ou au sujet d'une loi sur les faillites? Leurs intérêts pourraient varier énormément. Viennent-ils vous voir pour vous expliquer que notre programme énergétique est excellent ou viennent-ils vous parler du projet de loi sur le divorce que le gouvernement prévoit adopter sous peu? Nous devrions posséder ces renseignements et la population et les fonctionnaires devraient eux aussi les posséder. Voilà le genre de renseignements que nous devrions posséder.

M. Daniels: J'ajouterais à cela que le ministre a mis l'accent, dans son exposé, sur trois grands principes, à savoir la transparence, la clarté et l'accessibilité au gouvernement. Les députés reconnaissent que ce sont des critères arbitraires. Le ministre a dû reconnaître qu'il nous fallait choisir un point de référence et si nous prenons le principe de la transparence, pour reprendre l'exemple de M. McGuish, il est toujours possible d'aller un peu trop loin. C'est très flou; il n'est pas difficile de trouver des exemples de transactions farfelues.

Mais si l'on prend ces principes, on constate rapidement que les renseignements sur les transactions entre tiers sont les plus difficiles à obtenir. Il est assez facile, par exemple, de savoir ce que veulent faire la Chambre de commerce ou le vice-président aux Affaires gouvernementales de la Société X. Leurs buts sont assez faciles à percer mais il en va tout autrement quand on à affaire à quelqu'un qui se contente d'organiser des rencontres. C'est dans des cas comme ceux-là qu'il est difficile de savoir jusqu'ou aller.

M. Boudria: Dans l'une de ses réponses, le ministre a indiqué que notre but, c'est de déterminer qui sont les démarcheurs, ce qui les amène, ce qu'ils cherchent à obtenir, etc. Ne croyez-vous pas qu'il faudrait aussi chercher à obtenir les renseignements suivants: pour le compte de qui agissent-ils? Qui les paie? Quel est le montant de leurs honoraires et comment ces sommes sont-elles dépensées? J'estime qu'il n'y a pas lieu d'être préoccupé si la société X a versé 1,000$ à un démarcheur qui a parcouru 3,000 milles pour venir influencer quelqu'un, s'il doit consacrer un jour ou plus à cet effort et débourser pour ce faire les deux tiers de la somme.

Cependant, si une société a versé 100,000$ pour obtenir un rendez-vous avec un ministre ou même un simple député, ce qui est moins probable, vous voudriez savoir qui a payé cette somme et dans quel but? Vous voudriez savoir pourquoi la somme est si exorbitante.

Bien sûr, si les fonds sont utilisés uniquement pour . . . si un profit est fait sur cette somme, c'est normal, tout le monde veut gagner de l'argent; mais si une portion appréciable de ces fonds est utilisée, par exemple, à des fins de représentation ou autre chose de ce genre, cela pourrait faire une différence.

[*Texte*]

I know you do not want to go too far in what you are telling us and to just what extent we need to register, but is there not at least a degree of this which is necessary?

Mr. Côté (Langelier): Well, I think I would be satisfied, Mr. Boudria, if a lobbyist tells me who he is, what he is doing on the Hill and what he is trying to lobby me for. To me, trying to know more than that in terms of how much they are paid to do this kind of activity . . .

It is a commercial transaction between a client and a lobbyist; it is intervening in a kind of confidentiality which belongs to this lobbyist, and to me, it does not meet any of my objectives. My objective is to know on the government side, who are these guys and what brings them here, I guess.

Mr. Boudria: You said it is a commercial transaction, but it is a public official, though.

Mr. Côté (Langelier): It is a public what?

Mr. Boudria: It is a public official. The person who is being lobbied is a public official whether it is your deputy, as a public servant, or whether it is you and I as elected people.

Mr. Côté (Langelier): Well, yes, you know that the lobbyist is coming to see the Minister of Consumer and Corporate Affairs to lobby me on the Bankruptcy Act. That is all you need to know. What is the purpose of knowing that this guy has been paid $10,000 or $3,000 to do this kind of lobbying activity?

If a client thinks it deserves $3,000, it is worth $3,000, or it is worth $10,000. That is his business between his client and the lobbyist. You need to know that the guy is coming and has lobbied me for the Bankruptcy Act. Maybe you need to know that, but you do not necessarily need to know how much they have been paid.

Mr. Boudria: Okay. The other aspect I want to mention, then, is what about who pays? Would you not want to know that Mr. Lobbyist is going to come in tomorrow to lobby you on such-and-such legislation with the purpose of making it stricter or less strict or whatever, but that he is paid by some group, by the oil men or whoever it is who is paying his fees? You would not want to know, at least, without knowing the amount, you would not want to know even who pays for it?

Mr. Côté (Langelier): If he is supporting government, maybe I will need to know.

Mr. Boudria: Otherwise, you would not want to know who pays for him?

Mr. Côté (Langelier): Well, if this lobbyist could be asked to disclose the name of his clients, then that is all I need.

Mr. Bourdria: "Client" being defined as the person who pays the fee?

[*Traduction*]

Je sais que vous ne voulez pas aller trop loin dans ce que vous nous dites ni expliquer en détail les critères d'enregistrement, mais est-ce que certains de ces renseignements ne sont pas nécessaires dans une certaine mesure?

M. Côté (Langelier): Monsieur Boudria, je serais assez satisfait qu'un démarcheur m'explique qui il est, ce qu'il fait sur la Colline et sur quel dossier il cherche à m'influencer. J'estime qu'en cherchant à en savoir plus, notamment sur le montant des honoraires qui leur sont versés . . .

Il s'agit d'une transaction commerciale entre un client et un démarcheur; je n'ai pas pour objectif de m'ingérer dans les rapports de confiance entre un démarcheur et son client. En tant que représentant du gouvernement, je veux découvrir qui sont ces gens et ce qui les amène sur la Colline.

M. Boudria: Vous avez parlé d'une transaction commerciale, mais il s'agit en même temps de l'activité d'une personne qui occupe une charge publique.

M. Côté (Langelier): Pouvez-vous répéter?

M. Boudria: Il s'agit des activités d'une personne qui occupe une charge publique. La personne qui fait l'objet du démarchage occupe une charge publique qu'il s'agisse d'un député, d'un fonctionnaire ou encore de vous ou moi qui sommes des représentants élus du peuple.

M. Côté (Langelier): Oui, mais nous pouvons savoir que le démarcheur vient voir le ministre de la Consommation et des Corporations pour l'influencer au sujet de la Loi sur les faillites. C'est tout ce qu'il nous faut savoir. À quoi cela sert-il de savoir si cette personne a touché 10,000$ ou 3,000$ pour s'adonner à cette activité?

Si un client estime que cela vaut 3,000$, c'est ce que cela vaut, et ça peut aussi valoir 10,000$. Cela ne concerne que le démarcheur ou son client. Il vous faut savoir que cette personne est venue me voir pour essayer de m'influencer au sujet de la Loi sur les faillites. Vous avez peut-être besoin de savoir cela mais vous n'avez pas absolument besoin de connaître la somme qu'il a reçue.

M. Boudria: D'accord. J'aimerais aussi poser des questions au sujet des renseignements concernant la personne qui paie. Ne voudriez-vous pas savoir que le démarcheur qui viendra vous voir demain pour vous parler de tel ou tel projet de loi, pour vous convaincre de le rendre plus rigoureuse ou plus souple, a été payé par tel ou tel groupe ou par une société pétrolière, par exemple? Sans chercher à connaître le montant des honoraires, ne voudriez-vous pas tout au moins savoir qui paie la note?

M. Côté (Langelier): Je voudrais peut-être le savoir, s'il appuyait le gouvernement.

M. Boudria: Autrement, vous ne voudriez pas savoir qui paie ses honoraires?

M. Côté (Langelier): Si nous étions autorisés à demander à ce démarcheur de divulguer le nom de son client, je n'en demanderais pas plus.

M. Boudria: Le «client» étant celui qui paie les honoraires?

[*Text*]

Mr. Côté (Langelier): Obviously.

Mr. Boudria: Okay, so in other words . . . I am just trying to figure out exactly where your position is. So you are saying . . .

Mr. Côté (Langelier): My position, Mr. Boudria, is very simple; not complicated at all. I want to know who is this guy, who is the lobbyist? You are the lobbyist? Fine. If you are coming to lobby me, I want to know on what and on whose behalf and what brings you here. Is it the divorce law? Is that the Bankruptcy Act? What is it? Beyond that, I do not need to know anything from you.

• 1905

I do not want to be involved in your profit and loss statement every year that you have collected $400,000 worth of fees on lobbying activity and you have spent so much money. That is not my business; that is not the purpose of this government to interfere into that and get into that. The purpose is to provide a system to inform the civil servant, the government, the people involved in that parliamentary system that changes laws and brings new measures to have a better Canada; they should know who has influenced these decisions. That is all we need to know.

Mr. Boudria: The question on whose behalf, which you have responded to in the affirmative . . .

Mr. Côté (Langelier): Yes.

Mr. Boudria: —takes care of that concern.

Mr. Côté (Langelier): I am sorry. Once you have stated that, then you could decide what kinds of information could be public or not. Obviously if Mr. Boudria is a lobbyist, then maybe the public deserves to know that Mr. Boudria is a lobbyist; but once we have said that, the public does not necessarily need to know that Mr. Boudria is representing a big client in Hawkesbury, for instance, who wants to bring changes in the Bankrupcty Act. I am not saying that I am against the publication of this kind of information, but that is another issue that you will have to examine.

The Chairman: That was going to be my supplementary question.

Mr. Côté (Langelier): To what extent this information should be made public or not—that is another. I am not saying that he should or he should not.

The Chairman: Can I just follow that? You made reference on page 5 of your opening remarks, and I quote, that:

> Under the Access to Information Act, lists of clients and financial data may not be available to the public unless contrary legislative provisions are made.

So obviously you have done some work in that area. Do you think there would be problems with making client lists public?

Mr. Côté (Langelier): Yes, there could be. There could be under the Access to Information Act or things like that; it could very well be. But this committee, based on the opinions

[*Translation*]

M. Côté (Langelier): Évidemment.

M. Boudria: D'accord; autrement dit . . . j'essaie de comprendre exactement quelle est votre position. Vous dites donc . . .

M. Côté (Langelier): Monsieur Boudria, ma position est très simple, pas du tout compliquée. Je veux savoir qui est le démarcheur. Il me le dit, cela me suffit. Si un démarcheur demande à me rencontrer, je veux savoir de quoi il veut me parler, au nom de qui et dans quel but. S'agit-il de la Loi sur le divorce? S'agit-il de la Loi sur les faillites? De quoi s'agit-il? Je n'ai pas besoin de savoir autre chose à part cela.

Je ne veux pas examiner les états financiers de chaque année afin de découvrir qu'il a perçu pour 400,000$ d'honoraires pour ses activités de démarchage ni qu'il a dépensé telle somme. Cela ne me concerne pas; le gouvernement n'a nullement l'intention de se mêler de cela. Son but c'est de mettre en place un système pour informer les fonctionnaires, le gouvernement et les décideurs parlementaires qui modifient les lois et adoptent de nouvelles mesures pour améliorer la vie au Canada; ceux-là doivent savoir qui a influencé le processus décisionnel. C'est tout ce que nous avons besoin de savoir.

M. Boudria: Vous avez indiqué qu'il fallait savoir pour le compte de qui le démarcheur agit . . .

M. Côté (Langelier): Oui.

M. Boudria: . . . et cela dissipe cette inquiétude.

M. Côté (Langelier): Je regrette. Une fois cette information connue, vous seriez alors en mesure de décider de la nature des renseignements qui doivent être rendus publics. De toute évidence, si M. Boudria est démarcheur, il faut sans doute que la population le sache; mais cela étant dit, la population n'a pas nécessairement besoin de savoir que M. Boudria représente un gros client de Hawkesbury, par exemple, qui veut faire modifier la Loi sur les faillites. Je ne dis pas que je m'opposerais à la divulgation de renseignements de ce genre, mais c'est un autre aspect de la question que vous devrez examiner.

Le président: J'allais justement poser une question supplémentaire sur ce sujet.

M. Côté (Langelier): Il faudra aussi déterminer dans quel cas ces renseignements devront être rendus publics. Je ne dis pas qu'ils doivent l'être.

Le président: Puis-je poursuivre dans cette veine? Vous dites, à la page 6 de votre exposé, et je cite:

> En vertu de la Loi sur l'accès à l'information, les listes des clients et les données financières peuvent ne pas être rendues publiques à moins qu'une disposition législative contraire ne soit établie.

Cela révèle que vous vous êtes penché sur cette question. Croyez-vous que la publication de ces listes de clients créerait des problèmes?

M. Côté (Langelier): Oui, c'est possible. Cela pourrait effectivement contrevenir à certaines dispositions de la Loi sur l'accès à l'information. Mais le Comité formulera des recom-

[*Texte*]

and commentaries that you are going to receive, will make recommendations to that aspect. It is very difficult for me to tell you exactly to what extent you should go; I think I am open to everything.

Mr. Boudria: So potentially we could have a registry system that has some information public and some other information that could be registered but not necessarily public?

Mr. Côté (Langelier): Yes.

Mr. Boudria: Well I would hope that would not be our conclusion; I would have some problem with that. However, I can see your concern with the protection of privacy and so forth.

I will ask just one or two more quick questions and then I will be done, Mr. Chairman. I am not going to ask you who the author of the report is, because it is obviously the Minister who personally wrote it. May I ask then if it would be possible for us to interview at this committee your main researcher who assisted you in the preparation of your report?

The Chairman: I asked the question at the outset of the meeting, and the Minister has already agreed to that.

Mr. Boudria: I thought the Minister had said he would provide the officials who had worked on the report. What I wanted to know was really the person who assisted you in the drafting of it; that person in particular is what I was asking.

Mr. Côté (Langelier): Mr. Boudria, this is a government of openness; we have no problem with that.

Mr. Boudria: That is so nice to hear. Is it possible for us . . .? I wanted to do this from the beginning, and I do not think I got around to doing it. Is it possible to put on the Order Paper what the cost was of having this document prepared? It is quite extensive. Just looking at the bibliography, I counted somewhere in the order of 98 different sources. Obviously there has been a certain amount of work done there in various jurisdictions, which in part gives me a problem with another topic of personally visiting some of those jurisdictions. However, has any individual from your department visited any of those jurisdictions or was all of this done over the phone, from libraries and so on? Just how were you assisted, if I can ask it that way?

• 1910

Mr. Côté (Langelier): Perhaps the deputy minister could give you a better answer.

Mr. Daniels: Mr. Chairman, the work was virtually all done in-house. We did have the services of one consultant for a short time, we did visit Washington, and there were a few phone calls to Australia . . .

Mr. Côté (Langelier): We do not need . . . [*Inaudible—Editor*]

[*Traduction*]

mandations en tenant compte des avis et des commentaires qu'il recevra sur cette question. Je ne saurais vous dire jusqu'où vous devriez aller; je suis ouvert à toutes les suggestions.

M. Boudria: Ainsi, nous pourrions mettre en place un système d'enregistrement en vertu duquel certains renseignements seraient enregistrés sans nécessairement être rendus publics?

M. Côté (Langelier): Oui.

M. Boudria: J'aurais souhaiter entendre le contraire puisque j'aurai du mal à accepter cela. Toutefois, je reconnais la validité des préoccupations que vous pouvez avoir en ce qui concerne la protection des renseignements personnels.

Je vais poser très rapidement encore une ou deux questions, monsieur le président, et après ce sera tout. Je ne vais pas vous demander qui est l'auteur du rapport puisque celui-ci a évidemment été rédigé par le ministre lui-même. Je vais donc vous demander s'il serait possible pour le Comité d'interroger l'attaché de recherche qui vous a secondé dans la préparation de votre rapport?

Le président: J'ai posé cette question au début de la réunion et le ministre a déjà accédé à cette requête.

M. Boudria: Je croyais avoir compris que le ministre mettrait à notre disposition les fonctionnaires qui ont travaillé à l'élaboration du rapport. Je voulais savoir qui avait aider le ministre à rédiger le rapport, et c'est cette personne que j'aimerais rencontrer.

M. Côté (Langelier): Monsieur Boudria, notre gouvernement croit au principe de la transparence et nous n'avons donc aucune objection.

M. Boudria: Je suis heureux de vous l'entendre dire. Pourrons-nous . . . ? Je voulais soulever cette question dès le début mais je n'y suis pas arrivé. Serait-il possible de faire paraître dans *le Feuilleton*, le coût de la préparation de ce document? Il est très complet. J'ai compté environ 98 sources différentes dans la bibliographie. De toute évidence, certaines recherches ont été effectuées dans diverses pays et cela m'amène à m'interroger sur les visites personnelles qui ont pu être effectuées dans certaines de ces pays. Un fonctionnaire de votre Ministère s'est-il rendu dans certains de ces pays ou toutes ses recherches ont-elles été effectuées au moyen du téléphone, de visites dans les bibliothèques, etc.? Comment avez-vous procédé?

M. Côté (Langelier): Le sous-ministre pourra sans doute vous donner une meilleure réponse.

M. Daniels: Monsieur le président, le travail a été fait essentiellement au Ministère. Nous avons retenu pendant une brève période les services d'un expert-conseil de l'extérieur, nous nous sommes rendus à Washington et nous avons fait quelques appels téléphoniques en Australie . . .

M. Côté (Langelier): Nous n'avons pas besoin . . . [*Inaudible—Éditeur*]

[*Text*]

Mr. Daniels: —without the Minister. It was essentially a departmental effort, but we did a lot of talking around to the various people we could find who knew something about the subject, and we found everybody did.

The Chairman: Mr. McCuish, you had some questions.

Mr. McCuish: Mr. Minister, perhaps the intent of the discussion paper and the intent of bringing this matter to a standing committee was to try to resolve a very real concern that senior bureaucrats have with third party solicitations. Perhaps that concern goes to your staff. I really cannot see anybody getting past your doors to see you who has not been screened by your staff. I do not know what a register is going to do to aid that. These are two groups which would be interested or would be involved with a register of professional lobbyists.

I think "professional" is a reasonable thing to say because you can be paid in money or paid in soul money. You can be an executive director of an oil cartel or you can be a volunteer for a heart foundation, for example. The fact remains you are a professional. I think you could get away with the matter of paid or unpaid by considering who is professional.

However, please do not touch the Member of Parliament. Do not take away from the Member of Parliament one of the few things that is democratic around here. That is the right of the member to go anywhere in Canada because it is his constituency. Do not say that I cannot talk to someone because he is not on your list.

Whether or not you have internal problems in the bureaucracy or what . . . If we are going to discuss this meaningfully, let us get it on the table as you said on page 2 of your speech. Let us get it on the table and be honest. Who are we dealing with? Where are the concerns? Is it in the bureaucracry or is it in third party attacks on your staff?

Mr. Côté (Langelier): Without going into some other comments I have already expressed, I would say that what we want to know . . . We know that we have a parliamentary system here, and we know that a lot of people are coming to the Hill in Ottawa and are trying to influence the government's orientation of decision. This could be done at certain levels, as I said earlier. It could not only be done through you as a member, but through the bureacracy, through the civil servant who has to prepare or brief his Minister or any anyone else.

We say that there is a need to know who they are and what brings them here. Who do they see? It is not only you. It is not when they are trying to lobby you that it bothers us . . . I guess it bothers me.

Mr. McCuish: The point is, sir, do not worry about me. I had a lobbyist in not too long ago. I knew perfectly well what he was lobbying about because he told me.

[*Translation*]

M. Daniels: . . . sans le ministre. Le rapport a été préparé essentiellement par les employés du ministère, mais nous avons consulté un certain nombre de personnes compétentes en la matière.

Le président: Monsieur McCuish, vous vouliez poser des questions?

M. McCuish: Monsieur le Ministre, la préparation d'un document d'information et le renvoi du sujet à un Comité permanent avait sans doute pour but de trouver une solution aux préoccupations très sérieuses des bureaucrates supérieurs qui s'inquiètent des démarches effectuées par des tiers. Votre personnel partage peut-être ces préoccupations. Je ne vois vraiment pas comment quelqu'un pourrait franchir votre seuil sans avoir eu à expliquer à votre personnel les raisons de la visite. Je ne vois pas comment la tenue d'un registre pourra améliorer la situation. Ce sont les deux groupes qui seraient intéressés par la tenue d'un registre des démarcheurs professionnels.

Je crois que le qualificatif de «professionnel» peut raisonnablement être utiisé puisque qu'un démarcheur peut être rémunéré en espèces ou en faveurs. Le démarcheur pourrait, par exemple, être le directeur exécutif d'un cartel du pétrole ou un bénévole pour une fondation du coeur. Le fait reste qu'il est démarcheur professionnel. Pour trancher la question de savoir s'il s'agit d'un démarcheur payé ou non, il suffirait de savoir s'il est professionnel.

Toutefois, je vous supplie de ne pas toucher aux droits des députés. N'enlevez pas au député l'un de ses rares droits démocratiques. Le député a le droit d'aller n'importe où au Canada puisqu'il est le représentant élu des Canadiens. Ne me dites pas que je ne peux pas parler à quelqu'un dont le nom ne figure pas sur votre liste.

Le fait qu'il y ait des problèmes internes dans la bureaucratie . . . Si nous voulons réellement faire un examen éclairé de la question, mettons les choses au clair, comme vous le dites à la page 3 de votre exposé. Parlons franchement et soyons honnête. Avec qui traitons-nous? Quels sont les sujets de préoccupation? Est-ce la bureaucratie ou les attaques de tiers contre votre personnel?

M. Côté (Langelier): Sans reprendre certains commentaires que j'ai déjà faits, je tiens à dire que nous cherchons à savoir . . . Nous savons que dans le cadre de notre régime parlementaire, de nombreuses personnes se rendent sur la Colline à Ottawa pour essayer d'influencer les décisions du gouvernement. Comme je l'ai dit plus tôt, cela peut se faire à différents niveaux. Les démarcheurs pourraient s'adresser non seulement à vous, en tant que député, mais aussi aux bureaucrates, aux fonctionnaires qui conseillent le ministre ou d'autres décideurs.

Nous disons qu'il est important de savoir qui ils sont et ce qui les amène ici. Qui rencontrent-ils? Vous n'êtes pas le seul qu'ils rencontrent. Ce n'est pas lorsqu'ils cherchent à vous influencer que nous nous inquiétons . . . Enfin, ça m'inquiète.

M. McCuish: Ne vous faites pas de souci pour moi, monsieur. J'ai reçu un démarcheur il n'y a pas très longtemps. Je savais pertinemment ce qu'il voulait puisqu'il me l'a dit.

[*Texte*]

• 1915

During the discussion he tried to sell me some mining stock. Well, if I wanted to buy that stock . . . That was a pretense. He got into my office to talk about an Indian band and ended up talking about mining stock. But the registering of that lobbyist is not going to solve that. And if he has any ulterior motives at hand, such as dealing with anarchy or something, I am either going to throw him out or I am going to go to the bathroom and not come back. But I do not need to check a list to find out, and I do not want to be policed on who I talk to.

So, my personal view, sir, with respect, is that if you are going to draft any regulations, do not draft for the backbenchers.

The Chairman: Thank you.

On the final round, Mr. Boudria, you had one more question.

Mr. Boudria: Well, there is just one point I wanted to raise. The reason we are here, of course, in large part, is it is a solemn promise by the Prime Minister. And I, as one who thinks of our Prime Minister as being a man of unimpeachable integrity, know that he wants us to deliver on the promise he made on September 9, 1985, in the House of Commons, when he gave that address promising that there would be, on an urgent basis, legislation to govern lobbying activity. That is why we are here. Thank you.

The Chairman: Mr. McCuish, did you have any final questions?

Mr. McCuish: No.

The Chairman: Can I just touch on one final subject before we close? And that is the area of sanctions, which is a very difficult one to come to grips with. Can you give us any thoughts that you may have had on the idea of sanctions, and the levels of them, or where they should come from and so on?

Mr. Côté (Langelier): Well, it all depends to what extent this committee wants to go. Once you have made up your mind as to what kind of recommendations you would . . . As to the self-regulation, for instance. If we go that road, which could be the conclusion of the recommendation of this committee, then we do not need sanctions. If you go to regulations or legislation, you might want to add some sanctions to that. But again, one of the sanctions could be—because in some countries that exists—that if you do not register as a lobbyist, then the civil servant will not see you or will not recognize the necessity of meeting with you. So that all depends to what extent we would go.

The Chairman: Mr. Minister, may I, on behalf of the committee, thank you and your officials for appearing before us tonight, for giving us a good start to the subject. We appreciate your co-operation and your help and we look forward to probably meeting with some of your officials and discussing with some of the people who have worked on the paper, and getting any information you have that contributed to the document. So thank you for your time. We appreciate it.

[*Traduction*]

Pendant la discussion, il a essayé de me vendre des actions minières. Si je voulais acheter ces actions . . . C'était un prétexte. Il s'est rendu à mon bureau pour me parler d'une bande indienne mais il en est venu à me parler d'actions minières. L'enregistrement de ce démarchage ne règlera pas ce problème. S'il a des motifs non avoués, s'il veut, par exemple, parler d'anarchie ou d'autres choses, je vais l'expulser ou sortir du bureau et ne pas revenir. Je n'ai pas besoin d'une liste pour savoir cela et je ne veux pas que l'on effectue de contrôle sur les rencontres que je peux avoir.

Sauf le respect que je vous dois, monsieur, j'estime que vous ne devez pas rédiger de règlements applicables aux simples députés.

Le président: Merci.

Monsieur Boudria, vous vouliez poser une autre question au dernier tour.

M. Boudria: J'aimerais soulever un point. Nous sommes ici essentiellement pour que le premier ministre puisse tenir une promesse solennelle qu'il a faite. Étant pour ma part convaincu de l'intégrité inattaquable de notre premier ministre, je sais qu'il attend de nous que nous l'aidions à s'acquitter de la promesse qu'il a faite à la Chambre des communes, le 9 septembre 1985 lorsqu'il a promis, dans un discours, l'adoption rapide d'une loi régissant le démarchage. Voilà pourquoi nous sommes ici. Merci.

Le président: Monsieur McCuish, avez-vous d'autres questions?

M. McCuish: Non.

Le président: Pouvons-nous aborder une dernière question avant de lever la séance? Il s'agit de la très épineuse question des sanctions. Pouvez-vous nous expliquer quelle est votre position à l'égard des sanctions et nous dire quelle forme elle prendraient et qui les imposerait?

M. Côté (Langelier): Il s'agit de savoir jusqu'où le Comité voudra aller. Quand vous saurez quelle recommandation vous allez formuler . . . En ce qui concerne l'autoréglementation, par exemple. Si nous choisissons cette formule, conformément aux recommandations du Comité, nous n'aurions pas besoin de sanctions. Si vous penchez en faveur de l'adoption de réglements ou d'une loi, vous voudrez peut-être prévoir des sanctions. Parmi les sanctions adoptées par certains pays, il y a le refus par un fonctionnaire de rencontrer un démarcheur qui n'est pas enregistré. C'est à vous de décider jusqu'où vous voulez aller.

Le président: Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous remercier, ainsi que vos hauts fonctionnaires, au nom du Comité, d'avoir accepté de comparaître devant nous ce soir et d'avoir donné l'impulsion à nos travaux. Nous vous remercions de votre coopération et de votre aide et nous espérons avoir le plaisir de rencontrer certains de vos fonctionnaires et ceux qui ont participé à la préparation du rapport afin d'obtenir les renseignements qui ont servi à l'étayer. Merci. Nous vous en sommes reconnaissants.

[*Text*]

Mr. Côté (Langelier): Thank you. Be assured that if ever my presence is still needed here, I will be happy to come back and so would every one of my people working for this department.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Minister.

Mr. Côté (Langelier): Thank you.

The Chairman: May I just remind the committee that the next meeting of the committee will be on Wednesday at 3.30 p.m. in Room 269 West Block, and we will have as our witnesses the Institute of Association Executives.

Meeting adjourned.

[*Translation*]

M. Côté (Langelier): Merci. Je vous prie de croire que moi-même et tous les fonctionnaires de mon ministère nous ferons un plaisir de revenir si vous le jugez nécessaire.

Le président: Merci, monsieur le ministre.

M. Côté (Langelier): Merci.

Le président: Puis-je rappeler au Comité que notre prochaine réunion aura lieu mercredi à 15h30 à la pièce 269 de l'Edifice de l'Ouest et que nous entendrons alors les représentants de l'Institut des directeurs d'associations.

La séance est levée.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 2

Wednesday, April 16, 1986

Chairman: Albert Cooper, M.P.

Elections, Privileges and Procedure

RESPECTING:

Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists

WITNESSES:

(See back cover)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-1985-1986

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 2

Le mercredi 16 avril 1986

Président: Albert Cooper, député

Élections, des privilèges et de la procédure

CONCERNANT:

Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

WITNESS—TÉMOIN

From the Department of Consumer and Corporate Affairs:
Mark Daniels, Deputy Minister.

Du ministère de la Consommation et des Corporations:
Mark Daniels, sous-ministre.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 2

Wednesday, April 16, 1986

Chairman: Albert Cooper, M.P.

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 2

Le mercredi 16 avril 1986

Président: Albert Cooper, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Elections, Privileges and Procedure

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Élections, des privilèges et de la procédure

RESPECTING:

Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists

CONCERNANT:

Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

26112—1

STANDING COMMITTEE ON ELECTIONS, PRIVILEGES AND PROCEDURE

Chairman: Albert Cooper, M.P.

Vice-Chairman: Fred King, M.P.

COMITÉ PERMANENT DES ÉLECTIONS, DES PRIVILÈGES ET DE LA PROCÉDURE

Président: Albert Cooper, député

Vice-président: Fred King, député

MEMBERS/MEMBRES

Patrick Boyer
Jacques Guilbault
J. Robert Howie
Rod Murphy
Reginald Stackhouse

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, APRIL 16, 1986
(4)

[*Text*]

The Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure met at 3:35 o'clock p.m. this day, the Chairman, Albert Cooper, presiding.

Members of the Committee present: Patrick Boyer, Albert Cooper, Reginald Stackhouse.

Acting Members: Don Boudria for Jacques Guilbault, Lorne McCuish for Fred King, John R. Rodriguez for Rod Murphy.

Witnesses: *From the Institute of Association Executives*: Michel G. Tremblay, Chairman; Paulette Vinette, President; Ken Graydon, Chairman, Legislative Committee.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, March 25, 1986 relating to Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists. (*See Minutes of Proceedings dated Monday, April 14, 1986, Issue No. 1*).

The witnesses made a statement and answered questions.

At 5:05 o'clock p.m., the Committee recessed.

At 5:08 o'clock p.m., the Committee resumed.

On motion of Reginald Stackhouse, it was agreed that the Committee sit *in camera*.

At 5:25 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 16 AVRIL 1986
(4)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure se réunit, aujourd'hui à 15 h 35, sous la présidence d'Albert Cooper (*président*).

Membres du Comité présents: Patrick Boyer, Albert Cooper, Reginald Stackhouse.

Membres suppléants: Don Boudria remplace Jacques Guilbault; Lorne McCuish remplace Fred King; John R. Rodriguez remplace Rod Murphy.

Témoins: *De l'Institut des directeurs d'association*: Michel G. Tremblay, président; Paulette Vinette, présidente; Ken Graydon, président, Comité législatif.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 25 mars 1986 relatif au lobbying et à l'enregistrement des lobbyistes payés. (*Voir Procès-verbaux du lundi 14 avril 1986, fascicule nº 1*).

Les témoins font une déclaration et répondent aux questions.

A 17 h 05, le Comité interrompt les travaux.

A 17 h08, le Comité reprend les travaux.

Sur motion de Reginald Stackhouse, il est convenu,—Que le Comité poursuive ses travaux à huis clos.

A 17 h 25, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee.

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Wednesday, April 16, 1986

• 1537

The Chairman: I call the meeting to order. We have with us as witnesses today the Institute of Association Executives. We are pleased to welcome you here today, and look forward to your contribution in the discussions we will be considering over the next couple of months.

I am going to call on Paulette Vinette, the President of the organization. Perhaps you could introduce the people you have with you, and then feel free to proceed with any opening statement you would like to make.

Ms Paulette Vinette (President, Institute of Association Executives): Thank you very much for having invited us, first. I have with me the Chairman of the Board of our institute, Michel Tremblay, and Ken Graydon, Chairman of our National Legislative Committee.

In the interest of time I would like to refresh your memory just quickly regarding the purpose and composition of our institute, as explained in our brief.

IAE represents individuals who are paid senior executives who manage associations in Canada. Therefore, our constituency is not only the national associations you will probably be most familiar with, but also the provincial, regional, municipal associations. We cross all the fields; we represent industry, trade associations, professional societies, registered charities, commercial organizations like Chambers of Commerce, Boards of Trade, etc. The only group we do not represent are the paid staff of unions.

If you have any questions regarding our composition, I guess the only part I would like to make clear is that we are representing the professional individuals as opposed to their associations.

I would now like to invite Ken Graydon, our Legislative Committee Chairman, to review briefly our views as expressed in the brief.

Mr. Ken Graydon (Chairman, Legislative Committee, Institute of Association Executives): Thank you very much. I presume you have had a chance to read the brief, so I do not want to dwell on it unduly. I would rather take time to answer questions, if that is most helpful.

I think at the outset all I would like to say is that while we spend a fair bit of time in our brief talking about how a registration system might work and the limitations we feel it should have, we probably do not stress as much as we should have—and I would like to do now right off the start—that we do not feel there is a need for a registration system at all.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mercredi 16 avril 1986

Le président: La séance est ouverte. Nous recevons aujourd'hui les représentants de l'Institut des directeurs d'association. Nous sommes heureux de vous accueillir aujourd'hui et nous serons heureux d'entendre votre point de vue sur les questions que nous étudierons au cours des deux prochains mois.

Je donne la parole à la présidente de l'organisation, Mme Paulette Vinette. Vous pourriez peut-être présenter les personnes qui vous accompagnent, puis faire un exposé d'ouverture si vous le désirez.

Mme Paulette Vinette (présidente, Institut des directeurs d'association): Tout d'abord je voudrais vous remercier de nous avoir invités. M'accompagnent aujourd'hui le président du conseil de l'Institut, M. Michel Tremblay, ainsi que le président du Comité national de législation, M. Ken Graydon.

Afin de ne pas perdre de temps, j'aimerais vous rappeler rapidement le but et la composition de notre institut, que nous expliquons plus en détail dans notre mémoire.

L'IDA regroupe les administrateurs supérieurs rémunérés de diverses associations canadiennes. Notre institut n'est par conséquent pas seulement composé de cadres d'associations nationales que vous connaissez sans doute mais également d'associations provinciales, régionales et municipales. Nous représentons tous les domaines, les associations industrielles et commerciales, les sociétés professionnelles, les organismes de charité accrédités, les organisations commerciales comme les chambres de commerce, *Boards of Trade*, etc. Le seul groupe que nous ne représentons pas est le personnel rémunéré des syndicats.

Au cas où vous vous poseriez certaines questions concernant nos membres, je suppose qu'il convient de signaler que nous représentons les professionnels eux-mêmes et non leurs associations.

J'aimerais maintenant inviter le président de notre Comité de législation, M. Ken Graydon, à résumer brièvement le point de vue que nous exprimons dans notre mémoire.

M. Ken Graydon (président, Comité de législation, Institut des directeurs d'association): Merci. Je suppose que vous avez eu la possibilité de lire le mémoire et je ne m'y attarderai pas par conséquent indûment. J'aimerais plutôt prendre le temps de répondre aux questions si cela peut être utile.

Au départ, il convient de signaler que si notre mémoire étudie en long et en large la façon dont un système d'enregistrement pourrait fonctionner et les limites que celui-ci devrait avoir, nous n'insistons peut-être pas comme nous aurions dû le faire—et c'est la raison pour laquelle je veux rectifier les choses dès le départ—nous n'insistons peut-être pas suffisamment sur le fait qu'à notre avis, un tel système d'enregistrement n'est pas du tout nécessaire.

[*Texte*]

We recognize that the government might, before it is done, and considering your recommendations, have to consider implementing a registration system. Therefore we did address ourselves to that possibility and are quite willing to talk about it today, but mainly our concern is that, not being aware of any great history of abuse of lobbying in this country, we are really not convinced at all that there is a need for some sort of even a simple registration of lobbyists. I want to make that point clear even though we made it in our brief but did not dwell on it. We do feel strongly that way.

We also feel strongly that whether or not there is a need—and you can debate that—we cannot imagine a registration system that can be made to be truly effective.

• 1540

We spent a considerable amount of time considering it; and in spite of the fact we go on to say in our brief that should the government in its wisdom decide that registration is necessary, then under certain conditions we would be prepared to live with it, we do see that it would be very difficult to be made effective.

I think perhaps I will stop here and let you simply get into the business of questioning us on any other views we might wish to have.

The Chairman: Very good. Thank you. That has to be some of the briefest opening remarks I have ever entertained as chairman of a committee.

I will open it for questions. Mr. Stackhouse.

Mr. Stackhouse: Thank you very much, Mr. Chairman.

I will address a few questions along these lines. Taking up the witness's point that there is no need for registration, I observe to him that elsewhere in the submission there is the suggestion that if lobbyists are not as such a profession, nonetheless, their association is a quasi-professional association, and I point out that many other professions are required by governments to register. There are registries of physicians, surgeons, lawyers, and so on.

Does your association have some objection to being treated by the government as many other such quite well-respected occupations are treated?

Mr. Graydon: Our understanding of the government's concern is that it wishes simply to know at all times who it is talking to and what the issue is that is being discussed. In our normal professional practice on behalf of association members we do this voluntarily. I guess it is difficult for us to understand why a registration system would give you any more

[*Traduction*]

Nous reconnaissons cependant que le gouvernement se trouvera peut-être dans la situation où il devra penser à mettre en place un tel système et cela, à la suite des recommandations que vous formulerez. Par conséquent, nous avons envisagé une telle possibilité, nous sommes tout à fait prêts à en discuter aujourd'hui; cependant, nous ne sommes pas véritablement convaincus que même un simple système d'enregistrement des lobbyistes soit nécessaire dans ce pays, et cela, étant donné que notre pays n'a pas connu beaucoup d'abus en ce domaine. Je tiens par conséquent à bien préciser cet argument, même si nous en parlons dans notre mémoire, bien que nous ne nous y attardions pas. Cependant, notre idée est bien arrêtée sur cette question.

Nous pensons également très sincèrement qu'il est impossible d'imaginer une méthode d'enregistrement qui puisse être véritablement efficace—que le besoin d'une telle méthode se fasse sentir ou non—et ce sera à vous d'en débattre.

Nous avons passé beaucoup de temps à étudier cette question; même si nous disons dans notre mémoire que si le gouvernement dans sa sagesse décidait qu'un tel système d'enregistrement est nécessaire, et que nous serions, dans certaines circonstances, prêts à accepter un tel système, nous croyons qu'il serait très difficile de concevoir un système efficace.

Je m'arrêterai ici pour vous permettre de nous poser des questions.

Le président: Très bien. Je vous remercie. Il s'agit là des plus brèves remarques d'ouverture que j'aie jamais entendues en tant que président de comité.

Nous allons donc commencer la période des questions. Monsieur Stackhouse.

M. Stackhouse: Merci, monsieur le président.

Pour reprendre l'argument du témoin, selon lequel il n'est pas nécessaire de prévoir l'enregistrement des lobbyistes, on décèle autre part dans son mémoire la notion selon laquelle, si les lobbyistes ne peuvent être considérés comme membres d'une profession, leur association est cependant une association quasi professionnelle. Je vous signale à cet égard que beaucoup d'autres associations professionnelles doivent se conformer aux directives gouvernementales prévoyant l'enregistrement des membres. C'est le cas notamment pour les médecins, chirurgiens, avocats, etc.

Votre association s'opposerait-elle à ce que le gouvernement traite ses membres comme c'est le cas pour beaucoup d'autres professions qui jouissent du respect public?

M. Graydon: Si nous comprenons bien le point de vue du gouvernement, celui-ci veut simplement savoir en tout temps à qui il a affaire et sur quoi portent les discussions. Au cours de nos activités professionnelles normales au nom des associations membres, nous fournissons de nous-mêmes ce genre d'informations. Il nous est par conséquent difficile de comprendre pourquoi un système d'enregistrement donnerait au gouverne-

[*Text*]

information than we as a profession now give you on a regular and constant basis on a voluntary basis.

Mr. Stackhouse: Presumably one advantage to the government is that we would know by our own records who is regarded as a registered lobbyist and who is not. As well, there might be some criteria which over time would be established for registration. That would also add to the credibility of an occupation which, as your brief suggests, may sometimes be misunderstood and hence need increased credibility. As a politician, I can sympathize with that desire.

I point out another dimension of this, namely what seems to me the great and recent increase in the number of people who could be considered lobbyists. I am advised that there are more individuals and firms and organizations now active in the nation's capital than there were even a few years ago. Is that correct?

Mr. Graydon: I would presume it is as correct, as there are indeed more politicians and more population generally.

Mr. Stackhouse: Well, there may or may not be a connection between the two facts. But the point I am getting at is that the increase itself, and the increasing complexity of government work, suggest to me the value of some formalization of the lobbyist's role. It is not a control, but simply a formalization, which registration expresses. I think it would actually offer advantages rather than disadvantages to the registered people. There might be disadvantages to those who are not registered. But given that the criteria would be fair, it would seem to me there would be more to be gained than lost.

Continuing that, I would like to put two questions further; namely, what has been the experience of your association in self-regulation? You want that to be characteristic of your association and of the profession. Could you tell us how you are set up to discipline your members? What kind of disciplinary cases have you ever dealt with? Has anybody ever been required to withdraw from the association? What kind of penalties have been invoked, if any? In general, tell us what has been your experience as a self-regulating body and how credible you are as such a body.

• 1545

Ms Vinette: To answer your specific question, we have been in existence for 34 years as an institute, and there has not been a case I am aware of in which we have revoked the status of a member because of ill-conduct. The sytem we have in place is such we do have a code of ethics for our institute. As you may have seen in the literature, we have an actual designation. The initials are CAE. It stands for Certified Association Executives.

Many have seen fit to write and qualify themselves as a statement of their professionalism. It is all on a voluntary

[*Translation*]

ment plus de renseignements que ceux que nous donnons de façon régulière et constante, et de notre plein gré, en tant qu'organisation professionnelle.

M. Stackhouse: Un avantage pour le gouvernement est sans doute qu'il suffirait de consulter les dossiers pour savoir qui est considéré comme un lobbyiste accrédité et qui ne l'est pas. De plus, on pourrait ainsi établir au cours des années certains critères d'enregistrement. Cela ajouterait également à la crédibilité d'une profession qui, comme vous semblez le dire dans votre mémoire, est parfois mal comprise. En tant que politicien, je puis comprendre pourquoi vous auriez besoin de jouir d'une plus grande crédibilité.

J'aimerais parler d'une autre dimension à cette question également: l'augmentation importante et récente du nombre de personnes que l'on pourrait considérer comme lobbyistes. On me dit qu'il y a plus de particuliers, firmes et organisations à l'heure actuelle qui sont actifs dans la Capitale nationale qu'il y a quelques années seulement. Est-ce exact?

M. Graydon: Je suppose que l'on pourrait dire cela, comme on pourrait dire également qu'il y a à l'heure actuelle un grand nombre de politiciens et que la population a augmenté.

M. Stackhouse: Le rapport entre ces deux choses n'est peut-être pas évident. Ce que je veux dire cependant c'est que cette augmentation elle-même ainsi que la complexité toujours croissante du travail gouvernemental semblent militer en faveur de la formalisation du rôle de lobbyiste. Il ne s'agit pas d'un contrôle, mais simplement d'officialiser, d'enregistrer. Cela offrirait des avantages plutôt que des désavantages pour les personnes enregistrées. Il est possible que les personnes qui ne le seraient pas seraient handicapées, mais si les critères sont justes, il me semble qu'il y aurait plus à gagner qu'à perdre en procédant de cette façon.

Dans cette même veine, j'aimerais vous poser deux questions: premièrement, quelle a été l'expérience de votre association en matière d'autoréglementation? Il s'agit là selon vous d'une caractéristique de votre association et de la profession. Comment disciplinez-vous vos membres? Parlez-nous des cas où vous avez dû discipliner certains de vos membres. Avez-vous jamais demandé à un membre de se retirer de l'association? Quelles peines avez-vous prévues? J'aimerais que vous me parliez de façon générale de votre expérience en tant qu'organisme qui s'autoréglemente et que vous me disiez de quelle crédibilité vous jouissez en tant que tel.

Mme Vinette: Pour répondre précisément à votre question, notre institut existe depuis 34 ans et je ne me souviens d'aucun cas où nous ayons révoqué le statut d'un de nos membres à cause de mauvaise conduite. Nous avons établi un code de déontologie et comme vous l'avez sans doute remarqué dans le document que nous vous avons distribué, nous avons une appellation officielle, dont les initiales sont CAE, Cadre d'association émérite.

Beaucoup de nos membres ont éprouvé le besoin d'être accrédités, ce qui reflète leur professionnalisme. Tout se fait de

[*Texte*]

basis. I suppose if anyone ever did something against the image we as professionals try to show, we might take action. It has never arisen.

I know many of our associations—and this is in several fields, professional and trade as well—have self-regulation through codes and standards. My suspicion is that they are very effective, but it would be hard to document it for you today.

I know the Deparment of Employment and Immigration is attempting to establish a registry of national associations for the purpose of understanding the population which might work with them in training. We have worked with them already to try to help them come up with the type of information they need. We stand by wanting to assist, because in this instance we see the work is valuable, and it will benefit our members.

Mr. Stackhouse: When a person applies for membership, do you explore his or her character background as to whether they have any criminal or civil record?

Ms Vinette: No, we do not as an institute, but I think it is a safe assumption that if they were employed by the board of directors of their association, such checks would have been made.

Mr. Stackhouse: I see. You do not make them.

Ms Vinette: No, we do not.

Mr. Stackhouse: The association is reluctant to have fees reported. Without getting into this question, I wonder if they could give us any information as to the range of fees charged by professional lobbyists today, and the income range. I am not asking for any specific income, but are they low paid or highly paid?

Ms Vinette: I would be pleased to share some reports we have done in the past three years on these matters. To answer your question for now, the range of fees is anywhere from $40 to $80,000, in terms of corporate memberships which exist. The salary levels range, in terms of the senior head of an association, anywhere from $35,000 to well over $100,000, with the average being in the $50,000 to $75,000 range for the staff person.

Mr. Graydon: Could I just add a comment? I am sure your question related to the answer just given, but I wanted to stress it is not purely a lobbyist's role we play as association executives. Just in case the committee is trying to measure payment for lobbying efforts, it is a bit misleading, because in fact we are not hired as pure lobbyists. Part of our duties from time to time involve lobbying as association executives. Some more or less, but there is a difference to be drawn between a lobbyist who is paid expressly for the service and an association executive who is paid to manage his association and at the same time perform, as one of his duties, a lobbying function. I wanted to draw the distinction.

[*Traduction*]

façon indépendante, mais je suppose que si un de nos membres ternissait l'image que nous essayons de projeter en tant qu'association de professionnels, nous prendrions des mesures pertinentes. La situation ne s'est jamais produite cependant.

Je sais que beaucoup de nos associations—dans différents domaines, professionnels, commerciaux, etc.—se réglementent elles-mêmes grâce à un code de conduite et à certaines normes qu'elles établissent. Je suppose que tout cela est très efficace, mais il me serait difficile de vous en dire davantage aujourd'hui.

Je sais que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration essaie d'établir un registre des associations nationales afin de mieux comprendre qui pourrait travailler avec eux en formation. Nous avons travaillé avec ce ministère pour essayer de l'aider à obtenir les renseignements dont il a besoin. Nous sommes toujours prêts à aider, surtout parce que nous estimons que dans ce cas ce travail est valable et qu'il est à l'avantage de nos membres.

M. Stackhouse: Quand une personne présente une demande d'adhésion à votre institut, vous penchez-vous sur ses antécédents afin de savoir si elle a un dossier criminel ou civil?

Mme Vinette: Non, notre institut ne procède pas de cette façon. Cependant, il est logique de penser qu'une telle vérification aurait été faite au moment où ces personnes ont été engagées par le conseil d'administration de leur association.

M. Stackhouse: Je vois. Donc, vous ne vous en chargez pas vous-mêmes.

Mme Vinette: Non.

M. Stackhouse: L'association est réticente à divulguer les honoraires qu'elle verse à ses membres. Sans vouloir avoir plus de détails à ce sujet, pourriez-vous cependant nous donner une idée de la fourchette d'honoraires des lobbyistes professionnels à l'heure actuelle ainsi que de la fourchette de leur revenu. Je ne vous demande pas de me donner un revenu précis, j'aimerais simplement savoir s'ils sont mal ou bien payés.

Mme Vinette: Je serais heureuse de vous donner certains rapports que nous avons réalisés au cours des trois dernières années sur ces questions. Cependant, pour répondre à votre question, je puis vous dire que la fourchette des honoraires va de 40,000 à 80,000 dollars. Quant au niveau de salaire pour le cadre supérieur d'une association, il peut aller de 35,000 à plus de 100,000 dollars, la moyenne se situant dans la fourchette entre 50,000 et 75,000 dollars pour le personnel administratif.

M. Graydon: Pourrais-je ajouter un commentaire? Je suis sûr que la question que vous posiez se rapportait à la réponse qui vient de vous être donnée. Cependant, je voulais insister sur le fait que nous ne jouons pas simplement un rôle de lobbyiste en tant que cadres d'association. Et si le Comité essaie d'avoir une idée des honoraires versés aux lobbyistes, je dois dire que la réponse induit peut-être un peu en erreur, car en fait, on ne requiert pas les services de lobbyistes purs et simples. Le travail de lobbyistes que nous faisons en tant que cadres d'une association fait de temps en temps partie de nos fonctions, et cela de façon plus ou moins importante. Cependant il faut établir une différence entre un lobbyiste qui est rémunéré

[*Text*]

The Chairman: Mr. Boudria.

Mr. Boudria: I am a little puzzled by one of your initial statements. You say you have not detected a need for the registration of lobbyists, and something to the effect there does not seem to be too much of a problem in the area at the present time. I have about two inches thick of press clippings, all editorials and articles: "Ottawa to lift lobby secrets", *"Le lobbying et le morale"*,"Morris says consulting business is fun", "Lobbyists praise PM's call for regulation", "Morris denies" something or other, "Questions about Mr. Morris", "Who pays the piper" . . . I could go on for the next 20 minutes.

• 1550

This is what has happened since I have been here as a federal Member of Parliament since September 1984. I have not dreamt up this controversy; surely it must be here and it must be for real. Could you react to that?

Mr. Graydon: I think you are citing perhaps a lot of publicity from one or maybe two incidents. In going back to my original statement and looking over the history of Canadian government and the people who meet with it and lobby over many, many years, I think you would be hard-pressed to cite many cases over a period of years where there has been any kind of public outcry or concern or public skepticism about lobbying on an ongoing basis. I grant you that certainly in the incident on the occasion you have referred to there was an outburst of publicity, but I was referring to a longer-term concern than that.

I think it is important for the committee and the government not to perhaps overreact to one or two incidents, but to rather take a long-term view not only back to see what the history has been, but forward when it is considering what sorts of controls it might wish to impose on lobbyists for the benefit of the public.

Mr. Boudria: I wonder if you recall somewhere in the late 1970s when this lobbying organization on the competition bill was running these TV adds of people in jail on account of what they perceived as a too-strict competition law—you saw the guy behind the bars and so on—to try to influence public opinion to be against the particular piece of legislation that has been attempted to be enacted since 1971, and we are still talking about it today. Do you not think some of that kind of thing needs to be regulated, that kind of attempt to influence directly or indirectly policy-makers by means that largely are very good, but sometimes are a little bit less than the way I would like to see it? You said that this is very recent and it only involves one or two cases, but do we not really have a history that goes back quite a piece on this?

[*Translation*]

expressément pour ses services de lobbyiste et un cadre d'une association qui est rémunéré pour diriger son association tout en remplissant de temps en temps, et dans le cadre de ses différentes fonctions, une fonction de lobbyiste. Je veux bien préciser cette différence.

Le président: Monsieur Boudria.

M. Boudria: Je suis quelque peu étonné d'une de vos déclarations initiales. Selon vous, il ne serait pas nécessaire d'enregistrer les lobbyistes parce qu'il ne semble pas y avoir trop de problèmes en ce domaine à l'heure actuelle. Je pourrais vous montrer tout un dossier de deux pouces de coupures de presse, éditoriaux et articles: «*Ottawa to lift lobby secrets*», «Le lobbying et le moral», «*Morris says consulting business is fun*», «*Lobbyists praise PM's call for regulation*», «*Morris denies*» quelque chose ou autre, «*Questions about Mr. Morris*», «*Who pays the piper*» . . . et je pourrais continuer ainsi pendant les vingt prochaines minutes.

Tout cela s'est passé depuis que je suis devenu député fédéral en septembre 1984. Je n'ai pas rêvé, la controverse existe bien à ce sujet. Qu'en pensez-vous?

M. Graydon: Je crois que vous citez pas mal de publicité qui a entouré un ou peut-être deux incidents. Pour en revenir à ma déclaration d'ouverture, et si l'on passe en revue l'histoire du gouvernement canadien et des lobbyistes, je crois qu'il serait difficile de citer de nombreux cas au cours d'une longue période qui auraient suscité l'indignation, la préoccupation ou le scepticisme de la part du public au sujet de ces activités de lobbying. Je suis d'accord avec vous au sujet de l'incident dont vous parlez et qui a d'ailleurs fait l'objet de beaucoup de publicité, mais je parlais simplement d'une préoccupation à beaucoup plus long terme.

Je crois qu'il est important que le Comité et le gouvernement ne réagissent pas de façon excessive à un ou deux incidents mais qu'ils étudient la question à plus long terme, pour voir quelle a été la situation sur une longue période et pour envisager l'avenir, quand ils étudient la possibilité d'imposer des contraintes aux lobbyistes dans l'intérêt public.

M. Boudria: Je me demande si vous vous rappelez ce qui s'est passé au cours de la fin des années 70, quand l'organisation qui faisait du lobbying au sujet du projet de loi sur la concurrence faisait des annonces à la télévision où l'on représentait des personnes qui se trouvaient en prison à la suite de l'imposition d'une loi trop sévère sur la concurrence. Dans ces annonces, on montrait certaines personnes derrière les barreaux. Cette organisation a essayé d'influencer l'opinion publique afin d'empêcher l'adoption de cette loi. Cela se passait en 1971 et la loi n'a pas encore été adoptée à l'heure actuelle. N'estimez-vous pas qu'on devrait réglementer ce genre de conduite, ces essais d'influencer directement ou indirectement les personnes chargées de prendre des décisions en matière de politique. Parfois, les moyens utilisés sont très bons, mais parfois également ils laissent à désirer. Vous dites qu'il s'agit là d'une situation assez récente et qu'il y a seule-

[*Texte*]

Mr. Graydon: Are you asking if there is a history that goes back quite a ways of undesirable type of lobbying, of lobbying actions in which those doing the lobbying do not identify themselves and do not make it clear on what issues they speak? Surely those are the only two aspects the government is interested in. You surely want to know who is speaking and what the issue is they are representing, in all fairness. I would suggest that in my memory, nearly in every instance it is very clear to the government and the public who is speaking and what the issue is they are addressing.

Mr. Boudria: Well, I would like to submit that I think we need legislation. We need to ask who. We need to ask on whose behalf he or she is lobbying. That is my view.

Mr. Graydon: Do you need legislation to get that information?

Mr. Boudria: I am waiting to see the alternative you are going to propose. If you do not think we do . . . We need to find out who. We need to find out who is paying the bill. We need to find out, in my view, how much is spent and on whose behalf the lobbying is being done.

Mr. Michel G. Tremblay (Chairman, Institute of Association Executives): Mr. Chairman, getting back to what our president's opening remarks refer to, I get the feeling—and correct me if I am wrong—that we are not representing an organization of lobbyists per se.

Mr. Boudria: No, I did not say you were.

Mr. M.G. Tremblay: We represent 1,300 executive directors—executive director of the Red Cross, executive director of the Canadian Medical Association, to name the health field. There are obviously three other fields that our president mentioned—commercial, industrial, professional associations such as doctors and lawyers, who are obviously being disciplined if they do not meet the ethics.

Our role is quite clear when we lobby. As the chairman of our legislation committee has indicated, lobbying is of course one of the various aspects of our work. The other aspects are obviously running the organization, recruiting, maintaining membership, organizing educational programs, annual meetings, and what have you.

• 1555

When you ask, sir, on whose behalf, it is always quite clear when, usually accompanied by our elected officials, we present a brief before government—whether it be provincial, municipal or federal—that we are presenting it on behalf of our respective associations whether they be medical specialists or plumbers of Canada or what-have-you.

Mr. Boudria: I was not asking the question about what you do and on whose behalf. On the whole topic of lobbying, I was asking for your input. Do we not also need to know on whose

[*Traduction*]

ment un ou deux cas à signaler. Ne croyez-vous pas en fait que les cas de ce genre remontent à il y a longtemps?

M. Graydon: Si vous me demandez s'il y a eu beaucoup de cas de ce genre de lobbying peu souhaitables, où les lobbyistes ne s'identifient pas et ne disent pas de quoi il est question—ce sont certainement là les deux aspects qui intéressent le gouvernement. Celui-ci veut en effet savoir qui sont les lobbyistes et quelle cause ils défendent. Si je ne me trompe pas, dans presque tous les cas, le gouvernement et le public savent très clairement qui sont les lobbyistes et quelle cause ils défendent.

M. Boudria: Personnellement j'estime que nous avons besoin d'une loi à ce sujet. Nous avons besoin de savoir au nom de qui le lobbying est fait. C'est mon point de vue.

M. Graydon: Vous pensez que vous avez besoin d'une loi pour obtenir ce genre de renseignement?

M. Boudria: J'attends de voir ce que vous allez nous proposer d'autre. Si vous ne croyez pas que nous avons . . . Nous avons besoin de savoir qui est le lobbyiste, qui paie la facture, à combien celle-ci s'élève et pour le compte de qui le lobbying est fait.

M. Michel G. Tremblay (président, Institut des directeurs d'association): Monsieur le président, pour en revenir aux remarques préliminaires de notre présidente, je pense—et corrigez-moi si je me trompe—que nous ne représentons pas une association de lobbyistes en tant que telle.

M. Boudria: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. M.G. Tremblay: Nous représentons 1,300 cadres—directeur exécutif de la Croix-Rouge, directeur exécutif de l'Association médicale canadienne, dans le domaine de la santé par exemple. Notre présidente a mentionné trois autres domaines, les associations commerciales, industrielles et professionnelles comme celles des médecins, des avocats qui doivent évidemment se conformer à leur code de déontologie et peuvent dans certains cas faire l'objet de mesures disciplinaires.

Notre rôle est tout à fait clair, nonobstant que nous faisons des activités de lobbying. Comme le président de notre Comité de législation l'a indiqué, le lobbying fait évidemment partie de nos fonctions, comme d'ailleurs l'organisation, le recrutement de membres, la mise sur pied de programmes éducatifs, les réunions annuelles, etc.

Lorsque vous nous demandez, monsieur, au nom de qui nous faisons notre lobbying, il est toujours clair, lorsque nous présentons un mémoire au gouvernement, qu'il soit provincial, municipal ou fédéral, et que nous sommes accompagnés des représentants élus, que nous représentons telle ou telle association, qu'il s'agisse d'une association regroupant des spécialistes médicaux, les plombiers du Canada, etc.

M. Boudria: Je ne vous demandais pas précisément ce que vous faites et au nom de qui vous le faites. Je vous demandais simplement de me parler de façon générale de la question du

[*Text*]

behalf the lobbying—whatever the lobbying may be—not your own lobbying but lobbying generally, is being done? I was not addressing the question to the lobbying you do as individuals, any one of you here as witnesses, or that your association does. The whole activity of lobbying is the question that we are here to discuss. We are not here to discuss how your group individually does its lobbying. That is not what we are here to question, of course. We are talking about the whole issue of lobbying.

We had an input that the only thing really needed in identifying lobbyists was who the lobbyists were and what were they lobbying for. I submitted that there are three other things we must find out. It is not only who the lobbyists are and what are they lobbying for, but we need to find out who pays for them, who their clients are and how much are they being paid. That is the submission I was making; it is not about you individually or about your organization, but about the activities of those who lobby.

I am sorry if I did not make myself clear.

Mr. M.G. Tremblay: That is quite all right.

Mr. Graydon: We have no difficulty in telling you that and I think most lobbyists would not have either. I cannot imagine many responsible elected members or members of the civil service not finding out in each and every discussion who the lobbyist is representing and quite clearly, what issue is being discussed. Beyond that I have some trouble in understanding the relevancy of magnitude of fee. I just do not understand the relevancy of it at all. Beyond that I think as long as the lobbyist has covered himself on both points, that is, who he is speaking for quite clearly and accurately and what the issue is about, there should be no problem.

May I ask this question: Are there really many instances when you find yourselves lobbied by people when you do not realize or understand or ask them who they are speaking for and you do not understand the issue that they are addressing?

Mr. Boudria: Lobbying is done in this country in a variety of ways, as I am sure you know too well. It is not just in the way it is perceived, perhaps, in the American context where it is traditional to lobby or meet people in the lobby of Capitol Hill, all people being executive, either Members of the House of Representatives or the Senate.

Under our structure of government, of course it is quite different. It is probably true to say government members are lobbied more often than opposition members. It is also probably true to say that certain government ministers are lobbied more often than back-benchers and that government officials who are not elected at all are lobbied as well. It is quite a bit different in that context. The lobbying can come from a variety of different angles and go to a variety of different sources once it has commenced.

I was asking you specifically about the fee for two reasons, really. First of all, some of the lobbying that came under this massive controversy we have was controversial in large part because of fees, as you know. Perhaps it is not controversial to charge a certain fee and to lobby an individual. Perhaps, though, if an individual is paid $100,000 to organize a meeting with a Cabinet minister that is slightly more controversial and

[*Translation*]

lobbying. Ne devons-nous pas savoir au nom de qui le lobbying se fait—et je ne parle pas ici précisément de vous, mais de la situation en général. Je ne vous demande pas ce que vous faites en particulier, ce que chacun d'entre vous présents ici comme témoins fait ou ce que fait votre association. Nous sommes ici pour discuter de la question du lobbying en général. Nous ne discutons pas de la façon dont vous procédez pour faire quant à vous du lobbying.

On nous a dit que la seule chose qui était nécessaire pour identifier les lobbyistes était de savoir qui ceux-ci étaient et quelle était la cause qu'ils défendaient. J'estime personnellement que trois autres choses doivent être précisées également. Nous avons besoin de savoir qui paie ces lobbyistes, qui sont leurs clients et quels sont leurs honoraires. C'est cela que je voulais dire. Je ne voulais pas parler de votre cas précis, ou de votre organisation, mais des activités des lobbyistes.

Je suis désolé si je ne me suis pas fait bien comprendre.

M. M.G. Tremblay: Pas du tout.

M. Graydon: Je crois que nous n'avons aucune difficulté à répondre à cette question comme probablement la plupart des lobbyistes. Je peux bien imaginer certains députés et fonctionnaires faisant preuve du sens des responsabilités qui ne comprennent peut-être pas toujours qui les lobbyistes représentent et quelle cause ils défendent. Cela étant dit, j'ai quelques difficultés à comprendre l'importance que pourrait avoir la question des honoraires versés à ces lobbyistes. J'estime que si le lobbyiste identifie clairement et avec précision l'organisme pour lequel il travaille et la cause qu'il défend, il ne devrait y avoir aucun problème.

Vous me permettrez de poser la question suivante: connaissez-vous beaucoup de cas où des lobbyistes vous contactent et où vous ne savez pas ou vous ne leur demandez pas quel est leur client et la cause qu'ils défendent.

M. Boudria: Le lobbying se fait de différentes façons dans notre pays comme vous devez sans doute le savoir. Il ne se fait peut-être pas uniquement comme dans le contexte américain où il est normal de rencontrer dans la salle des pas perdus du Capitole les membres de la Chambre des représentants ou du Sénat.

Dans notre forme de gouvernement, les choses sont bien différentes. Il est sans doute juste de dire que les ministériels font l'objet de beaucoup plus de lobbying que les membres de l'Opposition. Il est sans doute également juste de dire que certains ministres sont beaucoup plus sollicités que les députés d'arrière-ban et que les hauts fonctionnaires qui ne sont pas élus rencontrent des lobbyistes également. C'est un peu différent dans ce contexte. Le lobbying peut provenir de différents secteurs et s'adresser à différentes personnes.

Si je vous posais la question des honoraires, c'est en fait pour deux raisons. Tout d'abord, comme vous le savez, les questions qui ont été posées récemment au sujet du lobbying l'ont été en grande partie à cause des honoraires qui avaient été versés par les clients. Peut-être est-il tout à fait naturel de réclamer certains honoraires pour faire du lobbying. Peut-être est-il moins naturel de payer un lobbyiste 100,000$ pour organiser

[*Texte*]

perhaps it is perceived differently by the electorate. It is not only to ensure that nothing that is going on is wrong but also to give the perception to the public that everything that is being done is being done in a good and an open manner and to be accountable to them.

• 1600

It is quite true that those people who are lobbying are doing so. Many times they are business people and it is their own private business. But they are not lobbying private officials; most of the time they are government officials. It is in that context that I think it has to be as accountable as possible, and that is why I make those remarks.

The Chairman: Do the witnesses have any comments on that?

Mr. Graydon: Not at this point.

The Chairman: Mr. McCuish.

Mr. McCuish: Thank you, Mr. Chairman. My friend explained why we are here. I am glad he understands, because I am damned if I do.

Mr. Boudria: That is not a nice thing to say about the Prime Minister. He is the one who promised . . .

Mr. McCuish: We have a discussion paper here which is precedent to draft legislation. That really does not help anybody. I am sure our witnesses have read it. It does not even come to grips with the definition of the lobbyist.

In your opening remarks you made reference to the fact that by and large you represent professionals. Professionals for the sake of legislation can be defined. It does not have to be a professional as seen by my friend Mr. Stackhouse, as a professional man himself. It does not have to be seen as a professional as Gary Carter of the New York Mets sees himself as a professional athlete.

Mr. Rodriguez: Or Ronald Reagan as a professional politician.

Mr. McCuish: That is your remark.

Do you, as representing professionals, see yourself as a professional?

Ms Vinette: Yes, we do. It is a small "p". We do not mean to compare ourselves to others, but we very much do, which is why we instituted over 10 years ago the designation I described.

Mr. McCuish: All right. Good.

Do you see anybody—for the sake of any other word a "zealot" with an affair of the heart or an affair of the soul—who works very hard at it in contacting people at all levels of government as a professional, be he or she paid or not?

[*Traduction*]

une réunion avec un ministre du Cabinet et peut-être les électeurs perçoivent-ils ce genre de lobbying de façon quelque peu différente. Il faut non seulement s'assurer que tout est fait dans la légalité, mais également qu'il n'y ait aucun doute à ce sujet dans l'esprit du public qui doit percevoir les choses comme étant faites de façon correcte, ouverte et à qui tous les éléments doivent pouvoir être justifiés.

Il est tout à fait juste de dire que les lobbyistes procèdent de cette façon. Souvent, ce sont des hommes d'affaires qui font du lobbying non pas auprès des entreprises privées, mais auprès des organismes gouvernementaux. C'est dans ce contexte qu'ils doivent pouvoir rendre compte autant que possible et c'est la raison pour laquelle je fais ces remarques.

Le président: Les témoins ont-ils d'autres commentaires à faire à ce sujet?

M. Graydon: Pas pour le moment.

Le président: Monsieur McCuish.

M. McCuish: Merci, monsieur le président. Mon ami vient d'expliquer la raison pour laquelle nous nous trouvons ici. Je suis heureux de voir qu'il comprend cette raison, parce que franchement, ce n'est pas mon cas.

M. Boudria: Il ne faudrait pas traiter de la sorte le Premier ministre, car c'est lui qui a promis . . .

M. McCuish: Nous avons devant nous un document de discussion qui précédera un projet de loi. En fait, cela n'aide personne. Je suis sûr que nos témoins ont lu le document, qui ne s'attaque même pas à la définition du lobbyiste.

Dans vos remarques d'ouverture, vous avez dit que, de façon générale, vous représentiez des professionnels. Le terme «professionnel» peut être défini dans le cadre d'un projet de loi. Ce ne doit pas être nécessairement défini selon les critères de mon ami, M. Stackhouse, qui est un professionnel lui-même. La définition ne doit pas nécessairement être celle qui pourrait s'appliquer à Gary Carter des Mets de New York, qui se considère lui-même également comme un athlète professionnel.

M. Rodriguez: Ou Ronald Reagan comme un politicien professionnel.

M. McCuish: C'est vous qui le dites.

Vous qui représentez des professionnels, vous estimez-vous professionnels également?

Mme Vinette: Oui, professionnels avec un «p» minuscule. Nous ne voulons pas nous comparer à d'autres, mais en fait, la comparaison est fort possible et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé, il y a plus de 10 ans, d'adopter le sigle dont j'ai parlé précédemment.

M. McCuish: Très bien.

Considérez-vous toute personne, que l'on pourrait peut-être appeler «zélotes», c'est-à-dire qui a une cause qui lui tient fort à coeur, considérez-vous ces personnes qui travaillent extrêmement dur à contacter des fonctionnaires à différents niveaux

[*Text*]

Ms Vinette: I am not sure.

Mr. Graydon: I am not sure I understand the question.

Mr. McCuish: All right. Take one issue, the perpetual issue of abortion. There are people whose whole lives have been given to arguing their respective points of view on both sides of the argument. They have become extremely proficient at it, but they are not paid for their efforts. Notwithstanding that, by any definition their approach is often professional. Do you see that type of person as being a professional?

Mr. Graydon: A professional what? Lobbyist?

Mr. McCuish: Yes.

Mr. Graydon: It depends on your definition of a lobbyist and whether or not you want to make it axiomatic that a lobbyist must be paid before you consider him to be a lobbyist.

If you are just talking about people who try to influence government then of course that includes virtually everybody—paid, unpaid, all sorts of people who try and influence government and express a point of a view, whether it is a citizen's point of view to his MP . . . I do not know how else we could answer that. Some may carry on their activities in a more professional manner than others, but it really depends on whether or not the view of the government is that the problem, whatever this problem is, applies only to paid lobbyists. I do not know.

Mr. McCuish: Thank you. You have got to exactly the point that is concerning me: Does it matter a rap whether or not the lobbyist is paid, is professional or is a zealot? I cannot see how any piece of legislation and accompanying regulations are going to make any difference to the influence that person can bring on the person being lobbied.

• 1605

Having made that point, are your lobbying efforts directed to the senior bureaucrat, to the Minister, to the Minister's exempt staff, to Members of Parliament in exalted positions such as chairmen of standing committees, or to the backbencher? With your vast background, where are your efforts directed?

Mr. Boudria: You forgot the senators.

Mr. Graydon: I would say yes to all of the foregoing and would probably add some you have not mentioned.

Mr. McCuish: I would appreciate the witnesses elaborating on that in the time afforded. You have a $40,000 contract with one of your clients. Where do you spend most of your time to earn your lobbying fee?

Mr. Graydon: First of all, I cannot speak for many of my members having $40,000 contracts and I think . . .

Mr. McCuish: Well, $80,000 was mentioned.

[*Translation*]

comme des professionnels, que ces personnes soient rémunérées ou non?

Mme Vinette: Je ne suis pas sûre.

M. Graydon: Je ne suis pas sûr de bien comprendre la question.

M. McCuish: Très bien. Prenons par exemple cette question de l'avortement qui n'en finit pas d'être débattue. Il y a des personnes qui ont consacré toute leur vie à défendre leur point de vue et ceci, que ce soit pour ou contre l'avortement. Ces personnes ont perfectionné leurs techniques, mais elles ne sont pas payées pour leurs efforts. Néanmoins, leur façon de fonctionner est souvent professionnelle. Les considérez-vous comme des professionnels?

M. Graydon: Vous voulez dire lobbyistes professionnels?

M. McCuish: Oui.

M. Graydon: Tout dépend de votre définition du terme «lobbyiste» et si, pour vous, un lobbyiste est, par définition, quelqu'un de rémunéré à cette fin.

Si vous parlez simplement des personnes qui essaient d'influencer le gouvernement, cela comprend pratiquement tout le monde, les personnes qui sont payées, celles qui ne le sont pas, toutes les personnes qui veulent exprimer un point de vue, à un député, etc. Je ne vois pas comment nous pourrions répondre d'une autre façon à votre question. Certaines de ces personnes s'acquittent sans doute de ces fonctions d'une façon plus professionnelle que d'autres, mais tout dépend si, dans l'esprit du gouvernement, le terme «lobbyiste» s'applique uniquement aux lobbyistes payés. Je ne sais pas.

M. McCuish: Merci. Vous venez de toucher à la question qui me préoccupe: est-il important que le lobbyiste soit payé, qu'il soit professionnel ou qu'il soit un zélote? Je ne vois pas comment une loi et les règlements qui en découlent pourront changer l'influence que cette personne peut avoir sur la personne auprès de laquelle elle fait du lobbying.

Cela étant dit, dites-moi sur qui se concentrent vos efforts de lobbying: les cadres parmi les bureaucrates, le ministre, le personnel politique du ministre, les députés importants, comme les présidents des comités permanents ou les députés d'arrière-ban? Vous qui avez une grande expérience de la question, dites-nous sur qui se concentrent vos efforts.

M. Boudria: Vous avez oublié les sénateurs.

M. Graydon: Sur toutes ces personnes, et je pourrais même en ajouter quelques autres que vous avez oubliées.

M. McCuish: J'aimerais avoir d'autres détails. Supposons que vous ayez un contrat de 40,000$ avec un de vos clients. Où passez-vous la plupart de votre temps pour gagner cet argent?

M. Graydon: Tout d'abord, je ne pourrais certainement pas dire que la plupart de mes membres ont des contrats de 40,000$ et je crois . . .

M. McCuish: On a bien parlé de 80,000$.

[*Texte*]

Mr. Graydon: Let me clarify a point. I think it is rare that the type of lobbying the Institute Association Executive does is for dollar-value contracts.

The kinds of lobbying activities carried on by the Institute Association Executives are much more generic. They apply to industry issues because we are, after all, representing our repective businesses, industries or professions. I would just like to clarify that because I think your example might peerhaps apply to some other lobbyists, but not primarily to the ones we are here representing as Institute Association Executives.

In the process of lobbying I am sure it is no news to you that lobbying takes place at virtually every level of government, depending on where an idea is being germinated, developed, at what stage it is at, and whether it is in the green paper, white paper, or legislative stage. If you wish to express the view of your client or our members, you do it to virtually whoever is willing to listen to you.

Mr. McCuish: I thought you might have spent a lot more time with Ministers because . . . Either I have no influence or your captains are not being very effective, because I have never seen any of you people in my office.

Mr. Graydon: I apologize.

Mr. McCuish: Unless you are one of the ladies who told me I should roast in hell because she did not agree with my position. That is pretty heavy lobbying. I have no more questions.

Mr. Rodriguez: I have never seen these people in my office either.

Mr. Chairman, I have a Private Member's Bill 256 to register lobbyists. Maybe before I ask some questions I should preface them with my remarks so you know where I am coming from.

One of the things I was involved in before I was elected was education. One of the things that always strikes me about young people in particular, and their parents, is the cynicism with which they regard politics and politicians. When I knock on doors and we get into discussions, it is always about who you know, not what you know. You see that is why the drug companies can get their own way. It is because they know a lot of influential people in Ottawa. It is the same with the oil companies and the banks. They can get their own way because they know people in high places.

In a democratic society things must not only be right and proper, they must also appear to be right and proper. In a free and democratic society information is extremely important to the public, what you call "transparency" in your brief. It seems to me that the public has a right to know of who is doing what to whom on Parliament Hill.

[*Traduction*]

M. Graydon: Laissez-moi préciser quelque chose. Il est rare que l'IDA fasse du lobbying faisant l'objet de contrats d'une valeur précise.

Nos activités de lobbying sont beaucoup plus générales. Elles s'appliquent à des questions générales car nous représentons en fin de compte les entreprises les industries et les professions. Votre exemple s'applique peut-être à d'autres sortes de lobbyistes, mais pas précisément à nous.

Comme vous le savez sans doute, le lobbying se fait pratiquement à tous les niveaux du gouvernement et tout dépend de l'endroit où une idée est conçue, mise au point, si elle fait l'objet d'un livre vert, d'un livre blanc ou d'un projet de loi. Si vous voulez exprimer le point de vue de votre client ou de vos membres, vous contactez pratiquement toutes les personnes qui veulent bien vous écouter.

M. McCuish: Je pensais que vous consacreriez beaucoup de temps aux ministres parce que . . . Peut-être n'ai-je aucune influence ou peut-être votre travail n'est-il pas très efficace, car je puis vous dire que je n'ai jamais vu personne d'entre vous dans mon bureau.

M. Graydon: Je m'en excuse.

M. McCuish: À moins que ne se retrouvent parmi certains de vos membres des dames qui m'ont dit que je devrais affronter les peines de l'enfer parce qu'elles n'étaient pas d'accord avec ma position. En fait, c'est une sorte de lobbying qui fait appel à la grosse artillerie. Je n'ai plus d'autres questions à poser.

M. Rodriguez: Je n'ai jamais vu ces personnes dans mon bureau non plus.

Monsieur le président, j'ai proposé le projet de loi 256 d'initiative privée, ayant pour but d'enregistrer les lobbyistes. Avant de poser certaines questions, je devrais peut-être faire certaines remarques afin que vous sachiez de quel bois je me chauffe.

Une de mes activités avant d'être élu était dans le domaine de l'éducation. Ce qui me frappe toujours au sujet des jeunes en particulier, de leurs parents, c'est le cynisme avec lequel ils considèrent la politique et les politiciens. Lorsque je frappe aux portes et que la discussion s'engage, la question est toujours celle de savoir qui l'on connaît et non ce que l'on connaît. C'est précisément la raison pour laquelle les sociétés pharmaceutiques peuvent arriver à leurs fins. Elles connaissent beaucoup de personnes influentes à Ottawa. Il en va de même avec les sociétés pétrolières et les banques. Elles connaissent beaucoup de personnes bien placées.

Dans une société démocratique, les choses ne doivent pas seulement se faire dans la légalité et être correctes, mais elles doivent être perçues comme telles. Vous avez parlé de transparence dans votre mémoire. L'information revêt une importance capitale dans une démocratie libre. Le public a le droit de savoir ce qui se passe sur la colline.

[*Text*]

• 1610

There have been hosts of examples where it seems the big shots—I will use the language I hear on the doorstep—got their way because they knew people. You then ask who the big shots are. I do not know. They must know people. I think the public has a right to know. Parliament has a right to protect democracy and a right to protect the process we have.

I proposed a bill which clearly defines who a lobbyist is. He is someone who, for payment, directly or indirectly seeks to influence the decision-makers, those people in the bureaucracy, Cabinet and Members of Parliament. It says, "directly or indirectly" and that covers those who give advice to others how to come up and do lobbying, for example.

I know you do not like the kind of registration where you have to identify yourselves, who you are working for and representing and for how much. I know that instead of a registration such as I have proposed, you are suggesting an alternative to registration which we would urge the government to explore fully in addition to the conflict of interest and post-employment code that requires public office holders, MPs, for example, to obtain necessary information from lobbyists before holding substantive discussions with them.

I beg your pardon. I want to put it back the other way. I think the onus is on you to identify yourselves through the registry so that when I receive a call from you saying you would like to make an appointment, I can have my staff check the registry to see who you are and who you represent. In fact, I would suggest that it really makes lobbying a profession. It really gives you more access, better access, to Members of Parliament.

I notice from a study that was done—you asked that question—concerning Canadian groups and the percentage of groups using locations as primary targets for lobbying. In Canadian groups, the lobbyists used the bureaucracy 40%, legislators 10%, legislative committees 7%, Cabinet 19%, executive assistants 5%, judiciary 3%, others 6%. In fact, it seems to bear out what Mr. Pierre Trudeau once said, that when a Member of Parliament is 300 yards off Parliament Hill, he is a nobody. Maybe the reason you have not been coming to Members of Parliament is because you know the real power lies in the bureacracy.

Mr. Chairman, we are all expecting a bill to come down about drug prices through which the pharmaceutical companies will have protection on their patents for possibly up to 10 years. It will throw the generic drugs into the garbage can and greatly increase costs to consumers.

All we have been hearing is that this bill is coming down. I would like to know who has been the pharmaceutical lobbyist on the Hill. If we had a registry, we could see who is in that registry and clearly identify what is going on, get a picture of it. All we now have is some . . . we suspect—and once again, adding that cynicism—that people in powerful places made phone calls and obviously something has happened.

[*Translation*]

Il y a beaucoup de cas où des gens ont obtenu ce qu'ils voulaient parce qu'ils connaissaient quelqu'un. Qui sont ces gens? Je l'ignore. Ils doivent avoir des contacts. Le public a le droit de savoir. Le Parlement a le droit de protéger notre démocratie et notre processus politique.

J'ai déposé un projet de loi qui définit les lobbyistes comme étant des personnes qui se font payer pour influencer de manière directe ou indirecte les décisionnaires, c'est-à-dire les hauts fonctionnaires, le Cabinet et les députés. J'ai bien dit «de manière directe ou indirecte» de manière à englober ceux qui renseignent les autres sur la manière de faire du lobbying.

Je sais que vous vous opposez à un système qui vous obligerait à vous inscrire, à nommer votre employeur ou les gens que vous représentez, et à spécifier combien vous touchez pour vos activités. Vous avez proposé une solution de rechange et nous exhortons le gouvernement à l'étudier à fond. Nous l'incitons également à se pencher sur la question des conflits d'intérêts et du règlement qui oblige les fonctionnaires et les députés à obtenir certains renseignements des lobbyistes avant d'aborder des sujets de fond avec eux.

Je suis désolé mais je préconise le contraire. J'estime préférable que vos coordonnées figurent sur une liste de sorte que si vous me téléphonez pour prendre rendez-vous, je puis demander aux membres de mon personnel de consulter la liste pour me dire qui vous êtes et qui vous représentez. C'est une façon de vous reconnaître en tant que profession. Qui plus est, ce système vous donnerait meilleur accès aux députés.

Laissez-moi vous dire, en réponse à une question que vous avez soulevée, qu'une étude a été faite sur les groupes canadiens et la ventilation de leur cible, si vous me permettez l'expression. Il semble que 40 p. 100 des lobbyistes s'adressaient aux fonctionnaires, 10 p. 100 aux législateurs, 7 p. 100 aux comités législatifs, 19 p. 100 au Cabinet, 5 p. 100 aux adjoints administratifs, 3 p. 100 à la branche judiciaire, et 6 p. 100 aux autres. Ces données confirment une déclaration de M. Pierre Trudeau. Il a en effet déclaré que dès qu'un député s'éloignait de la colline, plus personne ne le connaissait. Si vous préférez vous adresser aux fonctionnaires, c'est peut-être que vous avez compris qui détenait le pouvoir réel.

Monsieur le président, un projet de loi devrait être déposé sous peu sur le prix des médicaments. Ce projet de loi accordera aux sociétés pharmaceutiques certaines mesures de protection sur leur brevet pour une période pouvant aller jusqu'à 10 ans. Si ce projet de loi est adopté, les produits génériques disparaîtront de nos rayonnages et les consommateurs feront face à une énorme augmentation de coûts.

Nous avons entendu parler de ce projet de loi. J'aimerais savoir qui s'occupe de faire du lobbying au nom des sociétés pharmaceutiques sur la colline. Je le saurais si nous avions une liste. Tout ce que nous savons ou que nous soupçonnons, et c'est ce qui nous rend cyniques, c'est que certaines personnes en haut lieu ont fait des appels et que quelque chose s'est passé.

[*Texte*]

• 1615

Now, specifically to question you, I would like you to explain to me on page 4 of your brief, in the second paragraph:

> We submit that association executives should not be considered intermediaries between their association and government. Rather, they are an embodiment of the collective or corporate entity that employs them.

Now, when you say "association", exactly meaning yourselves, are you not getting some money to do the kind of job you are doing, approaching Members of Parliament?

Mr. M.G. Tremblay: If I may, Mr. Rodriguez—and this gets back to what I was trying to explain to the gentleman, your colleague—we are full-time employees of nonprofit organizations. For example, I could very well be the Executive Director of the Pharmaceutical Manufacturers Association of Canada.

Mr. Rodriguez: Well, what is your specific function in that position?

Mr. M.G. Tremblay: If I were that, I would be a full-time senior employed staff member of that organization.

Mr. Rodriguez: To approach . . .

Mr. M.G. Tremblay: I would run that office. I would be the executive director, or the director general, as they are sometimes called. They would be remunerated, full-time employees, as our president has indicated to you. He would have a staff, and of course he would have committees. If at one point an issue such as the generic drug, for example, was to arise, that executive director's responsibility would be to form a committee, present a brief and do exactly as we are doing before you at this very moment, express his concern and try to influence you by telling you what we are telling you in our brief.

Two out of three of the people before you here are nonpaid, elected people who have been appointed on a committee. You have a legislation committee chairman; you have a chairman of the board. The only person who derives remuneration from full-time employment in the association is Mr. Vinette here.

So association executives, as is stated on page 4, paragraph 2, are exclusively . . . and they could never be anything else. They could not be lobbyists one day for association A and lobbyists another day for association B. Our whole point is you must, with all due respect, distinguish between a full-time association executive, representing the interests of pharmacists, for example, and a lobbyist who one day will work for Joe Blow Company and the next day will work for another company. We are not talking about the same kind of individual.

Mr. Rodriguez: Well, I have some difficulty with that. I have regularly coming to visit me a gentleman who is an employee of a large multinational. He is the first vice-president. He is the first vice-president in charge of intergovernmental relations. Now, that is a fancy name for lobbyist.

[*Traduction*]

Voici ce que j'ai à vous demander: pouvez-vous m'expliquer ceci que l'on trouve au deuxième paragraphe de la page 3 de votre mémoire:

> Nous affirmons qu'un directeur d'association ne joue pas le rôle d'intermédiaire entre son association et le gouvernement. Au contraire, il personnifie l'entité collective qui l'emploie.

Vous parlez «d'association» pour vous décrire vous-même. Mais est-ce que vous n'êtes pas rémunéré pour vos activités, qui consistent à rencontrer des députés?

M. M.G. Tremblay: Avec votre permission, monsieur Rodriguez, et c'est ce que j'essayais d'expliquer à ce monsieur, votre collègue, nous sommes les employés à plein temps d'une organisation à but non lucratif. Je pourrais par exemple très bien être le directeur administratif de l'Association des fabricants de produits pharmaceutiques.

M. Rodriguez: Pouvez-vous nous dire alors en quoi consistent exactement vos attributions?

M. M.G. Tremblay: Je serais alors un directeur à plein temps rémunéré de cette organisation.

M. Rodriguez: Mais payé pour rencontrer . . .

M. M.G. Tremblay: Je serais responsable de l'administration de ce service. Je serais directeur administratif ou directeur général, puisque c'est le titre qu'on semble préférer. Les membres du personnel seraient des employés rémunérés à plein temps, comme notre président vous l'a expliqué. Il aurait des employés et il existerait également des comités. Mettons qu'à un moment donné, la question des produits pharmaceutiques génériques se pose, la responsabilité du directeur administratif serait de créer un comité et de soumettre un mémoire. En d'autres termes, de faire exactement ce que nous faisons en ce moment, c'est-à-dire d'exprimer nos préoccupations et d'essayer de vous influencer en vous transmettant toutes les données contenues dans notre mémoire.

Deux personnes sur trois ici sont bénévoles, ont été élues pour faire partie d'un comité. Il y a un président du comité législatif, un président du conseil. M. Vinette est la seule personne qui occupe un poste rémunéré à plein temps.

Donc comme nous le disons au paragraphe 2 de la page 3 de notre mémoire, les directeurs d'association ne jouent pas etc . . . Et il ne s'agit de rien d'autre. Ils ne pourraient pas représenter une association un jour et une autre le lendemain. Sauf votre respect, il convient de distinguer entre un directeur à plein temps qui représente les intérêts des pharmaciens, par exemple, et un lobbyiste qui représente un jour les intérêts de la Société Jean Dupont et le lendemain, ceux d'une autre compagnie. Ce n'est pas le cas dont nous discutons maintenant.

M. Rodriguez: Cela me pose certains problèmes. Je reçois régulièrement la visite du premier vice-président responsable des relations intergouvernementales d'une grande société multinationale. C'est un titre bien ronflant pour un simple lobbyiste.

[*Text*]

His function, among others, is to approach Members of Parliament about potential legislation that may be coming up, or things that he may want to happen for his company. He is paid by that company. He is a first vice-president of the company. He is not an owner of the company. He is not a volunteer. He is being paid, and he is paid a wage. He does not come lobbying for his competitor or another company or any other; just for that company. I would suggest to you he is a lobbyist, and I would want him registered.

Now, you told me there is only one here who is a volunteer, who is doing this . . .

Mr. M.G. Tremblay: One who is not paid.

Mr. Rodriguez: One paid? You are not paid for this job?

Mr. M.G. Tremblay: Absolutely not.

Mr. Rodriguez: And this gentleman is not.

Mr. Graydon: Let me clarify that. In the capacity in which we are here today, representing the Institute of Association Executives, I am not paid. In my full-time capacity for the association I am employed by I am paid.

Mr. Rodriguez: That is right; and if in that capacity you come to Parliament Hill and you visit bureaucrats and you visit MPs and Cabinet Ministers I would say that in my bill you have to register; you are a lobbyist. And I do not see any problem with that.

Mr. Graydon: We do not have any particular problem with it either, except we do not think it is necessary nor effective.

But let me ask you a question, if I might, Mr. Chairman.

• 1620

Mr. Rodriguez: This is a switch.

Mr. Graydon: If you know the identity of the vice-president of the national company that is coming to see you, and if you understand the issue that he is talking to you about, what is your concern?

Mr. Rodriguez: You may not have been listening to my opening remarks. And you see, that is exactly it. I know he comes to visit me; he knows he comes to visit me. The public has a right to know that in fact this company, whose labour practices have not been the very best, is a registered lobbyist, and does have a full-time paid lobbyist who comes up and sees Members of Parliament. That is exactly what I am talking about: the transparency of the whole thing. I know it, and other Members of Parliament may know who comes to see them. But I am saying to you that my constituents and the public at large have a right to know who has access, who is a lobbyist, who is registered as a lobbyist. We are trying to give some order and, I think, some flow to this whole process. That I think is important, extremely important.

Let me go to the next paragraph so we can clarify some more of these things. He says:

[*Translation*]

Il est chargé, entre autres choses, de rencontrer des députés et de discuter avec eux de projets de loi éventuels et de choses qui profiteraient à sa compagnie. Cette société le paie pour ses services, et il en est le premier vice-président. Il n'est ni propriétaire ni bénévole. Il est rémunéré. Il touche un salaire. Il ne représente personne d'autre, ni un concurrent ni une autre société. Il travaille pour une seule société. Je le considère personnellement comme un lobbyiste et je voudrais que son nom figure sur la liste.

Mais vous me dites qu'il y en a un seul qui fait ce travail . . .

M. M.G. Tremblay: Un seul bénévole.

M. Rodriguez: Il y en a un seul qui est rémunéré? Vous ne touchez rien pour faire ce travail?

M. M.G. Tremblay: Absolument rien.

M. Rodriguez: Mais pas ce monsieur.

M. Graydon: Laissez-moi vous expliquer la situation. Je ne suis pas rémunéré pour représenter l'Institut des directeurs d'association. Je suis payé par l'association pour laquelle je travaille à plein temps.

M. Rodriguez: C'est exactement ce à quoi je voulais en venir. Si vous vous rendez sur la colline et que vous rencontriez des fonctionnaires, des députés et des ministres du Cabinet, j'estime que vous jouez le rôle de lobbyiste et c'est à ce titre que je voudrais vous voir figurer sur la liste. À mon avis, cela ne devrait poser aucun problème.

M. Graydon: Cela ne présente aucune difficulté, sauf que nous n'en voyons pas l'utilité.

Avec votre permission, monsieur le président, j'aurais une question à poser.

M. Rodriguez: C'est le monde à l'envers.

M. Graydon: Qu'est-ce qui vous préoccupe si vous connaissez le vice-président d'une compagnie nationale qui vient vous rencontrer et que vous compreniez ce dont il est venu vous entretenir?

M. Rodriguez: Vous n'avez peut-être pas écouté mes propos tout à l'heure. C'est ça le problème. Je sais, et il sait, qu'il vient me rendre visite. Le public a le droit de savoir que telle ou telle société, dont les relations de travail ne sont pas vraiment excellentes figure sur la liste de lobbying et retient les services d'un lobbyiste rémunéré à plein temps pour entretenir des relations avec des députés. C'est la transparence de la situation qui m'intéresse. Je sais qui vient me voir, et ce doit être également le cas des autres députés. Cependant j'estime que mes commettants et le grand public ont le droit de savoir qui vient rencontrer les députés, et qui sont des lobbyistes inscrits. Le moment est venu de mieux structurer ce secteur. Il s'agit là, mon avis de quelque chose de très important.

Laissez-moi maintenant passer à l'alinéa suivant. Je pense qu'il contient quelques explications. Voici ce qu'on y trouve:

[*Texte*]

Association executives are not enthusiastic about the prospect of certain of their duties, which have not heretofore been regulated by government, now becoming the subject of regulation, especially when government recognizes that their lobbying practices have not been called into question.

I just do not know the extent to which you say "association executives", but you are association executives; you are representing executives of associations. Only one of you is paid. Surely you should be enthusiastic about a process that would give you status, really, and give you access to Members of Parliament, to bureaucrats, and to Cabinet Ministers.

Mr. Graydon: We really have access now. We do not need a registration system to provide us with access.

Mr. Rodriguez: You see, that is my point, Mr. Chairman. He has access now. But I did not know you from a hole in the ground before I walked in here. I want to know who has access. That is what I want to know, and that is what the public wants to know.

Mr. Graydon: That is not quite true. I met you three weeks ago at a meeting here in Ottawa.

Mr. Rodriguez: On lobbying.

Mr. Graydon: Yes.

Mr. Rodriguez: Well, did I meet you personally?

Mr. Graydon: I am sorry if you have forgotten who I am. At that time I volunteered to tell you my name and who I represented.

Mr. Rodriguez: Smith.

Mr. Graydon: That is it.

Mr. Rodriguez: I know your last name. It is the first name I cannot remember.

Mr. Graydon: All that without a registration system.

Mr. Rodriguez: I am sorry, but, you see, Members of Parliament meet lots of people, and that is why it is important to have a register.

Mr. Graydon: In fact, I think I gave you my business card.

Mr. Rodriguez: No. I am . . .

Ms Vinette: If I may. When we prepared our submission, it was in response to the discussion paper. What we were dealing with was what we perceived to be the question or the problem, and so we responded in that way. All we are saying is that as far as we are concerned, those of us who are employed to run associations and have as a function, but not solely, dealing with government, we do not think the registration is going to pick up everyone, and since we would be part of the process, until the process is refined to the point it achieves the solution to the problem the government has, we are a little reticent to encourage you to go forward. And we tried to come up with other alternatives. All we are trying to avoid is unnecessary

[*Traduction*]

En fait, les directeurs d'association ne sont pas enthousiastes à l'idée que certaines de leurs fonctions, n'ayant jamais fait l'objet de réglementation auparavant, soient maintenant réglementées notamment lorsque le gouvernement reconnaît que leur lobbying n'est pas remis en question.

Je ne connais pas votre définition de «directeur d'association». Vous êtes directeur d'association, vous représentez des directeurs d'association. Mais un seul d'entre vous est rémunéré. Il me semble que vous devriez être enthousiasmés par l'idée d'un processus qui vous accorderait une certaine reconnaissance et vous donnerait en plus accès aux députés, aux fonctionnaires et aux ministres du Cabinet.

M. Graydon: Mais nous avons déjà accès à ces gens. Nous n'avons pas besoin d'un système d'enregistrement pour nous garantir cet accès.

M. Rodriguez: C'est exactement ce à quoi je veux en venir, monsieur le président. Cet accès existe déjà. Mais avant de pénétrer dans cette salle, je ne vous avais jamais rencontré. Je veux savoir qui a accès à ces gens. Et le grand public veut le savoir aussi.

M. Graydon: Ce n'est pas tout à fait vrai. Nous nous sommes rencontrés il y a trois semaines lors d'une réunion ici à Ottawa.

M. Rodriguez: Une réunion sur le lobbying.

M. Graydon: C'est juste.

M. Rodriguez: Vous ai-je rencontré personnellement?

M. Graydon: C'est dommage si vous m'avez oublié. Je me souviens très bien de vous avoir décliné mon identité et de vous dire qui je représentais.

M. Rodriguez: Smith.

M. Graydon: C'est exact.

M. Rodriguez: Je connais votre nom de famille. C'est le prénom que j'ai oublié.

M. Graydon: Et tout cela en l'absence d'un système d'enregistrement.

M. Rodriguez: Je m'excuse, mais les députés rencontrent tellement de gens et c'est pourquoi il est important d'avoir une liste.

M. Graydon: Il me semble que je vous ai même remis ma carte de visite.

M. Rodriguez: Non. Je suis . . .

Mme Vinette: Je m'excuse de vous interrompre. Mais nous avons rédigé notre mémoire en réponse au document de travail. Nous avons répondu à la question ou réagi au problème. Nous sommes directeurs d'association et nous sommes chargés, entre autres fonctions, des relations avec le gouvernement. Selon nous, votre système d'enregistrement n'englobera pas tout le monde. Et comme nous sommes inclus dans le processus, tant qu'il n'offrira pas de solution au problème du gouvernement, nous hésitons à vous encourager dans la voie dans laquelle vous vous êtes engagés. Nous avons donc essayé de trouver des solutions de rechange. Nous essayons tout simplement d'éviter une surcharge de chinoiseries administratives et un gaspillage

[*Text*]

bureaucracy and paperwork and time, etc., which will not solve the problem. It may be that we have not clearly understood the problem all of this is trying to address.

Mr. Rodriguez: I think the problem has been that the public has a right to know who approaches whom. The gentleman said he met me two weeks ago. We had a session, Mr. Chairman, you were chairing it, over at the Chateau Laurier on this question of lobbyists. I did not see you in your professional role as a lobbyist. You did not come to lobby me about anything. But I have not seen the three of you; and I have not seen you prior to that workshop on lobbyists. Okay? But yet you tell me you have been coming to see people on the Hill. I say to you that registration would pick up everybody, because if I get a phone call from Harry Brown, who says he is with such-and-such and he would like to come up and see me, I would first ask him if he was registered. If he says yes, then we can proceed to set a date, and get the staff to check with the registry to see if he is indeed registered. If he is not registered, I am not seeing him. It makes life very easy.

• 1625

I think it makes life easy for the bureaucrat as well. I am sure bureaucrats are very leery about talking on the telephone or meeting for lunch or meeting for dinner to discuss whatever potential legislation may be coming down the tubes. I think it gives the whole system a sense of integrity. It is not meant to shut you out; it is meant to open up a few windows on the system because, as I said, there is a lot of cynicism about it.

I recognize the importance of having the kind of information lobbyists can bring. I have no problem with it. I am not an enemy to it. I do not oppose it. All I am saying, and my bill tries to do, is to make it transparent, as you suggested in your brief.

Ms Vinette: May I ask you—the concern which seems to have sparked this issue recently—would your registration capture also the influencers who were paid high fees to consult the person who is in the registry?

Mr. Rodriguez: Sure, because my bill says anyone who "directly or indirectly" . . . I think at that workshop the question was raised.

There is a certain consulting firm which advises people who either are lobbyists or who want to become lobbyists. I think the injunction has to put on them that they have to register as well if they are in the business of training lobbyists. Now, once they know that they have to do that, if they break the law, then they have a problem with the law.

The Chairman: Before we go into the second round, maybe I can just put a couple of questions myself and then we will go with the second round.

It seems to me that one of the struggles we have here is the difference between who is a lobbyist and who is not. You seem to say that if a person works for an association on a full-time basis they should not be classified or registered as a lobbyist,

[*Translation*]

de temps qui ne feront rien pour résoudre ce problème. Mais il se peut très bien que nous ayons mal compris le problème.

M. Rodriguez: À mon avis, le problème consiste en ceci que le public a le droit de savoir qui rencontre qui. Ce monsieur dit qu'il m'a rencontré il y a deux semaines. Nous avons eu une séance, monsieur le président, et vous occupiez le fauteuil au Chateau Laurier sur cette question du lobbying. Je ne voyais pas en vous un lobbyiste. Vous n'êtes pas venu essayer de me convaincre de quoi que ce soit. Mais je n'ai jamais rencontré ces trois personnes avant l'atelier sur le lobbying. N'est-ce pas? Mais vous me dites que vous avez rencontré des gens sur la colline. Et moi j'estime que ce système d'enregistrement engloberait tous les intéressés. Cela me faciliterait beaucoup la tâche si je pouvais demander aux gens qui m'appellent pour me rencontrer, s'ils sont inscrits. En effet, je pourrais demander à mon personnel de vérifier la liste et je ne serais pas obligé de rencontrer les gens qui ne sont pas inscrits.

A mon avis, cela faciliterait également beaucoup la tâche des fonctionnaires. J'ai l'impression que ces derniers doivent faire preuve d'énormément de réticence lorsqu'ils reçoivent des appels téléphoniques ou des invitations à déjeuner ou à dîner pour discuter d'un projet de loi éventuel. À mon avis, un système d'enregistrement ajoute énormément d'intégrité au système. Il ne s'agit pas d'exclure qui que ce soit. Il s'agit d'ouvrir les fenêtres et d'aérer un peu car, comme je l'ai déjà dit, le cynisme règne.

Je reconnais l'importance des renseignements que nous fournissent les lobbyistes. Cela ne me pose pas de problème. Je ne suis pas contre le système. Je tiens tout simplement à insister sur l'aspect de la transparence dont il est question dans votre mémoire.

Mme Vinette: J'ai une question à vous poser sur une controverse qui s'est fait jour dernièrement. Votre système d'enregistrement engloberait-il également les personnes qui touchent des honoraires très élevés pour influencer les lobbyistes inscrits?

M. Rodriguez: Bien sûr, puisque mon projet de loi parle de quiconque influence de manière directe ou indirecte . . . Il me semble que cette question a déjà été soulevée lors de l'atelier.

Il y a une agence de consultants qui conseille les gens qui sont des lobbyistes ou veulent le devenir. A mon avis, les personnes qui forment les lobbyistes devraient également s'inscrire. Une fois informés de cette obligation, s'ils violent la loi, ils devront faire face aux conséquences.

Le président: Je vais poser une ou deux questions avant que nous abordions notre deuxième tour.

A mon avis, le noeud du problème consiste à définir exactement qui est un lobbyiste. Vous estimez que l'employé à plein temps d'une association ne devrait être considéré ni inscrit comme lobbyiste. Vous ajoutez cependant que les

[*Texte*]

yet someone who works for a fee would be. Do you make that distinction?

Mr. Graydon: No, we do not say that. If we have been confusing you, we apologize. People who are association executives and, at any time, perform as any part of their duties a lobbying function are lobbyists. We acknowledge that, always have.

The Chairman: Let me take that one step further then. We have made reference to the Red Cross. There are other organizations like the Salvation Army, any host of church groups and so on, who are volunteers and who perform a function of lobbying. What about them? If you are looking at a system of registration, do you think they should be included?

Mr. Graydon: Frankly, that is difficult for us to answer, I think, as equally difficult for you. I raise the question of whether in your definition it assumed payment or not. All along, there has been some strong inference that payment was attached or else the person was not considered to be a lobbyist. I am not sure we can answer that question today but I understand your dilemma in trying to separate the people who do it on a volunteer basis as opposed to those of us who are paid, full or in part time.

The Chairman: Did you have a further comment on that?

Mr. M.G. Tremblay: This was to a large extent, Mr. Chairman, part of our reticence, part of our concerns, when we looked at the discussion paper. There are thousands of non-profit organizations in this country. Each and every one of those organizations, whether it be your former teacher association or anybody else, volleyball federation, at one point or another, will want to influence, directly or indirectly, for payment or for free, a government of some sort. How can you practically cast a net over every Tom, Dick and Harry and Harriet in this country and at the same time be fully ethical towards organizations whose lobbying is part of their organization? We have never denied there could be situations which are less ethical.

• 1630

We are saying that, generally speaking, non-profit organizations have influence and we do not see how you could practically implement a system in which the president one year would have to register and then he is the past president, then the next year somebody else would have to register for the volleyball organization. It just does not make sense in our opinion.

The Chairman: Okay, let us leave this for a moment and turn to the second question. You speak of having your own code of ethics. Is it a written code?

Ms Vinette: Yes. We make reference to it in our brief. We excerpted the three statements which deal directly with the issue of lobbying. We could gladly provide you with the entire code.

[*Traduction*]

personnes qui touchent des honoraires pour faire ce genre de travail devraient être inscrites. Est-ce là la différence que vous établissez?

M. Graydon: Nous n'avons jamais dit cela. Je suis désolé si nous nous sommes mal expliqués. Les directeurs d'association qui sont chargés de faire du lobbying devraient être considérés comme des lobbyistes. C'est ce que nous avons toujours préconisé.

Le président: Mais poussons notre raisonnement un peu plus loin. Vous avez parlé de la Croix-Rouge. Mais il y a d'autres organisations comme l'Armée du salut et d'autres groupes religieux, des bénévoles qui font du lobbying. Que faites-vous de leur cas? Une liste de lobbyistes devrait-elle les inclure également?

M. Graydon: C'est une question très complexe. Nous avons autant de mal que vous à y répondre. La seule manière de trancher, c'est de déterminer si la définition doit inclure une forme de paiement ou non. Jusqu'à maintenant, on semble avoir considéré que les personnes qui travaillent bénévolement ne devraient pas être considérées comme des lobbyistes. Nous ne pourrons peut-être pas vous donner une réponse définitive aujourd'hui. Je comprends cependant le dilemne auquel vous faites face pour ce qui est d'établir la différence entre les gens qui exercent cette activité sur une base bénévole et ceux qui sont rénumérés pour le faire, soit à plein temps soit à temps partiel.

Le président: Aviez-vous d'autres questions?

M. M.G. Tremblay: Vous venez d'entendre, monsieur le président, certaines réticences et préoccupations que le document de travail a suscitées chez nous. Il existe des milliers d'organisations à but non lucratif au Canada. Et toutes ces organisations, qu'il s'agisse de votre ancienne association d'enseignants, votre Fédération de volleyball ou qui que ce soit, voudront influencer, le gouvernement d'une manière quelconque, que ce soit directement ou indirectement, contre paiement ou à titre gratuit. Comment englober tout le monde et répondre en même temps aux besoins des organisations qui comptent un élément de lobbying? Nous n'avons jamais nié qu'il puisse exister des situations assez délicates.

Les organisations à but non lucratif ont un certain poids. Mais nous ne voyons vraiment pas comment nous pourrions chaque année changer sur la liste, le nom du président de la fédération de volleyball. C'est insensé.

Le président: Oublions cela un instant et passons à autre chose. Vous nous avez parlé de votre propre déontologie. S'agit-il d'un code formel?

Mme Vinette: Oui. Nous en avons parlé dans notre mémoire. Nous vous avons même fourni trois extraits qui concernent le lobbying. Si vous le souhaitez, nous pouvons vous communiquer le code au complet.

[*Text*]

The Chairman: We would appreciate it.

Ms Vinette: An example of the variety of functions we are expected to perform can be summarized through the fact that our designation—the examination process, the company—has 14 subjects which people are examined on and lobbying is only one. This leaves 13 other skill areas we are paid to perform or be capable of.

The Chairman: This is the last question I want to touch on. In your opening remarks you said you cannot imagine an effective system of registration, a system which would work. In saying this, have you studied what the Americans are doing nationally and in the States? Have you looked at the Australian example? Have you looked at the German example? Have you looked at examples of registration, whether by law or by standing orders or private registration?

Ms Vinette: Yes, we have. Thanks largely to your discussion paper, we have looked at it in this light.

Our difficulty is merely that we want to avoid having more work to do—more forms, more fees, etc.—unnecessarily. As Canadians we of course support a lot of the principles which have been raised here, but as professional association executives, we want to ensure the system is right the first time and does not become cumbersome; all the things we have explained in our submission.

The Chairman: I will now go to committee members for the second round. Mr. Boudria.

Mr. Boudria: I just want to pick up on the theme Mr. Rodriguez raised a little bit earlier, on the public perception of the whole system. I have often drawn this parallel and I will do it again today.

A number of years ago the subject of election financing was something which was not always, in my view, held in the highest esteem. By and large, it was probably very legal and there was nothing wrong with it. It was perceived as someone smoking a big cigar someplace in a back room full of smoke who used to solicit people to give them great big bunches of money to finance political parties.

This system was reformed approximately a decade ago and arranged in such a way that the public can now view political contributions to various political parties or individual candidates. I think the mere fact that it is public and everybody knows what is going on gives the appearance that there is nothing to hide. I submit this process has been enhanced, been improved considerably by that process.

Do you not think a similar kind of public disclosure of what is going on in the lobbying area would have similar beneficial effects—not just for people in elected office, but also for people doing the lobbying, who are of course people like everyone else, just as good, no worse for sure, just earning a living the way we all do—and the profession would be enhanced?

Do you not think the whole system would be improved, the whole government apparatus, the whole perception of these shadowy creatures which can influence people in the back

[*Translation*]

Le président: Cela nous serait utile.

Mme Vinette: Nous exerçons énormément d'activités très variées. Ainsi, nos membres sont interrogés sur 14 sujets dont le lobbying. Cela veut dire que nous devons être en mesure d'exercer 13 autres activités.

Le président: C'est la dernière question que je voulais aborder. Vous avez dit dans votre déclaration liminaire que vous ne pouviez pas imaginer en quoi consisterait un système efficace d'enregistrement. Mais avez-vous vu ce que les Américains font? Avez-vous étudié l'exemple australien? Et que faites-vous du modèle allemand? Vous êtes-vous penchés sur d'autres systèmes d'enregistrement, qui soient régis par la loi, par les règlements ou par le secteur privé?

Mme Vinette: Oui, et c'est bien grâce à votre document de travail que nous nous sommes intéressés à l'affaire dans ce contexte.

Mais notre problème consiste en ceci que nous voulons éviter d'ajouter à la paperasserie administrative. En tant que Canadiens, nous appuyons beaucoup des principes dont nous avons discuté. Mais en tant que directeurs d'associations professionnelles, nous préconisons un système efficace et pas trop compliqué. Mais nous avons dit tout cela dans notre mémoire.

Le président: Je vais maintenant donner la parole aux membres du Comité pour le deuxième tour. Monsieur Boudria.

M. Boudria: Je vais simplement continuer dans la même veine que M. Rodriguez, au sujet de la perception qu'a le public du système. J'ai souvent donné l'exemple suivant et je vais le répéter encore une fois.

Il y a quelques années, le financement des campagnes électorales n'était pas très bien considéré. Il s'agissait sans doute d'une activité tout à fait légale, qui n'avait rien de répréhensible. Mais le public gardait l'image du fumeur de cigare dans une arrière-salle pleine de fumée qui demandait beaucoup d'argent aux gens pour financer les partis politiques.

Cela fait une dizaine d'années que le système a été modifié et structuré de telle manière que le public peut maintenant savoir qui donne quoi à quel parti politique ou candidat individuel. Le fait que tous ces renseignements soient accessibles au public lui donne l'impression qu'il n'y a rien à cacher. À mon avis, le processus s'en est trouvé grandement amélioré.

Ne croyez-vous pas qu'il serait bon de faire la même chose pour le lobbying? Je pense que ce serait bénéfique non seulement pour les représentants élus du peuple, mais aussi pour les lobbyistes qui sont des gens normaux qui exercent une profession pour gagner leur vie. Ne croyez-vous pas aussi que la profession s'en trouverait améliorée?

Ne pensez-vous pas que tout le système s'en trouverait amélioré, toute la structure gouvernementale et cette perception qu'a le public de ces personnages obscurs qui influencent

[*Texte*]

room, to draw the same parallel as I was doing on election financing? Making all of this public would indeed, to repeat what I said a moment ago, enhance the credibility not just of those who hold public office but of those who as well lobby those who are in public office.

• 1635

Ms Vinette: Perhaps my colleagues would also be given the opportunity to respond, but what I am sensing is this. We came to address one question and we are now addressing another. We were talking about what we perceived to be the problem in the discussion paper, which was the government's inability to properly identify the source of the representation, and we were saying that as association people we do not give you any problem. You are now switching the emphasis to the public, knowing who is out there, and I am not sure this paper addresses your question as well as it might with more time.

Mr. Graydon: My comment would be that I am not sure your comparison is quite accurate. If you are talking about a cynicism or a scepticism that exists as you perceive it in the public's mind about lobbyists, then I would have to ask you whether the registration and identification of everybody who ever practises lobbying in full or part is going to be very effective to resolve that concern, if that indeed is one of the main concerns. I suggest it does not really make much difference. If they are sceptical, they are sceptical. If they are cynics, they will continue to be.

Mr. Boudria: You do not then think that the "what do you have to hide" syndrom is there. You do not think that perception is there in the public and you do not think that at least that particular concern, what I consider to be a major concern, would be addressed.

Mr. Graydon: I have some trouble in accepting that hypothesis. I do not think it is a major concern, unless the media insists it is going to be one in the next few weeks. I do not think it is a major concern among the public. I have to come back to the point that, as association executives whose part-time function is to lobby, we provide now on a voluntary basis what is asked of us in a registration system. That is why we are questioning the effectiveness of a registration system.

If I were to phone Mr. Rodriguez, he would not have to look up the register. I would tell him who I am, who I represent and the issue I want to talk to him about, and he can decide for himself without a register, unless he wants to validate what I have told him.

Mr. Rodriguez: No, it is not me. I think you are getting this thing all wrong. I just finished telling you before: It is not that I know who you are; it is that the people I represent are aware of the people who can come to Parliament Hill, see Members of Parliament, see the bureaucracy and all the decision-makers. Now, I do not think it is my knowing who you are.

[*Traduction*]

les autres dans les arrière-salles, pour utiliser la même image que celle que je vous ai donnée pour le financement des campagnes électorales? Le fait de rendre toutes ces activités publiques augmenterait la crédibilité non seulement des titulaires de charge publique mais aussi de ceux qui font du lobbying auprès d'eux.

Mme Vinette: Mon collègue voudra peut-être ajouter quelque chose. Mais j'ai l'impression que nous sommes venus discuter d'une question précise et que nous en abordons maintenant une autre. En effet, nous parlions de la perception du problème dont la description se trouve dans le document de travail, c'est-à-dire l'incapacité du gouvernement d'identifier la source des doléances. Nous sommes venus faire valoir que notre association ne vous créait aucun problème. Mais vous mettez maintenant l'accent sur le public et sur le nécessité de savoir qui fait quoi. Si nous avions un peu plus de temps à notre disposition, je pense que nous pourrions vous donner une meilleure réponse.

M. Graydon: Tout ce que j'ai à dire, c'est que je ne suis pas convaincu que votre comparaison soit bonne. Vous avez parlé d'un certain cynisme ou scepticisme qui régnait au sein du public à l'égard des lobbyistes. Mais croyez-vous vraiment que l'inscription ou l'enregistrement de tous les lobbyistes à plein temps ou à temps partiel réussira à résoudre ce problème. À mon avis, cela ne changera rien. Les sceptiques continueront de l'être, et les cyniques aussi.

M. Boudria: Vous ne croyez donc pas qu'on nous soupçonne constamment? Vous ne croyez pas que ce problème existe chez le public et que ce système servirait à le résoudre?

M. Graydon: J'ai du mal à accepter cette hypothèse. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un gros problème à moins que les médias ne réussient à en créer un d'ici les quelques prochaines semaines. Je ne pense pas que le public se préoccupe énormément de cet aspect. Ceci m'incite à vous répéter qu'en notre qualité de directeurs d'association qui font du lobbying à temps partiel, nous vous fournissons bénévolement ce qu'exigerait de nous un système d'enregistrement. C'est pourquoi nous remettons en question l'efficacité de ce système.

Mettons que je téléphone à M. Rodriguez, il n'est pas obligé de vérifier le registre. Je n'ai qu'à lui dire qui je suis, qui je représente et de quoi je veux l'entretenir. Il n'a pas besoin de registre pour prendre sa décision, à moins, bien entendu, qu'il ne souhaite confirmer ce que je lui ai dit.

M. Rodriguez: Cela n'a rien à voir avec moi. Vous avez peut-être mal compris. Je viens tout juste de vous dire que la question n'est pas pour moi de savoir qui vous êtes. Il s'agit d'expliquer aux gens que je représente, qui sont les gens qui viennent rencontrer les députés, les fonctionnaires et les décisionnaires sur la colline. Il ne s'agit pas pour moi de savoir qui vous êtes.

[*Text*]

The Chairman: Mr. Rodriguez, order, please.

Mr. Rodriguez: I do not think he is listening.

The Chairman: Order, please. We will let Mr. Boudria finish his comments and then we will come back . . .

Mr. Boudria: No, that is okay.

The Chairman: I leave the Chair for a minute and the whole thing falls apart.

Mr. Boudria: That just proves that we cannot do without you, Mr. Chairman.

Mr. Rodriguez: That is why I do not want you to travel.

Mr. Boudria: But Mr. Rodriguez brings a very good point. As public officials, we are not here to satisfy a relationship between yourselves and ourselves individually; we are here to represent the Canadian people. Our purpose is to make sure everything is done on the so-called "up and up", but to give the perception to the people that this is in fact happening, has happened and will continue to happen as well. As you know, when you are dispensing the kind of services that one does in public office, the perception is as important as what is happening.

Ms Vinette: We mention in our submission that, since we do not perceive to be causing you a problem . . . I think the Canadian people are comfortable knowing that, if they were to phone any association they hear about and say they want to know who its members are and what its stand is, they would get well received. I think people understand that about us, anyway. Though we are not asking for an exemption, since we are clean—and I think the people see that—the reason is that we do not want to create a loop-hole that would totally deny all the good that is being brought in by what you are proposing.

• 1640

We hope that we are doing our job with the public. That is certainly what we are trying to do.

Mr. Boudria: It is not that I was suggesting that you were not doing that job with the public, of course, it is to give the assurance to all concerned that this credibility we are talking about is enhanced from both vantage points, from the vantage point of the electors who are looking at . . . those who are being lobbied and those who are doing the lobbying.

I have no further questions, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. McCuish.

Mr. McCuish: Mr. Chairman, I am going to express my ignorance and then going to suggest that I do not think I was alone in being ignorant.

The biggest problem I have had with lobbyists is what has happened just this afternoon because it took about half an hour of dialogue before I realized just precisely who you were. With embarrassment, I looked up your brief to see if I had

[*Translation*]

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît, monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: J'ai l'impression qu'il n'écoute pas.

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous allons laisser M. Boudria conclure et nous pourrons peut-être ensuite revenir . . .

M. Boudria: Non, ça va.

Le président: Je quitte le fauteuil une seconde et c'est la pagaille.

M. Boudria: Cela prouve qu'on ne peut pas se passer de vous, monsieur le président.

M. Rodriguez: C'est pourquoi je ne veux pas que vous voyagiez.

M. Boudria: M. Rodriguez soulève une question très intéressante. En tant que titulaires de charge publique, nous ne sommes pas ici pour régler entre nous nos propres problèmes. Nous sommes ici pour représenter les citoyens canadiens. Notre rôle consiste à veiller à ce que tout soit fait de manière honnête et de montrer au public que c'est le cas et qu'il en sera toujours ainsi. Vous savez, la perception est aussi importante que la réalité quand nous parlons de charge publique.

Mme Vinette: Nous avons bien dit dans notre mémoire que puisque nous n'avons pas l'impression de vous créer un problème . . . À mon avis, cela suffit au public. Quiconque veut savoir qui travaille pour quelle association n'a qu'à téléphoner et demander ces renseignements à qui de droit. Il sera bien accueilli. J'ai l'impression que le public comprend notre rôle, de toute manière. Nous n'avons rien à cacher et nous ne demandons pas d'exception. J'ai l'impression que le public le sait bien. Nous tenons, dans la mesure du possible, à vous aider à éviter de créer une échappatoire qui supprimerait tous les avantages de votre projet.

Nous espérons que nous nous déchargeons bien de nos responsabilités face au public. C'est du moins ce que nous essayons de faire.

M. Boudria: Je n'ai jamais voulu insinuer que vous ne faisiez pas un bon travail avec le public. Notre but consiste bien entendu à améliorer la crédibilité des deux côtés, du point de vue des électeurs, c'est-à-dire des titulaires de charge publique et des lobbyistes.

Je n'ai pas d'autres questions à poser, monsieur le président.

Le président: Monsieur McCuish.

M. McCuish: Monsieur le président, je tiens à commencer par signaler mon ignorance et le fait que je ne dois pas être le seul dans ce cas.

Mon problème face aux lobbyistes est très simple. Vous savez, il m'a fallu au moins une demi-heure avant de me rendre compte qui vous étiez. Je me sentais très gêné et j'ai vite parcouru votre mémoire pour voir si j'avais raté quelque

[*Texte*]

missed something, but it certainly was not clear. I thought the three of you were employees of an association. I thought that, as experts in the field of lobbying, you were retained by client firms and associations to speak on their behalf. It was only when you said that you cannot do that and that you deal in one particular field to be proficient . . .

Having expressed my ignorance, when you went to Mr. Rodriguez three weeks ago, Mr. Smith . . .

Mr. Rodriguez: I beg your pardon; he did not come to me.

Mr. McCuish: I do not give a damn. If he came to me then, and . . .

Mr. Rodriguez: Do not put that on the record. I met him at a conference.

Mr. McCuish: If you came to me, identified yourself and gave me a card, would you give me a card of the association or a card of the firm that employs you?

Mr. Graydon: I would give you a card that gives you the name of the association I am employed by. The association has members. I would be happy to explain to you who the members are, the member companies, or the member people, as would any of the people here, or the people who operate as association executives.

We do not work for one company; we work for associations, organizations, not for profit organizations.

Mr. McCuish: All right, you do not work for profit organizations.

Let us say, for example, that I am a practicing lawyer. Certainly that is for profit—I hope so. I then become a member of the British Columbia bar association. If I go to my MLA as a member of the association, I am there as a non-profit person, am I?

Mr. Graydon: Yes, if you make it—yes.

Mr. McCuish: The fact still remains that the people you represent are in it for the buck.

Mr. Graydon: Some associations' members are profit making companies and the other members of other associations are professional people. Still other categories of associations include volunteer organizations. That is quite a different spread of characteristics between the members of an association.

Mr. McCuish: Mr. Smith, could you give me the name of . . .

An hon. member: Harold is his first name.

• 1645

Mr. McCuish: Just one of the organizations that you represent.

Mr. Graydon: I only represent one. I represent the Federation of Automobile Dealer Asociations of Canada.

[*Traduction*]

chose. Mais ce n'était pas très clair. Je croyais que vous étiez tous trois employés de votre association. Et je pensais qu'étant des experts du lobbying vous étiez payés pour représenter des entreprises ou des associations. Ce n'est que lorsque vous avez déclaré que vous ne pouviez pas faire cela et que vous ne vous occupiez que d'un seul domaine que j'ai compris . . .

Cela dit, lorsque vous avez rencontré M. Rodriguez il y a trois semaines, M. Smith . . .

M. Rodriguez: Je m'excuse, il n'est jamais venu me rencontrer.

M. McCuish: Je m'en fous. Mettons qu'il était venu me voir et . . .

M. Rodriguez: Ne mettez pas ça dans le compte rendu. Je l'ai rencontré à une conférence.

M. McCuish: Mettons que vous veniez me rencontrer, que vous vous présentiez et me remettiez votre carte de visite, est-ce que vous me remettriez la carte de l'association ou celle de l'entreprise pour laquelle vous travaillez?

M. Graydon: Je vous remettrais la carte de l'association pour laquelle je travaille. L'association représente des membres. Je me ferais un plaisir de vous expliquer qui ils sont, qui sont nos membres et nos sociétés membres. N'importe qui d'autre ferait pareil.

Nous ne travaillons pas pour une seule entreprise. Nous travaillons pour des associations, des organisations et non pas pour des organisations à but lucratif.

M. McCuish: D'accord, vous ne travaillez pas pour des organisations à but lucratif.

Mettons que je sois un avocat en exercice. Si j'exerce, je touche un revenu. Enfin je l'espère. Et je deviens alors membre de l'Association du Barreau de la Colombie-Britannique. Si je m'adresse à mon député provincial en qualité de membre de mon association, c'est à titre de représentant d'une organisation à but non lucratif, n'est-ce pas?

M. Graydon: Dans les faits, oui.

M. McCuish: Mais les gens que vous représentez sont dans les affaires pour faire de l'argent.

M. Graydon: Certaines de nos sociétés membres sont des entreprises à but lucratif et les autres, des associations de professionnels. Nous représentons également des organismes bénévoles. Comme vous pouvez le constater, nous regroupons toute une variété de services.

M. McCuish: Monsieur Smith, pouvez-vous me donner le nom . . .

Une voix: Il se prénomme Harold.

M. McCuish: C'est l'une des organisations que vous représentez.

M. Graydon: Je n'en représente qu'une, à savoir la *Federation of Automobile Dealer Associations of Canada.*

[*Text*]

Mr. McCuish: Okay. So when you come to me, how do you introduce yourself? This is a scenario.

Mr. Graydon: Just that way.

Mr. McCuish: My name is McCuish. Okay. You come to me.

Mr. Graydon: My name is not Smith.

Mr. McCuish: My name is not McCuish, either.

Mr. Graydon: It is Graydon and I represent the Federation of Automobile Dealer Associations of Canada.

Mr. McCuish: That is the way you present yourself to me.

Mr. Graydon: Exactly.

Mr. McCuish: But still you give me a card that has the association on it.

Mr. Graydon: I just gave you the name of the association. That is the name I gave you, and the name on the card is one and the same.

Mr. McCuish: Not this association.

Ms Vinette: The only one who has a card is me.

Mr. McCuish: You do not give me an institute card.

An hon. member: This is an umbrella group.

Mr. Graydon: We will let the president clarify our very confusing state.

Ms Vinette: As the staff person, paid to represent IAE in all the public, including the media and others, I invite members in officer positions, as these two are, to come with me. If registration were in place, I would be the one you could look up; you would not know about them. This is another repercussion of the proposal that we have not gone into. We are trying to stick with the original issue, does it solve the problem, which we believe is the problem. Today I am hearing a second need that this system has to meet, which is more than we had bargained for, but nevertheless . . .

So if we have made it clear to you, I am paid to run this association, as I have been paid to run others, and when I have come to meet people like yourself, I will usually bring, if you will allow it, the chairman of the board, the chairman of whatever committee—the tariff committee if it were on a different issue. We hope to do what we should have done in the beginning.

Mr. M.G. Tremblay: If I may interject, Mr. McCuish, as a practising member of the British Columbia Bar Association, you could be one of, say, 600 lawyers in British Columbia. You form an association, sir. You hire an executive director. That executive director could very well be the person sitting in this seat right now, speaking on behalf of the lawyers of British Columbia, just as, if he was hired by, once again, the Canadian Ophthalmological Society, he could be the executive director, representing that assocation, the 12,000 ophthalmologists across the country.

[*Translation*]

M. McCuish: En ce cas, comment vous présenteriez-vous si vous veniez me voir?

M. Graydon: Exactement de cette façon.

M. McCuish: Je m'appelle McCuish et vous venez me voir.

M. Graydon: Et moi, je ne m'appelle pas Smith.

M. McCuish: Et je ne m'appelle pas non plus McCuish.

M. Graydon: Je m'appelle Graydon et je représente la *Federation of Automobile Dealer Associations of Canada.*

M. McCuish: C'est donc ainsi que vous vous présentez.

M. Graydon: C'est bien cela.

M. McCuish: Mais vous remettez quand même un bristol qui porte le nom de l'Association.

M. Graydon: Je viens de vous donner le nom de l'association, et c'est bien le nom qui figure sur la carte de visite.

M. McCuish: Mais pas cette association.

Mme Vinette: La seule à avoir une carte de visite, c'est moi.

M. McCuish: Vous ne me remettez pas une carte de la société.

Une voix: C'est une organisation de regroupement.

M. Graydon: Nous allons demander au président de jeter la lumière sur cette situation très obscure.

Mme Vinette: Étant rémunérée pour représenter l'Institut des directeurs d'associations, y compris la presse et les autres, j'invite les membres qui occupent des postes officiels, comme ces deux membres, par exemple, à m'accompagner. Si un système d'enregistrement était adopté, ce serait à moi que vous vous adresseriez, car vous ne connaîtriez pas l'existence des autres. C'est un autre corollaire de la proposition que nous n'avons pas étudiée. Nous essayons de nous en tenir à la première question, à savoir si le problème est résolu, ce qui nous paraît important. J'apprends aujourd'hui qu'il est un autre besoin auquel ce système doit répondre, ce dont nous nous serions bien passé, mais néanmoins . . .

Donc, pour bien préciser les choses, je suis rémunérée pour diriger cette association, de même que je l'ai été pour en diriger d'autres, et lorsque je rencontre des gens comme vous, je viens accompagnée du président du conseil d'administration, du président du comité en question, par exemple le comité des tarifs s'il s'agit d'un problème différent. Nous espérons faire ce que nous aurions dû faire d'emblée.

M. M.G. Tremblay: Pemettez-moi d'interrompre, M. McCuish: en tant que membre actif de l'Association du barreau de Colombie-Britannique, vous pourriez être l'un de 600 avocats de cette province. Vous constituez une association, monsieur, vous engagez les services d'un directeur. Ce directeur pourrait être la personne assise ici même en ce moment, porte-parole des avocats de la Colombie-Britannique, de même s'il était engagé par la Société canadienne d'ophtalmologie, et pourrait en être le directeur et représenter les 12,000 ophtalmologistes du pays.

[*Texte*]

If he was presenting a brief, or appearing before a committee, he could very well be accompanied by Mr. McCutcheon, who happened to be the chairman of the legislative committee, or doctor so-and-so, who chaired a special committee on eye glasses. Is that clear, sir? It is in that capacity that he is representing the organization when he stands before a committee.

The Chairman: Mr. McCuish, do you have any further questions?

Mr. McCuish: I am speechless. I think I now have a good reason to consider the legitimacy of having a register.

Mr. Rodriguez: We knew there was a purpose for this. You did a beautiful job.

The Chairman: Order, please. Okay. Mr. Stackhouse has some questions.

Mr. Stackhouse: Thank you, very much. With the brief time left I would like to move the discussion in another direction; that is, with the kind of conduct which is approved or disapproved by the code.

When lobbyists, on behalf of corporations or trade unions or whatever, appear on this Hill, they have very familiar methods of coming to see us, holding a reception—there are two on the Hill this evening—perhaps even a dinner or a luncheon. They are trying to make face-to-face contact.

All this is very open and not considered untoward. One reads, at times, of other methods that are not as open and not as approved. Can the institute representatives tell us of any activities which their code disapproves, which they know may at least have been attempted in Canada—trips, vacations—incentives to legislators or politicians at any level to adopt an approved legislation which the particular lobbyist is representing?

• 1650

Ms Vinette: Our code says that our members are to use only ethnical means when attempting to influence legislators or public administrators on laws and regulations. Keeping in mind that the member of IAE, as we are called, is the staff person, any programs sponsored by an association to support lobbying would be not the decision necessarily of our member, but of his board of directors; therefore, we do not keep tabs on what the association decides to do. We try to help him understand.

I have a document I would be happy to share with you, which is a 45-minute, two-part video tape on government lobbying for association executives. We try to help them understand that the day of the old voice network and meeting at church, and doing it that way, is over, that there is a professional and appropriate way to do it. Our video explains, in our opinion, what that should be.

[*Traduction*]

S'il présentait un mémoire ou comparaissait devant un comité, il pourrait se faire accompagner par M. McCutcheon, qui était, comme il se trouve, directeur du comité législatif, ou par le docteur X, qui présidait un comité spécial sur les lunettes est-ce bien clair, monsieur? C'est à ce titre qu'il représente l'organisation lorsqu'il comparaît devant un comité.

Le président: Monsieur McCuish, avez-vous d'autres questions à poser?

M. McCuish: Je suis abasourdi: j'ai une bonne raison maintenant de réfléchir à la légitimité d'un système d'enregistrement.

M. Rodriguez: Nous savons qu'il devait y avoir une raison à cela, vous avez fait du beau travail.

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. M. Stackhouse voudrait poser quelques questions.

M. Stackhouse: Je vous remercie. Il nous reste peu de temps, et je voudrais faire prendre à la discussion un autre tour, à savoir le genre de conduite approuvée ou désapprouvée par le code.

Les lobbyists, quand ils s'adressent à nous pour intervenir en faveur de sociétés, de syndicats ou de toutes autres organisations, ont des méthodes éprouvées pour nous voir: ils organisent une réception—il y en a deux à l'heure actuelle sur la Colline—ils nous invitent peut-être même à dîner ou à déjeuner, bref, ils essayent d'entrer en contact personnel.

Tout ceci se fait ouvertement, sans cachoteries. On entend parfois parler d'autres moyens qui ne sont ni aussi ouverts ni aussi honorables. Les représentants de l'IDA peuvent-ils nous dire s'il existe des activités que réprouve leur code, qui, à leur connaissance, ont été essayées au Canada—par exemple des voyages, des vacances—aux fins d'amener les hommes politiques ou législateurs à quelque niveau que ce soit, à faire adopter une loi dont le lobbyist en question s'est fait le défenseur?

Mme Vinette: Au terme de notre code, nos membres sont tenus de recourir à des moyens éthiques lorsqu'il est question d'infléchir les décisions des membres du corps législatif ou de l'exécutif relatives aux lois et règlements. Compte tenu du fait que les membres de l'IDA, car tel est notre sigle, et membres du personnel de l'Association, tout programme sous l'égide d'une association en faveur du lobbying ne serait pas nécessairement décidé par notre membre, mais par son conseil d'administration; c'est pourquoi nous ne vérifions pas ce que l'association décide de faire, nous essayons d'aider le membre en question à comprendre.

J'ai un document que j'aimerais vous communiquer, à savoir un enregistrement vidéo en deux parties, d'une durée de 45 minutes, sur le lobbying du gouvernement pour les directeurs de l'association. Nous essayons de les amener à comprendre que les temps des groupes d'influence et des réunions à l'église sont révolu, que les moeurs ont changé et qu'il existe mainte-

[*Text*]

Mr. Stackhouse: Does your video exclude any of the activities to which I have referred?

Ms Vinette: No, it is a pro-active . . .

Mr. Stackhouse: Are you aware of any such activities ever being attempted in this country?

Ms Vinette: Is this a yes or no question? Yes.

Mr. Stackhouse: All right, would you carry on the "yes"? Would you tell us of some of them? How prevalent are they? Without naming names, what kind of examples could you cite to make us more informed as a committee about where lobbying can take people in this country?

Ms Vinette: I can recall 10 years ago a situation wherein customs people were getting crates of wine, but that is me, as a person, telling you what I remember.

Mr. Stackhouse: Is that the only example you can cite?

Mr. M.G. Tremblay: With all due respect, sir, we have no "quality" whatsoever to address such an issue. We have told you, I think repeatedly, who we are, who we represent. What has happened in other areas totally unrelated to the field of association and management . . .

Mr. Stackhouse: Oh, they are not unrelated a bit.

The Chairman: Order. Order, please. I think in all fairness to the witnesses and to the committee, we are trying to explore the need for a registration of lobbyists. If we are going to look at that, one of the items which has to be considered is whether or not there have been abuses, whether or not those abuses continue and whether or not we can do something about them. I think Mr. Stackhouse's question is a very legitimate one. We do not intend to put you on the spot in any way, but I think it is a very legitimate question that this committee has to come to grips with . . .

Mr. Boudria: On a point of order.

The Chairman: —and as witnesses, if you would not mind helping us on that, we would appreciate it. Mr. Boudria.

Mr. Boudria: I recognize how you have decided on that issue. However, I just wanted to remind us that we are putting these witnesses in the position of being judge and jury, which is not really a role that I think they particularly want. I am not here as a defender of lobbyists, but I think this is a rather tough thing for people to adjudicate upon. If they start reciting those things, they are in fact saying that people may have done things which perhaps in certain cases are contrary to law.

The Chairman: Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: On the same point of order, I think Mr. Stackhouse's question is quite in order. As far as I could see, your comments have not judged anybody. We have not named

[*Translation*]

nant une façon professionnelle et appropriée de s'y prendre, et notre enregistrement vidéo essaye précisément de le montrer.

M. Stackhouse: Votre enregistrement vidéo exclut-il l'une ou l'autre des activités que j'ai mentionnées?

Mme Vinette: Non, c'est une méthode pro-active . . .

M. Stackhouse: Savez-vous si l'on a jamais exercé, dans ce pays, des pressions de ce genre?

Mme Vinette: Si vous me demandez de répondre par oui ou par non, je répondrai que oui.

M. Stackhouse: Parfait. Pourriez-vous alors nous en parler? Ces méthodes sont-elles très répandues? Je ne vous demande pas de citer des noms, mais quel genre d'exemple pourriez-vous nous donner afin qu'en temps que Comité nous sachions à quel genre d'action le lobbying peut parfois entraîner les gens dans ce pays?

Mme Vinette: Je me rappelle qu'il y a 10 ans les gens des douanes recevaient des caisses de vin, mais c'est un fait dont je me rappelle à titre privé.

M. Stackhouse: Est-ce le seul exemple que vous puissiez me donner?

M. M.G. Tremblay: Excusez-moi, monsieur, mais nous ne sommes nullement habilités à étudier cette question. Nous avons dit à plusieurs reprises qui nous sommes, qui nous représentons. Ce qui s'est passé dans d'autres domaines qui n'ont aucun lien avec l'association et avec sa direction . . .

M. Stackhouse: Oh, je revois fort bien le lien.

Le président: À l'ordre, à l'ordre s'il vous plaît. Je vous rappelle, en toute justice envers les témoins et envers le Comité, que nous essayons d'étudier si le système d'enregistrement s'impose. Si nous examinons cette question, nous devons entre autres examiner s'il y a ou s'il n'y a pas eu d'abus, si ces abus se perpétuent et si nous pouvons intervenir. La question de M. Stackhouse est donc parfaitement légitime. Nous n'avons donc nullement l'intention de vous mettre sur la sellette, mais c'est une question tout à fait pertinente que ce Comité se doit d'étudier . . .

M. Boudria: J'invoque le Règlement.

Le président: . . . et nous vous saurions gré, dans la mesure de vos moyens, de nous aider en tant que témoins. Monsieur Boudria.

M. Boudria: Je vois dans quel sens vous avez tranché la question, mais je voulais seulement rappeler au Comité que nous demandons à nos témoins d'être à la fois juge et jury, rôle où ils ne se sentent pas particulièrement à l'aise. Je ne suis pas ici pour défendre les lobbyistes, mais il me semble que vous mettez ces gens dans une situation bien délicate. S'ils répondent à votre question, cela revient pour eux à accuser des gens d'avoir commis des actions qui étaient peut-être parfois illégales.

Le président: Monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Toujours à ce même propos, je pense que la question de M. Stackhouse était parfaitement conforme au Règlement. Pour autant que je puisse en juger, vous ne portiez

[*Texte*]

anybody and you are only testifying here as to what you have heard or what you may have read. I think it is very relevant. You know, we even have foreign governments which have lobbyists that give trips to Members of Parliament and give them a good time in places such as South Korea and Taiwan. If it was not for a vigilant press, we might never find out these things. That is why we have to . . .

The Chairman: Order please, Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: —register the trips of Members of Parliament.

The Chairman: Mr. Rodriguez, order, please. You are beyond the point of order. Mr. Stackhouse had the floor.

Mr. Stackhouse: Mr. Chairman, as the point of order was raised, I want to reiterate that I specifically said there was no need to name any names. We are not condemning . . .

The Chairman: That is right.

Mr. Stackhouse: —let alone accusing, or even criticizing persons or associations. What we are asking for is information about actions. We are not even asking for a judgment on those actions apart from the implied judgment in the code of ethics of the institute, namely that there are certain kinds which are considered contrary to their ethics. Now whatever that may mean, it suggests there are some actions which are not approved by members of the institute. I am asking for examples of this, so we as a committee and the public, which receives reports of our activities, can be aware of where lobbying can take the lobbyists or can take the legislator. So I would welcome any more examples you may have.

• 1655

Mr. Graydon: I have been in the management of association business for close to 25 years with four national business associations. I know not all but a great many of my colleagues who are in the same kind of work . . . and I can tell you at this hearing that I do not know of any single incidents involving any of the people I have come to know over the past 25 years engaged in this kind of work for associations which would border on anything I think you are suggesting.

I am not going to suggest, and I cannot because I do not know everybody in the business . . . but I am going to suggest our record as association executives in lobbying is as impeccable as I think you can find in any profession.

Mr. Stackhouse: I welcome that.

Mr. Graydon: I just want to state it for the record.

Mr. Stackhouse: I just want to point out to complete the record you are saying that in your 24, 25 years of activity you have never known any action taken by a member of your profession which is contrary to your code of ethics. It is not what I suggested. Your institute's code of ethics suggests there are activities which would be contrary to what members of the

[*Traduction*]

de jugement sur personne, aucun nom n'a été prononcé et vous ne nous rapportez que des faits dont vous avez entendu parler ou que vous avez appris par les journaux. Cela me paraît tout à fait pertinent. Il y a même des gouvernements étrangers qui engagent des lobbyistes et invitent des députés à faire de beaux voyages à Taiwan et en Corée du sud. N'était la vigilance de la presse, nous continuerions à l'ignorer. C'est pourquoi nous devons . . .

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît, monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: . . . faire inscrire officiellement les voyages des députés.

Le président: J'ai dit à l'ordre, monsieur Rodriguez. C'est M. Stackhouse qui a la parole, et vous enfreignez le Règlement.

M. Stackhouse: Monsieur le président, puisque le Règlement a été invoqué, je vous rappelle que j'avais bien demandé qu'aucune personne ne soit nommée. Nous ne condamnons pas . . .

Le président: C'est bien cela.

M. Stackhouse: . . . ne critiquons pas et accusons encore bien moins des personnes ou des associations. Ce que nous demandons, c'est d'être informés sur certains actes. Nous ne demandons même pas que l'on porte un jugement sur ces actes, si ce n'est le jugement implicite du Code d'éthique de l'Institut, à savoir qu'il existe des actes qui ne sont pas approuvés par ce code. Cela revient à dire que certains actes ne sont pas approuvés par les membres de l'Institut. J'en demande des exemples, afin que le public, qui reçoit des rapports de nos activités ainsi que le Comité sachions où le lobbying peut amener ceux qui le pratiquent et ce qu'en pense le législateur. J'aimerais donc beaucoup que vous nous en donniez d'autres exemples.

M. Graydon: Voilà près de 25 ans que j'occupe un poste de cadre dans quatres différentes associations nationales de lobbyistes. Je ne connais certes pas tous les collègues, mais j'en connais un bon nombre et je puis vous affirmer que je n'ai entendu sur le compte de ceux que j'ai rencontrés au cours des 25 dernières années, rapporter aucun incident tant soit peut apparenté aux fins que vous venez de relever.

Certes, je ne connais pas toutes les personnes qui s'occupent de ces questions, mais je ne vais donc pas vous dire . . . mais je puis vous assurer que le code moral de notre association est aussi intègre que celui de toutes les autres professions libérales.

M. Stackhouse: Je suis heureux de vous l'entendre dire.

M. Graydon: Je voulais simplement que cela figure au *procès-verbal*.

M. Stackhouse: À cet effet je préciserai donc que d'après vous, dans les 24 ou 25 années où vous avez exercé cette profession, vous n'avez jamais entendu mentionner des actes contraires à votre éthique et commis par l'un des membres de votre profession. Mais ce n'est pas ce que je voulais dire. Votre éthique semble impliquer qu'il est des actes qui seraient

[*Text*]

institute would approve. I take it from what you have said you have never heard of an instance of that happening in about a quarter of a record. Now, that is a good record.

I do not know whether the other member of the group has ever heard of anything which contradicts or contravenes the code of ethics of the institute. I must say it is a remarkable profession. I can tell you of two professions I know in the province of Ontario where their disciplinary committee is well worked with grievances and offences with which that committee has to deal. I am quite impressed that a group of 1,350 active people has no one in it who has ever been guilty of an offence or even suspected of one in a quarter of a century. It is an impressive achievement.

Mr. Chairman, I do not know whether time is running out.

The Chairman: Time is running out.

Mr. Stackhouse: Well, we will have another day.

The Chairman: Okay. Mr. Rodriguez, keeping in mind the clock.

Mr. Rodriguez: Madam President, you mentioned you have a videotape of lobbying. Well, could you tell me why you lobby? Why do your members lobby?

Ms Vinette: By and large the associations were formed so we could collectively achieve whatever the mission of each particular organization is. Therefore often part of the method of achievement is to deal with the decision-makers whose decisions affect our groups and to lobby. We lobby more than government though. We lobby the media, consumer groups. So it depends what the purpose of the association is.

Mr. Rodriguez: But the media are not the law-makers.

Ms Vinette: No.

Mr. Rodriguez: We are interested in whether, among these people you lobby, specifically Parliamentarians and Parliament Hill, they lobby the bureaucracy or the private member or backbencher, as we call them here, the bulk of the time?

Ms Vinette: In our video we recommend that all the levels be examined and the appropriate ones be pursued.

Mr. Rodriguez: All right. From your experience, which one do you recommend they concentrate on?

Ms Vinette: You see, we are in an interesting position. We are staff people who have boards of directors making decisions. And we are very quick to understand that both the civil servant and the elected person are important in the process. So it is often shared.

Mr. Rodriguez: Then surely you must know that in fact in a parliamentary structure, the private backbencher . . . I mean, we have been trying to enhance the role of the private member.

[*Translation*]

contraires à ce qu'approuveraient les membres de votre Institut. D'après ce que vous avez dit, vous n'auriez jamais, au cours de 25 ans, entendu parler d'un cas de ce genre. Voilà qui constitue d'excellents antécédents.

Je ne sais pas si l'autre membre du groupe, lui, a entendu parler d'actes contraires au code d'éthique de l'Institut. Voilà une profession bien remarquable, car je puis vous en citer deux en Ontario dont le conseil de discipline a une lourde charge de travail compte tenu du nombre de plaintes et de délits qui lui sont soumis. Aussi suis-je dûment impressionné que dans un groupe de 1,350 personnes actives, il ne s'en trouve aucun qui se soit jamais, en un quart de siècle, rendu coupable d'un délit ou qui en est même été soupçonné. Voilà certes un beau record.

Monsieur le président, je ne sais pas s'il me reste encore du temps.

Le président: Il ne vous en reste plus.

M. Stackhouse: Eh bien, ce sera pour un autre jour.

Le président: Monsieur Rodriguez, mais rappelez-vous qu'il ne vous reste pas beaucoup de temps.

M. Rodriguez: Vous parliez d'un enregistrement vidéo sur le lobbying. Pouvez-vous nous dire pourquoi vous ou vos membres font du lobbying?

Mme Vinette: Les associations ont été constituées afin que collectivement nous puissions réaliser la mission de chaque organisation. C'est pourquoi nous voulons souvent traiter avec ceux dont les décisions influent sur le groupe et nous faisons donc des démarches dans ce sens. Mais notre lobbying ne s'adresse pas qu'au gouvernement et nous essayons également d'influencer les médias et les groupes de consommateurs. Cela dépend donc de l'objectif de l'association.

M. Rodriguez: Mais les médias ne sont pas les législateurs.

Mme Vinette: C'est exact.

M. Rodriguez: Nous aimerions savoir si votre lobbying, quand il s'adresse aux gens du Parlement et, d'une façon plus générale, de la Colline, s'il vise les hauts fonctionnaires ou les simples députés, ceux de l'arrière-ban comme nous disons pour l'essentiel?

Mme Vinette: Dans notre enregistrement nous recommandons d'explorer à tous les niveaux et de nous attacher à ceux auprès desquels nous avons des chances d'obtenir des résultats.

M. Rodriguez: Alors, d'après votre expérience, quel est le niveau auquel vous recommandez que l'on s'attache?

Mme Vinette: Notre situation est particulièrement intéressante. En effet, nous sommes des employés, et ce sont les conseils d'administration qui prennent les décisions. Nou comprenons également fort bien que les fonctionnaires, aussi bien que les députés, jouent un rôle dans le gouvernement. C'est donc souvent au deux niveaux qu'il faut faire du lobbying.

M. Rodriguez: Vous n'ignorez donc certainement pas que dans un régime parlementaire, le simple député . . . nous avons essayé, en fait, d'élargir son rôle. Le pouvoir, c'est un fait

[*Texte*]

It has historically been that the power rests with the bureaucracy, the Cabinet, Parliamentary Secretaries perhaps, and down to the lowly back-bencher. Now, the research shows that in fact . . . I had a research paper done by the Library of Parliament, with which I am quite pleased, and it showed in fact that the bureaucracy 40% of the time gets the attention of the lobbyist. This is where the point that I make comes in and why it is very important.

• 1700

Let us say, for example, at the present time there is no lobbyist registration, but I am sure the bureaucracy at the upper echelons and the middle echelons meet with people from your association. Now if I call up a bureaucracy and say this is John Rodriguez, the MP for Nickle Belt, calling, and I would like to know if you have met with the representative from the Automobile Dealers Association, you can imagine that right away they would be very defensive. They would not like to tell me that they have met with such a person. You see what I am driving at. So in fact the knowledge is not there as to who the bureaucracy is really interfacing with.

Now, I suggest to you that with a registry, if in fact I suspect there is a bill coming down on drugs and I phone the drug bureaucracy and I ask if they have met with the lobbyist from the drug bureaucracy that is registered, I suggest to you that I am more likely to get an honest response. They will say yes, because there is no illegality, there is no surreptitious connotation to the fact that they would have to admit to me. Then if I ask them to send me over their presentation, it becomes all above-board.

For example, if in my riding International Nickle Company of Canada gets some some special concession from the federal government and my constituents suspect that I did not raise their concerns about the concession they may have gotten, I suggest to you that my public in my riding would be quite free to come and look at the registry to see if in fact Inco does have a lobbyist registered. They could then question me as to whether the lobbyist approached me and whether in fact I did the job they expect me to do on their behalf.

Now, I hope I can bring home to you the importance. It is not to denigrate the lobbyist; I think they do important work. I mean, a lot of good information is obtained. I want the whole process to be open to the public. I will personally make no distinction between those who operate voluntarily and those who operate for money. Anybody who seeks to influence lawmakers, legislators, or bureaucracies should register. There is no great bureaucracy to that; they go down and register with the Speaker. If they do not behave in a way that is consistent with the laws of this country, then the Speaker can take certain actions against them.

Ms Vinette: If I understand your need correctly, there is a book published with all the federally registered associations; there are 12,000 of them in this listing. Also, our institute publishes a membership directory, which I will be pleased to give you. Would that not satisfy your need?

[*Traduction*]

historique, est entre les mains de la bureaucratie, du Cabinet, peut-être des secrétaires parlementaires et, enfin, du simple député. Mais nos recherches montrent en fait que . . . J'ai fait faire un document de recherche par la Bibliothèque du Parlement, et j'en suis particulièrement satisfait, car il montre qu'en réalité, dans 40 p. 100 des cas, ce sont les bureaucrates auxquels s'attachent les lobbyistes. Ceci m'amène à l'argument suivant, et vous verrez combien il est important.

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de système d'enregistrement, mais je suis certain que les hauts fonctionnaires et les cadres moyens rencontrent les gens de votre association. Supposons que je téléphone à un fonctionnaire en lui disant que je suis John Rodriguez, député de Nickle Belt et que j'aimerais savoir si vous avez rencontré le représentant de la *Automobile Dealers Association*: imaginez combien ils seront sur la défensive! On hésiterait beaucoup à me dire qu'effectivement une telle rencontre a eu lieu. Vous voyez où je veux en venir. Nous ne savons donc pas en réalité quels sont les contacts entretenus par les hauts fonctionnaires.

Mais avec un système d'enregistrement, s'il y avait par exemple un projet de loi sur les médicaments et que je demande au bureaucrate qui s'occupent de cette question s'il a rencontré le lobbyiste pour le secteur des médicaments, lobbyiste officiellement enregistré, j'ai beaucoup plus de chances d'obtenir une réponse franche. Pourquoi nier, puisqu'il n'est pas question d'illégalités ni de rien de suspect. Si je demande alors à ces fonctionnaires de m'envoyer le compte rendu de cet entretien, il n'est plus question de cachotteries.

C'est ainsi que si *International Nickel Company of Canada*, dans ma circonscription, obtient une concession spéciale du gouvernement fédéral et si mes commettants me soupçonnent de ne pas être intervenu pour obtenir ladite concession, il leur serait loisible d'examiner le registre pour savoir si INCO a fait effectivement enregistrer un lobbyiste. Mes commettants pourraient alors me poser des questions pour savoir si ledit lobbyiste a pris contact avec moi et si je suis effectivement intervenu dans le sens qu'attendaient de moi mes commettants.

J'espère que vous comprenez l'importance d'une telle mesure. Loin de moi l'idée de dénigrer le lobbyiste, qui fait oeuvre utile. Ils obtiennent des informations importantes, mais j'aimerais que tout ceci se fasse au grand jour. Je ne veux pas personnellement faire de distinction entre ceux qui font du lobbying bénévole et ceux qui se font payer pour cela. Tous ceux qui cherchent à influencer des législateurs ou des hauts fonctionnaires devraient se faire enregistrer. Cela n'exige pas la mise en place d'une bureaucratie importante, il suffit de donner son nom au président de la Chambre des communes. Si l'intervention des lobbyistes est contraire aux lois de ce pays, le président a certains recours contre eux.

Mme Vinette: Si je vous comprends bien, il existe un registre contenant toutes les associations enregistrées auprès du gouvernement fédéral, il y en a 12,000. Notre Institut publie également un répertoire des membres, que je me ferai un plaisir de vous remettre. Est-ce que cela ne serait pas suffisant pour vous?

[*Text*]

What I am concerned with is if you implement a registration system, whether or not I have a pressing issue I want to get in so that the day I want to approach you I am registered. So I do not know that the solution for your need would be solved by registration. Perhaps a simple provision of the directories of associations that you . . . You cannot be sure that I have made a registration just because I am registered.

Mr. Rodriguez: Well, I suspect that in your particular case you seem to be training people to be lobbyists. That seems from what you have described as one of your functions.

Ms Vinette: We educate them as to how to do it effectively—we try.

Mr. Rodriguez: Why are you shying away from saying you are a lobbyist?

Mr. Graydon: We are not.

Ms Vinette: I do not mean to.

Mr. Rodriguez: Okay, well be proud of it.

• 1705

The Chairman: Mr. Rodriguez, I am sorry to interrupt, but Mr. Boudria has indicated he is going to have to leave fairly soon, and we have some other work we want to do.

Mr. Rodriguez: Oh, you have an in camera item. I just want one last question. I do not think this so-called publication would be satisfactory, because I just described the relationship which ought to exist in terms of the bureaucracy, which receives the attention of lobbyists 40% of the time. It is again getting back to the whole question. It may be that many people in the thing do not come to the Hill to register. It is only if you are an active lobbyist you would register. You would register, and we would know who you are, so when you come calling we would roll out the welcome mat.

The Chairman: Thank you, Mr. Rodriguez. Mr. Graydon I want to ask one quick question. You referred to knowing many people in the business. Using the term, can you give me an indication of how many people you think are in the business?

Mr. Graydon: Of lobbying? If the membership of the Institute of Association Executives, which I hope you understand is the umbrella association of individuals, is about 1,450—and I am sure each one of those persons at some point in their day-to-day or week-to-week activity or during the year perform a lobbying function—then this is the number of lobbyists in our Institute of Association Executives.

The Chairman: This is simply in your own organization. Do you have any perception of how many are in the business?

Mr. Graydon: No, but I would guess that numerically it would not be a substantial number larger than this.

The Chairman: So you are doing it all.

[*Translation*]

Ce que je crains, c'est que si l'on met en place un système d'enregistrement, je vais vouloir me faire inscrire, que je veuille ou non intervenir, afin d'être enregistrée le jour où j'en aurai besoin. Je ne sais donc pas si ledit registre résoudrait vos problèmes. Une simple disposition, peut-être des répertoires des associations que vous . . . En effet, vous ne pouvez être certain que parce que je suis enregistrée, j'ai effectivement fait une telle demande.

M. Rodriguez: Dans votre cas, et d'après ce que vous avez dit, vous formez les gens à devenir lobbyistes. C'est là une de vos fonctions.

Mme Vinette: Nous leur enseignons comment obtenir de bons résultats, du moins nous essayons.

M. Rodriguez: Pourquoi est-ce que vous vous dérobez devant cette appellation?

M. Graydon: Nous ne nous dérobons point.

Mme Vinette: Ce n'était pas notre intention.

M. Rodriguez: Eh bien, soyez-en fiers.

Le président: Désolé de vous interrompre, monsieur Rodriguez, mais M. Boudria nous a fait savoir qu'il allait devoir nous quitter, et nous avons encore du pain sur la planche.

M. Rodriguez: C'est vrai, vous avez une réunion à huis clos, mais il me reste une dernière question. Je ne pense pas qu'une publication de ce genre soit satisfaisante, car je viens de décrire la relation qui devrait exister à l'égard des fonctionnaires qui sont l'objet de l'attention des lobbyists dans 40 p. 100 des cas. Mais on en revient de nouveau à l'ensemble de la question. Il se peut que beaucoup de ces gens ne se fassent pas inscrire sur la Colline, cela ne se ferait que pour ceux qui exercent activement le lobbyisme. Vous vous feriez inscrire et nous saurions à qui nous avons affaires de sorte que nous pourrions vous recevoir comme il se doit lorsque vous viendriez nous voir.

Le président: Je vous remercie, monsieur Rodriguez. Monsieur Graydon, j'aimerais vous poser une petite question. Vous disiez que vous connaissez beaucoup de gens dans la profession; pouvez-vous me donner une idée du nombre approximatif?

M. Graydon: Des lobbyistes? Si le nombre des membres de l'Institut des directeurs d'associations qui, vous le comprenez sans doute, est l'association de regroupement des particuliers, est d'environ 1,450—et je suis sûr que chacun d'entre eux, à un certain moment de ces activités quotidiennes ou hebdomadaires ou pendant l'année, pratiquent le lobbying—c'est là le nombre de lobbyists de notre Institut.

Le président: Il ne s'agit que de votre organisation, mais savez-vous combien de gens font du lobbying?

M. Graydon: Non, mais je ne crois pas qu'il soit beaucoup plus nombreux.

Le président: C'est donc entièrement entre vos mains.

[*Texte*]

Mr. Graydon: No, I did not say that. I am just saying you could not extrapolate and double it and say: If we represent 1,400, there has to be 2,800. I do not know. I do not know if anybody knows.

Mr. Rodriguez: Have you ever lobbied on the Hill?

Mr. Graydon: Yes.

Mr. Rodriguez: On what issue?

The Chairman: Order. Mr. Rodriguez, I am sorry. We do not have time. We may want to call the witnesses back. May I first of all remind you we did talk about your code of ethics, and you promised to send us a copy. If you would not mind, I think we would like a chance to have a look at the video you referred to. Is it in VHS?

Ms Vinette: Yes, sir. All formats.

The Chairman: This is important to us. Mr. Stackhouse.

Mr. Stackhouse: Could copies of the code of ethics be sent for each member?

The Chairman: Do you have them in both official languages?

Ms Vinette: Yes. Gladly.

The Chairman: If you would not mind sending them to our clerk, we will then distribute them to each of the members, and if we could get our hands on the tape, it is something I think we, as a committee, may want to watch. I thank you as witnesses for appearing before us. You have done your job with good humour and patience. Thank you for your help in the work we are performing.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

M. Graydon: Non, ce n'est pas ce que je disais, mais il m'est impossible d'extrapoler, par exemple de doubler ce chiffre en disant: si nous en représentons 1,400, il doit y en avoir 2,800. Je n'en sais rien et je ne suis pas sûr que quelqu'un le sache.

M. Rodriguez: Avez-vous jamais fait du lobbying sur la Colline?

M. Graydon: Oui.

M. Rodriguez: À quel propos?

Le président: À l'ordre! Monsieur Rodriguez, je regrette, mais nous n'avons plus le temps. Peut-être rappellerons-nous les témoins. Puis-je vous rappeler que nous parlions du code d'éthique et que vous avez promis de nous en envoyer un exemplaire. Nous aimerions également, si vous le voulez bien, examiner l'enregistrement vidéo dont vous parliez. Est-ce en VHS?

Mme Vinette: Oui, monsieur, pour tous formats.

Le président: C'est important pour nous. Monsieur Stackhouse.

M. Stackhouse: Est-ce qu'il pourrait y avoir un exemplaire du code pour chaque député?

Le président: Est-ce qu'il existe dans les deux langues officielles?

Mme Vinette: Oui, avec plaisir.

Le président: Veuillez avoir l'obligeance de les envoyer à notre greffier qui en remettra un exemplaire à chacun de nos membres. Le Comité aimerait également assister à une projection de votre enregistrement vidéo. Je vous remercie d'avoir bien voulu comparaître et d'avoir été aussi patients et avenants. Merci du concours que vous nous avez donné.

La séance est levée.

WITNESSES—TÉMOINS

From the Institute of Association Executives:
Michel G. Tremblay, Chairman;
Paulette Vinette, President;
Ken Graydon, Chairman, Legislative Committee.

De l'Institut des directeurs d'association:
Michel G. Tremblay, président;
Paulette Vinette, présidente;
Ken Graydon, président, Comité législatif.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 3

Thursday, April 17, 1986

Chairman: Albert Cooper, M.P.

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 3

Le jeudi 17 avril 1986

Président: Albert Cooper, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Elections, Privileges and Procedure

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Élections, des privilèges et de la procédure

RESPECTING:

Report of the Electoral Boundaries Commission for the Northwest Territories, 1983

CONCERNANT:

Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour les Territoires du Nord-Ouest, 1983

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

26122—1

STANDING COMMITTEE ON ELECTIONS, PRIVILEGES AND PROCEDURE

Chairman: Albert Cooper, M.P.
Vice-Chairman: Fred King, M.P.

COMITÉ PERMANENT DES ÉLECTIONS, DES PRIVILÈGES ET DE LA PROCÉDURE

Président: Albert Cooper, député
Vice-président: Fred King, député

MEMBERS/MEMBRES

Patrick Boyer
Jacques Guilbault
J. Robert Howie
Rod Murphy
Reginald Stackhouse

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Wednesday, March 12, 1986

Pursuant to Section 12 of the *Representation Act*, 1985, Chapter 8, Statutes of Canada, 1986:

That the Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure consider the Report of the Electoral Boundaries Commission for the Northwest Territories, 1983 and any objections received thereto.

Objection filed under the provisions of the Electoral Boundaries Readjustment Act

Northwest Territories

That, pursuant to Section 20 of the *Electoral Boundaries Readjustment Act* (R.S.C., 1970, c. E-2), and Section 12 of the *Representation Act, 1985* (S.C., 1986, c. 8), consideration be given by the Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure to the provisions of the Report of the Electoral Boundaries Commission for the Northwest Territories, 1983, laid before this House by the Speaker on Wednesday, March 12, 1986, on the grounds set forth in schedule B, Part 1-Nunatsiaq of the said report: . . .

To have the name of the electoral district changed from Nunatsiaq to Nunavut based on the following objections:

1. The name Nunatsiaq, meaning "Beautiful Land", no longer holds any relevant meaning for the people of this electoral district;
2. The name Nunavut, meaning "Our Land", reflects the culture, social, political and economic aspirations of the riding population, whereas the name Nunatsiaq merely describes the geographic features of the electoral district;
3. The name Nunavut closely reflects the aims and aspirations of the riding constituency and is a more appropriate title for the area and should, therefore, replace the name Nunatsiaq.

Signed:

1. Thomas Suluk, M.P.
2. Jack Scowen, M.P.
3. Lorne McCuish, M.P.
4. Dr. Bruce Halliday, M.P.
5. Morrissey Johnson, M.P.
6. Bill Tupper, M.P.
7. Norm Warner, M.P.
8. Jack Shields, M.P.
9. Alan Redway, M.P.
10. Felix Holtmann, M.P.

ORDRE DE RENVOI

Le mercredi 12 mars 1986

Que, conformément à l'article 12 de la *Loi de 1985 sur la représentation*, chapitre 8 des Statuts du Canada de 1986:

Le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure étudie le rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour les Territoires du Nord-Ouest, 1983, ainsi que les objections déposées à son sujet.

Avis d'objection déposé en vertu des dispositions de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales

Territoires du Nord-Ouest

Que, conformément à l'article 20 de la *Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales* (chapitre E-2 des Statuts révisés du Canada de 1970) et de l'article 12 de la *Loi de 1985 sur la représentation* (chapitre 8 des Statuts du Canada de 1986), le Comité permanent des élections des privilèges et de la procédure examine la teneur du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour les Territoires du Nord-Ouest, 1983, déposé à la Chambre par le président, le mercredi 12 mars 1986, pour les motifs invoqués à l'Annexe B, partie 1-Nunatsiaq dudit rapport: . . .

Que Nunatsiaq, nom de la circonscription électorale, soit remplacé par Nunavut pour les raisons suivantes:

1. Le nom Nunatsiaq, qui veut dire «Terre magnifique», ne revêt plus aucune signification pour la population de cette circonscription électorale;
2. Le nom Nunavut, qui veut dire «Notre terre», reflète les aspirations culturelles, sociales, politiques et économiques de la population de la circonscription, alors que le nom Nunatsiaq ne fait que décrire les caractéristiques géographiques de la circonscription;
3. Le nom Nunavut reflétant fidèlement les objectifs et les aspirations de la circonscription électorale, il convient mieux à la région et devrait, par conséquent, remplacer le nom Nunatsiaq.

Signé:

1. Thomas Suluk, député
2. Jack Scowen, député
3. Lorne McCuish, député
4. Bruce Halliday
5. Morrissey Johnson, député
6. Bill Tupper, député
7. Norm Warner, député
8. Jack Shields, député
9. Alan Redway, député
10. Felix Holtmann, député

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, APRIL 17, 1986
(5)

[*Text*]

The Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure met at 3:35 o'clock p.m. this day, the Chairman, Albert Cooper, presiding.

Members of the Committee present: Patrick Boyer, Albert Cooper, Rod Murphy, Reginald Stackhouse.

Acting Member: Lorne McCuish for Fred King.

Witnesses: Thomas Suluk, M.P.; Bob MacQuarrie, M.L.A., Vice-Chairman, Western Constitutional Forum.

The Order of Reference dated Wednesday, March 12, 1986 being read as follows:

Pursuant to Section 12 of the *Representation Act*, 1985, Chapter 8, Statutes of Canada, 1986:

That the Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure consider the Report of the Electoral Boundaries Commission for the Northwest Territories, 1983 and any objections received thereto.

The Committee considered the objection submitted by Thomas Suluk, M.P., which is as follows:

Objection filed under the provisions of the Electoral Boundaries Readjustment Act

Northwest Territories

That, pursuant to Section 20 of the *Electoral Boundaries Readjustment Act* (R.S.C., 1970, c. E-2), and Section 12 of the *Representation Act, 1985* (S.C., 1986, c. 8), consideration be given by the Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure to the provisions of the Report of the Electoral Boundaries Commission for the Northwest Territories, 1983, laid before this House by the Speaker on Wednesday, March 12, 1986, on the grounds set forth in schedule B, Part 1-Nunatsiaq of the said report: . . .

To have the name of the electoral district changed from Nunatsiaq to Nunavut based on the following objections:

1. The name Nunatsiaq, meaning "Beautiful Land", no longer holds any relevant meaning for the people of this electoral district;
2. The name Nunavut, meaning "Our Land", reflects the culture, social, political and economic aspirations of the riding population, whereas the name Nunatsiaq merely describes the geographic features of the electoral district;
3. The name Nunavut closely reflects the aims and aspirations of the riding constituency and is a more appropriate title for the area and should, therefore, replace the name Nunatsiaq.

Signed:

1. Thomas Suluk, M.P. 6. Bill Tupper, M.P.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 17 AVRIL 1986
(5)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure se réunit, aujourd'hui à 15 h 35, sous la présidence d'Albert Cooper, (*président*).

Membres du Comité présents: Patrick Boyer, Albert Cooper, Rod Murphy, Reginald Stackhouse.

Membre suppléant: Lorne McCuish remplace Fred King.

Témoins: Thomas Suluk, député; Bob MacQuarrie, membre de l'Assemblée législative, vice-président, *Western Constitutional Forum*.

Lecture de l'ordre de renvoi du mercredi 12 mars 1986 est donnée en ces termes:

Que, conformément à l'article 12 de la *Loi de 1985 sur la représentation*, chapitre 8 des Statuts du Canada de 1986:

Le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure étudie le rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour les Territoires du Nord-Ouest, 1983, ainsi que les objections déposées à son sujet.

Le Comité étudie l'objection déposée par Thomas Suluk, député, que voici:

Avis d'objection déposé en vertu des dispositions de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales

Territoires du Nord-Ouest

Que, conformément à l'article 20 de la *Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales* (chapitre E-2 des Statuts révisés du Canada de 1970) et de l'article 12 de la *Loi de 1985 sur la représentation* (chapitre 8 des Statuts du Canada de 1986), le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure examine la teneur du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour les Territoires du Nord-Ouest, 1983, déposé à la Chambre par le président, le mercredi 12 mars 1986, pour les motifs invoqués à l'Annexe B, partie 1-Nunatsiaq dudit rapport: . . .

Que Nunatsiaq, nom de la circonscription électorale, soit remplacé par Nunavut pour les raisons suivantes:

1. Le nom Nunatsiaq, qui veut dire «Terre magnifique», ne revêt plus aucune signification pour la population de cette circonscription électorale;
2. Le nom Nunavut, qui veut dire «Notre terre», reflète les aspirations culturelles, sociales, politiques et économiques de la population de la circonscription, alors que le nom Nunatsiaq ne fait que décrire les caractéristiques géographiques de la circonscription;
3. Le nom Nunavut reflètant fidèlement les objectifs et les aspirations de la circonscription électorale, il convient mieux à la région et devrait, par conséquent, remplacer le nom Nunatsiaq.

Signé:

1. Thomas Suluk, député 6. Bill Tupper, député

2. Jack Scowen, M.P.
3. Lorne McCuish, M.P.
4. Dr. Bruce Halliday, M.P.
5. Morrissey Johnson, M.P.
7. Norm Warner, M.P.
8. Jack Shields, M.P.
9. Alan Redway, M.P.
10. Felix Holtmann, M.P.

Thomas Suluk made a statement and answered questions.

Bob MacQuarrie made a statement and answered questions.

On motion of Lorne McCuish, it was ordered,—That the letter filed with the Clerk of the Committee by Mr. D. Nickerson, Member of Parliament for Western Arctic, be printed as an Appendix to this day's *Minutes of Proceedings and Evidence*. (*See Appendix "PRIV-1"*).

On motion of Lorne McCuish, it was agreed,—That the Committee sit *in camera*.

At 4:40 o'clock p.m., the sitting resumed in public.

On motion of Reginald Stackhouse, it was agreed,—That the Committee approve the budget of $245,206.40 presented by the Chairman for the period of April 1, 1986 to March 31, 1987.

At 4:44 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

2. Jack Scowen, député
3. Lorne McCuish, député
4. Bruce Halliday, député
5. Morrissey Johnson, député
7. Norm Warner, député
8. Jack Shields, député
9. Alan Redway, député
10. Felix Holtmann, député

Thomas Suluk fait une déclaration et répond aux questions.

Bob MacQuarrie fait une déclaration et répond aux questions.

Sur motion de Lorne McCuish, *il est ordonné*,—Que la lettre que M. D. Nickerson, député de Western Arctic, a déposée chez le greffier du Comité, figure en appendice aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui. (*Voir Appendice «PRIV-1»*).

Sur motion de Lorne McCuish, il est convenu,—Que le Comité siège à huis clos.

A 16 h 40, le Comité met fin au huis clos.

Sur motion de Reginald Stackhouse, il est convenu,—Que le Comité approuve le budget de 245,206.40$, déposé par le président pour la période allant du 1er avril 1986 au 31 mars 1987.

A 16 h 44, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Thursday, April 17, 1986

• 1537

The Chairman: Order. In light of the new procedure we are looking at today—and it is a first for Parliament, a first for us—I want to read a little statement into the record just to describe to the members of the committee and to everyone just what we are facing.

Today we embark on a new process for the consideration of electoral boundary commission reports. As you are aware, Bill C-74, which dealt with such commissions, was passed by Parliament last month and was proclaimed on March 6.

This new procedure allows for the objections of members to the commission reports to be considered directly in committee instead of in the House. Notice of objection must be signed by 10 Members of Parliament and submitted to the clerk of the committee within 30 days of the referral of the commission report by the Speaker to the committee. This referral occurred on March 12 of this year, with an objection submitted on April 1 of this year.

It is now our duty to consider the objection submitted and return the report, the objection, and the minutes of our proceedings of this meeting to the Speaker. The Speaker in turn will return the said documents to the Chief Electoral Officer, who will return them to the Electoral Boundaries Commission of the Northwest Territories for their consideration.

We will be proceeding by hearing from Mr. Tom Suluk, Member of Parliament for Nunatsiaq. Following questions, we will then hear from Mr. Bob MacQuarrie, who is a member of the Legislative Assembly of the Northwest Territories. Following the questions, the committee can of course deliberate on the motion.

Mr. Suluk, we welcome you to the committee. Do you have an opening statement you would like to make before we go into the questions?

Mr. Thomas Suluk (Member of Parliament for Nunatsiaq): Yes, I have a small opening statement. I have no prepared statements.

There were two conflicting presentations to the House of Commons, the one relating to confirming the name of the federal riding of Nunatsiaq, which is my riding, and my objection to it, based on the fact that I had also brought a private member's bill to change the name of the riding from Nunatsiaq to Nunavut, which is just a simple change in the last three or four syllables of the same name. The basic meaning of the request for the change from Nunatsiaq to Nunavut, in my view, reflects the aspirations of the residents of the eastern Arctic, or the eastern half of the Northwest Territories, who, for close to 10 years now, have been trying to

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le jeudi 17 avril 1986

Le président: La séance est ouverte. Étant donné la procédure nouvelle que nous entamons aujourd'hui—et c'est une première pour le Parlement, une première pour nous—je voudrais vous lire une petite déclaration, afin de décrire aux membres du comité et à tous les lecteurs du procès-verbal de quoi il s'agit.

Nous entamons aujourd'hui un processus nouveau d'étude des rapports de la commission de délimitation des circonscriptions électorales. Ainsi que vous le savez, le projet de loi C-74, qui porte sur ces commissions, fut adopté par le Parlement le mois dernier et promulgué le 6 mars.

Cette nouvelle procédure permet l'audition directe en comité des objections que les députés opposent aux rapports d'une commission, au lieu de la Chambre. Un avis d'objection doit porter la signature de dix députés et être présenté au greffier du comité dans les 30 jours après le renvoi du rapport de la commission au comité par le président de la Chambre. Ce renvoi est intervenu le 12 mars de cette année et une objection fut déposée le 1er avril suivant.

Il nous incombe maintenant d'examiner l'objection présentée et de retourner le rapport, l'objection et le procès-verbal de notre séance au président. Celui-ci, retournera à son tour les dits documents au directeur des élections, qui les fera suivre à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales des Territoires du Nord-Ouest.

Nous commencerons par entendre M. Tom Suluk, député de la circonscription de Nunatsiaq. Après la période des questions, nous entenderons M. Bob MacQuarrie, député de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest. Lorsque nous aurons fini de lui poser nos questions, le comité pourra débattre de la motion.

Monsieur Suluk, bienvenue au comité. Avez-vous une déclaration préliminaire que vous souhaiteriez nous faire, avant que nous vous posions des questions?

M. Thomas Suluk (député de Nunatsiaq): Oui, j'ai une petite déclaration préliminaire. Je n'ai pas de texte écrit.

La Chambre a été saisie de deux pétitions contraires, l'une tendant à confirmer le nom de la circonscription fédérale de Nunatsiaq, c'est-à-dire ma circonscription, et, d'autre part, mon objection à ce maintien, fondé sur le fait que j'ai également déposé un projet de loi d'initiative privée pour changer le nom de la circonscription de Nunatsiaq en Nunavut, ce qui ne constitue qu'une simple modification des deux ou trois dernières syllabes du nom. Cette demande de changement de nom de Nunatsiaq en Nunavut traduit, à mon sens, les aspirations des résidents de l'Arctique oriental, ou de la moitié est des Territoires du Nord-Ouest qui, depuis près de dix ans

[*Texte*]

gain recognition to attain public self-government in some degree or form.

• 1540

The fight for self-government has been long and arduous; and the witness who will be appearing after me, when we put on our respective hats, we are on opposite sides of the political spectrum, so to speak. In this case I suppose I am sitting in opposition to our western counterparts who, I understand, have objected to my request to change the name of the federal riding from Nunatsiaq to Nunavut, simply because that is the proposed name we wish to put in the event the Northwest Territories becomes two territories.

However, the road has been a long one, and it has been a difficult one, and the debates are getting to the point where occasionally they gain national attention. Naturally, as someone representing the exact boundaries of the riding—well, at the present time the exact boundaries of my riding would be with the new Eastern Territory, and the hon. Dave Nickerson's riding would be the Western Territory.

Now, there is some dispute in the western Arctic; but nevertheless, regardless of whether the division is to occur or not, I believe for people in the east to have the name Nunavut, which has become very common now to everyone in our part of the country—there are Nunavut land claims; there are Nunavut business names; and Nunavut this and Nunavut that—regardless of whether the new territory would be called Nunavut, Nunatsiaq, rotgut, or whatever, is our business. We do not presume to tell people in the Yukon or the west, look, you cannot call your riding this or that because you might gain some political footage out of it, and I believe the objections raised by our colleagues from the west are along those lines.

To conclude my short statement, I would like to say that what we wish to call our territory, before or during division, is our business. What I am trying to do here is familiarize the people in our riding with the name Nunavut. It will not result in division. All it will result in is a simple name change, and in Inuktitut only half of it, only the adjective part of it, would be changed. I find it difficult to see why our colleagues from the west, for political reasons, would object to our even being able to name our riding the way we wish to name it.

• 1545

That is all the presentation I wish to make for the time being, Mr. Chairman.

Thank you very much.

The Chairman: Thank you, Mr. Suluk.

Are there questions from any of the committee members?

Mr. Murphy, did you want to ask a question?

Mr. Murphy: Do we have both witnesses coming in?

The Chairman: Yes, we do.

[*Traduction*]

maintenant, cherchent à obtenir l'autonomie politique, sous une forme ou sous une autre.

Cette lutte pour l'autonomie s'est avérée longue et ardue; le témoin qui comparaîtra après moi se range dans un camp opposé au mien. En effet, mes homologues de la partie occidentale s'opposent à ma demande de changement de désignation de la circonscription fédérale de Nunatsiaq en Nunavut, pour la seule raison qu'il s'agit là du nom que nous souhaitons donner aux Territoires du Nord-Ouest dans l'éventualité où ils seraient scindés en deux parties.

Le chemin a été long, il a été difficile et le débat atteint une intensité telle qu'à l'occasion il suscite l'attention de tout le reste du pays. Naturellement, en tant que quelqu'un qui représente une circonscription dont la limitation recouvre exactement—disons que les limites actuelles de ma circonscription formeraient le Nouveau-Territoire oriental et la circonscription de l'honorable Dave Nickerson formerait le Territoire occidental.

Il y a quelques divergences de vues dans l'Arctique occidental mais, que la scission du territoire se fasse ou non, j'estime que les habitants de la partie orientale ont droit au nom de Nunavut, nom qui est devenu très répandu dans notre partie du pays—il y a les revendications territoriales de Nunavut, il y a des entreprises qui portent le nom de Nunavut, il y a un Nunavut ceci et un Nunavut cela—que le nouveau territoire porte le nom de Nunavut, Nunatsiaq ou quoi que ce soit d'autres est notre affaire. Nous ne prétendons pas imposer aux habitants du Yukon ou de l'Ouest le nom de leur circonscription, sous prétexte qu'ils pourraient retirer un avantage politique d'un nom particulier, et j'estime que les objections soulevées par nos collègues de l'Ouest sont de cette nature.

Pour conclure ce bref exposé, je dirais que le nom que nous souhaitons donner à notre territoire, avant ou après la division, est notre affaire. Ce que j'essaie de faire ici est de familiariser les habitants de notre circonscription avec le nom Nunavut. Cela n'a rien à voir avec la division. Seul le nom changera et, en Inuktitut, seule la moitié du nom changera, uniquement le suffixe adjectival. J'ai beaucoup de difficulté à comprendre pourquoi nos collègues de l'Ouest refusent, pour des motifs politiques, de nous laisser désigner notre circonscription par le nom qui nous plaît.

Voilà tout ce que j'ai à dire pour le moment, monsieur le président.

Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Suluk.

Les membres du comité ont-ils des questions?

M. Murphy, souhaitiez-vous poser une question?

M. Murphy: Est-ce que nous entendons les deux témoins aujourd'hui?

Le président: Oui.

[*Text*]

Mr. Murphy: I wonder if we could have both presentations and then perhaps have questions to both. It might be a lot easier.

The Chairman: If it is the will of the committee, certainly.

Mr. MacQuarrie, would you mind joining us and giving us any prepared remarks you have? We will ask questions to both the witnesses when we have heard the opening statements.

Mr. Bob MacQuarrie (Member of the Legislative Assembly of the Northwest Territories): Thank you, Mr. Chairman and members of the committee.

Besides being a Member of the Legislative Assembly of the Northwest Territories, I am also the vice-chairman of the Western Constitutional Forum. That forum is made up of the president of the Dene Nation, the president of the Métis Association of the Northwest Territories and two Members of the Legislative Assembly. I am speaking on behalf of the Western Constitutional Forum, not just on my own behalf.

The member for Nunatsiaq, Mr. Suluk, would like to change the name of his constituency from Nunatsiaq to Nunuvut, and indeed, that seems to be innocuous on the surface. Advancing it would seem to be guileless on his part, and it would seem perhaps unusual and intrusive on our part that we should oppose what he is asking. In opposing it, we certainly owe an explanation to the members of this committee and to the public, and I would like to explain that now.

The major reason we have objected is that this initiative is unquestionably related to the matter of division of the Northwest Territories, and the division of the Northwest Territories is an important and thorny issue. The issue is not so much whether or not there will be division—indeed, the Western Constitutional Forum is committed to working to bring about a division of the Northwest Territories—rather, the issue is: Where will the Territories be divided?

The Western Constitutional Forum believes that where the Territories should be divided is a decision that should be made by northerners. Mr. Suluk referred to our fight for self-government, and we believe it is important in that fight that northerners have the opportunity to make decisions that affect their own lives rather than having them made elsewhere. Indeed, the former government and the department under Mr. Munro, and the present government and the department under Mr. Crombie, have accepted division in principle, but both have agreed that one of the conditions is that there should be consensus in the north on where the Territories is to be divided.

So there is no question that there ought to be federal parameters in this whole process. But within the parameters, we really believe we should be left free to decide these issues for ourselves.

With respect to the electoral districts that exist now and the boundary that divides them. That boundary was established under the Morrow commission, and the boundary splits what is called the Inuvialuit Settlement Region, and it divides the Inuvialuit people, the boundary running between Inuvik and

[*Translation*]

M. Murphy: J'aimerais bien avoir les deux présentations, ensuite: nous pourrions poser des questions aux deux. Ce serait beaucoup plus facile.

Le président: Si c'est ce que vous souhaitez, certainement.

Monsieur MacQuarrie, voulez-vous prendre place et nous présenter votre mémoire? Nous poserons nos questions aux deux témoins après l'audition des déclarations préliminaires.

M. Bob MacQuarrie (député de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest): Je vous remercie, monsieur le président, mesdames et messieurs.

En sus de ma charge de député à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, je suis également vice-président du *Western Constitutional Forum*. Ce forum est composé du président de la nation Déné, du président de l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest et de deux membres de l'Assemblée législative. Je m'exprime ici au nom du *Western Constitutional Forum* et non en mon nom propre.

Le député de Nunatsiaq, monsieur Suluk, souhaite transformer le nom de sa circonscription de Nunatsiaq en Nunuvut et, à première vue, cela paraît bien anodin. Il pourrait sembler exempt de toute arrière-pensée et il peut apparaître inhabituel et excessif de notre part que de nous y opposer. Or, nous nous y opposons, et nous devons une explication aux membres de ce comité et au public, et cette explication je vais vous la donner.

La principale raison de notre opposition à cette initiative tient sans aucun doute à la controverse suscitée par la scission des Territoires du Nord-Ouest qui constitue un problème très épineux. Il ne s'agit pas tant de savoir si la scission se fera ou non—et d'ailleurs le *Western Constitutional Forum* est déterminé à l'obtenir—ma question est plutôt de savoir sur quelle ligne cette division va se faire.

Le *Western Constitutional Forum* estime que la délimitation des deux nouveaux territoires doit être décidée par les habitants du Nord eux-mêmes. M. Suluk a parlé de notre lutte pour l'autonomie politique et nous considérons qu'il est important dans ce combat que les habitants du Nord puissent prendre eux-mêmes les décisions qui vont affecter leur destinée, plutôt que de se les voir imposées par d'autres. De fait, le gouvernement précédent et l'ancien ministre des affaires du Nord, M. Munro, de même que le gouvernement actuel et le ministre actuel, M. Crombie, ont tous accepté le principe de la division et tous deux ont dit qu'il appartient aux habitants du Nord de se mettre d'accord sur la ligne de démarcation entre les deux nouveaux territoires.

Il ne fait donc pas de doute que tout ce processus doit répondre à certains paramètres fédéraux mais, à l'intérieur de ces paramètres, nous jugeons que l'on doit nous laisser prendre nos propres décisions.

Venons-en maintenant aux circonscriptions électorales qui existent aujourd'hui et à leur délimitation. Ces limites électorales furent fixées par la Commission Morrow et cette délimitation sépare en deux ce que l'on appelle la région de colonisation Inuvialuit et les Inuvialuit, la ligne de démarca-

[*Texte*]

Tuktoyaktuk. So that boundary leaves the Inuvialuit communities of Aklavik and Inuvik in the Western Arctic riding and the communities of Tuktoyaktuk, Paulatuk, Sachs Harbour and Holman in the Nunatsiaq riding.

I must say the riding boundary was born in contention. There were four members on the commission. There were two and two when it came down to deciding the boundary. Then Mr. Justice Morrow voted twice, once as a member and once as the chairman, and decided that would be the boundary. So the Nunatsiaq riding then includes certain communities that may be in dispute in a division of the Northwest Territories. With respect to a division boundary, there are two quite significant and different points of view in the Northwest Territories.

• 1550

The Nunavut Constitutional Forum, which is the eastern group, has chosen the name Nunavut, which means "our land", as the name for the new eastern territory when it is established. And the name Nunavut carries with it some important political connotations.

The NCF has advocated a tree-line boundary and a boundary that includes four out of six of the Inuvialuit settlements in Nunavut.

The Western Constitutional Forum, on the other hand, is advocating generally a north-south boundary and would include all of the Inuvialuit communities in the western territory.

Although there is disagreement in these points of view, there is a framework in place that is the Consitutional Alliance of the Northwest Territories and a process in place to resolve the disagreement, and we believe that process should be allowed to work without intervention from elsewhere. Indeed, the two forums reached a tentative agreement on where the boundary should be in January of 1985. That was based on a proposal made by the Nunavut Constitutional Forum and it left all of the Inuvialuit communities in a western territory.

I should say that there is not only a difference of opinion between the two forums, there is an honest difference of opinion among the people who are living in that disputed area. Very recently, in February in fact, the Committee of Original Peoples' Entitlement, the political organization of the Inuvialuit, held a survey. They surveyed more than 800 Inuvialuit adults and that survey resulted in 360 people responding that they did not want any division at all; 219 said if there was to be division they preferred to be in a western territory, they wanted a north-south boundary, and 217 only said that if there was to be division they preferred to be in Nunavut, they wanted a tree-line boundary. Further, out of the 360 who said no division, 98 said if there has to be division they would prefer to be in a western territory.

[*Traduction*]

tion reliant Inuvik et Tuktoyaktuk. Cette ligne de démarcation place donc les communautés Inuvialuit d'Aklavik et d'Inuvik dans la circonscription Arctique-Occidental et les communautés de Tuktoyaktuk, Paulatuk, Sachs Harbour et Holman dans la circonscription de Nunatsiaq.

Je dois faire remarquer que la délimitation des circonscriptions n'a pas été arrêtée sans mal. La commission comportait quatre membres. Les voix se sont partagées deux contre deux lorsqu'il s'est agi de tracer la ligne de démarcation. Monsieur le juge Morrow a donc voté deux fois, une fois en tant que membre et une fois en tant que président et c'est donc lui qui a tranché. Ainsi, la circonscription de Nunatsiaq englobe certaines localités qui risquent de faire l'objet d'un litige au moment de la scission des Territoires du Nord-Ouest.En effet, en ce qui concerne la délimitation des deux nouveaux territoires, deux points de vue opposés s'affrontent dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le *Nunavut Constitutional Forum*, c'est-à-dire le groupe oriental a choisi le nom Nunavut qui signifie «notre terre» pour nom du nouveau territoire oriental, lorsque celui-ci sera créé. Et ce nom Nunavut comporte des connotations politiques importantes.

Le NCF préconise comme démarcation la ligne des arbres, soit une ligne qui engloberait dans le territoire Nunavut quatre des six lignes Inuvialuit.

Le *Western Constitutional Forum*, pour sa part, propose une limite courant généralement nord-sud qui placerait toutes les localités Inuvialuit dans le territoire occidental.

Bien qu'il y ait donc divergence de vue sur ces points, il existe un mécanisme pour résoudre ces différends, à savoir l'Alliance constitutionnelle des Territoires du Nord-Ouest, et nous pensons que le problème devra être réglé dans le Nord, sans intervention extérieure. De fait, les deux forums ont conclu une entente provisoire sur la démarcation en janvier 1985. Sur la base d'une proposition faite par le *Nunavut Constitutional Forum*, qui place toutes les localités Inuvialuit dans le territoire occidental.

Je dois dire qu'il n'y a pas seulement divergence d'opinion entre les deux forums, il y a également divergences de vues sincères parmi les habitants de la région contestée. Très récemment, en février dernier, le *Committee of Original Peoples Entitlement*, l'organisation politiques des Inuvialuit, aurait effectué un sondage. Il a interrogé plus de 800 adultes Inuvialuits et il est apparu que 360 répondants ont dit ne pas souhaiter de division du tout; 219 ont dit que s'ii devait y avoir une division, ils souhaitent faire partie du territoire occidental, c'est-à-dire une ligne de démarcation nord-sud, et 217 seulement ont dit qu'ils préfèreraient être placés dans le territoire Nunavut en cas de division, c'est-à-dire souhaitent une ligne de démarcation est-ouest. En outre, sur les 360 qui ne souhaitent pas de division, 98 opteraient pour le territoire occidental si elle devait intervenir néanmoins.

[*Text*]

COPE then, the political arm of the people there, has surveyed and shown that there is an honest difference of opinion and recently they resigned from the Nunavut Constitutional Forum to adopt a more neutral stance in this whole issue.

So back to the name change then. It seems innocous but it wades right into the centre of a very thorny issue. If the Commission were to change the name of the riding from Nunatsiaq to Nunavut, then obviously it would start to be called Nunavut. And being called Nunavut, it might very well soon be perceived to be Nunavut and that is what is at issue among many people.

Nunatsiaq is a bona fides Inuit name. It means "beautiful land". There has been no general call for a change in the name of the riding. Indeed, I have not heard a single person publicly, other than Mr. Suluk, call for a change in the name of the riding. There would be many other suitable and acceptable names if Mr. Suluk were simply tired of the name Nunatsiaq. But that is precisely the point. It is not that he is merely tired of the name Nunatsiaq. He has said publicly in the north that the very reason for bringing this intitiative is to bring attention to the matter of division and, we say, to try to predetermine where division will occur.

Mr. Suluk has accomplished part of his aim. That is, he has brought attention to the matter of division and we certainly accept that. We think that is right and proper.

• 1555

We, on our part, are not asking for any constituency boundary change and we certainly have no objection whatsoever to the name that is chosen for the eastern Arctic territory. Obviously most people in the east want it to be called Nunavut, and we are pleased with that, have no objection at all.

We would recommend that the people who have a role in making this decision should recognize that Mr. Suluk has accomplished part of the aim he wanted and simply let it go at that and not change the name of the riding. There seems to be no good reason for anyone outside of the Northwest Territories to want to do that, and yet, in doing it, it would, as I said, lead people into a controversy.

Staying the commission's hand at this time will enable the matter to be resolved fully in the north, and I think that is the route that, even if it takes a little longer, will bring about the best and longest-lasting and most stable solution.

Those are my remarks, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Mr. MacQuarrie.

I should also draw to the attention of the committee a letter, which I believe has been circulated to the committee members, from Mr. Dave Nickerson, Member of Parliament from Western Arctic, which outlines his concerns with Mr. Suluk's bill.

[*Translation*]

Le COPE, donc, l'organisation politique locale, a effectué ce sondage et il en ressort qu'il existe dans la population concernée des divergences de vues sincères; aussi, le comité s'est-il retiré du forum constitutionnel Nunavut afin de pouvoir adopter une position plus neutre dans toute cette affaire.

Revenons-en donc maintenant au changement de nom de la circonscription. Cela paraît anodin mais nous amène directement au coeur d'un problème très épineux. Si la commission devait changer le nom de la circonscription de Nunatsiaq en Nunavut, manifestement tout le monde l'appellerait Nunavut. Étant appelée Nunavut, elle pourrait très vite être perçue comme étant Nunavut, et c'est cela qui constitue le problème aux yeux de beaucoup.

Nunatsiaq est un nom inuit véritable. Il signifie «belle terre». Il n'y a pas de grand mouvement d'opinion pour réclamer un changement de nom. En fait, en dehors de M. Suluk, je n'ai jamais entendu personne réclamer publiquement la modification du nom de la circonscription. Si M. Suluk était simplement fatigué du nom Nunatsiaq, il existe quantité d'autres noms appropriés et acceptables. Mais le problème est justement là. Il n'est pas simplement fatigué du nom Nunatsiaq. Il a dit publiquement dans le Nord que la raison même de son initiative est d'attirer l'attention sur la question de la division et, à nos yeux, pour prédéterminer par où passera la ligne de démarcation.

M. Suluk a réalisé qu'une partie de son objectif. Il a effectivement attiré l'attention sur la question de la division en nous nous en accommodons. Il n'y a rien à redire à cela.

Nous, pour notre part, ne demandons pas de modifications des limites électorales et nous n'avons aucune objection contre le nom choisi pour le territoire Arctique oriental. Manifestement, la majorité des habitants de la partie est souhaite qu'ils soient appelés Nunavut et nous n'avons aucune objection contre cela.

Nous demandons que ceux qui auront à prendre une décision reconnaisse que M. Suluk a déjà accompli une partie de l'objectif qu'il vise et qu'il s'en tienne là, sans aller jusqu'à changer le nom de la circonscription. Il ne semble y avoir aucune raison pour qui que ce soit d'étranger aux Territoires du Nord-Ouest à faire cela et, en le faisant, ou ne manquerait pas de susciter une contreverse.

De laisser les choses entre les mains de la Commission pour le moment permettra que le problème soit pleinement tranché dans le nord et je pense que cela nous apportera la solution la plus durable et la plus stable, même si elle se fait attendre un peu plus longtemps.

Voilà ce que je tenais à dire, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie, monsieur MacQuarrie.

J'attire également l'attention du Comité sur une lettre, qui vous a été distribuée je crois, de M. Dave Nicherson, député de la circonscription fédérale de l'Arctique occidental, où il fait part de sa préoccupation vis-à-vis du projet de loi de M. Suluk.

[*Texte*]

Having heard from the witnesses, I will now open it for questions. Are there any questions from any of the committee members?

Mr. McCuish: On a point of order, should not Mr. Nickerson's letter be read into the minutes or accepted as being part of the minutes?

The Chairman: I thought we would probably ask that they be appended to the minutes of the day. If you want to put a motion forward to that effect, we can deal with that right now. Would you like to do that, Mr. McCuish?

Mr. McCuish: I move that the letter of April 14, 1986 from Mr. Dave Nickerson, MP from Western Arctic, be read into and form part of the minutes of these proceedings.

The Chairman: Sorry; I did not realize Mr. Murphy was not here. Mr. Murphy, we have just had a motion from Mr. McCuish that we append Mr. Nickerson's letter.

Motion agreed to

The Chairman: For questions, Mr. Boyer.

Mr. Boyer: Thank you, Mr. Chairman.

I would like to apologize to my colleague and neighbour across the hall, Tom Suluk, for not being able to be here when he was making initial comments, but, having read his letter earlier when this issue was raised, I believe I understand his main points.

Before asking a question or two, perhaps I should just make a comment. It strikes me as a member of this committee that we are really here to look at questions that affect electoral boundaries and matters that come under the electoral redistribution. What is in fact now apparently coming before us really has much more to do with the very delicate chess game of the development and the division of the territories, something that, as anyone knows, is a deliciously complex problem and has a great deal of history to it.

Having heard as well the arguments put on behalf of the WCF, really only a few very specific questions come to mind. In fact, they were already dealt with, but just from my own thinking as a member of the committee perhaps I could put the questions again and get specific answers from those who are here before us.

First, is the name "Nunavut" a politically charged name? Does it carry meaning that is so intertwined with the current political and governmental developments in the Northwest Territories that in fact the use or the non-use of that name could be seen to have some significance, even to the extent of having a message conveyed from the federal Parliament if that name was to be approved or rejected?

• 1600

The Chairman: Mr. Suluk, do you want to respond to that?

Mr. Suluk: Yes, obviously.

[*Traduction*]

Ayant donc entendu les témoins, je vous invite maintenant à poser vos questions. Y a-t-il des questions?

M. McCuish: Sur un point de procédure, ne nous faudra-t-il pas lire la lettre de M. Nickerson afin qu'elle soit consignée au procès-verbal ou bien l'y annexer?

Le président: Je pensais la faire annexer au procès-verbal da la séance. Si voulez présenter une motion à cet effet, nous pouvons le faire tout de suite. Voulez-vous proposer une motion à cet effet, monsieur McCuish?

M. McCuish: Je propose que la lettre datée du 14 avril 1986 de M. Dave Nickerson, député de la circonscription Arctique-Ouest, soit versée au procès-verbal de la séance.

Le président: Désolé, je n'avais pas réalisé que M. Murphy n'était pas là. Monsieur Murphy, nous venons d'entendre une motion de M. McCuish proposant d'annexer la lettre de M. Nickerson au procès-verbal.

La motion est adoptée.

Le président: Pour les questions, monsieur Boyer.

M. Boyer: Je vous remercie, monsieur le président.

Je m'excuse auprès de mon collègue et de mon voisin de bureau, Tom Suluk, de n'avoir pas été présent lors de sa déclaration préliminaire, mais il a lu sa lettre antérieure je crois connaître ses principaux arguments.

J'aimerais dire une chose avant de poser quelques questions. Il m'apparaît, en tant que membre de ce Comité, que notre rôle est de nous pencher sur les problèmes de délimitation des circonscriptions électorales et sur les aspects qui découlent du redécoupage des circonscriptions électorales. Or, ce dont nous sommes saisis aujourd'hui concerne beaucoup plus la tâche extrêmement délicate du découpage et de la division des territoires, problème délicieusement complexe, comme chacun le sait, et qui fait intervenir des considérations historiques très anciennes.

Ils ont écouté également les arguments du WCF, je n'ai qu'un petit nombre de questions bien précises. En fait, elles ont déjà trouvé réponse mais je vais les reposer et tâcher d'obtenir des réponses précises des deux parties.

Premièrement, le nom «Nunavut» est-il un nom à connotation politique? Comporte-t-il une signification qui soit liée de façon aussi intime à la situation politique et gouvernementale actuelle dans les Territoires du Nord-Ouest que son adoption ou son rejet par le Parlement fédéral constituerait un message en soi?

Le président: Monsieur Suluk, voulez-vous répondre?

M. Suluk: Oui, manifestement.

[*Text*]

First of all, the very simple reason behind this . . . the only use this name change obviously would have is that we initiated calls for division and calls to break away from the mainstream-of-political-development attitude that normally encompasses non-developed or semi-developed areas of Canada. Then, obviously, the simple thing was . . . when, for example, in the Inuktitut frame of mind, land is referred to as "Crown land" or land is referred to as land held by development companies to mineral rights—and then there are Commissioner's lands, and then there are private lands and municipal lands—people figure, well, if everybody is going to carve out the territories, we had better get into the act. And the simplest way to do it is you call it . . . by "you", I mean south of 60, or government, or non-Inuit, and so on. In that context, I say, since you are calling it all yours, and you carve it between yourselves, we had better put our two cents' worth in and say it is ours to begin with. Nunavut is our land. That is a very simple thing.

A very basic reason for it, without any guile, as my colleague said, without attempting to do that—to say it very truthfully—is that the very simple reason why I wanted the name change is to keep the hopes alive. The fact is that since we know that change is coming, development is coming, and we probably will not know who we are any more in a decade or 20 years, at least if we have something that is living in memory . . . This is really a memorial. All it does is change the name of the present riding. It does not change the boundaries. It just changes the name.

I still contend, what business does anybody else have whether we call it the riding of "Mulroney", or "Reagan", or some other catchy name there may be? I still maintain it is our business.

Now, if there is to be a change in boundaries, if division comes, well, there is a process for that too. We are talking about two things. I am trying to restrict myself strictly to electoral boundaries.

But the short answer to that is yes, there is a meaning, and it is simply to keep the hopes alive, because people up there are under siege. Not only are they are under siege politically, but our colleague here in the last assembly attacked our land claims agreements-in-principle. I see the chambers of commerce are picking it up, and the press is picking up. When you are under this kind of siege, you need a rallying cry; and that is simply what it is.

Mr. MacQuarrie: If Mr. Suluk wishes to call it "Mulroney", we will not have any objections at all. In fact, "Nunavut" is a highly politically charged name—not that there is anything wrong with a word being charged in that way. But it certainly is. The name has been used to designate the future eastern Arctic territory for many years now. In the minds of all northerners that is what is implied, and it is not only a particular land area but a particular government as well. The Nunavut Constitutional Forum is developing a paper as a basis for a constitution and it is called *Building Nunavut*. The word Nunatsiaq is rather objective. It means beautiful land. Nunavut means our land, and so there is something very significant in that message, if that part of the riding is called

[*Translation*]

Tout d'abord, la raison très simple pour laquelle . . . le seul intérêt de ce changement de nom est le mouvement vers la division et l'abandon de l'attitude politique majoritaire à l'égard des terres non-développées ou semi-développées du Canada. Jadis, évidemment, il était facile . . . par exemple, dans la mentalité inuktitut, lorsqu'on désigne des terres comme «Terres de la Couronne» ou comme concession de compagnies minières—il y a aussi les terres des commissaires, il y a les terres privées et municipales—les gens se disent que si tout le monde se met à découper les territoires, nous avons intérêt à nous y mettre aussi. Et la façon la plus simple est de . . . puisque vous et par «vous» j'entends vous au sud du 60e parallèle, le gouvernement, les non-Inuits, vous donnez aux terres des désignations montrant qu'elles vous appartiennent, que vous vous les partagez, nous avons intérêt à nous y mettre et à montrer qu'elles nous appartiennent au premier chef. Nunavut est notre terre. C'est une chose très simple.

Si j'ai entrepris de faire cela, sans arrière pensée aucune—et je le dis très sincèrement—c'est que je voulais obtenir ce changement de nom pour conserver en vie l'espoir. Puisque nous savons que le changement va venir, que le développement se fera, que dans dix ou vingt ans nous ne saurons probablement plus qui nous sommes, que nous ayons au moins une mémoire . . . il ne s'agit vraiment là que d'un souvenir. Il s'agit seulement de changer le nom de la circonscription, et non pas de changer ses limites. Il s'agit seulement d'un changement de nom.

Je continue à prétendre que cela ne regarde personne, que nous appellions la circonscription «Mulroney» ou «Reagan» ou d'un autre nom accrocheur. J'affirme que c'est notre affaire.

S'il doit intervenir un redécoupage, dans l'éventualité d'une division des territoires, eh bien il existe une procédure pour cela. Ce sont deux choses différentes. J'essaie de m'en tenir strictement aux limites électorales.

Mais pour vous répondre, la réponse est oui, en substance, ce nom a une signification politique, il vise à conserver l'espoir, car les habitants du Nord se sentent assiégés. Non seulement sont-ils assiégés politiquement, mais notre collègue ici dans la dernière législature a attaqué l'accord de principe intervenu sur nos revendications territoriales. Je vois que les Chambres de commerce en parlent, la presse en parle. Lorsque vous êtes ainsi assiégés, vous avez besoin d'un cri de ralliement; c'est tout ce dont il s'agit.

M. MacQuarrie: Si M. Suluk souhaite appeler sa circonscription «Mulroney», nous n'aurons aucune objection. En fait, «Nunavut» a une connotation politique très forte—cela n'est pas répréhensible en soit. En tout cas c'est une réalité. Ce nom sert à désigner le futur territoire de l'Arctique de l'Est depuis bon nombre d'années maintenant. Dans l'esprit de tous les habitants du Nord, c'est ce qui est sous-entendu, c'est-à-dire non seulement un territoire donné, mais aussi un gouvernement particulier. Le *Nunavut Constitutional Forum* est en train de travailler à un document constitutionnel qui s'appelle *Building Nunavut*. Le terme *Nunatsiaq* est objectif, il signifie «beau pays». *Nunavut* signifie «notre terre»; il y a donc quelque chose de très significatif dans ce message, puisqu'on appelle

[*Texte*]

our land. It would be akin perhaps to the old disputed Oregon territory, giving it the name Washington before the dispute was resolved. It has that kind of implication. It favours one rather than the other.

• 1605

Mr. Boyer: So then there is, Mr. Chairman, as Mr. Suluk has said, a rallying cry. Mr. MacQuarrie has said that it is a politically charged name, having to do with the entire issue of territorial division, which has been the subject of plebiscites and so on.

I am correct, am I, that the boundary as proposed continues essentially to follow the tree-line?

Mr. Suluk: Yes, because I am not asking for a change in boundaries . . .

Mr. Boyer: No, so if it then . . .

Mr. Suluk: I am just saying, without any reference to where the boundary is to be, that the present boundaries of Nunatsiaq—just change it to Nunavut, and that is all.

Mr. Boyer: Mr. Chairman, then, if it does follow the tree-line, that means the communities of Inuvik and Aklavik would be outside a riding called Nunavut. Given the population of both of those towns, I guess, being at least one-third Inuvialuit, this raises the point that was referred to, I think, in Mr. MacQuarrie's presentation, the surveys that had been initially done by COPE. These surveys were done to see how people felt. I understand there was perhaps even a further vote that had been authorized, following the COPE door-to-door survey, that Inuvialuit did not favour being in Nunavut. They felt that there should be a subsequent referendum or vote and that was started. And after the advance poll was taken in that process, my understanding is that that vote was then cancelled.

All of which, I do not want to comment on, other than to say it looks to me as if there is a considerable amount of feeling in the western Arctic, just below the tree-line, in Inuvik and Aklavik—it would be affected by the choice of the name Nunavut for a federal constituency. What we are really seeing there is a process within the territories to gradually work through to where the boundaries should be, on division, of the two territories, and settlement of the land claims prior to that going ahead.

So with that in mind, it really strikes me that, while this appears to be—a rose by any other name is a rose. Really, here a name does have quite a major political connotation and . . .

The Chairman: Yes, go ahead, Mr. Suluk.

Mr. Suluk: Obviously, it is ironic. The very reason why we are trying for our own territory— not that this bill addresses division. If you really want to be technical, I am not addressing division, just a name, a simple name.

[*Traduction*]

cette partie de la circonscription «notre terre». Cela ressemble un peu au conflit qui a eu lieu au sujet de l'ancien territoire de l'Oregon, auquel on avait donné le nom de Washington avant que le conflit n'ait été réglé. Cela a donc des connotations et implique qu'on favorise une chose plutôt qu'une autre.

M. Boyer: En ce cas, monsieur le président, ainsi que M. Suluk vient de le dire, c'est un cri de ralliement. M. MacQuarrie disait que c'était un nom qui avait de fortes connotations politiques et qu'il portait sur toute cette question de la division territoriale, qui a fait l'objet de plébiscites, et caetera.

Ai-je raison de dire que la frontière proposée, pour l'essentiel, continue à suivre les abords de la forêt?

M. Suluk: Oui, car, de toute façon, je ne demande pas que l'on modifie les frontières . . .

M. Boyer: Non; donc, si . . .

M. Suluk: Tout ce que je dis, sans parler du tracé des futures frontières, c'est que vous n'avez qu'à changer le nom des frontières actuelles de Nunatsiaq, de sorte qu'elles s'appellent Nunavut, c'est tout.

M. Boyer: En ce cas, monsieur le président, si les frontières suivent effectivement les abords de la forêt, cela signifie que les collectivités d'Inuvik et d'Aklavik se situeraient à l'extérieur d'une circonscription appelée Nunavut. Étant donné que la population de ces deux villes est composée d'au moins un tiers d'habitants d'origine Inuvialuit, cela nous reporte à la question soulevée par M. MacQuarrie, à savoir les sondages effectués par le Comité d'étude des droits des autochtones. Ces sondages ont été effectués pour voir ce que les gens pensaient de la question. Je crois qu'on a tenu un autre vote, celui-là à la suite d'une enquête porte à porte effectuée par le CEDA, et il a alors été établi que les Inuvialuits n'avaient pas envie de faire partie de Nunavut. Ils estimaient qu'il fallait tenir un autre référendum, et c'est ce qu'on a fait. Or, après que les scrutins anticipés ont été tenus, je crois savoir qu'on a alors annulé les élections.

Je ne veux pas faire de commentaires là-dessus, sauf que d'après moi, il semble que dans l'Arctique de l'Ouest, juste sous la frontière longeant la forêt, à Inuvik et Aklavik, on pense que le choix du nom Nunavut pour la circonscription fédérale aurait des répercussions sur les gens. Il semble donc y avoir un processus à l'oeuvre dans les territoires pour qu'on finisse par établir les frontières des deux territoires où elles devraient être, et aussi pour qu'on règle la question des revendications territoriales avant cela même.

Vous savez, il faut appeler les choses par leur nom. Or, en l'occurrence, le nom choisi comporte des connotations politiques très importantes et . . .

Le président: Oui, allez-y, monsieur Suluk.

M. Suluk: Évidemment, c'est ironique. La raison même pour laquelle nous demandons notre propre territoire n'est pas ce qui est prévu dans ce projet de loi, la division. Si vous voulez que je sois très précis, je ne parle pas ici de division, mais tout simplement d'un nom, d'un simple nom.

[*Text*]

Mr. Boyer: On a technical level, yes, but indirectly, it certainly has an influence.

Mr. Suluk: But it is ironic that the very reason why we wanted division in the first place is because we are being affected. The western Arctic is pretty well taken over by oil companies and by people from the west. It is because of the encroachment of civilization—we could never win arguments. We are never democratic enough. I suppose we are never knowledgable enough and so on. We do not make the rules. We are losing in every sense of the word. It is ironic. I mean, it is because of this very thing that we are now trying to get our own territory and now not only might we not do that but we are told, you cannot name it the way you wish to name it because you may become equalized. I think you can understand it that way.

• 1610

Mr. Boyer: My final question then would be on that point. If what you are saying is the case, why are Inuvialuit in the western Arctic, when being surveyed by COPE itself, indicating that they do not want to participate in something called Nunavut?

Mr. Suluk: That is a different matter altogether. I try not to address the controversial issue related to it because there is no benefit to it. I am of the opinion that one way you can kill something is to bring it to controversy. If you create enough controversy in the press and in the public and create enough doubts, you can bet that it becomes politically unacceptable and no government wishes to go through something that is not politically acceptable.

Now, this may interest you. I have received letters from Holman Island and Sachs Harbour saying, yes, we understand it, go for it. Of course, I did not get any from Tuktoyaktuk or Inuvik because they belong to the west more or less in terms of their culture and in terms of the way they live.

I have also received a letter of support from Copper Mine and Frobisher Bay and Pelly Bay and Broughton Island and so on. We understand it. The press has not picked it up because we chose not to tell them. So what you are hearing is only what you are getting from your colleagues.

I mentioned this morning at another Indian Affairs committee meeting that the whole process of land claims and division or self-government could be likened to us attempting to put an invisible wall around the lands so that we could gain time to catch up with the rest of society in order to survive. Basically, that is exactly what this thing is all about and I am saying it in black and white.

The Chairman: Mr. MacQuarrie, you had a comment to make?

[*Translation*]

M. Boyer: Sur le plan technique, oui, mais indirectement, cela a certainement une influence quelconque.

M. Suluk: Mais il est quand même ironique que la raison même pour laquelle nous avons demandé la division du territoire, c'est que nous étions affectés par la situation. L'Arctique de l'Ouest est en effet sensiblement dominé par les compagnies pétrolières et les habitants de l'Ouest. C'est à cause de cet empiétement de civilisation que nous ne pouvions jamais faire accepter notre point de vue. Nous ne sommes jamais assez démocratiques. Nous n'en savons jamais suffisamment, je crois; ce n'est pas nous qui établissons les règles, et nous sommes perdants dans tous les sens du mot. L'ironie, c'est que c'est pour cette raison même que nous essayons d'obtenir notre propre territoire, et non seulement on nous en empêche, mais on nous dit que nous n'avons pas le droit de lui donner le nom que nous avons choisi parce que nous pourrions accéder à l'égalité. Je crois que c'est ainsi qu'on peut le comprendre.

M. Boyer: Il me reste une dernière question à vous poser sur ce point. Si les choses sont bien telles que vous le dites, pourquoi est-ce que les Inuvialuits de l'Arctique occidental, lorsque le Comité d'étude des droits des autochtones leur a posé la question, ont-ils répondu qu'ils ne voulaient pas faire partie d'un territoire appelé Nunavut?

M. Suluk: Ce n'est pas du tout la même question. Je voudrais éviter cette controverse, parce que je n'en vois pas l'utilité. La meilleure façon de faire avorter une entreprise, c'est d'en faire une controverse. Si la presse et le public entendent suffisamment de polémiques, si vous créez suffisamment de doutes, vous pouvez être certain que la question paraîtra sans issue et qu'aucun gouvernement ne voudra se lancer dans une entreprise sans issue.

Et voici quelque chose qui pourra vous intéresser. J'ai reçu des lettres d'approbation et d'encouragement de Holman Island et de Sachs Harbour. Je n'en ai pas reçu, bien entendu, de Tuktoyaktuk ou Inuvik, parce que ces collectivités, par leur mode de vie et leur culture, appartiennent plutôt à l'Ouest.

J'ai aussi reçu une lettre d'encouragement de Copper Mine, de Frobisher Bay, de Pelly Bay, de Broughton Island et d'autres endroits. Nous comprenons la situation, et la presse n'a pas rapporté ces faits parce que nous ne lui en avons pas parlé. Ce que vous entendez maintenant, c'est seulement ce que peuvent vous dire vos collègues.

J'ai mentionné ce matin, lors d'une autre réunion du Comité des affaires indiennes, que toute la question des revendications territoriales, de la division des territoires ou de l'autonomie politique des Indiens se compare à une tentative d'ériger une muraille invisible autour de nos territoires, afin de nous donner le temps de rattraper, pour survivre, le reste de la société. C'est exactement à cela que revient cette entreprise, et je le dis tout crûment.

Le président: Monsieur MacQuarrie, vous vouliez faire une remarque?

[*Texte*]

Mr. MacQuarrie: Thank you. It is ironic that Mr. Suluk has said how important it is for people of the north to make decisions, yet he is here asking someone outside the north to intervene. That would be understandable if he had in the north to deal with other people who were absolutely antagonistic to what the Inuit are trying to achieve, but obviously that is not the case.

The Inuit are a minority in the Northwest Territories. Yet a majority of people voted in 1982 in a plebiscite to support division in principle. So there is that kind of support for the Inuit to attain their aspirations. We just feel that in this case there are important implications in this kind of name change. You can be sure that the people, Inuit, specifically Inuvialuit in the area, who said they do not want to be part of Nunavut—and some did in the survey—and they would not be happy with this kind of name change.

Even those, for example, Holman, a small community, most of the people in Holman did say they would prefer to be in Nunavut, they wanted a tree-line boundary.

I attended the COPE Annual General Meeting in Aklavik near the end of February and was a witness there. At that point the six delegates from Holman said that they indeed did want to be part of Nunavut. But more important to them was to keep the Inuvialuit people together.

In response, I said: Do you realize that is only possible if all of the Inuvialuit are in a western territory, because in nobody's scenario will Aklavik and Inuvik be part of Nunavut? And there was no rejoinder at all, no acrimony, nobody said that I said something that was wrong or should not have said. But they felt it was important to keep the Inuvialuit together.

• 1615

Mr. Suluk: According to their land claims in their regional municipality.

The Chairman: Mr. Murphy wanted to ask a question.

Mr. Murphy: Actually, I am going to have to apologize for leaving the committee in a few minutes, but the legislation that is before the House is also my responsibility on behalf of our caucus.

I see the problem, to which I am sure both of our witnesses would agree, but the problem we have is that we are being asked to make a decision where there is no agreement within the areas that are affected, despite the written submissions we have been given so far. Does either of the witnesses see a way around that?

We are in a unique situation here, Mr. Chair, in that, unlike the other provinces, we are not going through a whole set of commissions where the public would have a chance for their input. In many ways, we have skirted the process that will be taking place in the provinces proper. So concerning the strange circumstances under which we are dealing with this proposal, does either of the witnesses see a way out of it other than a

[*Traduction*]

M. MacQuarrie: Je vous remercie. Il est ironique de constater que M. Suluk, tout en insistant sur l'importance, pour les gens du Nord, de prendre des décisions, demande à quelqu'un qui n'est pas du Nord d'intervenir. Ce serait compréhensible s'il devait traiter dans le Nord avec des gens absolument hostiles à ce que veulent faire les Inuit, mais de toute évidence, ce n'est pas le cas.

Les Inuit constituent une minorité dans les Territoires du Nord-Ouest, mais en 1982, c'est une majorité de gens qui ont voté en plébiscite pour appuyer la division de principe. Les Inuit, pour réaliser leurs aspirations, bénéficient donc de ce genre de soutien. Mais il nous paraît qu'en l'occurrence, ce changement de nom a d'importantes répercussions. Le peuple inuit, en particulier les Inuvialuits de la région, a déclaré, dans l'enquête, ne pas vouloir faire partie de Nunavut, et ces gens seraient très mécontents de ce changement de nom.

Même dans une petite collectivité comme Holman, par exemple, la plupart des gens ont déclaré préférer faire partie de Nunavut, et voulaient pour frontières une ligne d'arborescence.

J'ai assisté, à la fin de février, comme témoin, à la réunion générale annuelle du CEDA, à Aklavik, et les six délégués de Holman ont déclaré, à cette occasion, qu'ils voulaient effectivement faire partie de Nunavut, mais qu'il leur importait avant tout d'assurer l'union du peuple inuvialuit.

Je leur ai dit, en réponse: est-ce que vous vous rendez compte que ce n'est possible que si tous les Inuvialuits se trouvent dans un territoire de l'Ouest, parce que nul ne propose que Aklavik et Inuvik deviennent partie de Nunavut? Il n'y a eu ni protestations ni acrimonie, personne ne m'a accusé de dire ce que je n'aurais pas dû dire ou ce qui n'était pas vrai. Mais le plus important, à leurs yeux, c'était de maintenir l'union des Inuvialuits.

M. Suluk: Conformément à leurs revendications territoriales dans leur municipalité régionale.

Le président: M. Murphy voulait poser une question.

M. Murphy: Je voulais, en fait, m'excuser de devoir m'absenter du Comité pendant quelques minutes, mais c'est moi qui suis responsable pour le caucus de projet de loi qui est présenté à la Chambre.

Je comprends le problème et je suis sûr que nos deux témoins sont d'accord là-dessus, mais on nous demande de prendre une décision, alors que les deux régions concernées ne s'entendent pas sur ce point, malgré les mémoires qui nous ont été présentés à ce jour. Est-ce que l'un ou l'autre des témoins a une solution à ce problème?

Nous nous trouvons dans une situation unique, monsieur le président, en ce sens qu'à la différence des autres provinces, nous n'avons pas mis en place toute une série de commissions devant lesquelles le public pourrait s'exprimer. À bien des égards, nous nous dérobons au processus qui existe dans les provinces. Compte tenu des remarquables circonstances qui entourent cette proposition, est-ce que l'un ou l'autre des

[*Text*]

bunch of us basically white southerners, including the member from Churchill, making a decision?

Mr. Suluk: From what I understand, committee members feel they are discussing division. It looks as if we have switched the thing around so that we are discussing the issue of division, for which I am sure the committee does not have responsibility. Now, we are discussing electoral boundaries. Within the Electoral Boundaries Act, we are discussing a name change, and that is basically all this thing is.

Now, granted Mr. MacQuarrie has succeeded in creating a controversy to it, which is what they have done from day one, from the day we proposed Nunavut or division or self-government. We said we would accept your system of government, that we would not go for something like an Indian self-government type of thing. We will accept your public government and we will become subject to it. In other words, we will become willingly assimilated to your culture, of your way of governing, and we will become part of it. Just give us the majority at the beginning, and that is the way it is going to be.

Now, from day one they have created controversy; they have put monkey wrenches into it. That is acceptable and that is okay with us; it is nothing new. But in this particular case, all we are discussing is a name change to a riding. We are not discussing division. Now, I do not know in what forum or at what committee this controversial issue of division and creation of two territories would come, and I am sure we would be there if in fact it were to become a subject.

But in this case right now, all we are discussing is a change to the present name of the riding which Inuit did not initiate. People in our riding did not initiate the name Nunatsiaq; it was some group of missionaries or some other people who used to speak for the north when people did not know they were being spoken about. That name came about, and now we can speak; we can even get elected to Parliament. Now we say this is what we wish to call it now.

Now, granted the issue of division is a difficult one. There is a lot of ethnicity involved; there are lots of differences of opinion involved, granted. But all we are discussing right now technically, legally and politically is a simple name change. That is basically all it is.

The Chairman: Mr. MacQuarrie.

Mr. MacQuarrie: First of all, I would like to reiterate that it is not just Mr. MacQuarrie speaking, as Mr. Suluk has said on a number of occasions. We do have our differences in WCF, but I can assure you that in this matter all members of the WCF, the Dene, Métis and non-Native are together in this position.

[*Translation*]

témoins entrevoit une solution autre que de s'en remettre, pour la décision, à une bande de Blancs venus du Sud, dont le député de Churchill?

M. Suluk: D'après ce que je comprends, les membres du Comité ont l'impression de discuter de la division. Tout semble indiquer que nous nous sommes écartés du sujet proprement dit pour aborder la question de la division, qui ne relève pas, j'en suis sûr, du Comité. Nous discutons des limites des circonscriptions électorales et, dans le cadre de ladite loi, nous discutons d'un changement de nom, et c'est pour l'essentiel, la seule chose qui soit en question.

Je reconnais que M. MacQuarrie est parvenu à susciter une controverse autour de cette proposition, et ce dès le premier jour, dès le jour où nous avons proposé l'appellation de Nunavut, ou la division, ou l'autonomie politique. Nous avons dit que nous accepterions votre système de gouvernement, que nous ne réclamerions pas une forme apparentée à l'autonomie politique des Indiens. Nous acceptons votre gouvernement et nous nous y soumettrons. Autrement dit, nous nous assimilerons de notre gré à votre culture, à votre mode de gouvernement et nous en ferons partie. Donnez-nous simplement la majorité au commencement, et nous procéderons comme nous l'avons dit.

Mais d'entrée de jeu ils ont suscité des controverses, ils nous ont mis des bâtons dans les roues. Ce n'est pas nouveau, et nous connaissons bien ces méthodes, mais dans ce cas particulier, nous entendons seulement changer le nom d'une circonscription, nous ne parlons pas de division. Je ne sais pas devant quelle tribune ou devant quel comité il a été question de cette controverse, à savoir la division et la création de deux territoires, et je suis certain que nous nous y trouverions si cette question devait se poser.

Mais dans le cas dont nous nous occupons, nous demandons seulement à changer le nom actuel de la circonscription qui n'a pas été choisi par les Inuit. Les gens de notre circonscription n'ont pas choisi le nom Nunatsiaq; ce nom a été choisi par un groupe de missionnaires ou par d'autres gens qui se faisaient les porte-parole du Nord, lorsque les gens du Nord ne savaient même pas qu'il était question d'eux. Le nom a été donné, mais maintenant nous avons la possibilité de nous exprimer, et même d'envoyer un député au Parlement. Nous disons, maintenant, que c'est le nom que nous voudrions lui donner.

Je reconnais que la question de la division est délicate, que les opinions sont très partagées, que cette question touche à de nombreuses ethnies, mais à l'heure actuelle, la seule discussion technique, juridique et politique porte sur un changement de nom, et c'est tout ce qu'il faut y chercher.

Le président: Monsieur MacQuarrie.

M. MacQuarrie: Tout d'abord, je voudrais répéter que ce n'est pas simplement M. MacQuarrie qui prend la parole, comme l'a dit M. Suluk à plusieurs reprises. Il y a bien sûr des divergences d'opinion au sein du WCF, mais je peux vous assurer que sur cette question, tous les membres de ce forum sont unanimes, y compris les Dene , les Métis et les non-autochtones.

[*Texte*]

• 1620

Mr. Murphy has asked what is to be done. I would say that in view of the volatile situation the best thing the committee can do is to leave things as they are. Again that would not be good advice if it appeared that nothing would be done, but that is not the case at all. The committee can leave things as they are. In the north we have a process for dealing with these matters. The Constitutional Alliance of the Northwest Territories is made up of thesse two forums.

The Western Constitutional Forum has been co-operative in that alliance. As a matter of fact when the tentative boundary agreement was reached in January of 1985—and that was an agreement proposed by the other side, it was the western members who endorsed it—all western members endorsed it and were ready to accept division. It was the east that drew back from it.

Further, the alliance had agreed to meet as soon as the Inuvialuit came up with their survey, to discuss it. The Western Constitutional Forum is ready today to sit down and meet. The Nunavut Constitutional Forum apparently did not like the results of the survey, so they are going ahead unilaterally and holding a separate plebiscite. We have been cooperative, so there are the means to do something about it. There will be a division someday and perhaps someday very soon. When it occurs, if Mr. Suluk wishes to call the riding the same name as the territory, believe me, there will be no objection at all. We will consider it none of our business.

Mr. Suluk: For the information of the committee, the NCF proposed the survey so that the decision could be made by the Inuvialuit. Initially WCF objected to it as usual, but now as you can see they have taken over again, which is what they are good at.

The Chairman: Okay, thank you Mr. Suluk.

Mr. McCuish and then Mr. Stackhouse. May I ask the witnesses to keep their answers fairly short for us, because we do have some schedules to deal with and some other business to get to. Mr. McCuish.

Mr. McCuish: Gentlemen, I add my apologies. I missed all of my colleagues remarks and most of yours Mr. MacQuarrie. I was looking for Mr. Suluk's office. It was locked and I tried all the bathrooms on three floors and then I thought I might find him here.

It seems to me sir, Mr. MacQuarrie, you do not represent the people in Mr. Suluk's riding.

An hon. member: That is right.

Mr. McCuish: We are here to consider an application made for the elected Member of Parliament of this particular riding in question. I therefore feel that the onus is squarely upon you and indeed upon my friend and colleague Dave Nickerson, MP for Western Arctic, to dissuade any decision-makers from accepting the recommendation of Mr. Suluk.

[*Traduction*]

M. Murphy se demande ce qu'il faut faire. Étant donné cette situation plutôt précaire, la meilleure chose que puisse faire le Comité, c'est de ne rien faire. Certes, ce ne serait pas un conseil très judicieux si cela ne menait à rien, mais ce n'est pas du tout le cas. Votre comité peut donc éviter d'intervenir, car dans le Nord, nous avons les procédures nous permettant de régler ce genre de questions. La *Constitutional Alliance of the Northwest Territories* est constituée de ces deux forums.

Le *Western Constitutional Forum* participe activement à cette alliance. En fait, lors de la signature d'une entente provisoire sur le tracé des frontières, en janvier 1985, entente qui avait d'ailleurs été proposée par l'autre partie, ce sont les membres de l'Ouest qui l'appuyaient à l'unanimité et qui étaient donc prêts à accepter cette division. Par contre, ce sont les membres de l'Est qui s'en sont retirés.

De plus, l'Alliance avait convenu de convoquer une assemblée dès que l'étude entreprise par les Inuvialuits serait terminée. Le *Western Constitutional Forum* est donc prêt, aujourd'hui, à convoquer ses membres pour en discuter. Apparemment, les résultats de cette étude ne plaisent pas au *Nunavut Constitutional Forum*, qui va donc, de son côté, organiser un plébiscite séparé. Nous avons fait preuve du maximum de collaboration. La division est pratiquement inévitable, voire imminente, et à ce moment-là, si M. Suluk veut donner à cette circonscription le nom du territoire, croyez-moi, il n'y aura aucune objection. Nous estimerons alors que cela ne nous regarde pas.

M. Suluk: Je voudrais simplement rappeler aux membres du Comité que le NCF a proposé d'entreprendre cette étude afin que la décision puisse être prise par les Inuvialuits. Au début, le WCF s'y opposait, comme d'habitude, mais maintenant, comme vous pouvez le constater, ils ont repris le dessus, ce en quoi ils excellent.

Le président: Merci, monsieur Suluk.

Avant de donner la parole à M. McCuish et ensuite à M. Stackhouse, j'aimerais demander aux témoins de donner des réponses aussi brèves que possible, car notre temps est limité, et nous avons d'autres questions à examiner. Monsieur McCuish.

M. McCuish: Messieurs, je vous prie de m'excuser de mon retard. Je n'ai donc pas entendu les interventions de mes collègues ni la plupart des vôtres, monsieur MacQuarrie. Je cherchais le bureau de M. Suluk. Comme la porte était fermée, j'ai fait toutes les toilettes des trois étages et je me suis dit alors que je pourrais peut-être le trouver ici.

J'ai l'impression, monsieur MacQuarrie, que vous n'êtes pas le porte-parole des électeurs de M. Suluk.

Une voix: C'est exact.

M. McCuish: Notre Comité est saisi d'une demande déposée par le député dûment élu de la circonscription en question. C'est donc manifestement à vous et à mon collègue, Dave Nickerson, député de Western Arctic, de convaincre les décideurs de rejeter la recommandation de M. Suluk.

[*Text*]

It seems to me to be a matter of semantics, and I do not feel you have discharged your initial onus. I do not think you have successfully argued the case in opposition. Unless there is something else that you can give to me, I cannot support your argument.

Mr. MacQuarrie: When you say that I do not represent the people in Mr. Suluk's riding—that is very true of course and I would not pretend that I do—but I would like to point out that the Inuvialuit who are the majority in the northwestern part of Mr. Suluk's riding have withdrawn . . . I should not say withdrawn from the Western Constitutional Forum; they maintain observer status on our forum. For a period of time, they actually were a part of the Nunavut Constitutional Forum, but they have withdrawn so that they can be in a more neutral position.

• 1625

Also, in the sense of division—and I hope you would agree that in some way these two things are related—I would say that Mr. Suluk is not really representing those people either when it comes to the matter of division.

The Chairman: Mr. McCuish.

Mr. McCuish: Perhaps this is a hypothetical question too much to ask the chairman to accept, but, drawing on your own experience, sir, do you think that, all things being equal, the decision Mr. Suluk has taken would be enough to unseat him or enough to cause him to lose the nomination for his party prior to the next general election? I am trying to get to the seriousness of it.

Mr. MacQuarrie: No, not at all. I would not pretend that for a moment. Certainly, while I have not heard others calling for the name change to Nunavut, I would be the last to suggest that if others were aware in the eastern Arctic that it were being done then they would object to it. I do not think so at all.

But I can say that a lot of people in the Northwest Territories would be shocked if it were to be changed. That would include all of the people, I believe, in Mr. Nickerson's riding, and some of the people, a fair number obviously, in the Inuvialuit settlement region part of Mr. Suluk's riding.

The Chairman: I should advise the committee that when Mr. Murphy returns I am going to have to interrupt the proceedings to deal with another matter that we have to deal with in order to have our budget.

Mr. McCuish: I have no further questions.

The Chairman: Mr. Stackhouse.

Mr. Stackhouse: I just would like to make the point—and I regret that the clerks have both left—that I wish that in future papers relating to the agenda would be delivered to members before the meeting. I especially would have appreciated it in this case because the subject is quite alien to me.

[*Translation*]

Il me semble que c'est une question de sémantique, et je ne pense pas que vous vous vous soyez acquittés de votre responsabilité initale. En d'autres termes, je ne pense pas que vous ayez été très convaincant. À moins que vous ne puissiez avancer d'autres arguments, je ne suis pas convaincu du bienfondé de votre cause.

M. MacQuarrie: Vous dites que je ne suis pas le porte-parole des électeurs de M. Suluk, et c'est bien évident, je ne le prétends pas; toutefois, je voudrais vous signaler que les Inuvialuits, qui représentent la majorité des habitants de l'extrémité nord-ouest de la circonscription de M. Suluk, se sont retirés . . . Ce n'est pas le terme que je devrais employer, ils ne se sont pas retirés du *Western Constitutional Forum*, puisqu'ils conservent un statut d'observateurs. Toutefois, pendant un certain temps, ils ont réellement fait partie du *Nunavut Constitutional Forum*, mais ils ont décidé il y a quelque temps de ne plus y participer activement afin d'avoir une position plus neutre.

En ce qui concerne également la division, et vous reconnaîtrez, j'espère, que d'une certaine façon, ces deux choses sont liées, j'estime que M. Suluk n'est pas non plus le véritable porte-parole de ces gens-là.

Le président: Monsieur McCuish.

M. McCuish: Le caractère hypothétique de ma question obligera peut-être le président à la refuser, mais je voudrais vous demander, monsieur, si, à votre avis, la décision de M. Suluk risque, à elle seule, de lui faire perdre son siège ou tout au moins de lui faire perdre la candidature de son parti, avant les prochaines élections générales? J'essaie de bien comprendre la gravité de cette décision.

M. MacQuarrie: Pas du tout. Je ne le crois pas un instant. Même si je n'ai entendu personne d'autre réclamer que la circonscription soit rebaptisée Nunavut, je ne pense absolument pas que si les habitants de l'est de l'Arctique étaient au courant, ils s'y opposeraient. Pas du tout.

Toutefois, je suis convaincu qu'un grand nombre d'habitants des Territoires du Nord-Ouest seraient choqués d'une telle décision, et j'entends par là tous les habitants de la circonscription de M. Nickerson et un certain nombre, assez important manifestement, du secteur de la circonscription de M. Suluk, où sont installés les Inuvialuits.

Le président: Je tiens à prévenir les membres du Comité qu'au retour de M. Murphy, je vais suspendre la discussion pour régler une question concernant notre budget.

M. McCuish: Je n'ai pas d'autres questions à poser.

Le président: Monsieur Stackhouse.

M. Stackhouse: Je regrette que les deux greffiers aient quitté la salle, car je voudrais qu'à l'avenir, les documents relatifs à notre ordre du jour nous soient communiqués avant la séance. Cela m'aurait été tout particulièrement utile aujourd'hui, car je ne connais pas grand-chose à toute cette question.

[*Texte*]

I am not clear from the meeting thus far as to what action is required of us today.

The Chairman: There is no action.

Mr. Stackhouse: No action.

The Chairman: We have to report to the House by May 1. That report does not necessarily require a decision; it means sending in our minutes and so on.

Mr. Stackhouse: Since we are not required to make a judgment today, I will just make these observations to the committee and to the witnesses.

I can appreciate the point that has been made that we are talking about just a name, but it has been my experience that frequently deciding on a name has a great deal of significance and importance for the persons concerned. I recall as a school trustee many years ago that we often found it easier to vote the money for a $2-million school than to get agreement in the community as to what it should be called. I cite that as simply an illustration of how populations can divide over what may seem to be a very superficial matter, but, when one reflects on it, is not.

I would hope that at some point soon we might have more indication than we have received today that the community at large wants this name change and will approve it. I wish, for example, that some of the municipalities might have indicated their support or their opposition to it.

This may seem to some an intrusion by Members of Parliament into what should be a local decision, but surely that is not the case and surely we ought not to accept that thinking. The naming of any constituency in this land is the authority of Parliament. The naming of my constituency is a decision that Parliament alone can make. However much people within its boundaries may want this or that name, the decision must be made on this Hill.

I think we have to take seriously the fact that we are here to look after the interests of the people in any area, whether we know them face to face or not, and we must do our best to achieve that.

It seems to me that there has been not only a conflict of opinion here but also some doubt cast as to the wisdom of the proposal. I do not reach the conclusion that we should not approve the proposal, but it seems to me that we have had enough questions raised this afternoon that I would like more information. I welcome the news that we can defer the decision. I hope that will be the judgment of the committee at this point.

The Chairman: On that point, there is no problem with the committee calling a further meeting if it requires it, or further witnesses if it would like them, and we can discuss that at a later point if you so choose.

[*Traduction*]

Je n'ai pas encore réussi à comprendre ce qu'on attend de nous aujourd'hui.

Le président: Rien.

M. Stackhouse: Rien?

Le président: Nous devons faire rapport à la Chambre d'ici au 1er mai, mais nous ne serons pas obligés pour autant de prendre une décision à ce sujet. Faire rapport à la Chambre signifie lui communiquer le compte rendu de nos délibérations, etc.

M. Stackhouse: Étant donné que nous ne sommes pas obligés de prendre une décision aujourd'hui, je vais me permettre de faire quelques remarques aux membres du Comité et aux témoins.

Certes, il ne s'agit que de rebaptiser une circonscription, mais j'ai souvent constaté que ce genre de décision, quoique apparemment mineure, a beaucoup de signification et beaucoup d'importance pour les personnes concernées. Je me souviens qu'il y a plusieurs années, lorsque j'étais conseiller scolaire, il nous était souvent plus facile d'adopter un budget de 2 millions de dollars pour l'ouverture d'une école que d'amener tous les groupes concernés à s'entendre sur le nom à lui donner. Je vous donne cet exemple simplement pour vous montrer que les populations peuvent parfois se diviser sur des questions qui nous semblent extrêmement superficielles, mais qui, après réflexion, ne le sont pas autant qu'on le croit.

J'espère que très bientôt nous recevrons plus d'information sur ce que l'ensemble de la population pense de ce changement de nom. Par exemple, j'aimerais savoir si certaines municipalités se sont prononcées à ce sujet.

Il se peut que certaines personnes reprochent aux députés de s'immiscer dans une décision qui devrait rester fondamentalement locale, mais ce n'est pas du tout mon avis. En effet, c'est au Parlement fédéral qu'il incombe de donner un nom à une circonscription fédérale. Celui de ma circonscription ne peut être choisi que par le Parlement, et par lui seul. Quel que soit le nombre d'habitants de la circonscription qui veulent la rebaptiser, la décision doit être prise par le Parlement fédéral.

Nous sommes ici pour défendre les intérêts des habitants de n'importe quelle région, que nous les connaissions personnellement ou non, et nous devons faire de notre mieux pour atteindre cet objectif.

J'ai constaté qu'il y avait non seulement des divergences d'opinion, mais aussi de sérieuses réserves quant au bien-fondé de la proposition. Je n'en conclus pas pour autant que nous ne devrions pas l'approuver, mais à la suite des nombreuses questions qui ont été posées cet après-midi, j'estime avoir besoin de plus amples renseignements avant de prendre une décision. Je suis heureux que nous n'ayons pas à le faire aujourd'hui. J'espère que les autres membres du Comité seront d'accord avec moi.

Le président: Il est évident que le Comité peut prévoir une autre réunion s'il le désire, et convoquer d'autres témoins, si besoin est. Si vous le voulez, nous pourrons en discuter plus tard.

[*Text*]

• 1630

Mr. Stackhouse: I would welcome that. Like others, I am supposed to be at another committee at this time, so I am going to excuse myself as soon as it is decent.

The Chairman: Okay.

May I thank the witnesses for appearing today and sharing with us their concerns and their points on the motion before us. Thank you, Mr. Suluk. Thank you, Mr. MacQuarrie.

Mr. Suluk: Thank you very much.

Mr. MacQuarrie: Thank you very much.

The Chairman: For the members of the committee, I ask that the clerk pass to you a copy of our budget, which would be tabled with the Liaison Committee by tomorrow, so we can make decisions on that on Monday. I should mention that this budget reflects the discussion held at our meeting yesterday afternoon concerning all the items—travel and so on, and the other items we have dealt with in the past. Do any of the members have any questions on it?

Mr. McCuish.

Mr. McCuish: I prefer an in camera session.

The Chairman: If you would like to move a motion to go in camera, we can certainly do that.

Mr. McCuish: I move we rise and go in camera.

Mr. Murphy: Normally when a budget is passed, it is passed in camera. By the very nature of the controversy that has resulted with regard to the item we are dealing with, and the fact that again the Liberals have failed to show up for the committee meeting, I want some assurances that if we do go in camera it is recorded that the Liberals are not in the room, have not shown up for the debate, and that the members of the committee have gone in camera knowing that is the situation, and that we are willing to come out of camera at the end and announce our decision. I am not going to have the Liberals say one thing behind our backs again. It is just ridiculous. That is on record, because we are still in session.

The Chairman: Is there any other further discussion on whether or not we should go in camera?

Motion agreed to.

• 1633

IN CAMERA

• 1643

The Chairman: We are back in order.

Mr. Stackhouse: Mr. Chairman, I move that the committee approve the budget of $245,206.40 presented by the chairman for the period of April 1, 1986 to March 31, 1987.

Motion agreed to.

[*Translation*]

M. Stackhouse: Volontiers. Comme d'autres, je suis censé assister à un autre comité en ce moment, alors je vais m'absenter dès que je le pourrai décemment.

Le président: D'accord.

Je remercie les témoins d'être venus aujourd'hui et d'avoir partagé leurs préoccupations et leurs vues la proposition à l'étude. Merci, monsieur Suluk. Merci, monsieur MacQuarrie.

M. Suluk: Merci beaucoup.

M. MacQuarrie: Merci beaucoup.

Le président: Je demanderai au greffier de distribuer une copie de notre budget, pour la gouverne des membres du Comité. Il sera soumis au comité de liaison demain, et nous prendrons des décisions lundi. Ce budget reflète nos discussions d'hier après-midi entre autres sur les voyages, et les points que nous avons soulevés par le passé. Auriez-vous des questions?

Monsieur McCuish.

M. McCuish: Je préfère le discuter à huis clos.

Le président: Si vous voulez le proposer, nous pouvons nous réunir à huis clos.

M. McCuish: Je propose que nous tenions la séance à huis clos.

M. Murphy: Les budgets sont adoptés d'habitude à huis clos. Puisque cet article est très controversé et que les Libéraux n'ont pas assisté à la réunion du Comité, je voudrais avoir la garantie que si nous tenons une séance à huis clos, le procès-verbal indiquera clairement que les Libéraux étaient absents, qu'ils ne se sont pas présentés aux débats, et que, compte tenu de cette situation, les membres du Comité sont prêts à annoncer leur décision à l'issue de la séance à huis clos. Je ne veux pas que les Libéraux racontent des histoires dans notre dos encore une fois. C'est ridicule. Ceci est consigné au procès-verbal, car nous ne sommes pas encore à huis clos.

Le président: Y a-t-il autre chose sur la réunion à huis clos?

La motion est adoptée.

HUIS CLOS

Le président: Nous sommes prêts à poursuivre.

M. Stackhouse: Monsieur le président, je propose que le Comité accepte le budget de 245,206.40$ soumis par le président pour la période du 1er avril 1986 au 31 mars 1987.

La motion est adoptée.

[*Texte*]

The Chairman: Mr. Murphy, you wanted the floor for a few seconds.

Mr. Murphy: Yes, just to make a short comment, that I did not mind going in camera to discuss the items within the budget, but I did think under the circumstances we have gone through that it was important that we be in open session for the actual passing of the budget.

Secondly, just a note that there no was representative of the Liberal caucus here openly to debate either the . . .

The Chairman: I am sorry, Mr. Murphy; I think that is out of order.

Mr. Murphy: Okay. Thank you.

Mr. Stackhouse: I would just like to add for the record that I think all members of this committee wanted to be in public session when we gave formal approval to the budget; that is, all members present.

The Chairman: Thank you very much, members of the committee. We will adjourn until Tuesday.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Murphy, vous voulez la parole pour quelques instants.

M. Murphy: Oui, je serai bref. Je ne suis pas contre la réunion à huis clos pour discuter les articles du budget, mais je pense qu'il est important d'annoncer l'adoption du budget dans une réunion ouverte.

Deuxièmement, je signale qu'il n'y a pas de représentants du caucus Libéral pour discuter le . . .

Le président: Je suis désolé, monsieur Murphy, ce n'est pas recevable.

M. Murphy: D'accord, merci.

M. Stackhouse: J'aimerais dire aux fins du procès-verbal que tous les membres du Comité voulaient donner approbation officielle au budget en séance publique, c'est-à-dire, tous les membres ici présents.

Le président: Je remercie les membres du Comité. La séance est levée jusqu'à mardi.

APPENDIX "PRIV-1"

HOUSE OF COMMONS
CANADA

DAVE NICKERSON, M.P.
WESTERN ARCTIC

OTTAWA (613) 995 9579
YELLOWKNIFE (403) 920-4778

K1A 0A6

Room 685,
Confederation Building,
House of Commons,
Ottawa, Ontario.

April 14, 1986.

Mr. Sandy Birch, Clerk,
Standing Committee on Elections,
Privileges & Procedure,
518 Wellington Building,
House of Commons,
Ottawa, Ontario. K1A 0A6

Dear Mr. Birch:

REPORT OF THE ELECTORAL BOUNDARIES COMMISSION
FOR THE NORTHWEST TERRITORIES 1983

It is understood that the above captioned subject will be dealt with by the Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure, to which it has been referred, on April 17th, 1986, a date when unfortunately I will be absent from Ottawa.

Could you please bring to the attention of the Committee my observations and recommendations as follows:

a/ In the public mind in the N.W.T. it is impossible to separate the question of federal electoral boundaries and that of the possible political division of the Territories and any political boundary which might result from such a division.

b/ Most of the population of the N.W.T. (particularly those residing in my constituency) do not necessarily favour a division and if one was to be put into effect they would not, nor would I, countenance a tree-line boundary such as the present federal electoral boundary.

c/ The renaming of the present riding of Nunatsiaq to Nunavut would be construed as a highly political act by the Parliament of Canada favouring the proponents of the "Nunavut Proposal" who are pressing for political division of the Territories along a tree-line boundary.

d/ Parliament has taken the view that division of the N.W.T. is a question which ought to be decided by the people of the N.W.T. and that before any such division were to take place there ought to be a concensus between the people of the N.W.T. as to both the desirability of division and the physical boundary line.
In short Parliament ought not to dictate to the people of the Territories what is to be their fate.

e/ Given all of the above my recommendations which I hope will be approved by the committee is that, at present, no change be made to the N.W.T. federal electoral boundaries and that the constituencies retain their present names. This is also the recommendation of the Report of the Boundaries Commission for the Northwest Territories 1983.

I thank yourself and the members of the committee for the opportunity to make these views known and respectfully request that, with the consent of the committee, this letter be appended to the proceedings of the committee to which it is relevant.

Yours faithfully,

Dave Nickerson.

Dave Nickerson, M.P.
Western Arctic.

APPENDICE «PRIV-1»

(TRADUCTION)

Pièce 685
Édifice de la Confédération
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)

Le 14 avril 1986

Monsieur Sandy Birch, greffier
Comité permanent des élections,
des privilèges et de la procédure
518, Édifice Wellington
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

OBJET: RAPPORT DE LA COMMISSION DE DELIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES POUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST, 1983

Monsieur,

J'ai appris que le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure examinera le rapport susmentionné dont il a été saisi, le 17 avril 1986, date à laquelle je serai malheureusement absent d'Ottawa.

Je vous demanderais de porter les observations et les recommandations suivantes à l'attention des membres du Comité:

a) Les habitants des Territoires du Nord-Ouest estiment impossible de dissocier la question de la délimitation des circonscriptions électorales fédérales de la question de la division éventuelle des Territoires et toute limite politique qui en résulterait.

b) La plupart des habitants des Territoires du Nord-Ouest (en particulier ceux de ma circonscription) ne sont pas nécessairement en faveur d'une division. Si cette dernière devait être établie, ils n'accepteraient pas, non plus que moi, qu'une ligne de végétation tienne lieu de limite, comme c'est le cas avec la limite électorale fédérale actuelle.

c) Le remplacement du nom actuel de Nunatsiaq par Nunavut serait considéré comme une décision hautement politique de la part du Parlement du Canada, décision qui encouragerait les défenseurs de la «Proposition Nunavut», c'est-à-dire qui prônent la division politique des Territoires le long d'une ligne de végétation.

d) Le Parlement considère que la décision de diviser les Territoires du Nord-Ouest revient aux habitants des Territoires et qu'avant qu'une telle division n'ait lieu, il faudrait qu'il y ait consensus entre les habitants des Territoires du Nord-Ouest quant à l'opportunité de la division et au choix de ses limites géographiques.
En résumé, il ne revient pas au Parlement de décider du sort des habitants des Territoires du Nord-Ouest.

e) Compte tenu de ce qui précède, je recommande que, et j'espère que les membres du Comité m'approuveront, pour le moment, aucun changement ne soit apporté aux limites des circonscriptions électorales fédérales des Territoires du Nord-Ouest et au nom actuel des circonscriptions. Cette recommandation rejoint celle qui figure dans le Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour les Territoires du Nord-Ouest, 1983.

Je vous remercie, ainsi que les membres du Comité, de m'avoir donné l'occasion de faire connaître mon point de vue et vous prie respectueusement de faire annexer cette lettre aux procès-verbaux correspondants du Comité, avec le consentement de celui-ci.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

(Original signé par)

Dave Nickerson, député
Western Arctic

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 4

Tuesday, April 22, 1986

Chairman: Albert Cooper, M.P.

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 4

Le mardi 22 avril 1986

Président: Albert Cooper, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the

Elections, Privileges and Procedure

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Élections, des privilèges et de la procédure

RESPECTING:

Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists

CONCERNANT:

Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

First Session of the Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la trente-troisième législature, 1984-1985-1986

WITNESSES—TÉMOINS

Thomas Suluk, M.P.;

Bob MacQuarrie, M.L.A., Vice-Chairman, Western Constitutional Forum.

Thomas Suluk, député;

Bob MacQuarrie, membre de l'Assemblée législative, vice-président, *Western Constitutional Forum.*

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 4

Tuesday, April 22, 1986

Chairman: Albert Cooper, M.P.

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 4

Le mardi 22 avril 1986

Président: Albert Cooper, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Elections, Privileges and Procedure

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Élections, des privilèges et de la procédure

RESPECTING:

Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists

CONCERNANT:

Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

26136—1

STANDING COMMITTEE ON ELECTIONS, PRIVILEGES AND PROCEDURE

Chairman: Albert Cooper, M.P.

Vice-Chairman: Fred King, M.P.

COMITÉ PERMANENT DES ÉLECTIONS, DES PRIVILÈGES ET DE LA PROCÉDURE

Président: Albert Cooper, député

Vice-président: Fred King, député

MEMBERS/MEMBRES

Patrick Boyer
Jacques Guilbault
J. Robert Howie
Rod Murphy
Reginald Stackhouse

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, APRIL 22, 1986
(6)

[*Text*]

The Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure met at 6:13 o'clock p.m. this day, the Chairman, Albert Cooper, presiding.

Members of the Committee present: Patrick Boyer, Albert Cooper, Rod Murphy, Reginald Stackhouse.

Acting Member: George Baker for Jacques Guilbault.

Other Member present: Lorne McCuish.

Witness: John Rodriguez, M.P.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, March 25, 1986 relating to Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists. (*See Minutes of Proceedings dated Monday, April 14, 1986, Issue No. 1.*)

John Rodriguez made a statement and answered questions.

At 7:40 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 22 AVRIL 1986
(6)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des élection, des privilèges et de la procédure se réunit, aujourd'hui à 18 h 13, sous la présidence d'Albert Cooper, (*président*).

Membres du Comité présents: Patrick Boyer, Albert Cooper, Rod Murphy, Reginal Stackhouse.

Membre suppléant: George Baker remplace Jacques Gilbault.

Autre député présent: Lorne McCuish.

Témoin: John Rodriguez, député.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 25 mars 1986 relatif au lobbying et à l'enregistrement des lobbyistes payés. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du lundi 14 avril 1986, fascicule nº 1.*)

John Rodriguez fait une déclaration et répond aux questions.

A 19 h 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, April 22, 1986

• 1813

The Chairman: Order. We have as our witness today Mr. Rodriguez, no stranger to the committee; in fact, he has sat in with us as a member.

Mr. Rodriguez, we are pleased to have you appear as a witness. We I am sure have all read your bill with interest. Do you have any opening remarks you would like to make?

Mr. John R. Rodriguez (Member of Parliament (Nickel Belt)): Yes, I have a few brief opening remarks, Mr. Chairman. Thank you very much, and I thank my colleagues for their presence here this evening.

Mr. Chairman, it would be remiss of me not to express my sincere thanks, and those of all of us who do support the idea of registering lobbyists, our collective thanks, to Frank Moores, because I think, quite frankly, if it were not for Frank really letting the cat out of the bag, so to speak, with his very obvious method of operating, we would never have seen the Prime Minister take on very resolutely in September the whole business of announcing that there would be an attempt to register lobbyists.

• 1815

Now, I start off with some very basic assumptions. I am not assuming that lobbyists are all a bunch of persuaders who do nasty things; I start off with a very basic assumption that our society is a democratic and open system of government. To ensure that we keep the system democratic and open, I think the public has a right to know, and not only has this Parliament demonstrated its desire to talk about the openess and democracy of the system, but in fact, we have put legislation on the books.

In fact, Parliament did pass an Election Expenses Act, and to a large extent, that focuses on those who contribute to political parties. Anything over $100 is recorded, and indeed, from the Chief Electoral Officer we can obtain a statement showing who gave what to which party. I think we have a Freedom of Information Act. The intent of that, again, is to ensure that the system remains democratic and open.

It seems to me, therefore, to ensure that our system not only seems open and democratic but is in fact and in practice open and democratic, in the whole area where persuaders are operating the public has a right to know who is doing what to whom and for how much. I think that is a base.

I could not put it more succinctly than Senator Abraham Ribicoff, who was testifying before the Senate Committee on Government Operations. In the publication entitled *Lobby*

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 22 avril 1986

Le président: À l'ordre! M. Rodriguez, notre témoin d'aujourd'hui n'est pas un étranger pour ce Comité, dont il a été membres.

Monsieur Rodriguez, nous sommes heureux de vous voir comparaître comme témoin et avons tous, j'en suis sûr, pris connaissance avec intérêt de votre projet de loi. Est-ce que vous avez une déclaration d'ouverture à faire?

M. John R. Rodriguez (député, Nickel Belt): Oui, en guise d'introduction j'aimerais faire quelques observations, monsieur le président. Je vous remercie beaucoup, ainsi que mes collègues, d'avoir bien voulu venir ce soir.

Monsieur le président, ce serait me montrer bien négligent que de ne pas remercier, Frank Moores, au nom de tous ceux qui plaident en faveur d'un enregistrement des démarcheurs parlementaires car en toute franchise si Frank n'avait pas vendu la mèche, pour ainsi dire, avec sa façon d'agir au vu et au sus de tous, jamais le premier ministre n'aurait pris sur lui aussi résolument d'annoncer, en septembre dernier que l'enregistrement des lobbyistes parlementaires allait être envisagé.

Je vais d'abord poser quelques hypothèses de départ: je n'affirme nullement que les lobbyistes, par leur chant de sirènes, commettent de vilaines actions. Point du tout: je pars du point de vue que notre société a un régime démocratique et ouvert et pour le garder précisément démocratique et ouvert, le public a le droit de savoir. Non seulement ce Parlement a manifesté son désir de parler du caractère démocratique et ouvert du régime, mais nous avons même légiféré sur ce point.

En effet, le Parlement a adopté une Loi sur les dépenses d'élection par laquelle il est question justement, dans une grande mesure, de ceux qui appuient financièrement les partis politiques. Toute contribution dépassant 100$ est enregistrée et nous pouvons obtenir du directeur général des élections un état financier avec les noms des donateurs et le parti bénéficiaire. Nous avons, je crois, une loi relative à la liberté de l'information, loi qui vise, elle aussi, à garantir le caractère démocratique et ouvert du régime.

Il me semble donc essentiel, afin que le régime non seulement apparaisse ouvert et démocratique mais le soit en réalité, que le public, en tout ce qui concerne l'action des groupes de pressions, a le droit de savoir quelles pressions s'exercent, sur qui et pour quelle gratification. C'est ce qui me paraît essentiel.

Je ne saurais mieux le dire que le sénateur Abraham Ribicoff quand il a témoigné devant le *Senate Committee on Government Operations*. Voici ce qu'il dit dans le document

[*Texte*]

Reform Legislation Hearings, the 94th Congress, the First Session, April 22, 1975, he said this:

> To protect the democratic process itself and assure public confidence in it, the lobbyist must work in the open. His work must not be cloaked in secrecy. Secrecy inevitably spreads public suspicion. Secrecy helps disguise the voice of a single special interest as the voice of the general public. The stream of letters or mailgrams we all receive may be a spontaneous reflection of the public view, or it may only represent a secretly generated campaign by just one special interest. Congress and the public have a right to know which it is.

Mr. Chairman, I do not think I could put it any more succinctly than Abraham Ribicoff did in 1975.

When we look at the Canadian experience, I think it creates a great deal of suspicion in the minds of the public when, for example, not only do we have lobbyists who operate openly on the Hill or operate surreptitiously, but in fact we know from studies that, of the contacts lobbyists make, 40% of the time they are contacting the bureaucracy, and the lowest on the totem pole of contacts are the Members of Parliament themselves.

That is interesting in our kind of system as opposed to the American experience. The thing becomes extremely suspicious to the public when those who have known political connections in fact become involved in influencing government decision-making.

For example, we have Bill Neville, and everybody knows Bill Neville's politics. Bill Neville is a Tory and he has established a company called Public Affairs International or PAI for short, and "PAI" is right. There is Sam Hughes, the former President of the Canadian Chamber of Commerce. He has an outfit called Executive Consultants Limited. Then there is Frank Moores. We all know what his politics are, and he has an outfit called The Government Consultants International.

• 1820

It just seems to me, Mr. Chairman, and members of the committee, that in fact the public becomes very cynical when they see known former active politicals now heading up consulting firms; and in fact, they do not know exactly what they are doing, but they know that somehow or other decisions are made. I think this creates a considerable amount of suspicion in the minds of the public, and they become cynical, and our system loses as a result of that. I believe a registry of lobbyists would be an opportunity to create some transparency to allow the public the opportunity to know who is doing what to whom and for how much.

I believe any registry should be open; that there should be an openness to the registry; that the public should have access to it. I believe there should be clarity to any registration of lobbyists; it should be very clear to the lobbyists what exactly the information is they have to put on the register. And I think it ought not to be bound up in a lot of administrative red tape.

[*Traduction*]

intitulé *Lobby Reform Legislation Hearings, the 94th Congress, the First Session, April 22, 1975*:

> Le lobbyiste doit oeuvrer au grand jour si l'on veut protéger le processus démocratique lui-même et lui assurer la confiance du public. Il ne doit pas s'envelopper de mystère, car le mystère inévitablement engendre les soupçons du public. Grâce au mystère, on fait passer la voix d'un groupe de pressions spécifique pour la voix du grand public. Le flot de lettres ou de télégrammes qui nous parviennent exprime peut-être spontanément l'opinion publique mais il n'est peut-être que le résultat d'une campagne orchestrée en secret par un seul groupe d'intérêt. Le Congrès et le public ont le droit de savoir ce qu'il en est.

Monsieur le président, il me serait difficile de le dire mieux, et en moins de mots que Abraham Ribicoff en 1975.

Pour en venir maintenant à l'expérience canadienne, on nourrit la défiance du public avec des lobbyistes qui non seulement interviennent sur la Colline, ouvertement ou subrepticement, mais qui, d'après ce que des études nous apprennent, effectuent 40 p. 100 de leurs interventions auprès des fonctionnaires et pour lesquels l'échelon le plus bas de l'échelle de Jacob, ce sont les députés qui l'occupent.

C'est l'une des différences entre notre système de gouvernement et le système américain et une différence intéressante. La méfiance se répand de plus en plus lorsque ceux qui ont des relations politiques connues se mettent à influencer les décisions du gouvernement.

Nous avons, par exemple, le cas de Bill Neville dont la politique n'est que trop connue. Bill Neville est un conservateur qui a fondé une société appelée *Public Affairs International* soit l'acronyme PAI dont la signification en anglais est, on ne peut plus, alléchante. Vous avez Sam Hughes, ancien président de la Chambre de commerce, directeur d'une société appelée *Executif Consultants Limited* et vous avez Frank Moores, qui ne met pas ses idées politiques sous le boisseau et dont la société s'appelle *The Government Consultants International*

Monsieur le président et membres du Comité, comment le public ne serait-il pas cynique quand il voit d'anciens hommes politiques à la tête de sociétés de consultants? Sans savoir au juste ce qu'ils font, le public sait que quelque chose se trame, ce qui ne peut manquer d'éveiller ses soupçons et ses sarcasmes et de porter en conséquence atteinte à notre système. S'il existait un registre des démarcheurs parlementaires, cela permettrait de lever le voile sur le mystère et de faire savoir au public qui est-ce qui travaille dans les coulisses, à quel prix et sur qui l'action s'exerce.

Tout registre, à mon avis, devrait être officiel et accessible au public. On ne devrait pas faire de cachotteries au sujet de ce registre, et les lobbyistes devraient être informés de ce qui doit y figurer. L'inscription devrait se faire sans paperasserie tâtillonne, elle devrait être simple et claire. D'après ma définition, est lobbyiste toute personne qui, contre rémunéra-

[*Text*]

I think it should be easy to register and to administer. I believe a lobbyist is anyone who, for pay, directly or indirectly, attempts to influence any decision the government has on the table or may be contemplating. I believe that voluntary organizations who have paid individuals who come to lobby should register. They would fall under that. Trade unions who have people come to the Hill to do this lobbying must register. I believe that should be so.

This is not to interfere with the legitimate access of constituents to their Member of Parliament; that if a constituent comes to see a Member of Parliament about his unemployment insurance or his Canada Pension, that is an individual situation between the Member of Parliament and his constituent, and is not, in my opinion, lobbying.

Mr. Chairman and members of the committee, I believe our neighbours to the south . . . As a matter of fact, we had a perfect example of it this week. As you know, there is a decision the Senate Committee has to make. The United States government, the Reagan administration, would like it to make a certain decision in favour of fast-tracking free trade. And Canada wanted that decision. So what did Canada do? We hired a lobbyist, a Mr. Deaver. We know what Mr. Deaver was paid, because Mr. Deaver is a registered lobbyist. Mr. Deaver was paid by Canada $105,000 U.S. to do the lobbying job on this fast-tracking of free trade. I think that is open. In Canada we would never know that.

I say that if our neighbours, or cousins, to the south have seen fit that they have a right to protect their democracy and the openness of their system, and they have put a registry in place, I think it is something Canada should take an example from and we should establish a registry for lobbyists.

The Chairman: Thank you, Mr. Rodriguez.

I have several questions myself on your bill, but I am sure other members of the committee have as well.

I will remind the committee that what we have been doing informally is going with about 10 minutes each for the first round, so I would ask that we keep the questions and the responses as short as possible to make sure we get a full exposure.

The first name I have on the list is Mr. Baker.

Mr. Baker: Mr. Chairman, because I did come in late, and I see lots of things wrong with this bill, I would prefer it if the other parties took their 10 minutes first.

The Chairman: Mr. McCuish.

Mr. McCuish: Thank you, Mr. Chairman.

I cannot help thinking that my colleague, Mr. Rodriguez, has something of a vendetta here. He is trying to save the world from Frank Moores; and certainly by inuendo, Mr. Chairman, he is implying, with the names he has mentioned, that to be a Tory is to be bad and evil. I do not agree with that, and I do not respect it, Mr. Rodriguez.

[*Translation*]

tion directe ou indirecte, tente d'influer sur toute décision que le gouvernement prend ou songe à prendre. Les organisations de bénévoles qui paient des intermédiaires pour intervenir en leur faveur tomberaient dans cette catégorie et devraient s'inscrire; de même les syndicats qui envoient des gens sur la Colline. C'est ainsi que cela devrait se faire à mon avis.

Ceci ne devrait d'aucune façon entraver le libre accès des commettants auprès de leurs députés. Un commettant qui consulte son député sur sa pension de retraite ou sur son assurance-chômage, qui s'adresse directement à lui, ne fait pas, à mon avis, du lobbying.

Monsieur le président et membres du Comité, si nous regardons ce qui se passe de l'autre côté de la frontière . . . nous en avons eu un parfait exemple cette semaine. Vous n'ignorez pas que le Comité du Sénat doit prendre une décision et le gouvernement des États-Unis, à savoir l'administration Reagan, voudrait lui faire prendre une décision en faveur d'une accélération du libre-échange. Le Canada lui aussi tenait à cette décision. Qu'a donc fait notre pays? Il a engagé les services d'un lobbyiste, un certain Deaver et nous savons combien M. Deaver a été payé pour ses services, parce que c'est un lobbyiste enregistré. M. Deaver a reçu du Canada 105,000$ U.S. pour faire passer cette décision de libre-échange. Voilà qui est clair, alors qu'au Canada, on en ferait mystère.

Si nos voisins du Sud, ou cousins, jugent bon, pour protéger le caractère démocratique et ouvert de leur régime, d'imposer un registre, le Canada se devrait de suivre leur exemple et d'en faire de même.

Le président: Je vous remercie, monsieur Rodriguez.

J'ai moi-même plusieurs questions à vous poser sur votre projet de loi, mais je ne suis certainement pas le seul.

Je rappelle au Comité que chacun dispose de dix minutes pour le premier tour de questions; je vous prie de vous en tenir à ces dix minutes, en gardant les questions et réponses aussi succinctes que possible afin que chacun ait son tour.

Le premier nom sur ma liste est M. Baker.

M. Baker: Monsieur le président, comme je suis arrivé en retard et que j'ai beaucoup de critiques à faire sur ce projet, je préférerais céder d'abord la parole aux autres.

Le président: Monsieur McCuish.

M. McCuish: Je vous remercie, monsieur le président.

Je ne puis m'empêcher de penser que mon collègue, M. Rodriguez, se livre ici à un règlement de compte. Il veut délivrer le monde de Frank Moores et, par ses insinuations et les noms qu'il cite, il semble sous-entendre qu'être conservateur, c'est être l'esprit du Mal. Je ne suis pas d'accord avec lui, et je n'accepte pas une telle thèse, monsieur Rodriguez.

[*Texte*]

• 1825

You feel that lobbying legislation and regulation is a good thing. Obviously, you think there is a real problem here. I have yet to see it. I would like to ask you, particularly in light of what one witness said the other day, and I believe you were here, sir. She represented some 1,350 lobbyists and she was asked directly of situations in which there had been anything underhanded said or done by lobbyists, whether in her organization or others. After some thought, she came up with an incident in which a lobbyist had offered some wine, I believe it was, to a customs official.

Now, out of the 1,350 lobbyists which she represented and out of the lobbyists outside of that association whom she knew, that is the only situation that came up. You have made pretty rash and brash reference to people now in the lobbying occupation or profession. Are you telling me that there is something that any one of them did which was wrong? If so, with the same degree of candour perhaps you will tell the committee what it was.

Mr. Rodriguez: Thank you very much. Mr. Chairman, in his preamble to the question, my colleague suggested that I had a vendetta, possibly against Frank Moores, Bill Neville and people I have mentioned. No, I do not have a vendetta. Indeed, it is the very fact that I believe that lobbying should come out of the secrecy of the cupboards and come out into the open. I mean, I have no way of knowing whether anything has ever been done wrong, but I am saying to you that the public has a right to know.

This is not to say they have done anything wrong, but I think the potential for wrongdoing may very well be there and that this is the check and the balance. The very fact that people know who is doing the lobbying for whom and for how much means that questions can be raised when things happen. But if you do not know what is going on and, in fact, I never knew the extent to which lobbying was being done until now when some focus is being put on these companies and we know who the principals are behind them.

So all I can say to you is that I am not here to pick out, say, misdeeds that lobbyists may or may not have done. I have no way of knowing that. All I am saying to you is that the public, the people we represent, have a right to know those who have access to the law makers, to the movers and shakers in government.

Mr. McCuish: All right. On that premise then, Mr. Rodriguez, I suggest that in a democratic society everybody, everybody, has the right to make enquiries on his or her own behalf or on behalf of clients. I am blessed if I can see what registering people with vested interests is going to do to help a situation which I do not know exists.

You made the point, and it is a good point, that by best estimates 40% of the lobbying is done with the bureaucracy. That points out a situation which every parliamentarian knows

[*Traduction*]

D'après vous, une loi prévoyant un enregistrement des démarcheurs parlementaires est une bonne chose, car vous voyez là, de toute évidence, un problème. Je n'en dirais pas autant et je voudrais vous poser une question à propos de ce que disait l'autre jour l'un des témoins, et je crois que vous étiez présent. Ce témoin, une femme, représentait 1,350 démarcheurs parlementaires et on lui a demandé si, à son avis, il se passait des choses en sous-main, dans son organisation ou ailleurs. Après un moment de réflexion, elle a rapporté le cas d'un lobbyiste qui avait offert du vin, je crois, à un fonctionnaire des douanes.

C'est le seul cas qu'elle ait pu nous rapporter sur les 1,350 lobbyistes qu'elle représente et sur tous les autres qu'elle connaît. Vous avez porté un jugement expéditif et hâtif sur les gens de cette profession. L'un d'entre eux aurait-il usé de procédés indélicats? Si tel est le cas, avec la franchise qui vous caractérise, faites-en donc part au Comité.

M. Rodriguez: Merci beaucoup. Monsieur le président, mon collègue, avant de me poser cette question, évoquait, à propos de Frank Moores, Bill Neville et les autres que j'ai mentionnés, un règlement de compte. Non, je ne cherche pas à me venger, et c'est la raison même pour laquelle je pense que les lobbyistes devraient sortir de leur anonymat et se montrer au grand jour. Comment pourrais-je savoir s'il y a jamais eu des procédés indélicats? Mais ce que je vous affirme, c'est que le public a le droit de savoir.

Je n'insinue pas du tout qu'il y ait eu des machinations, mais je dis que cette possibilité existe et qu'il faut pouvoir rectifier cette situation. Quand on sait qui est-ce qui s'emploie à agir dans les coulisses, pour le compte de qui et contre quelle rémunération, cela permet de poser des questions quand des événements se produisent, ce qui ne peut se faire quand on est maintenu dans l'ignorance. Je n'ai jamais su tout ce qui se passait dans les coulisses jusqu'à ce que la lumière ait été faite sur ces sociétés et jusqu'à ce qu'on sache qui en tire les ficelles.

Tout ce que je puis donc vous dire, c'est que je ne me pose pas en redresseur des torts qu'auraient, ou n'auraient pas commis les lobbyistes, j'ignore ce qu'il en est, mais ce que je vous dis, c'est que le public, ceux que nous représentons, a le droit de savoir quels sont ceux qui exercent une influence sur les législateurs, sur ceux qui tiennent en main les rênes du gouvernement.

M. McCuish: Parfait. Dans ce cas, monsieur Rodriguez, je vous ferais remarquer que, dans une société démocratique, c'est le droit de chacun de se renseigner pour son propre compte ou pour le compte de ses clients. Je vois mal à quoi il servirait d'exiger que des gens qui représentent des groupes de pression s'inscrivent dans un registre et quel remède cela apporterait à une situation qui, à mes yeux, n'a rien d'inquiétant.

Vous avez invoqué l'argument fort intéressant d'après lequel 40 p. 100 du lobbying se ferait auprès des fonctionnaires. C'est mettre en relief une situation de fait depuis une vingtaine

[*Text*]

has been almost traditional over the past two decades, that this country is run by the bureaucrats. But listing the names of people who have concerns by asking them how much they are making for directing inquiries to the bureaucracy or to Canada's Parliament is not by any manner of speaking going to solve the problem.

• 1830

But if you are an advocate of a registry, and you recognize the democratic fact that this is a free society and we can speak to, on behalf of and with anybody we want, then how is your registry going to serve to any advantage? And the prime question, and my last one, is just precisely how it is going to be policed and regulated.

Mr. Rodriguez: Our cousins to the south of us, 42 of the 50 states, have their own state lobby registry, and the federal government of the United States has a registry for lobbyists. I mentioned Mr. Deaver. No one could say that they do not enshrine the free enterprise system any more than we do or any less than we do. In fact, some would say that is really the altar at which they worship these days. But in fact the people who use the system there find that it gives them greater access to people who make decisions in the bureaucracy, in the civil service and in the legislatures.

I suggest to you that the registration of lobbyists provides greater access for them and in an open fashion. That is number one.

I will give you a specific example. We all have heard that a bill is supposed to be coming down any time now with respect to pharmaceutical products and that in fact it will go to a 10-year protection of the patents. I do not know who the pharmaceutical drug company lobbyists are, and if you were to phone up any civil servant in Consumer and Corporate Affairs he would not want to talk to you because somehow or other certain insinuations are made if he told you that he had been having lunch with pharmaceutical representatives.

I suggest to you that if you had a registry for lobbyists and their names were in that registry and you phoned up somebody in the civil service and asked if they had seen Mr. So-and-so, the lobbyist for the pharmaceutical companies, you are more than likely to receive the answer yes and then be asked if they can receive the information which was given to you. So I do not see the registry of lobbyists limiting freedom. I think it expands the access to the law-makers.

I think your other question was how to, who would? In my bill it says the Speaker shall maintain the register, and for a fee—and I would say a reasonable fee. I know that in Vermont, for example, they charge $5 per registration, and I would suggest that it would be in the vicinity of $25 and it is an annual registration and the information would be updated in the registry. The onus is on the lobbyist to register and to provide the information.

[*Translation*]

d'années, bien connue de tous les députés, à savoir que ce pays est gouverné par la bureaucratie. Mais on ne résoudra certainement pas le problème en dressant la liste des gens qui veulent exercer une influence en leur demandant combien ils gagnent en servant d'intermédiaires entre leurs clients et les hauts fonctionnaires ou le Parlement canadien.

Mais puisque vous préconisez un registre et reconnaissez que nous sommes en démocratie et qu'on est libre d'intercéder pour qui on veut en s'adressant à qui l'on veut, quelle sera l'utilité de votre registre? Et enfin, dernière question, mais qui me parait essentielle, de quelle façon envisagez-vous de tenir ce registre?

M. Rodriguez: Chez nos voisins du Sud, 42 des 50 États ont leur propre registre de lobbyistes de même que le gouvernement fédéral des États-Unis. Je mentionnais M. Deaver. La libre entreprise est l'un des principes par excellence des États-Unis, d'aucuns diraient même parce qu'ils en ont fait dans les derniers temps un article de foi sacro-saint. Mais ceux qui se servent de ce système aux États-Unis considèrent qu'il leur facilite l'accès aux décideurs de la bureaucratie, de la fonction publique et des assemblées législatives.

L'inscription des lobbyistes leur ouvre donc des portes et officialise leurs démarches. C'est là mon premier argument.

Je vais vous en donner un exemple précis. Nous savons tous que nous sommes sur le point d'adopter un projet de loi sur les produits pharmaceutiques, d'après lequel les brevets seraient protégés pour une durée de 10 ans. Je ne sais pas quels sont les lobbyistes des laboratoires pharmaceutiques et si vous téléphoniez à l'un des fonctionnaires de Consommation et Corporations, il refuserait de vous parler parce que s'il vous disait qu'il a déjeuné avec des représentants des laboratoires pharmaceutiques, cela ne manquerait pas d'éveiller les soupçons.

Si vous aviez un registre des lobbyistes, et si vous téléphoniez à un haut fonctionnaire en lui demandant s'il a vu le lobbyiste des laboratoires pharmaceutiques, vous auriez toutes les chances qu'on vous réponde oui et qu'on vous demande l'information qui vous a été communiquée. Je ne vois donc nullement dans ce registre une limitation des libertés, et je crois plutôt qu'il ouvrirait les portes des législateurs.

Votre autre question portait, je crois, sur la mise en oeuvre d'un tel projet. Il est stipulé dans mon projet de loi que le président de la Chambre des communes doit tenir le registre, et ce, contre paiement d'un droit justifié. Je sais qu'au Vermont, par exemple, il faut payer 5$ par inscription et je proposerais que le droit d'inscription se situe plutôt autour de 25$, qu'il soit payé annuellement et que l'information soit mise à jour. C'est au démarcheur parlementaire qu'incombe la responsabilité de s'inscrire et de donner l'information.

[*Texte*]

Punishments are provided if the information is not provided, is not put in the registry, or if wrong information is put in the registry there are provisions to take care of that.

I would also suggest that the registry ought to have the amount of money in the preceding year which the lobbyists used in doing the lobbying. I think that is how it would be policed.

I stressed in my opening remarks that the administration should be pretty simple and straightforward—no fuss, no mess, no red tape.

• 1835

I may point out that in some states in the United States the lobbyist has to update his information monthly. I am not suggesting that here.

Mr. Murphy: Mr. Chairman, first of all, I promised the witness when I saw him earlier on this afternoon that I had better disclose my conflict of interest here immediately. But I did promise him I would not ask him any easy questions.

I think it speaks well of the interest in this particular issue that we have a fairly large delegation here for an evening meeting of the committee. I have sat on this committee for four years, and with the exception of a particular set of hearings we had on an issue relating to Bryce Mackasey, we never had this kind of public interest in what we are doing. I almost feel as though we should have a list of the people watching the committee registered tonight.

The previous questioner seemed to indicate that Mr. Rodriguez was taking a line, or an approach, which was anti-Conservative. I do not think that is true, and I do not think that is fair to Mr. Rodgriguez. He has expressed interest in this legislation and this topic before that.

I would think what we are dealing with relates not only to an extension of what we have done when we have instituted public disclosure with regard to the Canada Elections Act, as Mr. Rodriguez said, but it also follows from what this House did with access to information when we passed legislation in that area. We all know that Ged Baldwin, a former Conservative MP, was one of the people who were very strong advocates of that cause.

I think what we are doing, whether it is Mr. Rodriguez's legislation or the action that has been proposed for study by the government itself, is we are taking that whole process one step further. We know there is a lot of lobbying going on on Parliament Hill and with senior bureaucrats. We know there is a lot of lobbying going on with Ministers. I think it is only fair that just as we, through the Access to Information Act, as parliamentarians, the media, and the public, have a right to get such information, we also have a right to know who is here, whom they are working for, whom they are meeting, and for what purpose and for what amount. I think that is part of the public's right to know, and it makes us in Parliament better able to do our job.

Let me give you an example of why I believe that is important. In the last Parliament we passed Bill C-34, which

[*Traduction*]

Des peines sont prévues pour ceux qui ne s'inscrivent pas ou fournissent des renseignements faux ou incomplets.

Je propose également que le registre contienne les sommes dépensées l'année précédente par les lobbyistes au cours de leurs démarches. C'est ainsi que j'envisage la tenue de ce registre.

J'ai souligné dans ma déclaration d'ouverture que l'administration de ce registre devrait être aussi simple que possible, sans formalité inutile, sans gaspillage d'efforts, sans paperasse.

Permettez-moi de vous faire remarquer que dans certains États des États-Unis, il incombe au lobbyiste de mettre à jour l'information chaque mois, ce que je ne propose pas ici.

M. Murphy: Monsieur le président, j'ai promis au témoin, lorsque je l'ai rencontré cet après-midi, de faire connaître sans tarder dans quel conflit d'intérêt je me trouvais, mais je lui ai promis que mes questions ne seraient pas faciles.

Le fait que cette question est d'intérêt général est souligné par le nombre relativement élevé de gens qui assistent à une réunion en soirée de notre Comité. Voilà quatre ans que je suis membre de ce Comité et, à l'exception d'une série d'audiences concernant l'affaire Bryce Mackasey, le public n'a jamais autant semblé s'intéresser à ce que nous faisons. Je regrette presque que nous n'ayons pas une liste des gens qui sont dans la salle ce soir.

L'intervenant précédent semblait dire que M. Rodriguez faisait preuve de sentiment anticonservateur. Cela ne me paraît ni vrai ni juste envers M. Rodriguez qui manifeste depuis longtemps de l'intérêt pour cette question et pour cette loi.

La question que nous avons à l'étude constitue un élargissement de ce que nous avons fait en légiférant sur l'information publique dans le cas de la Loi électorale du Canada, comme le mentionnait M. Rodriguez, mais cela découle également de ce qu'a fait la Chambre à propos de l'accès à l'information lorsque nous avons adopté une loi à cet effet. Nous savons tous que Ged Baldwin, ancien député conservateur, est l'un de ceux qui se sont fait les défenseurs de cette cause.

Ce que nous faisons ici, qu'il s'agisse du projet de loi de M. Rodriguez ou de l'objet de l'étude que nous a confié le gouvernement lui-même, c'est aller plus loin dans la direction déjà prise. Nous savons qu'il y a beaucoup de lobbyisme sur la Colline, ainsi qu'auprès des bureaucrates et des ministres. Il n'est que juste que les députés, la presse et le public, grâce à la Loi sur l'accès à l'information, puissent se procurer cette information; nous avons également le droit de savoir qui sont les lobbyistes, pour qui ils travaillent, qui ils rencontrent, dans quel but et pour quelle rémunération. Ce sont des choses que le public a le droit de savoir et cela permet au Parlement de mieux s'acquitter de sa tâche.

Permettez-moi de vous donner un exemple illustrant l'importance à mes yeux de cette mesure. Nous avons adopté,

[*Text*]

was amendments to the Canada Labour Code. It took us two months for the House of Commons to pass that legislation. It took another two years for the department to prepare and institute the regulations. We know that any number of groups came before the Minister, came before senior officials within that department. We have a charge made last week by the Executive Vice-President for the Canadian Labour Congress, Dick Martin, in which he stated that the regulations we received, which came down from the Minister's office, often do not relate at all to the actual changes that were made in legislation.

So we have an example there where Parliament acted in good faith, where regulations have been instituted, it took a long time to do it, and we have no idea why those regulations are done in the way they are and why those regulations have in many cases actually weakened the Canada Labour Code. I would think—and I would like the witness's response to this—that what we are doing is not casting a net to find Frank Moores or anybody else, but what we are doing is letting various groups within the society know who is lobbying and for what, so that opposing groups, whether the Canadian Labour Congress or some environmental group or some group from Alberta, are also in a position to make sure that their voice is heard.

I would like the witness's comments on that. He may find that a soft question, but I am asking him if he thinks this legislation would in fact help opposing groups have a chance to make sure their voice is heard.

Mr. Rodriguez: First of all, let me say that I am in good company, because the Prime Minister himself, on September 9, said, and I quote:

• 1840

> It is the undertaking of this government to introduce into the House of Commons at an early date legislation to monitor lobbying activity and to control the lobbying process by providing a reliable and accurate source of information.

Now, does he have a vendetta against lobbyists? Does he dislike Frank Moores and Bill Neville? No, I think he quite correctly sees that in fact there is a need to make the system transparent, to be able to open it up.

I think, as my colleague asked me the question, by making sure the fee is reasonable—and I suggested $25 to register—being certified and registered as a lobbyist, gives them in fact an entrée to approach bureaucrats and legislators, and for bureaucrats and legislators to accept them as lobbyists, as professionals, on the Hill. I think that provides them an entrée that at least the less powerful ones would not otherwise have.

In this particular case I am sure, Mr. Chairman, and let us not be babes in the woods about this, that former very active Conservatives as well as Liberals are now heading up lobbying firms. If they pick up the phone and phone a Cabinet Minister who happens to have been somebody whose campaign they ran, and in fact whom they knew on a political level, I am sure

[*Translation*]

au cours de la dernière législature, le projet de loi C-34 qui apportait des modifications au Code canadien du travail. Il a fallu deux mois à la Chambre des communes pour adopter cette loi et il a fallu deux ans au ministère pour élaborer et appliquer le règlement. Nous savons qu'un certain nombre de groupes ont eu des entretiens avec le ministre et avec des hauts fonctionnaires de son Ministère. Nous avons reçu la semaine dernière une lettre d'accusation de M. Dick Martin, vice-président du Congrès canadien du travail, d'après laquelle les règlements préparés dans le bureau du ministre ne se rapportent souvent nullement aux modifications effectivement apportées à la loi.

Voici donc un cas où le Parlement a agi de bonne foi, où un temps considérable a été consacré à l'élaboration d'un règlement et où nous ignorons totalement pourquoi ce règlement a été ainsi conçu et pourquoi il aboutit, dans de nombreux cas, à émasculer le Code canadien du travail. Je pense—et je voudrais que le témoin me réponde sur ce point—que ce qu'on nous demande de faire n'est pas de jeter un filet pour y prendre des gens comme Frank Moores, mais que notre objectif, c'est que divers groupes de la société sachent qui exerce des pressions et en faveur de quoi, afin que les opposants, qu'il s'agisse du Congrès canadien du travail, d'un groupe écologique ou d'un groupe de l'Alberta, soient également en mesure de faire entendre leur voix.

J'aimerais que le témoin me réponde sur ce point. La question lui paraîtra peut-être facile, mais je lui demande s'il pense que cette loi permettraient aux opposants d'avoir voix au chapitre.

M. Rodriguez: Permettez-moi tout d'abord de vous faire remarquer que je suis en bonne compagnie, car le premier ministre, lui-même a déclaré textuellement le 9 septembre:

> Le gouvernement a l'intention de présenter à la Chambre des communes, dans un avenir rapproché, un projet de loi visant à surveiller l'activité des lobbyistes et à contrôler le processus en cause en fournissant une source de renseignements fiable et juste.

Veut-il donc se venger des lobbyistes? Est-ce que Frank Moores et Bill Neville lui déplaisent? Pas du tout! Je crois au contraire qu'il comprend très bien le besoin de rendre le système tout à fait limpide, de ne rien cacher.

Je crois qu'en veillant à ce que les frais soient raisonnables—et j'ai proposé une somme de 25$ pour l'enregistrement—l'accréditation et l'inscription permettent aux lobbyistes de rencontrer les bureaucrates et les législateurs qui les considèrent alors comme des professionnels. Je crois que cela permet, du moins aux lobbyistes les moins puissants d'avoir leurs entrées, ce qui ne serait pas le cas autrement.

Dans ce cas particulier, monsieur le président, il ne faudrait pas être tout à fait naïf. Je crois qu'il convient de dire que les Conservateurs et les Libéraux qui étaient auparavant les plus actifs dirigent à l'heure actuelle des firmes de lobbying. Si ces personnes téléphonent à un ministre du Cabinet dont ils ont organisé la campagne électorale ou qu'elles connaissent sur le

[*Texte*]

that Cabinet Minister or that legislator will talk to them, because they are starting out from a position of friendship or of a common bond, namely their political ideology.

That is something that the ordinary lobbyist, who does not have those kinds of connections, could not do. This registry will give status to the lobbyists. They are registered; it is official; they can approach the bureaucrats without having to meet on a dark evening in a corner or somewhere and not be seen by politicians as having lunch with the lobbyist. That is to me the guarantee of an open system.

Mr. Murphy: Well, I think you missed my question, I will have to make it more clear for you.

Mr. Rodriguez: You will have to be tougher.

Mr. Murphy: Yes. We know these meetings are occurring now and we know that regardless of what legislation we pass, if we ever do pass legislation, lobbyists are going to exist, whether they are lawyers or whether they are firms which have been set up specifically for the purpose of lobbying.

My question is: How do we guarantee that opposing groups, perhaps less powerful, in many cases often less powerful, know that the lobbying is occurring and that they are able to make sure that they can have their voice heard as well? That is what I am asking.

Mr. Rodriguez: Well, first of all, they will have access to the register, and they will see who is registered as the lobbyist representing the pharmaceutical companies. They will see how much that person is spending on his lobbying activities. They would then be able to phone the Consumer and Corporate Affairs department, speak to the middle level bureaucrats and ask them whether they have had an approach from the lobbyist for the pharmaceutical companies and ask for copies of the materials which was given them. They have to work from information, of course, and I think it gives them an opportunity to obtain that information, which they can then use in responding to some of the things that may be happening.

For example, right now, we have heard this bill is coming down, but we do not know the line of argument that was used by the pharmaceutical companies. So there are really no opposing views being heard. We will not know until the bill actually comes down and we start holding hearings, and you know how difficult it is once the legislation is drafted, to amend anything around here.

• 1845

Mr. Murphy: Okay. I realize my time is almost up, Mr. Chairman, but there are two other areas which I think have to be dealt with in the public interest.

How do we ensure that the individual who is doing the lobbying does not have a conflict with his client, and in the

[*Traduction*]

plan politique, je suis sûr que ce ministre sera tout à fait disposé à les écouter, à cause précisément de ces liens qui ont été créés dans le contexte d'une idéologie politique.

Procéder de cette façon serait tout à fait impossible pour un lobbyiste ordinaire. Un tel enregistrement donnerait précisément à cette personne le statut voulu. Si cette personne est inscrite comme démarcheur, il s'agit là de quelque chose d'officiel, elle peut se présenter devant les bureaucrates, elle n'a pas besoin de les rencontrer dans un endroit sombre où les politiciens ne peuvent la surprendre. À mon avis, c'est cela qui permet de garantir un système ouvert.

M. Murphy: Je crois que vous n'avez pas bien compris ma question, et je vais vous donner certaines précisions.

M. Rodriguez: Soyez plus dur.

M. Murphy: Oui. Nous savons que ces réunions se passent à l'heure actuelle, et nous savons qu'en dépit de toutes les lois que nous pourrions adopter, si tant est que nous puissions en adopter une, les lobbyistes vont continuer à exister, qu'il s'agisse d'avocats ou de firmes qui ont été établies spécialement dans ce but.

Ma question est la suivante: Comment pouvons-nous garantir que des groupes moins puissants, mais ayant des idées tout à fait opposées, soient au courant des démarches faites par l'autre groupe? Cela leur permettrait en fait de faire entendre leur voix également. C'est là la question que je voudrais vous poser.

M. Rodriguez: Tout d'abord, ils auront accès aux registres. Ils pourront donc voir qui est inscrit comme lobbyiste représentant les compagnies pharmaceutiques par exemple. Ils pourront également voir le montant des dépenses que représentent les activités de lobbyisme. Ensuite, ils pourraient téléphoner au ministère de la Consommation et des Corporations, et demander à des bureaucrates de moyen niveau si le démarcheur des sociétés pharmaceutiques est venu les voir. Ils pourraient même demander des exemplaires des documents qui leur ont été donnés. Évidemment, il faut avoir certains renseignements. De la façon dont je conçois les choses, ils ont cette possibilité et ils peuvent s'en servir pour réagir face à une situation.

Ainsi, à l'heure actuelle, nous avons entendu dire que le projet de loi allait être présenté, mais nous ne savons pas exactement quels arguments ont été utilisés par les sociétés pharmaceutiques. En fait, personne n'a exprimé un point de vue opposé au leur. Nous ne saurons pas, avant que le projet de loi ne soit présenté, avant d'avoir des audiences, de quoi il s'agit, et vous savez très bien à quel point il est difficile de modifier un projet de loi lorsque celui-ci a été rédigé.

M. Murphy: Je me rends compte que mon temps est presque écoulé, monsieur le président, mais il y a deux autres domaines dont on devrait s'occuper à mon avis, et ce, dans l'intérêt public.

Ainsi, comment s'assure-t-on que la personne qui fait les démarches n'est pas en conflit d'intérêt avec son client. De la

[*Text*]

same vein, how do we ensure that the same lobbyist does not have a client versus client conflict?

Mr. Rodriguez: Do you want to explain that to me?

Mr. Murphy: It could well be that the individual who is doing the lobbying, or his firm, is a major shareholder or on the board of directors for a different firm, different interests. And he or she could be taking on the responsibility of being a client for someone else. And I will use the Frank Moores incident, where Frank Moores was on the board of directors of one airline company and was being paid by the government for other purposes at the same time.

The other example, the client versus client conflict, is where the same lobbying firm could be working for someone, for example, Inco—using an area that you and I have some knowledge about—and at the same time working for some group which is interested in controlling acid rain.

Mr. Rodriguez: First of all, the lobbyist would have to register who his clients are. If he has two clients, then he has to register the two clients. Once he registers, that becomes public knowledge. Any person, investigative reporter, could check out to see if he sits on the board of directors of companies that may be involved on the other side of the question.

Having the name, the companies that he or she is working for and how much they are being paid to do the lobbying, I think this is public information which would be useful in ferreting out other things. At the moment we do not know these things unless some enterprising reporter does some digging and snooping.

The Chairman: Thank you, Mr. Rodriguez. Mr. Baker.

Mr. Baker: Yes, Mr. Chairman. I think everybody understands what Mr. Rodriguez's intent is in introducing the bill, an act to register lobbyists.

The problem comes with the actual drafting of the bill and how you separate legitimate lobbying that is perhaps part of somebody's overall job, but not a major part of that job. As I read the bill, and I would like Mr. Rodriguez's comments on it, the definition of lobbyist and definition of payment. This would mean that in the case of an interest group, take for example, Mr. Chairman, today Moncton, New Brunswick, lobbying the opposition parties and the Minister of Transport about a decision to be taken in a couple of months. Say that group included a union representative whose partial function is, as you know, Mr. Chairman, they have roles defined. One, a union will always have a person whose role it is to lobby government. And then there is a lawyer employed by the group to assist them in lobbying the government.

Mr. Rodriguez, in that particular case, which could be expanded to any number of cases, what you are advocating is that they must all register and if they neglect to register then

[*Translation*]

même manière, comment nous assurons-nous qu'il n'y a pas de conflit qui existe entres les intérêts des différents clients de ce lobbyiste?

M. Rodriguez: Pourriez-vous me l'expliquer?

M. Murphy: Il se peut fort bien que le lobbyiste ou sa firme soit un actionnaire majoritaire ou fasse partie du conseil d'administration d'une société différente ayant des intérêts différents. Cette personne pourrait très bien accepter la responsabilité de représenter quelqu'un d'autre. Il suffit de songer à Frank Moores, qui faisait partie du conseil d'administration d'une société aérienne et qui était en même temps rémunéré par le gouvernement pour faire un autre travail.

Quant à mon deuxième exemple, les conflits qui pourraient intervenir entre clients, on pourrait donner par exemple le cas d'une firme de démarcheurs qui travaillerait pour le compte de Inco—pour prendre un exemple que vous et moi connaissons quelque peu—tout en travaillant en même temps pour un groupe qui préconise la réduction des pluies acides.

M. Rodriguez: Tout d'abord, le démarcheur devrait inscrire dans le registre qui sont ses clients. S'il a deux clients, il doit les mentionner tous les deux. De cette façon, le public est au courant. Toute personne, tout journaliste qui fait enquête, pourrait très facilement vérifier si cette personne fait partie du conseil d'administration de sociétés qui pourraient très bien défendre l'intérêt opposé à celui pour lesquelles les démarches sont faites.

Par conséquent, il suffirait de connaître le nom du démarcheur, les sociétés pour lesquelles il travaille et l'importance de la rémunération; cela permettrait de mieux déceler les irrégularités. À l'heure actuelle, nous n'avons aucun moyen d'obtenir ces renseignements, à moins qu'un journaliste particulièrement débrouillard ne décide de s'intéresser à ces questions.

Le président: Merci monsieur Rodriguez. Monsieur Baker.

M. Baker: Monsieur le président, je crois que tout le monde comprend très bien le but visé par M. Rodriguez en présentant son projet de loi intitulé: *Loi prévoyant l'enregistrement des démarcheurs parlementaires*.

Le problème, surgit au moment de la rédaction; il s'agit en effet de pouvoir établir une distinction entre les démarches tout à fait légitimes qui font peut-être partie des fonctions de certaines personnes, sans en être la fonction unique, et les autres. C'est pourquoi je me penche sur la définition de «démarcheur parlementaire» et sur la définition de «paiement». Prenons le cas d'un groupe d'intérêts, comme aujourd'hui Moncton au Nouveau-Brunswick, qui fait des démarches auprès des partis de l'opposition et du ministre des Transports pour qu'une décision soit rendue dans deux mois. Supposons qu'un tel groupe inclue un représentant syndical dont une des fonctions est précisément de faire des démarches auprès du gouvernement, ainsi qu'un avocat également.

Monsieur Rodriguez, dans ce cas particulier, qui pourrait être extrapolé à d'autres cas, vous recommandez par conséquent que toute ces personnes soient inscrites comme démar-

[*Texte*]

they are not allowed on Parliament Hill for the next three years. Is that correct?

Mr. Rodriguez: That is an interesting scenario. These people who came to the Hill today represent a broad spectrum of the community. They are concerned about a decision which involves 1,200 jobs in the community. The community literally depends on the existence of the CNR shops in that community.

Mr. Baker: The hon. member was obviously lobbied today.

Mr. Rodriguez: Yes, they came to see me. Okay? Because they have concerns and they have questions which they would like raised about what happens when the shops close and some 4,000 people get thrown onto the welfare and unemployment rolls.

• 1850

By no stretch of the imagination can they be considered as receiving payment. These people came today at their own expense, as far as I know. They received no payment to come. They received no gift, no subscription, no loan, no advance, no commission or deposit of money or anything of value. Now, if they did, then they would have to register. But I would see them as people who are concerned citizens for their community, a far cry from people coming to seek a benefit for a third party or for themselves and doing it for payment.

I hardly think the mayor of Moncton was in the pay of anybody else. I hardly think the two Liberal and Conservative MLAs were in the pay of anything other than the people. So they are not, under my definition, a lobbyist group and would not have to register.

Mr. Baker: Suppose a part of somebody's job involves the lobbying of government. Would that particular person have to register?

Mr. Rodriguez: I will give you a specific example. The first vice-president of Inco has the definition of governmental affairs; that is his responsibility. To use the jargon, he "interfaces" with federal legislators and provincial legislators and municipal legislators. That is his job; that is what he is paid to do. He is being paid to do a specific job for Inco, so under my definition he would have to register.

He comes regularly on the Hill. He sees the member for Sudbury, he sees me, I think he sees Mr. Murphy, he sees the Mint and he sees other bureaucrats. He is paid, and he gets his expenses paid and the whole bit. So in fact, he is a lobbyist, albeit dressed up as governmental affairs officer for the company. They have a paid lobbyist on staff with status.

[*Traduction*]

cheurs parlementaires et qu'au cas où elles ne se plieraient pas à cette disposition, elles ne puissent fréquenter la Colline parlementaire pendant trois ans. C'est bien cela que vous recommandez n'est-ce pas?

M. Rodriguez: Il s'agit là d'un scénario intéressant: ces personnes qui sont venues sur la Colline aujourd'hui représentent les différents secteurs de la société. Ces personnes se préoccupent de ce qu'il pourrait se passer dans le cas de 1,200 emplois qui pourraient être perdus si le gouvernement en décidait ainsi. Moncton dépend littéralement de l'existence de ces ateliers du CN.

M. Baker: Je me rends compte que l'honorable député a eu des contacts avec ces démarcheurs aujourd'hui.

M. Rodriguez: Oui, ils sont venus me voir. Ces personnes se préoccupent de la situation, elles voudraient poser certaines questions au sujet de la fermeture de ces ateliers et des 4,000 personnes qui perdraient leur emploi et deviendraient des assistés sociaux ou des chômeurs.

Il est certain que ces personnes ne reçoivent pas de rémunération pour ce qu'elles font. Elles sont venues ici à leurs propres frais, pour autant que je sache. Elles n'ont reçu aucun cadeau, aucune subvention, aucun prêt, aucune avance, aucune commission, aucune compensation qui ait une valeur monétaire. Si cela avait été le cas, ces personnes auraient dû s'inscrire. Cependant, il s'agit là de citoyens qui se préoccupent du sort de leur collectivité, et non de personnes qui viennent ici pour défendre les intérêts d'une tierce partie ou pour défendre leurs propres intérêts, et ce, contre rémunération.

Je ne pense vraiment pas que le maire de Moncton ait été payé par qui que ce soit. Je ne crois pas que les deux députés provinciaux, un conservateur et un libéral, soient à la solde de qui que ce soit, si ce n'est de leurs propres électeurs. Ainsi, d'après ma définition, il ne s'agit pas d'un groupe de démarcheurs et ces personnes ne devraient par conséquent pas s'inscrire.

M. Baker: Et si parmi ses fonctions quelqu'un avait également celle de faire des démarches auprès du gouvernement? Cette personne devrait-elle être enregistrée?

M. Rodriguez: Je vais vous donner un exemple précis. Le premier vice-président d'Inco est responsable des relations avec le gouvernement. Pour utiliser le jargon du métier, il établit la liaison entre Inco et les législateurs fédéraux, provinciaux et municipaux. C'est en cela que consiste son travail et ce pourquoi il est payé. Par conséquent, d'après ma définition, il devrait s'inscrire comme démarcheur parlementaire.

Cette personne fréquente la Colline régulièrement. Il vient visiter le député de Sudbury, il vient me visiter, je crois qu'il visite également M. Murphy, il se rend à la Monnaie canadienne et il rend visite à d'autres bureaucrates. Il est payé pour ce qu'il fait, et ses frais de voyage et de séjour lui sont également payés. Par conséquent, il est un véritable démarcheur, même si la compagnie l'a affublé du titre de responsable des affaires gouvernementales. En fait, il s'agit bel et bien d'un démarcheur payé et qui est considéré comme tel.

[*Text*]

Mr. Baker: Yes, and you would also have to agree, Mr. Rodriguez, that person then would have to register.

Mr. Rodriguez: Yes.

Mr. Baker: Would everybody have to register who is representing groups such as the National Action Committee on the Status of Women, if they are paid to lobby government?

Mr. Rodriguez: That is right.

Mr. Baker: All such organizations. Now, what is the purpose of restricting these people, if they have not so registered as a lobbyist, from entering . . . ? I believe the hon. member put it: "denying them access to Parliament Hill for three years". What would be the purpose of that?

Mr. Rodriguez: I think you are looking at the penalty.

Mr. Baker: Yes.

Mr. Rodriguez: If you look at the clause on penalties:

Any person who fails to register as a lobbyist, provides false or incomplete information required under section 4.1 or violates any of the provisions of this act other than section 5 is guilty of an offence punishable on summary conviction and is liable to a fine of $5,000 for every month in which he is in violation and is prohibited from acting as a lobbyist for a period of three years.

Mr. Baker: As your bill reads in the next clause, the person then would be denied access for any purpose to Parliament Hill for three years.

Mr. Rodriguez: Yes, because then you want to ensure that they are not slipping through the mesh and actually doing the job of a lobbyist. In other words, this puts the teeth into the penalty.

Mr. Baker: In other words, to prevent him access to a Cabinet Minister or to Members of Parliament.

Mr. Rodriguez: That is right, to legislators and to bureaucrats. By the way, Parliament . . .

Mr. Baker: Would you not say, then, that your clause 2 is a bit incorrect. It should be changed, because certainly you have left out the Confederation Building, which is where I am and where certain Cabinet Ministers are. Also the Wellington Building: I think there are Members of Parliament in that particular building. I do not know. It is just a small matter.

• 1855

Mr. Rodriguez: No, it is not a small matter because we have covered you, sir.

Mr. Baker: Oh, I see.

Mr. Rodriguez: On page 4 it says that for the purposes of this section Parliament Hill means the area of ground in the City of Ottawa bounded by Wellington Street, the Rideau

[*Translation*]

M. Baker: Et dans ce cas, M. Rodriguez, une telle personne devrait donc s'inscrire.

M. Rodriguez: Oui.

M. Baker: Toutes les personnes représentant des groupes comme le Comité national d'action sur le statut de la femme, par exemple, devraient-elles s'inscrire, si ces personnes sont rémunérées pour faire des démarches auprès du gouvernement?

M. Rodriguez: Oui.

M. Baker: Toutes ces organisations. Expliquez-moi maintenant pourquoi, au cas où ces personnes ne se seraient pas inscrites, il faudrait leur refuser l'accès à la Colline parlementaire pendant trois ans. Quel est le but d'une telle disposition?

M. Rodriguez: Vous citez là l'article concernant les peines.

M. Baker: Oui.

M. Rodriguez: L'article concernant les peines dit:

Toute personne qui ne s'enregistre pas comme démarcheur parlementaire, fournit des renseignements faux ou incomplets contrairement au paragraphe 4.1 ou contrevient aux dispositions de la présente loi, à l'exclusion de l'article 5, commet une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité et est passible d'une amende de 5,000$ pour tout mois pendant lequel il y a contravention de la loi et il lui est interdit pendant trois ans d'agir comme démarcheur parlementaire.

M. Baker: Comme l'article suivant le prévoit, cette personne se verrait refuser l'accès à la Colline parlementaire pendant trois ans.

M. Rodriguez: Oui, il faudrait s'assurer que cette personne ne puisse pas contourner les dispositions de la loi, et c'est la raison pour laquelle les peines doivent être sévères.

M. Baker: En d'autres termes, cette personne ne pourrait plus avoir accès ni à un ministre du Cabinet ni à un député.

M. Rodriguez: C'est exact, elle ne pourrait avoir accès ni aux législateurs ni aux bureaucrates. En fait, le Parlement . . .

M. Baker: Ne croyez-vous pas alors que votre article 2 n'est pas bien libellé, qu'il devrait être modifié, étant donné que vous avez oublié de parler de l'édifice de la Confédération, où je me trouve et où se trouvent également certains ministres du Cabinet. Il faudrait également parler de l'édifice Wellington où se trouvent également les bureaux de certains députés. Il s'agit là évidemment d'une question de moindre importance.

M. Rodriguez: Du tout, et en fait nous avons prévu cette situation.

M. Baker: Vraiment?

M. Rodriguez: À la page 4 du projet de loi on définit l'expression «Colline parlementaire», qui désigne l'étendue de terrain sise dans la ville d'Ottawa entre la rue Wellington, le

[*Texte*]

Canal, the Ottawa River and Bank Street, so that will probably cover it.

The Chairman: We are on the other side of Bank Street.

Mr. Baker: You mean Sparks Street. You would have to go down to Sparks Street in order to cover the Wellington Building.

Mr. Rodriguez: Well, it is possible . . .

Mr. Baker: Yes.

Mr. Rodriguez: —but we can clear it up.

Mr. Baker: You clean that up anyway. Then the Confederation Building, which is on the other side of Bank Street in a street line, could also be included.

Mr. Rodriguez: I did not . . .

Mr. Baker: Or just using the definition of Parliament Hill as defined by the House of Commons.

Mr. Rodriguez: Yes. This came right out of the legal branch of the House. I said I wanted everything covered.

Mr. Baker: That is the problem.

Mr. Rodriguez: I knew you would raise this and I wanted to cover it.

The Chairman: Thank you, Mr. Baker.

Mr. Baker: Is that all, Mr. Chairman?

The Chairman: I am sorry. On the first round there are so many. I am with you. I have a problem with questions myself.

Mr. Stackhouse, did you have any questions?

Mr. Stackhouse: I will wait until after you, Mr. Chairman.

The Chairman: Okay.

With the indulgence of the committee, Mr. Rodriguez, I have read your bill with interest because as you know it is one of the few examples we have in Canada to draw from. We do not have many of this sort of thing before us.

I have about 11 specific questions in going through this bill, and I will stick by the 10-minute rule. If you will agree to do the same, we should be all right.

You have a wonderful little phrase that you used: Who is doing what to whom and for how much? I have read your bill I do not know how many times, and I see in there the "who" and I see in there the "what", but I am afraid I cannot find anywhere in here how we would find out "to whom" and, fourthly, "for how much".

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, you are absolutely correct. "For how much" is not in there. But I have been doing a lot of listening and a lot of reading, and I have been looking at the American experience, and I am persuaded that should be in there.

[*Traduction*]

canal Rideau, la rivière Outaouais et la rue Bank. Par conséquent, cela règle le problème que vous soulevez.

Le président: Nous nous trouvons de l'autre côté de la rue Bank.

M. Baker: Vous voulez dire Sparks. Il faudrait parler de la rue Sparks si l'on voulait y inclure l'édifice Wellington.

M. Rodriguez: Eh bien, il est possible . . .

M. Baker: Oui.

M. Rodriguez: Mais nous pouvons préciser.

M. Baker: Oui. Ce qui permettrait également d'inclure l'édifice de la Confédération, qui se trouve de l'autre côté de la rue Bank.

M. Rodriguez: Je n'ai pas . . .

M. Baker: Ou simplement utiliser la définition de la «Colline parlementaire» de la Chambre des communes.

M. Rodriguez: Certainement. C'est la section des affaires juridiques de la Chambre qui a rédigé cet passage en tenant compte de mon désir d'inclure tous les bâtiments pertinents.

M. Baker: C'est le problème.

M. Rodriguez: Je savais que vous alliez soulever cette question, et c'est la raison pour laquelle je voulais que l'on tienne compte de ce genre de chose.

Le président: Merci, monsieur Baker.

M. Baker: Est-ce tout le temps dont je dispose, monsieur le président?

Le président: Je regrette, mais il y a beaucoup de députés qui veulent prendre la parole au premier tour. Moi aussi, je voudrais poser des questions.

Monsieur Stackhouse, avez-vous des questions?

M. Stackhouse: Je vous cède la parole auparavant, monsieur le président.

Le président: D'accord.

Monsieur Rodriguez, j'ai lu votre projet de loi avec intérêt. Comme vous le savez, c'est un des rares exemples que nous avons au Canada qui puisse nous inspirer. Nous n'avons pas beaucoup de projets de lois de ce genre à l'étude.

Je voudrais poser 11 questions précises sur le projet de loi et je m'en tiendrai à la règle de 10 minutes. Si vous êtes d'accord pour procéder de la même façon, tout ira très bien.

Vous avez dit que vous vouliez savoir qui fait quoi, pour le compte de qui, et pour combien. J'ai lu votre projet de loi à de nombreuses reprises. Je me rends compte que vous avez prévu des articles pour régler la question «qui fait quoi», mais je ne peux trouver nulle part de dispositions concernant les personnes à qui ces démarcheurs s'adressent ni combien ils reçoivent.

M. Rodriguez: Monsieur le président, vous avez tout à fait raison. Je n'ai pas prévu dans ce projet de loi de dispositions concernant le montant reçu par les démarcheurs. J'ai beaucoup étudié cette question, j'ai beaucoup lu et écouté, j'ai étudié

[*Text*]

The Chairman: Okay.

Then the second question I would have is: To whom? That really essentially would require that Members of Parliament, bureaucrats, anyone involved or who could be lobbied in the government, would have to keep a log. Is that what you are advocating? You have advocated it in the statement, but again it does not show up in the bill.

Mr. Rodriguez: No, the person who is being lobbied does not keep a list or a register. The Speaker of the House of Commons will have the register for the lobbyists. I have not suggested in this bill that the Member of Parliament or the bureaucrat or the legislator in any way keeps a log.

An individual member might want to keep a visitors list in his office, and some members do that and you sign the visitors book when you come in so they have a record of who is coming and whom they represent.

The Chairman: I guess what intrigues me about that is one of the fundamental roots of your case is that you have asked who is doing what to whom and it seems to me you are advocating that we would have a registration of who is doing what—who they are and what they are representing—but we have no indications from that of with whom they are meeting.

You use the subject of the pharmaceuticals. We would in fact know that John Henry represents XYZ Company, but we would not know whom that individual has contacted.

Mr. Rodriguez: No, I do not think I wanted to include that in the bill. It would become a jungle of bureaucracy to keep track of that. If John Doe registers as the lobbyist for Lily Pharmaceutical Company, then it seems to me that if I get a call from John Doe and he tells me he is the lobbyist for the Lily Company then I can go to the register and I can check the information out.

The Chairman: Well, all you can check is . . .

Mr. Rodriguez: Then I would recognize that he is a registered lobbyist and therefore he does have access to the Hill as a lobbyist.

Now he will come and make his pitch to me—

The Chairman: Yes.

Mr. Rodriguez: —and I can do with the information he gives me what I will. The fact that he is registered and whom he works for and for how much I think is information public to my constituents, and if there is some reason for them to suspect that I have taken a certain position on generic drugs versus brand-name drugs then they can draw whatever conclusions they want.

[*Translation*]

l'expérience américaine et je suis persuadé qu'une telle question devrait figurer dans le projet de loi.

Le président: Très bien.

Ma deuxième question alors est la suivante: à qui ces personnes s'adressent-elles? Si l'on voulait répondre à une telle question, il faudrait que les députés, bureaucrates, ou toute autre personne qui fera l'objet de démarches au gouvernement gardent un registre. Est-ce ce que vous préconisez? Vous le préconisez dans la déclaration, mais il ne me semble pas que cela figure dans le projet de loi.

M. Rodriguez: Non, la personne qui fait l'objet de démarches ne doit pas garder ni liste ni registre. C'est l'Orateur de la Chambre des communes qui détiendra le registre des démarcheurs. Je n'ai pas proposé dans ce projet de loi que les députés, les bureaucrates ou les législateurs tiennent un registre.

Les députés voudront peut-être garder dans leur bureau leur propre registre des personnes qui sont venues les voir. C'est ce qui se passe parfois à l'heure actuelle dans le cas de certains députés. De cette façon, ils savent qui est venu les visiter et qui ces personnes représentent.

Le président: Ce qui m'intrigue, c'est que vous voulez savoir qui sont ces démarcheurs, en quoi consistent leurs démarches, qui ils visitent, vous préconisez leur enregistrement, mais nous n'avons aucun moyen de savoir quelles personnes ces démarcheurs rencontrent.

Dans le cas des produits pharmaceutiques, dont vous avez parlé, nous saurions par exemple que M. Dupont, qui représente la firme XY ou Z, est venu faire des démarches, mais nous ignorerions qui cette personne a contacté?

M. Rodriguez: Je ne voulais pas inclure ce genre de choses dans le projet de loi. Cela compliquerait les choses énormément du point de vue administratif, car il faudrait tenir compte de toutes ces démarches. Si M. Dupont s'inscrit comme lobbyiste pour la firme pharmaceutique Lily, puis me téléphone et me dit qui il est, je peux ensuite me référer au registre et vérifier l'information.

Le président: Tout ce que vous pouvez vérifier, c'est . . .

M. Rodriguez: Je pourrais vérifier ainsi s'il s'agit d'un lobbyiste enregistré, qui a par conséquent droit d'accès à la Colline en tant que tel.

Il pourrait ensuite venir me contacter.

Le président: Oui.

M. Rodriguez: . . . quant à l'information, aux renseignements que j'obtiens de lui, je pourrais en faire ce que je veux. Le fait qu'il est inscrit, le fait que je sais également pour qui il travaille, et quel est le montant de sa rémunération, ce genre de renseignements doit tomber dans le domaine public, mes électeurs doivent pouvoir vérifier ce genre de choses. Si pour une raison ou pour une autre ils soupçonnent que j'ai adopté une certaine position dans le cas des produits pharmaceutiques génériques par rapport aux produits ayant une marque de commerce, ils peuvent en tirer la conclusion qu'ils veulent.

[*Texte*]

• 1900

So that is what I mean. The "whom" is the conclusion that my constituents can come to.

The Chairman: In clause 4.1(*d*) you make reference to personal gifts or trips or whatever given to members of the House of Commons, and the lowest level you go to is to the assistant deputy minister of any department. If the statistics you have given the committee, or that were mentioned earlier, that 40% of the lobbying activity goes on within the civil service of Canada . . . why would you stop it at that level? Is it because you do not think the others can have any impact on draft legislation?

Mr. Rodriguez: Again, Mr. Chairman, you are perfectly correct about what is there. Research shows that the bureaucracy in Canada gets 40% of the attention.

As I said before, I have been doing reading and listening, and there is evidence now that lobbyists' attention is now being directed more and more to the mid-level of the bureacracy, not just to the top. So I would not be opposed to amendments to that particular clause, extending it to the lower levels, the lower echelons, of the Public Service.

The Chairman: You have obviously given this a lot of thought. How many people do you estimate we would be registering, under your definition of a lobbyist?

Mr. Rodriguez: I would not know. We do not have anybody registered now. I know some who come on the Hill and who see me; the trade unions. It is only the large ones who have some interface with federal legislation who come on the Hill; the CLC.

The Chairman: We had a witness before us the other night who suggested that they had in their association some 1,450, roughly, people whom they felt under this definition would have to register. If we go beyond that, we could be talking about considerably more than that.

Mr. Rodriguez: They may be lobbying at municipal levels. They may be lobbying at provincial levels. I have no way of knowing how many of those would be trying to influence lawmakers and bureaucrats at the federal level.

When I was a municipal politician, yes, developers lobbied me. We had no registry there. So maybe this group we had as witnesses the other night were training baby lobbyists. Maybe they were to work at different commissions and at the municipal level and provincial level.

The Chairman: So you would not think we would be looking at 1,400 to 1,500 people to be registered?

Mr. Rodriguez: I would not think so, Mr. Chairman. But again, I am completely ignorant on actual number.

The Chairman: One other question. It is supplementary to Mr. Baker's. We have gone into it, and he touched briefly on the issue of lawyers.

[*Traduction*]

C'est donc ce que je veux dire. Le «qui» est la conclusion à laquelle mes électeurs peuvent parvenir.

Le président: À l'alinéa 4.1*d*) vous parlez de cadeaux personnels ou de voyages accordés aux députés, etc., et vous descendez jusqu'au sous-ministre adjoint. Si les chiffres que vous nous avez communiqués ou que vous avez mentionnés plus tôt, à savoir que 40 p. 100 des activités de démarchage visent les fonctionnaires . . . pourquoi s'arrêter à ce niveau? Est-ce parce qu'au-delà l'influence sur les propositions de loi est nulle?

M. Rodriguez: Encore une fois, monsieur le président, vous avez parfaitement raison. Les recherches démontrent que les fonctionnaires canadiens bénéficient de 40 p. 100 de cette attention.

Comme je l'ai déjà dit, j'ai beaucoup lu et j'ai beaucoup écouté, et la preuve est faite que l'attention des démarcheurs se porte de plus en plus sur les cadres moyens de l'administration et non plus simplement sur les cadres supérieurs. Je ne verrais donc pas d'objection à ce que des amendements étendent la portée de cet alinéa aux échelons inférieurs de la Fonction publique.

Le président: De toute évidence, vous avez beaucoup réfléchi à cette question. Selon vos calculs et selon votre définition, combien de démarcheurs seraient ainsi enregistrés?

M. Rodriguez: Je ne saurais vous répondre. Personne n'est enregistré actuellement. J'en connais quelques-uns qui viennent me voir sur la colline, des syndicalistes. Seuls les plus importants et qui sont concernés par la législation fédérale viennent sur la colline, le CTC.

Le président: L'autre soir un témoin a suggéré qu'environ 1,450 membres de son association seraient concernés par cette définition et devraient s'enregistrer. Si nous étendons la portée, il est possible que le chiffre soit encore beaucoup plus considérable.

M. Rodriguez: Il est possible qu'il y ait des démarcheurs au niveau municipal et au nivau provincial. Il m'est impossible de savoir combien d'entre eux essaieraient d'influencer les législateurs et les fonctionnaires au niveau fédéral.

Lorsque j'étais conseiller municipal, oui, les promoteurs me sollicitaient. Nous n'avions pas de registre. Il est donc possible que les témoins de l'autre soir forment des démarcheurs. Il est possible qu'ils soient destinés à démarcher différentes commissions, le niveau municipal et le niveau provincial.

Le président: Donc, selon vous, il n'est pas question de 1,400 ou 1,500 personnes?

M. Rodriguez: Je ne le penserais pas, monsieur le président. Cependant, encore une fois, c'est un chiffre que j'ignore complètement.

Le président: Une autre question, complémentaire à celle de M. Baker. Nous en avons déjà parlé, et il a abordé brièvement la question des avocats.

[*Text*]

I have had experience, and I am sure you have, and other Members of Parliament, where people will send their lawyer to see us. Now, that lawyer is lobbying. They can be lobbying for a cause, they can be lobbying for a particular problem between a constituent and the bureaucracy and so on. I guess what it really ultimately boils down to is definition. Would you say the people whose sole purpose or primary purpose . . . should be registered as lobbyists, whereas those for whom it would be a secondary part of their work would not necessarily be registered?

Mr. Rodriguez: No, Mr. Chairman, I would not accept that. I think a lawyer, an accountant, a baker, a candlestick maker, who has received pay from another party to come to try to influence a decision that is about to be made or a decision that may be made—I have outlined it here—has to register. The minute we start getting into near lobbyists and far lobbyists and so on I think you run into a great deal of bureaucracy and red tape and you get a lot of people who start skating close to the line.

• 1905

The Chairman: I guess that is sort of the bottom line of the question I have. It seems to me we want a simple system. You have used the word yourself. But we may well be faced with a registry of several thousand people. It could expand very quickly to anyone who lobbies.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, we are not devoid of experience in this field. Our cousins to the south, 42 of the 50 states have lobby registries. We understand that California has a very tough registry. Vermont has a very tough lobby registry. And big business, and little business, and lawyers, and so on, who act as lobbyists are able to handle that. I do not think Canadian lobbyists are any different from American lobbyists in their ability to come to grips with a registry.

The state of Vermont or the state of California, do they have thousands upon thousands of people registered as lobbyists? I think we will find that out as we start to gather information from states and countries with a lobbying registry. But from what I have read, I have not read of any great overwhelming of the system because there were 10,000 or 50,000 lobbyists registered. And do not forget that in some of these states the lobbyists have to update their information monthly.

The Chairman: Thank you Mr. Rodriguez.

Mr. Stackhouse.

Mr. Stackhouse: Thank you, Mr. Chairman.

I have appreciated the questions that have been put and I have learned a good deal from them that I think will be very important when and if the committee comes to make specific proposals to the government for legislation. It seems to me that tonight we should not become absorbed by the trees. It is the forest that really counts at this stage. We are not a legislative committee examining Mr. Rodriguez's bill so it might go on to another reading. But the points that have been adumbrated in

[*Translation*]

Il m'est déjà arrivé, tout comme à vous et à d'autres députés, que des gens m'envoient leur avocat. De la part de cet avocat, il s'agit d'une démarche. Il peut s'agir de la défense d'une cause, d'un problème particulier entre un électeur et l'administration, etc. Je crois qu'en fin de compte c'est une question de définition. Selon vous, ceux dont le seul objet ou l'objet principal . . . devraient être enregistrés comme démarcheurs, tandis que pour ceux pour lesquels cela ne représente qu'une activité secondaire n'auraient pas à s'enregistrer?

M. Rodriguez: Non, monsieur le président, je ne suis pas d'accord. Je crois qu'un avocat, un comptable, un boulanger, un fabricant de bougies qui se fait payer par un tiers dans le but d'influer sur une décision qui est sur le point d'être prise ou une décision susceptible d'être prise—je le précise bien dans mon projet de loi—doit s'enregistrer. Si nous commençons à parler de catégories de démarcheurs, de quasi démarcheurs ou de démarcheurs en puissance, etc., nous allons multiplier la paperasserie et susciter beaucoup de patineurs ou de resquilleurs du démarchage.

Le président: C'est en fait ma véritable question. Nous voulons un système simple. Vous l'avez dit vous-même. Il se peut néanmoins que nous ayons à enregistrer plusieurs milliers de personnes. Cela pourrait s'étendre très rapidement à tous les démarcheurs.

M. Rodriguez: Monsieur le président, il ne manque pas d'exemples dans ce domaine. Chez nos cousins du Sud, 42 des 50 États ont des registres de démarcheurs. Nous croyons savoir que la Californie est très sévère, de même que le Vermont. Les grosses entreprises, les petites entreprises, les avocats, etc., qui agissent en tant que démarcheurs n'ont pas de problème. Je ne pense pas que les démarcheurs canadiens soient différents des démarcheurs américains et qu'un registre leur pose plus de problèmes.

L'État du Vermont ou celui de Californie ont-ils des milliers et des milliers de démarcheurs enregistrés? Je crois que nous le saurons dès que nous aurons commencé à réunir des informations sur les États et les pays qui ont des registres de démarcheurs. Cependant, d'après mes lectures, je n'ai pas constaté que l'existence de 10,000 ou de 50,000 démarcheurs enregistrés cause de gros problèmes. N'oubliez pas que dans certains de ces États les démarcheurs doivent mettre à jour mensuellement les renseignements qu'ils communiquent.

Le président: Merci, monsieur Rodriguez.

Monsieur Stackhouse.

M. Stackhouse: Merci, monsieur le président.

J'ai trouvé les questions posées intéressantes et ce qu'elles m'ont appris sera très important lorsque, si nous en décidons ainsi, notre comité fera des propositions de législation précises au gouvernement. Il me semble que ce soir nous ne devrions pas nous laisser cacher la forêt par les arbres. C'est la forêt qu compte vraiment pour le moment. Nous ne sommes pas un comité législatif étudiant le projet de loi de M. Rodriguez pour qu'une autre lecture en soit donnée. Il reste que les divers

[*Texte*]

discussion back and forth have been very valuable to what may be our future project.

I would like to focus attention for a few moments on two points of principle, because at this juncture I think we have to satisfy ourselves on certain matters of principle. Namely, is some form of registration and/or regulation necessary? And, secondly, can it be effective?

It seems to me the key point to be made, and it has been made partially in discussion tonight and in one of our previous meetings, is the question of credibility. We are all conscious of the challenge to the credibility of Parliament and the government that has confronted us, all parties, for many years. I think it is in part a spin-off of the Watergate scandal that cast a cloud over North American society and its political life, and has not yet lifted entirely.

It is one of the motivations, I think, behind the Election Expenses Act of over a decade ago; and at the time you could make a good case against the Election Expenses Act being relatively unnecessary, relatively ineffective, and so on. Time has shown that in spite of some infractions here and there it has been a very useful piece of legislation for most candidates, and largely honoured.

It would seem to me we are dealing here with an issue of governmental and parliamentary credibility, and we really want to ask ourselves, can some legislation on the registration and regulating of lobbyists contribute to the credibility of our political system?

I noted a few weeks ago that the cover story in *Time* magazine was devoted to lobbying, in a somewhat sinister way showing a lobbyist sitting in the rear seat of his stretch limousine reaching for his car telephone. The question on the cover was: Who is this man calling? You are really looking behind the scenes of the American governmental system so you find out who influences the President, who leans on this or that significant senator, and the like. But it is very much in front of the public; and I think we have to take very seriously the prospect that some registering and regulating of lobbyists is probably now desirable. I say that with some reluctance, because, frankly, I start from the position of wanting the government in as few activities as possible. But there are times when it may be better to be involved legislatively or administratively than not be, and this may be one of the times. I think we are going to have to keep that kind of concern before us as we hear from various witnesses.

• 1910

More puzzling to me is the question of effectiveness. I think the point has been made tonight, and has been made in previous meetings, with regard to casting it out on the possibility of any such law making the slightest practical difference. The same kind of argument can be used against legislation on gun control. If you register gun owners, gun users, you still do not eliminate the possibility of the criminal owning a gun and abusing its use.

[*Traduction*]

arguments avancés nous seront très utiles dans nos délibérations.

J'aimerais m'arrêter un instant sur deux points de principe, car il me semble que certaines questions de principe devraient retenir notre attention en priorité, pour le moment. Premièrement, une forme d'enregistrement ou de réglementation est-elle nécessaire? Et, deuxièmement, peut-elle être efficace?

A mon avis, le point le plus important—et la discussion de ce soir et d'une de nos réunions précédentes l'a démontré en partie—est la question de crédibilité. Nous sommes tous conscients du problème de crédibilité du Parlement et du gouvernement qui se pose à nous tous, à tous les partis, depuis plusieurs années. Je crois que c'est en partie une des conséquences du scandale du *Watergate* qui a recouvert d'un nuage toute la société nord-américaine et la vie politique, et ce nuage n'a pas été complètement dissipé.

C'est ce qui a motivé en partie la Loi sur les dépenses électorales remontant à une décennie; à l'époque, d'aucuns prétendaient que cette Loi sur les dépenses électorales était relativement inutile, relativement inefficace, etc. Avec le temps, malgré quelques infractions ici et là, elle s'est révélée très utile pour la majorité des candidats, et dans l'ensemble elle a été très respectée.

Il s'agit ici d'une question de crédibilité gouvernementale et parlementaire, et nous devons en fait nous demander: une législation sur l'enregistrement et la réglementation des démarcheurs peut-elle contribuer à la crédibilité de notre système politique?

J'ai remarqué il y a quelques semaines que la couverture de *Time* magazine était consacrée au démarchage, couverture assez sinistre montrant un démarcheur assis sur la banquette arrière de sa super limousine et la main sur son téléphone. Le titre de la couverture était le suivant: Qui appelle-t-il? C'est une véritable visite des coulisses du système gouvernemental américain qui permet de découvrir qui influence le président, qui influence les sénateurs, etc. C'est une question très actuelle dans l'opinion publique, et nous devons prendre très au sérieux l'idée d'un enregistrement et d'une réglementation des démarcheurs. Le public réclame cela. Je le dis avec quelques hésitations, car très sincèrement je fais partie de ceux qui préfèrent que le gouvernement intervienne le moins possible. Mais il vaut parfois mieux imposer une législation ou des règlements que de ne rien faire, et nous sommes peut-être en présence d'un de ces cas. Je crois que nous allons devoir garder cela à l'esprit lorsque nous entendrons les divers témoins qui comparaîtront devant nous.

L'efficacité de la chose me trouble davantage. Certains ont dit ce soir, et antérieurement, que l'adoption d'une loi de ce genre ne donnerait pas grand-chose. Le même genre d'argument peut être avancé par ceux qui s'opposent à la réglementation du port d'armes. Ce n'est pas parce que les propriétaires d'armes à feu seront immatriculés qu'un criminel ne pourra pas posséder d'arme et l'utiliser à tort et à travers.

[*Text*]

I think we have to recognize there is no law that is going to prevent crime being effected. We have had laws against robbing banks for a long time. Because banks are robbed, we do not say let us stop having laws, having police. It is, to me, a specious argument to say there will still be lobbyists who do wrong things even though they are registered. Malefactions will go on even though there is a registration of each lobbyist and the like.

I think probably a more serious challenge is going to be a point you raised, Mr. Chairman, namely the magnitude of the task; and I really think we are going to have to research that.

As I recall, the Institute of Association Executives gave us a figure of 1,350 members, a rather sizeable company of people. But during the course of the meeting I recall one of the witnesses suggesting there might be 11,000 people who, in one way or another, work for associations and do not belong to their institute. We have just hinted at some of them tonight: people who are on the staff of a trade union, or a church-related committee, or a university, and so on. We will have to be, I think, pretty searching in our examination of this. A witness used the term bureaucratic nightmare with regard to one proposal. I think we are going to have to be pretty hard-nosed on this one.

Mr. Chairman, in terms of the principle, I like what I have heard so far in terms of attempting some legislation that will serve the public's need to know, that will add to the credibility of the political system, and will achieve a good measure of effectiveness in opening up the whole lobbying task and making it what it is now, a very useful dimension of the governmental process, but one that will be much more open than it is now.

I am not endorsing Mr. Rodriguez' bill in any way, but I am not parting company with him on the principle and the objectives he has.

Mr. Rodriguez: I will certainly take them any way I can get them.

We go back in our history a long way. We have not been innocent. We can go back to the Pacific scandal. There are skeletons we can whip out of our closests.

Mr. Stackhouse: Tell us about an NDP scandal.

Mr. Rodriguez: There very well may be some of those.

One of the things that has intrigued me is the fact that in Canada great questions have been raised about every time that we legislate against monopolies, our anti-monopoly legislation in this country, our anti-merger legislation in this country, has always seemed to succumb to the influence of the corporate world.

• 1915

In fact the anti-combines legislation in this country is practically non-existent. We only have to see what is taking

[*Translation*]

Je crois que nous devons reconnaître une fois pour toutes qu'aucune loi n'empêchera que des crimes ne soient perpétrés. Des lois réprimandant le vol de banque existent depuis longtemps. Ce n'est pas parce que les banques continuent d'être cambriolées que nous cessons de légiférer ou que nous demandons l'abolition des services de police. À mon avis, même s'ils sont immatriculés, certains lobbyistes abuseront tout de même de leur pouvoir. Même si chaque lobbyiste est immatriculé, il y aura des abus. Il serait spécieux d'en tirer argument contre cette mesure.

Je crois que le point que vous avez abordé, monsieur le président, à savoir, l'ampleur de la tâche qui nous attend constitue vraisemblablement un défi plus important; et nous allons vraiment devoir étudier la chose à fond.

Si je me souviens bien, l'Institut des directeurs d'associations nous a dit qu'il comptait environ 1,350 membres, ce qui n'est pas négligeable. Mais au cours de cette réunion, je me rappelle qu'un des témoins a souligné que 11,000 personnes environ travaillaient d'une manière ou d'une autre pour des associations sans appartenir à l'institut. Nous en avons cité certains ce soir: ceux qui travaillent pour des syndicats, des commissions liées aux Églises, des universités et ainsi de suite. Je crois que nous allons devoir fouiller cette question à fond. Un témoin a parlé de cauchemar bureaucratique lorsqu'une proposition a été faite. Je crois que nous allons devoir nous montrer intraitables sur ce point-ci.

Monsieur le président, pour ce qui est du principe général de ce projet de loi, je suis d'accord avec ce qui a été dit jusqu'à présent d'accord pour essayer d'adopter une loi qui réponde au besoin de savoir du public, qui renforce la crédibilité de notre régime politique et qui assure un certain degré d'efficacité en rendant le lobbying plus transparent que maintenant sans rien enlever à sa qualité de processus gouvernemental utile.

Je n'endosse en aucune manière le projet de loi de M. Rodriguez, mais je suis d'accord sur le principe et les objectifs qu'il a cités.

M. Rodriguez: Soyez assurés que j'explorerai toutes les voies possibles.

Mais cela ne date pas d'hier. Nous ne sommes pas blancs comme neige. Rappelez-vous le scandale du Pacific. Nous pourrions déterrer de méchants cadavres.

M. Stackhouse: Dites-nous tout sur les histoires d'horreur du NPD.

M. Rodriguez: Il y en a peut-être.

Ce qui m'intrigue, c'est que, au Canada, on soulève toujours de grands principes chaque fois qu'une loi réglementant la création d'un monopole est annoncée; tout porte à croire que le monde des affaires a toujours réussi à écraser notre législation anti-monopole.

En fait, il n'existe pratiquement pas de législation anti-trust dans ce pays. Il suffit de voir ce qui se passe autour de nous

[*Texte*]

place today in the mergers that surround us, and we read about this every day, to recognize that in fact there are very loud voices, and as far as the public is concerned it is the louder voices who get their way. I might also point out there is a great cynicism on the part of Canadians with respect to the influence of foreign governments in this country.

What is the country to think of politicians who accept free trips by a foreign government to go off to South Korea, Taiwan, where the whole tab is picked up. That is lobbying. I believe members of Parliament have to conduct themselves in a way that is exemplary. There must be no hint or suspicion that a member of Parliament is in somebody's back pocket. The public has a right to know that South Korea is coming onto this Hill and in fact is approaching bureaucrats and politicians. Then when things happen, connections can be made.

I have always taken this position on the lobbying bill that the public has a right to know. The other evening when we had the one gentleman from the Federation of Automobile Dealer Associations of Canada as a witness, he said to me, "Well, I come to see you. I know you; you know me. What is the problem?", and I said, "Well, yes I know you and you know me and isn't that very cozy, but my constituents and the constituents at large ought to know that you are on the Hill and that possibly you have come to see me, and that is why I have come out against air safety bags in cars or I am against making changes to the automobile to make them more safe".

I think it is important for the whole story to be told. I am prepared to accept that we agree in principle. I am not necessarily saying that I want my bill as is, but I think there is an absolute necessity. When I read what Carol Goar said, and I just want to put that on the record that she is quite a competent columnist . . .

Mr. Baker: Excellent columnist.

Mr. Rodriguez: an excellent columnist my colleague says. She said that after Mr. Mulroney made his announcement, what followed was one of the most vigorous lobbying campaigns Ottawa has ever seen. Faced with the prospect of seeing their own profession regulated, the capital's advice and influence sellers used every device at their disposal to undo or at least water down Mr. Mulroney's plans.

They arranged quiet lunches and after-work drinks with senior government officials; they sent briefs and letters to the Minister of Consumer and Corporate Affairs, Michel Coté; they appealed to their friends and contacts in the Mulroney government. They phoned; they came in person; they made their case to anyone who would listen. I quote: " 'There are no amateurs on this issue; everyone is an expert', said Deputy Consumer Affairs Minister, Mark Daniels, wearily".

Now, let us not be babes in the woods.

Mr. Stackhouse: Has the witness been approached along those lines?

Mr. Rodriguez: No, because, you see, in Canada—I said this before— Mr. Trudeau once said that a Member of

[*Traduction*]

aujourd'hui, toutes ces fusions dont nous entendons parler chaque jour, pour reconnaître que des voix se font entendre et que, pour le public, ce sont celles qui crient le plus fort qui obtiennent gain de cause. Je dois également ajouter que les Canadiens en général parlent de l'influence des gouvernements étrangers sur notre pays avec énormément de cynisme.

Que pense le public des hommes politiques qui acceptent des voyages gratuits en Corée du Sud, à Taiwan, voyages payés par des gouvernements étrangers. Cela, c'est du lobbying. Je crois que les députés doivent montrer l'exemple. Il ne faut pas qu'un député puisse être soupçonné d'avoir été acheté. Le public a le droit de savoir qu'il existe un groupe de pression sud-coréen qui effectue des démarches auprès des hauts fonctionnaires et des hommes politiques. Lorsqu'un événement se produit, le public peut alors établir des rapports.

J'ai toujours dit à propos de ce projet de loi que le public avait le droit de savoir. L'autre soir, lorsque le représentant de la Fédération des associations de concessionnaires automobiles du Canada a comparu devant le Comité, il a dit: «Je viens vous voir. Je vous connais, vous me connaissez. Où est le mal?», et je lui ai répondu: «Oui, je vous connais et vous me connaissez, c'est très bien, mais mes électeurs et la population en général ont le droit de savoir que vous êtes venu me voir et que pour cette raison je m'oppose à l'installation de coussins gonflants dans les automobiles ou à la transformation des voitures dans le sens d'une plus grande sécurité.»

Je crois qu'il est important de ne rien cacher. Je suis disposé à accepter que vous soyez d'accord sur le principe de ce projet de loi. Je ne dis pas que je veux que mon projet de loi soit adopté tel quel, mais je crois qu'il est nécessaire. Lorsque je lis ce que Carol Goar écrit, et je voudrais dire dès le départ que c'est une excellente journaliste . . .

M. Baker: Excellente.

M. Rodriguez: . . . excellente, dit mon collègue. Elle a dit que l'annonce de M. Mulroney a été suivie de l'une des campagnes de lobbying des plus virulentes qu'Ottawa ait jamais vue. Devant le spectre de la réglementation, les lobbyistes et les vendeurs d'influence ont utilisé tous les moyens disponibles pour saborder ou du moins édulcorer les plans de M. Mulroney.

Ils ont rencontré des hauts fonctionnaires autour d'un déjeuner ou d'un cocktail après le travail; ils ont envoyé des mémoires et des lettres au ministre de la Consommation et des Corporations, M. Michel Côté; ils ont fait appel à leurs amis et à leurs contacts au sein du gouvernement Mulroney. Ils ont téléphoné; ils sont venus en personne; ils ont présenté leurs arguments à quiconque voulait les entendre. Je cite: «Il n'y a pas d'amateurs dans cette affaire, chacun est expert en la matière», a dit le sous-ministre de la Consommation, M. Mark Daniels, d'un ton las.

Ne nous laissons pas manger la laine sur le dos.

M. Stackhouse: Le témoin a-t-il vécu cette expérience?

M. Rodriguez: Non, car, voyez-vous, au Canada, et je l'ai dit auparavant, M. Trudeau a dit un jour qu'un député n'était

[*Text*]

Parliament, 300 yards off Parliament Hill is a nobody. I think the lobbyists quite correctly say that the Members of Parliament on the Hill are nobodys.

Mr. Stackhouse: I have not been approached by anybody.

Mr. Rodriguez: Because of my bill, I was approached by one group, sir, and that group threatened me and said that they would challenge this bill in the court and that I was denying the access of constituents to their MPs.

The Chairman: Thank you Mr. Rodriguez and Mr. Stackhouse. On the second round now, Mr. Baker.

Mr. Baker: Mr. Chairman, lest anybody misinterpret my intentions in these questions, I want to congratulate Mr. Rodriguez for his bill. Mr. Rodriguez, you say that if a Member of Parliament receives a gift or reward of more than $20, then that is to be registered. Why that figure of $20?

• 1920

In answering the question, let me ask Mr. Rodriguez if he believes—and Mr. Rodriguez, being always an opposition member and member of the New Democratic Party, certainly has not been in government in Ottawa and therefore would not perhaps experience what some other members would have experienced; I do not know—that the clause he put in the bill talking about Members of Parliament . . . that it is a prevalent thing, that it actually is happening to any great degree or even to any degree on Parliament Hill that Members of Parliament receive gifts from foreign governments or payments in any way. As he says, anything above $20. Would that not violate the House of Commons Act and therefore why would you have to put it in the bill governing lobbyists?

Mr. Rodriguez: First I think you must understand what I was attempting to do. Earlier I said it is my opinion that a Member of Parliament should conduct himself so he is an example. I believe that. So I put in that any gift over $20 should be declared in a personal gift registry. I put the $20 in as a point of departure, for discussion. Some Members of Parliament have said to me that $20 is not much these days, because supposing you went abroad or something and a foreign government gave you a medal to commemorate your visit to their Senate or to their Parliament. That medal could very well be worth more than $20. So I can be persuaded that we can deal with that by upping the amount or defining it more closely.

The House of Commons Act prevents a Member of Parliament from taking an out-and-out bribe, but I suspect that Members of Parliament do receive things such as all expenses paid to go abroad. You get your passage paid and they pick up the tab, as we have had in the recent case. That is now covered by the Registry for Travel, where a foreign government or somebody else is picking up the cost of that trip. It did not cover gifts.

I think we are elected by our constituents, we are paid a very good wage to be Members of Parliament and there are all sorts of perks that the House of Commons provides in the expense

[*Translation*]

plus rien à 300 mètres du Parlement. Je crois que le lobbyiste, à juste titre, estime que les députés ne sont rien.

M. Stackhouse: Personne n'est venu me voir.

M. Rodriguez: Lorsque j'ai déposé mon projet de loi, un groupe est venu me voir, m'a menacé et m'a dit qu'il contesterait ce projet de loi devant les tribunaux, car ainsi j'empêchais les électeurs d'avoir accès à leurs députés.

Le président: Merci, monsieur Rodriguez et monsieur Stackhouse. Nous passons maintenant au deuxième tour. Monsieur Baker.

M. Baker: Monsieur le président, je ne voudrais pas que l'on interprète mal mes intentions et, pour cette raison, je félicite M. Rodriguez de son projet de loi. Monsieur Rodriguez, vous dites que si un député reçoit un don ou une récompense supérieure à 20$, ce don ou cette récompense doit être consignée. Pourquoi 20$?

Avant que vous ne me répondiez, permettez-moi de vous demander si vous estimez . . . monsieur Rodriguez, étant membre de l'opposition et membre du Nouveau Parti démocratique, n'a jamais fait partie de la majorité et n'a sans doute pas connu les mêmes expériences que d'autres députés; je ne sais pas si ce dont il parle dans cet article est très courant, je ne sais pas si les députés reçoivent souvent des dons ou de l'argent de gouvernements étrangers. Il veut que tout don supérieur à 20$ soit consigné. Cette disposition n'enfreindrait-elle pas la Loi sur la Chambre des communes et pourquoi l'introduire dans le projet de loi réglementant l'activité des lobbyistes?

M. Rodriguez: Je crois que vous devez comprendre tout d'abord ce que j'essaie de faire. Tout à l'heure, j'ai dit que les députés devraient montrer l'exemple. C'est ce que je crois. C'est la raison pour laquelle j'ai dit que tout don supérieur à 20$ devrait être consigné. Ces 20$ sont un point de départ, nous pourrions en discuter. Certains députés m'ont dit que 20$ ne valaient pas grand-chose ces jours-ci, car une médaille qu'un gouvernement étranger vous donne pour commémorer votre visite au Sénat ou au Parlement de leur pays pourrait fort bien valoir plus de 20$. Ainsi, je suis disposé à augmenter cette somme ou à la préciser.

La Loi sur la Chambre des communes interdit à tout député d'accepter des pots-de-vin, mais je suppose que l'on offre à des députés des voyages gratuits, toutes dépenses payées, par exemple. Cela s'est produit récemment. Ces voyages, financés par un gouvernement étranger ou par quiconque d'autre, doivent maintenant être consignés au registre des déplacements. Mais les dons ne doivent pas l'être.

Nous sommes élus par nos électeurs, nous percevons un très bon traitement à titre de député, et la Chambre des communes nous offre des tas d'avantages, comme l'indemnité parlemen-

[*Texte*]

allowance and so on and so forth. Therefore I think any gift any foreign government is sending to me should be declared.

Mr. Baker: On the registration you referred to of a trip overseas, as I understand the present standing order there is no penalty if you do not register, is there?

Mr. Rodriguez: No, it is a question of registering it.

Mr. Baker: You have a penalty here.

Mr. Rodriguez: Yes, and I have asked for the value of the thing being declared as well.

Mr. Baker: Yes.

Mr. Rodriguez: This bill had first reading on December 5, 1985. Since that date the registration of trips for Members of Parliament has come into effect. Even as it came into effect it requires registration, but there is no date as to when you register.

Mr. Baker: And also there is no penalty, but you have a penalty here.

Mr. Rodriguez: I have a penalty. If you do not it would go to the Privileges and Elections committee so the members can determine what to do with their colleague.

Mr. Baker: I would like your general opinions on just how prevalent lobbying groups are in Ottawa who deal with the Ministers of the Crown and deputy ministers and ADMs. Just how prevalent do you think they are to lead you to table this bill? Or do you believe perhaps most of the changes that are made, the political changes or high bureaucratic changes, are made directly by the people concerned themselves, through direct contact, without employing a lobbying group?

• 1925

Just how serious do you think . . . just how many lobbying groups do you think . . . how big is the problem, Mr. Rodriguez?

Mr. Rodriguez: Well, we had witnesses—and I have been reminded of it twice or three times tonight—we had a school for lobbyists. They came here and they mentioned 1,300—1300! If they are dealing with that on an annual basis, you can imagine how many lobbyists there actually are out there.

As I say, I never knew this gentleman from the automobile dealers' association was a lobbyist on the Hill. He never approached me with any . . . and that is because in our parliamentary system the approaches go to where they perceive the power lies. But I suspect that as Parliament tries to give the private member influence, more power, if you want to use that word, we are going to be the butt of a lot of lobbying; we are going to receive a lot of it.

But just that one example of that witness . . . they were teaching, or they were schooling, 1,300 of them. The Deputy Minister for Consumer and Corporate Affairs . . . from his description, the poor chap must have been inundated. It has become a big industry in Ottawa. I suspect it has always been

[*Traduction*]

taire et ainsi de suite. Par conséquent, je crois que tout don que me ferait un gouvernement étranger devrait être déclaré.

M. Baker: Vous avez dit qu'il fallait maintenant déclarer tout voyage effectué à l'étranger et payé par un tiers, mais l'article du règlement en question prévoit-il une amende si vous ne le déclarez pas?

M. Rodriguez: Non, il suffit de le déclarer.

M. Baker: C'est une sorte d'amende.

M. Rodriguez: Oui, et j'ai demandé à ce que les frais de ce voyage soient déclarés également.

M. Baker: Oui.

M. Rodriguez: La première lecture de ce projet de loi a eu lieu le 5 décembre 1985. Depuis, les députés sont tenus de déclarer leurs déplacements. Ces déplacements doivent être déclarés, mais l'article du règlement ne précise pas quand.

M. Baker: Là encore, il n'y a pas de sanction, mais c'en est une quand même.

M. Rodriguez: J'impose une sanction. Si un député ne déclare pas ses déplacements, le Comité des privilèges et élections en est saisi, et il appartient alors aux membres de ce comité de déterminer les sanctions à prendre.

M. Baker: J'aimerais savoir si vous pensez que les groupes de pression qui effectuent des démarches auprès des ministres, des sous-ministres, des sous-ministres adjoints sont nombreux. Sont-ils vraiment nombreux pour que cela vous ait poussé à présenter ce projet de loi? Ou pensez-vous que la plupart des changements politiques apportés le sont directement par les intéressés qui décident de s'adresser directement aux hommes politiques ou aux hauts fonctionnaires sans passer par un groupe de pression?

À votre avis, combien de groupes de pression . . . Est-ce un gros problème, monsieur Rodriguez?

M. Rodriguez: Eh bien, des témoins nous ont dit, et je l'ai entendu deux ou trois fois ce soir, qu'il existait une école de démarcheurs. Ils nous ont dit qu'il y en avait 1,300! S'il y en a 1,300 par an, vous pouvez facilement imaginer combien il y en a maintenant.

Comme je l'ai dit, je ne savais pas que ce représentant de l'Association des concessionnaires automobiles était un démarcheur parlementaire. Il ne m'avait jamais demandé . . . C'est parce que les gens vont là où le pouvoir réside, à leur avis. Mais à mesure que le Parlement donnera davantage d'influence aux simples députés, davantage de pouvoir, le nombre de démarcheurs qui viendront cogner à notre porte augmentera.

Ce témoin, par exemple, nous a dit qu'il y avait 1,300 élèves dans cette école. Le pauvre sous-ministre de la Consommation et des Corporations a dû être inondé. C'est devenu une véritable industrie à Ottawa. Elle a toujours existé, je suppose, mais que dire du groupe Moores, qui avait des clients assez

[*Text*]

there, but we are talking now about the Moores outfit—and he had some pretty powerful clients—and Bill Neville's group, and Sam Hughes' group. We do not know the extent, but we suspect it is widespread. We personally, as members, have not received the lobbying to the extent that maybe the bureaucracy has, because that is where the power is perceived.

Mr. Baker: Why do you think the "Moores group", as you referred to it . . . why do you think Frank Moores himself was perhaps the first person to advocate a registry for lobbyists on Parliament Hill, some time ago?

Mr. Rodriguez: I do not know why he is advocating it. I can only speculate that maybe he stirred up this hornets' nest and now all the other big lobbyists are after him. They say they are going to call this the "Moores bill". There is that speculation. So I can only suspect he is now trying to cover his proverbial behind.

But be careful. All he is saying is he just wants the names registered. He does not want the clients revealed. That is another toothless tiger, like Bill C-62, which we voted on tonight, or like that merger bill we dealt with the other day.

You have to have all the information. You have to know who the client is; and I believe now the amounts received should be also revealed.

Mr. Deaver . . . it is right there. In the United States' experience, the money he got from Canada to act as a lobbyist, U.S.$105,000 . . . they do not consider that some sort of big secret that should not be revealed. It is important that we taxpayers have to go to the United States registry of lobbyists to know what we spend our money on.

Mr. Baker: Do you think that is a fairly prevalent practice by the Government of Canada, to hire lobbyists in the United States? That is the first I have . . .

Mr. Rodriguez: There was a complaint that we were pretty amateurish in Washington because we trusted our ambassadors of the past to represent our case to the United States government. I think there was a suggestion that Canada should get into the 20th century and start doing what the Romans do when they are in Rome, which is, if you are in Washington, you get a lobbyist. Mr. Deaver was, I understand, a good chum of Mr. Reagan, just as Mr. Moores was a good friend of Mr. Mulroney. So if you are getting a lobbyist, you get "them that knows others".

I know we have been known to hire agents in the past. When your government was in office, Mr. Baker, it used to hire agents to sell to Argentina CANDU reactors and all these sorts of things. We had a big scam over that at one time, I remember. I do not know if an agent would qualify as a lobbyist. I guess so, because he is doing a particular job trying to convince that government to buy a CANDU reactor, I suppose.

[*Translation*]

influents, du groupe Bill Neville et du groupe Sam Hughes? Nous ne savons pas jusqu'où va leur influence, mais elle est sans doute très étendue. Nous, députés, n'avons sans doute pas été soumis à autant de pressions que les hauts fonctionnaires, car c'est entre leurs mains que réside le pouvoir ou du moins c'est l'impression que l'on a.

M. Baker: Pourquoi pensez-vous au «groupe Moores» . . . pourquoi Frank Moore lui-même a-t-il été le premier à demander que les démarcheurs parlementaires soient enregistrés, il y a quelque temps?

M. Rodriguez: Je ne sais pas. Peut-être a-t-il déclenché toute cette affaire, et maintenant, tous les gros bonnets du lobbying l'attaquent. Ils disent qu'il s'agit d'un «projet de loi Moores». Alors je suppose qu'il essaie une fois de plus de protéger ses arrières.

Mais faites attention. Il désire uniquement que les noms des démarcheurs soient consignés. Il ne veut pas que les noms des clients soient divulgués. Voilà un autre texte de loi qui aura perdu de son mordant, comme le projet de loi C-62, que nous avons voté ce soir ou comme ce projet de loi réglementant les fusions de sociétés, dont nous avons discuté l'autre jour.

Il ne faut rien cacher. Il faut connaître les noms des clients, et je crois aussi que les sommes d'argent perçues devraient également être divulguées.

M. Deaver . . . c'est ici même. M. Deaver a reçu du Canada 150,000$ US à titre de démarcheur, et les États-Unis ne considèrent pas que c'est un gros secret qui devrait être tu. Il est quand même incroyable que nous, contribuables, devions parcourir le registre américain des démarcheurs pour savoir quelles sommes d'argent nous avons versées à qui.

M. Baker: Pensez-vous que le gouvernement du Canada engage couramment des démarcheurs aux États-Unis? C'est la première fois que . . .

M. Rodriguez: Certains se sont plaints de ce que nous n'étions que de petits amateurs à Washington si nous demandions à nos ambassadeurs de représenter notre pays auprès du gouvernement américain. Certains ont dit que le Canada devrait enfin faire son entrée dans le XXe siècle et faire ce que le Romains faisaient à Rome, c'est-à-dire engager un lobbyiste si vous êtes à Washington. Je crois que M. Deaver était un bon ami de M. Reagan, tout comme M. Moores l'était de M. Mulroney. Alors, si vous engagez un lobbyiste, engagez-en un qui ait ses entrées un peu partout.

Je sais que nous avons engagé des agents par le passé. Lorsque votre parti était au pouvoir, monsieur Baker, il avait engagé des agents chargés de vendre des réateurs CANDU à l'Argentine et ainsi de suite. Cela a fait tout un scandale à une époque, je m'en souviens. Je ne sais pas si un agent serait admissible en tant que démarcheur parlementaire. Je suppose que oui, étant donné qu'il a une tâche particulière à accomplir, à savoir d'essayer de convaincre le gouvernement d'acheter un réacteur CANDU.

[*Texte*]

• 1930

The Chairman: Excuse me, we are coming close to the time when we probably should adjourn.

Mr. Baker: All right. In conclusion, then, I have a very small point, and I congratulate Mr. Rodriguez for his bill.

Mr. Rodriguez, at the end, the only thing that puzzles me about the bill is this. I suppose it is necessary, although I do not know. Why do you give the government the power to make regulations under the bill? Was it necessary for you to have done that, or would it not have been better, if the bill were passed by Parliament, simply to have it reintroduced in Parliament to have it changed? I cannot imagine John Rodriguez giving the present Tory government the ability to make all the regulations under the bill and to say whether or not the regulations would be necessary.

Mr. Rodriguez: What I am doing, Mr. Baker, is this. I made sure in the bill that we had the teeth, and if we draft the bill or propose some recommendations to the Minister, we will include the teeth. But I think the fillings basically can be handled by the government; for example, the registry charge. I would say 25, you might say 20, and we would split the difference.

How big the register is going to be, the actual location of the registry, those are the kinds of regulations I hope they would draft to go with the bill. For example, would they have an identification card to show? That is something the regulations could deal with, and the form of that identification.

The Chairman: Mr. McCuish, you wanted a question on a certain matter.

Mr. McCuish: Yes, briefly. Mr. Rodriguez, some two years ago as a member of the Canada-Arab Friendship Association in Parliament, I went to the Middle East and spoke to people dealing with the Palestinian problem. I had a really genuine interest in that problem, which I still have. I came back to Canada and spent the next two days in the woodshed with the Prime Minister.

Now, that is a control that I accept, and what happened to me I accept fully because that is the way things are done. At the same time, I realize the Prime Minister is a strong advocate of something to control lobbyists, and he would not thank me if I just sat back and did not express my concerns over that type of legislation or accompanying regulations.

In looking at your bill, I think you are trying to encompass everybody but you are dealing solely with the Ottawa scene. I think you will recognize the fact that it would be impossible and totally impractical to have everybody who approaches a Member of Parliament, a private member, a backbencher or whatever you call him classified as a lobbyist: the chief of an Indian band, the mayor of a village council, a union official. Tories are contacted by union officials, too; did you know that?

[*Traduction*]

Le président: Excusez-moi, nous allons devoir bientôt lever la séance.

M. Baker: Très bien. Pour terminer, donc, je voudrais soulever un dernier petit point et féliciter M. Rodriguez pour son projet de loi.

Monsieur Rodriguez, il y a une chose qui m'embête au sujet de votre projet de loi. La voici. C'est peut-être nécessaire, mais je n'en sais rien. Pourquoi donnez-vous au gouvernement l'autorité d'établir des règlements en vertu du projet de loi? Était-ce nécessaire de le faire; n'aurait-il pas été préférable, s'il était adopté par le Parlement, de le réintroduire tout simplement pour le faire modifier? Je ne comprends pas que John Rodriguez donne au gouvernement conservateur l'autorité d'établir toutes sortes de règlements en vertu du projet de loi et de déterminer si les règlements sont nécessaires ou non.

M. Rodriguez: Je vais vous expliquer, monsieur Baker. Je voulais m'assurer que le projet de loi nous donnerait suffisamment de pouvoirs. Si nous rédigeons le projet de loi ou que nous faisons quelques recommandations au ministre, nous allons avoir les pouvoirs nécessaire. Mais je pense que le gouvernement peut s'occuper des détails comme, par exemple, les frais d'enregistrement. Si j'ai dit 25 et que vous dites 20, nous pourrions en arriver à un juste milieu.

Le règlement pourrait préciser l'importance du registre, l'endroit où il sera conservé, et autres choses, de ce genre. Par exemple, il pourra spécifier si les démarcheurs auront à présenter une carte d'identité et, si oui, quelle forme elle aura.

Le président: Monsieur McCuish, vous vouliez poser une question?

M. McCuish: Oui, très rapidement. Monsieur Rodriguez, il y a deux ans environ, dans le cadre de mes activités auprès de l'Association parlementaire canado-arabe, je suis allé au Moyen-Orient, où j'ai eu l'occasion de discuter avec des gens de la situation palestinienne. La question m'intéressait vivement à l'époque, et encore aujourd'hui. Lorsque je suis rentré au Canada, j'ai passé deux jours à me faire enguirlander par le premier ministre.

Vous voyez, j'accepte ce genre de contrôle et les conséquences de mes actes, car c'est la façon dont les choses se passent ici. De même, je sais que le premier ministre voudrait bien avoir un moyen de contrôler les démarcheurs parlementaires, et je doute qu'il me soit reconnaissant si je me contentais de laisser venir les choses et de ne pas exprimer mes idées sur ce genre de loi et les règlements afférents.

Je crois que vous essayez, dans votre projet de loi, d'inclure tout le monde, mais vous ne parlez que d'Ottawa. Je crois qu'il faut reconnaître qu'il serait à peu près impossible d'essayer de catégoriser comme démarcheur parlementaire toute personne—qu'il s'agisse d'un chef indien, du maire d'un village, d'un syndicaliste ou de tout autre personne—qui communiquerait avec un député du Parlement, un simple député, un député d'arrière banc, peu importe comment vous les appelez. Savez-

[*Text*]

It just would not work, and there is absolutely no evidence, nor will any evidence be developed, that will indicate that any lobbying by anybody to any degree is going to affect what happens in government. It just does not work that way. I will continue to resist any legislation that tries to prevent someone from talking to a private member. A private member is elected by the people whom he serves. I think it just smacks of wrong, wrong—big brotherism—if that person has to register himself or herself with the Speaker of the House of Commons and pay $20 or something for the opportunity and privilege of talking to an elected member. I do not think a private Member of Parliament should be included in any part of this. I think, in order of exposure, the least exposure certainly is with the Member of Parliament.

• 1835

I do not think there is any concern with regard to Ministers. I put that to Mr. Baker, to have him draw on his own experience. I do not think any Minister in the Liberal Party or the Conservative Party is going to be influenced by anybody who is misrepresenting the introduction to the Minister.

It boils down to a problem which may or may not exist, but it deals solely with senior and intermediary bureaucrats. One flaw in your bill, as I read the bill now, Mr. Rodriguez, is the penalty, being forbidden to go on the Hill. For God's sake, these bureaucrats are not coming to the Hill to see someone who is drafting legislation. They are going down to the Justice Department, or they are going over to External Affairs, or they are going over to Indian Affairs. They are not on the Hill, anyway. So your penalties are powder.

Mr. Rodriguez: Let me deal with that. I think the Latin is—maybe my scholarly friend can correct me if my Latin is not exactly correct—*reductio ad absurdum.*

First of all, I specifically . . .

Mr. McCuish: I understood the last part of it.

Mr. Rodriguez: I said, first of all, that in fact, if your constituent comes to see you about his unemployment insurance problem or his Canada pension problem, he is not a lobbyist. If the Indian chief . . .

Mr. McCuish: His lawyer is.

Mr. Rodriguez: His lawyer would not come to me. That is why he is paying his lawyer to go before the Unemployment Insurance Commission, to get something solved. And if his lawyer came to me, I would say, that is what he is paying you to do. Go and see the UI.

Mr. McCuish: I feel sorry for your constituents.

Mr. Rodriguez: That is why he is paying the lawyer, to deal with the UI. If he wants me to deal with the UI, I will deal with the UI. But I will not do it through a third party.

[*Translation*]

vous que les syndicalistes communiquent aussi avec les députés conservateurs?

Cela ne pourra pas fonctionner; rien ne prouve, ni maintenant ni jamais, que des démarches parlementaires quelconques, peu importe leur importance, influencent ce qui se passe au gouvernement. Cela ne marche pas comme ainsi. Je continuerai à m'opposer à toute loi qui tentera d'empêcher quelqu'un de parler à un député. Le député est élu par les gens qu'il doit servir. Je trouve que c'est une erreur que d'obliger une personne à s'enregistrer auprès de l'Orateur de la Chambre des communes et de payer 20$, ou quelque chose de ce genre, pour avoir l'honneur et le privilège de parler à un représentant élu. Je ne crois pas que les simples députés devraient être inclus dans ce projet de loi. Je crois que, dans l'ordre des priorités, le député devrait être le dernier.

A mon avis, il n'y a aucun problème en ce qui concerne les ministres. M. Baker devra d'ailleurs se fier à sa propre expérience à cet égard. Je ne crois pas qu'un ministre, qu'il soit libéral ou conservateur, se laissera influencer par quelqu'un qui lui donne une fausse présentation des choses.

Le problème, si problème il y a, concerne exclusivement les hauts fonctionnaires et les fonctionnaires intermédiaires. M. Rodriguez, votre projet de loi comporte une lacune. Il s'agit de l'interdiction de l'accès à la colline parlementaire. Pour l'amour du ciel, ces bureaucrates ne se rendent pas sur la colline pour rencontrer quelqu'un qui rédige des projets de loi. Ils se rendent plutôt au ministère de la Justice, au ministère des Affaires extérieures, ou encore au ministère des Affaires indiennes. De toute façon, ces ministères ne sont pas sur la colline. Donc, vos peines sont ridicules.

M. Rodriguez: Permettez-moi de vous répondre. Je crois qu'on dit en latin—mon savant collègue me corrigera si mon latin n'est pas parfait—*reductio ad absurdum.*

Tout d'abord, j'ai spécifiquement . . .

M. McCuish: J'ai compris la dernière partie.

M. Rodriguez: Tout d'abord, j'ai dit que, si un électeur vient vous voir au sujet d'un problème d'assurance-chômage ou de pension du Canada, il n'est pas un démarcheur parlementaire. Si le chef indien . . .

M. McCuish: Oui, mais son avocat l'est.

M. Rodriguez: Mais son avocat ne viendrait pas me voir. L'électeur paie son avocat pour se rendre à la Commission de l'assurance-chômage et tenter de régler son problème. Si son avocat venait me voir, je lui dirais qu'il est payé pour aller à la Commission de l'assurance-chômage.

M. McCuish: Je plains vos électeurs.

M. Rodriguez: L'avocat de l'électeur est payé pour s'occuper de l'assurance-chômage. S'il veut que je m'en occupe, je le ferai. Mais je ne le ferai pas par l'intermédiaire d'une tierce personne.

[*Texte*]

Secondly, if the Indian chief comes to see me about matters dealing with Indian affairs, obviously, he is not being paid to be a lobbyist. That is his job as Indian chief. One of the many tasks he has to do as Indian chief is deal with the Indian Act.

I did not say this. Your Leader, our Prime Minister, said this, and I want to quote it:

> Late last August, after a Cabinet meeting in Vancouver, Mr. Mulroney told reporters he and his Ministers had decided that Canadians deserved to know who is trying to influence their gGovernment, who is paying these lobbyists and how much they are getting. The only way you can do that, as I understand it, is to cause people to register.

Now, that is not Rodriguez who has dug up this Bill C-256. Our own Prime Minister, your Leader, has said that, and I say he is absolutely correct. He must know of what he speaks.

You have gone to great extremes to say that my bill will prevent access of people to Parliament Hill. I argue contrary, because registering a lobbyist gives greater access to legislators and bureaucrats.

You mentioned my penalties, with respect to the bureaucrats in some far away office in downtown Ottawa. One of the penalties is that the lobbyist is forbidden to come on the Hill for a period of three years. But once his name is struck from the register, that is what the regulations would have to deal with, that information is distributed to the bureaucracy and would then become knowledge for them. So if Joe Blow, who has been struck from the registry, phones up and wants to talk to the Deputy Prime Minister or a lower echelon bureaucrat, they could say, I am sorry, sir, you are no longer a lobbyist. You have been struck from the register.

• 1940

The Chairman: Mr. Rodriguez, may I, on behalf of the committee, thank you for your very thorough discussion of your bill, and beyond that of course the issue which I think is . . . It has been very helpful to me tonight and I am sure to other members of the committee.

We appreciate that. I am advised that you are going to be joining us as a regular member of the committee and I am pleased to hear that as well.

Mr. Rodriguez: Thank you very much.

The Chairman: We look forward to working with you.

Mr. Rodriguez: Thank you very much for your hospitality tonight, Mr. Chairman, and, to my colleagues, thank you for your questions.

[*Traduction*]

Deuxièmement, si un chef indien venait me voir pour discuter d'un problème d'affaires indiennes, il est évident qu'il ne le fait pas à titre de démarcheur parlementaire. Cela fait partie de ses fonctions de chef indien. Une de ses nombreuses responsabilités à ce titre est de régler les problèmes au chapitre de la Loi sur les Indiens.

Je vais vous lire quelque chose que je n'ai pas dit moi-même. C'est votre chef, notre premier ministre, qui l'a dit:

> L'an dernier, vers la fin d'août, après une réunion du Cabinet à Vancouver, M. Mulroney a annoncé aux journalistes que lui et ses ministres avaient décidé que les Canadiens avaient le droit de savoir qui essayait d'influencer le gouvernement, qui payait les démarcheurs parlementaires et combien ces derniers touchaient. Que je sache, la seule façon de le faire est d'obliger les gens à s'enregistrer.

Ce n'est pas Rodriguez qui a inventé le projet de loi C-256. C'est notre propre premier ministre, votre chef, qui a fait cette déclaration, et j'estime qu'il a tout à fait raison. Après tout, il doit bien savoir de quoi il parle.

Vous avez tout fait pour accuser mon projet de loi d'empêcher les gens d'avoir accès à la colline parlementaire. D'après moi, c'est tout le contraire, car le fait d'enregistrer les démarcheurs parlementaires leur donne un meilleur accès aux législateurs et aux bureaucrates.

Vous avez aussi parlé des peines visant les bureaucrates qui se trouvent dans un bureau perdu au centre ville d'Ottawa. Une des peines que je propose est l'interdiction aux démarcheurs parlementaires d'avoir accès à la colline parlementaire pendant trois ans. Il ne s'agit pas d'un nouveau paragraphe, mais une fois son nom rayé du registre, ce serait les règlements qui interviendraient. Les données seraient distribuées aux bureaucrates, et ils seraient donc au courant. Par conséquent, si M. Untel, dont le nom a été rayé du registre, téléphone et demande à parler au premier ministre suppléant ou à quelqu'un autre, qui occupe un poste moins important, on pourrait lui répondre: «Je regrette, monsieur, mais vous n'êtes plus lobbyiste. Votre nom a été retiré du registre.».

Le président: Monsieur Rodriguez, permettez-moi de vous remercier, au nom du Comité, de nous avoir expliqué votre projet de loi et la question, beaucoup plus vaste, qui . . . Notre séance de ce soir m'aura été très utile, et mes sentiments sont certainement partagés par d'autres membres du Comité.

Nous vous sommes très reconnaissants de nous avoir fourni ces explications. On me fait d'ailleurs savoir que vous allez maintenant siéger en tant que membre régulier au Comité, et cela me fait très plaisir.

M. Rodriguez: Merci beaucoup.

Le président: Nous envisageons avec plaisir de travailler avec vous.

M. Rodriguez: Monsieur le président, je vous remercie pour l'hospitalité que vous m'avez accordée ce soir, et je remercie tous mes collègues pour leurs questions.

[*Text*]

The Chairman: Thank you. We will adjourn to the call of the Chair. The next meeting is on Thursday at 9 a.m.

[*Translation*]

Le président: Merci. Notre prochaine réunion aura lieu jeudi à 9 heures. La séance est levée.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 5

Thursday, April 24, 1986

Chairman: Albert Cooper, M.P.

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule no 5

Le jeudi 24 avril 1986

Président: Albert Cooper, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Elections, Privileges and Procedure

Élections, des privilèges et de la procédure

RESPECTING:

Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists

CONCERNANT:

Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir endos)

First Session of the Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la trente-troisième législature, 1984-1985-1986

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

WITNESS—TÉMOIN

John Rodriguez, M.P.

John Rodriguez, député.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 5

Thursday, April 24, 1986

Chairman: Albert Cooper, M.P.

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 5

Le jeudi 24 avril 1986

Président: Albert Cooper, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Elections, Privileges and Procedure

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Élections, des privilèges et de la procédure

RESPECTING:

Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists

CONCERNANT:

Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

26130—1

STANDING COMMITTEE ON ELECTIONS, PRIVILEGES AND PROCEDURE

Chairman: Albert Cooper, M.P.

Vice-Chairman: Fred King, M.P.

COMITÉ PERMANENT DES ÉLECTIONS, DES PRIVILÈGES ET DE LA PROCÉDURE

Président: Albert Cooper, député

Vice-président: Fred King, député

MEMBERS/MEMBRES

Patrick Boyer
Jacques Guilbault
J. Robert Howie
Rod Murphy
Reginald Stackhouse

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, APRIL 24, 1986
(7)

[*Text*]

The Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure met at 9:07 o'clock a.m. this day, the Chairman, Albert Cooper, presiding.

Members of the Committee present: Patrick Boyer, Albert Cooper, Fred Kind.

Acting Members: George Baker for Jacques Guilbault; John Rodriguez for Rod Murphy.

Other Member present: Lorne McCuish.

Witnesses: *From Government Consultants International Inc.*: Gary Ouellet, Chief Executive Officer and Robert Gourd.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, March 25, 1986 relating to Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists. (*See Minutes of Proceedings dated Monday, April 14, 1986, Issue No. 1*).

Gary Ouellet made a statement and, with the other witness, answered questions.

At 10:44 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 24 AVRIL 1986
(7)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure se réunit, aujourd'hui à 9 h 07, sous la présidence d'Albert Cooper, (*président*).

Membres du Comité présents: Patrick Boyer, Albert Cooper, Fred King.

Membres suppléants: George Baker remplace Jacques Guilbault; John Rodriguez remplace Rod Murphy.

Autre député présent: Lorne McCuish.

Témoins: *De la Société Government Consultants International Inc.*: Gary Ouellet, chef de la direction; Robert Gourd.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 25 mars 1986 relatif au lobbying et à l'enregistrement des lobbyistes. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du lundi 14 avril 1986, fascicule nº 1*).

Gary Ouellet fait une déclaration, puis lui-même et l'autre témoin répondent aux questions.

A 10 h 44, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Diane Tremblay-Bernier

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Thursday, April 24, 1986

• 0908

The Chairman: Good morning, ladies and gentlemen. I call the meeting to order.

We have with us this morning two representatives of Government Consultants International Inc. Mr. Garry Ouellet is the Chief Executive Officer, and Mr. Gourd, who is of course no stranger to any members of the committee, is a former Member of Parliament now working with Government Consultants International. We are pleased to welcome you both.

I understand you have a brief opening statement, and if you want to proceed with that, we will then follow with questions.

Mr. Garry Ouellet (Chief Executive Officer, Government Consultants International): First of all, I would like to thank the standing committee for accepting our offer to present a brief on what we at GCI obviously consider a matter of some importance.

As you may know, we are an Ottawa-based government relations consultancy firm. We employ some 20 people directly, and we have recently opened a European office situated in France. We have a co-operative association with Environics, one of Canada's top polling firms. They publish the *Focus Canada Crop* quarterly.

Quite some time before the government announced its intention to bring in lobbying legislation—more specifically, on July 22, 1985—we were on public record calling for the enactment of such legislation to bring to public light the valuable and legitimate activities carried out by government relations practitioners.

We should also point out that to our knowledge—and I stand to be corrected on this, but to the best of my knowledge—we are the only firm that includes among the services we offer to our clients selective advocacy, or what we commonly refer to today as lobbying.

Our position on the government's discussion paper can be summarized as follows.

• 0910

We believe government relations consultants perform a valuable role by bringing to the attention of public officials matters of importance on behalf of clients, saving time and money for the government system by directing private sector clients to the appropriate address, providing pertinent advice on how to make their positions known to government, and encouraging investment in Canada by providing timely advice to foreign clients seeking to do business in this country.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le jeudi 24 avril 1986

Le président: Bonjour, mesdames et messieurs. La séance est ouverte.

Nous accueillons ce matin deux représentants de la société *Government Consultants International Inc.*, M. Gary Ouellet, président-directeur général, et M. Gourd, bien connu de tous les membres du Comité, puisqu'il est un ancien député maintenant au service de la *Government Consultants International*. Nous vous souhaitons la bienvenue.

Sauf erreur, vous avez un bref exposé à nous livrer pour commencer. Nous allons donc commencer par là si vous le voulez bien, et nous passerons ensuite aux questions.

M. Garry Ouellet (président-directeur général, *Government Consultants International*): Je tiens tout d'abord à remercier le Comité permanent de nous avoir permis de présenter un mémoire sur une question à laquelle, pour des raisons évidentes, la GCI attache une certaine importance.

Comme vous le savez peut-être, nous sommes une entreprise de conseils en relations gouvernementales établie à Ottawa qui emploie directement une vingtaine de personnes. Nous venons tout juste d'ouvrir également un bureau en Europe, plus précisément en France. Nous avons formé une association coopérative avec la Environics, l'une des entreprises d'analyse d'opinion les plus importantes au Canada. Cette société a une publication trimestrielle, *Focus Canada*.

Un bon moment avant que le gouvernement n'annonce son intention de légiférer sur le lobbying, le 22 juillet 1985, pour être plus précis, nous avons réclamé ouvertement l'adoption de mesures législatives pour que soient connues de tous les activités utiles et légitimes des experts-conseils en relations gouvernementales.

Il importe également de signaler que, à notre connaissance—on pourra me détromper, mais c'est du moins ce que je crois savoir—nous sommes la seule entreprise à offrir à ses clients, entre autres services, une défense sélective de leurs intérêts, ce que l'on appelle couramment de nos jours le lobbying.

Notre réaction au document de discussion du gouvernement fédéral peut se résumer de la façon suivante.

Nous estimons que les experts-conseils en relations gouvernementales jouent un rôle très utile en attirant l'attention des technocrates sur des questions importantes au nom de leurs clients, en épargnant du temps et de l'argent au gouvernement en dirigeant les clients du secteur privé vers les personnes intéressées, en donnant des conseils à leurs clients sur la façon de s'y prendre pour faire connaître leurs vues au gouvernement et en encourageant l'investissement au Canada grâce à la

[*Texte*]

We support the government initiative, if for no other reason than to demystify an important and legitimate activity.

We would like to express our concern that any eventual legislation cover all practitioners and not only the professional firms such as GCI. We are firmly convinced that most lobbying is practised by what we call the "part-timers"; a host of lawyers, accountants, public-relations people, and others, who offer to their clients "Ottawa assistance", among other services. If any legislation that is brought forth can only be applied to the visible practitioners, such as GCI, then I suggest that those who have tried to "professionalize" government relations services will be penalized in favour of the more secretive and, we suggest, less professional part-timers.

Finally, we would like to call to the committee's attention the fact that the industry, the government relations industry, is in its relative infancy in Canada, so legislation should be viewed not only as a means of regulating but indeed of promoting the profession. As we mentioned in our brief, which we have filed with the committee, we believe a limited regulatory framework can be a positive step, reinforcing the benefits provided by government relations practitioners to the nation and setting forth a fair environment where specialists in the field can continue to develop, and where finally government relations practitioners will be encouraged, not discouraged, to provide their services in an open, public, forthright, and professional manner.

Monsieur le président, je ne sais pas s'il y a dans cette salle des députés francophones. S'il y en a, j'ai pour eux une copie de cette déclaration en français. Il nous fera plaisir, M. Gourd et moi, de répondre aux questions en français si vous le désirez. Je vous remercie beaucoup.

Le président: Merci beaucoup.

Mr. McCuish.

Mr. McCuish: Thank you, Mr. Chairman.

In your prepared brief, sir, under the first item, you say your role is bringing to the attention of public officials matters of importance on behalf of clients, saving time and money for the government system by directing private-sector clients to the appropriate address and providing pertinent advice on how to make their positions known. Is that advice given to the public officials or to the client?

Mr. G. Ouellet: I am sorry; to the client. That statement was meant in the following light. There are, according to the latest figures, exclusive of employees of National Defence and exclusive of employees of Crown corporations, over 220,000 civil servants connected to the federal government, and when you take the average businessman, that is quite a lot of people to try to figure out exactly where he should be presenting his

[*Traduction*]

prestation de conseils opportuns aux clients étrangers qui veulent faire des affaires au Canada.

Nous appuyons l'initiative du gouvernement, ne fût-ce que parce qu'elle permettrait de démythifier une activité aussi importante que légitime.

Nous tenons cependant à ce que toute mesure législative qui pourrait être adoptée s'applique à tous les experts-conseils et non pas uniquement aux entreprises spécialisées comme la GCI. Nous sommes profondément convaincus que le gros des activités de lobbying est le fait des «agents à temps partiel». Une multitude d'avocats, de comptables, de relationnistes et d'autres personnes offrent à leur clientèle, entre autres services, une «assistance» dans leurs relations avec Ottawa. Si les mesures législatives ne s'appliquaient qu'aux lobbyistes qui agissent au grand jour, comme la GCI, on punirait ceux qui se sont efforcés de donner un caractère professionnel aux services de relations gouvernementales en favorisant les démarcheurs à temps partiel, dont la transparence est moins évidente et dont les services sont, à notre avis, moins professionnels.

Enfin, nous voudrions signaler au Comité que le secteur d'activité qu'est le domaine des relations gouvernementales en est encore à ses premiers pas, au Canada, si bien que l'intervention législative doit être considérée comme un moyen non seulement de le réglementer, mais aussi de le promouvoir. Comme nous l'expliquons dans le mémoire que nous avons remis au Comité, nous estimons qu'un cadre réglementaire restreint pourrait être bénéfique. Il contribuerait à accroître les bienfaits que les experts-conseils en relations gouvernementales apportent à la nation et à créer un environnement sain où des spécialistes du domaine pourraient continuer à progresser et où les experts-conseils en relations gouvernementales seraient encouragés à offrir leurs services ouvertement, publiquement, directement et professionnellement.

Mr. Chairman, if there are any French-speaking Members present, I could hand them a French version of this statement, and Mr. Gourd and myself will be pleased to answer questions in French if you wish. Thank you.

The Chairman: Thank you very much.

Monsieur McCuish.

M. McCuish: Merci, monsieur le président.

Dans votre mémoire, on lit à la première rubrique que votre rôle est d'attirer l'attention des technocrates sur des questions importantes au nom de vos clients, d'épargner du temps et de l'argent au gouvernement en dirigeant les clients du secteur privé vers les personnes intéressées et de fournir des conseils sur la façon de faire connaître leurs vues. Ces conseils sont-ils donnés aux fonctionnaires ou au client?

M. G. Ouellet: Je suis désolé. Au client. Voici dans quelle optique il faut lire ces énoncés. Selon les chiffres les plus récents, il y aurait 220,000 fonctionnaires rattachés au gouvernement fédéral, sans compter les employés de la Défense nationale ni ceux des sociétés d'État. Pour l'homme d'affaires moyen, cela fait beaucoup de monde, et il ne lui est pas facile de savoir à qui s'adresser pour exposer son point de

[*Text*]

case. When I use about the appropriate address and appropriate advice and how to present it, we are talking about steering the client to the right persons and explaining to him how he should present his case in the best possible light.

Mr. McCuish: So that one is an easy touch, but this one is tough. This guy is an easy touch, but the guy next to him, the guy in the next office, is tough. Is that what you mean?

Mr. G. Ouellet: No, sir. I do not think anybody would be able to know the answers for the easy and the tough ones when you consider over 200,000 people are involved. But somebody may have a problem. They may not even know which department of government is the appropriate forum. They may spend months just running around, finding out who is the decision-maker in that particular case. Hopefully we can save a lot of time for our client, but also for a lot of government officials, by having this person knock on all the wrong doors, to be redirected, by saying, no, this is the group that is taking the decision on this matter; here is where you should be directing yourself. For someone outside the government sphere it can be quite a complex and formidable challenge to find out exactly where they should be presenting their case.

Mr. McCuish: Thank you. You have made an attempt here to differentiate between yourselves as professionals and others who are semi-pros. You are advocating a register. By comparing the two groups, the pros and the semi-pros, are you saying that the register should apply only to the pros? Are you saying this should be a closed shop?

• 0915

Mr. G. Ouellet: No, on the contrary, what our concern is, and what we suggest should be the committee's and the government's concern, is the following. We think every day at the Ottawa airport, at the train station and on the highways, hundreds, perhaps thousands of people who are in fact, for the day at least, lobbyists are coming to Ottawa, or there may be the phone call from some distant part of the country.

These are people who do other things for a living, but for a limited time are offering this Ottawa assistance. It could be thousands per day who are intermediaries dealing with government on behalf of clients, and at least for the time they are doing it, they are lobbyists in the term we generally use.

What we are saying is that firms such as GCI, who are forthright . . . We are open, we are easy to find, and we admit it; we are very visable and we are trying to professionalize the service. However, if a restrictive law comes in which can only be applied to the visable practitioners such as us, and if the law does not address those thousands and thousands of others who are hard to identify, then the law will be very unfair to those who have sought to professionalize the service, because obviously the law will have the effect of encouraging clients to deal with the part-timers and not with the visable practitioners.

[*Translation*]

vue. Lorsque nous disons qu'il faut diriger les clients, leur donner des conseils, leur expliquer comment présenter leurs vues, il s'agit de leur indiquer les personnes auxquelles ils doivent s'adresser et de leur montrer comment présenter leur point de vue sous le meilleur jour.

M. McCuish: Tel fonctionnaire est facile d'accès et tel autre est un dur à cuire. Celui-ci est facile à convaincre et tel autre, dans le bureau voisin, est coriace. C'est bien ce que vous voulez dire?

M. G. Ouellet: Non, monsieur. Je ne crois pas que qui que ce soit puisse savoir qui est plus ou moins bien disposé, car il ne faut pas oublier qu'il y a plus de 200,000 fonctionnaires. Mais il y a des clients qui peuvent avoir des difficultés. Il peut arriver qu'ils ne sachent même pas à quel ministère il convient de s'adresser. Ils peuvent passer des mois à courir d'un service à l'autre pour essayer de trouver le responsable qui doit prendre la décision dans le cas qui les intéresse. Nous pouvons épargner du temps à notre client et aussi aux fonctionnaires, nous l'espérons, en disant au client qui frappe aux mauvaises portes qu'il doit s'adresser à tel ou tel service parce que c'est là que la décision sera prise. Pour quelqu'un qui est étranger à l'appareil gouvernemental, ce peut être une tâche redoutable que de trouver la personne à laquelle il faut faire connaître son point de vue.

M. McCuish: Merci. Vous avez tenté d'établir une distinction entre vous-mêmes, qui êtes des spécialistes, et d'autres personnes, qui exercent cette activité à temps partiel. Vous préconisez l'enregistrement des lobbyistes. En comparant les deux groupes, voulez-vous dire que seuls les spécialistes devraient s'enregistrer. Voulez-vous faire de ce domaine une chasse-gardée?

M. G. Ouellet: Non, au contraire. Voici le point qui nous préoccupe et dont le Comité, ainsi que le gouvernement, devraient également se soucier. Tous les jours arrivent à Ottawa par avion, par train ou en voiture des centaines, voire des milliers de gens qui sont en fait, pour la circonstance, des lobbyistes. Il y a aussi les appels téléphoniques en provenance de régions éloignées.

Tous ces gens, qui gagnent leur vie dans un autre domaine, offrent pour un certain temps leur assistance dans les relations avec Ottawa. Il y a peut-être chaque jour des milliers de gens qui servent d'intermédiaires dans les relations de leurs clients avec le gouvernement; ils sont, pour un temps, ce qu'on appelle généralement des lobbyistes.

Nous soutenons que des entreprises comme la GCI, qui sont directes . . . Nous ne cachons rien. Il est facile de nous trouver. Nous admettons nos activités. Nous agissons au grand jour, et nous tentons de donner un caractère professionnel à nos services. Si toutefois on adoptait une mesure restrictive ne visant que les entreprises qui sont en évidence comme la nôtre et non les milliers d'agents qui sont difficiles à repérer, ce genre d'intervention serait profondément injuste envers ceux qui s'efforcent de «professionnaliser» le service, car elle aurait pour effet d'inciter les clients à s'adresser aux agents à temps partiel plutôt qu'aux experts-conseils qui se donnent pour tels.

[*Texte*]

What I am suggesting then, on the contrary, is that the law should set out guidelines which are applicable to anybody who is practising lobbying. Perhaps the most important provision of such a law should be that if an intermediary is contacting government on behalf of a client, then the first obligation of that intermediary is to declare his interest. He should declare to the government official he is dealing with that he is acting for ABC, so that the government offical knows where he is coming from.

That is an important provision, and it should not only be applied to us. We are very visable and we openly admit it. Obviously any time we deal with somebody, that person knows we are a government relations firm and he knows we are acting on behalf of somebody. It is all these other phone calls and meetings that are taking place which are, in fact, lobbying; the law should apply to them. In other words, any regulations, to be fair and equitable to everybody, should apply equally to everybody doing the same thing.

Mr. McCuish: Yes. We had witnesses here earlier in the week. There was a strong implication in their presentation that groups such as yours are a bad scene. Their organization was an umbrella group of organizations and companies, and their role was to train them in techniques and ethics in making the approach. They just came short of condemning lobbyists who assumed the role of experts in any field because of the contacts that they had. Would you comment on that?

Mr. G. Ouellet: I am sorry to hear that. I can only say if that is the case, it can only be predicated on what I think is ignorance of the way in which a firm such as ours or the other firms in this city operate.

In many respects, I do not think we can compare ourselves to the trade associations or the associations bringing together common denominators, because they have a very clear mandate. Obviously they cannot handle individual cases for their individual clients; they can only represent the lowest common denominator that is holding their group together.

In many respects, sir, we are the cost effective alternative to the Ottawa office. As you know, opening an Ottawa office for a major corporation which has a lot of dealings with government is an expensive . . . I mean, there is rent, there are salaries, and often there are years of training to take some executive and to explain to him exactly how government works. A very cost effective alternative to the Ottawa office is to deal with a professional firm who, on a part-time basis, whenever we are needed, can provide that timely advice, and . . .

• 0920

Mr. McCuish: That is fair enough. You say that your approach is to the public officials. Now, that interests me; indeed, it pleases me. Perhaps this question should be to you colleague. What concerns me is any infringement on my rights as a private member. In seven years I have not had any problems with lobbyists at any level, whether it is a lobbyist for

[*Traduction*]

Ce que nous proposons, bien au contraire, c'est que la loi donne des directives qui s'appliquent à tous ceux qui font du lobbying. La disposition la plus importante d'une loi de cette nature serait que, si un intermédiaire communique avec le gouvernement au nom d'un client, il doit tout d'abord déclarer ses intérêts. Il devrait déclarer au fonctionnaire avec qui il communique qu'il représente telle entreprise ou telle personne, pour que le fonctionnaire sache à quoi s'en tenir.

Il s'agit là d'une disposition importante, qui ne devrait pas s'appliquer qu'à nous. Nous agissons au grand jour et nous ne faisons pas mystère de nos activités. Chaque fois que nous faisons des démarches, on sait que nous sommes une entreprise de relations gouvernementales et que nous représentons certains intérêts. Tous les autres appels téléphoniques et réunions sont, en fait, du lobbying, et la loi doit régir ces activités. Autrement dit, toute réglementation doit, si l'on veut être juste et impartial, s'appliquer à tous ceux qui ont les mêmes activités.

M. McCuish: D'accord. Nous avons entendu cette semaine d'autres témoins dont l'exposé laissait clairement entendre que des groupes comme le vôtre sont condamnables. Il s'agissait d'un regroupement d'organismes et d'entreprises dont le rôle est de donner une formation sur les méthodes à employer dans les démarches et de proposer une éthique à cet égard. Ces témoins sont presque allés jusqu'à condamner les lobbyistes qui se donnent un rôle d'experts dans un domaine ou l'autre en exploitant leurs contacts. Qu'en pensez-vous?

M. G. Ouellet: Je suis désolé d'entendre pareille opinion, qui ne peut reposer que sur l'ignorance des méthodes de travail des entreprises comme la nôtre, qui n'est pas la seule dans cette ville.

A bien des égards, nous ne pouvons nous comparer aux associations professionnelles ou aux autres associations constituées autour de dénominateurs communs, car elles ont un mandat parfaitement clair. De toute évidence, elles ne peuvent se charger des intérêts individuels de chacun; elles s'en tiennent au plus petit dénominateur commun parmi les intérêts qui assurent la cohésion du groupe.

Sous bien des rapports, nous sommes une solution rentable qui permet d'éviter l'ouverture d'un bureau à Ottawa. Vous ne l'ignorez pas, il est coûteux pour les grandes sociétés qui ont des relations importantes avec le gouvenement d'ouvrir un bureau à Ottawa . . . Il faut compter le loyer et les salaires, sans oublier qu'il faut des années de formation pour expliquer à des cadres le fonctionnement de l'appareil gouvernemental. Une solution de rechange très rentable est de recourir à une entreprise spécialisée qui peut, à temps partiel, au gré des besoins, donner des coneils opportuns et . . .

M. McCuish: Cela paraît juste. Vous dites que vous vous adressez aux fonctionnaires. Voilà qui m'intéresse. Je dirais même que j'en suis ravi. Je devrais peut-être adresser ma question à votre collègue, car ce qui me préoccupe, c'est le risque d'empiétement sur mes droits de simple député. En sept ans, je n'ai eu aucun problème avec les lobbyistes, à quelque

[*Text*]

the village clerk from my riding or somebody representing a drug firm. It does not bother me, because I know who that person is and who is represented. But I do take strong, strong exception to a person's having to humiliate and humble himself by being put on a register, paying to suffer that humiliation, just so that he can talk to a Member of Parliament.

Were you identifying yourself by name?

The Chairman: Order, please.

Mr. Rodriquez: What you are saying is garbage.

Mr. McCuish: Oh, okay. You have had that experience. I would like to know—you do not approach private members. In your own experience, have you had any trouble?

Mr. Robert Gourd (Government Consultants International): No.

Mr. McCuish: Are you sure that is not garbage?

M. Gourd: Monsieur le président, je suis heureux qu'on me pose cette question. Ayant déjà siégé de l'autre côté de cette table, j'ai eu à vivre des situations très intéressantes, des situations dans lesquelles on sollicitait ma collaboration en tant que député.

Je vous donne un exemple classique, celui du gaz naturel à Lachute. Le maire et les conseillers de Lachute sont venus me voir alors que j'étais député pour obtenir du gouvernement et du ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources l'extension du réseau de gaz naturel vers la municipalité. C'était un projet de 13 millions de dollars. Bien entendu, à cette époque-là, plusieurs personnes étaient impliquées. Je suppose que le maire de Lachute faisait du lobbying en venant me voir, et je suppose que les ingénieurs impliqués dans la construction de ce pipeline faisaient du lobbying. Je suppose également que la compagnie *Great Lakes Carbon International Ltd.*, qui avait grandement besoin de ce pipeline de gaz, faisait du lobbying.

Si tous ces groupes avaient été réunis sous un seul parapluie, par exemple l'organisme dont je fais partie, on aurait pu éviter des coûts à tout le monde, pour une raison très simple: on n'aurait pas eu besoin de tripler ou de quadrupler les demandes, elles auraient été centralisées.

En tant que député, je me plaignais de ce manque de communication. C'est à ce moment-là que j'ai vu qu'un organisme de lobbying ouvert, qui n'a pas peur de s'identifier, peut être très efficace. Le pipeline a été construit sous l'ancien gouvernement. Aujourd'hui, je suis heureux de voir que la ville de Lachute bénéficie d'un pipeline de 13 millions de dollars et que la compagnie GLC a maintenant 125 employés à son service. Je trouve que ce genre de lobbying, par lequel on peut aider les députés en collaborant avec eux, est très efficace et même nécessaire.

Mr. McCuish: Thank you very much. Thank you Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Rodriguez.

[*Translation*]

niveau que ce soit, qu'il s'agisse de démarches du greffier de village de ma circonscription ou de représentants d'un fabricant de produits pharmaceutiques. Cela ne me dérange pas, car je sais à qui j'ai affaire et quels sont les intérêts défendus. Cependant, je m'oppose avec la plus grande vigueur à ce qu'on oblige des gens à s'humilier en s'enregistrant pour pouvoir adresser la parole à un député.

Vous présentiez-vous en donnant votre nom?

Le président: À l'ordre, je vous prie.

M. Rodriguez: C'est de la foutaise.

M. McCuish: Bon, ça va. Vous avez connu ce genre d'expérience. Je voudrais savoir. Faites-vous des démarches auprès des députés? Avez-vous éprouvé des difficultés?

M. Robert Gourd (*Government Consultants International*): Non.

M. McCuish: Êtes-vous certain que ce n'est pas de la foutaise?

Mr. Gourd: Mr. Chairman, I am glad this question has been asked. When I sat on the other side of this table, I went through very interesting situations when my cooperation as a private member was sought.

Typical of that is the natural gas issue in Lachute. When I was a member, the mayor and municipal counsellors of Lachute came to me to try and get from the government and Energy, Mines and Resources an extension of the natural gas system for their town. It was a $13 million project. Of course, many people were involved at the time. The mayor was lobbying, I suppose, when he came to see me and I suppose the engineers involved in the pipeline construction were lobbying too, as well as the Great Lakes Carbon International Ltd., which needed that pipeline badly.

If all those parties had been under one umbrella organization, like the one I represent, savings would have been possible for everybody for the simple reason that one request would have been sufficient where three or four were made. They would have been centralized.

As a member, I regretted very much this lack of communication. That is when I realized that an open lobbying organization that dares reveal its true colours can be very efficient. The pipeline was built under the former government. Today, I am happy to see that Lachute has a $13 million pipeline and that the GLC company has 125 employees. In my opinion, this kind of lobbying in which members can be helped through cooperation is quite efficient and even necessary.

M. McCuish: Merci beaucoup. Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Rodriguez.

[*Texte*]

Mr. Rodriguez: Thank you very much, Mr. Chairman. I notice that Mr. Gourd is wearing a parliamentarian's pin, so I presume you are a former member.

• 0925

Mr. Gourd: Yes, sir.

Mr. Rodriguez: With the Conservative Party or the Liberal Party?

Mr. Gourd: The Liberal, sir.

Mr. Rodriguez: Yes. I like to know who I am talking to, sir; I think it is very important. I notice this company is called Government Consultants International. Who owns this company?

Mr. G. Ouellet: Well, sir, it is a private company. With respect, I would probably be speaking out of turn if I gave you the exact break-up. But as you know, and what is part of the public record—I presume that is one of the questions you would like—one of the shareholders is the Hon. Frank Moores.

Mr. Rodriguez: I understand he is one. Who are the others?

Mr. G. Ouellet: If you will permit, I will mention those who are part of the public record. As you know, there is a Mr. Gerry Doucet who is one of the shareholders.

Mr. Rodriguez: And the others?

Mr. G. Ouellet: I feel, sir, that I am not, in my position . . .

Mr. Rodriguez: They are all secret.

Mr. G. Ouellet: No. It is a private-held corporation. There are no secrets; there are no . . .

Mr. Rodriguez: But you are operating in the public field. You are coming to see politicians; you are coming to see bureaucrats.

Mr. G. Ouellet: All the active members of our firm, anybody who deals with politicians, that is all open. There is nothing secret about any of our activities; they are all . . .

Mr. Rodriguez: Yes, but in one case, for example, one of your owners, Frank Moores . . . We know that he was a Conservative Premier of the Province of Newfoundland, we know that he sat on the board of directors of Air Canada, and we know that he was doing lobbying on behalf of other airline companies.

Mr. G. Ouellet: That is not exact, sir.

Mr. Rodriguez: Well, I just raise that with you. Now, I notice that the name of the company is Government Consultants International. Where do you operate—just in Canada?

Mr. G. Ouellet: No, sir; we have an office in France.

Mr. Rodriguez: How about in the United States?

Mr. G. Ouellet: No, sir. We do not have an office in the United States, no.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Merci, monsieur le président. Je remarque que M. Gourd porte une épinglette de parlementaire. Il est donc sans doute un ancien député.

M. Gourd: Oui, monsieur.

M. Rodriguez: Conservateur ou Libéral?

M. Gourd: Libéral.

M. Rodriguez: Très bien. J'aime bien savoir à qui j'ai affaire. C'est très important. Cette entreprise s'appelle *Governement Consultants International*. Qui en est propriétaire?

M. G. Ouellet: Il s'agit d'une entreprise privée. Soit dit en toute déférence, il serait probablement déplacé que je vous donne maintenant tous les détails. Comme vous le savez—cela est du domaine public, et c'est sans doute à quoi vous voulez en venir-l'honorable Frank Moores est l'un des actionnaires.

M. Rodriguez: C'est ce que je crois savoir. Qui sont les autres?

M. G. Ouellet: Si vous me le permettez, je vais rappeler les noms qui sont déjà connus. L'un des actionnaires est Gerry Doucet.

M. Rodriguez: Et les autres?

M. G. Ouellet: J'estime, monsieur, que je ne suis pas à même de . . .

M. Rodriguez: Tous les autres noms sont secrets.

M. G. Ouellet: Pas du tout. Il s'agit d'une entreprise privée. Il n'y a pas de secret, pas de . . .

M. Rodriguez: Mais vous travaillez dans un domaine d'intérêt public, vous venez rendre visite à des représentants politiques, à des technocrates.

M. G. Ouellet: Tous les membres actifs de notre entreprise, tous ceux qui ont des contacts avec des représentants politiques, tous ces noms sont connus. Il n'y a aucun secret au sujet de nos activités; elles sont toutes . . .

M. Rodriguez: Oui, mais dans un cas, par exemple, l'un de vos propriétaires, Frank Moores . . . Nous savons qu'il a été premier ministre conservateur de Terre-Neuve, qu'il a siégé au conseil d'administration d'Air Canada, et nous savons qu'il a fait des démarches pour d'autres compagnies aériennes.

M. G. Ouellet: Cela est inexact.

M. Rodriguez: Je soulève simplement la question. Je remarque que votre société s'appelle *Government Consultants International*. Quel est votre champ d'activité? Seulement le Canada?

M. G. Ouellet: Non, nous avons un bureau en France.

M. Rodriguez: Et aux États-Unis?

M. G. Ouellet: Non, nous n'en avons pas aux États-Unis.

[*Text*]

Mr. Rodriguez: Do you envisage possibly . . . ?

Mr. G. Ouellet: I would certainly hope that our business would grow to such an extent that it could justify having an office in the United States.

Mr. Rodriguez: Okay.

Mr. G. Ouellet: At the present time we do not have one.

Mr. Rodriguez: Now I know that you say that you do not mind having the full-time lobbyist registered. But basically you do not want who they work for, their clients, or the amounts of money they receive for lobbying to be put in a registry.

Mr. G. Ouellet: If I can just qualify the first part of your statement, we think that if there is a register to be applied to lobbyists, we think all lobbyists . . . Precisely, our point is that the law should apply to all lobbyists; not just the full-time lobbyists, but also the part-time lobbyists should operate under the same regulatory framework.

Mr. Rodriguez: But I thought you said that in fact the part-time guy who comes into the airport and phones and so on . . . The lawyer who is making a phone call for a client, do you want him registered too?

Mr. G. Ouellet: Yes, sir. I think the concern of your committee should be everybody doing lobbying. We are there; we are visible. We are out in the open; we are forthright. I would say that the professional lobbying firms do a tiny fraction of the lobbying that is going on in the city, and that your interests, with respect, should be all lobbyists, especially the less visible lobbyists.

Mr. Rodriguez: At least we agree on one thing.

In your brief you said:

> GCI is apparently one of the few government relations firms that, as far as we can surmise, openly acknowledges including among the services it offers to its clients that of selective advocacy.

Now what you really mean there is lobbying.

Mr. G. Ouellet: The term "lobbying" is difficult to . . . Advocacy is an easy concept to grasp; that is why I put it that way.

Mr. Rodriguez: And then in the role of the lobbyist, you say one of the purposes is "bringing to the attention of the appropriate public officials matters of importance on behalf of clients". Why do you not go the full disclosure route and let the public be aware of who it is you are lobbying for? In our society we have an open government, we like to think. And what is so secretive? If it is of such importance, the public has a right to know.

• 0930

Mr. G. Ouellet: I would hope you would agree with me. The important part is the person I am dealing with knows on whose behalf I am acting. That is the most important part of all.

Mr. Rodriguez: Okay, right there, Mr. Chairman, that is the difference we have. You see, in our society it is not just

[*Translation*]

M. Rodriguez: Envisagez-vous cette possibilité?

M. G. Ouellet: Bien sûr; j'espère que nos activités prendront de l'expansion au point de justifier l'ouverture d'un bureau aux États-Unis.

M. Rodriguez: D'accord.

M. G. Ouellet: Pour l'instant, nous n'en avons pas.

M. Rodriguez: Vous ne vous opposez pas, je le sais, à l'enregistrement des lobbyistes à plein temps, mais vous refusez que soient inscrits les noms des clients et les montants reçus pour vos services.

M. G. Ouellet: Une mise au point sur la première partie de votre énoncé. Nous estimons que si les lobbyistes doivent s'enregistrer, tous doivent . . . Notre opinion est justement que la loi doit viser tous les lobbyistes, et non pas seulement ceux qui font ce travail à plein temps. L'activité des lobbyistes à temps partiel doit, elle aussi, être assujettie au même cadre réglementaire.

M. Rodriguez: Je croyais vous avoir entendu dire que le type qui vient à Ottawa ou téléphone . . . Voulez-vous que l'avocat qui fait un appel téléphonique au nom d'un client s'enregistre également?

M. G. Ouellet: Parfaitement. Je crois que votre Comité doit se soucier de tous ceux qui font du lobbying. Nous sommes là, en évidence, nous agissons au vu et au su de tous, sans détours. Mais je dirais que les entreprises spécialisées ne représentent qu'une infime partie du lobbying qui se fait à Ottawa. Nous estimons, sans vouloir vous manquer de respect, que vous devez vous intéresser à tous les lobbyistes, surtout aux plus discrets.

M. Rodriguez: Nous nous entendons au moins sur un point.

Vous écrivez dans votre mémoire:

> La GCI semble être l'une des rares agences de relations gouvernementales qui, autant que nous puissions en juger, admet ouvertement offrir à ses clients un service répondant à leurs besoins particuliers.

Vous parlez en fait de lobbying.

M. G. Ouellet: Le terme «lobbying» est difficile à . . . Il est plus facile de saisir la notion de défense. Voilà pourquoi nous avons préféré éviter le premier terme.

M. Rodriguez: Plus loin, en décrivant le rôle du lobbyiste, vous dites que l'un des buts est d'«attirer l'attention des technocrates sur des questions importantes au nom de leurs clients». Pourquoi ne pas accepter une divulgation intégrale, afin que le public sache quels sont les intérêts que vous défendez? Notre société a un gouvernement transparent, du moins nous aimons à le croire. Qu'y a-t-il de si secret? Puisque c'est si important, le public a le droit de savoir.

M. G. Ouellet: J'aurais espéré que vous soyez d'accord avec moi. Ce qui importe, c'est que la personne avec qui je traite sache quels intérêts je représente. C'est l'élément essentiel.

M. Rodriguez: Monsieur le président, c'est précisément sur ce point que nos opinions divergent. Dans notre société, si vous

[*Texte*]

important, if you are dealing with me, for me to know who you are, and you to know who I am, because politicians are accountable to the people who have elected us; we are accountable to the public. And there is where we have a difference. I believe the public has a right to know what you are about. That is the secret of part: when you and I know, then just the two of us know what is going on, and nobody else knows.

Mr. G. Ouellet: If I could just finish.

If that kind of law is put into effect, the only persons it could be enforced against, in practical terms—and I believe a law that cannot be enforced is an ass, as they say—are going to be the visible practioners like us, not the 10,000 other lobbyists in this country who are making phone calls. There would be no way to police that. If we are the only ones that could be enforced against, then those who are seeking to be forthright and open like we are, and out there with an address, and we are easily found, we will be penalized, and we will in fact encourage every client in Canada, who as you know would prefer not to have their names published all over the place, we will send them off to the part-time secretive ones, and we will in fact be killing the lobbying industry in Canada before it begins. That is my point.

If I could be convinced that the law could be enforced against the 10,000 lobbyists in this country as easily as it could be against us, then I could perhaps be convinced that on that point you are right. I am trying to avoid a *de facto* discrimination against the open firms.

Mr. Rodriguez: But you see, that is the point we agree on: that all people who make phone calls on behalf of clients would register. And the lobbyist register would be available to the bureaucracy; it would be available to parliamentarians; it would be available to Cabinet Ministers. So if Joe Blow phones me up and wants to talk to me about some deal, I would say I am sorry, are you registered as a lobbyist? And only if that person is registered as a lobbyist can we actually entertain discussions.

Now I want to go to page 12 of your brief . . .

Mr. G. Ouellet: If I could have one last word on that. I would say today, a guess, at least 15,000 discussions will probably take place today in this city.

Mr. Rodriguez: That is the point, and it is all done in secret.

Mr. G. Ouellet: I do not think anybody can police 15,000 phone calls or meetings a day. I just do not think it can be done.

Mr. Rodriguez: Quite frankly, I would never discuss anything on the telephone. You make an appointment.

But I want to go to page 12 of your brief.

Mr. Gourd: Mr. Rodriguez, you ask why we would not want to register our clients. It is a very simple question: it is a question of competition. Let us say we are approached by Chrysler and they want to put up a plant in your riding, and another firm is approached by General Motors and they want to put up a plant in your riding. If we register the name before

[*Traduction*]

traitez avec moi, ce qui importe n'est pas uniquement que nous sachions tous les deux à qui nous avons affaire, réciproquement, car les représentants politiques ont des comptes à rendre à leurs électeurs, au public. C'est sur ce point que nos opinions diffèrent. J'estime que le public a le droit d'être au courant de vos activités. C'est là-dessus qu'on garde le secret. Si vous et moi sommes au courant, personne d'autre ne l'est.

M. G. Ouellet: Puis-je finir de m'expliquer?

Si on adopte ce genre de loi, les experts-conseils comme nous seront les seuls à qui elle pourra s'appliquer, concrètement—et je crois que toute loi inapplicable est idiote—et les 10,000 autres agents qui font leurs démarches par téléphone y échapperont. Il n'y aurait aucun moyen d'exercer un contrôle. Si nous sommes les seuls à qui elle pourra s'appliquer, à nous qui essayons d'agir sans détours et sans rien cacher, qui sommes connus, faciles à trouver, on incitera en fait la clientèle, partout au Canada, qui ne tient pas à ce que les noms soient publiés sur tous les toits, à s'adresser aux agents à temps partiel qui travaillent dans l'ombre. Nous tuerons dans l'oeuf l'industrie du lobbying au Canada. Voilà mon avis.

Je serais peut-être tenté de me rallier à votre point de vue si je pouvais être certain que la loi s'appliquera à ces 10,000 agents aussi facilement qu'à nous. J'essaie d'éviter une discrimination de facto contre les entreprises qui agissent au grand jour.

M. Rodriguez: Voilà, sur ce point, nous sommes d'accord: tous ces gens qui font des appels téléphoniques au nom d'un client devraient s'enregistrer. Et tous pourraient consulter le registre, aussi bien les technocrates et les parlementaires que les membres du Cabinet. Si M. Tremblay me téléphonait pour m'entretenir d'une affaire quelconque, je pourrais d'abord lui demander s'il est inscrit dans le registre des lobbyistes. Ce serait la condition préalable pour que nous ayons des discussions.

Je voudrais maintenant passer à la page 11 de votre mémoire . . .

M. G. Ouellet: Un dernier mot là-dessus, si je puis. Je dirais qu'aujourd'hui, dans cette ville, il y aura probablement 15,000 entretiens de ce genre, si j'ose avancer un chiffre.

M. Rodriguez: Justement, et tout se passe dans le secret.

M. G. Ouellet: Je ne crois pas que quiconque puisse surveiller 15,000 appels téléphoniques ou réunions par jour. Cela me paraît tout bonnement impossible.

M. Rodriguez: À dire vrai, je ne discuterais pas au téléphone. Je donnerais un rendez-vous.

Mais permettez-moi de revenir à la page 11 de votre mémoire.

M. Gourd: Monsieur Rodriguez, vous demandez pourquoi nous ne voulons pas enregistrer nos clients. C'est très simple. C'est affaire de concurrence. Mettons que Chrysler me contacte; cette société veut implanter une usine dans votre circonscription. D'un autre côté, General Motors s'adresse à une autre entreprise pour, elle aussi, construire une usine dans

[*Text*]

we start the discussion, then there is no longer any competition.

Mr. Rodriguez: But my friend, you make that point on page 12. You say:

> No corporate client would tolerate the public disclosure of its corporate/consultant relationship, nor of the fees paid which, after all, is a private matter between the consultant, the client, and, eventually, Revenue Canada.

Now look, the United States deals with this. Here is a client-lobbyist relationship. I have found out that Mr. Deaver has been hired as a lobbyist in Washington by the Canadian government to lobby the Finance Committee of senators with respect to free trade. He is registered, and we know Canada paid him $105,000 U.S. to lobby on our behalf. There are 42 out of the 50 states in the United States . . . Your clients are not babes in the woods. They deal in the American market and they must deal with lobbyists. Those lobbyists have to register and they have to declare the clients and they have to declare how much they spend on their lobbying activities, and in some cases, how much they are paid.

• 0935

What are you trying to come here and tell us, that Canadian businessmen operate only in a boondock operation? What is this garbage about client-consultant relationship? In the United States they do it every day; in Australia they do it. What are we talking about here?

Mr. Gourd: First of all, there is no law here at present. That is the main point.

Mr. Rodriguez: I can ask you right now: Are you representing the pharmaceutical companies that have been lobbying the government?

Mr. G. Ouellet: I stand to be corrected, but as I understand the American system at the present time, those things for which they register are restricted to attempts to influence the passage or defeat of legislation. So if I were to call you, sir, and ask you to vote for or against a bill, I understand that would be lobbying. In the United States, if I were to call up somebody at the FAA and try to argue the case for a client, which is part of the executive, that is not considered lobbying.

I do not claim to be an expert in the American system, but I doubt that this sweeping picture you have painted of openness in the United States, in fact, matches the reality in that country. I really do not think that is the way the American system works.

The Chairman: One last question.

Mr. Rodriguez: You seem to have read only the things you wanted to read in this presentation to our committee, this backgrounder. In there it has the American bill on lobbying, and I suggest you take a look at it because I think your clients would be able to deal and work in the environment if we established a lobbying bill with full disclosure. I am sure they

[*Translation*]

votre circonscription. Si les noms sont enregistrés avant même le début des entretiens, il n'y a plus aucune concurrence.

M. Rodriguez: Pourtant, vous soulignez justement ce point à la page 11 de votre mémoire. Vous écrivez:

> Aucun client ne tolérerait que l'on divulgue ses relations d'affaires avec une société, ni les droits qu'il a versés, ce qui, après tout, est une question qui n'intéresse que l'expert-conseil et le client et, au bout du compte, Revenu Canada.

Or, voici ce qui se passe aux États-Unis. Voici un exemple de relation entre un client et un lobbyiste. J'ai découvert que les services de M. Deaver comme lobbyiste à Washington ont été retenus par le gouvernement canadien pour intervenir auprès du comité des finances du Sénat à propos du libre-échange. Il est inscrit, et nous savons que le Canada lui a versé 105,000$ US pour ce travail. Aux États-Unis, 42 États sur 50 . . . Vos clients ne sont pas d'innocentes créatures égarées. Ils font des affaires sur le marché américain et doivent traiter avec des lobbyistes. Ceux-ci doivent s'inscrire, déclarer leurs clients, dire combien ils consacrent aux activités de lobbying et, parfois, combien ils touchent.

Vous venez donc nous dire que les hommes d'affaires canadiens exercent leurs activités dans un cadre qui n'atteint pas encore un certain degré de civilisation? Qu'est-ce que c'est que cette foutaise à propos des relations entre le client et l'expert-conseil? C'est ainsi que ça se passe aux États-Unis; même chose en Australie. De quoi s'agit-il, au fond?

M. Gourd: Premièrement, il n'y a aucune loi en ce domaine au Canada pour le moment. C'est le point principal.

M. Rodriguez: Je puis vous demander de but en blanc si vous représentez les fabricants de produits pharmaceutiques qui font des démarches auprès du gouvernement?

M. G. Ouellet: On me corrigera si j'ai tort, mais je crois savoir que, aux termes des dispositions actuelles, aux États-Unis, il ne faut s'inscrire que lorsque les démarches visent à réclamer le rejet ou l'adoption d'une mesure législative. Si je vous appelais pour vous demander de vous prononcer pour ou contre un projet, il s'agirait sans doute de lobbying. Aux États-Unis, si j'appelle un membre de la FAA pour défendre les intérêts d'un client, il s'agit du pouvoir exécutif, on ne considère pas que c'est du lobbying.

Je ne me donne pas pour un spécialiste de la question américaine, mais je doute que ce beau tableau que vous avez peint de la transparence aux États-Unis corresponde à la réalité qu'on y observe. Je ne crois vraiment pas que ce soit ainsi que fonctionne le système américain.

Le président: Une dernière question.

M. Rodriguez: On dirait que vous n'avez lu que ce que vous avez bien voulu, dans ce mémoire au Comité, dans cet exposé. On trouve dans la documentation la loi américaine sur le lobbying, et je vous invite à y regarder de plus près, car je crois que vos clients pourraient fort bien travailler dans ces nouvelles conditions, si nous adoptions une loi prévoyant une pleine

[*Texte*]

would learn how to live with it, as they have learned to live with it in 42 out of 50 states in the United States.

The Chairman: Does either witness care to comment?

Mr. G. Ouellet: As I pointed out in my earlier statement, if the law could be applied fairly to everyone doing lobbying in this country, I could be convinced. My concern is that a law comes in which discourages the open, visible firms in favour of the secretive part-timers. I think that is the danger, and if such a law comes forth, I think the government will have defeated its purpose.

The Chairman: Thank you. Mr. Boyer.

Mr. Boyer: Thank you, Mr. Chairman. In many respects we are dealing with details here as to how a registration system should work and how far it should go. Whether this committee ultimately will recommend putting the lobbying industry in a strait jacket or letting them have the free run of Ottawa is really a question of where we decide to draw the line between those two extremes.

It would be helpful to me, at least, as one member of this committee, Mr. Chairman, in deciding on some of those almost mechanical questions, if we had a better understanding of some of the philosophical aspects of this, because to my mind, at least, what we are dealing with here is the health of a functioning parliamentary democracy. I am very concerned with the trend lines in our system as far as paid representatives appearing to becoming increasingly players in the decision-making process is concerned.

So to begin, Mr. Chairman, I would like to ask the two representatives here from Government Consultants International to say in very simple terms why they feel it is necessary that there be paid lobbyists in the Canadian system.

Mr. G. Ouellet: There are paid lobbyists and there have been for quite some time, except the lobbying has been done by the lawyer, by the accountant, by a host of people who claim to know somebody or have some understanding of how it works and help them out.

I think in recent years the change in the system we have seen is that some firms have opened in Ottawa that have tried to put together a team of experts: people who understand government, people who understand the structure of bureaucracies, people who understand the decision-making process, people who are expert in a whole range of different subjects, whether it be defence or procurement or a host of other aspects of government. They can offer a much more professional service than the part-timer.

• 0940

When you consider the complexity and size of government, I do not think one person in this room can claim to understand exactly how government works. I even suspect that many Members of Parliament getting requests from their constituents to solve a problem often have to spend quite some time

[*Traduction*]

divulgation. Je suis convaincu qu'ils sauraient s'y accommoder, tout comme ils l'ont fait dans 42 des 50 États américains.

Le président: Les témoins souhaitent-ils commenter?

M. G. Ouellet: Comme je l'ai dit tout à l'heure, je partagerais cette opinion si la loi pouvait s'appliquer équitablement à tous ceux qui font du lobbying. Ce que je crains, c'est qu'une loi ne décourage les entreprises dont les activités se déroulent au grand jour au profit des agents à temps partiel qui s'entourent de mystère. Voilà le danger que présente une loi semblable. Le gouvernement n'atteindrait pas son objectif.

Le président: Merci. Monsieur Boyer.

M. Boyer: Merci, monsieur le président. À bien des points de vue, nous nous soucions en somme des détails d'un système d'enregistrement, de ses modalités et de sa portée. Au bout du compte, le Comité peut recommander que le lobbying soit rigidement contrôlé ou s'exerce en toute liberté à Ottawa. Il s'agit de voir où trancher entre ces deux extrêmes.

Pour décider de ces questions que je qualifierais de mécaniques, il me serait utile, comme membre du Comité, que nous ayons une meilleure compréhension de certains des principes en cause, car, du moins à mon avis, l'enjeu, c'est la santé même d'une démocratie parlementaire en pleine action. Je crains beaucoup, étant donné les tendances qui s'affirment dans notre système, que les représentants rémunérés ne deviennent des joueurs de plus en plus importants dans le processus de prise de décisions.

Monsieur le président, je voudrais donc demander, pour commencer, aux deux représentants de la Government Consultants International de nous dire en termes simples pourquoi, selon eux, les lobbyistes rémunérés sont nécessaires dans notre régime.

M. G. Ouellet: Il y a des lobbyistes rémunérés, et cela ne date pas d'hier. Cependant, le lobbying a été pratiqué par des avocats, des comptables, une multitude de personnes qui prétendent avoir des connaissances bien placées ou bien comprendre le fonctionnement du système et qui offrent leur concours à leur client.

Nous avons assisté à des changements, ces dernières années, car des entreprises qui ont ouvert leurs portes à Ottawa ont essayé de réunir des équipes d'experts: des gens qui comprennent l'appareil gouvernemental, la structure des bureaucraties, le processus de prise de décisions, des gens qui sont experts d'une grande gamme de sujets, qu'il s'agisse de défense, d'approvisionnements ou d'une multitude d'autres aspects du rôle du gouvernement. Ces entreprises sont à même de fournir un service beaucoup plus professionnel que l'agent à temps partiel.

Compte tenu de la complexité et de l'ampleur de l'appareil gouvernemental, je ne crois pas que personne ici puisse prétendre en comprendre parfaitement le fonctionnement. J'oserais même dire que bien des députés qui reçoivent des demandes d'aide de leurs électeurs pour résoudre des problè-

[*Text*]

figuring out who is taking this decision, who decides, what department is this, who is it in the department. Imagine the person untutored in the systems of government. It may be a businessman quite far from the decision centre of Canada who has a problem with government. There is not one magic number he can phone to get his answers. He may deal with a government relations consultant like us, he may call his lawyer, or he may call his friend Fred who knows somebody who has a friend who works for a Member of Parliament to try to find the answer.

Canadians will always need help. The greater the size of government, the more individual Canadians—and especially businesses that have ongoing dealings with government—are going to need help. I think the appearance of professional firms is a good sign to that effect. By the way, it certainly saves a lot of time for government, because you do not have people spending all day running around to all kinds of different people. You save a lot of time for the civil servants by directing the person right away to the right person and not necessarily the softies.

Mr. Boyer: The role of the Member of Parliament in this process is of concern to me, because there are 282 people who have been sent here on a full-time paid basis to act in the interests of those they represent.

Mr. Baker: Paid lobbyists.

Mr. Boyer: Well, my friend opposite says paid lobbyists, but this really is leading to my next point. Members of Parliament are subject to very strict rules in the Senate and House of Commons Act about what they can and cannot do. They cannot have any say on issues that are directly or indirectly ones which they are benefitting from. You are familiar with the details.

Now, while those rules apply to Members of Parliament, and while there are rules that affect the public service—and I trust you have read, for example, the report of our task force two years ago on conflict of interest, *Public Sector Ethics*, which shows in detail the rules public servants have to abide by—I am very concerned that you are increasingly operating in a role which is usurping the traditional role in our system. I think it is developing very subtly.

I come back to the point Mr. Rodriguez raised when he asked one of the gentlemen appearing before us to identify his lapel pin, which is an MP pin. This usurping of the role of Members of Parliament seems to know no bounds, and I ask the question: Do you wear that MP pin, sir, when you appear on behalf of clients?

Mr. Gourd: I can tell you that as far as the rules of Parliament, the pin belongs to you as soon as you are elected, and it is for you to wear until your death. I am proud of wearing it, and it is numbered. If ever I lose it and somebody else finds it, it is returned to me.

Mr. Boyer: Mr. Chairman, I do not want to seem jealous of the rights of a particular club or make any argument for

[*Translation*]

mes doivent souvent passer un certain temps à chercher à qui appartient la décision, quel ministère est responsable, qui fait partie du service concerné. Imaginez ce que ce peut être pour celui qui n'a aucun renseignement sur les rouages du gouvernement. Prenons le cas d'un homme d'affaires qui est loin des centres de décision et qui éprouve des problèmes avec l'administration publique. Il n'y a aucun numéro de téléphone magique qu'il suffit de composer pour obtenir une réponse. Il peut, pour trouver une solution, s'adresser à des experts-conseils comme nous, appeler son avocat ou encore tel ami qui connaît quelqu'un qui a un ami qui travaille pour un député.

Les Canadiens auront toujours besoin d'aide. Plus l'appareil gouvernemental est important, plus les particuliers—et surtout les entreprises qui ont des relations d'affaires suivies avec le gouvernement—auront besoin d'aide. C'est de cela que témoigne l'émergence d'entreprises spécialisées. Soit dit en passant, notre activité permet certainement au gouvernement d'épargner du temps, car il n'y a pas de gens qui passent leur journée à traiter avec toutes sortes de personnes différentes. C'est une économie de temps pour les fonctionnaires si nous disons à notre client de s'adresser tout de suite à la bonne personne, et pas nécessairement à celle qui sera bien disposée.

M. Boyer: Ce qui me préoccupe, dans tout cela, c'est le rôle du député. Il y a 282 personnes qui ont été envoyées ici, à plein temps et payées, pour défendre les intérêts de leurs électeurs.

M. Baker: Des lobbyistes rémunérés.

M. Boyer: Mon collègue, en face, parle de lobbyistes rémunérés, et cela m'amène au point suivant. Les députés sont soumis à des règles très strictes, car la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes dit exactement ce qu'ils peuvent faire et ne pas faire. Ils ne peuvent intervenir à propos d'affaires qui comportent pour eux des avantages directs ou indirects. Vous connaissez bien les détails.

Tandis que les députés sont assujettis à ces règles et que les fonctionnaires ont les leurs—vous aurez certainement lu, par exemple, le rapport que notre groupe de travail a publié il y a deux ans sur les conflits d'intérêt, *L'Éthique dans la Fonction publique*, qui expose de façon détaillée les règles auxquelles les fonctionnaires doivent se soumettre—je crains que nous ne repreniez de plus en plus le rôle qui a toujours été le nôtre dans notre régime. Je crois que cette évolution se fait de façon très subtile.

Je reviens à ce que M. Rodriguez a dit lorsqu'il a demandé à l'un des témoins de confirmer qu'il portait une épinglette de député. Cette usurpation du rôle des députés ne semble connaître aucune limite. Voici ma question: portez-vous cet insigne lorsque vous faites des démarches pour vos clients?

M. Gourd: Je puis vous dire que, selon les règles du Parlement, cet insigne appartient au député dès qu'il est élu. Vous pouvez le porter le reste de votre vie. Je suis fier de l'arborer. Il porte un numéro; si jamais je le perdais et que quelqu'un le trouvait, on me le renverrait.

M. Boyer: Monsieur le président, je ne veux pas me montrer jaloux des droits d'un petit cercle ni réclamer une exclusivité,

[*Texte*]

exclusivity. The purpose of the pin that MPs wear is for security reasons. That is why they are numbered. That is why we are issued with them, because even today, some of us who inhabit the backbenchers are not always recognized by security guards around here, and it helps in providing security so that MPs can be readily identified.

Mr. Rodriguez: I did not get a second pin when I got re-elected.

• 0945

Mr. Boyer: My point is that, in the words of that old song, little things mean a lot. I think the wearing of an MP pin when you are appearing, representing on a paid basis private clients in their intercessions and interactions with government, is an untoward development that concerns me greatly. Have you any comment on that?

Mr. Gourd: Sure. I do not think that, for instance, the Hon. Frank Moores has not to be "the Hon." because he is chairman of our company. He is a past Premier of a province and should he say that he is no longer a past Premier or should anybody like myself not say that he was not an MP? I do not see any reason. I am proud of it . . .

Mr. Rodriguez: It is very helpful to the lobbying group.

Mr. Gourd: Probably, because, through the years I was here I learned the way the system worked, the same way as you did, sir, and if it could be of any help to my customers . . .

Mr. Rodriguez: For a price.

Mr. Gourd: I do not see anything inappropriate about it.

Mr. Rodriguez: For a price.

Mr. Gourd: Of course for a price. I have to earn a living.

Mr. Rodriguez: Hear, hear!

The Chairman: Order.

Mr. G. Ouellet: As someone who does not wear a pin, may I just add that if you were looking for the perfect government relations consultant you would look for somebody who had a private sector background and a government background, and that sort of person I think is admirably qualified to give pertinent advice to a client on how the system works because he understands the needs of the client and he understands the system.

Someone such as yourself, when you leave the public life, is in a much better position to give pertinent advice than somebody who just came out of a civics course at university. I guess that is our point. If I had had your experience, I would probably be more useful to the clients I am servicing.

Mr. Rodriguez: No comment on that.

Mr. Boyer: I had better conclude because my colleague from Nickel Belt obviously has a lot more questions.

[*Traduction*]

mais c'est pour des raisons de sécurité que les députés portent cet insigne. C'est pourquoi il porte un numéro. C'est pour cela qu'on les donne aux députés, car les gardes ne reconnaissent pas toujours certains des simples députés. L'insigne est donc utile pour assurer la sécurité; il permet de reconnaître facilement les députés.

M. Rodriguez: Je n'ai pas eu un deuxième insigne lorsque j'ai été réélu.

M. Boyer: Pour reprendre les mots d'une vieille chanson, les petits riens veulent dire beaucoup. Le fait de porter votre insigne de député lorsque vous représentez contre rémunération des clients du secteur privé dans leurs démarches, dans leurs contacts avec le gouvernement, est la manifestation d'une tendance fâcheuse qui m'inquiète beaucoup. Voulez-vous commenter?

M. Gourd: Bien sûr. Je ne pense pas que l'honorable Frank Moores, par exemple, doive renoncer à son titre parce qu'il est président de notre entreprise. Il a été premier ministre d'une province; faudrait-il qu'il dise qu'il n'est plus un ancien premier ministre? Faudrait-il que je prétende ne pas avoir été député? Je ne vois pas pourquoi. J'en suis fier . . .

M. Rodriguez: C'est très utile pour un groupe de lobbyistes.

M. Gourd: Sans doute, parce que, au fil des ans, j'ai appris comment le système fonctionnait, tout comme vous-même l'avez fait, monsieur. Et si ce pouvait être utile à mes clients . . .

M. Rodriguez: En vous faisant payer.

M. Gourd: Je ne vois pas ce qu'il y a de mal à cela.

M. Rodriguez: En vous faisant payer.

M. Gourd: C'est évident. Je dois gagner ma vie.

M. Rodriguez: Bravo!

Le président: À l'ordre.

M. G. Ouellet: Je ne porte aucun insigne, mais je dois ajouter que si l'on cherche le candidat parfait pour un poste de consultant en relations gouvernementales, on essaie de trouver quelqu'un qui a de l'expérience aussi bien dans le secteur privé que du côté du gouvernement. Ce genre de personne est admirablement qualifiée pour conseiller un client sur le fonctionnement de l'appareil gouvernemental, car elle est bien placée pour comprendre les besoins du client aussi bien que le système gouvernemental.

Quelqu'un comme vous, lorsque vous quitterez la vie publique, est bien plus à même de donner de bons conseils qu'un diplômé en sciences politiques fraîchement émoulu de l'université. Je crois que c'est l'élément crucial. Si je possédais votre expérience, il est probable que je serais plus utile à mes clients.

M. Rodriguez: Aucun commentaire.

M. Boyer: Je ferais bien de conclure, car mon collègue de Nickel Belt a beaucoup d'autres questions, de toute évidence.

[*Text*]

I do not want us to bog down on the question right now of who is wearing a pin. I cite that as something that, to me, is a symbol of exactly what is happening in the way Members of Parliament have had their role usurped. This has not happened on one great day; this is a trend that has been continuing. But I suspect that we are at this turning point on that and the changes that have been made in the rules of the House to give greater power to Members of Parliament and parliamentary committees such as this, which now in fact will be making recommendations as to the kind of system that should govern the way public business is to be carried on in public, are very important.

My view is that when you talk, Mr. Ouellet, about doing things forthrightly and with open publicity, in terms of the efficacy of the system you said that the businesses that are paid lobbyists that are working openly are the ones that are easy to regulate and the others are not. I still do not have a problem with that.

My final question to you really has to do with the perception that is developing in Canadian society. There has been any number of recent self-serving public articles on the front page of national news magazines and so on about the great role lobbyists play and how you really cannot get anywhere if you do not have an Ottawa consulting firm retained to intercede with you on behalf of your interests.

What do you answer if you are in my position when you are a Member of Parliament and constituents who are operating a medium- or small-sized business come to you and say: Should I hire an Ottawa lobbyist; I have read in *Maclean's* magazine that a number of firms are doing this and it really seems that the way Ottawa operates now you have to have one of these companies there going to bat for you?

I know what I have told, since I was elected in September 1984, seven people who have put that direct query to me. I know how I have answered, but I would like to hear how you would answer that.

• 0950

Mr. G. Ouellet: Just before I answer, if I may, just a previous comment at the beginning of your statement. The basic difference, of course, where we are talking about usurping the function or not, is that you are part of the decision-making process whereas we are in no way involved with the decision-making process. Having said that, I think the easy answer, if someone were asking me: Do you need an Ottawa consultant? You could almost answer it by saying: Would you have opened an Ottawa office? If the scope and ongoing magnitude of your dealings with government is such that you would consider opening an Ottawa office, then probably you should consider dealing with a government relations consultant as an alternative.

Despite what *Maclean's* may say on their front page, it is certainly not as easy as . . . You know, if it were just a question of two phone calls and serving the client, our life would be very pleasant indeed. It is not that at all. I would say that 95% of the actual work we do for clients is in the non-lobbying field. It

[*Translation*]

Je ne veux pas m'enliser dans cette question d'insignes, mais c'est pour moi le parfait symbole de l'usurpation du rôle des députés. Cela ne s'est pas fait du jour au lendemain; c'est une tendance qui dure depuis longtemps. Je crois toutefois que nous en sommes à un tournant, et on ne saurait trop insister sur l'importance des modifications qui ont été apportées au Règlement de la Chambre pour donner plus de pouvoir aux députés et aux comités comme celui-ci, qui va présenter des recommandations sur le régime régissant la conduite des affaires publiques.

Vous avez parlé, monsieur Ouellet, des entreprises qui agissent directement, au vu et au su de tous. À propos de l'efficacité du système, vous dites que ces entreprises rémunérées pour leurs activités sont faciles à réglementer, ce qui n'est pas le cas des autres lobbyistes. Cela ne me semble pas poser de difficulté.

Ma dernière question porte en fait sur la perception qui semble se répandre dans la société canadienne. Il y a eu ces derniers temps un certain nombre d'articles favorables, en première page des grands magazines nationaux d'information, par exemple, mettant en valeur le grand rôle que jouent les lobbyistes et expliquant que vous ne pouvez arriver à rien à Ottawa à moins de retenir les services d'une entreprise d'experts-conseils qui intercèdent pour défendre vos intérêts.

Que doit répondre un député comme moi lorsque ses électeurs qui exploitent une PME lui demandent s'ils doivent embaucher un lobbyiste à Ottawa, parce qu'ils ont lu dans le *Maclean's* qu'un certain nombre d'entreprises le font et que, à voir comment les choses se passent à Ottawa, il faut se trouver un consultant pour défendre ses intérêts?

Depuis mon élection, en septembre 1984, sept personnes m'ont directement posé cette question. Je sais ce que je leur ai répondu, mais je voudrais savoir ce que vous leur diriez.

M. G. Ouellet: Avant de vous répondre, je me permettrai de revenir sur une observation que vous avez faite au début de votre intervention. La différence essentielle à ne pas oublier, à propos de cette usurpation de vos fonctions, c'est que vous participez à la prise des décisions, ce que nous ne faisons d'aucune manière. Cela dit, je crois que la réaction que j'aurais, si quelqu'un me demandait s'il faut un consultant à Ottawa, serait de répondre par une autre question: Auriez-vous envisagé d'ouvrir un bureau à Ottawa? Si la portée et l'ampleur de vos transactions avec le gouvernement sont suffisantes pour que vous y songiez, il est probable que vous devriez examiner cette autre possibilité que sont les services d'un expert-conseil en relations gouvernementales.

Malgré tout ce que le *Maclean's* peut publier en page couverture, il n'est certainement pas aussi facile de . . . Vous savez, s'il s'agissait simplement de faire quelques appels téléphoniques et de servir le client, nous mènerions certainement une vie très agréable. Mais ce n'est pas tout. Je dirais que

[*Texte*]

is research; it is tracking down information; it is sitting down with clients evaluating corporate plans, corporate strategies. The actual advocacy part, for many clients, never comes up, although it is the part that obviously generates the greatest media attention, and perhaps your greatest concern. But for many clients who retain our services, there is no advocacy involved, whereas when a constituent goes to see you to settle a problem, it is obviously in your role as an advocate.

So my answer to you, I would say, is that the great majority of our business is in a non-advocacy role. Yes, there is a lot of need for public relations consultants if there is a great ongoing series of relationships with government at different levels on behalf of a client. As an MP, you would never be able to . . . You know, you would be working a great deal of your time just to satisfy one business concern. We are not talking about one fellow who has a problem with one government department. Usually we are dealing with ongoing matters with a lot of different departments, meeting with the client and just looking over his corporate plans, preparing his presentations for him, etc.

The Chairman: Before we begin the second round, I would like to put a few questions myself.

I assume you represent a number of clients on an ongoing basis, not simply for a period of a month or two months, but maybe for years.

Mr. G. Ouellet: That is right.

The Chairman: If particular clients have a concern about a particular law that might affect them, would you very often get involved at the stage prior to drafting? In other words, do you watch a department? Do you see what kind of activity is going on there? Do you watch to see if any laws might be in the works?

Mr. G. Ouellet: We have researchers who monitor all government press releases. Obviously, it will arise that a client who is making corporate plans will ask us our advice. And we are just second-guessing often, as anybody else is, but he will say: Do you think anything is coming up in this field and how should we be planning? So there are times when we are giving advice which is often just guesswork, our best guess at any given time, that we do not think there is going to be any legislation in that field or that we think there might be. You know, what it will be we may have to guess. But we are just playing the same role as many media people are in trying to second-guess government intentions.

The Chairman: You do not try and build relationships with people within departments, so that you can keep an indication of where things are going?

Mr. G. Ouellet: Oh, yes, but not to acquire privileged information. But obviously, my future as a government-licensed consultant has to be based on credibility in any

[*Traduction*]

95 p. 100 du travail que nous faisons pour notre clientèle n'a rien à voir avec le lobbying. Il y a les travaux de recherche, l'information à trouver, les discussions avec les clients sur l'évaluation des plans, de la stratégie de l'entreprise. Les démarches proprement dites n'ont jamais lieu, dans bien des cas, bien que ce soit l'élément qui intéresse le plus les médias, de toute évidence, et celui qui vous préoccupe peut-être le plus. Pour bon nombre de clients qui font appel à nos services, il n'y a aucune démarche à faire, tandis que lorsqu'un électeur va vous voir pour résoudre un problème, c'est évidemment afin que vous intercédiez pour lui, ce qui est votre rôle.

Je vous réponds donc que la majeure partie de nos activités n'a rien à voir avec les démarches. Par contre, les besoins en conseils sur les relations publiques sont considérables s'il y a des relations suivies et importantes à assurer au nom d'un client avec les pouvoirs publics de divers niveaux. Comme député, vous n'arriveriez jamais à . . . Il vous faudrait consacrer une grande partie de votre temps simplement pour répondre aux besoins d'une entreprise. Il ne s'agit pas ici d'un type qui a un seul problème avec un seul ministère. Le plus souvent, nous nous occupons d'affaires qui s'échelonnent sur une certaine période et mettent en cause un grand nombre de ministères, nous rencontrons le client, nous examinons les plans de son entreprise, nous rédigeons ses exposés et ainsi de suite.

Le président: Avant de passer à la deuxième série de questions, j'aurais moi-même quelques questions à poser.

Je suppose que vous représentez un certain nombre de clients de façon permanente et non seulement pendant un ou deux mois mais bien pendant des années.

M. G. Ouellet: Vous avez raison.

Le président: Si certains clients s'inquiètent d'une loi particulière qui pourrait les viser, intervenez-vous très souvent avant même la rédaction du projet? En d'autres termes, surveillez-vous les activités d'un ministère? Essayez-vous de voir si des mesures législatives sont en préparation?

M. G. Ouellet: Nous avons des chargés de recherche qui épluchent tous les communiqués du gouvernement. Il pourra évidemment se trouver qu'un client qui établit les plans de son entreprise demande nos conseils. Et il arrive souvent que nous en soyons réduits aux conjectures, comme n'importe qui d'autre, mais le client peut demander si des mesures se préparent dans son domaine et comment il doit établir ses plans. Il y a donc des moments où nous donnons des conseils qui reposent uniquement sur des conjectures, les meilleures que nous puissions faire à un moment donné, au sujet des mesures législatives qui peuvent être en préparation. Il se peut que nous devions essayer de deviner, mais nous ne faisons guère plus que ce que font bien des journalistes qui essaient de deviner les intentions du gouvernement.

Le président: N'essayez-vous pas de nouer des relations avec des gens des ministères pour obtenir des indications sur l'évolution des choses?

M. G. Ouellet: Assurément, mais pas pour obtenir des renseignements confidentiels. De toute évidence, mon avenir comme consultant autorisé par le gouvernement doit reposer

[*Text*]

network that our firm may have. If I call up a director of a government department to tell him something, if I have been crying wolf 10 times he is either not going to take my call or will pay no attention at all to what I am saying. But if I have built up an honest relationship with him and if I tell him this is something important on behalf of a client that I think deserves his attention, and he knows in the past that I have not said that for nothing, then I think I am serving my client.

The whole future of any firm such as ours is based on our reputation for credibility. Obviously, we do try to build up relationships with as many people and as many departments as possible. So the answer to that is yes, but not for the purpose of acquiring privileged information on what might be in the next budget or something.

The Chairman: It seems to me . . .

• 0955

Mr. Gourd: I am sorry, Mr. Chairman. May I add to that? It seems with the new laws of the House and the increased importance given to the committees, some of the clients will have to be prepared and also helped in preparing briefs to appear in front of your committees. I think this will also be an important part of our job, preparing clients or witnesses for your committees.

The Chairman: It seems to me one of the fundamental questions this committee has to deal with is the whole business of demystifying the process. There is a fiarly widely held perception that what you are engaged in is secretive, that you have an advantage. I think this is part of the discussion of the pin, that you and Mr. Moores have an advantage the average Canadian does not have.

If your clients wish to remain anonymous, does it not then leave the Canadian public with a lot of mystery and secrecy? For example, you used the company Chrysler, earlier, as an illustration. If you have Chrysler as a client, and it is publicly known, does it not then allow the public to understand a little bit more of what you are doing and where you are going?

Mr. Gourd: I agree. I would not mind seeing the clients being disclosed once the file is finished, but in the process of establishing a company somewhere in Canada, I doubt it would be good information for the Canadian public to know there could be a decision taken to establish a company in Albera or Quebec or Nova Scotia. Within the process of building the file or helping the client, I do not think it would be good for the Canadian public, because it could send rumours. It could put false dreams into some people's minds if they think they might get the industry in their riding when it will not be in their riding. It could be in the next riding.

This is why. You call it secretive, but I doubt it is secret. It is industry's policy not to divulge their plans before the actual plan takes off.

Mr. G. Ouellet: Could I add to that, sir? Having the registration once a year is a little bit like closing the proverbial barn door in any event. Saying at the end of the year I acted

[*Translation*]

sur la crédibilité qu'on peut attacher au réseau que mon entreprise a pu établir. Si j'appelle le directeur d'un service gouvernemental et que j'ai déjà crié au loup une dizaine de fois, il ne prendra pas mon appel ou il ne prêtera aucune attention à ce que je lui dis. Par contre, si j'ai établi une relation honnête avec lui, que je lui dis au nom d'un client quelque chose d'assez important pour lui en parler à lui et que, par le passé, je ne suis pas intervenu pour rien, j'estime bien servir mon client.

Tout l'avenir d'une entreprise comme la nôtre repose sur sa crédibilité. Nous essayons d'établir des relations avec le plus grand nombre de personnes et de ministères, c'est certain. Je dois donc vous répondre oui, mais nous ne le faisons pas pour essayer d'obtenir des renseignements confidentiels sur les dispositions du prochain budget, par exemple.

Le président: Il me semble . . .

M. Gourd: Je suis désolé, monsieur le président. Puis-je intervenir? Étant donné le nouveau règlement de la Chambre et l'importance accrue que prennent les comités, je crois que certains clients devront se préparer et auront besoin d'aide pour rédiger des mémoires afin de comparaître devant vos comités. J'estime que cela sera une partie importante de notre travail, c'est-à-dire préparer les clients, les témoins à comparaître.

Le président: Il me semble que l'une des questions fondamentales que le Comité doit examiner est celle de la démythification de cette activité. De façon générale, on a l'impression que vos activités sont secrètes, que vous jouissez de certains avantages. C'est peut-être ce que traduit la discussion sur l'insigne de député; on a l'impression que vous et M. Moores avez un avantage par rapport au simple citoyen.

Si vos clients tiennent à garder l'anonymat, cela ne laisse-t-il pas subsister beaucoup de mystère pour le grand public? Vous avez tout à l'heure donné l'exemple de la société Chrysler. Si cette société est de vos clients et que c'est de notoriété publique, cela ne permet-il pas au public de comprendre un peu mieux ce que vous faites, ce que sont vos objectifs?

M. Gourd: Je suis d'accord. Je n'aurais aucune objection à ce que le nom du client soit divulgué, une fois l'affaire classée, mais s'il s'agit de l'implantation d'une entreprise quelque part au Canada, je doute qu'il soit souhaitable d'informer le public qu'on est en train de décider d'établir une société en Alberta, au Québec ou en Nouvelle-Écosse. À l'étape de la constitution du dossier ou de l'assistance au client, je ne crois pas que ce serait bon; cela donnerait lieu à toutes sortes de rumeurs, susciterait des aspirations sans fondement, chacun pensant que l'usine sera construite dans sa circonscription alors qu'il n'en sera rien. Ce pourra aussi bien être dans celle d'à côté.

Voilà la raison. Vous dites qu'on fait des mystères, mais ce n'est pas mon point de vue. L'industrie a pour politique de ne pas divulguer ses plans avant d'être prête à les réaliser.

M. G. Ouellet: Puis-je ajouter un mot? S'il y a enregistrement une fois l'an, cela reviendra à fermer la cage une fois l'oiseau envolé. Déclarer à la fin de l'année que j'ai travaillé

[*Texte*]

for company ABC is, to me, a lot less important than today, when I am calling up Mr. Cooper, Mr. Rodriguez or Mr. Boyer, and saying that I think you should be thinking along these lines.

What is imporant is that I tell you today I am acting for ABC association because they have interests which may not be readily apparent. This is what is really important for the public officials—knowing today who you are speaking on behalf—not to find out a year later that this guy called me and, look, he was really acting for that group. It is the here-and-now which counts. This is the most important provision, I would think, of any lobbying regulations.

The Chairman: Do you have a written code of ethics for your employees?

Mr. G. Ouellet: In shop?

The Chairman: Yes.

Mr. G. Ouellet: No. I think we try to maintain a high ethical standard, but it is very interesting you raise it. I do not think it would serve the purpose to mention who we have discusssed, but we have tried sincerely to form an association of government-relations consultants with a view that such an association would adopt a code of ethics. We have not been successful in convincing our peers of the utility of such an association, but I would hope perhaps the committee, through its recommendations, might help us further this goal.

The Chairman: I will go to the committee for a second round. I am sorry, Mr. Baker on a first round, and then Mr. Rodriguez.

Mr. Baker: Very briefly on the first round, Mr. Chairman, an observation with reference being made to Mr. Gourd's pin and the fact that perhaps it gave him some special opportunities on the Hill. I, unfortunately, I suppose, gave my pin to the cleaner as a present on her retirement. I do not really believe, Mr. Gourd . . .

• 1000

Mr. Rodriguez: They are going to hire her as a lobbyist.

Mr. Baker: —that the pin you wear . . . Let us talk quite honestly about this. I cannot understand for the life of me why somebody would pay a firm to lobby with the hope of changing government policy or effecting certain events to take place that would not have normally taken place.

As Mr. Gourd knows, MPs are rather ineffective people, especially those in government, as I have learned over the last dozen or so years. I am rather baffled. Why would anybody pay a lobbying firm to lobby, to change government policy, when you and I know there are very few areas where MPs, or lobbying firms, can influence government policy? Would you not agree with that?

Mr. G. Ouellet: As a matter of fact, I hope, thankfully, that is not the major justification for any fees we charge our client. As I say, the advocacy part is a small part of the business. But

[*Traduction*]

pour telle ou telle société me paraît bien moins important qu'une démarche que je pourrais faire aujourd'hui auprès de MM. Cooper, Rodriguez ou Boyer pour les influencer d'une façon quelconque.

Ce qui importe, c'est que je dise aujourd'hui que je représente telle association parce qu'elle a des intérêts qui ne sont peut-être pas évidents. Voilà ce qui importe vraiment pour les fonctionnaires, savoir dès aujourd'hui au nom de qui vous intervenez plutôt que d'apprendre un an plus tard que tel ou tel type qui les a appelés représentait en fait tel groupe. Ce qui compte, c'est l'immédiat. C'est, à mon avis, la disposition la plus importante de toute réglementation du lobbying.

Le président: Avez-vous un code d'éthique en bonne et due forme pour vos employés?

M. G. Ouellet: À l'intérieur de l'entreprise?

Le président: Oui.

M. G. Ouellet: Non, mais nous essayons d'appliquer des normes très exigeantes en matière de déontologie. Il est très intéressant que vous souleviez cette question. Je ne crois pas qu'il soit utile de dire avec qui nous en avons discuté, mais nous avons fait un réel effort pour créer une association des experts-conseils en relations gouvernementales en ayant à l'idée que cette association adopterait un code d'éthique. Nous n'avons pas réussi à convaincre nos collègues de l'utilité de cette association, mais j'espère que les recommandations du Comité nous aideront à poursuivre cet objectif.

Le président: Je reviens aux membres du Comité pour un deuxième tour. Je suis désolé, ce sera d'abord la première intervention de M. Baker et nous reviendrons ensuite à M. Rodriguez.

M. Baker: Au premier tour, monsieur le président, je voudrais dire un mot de l'intérêt que peut présenter l'insigne que M. Gourd arbore pour obtenir des avantages spéciaux sur la colline du Parlement. Malheureusement, j'ai sans doute donné le mien à la femme de ménage en cadeau au moment de sa retraite. Je ne crois pas vraiment, monsieur Gourd . . .

M. Rodriguez: Ils vont l'embaucher comme lobbyiste.

M. Baker: . . . que l'insigne que vous portez . . . Parlons franchement. Je n'arrive pas à concevoir qu'on paie une société pour entreprendre des démarches dans l'espoir de faire modifier la politique du gouvernement ou de faire adopter certaines mesures qui n'auraient pas normalement été prises.

Comme M. Gourd le sait pertinemment, les députés, surtout ceux du gouvernement, sont assez peu efficaces, comme j'ai pu l'apprendre depuis une douzaine d'années. Je suis vraiment renversé. Pourquoi payer une société pour des démarches visant à faire modifier une politique alors que, comme vous et moi le savons, il y a fort peu de domaines où les députés ou les entreprises de lobbying peuvent infléchir la politique du gouvernement? N'êtes-vous pas d'accord?

M. G. Ouellet: Heureusement, ce n'est pas, j'ose l'espérer, la grande justification des honoraires que nous réclamons à nos clients. Je le répète, les démarches proprement dites ne sont

[*Text*]

I mention it because, as far as I know, we are the only ones that admit to doing any advocacy . . .

But having said that, most of the advocacy is not on changing some sweeping government policy but often on an individual case where a client has a particular problem with a government. The file seems to be blocked somewhere. They want us to help make their case and unblock the file. I cannot recall of any mandates coming in saying, you are being hired to block freer trade or something.

Mr. Baker: In other words, what you are . . .

Mr. G. Ouellet: I would agree. We probably would be ineffective.

Mr. Baker: What you are saying in another way is that you would represent people perhaps if an MP is not doing his job sometimes, if the problem is localized. I would like to see the registry for one reason: to see who is wasting his money.

I have just one final question concerning Mr. Moores, an amazing gentleman. He never ceases to amaze me. The unions offered him a job the other day in Newfoundland to mediate their dispute with the government.

Mr. Rodriguez: Why?

Mr. Baker: I do not know, Mr. Rodriguez. Perhaps you could tell us why the unions have offered a job to Mr. Moores. But where is Mr. Moores today? Tell us, quite honestly, why did he recommend the registration of lobbying groups? He was perhaps the very first person . . . I recall reading it in the newspapers, long before the subject even came up.

Mr. G. Ouellet: To answer your first question of where he is—the reason that I am here is because I am chief executive officer of the corporation and am responsible for running it on a day-to-day basis. I thought it was my position to be here today.

Your second question: Why did he recommend it? It was a firm policy. We are not crazy. We are not running after—we do not seek to be regulated. Nobody has a great love of regulation. We really think that by bringing it out into the open, we will do a lot to de-mystify what we honestly and sincerely believe is a legitimate function.

Let me just add this, because his name has been mentioned quite a few times. If I had to invent the perfect lobbyist, or the perfect government relations adviser, I could find no one better than someone who has given 12 years of public life as a Premier and as a federal Member of Parliament. He has run a major business concern, and is—I can tell you, as someone who has worked closely with him—one of the finest and wisest men I have had the opportunity to meet in my life. I say that very sincerely.

Mr. Baker: Who, Frank Moores?

[*Translation*]

qu'une infime partie de nos activités, mais j'en dis un mot parce que nous sommes les seuls, à ma connaissance, à admettre que nous les faisons . . .

Cela dit, la plupart de ces démarches n'ont pas pour but de réclamer la modification de grandes politiques. Elles portent le plus souvent sur des problèmes circonscrits que le client peut avoir avec un gouvernement. Le dossier semble bloqué quelque part, et le client nous demande d'essayer de le débloquer, d'expliquer sa position. Je ne me souviens d'aucun cas où on aurait retenu nos services pour tenter de faire échec à de grandes politiques comme la libéralisation des échanges.

M. Baker: En d'autres termes, vous êtes . . .

M. G. Ouellet: D'accord avec vous. Nous serions probablement inefficaces.

M. Baker: Ce que vous dites à votre manière, c'est que vous représentez des gens s'il arrive qu'un député ne fasse pas son travail ou si un problème est bien circonscrit. Je voudrais qu'il y ait un registre pour une seule raison: voir qui gaspille son argent.

Une dernière question à propos de M. Moores, un homme étonnant. Il ne cesse de me stupéfier. L'autre jour, les syndicats lui ont proposé d'agir comme médiateur dans le différend avec le gouvernement de Terre-Neuve.

M. Rodriguez: Pourquoi?

M. Baker: Je n'en sais rien, monsieur Rodriguez. Vous pourriez peut-être nous le dire. Mais où se trouve M. Moores aujourd'hui? Dites-nous, bien honnêtement, pourquoi il recommande l'enregistrement des groupes de lobbying. Il a peut-être été le premier à . . . Il en a été question dans les journaux, je m'en souviens, bien avant que la question ne soit soulevée.

M. G. Ouellet: Pour répondre à votre première question sur l'absence de M. Moores, je dirai que je suis ici à titre de directeur général de la société, chargé de la gestion au jour le jour. J'estime qu'il m'incombait de venir témoigner aujourd'hui.

Vous avez aussi demandé pourquoi il a recommandé cette mesure. Eh bien, c'est la politique de la société. Nous ne sommes pas fous. Nous ne cherchons pas à . . . Nous ne tenons pas à être réglementés. Personne n'est particulièrement friand de réglementation. Nous estimons en fait que, si cette activité se déroule au grand jour, ce sera un grand pas vers la démythification de ce qui nous paraît, en toute honnêteté et sincérité, une fonction légitime.

Permettez-moi d'ajouter ceci, puisque son nom a été mentionné à bien des reprises. Si je devais inventer le lobbyiste parfait, le parfait conseiller en relations gouvernementales, il me serait impossible de trouver mieux qu'une personne qui a consacré 12 ans de sa vie aux affaires publiques comme premier ministre et député fédéral. Il a dirigé une importante entreprise. Je puis dire, ayant été parmi ses proches collaborateurs, que c'est l'un des hommes les meilleurs, les plus avisés que j'aie rencontrés dans ma vie. Je le dis en toute sincérité.

M. Baker: Qui? Frank Moores?

[*Texte*]

Mr. G. Ouellet: Yes, Mr. Frank Moores.

The Chairman: Mr. Rodriguez on the second round.

Mr. Rodriguez: I asked you the rhetorical question, why?

Mr. Baker: Yes, why the union?

• 1005

Mr. Rodriguez: It reminds me of the play *Death of a Salesman*, and in that play is this character named Willy Loman. Throughout the whole play Willy Loman goes around and tries to prove what a successful salesman he is and he keeps saying "I've got connections". I suppose having connections is important in the field of lobbying.

I have no problem with lobbying. I believe it has a legitimate function. It provides information; it allows counter views to be brought forward. I have no problem with that, so let us get the decks cleared. I am not an opponent. I say this is an open and democratic society; that is what we have prided ourselves on.

A long time ago, rich people in corporations used to make large contributions to political parties, and it was all done secretively. It was recognized by parliamentarians, and the public demanded it, that in fact all of that had to come out in the open and so we passed an Election Expenses Act. If you contribute anything over $100 you can go down to the Chief Electoral Officer and you can find out which company gave how much to whom, and if the public has that information then the public can come to its own conclusions about what transpires after that.

We did the same thing with respect to access to information. We believe information is the most important tool the people in a free and democratic society have. That information is very important. Where we part company is when I say that all lobbyists—part-time, quarter time, full-time, one-eighth time—must register, and in my bill I define who a lobbyist is. Not only must they register, but they must also declare who their clients are. In fact,I now have come to the conclusion that they must also declare how much they are getting for what they are doing.

Now, I will read you from an act in the United States, and I am sure, sir, that some of your clients must operate in the jurisdiction of the United States. Section 308 of the Legislative Reorganization Act of 1946 reads:

> Any person who shall engage himself for pay or for any consideration for the purpose of attempting to influence the passage or defeat of any legislation by the Congress of the United States shall, before doing anything in furtherance of such object, register with the Clerk of the House of Representatives and the Secretary of the Senate and shall give to those officers, in writing and under oath, his name, business

[*Traduction*]

M. G. Ouellet: Oui, M. Frank Moores.

Le président: M. Rodriguez pour le deuxième tour.

M. Rodriguez: Je vous ai posé une question oratoire: pourquoi?

M. Baker: Oui pourquoi les syndicats?

M. Rodriguez: Ça me rappelle la pièce intitulée *La mort d'un commis-voyageur* qui met en vedette un personnage du nom de Willy Loman. Pendant toute la pièce, Willy Loman s'emploie à démontrer qu'il est un bon vendeur et il n'arrête pas de répéter: 'J'ai des relations'. J'imagine que les relations sont importantes dans le domaine du lobbying.

Non pas que je sois contre le lobbying. Je pense, au contraire, que c'est une fonction légitime. Les lobbies fournissent de l'information et présentent souvent le revers de la médaille d'une question. Je ne suis donc pas un anti-lobbyiste, que ce soit bien clair entre nous. J'affirme que nous vivons dans une société libre et démocratique, et nous en tirons une juste fierté.

Autrefois, les riches industriels contribuaient, par des dons généreux, au financement des partis politiques, mais dans le plus grand secret. Les parlementaires en sont venus à reconnaître, à la demande instante de la population, que ce genre d'opérations devait se faire au vu et au su de tout le monde; c'est pourquoi nous avons adopté la Loi sur les dépenses d'élections. Pour toute contribution de plus de 100$, on peut se renseigner auprès du directeur général des élections pour connaître les chiffres exacts des dons de telle ou telle société à tel ou tel parti, si bien que la population qui possède cette information est en mesure de tirer ses propres conclusions sur les trafics d'influence.

Nous sommes intervenus dans le même sens dans le domaine de l'accès à l'information. Nous croyons que l'information est l'instrument le plus précieux dont dispose la population dans une société libre et démocratique. Le droit à l'information est fondamental. Mais là où je commence à rencontrer de la résistance, c'est lorsque je déclare que tous les lobbyistes—qu'ils soient à mi-temps, à quart-temps, à plein temps ou autre—doivent s'inscrire officiellement, et je donne dans mon projet de loi une définition du lobbyiste, qui est tenu non seulement de s'inscrire mais également de déclarer qui sont ses clients. À vrai dire, j'en suis maintenant arrivé à la conclusion qu'il doit de surcroît déclarer les honoraires qu'il touche pour les services rendus.

Je vais maintenant vous lire un extrait d'une loi américaine qui devrait vous intéresser car je suis persuadé, monsieur, que certains de vos clients exercent des activités dans l'aire de compétence des États-Unis. L'article 308 du *Legislative Reorganization Act* de 1946 est formulé comme suit:

> Quiconque s'engage, contre rémunération ou toute autre forme de compensation, à exercer une influence sur l'adoption ou l'avortement d'un projet de loi examiné par le Congrès des États-Unis est tenu, avant d'entreprendre quelque action que ce soit, de s'inscrire auprès du greffier de la Chambre des représentants et du secrétaire du Sénat. À cette fin, il doit communiquer à ces agents, par écrit et sous

[*Text*]

address, the name and address of the person by whom he is employed and in whose interest he appears or works, the duration of such employment, how much he is paid and is to receive, by whom he is paid or is to be paid, how much he is to be paid for expenses and what expenses are to be included.

Mr. Baker: It is even more complete than Mr. Rodriguez' bill.

Mr. Rodriguez: Yes, that is even tougher. And you say that no corporate client would tolerate the public disclosure of its corporate consultant relationship, nor of the fees paid, which after all is a private matter between the consultant, the client and eventually Revenue Canada; professional funds ought not to be obliged to set out for public viewing its gross revenues. That is double talk. In this brief, you do not want that information on the record, sir.

Mr. G. Ouellet: If you would permit me to answer that, sir, the extract you read to me from the American law concerns the passage of legislation, and I could live with that.

An article such as you read me would be fine here. What we are talking about and what we have been talking about this morning is not only the passage of legislation, it is advice we are giving to clients . . .

Mr. Rodriguez: I did not read you the rest of the section dealing with any attempt to influence decisions. It is very comprehensive; that is only one part. You can read it. If you have read that background paper, you would have come . . .

Mr. G. Ouellet: I read a lot of the jurisprudence on the interpretations that have been given to those articles. It is not, sir, with respect, as wide-reaching as you would suggest here today. I am telling you—and I am getting back to the point—if you could convince me that all these activities which you broadly refer to as lobbying, every phone call, every bit of advice, every discussion with any government official at any level in this great country of ours, if that is to be the subject of registration and full disclosure on fees paid, if I can be shown that this will not have the effect of bringing into law an enactment that can be applied only to us, I fully agree with your spirit and with everything you have said. I think it cannot be done and we will suffer. The open industry will disappear and we will end up with nothing but the secretive practitioners.

• 1010

Mr. Rodriguez: Well, that has not been the experience in the United States. If you read my Bill C-256, and Mr. McGrath's bill, the definition of lobbyist is consistent with the definition of lobbyist accepted in these other jurisdictions. A lobbyist means:

any person who, for payment, attempts to influence, directly or indirectly, (*a*) the introduction, passage, defeat or amendment of any legislation before either House of

[*Translation*]

serment, son nom, son adresse d'affaires, le nom et l'adresse de la personne qui a retenu ses services et dont il défend ou s'emploie à défendre les intérêts, la durée de son mandat, le montant de ses honoraires et le nom de la personne qui les lui verse ou les lui versera, le montant de la note de frais auxquels il a droit et la nature de ces frais.

M. Baker: Ce texte est encore plus complet que celui de M. Rodriguez.

M. Rodriguez: Oui, les dispositions en sont encore plus strictes. Et vous viendrez me dire qu'aucune entreprise n'acceptera de faire connaître ses liens avec des marchands d'influence, ou les honoraires qui leur sont versés, sous prétexte que c'est une affaire privée entre le consultant, le client et, à la rigueur, Revenu Canada. Les honoraires professionnels devraient donc ainsi être dissimulés à la population? Non-sens! Dans votre mémoire, monsieur, vous refusez la divulgation de cette information.

M. G. Ouellet: Si vous me permettez de répondre à votre intervention, monsieur, je préciserais que l'extrait que vous m'avez lu dans la loi américaine porte sur l'adoption de textes de loi, et à cet égard je n'ai rien à redire.

L'article que vous avez lu m'apparaît dans ce cas tout à fait acceptable. Mais ce dont nous parlons, et qui a fait l'objet des débats de ce matin, ne concerne pas uniquement le processus législatif, mais plus précisément les conseils que nous donnons à nos clients . . .

M. Rodriguez: Je ne vous ai pas lu le reste de l'article qui porte sur toute action destinée à influencer les décisions. L'article est très complet et je n'en ai lu qu'une partie. Prenez-en connaissance. Si vous avez lu le texte documentaire . . .

M. G. Ouellet: J'ai lu de nombreuses interprétations judiciaires qui découlent de ces articles. Ceux-ci, sans vouloir vous offenser, monsieur, ne sont pas aussi draconiens que vous semblez l'affirmer. Pour ma part, pour en revenir à la question qui nous préoccupe, si vous arrivez à me convaincre que toutes les activités que vous désignez globalement par le terme de lobbying—que ce soit un coup de téléphone, un petit conseil, la moindre parole échangée avec un représentant du gouvernement à quelque niveau que ce soit dans ce grand pays qui est le nôtre—obligent vraiment leurs auteurs à s'enregistrer et à dévoiler leurs honoraires, si vous pouvez me démontrer que ces dispositions de la loi ne s'appliquent pas uniquement à nous, alors je me déclare entièrement d'accord avec vous et avec tout ce que vous avez dit. Mais je ne pense pas que ce soit le cas, et c'est nous qui allons en souffrir. Notre profession disparaîtra pour faire place à des intrigants manoeuvrant dans le secret.

M. Rodriguez: Ce n'est pas comme cela que ça s'est passé aux États-Unis. Si vous lisez mon projet de loi C-256, et le projet de M. McGrath, vous vous apercevrez que la définition du lobbyiste correspond tout à fait à celle que l'on trouve dans les textes de loi des autres pays. Le lobbyiste désigne:

Toute personne qui tente, moyennant paiement, d'influer directement ou indirectement sur: *a*) la présentation, l'adoption, le rejet ou la modification de toute mesure

[*Texte*]

Parliament, or (*b*) a decision to be taken on any matter coming within the administrative jurisdiction of a Minister of the Crown, whether or not that matter has come or is likely to come before either House of Parliament . . .

We are talking about regulations. And they have just as drastic an effect as law passed in the House of Commons. So you cannot just talk about what is passed in the House. You have to cover the other stuff.

But I want to make that point with you. On page 12 you go on to say:

It would be strange indeed to find Canada, a relative neophyte in the lobbying field, coming forth with the world's most repressive lobbying legislation.

Now, come on. Surely you do not think that what is being proposed here—namely registering a lobbyist, who he works for and how much he or she gets paid—constitutes repressive lobbyist legislation, sir?

Mr. G. Ouellet: First of all, I do not think that is what is necessarily being proposed.

Mr. Rodriguez: Well, these are the two bills in the discussion paper.

Mr. G. Ouellet: I suggest there is not a country in the world today which requires that anybody acting as an intermediary for payment, who deals with any level of government and on any matter, has to register, name his client and name exactly what he has received for that service. I do not think that exists anywhere in the world today nor, as far as I know, is it being proposed anywhere in the broad scope you have mentioned.

Mr. Rodriguez: How can you say that? You have said you have not read about the American experience.

Mr. G. Ouellet: No, I said I was problably not as much an expert as you were. But let me say that if I were to take off my government relations' hat, put on my lawyer's hat for a second and receive a client, among all the different things I am doing for him, there may be a telephone call to somebody at Ottawa in some agency to get a file moving. Now for that one discussion I was a lobbyist. Who is ever going to be able to police that or even, in my global bill to my client, in my invoice as a lawyer, decide how much I have charged my client for it. No one in the world could challenge anything I decided to say about what I charge for that service. So I would be unfair competition as a part-timer.

Mr. Rodriguez: Well, it seems, Mr. Chairman, we have a difference of opinion. I believe the public of Canada have a right to know who is doing what to whom and for how much in an open and democratic society. Now I want you to comment

[*Traduction*]

législative devant l'une des deux chambres; ou *b*) une décision à prendre au sujet d'une question qui relève de la compétence administrative d'un ministre de la Couronne, qu'il s'agisse ou non d'une question dont l'une des deux chambres a été ou sera probablement saisie en vue d'une mesure législative . . .

La deuxième partie de cette définition porte sur des règlements. Et leur force exécutoire est tout aussi valide que celle des lois adoptées par la Chambre des communes. Il ne suffit pas de se limiter aux mesures législatives de la Chambre des communes. Il faut aussi tenir compte des autres décisions politiques.

Mais parlons concrètement. À la page 12 de votre mémoire, vous dites:

Ne serait-il pas paradoxal que le Canada, un novice en matière de lobbying, adopte dans ce domaine la loi la plus répressive du monde?

Allons, soyons honnêtes! Vous ne pensez sûrement pas que les mesures que nous proposons—enregistrement des lobbyistes, divulgation de leurs mandants et déclaration de leurs honoraires—constituent une loi anti-lobbyiste répressive!

M. G. Ouellet: D'abord, il ne s'agit pas nécessairement de ce qui a été proposé.

M. Rodriguez: Mais enfin, ce sont là les deux projets de loi dont il est question dans le document de travail.

M. G. Ouellet: Ce que je dis, c'est qu'il n'y a aucun pays dans le monde d'aujourd'hui qui oblige tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, agissent à titre d'intermédiaire, contre rémunération, traitent avec le gouvernement, à quelque palier que ce soit concernant une question quelconque, à s'inscrire, à dévoiler le nom de leur client et à préciser le montant des honoraires qu'ils perçoivent pour ce service. Je ne pense pas que cette obligation existe où que ce soit dans le monde, de nos jours, ni même, que je sache, que ces mesures soient envisagées à l'échelle dont il est ici question.

M. Rodriguez: Sur quoi vous fondez-vous? Vous avez dit que vous connaissiez mal l'expérience américaine.

M. G. Ouellet: Non, j'ai déclaré que je n'étais sans doute pas un spécialiste comme vous. Une chose est certaine en tout cas: supposons, une minute, que je troque ma fonction de consultant en relations gouvernementales contre celle d'un avocat, que je reçoive un client et que, parmi les différents services que je lui rends, je donne un coup de téléphone à quelqu'un à Ottawa, dans un organisme quelconque, pour faire avancer son dossier. Or, pour ces quelques minutes de conversation, je deviens un lobbyiste. Mais qui pourra jamais contrôler ce type d'intervention, ou même déterminer, dans ma note de frais présentée à mon client, le pourcentage applicable à ce service particulier. Personne au monde ne pourrait contester mes déclarations à cet égard. Ce serait donc de la concurrence déloyale de la part d'un lobbyiste occasionnel.

M. Rodriguez: Il semble, monsieur le président, que nos points de vue diffèrent sur la question. Je pense que la population du Canada a le droit de savoir, dans une société libre et démocratique, quelles sont les pressions qui sont

[*Text*]

on Prime Minister Mulroney's . . . and I will quote him. Do not forget he was the president of Iron Ore Company of Canada. He could potentially have been one of your clients, if he were still the president of his company. And he says, on September 9, 1985:

> It is the undertaking of this government to introduce into the House of Commons, at an early date, legislation to monitor lobbying activity and to control the lobbying process by providing a reliable and accurate source of information, . . .

He was a former chief executive officer of a company.

Mr. G. Ouellet: I agree with that statement entirely.

Mr. Rodriguez: That is right. In fact, he promised we would have legislation.

Mr. G. Ouellet: Without wrapping myself in the flag, I point out that we are the only firm which supports this initiative, as far as I know.

Mr. Rodriguez: Yes. So properly having an accurate source of information goes beyond just knowing you are lobbying. I think your client is part of that information.

Mr. Gourd: Yes, but there is a big factor which worries us here and it is that you register us and do not do it with the different law firms.

Mr. Rodriguez: Well, that is a good point. Then we would want to do that. So then we close our shop as lobbyists and we open a shop as lawyers.

• 1015

Mr. Rodriguez: I am glad you have raised that point with us. I want to assure you that when we get into the discussions for recommendations for a bill, we will want to make sure we do not exclude the part-timers. I personally cover anybody who for money directly or indirectly approaches either a legislator or a bureaucrat about influencing legislation that may be coming up or any decision that may have to be made by the executive branch of the government.

Mr. G. Ouellet: If I may suggest, I think it may be a mistake to include the proviso for money. I can imagine a lot of scenarios where somebody would be lobbying and doing everything for considerations other than money.

Mr. Rodriguez: Well, you see, if you had read my bill, which you have not . . .

Mr. Baker: Mr. Rodriguez has covered everything.

Mr. Rodriguez: Yes. Money, payments . . .

Mr. Baker: Just use the word "anything".

[*Translation*]

exercées, auprès de qui et à quel prix. Je voudrais maintenant reprendre les paroles du premier ministre, M. Mulroney. N'oublions pas qu'il était président de la société Iron Ore du Canada. Il aurait fort bien pu figurer parmi vos clients, s'il était demeuré président de cette société. Il disait donc, le 9 septembre 1985:

> Notre gouvernement a l'intention de déposer à la Chambre des communes, dans les meilleurs délais, un projet de loi visant à contrôler l'activité de lobbying et à en dévoiler les mécanismes au grand jour par une information sûre et précise . . .

C'est un ancien chef de l'exploitation d'une grande entreprise qui parle.

M. G. Ouellet: Je suis entièrement d'accord avec cette déclaration.

M. Rodriguez: Très bien. En fait, il a promis d'adopter une loi.

M. G. Ouellet: Sans vouloir me flatter, je tiens à signaler que nous sommes la seule firme à ma connaissance à avoir appuyé cette initiative.

M. Rodriguez: Oui. Mais lorsqu'on parle d'information exacte, il ne suffit pas de savoir que vous vous occupez de lobbying. Je pense que le nom du client fait partie de cette information.

M. Gourd: Exact. Mais il y a quand même un fait qui nous trouble énormément. C'est que vous nous obligiez à nous enregistrer sans imposer aux avocats les mêmes conditions.

M. Rodriguez: Vous soulevez un problème intéressant. En réalité, c'est exactement ce que nous voudrions faire. Il ne nous reste plus qu'à fermer boutique, donc, pour ouvrir un bureau d'avocats.

M. Rodriguez: Je suis content que vous ayez soulevé cette question. Je puis vous assurer que lorsque nous passerons aux débats en vue de présenter nos recommandations relatives à ce projet de loi, nous ne négligerons rien pour que les lobbyistes occasionnels soient également inclus. Personnellement, dans mon texte, je vise quiconque fait des démarches contre rémunération, directement ou indirectement, auprès d'un législateur ou d'un fonctionnaire dans le but d'exercer une action sur une mesure législative envisagée ou sur une décision que serait susceptible de prendre l'exécutif du gouvernement.

M. G. Ouellet: Si vous me permettez une suggestion, je pense que ce serait une erreur d'insister dsur les dispositions pécuniaires. Je peux imaginer bien des situationsde lobbying où les interventions se feraient pour bien d'autres raisons que pour des raisons pécuniaires.

M. Rodriguez: À vrai dire, voyez-vous, si vous aviez lu mon projet de loi, ce qui n'est pas le cas . . .

M. Baker: M. Rodriguez a pensé à tout.

M. Rodriguez: Oui. À l'argent, à des paiements . . .

M. Baker: Je pense que le mot «tout» résume bien l'ensemble.

[*Texte*]

Mr. Rodriguez: It says "payment" means gift, subscription, loan, advance, commission, advance, commission, deposit of money, etc. If you read it, you will see . . .

Mr. G. Ouellet: It may be even more than that, though.

Mr. Rodriguez: It covers everything. It even covers sex. Even sex you have to declare.

Mr. G. Ouellet: I would not touch that, sir.

Mr. Rodriguez: One of the things that make people so cynical is the Frank Moores connection. It seems Frank Moores heads up this operation, Mr. Bill Neville heads up PAI, I believe, and Sam Hughes heads up another. The folks out there whom I represent, miners, bakers, candlestick makers, they all say, see these guys; they are all a bunch of crooks. That is what people say. They say, look at that government, it is one hand washing the other hand and they both make each dirty. They become very cynical and they just pop right out of the electoral process. Young people get it too. I get it on the doorstep.

Here was Mr. Frank Moores, who was on the board of directors of Air Canada, yet his company was acting on behalf of Wardair and Nordair. He personally may not, but his firm . . . Now, if we had a proper lobby registry, his firm would have been declared, and whoever was the lobbyist would have to be there, and whom they were representing.

Mr. G. Ouellet: You have raised quite a few points. If your constituents were to call us "a bunch of crooks", I would certainly hope you would rush to our rescue and point out that this was erroneous.

Secondly, let me say this, that on the question of Nordair and Wardair we have tried to set the record straight on many occasions. Let me just say this, that we never acted in an advocacy role for those companies in any way. So depending on how your proposed law is drafted, we would not have registered, probably.

On that whole Air Canada thing, I would like to point out once again that when Frank Moores resigned from Air Canada, we were not acting for Wardair or Nordair. The only reason he resigned from Air Canada was in the hope, which was, as it turns out, misguided, that by removing himself from any public sector whatsoever the company would fade into a little anonymity in the media and be the object of less innuendo. But that has not transpired.

Mr. Boyer: I wanted to ask a question based on something in the submission, but before doing that, just to make a comment about some of the comparisons that have been made. It is often said comparisons are odious, and I think at least they may not be that productive for us in this context.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Le mot «paiement» englobe les dons, les souscriptions, les prêts, les avances, les commissions, les dépôts d'argent, etc. Si vous le lisez, vous verrez . . .

M. G. Ouellet: Ce pourrait être quelque chose de différent, cependant.

M. Rodriguez: Tout est prévu. Même le sexe. Même les relations de ce genre doivent être déclarées.

M. G. Ouellet: J'éviterais d'aborder cette question, monsieur.

M. Rodriguez: Ce qui contribue à rendre les gens si sceptiques, ce sont des scandales comme clui dans lequel s'est trouvé impliqué Frank Moores. ON voit maintenant Frank Moores diriger une firme, M. Bill Neville à la tête de PAI, je pense, et Sam Hughes à la direction d'une autre. Les gens que je représente, des mineurs, des boulangers, des fabricants de bougies, s'entendent tous pour dire: «Tous ces gars-là, ce sont des escrocs». C'est ce que disent les gens. Pour eux, le gouvernement se salit les mains en fermant les yeux. L'amertume finit par l'emporter et ils se désolidarisent complètement du processus électoral. C'est le cas des jeunes également. On en est témoin tous les jours.

Mais revenons à M. Frank Moores. Il faisait partie du conseil d'administration d'Air Canada, mais son entreprise agissait au nom de Wardair et de Nordair. Ce n'était peut-être pas lui personnellement . . . mais son entreprise. Or, si nous disposions d'un registre de lobbying en bonne et due forme, il faudrait que son entreprise soit déclarée, que son démarcheur y figure également, de même que les parties représentées.

M. G. Ouellet: Vous avez soulevez plusieurs points importants. Mais d'abord, si vos commettants devaient nous appeler «une bande d'escrocs», j'espère que vous vous porteriez à notre défense pour leur faire savoir que ce n'est pas le cas.

Deuxièmement, permettez-moi d'ajouter qu'à propos de Nordair et de Wardair, nous avons essayé de mettre les points sur les i à plusieurs occasions. Il faut que l'on sache, en effet, que nous n'avons jamais épousé, de quelque façon que ce soit, la cause de ces sociétés. Compte tenu de la formulation de la loi proposée, il est probable que de toute façon, nous n'aurions pas été tenus de nous enregistrer.

Pour en revenir à l'affaire d'Air Canada, je dois signaler encore une fois que lorsque Frank Moores a démissionné de son poste au conseil d'administration d'Air Canada, nous n'agissions pas pour le compte de Wardair ou de Nordair. La seule raison pour laquelle il set parti, c'est qu'il espérait et, en cela, les événements lui ont donné tort, qu'en coupant tout attache avec le secteur public, la société retournerait à l'anonymat dans les médias, et cesserit de faire l'objet des critiques. Mais ce n'est pas ce qui s'est passé.

M. Boyer: Je voulais poser une question à propos d'un aspect du mémoire, mais avant, permettez-moi de dire quelques mots au sujet des comparaisons que vous avez faites. On dit souvent qu'il est détestable de faire des comparaisons et je pense, à tout le moins, qu'elles risquent de manquer de pertinence dans le contexte qui nous intéresse.

[*Text*]

One thing was the comparison with lawyers. Mr. Ouellet, you compared lobbyists with lawyers. My recollection of practising law is that every time I spoke or wrote to anybody . . . you begin by saying "we act for XYZ Corporation". You begin by disclosing whom you are acting for.

Secondly, lawyers are subjected to very stringent rules of professional conduct. While it may be that there are a lot of lawyers who play right up against the edge of those rules of professional conduct, I am still a member of two law societies in this country, the Northwest Territories and Ontario, and I get notices frequenty about lawyers who are being disbarred for unprofessional conduct. So I think there is very stringent regulation of that group in the way they act and represent.

• 1020

The second comparison is with the Americans. There was a lot of discussion over the last half hour about the way the American system works and does not work and what it includes and what it excludes. I think we do not serve ourselves all that well here in a parliamentary democracy looking too intently at the American experience, because of course where there is independent voting in both the Senate and the House of Representatives, and the four of us as Congressmen or as Senators may be voting the same way on a bill this morning and a different way on a bill this afternoon . . .

And there are all those things that Sir John A. used to refer to in our country—before political parties took the hold they did—as the free-swimming fish that sort of go around. Well, we really do not have that system here. We have extraordinary party discipline the way we deal with issues, and I think that voting records and lining up parliamentary support, be it in committee or in the House, is qualitatively and quantitatively different from the American experience. We would do better to look for made-in-Canada solutions to made-in-Canada problems.

This is what leads me to page nine of your submission, where you state, and I agree with you, that "whatever rules of the game are set down, they must apply equally to everyone". I would like you just to elaborate on that. Does "everyone", as you use it there, refer to the three groups you have identified—the part-time lobbyists, the government relations firms, and the one-client associations?

Mr. G. Ouellet: Yes. I go further than the actual discussion paper. The discussion paper, for instance, was prepared to exclude certain associations on the grounds that associations were "transparent". Well, there is no doubt in my mind that the Canadian Manufacturers' Association acts on behalf of Canadian manufacturers, so you certainly know where they are coming from. But there could conceivably be the Association for the Furtherance of Democratic Studies in Canada, or

[*Translation*]

Revoyons, par exemple, la comparaison avec les avocats. M. Ouellet, vous avez comparé les lobbyistes avec les avocats. D'après mes souvenirs de la pratique du droit, à chaque fois que l'on écrivait ou que l'on parlait à quelqu'un . . . , on commençait par préciser: «Nous agissons au nom de la société XYZ». Les avocats en manquent jamais de dire en premier lieu pour qui ils travaillent.

En second lieu, les avocats sont soumis à des règles strictes de déontologie professionnelle. Il existe sans doute de nombreux hommes de loi qui se moquent pas mal des codes d'éthique, mais il faut dire qu'en qualité de membre de deux associations d'avocats de notre pays, celle des Territoires du Nord-Ouest et celle de l'Ontario, je reçois souvent des avis à propos d'avocats bannis du Barreau pour faute professionnelle. Je pense, par conséquent, que ce groupe est rigoureusement réglementé dans ses agissements et représentations.

La deuxième comparaison portait sur les Américains. On a beaucoup discuté au cours de la dernière demi-heure du mode de fonctionnement du système américain, de ce qu'il inclut et de ce qu'il exclut. Je ne pense pas que ce soit à notre avantage, dans notre démocratie parlementaire, de nous inspirer trop servilement de l'exemple américain car, aux État-Unis, naturellement, le vote est indépendant au Sénat et à la Chambre des représentants, et nous quatre ici présents, si nous étions députés au Congrès ou sénateurs, nous pourrions voter de la même manière le matin au sujet d'un projet de loi, mais de façon fort différente l'après-midi . . .

Et rappelons-nous toutes les remarques que Sir John A. avait l'habitude de faire dans notre pays—avant que les partis politiques n'exercent l'emprise qu'on leur connaît aujourd'hui—à propos, par exemple, des agents libres que l'on trouve un peu partout. Mais ce système n'existe plus aujourd'hui. La discipline de parti est extraordinaire dans notre façon d'aborder les questions du jour et je pense que les statistiques de vote et de ralliement au point de vue du parti, que ce soit en comité ou à la Chambre, sont très différentes, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, de ce qui existe aux États-Unis. Nous aurions tout intérêt à trouver des solutions canadiennes à des problèmes canadiens.

C'est ainsi que j'en arrive à la page 9 de votre mémoire où vous déclarez, et je suis d'accord avec vous, que «quelles que soient les règles du jeu, elles doivent être les mêmes pour tout le monde». Je voudrais obtenir quelques précisions à ce sujet. Est-ce que «tout le monde», dans le sens où vous l'utilisez, désigne les trois groupes examinés, c'est-à-dire les lobbyiste à temps partiel, les firmes de relations gouvernementales et les associations représentant un seul client?

M. G. Ouellet: C'est exact. Je vais encore plus loin que le document de travail. Dans celui-ci, par exemple, on était prêt à exclure certaines associations, prétendument «transparentes». Bien sûr, il n'y a aucun doute dans mon esprit que l'Association des manufacturiers canadiens agit au nom des fabricants du Canada, et tout le mondee sait exactement qui elle représente. Mais dans le cas d'une association comme, par exemple, «l'Association pour l'avancement des études démocratiques du

[*Texte*]

something, and we have no idea what they are. Are they an academic group? Are they a Soviet front? They could be anything. So I do not think you can make a rule saying associations are to be excluded. That is what I meant.

I think that anybody who acts as an intermediary in an advocacy role... I think we are talking basically about advocacy here; we are not talking about a client, I do not think, that may call up our firm and say: can you find out how we register with this department to be on their mailing list or to be on their invited list of tenderers, or something, where we are just chasing down information for the client and sending on some government information that we got because we happen to be here and he is far out. We are talking about advocacy here, and I think that anybody who acts as an intermediary in an advocacy role should be playing all by the same rules of the game. Otherwise, we are going to chase the clients...

Look, any client, given the choice... If I can go to GCI and that will be published and everybody will know that I am seeking help, but if I go to Rodriguez and Rodriguez lawyers, or Rodriguez public relations firm and then nobody will ever know, that client is naturally... You know, there is not a corporate client in Canada that does not seek a little anonymity as a matter of course. We will not be able to compete with the part-timers. I think that will be a shame, because instead of professionalizing the service we are going to be sending people back into the woods and we will put back the whole business for years and years. That is our concern.

Mr. Boyer: Well, in our efforts to define the application of these rules so that they will include everyone that is playing this game, do you have any concerns about limits on freedom of speech?

Mr. G. Ouellet: Perhaps you might explain in what sense.

Mr. Boyer: We are talking here about a system to regulate how Canadians, whether for pay or in some instances not for pay... Brother Rodriguez has indicated all the other variables that may induce people to take a point of view and speak to it. We are talking here about regulating that process. I am talking about a democratic country where freedom of expression is a fundamental principle. Where do you see that cutting?

Mr. G. Ouellet: As we pointed out a little later in the brief, the discussion paper asks the question whether any privilege should be attached to registration. That is where you get into the problem of asking if people who are not registered, for instance, are to be denied freedom of speech, even though it would be self-serving.

[*Traduction*]

Canada», ou une autre du même gerne, il est difficile de dire au juste quels sont les intérêts défendus. S'agit-il d'un groupe universitaire? De militants pro-soviétiques? Tout est possible. C'est pourquoi je déclare que les associations ne doivent pas être exclues. C'est cela que j'ai voulu dire.

A mon avis, toute personne qui sert d'intermédiaire pour défendre une cause... je pense que c'est de ce rôle de défenseur d'une cause qu'il est question ici. Nous ne nous intéressons pas, si je comprends bien, au client qui pourrait nous appeler pour demander «des renseignements sur la manière dont il est possible de s'inscrire auprès d'un ministère de façon à figurer sur sa liste de diffusion ou pour être appelé à présenter des soumissions ou autres questions du même genre, où il suffit de chercher des renseignements ou de transmettre une information gouvernementale à laquelle nous avons accès, parce que nous sommes à Ottawa, et que le client se trouve loin d'ici. C'est donc de notre rôle de défenseur d'une cause dont nous parlons ici et je pense que toute personne qui agit à ce titre devrait être régie par les mêmes règles du jeu. Autrement, nous allons devoir courir après les clients...

Pensez, en effet, que le client n'est pas fou, s'il a le choix... S'il sait qu'en se rendant auprès de GCI, sa démarche sera rendue publique et que tout le monde saura qu'il cherche de l'aide, il préférera sans doute aller voir les avocats Rodriguez et Rodriguez, ou faire affaire avec la firme de relations publiques de Rodriguez qui n'est pas tenue de dévoiler quoi que ce soit. Il est évident que la grande majorité des entreprises canadiennes ne recherchent pas la publicité dans ce domaine. Nos entreprises se retrouveront incapables de faire face à la concurrence des amateurs. Et ce serait dommage, car au lieu de donner à nos activités un caractère professionnel, nous allons faire marche arrière, retomber dans l'anarchie et remettre la résolution du problème à la semaine des quatre jeudis. C'est ce que nous craignons.

M. Boyer: Bon, dans les efforts que nous déployons pour circonscrire le champ d'application de ces règlements de manière à inclure toutes les personnes qui se livrent à ce jeu, avez-vous des réserves concernant les restrictions à la liberté de parole?

M. G. Ouellet: Peut-être pourriez-vous préciser votre pensée.

M. Boyer: Notre débat porte sur un système de réglementation des groupes de pression au Canada, que ce soit contre rémunération ou pour d'autres avantages... Notre collègue Rodriguez a signalé tous les autres facteurs qui pourraient inciter les gens à défendre un point de vue ou à intervenir pour le faire valoir. Nous sommes justement ici pour réglementer ce processus. Or, nous vivons dans un pays démocratique où la liberté d'expression est un principe fondamental. Croyez-vous que ce principe soit menacé?

M. G. Ouellet: Comme nous l'avons fait remarquer un peu plus loin dans notre mémoire, le document de travail soulève la question de savoir si l'enregistrement devrait être assorti de privilèges. C'est là qu'on peut se demander si les gens qui ne sont pas inscrits, par exemple, se verront refuser la liberté de parole, même si c'est leur propre cause qu'ils défendent.

[*Text*]

• 1025

As a democrat, I really think attaching any privilege to registration philosophically limits freedom of speech. And even though it would be helpful to give us a closed shop, the way the lawyers have a closed monopoly on appearing before courts on behalf of clients, I do not think we can attach any privilege to registration. I think anybody should be allowed to contact anybody in government at any time and anybody should be allowed to use anybody to do so on their behalf, if the person they choose can speak in a clearer way or give better advice.

It is a very difficult question. It would obviously help our business if privilege were attached, because then people would have to come us if they wanted to use an intermediary. On the other hand, I think the long-term effects would really work against freedom of speech.

Mr. Boyer: And there would therefore have to be exemptions in the rules as drafted.

Mr. G. Ouellet: It is a very difficult question. At the beginning of your question you said we will certainly try to make recommendations where everybody is included. But it is not enough to include everybody in the law if the law cannot be enforced. If you cannot practically enforce the law, then it is just motherhood to say we are going to include everybody, because if it cannot practically be done, it will only be enforced against us.

Mr. Boyer: That was your earlier point, which is why I returned to this. Having said, as you do, these rules must apply equally to everyone, I wanted to hear if you had any further comments helpful to our committee as to . . .

Mr. G. Ouellet: Except to say I would go further than the discussion paper, especially as regards associations. There is a difficult question there about political parties, persons working for political parties. The paper seems to suggest they should not be obliged to disclose. I think this is a difficult question and I do not have an easy answer for it.

But then again, we would all switch hats and say I am calling as a member of a political party, or today as a lawyer and tomorrow as a lobbyist. It is very difficult to apply any law in this field.

The Chairman: May I just ask a couple quick questions before we go back to Mr. Rodriguez.

The first one is: Do you have any indication or idea or estimate of how many lobbyists there are in Canada?

Mr. G. Ouellet: No.

The Chairman: How about a guess? You made a reference to 15,000 phone calls a day. Does this mean there are 15,000 lobbyists, part-time or full-time?

[*Translation*]

En tant que démocrate convaincu, je pense vraiment que le rattachement de privilèges à l'enregistrement limite, sur le plan des principes, la liberté de parole. Certes, il serait avantageux pour nous de disposer d'une chasse gardée, un peu à la manière des avocats qui ont le monopole de défendre leurs clients devant les tribunaux, mais je ne pense pas qu'il convienne d'agir de la sorte en matière d'inscription. Au contraire, à mon avis, chacun devrait être autorisé à communiquer avec quiconque au gouvernement, quand ça lui plaît, et tout un chacun devrait avoir la possibilité de faire appel au représentant de son choix, si cette personne peut s'exprimer de façon plus articulée et donner de meilleurs conseils.

La question est extrêmement délicate. Notre profession bénéficierait évidemment des privilèges rattachés à l'enregistrement car les gens seraient obligés de faire affaire avec nous comme intermédiaires. En revanche, à long terme, c'est la liberté d'expression qui en souffrirait.

M. Boyer: Il faudrait donc qu'il y ait des exceptions aux règles énoncées.

M. G. Ouellet: Il n'est pas facile de trancher. Tout à l'heure, vous avez dit que vous essaieriez sûrement de faire des recommandations de manière à inclure tout un chacun. Mais cette inclusion n'est pas suffisante si la loi ne peut être appliquée. Si dans les faits, il est impossible d'appliquer la loi, nous faisons preuve d'infantilisme en disant que nous allons inclure tout le monde, car de fait, nous serons les seuls à tomber sous le coup de la loi.

M. Boyer: C'est l'idée que vous avez avancée un peu plus tôt et c'est pourquoi j'y suis revenu. Mais comme vous avez dit que ces règlements devraient s'appliquer à tout le monde, je voulais savoir si vous aviez d'autres observations à faire pour aider le Comité à . . .

M. G. Ouellet: Je répète que nous aimerions aller encore plus loin que le document de discussion, en particulier en ce qui a trait aux associations. Bien sûr, cela pose un problème dans le cas des partis politiques, c'est-à-dire des peronnes qui travaillent pour les partis politiques. Le document de travail semble les relever de l'obligation de divulgation. La question est délicate et je ne dispose pas d'une réponse toute faite.

Mais supposons encore une fois que je change de rôle régulièrement, pour un jour agir comme porte-parole d'un parti politique, le lendemain comme avocat et le surlendemain comme lobbyiste. Il deviendrait extrêmement difficile d'appliquer une loi dans ces circonstances.

Le président: Pourrais-je poser rapidement une ou deux questions avant de revenir à M. Rodriguez?

Voici ma première question: disposez-vous de chiffres ou avez-vous une idée du nombre de lobbyistes en exercice au Canada?

M. G. Ouellet: Non.

Le président: Pourriez-vous hasarder une hypothèse? Vous avez mentionné 15,000 coups de téléphone par jour. Ce chiffre

[*Texte*]

Mr. G. Ouellet: Somebody may be a lobbyist once in his life. For instance, let us just take lawyers. I doubt there is a lawyer in Canada who has not sometime or other—and probably much more than once in his lifetime—dealt with government on behalf of a client in a non-judicial role.

And I doubt there is a chartered accountant who has not dealt with Revenue Canada in a non-judicial function; not just appearing before some board and pleading a case, I mean a meeting to settle some case. I could go through a whole lot of professions. It could be hundreds of thousands of persons in this country who are at some time or other practising a lobbying function.

The Chairman: The second question is: Do your employees keep a log of their activities—whom they contact, when they contact them?

Mr. G. Ouellet: Yes.

The Chairman: Everyone does so?

Mr. G. Ouellet: Yes.

The Chairman: Okay. Thank you.

Mr. Baker: I am interested in examining the legislation proposed, even in Mr. Rodriguez' bill, in examining what is on the books in other countries. There is a somewhat of a restriction in the declaration by the so-called lobbyist as to whether or not he had any contact with the person for the purpose of influencing government policy or influencing a decision. Usually it is broken down into a Minister, deputy minister, assistant deputy minister, as Mr. Rodriguez did in his bill, and it leads me to this question.

I think it is commonly recognized that most decisions which affect people and corporations in this country and in other countries under the British parliamentary system, are made not by the government and not by the deputy minister or the assistant deputy minister, but by the bureaucracy. The bureaucracy runs the government. Let us be honest about it.

• 1030

Would you say that in the cases of lobbying you have done, a great deal of it or a small amount of it is done completely outside Parliament Hill, which is the only jurisdiction covered by the proposed legislation?

Mr. G. Ouellet: I would say, sir, that 99% of our work is done with the bureaucracy. As we tell any client coming in, if we have to deal with the Minister or the Minister's office, then we have done a terrible lobbying job, because files are handled from the bottom up and certainly not from the top down.

Mr. Baker: Would you then not say that the penalty in the draft bills we have seen, of being prevented from going to

[*Traduction*]

implique-t-il 15,000 lobbyistes, à temps partiel ou à plein temps?

M. G. Ouellet: On peut n'être lobbyiste qu'une seule fois dans sa vie. Prenons l'exemple des avocats. Il ne fait aucun doute pour moi qu'à un moment ou à un autre de sa carrière, tout avocat au Canada—au moins une fois et sans doute beaucoup plus souvent—a dû traiter avec le gouvernement dans une affaire extrajudiciaire au nom d'un client.

Il en est de même pour les comptables agréés. Quelle firme n'a pas, à un moment donné, fait affaire avec Revenu Canada à l'extérieur d'une enceinte officielle, pour résoudre un problème, c'est-à-dire non pas devant une commission pour plaider une cause, mais au cours d'une réunion à l'amiable. Et je pourrais passer en revue un tas d'autres professions. Il y a sans doute des centaines de milliers de personnes dans notre pays qui, à un moment ou à un autre, ont fait du lobbying.

Le président: Voici ma deuxième question: vos employés conservent-ils un registre de leurs activités—les personnes qu'ils contactent, la date, etc.?

M. G. Ouellet: Oui.

Le président: C'est le cas de tout le monde?

M. G. Ouellet: Oui.

Le président: Très bien, merci.

M. Baker: Je serais intéressé de voir, à propos de la mesure législative proposée et même du projet de loi de M. Rodriguez, ce qui existe dans d'autres pays. Il me semble que l'on restreint quelque peu la portée de la loi en obligeant le prétendu lobbyiste à ne déclarer que les interventions ayant pour but d'exercer une influence sur la législation ou sur les décisions de l'État. Cela revient à limiter les trafics d'influence aux seuls ministres, sous-ministres, sous-ministres adjoints, comme l'a fait M. Rodriguez dans son projet de loi. Et cela me conduit à cette question.

Je pense qu'il est généralement reconnu que la plupart des décisions qui se répercutent sur la population et les entreprises dans notre pays, ainsi que dans les autres pays soumis à un régime parlementaire britannique, ne sont pas prises par le gouvernement lui-même, ni par le sous-ministre ou le sous-ministre adjoint, mais par l'Administration. C'est l'Administration qui dirige l'État, il ne faut pas se leurrer.

Diriez-vous que dans les activités de lobbying que vous avez exercées, les démarches se sont faites, rarement ou très souvent, en dehors de la colline parlementaire, qui pourtant est la seule instance visée par la mesure législative?

M. G. Ouellet: Je dirais monsieur, que 99 p. 100 de notre travail se fait avec l'administration. Comme nous le disons aux clients qui viennent nous voir, s'il nous faut traiter directement avec le ministre ou avec le cabinet du ministre, c'est que nous n'avons pas fait les choses correctement, car les dossiers s'établissent à la base et non pas au sommet.

M. Baker: N'êtes-vous pas d'avis, à ce moment-là, que les sanctions prévues dans les projets de loi que nous avons vus,

[*Text*]

Parliament Hill—any person convicted of an offence shall be denied access to Parliament Hill for a period of three years—would really have only about a 1% effect on the lobbying efforts of a typical firm?

Mr. G. Ouellet: Well, I would think that would . . . Yes.

Mr. Baker: Thank you.

Mr. G. Ouellet: I will be frank with you. There are cases where, at the end of all these tireless efforts of coming up through a government department, we will tell a client that his only solution in this case to getting a political decision involved is to get involved in the political process, because the bureaucracy does not agree with him at all. However, that is so rare as to be memorable in the cases in which it does takes place. In most cases, you are always just dealing with the bureaucracy.

The Chairman: Mr. Rodriguez, you have time for a few short questions, please.

Mr. Rodriguez: First of all, my colleague, Brother Boyer, talked about the Americans and how we do not want to copy the Americans. I hope he was not inferring that I was suggesting, by my reference to the American experience, that I want us to take that experience and holus-bolus apply it in Canada.

I was simply dealing with the comments you have made in your brief. In fact, if we told your clients you have to disclose your clients' names and the amount of money they give, somehow or another they would object to that; that would be a violation of the client and representative relationship.

Mr. Boyer: I am sorry, Mr. Chairman, but that is not what I was implying, nor was it what the member should have inferred.

Mr. Rodriguez: Okay. I accept that, but I noticed that a smile came over Mr. Gourd's face when you were talking about a "Made in Canada" lobbyist bill. I want to tell you that our bill is a "Made in Canada" bill, and will be made when we make recommendations to the Minister.

I wanted to point out that very powerful and very wealthy corporations in the United States have not objected and have lived with disclosure. It is as a result of this that we were able to find out that our government hired a lobbyist, a Mr. Deaver, who was paid $105,000 U.S. to do his job. We know that. It has been made public, and I am sure the government feels it has received value for its money in the decision made yesterday.

Mr. G Ouellet: If I may say sir, I agree entirely with what Mr. Boyer said. The Canadian system is different, not only because of the party unity but because, under the parliamentary system, the relationship between the executive and the legislature is so much closer.

[*Translation*]

c'est-à-dire l'interdiction d'accès à la colline parlementaire pendant une période de trois ans, qui frapperait toute personne ayant commis une infraction à la loi, ne toucheraient donc en réalité qu'environ 1 p. 100 des pressions de lobbying exercées par une firme typique?

M. G. Ouellet: Oui, je pense que vous visez juste . . .

M. Baker: Merci.

M. G. Ouellet: Je vais être franc avec vous. Il arrive parfois, à la fin du fastidieux processus qui consiste à remonter toute la filière d'un ministère, que nous ayons à dire au client que la seule solution à son probblème serait d'intervenir dans le processus politique pour obtenir une décision favorable du fait que les fonctionnaires ne sont pas du tout d'accord avec lui. Mais ces cas sont extrêmement rares, suffisamment en tout cas pour qu'on s'en souvienne longtemps. Le plus souvent, en effet, il suffit de traiter avec l'administration.

Le président: Monsieur Rodriguez, il nous reste un peu de temps pour quelques questions, mais il faut être bref, s'il vous plaît.

M. Rodriguez: Tout d'abord, mon collègue, M. Boyer, a parlé des Américains et de la nécessité de se démarquer de leur modèle. Il n'a pas cru, j'espère, à cause de mes allusions au système américain, que je voulais prendre appui sur l'expérience des États-Unis pour l'appliquer tel quel au Canada, sans discernement.

J'essayais simplement de répondre aux observations que vous avez faites dans votre mémoire.Avrai dire, si nous disions à vos clients que vous êtes tenu de divulguer leur nom, ainsi que le montant des honoraires qu'ils vous versent, ils manifesteraient de la réticence, d'une façon ou d'une autre, sous prétexte qu'il s'agit là d'une ingérence dans les relations privilégiées entre le client et ses représentants.

M. Boyer: Je suis désolé, monsieur le président, mais je n'ai pas voulu insinuer quoi que ce soit et le député a mal interprété mes paroles.

M. Rodriguez: Je vous crois sur parole, mais j'ai remarqué que M. Gourd n'a pas pu s'empêcher de sourire lorsque vous avez mentionné un projet de loi sur le lobbyisme «fait au Canada». Je voudrais insister sur le fait que notre projet de loi est effectivement «fait au Canada» et que c'est ce point de ce vue que nous ferons nos recommandations au ministre.

J'ajouterais cependant que des sociétés américaines extrêmement puissantes et riches n'ont pas soulevé d'objections et se sont accommodées de l'obligation de divulgation. C'est d'ailleurs ainsi que nous avons découvert que notre gouvernement employait un lobbyiste, un certain M. Deaver, qui touchait 105,000$ américains pour faire ce travail. Nous sommes au courant de ce fait. Il a été rendu public et je suis certain que le gouvernement est convaincu d'en avoir eu pour son argent dans la décision qui a été prise hier.

M. G. Ouellet: Permettez-moi de dire, monsieur, que je suis entièrement d'accord avec ce qu'a dit M. Boyer. Le système canadien est différent, non pas uniquement à cause de l'unité des partis mais parce que, dans notre régime parlementaire, la

[*Texte*]

Mr. Rodriguez: We recognize that and this is why, in our lobbying bill, we cover the bureaucracy as well.

You made references to the paper, our study paper, our backgrounder. You have been making references about specific things that are included in here. I have been looking through it. You made a specific reference that our background paper recommended, for example, the exclusion of groups. You mention the name of one group—I cannot recall it—associations. Our background paper does not make any recommendations that trade unions, the Red Cross or other such groups be excluded.

Can you can give me the page? I have been looking for it.

Mr. Baker: It is here. It is in his brief.

Mr. G. Ouellet: What page is it in the brief?

Mr. Rodriguez: No, I mean it is in our background paper.

Mr. G. Ouellet: Is it in your background paper?

Mr. Rodriguez: Yes. This background paper does not make any such . . .

Mr. G. Ouellet: I think it does sir, but if you, perhaps after . . .

• 1035

Mr. Rodriguez: But there is no recommendation in the background paper.

The Chairman: We can describe and dispute perceptions of what the document says. If you could ask your questions.

Mr. G. Ouellet: I could perhaps find the reference after the meeting, sir. The paper does not make any recommendations at all, except raise some questions to be discussed. But it does raise the question, and I will find the reference for you after if you like.

Mr. Rodriguez: I would appreciate it, because I have gone over the paper many, many times.

I would suggest, sir—and I would like your comment on it—that the fact that you cannot at the moment register really attaches a privilege to the lobbyist. You might ask what I mean by that. I will tell you what I mean. For example, there is a reason why Frank Moores—and I believe for a time you had Jean Marchand in your outfit—and Mr. Gourd are there. It is because they knew people. In fact, if Frank Moores called the deputy minister in Consumer and Corporate Affairs to talk about the particular drug bill that the government might be considering, and Joe Schmoe from Chelmsford in the Nickel Belt riding phoned up and wanted to talk to the deputy minister of Consumer and Corporate Affairs, which phone call

[*Traduction*]

relation entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif est beaucoup plus étroite.

M. Rodriguez: Nous le reconnaissons parfaitement et c'est pourquoi, dans notre projet de loi sur le lobbying, nous incluons également l'administration.

Vous avez fait allusion au document de discussion, c'est-à-dire à notre étude documentaire ou dossier. Vous avez mentionné des points spécifiques qui s'y trouveraient. Mais j'ai beau regarder, je ne trouve pas. Vous m'avez dit expressément que notre document de travail recommandait, par exemple, l'exclusion de certains groupes. Vous avez même précisé le nom d'un groupe je ne me rappelle pas lequel—ou plutôt d'une association. Notre document de travail ne recommande absolument pas que les syndicats, la Croix-Rouge ou d'autres groupes du même genre soient exclus.

Pourriez-vous me donner la page à laquelle vous avez fait allusion?

M. Baker: C'est ici, dans son mémoire.

M. G. Ouellet: À quelle page du mémoire?

M. Rodriguez: Non, je voulais parler de notre document de travail.

M. G. Ouellet: Est-ce que cela se trouve dans votre document de travail?

M. Rodriguez: En effet. Ce document de travail ne . . .

M. G. Ouellet: Je crois que si, au contraire, monsieur, mais si vous voulez . . .

M. Rodriguez: Mais il n'y a pas de recommandation dans le document de discussion.

Le président: Nous pouvons décrire nos perceptions du document et en discuter. Peut-être pourriez-vous poser vos questions.

M. G. Ouellet: Je pourrais peut-être trouver la référence après la réunion, monsieur. Le document ne fait aucune sorte de recommandation, mais il soulève certaines questions, en particulier celle qui nous intéresse, et je vais vous trouver la référence par la suite, si vous voulez.

M. Rodriguez: Je vous en saurais gré, parce que j'ai parcouru le document, bien des fois.

A mon avis, monsieur—et j'aimerais aussi votre opinion à ce sujet—le fait qu'on ne puisse s'inscrire en ce moment constitue réellement un privilège pour le lobbyiste. Vous vous demandez peut-être ce que je veux dire par là. Je vais vous dire. Par exemple, il y a une raison pour laquelle Frank Moores—et j'ai cru un moment que Jean Marchand était des vôtres—et M. Gourd sont ici. C'est parce qu'ils connaissent des gens. En fait, si Frank Moores appelait le sous-ministre de la Consommation et des Corporations pour discuter du projet de loi sur les produits pharmaceutiques que le gouvernement pourrait envisager, et que Joe Dubois de Chelmsford, dans la circonscription de Nickel Belt, téléphonait et demandait à parler au

[*Text*]

do you think would be put through to the deputy minister of Consumer and Corporate Affairs? I would suggest to you that Mr. Frank Moores would get through, and my client or my constituent would be told the deputy minister is on another line.

I could not get through. I am sure I would not. In fact, what has happened is that by non-registering, lobbying firms have specifically gone out to get people who have connections, people who are high in the Liberal Party or the Conservative Party. I will not put in the NDP, because we have not yet tasted power, but in western Canada they would want to do that.

I suggest to you that is where the privilege is. It is when you are not registered that in fact you enjoy a privilege that other citizens and even MPs do not enjoy. You could not even get to talk to the head of the Post Office.

Mr. Baker: That is right, and I am the critic.

Mr. Rodriguez: And you are the critic, and you could not talk to him.

Mr. G. Ouellet: May I suggest to you that even if the scenario you have just laid forth were true, I do not think registration would make that deputy minister answer the phone call. As I suggest, there are 100,000 persons registered. I do not think that because a person is on a list of 100,000 or 10,000 people, the deputy minister will rush out of a meeting to take a phone call. I cannot see the secretary asking him to please come out of the meeting for a phone call from somebody who is on a list of 15,000 and he has to take it right away. That is not the case.

If we just get back to this connections idea. Obviously, a good government relations consultant is somebody who has credibility with the people with whom he deals. I see nothing to apologize for the fact that anybody in my firm may have credibility at certain government levels.

Mr. Rodriguez: I have no problem with that. I simply want you to respond to the question of privilege. In my view, and I am sure in other members', we would not want to attach any privilege. What we really want to do is to provide an opportunity for transparency in the system.

I think that is a safeguard for you, the lobbyists and bureaucracies. For example, let me give you a scenario. Mr. Chairman, I always use this one.

The Chairman: Will it be your last scenario, Mr. Rodriguez?

Mr. Rodriguez: I just have one other brief question, and I just want him to answer it for me.

Here is the scenario as I see it. Right now if I phone up somebody—you see I am interested in knowing if there was

[*Translation*]

sous-ministre de la Consommation et des Corporations, quel appel, pensez-vous, se rendrait jusqu'au sous-ministre? Je pense que Frank Moores passerait en premier et qu'on dirait à mon client ou à mon commettant que le sous-ministre est occupé sur une autre ligne.

Moi-même, je n'aurais pas la ligne. Je suis sûr que je ne l'aurais pas. En fait, ce qui est arrivé, c'est que, faute d'être inscrites au registre, les entreprises de lobbying se sont précisément arrangées pour trouver des gens qui ont des relations, des gens qui sont haut placés au sein du Parti libéral ou du Parti conservateur. Je ne mettrai pas le NPD en cause, parce que nous n'avons pas encore goûté au pouvoir, mais, dans l'Ouest du Canada, on pourrait vouloir le faire.

A mon avis, c'est là que se situe le privilège. C'est lorsque vous n'êtes pas inscrit que vous jouissez en fait d'un privilège dont les autres citoyens et même les députés ne jouissent pas. Vous n'arriveriez même pas à parler au président de la Société canadienne des postes.

M. Baker: C'est vrai, et c'est moi qui suis le critique des Postes.

M. Rodriguez: Vous êtes le critique, et vous ne pourriez pas lui parler.

M. G. Ouellet: Personnellement, je pense que, même si le scénario que vous venez de présenter était vrai, le fait d'être inscrit pour un lobbyiste ne lui garantirait pas pour autant que le sous-ministre répondrait à son appel. Je crois qu'il y a 100,000 personnes inscrites. Je ne pense pas que, parce que quelqu'un est sur une liste de 100,000 ou 10,000 personnes, le sous-ministre va quitter précipitamment une réunion pour répondre à son appel téléphonique. Je ne vois pas la secrétaire lui demander de bien vouloir quitter la réunion pour prendre de toute urgence l'appel de quelqu'un inscrit sur une liste de 15,000 personnes. ?a ne se passe pas comme cela.

Revenons à cette histoire de relations. De toute évidence, un bon expert-conseil en relations avec le gouvernement est quelqu'un qui a une certaine crédibilité auprès des gens avec qui il traite. Je ne vois aucune raison de m'excuser pour le fait que quelqu'un dans mon entreprise puisse avoir de la crédibilité à certains niveaux de l'administration publique.

M. Rodriguez: Je ne vois aucun problème là-dedans. Je veux simplement répondre à la question des privilèges. À mon avis, et je suis sûr que d'autres membres sont d'accord avec moi, nous ne voudrions créer aucune situation de privilège. Ce que nous voulons vraiment faire, c'est donner au système la possibilité d'acquérir de la transparence.

Je pense que ce serait une sauvegarde pour vous, les lobbyistes et les fonctionnaires. Comme exemple, laissez-moi vous présenter un scénario, monsieur le président. C'est toujours celui-ci que j'utilise.

Le président: Est-ce que ce sera votre dernier scénario, monsieur Rodriguez?

M. Rodriguez: J'ai juste une autre question brève, et je voudrais qu'il y réponde pour moi.

Voici le scénario tel que je le vois. En ce moment, si je téléphone à quelqu'un—vous voyez, je suis curieux de savoir

[*Texte*]

any lobbying done on what we are all hearing around here about a pharmaceutical bill coming down the tubes which will have vast implications for consumers in this country. I leave that for my last question to you. Let us say I pick up the phone now and phone up an echelon in the bureaucracy of Consumer and Corporate Affairs and ask if any lobbyists for the pharmaceutical companies been talking to them?

What do you think that bureaucrat will do? Right away he will to into a shell. "Me? No, I have not talked to anybody". Deny, deny, deny, as Colin Thatcher says.

• 1040

Therefore, I do not know the exact position the lobbies may have put forward. If we had a registry, and it was registered, and you had lunch with the bureaucrat and discussed it, you presented your position for your client, and I pick up the phone, phone him up and say: I see here that pharmaceutical companies have Joe Blow as a lobbyist; have they approached you? I think because he knows it is quite open, his response would be: Yes, I have. Would you please send me the information given to you? He would say: Sure, Mr. Rodriguez. Then I could turn the information over to people who are opposed to that view, and they could then start their actions in terms of giving a full view of information from the other side to Members of Parliament and bureaucrats. This is the way I see the system working.

Mr. G. Ouellet: I can only reply as I have replied earlier: I can live with any system which does not give an unfair advantage to the part-timers. Having said that, let me hasten to add a conscious decision has been made that up until such time as it applies fairly to everybody, I do not think it is appropriate for me to comment on who our clients are, who they are not, whether we act on behalf of any specific client or not and what we may have done.

Mr. Rodriguez: Let me ask you my last question directly, then, because you have obviously anticipated it. I did not telegraph it, but does your firm represent any pharmaceutical companies?

Mr. G. Ouellet: This is the answer I just gave previously. On this or any other question in any other field, up until such time . . .

Mr. Rodriguez: Deny.

Mr. G. Ouellet: —as the rules . . . It is not a question of denying, it is a question of not commenting on what we consider to be a privileged relationship with our clients. The identity, as any lawyer will tell you . . . When I hired my first secretary as a lawyer, I used to tell her not only are the contents of the files privileged, but also the existence or non-existence of the client, and until everybody is on the same footing on this or any other matter, I really think it would be inappropriate for me to discuss.

[*Traduction*]

s'il s'est fait du lobbying sur ce que nous entendons tous ici au sujet d'un projet de loi en gestation sur les produits pharmaceutiques, qui aura des répercussions d'envergure sur les consommateurs canadiens. Mais je garde cela pour ma dernière question. Disons que je prends le téléphone et que j'appelle à un certain échelon bureaucratique du ministère de la Consommation et des Corporations, puis je demande si des lobbyistes des sociétés pharmaceutiques leur ont parlé.

Que pensez-vous que le bureaucrate fera? Tout de suite, il rentrera dans sa coquille. «Moi? Non, je n'ai parlé à personne.» Niez, niez, niez, comme dit Colin Thatcher.

Par conséquent, je ne sais pas exactement quelle position les lobbies peuvent avoir présentée. Cependant, si on avait un registre, qu'un certain lobbyiste y était inscrit, qu'il déjeunait et discutait avec le fonctionnaire et qu'il présentait la position de son client, je pourrais téléphoner au fonctionnaire et lui dire: «Je vois ici que les sociétés pharmaceutiques ont Jean Dupont comme lobbyiste; est-ce qu'on vous a pressenti?» Étant donné qu'il sait qu'il n'y a rien à dissimuler, sa réponse pourrait être: «Oui, on m'a pressenti.» Je lui demanderais alors: «Pourriez-vous m'envoyer les renseignements qu'on vous a donnés?» Il répondrait: «Bien sûr, monsieur Rodriguez.» Je pourrais alors transmettre les renseignements aux gens qui sont opposés à cette position et qui pourraient ensuite entreprendre leurs démarches afin de donner une information complète mais d'un autre point de vue aux députés et aux fonctionnaires. C'est ainsi que je vois fonctionner le système.

M. G. Ouellet: Je ne puis que donner la réponse que j'ai déjà donnée: je peux m'accommoder de tout système qui n'accorde pas d'avantages injustifiés aux lobbyistes à temps partiel. Ceci dit, je m'empresse d'ajouter qu'on a pris une décision délibérée selon laquelle, aussi longtemps que tout le monde est traité de façon équitable, il ne me semble pas opportun de déclarer qui sont ou non nos clients, si nous agissons ou non pour le compte d'un client en particulier et ce que nous avons pu faire.

M. Rodriguez: Laissez-moi vous poser alors directement ma dernière question, parce que, de toute évidence, vous vous y attendiez, même si je ne vous ai envoyé aucun signal. Donc, est-ce que votre entreprise représente des sociétés pharmaceutiques?

M. G. Ouellet: C'est la réponse que je viens de donner. À propos de cette question ou de toute autre dans n'importe quel autre domaine, aussi longtemps . . .

M. Rodriguez: Niez.

M. G. Ouellet: . . . que les règles . . . Il n'est pas question de nier; il s'agit plutôt de ne donner aucun commentaire sur ce que nous considérons comme une relation privilégiée avec nos clients. L'identité, comme vous le dira n'importe quel avocat . . . Quand j'ai embauché ma première secrétaire, lorsque je suis devenu avocat, j'avais l'habitude de lui dire que non seulement le contenu des dossiers est confidentiel, mais aussi l'existence ou l'inexistence du client, et, aussi longtemps que tout le monde est sur un pied d'égalité à cet égard ou à

[*Text*]

Mr. Rodriguez: But you see, this . . .

Mr. G. Ouellet: With respect.

Mr. Rodriguez: —is exactly the problem. You obviously may or may not be representing; you may be representing pharmaceutical companies. This is a very important matter to Canadians, and the views of your clients in trying to persuade the government they should give a 10-year protection of the patents is very important to consumers and to the public.

But it seems to me only you and whoever it is you may have approached would know this, and the public does not know this. You are just saying it is all private, all done behind closed doors; it is all secretive . . .

The Chairman: Order, please.

Mr. Rodriguez: —and this is exactly the problem, sir; you have illustrated it beautifully, and I thank you for it. Thank you for coming today.

The Chairman: Mr. Ouellet and Mr. Gourd, may I thank you for appearing as witnesses today. You have shed a lot of light on the subject before us. We appreciate your coming.

To the members of the committee, we will adjourn until the call of the Chair. I think it will be next week.

[*Translation*]

tout autre égard, je pense vraiment qu'il me serait inopportun de discuter de ce sujet.

M. Rodriguez: Mais vous voyez, c'est . . .

M. G. Ouellet: Par considération.

M. Rodriguez: . . . là exactement le problème. Manifestement, vous êtes peut-être ou peut-être pas un représentant; vous pouvez représenter des sociétés pharmaceutiques. C'est une question très importante pour les Canadiens, et les visées de vos clients, lorsqu'ils essaient de persuader le gouvernement qu'on devrait accorder une protection de 10 ans pour les brevets, sont aussi très importantes pour les consommateurs et la population en général.

Toutefois, j'ai l'impression qu'il n'y a que vous et ceux que vous pourriez avoir pressentis qui seriez au courant, et que le public n'en a aucune idée. Vous dites seulement que c'est quelque chose de tout à fait privé, entre quatre murs; c'est un vrai mystère . . .

Le président: Silence, s'il vous plaît!

M. Rodriguez: . . . et c'est exactement le problème, monsieur. Vous l'avez admirablement illustré, et je vous en remercie. Je vous remercie d'être venu aujourd'hui.

Le président: Monsieur Ouellet et monsieur Gourd, je vous remercie d'avoir comparu comme témoins aujourd'hui. Vous avez jeté beaucoup de lumière sur le sujet pour nous. Nous vous en sommes reconnaissants.

Quant aux membres du Comité, la séance est ajournée jusqu'à nouvelle convocation du président, ce qui sera, je crois, la semaine prochaine.

HOUSE OF COMMONS
Issue No. 6
Tuesday, May 6, 1986
Chairman: Albert Cooper, M.P.

Elections, Privileges and Procedure

RESPECTING:

Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists

WITNESS:

(See back cover)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

CHAMBRE DES COMMUNES
Fascicule n° 6
Le mardi 6 mai 1986
Président: Albert Cooper, député

Élections, des privilèges et de la procédure

CONCERNANT:

Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

WITNESSES—TÉMOINS

From Government Consultants International Inc.:
Gary Q. Ouellet, Chief Executive Officer;
Robert Gourd.

De la Société Government Consultants International Inc.:
Gary Q. Ouellet, chef de la direction;
Robert Gourd.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 6

Tuesday, May 6, 1986

Chairman: Albert Cooper, M.P.

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 6

Le mardi 6 mai 1986

Président: Albert Cooper, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Elections, Privileges and Procedure

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Élections, des privilèges et de la procédure

RESPECTING:

Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists

CONCERNANT:

Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

26166—1

STANDING COMMITTEE ON ELECTIONS, PRIVILEGES AND PROCEDURE

Chairman: Albert Cooper, M.P.

Vice-Chairman: Fred King, M.P.

COMITÉ PERMANENT DES ÉLECTIONS, DES PRIVILÈGES ET DE LA PROCÉDURE

Président: Albert Cooper, député

Vice-président: Fred King, député

MEMBERS/MEMBRES

Patrick Boyer
Jacques Guilbault
Lorne McCuish
Rod Murphy
Reginald Stackhouse

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Thursday, May 1, 1986

ORDERED,—That the name of Mr. Howie be replaced by that of Mr. McCuish on the Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure.

ATTEST

pour Le Greffier de la Chambre des communes

MICHAEL B. KIRBY

for The Clerk of the House of Commons

ORDRE DE RENVOI

Le jeudi 1er mai 1986

IL EST ORDONNÉ,—Que le nom de monsieur Howie soit remplacé par celui de monsieur McCuish sur le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

ATTESTÉ

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 6, 1986
(8)

[*Text*]

The Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure met at 11:02 o'clock a.m. this day, the Vice-Chairman, Fred King, presiding.

Members of the Committee present: Patrick Boyer, Jacques Guilbault, Fred King, Rod Murphy, Reginald Stackhouse.

Acting Members present: John Rodriguez for Rod Murphy; Don Boudria for Jacques Guilbault.

Witness: The Honourable James A. McGrath, P.C., M.P.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, March 25, 1986 relating to Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists. (*See Minutes of Proceedings dated Monday, April 14, 1986, Issue No. 1*).

The Honourable James McGrath made a statement and answered questions.

At 12:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 6 MAI 1986
(8)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure se réunit, aujourd'hui à 11 h 02, sous la présidence de Fred King, (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Patrick Boyer, Jacques Guilbault, Fred King, Rod Murphy, Reginald Stackhouse.

Membres suppléants présents: John Rodriguez remplace Rod Murphy; Don Boudria remplace Jacques Guilbault.

Témoin: L'honorable James A. McGrath, c.p., député.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 25 mars 1986 relatif au lobbying et à l'enregistrement des lobbyistes payés. (*Voir Procès-verbaux du lundi 14 avril 1986, fascicule nº 1*).

L'honorable James McGrath fait une déclaration et répond aux questions.

A 12 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, May 6, 1986

• 1102

The Vice-Chairman: We are here to continue the discussions on lobbying and the registration of paid lobbyists. We are pleased to have as our witness today the Hon. James McGrath.

Mr. Rodriguez: On a point of order, Mr. Chairman. Before we start, I had written a letter to the chairman of this committee regarding . . .

The Vice-Chairman: I am vice-chairman of this committee. I do not know of . . .

Mr. Rodriguez: I wrote a letter, dated May 1, 1986, to the chairman of this committee and I asked this committee to put on its agenda an investigation into the potential conflict of interest by Mr. Sinclair Stevens and his wife and Magna Corporation. I sent that letter to the chairman of this committee.

The Vice-Chairman: I do not have . . . and the clerk does not have that letter in his possession, so I would ask that we allow the chairman to deal with it. He will be here on Thursday.

• 1105

Mr. Rodriguez: I was looking for some direction as to when we are going to discuss it, which is why I raised it with you.

The Vice-Chairman: He will be back on Thursday. I would ask for your indulgence in allowing it to be dealt with at that time.

Mr. Rodriguez: Could I make the point with the clerk that I would like him to raise this matter with the chairman of the committee when he returns, maybe on Wednesday?

The Vice-Chairman: I will raise it.

Mr. Rodriguez: I would like it placed on the agenda for Thursday.

Mr. Boudria: Mr. Chairman, I wonder if it is possible to ask for further elaboration on this in view of the fact it has now been brought to the attention of the committee. Could we perhaps ask the member to share with us in further detail just what he is seeking so we could all know, now that it has been raised publicly?

Mr. Stackhouse: Regardless of the discussion, could copies of the letter be sent to members of the committee?

Mr. Rodriguez: Yes, I will make it available to members of the committee as well. In fact, Mr. Chairman, I wrote to Mr. Cooper on May 1, 1986, saying:

Dear Mr. Chairman:

Recent press reports state Mrs. Noreen Stevens, wife of Sinclair Stevens, is alleged to have been assisted by Mr.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 6 mai 1986

Le vice-président: Nous allons reprendre nos discussions sur le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes rémunérés. Nous sommes heureux d'accueillir aujourd'hui comme témoin James McGrath.

M. Rodriguez: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Avant de commencer, j'aimerais vous signaler que j'ai adressé une lettre au président du Comité au sujet . . .

Le vice-président: Moi, je suis vice-président, je ne suis donc pas au courant . . .

M. Rodriguez: Le 1er mai 1986, j'ai adressé unes lettre au président du Comité lui demandant de nous permettre d'entreprendre une enquête sur le conflit d'intérêt potentiel dans lequel se trouve M. Sinclair Stevens compte tenu des activités de sa femme et de la Société Magna. J'ai adressé cette lettre au président du Comité.

Le vice-président: Je n'en ai pas d'exemplaire . . . le greffier non plus, je vais donc demander au président de s'en occuper, car il sera là jeudi prochain.

M. Rodriguez: Je voulais simplement savoir quand nous allions en discuter, et c'est pour cela que je soulève cette question ce matin

Le vice-président: Le président sera là jeudi prochain; je vous demande donc un peu de patience.

M. Rodriguez: Puis-je demander au greffier d'en parler au président du Comité, dès son retour, peut-être même mercredi?

Le vice-président: Je lui en parlerai.

M. Rodriguez: J'aimerais que cette question figure à l'ordre du jour de la séance de jeudi.

M. Boudria: Monsieur le président, puisque la question a été soulevée devant le Comité, je vais en profiter pour demander au député de nous préciser ses intentions.

M. Stackhouse: Quelle que soit l'issue de la discussion, pourrait-on faire parvenir des exemplaires de la lettre aux membres du Comité?

M. Rodriguez: Je vais m'en charger. En fait, monsieur le président, c'est le 1er mai 1986 que j'ai envoyé à M. Cooper la lettre suivante:

Monsieur le président,

Certains articles parus dans la presse laissent entendre que M. Frank Stronach, président de la Société Magna

[*Text*]

Frank Stronach, President of Magna International, to obtain a $2.6 million loan for the company whose major shareholder is Mr. Stevens.

Magna International had been heavily involved both before and after the loan negotiations in its own financial arrangements for grants and other assistance with Mr. Stevens' government department.

You will be aware of the broad responsibility to avoid conflict of interest in the code of conduct in letter to Ministers from the Prime Minister dated September 9, 1985. In particular, it states that all Ministers have an individual responsibility to prevent conflicts of interest including those that might arise out of activities of their spouses or dependent children, or the dealings in property or investments which are owned or managed in whole or in part by their spouses or dependent children.

Not only was Mrs. Stevens directed by Mr. Stronach to the lender, but the lender, Mr. Czapka, is both a shareholder of and consultant to Magna International, and therefore would benefit from any government decision made with respect to Magna. The estimated value of the first year interest-free loan to Mr. Stevens' company is approximately $300,000.

In view of a potential conflict of interest, or the perception of conflict of interest, I would ask that the matter be placed on the committee's agenda and considered for early review in order to clarify the serious situation of conflict of interest. I would also ask that the committee investigate if the current guidelines are adequate when the spouse of a Minister is effectively managing assets which have been placed in a blind trust.

Yours very truly,

The Vice-Chairman: It will be on the agenda of Thursday's meeting.

Mr. Boudria: Can I have this clarified, Mr. Chairman? Pursuant to what you have just told us, does this mean the item is now on the agenda for the next meeting? Did I understand you correctly?

The Vice-Chairman: No, but it will be raised at the next meeting.

Mr. Boudria: Why can we not decide today to have it on the agenda for the next meeting?

Mr. Stackhouse: I think the letter should be on the agenda. This is as far as I think we should go today. We have not had a chance to read the letter or study its detail; we have heard it read to us. I would not want to go further than having the letter before us as a committee on Thursday.

Mr. Rodriguez: On the same point, I would hope not only the letter is before the committee but also a discussion of what

[*Translation*]

International, aurait aidé Mme Noreen Stevens, l'épouse de Sinclair Stevens, à obtenir un prêt de 2,6 millions de dollars pour l'entreprise dont M. Stevens est le principal actionnaire.

Magna International a eu de nombreux contacts, avant et après la négociation du prêt, avec le ministère de M. Stevens pour obtenir des subventions et d'autres facilités de financement.

Vous n'ignorez pas que dans la lettre du 9 septembre 1985 qu'il a adressée à ses ministres, le premier ministre leur rappelait les responsabilités qui leur incombent en vertu du code de déontologie relatif aux conflits d'intérêt. Il y indiquait notamment que tous les ministres doivent personnellement s'efforcer d'éviter les situations de ce genre, y compris celles qui risquent de résulter des activités de leur conjoint ou de leurs enfants à charge, ou encore de transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui appartiennent en totalité ou en partie à leur conjoint ou à leurs enfants à charge, ou qui sont administrés par eux.

Or non seulement M. Stronach a mis Mme Stevens en relation avec le prêteur, mais ce dernier, M. Czapka, est à la fois actionnaire et ingénieur conseil de Magna International; il profite donc de toute décision prise par le gouvernement à l'égard de Magna. On estime à environ 300,000$ la valeur des intérêts dont la société de M. Stevens a été dispensée pendant la première année.

Étant donné l'existence ou l'apparence d'un conflit d'intérêt potentiel, je demande que le Comité soit saisi de la question et qu'il entreprenne une étude afin d'éclaircir cette situation. Je demande également que le Comité examine les directives actuelles afin de déterminer si elles régissent adéquatement toute situation dans laquelle le conjoint d'un ministre gère véritablement les biens qui ont été placés en fiducie sans droit de regard.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le vice-président: Cette question figurera à l'ordre du jour de notre séance de jeudi.

M. Boudria: J'aimerais avoir quelques précisions, monsieur le président. Dois-je conclure de ce que vous venez de dire que cette question figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion? Je vous ai bien compris?

Le vice-président: Non, nous en parlerons simplement à la prochaine réunion.

M. Boudria: Pourquoi ne pas décider dès maintenant de mettre cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion?

M. Stackhouse: À mon avis, nous ne pouvons mettre que la lettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Nous ne pouvons guère aller plus loin, puisque nous n'avons même pas encore pu étudier le contenu de cette lettre qu'on vient de nous lire. Par conséquent, j'estime que la seule chose qu'on puisse faire aujourd'hui, c'est de mettre la lettre dont nous sommes saisis aujourd'hui à l'ordre du jour de la séance de jeudi.

M. Rodriguez: J'espère que jeudi, nous discuterons non seulement de la lettre, mais aussi des mesures que j'y demande.

[*Texte*]

I have asked the committee to do in the letter. I have asked the committee . . .

Mr. Stackhouse: We will have to discuss the letter.

Mr. Rodriguez: So in fact the letter . . .

Mr. Stackhouse: What action we take as a result of the letter remains to be seen. You can take the action you want—

Mr. Rodriguez: The letter will be on the agenda.

Mr. Stackhouse: The letter should be on the agenda, which makes it a subject for discussion by the committee. Whether we go any further than receiving the letter remains to be seen.

Mr. Boudria: That is good enough for me for this meeting, if we are sure we are going to have it on the agenda for the next meeting. Thank you, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman: The letter is on the agenda for the next meeting at 11 a.m. on Thursday, this room.

Now, to get back to the order of business, we are pleased to have the Hon. James McGrath here as a witness to discuss, among other things, Bill C-248, which is a bill in the name of Mr. McGrath. I wonder, Mr. McGrath, if you have an opening statement.

• 1110

Hon. James A. McGrath, MP (St. John's East): Thank you, Mr. Chairman. I do not have a prepared statement as such. I felt would be a little presumptuous to read a prepared statement in front of my peers, so I have a few preliminary remarks which I would like to make.

My bill did receive second reading and was unfortunately talked out, although the ultimate objective was to get the subject-matter before committee and here we are, so it was partially successful. The genesis of my bill arose from my participation in the work of the special committee on the reform of the House of Commons, as well as my friendship with the late Hon. Walter Baker. It was his bill. I guess others had it before he took it up, but it was his bill I introduced in the House on June 27, I believe it was.

I did so because I felt very strongly that if the House proceeded to adopt the recommendations of the two reports of the special committee on the reform of the House of Commons, as it had in the case of the first report, and implement them in the form of new standing orders, then we would have a whole new situation in terms of a certain devolution of power by the executive to Parliament. That is happening, in my view.

But I felt the legislation, requiring some form of registration of lobbyists or at least a ventilation of the subject by a standing committee, was certainly timely, because obviously Members of Parliament would now have major input into the formulation of public policy and into the legislative process, more so than in the past. For that reason they could very well

[*Traduction*]

M. Stackhouse: Nous devons discuter de la lettre.

M. Rodriguez: Donc, en fait . . .

M. Stackhouse: Nous ne savons pas encore quelles mesures en résulteront, vous pourrez faire ce que vous voulez . . .

M. Rodriguez: Bien. La lettre sera donc à l'ordre du jour de la séance de jeudi.

M. Stackhouse: Oui, et de cette façon, le Comité pourra en discuter. Par contre, je ne sais pas si nous pourrons aller plus loin.

M. Boudria: Si vous m'assurez que cette lettre sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion, cela me satisfait. Merci, monsieur le président.

Le vice-président: La lettre sera donc à l'ordre du jour de la prochaine réunion, qui aura lieu jeudi à 11 heures dans cette salle.

Revenons-en maintenant à notre sujet d'étude. Nous sommes ravis d'accueillir aujourd'hui James McGrath, qui va nous parler, entre autres, du projet de loi C-248, dont il est le parrain. Avez-vous une déclaration à faire, monsieur McGrath?

L'hon. James A. McGrath, député (Saint-Jean-Est): Merci, monsieur le président. Je n'ai rien préparé de particulier, car je pensais qu'il serait un peu présomptueux de ma part de lire un texte quelconque à mes collègues. J'aimerais cependant faire quelques remarques liminaires.

Mon projet de loi avait été adopté en seconde lecture avant d'être malheureusement étouffé, mais finalement, il se retrouve devant le Comité, et, bien que partiel, c'est quand même un succès. J'ai commencé à m'intéresser à cette question lorsque j'ai participé au Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, et aussi, bien sûr, parce que le regretté Walter Baker était mon ami. C'était lui l'auteur du projet de loi. Je suppose qu'il en avait déjà été question avant lui, mais c'est son projet de loi que j'ai présenté à la Chambre des communes, le 27 juin, si je me souviens bien.

Si je l'ai fait, c'est parce que j'étais fermement convaincu que, si la Chambre adoptait les recommandations des deux rapports du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, comme elle l'avait fait pour le premier, et qu'il en résultait l'établissement de nouveaux règlements, la situation serait radicalement modifiée étant donné que le pouvoir exécutif se départirait de certains de ses pouvoirs au profit du Parlement. En fait, c'est exactement ce qui se produit, à mon avis.

J'estimais donc que ce projet de loi, qui exigeait qu'un système quelconque d'enregistrement des lobbyists soit établi ou tout au moins qu'un comité permanent soit saisi de cette question, était tout à fait opportun, car les députés allaient manifestement participer davantage à la formulation des politiques publiques et au processus législatif. Pour cette raison

[*Text*]

be the target of those who would want to influence public policy in Canada, which is one description of a lobbyist. Incidently, I do not subscribe to the view that lobbyist is some sort of a pejorative term. It is not. It is an activity which is a very important part of our Canadian democratic process.

We did not have time to deal with it in the Special Committee on the Reform of the House, and that was another reason why I felt the House should be appraised of the subject in the context of the new reforms.

Mr. Chairman, to put it in perspective, perhaps I could quote briefly from the speech of my late colleague, Walter Baker, when he introduced his bill on January 27, 1977. His words were rather prophetic. He sited three reasons why he was introducing the legislation:

> I believe that the role of legislators will change for a variety of reasons. First, it appears to me that people have become increasingly demanding of their members of parliament, and they will perhaps become more demanding after they watch us on TV. They will, I expect us to be more critical and more creative. I think, too, that members are increasingly equipped to meet this challenge and our intent on doing so.

And he goes on:

> Secondly I believe that within the next few years, and it is my hope, we will have a freedom of information bill which will enable members of this Chamber to participate in the discussion of policy options prepared by the public service. Perhaps we will need a change of government before that degree of open policy debate is obtained, but it is coming. And the increased insight and opportunities we will have will invite contacts from those who now restrict themselves to permanent officials.

This is the prophetic part:

> Thirdly, and particularly if this party transfers to other side of the Chamber, which would seem likely, our committees will be given the power and the staff to undertake investigative and creative functions on behalf of the House.

That was said in 1977:

> Again, as the number of participants in the debate on national priorities increases, the presence of lobbyists will become more pervasive. I hope, too, that we can make private members hour more conclusive, and if we do, the lobbyists will be after us to champion their views, or oppose someone elses.

I think they are three excellent reasons and they are all relevent today as to why the House should be examining this very important subject through this committee at this particular time.

[*Translation*]

même, ils risquaient fort d'être la cible idéale de ceux qui cherchent à influer sur les politiques publiques du Canada, ce qu'on peut appeler du lobbying. À ce propos, je tiens à vous dire que le terme de lobbyist n'a pour moi aucune connotation péjorative. Il s'agit d'une activité très importante dans notre processus démocratique canadien.

Comme nous n'avons pas eu le temps de traiter de cette question au Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, j'ai jugé bon de profiter de l'instauration d'un nouveau règlement pour en saisir la Chambre.

Permettez-moi maintenant, monsieur le président, de vous faire un bref historique. Lorsqu'il présenta son projet de loi le 28 janvier 1977, le regretté Walter Baker prononça un discours dont certains passages étaient particulièrement prophétiques. Il invoqua les trois motifs qui l'ont poussé à présenter le projet de loi:

> D'après moi, le rôle des législateurs changera et ce, pour divers motifs. D'abord, il me semble que la population exigera de plus en plus de ses représentants du Parlement, et peut-être encore plus après les avoir observés à la télévision. Je prévois qu'elle attendra de nous plus d'esprit critique et de créativité. D'autre part, j'estime que les députés sont de mieux en mieux préparés à relever ce défi, qu'ils sont même résolus à le faire.

Et il poursuivait ainsi:

> Deuxièmement, je crois et j'espère que, d'ici quelques années, nous aurons un projet de loi sur la liberté de l'information, qui permettra aux députés de participer à la discussion des options politiques préparées par les fonctionnaires. Il faudra peut-être changer de gouvernement avant d'obtenir que le débat sur les politiques soit aussi ouvert, mais cela s'en vient. En outre, devant cette participation renouvelée, ces possibilités toutes neuves, les prises de contact de ceux qui, jusqu'à maintenant, s'en tiennent uniquement aux fonctionnaires permanents se multiplieront.

Voici maintenant le passage prophétique:

> Troisièmement, et surtout si mon parti passe de l'autre côté de la Chambre, ce qui paraît assez vraisemblable, nos comités auront l'autorité voulue et le personnel nécessaire pour mener des enquêtes au nom de la Chambre et prendre des initiatives.

C'est ce qu'il a déclaré en 1977:

> Je le répète, au fur et à mesure que s'accroîtera le nombre de participants dans le débat sur les priorités nationales, la présence des démarcheurs se fera de plus en plus sentir. J'espère aussi que nous pourrons rendre les initiatives parlementaires plus efficaces et, si nous réussissons cela, les démarcheurs tenteront de nous influencer pour que nous défendions leurs vues ou que nous nous opposions aux vues des autres.

Voilà donc à mon avis trois raisons excellentes, qui n'ont aucunement perdu de leur actualité, qui justifient la Chambre d'examiner aujourd'hui cette question très importante par l'intermédiaire de l'un de ses comités.

[*Texte*]

• 1115

When I got into the subject, I discovered that it was much more complex than I had envisioned. Through the Library of Parliament and my own research services, I took a look at the experience in the United States. I do not know how much of that has taken up the time of the committee, but in my office I do have a copy of the short paper I had prepared, preparatory to the second reading debate on my bill, which shows the experience of the U.S. and the fact that they have a bill or a statute which is, to all intents and purposes, almost unworkable. They passed a bad bill back in 1946. We have to be very careful we do not make the same mistake.

Just let me read one part of what my research found, under the heading "Enforcement":

> No person is designated under the act to investigate the truthfulness of lobbying registrations and reports or to seek enforcement. Neither the clerk nor the secretary are directed or empowered to investigate reports received or compel anyone to register. The Justice Department has the power to prosecute offenders with no mandate to investigate reports. The department has the policy of investigating only when complaints are received, but prosecutions are rare.

Then he goes on to talk about reform of the U.S. bill:

> Despite frequent attempts at amending the act, it has not to this point in time been substantially amended.

The reason, of course, is that lobbyists do not want it amended and they lobby very hard to make sure that it is not amended:

> The 1946 act does not in any way directly restrict lobbyist activities. Other weaknesses include the fact that the law applies only to attempts to influence Congress, not administrative agencies or the Executive Branch.

You can see major weaknesses in the U.S. legislation:

> Effects at enacting a lobbying disclosure statute to cover all significant lobbying of Congress have been introduced several times, but without success.

I would be glad to make that paper available to the committee if the committee would like to have it. It does cover a brief analysis of the U.S. legislation and a brief history of it.

The Vice-Chairman: Do we have agreement to append this to the *Minutes of Proceedings and Evidence*?

Mr. Boudria: It would be useful, especially if you are going to Washington.

Mr. McGrath: I am really here to help the committee, Mr. Chairman. I help my colleagues because I realize what a difficult challenge you have and how complex this area is. Perhaps I can best summarize the complexity of it by reading to you a letter, which I have permission to read—and I think it is probably a part of your paper anyway—from the Canadian Jewish Congress. It is a short letter from the Canadian Jewish Congress to the Minister of Consumer and Corporate Affairs, the Hon. Michel Côté.

[*Traduction*]

Lorsque j'ai commencé à m'intéresser sérieusement à la question, j'ai constaté qu'elle était beaucoup plus complexe que ce que j'avais prévu. À la Bibliothèque du Parlement et par l'intermédiaire de mes propres services de recherche, je me suis renseigné sur l'expérience américaine. Je ne sais pas si vous en avez beaucoup parlé au sein du Comité, mais j'ai dans mon bureau un exemplaire de la petite étude que j'avais réalisée en préparation du débat en deuxième lecture de mon projet de loi. Ce document traite de l'expérience américaine, dont il nous serait pratiquement impossible de nous inspirer. Ils ont adopté un bill inadéquat en 1946, et nous devons faire bien attention de ne pas tomber, dans les mêmes erreurs.

Permettez-moi de vous lire un passage de mon document, sous la rubrique «exécution de la loi»:

> Nul n'est chargé par la loi de vérifier la véracité de l'enregistrement des lobbyistes, de faire rapport ou de veiller à l'exécution de la loi. Ni le greffier ni le secrétaire n'ont le mandat ni même le pouvoir de vérifier les rapports reçus ou d'obliger quiconque à s'enregistrer. Le département de la Justice a le pouvoir de poursuivre ceux qui enfreignent la loi, mais il ne peut pas vérifier le contenu des rapports. Le département a pour politique de n'ordonner une enquête qu'en cas de plainte, mais les poursuites sont rares.

Ensuite, au sujet de la réforme du bill américain:

> On a plusieurs fois essayé de modifier la loi, mais malgré cela, les principes fondamentaux en sont restés intacts.

C'est bien sûr parce que les lobbyistes ne tiennent pas du tout à ce que cette loi soit modifiée, et ils exercent des pressions très fortes pour qu'elle ne le soit pas:

> La loi de 1946 ne limite en aucune façon les activités des lobbyistes. De plus, la loi ne s'applique qu'aux tentatives d'influencer le Congrès, et pas les organismes administratifs ni le pouvoir exécutif.

Vous constatez donc que la loi américaine comporte de graves lacunes:

> On a essayé à plusieurs reprises de faire adopter une loi exigeant la divulgation de toute activité importante de lobbying auprès du Congrès, mais en vain.

Je me ferai un plaisir de vous faire parvenir ce document si cela vous intéresse. Il contient un bref historique et une brève analyse de la loi américaine.

Le vice-président: Acceptez-vous que ce document soit annexé à nos délibérations d'aujourd'hui?

M. Boudria: Ce serait utile, surtout si nous allons à Washington.

M. McGrath: Je suis ici pour aider les membres du Comité, monsieur le président, car je suis bien placé pour savoir que votre tâche sera complexe et difficile. Pour vous donner une idée de sa complexité, je vais vous lire une lettre—j'en ai la permission—que vous avez certainement déjà et qui vient du Congrès Juif canadien. Cette lettre est adressée au ministre de la Consommation et Corporations, M. Michel Côté.

[*Text*]

I think it sums up the concerns of all of the people involved in the voluntary sector. This letter is dated March 11:

> Dear Mr. Côté:
>
> I wish to thank you for having furnished the Canadian Jewish Congress with the discussion paper, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists*.
>
> We have taken note of the recent statement of the Honourable James McGrath in the House of Commons, wherein he states . . .

I will not go on to read the entire quote. I will just read the relevant part, if you will forgive me. It is not usual that one is permitted to quote oneself, or it is not good parliamentary form, in any case. However, I am quoting from the Jewish Congress letter and I will quote just part of what they quoted from my speech:

> We have to be extremely prudent that we do not, by way of legislation, restrict the rights of citizens in any way to have access to the government and to Members of Parliament.

That is the dilemma posed by the mandate you have to examine the registration of lobbyists. I think we have to be extremely careful that we do not in any way restrict the rights of Canadians, either collectively or individually, to have access to Members of Parliament. Members of Parliament would include, of course, members of the executive.

I go on to quote from Mr. Rose's letter:

> We believe that remonstrance, together with the redress of grievance, is an integral part of Canadian law, history and ethos. Thus we are opposed entirely to any encroachment of access to our elected representatives. We believe this right and obligation is inherent within our polity and subsumed by the letter and spirit of the Charter of Rights and Freedoms.
>
> Thus, it is our hope that the qualification in the discussion paper in concert with Mr. McGrath's statement will lead you to entirely exempt Canadian non-governmental organizations whose concerns are primarily in the humanitarian from the provisions of the act.
>
> Yours sincerely, Alan Rose, Executive Vice-President, Canadian Jewish Congress.

• 1120

I read that letter because I believe it sums up the concerns of a lot of so-called NGOs or non-governmental organizations out there and we must be careful that we do not do anything to restrict them in any way.

The Canadian Jewish Congress would be upfront as to their interest, just as the interests of the Canadian Red Cross would be obvious and so it goes, whether it is the Cancer Society or what have you. As I got into the research into this area, the danger is that you might just cast too broad a net. If that happens then you are in fact going to be restricting the rights

[*Translation*]

Elle résume assez bien, à mon avis, les problèmes qu'un tel projet de loi pose aux organismes bénévoles. Cette lettre est datée du 11 mars dernier:

> Monsieur,
>
> Permettez-moi d'abord de vous remercier d'avoir fait parvenir au Congrès Juif canadien un exemplaire du document de travail intitulé «Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes rémunérés».
>
> Nous avons pris note du discours récemment prononcé à la Chambre par M. James McGrath, où il a affirmé . . .

Je ne vais vous en lire que la partie intéressante, si vous le voulez bien. Il est rare d'avoir l'occasion de citer ses propres paroles, en tout cas, ce n'est guère un usage parlementaire. Quoi qu'il en soit, je voulais vous lire la lettre du Congrès Juif canadien et notamment la partie de mon discours qu'il y cite:

> Il faut faire très attention pour éviter que cette loi ne restreigne de quelque façon que ce soit les droits des citoyens d'avoir accès à leur gouvernement et aux députés.

Voilà le dilemme dans lequel on se trouve lorsqu'on examine la question de l'enregistrement des lobbyistes. Il faut en effet faire très attention de ne pas limiter de quelque façon que ce soit les droits collectifs ou individuels des Canadiens d'avoir accès aux députés et, bien sûr, aux membres de l'exécutif.

Permettez-moi de vous citer un autre passage de la lettre de M. Rose.

> Nous croyons que la remontrance, de même que le redressement d'un tort, font partie intégrante du droit, de l'histoire et des valeurs de notre pays. Nous nous opposons donc entièrement à toute limitation de notre droit d'accès à nos représentants élus. Nous croyons que ce droit et cette obligation sont inhérents à notre système politique et qu'ils sont consacrés, par l'esprit et la lettre, dans la Charte des droits et des libertés.
>
> Ainsi, nous espérons que la réserve exprimée dans le document d'étude et par M. McGrath vous amèneront à dispenser entièrement des dipositions de la loi les organismes non gouvernementaux canadiens dont la tâche est avant tout humanitaire.
>
> Cordialement vôtre, Le vice-président administratif du Congrès juif canadien, Allan Rose.

Je vous lis cette lettre, car il me semble qu'elle résume les préoccupations exprimées par de nombreuses organisations non gouvernementales et que nous devons veiller à ce que leur liberté de mouvement ne soit pas restreinte.

Les intérêts du Congrès juif canadien sont évidents tout comme le sont ceux de la Croix-Rouge canadienne ou de la Société canadienne du cancer. En effectuant quelques recherches dans ce domaine, je me suis apercu qu'on risquait d'être trop strict. Si tel est le cas, les Canadiens n'auront plus plein accès à leur député.

[*Texte*]

of Canadians to have unlimited access to Members of Parliament.

The principle problem here lies in terms of definition. How do you define a lobbyist? If a lawyer comes to Ottawa on behalf of a client to deal with the government on the Patent Act or the Copyright Act, is he a lobbyist? He is getting paid to do it. Some people would say he is. I would say no, he is not.

What I would call the trade associations have offices here in Ottawa, such as the Canadian Association of Broadcasters or the various agricultural assocations dealing with various parts of the agricultural sector, or the Fisheries Council of Canada. They are here on behalf of their industries. They carry out a certain amount of lobbying on behalf of their industries, but you know if you get a call from the Canadian Association of Broadcasters they obviously want to talk to you about broadcasting. The nature of their representation is self-evident.

So that leads us then to the third group which I believe should be the subject of your consideration, and that is the group that operates on a fee-for-service basis. They will represent you to the Government of Canada or to the Parliament of Canada in exchange for a fee and there is nothing wrong with that.

I believe however that there is a case to be made for that group being required to register in a register that would be tabled with the Clerk of the Senate and the Clerk of the House of Commons. Such a register would require that they list their clients on an annual basis or whatever would be the wisdom of the committee.

I am not pre-judging the work of the committee because it is conceivable that as you get into this, you might just recommend that there be no legislation and a case can be made for that as well. What I say to you is, as far as this Parliament is concerned and as far as this committee is concerned, the evidence is not in and that seems to me to be the challenge of this committee, to get the evidence in and make the assessment on the basis of a comprehensive examination of that evidence.

I only touched the surface. My bill was introduced on June 27. It received second reading in December. I did find out enough to know that this is a very tricky area and indeed, I am glad the government did not go by way of legislation. Mr. Chairman, I do not mind saying to this committee that on the basis of my research, I strongly recommended to the Minister that he not go by way of legislation, that he go by way of a reference to a parliamentary committee. I was concerned that Parliament would be faced with a bill, drafted by bureaucrats, which would be flawed in many respects and we could end up with a bad law as they have in the United States.

For that reason I think the government very wisely decided to hand the whole subject in the form of a green paper to a committee of the House, with whatever research they had at their disposal. In that regard the green paper is not deficient, in my view.

[*Traduction*]

Qu'entend-on par lobbyiste? Ce problème de définition est au coeur du problème. Si un avocat vient à Ottawa discuter au nom d'un client de la Loi sur les brevets ou de la Loi sur les droits d'auteur avec le gouvernement, est-il considéré comme un lobbyiste? Il agit contre rémunération? Certains diraient qu'il est un lobbyiste. Moi, je dirais que non, il ne l'est pas.

Les associations commerciales, comme je les appelle, ont des bureaux ici à Ottawa, je pense à des organismes comme l'Association canadienne des radiodiffuseurs, à diverses associations agricoles ou au Conseil canadien des pêcheries. Ces associations effectuent des démarches auprès du gouvernement au nom de leurs corps de métiers respectifs, mais si l'Association canadienne des radiodiffuseurs vous appelle, c'est évidemment pour vous parler de radiodiffusion. Chacun sait quels intérêts ils représentent.

J'en arrive donc au troisième groupe qui, à mon avis, devra faire l'objet de votre réflexion, ceux qui sont rémunérés en fonction des services offerts. Ils vous représentent auprès du gouvernement ou du Parlement contre rémunération, et ceci est parfaitement légal.

Cependant, je crois que ce groupe devrait être inscrit dans un registre que conserveraient le greffier du Sénat et le greffier de la Chambre des communes. On y garderait la liste de leurs clients établie annuellement ou selon la fréquence que déciderait le Comité.

Je ne veux surtout rien imposer au Comité, car il se pourrait que, après réflexion, vous décidiez de ne recommander aucune loi, et l'on pourrait défendre cette idée également. À mon avis, ni le Parlement ni le Comité ne possèdent de données concrètes, et c'est là, à mon avis, le défi que le Comité aura à relever, recueillir tous les faits et passer jugement après avoir procédé à un examen complet.

Je n'ai fait que survoler la question. Mon projet de loi a été déposé le 27 juin et a reçu deuxième lecture au mois de décembre. Cependant, j'en sais suffisamment pour me rendre compte que cette question est délicate et je suis content que le gouvernement n'ait pas décidé de légiférer. Monsieur le président, je ne vois aucun mal à dire devant le Comité que, après avoir effectué quelques recherches, j'ai fermement recommandé au ministre de ne pas imposer de loi, mais d'en saisir un comité parlementaire. Je craignais que le Parlement n'ait à se prononcer sur un projet de loi, rédigé par des fonctionnaires et comportant de nombreuses failles, et que nous ne nous retrouvions avec une loi déplorable comme c'est le cas aux États-Unis.

Ainsi, le gouvernement a décidé très sagement de renvoyer cette affaire, sous forme d'un Livre vert, devant un comité de la Chambre, en lui remettant les recherches qui avaient été effectuées jusqu'à cette date. À cet égard, le Livre vert ne présente pas de défaut, à mon avis.

[*Text*]

Finally, Mr. Chairman, I think it is necessary to hold extensive public hearings and I imagine you are doing that. I believe it is necessary to go to Washington because I think we can learn a great deal from the experience of the United States Congress, and I understand you perhaps intend to do that.

• 1125

In conclusion, may I just state I am not here as an expert witness. I am not competent as an expert witness and I may not be able to answer any questions you may have. Indeed, it may even be presumptuous on my part to assume you would have questions. In any event, I am here to assist the committee in any way I can.

The Vice-Chairman: Yes. You are prepared to answer questions, so we will start with Mr. Boudria for 10 minutes.

Mr. Boudria: Thank you, Mr. Chairman. First of all, I want to thank our very distinguished colleague for taking the time to come and talk to us about this issue because, as we all know, he has had considerable interest in this area as well as in the reform of our parliamentary institutions.

I agree with Mr. McGrath when he says the issue is far more complicated than originally anticipated. Probably the first person who realized this, after he had made his initial statement, is the Prime Minister. He said very clearly in the House of Commons that he had instructed his Minister of Consumer and Corporate Affairs to draft legislation. I believe the instruction was to prepare, on an urgent basis, legislation to govern lobbying activity. I think we found out this was not feasible even though it was stated at that time.

The more we get into it, the more we realize it is indeed complicated, because the registration and the curtailling of lobbying activity on the part of individuals can, potentially, and depending how it is done of course, infringe upon the rights of a citizen to contact his or her elected official.

One of the things we have to consider is, first of all, if we should register lobbyists. As you have prepared a private member's bill, I gather that in your own mind at least, you seem to have answered the question in the affirmative.

Mr. McGrath: No, I have not.

Mr. Boudria: You have not?

Mr. McGrath: I am not satisfied yet that it is necessary. I think no legislation at all is one of the options the committee has to look at.

Mr. Boudria: All right. The next thing is, assuming we do register, who should be registered. We got into that discussion a few moments ago when you made your presentation.

I have a question on this whole business of the service-for-fee group you referred to, the so-called professional lobbyist. You say trade associations, in your view, should not be registered and I sympathize with that; Canadian farmers, for

[*Translation*]

Enfin, monsieur le président, je crois qu'il faut absolument tenir de nombreuses audiences publiques et je suppose que vous avez l'intention de le faire. Je crois que vous devrez aller également à Washington, car nous pourrons tirer des leçons de l'expérience américaine, et je crois savoir que vous avez l'intention d'y aller.

En conclusion, permettez-moi de vous dire que je ne suis pas expert en la matière. Je ne me juge pas expert et je ne pourrai peut-être pas répondre aux questions que vous me poserez. De fait, il est peut-être un peu présomptueux de ma part de supposer que vous avez des questions à me poser. De toute façon, je suis ici pour aider le Comité, et c'est ce que je ferai.

Le vice-président: Merci. Vous êtes disposé à répondre à nos questions; je vais donc donner 10 minutes à M. Boudria.

M. Boudria: Merci, monsieur le président. Premièrement, je voudrais remercier notre distingué collègue d'être venu nous parler de cette question, car comme nous le savons tous, il s'y est considérablement intéressé tout comme à la réforme de nos institutions parlementaires.

Je conviens tout comme M. McGrath que cette question est beaucoup plus complexe que nous ne l'avions imaginé au départ. Le premier ministre, après avoir dit quelques mots à ce sujet, a vraisemblablement été la première personne à s'en rendre compte. Il a dit sans équivoque possible à la Chambre des communes qu'il avait demandé au ministre de la Consommation et des Corporations de rédiger un texte de loi. On lui a sans doute demandé de préparer, dans les plus brefs délais, une loi qui régirait l'activité des lobbyistes. Nous nous sommes rendu compte que ce n'était pas possible même si c'est ce qui a été dit à l'époque.

Plus nous y réfléchissons, plus nous nous rendons compte que cette question est effectivement très complexe, car l'immatriculation des lobbyistes et les restrictions imposées à leurs activités pourraient bien, et cela dépend évidemment de la façon dont ces activités sont exercées, empiéter sur les droits d'un citoyen à se mettre en rapport avec son représentant élu.

Nous devrons tout d'abord nous demander si les lobbyistes devraient être immatriculés. Vous avez rédigé un projet de loi à titre de simple député, et je suppose que vous avez répondu par l'affirmative à cette question.

M. McGrath: Non, absolument pas.

M. Boudria: Non?

M. McGrath: Je ne peux pas encore dire si une loi est nécessaire ou non. Je crois que le Comité devrait également considérer la possibilité de ne pas légiférer ces activités.

M. Boudria: Bien. Ensuite, si nous décidons de procéder à l'immatriculation de ces lobbyistes, qui devraient figurer dans ce registre? Nous en avons parlé il y a quelques instants lorsque vous nous avez présenté votre exposé.

J'aurais une question à vous poser à propos du troisième groupe dont vous avez parlé, les lobbyistes dits professionnels. Vous nous avez dit que les associations commerciales ne devraient pas, à votre avis, être immatriculées, et je comprends

[*Texte*]

instance. What happens when one of those associations hires a professional lobbyist to do the work for them, as opposed to internal? I am still unclear whether that should mean they should or should not be registered if they hire one of these consultants to represent them.

Let us just use an instance that is very well known right now, the U.S. farm bill, which has massive implications for Canadian agriculture. Say some Canadian agricultural organization decides it is going to hire lobbyist X—let us not use a name in order not to make this provocative—and they hire him because he is well known in government circles, or she is, and that the individual could do a good job. In such an instance, I wonder if you would have an opinion as to whether we should register that lobbyist for the particular lobbying activity or not?

Mr. McGrath: I must confess to you, Mr. Boudria, I did not consider that eventuality. Indeed, just a few weeks ago I had occasion to speak to a meeting of these trade associations which represent the interests of their respective industries in Ottawa. Certainly the people around that table would not require to go beyond their own organizations to hire people to represent their interests to the government, because they could do that very well.

I think it would be a rare occasion when that would happen but I suppose it could happen and somehow, I suppose, it will have to be addressed. Good legislation has to cover every eventuality.

Mr. Boudria: I had not considered that eventuality myself until you talked about it a little while ago and then I said wondered what happens if the situation arises.

Mr. McGrath: I do not believe it has ever happened. It may have happened, but most of these trade associations are well staffed and well served here in Ottawa. Although interestingly enough, the group that organized the meeting, I suppose some people would say they were lobbyists, I do not know. But that was one of the functions they served in terms of providing, as they would say in External Affairs, fora—though I think it is forums—for various public policy discussions.

• 1130

Mr. Boudria: You see, in my own mind, if a private business interest, say company X wants to lobby the government and they hire a paid lobbyist, that is quite clear. To me, that should be registered. There is no doubt there. But there are these other areas. Should the Red Cross be registered? I think not in itself. However, if they hire a person who is usually known as a lobbyist, then I ask myself that question because it gets into that grey area in the middle.

Mr. McGrath: If there were a registry, they would then be registered as a client of that particular professional lobbyist.

Mr. Boudria: I see. So then, the next question is that in terms of how the registration would work, you would have almost a two-tier system. First of all, you would register the

[*Traduction*]

cela; je pense, par exemple, aux agriculteurs canadiens. Or, que fait-on si l'une de ces associations engage un lobbyiste professionnel pour les représenter et non quelqu'un qui fait partie de cette association? Je ne sais toujours pas si ces experts qui seraient engagés devraient être immatriculés ou non?

Prenons un exemple connu de tous, le projet de loi agricole américain, qui aura d'énormes conséquences sur l'agriculture canadienne s'il était adopté. Supposons qu'un organisme agricole canadien décide d'engager un certain lobbyiste, ne citons pas de nom sinon je me ferais taxer de provocateur, parce que cette personne a ses entrées dans les cercles gouvernementaux et qu'elle serait efficace. Dans ce cas précis, je me demande si vous pensez que ce lobbyiste devrait être immatriculé ou non?

M. McGrath: Je dois vous avouer, monsieur Boudria, que je n'avais pas envisagé cette possibilité. De fait, il y a quelques semaines, j'ai eu l'occasion de prononcer un discours devant une de ces associations commerciales, qui représentent les intérêts de leurs corps de métier respectifs à Ottawa. Il est évident qu'elles n'avaient pas besoin d'engager qui que ce soit pour représenter leurs membres, car elles peuvent très bien le faire elles-mêmes.

Ce cas se produirait rarement, à mon avis, mais je suppose que cela pourrait se produire et qu'il faut prévoir cette éventualité. Tout bon texte de loi doit couvrir tous les angles possibles.

M. Boudria: Cela m'est venu à l'esprit parce que vous en avez parlé il y a quelques instants, et je me suis demandé ce qu'il arriverait dans ce cas-là.

M. McGrath: Je ne crois pas que ce cas se soit jamais produit. C'est possible, mais la plupart de ces associations commerciales sont bien représentées ici à Ottawa. Mais fait intéressant, je suppose que certains pourraient taxer de lobbyistes ceux qui ont organisé cette réunion, je ne sais pas. Mais je suppose que cela fait partie de leurs attributions, d'organiser ce que le ministère des Affaires extérieures appelle des fora—je dirais plutôt des forums—où l'on discute des moyens d'action pris par les autorités publiques.

M. Boudria: Si une société privée veut effectuer des démarches auprès du gouvernement et engage un lobbyiste pour le faire, la situation est claire. Ce lobbyiste devrait être immatriculé. Il n'y a aucune équivoque là-dessus. Mais il y a des zones d'ombre. La Croix-Rouge devrait-elle être immatriculée? Peut-être pas en tant que telle. Cependant, si elle engage quelqu'un qui passe en général pour un lobbyiste, alors je me pose des questions, car cela fait partie des zones d'ombre dont je parlais tout à l'heure.

M. McGrath: Si un registre était tenu, la Croix-Rouge y figurerait comme client de ce lobbyiste professionnel.

M. Boudria: Je vois. Alors la question qui se pose ensuite est comment procéder à cette immatriculation, car, à mon avis, il faudrait presque prévoir une double immatriculation. Premiè-

[*Text*]

lobbyists and then when they are lobbying for a particular client, you would register the lobbying activity for that individual occurrence.

Mr. McGrath: I must confess, I had not thought that through. This is a whole new dimension of it I have not considered at all.

Mr. Boudria: I am just trying to figure out how it would work.

Mr. McGrath: If there is to be a registry in my view, Mr. Boudria, and if the evidence would indicate there was a need for a registry, I would think the registry would only cover the professional lobbyists, not the trade associations and not the NGOs. That is only my opinion and that opinion could be changed if I had the opportunity this committee has to hear the evidence.

Mr. Boudria: The answer I was looking for was really in terms of . . . We register a certain group that does lobbying for a living. And whenever there is a particular lobbying activity going on, I assume then we would register that activity. For instance, lobbyist X is registered and this week lobbyist X will be doing his or her work on Parliament Hill on behalf of client Y. Will that second thing also be registered? Otherwise you cannot register the client. You see, you can register lobbyists but the clients do change occasionally. So you would have a registry of lobbyists and, presumably, a registry of each individual lobbying activity. Is that a potential way of doing it, as you see it?

Mr. McGrath: I believe that would have to be addressed in the form of the registry and how often it would be brought up to date. I would imagine the registry would be brought up to date probably quarterly, I do not know. I think that is the American experience. But not evading your question at all, again that is part of the determination of this committee. I cannot be too helpful to you except to say that, from my own perspective as a Member of Parliament, if I received a call from a professional lobbying firm, consultant, or whatever they call themselves, requesting to meet with me, it would be very useful to me if I knew who their clients were.

Mr. Boudria: Just one final thing. We were speaking of registering lobbyists or potentially registering their client. Is it your view that if we decide to have this register in that form—and I recognize you said you are not 100% sure at this point as to whether or not we should—what kind of merit would you attach to the registration of the fee for the lobbying activity? Is that an important consideration? Or do you feel that does not really change anything or it is rather inconsequential if, say, a lobbyist is paid $5,000 to organize a meeting with a Minister or is paid $5,000 to lobby everyone on the Hill for a three-week period? Is that relevant or . . . ?

Mr. McGrath: Yes, I think it is. Personally, I do not think it would be necessary to have the fees registered. What a firm is receiving from a client, I do not think it would be fair for a firm to have to divulge that information if there was a requirement for them to register. After all, they are operating in a competitive milieu and so on.

[*Translation*]

rement, il faudrait immatriculer les lobbyistes, et lorsque ces derniers effectuent des démarches au nom d'un client donné, il faudrait consigner la démarche effectuée.

M. McGrath: Je dois vous avouer que je n'y ai pas réfléchi à fond. Il s'agit là d'une toute autre dimension à laquelle je n'ai pas réfléchi.

M. Boudria: J'essaie simplement de savoir comment on procéderait.

M. McGrath: Si un registre devait être tenu, monsieur Boudria, et si tout porte à croire que ce registre est nécessaire, je crois que dans ce registre ne figureraient que les lobbyistes professionnels et non les associations commerciales et les organismes non gouvernementaux. Mais ceci n'est que mon opinion et peut-être la modifierais-je si j'étais appelé à participer aux travaux du Comité.

M. Boudria: La réponse que je voulais que vous me donniez était plutôt . . . Les lobbyistes professionnels seraient immatriculés. Je suppose que la démarche effectuée serait consignée également. Par exemple un lobbyiste X est immatriculé, et cette personne est chargée par un client Y d'effectuer des démarches auprès du gouvernement. Cette démarche sera-t-elle consignée? Si elle ne l'est pas, on ne pourra jamais connaître le client. Voyez-vous, on peut prévoir l'immatriculation des lobbyistes, mais leurs clients changent de temps à autre. On aurait donc un registre dans lequel serait consigné le nom des lobbyistes et un registre dans lequel serait consigné les démarches effectuées. Pourrait-on procéder de cette façon, à votre avis?

M. McGrath: Je suppose que cela dépendra du registre retenu et de la périodicité de sa mise à jour. Je suppose qu'il le serait vraisemblablement tous les trimestres, je ne sais pas. Je crois que c'est ce que font les États-Unis. Je ne veux pas me défiler, mais là encore, il appartiendra au Comité d'en décider. Je ne peux pas vous être très utile, tout ce que je puis vous dire, c'est que, en tant que député, si je recevais un appel d'un cabinet de lobbyiste professionnel ou d'un expert-conseil, quel que soit le nom dont il s'affuble, me demandant un entretien, il me serait très utile de savoir qui il représente.

M. Boudria: Une dernière question. On discutait de l'immatriculation des lobbyistes ou de leurs clients. Si nous décidions de retenir cette formule, et je sais que vous n'en êtes pas sûr 100 p. 100, que penseriez-vous si les honoraires versés étaient également consignés? Est-ce important ou non? Ou pensez-vous que cela importe peu si un lobbyiste perçoit 5,000$ pour organiser un entretien avec un ministre ou 5,000$ pour faire du lobbying auprès de tous les députés pendant trois semaines? Cela a-t-il un rapport avec . . . ?

M. McGrath: Oui, je crois. Personnellement, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'y inscrire les honoraires versés. Je ne crois pas qu'un cabinet devrait avoir à divulguer les honoraires que lui aurait versé un client s'il devait de toute façon être immatriculé. Après tout, ces cabinets se livrent concurrence.

[*Texte*]

I thought that one through. If there is to be a registry, how far should you go in terms of what information would be required in the registry? And my own view is, if there is to be a registry it should be the name of the firm and the clients they represent.

• 1135

Mr. Boudria: Thank you, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman: That was nine minutes, congratulations. Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: Thank you very much, Mr. Chairman.

There is no one who would doubt Mr. McGrath's concern for this system of ours which we call Parliament. He has been very involved with reforming Parliament, making it more relevant, not only to MPs but also to the people we serve—to make it more meaningful. I am sure he must have grave concerns, and I noticed he said that not having a registry of lobbyists is an option the committee should also consider.

Surely a man who is vitally concerned about the respect and the usefulness of Parliament and the relevancy of Parliament must be concerned about people like Frank Moores, who can get fishing licences and who actively recruit former members of Parliament because of their access to the bureaucracy. Surely you would not consider that system going on, which leaves itself open to cynicism by the public and brings the whole governmental process, in my view, into some disrepute. Surely that has to be brought under some control.

Mr. McGrath: Well, without implying any wrongdoing on anybody's part, it would seem to me that the kinds of activities you are describing could be addressed by the Senate and House of Commons Act, which already has stringent provisions, and perhaps they could be re-examined in this context, and by the Criminal Code.

When I say "no registry" as an option, that does not imply you do nothing about it. What I am suggesting to you is that perhaps there may be other ways to go about it, such as these groups or these companies forming some kind of an association with some kind of self-disciplinary powers, with a certain limited involvement by the government or by Parliament. As I say, that is merely an option. I have made no conclusion in this regard. Indeed I would assume that this committee has not done so, because you have not heard the evidence.

To clear up any doubts in your mind, the evidence I have so far leads me to believe there should be some form of registry.

Mr. Rodriguez: Well, we did have a group called Government Consultants International Inc., and they said before this committee that they were not opposed to registering but they did not see why they had to name their clients.

Mr. McGrath: What is the purpose of registering?

Mr. Rodriguez: So if we are in fact going to register them, it is your opinion they should also register their clients.

[*Traduction*]

Mais j'ai beaucoup réfléchi à cette question. Si un registre devait être tenu, quel genre de renseignements devraient y être consignés? Personnellement, je pense qu'il suffirait d'y inscrire le nom du cabinet et le nom des clients qu'il représente.

M. Boudria: Merci, monsieur le président.

Le vice-président: Cela fait neuf minutes, félicitations.

M. Rodriguez: Merci infiniment, monsieur le président.

Personne ne peut mettre en doute l'intérêt que suscite chez M. McGrath notre régime parlementaire. Il a fortement contribué à moderniser nos institutions parlementaires, à les rendre plus significatives, non seulement pour les députés, mais également pour ceux qui nous ont élus. Je suis sûr que la question doit fortement le préoccuper et j'ai remarqué qu'il avait dit que le Comité pourrait également envisager de ne pas tenir de registre des lobbyistes.

Mais un homme qui s'intéresse tant au respect, à la valeur et à l'importance du Parlement doit sûrement s'inquiéter de gens tels que Frank Moores, qui peut obtenir des permis de pêche et qui recrute à tire-larigot d'anciens députés parce qu'ils ont accès aux mandarins de ce monde. Vous ne voudriez sûrement pas que ces pratiques se poursuivent, pratiques que le public juge cyniques et qui jettent un voile de discrédit sur le processus gouvernemental tout entier. Il faut absolument freiner ces activités.

M. McGrath: Eh bien, sans vouloir blâmer quiconque, il me semble que les activités dont vous parlez relèvent de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, dont les dispositions sont déjà strictes; peut-être devrait-elle être réexaminée dans ce contexte-là; je pense également au Code criminel.

Lorsque je dis que vous pourriez envisager de ne pas tenir de registre du tout, cela ne veut pas obligatoirement dire que vous ne devez rien faire à ce sujet. Tout ce que je vous dis, c'est qu'il existe peut-être d'autres moyens de procéder; ces groupes ou ces cabinets pourraient créer une espèce d'association qui se doterait d'un code déontologique, l'intervention du gouvernement ou du Parlement étant limitée. Mais je le répète, ceci n'est qu'une option. Je ne suis arrivé à aucune conclusion à cet égard. Je suppose que vous n'en avez pas tiré non plus, puisque vous n'avez pas entendu les intéressés.

Mais pour dissiper tout doute dans votre esprit, je dois dire que, d'après les recherches que j'ai effectuées, tout me porte à croire qu'un registre devrait être tenu.

M. Rodriguez: Nous avons entendu un groupe appelé *Government Consultants International Inc.*, qui nous a dit qu'il consentait à être immatriculé, mais qu'il ne comprenait pas pourquoi il devrait nommer ses clients.

M. McGrath: Pourquoi tenir un registre alors?

M. Rodriguez: Ainsi, si ces lobbyistes doivent être immatriculés, vous pensez qu'ils devraient également dévoiler le nom de leurs clients?

[*Text*]

Mr. McGrath: It certainly seems to me, Mr. Rodriguez, that one of principal reasons for having a registry would be to know who the clients are, so that parliamentarians will know whom they are dealing with.

Mr. Rodriguez: And with respect to the fees charged?

Mr. McGrath: I would not suggest that it would be necessary to register that.

Mr. Rodriguez: Well, do you not think that is in fact important information to have? I refer to the case that is now making the newspapers in the United States and Canada, the Michael Deaver case.

Now, because of their registry we were able to detect that Canada is a client of his and that he got paid $108,000 U.S. to lobby the American government, his former employer, on acid rain and possibly free trade.

Now, do you not think it would be important to know the amounts of money? In fact, in a large case that determines the entertaining, the spending, which is information the public should have.

Mr. McGrath: That is something obviously the committee will want to take a look at. All I say to you is that there is no such requirement in the U.S., and there is no such requirement in Australia. It does seem to me . . .

• 1140

Mr. Rodriguez: But Michael Deaver had to reveal . . .

Mr. McGrath: He did that by having access to Canadian legislation through access to information.

Mr. Rodriguez: Well, I do not know.

Mr. McGrath: That is my understanding.

Mr. Rodriguez: South Korea was also one of his clients, and he revealed how much he is getting paid by them.

What about foreign governments, Mr. McGrath? They do a considerable amount of lobbying up here. There is a suspicion . . . and we get back to the cynicism that South Korea seems to have a great deal of influence in this government. In the most recent case, they have been given a break from $300 million of Canadian goods they were supposed to purchase, and then six government members go off to South Korea, with all expenses paid. It seems to me that is the kind of cynicism which the public views in Parliament, saying the right hand is washing the left hand. How do you think we should tackle the foreign government?

Mr. McGrath: It seems to me that is a separate subject and, if my memory serves me correctly, the Americans treat it as a separate subject. They have special legislation to register foreign agents. I think the British do as well. That might be the way we ought to go here. If a Canadian firm is representing a foreign government in Ottawa, then I think there should be a separate registry for that, because their activities would obviously be a little different.

[*Translation*]

M. McGrath: Il me semble, monsieur Rodriguez, qu'une des raisons principales pour lesquelles un registre serait tenu serait précisément de savoir qui sont leurs clients, pour que les parlementaires sachent à qui ils ont affaire.

M. Rodriguez: Et les honoraires?

M. McGrath: Je ne crois pas que ce soit nécessaire de les consigner.

M. Rodriguez: Mais ne pensez-vous pas que ces renseignements sont importants? Je pense à l'affaire Michael Deaver, qui fait actuellement la une des journaux aux États-Unis et au Canada.

Le registre américain nous a permis de découvrir que le Canada était un de ses clients et qu'il avait reçu 108,000$ américains pour effectuer des démarches auprès du gouvernement américain, son ancien employeur à propos des pluies acides et peut-être même de la libéralisation des échanges.

Alors, ne pensez-vous pas qu'il serait important de savoir quels honoraires ont été versés à ces lobbyistes? Au fait, dans une grosse affaire, c'est ce qui détermine les dépenses, et le public devrait avoir accès à ces renseignements.

M. McGrath: Voilà une question sur laquelle le Comité devra manifestement se pencher. Tout ce que je puis vous dire, c'est que ni la loi américaine ni la loi australienne n'obligent les lobbyistes à dévoiler le montant de leurs honoraires. Mais il me semble . . .

M. Rodriguez: Mais Michael Deaver a dû révéler . . .

M. McGrath: Il a pu obtenir des renseignements sur la Loi canadienne grâce à la Loi sur la liberté de l'information.

M. Rodriguez: Je n'en sais rien.

M. McGrath: C'est ce qu'on m'a dit.

M. Rodriguez: La Corée du Sud était aussi un de ses clients, et il a révélé combien il avait été payé par ce pays.

Et les gouvernements étrangers, monsieur McGrath? Ils font beaucoup de lobbying chez nous. D'aucuns prétendent même, d'où ce cynisme dans l'opinion publique, que la Corée du Sud semble avoir beaucoup d'influence sur le gouvernement canadien. Tout récemment, elle a été dispensée des 300 millions de dollars de biens canadiens qu'elle était censée acheter, et n'oublions pas que six députés de la majorité se sont rendus dans ce pays, tous frais payés. Voilà donc pourquoi le public affiche un certain cynisme à l'égard du Parlement, car il est convaincu que c'est le règne des copains et des coquins. Que devrions-nous faire dans le cas d'un gouvernement étranger?

M. McGrath: >A mon avis, il s'agit là d'une question différente, et si je me souviens bien, les Américains ont adopté une loi spéciale pour l'enregistrement des agents étrangers. Les Britanniques aussi, je pense. Nous devrions peut-être en faire autant. Si une entreprise canadienne représente un gouvernement étranger à Ottawa, elle devrait être enregistrée dans un registre distinct, car ses activités seraient manifestement différentes.

[*Texte*]

Mr. Rodriguez: In your bill, you define a lobbyist as:

any person who, for payment, attempts to influence, directly or indirectly,

(*a*) the introduction, passage, defeat or amendment of any legislation

When we were talking about these trade associations, there may very well be legislation coming up which will be affecting trade. There may be legislation affecting agriculture. Those associations have a vested interest in trying to influence that decision. So it seems to me they would be wise to hire someone to be their lobbyist and that person should then register. Would you not agree?

Mr. McGrath: Not necessarily. I believe it is important that we know exactly what the views of the agricultural community are, for example, and the consequence of legislation the House has before it on the agricultural industry in Canada. Who best to make those views known to you than people who directly represent the industry. It seems to me that is the function of these trade associations.

You made reference to my bill, Mr. Rodriguez. My bill was introduced before the reforms came in, and consequently I never anticipated it would ever become law. Like most private members' bills under the old regime, it is flawed. As a matter of fact it is so flawed I hope it never does become law. I think the bill casts too broad a net. You know as well or better than most people, as the sponsor of many private members' bills, that prior to the rules changes we are now operating under not a great deal of attention went into the drafting of private members' bills. I do not say that in any critical way because the fact of the matter is they never had any chance of becoming law. They were merely vehicles for debate. My bill, which I inherited from my late colleague, Walter Baker, was intented as a means of getting the subject-matter to committee.

Mr. Rodriguez: Would you agree the definition of lobbyist must take into consideration the fact that it is done for payment and that the purpose is to directly or indirectly influence legislation which is before Parliament or is to be drafted?

Mr. McGrath: If I agree with that, then the broad net is going to take in the trade associations, and I would hesitate to do that because their role is self-evident. They are up front.

Mr. Rodriguez: It seems to me there is another side to the whole question of when legislation is being contemplated, and that is the consumers. It also seems to me this includes the information of who is approaching whom in the bureaucracy. Indeed the studies done by the library of Parliament with respect to the Canadian experience is that the bulk of the lobbying in Canada is done with the bureaucracy, not with the Members of Parliament.

• 1145

Mr. McGrath: That is going to change.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Dans votre projet de loi, vous donnez, du lobbyiste, la définition suivante:

Toute personne qui, contre rétribution, essaie d'influer, directement ou indirectement, sur:

a) la présentation, l'adoption, le rejet ou la modification d'un projet de loi.

Donc, lorsque nous parlions de ces associations professionnelles ou sectorielles, il se peut très bien que nous soyons saisis d'un projet de loi touchant cette profession ou ce secteur, par exemple l'agriculture. Ces associations ont donc tout à fait intérêt à essayer d'influer sur la décision, et pour ce faire, elles cherchent généralement à engager un lobbyiste, lequel devrait s'enregistrer. N'êtes-vous pas d'accord avec moi?

M. McGrath: Pas forcément. Il est important que nous connaissions précisément les opinions du secteur agricole, par exemple, et les conséquences qu'un projet de loi pourrait avoir sur le secteur agricole du Canada. Or, il me semble que ces associations professionnelles ou sectorielles sont les mieux placées pour vous faire connaître l'opinion du secteur qu'elles représentent.

Vous avez parlé de mon projet de loi, monsieur Rodriguez. Or, il a été présenté avant la réforme parlementaire; par conséquent, je n'ai jamais pensé qu'il pourrait un jour avoir force de loi. Comme la plupart des bills d'initiative privée présentés dans l'ancien système, il est plein de défauts. En fait, il en a tellement que j'espère qu'il ne sera jamais adopté. En effet, il couvre beaucoup trop de choses. Vous savez, sans doute mieux que personne, puisque vous êtes à l'origine d'un grand nombre de bills privés, qu'avant le nouveau règlement, on n'accordait guère d'attention à la rédaction d'un bill d'initiative privée. Ce n'est pas une critique, c'est tout simplement parce que ces projets de loi n'avaient pratiquement aucune chance d'être adoptés. C'était simplement des sujets de discussion. Mon projet de loi, dont j'ai hérité de mon regretté collègue, Walter Baker, devait essentiellement lancer un débat au sein de votre comité.

M. Rodriguez: Reconnaissez-vous que la définition du lobbyiste doit tenir compte du fait que cette activité est rétribuée et que son objectif est d'influer directement ou indirectement sur les projets de loi dont le Parlement est ou sera saisi?

M. McGrath: Si je le reconnais, la définition va englober les associations professionnelles et sectorielles, ce à quoi je ne tiens pas particulièrement, car le rôle de ces associations est évident. Elles ne s'en cachent pas.

M. Rodriguez: Il faut également tenir compte de la position des consommateurs. J'estime que nous avons besoin de savoir qui contacte qui parmi les bureaucrates. Des études réalisées par la bibliothèque du Parlement indiquent qu'au Canada, la majeure partie du lobbying se fait avec des bureaucrates et non pas avec des députés.

M. McGrath: Cela va changer.

[*Text*]

Mr. Rodriguez: Well, I pointed that out. With the change . . . But in fact it is important to know if they are approaching the bureaucracy.

Mr. McGrath: One of the effective lobbyists in this town is the Consumers' Association of Canada. They lobby on behalf of consumers, and they do it very well. Indeed, I think the Government of Canada assists them in that regard by giving them a grant. Now, whether you want to take that into account . . .

I do not, frankly, see the need for a registry of trade associations, because we know who they are. If they are recipients of government support, then obviously that can be covered by the estimates.

Mr. Rodriguez: How about trade unions?

Mr. Stackhouse: Mr. Chairman, I would like to thank Mr. McGrath for coming here this morning and giving us the benefit of his expert knowledge and understanding.

I have some concerns, though, arising out of Mr. McGrath's testimony, and I would like to dialogue with him on them; and without prejudice, because I am certainly open to supporting the option of no legislation as the right conclusion of this discussion. But I am not committed to that either. I may very well want to support something that will require registration or other regulation, and quite stringently so. So let us pursue that option for a moment.

You mention your apprehension that non-government organizations, were they to be included, would mean we would be casting too broad a net. I wonder just why we have to conclude that. I have read the letter to Mr. Côté from the Canadian Jewish Congress, and I fully concur with the concern that there be no abridgement of the access of citizens to the government or Members of Parliament. But I do not see that registration is intended to reduce access. Is that not true for a person who hires a lobbyist? Does he not have a right to access to us, and right to the assistance of experts who can enable him to have effective access?

So if we are not reducing the right of a person who can hire a lobbyist, how are we reducing the right of access on the part of an NGO? Would it not be useful, on the contrary, for us and the public to be aware of the various persons who are employed by NGOs or who may be acting in a volunteer capacity but nonetheless are making efforts to influence the thinking of Members of Parliament? If it makes sense to register one group, why not the other?

Mr. McGrath: On the surface, that would be logical and supportable; and obviously that is something the committee has to consider. On the other hand, how do you handle a group of citizens who decide to come together for the purpose of influencing the outcome of a bill, or influencing public policy? They only come together for a specific reason. This is what we call unduly restricting Canadians . . . to jointly approach Parliament, or Members of Parliament. Their only purpose in life in coming together was to deal with a specific policy issue or a specific bill. A registry could have the effect of restricting that kind of activity.

[*Translation*]

M. Rodriguez: Oui, justement . . . Mais il faut que nous sachions quels bureaucrates ces gens là contactent.

M. McGrath: L'un des lobbyiste les plus efficaces d'Ottawa est l'Association des consommateurs du Canada. Elle exerce des pressions au nom des consommateurs, ce en quoi elle excelle. En fait, je crois que le gouvernement du Canada lui verse une subvention. Si vous en tenez compte . . .

Franchement, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de prévoir un registre des associations professionnelles ou sectorielles, car nous les connaissons bien. Si elles reçoivent des subventions du gouvernement, cela figure dans le budget.

M. Rodriguez: Et les syndicats?

M. Stackhouse: Monsieur le président, j'aimerais remercier M. McGrath d'être venu ce matin nous faire part des résultats de ces longues recherches à ce sujet.

J'aimerais revenir sur certains passage de la déclaration de M. McGrath, je le fais sans aucune idée préconçue, car il se peut très bien qu'à la fin de ce débat, je conclus qu'il vaut mieux ne pas adopter de loi à cet effet. Toutefois, je n'en suis pas encore convaincu. Il se peut également que je conclus que cette activité doit être enregistrée ou réglementée d'une autre façon, peut-être même de façon très stricte. Envisageons cette possibilité pendant quelques instants.

Vous avez dit tout à l'heure qu'il serait excessif d'inclure les organismes non gouvernementaux. Franchement, je me demande pourquoi. J'ai pris connaissance de la lettre envoyée par le Congrès juif canadien à M. Côté, et je conviens tout à fait qu'il ne faut limiter en aucune façon le droit d'accès des citoyens à leur gouvernement ou à leurs députés. Toutefois, je ne pense pas qu'un mécanisme d'enregistrement limiterait ce droit. Est-ce le cas de celui qui engage un lobbyiste? Ne conserve-t-il pas son droit d'accès au gouvernement et aux députés, et en l'occurence, son droit d'accès à des spécialistes qui lui permettront de mieux exercer le premier?

Par conséquent, si nous ne limitons pas le droit d'une personne qui veut engager un lobbyiste, comment pourrions-nous limiter celui d'un ONG? Au contraire, ne devons-nous pas, nous et le public, connaître l'identité des différentes personnes qui sont employées par des ONG, à titre bénévole ou non, pour essayer d'influer sur les opinions des députés? S'il est logique d'enregistrer un groupe, pourquoi pas l'autre?

M. McGrath: Au premier abord, ce serait logique, mais c'est quelque chose que le Comité devra manifestement examiner. Par ailleurs, que ferez-vous dans le cas d'un groupe de citoyens qui décident, tous ensemble, d'influer sur l'issue d'un projet de loi ou sur une politique publique? Ce groupe ne se constitue que pour cette raison spécifique. C'est ce que nous entendons par limiter indûment le droit des Canadiens à avoir accès au Parlement ou aux députés. L'unique objectif de ce groupe est d'influer sur une politique ou sur un projet de loi. La nécessité de s'enregistrer pourrait avoir pour effet de limiter ce genre d'activité.

[*Texte*]

Mr. Stackhouse: Let us distinguish between them and people who do this regularly; who, say, are the officials of some social responsibility or social consciousness committee of a church or fraternal society or university, or whatever, but they are up here regularly. Why would they not be registered?

Mr. McGrath: I suppose the criterion you might want to apply to that would be if they are incorporated. If they have any degree of permanency, they would be incorporated.

Mr. Stackhouse: Well, the organization is permanent, and they are, let us say, a regular and long-term dimension of that incorporated organization. They may or may not exist 10 years from now, but let us say they have existed for the past five years, there is no thought that they will go out of business between now and Christmas; we have a right to assume this or that committee or council is going to go on for some time. What then?

• 1150

Mr. McGrath: Let me reverse the question. What, in your opinion, is the principal argument to support registration?

Mr. Stackhouse: I think the principal argument from here on is going to be the witness, I guess. The arguments I have heard from witnesses that I found impressive consisted of the following; namely, that Members of Parliament and the public will know who the players are.

Mr. McGrath: That is right.

Mr. Stackhouse: Now, if we know that in the instance of opinion influencing organizations, I think the public's knowledge of the parliamentary process is greatly enhanced.

I am just wondering why we would eliminate the NGOs. Maybe there is a good reason, but I just do not see it yet. I think it is quite possible that NGOs would have people who could be defined as doing this for pay; this is their full-time job. If they do it for a particular NGO, or a group of NGOs, should we not be aware of that? I do not find anything unworthy of their doing it for pay. The labour is worthy of the hire, I have read. Why would we not include them in the group that would be registered? You see, I do not look upon registration as restricting and regulating in this instance, any more than registering the ownership of guns. It deprives people of a right to buy and use one within the law. I am a little troubled at mixing up the reduction of access to Parliament and registration. If I thought registration was going to necessarily reduce access, I would want to be much more critical of it.

Mr. McGrath: Yes. It seems to me you have to satisfy yourself—you have to examine whether or not registration of NGOs is going to restrict in any way the right of access.

[*Traduction*]

M. Stackhouse: Il faut faire une distinction entre un groupe de ce genre et ceux qui font du lobbying régulièrement, au nom d'un organe social, confessionnel ou universitaire, il le font régulièrement. Pourquoi seraient-ils dispensés?

M. McGrath: Le critère qui permettrait de les distinguer serait la constitution en société. Si ces lobbys sont plus ou moins permanents, ils sont généralement constitués en société.

M. Stackhouse: L'organisme est permanent, et les lobbyistes en sont une dimension assez stable. Ils ne seront peut-être plus là dans 10 ans, mais supposons qu'ils existent depuis cinq ans et qu'il n'y ait pas lieu de penser qu'ils cesseront leurs activités d'ici à Noël; nous devons partir du principe que ce comité ou ce conseil va durer un certain temps. Que faites-vous alors?

M. McGrath: Permettez-moi de renverser la question. Selon vous, quel est le principal argument qui milite en faveur de l'enregistrement des lobbyistes?

M. Stackhouse: Je pense que dorénavant le principal argument sera en fin de compte le témoin. L'argument qui a été prôné par différents témoins et qui m'a le plus impressionné est le suivant: les députés et le public sauront qui sont les joueurs.

M. McGrath: C'est exact.

M. Stackhouse: Si nous pouvions être tout à fait au courant des organismes qui peuvent influencer l'opinion, alors je pense que le public n'en serait que davantage renseigné au sujet du processus parlementaire.

Je me demande tout simplement pourquoi nous éliminerions les organismes non gouvermentaux. Il y a peut-être bel et bien une bonne raison à cela, mais je ne vois pas laquelle. Il me semble qu'il serait tout à fait possible que des organismes non gouvernementaux comptent des personnes faisant ce travail contre rénumération. Ce serait en fait un emploi à temps plein. Mais si ces personnes mènent ces activités pour le compte d'un organisme non gouvernemental en particulier ou d'un groupe d'organismes non gouvernementaux, ne devrions-nous pas être au courant? Je ne vois pas quel mal il y a à faire ce travail contre rénumération. J'ai lu quelque part que toute peine mérite salaire. Pourquoi n'inclurait-on pas ces personnes dans le groupe de lobbyistes qui seraient enregistrés? Dans le cas qui nous intéresse, le fait d'enregistrer le nom de quelqu'un ne constitue pas en soit une restriction, pas plus que l'enregistrement des armes à feu. Les gens ont le droit de se procurer des armes à feu et de s'en servir, mais uniquement conformément aux dispositions de la loi. J'ai peur que l'on confonde réduction de l'accès au Parlement et enregistrement. Si j'étais convaincu que l'enregistrement allait forcément déboucher sur une diminution de l'accès, alors je serais beaucoup plus critique à cet égard.

M. McGrath: Oui. Il me semble qu'il vous faut être convaincu . . . Il faut savoir si l'enregistrement des organismes

[*Text*]

Mr. Stackhouse: Along the same line, if I have any time left, Mr. Chairman, I wondered at the necessary distinctions between possible lobbyists that you adumbrated; namely, a lawyer who represents a client—he represents as a lawyer—but he comes to Parliament in effect to be a lobbyist. I gather that you thought he might not require registration.

Then there are the various trade associations, the car dealers, the university professors, whatever; that you would not see the person who is their executive director or PR representative having to register. The only people . . . who are in the business of taking fees to represent anybody; this-gun-for-hire kind of person. It seems to me there would be some value in registering the spokespersons for trade or professional associations and institutions just for the same value there is registering anybody: that we know who the players are.

Mr. McGrath: It is interesting to note that according to the 1985 edition of a publication called *Washington Representatives*, which deals with this matter, there are 10,000 lobbyists operating on Capitol Hill. I would suggest that is a pretty broad net down there.

Mr. Stackhouse: I am quite open to the point that I think you are making, and it is a practical administrative problem here. Certainly, I take that point. It is an important one that we are going to have to consider—I think really just dealing with the principle.

Mr. McGrath: I think we can learn a great deal from the American experience. That is why I used it as a principal part of my presentation.

Mr. Stackhouse: One final question, then, on the basis of the American experience. I take it from their legislation that their lobbyists do have to report their fees. Maybe I am misreading the legislation, but that is the interpretation I took.

Mr. McGrath: The problem is if they do not report their fees there is very little way of getting at them. The punitive sections of the bill are almost unenforceable.

Mr. Stackhouse: I do not find the requirement to report fees a good thing in terms of satisfying our potential voyeurism on how much money other people are making, but rather giving us and the public an indication of what this kind of service is worth to the people who pay for it. If you are paying $105,000 to somebody to represent you, it indicates the cause is very important.

[*Translation*]

non gouvernementaux va ou non limiter de quelle que façon que ce soit l'accès.

M. Stackhouse: S'il me reste encore un peu de temps, monsieur le président, j'aurais une autre question, à poser, toujours dans la même veine. Je me pose des questions au sujet des distinctions qu'il convient de faire entre les éventuels lobbyistes que vous avez énumérés. Je songe notamment au cas de l'avocat qui représente un client—en sa qualité d'avocat—mais qui vient au Parlement pour travailler en tant que lobbyiste. Si j'ai bien compris, vous êtes d'avis qu'il ne serait peut-être pas nécessaire de l'enregistrer.

Puis il y a les syndicalismes, les vendeurs d'automobiles, les professeurs d'université, etc.. D'après vous, les directeurs administratifs ou les responsables des relations publiques d'organismes regroupant des gens comme ceux que je viens d'énumérer n'auraient pas à s'inscrire. Seules les personnes . . . qui sont payées pour représenter quelqu'un. Un peu à la façon des tueurs à gages. Il me semble qu'il serait intéressant d'enregistrer également les porte-parole d'associations professionnelles ou syndicales, etc., et ce pour la même raison que celle qui a été évoquée tout à l'heure, notamment qu'il est toujours bon de savoir qui sont les joueurs.

M. McGrath: Il est intéressant de souligner que d'après l'édition 1985 d'une publication intitulée *Washington Représentatives*, qui traite de cette question, il y aurait quelque 10,000 lobbyistes travaillant sur la *Capitol Hill*. Le filet qu'ils ont tendu aux États-Unis est donc assez grand.

M. Stackhouse: Je suis très ouvert en ce qui concerne la question que vous venez de soulever, si je l'ai bien comprise, mais cela pose un problème administratif d'ordre pratique. Quoi qu'il en soit, je vous comprends. Il s'agit d'un élément important dont il nous faudra tenir compte . . . ne serait-ce qu'au niveau du principe.

M. McGrath: Je pense que nous pourrions tirer des leçons intéressantes de l'expérience américaine. C'est pourquoi j'en ai parlé dans mon exposé.

M. Stackhouse: J'aimerais vous poser une dernière question, m'appuyant sur l'expérience américaine. Si j'ai bien compris, les lois américaines exigent que les lobbyistes déclarent leur revenu. J'ai peut-être mal compris le libellé, mais c'est cela que j'en ai tiré.

M. McGrath: Le problème, c'est que s'ils ne déclarent pas les honoraires qu'ils touchent, il est très difficile de leur mettre la main dessus. Les mesures de punition prévues dans la loi sont presque impossibles à imposer dans la pratique.

M. Stackhouse: Je ne pense pas que le fait d'exiger que les honoraires touchés par les lobbyistes soient déclarés doivent servir notre voyeurisme potentiel quant à ce que gagnent les autres. Plutôt, pareil mécanisme permettrait à nous et au public d'avoir une idée de ce que ce genre de service vaut aux yeux des gens qui le paient. Si vous versez 105,000$ à quelqu'un pour qu'il vous représente, cela laisse entendre que la cause en question revêt énormément d'importance pour vous.

[*Texte*]

• 1155

This is an obvious fact in the instance of acid rain and protecting our environment, but I think it would be very significant if we found some private interest prepared to pay that kind of fee or larger still because they are apprehensive about certain legislation coming before us. I think it would be pretty useful to us to recognize the extent of the organization's interest in the bill before us.

Mr. McGrath: This is certainly a point of view one has to examine. One thinks of the tobacco industry, for example, which is under some threat right now. I imagine they would pay to have the best professional advice they could get to protect their interests.

Mr. Stackhouse: Yes. I do not object to their doing it; not at all. Yet I think it is very good when we know the extent to which any industry or trade association or whatever—I will not name an industry—would be prepared to go to defend or advance their interests.

The Vice-Chairman: Your time is up. Mr. Boyer.

Mr. Boyer: I have a few questions for our learned colleague from St. John's East, beginning with a specific one. You expressed the view that a lawyer coming to Ottawa to deal with a government department on behalf of her or his client for a fee would not be a lobbyist. I would be interested if you could elaborate on how you form this opinion and what criteria you are taking into account.

Mr. McGrath: It has been said that every lawyer in Washington is a lobbyist; if you want professional legal advice, you go to Philadelphia. I do not believe it should be so in this country. I think if you hire a lawyer to protect your interests legally, whether it is in the registration of a copyright or patent or whether it is with regard to a submission to a quasi-judicial tribunal, it seems to me you should have this right, unfettered.

I do not think it is lobbying; it is protecting an individual right. Again, of course, I am not learned in law as you are, Mr. Boyer. I am not a lawyer, but I would have this concern. I have not discussed it with lawyers; my conclusions, flawed though they may be, are on the basis of my own limited research.

Mr. Boyer: One point I mentioned last week is that lawyers either have a telephone call or a letter to identify who they are working for when they are beginning: We act on behalf of ABC Widget Manufacturing Company. There is this kind of disclosure to the person who is being approached, but it may not be publicly disclosed. If it is not, there is a code of professional conduct . . .

[*Traduction*]

L'intérêt sincère que l'on peut porter à une question est tout à fait crédible en ce qui concerne les pluies acides et la protection de notre environnement, par exemple, mais ce serait une autre histoire si l'on découvrait que des intérêts privés étaient près à payer pareille somme ou même davantage parce qu'ils ne sont pas favorables à un projet de loi qui est à l'étude. Je pense que dans le cas des projets de loi il nous serait utile de savoir dans quelle mesure il mobilise les différents organismes intéressés.

M. McGrath: C'est une question sur laquelle il nous faudra nous pencher. On pourrait citer à titre d'exemple l'industrie du tabac, qui est assez menacée à l'heure actuelle. J'imagine que l'industrie serait prête à payer n'importe quel prix pour obtenir les meilleurs conseils profesionnels possibles en vue de protéger ses intérêts.

M. Stackhouse: Oui, mais je ne m'oppose aucunement à ce qu'elle le fasse. Pas du tout. N'empêche qu'il serait très bon pour nous de savoir jusqu'où une industrie ou une association professionnelle ou autre—mais je nommerai personne—serait prête à aller pour défendre ou faire avancer ses intérêts.

Le vice-président: Le temps qui vous a été alloué est maintenant écoulé. Monsieur Boyer.

M. Boyer: J'aurais plusieurs questions à poser à notre savant collègue de Saint-Jean-Est. Vous prétendez qu'un avocat qui vient à Ottawa pour traiter avec un ministère fédéral au nom de son client ou de sa cliente, et ce contre rémunération, ne serait pas un lobbyiste. Comment en êtes-vous arrivé à cette conclusion, et sur quel critère vous êtes-vous appuyé?

M. McGrath: Il a été dit que tous les avocats de Washington sont des lobbyistes. Si vous voulez avoir des conseils juridiques professionnels, il vous faut aller à Philadelphie. Je ne pense pas qu'il devrait en être de même ici au Canada. Il me semble que si vous voulez recourir au service d'un avocat pour protéger vos intérêts, qu'il s'agisse de l'enregistrement d'un droit d'auteur ou d'un brevet, ou encore d'une représentation devant un tribunal quasi-judiciaire, il me semble que vous devriez en avoir le droit.

Il ne s'agit pas là selon moi de lobbying, mais de la simple protection d'un droit individuel. Mais je le répète, je ne suis pas aussi calé que vous dans ce domaine, monsieur Boyer. Je ne suis pas avocat, mais cette question m'intéresse. Je n'en ai cependant pas discuté avec des avocats. Mes conclusions, avec toutes leurs imperfections, je les ai tirées de mes propres recherches, aussi limitées soient-elles.

M. Boyer: Une remarque que j'ai faite la semaine dernière, c'est que les avocats passent un coup de fil ou envoient une lettre pour identifier leur client, lorsqu'ils commencent. Nous intervenons pour le compte de la société X. C'est un renseignement qu'on divulgue à la personne avec laquelle on veut faire affaire, mais il se peut que cela ne fasse pas l'objet d'une divulgation publique. Si c'est le cas, alors il y a un code d'éthique professionnelle . . .

[*Text*]

Mr. Boudria: "We act on behalf of 26049 Canada Limited". What does that say?

Mr. Boyer: It tells you who you are acting on behalf of. I do not have the same mystique you seem to have about numbered companies. A numbered company is a numbered company.

However, to shift to a couple of different areas, I would like to talk about the value you attribute to the American experience and secondly to pick up the themes of two other . . . I know who you are, Reg; I just do not know what your Scarborough riding is, but I know brother Rodriguez' riding. Both have raised the question of who should be included. I want to follow it up.

Dealing with the first point about the U.S. Congress, I find there are a lot of comparisons which can be made between our country and the United States. It is quite valid, but I think when it comes to the political systems, the two countries are so incredibly different that we often fall into rather facile traps thinking what is happening in the American congressional system applies in the Canadian parliamentary system. You cannot extrapolate from their experience, trying to implement it or use the 10% formula to say what would apply here by changing the numbers. Clearly, the voting pattern in Congress . . . the party regime does not apply. You and I, as Republicans, may vote one day the same way on an issue; tomorrow, we would be on different sides of an issue. It is this openness, and the loose-fish nature whereby senators and congressmen will swim on different issues, which makes it much more open to the kind of lobbing that is really an insidious development in their system.

• 1200

As well, the development of pacts is something we really do not have here under our law. I have professionally advised on this. I think it would never really get off the ground here.

I just really have a strong feeling we are looking at some situations that have to be addressed in the mandate of this committee in terms of rules which will reflect the maturing nature of parliamentary democracy in Canada.

However, I also have the view that we are looking for made-in-Canada solutions to made-in-Canada problems. I wonder if you could not just comment a little bit further about the real utility, or the usefulness to us, that we would have in looking at the American experience. Interesting it is, but is it relevant?

Mr. McGrath: If you had asked me that question six months or a year ago, I would have said no. You have to look at that question now in the context of the new provisional rules.

[*Translation*]

M. Boudria: «Nous intervenons pour le compte de la Société 26049 Canada Limitée». Qu'est-ce que cela nous dit?

M. Boyer: Cela vous dit pour le compte de qui vous intervenez. Je ne prête pas la même mystique que vous aux sociétés numérotées. Une société numérotée, c'est une société numérotée.

Quoi qu'il en soit, j'aimerais maintenant passer à autre chose et parler de la valeur que vous accordez à l'expérience américaine, et ensuite reprendre le thème de deux autres . . . Je sais qui vous êtes, Reg. Je connais la circonscription du camarade Rodriguez, mais je ne connais pas la vôtre, à Scarborough. Vous avez tous les deux soulevé la question de savoir qui devrait être enregistré. J'aimerais revenir un petit peu là-dessus.

Pour en revenir au congrès américain . . . il me semble qu'il y aurait lieu de faire beaucoup de comparaisons entre notre pays et les États-Unis. Il n'en demeure pas moins qu'en ce qui concerne les deux systèmes politiques, ils sont si différents que nous tombons souvent dans le piège: nous avons souvent tendance à dire que ce qui se passe au Congrès américain peut s'appliquer au Parlement canadien. On ne peut pas extrapoler à partir de l'expérience américaine, en utilisant la formule des 10 pour cent et en changeant les chiffres. Manifestement, lorsqu'il y a un vote au Congrès . . . le régime des partis n'intervient pas. Si nous étions tous les deux Républicains, peut-être qu'un jour nous voterions de la même façon au sujet d'une question et que le lendemain, nous nous rangerions chacun dans un camp. C'est grâce à cette ouverture et à cette liberté que les sénateurs et les membres du Congrès peuvent se faire leur propre opinion sur les différentes questions dont ils sont saisis, et c'est à cause de cela qu'ils sont plus exposés au lobbying, qui est en fait un sous-produit insidieux de leur propre système.

Par ailleurs, la constitution de pactes est quelque chose qui n'existe pas vraiment ici en vertu de nos lois. J'ai obtenu conseil là-dessus auprès d'experts. Il me semble que cela ne pourrait jamais démarrer ici.

J'ai la profonde conviction qu'il s'agit ici de questions qu'il nous faudra examiner dans le cadre du mandat du Comité et qui touchent les règles de fonctionnement susceptibles de refléter la maturation de la démocratie parlementaire au Canada.

Je suis d'autre part convaincu que ce que nous cherchons véritablement ce sont des solutions canadiennes à des problèmes canadiens. Pourriez-vous nous expliquer de façon un peu plus détaillée les raisons pour lesquelles il serait selon vous utile et intéressant que l'on se penche sur l'expérience américaine. Ce serait certainement intéressant, mais est-ce pertinent?

M. McGrath: Si vous m'aviez posé la même question il y a six mois ou un an, je vous aurais répondu non. Il nous faut cependant placer aujourd'hui cette question dans le contexte des nouvelles règles.

[*Texte*]

We now have a system of parliamentary committees that are self-starting. They have an ongoing mandate, the ability to report on anything, to investigate anything, to bring in legislation in their own right.

Indeed, the private members' bills committee of the House of Commons was patterned after the U.S. rules committee of the U.S. House of Representatives, as a means of getting private members' bills to the floor. We just took a look at the rules committee of the U.S. House of Representatives and said that was the way to go. It was a dilemma for us as to how to handle private members' bills.

We took a good look at U.S. congressional committees, house committees, and how we could graft them onto the parliamentary system without unduly upsetting the system. Coincidentally, while we were there, the Brookings Institute was looking at ways and means of grafting part of the parliamentary system onto the congressional system; it was looking at the idea, for example, of having certain members of the executive sitting in the House of Representatives and indeed having a Prime Minister in the House of Representatives.

What we have developed, or what we are trying to develop, or are in the process of developing, is a parliamentary system that does not blindly follow the Westminster mode. It does not totally ignore the congressional system. It draws on both, but I think it is uniquely Canadian.

As one who had the opportunity of playing a role in that process, I am flattered by the fact that, for example, we have the Select Committee of the British House of Representatives next week. They are coming over here to take a look at what we are doing. I think it is the first time they have ever taken a look at any parliament outside their own. They are intrigued as to what is going on over here.

I think, Mr. Boyer, you have to look at the Washington experience in the context of what we are trying to develop here. If we, as Members of Parliament, are going to become somebodies, then we are obviously going to become legitimate targets for those who will try to influence public policy.

Mr. Boyer: Just parenthetically, when they do come, when they do copy and reproduce over there our system, do not expect any credit for it. If they follow the same pattern as when Ontario, for example, which was the first jurisdiction in the common law to develop a law reform commission, based on J.C. McRuer's idea . . . When the system got going here, the Brits thought it was a great idea.

A few years later, they picked it up. For all intents and purposes, as far as it was presented there, this was original thought at Westminster, and no credit was given to where the idea came from. Your ideas may be borrowed next week, but do not expect any author's credit for it.

The final question has to do with how broadly we cast the net. There are a lot of federal government subsidies by grant

[*Traduction*]

Nous avons maintenant un système de comités parlementaires autonomes. Les comités ont été dotés d'un mandat permanent, qui leur permet de faire rapport sur n'importe quoi, d'enquêter sur toute question qui les intéresse et de déposer des projets de loi comme bon leur semble.

Le Comité des bills privés a été calqué sur le *U.S. Rules Committee* de la Chambre des représentants des États-Unis, et ce dans le but d'amener des bills privés devant la Chambre. Nous avons examiné le rôle du *Rules Committee* américain et nous avons décidé que c'était cela que nous voulions faire. La question des bills privés était tout un problème.

Nous avons examiné attentivement les comités du Congrès américain, les comités de la Chambre, et nous avons essayé de voir comment il nous serait possible de les greffer sur le système parlementaire sans pour autant trop bouleverser ce dernier. Je signalerai en passant que pendant que nous étions aux États-Unis, l'Institut Brookings était en train d'examiner la possibilité de greffer sur le système du Congrès certains éléments du système parlementaire. Il envisageait notamment de faire siéger certains membres de l'exécutif à la Chambre des représentants et d'avoir un premier ministre à la Chambre.

Ce que nous avons mis au point, ou plutôt ce que nous sommes en train de mettre au point, c'est un système parlementaire qui ne suive pas aveuglément le modèle de Westminster. Notre système ne fait pas entièrement abstraction du système du Congrès. Il s'inspire des deux, mais je pense qu'il est proprement canadien.

Étant donné que j'ai moi-même eu l'occasion de jouer un rôle dans le cadre de tout ce processus, cela me flatte, par exemple, que le *Select Committee of the British House Representatives* ait décidé de venir nous rencontrer la semaine prochaine. Le Comité vient au Canada pour voir ce que nous faisons. Ce sera la première fois qu'il examinera un parlement autre que le sien. Les Britanniques sont très intrigués par ce qui se passe ici.

Je pense, monsieur Boyer, qu'il vous faut examiner l'expérience américaine dans le contexte de ce que nous essayons de faire ici. Si les députés vont prendre de l'importance, alors nous deviendrons forcément des cibles intéressantes pour ceux qui voudront influer sur les politiques publiques du pays.

M. Boyer: Une petite parenthèse: Lorsqu'ils viendront et lorsqu'ils essayeront de reproduire notre système là-bas, ne vous attendez surtout pas à ce que l'on vous adresse des remerciements. S'ils suivent l'exemple de l'Ontario, qui, le premier, a créé une commission de réforme du droit, pour ce qui est du droit commun, en s'appuyant sur l'idée de J. C. McRuer . . . lorsque le système a été mis sur pied, les Britanniques ont pensé que c'était une excellente idée.

Quelques années plus tard, ils emboîtaient le pas. Ils ont présenté le projet à Westminster, comme si cela venait d'eux. Vos idées seront peut-être empruntées la semaine prochaine, mais ne vous attendez pas à ce que l'on vous reconnaisse un droit d'auteur.

La dernière question serait de savoir jusqu'où il nous faut tendre le filet. Le gouvernement fédéral subventionne de

[*Text*]

and other financial ways to different national organizations which lobby the government. They make public representations to gain support for their membership. They are identified with many great causes in the Canadian society right now. Yet I have this uneasy feeling that there is just a very cosy network that operates, that a lot of the people leading these various organizations are expert in grantsmanship, they know how to get these federal funds. There is a tremendous network, as I say, that is operating. The federal government is spending federal money to support a group who are going to tell the federal government what federal policy should be.

• 1205

Do you feel that there should be somewhere in a registry an area for disclosure, in that specific format, of federal government funding to groups that are making it their business to influence public policy?

Mr. McGrath: No, I do not, for the simple reason that I think there is another forum to address that, and that is through the estimates.

I think of the Consumers' Association of Canada, for example. They do excellent work for the Government of Canada in testing products, toy testing and that kind of thing, and they receive substantial financial help. I do not think the Consumers' Association of Canada could carry out that function, and indeed if they could not carry out that function for government then the taxpayers would have to do it directly.

So I think they can probably save money in the long run, but I believe that grants to the so-called NGOs can be covered other than by registration through the estimates process. Certainly now, with the new committee system and the very competent research capability we have and the ability to hire more, we should be able to get into the estimates in a much more meaningful way. That is hopefully one of the more positive things to come out of this new process.

Mr. Boyer: But do you not feel that . . .

The Vice-Chairman: Mr. Boyer, your time is up.

Mr. Boyer: Thank you, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman: We are tough on the second round and we have five minutes. Mr. Boudria.

Mr. Boudria: Just one observation in asking Mr. McGrath to comment. Approximately a decade ago or so we adopted legislation in this country to disclose campaign contributions, and I often draw the parallel between that process of bringing that issue into the open and what it has done to enhance that area of activity, and I am one of those who believe it has done a tremendous amount.

[*Translation*]

façons différentes un certain nombre d'organismes nationaux qui font du lobbying auprès du gouvernement. Ces organismes interviennent dans l'arène publique pour obtenir un appui supplémentaire pour leurs membres. On les identifie à diverses grandes causes qui mobilisent la société canadienne. Or, j'ai l'impression, fort désagréable, qu'il y a là tout un réseau, que bon nombre de ceux qui dirigent ces organismes sont des experts de l'obtention de subventions. Ils savent très bien comment se débrouiller pour obtenir ces fonds fédéraux. Il y a donc tout ce réseau, et le gouvernement fédéral consent de l'aide financière à des groupes qui vont par la suite lui dire quelles devraient être ses politiques.

Pensez-vous qu'il faille prévoir dans ce registre une colonne ou un endroit où seraient divulgués les montants d'argent consentis par le gouvernement fédéral à ces différents groupes qui se donnent pour mission d'influencer l'élaboration des politiques et des lois du pays?

M. McGrath: Non, pour la simple et bonne raison qu'il existe déjà un mécanisme qui nous permet de faire cela, notamment les prévisions budgétaires.

Prenez par exemple l'Association canadienne des consommateurs. Celle-ci fait un excellent travail pour le gouvernement en mettant à l'épreuve certains produits, certains jouets, etc., et elle bénéficie d'une aide financière considérable. Je ne pense pas que l'Association canadienne des consommateurs pourrait effectuer ce travail si . . . Si elle ne pouvait pas effectuer ce travail pour le gouvernement, alors il faudrait que les contribuables s'en occupent directement.

Je pense qu'il y aurait moyen d'économiser de l'argent à long terme . . . Mais, à mon avis, les subventions versées aux prétendus organismes non gouvernementaux pourraient être couvertes par un autre processus que celui de l'enregistrement, notamment l'étude des prévisions budgétaires. Vu le nouveau système de comités qui a été adopté, et vu les recherchistes très compétents auxquels nous pouvons faire appel—et nous pourrions même en recruter davantage—nous devrions être en mesure de faire une étude beaucoup plus approfondie des prévisions budgétaires. Ce devrait être l'une des conséquences positives du nouveau système.

M. Boyer: Mais ne pensez-vous pas que . . .

Le vice-président: Monsieur Boyer, le temps qui vous était alloué est maintenant écoulé.

M. Boyer: Merci, monsieur le président.

Le vice-président: Nous allons être durs pour le deuxième tour. Cinq minutes. Monsieur Boudria.

M. Boudria: Une petite observation, sur laquelle j'aimerais que M. McGrath se prononce. Il y a environ une dizaine d'années, nous avons adopté une loi qui exige la divulgation des contributions versées dans le cadre de campagnes électorales. Je fais souvent le parallèle entre ce processus et ce que celui-ci aura fait pour améliorer ce domaine d'activité. Je suis de ceux qui croient que cette mesure a amené beaucoup de bonnes choses.

[*Texte*]

There was always something a little uneasy that citizens had about the whole process of soliciting funds for political campaigns and so on. It was something done in the back room by someone smoking big cigars or something like that, or at least that was the perception people had of that activity. Now that it was brought out publicly . . .

Mr. Rodriguez: Well, was it not true?

Mr. Boudria: Now that it has been brought out publicly, people have the opportunity to view what has been done, and just the fact that it is open and public has cleansed the process in my view.

I was just trying to make that same parallel with this activity, the registration and so on of paid lobbyists. It is there, really, that I came to the opinion or to the view that, yes, we should register that kind of activity, the name of the client, and the fees as well for the same reason, and then it is all public and then the people can judge if it was all right to have such-and-such an individual do what seems to be a very small task for a large amount of money. The people can look at that publicly and say this is an attempt to influence public officials. Yes, it is a private business transaction between a client and the lobbyist, but the whole purpose is to lobby public officials and not private individuals. If GM is lobbying something that makes their hubcaps, that is not at issue here. We are talking about the influence of public policy and that is why I had taken at least that initial approach.

I wonder if you have any comments to make on that general theme?

• 1210

Mr. McGrath: That is actually not a bad analogy because we used to look upon election-campaign financing as kind of a clandestine, under-the-table, back-room activity and I for one was always uncomfortable with that. I did not think it should be that way and I am glad it is out in the open. I suspect there is a tendency to look upon lobbying in the same way although I consider it to be a very important part of our parliamentary process. That obviously could be one of the effects of registration.

I have grave doubts though about registering fees because I am not a lawyer but lawyers have scales of fees depending on what the traffic will bear, I suppose, or on how much time you have to put in on it. A lot of considerations are taken into account in establishing a fee; the amount of service you can deliver and so on, the amount of time you spend on it. I think a simple registration of fees could be very unfair in that it would be very misleading. That is my own view. It is not a very educated one, it is just a gut feeling.

Mr. Boudria: I see. There is one thing we have not asked you today and we should maybe know the answer already. In this whole business of registration we are talking in your view of a public register, something that anyone from the press or

[*Traduction*]

Les citoyens s'étaient toujours senti un peu mal à l'aise avec tout le processus de levées de fonds pour les campagnes politiques, etc. C'était quelque chose qui se passait au fond de la salle, dans le noir, avec des gens qui fumaient de gros cigares. En tout cas, c'était l'impression des gens. Maintenant que tout cela est divulgué publiquement . . .

M. Rodriguez: N'était-ce pas le cas?

M. Boudria: Maintenant que tout cela est fait publiquement, les gens ont l'occasion de voir ce qui a été fait, et le simple fait que cela se passe ouvertement a blanchi le processus à mes yeux.

Je voulais tout simplement faire un parallèle avec cette activité-ci, l'enregistrement, etc., des lobbyists rémunérés. C'est ce qui m'amène à croire que nous devrions enregistrer ces activités, les noms des clients et les honoraires versés. Tout relèverait alors du domaine public et les gens pourraient juger d'eux-mêmes si c'était une bonne chose que telle ou telle personne entreprenne une tâche, qui semble être assez petite pour un montant d'argent néanmoins considérable. Les gens pourraient examiner les choses et décider d'eux-mêmes s'il s'agit d'une tentative visant à influencer les preneurs de décisions. Ils pourraient dire: oui, c'est une transaction privée entre un client et un lobbyist, mais l'objet véritable, c'est de faire du lobbying auprès des pouvoirs publics et non auprès de particuliers. Si la société GM fait du lobbying auprès d'une boîte qui fabrique ces enjoliveurs, ce n'est pas du tout la même chose. On parle ici d'influer sur les politiques du pays; c'est pourquoi j'ai pris cette approche.

Auriez-vous des commentaires à faire au sujet de cette question plutôt générale?

M. McGrath: C'est une comparaison intéressante, parce que nous avons coutume d'associer le financement d'une campagne électorale à des agissements louches, en coulisse, quasi clandestins, ce qui m'a toujours beaucoup gêné. Je ne pense pas qu'il devrait en être ainsi et je suis content que cela se passe maintenant au grand jour. Je crois qu'on devrait envisager le lobbying de la même façon, bien que ce dernier me paraisse un élément très important du processus parlementaire. Ce pourrait être un des résultats de l'enregistrement.

J'ai de graves doutes sur l'enregistrement des honoraires, parce que je ne suis pas avocat, mais les avocats ont des barèmes d'honoraires selon ce que la clientèle est disposée à payer, j'imagine, ou selon le temps qu'il faut consacrer à une affaire. Il faut tenir compte de bien de facteurs lorsque l'on fixe des honoraires, entre autres le genre de services que vous pouvez fournir et le temps que vous pouvez y consacrer. Une simple déclaration des honoraires risque d'être injuste en ce sens qu'elle pourrait être trompeuse. C'est du moins mon avis, basé davantage sur l'intuition que sur une connaissance de la question.

M. Boudria: Je vois. Il y a une question que nous ne vous avons pas posée aujourd'hui et dont nous devrions peut-être déjà connaître la réponse. Lorsque nous parlons d'enregistrement, il s'agit, à vos yeux, d'un registre publique, ouvert à

[*Text*]

anyone else could open up, otherwise there is no point in having it. Am I correct to assume that is your position?

Mr. McGrath: If you have a registry available to Members of Parliament, it would obviously be public, by definition.

Mr. Boudria: It sure is. You could not keep it secret if you did it that way. Thank you, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman: Does anyone else wish to participate in the second round?

Mr. Rodriguez: Yes, Mr. Chairman, I just wanted to pursue the question of the lobbyist a little bit. I was reading an article by Sheila Pratt of Southam News called *Lobbying: The New Power Game*. It was in *The Citizen* of February 8, 1986. She quoted Mr. McGrath as saying "If you are going to give us a new role in formulating public policy we will be the target of lobbying". Well, we have to have some way of identifying who we are talking to.

Mr. McGrath: I stand by that.

Mr. Rodriguez: You stand by that and believe in fact that there should be a registry of lobbyists.

Mr. McGrath: I have not seen anything to convince me otherwise, but you could conceivably be convinced otherwise.

Mr. Rodriguez: Now I presume this is a misquote, but she goes on to say:

> McGrath takes the side of publicity-shy consultants however, on the issue of revealing clients. Those lists should be confidential, he says.

Mr. McGrath: I have not read the article, but it may have been in the context of a group of consultants in this city who provide advice on policy directions or keep their clients informed as to the direction the government will take in certain policy areas. They do not make representations to government; they are here to interpret government. That is a separate function. I am talking about the group who by any simple definition are people who are professional lobbyists. I presume you will be hearing from that group. But it seems to me that they do form a useful service. If you want to make plans in an industry, you want to be reasonably informed as to the direction of government policy which will affect your industry. You can get paid professional help to give you that kind of advice.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, I am listening to what you have to say today and I am reading what the Prime Minister said after his Cabinet meeting in Vancouver last August. He told reporters that he and his Ministers had decided that Canadians deserve to know who is trying to influence their government, who is paying these lobbyists and how much they are getting. Now that is the Prime Minister. Maybe he knows something that we do not know.

• 1215

Mr. McGrath: Well, I can tell you, Mr. Rodriguez, that was my view when I first sponsored the bill. When I got into it, the more I got into it, the more complex I realized this area was. And indeed, I did write to the Minister and I met with him and

[*Translation*]

chacun, entre autres à la presse, car autrement il n'aurait pas de raison d'être. C'est bien ce à quoi vous songez, n'est-ce pas?

M. McGrath: Si vous avez un registre pour les membres du Parlement, il serait évidemment public, par définition.

M. Boudria: Certainement, il sera impossible d'en faire un registre confidentiel. Je vous remercie, monsieur le président.

Le vice-président: Y a-t-il des questions pour le deuxième tour?

M. Rodriguez: Oui, monsieur le président, je voudrais entrer un peu plus dans les détails de cette question de lobbying. Je lisais un article de Sheila Pratt, du *Southam News* intitutlé *Lobbying: The New Power Game*, publié dans *The Citizen* du 8 février 1986. Elle citait M. McGrath, qui aurait dit: «Si vous nous attribuez un nouveau rôle de formulation d'une politique publique, nous allons être en butte aux lobbyistes». Nous devons avoir un moyen de savoir à qui nous parlons.

M. McGrath: Je suis bien d'accord.

M. Rodriguez: Vous êtes d'accord sur ce point et vous considérerz qu'il devrait y avoir un registre des lobbyistes.

M. McGrath: Rien de ce que j'ai vu ne m'a fait changer d'avis, mais bien entendu, les avis sont partagés.

M. Rodriguez: Cette citation n'est peut-être pas exacte, mais elle continue:

> En ce qui concerne la révélation des noms des clients, McGrath prend le parti des consultants, qui redoutent la publicité, et demande que ces listes soient confidentielles.

M. McGrath: Je n'ai pas lu l'article, mais il s'agissait peut-être d'un groupe de consultants de cette ville qui donnent des conseils sur les orientations politiques ou tiennent leurs clients au courant de l'orientation que prendra la gouvernement sur certaines questions. Ils n'adressent pas de représentations au gouvernement, leur tâche consiste à interpréter ses politiques. C'est une fonction différente. Je parle ici de gens qui, quelle que soit la définition adoptée, sont des lobbyistes professionnels. Ils comparaîtront certainement devant vous, et je pense que leurs services sont fort utiles. Si vous avez l'intention de monter une entreprise, il est bien normal que vous veuillez connaître l'orientation politique du gouvernement dans la mesure où elle affecte votre secteur. Il existe des spécialistes que vous rémunérez pour obtenir ce genre de conseil.

M. Rodriguez: Monsieur le président, j'écoute ce que vous nous dites aujourd'hui et je lis ce que le premier ministre disait en août dernier, à Vancouver, après la réunion du Cabinet. Il a déclaré aux journalistes qu'il avait décidé, avec ses ministres, que les Canadiens méritaient de savoir qui essaie d'influencer le gouvernement, qui paie ces lobbyistes et quels sont leurs honoraires. Je ne vous cite nul autre que le premier ministre; il doit savoir certaines choses que nous ignorons.

M. McGrath: Je puis vous dire, monsieur Rodriguez, que c'était mon opinion lorsque j'ai parrainé ce projet de loi. Plus j'ai approfondi la question, plus je me suis rendu compte combien elle était complexe. J'ai effectivement écrit au

[*Texte*]

cautioned him, on the basis of my limited research: whatever else you do, do not bring in a bill. Here is where Parliament should have a direct role in the formulation of legislation, as opposed to bringing in a bill drafted by the bureaucracy, which could be seriously flawed and we could end up with bad legislation. If there was ever a role for Parliament in terms of being directly involved in the legislative process, it is in this particular area.

I am glad they decided to take that course. You have all the options in front of you now, whereas if you had a bill, you would have a bill in which the principle would be frozen by Parliament and you could not tamper with the principle of the bill.

Mr. Rodriguez: What I am getting at is that the Prime Minister, who is responsible for leading the government, made that statement in August. It seems to me it must be of some concern to him that the perceptions of people about what goes on when decisions are made must be very transparent. And to have transparency, you have to know who is doing what for whom and for how much.

So then along came the Minister with the green paper; and there was a suspicion on the part of many of us that the lobbyists had got to the Minister of Consumer and Corporate Affairs and had pursuaded him to go for a committee examination of the whole concept, with the study paper, rather than to bring down a bill as he perceives it affecting the Canadian reality and then letting us go from there.

Mr. McGrath: Well, that was certainly my advice to the Minister. I am glad the Prime Minister has decided to consult Parliament on this. I see no inconsistency there. You may very well bring in a report to the House that would be consistent with what the Prime Minister said. On the other hand, you may bring in a report that would be at odds with what he said. But it seems to me you have to base your judgment on the evidence you hear. That is why he went the green paper route—because he wants Parliament to have the evidence before it before it makes a recommendation. In the final analysis, it will be the government that will have to legislate in this area; although I suppose you could go the private member's bill route.

Mr. Rodriguez: Well, it is just that my experience around here has been that I have always seen government bring in a bill and then we start trying to amend it.

Mr. McGrath: Well, that has been a mistake. That has been a mistake in the past, and I hope that will change. I would like to see, for example, committees bringing in draft bills to the House. I would like to see the government referring more bills to standing committees, after first reading; because when a bill, as you know, gets to committee after second reading, you cannot tamper with the principle of it. That has been the process here, and a very frustrating one. Now I think we have an opportunity under the new rules to influence public policy directly, which speaks to the principle of a bill—or speaks to

[*Traduction*]

ministre, j'ai eu un entretien avec lui et je l'ai mis en garde, en me basant sur mes recherches limitées: quelle que soit la décision que vous prenez, ne le faites pas par un projet de loi. Cette question ne devrait pas faire l'objet d'un projet de loi qui serait rédigé par des fonctionnaires et qui risquerait d'être gravement défectueux, et dont nous devrions nous accommoder, mais le Parlement devrait intervenir directement dans la formulation de la loi. S'il y a un domaine où le Parlement a à jouer un rôle d'intervention directe dans le processus législatif, c'est bien celui-ci.

Je suis heureux qu'on ait opté pour cette solution. Vous avez maintenant toutes les options sous les yeux, tandis que si vous étiez saisis d'un projet de loi, son objet serait défini par le Parlement de façon immuable, et vous n'auriez plus aucune latitude pour le modifier.

M. Rodriguez: Ce que je voulais dire, c'est que le premier ministre, qui est à la tête du gouvernement, a fait cette déclaration en août. Cette déclaration semble bien indiquer qu'il s'inquiète de ce que pensent les gens des décisions prises et qu'il voudrait que toute la lumière puisse être faite sur la genèse de ces décisions. Pour que la lumière soit faite, il faut savoir quels sont ceux qui interviennent pour d'autres, connaître la nature de ces interventions et savoir quel en est le prix.

Là-dessus arrive le ministre avec son livre vert. Beaucoup d'entre nous ont soupçonné que les lobbyistes s'étaient adressés au ministre de la Consommation et des Corporations pour le persuader de faire examiner cette idée par un comité, avec le document de travail, plutôt que de déposer un projet de loi à la façon dont il le conçoit dans ses répercussions sur la réalité canadienne, et de nous faire partir de là.

M. McGrath: C'est certainement le conseil que j'ai donné au premier ministre. Je suis heureux qu'il ait décidé de consulter le Parlement sur ce point, et je n'y vois pas d'illogisme. Il est fort possible que vous présentiez à la Chambre un rapport qui rejoigne ce qu'a dit le premier ministre, et vous pouvez tout aussi bien présenter un rapport qui soit en contradiction avec lui. Mais votre jugement, je pense, doit s'appuyer sur les témoignages que vous entendrez; c'est pourquoi il a choisi de publier le livre vert, parce qu'il veut que le Parlement, avant de faire une recommandation, prenne connaissance des témoignages. En dernier ressort, ce sera le gouvernement qui devra légiférer en la matière, bien qu'il soit également possible de le faire par un projet de loi d'initiative parlementaire.

M. Rodriguez: D'après mon expérience, c'est toujours le gouvernement qui présente un projet de loi et nous qui essayons de l'amender.

M. McGrath: C'était une erreur, et j'espère bien que cela changera. J'aimerais voir, par exemple, les comités présenter leur projet de loi à la Chambre. Je voudrais que le gouvernement envoie davantage de projets de loi aux comités permanents après la première lecture, car comme vous le savez, lorsqu'un projet de loi est envoyé au comité après la deuxième lecture, vous ne pouvez plus en modifier l'objet. C'est ce qui s'est passé ici, et cela a causé beaucoup de frustations. Avec le nouveau règlement, nous sommes en mesure d'influencer directement la politique publique et de discuter de l'objet

[*Text*]

the idea that there should be no bill. There are cases where you could recommend that.

Mr. Rodriguez: Yes. But what I am concerned about is the perception people felt that the lobbyists had got to the government and it convinced them to go this route.

Now we have gone the other route. Historically, the government has brought in these bills. If in the process of hearings the bill proves very thorny and it is very complicated, you know what they do with it. It never gets called. So there are ways in which to deal with that problem.

Mr. McGrath: Well, there are ways you can deal with it now too. You can bring in a bill in the form of a report. Any member of the committee can then move concurrence in the report.

Mr. Rodriguez: What I am saying is that there is a perception that the lobbyists had their way with the government and we ended up with this process, which could take . . .

Mr. McGrath: I would rather look on it in the context of the new House rules, which have changed the rules of the game around here.

Mr. Rodriguez: I hope you are right.

Mr. Boyer: Increasingly, what I hear is that . . . at least my own view is that the really important thing is the disclosure of who is representing whom, in terms of healthy knowledge and open decisions openly arrived at. I guess, drawing a bit on my own experience from practising law and all the rest of it, I tend to think the fees, the dollar amounts actually paid, are perhaps meaningless and the information next to irrelevant to the process. The real thing is establishing the connections, not the amount of consideration or even the form it may take at a specific time.

• 1220

I should like to pick up on this theme of how the election finances reform legislation of 1974 transformed one corner of the way political parties and the government process operate, that it is all open and there is disclosure now it is very healthy. Let us look ahead and supposewe have such a registry which lists firms working here in Ottawa and lists who their clients are. Some may list six, some may list sixty. There was a bit of a change when disclosure of financial contributions to politicial parties came out. It was a matter of public knowledge which corporations were giving to which parties and they tended to balance out. I think the disclosure process had an influence, working backwards, on the nature of the transactions.

I just wonder—this is hypothetical of course— if with your experience you envisage that a registry which lists 20 or 200 lobby organizations in Ottawa, also disclosing who they act for, would tend to put out public information that ABC lobby organization, with its 211 blue-ribbon clients is obviously the best and most effective lobby group because it has got the most

[*Translation*]

même d'un projet de loi ou de faire savoir qu'il ne devrait pas y avoir de projet de loi du tout. Il y a des cas où ceci pourrait être votre conclusion.

M. Rodriguez: Oui, mais ce qui me préoccupe, c'est l'idée, répandue parmi la population, que les lobbyistes ont accès au gouvernement, ce qui les a amené à suivre cette voie.

Mais nous en avons adopté l'autre voie. C'est un fait que tout au long de l'histoire, le gouvernement a présenté ses projets de loi. Si au cours des audiences, on constate que le projet de loi est très complexe et présente de nombreuses difficultés, vous savez ce qu'on en fait. Il ne parvient jamais à la Chambre. Il y a donc moyen de résoudre ce problème.

M. McGrath: Mais il y a également moyen de le résoudre maintenant. Vous pouvez présenter un projet de loi sous forme d'un rapport, et n'importe quel membre du Comité peut alors proposer de faire adopter le rapport.

M. Rodriguez: Ce que je veux dire, c'est que la notion s'est répandue que les lobbyistes sont parvenus à influencer le gouvernement, et nous nous sommes retrouvés avec ce processus qui pourrait prendre . . .

M. McGrath: Je préférerais le considérer dans le contexte du nouveau règlement de la Chambre, qui a modifié les règles du jeu.

M. Rodriguez: J'espère que vous avez raison.

M. Boyer: J'entends dire de plus en plus souvent que . . . ce qui est vraiment important, à mon avis tout au moins, c'est de divulguer ceux qui en représentent d'autres et ceux qui sont représentés, afin d'assainir l'atmosphère et de savoir comment certaines décisions ont été prises. D'après ma propre expérience du droit, je pense que les honoraires, les montants qui sont véritablement versés ont finalement très peu d'importance. Ce qui compte, c'est de déterminer les relations, et non le montant ni même la forme de la compensation à un moment précis.

Je voudrais parler un moment de l'effet qu'a eue la réforme de 1974 de la Loi sur le financement des élections dans la façon dont les partis politiques et le gouvernement fonctionnent, en mettant tout sur la table, en faisant tout révéler, et c'est très sain. Supposons qu'à l'avenir, nous ayons un registre des sociétés actives à Ottawa, avec la liste de leurs clients. Certaines peuvent en avoir 6, d'autres 60. Il y a eu un certain changement avec la nécessité de révéler les contributions financières à un parti politique. Tout le monde a pu savoir quel parti politique était financé par telle ou telle société, et cela a eu tendance à s'équilibrer. Je crois que le processus de révélation a influencé, rétrospectivement, la nature des transactions.

Je me demande—et c'est une question hypothétique, bien sûr—si d'après votre expérience, vous pensez qu'un registre donnant une liste de 20 ou de 200 sociétés de lobbying actives à Ottawa, en révélant qui sont leurs clients, pourrait en même temps révéler que le cabinet ABC, avec ses 211 clients de premier choix est de toute évidence la meilleure organisation

[*Texte*]

prestigious clients. I wonder whether that would redound to the favour of ABC lobby organization over time, because the information is there and people can look at it and then say they want to deal with the big boy, the one which obviously has the connections, rather than the small outfit which only has a couple of marginal clients.

Mr. McGrath: I suppose you have that to deal with. Sometimes you get better service from a lawyer who just operates with a secretary and his own shingle than you do from a big prestigious Bay Street firm. He can give you his undivided attention and what the Bay Street firm can give you from their staff support, your little country lawyer can get from the library. Smallness is not necessarily bad in that case.

It could be a consequence but certainly I know if I wanted somebody to represent my interests to the Government of Canada, I would tend to shy away from the guy who had an awful lot of clients because I would wonder how much time he could devote to my little problem. That would be my way of looking at it, which might be a little bit different if I were seeking legal advice.

We are into a whole new era here and I suppose, like the new rules of the House, we will not fully appreciate the impact until the end of the year. If you are going to have a registration for lobbyists, however, then it is better to start out very cautiously than start to out with a net which would be so broad it would be practically unenforceable.

Mr. Boyer: That is the point of my question. I am trying to anticipate what kind of terrain we may in fact be creating as a result of these rules.

Could I just pick up, finally, on this question of your view that NGOs, non-governmental organizations, should not be registered. You did talk about foreign governments having a special place . . .

Mr. McGrath: That has to be separate.

Mr. Boyer: Yes, separate. How about other domestic governments, the provincial governments? We have offices in Ottawa which represent the interests of some of the provinces and both the territories are represented here on issues which involve significant economic interests.

Do you feel there is an area in here which requires a greater degree of disclosure than is presently the case?

Mr. McGrath: No, I do not. I would put the provinces in an entirely different situation. They are part of the Government of Canada. They are entitled to be here if they want and if they feel they cannot be adquately represented otherwise. I think there are other ways of addressing, of dealing with provincial interests. We have now institutionalized the First Ministers' Conference. It is now an annual thing. I believe we can take a look at the Senate in terms of carrying out its function as a protector of provincial rights. My own view is that I think we should look at constitutional changes whereby the Premiers, for example, could have non-voting seats in the Senate and participate in national debates. I think we have to bring the provinces and federal government more together in

[*Traduction*]

sur place puisqu'elle a les clients les plus prestigieux. Je me demande si cela ne tournerait pas à l'avantage de la société ABC, avec le temps, puisque les gens pourraient facilement se renseigner et choisir de faire affaire avec la société qui a le plus de contacts, plutôt qu'avec une petite entreprise qui n'aurait que quelques petits clients.

M. McGrath: Je suppose que c'est un élément à considérer. On est parfois mieux servi par un avocat qui travaille avec la seule aide d'une secrétaire que par les grands cabinets de *Bay Street*. Il peut vous consacrer toute son attention, et ce que le cabinet de *Bay Street* peut vous apporter grâce à ses employés de soutien, l'avocat de campagne peut le trouver à la bibliothèque publique. La modestie de l'entreprise n'est pas nécessairement un mal dans ce cas.

Il se pourrait que cela ait cette conséquence, mais personnellement, si je cherchais quelqu'un qui puisse représenter mes intérêts auprès du gouvernement du Canada, j'aurais tendance à éviter le lobbyiste qui a beaucoup de clients parce que je me demanderais combien de temps il pourra consacrer à mon petit problème. Personnellement, je le verrais ainsi, et ce serait peut-être différent si je cherchais des conseils juridiques.

Nous sommes sur un terrain inconnu, et je suppose que comme ce sera le cas pour le nouveau règlement de la Chambre, nous n'en ressentirons pleinement l'effet qu'à la fin de l'année. Cependant, si l'on tient à enregistrer les lobbyistes, il vaudrait mieux commencer avec précaution, plutôt que de rendre la loi inapplicable en voulant trop couvrir d'un coup.

M. Boyer: C'est à cela que je voulais en venir. J'essayais de voir quel genre de situation nous risquons de créer avec ces nouvelles règles.

Je voudrais enfin que nous parlions de l'exclusion des organisations non gouvernementales, que vous recommandez. Vous avez dit que les gouvernements étrangers devaient avoir un statut spécial . . .

M. McGrath: Il faut que ce soit tout à fait distinct.

M. Boyer: Oui, distinct. Et les autres gouvernements nationaux, les gouvernements provinciaux? Il y a à Ottawa des bureaux chargés de représenter les intérêts de certaines provinces et de territoires dans des questions concernant d'importants intérêts économiques.

Pensez-vous qu'il faudrait ouvrir cela davantage à l'examen public?

M. McGrath: Non. Je mets les provinces tout à fait à part. Elles font partie du gouvernement du Canada. Elles ont le droit de se faire représenter ainsi si elles estiment que les autres voies de représentation sont insuffisantes. J'estime qu'il y a d'autres moyens de s'occuper des intérêts provinciaux. La Conférence des premiers ministres est désormais une institution. Elle a maintenant lieu une fois par an. Je pense que l'on peut examiner le rôle du Sénat dans la protection des droits provinciaux. Personnellement, je pense qu'il faudrait envisager de donner une place aux premiers ministres des provinces, par exemple, dans les débats d'intérêt national au Sénat. Je pense qu'il faut amener les provinces et le gouvernement fédéral à collaborer davantage dans tous les éléments du système, plutôt

[*Text*]

terms of the totality of the national system we have as opposed to the confrontational kind of confederal system that we now have.

• 1225

The Vice-Chairman: Your time is up. But with indulgence, we will allow you to proceed with one more.

Mr. McGrath: I always found it strange as to why a province would have to have an office here, but however . . .

Mr. Boyer: Yes, and I am not talking on the level of First Ministers' conferences or your proposals for the Senate which are different from my own. But the fact that there are competing economic interests between provinces, and I am talking at the operational level of government, I am talking about a decision whether there is going to be a regulation passed under the Meat Inspection Act that is going to change the regulations in the Northwest Territories, that has an interest of the NWT government that is at variance with interests elsewhere in the country in that there are people who are working to represent those interests here. Not government to government, but government through retained representatives to government.

Mr. McGrath: The new committee system should certainly fulfil that role. For example, the new Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development should certainly be able to address the concerns of the territorial governments, and the provinces, whatever sectoral concerns they have, can address these concerns directly to the various standing committees, it seems to me, and there are other areas as well to address it.

I just find it difficult to understand why we would have to have provincial offices here as if we were some kind of foreign government. I guess to some of them, we are foreign.

The Vice-Chairman: Are there any other interventions?

Mr. McGrath: Mr. Chairman, I wish you well. It is a very, very complex subject. I am looking forward to your report and I would strongly recommend that you go to Washington. Thank you very much.

The Vice-Chairman: On behalf of the committee, I would like to express our appreciation, Mr. McGrath, for your appearance and for your helpful remarks. Maybe just indicating that you struggle with some of the issues the same as we are struggling with them is probably comforting to us.

We will now adjourn to the call of the Chair.

[*Translation*]

que de maintenir ce système de confrontation que nous avons actuellement.

Le vice-président: Votre temps est écoulé. Mais je vais vous permettre de poursuivre encore un moment.

M. McGrath: J'ai toujours trouvé étrange qu'une province puisse ressentir la nécessité d'avoir un bureau ici, mais . . .

M. Boyer: Oui, je ne parle pas des conférences des premiers ministres, ni de vos propositions sur le rôle du Sénat, qui diffèrent des miennes. Je parle de l'existence des intérêts économiques contradictoires des provinces, au niveau opérationnel; je parle du cas où l'on doit adopter un règlement conformément à la Loi sur l'inspection des viandes qui va modifier les règlements des Territoires du Nord-Ouest, et où les Territoires ont des intérêts divergents de ceux du reste du pays, intérêts qu'il fait défendre par des gens qui travaillent ici à son service. Je ne parle pas de rapports entre gouvernement, mais des représentations faites à un gouvernement par l'entremise de représentants rémunérés.

M. McGrath: Ce devrait être le rôle des comités, dans le nouveau système. Par exemple, le nouveau Comité permanent sur les affaires autochtones et le développement du Nord devrait certainement pouvoir répondre aux inquiétudes des gouvernements territoriaux; et les provinces, quel que soit le secteur qui les préoccupe, peuvent s'adresser directement aux comités permanents compétents, je pense, et il y a d'autres voies également.

J'ai de la difficulté à comprendre pourquoi il est nécessaire que les provinces aient des bureaux de représentation ici, comme si elles faisaient affaire avec un gouvernement étranger. Mais pour certaines, je suppose que nous sommes des étrangers.

Le vice-président: Y a-t-il d'autres interventions?

M. McGrath: Monsieur le président, mes souhaits vous accompagnent. C'est un sujet extrêmement complexe. J'attends avec impatience votre rapport, et je vous recommande vivement de vous rendre à Washington.

Le vice-président: Permettez-moi, au nom des membres du Comité, de vous dire combien nous avons apprécié, monsieur McGrath, votre témoignage qui nous est des plus utile. Nous trouverons probablement réconfortant de savoir que certaines questions vous font autant problème qu'à nous.

La séance est levée jusqu'à la prochaine convocation du président.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 7

Thursday, May 8, 1986

Chairman: Albert Cooper, M.P.

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 7

Le jeudi 8 mai 1986

Président: Albert Cooper, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Elections, Privileges and Procedure

Élections, des privilèges et de la procédure

RESPECTING:

Lobbyists and the Registration of Paid Lobbyists

CONCERNANT:

Le lobbyisme et l'enregistrement des lobbyistes payés

WITNESS:

The Honourable James A. McGrath, P.C., M.P.

TÉMOIN:

L'honorable James A. McGrath, c.p., député

First Session of the Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la trente-troisième législature, 1984-1985-1986

WITNESS—TÉMOIN

The Honourable James A. McGrath, P.C., M.P..

L'honorable James A. McGrath, c.p., député.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 7

Thursday, May 8, 1986

Chairman: Albert Cooper, M.P.

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Elections, Privileges and Procedure

RESPECTING:

Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 7

Le jeudi 8 mai 1986

Président: Albert Cooper, député

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Élections, des privilèges et de la procédure

CONCERNANT:

Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

26207—1

STANDING COMMITTEE ON ELECTIONS, PRIVILEGES AND PROCEDURE

Chairman: Albert Cooper, M.P.

Vice-Chairman: Fred King, M.P.

COMITÉ PERMANENT DES ÉLECTIONS, DES PRIVILÈGES ET DE LA PROCÉDURE

Président: Albert Cooper, député

Vice-président: Fred King, député

MEMBERS/MEMBRES

Patrick Boyer
Jacques Guilbault
Lorne McCuish
Rod Murphy
Reginald Stackhouse

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MAY 8, 1986
(9)

[*Text*]

The Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure met at 11:06 o'clock a.m. this day, the Chairman, Albert Cooper, presiding.

Members of the Committee present: Patrick Boyer, Albert Cooper, Reginald Stackhouse.

Acting Members present: John Rodriguez for Rod Murphy; Don Boudria for Jacques Guilbault; Alex Kindy for Fred King; Lorne Greenaway for Lorne McCuish.

Other Members present: Jean-Claude Malépart, John V. Nunziata, George Baker, Michael Cassidy, Maurice Tremblay, Ian Deans, Herb Gray.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, March 25, 1986 relating to Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists. (*See Minutes of Proceedings dated Monday, April 14, 1986, Issue No. 1*).

John Rodriguez raised a point of order concerning the future business of the Committee.

Don Boudria moved,—That the Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure conduct an enquiry into the potential Conflict of Interest of the Minister of Regional Industrial Expansion

That in its inquiry, the power to subpoena persons, papers, and records be used and all witnesses be sworn ; and

That the list of witnesses to be summoned includes among others: the Honourable Sinclair Stevens, P.C., M.P., Mrs. Noreen Stevens, and John Christopher Wansborough, President of National Trust.

The Chairman reserved his decision on the acceptability of the motion.

Debate resumed on the point of order raised by John Rodriguez concerning the future work of the Committee.

At 1:00 o'clock p.m., the Committee adjourned until later this day.

AFTERNOON SITTING
(10)

The Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure met at 4:23 o'clock p.m. this day, the Chairman, Albert Cooper, presiding.

Members of the Committee present: Patrick Boyer, Albert Cooper, Jacques Guilbault, Rod Murphy, Reginald Stackhouse.

Acting Members present: John Rodriguez for Rod Murphy; Don Boudria for Jacques Guilbault; W.R. Bud Jardine for Fred King; Lorne Greenaway for Lorne McCuish.

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 8 MAI 1986
(9)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure se réunit, aujourd'hui à 11 h 06, sous la présidence d'Albert Cooper, (*président*).

Membres du Comité présents: Patrick Boyer, Albert Cooper, Reginald Stackhouse.

Membres suppléants présents: John Rodriguez remplace Rod Murphy; Don Boudria remplace Jacques Guilbault; Alex Kindy remplace Fred King; Lorne Greenaway remplace Lorne McCuish.

Autres députés présents: Jean-Claude Malépart, John V. Nunziata, George Baker, Michael Cassidy, Maurice Tremblay, Ian Deans, Herb Gray.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 25 mars 1986 relatif au lobbying et à l'enregistrement des lobbyistes payés. (*Voir Procès-verbaux du lundi 14 avril 1986, fascicule nº 1*).

John Rodriguez fait une intervention fondée sur le Règlement au sujet des futurs travaux du Comité.

Don Boudria propose,—Que le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure ouvre une enquête sur les allégations de conflit d'intérêts impliquant le ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Que lors de cette enquête, on se prévale du droit d'assigner des personnes, de faire reproduire les documents et registres nécessaires et d'assermenter tous les témoins; et

Que la liste des témoins ainsi assignés comprenne notamment l'honorable Sinclair Stevens, c.p., député; Mme Noreen Stevens et John Christopher Wansborough, président de la Compagnie du Trust National.

Le président remet le prononcé de sa décision quant à la recevabilité de la motion.

Le Comité reprend le débat sur l'intervention fondée sur le Règlement au sujet des futurs travaux du Comité.

A 13 heures, le Comité interrompt les travaux pour les reprendre plus tard dans la journée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(10)

Le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure se réunit, aujourd'hui à 16 h 23, sous la présidence d'Albert Cooper, (*président*).

Membres du Comité présents: Patrick Boyer, Albert Cooper, Jacques Guilbault, Rod Murphy, Reginald Stackhouse.

Membres suppléants présents: John Rodriguez, remplace Rod Murphy; Don Boudria remplace Jacques Guilbault; W.R. Bud Jardine remplace Fred King; Lorne Greenaway remplace Lorne McCuish.

Other Members present: Jean-Claude Malépart, Michael Cassidy, Ian Deans.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, March 25, 1986 relating to Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists. (*See Minutes of Proceedings dated Monday, April 14, 1986, Issue No. 1*).

Debate resumed on the point of order raised by John Rodriguez concerning the future business of the Committee.

On motion of John Rodriguez, it was *Ordered*,—That the letter written by John Rodriguez, M.P. to the Chairman of the Committee dated April 30, 1986 be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "PRIV-2"*).

Debate resumed on the point of order raised by John Rodriguez concerning the future business of the Committee.

At 5:35 o'clock p.m., the Committee recessed.

At 5:43 o'clock p.m., the Committee resumed its sitting.

The Chairman ruled on the point of order of John Rodriguez concerning the future business of the Committee:

Chairman's Ruling

Now that the discussion has concluded on the matters raised by Mr. Rodriguez, I would like to rule on the acceptability of the matters for consideration by this Committee.

Mr. Rodriguez has requested that this Committee study two questions: (1) the conflict of interest guidelines and (2) the potential conflict of interest by Mr. Stevens. I wish to thank all Members for their participation in this debate. I must tell you that I have taken the matters raised in Mr. Rodriguez' letter and in the debate today seriously. I have also had the opportunity to check the precedents on the matters raised to determine whether these subject matters can be dealt with by this committee.

Mr. Rodriguez has raised the question that this Committee should study the conflict of interest guidelines. As we are all aware, the Prime Minister tabled these Guidelines on September 9, 1985, in accordance with Standing Order 47(2) now 67(2).

Later, on February 24th of this year, the House adopted, for a trial period, new Standing Orders which increased considerably the role of the Standing Committees although this Committee, the Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure was given a limited mandate which, as stated in Standing Order 96(3)(*a*), " . . . includes, among other matters, to review and report on the Standing Orders and procedure in the House and its Committees." The words "among other things" have been consistently interpreted by the Table Officers to mean "references from the House". Having been a member of the Special Committee on Reform of the House of Commons, I recall the debates we had while designing the new committee system. It was clear then, as it is now, that committees are not to go beyond their jurisdiction. If this occurred, it would undermine the whole reform process which is primarily based on the new committee system.

Autres députés présents: Jean-Claude Malépart, Michael Cassidy, Ian Deans.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 25 mars 1986 relatif au lobbying et à l'enregistrement des lobbyistes payés. (*Voir procès-verbaux du lundi 14 avril 1986, fascicule nº 1*).

Le Comité reprend le débat sur l'intervention fondée sur le Règlement au sujet des futurs travaux du Comité.

Sur motion de John Rodriguez, *il est ordonné*,—Que la lettre de John Rodriguez, député, au président du Comité, en date du 30 avril 1986, figure en appendice aux Procès-verbaux et témoignages d'aujourd'hui. (*Voir Appendice «PRIV-2»*).

Le Comité reprend le débat sur l'intervention fondée sur le Règlement au sujet des futurs travaux du Comité.

A 17 h 35, le Comité interrompt les travaux.

A 17 h 43, le Comité reprend les travaux.

Le président déclare irrecevable l'intervention fondée sur le Règlement qu'a soulevée John Rodriguez au sujet des futurs travaux du Comité.

Décision du président

Maintenant que la discussion a pris fin sur les points soulevés par M. Rodriguez, je désire me prononcer sur la question de savoir s'ils sont du ressort du Comité.

M. Rodriguez demande au présent Comité de se pencher sur deux questions: 1) les lignes directrices en matière de conflit d'intérêts; et 2) l'allégation de conflit d'intérêts impliquant M. Stevens. Je remercie tous les membres du Comité pour leur participation au débat. Je vous avouerai prendre très au sérieux les points que soulève M. Rodriguez dans sa lettre, tout comme le débat d'aujourd'hui d'ailleurs. En outre, j'ai eu l'occasion de vérifier les précédents et de déterminer si le Comité a qualité pour trancher en l'occurence.

M. Rodriguez demande au Comité d'étudier les lignes directrices en matière de conflit d'intérêts. Nous savons tous que le Premier ministre a déposé, le 9 septembre 1985, lesdites lignes directrices, conformément aux pouvoirs que lui conférait l'ancien article 47(2) du Règlement, désormais l'article 67(2).

Le 24 février dernier, la Chambre adoptait, à titre d'essai, de nouveaux ordres de renvoi pour permettre aux Comités permanents de jouer un rôle beaucoup plus important, même si le présent Comité, soit le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, n'a reçu qu'un mandat limité aux termes de l'article 96(3)*a*), et je cite: « . . . notamment la revue du Règlement et la procédure de la Chambre et de ses comités et la présentation de rapports à ce sujet». Jusqu'à présent, les services du greffier ont interprété le mot «notamment» comme signifiant «renvoi, par la Chambre, d'une question pour examen». En ma qualité d'ancien membre du Comité spécial de la réforme de la Chambre des communes, je me rappelle les discussions qui ont précédé la réorganisation des comités. Il ne faisait alors aucun doute, pas plus que maintenant d'ailleurs, que les comités ne peuvent outrepasser leurs droits. Si cela se produisait, tout la procédure de réforme sur laquelle repose ou se fonde la réorganisation des comités s'en trouverait ébranlée.

I realize that on occasion we have dealt with matters that would seem to be outside our mandate, however, we have only done this on a direct reference from the House of Commons.

Upon reflection our mandate would appear to be quite restrictive. As suggested by the Reform Committee on June 18, 1985, Standing Committees should examine their related government departments, Crown corporations and other agencies that report through or to departments. Unfortunately, this reform was not easily transferred to our Committee. We do not have a Minister or Department to which we can be considered related. We have only a close relationship with the Chief Electoral Officer, working under the Canada Elections Act.

As Members are aware, the Prime Minister has directed the Assistant Deputy Registrar General, a senior public servant in the Department of Consumer and Corporate Affairs, to maintain a registrar for the Conflict of Interest Guidelines. The work of this Department of course is related to a Committee other than ours.

I should also bring to your attention that on November 25, 1985 the House referred the matter of a Members' Registry of Interests to the Standing Committee on Management and Members' Services. This is noteworthy in that the House did not consider our Committee the appropriate place to study this Registry of Members' Interests.

In light of the above it is obvious to me that a general discussion of the conflict of interest guidelines is beyond the jurisdiction of this Committee.

The second question raised by Mr. Rodriguez concerns a review by this Committee of the actions of a Member of Parliament. Upon reading Beauchesne I note for the Committee's information Citations 609 to 612 inclusive that Committees cannot investigate, review or censure any Member, person or other Committee.

The only method whereby this Committee can consider the conduct of Members is through the procedure of a question of privilege duly raised in the House of Commons. Beauchesne citations 80 to 96 describe in detail this process but in summary: The Member states his question of privilege, the Speaker finds a prima facie case and the House if it deems fit refers the matter to our Committee.

Any expansion of the role of committees envisaged by the Special Committee on Reform was not designed to take the place of this procedure whereby matters of privilege are dealt with first by the Speaker and then by the House of Commons. The new Standing Orders adopted in February of this year do not change this procedure. Although it was certainly envisaged that committees would have the powers to conduct investigations it was never envisaged that committees would be able, without a reference from the House of Commons, to investigate the conduct of Members of Parliament.

This process of the House referring privilege cases to our Committee has been clearly delineated since the first question

Il nous est arrivé à l'occasion, j'en conviens, de traiter de questions en apparence étrangères à notre mandat, mais cela se faisait alors par le biais d'un renvoi de la Chambre des communes.

Réflexion faite, notre mandat m'apparaît fort restrictif. Comme le rappelait le Comité de la réforme, le 18 juin 1985, les Comités permanents auraient avantage à étudier les ministères, sociétés de la Couronne et autres organismes connexes qui font rapport à des ministères ou par le truchement de ces derniers. Malheureusement, la réforme ne déteint pas facilement sur notre Comité où il n'y a ni ministre, ni ministère auxquels nous soyons rattachés. Notre unique rapport étroit, c'est avec le directeur général des élections que nous l'avons, car nous sommes assujettis à la *Loi électorale du Canada*.

Les membres du Comité n'ignorent pas que le Premier ministre a chargé le Sous-registraire général adjoint, haut fonctionnaire du ministère de la Consommation et des Corporations, de tenir à jour un registre où figurent les lignes directrices en matière de conflit d'intérêts. De toute évidence, l'activité de ce ministère se rattache à un Comité autre que le nôtre.

Je vous signale en outre que, le 25 novembre 1985, la Chambre a renvoyé la question du registre où sont consignés les intérêts des députés, au Comité permanent de la gestion et des services aux députés. Il y a lieu de le mentionner en ce sens que la Chambre n'a pas jugé notre Comité habilité à étudier ledit registre.

À la lumière de ce qui précède, il est évident que les lignes directrices en matière de conflit d'intérêts ne sont pas du ressort du présent Comité.

La deuxième question de M. Rodriguez concerne l'examen, par le présent Comité, des agissements d'un député. En relisant le *Beauchesne*, je note au profit du Comité qu'aux termes des commentaires 609 à 612 inclusivement, les comités ne peuvent enquêter sur un député, une personne ou un autre Comité quelconque, scruter sa conduite ou la censurer.

Le seul recours dont dispose le présent Comité pour étudier les agissements des députés, est par le biais d'une question de privilège dûment soulevée à la Chambre des communes. Les commentaires 80 à 96 du *Beauchesne* donne en détail toute la marche à suivre. Pour résumer: Le député indique la question de privilège, le Président de la Chambre trouve une affaire qui, à première vue, paraît fondée, et la Chambre renvoie la question à notre Comité si elle le juge à propos.

Toute extension du rôle des comités envisagée par le Comité spécial sur la réforme ne visait pas à remplacer cette procédure selon laquelle les questions de privilège sont avant tout la responsabilité du Président de la Chambre, puis celle de la Chambre des communes. Le nouveau Règlement, adopté en février dernier, ne modifie en rien cette procédure. Même si l'on a certes envisagé la possibilité d'accorder aux comités le pouvoir de mener des enquêtes, on n'a jamais prévu de leur accorder celui d'enquêter sur les agissements des députés, à moins que la Chambre des communes ne les en ait mandatés par le biais d'un renvoi.

La pratique de la Chambre, laquelle consiste à renvoyer à notre Comité les questions de privilège, remonte au 21

of privilege on November 21, 1867 and has been followed up to our most recent examples of the Axworthy case referred by the House on April 22, 1980 and the Mackasey case referrred by the House on March 22, 1983. As a matter of interest, I had raised a question of privilege in the House on February 20, 1984 and although the Speaker had found it to be prima facie, the House did not agree to send it to the Committee. Consequently, the Committee was not permitted to study the matter. Nevertheless the important principle concerning "privilege" is that the subject-matter must be referred by the House to the Committee before it can be examined.

As of this point in time, these important preliminary steps relating to a question of privilege have not been taken and therefore I find that the actions of the Honourable Member of York-Peel (Mr. Stevens) cannot be reviewed by this committee. I might also add, almost parenthetically, that "privilege" is perhaps the most misunderstood aspect of parliamentary procedure and therefore it is not surprising that there are those who would believe that a committee could act on its own regarding a matter of privilege. However, as I have stated this would not be the proper way to proceed.

Although it is not necessary for this ruling, I wish to address the matter of Standing Order No. 118 which was raised earlier in the debate. I direct members' attention to Standing Order No. 119 which is the operative section of this part of the Standing Orders. This section clearly states that the matter of bribery is a matter for the House to deal with.

The Maingot reference on Page 228 refers to powers rather than mandate. These powers are the calling of witnesses, power to print, etc. but do not reflect on the mandate of Committees.

Therefore, I must rule that after consideration of the items already referred to, both the general subject of conflict of interest and the particular subject of Mr. Stevens' conduct cannot be considered by our Committee at this time and consequently, must rule Mr. Rodriguez' point of order irreceivable.

Debate resumed on the motion of Don Boudria,—That the Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure conduct an enquiry into the potential Conflict of Interest of the Minister of Regional Industrial Expansion

That in its enquiry, the power to subpoena persons, papers, and records be used and all witnesses be sworn; and

That the list of witnesses to be summoned includes among others: the Honourable Sinclair Stevens, P.C., M.P., Mrs. Noreen Stevens, and John Christopher Wansborough, President of National Trust.

The Chairman ruled this motion out of order for the same reasons as he ruled out the point of order of John Rodriguez.

John Rodriguez moved,—That the Committee requests a reference from the House in order to immediately investigate the serious allegation of conflict of interest involving the Minister of Regional Industrial Expansion and his spouse and

novembre 1867 et s'est perpétuée jusqu'aux plus récents exemples que sont les cas Axworthy et Mackasey, respectivement renvoyés, par la Chambre, les 22 avril 1980 et 22 mars 1983. Soit dit en passant, j'ai moi-même posé la question de privilège, le 20 février 1984. Or bien que le président de la Chambre ait, à première vue, jugé possible d'administrer la preuve de sa recevabilité fondée sur des présomptions suffisantes, la Chambre n'a pas consenti à la renvoyer au Comité. Ce dernier n'a donc pas été autorisé à se pencher sur la question. Cela étant dit, le principe à retenir au sujet des questions de privilège, c'est que l'objet doit être renvoyé par la Chambre avant de faire l'objet d'une étude.

Pour l'instant, ces démarches préliminaires de première importance relative à la question de privilège n'ayant pas été entreprises, j'estime que le présent Comité ne peut examiner les agissements de l'honorable député d'York-Peel (M. Stevens). J'ajouterai également, presque entre parenthèses, que la question de privilège est peut-être l'aspect de la procédure parlementaire le moins bien compris. Il ne faut donc pas s'étonner s'il se trouve des gens disposés à croire qu'un comité peut agir de son propre chef à cet égard. Cela étant, et au risque de me répéter, ce n'est pas là la façon de procéder.

Même si la présente décision ne l'exige pas, je tiens à aborder l'article 118 du Règlement, évoqué plus tôt au cours du débat. J'attire l'attention des membres sur le fait que c'est l'article 119 qui renferme les dispositions exécutoires du Règlement. En effet, on y montre clairement que les cas de corruption relèvent de la Chambre.

A la page 228 du *Maingot*, il est question de pouvoirs et non de mandat. Ces pouvoirs consistent à convoquer les témoins, à faire imprimer certains documents, etc., mais on n'aborde pas la question du mandat des comités.

Après avoir pesé les points déjà invoqués, je dois donc décider que tant la question de conflit d'intérêts, en général, que les agissements de M. Stevens, en particulier, ne peuvent faire l'objet d'une étude par notre Comité. Par conséquent, je déclare irrecevable l'intervention de M. Rodriguez fondée sur le Règlement.

Le débat reprend sur la motion de Don Boudria, à savoir,—Que le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure ouvre une enquête sur les allégations de conflit d'intérêts impliquant le ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Que lors de cette enquête, on se prévale du droit d'assigner des personnes et de faire reproduire des documents et registres et d'assermenter tous les témoins; et

Que la liste des témoins ainsi assignés comprenne notamment l'honorable Sinclair Stevens, c.p., député, Mme Noreen Stevens et John Christopher Wansborough, président de la Compagnie du Trust National.

Le président déclare la motion irrecevable pour les raisons mêmes qu'il a invoquées au sujet de l'intervention de John Rodriguez fondée sur le Règlement.

John Rodriguez propose,—Que le Comité demande à la Chambre un renvoi pour enquêter immédiatement sur la grave allégation de conflit d'intérêts impliquant le ministre de l'Expansion industrielle régionale et son épouse; voir, à la

the appropriateness of their action in light of the Prime Minister's letter of September 9, and in addition to investigate the adequacy of the current conflict of interest guidelines with regard to enforcement, investigation, and to whether the current guidelines are adequate in a case where the spouse of a Minister is effectively managing assets which have been placed in a blind trust.

Don Boudria moved,—That the motion be amended by adding the following:

That in its inquiry, the power to subpoena persons, papers, and records be used and all witnesses be sworn; and

That the list of witnesses to be summoned includes among others, the Honourable Sinclair Stevens, P.C., M.P., Mrs. Noreen Stevens, and John Christopher Wansborough, President of National Trust.

At 5:55 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

lumière de la lettre du Premier ministre, en date du 9 septembre, si leurs agissements sont admissibles; s'assurer que les lignes directrices en matière de conflit d'intérêts sont suffisantes quant à leur application et aux enquêtes advenant que le(la) conjoint(*e*) gère en réalité des actifs confiés à une société de fiducie indépendante.

Don Boudria propose,—Que la motion soit modifiée en ajoutant ce qui suit:

Que lors de cette enquête, on se prévale du droit d'assigner les personnes à comparaître; de faire produire les documents et registres nécessaires et d'assermenter tous les témoins; et

Que la liste des témoins ainsi assignés comprenne notamment l'honorable Sinclair Stevens, c.p., député, Mme Noreen Stevens et John Christopher Wansborough, président de la Compagnie du Trust National.

A 17 h 55, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Thursday, May 8, 1986

• 1106

The Chairman: Ladies and gentlemen, just as a matter of house cleaning, I would like, later today, after this afternoon's meeting, to have the committee meet with us for a little while so we can talk about future agenda for the committee, talk about the select committee on procedure from England that is here, and make sure we will have our members in attendance and an opportunity to meet them. There are a couple of items of a house-cleaning nature I want to deal with.

Our order of reference today would normally include an appearance by Mr. William Kennaley, who is here as a witness on the bill on lobbying. Mr. Kennaley is here and we will proceed with him once we dispose of the item of business that was suggested last meeting by Mr. Rodriguez.

Do all members of the committee have the letter?

M. Malépart: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Oui.

M. Malépart: Je demande à mon ami du NPD de s'habituer à nous envoyer de la documentation dans les deux langues.

The Chairman: Mr. Rodriguez, do you have a—maybe I will check with the clerk to see if he has that.

Mr. Guilbault (Saint-Jacques): Mr. Chairman, the point is the member gave you a letter just in English, and he is allowed to do that. But what I am surprised at is now the committee is distributing the letter and it is not in the two languages. That is the point that should be made.

The Chairman: The clerk advises me that they do not have a translation of it. I apologize to the committee for that, because it should well have been done.

Mr. Baker: Perhaps we should ask Mr. Rodriguez . . .

M. Malépart: Compte tenu de l'urgence de la situation, il faut accepter qu'on la dépose. J'ose espérer que le greffier verra, à l'avenir, à ce que tous les documents soient distribués dans les deux langues officielles.

Mr. Boyer: On this point of order, I recall a very clear discussion at this committee meeting recently when this point came up, as to whether we would pass a resolution authorizing distribution of material in one language pending translation into the other official language. We took a very clear decision that that should not be; that the two official languages should be complied with.

• 1110

La production des documents dans les deux langues officielles est une politique du gouvernement fédéral. Je

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le jeudi 8 mai 1986

Le président: Mesdames et messieurs, cet après-midi, après la séance, nous aimerions rencontrer tous les membres pour discuter du programme futur du Comité et du comité spécial sur la procédure de Grande-Bretagne, qui est de passage, et pour nous assurer de la présence de tous nos membres, afin qu'ils puissent rencontrer leurs homologues britanniques. J'aimerais donc planifier avec vous nos séances à venir.

Selon notre ordre de renvoi d'aujourd'hui, nous devrions normalement entendre M. William Kennaley, qui doit témoigner au sujet du projet de loi sur les groupes de pression. Le témoin est ici, et nous l'entendrons dès que nous aurons réglé le point à l'ordre du jour que M. Rodriguez a proposé lors de notre dernière réunion.

Est-ce que tous les membres du Comité ont la lettre?

Mr. Malépart: Mr. Chairman, I rise on a point of order.

The Chairman: Yes.

Mr. Malépart: I would ask my NDP friend to get into the habit of sending us documents in both languages.

Le président: Monsieur Rodriguez, avez-vous . . . peut-être vais-je vérifier auprès du greffier pour voir s'il a cela.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le président, le député vous a donné une lettre en anglais seulement, comme il en a le droit. Ce qui m'étonne, toutefois, c'est que le Comité distribue maintenant celle-ci et qu'elle n'est pas dans les deux langues officielles. Voilà l'élément à retenir.

Le président: D'après le greffier, l'on ne dispose pas de la traduction du document. Je m'en excuse auprès du Comité, parce que cela aurait dû être fait.

M. Baker: Peut-être pourrions-nous demander à M. Rodriguez . . .

Mr. Malépart: Because of the urgency of the matter, we must accept it be tabled in one language only. However, we hope that in the future, the clerk will ensure that all documents are distributed in both official languages.

M. Boyer: Sur ce point du Règlement, je me souviens très clairement d'une discussion que nous avons eue récemment à ce sujet, c'est-à-dire quant à l'opportunité d'adopter une résolution autorisant la distribution de documents dans une langue en attendant la traduction dans l'autre langue officielle. Or, nous avons décidé de rejeter cette proposition et d'exiger la conformité aux exigences en matière de langues officielles.

According to the federal government policy, documents must be produced in both official languages. I suggest that the

[*Texte*]

suggère que le Comité continue ses travaux en attendant la traduction de cette lettre.

Until the letter is translated and available for members in both official languages, I suggest that we put this over and get on with the other witness who is here this morning.

Mr. Boudria: On a point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: Your point of order will be recognized.

Before I proceed, I should point out that we have with us today several members who are not regular sitting members of the committee. The normal procedure is for the committee to give them permission to participate in that debate. Are there any objections to that?

Some hon. members: No.

The Chairman: I would think not. Mr. Boudria, you wanted to be recognized on the same point of order?

Mr. Boudria: Mr. Chairman, I think the suggestion offered by the member across would be far too convenient for the government this morning. In view of the fact that Mr. Malépart, who brought to our attention the fact that it should have been translated by now . . . It does not mean that we should further delay this item which is of national importance and not deal with it because it was not translated by now, particularly in view of the fact that while Mr. Malépart has indicated that he is concerned about this, because of the urgency, he is willing to let the matter proceed. It is my view, Mr. Chairman, that we deal with the matter forthwith.

The Chairman: All right. Mr. Baker, on the . . .

Mr. Baker: On the same point of order, Mr. Chairman.

Certainly Mr. Boyer would be correct if it were something that the committee had presented in the form of a motion or resolution. As far as a letter is concerned from the member from Nickel Belt to the chairman of the committee bringing something to his attention for consideration by the committee, I do not feel that it states anywhere in the rules that such a letter to the chairman has to be in both official languages.

The distribution of that letter by the clerk is another matter completely. If it is against the rules, or if the committee believes it to be so, we can have the letter withdrawn immediately. Everybody knows what is in the letter.

The Chairman: I think there is a consensus amongst the committee that we will proceed. I apologize for the fact that the letter was not translated into the two languages. It should have been translated before being distributed to the committee members and we have been reminded of it. Hopefully, it will not happen again.

Let us proceed with the issue at hand.

Mr. Greenaway: On a point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: On a point of order, Mr. Greenaway.

[*Traduction*]

committee go on with its business pending the translation of this letter.

Jusqu'à ce que cette lettre ait été traduite et qu'elle soit disponible dans les deux langues officielles, je suggère que nous mettions cela de côté et que nous entendions l'autre témoin qui est ici ce matin.

M. Boudria: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Je vous entendrai à ce sujet.

Mais avant, je dois signaler qu'il y a aujourd'hui parmi nous plusieurs députés qui ne siègent pas normalement au Comité. La procédure exige que le Comité leur donne la permission de participer au débat. Y a-t-il des membres qui s'y opposent?

Des voix: Non.

Le président: J'espérais bien que non. Monsieur Boudria, vous invoquiez le Règlement?

M. Boudria: Monsieur le président, je pense que la suggestion faite par le député d'en face constitue un prétexte bien commode pour le gouvernement ce matin. D'autant plus que M. Malépart a signalé que le document aurait déjà dû être traduit . . . Cela ne nous donne pas le droit de reporter encore une fois cette question d'importance nationale et de ne pas en traiter maintenant parce que le document n'a pas été traduit, surtout que M. Malépart s'est dit préoccupé par le fait que, compte tenu de l'urgence de la question, il serait disposé à laisser le Comité continuer ses travaux. À mon avis, monsieur le président, nous devons traiter, sans plus attendre, ce dossier.

Le président: D'accord. Monsieur Baker, au sujet de . . .

M. Baker: Monsieur le président, j'invoque aussi le Règlement au sujet de la même question.

M. Boyer aurait évidemment raison s'il s'agissait d'un document présenté par le Comité, par exemple une motion ou une résolution. Mais puisqu'il s'agit d'une lettre envoyée par le député de Nickel Belt au président du Comité pour demander l'examen, par le Comité, d'une question particulière, il ne me semble pas stipulé dans le Règlement qu'un document de ce genre doit être dans les deux langues officielles.

La distribution de cette lettre, par le greffier, constitue toutefois une tout autre affaire. Si cela constitue une infraction au Règlement, ou si le Comité croit qu'il en est ainsi, nous pouvons demander le retrait immédiat de la lettre. Chacun en connaît d'ailleurs le contenu.

Le président: Je pense que tous les membres sont d'accord pour que nous poursuivions nos travaux. Je m'excuse du fait que cette lettre ne soit pas dans les deux langues officielles. Elle aurait dû être traduite avant d'être distribuée aux membres du Comité, obligation que l'on nous a rappelée. Nous espérons que cela ne se reproduise pas.

Poursuivons donc nos travaux.

M. Greenaway: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: M. Greenaway invoque le Règlement.

[*Text*]

Mr. Greenaway: I would just like to make one point. I am fully aware of the importance of the two languages, but are the gentlemen over there saying that there is a degree of urgency and that this supercedes the . . .

The Chairman: No. Mr. Greenaway, on that point of order, essentially the committee has taken a decision that no document should be circulated to the committee members without it being in the two official languages. That is a ruling the committee has made and we will stick by it. My apologies . . .

Mr. Greenaway: But are you waiving it for today?

The Chairman: Yes. We are making a special exception.

Mr. Boudria: Mr. Chairman, we are perhaps only playing with words here. We could have the clerk . . .

Mr. Baker: Take back the letter.

Mr. Boudria: —take back the letters and Mr. Rodriguez could distribute them back to the members. We are only playing with words here. We would end up with the same thing.

The Chairman: We are just going in circles. We all have important things that we are concerned about.

There are a number of ways we can proceed this morning. The first one would be that Mr. Rodriguez . . .

Mr. Rodriguez: Excuse me for a minute.

Mr. Stackhouse: You had better go on with the second one.

The Chairman: Perhaps we should continue with the other agenda items. We will give Mr. Rodriguez . . . we can be patient.

Mr. Rodriguez: Sorry about that, Mr. Chairman.

The Chairman: Are you ready to proceed, Mr. Rodriguez?

Mr. Rodriguez: I like to get my act together.

The Chairman: That is a good plan.

There are a number of ways we can proceed. I have given the matter of the letter consideration, but I do not want to rule on it initially because if it I did that, as you well know, that would rule out any discussion. I am sure the committee members would want to participate in that, so I do not want to do that.

Mr. Rodriguez, we can . . .

Mr. Nunziata: Mr. Chairman, are you suggesting that you have already made up your mind and that . . .

The Chairman: I am not doing that at all. I said that I have considered the matter, but wanted to leave it open to discussion.

• 1115

Mr. Nunziata: Can I take it that the final decision will be a result of a vote of this committee?

The Chairman: That depends on how we proceed, and I am just getting to that.

[*Translation*]

M. Greenaway: Je voudrais tout simplement signaler un point. Je suis parfaitement conscient de l'importance des deux langues, mais est-ce que les députés maintiennent que cette question est d'une certaine urgence et que cela a préséance . . .

Le président: Non. À ce sujet, monsieur Greenaway, le Comité a en fait décidé qu'aucun document ne devrait être remis aux membres du Comité s'il n'est pas dans les deux langues officielles. C'est là une décision que nous avons prise et que nous entendons respecter. Je regrette . . .

M. Greenaway: Mais est-ce que vous y dérogez aujourd'hui?

Le président: Oui. Nous faisons une exception spéciale.

M. Boudria: Monsieur le président, peut-être jouons-nous sur les mots. Nous pourrions demander au greffier . . .

M. Baker: De reprendre la lettre.

M. Boudria: . . . de reprendre la lettre, que M. Rodriguez pourrait distribuer plus tard aux membres. Mais nous jouons sur les mots. Nous pourrions nous retrouver dans la même situation.

Le président: Nous tournons en rond. Nous avons des questions importantes à examiner.

Nous pouvons procéder de différentes façons. Nous pourrions tout d'abord demander à M. Rodriguez . . .

M. Rodriguez: Excusez-moi une minute.

M. Stackhouse: Vous faites mieux de présenter votre deuxième solution.

Le président: Peut-être pourrions-nous passer aux autres points à l'ordre du jour. Nous donnerons à M. Rodriguez . . . nous pouvons être patients.

M. Rodriguez: Monsieur le président, je m'en excuse.

Le président: Monsieur Rodriguez, êtes-vous prêt à aller de l'avant?

M. Rodriguez: J'aime à organiser mes affaires.

Le président: C'est une bonne idée.

Nous pouvons procéder de différentes façons. Je me suis penché sur la question de la lettre, mais je ne veux pas me prononcer immédiatement, parce que cela écarterait toute possibilité de discussion. Je suis certain que les membres du Comité veulent prendre part à l'examen de cette question; par conséquent, je ne rendrai pas ma décision.

Monsieur Rodriguez, nous pouvons . . .

M. Nunziata: Monsieur le président, est-ce dire que vous êtes déjà parvenu à une décision et que . . .

Le président: Ce n'est pas ce que je dis. J'ai dit que je me suis penché sur la question, mais je veux que cela reste ouvert à la discussion.

M. Nunziata: Dois-je en conclure que la décision finale sera le résultat d'un vote par le Comité?

Le président: Cela dépend de la façon dont nous allons procéder, et j'en arrive à ce point.

[*Texte*]

Mr. Nunziata: Thank you.

The Chairman: Essentially, we can have Mr. Rodriguez put his letter in the form of a motion. As I see it, it is really two motions, or at least two parts of one motion; one being the general discussion of the conflict-of-interest guidelines; the second being the specific issue relating to Mr. Stevens. Mr. Rodriguez, are you interested in placing before the committee a motion we can then discuss and debate?

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, the way I would like to proceed is to... I have asked the committee in the last paragraph to consider two particular items. I would suggest that I proceed by giving you the rationale why I believe those two particular aspects ought to be looked at, investigated, by this committee. I would like to hear the opinions around this table on those two questions before I move any motions, or before any motions are moved.

An hon. member: Hear, hear.

The Chairman: I have no problems with that, as chairman.

We will open it up for discussion, and Mr. Rodriguez, I will ask you to open the discussion. We will work with the rules we have worked in the past, the informal rules of 10 minutes, and we will go around the table accordingly.

Mr. Rodriguez, do you wish to start?

Mr. Rodriguez: Yes, Mr. Chairman.

I thought I should begin by reading just the last paragraph of the letter, specifically the two particular things I have asked the committee to deal with:

> ... I would ask that the matter be placed on the committee's agenda and considered for early review in order to clarify this serious situation of conflict of interest.

That is the whole question of the Sinclair Stevens-Noreen Stevens potential conflict of interest.

And secondly:

> I would also ask that the Committee investigate if the current guidelines are adequate when the spouse of a Minister is effectively managing assets which have been placed in a blind trust.

Mr. Chairman, the facts are very clear. When Mr. Sinclair Stevens was named to the Cabinet, he put into a blind trust his assets. He put them into his wife's control. Then the wife obtained an interest-free loan, $2.6 million for one year. The person from whom she obtained the loan was in fact an executive of a company, Magna International, which in fact has been doing business with DRIE, which is the ministerial responsibility of Mr. Stevens. Subsequent to that, we have now learned that the son of that individual, Mr. Czapka, is indeed running one of these Magna companies that in itself has also received considerable amounts of government loans, interest-free loans, etc.

[*Traduction*]

M. Nunziata: Merci.

Le président: Il s'agirait en fait que M. Rodriguez fasse du contenu de sa lettre l'objet d'une motion. En fait, il y aurait deux motions, ou une motion en deux parties; la première viserait la tenue d'une discussion générale au sujet des lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts; la seconde porterait expressément sur le cas de M. Stevens. Monsieur Rodriquez, voulez-vous présenter au Comité une motion dont nous pourrons ensuite discuter et débattre?

M. Rodriguez: Monsieur le président, voici comment j'aimerais procéder... J'ai demandé au Comité, dans le dernier paragraphe, d'examiner deux questions particulières. Je pourrais vous expliquer pourquoi il me semble nécessaire pour le Comité d'examiner et d'explorer ces deux éléments. Avant de présenter des motions, ou avant que d'autres membres n'en présentent, j'aimerais entendre les opinions de mes collègues.

Une voix: Bravo!

Le président: Cela me semble acceptable, en tant que président.

Nous allons donc en discuter, et je vous demanderais, monsieur Rodriguez, de donner le coup d'envoi. Noua allons nous en tenir aux règles que nous avons suivies dans le passé, à savoir 10 minutes par intervenant, et nous allons faire un tour de table.

Monsieur Rodriguez, voulez-vous commencer?

M. Rodriguez: Oui, monsieur le président.

Il me semble que je devrais commencer par lire le dernier paragraphe de la lettre où je présente les deux points que j'ai demandé au Comité d'examiner.

> ... Je demanderais que la question soit portée à l'ordre du jour du Comité et qu'elle soit étudiée sans tarder afin de jeter de la lumière sur ce cas grave de conflit d'intérêts.

Je veux dire la question du conflit d'intérêts mettant en jeu Sinclair Stevens et Noreen Stevens.

Et deuxièmement:

> Je demanderais également de déterminer l'acceptabilité des lignes directrices en vigueur dans le cas du conjoint ou de la conjointe d'un ministre chargé de la gestion de biens placés en fiducie.

Monsieur le président, les faits sont indéniables. Lorsque M. Sinclair Stevens a accédé au Cabinet, il a mis ses avoirs en fiducie. Il les a confiés à sa femme. Puis, cette dernière a obtenu un prêt sans intérêt de 2,6 millions de dollars pour un an. La personne de laquelle elle a obtenu ce prêt était un cadre d'une société, la Magna International, qui a fait affaire avec le MEIR, lequel relève de la compétence de M. Stevens. Nous venons par ailleurs d'apprendre que le fils de cette personne, M. Czapka, dirige une des sociétés Magna qui a aussi reçu des sommes considérables de prêts gouvernementaux, des prêts sans intérêts, etc.

[*Text*]

I think the facts are clear on that score, and I think we have to look at the guidelines; and a brief history of the guidelines is important—the guidelines of conflict of interest.

In 1979, when Joe Clark was the Prime Minister of this country he developed a guide, the conflict-of-interest guidelines for Ministers of the Crown, and under controlled assets he said, and it is in there:

> Ministers, their spouses and minor or dependent children may not after completion of any arrangement necessary to comply with these guidelines purchase, sell or retain any direct interest in any controlled assets, including . . .

And he lists them all.

Then along came 1980, when the Trudeau government was returned, and Allan MacEachen drafted conflict-of-interest guidelines that governed the behaviour of Ministers, their spouses and dependent children; and in section 7 of that guideline, he said:

> These guidelines do not directly apply to spouses or dependent children of Ministers. It goes without saying that Ministers must not transfer their assets to their spouses or dependent children with a view to avoiding the requirement of these guidelines.

So we have consistency both in what Joe Clark meant to cover and what the Liberal succeeding government covered. The fact is that spouses and the dependent children are covered. Then, of course, a committee was set up: the Starr-Sharp Committee, or Sharp-Starr Committee. And I believe one of our distinguished colleagues in this committee, Mr. Boyer, was the executive director of that committee. In fact our leader, Ed Broadbent, dealing with this question of conflict, wrote to the Hon. Mitchell Sharp and the Hon. Michael Starr, the co-chairpersons. That letter was dated December 22, 1983, and Mr. Broadbent says, and I quote the relevant paragraph:

• 1120

> The 1980 guidelines expressly exempt spouses and dependent children from their purview. This reflects a view that each spouse may wish to pursue her or his own career. Because their careers are "independent", the financial details of only one are now required to be disclosed. This is wrongheaded. Despite separate careers, marriage remains in part an economic union, a partnership of equals. As has been recognized in varying degrees in family law reform legislation, each spouse may have a pecuniary interest in the economic activities of the other during (and after) a marriage. The conflict of interest provisions should not ignore this interest.

In other words, the economic interests of husband and wife are inextricably bound together, and family law now as it applies recognizes that economic union as well as the legal union of the marriage.

[*Translation*]

Je pense que les faits sont indéniables et que nous devons nous pencher sur les lignes directrices. Il conviendrait tout d'abord, je crois, de faire un bref historique de ces lignes directrices sur les conflits d'intérêts.

En 1979, lorsqu'il était premier ministre, M. Joe Clark a établi des lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts pour les ministres de la Couronne et, au sujet des biens contrôlés, il a stipulé:

> Les ministres, leurs conjoints et leurs enfants mineurs ou à charge ne peuvent pas, après avoir pris les dispositions nécessaires pour assurer la conformité aux présentes lignes directrices, acheter, vendre ou conserver un intérêt direct dans des biens contôlés, y compris . . .

Et il les énumère.

En 1980, lorsque le gouvernement Trudeau a été réélu, Allan MacEachen a rédigé des lignes directrices sur les conflits d'intérêts régissant le comportement des ministres, de leurs conjoints et de leurs enfants à charge; l'article 7 de ces lignes directrices stipulait ce qui suit:

> Les présentes lignes directrices ne s'appliquent pas directement aux conjoints ou aux enfants à charge des ministres. Il va sans dire que les ministres ne doivent pas céder leurs biens à leurs conjoints ou à leurs enfants à charge pour éviter de s'y conformer.

Il y a donc concordance entre le champ d'application des lignes directrices adoptées par Joe Clark et celui des lignes directrices appliquées par le gouvernement libéral suivant. Par conséquent, les lignes directrices englobent les conjoints et les enfants à charge. Il y a ensuite un comité qui a été créé, le Comité Starr-Sharp, ou Sharp-Starr. Et je crois qu'un de nos distingués collègues, M. Boyer, en était le directeur exécutif. Le chef de notre parti, M. Broadbent, a d'ailleurs écrit à l'hon. Mitchell Sharp et à l'hon. Michael Starr, les coprésidents. Dans sa lettre du 22 décembre 1983, M. Broadbent a déclaré, et je cite le passage pertinent:

> Les conjoints et les enfants à charge sont exemptés expressément de l'application des lignes directrices de 1980. Cela reflète l'opinion que chaque conjoint peut souhaiter poursuivre sa propre carrière. Parce qu'ils mènent chacun des carrières distinctes, on exige maintenant que soient divulgués les renseignements financiers sur un seul d'entre eux. Cette vision des choses est erronée. En dépit de carrières distinctes, le mariage demeure en partie une union économique, une association d'égal à égal. Il a été reconnu à divers degrés dans les réformes apportées au droit de la famille que chaque conjoint peut avoir un intérêt pécuniaire dans les activités économiques de l'autre au cours du mariage (ou après le mariage). Les dispositions sur les conflits d'intérêts ne devraient pas ignorer ce fait.

Autrement dit, les intérêts économiques du mari et de la femme sont inextricablement liés, et le droit de la famille, tel qu'il s'applique maintenant, reconnaît que le mariage constitue

[*Texte*]

Now, the Starr-Sharp Committee filed its report in May, 1984. In fact, that report, on page 175, quotes Mr. Broadbent's relevant paragraph which I just read. It says:

> The 1980 guidelines for Ministers reverted to the earlier position. The Leader of the New Democratic Party has submitted this view to us: "The 1980 guidelines expressly exempt spouses and dependent children from their purview. This reflects a view that each spouse may wish to pursue her or his own career".

So that evidence, that view from the Leader of the New Democratic Party, was reflected in the report.

Then we have Prime Minister Mulroney's position. Prime Minister Mulroney's position, if I can put my hands on it, September 9, 1985. He says, and this is the letter that went to Ministers with respect to conflict of interest, and I quote:

> I wish it to be understood clearly by all Ministers that they have an individual responsibility to prevent conflicts of interest, including those that might arise out of the activities of their spouses or dependent children on the dealings in property or investments which are owned or managed in whole or in part by their spouses or dependent children.

So there seems to be, Mr. Chairman, a consistent line from 1979 right up to the present time that, in fact, you cannot consider your spouse as a blind trust, that in fact, the spouse obviously has a pecuniary interest. There is an economic union, recognized now in law, and it is recognized by directions from the Prime Minister on down.

Now, I have asked this committee to take a look at the Stevens potential conflict of interest in this case because, in fact, the answers that we are getting in the House of Commons do not really deal with the issue, do not clarify the issue to the satisfaction of many, many, many Canadians out there, many ordinary Canadians. Certainly to many Members of Parliament—and I am sure on the government side as well—the answers amount to nothing more than stone-walling on the issue. And that is why I wrote the letter to this committee, because I felt that this committee, of all committees, should deal with the behaviour of Members of Parliament, including Ministers. Including Ministers.

In fact, to just deal with that, I would refer to the Sharp-Starr report, on page 53, in which it says in the first paragraph at the top of that page:

> Parliament has other responsibilities in this area, besides enacting laws. A number of parliamentary committees have jurisdiction over areas or subjects where matters of ethical conduct can arise, and thus Parliament has a "watchdog" responsibility to ensure that these matters are aired responsibly whenever necessary.

[*Traduction*]

non pas seulement une union légale, mais aussi une union économique.

Le Comité Starr-Sharp a déposé son rapport en 1984. À la page 176, les auteurs citent le paragraphe pertinent de la lettre de M. Broadbent que je viens de lire. Voici ce qu'on y trouve:

> Les lignes directrices publiées en 1980 à l'intention des ministres reviennent à la position antérieure. Voici l'opinion du leader du Nouveau parti démocratique à ce sujet: «Les conjoints et les enfants à charge sont exemptés expressément de l'application des lignes directrices de 1980. Cela reflète l'opinion que chaque conjoint peut souhaiter poursuivre sa propre carrière.

Le rapport a donc tenu compte de la vue exprimée par le chef du Nouveau parti démocratique.

Puis il y a la position adoptée par le premier ministre Mulroney. Il l'a exprimée,—si je puis mettre la main sur le document,—le 9 septembre 1985. Dans une lettre sur les conflits d'intérêts adressée aux ministres, il a déclaré, et je cite:

> Je veux que tous les ministres compennent bien leurs responsabilités personnelles d'empêcher les conflits d'intérêts, y compris ceux qui peuvent découler des activités de leur conjoint ou de leur conjointe ou de leurs enfants à charge au cours de transactions sur des biens immobiliers ou des investissements que possèdent ou que gèrent en tout ou en partie ces derniers.

Il me semble donc, monsieur le président, que de 1979 à venir jusqu'à aujourd'hui, la politique officielle est restée la même, à savoir que l'on ne peut confier des biens en fiducie à son conjoint ou à sa conjointe, parce que celui-ci ou celle-ci est manifestement intéressé sur le plan pécuniaire à ces biens. Il y a une union économique, désormais reconnue dans la loi, et reconnue également dans différentes directives, y compris celles énoncées par le premier ministre.

J'ai donc demandé au Comité de se pencher sur le cas du conflit d'intérêts éventuel de M. Stevens parce que les réponses que l'on nous donne à la Chambre des communes ne portent pas sur la question véritable et ne satisfont pas les Canadiens. Beaucoup de députés également, dont certains ministériels, j'en suis sûr, considèrent les réponses données comme étant évasives. C'est pourquoi j'ai écrit cette lettre au Comité, parce qu'il me semblait que, de tous les comités, celui-ci devait examiner la conduite des députés, y compris celle des ministres.

En fait, à ce sujet, je renvoie le Comité au rapport Sharp-Starr, à la page 51, où il est dit:

> La responsabilité du Parlement ne se limite pas à l'adoption de lois. Certains comités parlementaires ont compétence sur des domaines ou sujets qui peuvent donner lieu à des problèmes d'éthique. Le Parlement a donc une responsabilité de «chien de garde», celle de veiller à ce que, s'il y a lieu, ces problèmes soient discutés avec sérieux et à-propos.

[*Text*]

• 1125

In fact, the standing orders of the House of Commons specifically put the behaviour of Members of Parliament within the purview of this committee. And this committee has precedents to back up what I am asking it to do. This was the committee that examined the Bryce Mackasey case. Now, you will say, well, Bryce Mackasey was a private Member of Parliament, not a Minister. But this committee also looked at the Lloyd Axworthy incident—and he was a Minister of the Crown—when there was a charge of an alleged conflict of interest, or a potential conflict of interest. So there is precedent that in fact the Committee on Elections and Privileges have that right.

I think now, under the new standing orders, under the new rules, this committee really does not need a reference from the House of Commons. This committee is master of its own destiny. We can determine that which we would like to investigate, irrespective of what the House may want to do.

In the spirit of what we want to do with committees and in enhancing the role of private members and restructuring the committees to make them more useful tools in the service of the people of Canada, I have asked this committee therefore to look at those two particular issues: one, the specific case of the Stevens potential conflict of interest; what appears to many Canadians to be a conflict of interest we have a responsibility to clear up; and secondly, if there is any mushiness or any cloudiness about the guidelines as they relate to spouses, I think this committee has a responsibility to investigate that and to make recommendations on tightening it up and making it more applicable, if that is what we think after thorough investigation.

So, Mr. Chairman, that is the rationale behind what I did, and that is the intent of what I have asked this committee to do.

The Chairman: Thank you, Mr. Rodriguez.

Mr. Boyer.

Mr. Boyer: Mr. Chairman, the member for Sudbury is . . .

Mr. Rodriguez: Nickel Belt.

Mr. Boyer: Pardon me, Nickel Belt. I always refer to him as "Brother John" around this table and in less formal sittings, so I am glad to have that corrected.

From whatever riding we come, the issue you have raised before us is one of deep concern to anyone who is a member of this Parliament. That is obviously reflected by the fact that this issue has been front and centre in the House for several days now; many days now.

I have given a lot of thought to the letter the member for Nickel Belt distributed at our last meeting, because I obviously share his concern. This is something that has been an issue, a concern of mine, for at least four or five years now. I think when you begin to deal with conflict-of-interest policy, the more time you spend with it, the more you realize you are dealing with one of the most intricate areas possible, in terms

[*Translation*]

En fait, le Règlement permanent de la Chambre des communes stipule que la conduite des députés fait partie du domaine de compétence du Comité. D'ailleurs, il y a des précédents qui le confirment. C'est à votre Comité qu'il a été demandé d'examiner le cas de Bryce Mackasey. Vous direz peut-être que M. MacKasey était simplement député, et non pas ministre. Mais votre Comité s'est également penché sur le cas de Lloyd Axworthy, qui était ministre de la Couronne, lorsqu'il a été accusé de conflit d'intérêts, ou de conflit d'intérêts éventuel. Par conséquent, il y a des précédents qui démontrent que le Comité des privilèges et élections jouit de ce droit.

Or, je crois qu'en vertu du nouveau Règlement, le Comité n'a pas besoin d'un ordre de renvoi de la Chambre des communes. Il est maître de sa propre destinée. Il peut déterminer les cas sur lesquels il veut faire enquête, indépendamment des voeux formulés par la Chambre.

Compte tenu de l'orientation que nous voulons donner aux comités et du fait que nous voulons valoriser le rôle des députés et restructurer les comités pour en faire des outils utiles au service des Canadiens, j'ai demandé à votre Comité de se pencher sur deux questions particulières: premièrement, le cas du conflit d'intérêts éventuel de M. Stevens; nous avons le droit de tirer au clair ce qui, pour beaucoup de Canadiens, semble être une situation de conflit d'intérêts; et deuxièmement, la question de savoir si les lignes directrices paraissent ambiguës ou imprécises en ce qui concerne leur application aux conjoints et aux conjointes. Je crois que le Comité a le devoir d'examiner cet aspect et de formuler des recommandations sur les façons de les resserrer et de les rendre expressément applicables à ces personnes, si cela est notre avis après une enquête approfondie.

Voilà donc, monsieur le président, l'explication des mesures que j'ai prises et le but de la demande que j'ai présentée au Comité.

Le président: Merci, monsieur Rodriguez.

Monsieur Boyer.

M. Boyer: Monsieur le président, le député de Sudbury est . . .

M. Rodriguez: Nickel Belt.

M. Boyer: Excusez-moi, Nickel Belt. À cette table et dans des réunions moins officielles, je l'appelle toujours John; par conséquent, je me réjouis de cette correction.

Quelle que soit votre circonscription, la question que vous avez soulevée nous préoccupe tous grandement en tant que députés. C'est ce que traduit manifestement le fait qu'elle est l'objet des échanges, à la Chambre, depuis déjà beaucoup de jours.

J'ai beaucoup réfléchi à la letre du député de Nickel Belt distribuée lors de notre dernière réunion, parce que je partage évidemment sa préoccupation. Cette question me préoccupe en effet depuis au moins quatre ou cinq ans. Lorsque l'on se penche sur la politique relative aux conflits d'intérêts, l'on s'aperçoit, au fur et à mesure que l'on approfondit la question, qu'il s'agit assurément d'un des domaines les plus complexes

[*Texte*]

of establishing policy and procedures that are going to deal with government activity, the public interest, the private interests all of us have, and how those are to be reconciled in a way that maintains confidence in the integrity of our institutions.

In fact, when the member for Nickel Belt referred to that passage on page 53 of the report *Ethical Conduct in the Public Sector*, I think he just underscored the statement there that Parliament has a watch-dog responsibility to ensure that these matters are aired responsibly whenever necessary. I cannot help but think no matter has received as considerable an airing since I came here some 18 months or so ago to be a member of this Thirty-Third Parliament. This matter has been considerably aired, and there is no doubt that Parliament is performing its watch-dog responsibility in this area.

• 1130

This brings us to the central point of our colleague's submission as to whether this committee should take up, as a proper subject of our mandate and our work, a review generally of the conflict of interest code and, specifically, the transactions that relate to one Minister of the Crown.

I think the central point in all of this is that, when you are dealing with who is appointed to a Cabinet and who is fired from a Cabinet, only one person makes that decision in our system, and that is the Prime Minister. Members of a Cabinet can resign of their own initiative, but the decision as to who is appointed and who is asked to resign rests with one person. So we are entering here into an area of prime ministerial prerogative.

Dating back I guess to about 1925, when the first Orders in Council were passed trying to set down rules that would regulate conflicts of interest, this has been always done as an extension and as a reflection of the Prime Minister's prerogative and responsibility and accountability to Parliament in this area.

The conflict of interest guidelines, now reflected in the most recent version of them in the code, are really nothing but rules to do two things. The first is to prevent conflicts of interest from arising in the first place by anticipating that people who are in public office are going to be dealing, as government in the late 20th Century in this country does, in so many, many areas of economic and other activity. So you try and solve some of those problems in advance by requiring divestiture, either through sale or through placing assets in a trust or through disclosure. The second aspect, of course, is how to resolve conflicts when they do arise. I think those are really the two areas the code endeavours to address.

But, however you look at that, those rules are for the benefit of the Prime Minister, who appoints those individuals, and of those who have been appointed to clarify the current and contemporary attitudes and tolerances as to what can and cannot be done.

[*Traduction*]

pour ce qui est d'établir les principes et les procédures touchant l'activité du gouvernement, l'intérêt public et les intérêts particuliers de chacun d'entre nous et de la façon de concilier tout cela de manière à maintenir la confiance du public dans l'intégrité de nos institutions.

Lorsque le député de Nickel Belt a cité le passage, à la page 53 du rapport, *L'éthique dans le secteur public*, je pense qu'il a souligné l'affirmation selon laquelle le Parlement doit assumer une responsabilité de «chien de garde« afin de veiller à ce que ces questions soient examinées ouvertement chaque fois que cela est nécessaire. Il me semble que depuis mon arrivée ici, il y a quelque 18 mois, en tant que député de la 33e législature, aucune autre question n'a été autant examinée. Elle a fait l'objet d'examens nombreux, et il est donc indéniable que le Parlement assume sa responsabilité de surveillance dans ce domaine.

Cela nous amène donc au principal point qu'a voulu faire valoir notre collègue, à savoir l'opportunité pour le Comité d'entreprendre, compte tenu de notre mandat et de nos travaux, un examen général des lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts et, d'une manière toute spéciale, des activités touchant un ministre de la Couronne.

Je crois que le principal point à retenir, dans tout cela, est qu'une seule personne est en définitive chargée des nominations au Cabinet et des renvois de celui-ci, c'est-à-dire, dans notre régime, le premier ministre. Les membres du Cabinet peuvent démissionner de leur propre chef, mais il n'y a en définitive qu'une seule personne chargée de décider qui sera nommé et à qui il sera demandé de démissionner. Nous touchons par conséquent à la question de la prérogative du premier ministre.

Depuis 1925, je crois, lorsqu'ont été adoptés les premiers décrets du conseil énonçant les règles s'appliquant aux conflits d'intérêts, cela a toujours constitué un prolongement et un reflet de la prérogative du premier ministre et de sa responsabilité envers le Parlement à cet égard.

Les lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts, dont le code renferme la plus récente version, ne sont en fait que des règles qui obligent de faire deux choses. Premièrement, il faut empêcher des conflits d'intérêts de se produire en reconnaissant que les titulaires de charges publiques au Canada, en cette fin du XXe siècle, seront appelés à s'occuper d'un très grand nombre d'activités économiques et autres. Il s'agit par conséquent de prévenir les conflits en exigeant que ces personnes se défassent de leurs biens, en les vendant ou en les plaçant en fiducie. Deuxièmement, il faut évidemment savoir comment régler ces conflits lorsqu'ils se produisent. Je pense que le code traite donc de ces deux grandes questions.

Mais, d'une manière ou d'une autre, ces règles ont été adoptées dans l'intérêt du premier ministre, qui est chargé de nommer ces personnes, et des titulaires de ces charges, dans la mesure où elles précisent la mentalité et le degré de tolérance actuels quant au comportement jugé acceptable.

[*Text*]

Clearly, this is an area of evolution in our country. If you go back to Sir Francis Hincks and so to the times people would be sitting around a Cabinet table learning where a railroad was going to be built, from one town to another, a person would have been thought a fool taking up a good place at a Cabinet table if he did not go out and buy a lot of farmland between those two municipalities. We have had Premiers and Prime Ministers in office who at the same time have been chairmen of corporations. We have moved dramatically from that earlier political culture.

If you make another comparison as well, to other countries in the world, I think that on a comparative basis our situation in this country is truly admirable in terms of how we deal with and resolve conflicts of interest. That does not mean that we should ever cease to be vigilant and never cease to look at how the rules might be improved. This is a continuing quest to find the golden mean between the public interest and reconciling personal and private interests in second place to public interests.

But I come back to the point that these rules, as developed, have been developed by and for the Prime Minister and we are dealing in an area of prime ministerial prerogative. The Task Force on Conflict of Interest to which the member from Nickel Belt referred was established by Prime Minister Trudeau, who felt that there were some inadequacies in the rules at that time and undertook to have a review made of the entire situation. There was good reason for it: a task force did it, not a parliamentary committee. It has to do with areas of jurisdiction. It is based on the understanding of the origin and the purpose of these rules. I do not see the subject matter as being one that is appropriate for this parliamentary committee.

• 1135

The Chairman: Mr. Boyer, thank you. Mr. Boudria.

Mr. Boudria: Thank you very much, Mr. Chairman. I have listened attentively to the discussion thus far this morning. Mr. Boyer, if I can paraphrase what he said, noted that it was the responsibility of Parliament to ensure the proper conduct of the members. I am sure we all agree with this. But this committee is the instrument that is appropriate to ensure that it in fact happens or to ensure that there is a means for either redress or a means for questioning either conflicts of interest or potential conflicts of interest.

The letter of the member for Nickel Belt refers to two things, Mr. Chairman. The first is the necessity of reforming the guidelines or the potential necessity of reforming the guidelines or the conflict of interest code, as it is appropriately called since September 9, 1985.

The second in my view is far more important, that is, the issue of the present conflict of interest that is at hand. I would argue, Mr. Chairman, that there is no need to make any set of rules any stricter if the less strict rules, if I can use such an expression, are potentially breached at the moment. In other words, if one cannot follow something that is easy, why would one be following something that is harder? Therefore I would like to concentrate mostly on the so-called Stevens affair.

[*Translation*]

Il va sans dire que, sur ce plan, le Canada a beaucoup évolué. Au temps de Sir Francis Hincks, où l'on discutait autour de la table du Cabinet l'emplacement d'un futur chemin de fer, entre deux villes, tout membre du Cabinet qui n'aurait pas acheté une terre entre les deux localités aurait été jugé fort imprévoyant. Nous avons donc eu des premiers ministres, aux niveaux fédéral et provincial, qui ont en même temps été présidents de société. La situation a donc beaucoup changé depuis cette époque.

De plus, si l'on compare le Canada à d'autres pays, je pense que nous sommes vraiment admirables quant à la façon dont nous réglons les conflits d'intérêts. Cela ne signifie pas que nous devons cesser d'être vigilants et d'examiner les améliorations que nous pouvons éventuellement apporter aux règles. Nous n'aurons en effet jamais terminé la tâche de trouver le juste milieu afin de concilier l'intérêt public, d'une part, et les intérêts personnels et privés, d'autre part.

Mais je reviens au fait que ces règles ont été établies par le premier ministre et dans son intérêt et qu'il s'agit donc d'un domaine mettant en jeu la prérogative du premier ministre. Le Groupe de travail sur les conflits d'intérêts auquel a fait allusion le député de Nickel Belt a été mis sur pied par le premier ministre Trudeau, qui voyait des lacunes dans les règles, à l'époque, et qui a entrepris de faire faire une étude de toute la situation. Cela était tout à fait justifié: c'est un groupe de travail qui a entrepris la tâche, et non pas un comité parlementaire. Cela mettait en jeu les domaines de compétence, ainsi que l'origine et l'objet de ces règles. Le sujet ne me semble donc pas convenir à ce Comité parlementaire:

Le président: Merci, monsieur Boyer. Monsieur Boudria.

M. Boudria: Merci beaucoup, monsieur le président. J'ai écouté attentivement la discussion qui a eu lieu jusqu'ici. Si je puis paraphraser ses propos, je crois que M. Boyer a signalé que le Parlement avait le devoir de s'assurer de la conduite acceptable des députés. Je suis certain que nous en convenons tous. Mais ce Comité est le moyen approprié pour veiller à ce que le Parlement fasse son devoir, ou pour garantir l'existence d'un mécanisme servant soit à redresser la situation, soit à enquêter sur les cas de conflits d'intérêts réels ou possibles.

Dans sa lettre, monsieur le président, le député de Nickel Belt traite de deux aspects. Premièrement, il parle de la nécessité réelle ou éventuelle de réviser les lignes directrices ou le code sur les conflits d'intérêts, comme on l'appelle en fait depuis le 9 septembre 1985.

Le deuxième aspect, à mon avis, est beaucoup plus important, c'est-à-dire celui du conflit d'intérêts dont nous sommes actuellement saisis. Selon moi, monsieur le président, il n'est pas nécessaire de resserrer les règles s'il y a éventuellement infraction à des règles moins strictes, si on me permet cette expression. Autrement dit, si une personne ne peut se conformer à une exigence assez simple, pourquoi se plierait-elle à une exigence plus rigide? C'est pourquoi j'aimerais traiter surtout de l'affaire dite Stevens.

[*Texte*]

I do not believe our party and the opposition and the Canadians have been provided with the answers that are appropriate in the House of Commons. I think the member, Mr. Boyer, is correct in saying there have been many questions asked in the House of Commons. But I would like to submit to you, Mr. Chairman, the answers have not been forthcoming.

For instance, yesterday we were assured by the government House Leader that, because there were estimates last night . . . and I will quote to you, Mr. Chairman, from the answer of the President of the Privy Council and Government House Leader who said last night:

> Mr. Speaker, this is a curious question which keeps getting raised. I think the hon. member knows that my distinguished colleague, the Minister of Regional Industrial Expansion, will defend his estimates tonight. He is going to be available to answer questions on departmental responsibilities. If the hon. member does not know that, he does not know anything.

So, Mr. Chairman, very clearly, members of the House were led to believe yesterday that the Minister would be answering for all his responsibilities as the Minister of Regional Industrial Expansion. In my view, those responsibilities, as directed by the letter of September 9, 1985, of the Prime Minister, includes the responsibility of individual ministers to be accountable and to be responsible for their adherence to the conflict of interest code.

Unfortunately, as it turned out last night, members were not afforded the opportunity of obtaining answers in this regard. In my view, Mr. Chairman, there have been potential breaches of the code, section 16, section 35 by the Minister in question. I believe that there is also a breach of section 38 on the part of the Prime Minister who says it is the duty of the supervisor to provide a form of punishment and so forth when there has been a breach. So there is a potential breach there as well under section 38. This, of course, would involve the Prime Minister then. Not to mention article 1(*a*) of this schedule, which talks about a blind trust. All these issues have to be brought forward and discussed thoroughly. Mr. Chairman, I would like to submit to you, there is only one way of doing that and that is in this committee. I believe the committee should be able to hear witnesses. We should be able to hear about the trustees of this so-called blind trust.

• 1140

I move, Mr. Chairman, that the Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure conduct an inquiry into the potential conflict of interest of the Minister of Regional Industrial Expansion, and that in its inquiry the power to subpoena persons, papers and records be used, and that all witnesses be sworn; and that a list of witnesses be summoned, including among others the Honourable Sinclair Stevens, PC, MP, Mrs. Noreen Stevens and John Christopher Wansbrough, the President of National Trust.

Mr. Rodriguez: On a point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, Mr. Rodriguez.

[*Traduction*]

Je ne crois pas que notre parti, l'opposition et les Canadiens se sont vu donner les réponses appropriées à la Chambre des communes. Le député, M. Boyer, a raison de dire qu'un très grand nombre de questions ont été posées à la Chambre. Mais, à mon avis, monsieur le président, nous demeurons sans réponse.

Hier, par exemple, le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré que parce que la Chambre était saisie du budget des dépenses . . . et je vous citerai, monsieur le président, un passage de la réponse donnée par le président du Conseil privé et leader du gouvernement à la Chambre hier soir:

> Monsieur le président, voilà une étrange question qu'on ne cesse de soulever. Je pense que le député sait que mon distingué collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale, défendra ce soir son budget des dépenses. Il sera disponible pour répondre à des questions au sujet des responsabilités de son ministère. Si le député ne sait pas cela, il ne sait rien.

Par conséquent, monsieur le président, l'on a fait croire aux députés, hier, que le ministre répondrait de toutes ses responsabilités en tant que ministre de l'Expansion industrielle régionale. Or, selon moi, ces responsabilités, ainsi que le précisait le premier ministre dans sa lettre du 9 septembre 1985, comprennent celle d'assurer le respect du code relatif aux conflits d'intérêts.

Malheureusement, les députés n'ont pas eu l'occasion, hier soir, d'obtenir des réponses à cet égard. À mon avis, monsieur le président, le ministre intimé a éventuellement commis des infractions au code, plus particulièrement aux articles 16 et 35. Je crois aussi que le premier ministre a violé l'article 38, qui stipule que le supérieur immédiat a le devoir d'imposer une peine en cas d'infraction. Cela signifie qu'il y a éventuellement infraction à l'article 38, ce qui met par conséquent en jeu le premier ministre. Sans parler de l'article 1*a*) de l'annexe, qui traite des fiducies. Nous devons donc nous pencher sur toutes ces questions et en discuter de façon exhaustive. Monsieur le président, il n'y a, à mon avis, qu'une seule façon de procéder, et c'est d'en confier la tâche à ce Comité. Je crois que le Comité devrait aussi pouvoir entendre des témoins. Nous devrions pouvoir entendre parler des fiduciaires de cette prétendue fiducie.

Monsieur le président, je propose que le Comité permanent des privilèges et élections mène une enquête au sujet du conflit d'intérêts éventuel du ministre de l'Expansion industrielle régionale et que, dans le cadre de cette enquête, il soit habilité à citer des personnes, documents et dossiers, et que tous les témoins soient assermentés; et que divers témoins soient convoqués, dont l'hon. Sinclair Stevens, Mme Noreen Stevens et M. John Christopher Wansbrough, président du *National Trust*.

M. Rodriguez: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Oui, monsieur Rodriguez.

[*Text*]

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, at the start, when you discussed how we would proceed and we were laying out the ground rules, I suggested, and there was not a naysayer in the group, that what we ought to do is have a discussion about the two proposals I have made in my letter. Then, after we have had the discussion, we would then determine which motions would be moved.

So I would suggest to my hon. friend on the right that maybe he ought to withdraw that motion or you ought to rule that it is not in line, put it off or postpone it until we have had our discussion.

Mr. Guibault (Saint-Jacques): On a point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Guibault.

Mr. Guibault (Saint-Jacques): Maybe Mr. Rodriguez believes he needs to make an exposé first and then come back later to make a motion. I contend that my colleague has the floor legitimately. He has made remarks. He has decided to move the motion. I do not see anything wrong with that. He has the floor legitimately.

I would like the Chair to rule whether the motion is in order or not, as is the duty of the Chair.

The Chairman: Yes, Mr. Greenaway.

Mr. Greenaway: All well and good, but I am of the opinion that there was a gentlemen's agreement around this table. I know that everyone is not a gentleman . . .

The Chairman: Order, please.

Please do not reflect on the members of the committee.

Mr. Greenaway: I did feel there was a gentlemen's agreement made. It certainly was clear to me.

The Chairman: And your comments, Mr. Kindy?

Mr. Kindy: Mr. Chairman, there is a motion on the table and I think it is proper that you . . .

The Chairman: My inclination is that there was a very clear gentlemen's agreement that we discuss Mr. Rodriguez's letter and he, as you know, had an option to consider whether or not we put it in motion form.

When I put that before the committee, it was very clear that there was an agreement, from the members sitting at the table, that we not do that. So I think for us to do it now would simply be deflecting the issue rather than dealing with the issue . . . I would prefer not to take the motion at this time.

Mr. Boudria: Mr. Chairman, we did, of course, agree to have a discussion on it. All three parties have spoken. I was the last one to speak in terms of the first round. I concluded my remarks, saying that I agreed with the hon. member from Nickel Belt. I particularly believe his second point is the most relevant one, the one we should be proceeding with and, more particularly, that certain witnesses should be called.

I happen to also believe, Mr. Chairman, although I did not include it in my motion, that this committee should be hearing these witnesses in the presence of television, in the presence of

[*Translation*]

M. Rodriguez: Monsieur le président, tout d'abord, lorsque vous avez discuté de la façon dont nous procéderions et que nous avons établi les règles, j'ai suggéré, et personne ne s'y est opposé, d'avoir une discussion au sujet des deux propositions faites dans ma lettre. À l'issue de cette discussion, nous pourrions décider des motions à présenter.

Par conséquent, je suggérerais à mon honorable ami à ma droite de retirer sa motion, ou peut-être devriez-vous décider que cela n'est pas conforme et doit être reporté après la tenue de notre discussion.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Monsieur Guilbault.

M. Guilbault (Saint-Jacques): M. Rodriguez se croit peut-être obligé de faire tout d'abord un exposé, pour ensuite présenter une motion. À mon avis, mon collègue a légitimement droit de parole. Il a fait des observations. Il a décidé de présenter une motion. Je n'y vois rien de mal. Il a légitimement droit de parole.

La présidence pourrait-elle déterminer si la motion est recevable ou non, comme c'est son devoir de le faire?

Le président: Oui, monsieur Greenaway.

M. Greenaway: D'accord, mais je croyais que nous avions une entente à l'amiable. Je sais que nous ne sommes pas tous de grands amis . . .

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Je vous prierais de ne pas passer de réflexions sur les membres du Comité.

M. Greenaway: Il me semble que nous avions une entente à l'amiable. J'en étais convaincu.

Le président: Monsieur Kindy?

M. Kindy: Monsieur le président, une motion a été présentée, et je pense que vous devez . . .

Le président: Il me semble que nous nous étions entendus pour discuter de la lettre de M. Rodriguez et qu'il avait, quant à lui, l'option d'en faire la teneur d'une motion.

Lorsque j'ai proposé cela au Comité, les membres se sont entendus, et s'y sont opposés. Par conséquent, si nous décidons de faire le contraire, maintenant, nous ne ferons que contourner la question plutôt que d'en traiter . . . Je préfère ne pas recevoir la motion pour l'instant.

M. Boudria: Nous avons évidemment convenu, monsieur le président, de tenir une discussion. Les trois partis se sont exprimés. J'ai été le dernier à prendre la parole au premier tour. J'ai conclu mes remarques en me disant d'accord avec le député de Nickel Belt. Je crois notamment que son deuxième point est le plus pertinent, à savoir que nous devons procéder à l'examen du cas et convoquer certains témoins.

Je pense aussi, monsieur le président, même si je n'ai pas inclus cela dans ma motion, que le Comité devrait entendre les témoins en présence des caméras de télévision, de la radio,

[*Texte*]

audio, that they should be open meetings to the public and so on.

I had intended on expressing all those views and others when speaking to my motion. But, of course, I have just moved my motion and have not yet had the opportunity of addressing it.

The Chairman: Mr. Baker.

Mr. Baker: Mr. Chairman, you have made a ruling and you are perfectly within your authority to make such a ruling. I suppose we could question your ruling but, as I see it, you have made your ruling . . .

• 1145

The Chairman: Let me clarify. What I have done is express an opinion to you, and I would hope the committee would continue to operate in a fashion which I thought was a gentlemen's understanding. If need be, I will rule on it. I would prefer that we come to an agreement on our own and continue.

Mr. Baker: Perhaps you could go halfway and defer the motion, pending the completion of all comments around the table.

The Chairman: This was essentially what we had talked about originally, and it is my understanding of where we were going.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, I would appeal to my colleague to withdraw the motion for the time being. One of the things I thought we were trying to build in committees, with the new *ambiance* we are trying to create, is a spirit of collegiality and working together to develop things which will improve Parliament. So we will in fact be watch-dogs over the activities of our colleagues and of Parliament as a whole.

I would hope that after we have had the discussion, it would be possible then together to come up with a resolution to help us fulfil this role without exacerbating feelings, because in fact the government has a majority in this committee. If the government wants to crush it, they can crush the whole thing and keep it again in an arena which is highly charged. Or else we can do things in a logical and intelligent fashion and we can serve Parliament. So I ask my colleague to consider withdrawing the motion for the time being.

Mr. Guilbault (Saint-Jacques): First of all, I would want to make sure there is no misunderstanding on our part. If there is such an agreement, maybe we did not understand all the terms. But one thing occurs to me, as much as I agree with the substance of what Mr. Rodriguez is trying to achieve: How do we do it? We had a preliminary discussion, and I thought we had that after a round from each party. What do we do?

We have to come at some point to something concrete; we need a vehicle to achieve this. What are we going to do? Do we want to discuss for an hour until the end of this meeting without a formal motion? What are we going to be debating?

To get out of this imbroglio, Mr. Chairman, may I suggest—if it is allowable to you and to the rest of the members around the table—you reserve your decision as to the allowa-

[*Traduction*]

qu'il devrait tenir des séances ouvertes au public, et ainsi de suite.

J'avais l'intention d'exprimer toutes ces vues, et d'autres, au moment de traiter de ma motion. Mais je viens tout juste de la présenter et je n'ai pas encore eu la possibilité de l'expliciter.

Le président: Monsieur Baker.

M. Baker: Monsieur le président. Vous venez de rendre une décision, comme vous êtes entièrement dans votre droit de faire. Nous pourrions, je suppose, la mettre en question, mais je crois que vous avez rendu votre décision . . .

Le président: Permettez-moi de préciser. Je vous ai exprimé mon opinion et j'aurais espéré que le Comité poursuive ses travaux selon ce que je croyais être une entente à l'amiable. S'il le faut, je rendrai une décision. Mais je préférerais que les membres du Comité s'entendent et qu'ils continuent.

M. Baker: Peut-être pourriez-vous faire un compromis et différer la motion, c'est-à-dire la reporter jusqu'à ce que nous ayons terminé le tour de table.

Le président: C'est essentiellement ce que nous proposions au début, et c'est ce que je croyais que nous allions faire.

M. Rodriguez: Monsieur le président, je saurais gré à mon collègue de retirer sa motion pour l'instant. Je croyais que nous essayions de susciter aux comités, vu l'ambiance nouvelle que nous essayons de créer, un esprit de collégialité et de coopération, afin de trouver des moyens d'améliorer le régime parlementaire. Nous allons donc en fait être les gardiens des activités de nos collègues et du Parlement dans son ensemble.

J'ose espérer qu'après la discussion, nous pourrons ensemble en arriver à une résolution qui nous aidera à exercer ce rôle sans toutefois exacerber les sentiments des uns et des autres, compte tenu du fait que les députés ministériels ont la majorité dans ce Comité. S'il le veut, le gouvernement peut tout détruire et maintenir une atmosphère empreinte d'émotion. À la place de cela, nous pouvons procéder de façon logique et intelligente pour servir le Parlement. C'est pourquoi je prie mon collègue d'envisager le retrait de sa motion pour l'instant.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Premièrement, je veux m'assurer qu'il n'y ait pas de malentendu entre nous. S'il y a une entente, peut-être n'en avons-nous pas compris toutes les modalités. Bien que je sois foncièrement d'accord avec l'intervention de M. Rodriguez, je me pose des questions: comment y parvenons-nous? Nous avons eu une discussion préliminaire, et il me semblait que nous l'avions eue après avoir accordé un tour à chaque parti. Que faisons-nous?

A un moment ou un autre, nous devons aboutir à une mesure concrète; pour cela, nous avons besoin d'un moyen. Qu'allons-nous faire? Voulons-nous en discuter pendant une heure, jusqu'à la fin de la réunion, sans motion officielle? De quoi allons-nous débattre?

Pour sortir de cet imbroglio, monsieur le président, je suggérerais—si vous-même et les autres membres du Comité êtes d'accord—que vous réserviez votre décision quant à la

[*Text*]

bility of my colleague's motion for a while, and we try to clarify what is this agreement we want within ourselves, so we all understand the rules. Are we going to have another round of general discussion and then allow motions to be made? What is it? Because we are not sure. This thing could drag on until the end of this meeting. We are talking in the air in principle, and we are not talking on a motion.

The Chairman: When I opened the meeting with that discussion, I would have asked that the hon. members would have then made their arguments. It seems to me it is a little late now. We are now halfway through the proceedings. We have discussed the issue for the first round, and it was my understanding there was a gentlemen's agreement—a ladies'-and-gentlemen's agreement, if I can use the term—that we not proceed by way of motion.

I am now faced with a difficult situation. If we proceed with this motion now, then I have no choice but to rule on whether or not it is admissible, which I think ends the debate. This is not what we wanted to do and there was discussion of it from the beginning. I would prefer that the member withdraw his motion at the moment; that we continue with the discussion we have; and that we then come to the proper form of resolution when we get to the end of the meeting, or when we are ready to take a decision.

Mr. Guilbault (Saint-Jacques): But this is provided we understand the rules, Mr. Chairman. How much longer do we want to talk in principle? How many more rounds? Let us clarify this, then we will all be on the same footing. There will be no argument with one trying to outspeak the other.

The Chairman: I have before me a list of another seven or eight members I was prepared to hear. If you as committee members want to set a time limit on the meeting, so we make a decision in *x* amount of time, I am in your hands.

Mr. Murphy: On the same point of order: we know we have another committee meeting this afternoon, we recognize that we have other business before us. But I think this is a very important matter, and all the members of the committee who indicated at the outset or in the few minutes after the committee met that they would like to speak on the general topic, should have that opportunity. Then when we reconvene this afternoon, we should at that time be ready to accept motions.

• 1150

Mr. Boudria: Well, Mr. Chairman, may I say something?

Mr. Murphy: We are dealing with something which is new to us in many ways. Mr. Rodriguez wrote a letter to the committee a couple of days ago. He, at the outset, indicated his preference to allow members to express their opinions. Only three members have done so. I am certainly not one of those people who would want us to just talk this out. I want to have the assurance of the chair, and I think we have that, that we will have the opportunity to present motions, this motion or

[*Translation*]

recevabilité de la motion de mon collègue et que nous essayions de préciser les modalités de cette entente à laquelle nous voulons parvenir, pour que nous en comprenions tous les règles. Allons-nous avoir une autre discussion générale, pour ensuite permettre la présentation de la motion? Est-ce cela? Parce que nous n'en sommes pas sûrs. Cela pourrait s'éterniser jusqu'à la fin de la réunion. Nous tournons autour du pot, nous ne débattons pas une motion.

Le président: Lorsque j'ai ouvert la séance avec cette discussion, je croyais que les députés allaient faire valoir leurs arguments. Il me semble un peu tard, maintenant, pour le faire. Nous en sommes à mi-chemin de nos délibérations. Nous avons discuté de la question au premier tour, et je croyais comprendre que nous nous étions entendus à l'amiable pour ne pas procéder par voie d'une motion.

Or, je fais maintenant face à une situation difficile. Si nous procédons avec cette motion maintenant, je n'ai d'autre choix que de me prononcer sur sa recevabilité, ce qui aura pour effet de clore le débat. Ce n'est pas ce que nous voulions faire, et nous en avons discuté dès le début. Je préférerais que le député retire sa motion pour l'instant, que nous poursuivions la discussion et que nous formulions une résolution à la fin de la séance, ou lorsque nous serons prêts à prendre une décision.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Mais pour cela, monsieur le président, il faut tout d'abord comprendre les règles. Combien de temps encore allons-nous débattre du principe? Combien de tours allons-nous faire? Si cela est précisé, nous serons alors tous sur un pied d'égalité. Il n'y aura pas de dispute où l'un tente de damer le pion à l'autre.

Le président: J'ai devant moi une liste de sept ou huit autres députés que j'étais disposé à entendre. Si, en tant que membres du Comité, vous voulez fixer une limite à la séance, pour que nous prenions une décision dans *x* temps, je me plie à votre volonté.

M. Murphy: J'invoque le Règlement au sujet du même point. Il y a, nous le savons, une autre séance du Comité cet après-midi, et il y a aussi d'autres points à l'ordre du jour. Mais je pense que cette question est de la plus haute importance, et tous les membres du Comité qui ont signalé, au début de la séance, ou peu après celui-ci, leur désir d'intervenir au sujet du principe général devraient, à mon avis, pouvoir le faire. Lorsque nous reprendrons la séance, cet après-midi, nous devrions alors être prêts à accepter des motions.

M. Boudria: Monsieur le président, puis-je ajouter un point?

M. Murphy: Sous bien des rapports, la situation dans laquelle nous nous trouvons est nouvelle. Il y a quelques jours, M. Rodriguez a écrit une lettre au Comité. Dès le départ, il a dit préférer que les membres expriment leur opinion. Or, seulement trois membres l'ont fait. Je ne suis certes pas de ceux qui voudraient discuter de cette question indéfiniment. Le président nous a assurés, je crois, que nous aurons l'occasion de

[*Texte*]

any other motion or motions, when we reconvene later in the day.

If we have that, then I think we can continue on the general point, and I would hope the member would withdraw his motion for the time being.

The Chairman: Mr. Boudria.

Mr. Boudria: Mr. Chairman, could I just let my motion stand for the time being and we will just continue the debate?

The Chairman: Yes, the motion could stand.

Mr. Boudria: Fine. Let us do that for the time being.

The Chairman: Okay. The next person on my list, I guess, is over to this side. Mr. Stackhouse, did you wish to speak?

Mr. Stackhouse: Thank you very much, Mr. Chairman.

I will make two observations in general terms. One is that I am sure that all members of the committee share a common concern regarding the ethical conduct of members of the public sector. What should concern us equally is the procedures we follow for dealing with issues that arise from that concern. I think that question was discussed fully by the report to which reference has been made, namely that of the Starr-Sharp Committee, a task force appointed by the then Prime Minister of Canada on conflict of interest.

It suggests to me something that should be very much in the minds of the members of this committee, namely, the need for as non-partisan and as objective a method for dealing with this kind of issue and dispute as it is possible for us to develop.

I think it should be obvious to us that it is at least possible—you have asked us not to reflect on anyone and I am not doing that—within any committee of this House or the House itself to carry forward the partisan nature of Parliament to such an extent that such an unprejudiced, and seemingly unprejudiced, examination of a question is no longer possible.

That is why I think the report of the task force has a great deal of value to put before us with its urging that the present role of the Deputy Registrar General be expanded and given a new title and new status, Ethics Counsellor, so that there could be an official to whom the Prime Minister could turn when there is any question raised about the conduct of one or more ministers of the Crown.

I think there is also something to be said for having that kind of official available when questions affecting any Member of Parliament are raised.

So, I hope that, accepting without question, as I do, the introduction of this subject into the committee by Mr. Rodriguez, and accepting his expressed motives without question, we would also want to consider, not simply the immediate incident or issue that is before us, but the larger subject, and that we might be giving some priority, uninteresting as it may be for media headlines and the like, of the larger priority of improving the procedures by which we deal with this kind of issue.

[*Traduction*]

présenter des motions, celle-ci ou d'autres, à la reprise de la séance cet après-midi.

Puisque nous avons cette garantie, je crois que nous pouvons poursuivre la discussion générale, et j'ose espérer que le député retirera sa motion pour l'instant.

Le président: Monsieur Boudria.

M. Boudria: Monsieur le président, puis-je laisser ma motion en suspens pour l'instant, pour que nous puissions poursuivre le débat?

Le président: Oui, nous pouvons faire cela.

M. Boudria: Très bien. Faisons cela pour l'instant.

Le président: D'accord. Le prochain intervenant, je crois, est de ce côté-ci. Monsieur Stackhouse, voulez-vous prendre la parole?

M. Stackhouse: Merci beaucoup, monsieur le président.

En termes généraux, j'aurais deux observations à faire. Premièrement, tous les membres du Comité partagent, j'en suis certain, une préoccupation commune en ce qui concerne la conduite des membres du secteur public. Mais nous devrions également nous préoccuper des méthodes que nous adoptons pour régler les problèmes qui surgissent. Je pense que cette question a été explorée à fond dans le rapport dont il a été question, à savoir celui du Groupe de travail Starr-Sharp nommé par le premier ministre d'alors pour examiner la question des conflits d'intérêts.

A mon avis, les membres de ce Comité devraient s'intéresser à cette question, c'est-à-dire à la nécessité de trouver un moyen aussi impartial et objectif que possible pour traiter des situations de ce genre.

Il est manifestement possible—vous nous avez demandé de ne pas mentionner de cas particuliers, et c'est ce que je fais—qu'un comité de la Chambre, ou que la Chambre elle-même, soit à ce point empreint du caractère sectaire du Parlement qu'un tel examen impartial, et impartial en apparence, soit impossible.

C'est pourquoi j'estime d'une grande valeur la recommandation formulée par le groupe de travail, à savoir d'élargir le rôle actuel du sous-registraire général et de lui donner un titre et un statut nouveau, c'est-à-dire celui de conseiller en éthique, pour que le premier ministre puisse faire appel à un haut fonctionnaire chaque fois que la conduite d'un ou de plusieurs de ses ministres est mise en question.

Je pense que l'on peut aussi défendre l'utilité d'avoir un haut fonctionnaire comme celui-là dans les cas où la conduite d'un député est mise en question.

Par conséquent, j'espère que, tout en acceptant sans réserve, comme moi, que M. Rodriguez ait soulevé cette question au Comité et tout en acceptant aussi sans réserve ses motifs avoués, nous voudrons également nous pencher, non pas simplement sur l'incident ou le cas dont nous sommes saisis, mais aussi sur le sujet général, et que nous voudrons accorder une certaine priorité, même si cela n'est pas matière à manchettes de journaux, à la question d'améliorer les méthodes que nous utilisons dans des cas de ce genre.

[*Text*]

I think we have to recognize that there is no perfect method; that this kind of dispute has been part of Canada and its Parliament from Confederation on and is likely to remain in one way or another. So we continually have to progress and to evolve.

We have before us in this report one suggestion which may well be the best that could be made. I hope that at some point, if not this committee, at least this Parliament, could look at the possibilities of improving the procedures by which we deal with the larger question of ethical conduct in the public sector.

I think the public has a right to that kind of attention and we, as members affected, have a right to it.

• 1155

That brings me to the second point I would like to put before you, Mr. Chairman, and the committee at some point. I am raising the question about the terms of reference and mandate of the committee. Even if members agree with Mr. Rodriguez's intention, even if a member says that this would be a good way of dealing with it, do we have the authority to do it? Has the right been given to us by the establishment of the committee to initiate this kind of investigation?

In the opening remarks of Mr. Rodriguez, I think it could be said that the authority of the committee was assumed to cover what he was recommending. Before the committee can deal with the recommendation in whatever way the motion is phrased, it will have to be clear as to whether we have the authority to do that.

Those are the two points I would make. In this discussion, in keeping with the point Mr. Rodriguez made that we are trying for a new scope for committees and a new methodology by which committees can fulfil their task . . . not to leap onto this as an issue that can be milked for political partisan reasons only. We can see there is an opportunity for us to address the larger question and together find some way of better satisfying the public.

Secondly, I want to ask at some point that this question be faced: What is the authority of this committee to deal with the kind of question that is before us today? Also, does it in any way allow us to consider what I take is Mr. Rodriguez's intention?

The Chairman: Thank you, Mr. Stackhouse. Mr. Murphy.

Mr. Murphy: Thank you, Mr. Chairperson.

If I can take off where Mr. Stackhouse started, I will talk about the priority of this committee and the priority of issues of this nature.

I think I am the only member of this committee who survived the days of the Mackasey hearing. I know that it is no great pleasure for members of Parliament from any of the three parties to sit in judgment over one of their peers or colleagues. I know we have done that. It has usually been done on the basis of a reference from the House. However, we are

[*Translation*]

Nous devons tout d'abord reconnaître, je pense, qu'il n'y a pas de méthode parfaite et que des situations de ce genre existent au Canada et au sein de son Parlement depuis la Confédération, et qu'elles se répéteront sûrement d'une manière ou d'une autre. Cela signifie que nous devons constamment progresser et évoluer.

Les auteurs du rapport ont donc fait une excellente suggestion. J'ose espérer qu'à un moment donné, sinon ce Comité, au moins cette législature, pourra examiner les façons d'améliorer les moyens par lesquels nous traitons de la question générale de la conduite morale au sein du secteur public.

Je crois que le public a droit à ce genre d'attention et que nous, en tant que députés touchés, y avons droit aussi.

Cela m'amène au second point que je voudrais faire valoir, à vous, monsieur le président, ainsi qu'au Comité. Je songe aux attributions et au mandat du Comité. Même si les membres conviennent de l'intention de M. Rodriguez et même si un député juge qu'il s'agit là d'un bon moyen de traiter de la question, avons-nous la compétence voulue? Le Comité a-t-il été habilité à entreprendre des enquêtes de ce genre?

Dans ses remarques d'ouverture, M. Rodriguez a affirmé, je crois, que le Comité jouissait de la compétence voulue pour prendre les mesures qu'il recommandait. Mais avant que le Comité ne puisse traiter de la recommandation, indépendamment de la façon dont la motion peut être formulée, il faudra déterminer si nous avons effectivement la compétence voulue.

Voilà donc les deux observations que je voulais faire. Pour faire suite à ce que disait M. Rodriguez au sujet de nos tentatives de créer une nouvelle ambiance aux comités et d'adopter une méthode nouvelle selon laquelle les comités pourront exercer leurs fonctions, je pense qu'il ne faut pas sauter sur ce cas uniquement pour en tirer des avantages politiques et sectaires. Nous pouvons y voir plutôt une occasion d'examiner le principe fondamental et, ensemble, de trouver une façon de satisfaire davantage le public.

Deuxièmement, je demanderais qu'à un moment ou un autre, nous nous posions la question: le Comité a-t-il la compétence voulue pour examiner la question dont il est saisi aujourd'hui? De plus, est-ce que cela nous autorise à entreprendre ce que suggère, je crois, M. Rodriguez?

Le président: Merci, monsieur Stackhouse. Monsieur Murphy.

M. Murphy: Merci, monsieur le président.

Pour faire suite aux propos de M. Stackhouse, je traiterai de la priorité de ce Comité, ainsi que de questions de cet ordre.

Je dois être le seul membre de ce Comité qui a survécu aux audiences sur l'affaire Mackasey. Je sais qu'aucun parlementaire, indépendamment du parti auquel il appartient, ne prend plaisir à juger ses confrères ou collègues. J'en suis certain. Généralement, nous procédons par suite d'un ordre de renvoi de la Chambre. Mais en vertu du nouveau Règlement de la

[*Texte*]

into an area of parliamentary reform. The new rules of the House give committees the right to instigate actions. This committee itself has a special responsibility recognized in the rules, and that is to deal with the Standing Orders and to make recommendations where there is a necessity to change the Standing Orders. Standing Orders deal with such things as bribery of members. The Standing Orders deal with such things as the conduct of members.

Looking through the advice of the law clerk in the Axworthy case, on page 1:36 of the committee, Mr. Maingot said:

> Whether the member is a Minister or not, his activities are certainly subject to the scrutiny of the committee no matter what he does.

In going on from there, it was not just his activities as a member that were investigated, it was his activities as a member who happened to be a Minister. Certainly that was the issue in the Axworthy case.

If we look further back to the Murdoch case, a man who was the Minister of Finance in 1924, we again find that he was brought before the committee. His conduct as a member was investigated, but so was his conduct as a Minister. I think we are going to have to look very seriously at this.

I am not sure how we are going to evolve in the procedures later this afternoon, whether we will deal with Mr. Boudria's motion or whether we will deal with another motion, but I think it is important that this committee, with its history of looking into the privilege of Parliament, the integrity of Parliament, acts. I do not think we can say that we should not deal with this matter, that we should somehow slough it off. I think it is very important, not only because this Minister is being accused of certain things, but also because it is necessary for the public to know there is a body within the House of Commons that will deal and deal with some speed on these matters. Again if I can refer to what Mr. Stackhouse said, he said this should be a matter of some priority for the committee, maybe not now but sometime in the future.

• 1200

I remind you that when we raise issues of privilege in the House of Commons, it is always the first item you deal with. It does not matter what we are debating; it does not matter if somebody is up on a point of order. If somebody gets up on a question of privilege, we act immediately. The Speaker deals with it immediately. I believe this committee, despite the fact that we have the issue of lobbyists before us—and a lot of us are interested in this as well—if we are going to act and ensure the integrity of Parliament, not only as members but also Parliament as a whole, then we must act soon.

I think for the opening remarks, Mr. Chairperson, this is where I will stop.

The Chairman: Thank you, Mr. Murphy. Mr. Guilbault.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Oui, monsieur le président, je voudrais parler relativement brièvement; l'argumentation que

[*Traduction*]

Chambre, adopté par suite des réformes parlementaires, les comités ont le droit de prendre d'eux-mêmes des mesures. Ce Comité, en particulier, a une responsabilité spéciale, reconnue dans le Règlement, et qui consiste à examiner le Règlement et à faire des recommandations au sujet de modifications qui apparaissent nécessaires à celui-ci. Le Règlement traite de questions comme celle de la conduite et de la corruption des députés.

Si l'on examine les conseils formulés par le greffier dans l'affaire Axworthy, à la page 1:36 des délibérations du Comité, on voit que M. Maingot a déclaré:

> Que le député soit ministre ou non, ses activités peuvent certes être examinées par le Comité, quoi qu'il fasse.

Dans ce cas-là, l'examen a porté non pas seulement sur les activités de M. Axworthy en tant que député, mais en tant que député qui se trouvait à être ministre. C'était certes là le coeur de la question dans l'affaire Axworthy.

Si l'on remonte plus loin en arrière, à l'affaire Murdoch, ministre des Finances en 1924, nous constatons que dans ce cas également, le Comité a été saisi de l'affaire. L'enquête a porté sur sa conduite en tant que député, mais aussi en tant que ministre. Je pense que nous allons devoir examiner attentivement cela.

Je ne sais pas exactement comment nous allons procéder cet après-midi, à savoir si nous allons passer à la motion de M. Boudria ou à une autre motion, mais, quoi qu'il en soit, il est important que ce Comité, compte tenu de ses antécédents d'enquête sur les prérogatives des parlementaires, l'intégrité du Parlement, agisse. Je ne pense pas que nous puissions nous laver les mains de cette affaire, que nous puissions en quelque sorte nous en débarrasser. J'estime que c'est très important, non seulement à cause des accusations portées contre le ministre, mais aussi parce que le public doit savoir qu'il existe un organisme à la Chambre des communes capable de régler ces questions sans délai. Comme l'a dit M. Stackhouse, cela devrait constituer une priorité pour le Comité, peut-être pas maintenant, mais à l'avenir.

Je vous rappelle que quand une question de privilège est soulevée à la Chambre, elle passe toujours en priorité. Peu importe le sujet du débat, peu importe s'il y a un rappel au Règlement. Si une question de privilège est soulevée, on s'en occupe immédiatement. Le président de la Chambre réagit tout de suite. Même si la question des démarcheurs parlementaires nous a été soumise—et c'est une question qui intéresse beaucoup de nos membres—nous devrons agir bientôt pour préserver l'intégrité du Parlement, et non seulement celle des députés.

Ayant fait ces observations préliminaires, monsieur le président, je vais m'arrêter là.

Le président: Merci, monsieur Murphy. Monsieur Guilbault.

Mr. Guilbault (Saint-Jacques): Yes, Mr. Chairman, I shall be making three points, briefly: first, this matter which has

[*Text*]

je veux présentée est basée sur trois points: le premier c'est qu'il existe présentement une nécessité à ce que cette question-là qui empoisonne l'atmosphère au Parlement, qui paralyse la période des questions depuis près de deux semaines, eh bien.., je trouve qu'il faut que cette question-là soit vidée. Le deuxième point que je veux faire ressortir c'est que c'est le temps, maintenant, de le faire; et le troisième point c'est que ce Comité, c'est l'endroit pour le faire.

En premier lieu, c'est certainement une nécessité parce que toutes les apparences laissent croire qu'il y a conflit d'intérêt. Il n'est pas question pour moi ici de tenter de faire le procès du ministre et de l'accuser avant que sa cause ait été entendue. Cependant, si on se réfère par exemple à la lettre du premier ministre du 9 septembre alors qu'il disait, et je cite:

> Le code continue de tenir chaque titulaire d'une charge publique responsable de sa propre conduite.

C'est donc dire que le ministre en question est responsable de répondre devant le Parlement et devant les élus de ce qui semble être un conflit d'intérêts. Et pourtant, ce n'est pas ce que nous avons réussi à voir à la Chambre des communes, et ce n'est pas ce que nous avons réussi à voir hier soir au Comité de l'expansion industrielle régionale où questions après questions, ces dernières ont été considérées non conformes au Règlement par le président parce que, soi-disant, le ministre était ici pour répondre uniquement des responsabilités touchant son ministère. Or, une de ses principales responsabilités, dit le premier ministre du Canada, c'est d'être responsable de sa propre conduite. Et aussi, il y a une annexe de la lettre du 9 septembre et signée par le premier ministre, qui s'intitule *Fascimile of letter to ministers* . . .

So it was a letter sent to Ministers by the Prime Minister. I am reading it because it establishes policy in this country. He says on page 3:

> I wish it to be understood clearly by all Ministers that they have an individual responsibility to prevent conflicts of interest, including those that might arise out of activities of their spouse or dependent children, or the dealings and property or investments which are owned or managed in whole or in part by their spouses or dependent children

I am just making the point that all the appearances are there. Much as I would like to stay away from charging the Minister, I think I have to make the point that the case has to be heard. This is the minimum. The case does not have to be heard in six months hence; the second point I want to make is that now is the time to hear the case. This thing is paralyzing Parliament. I mean, the concentration in the House of Commons in the Question Period for almost two weeks now has been on this sole subject and there are other subjects of national interest that are crying to be heard in the House of Commons.

I think we are coming to some sort of an agreement. So let us use this committee as a vehicle to do this type of detailed work. I am not saying we will not be able to talk about it in the House of Commons. Questions will still be allowed in the House of Commons. But you cannot call witnesses in the House of Commons, and you cannot summon documents to be

[*Translation*]

been poisoning the atmosphere in Parliament and paralyzing the question period for over two weeks must be given a thorough examination out in the open. My second point is that now is the time to do it, and third, that this committee is the place for the job to be done.

The need for an investigation is apparent since all appearances indicate that there is a conflict of interest. I do not want to put the Minister on trial and make accusations before he has had a chance to be heard. However, in his letter of September 9, the Prime Minister did say, and I quote:

> Under the code, holders of public office continue to remain responsible for their own conduct.

In other words, the Minister concerned is accountable to Parliament and the elected representatives for what seems to be a conflict of interest However, there has been no such accounting in the House of Commons nor at yesterday's meeting of the Committee on Regional Industrial Expansion where question after question was ruled out of order by the Chairman because the Minister was supposedly present to answer only questions relating to the responsibility of his department. But one of his main responsibilities, according to the Prime Minister of Canada, is to be accountable for his own conduct. There is also an appendix to the letter of September 9, signed by the Prime Minister, and entitled *Facsimile of letter to Ministers* . . .

Il s'agit donc d'une lettre envoyée par le premier ministre aux ministres. Je vous en lis un extrait à la page 3, qui précise la politique actuelle:

> Je veux que tous les ministres soient conscients de leurs responsabilités individuelles d'empêcher les conflits d'intérêts, y compris ceux qui pourraient découler des activités de leur conjoint ou de leurs enfants à charge, ou ceux qui sont reliés aux transactions ou aux biens ou investissements administrés totalement ou en partie par leur conjoint ou leurs enfants à charge, ou leur appartenant.

Je souligne que les apparences créent une certaine impression. Même si je ne veux pas accuser le ministre, j'estime que la cause doit être entendue. C'est le strict minimum. Il ne faut pas attendre six mois, il faut le faire immédiatement. Cette question paralyse le Parlement. Depuis presque deux semaines, la période des questions à la Chambre des communes tourne autour de cette question, au détriment d'autres sujets d'intérêt national qui sont d'une grande importance.

Je crois que nous sommes sur le point de parvenir à un accord. Confions donc la tâche à ce Comité. Je ne dis pas que dorénavant, le sujet sera banni de la Chambre des communes; il sera toujours possible de poser des questions là-dessus. Mais on ne peut pas convoquer des témoins à la Chambre des communes, ni exiger la déposition de documents à la Chambre

[*Texte*]

tabled in the House of Commons. But this committee has the powers to do so. I suggest this committee is the vehicle to do it.

There are precedents. We will remember that, for example, the Hon. Bryce Mackasey appeared before this committee on an alleged conflict of interest. I gather the Hon. Lloyd Axworthy also appeared. There are ample precedents and I do not have to take the time of this committee to do that.

• 1205

All I would like to say is there is another very important point which has to be made; these rules "have been strengthened" and I say this because the Prime Minister has stressed it in the House of Commons time and time again. But what if they are not applied?

We have stricter rules; I can agree with that, except if a situation occurs which gives the appearance of breaking the rules, and all we hear in the House of Commons is that the Minister has complied with the rules. This makes a mockery of the rules themselves.

As in other things in public life, Mr. Chairman, you have heard the saying very often: the proof of the pudding is in the eating. So if these rules are to be applied, let us make a case of the present situation when all the appearances are there and let us go to the bottom of the issue, let us have an inquiry.

Maybe the Minister will come out of it perfectly clean and if this is the case, I would be happy that his name has been washed. And if it is not the case, well, other things will ensue but at least if we conduct an inquiry, it will prove to everyone that you just cannot read these guidelines and throw them aisde and say, "Well, that is it. I have done my job, I have read them".

It has to go further than that; they have to be adhered to; they have to be policed. There have to be sanctions, otherwise, these things are not worth the paper they are written on.

Monsieur le président, voilà pourquoi je pense que ce Comité doit se pencher, le plus rapidement possible, sur le fond de la question. Faut-il mener une enquête sur le conflit d'intérêt apparent qui entoure le sujet discuté à la Chambre des communes et impliquant le ministre de l'Expansion industrielle régionale, depuis plus d'une semaine?

Je soutiens que ce Comité est l'endroit pour faire une telle enquête. Il a le pouvoir de faire venir des témoins, de les assermenter et de demander que des documents soient déposés. Ce Comité me semble être un des meilleurs endroits, sinon le seul, pour mener une enquête du genre.

Monsieur le président, je reprendrai probablement la parole, plus tard, lorsque nous aurons une proposition concrète devant nous. Mais, en résumé, c'est ce que j'avais à dire. Je souligne, cependant, ce que je disais tantôt: il m'apparaît évident que nous devons rapidement arriver à une motion ferme au lieu de discuter du sujet de façon théorique.

Je vous remercie, monsieur le président.

The Chairman: Mr. Greenaway.

[*Traduction*]

des communes. Par contre, le Comité a tous ces pouvoirs, et j'estime qu'il devrait effectuer le travail en question.

Il existe des précédents. L'on se souviendra, par exemple, que l'hon. Bryce Mackasey a comparu devant ce Comité au sujet d'un prétendu conflit d'intérêts. Je suppose que l'hon. Lloyd Axworthy a comparu également. Il existe de nombreux précédents, et je ne voudrais pas faire perdre le temps du Comité en les lui répétant.

L'on a également fait valoir un autre point très important; ces règles «ont été resserrées», et je le signale parce que le premier ministre l'a lui-même souvent répété à la Chambre. Mais si ces règles ne sont pas appliquées?

Nous avons des règles plus strictes; j'en conviens, sauf que s'il y a apparemment eu infraction aux règles et qu'on nous répète à la Chambre que les règles ont été respectées, cela ne constitue plus qu'une parodie des règles mêmes.

Comme bien d'autres aspects de la vie publique, monsieur le président, l'on sait que c'est à l'usage que l'on peut juger de la qualité d'une chose. Par conséquent, si les règles ne sont pas appliquées, passons la situation actuelle au crible et allons au fond de l'affaire. Faisons une enquête.

Il se peut que le ministre en sorte parfaitement indemne et, si c'est le cas, je me réjouirai qu'il soit blanchi. Si ce n'est pas le cas, d'autres mesures devraient être prises, mais au moins, nous aurons mené une enquête, ce qui prouvera à tous et chacun que l'on ne peut se contenter de lire ces lignes directrices et de les mettre de côté en se disant: «Eh bien voilà. J'ai fait mon boulot, je les ai lues».

Il faut aller plus loin; ces lignes directrices doivent être respectées et leur application doit être surveillée. Elles doivent aussi prévoir des peines, autrement, elles ne valent pas le papier sur lequel elles sont imprimées.

Mr. Chairman, that is why I think this committee must get to the bottom of this issue as soon as possible. Should we conduct an enquiry on the apparent conflict of interest involving the Minister for Regional Industrial Expansion, which has been discussed in the House of Commons for over a week now?

In my view, this committee is the appropriate venue for this enquiry. It has the authority to convene witnesses, to take their sworn statements and to have documents tabled. This committee seems to me the best if not the only forum for such an enquiry.

Mr. Chairman, I will probably rise again later when we have a concrete resolution before us. But that is in fact what I wanted to say. I repeat, however, what I said earlier: It seems obvious to me that we must soon deal with a motion instead of continuing this theoretical discussion.

Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Monsieur Greenaway.

[*Text*]

Mr. Greenaway: Thank you, Mr. Chairman. I think I would just like to go back to the point made by the member for Scarborough West, which was whether or not this committee has the power to initiate this action.

I am fully aware of the new rules, but under the Standing Orders that came down in September of 1985, Standing Order 70.(10)(*a*) says:

> Standing committees shall be severally empowered to examine and enquire into all such matters as may be referred to them by the House, . . .

Now I just simply want to know: does this type of thing have to be referred to us by the House through an order? Because if it does, perhaps we should be thinking along those lines.

The Chairman: Mr. Greenaway, I think you are operating out of the old Standing Orders and so your number is wrong.

Mr. Greenaway: No, I do not think so. This is September 9, 1985.

Mr. Murphy: February 1986 are the new ones.

Mr. Greenaway: I am sorry; you are right.

The Chairman: Okay, I will take notice of that and we will check on it.

Mr. Greenaway: But regardless of what the date of the Standing Order is, do we have to get a reference?

The Chairman: Well, I think that is part of what we are debating here now and Mr. Greenaway, I would rather not get into it at this point, but to let the committee discuss their opinions . . .

Mr. Greenaway: Okay.

The Chairman: —and to make sure I get the counsel and advice on it. Then we will track down the specific Standing Order you are referring to.

Mr. Nunziata: Just on a point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes.

Mr. Nunziata: If that is the case, then this whole discussion would be rendered academic.

• 1210

It seems to me, under the new rules, this committee would have the jurisdiction to initiate whatever investigation it wishes to initiate. If your interpretation now is that there is a possibility this committee does not have jurisdiction, then I ask you, Mr. Chairman, why continue with the meeting until the issue is resolved?

The Chairman: It seems to me this is one of the issues we are trying to resolve . . .

Mr. Nunziata: It seems to me . . .

The Chairman: —about whether or not it comes into the jurisdiction of committees.

[*Translation*]

M. Greenaway: Merci, monsieur le président. J'aimerais, si vous le permettez, reprendre un point qu'a soulevé le député de Scarborough-Ouest, à savoir si le Comité est habilité à entreprendre cette enquête.

Je suis parfaitement conscient des nouvelles règles, mais en vertu de l'article 70.(10)*a*) du Règlement adopté en septembre 1985:

> Les comités permanents sont autorisés individuellement à faire étude et enquête sur toutes les questions qui leur sont déférées par la Chambre . . .

Je voudrais tout simplement savoir si cela doit nous être déféré par la Chambre par le biais d'un ordre de renvoi. Parce que, si c'est le cas, nous devrions peut-être nous orienter dans ce sens.

Le président: Monsieur Greenaway, je pense que vous avez l'ancien Règlement; alors, vous n'avez pas donné le bon numéro.

M. Greenaway: Non, je ne crois pas. Celui-ci est du 9 septembre 1985.

M. Murphy: Le Règlement de février 1986 est le plus récent.

M. Greenaway: Je m'en excuse, vous avez raison.

Le président: Très bien, je prends cela en note et je vais vérifier.

M. Greenaway: Quoi qu'il en soit, avons-nous besoin d'un ordre de renvoi?

Le président: C'est précisément de cela que nous discutons en ce moment, et je préférerais, monsieur Greenaway, ne pas traiter de cette question à ce moment-ci, mais plutôt laisser les membres du Comité discuter de leurs opinions . . .

M. Greenaway: D'accord.

Le président: . . . et m'assurer d'obtenir les avis nécessaires à ce sujet. Nous trouverons ensuite l'article du Règlement auquel vous avez fait allusion.

M. Nunziata: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Oui.

M. Nunziata: Si c'est le cas, toute cette discussion ne serait que purement théorique.

Il me semble que, en vertu des nouvelles règles, le Comité jouit de la compétence voulue pour entreprendre toute enquête qu'il désire. Mais si, d'après vous, il n'est pas habilité, pourquoi, monsieur le président, poursuivre la séance avant que la question ne soit réglée?

Le président: Il me semble que c'est précisément une des questions que nous tentons de régler . . .

M. Nunziata: Il me semble . . .

Le président: . . . à savoir si cela relève de la compétence des comités.

[*Texte*]

Mr. Nunziata: Perhaps you can refer to the clerk and get some advice from the clerk to clarify whether this committee has the jurisdiction to investigate this particular matter on its own initiative, rather than on a reference from the House.

The Chairman: I am sorry, Mr. Nunziata, but it seems to me this was what the discussion has been about this morning. We have been spending some time on it now, and I am looking for the advice and recommendations of the committee.

Mr. Nunziata: With respect, I believe the discussion was whether or not this committee should exercise its mandate or its jurisdiction to investigate this matter, not whether the committee in fact has *de facto* jurisdiction to investigate.

The Chairman: Mr. Baker.

Mr. Baker: Thank you, Mr. Chairman. You are recognizing me, I presume, to give my general comments on the subject before . . .

The Chairman: I am sorry; I thought you wanted on the same point of order.

Mr. Baker: All right, on the same point of order, I do not wish to disagree with my hon. colleague. But certainly, Mr. Chairman, it is a part of the discussion currently before this committee. Certainly the way the new rules are worded, I would certainly not want to have to rely completely on the advice of the clerk of the committee, however knowledgable he might be, or even of the chairman. I am pleased to see the chairman open up this discussion to allow us to give our views.

The Chairman: Okay. Mr. Deans.

Mr. Deans: Thank you, Mr. Chairman. It seems to me there are two matters before the committee. The first is whether the committee can initiate an action on its own, and the second is whether or not this is a legitimate matter to be before this committee.

I think, on the first question, it is clear. Committees have the right and the responsibility to . . .

The Chairman: I am sorry to stop you; are you on the same point of order?

Mr. Deans: I am speaking to the point of order.

The Chairman: Okay.

Mr. Deans: I am speaking to the point of order of whether or not . . . what is before the committee and how the committee should deal with it. I am dealing with only the point of order.

The committee structure as it is now set up permits a committee to look into any matter on its own initiative that falls within its jurisdiction; this is clear.

The only question then to be answered is whether this matter falls within the jurisdiction of this committee. Precedent would indicate in such matters this has in fact been the

[*Traduction*]

M. Nunziata: Peut-être pourriez-vous renvoyer la question au greffier et obtenir de lui des conseils qui permettront de préciser si le Comité est habilité à faire enquête sur cette affaire de son propre chef, c'est-à-dire sans attendre un ordre de renvoi de la Chambre.

Le président: Excusez-moi, monsieur Nunziata, mais il me semble que c'est précisément sur cela que portait la discussion de ce matin. Nous avons déjà consacré passablement de temps à cette question, et j'attends maintenant de connaître les conseils et les recommandations du Comité.

M. Nunziata: En toute déférence, je crois que la discussion portait sur la question de savoir si ce Comité devrait exercer son mandat ou sa compétence pour faire enquête sur cette affaire, et non pas sur celle de savoir si le Comité est effectivement habilité à mener une telle enquête.

Le président: Monsieur Baker.

M. Baker: Merci, monsieur le président. Vous m'accordez la parole, je suppose, pour me permettre de vous faire part de mes observations générales sur la question . . .

Le président: Excusez-moi; je croyais que vous invoquiez le Règlement.

M. Baker: Très bien, j'invoque le Règlement sur la même question; je ne veux pas contredire mon honorable collègue, mais cela s'insère certainement, monsieur le président, dans la discussion en cours. Compte tenu de la façon dont le nouveau Règlement est libellé, je ne voudrais certes pas me fier exclusivement à l'avis du greffier du Comité, aussi informé soit-il, ou même à celui du président. Je me réjouis de voir le président ouvrir la discussion pour nous permettre d'exprimer nos vues.

Le président: Très bien. Monsieur Deans.

M. Deans: Merci, monsieur le président. Il me semble que le Comité est saisi de deux questions. Premièrement, il s'agit de déterminer si le Comité peut entreprendre une enquête de son propre chef et, deuxièmement, il faut voir si cette affaire peut légitimement être examinée par ce Comité.

En ce qui concerne le premier point, je pense que la réponse est claire. Les comités ont le droit et la responsabilité de . . .

Le président: Excusez-moi de vous interrompre; invoquez-vous le même article du Règlement?

M. Deans: C'est à ce sujet que j'interviens.

Le président: Très bien.

M. Deans: Je traite du même rappel au Règlement, qui consiste à déterminer la question dont est saisi le Comité et la façon dont celui-ci doit l'instruire. Mon intervention porte uniquement sur ces rappel au Règlement.

En raison de la structure actuelle des comités, tout comité peut désormais, de sa propre initiative, examiner une question faisant partie de son domaine de compétence; cela est indéniable.

La seule question à laquelle il faut répondre est celle de savoir si cette affaire fait partie du domaine de compétence de ce Comité. Or, il semble, d'après les précédents, que ce Comité

[*Text*]

committee that has always, historically, dealt with these matters.

I would suggest to you the only change that has taken place is that no longer are committees required to receive a reference. Clearly this committee has in the past always been . . .

The Chairman: It seems to me you are now getting into the substance of the debate.

Mr. Deans: That is fine.

The Chairman: Okay. Mr. Greenaway, did you want to continue on the . . .

Mr. Greenaway: It was the only point I wanted to make, too.

Mr. Boyer: On the point of order . . .

The Chairman: Mr. Boyer.

Mr. Boyer: —picking up on Mr. Deans, I follow completely what you are saying up to the point of when you say that it is no longer necessary to have a reference. I . . .

The Chairman: I am sorry, Mr. Boyer, I think you are getting into the substance of the argument now, which is what we have been doing here for a while.

Mr. Deans: It seems to be very technical . . .

Mr. Boyer: Mr. Chairman, I will leave it of course to you. But there is an issue here that is essentially procedural. We began with somewhat of a substantive discussion of conflict of interest, as raised by the member for Nickel Belt and then having general comments on the point. But as Mr. Nunziata and other have raised, what we are ultimately looking at is where we go with all of this and really coming down to a question of jurisdiction. In my opening remarks, I did already speak to this; I said my view was that this was not a jurisdiction of this committee because of if its being a prime ministerial perogative.

But this is one of several points, I think, to be considered in this. I would perhaps just ask if we could have clarification as to when and how we will sort out how the new standing orders and the precedents that have been cited, which relate to the old standing orders, including the need to have a reference, will guide us in this area. This is really the nub of it. As to whether we are going to pursue this matter here or not, it is a procedural matter. I just wanted to make that comment and raise that question.

• 1215

The Chairman: In listening to the members and taking notes this morning, I have been looking for the members arguments pertaining to that particular issue, and it seems to me that is what we have been up to until now. I would like to continue in that vein, hearing those arguments, because those are the ones I need for my ruling. I think that is very clear. Just to make it clear, we are off the point of order and into the substansive. Mr. Cassidy.

[*Translation*]

a effectivement été chargé de faire enquête sur des questions du genre.

Il semble que la seule modification apportée est le fait que les comités ne sont désormais plus obligés d'attendre un ordre de renvoi. Manifestement, dans le passé, ce Comité a toujours été . . .

Le président: Il me semble que vous traitez maintenant du fond de la question.

M. Deans: Très bien.

Le président: D'accord. Monsieur Greenaway, voulez-vous enchaîner . . .

M. Greenaway: C'est le seul point que je voulais faire valoir.

M. Boyer: J'invoque le Règlement . . .

Le président: Monsieur Boyer.

M. Boyer: . . . pour faire suite aux propos de M. Deans; je souscris complètement à vos affirmations, sauf lorsque vous dites qu'il n'est plus nécessaire d'avoir un ordre de renvoi. J'ai . . .

Le président: Excusez-moi, monsieur Boyer, je pense que vous traitez maintenant du fond de la question, ce que nous faisons d'ailleurs depuis déjà un bon moment.

M. Deans: Cela me semble bien technique . . .

M. Boyer: Monsieur le président, je m'en remets évidemment à votre décision. Mais il y a une question, ici, qui porte essentiellement sur la procédure. Nous avons commencé par avoir une discussion sur la question même du conflit d'intérêts, telle qu'elle a été soulevée par le député de Nickel Belt, pour enchaîner avec des observations générales à ce sujet. Mais comme l'a fait remarquer, entre autres, M. Nunziata, il s'agit en définitive de voir ce que nous allons faire, ce qui se ramène à une question de compétence. Dans mes remarques d'ouverture, j'ai déjà traité de ce point; j'ai dit qu'à mon avis, cette affaire ne relève pas de la compétence du Comité, puisqu'elle met en jeu la prérogative du premier ministre.

Mais il s'agit là, je crois, d'un point parmi plusieurs autres dont il faut tenir compte. Je demanderais peut-être que nous obtenions des précisions sur l'inspiration que nous pouvons tirer du nouveau Règlement et des précédents qui ont été cités, qui se rapportent à l'ancien Règlement, au sujet notamment de la nécessité d'un ordre de renvoi. Voilà, en fait, le fond de la question. La question de savoir si nous allons continuer d'examiner ou non cette question ici est une question de procédure. Je voulais tout simplement faire cette observation et soulever ce point.

Le président: Pendant que je vous écoute et que je prends des notes, je cherche surtout des arguments portant sur cette question particulière, et il me semble que c'est ce que nous avons fait jusqu'ici. Je voudrais continuer ainsi, c'est-à-dire écouter ces arguments, parce que j'en ai besoin pour rendre ma décision. Je pense que cela est bien clair. Je signale que nous ne discutons plus de l'appel au Règlement mais plutôt du fond de la question. Monsieur Cassidy.

[*Texte*]

Mr. Cassidy: Thank you. As the committee is aware, there are two specific questions before us. One concerns the particular allegations of conflict of interest arising from Mr. Stevens. The other is the general question of the enforcement and inadequacy of the conflict of interest guidelines. If the British traditions were followed, then the first question would not in fact be before us. I think it is demonstratively the case that the Minister, under such severe allegations and with the evidence which, in my satisfaction, has been amply demonstrated, would in fact have tendered his resignation by now. In six months he might come back, but he would have taken the appropriate action.

I am encouraged by the comments of Mr. Stackhouse, and I think we should all be aware of the tremendous concern across the country on this particular issue. I have taken the pains to look at the editorials and columns. The *Ottawa Citizen*, the *The Globe and Mail*, the *Gazette*, *The Toronto Star*, *The Edmonton Journal*, the *Ottawa Sunday Herald*, *La Presse*, *The Vancouver Sun*, *The Winnipeg Free Press*, *le Devoir*, and *The Hamilton Spectator* have all written editorials in the last week, casting grave concerns over what has occurred. Columns have appeared in the *le Droit, the *Ottawa Citizen*, *la Presse*, *The Toronto Sun*, *The Vancouver Sun*, *The Sunday Herald* and *The Toronto Star* several times. I am sure I have missed many. I think this is reflecting the concern over the events, which all of us got last weekend when we were in our ridings.

Under those circumstances, Mr. Chairman, this is a committee on procedures and privileges. It is not just the Prime Minister's concern, because we are talking about defending Parliament. It seems to me this committee has a responsibility, as all Members of Parliament have, to seek to defend the privileges of Parliament. In turn, that includes where it may be perceived by the public that Parliament is falling down in terms of maintaining ethical standards. I think that is one of the very important reasons why this matter should go forward.

The question would be: What other forum have we got? Well, the House is one forum, but we have tried that and we have simply been told the Minister has complied. The matter came up in the Regional Industrial Expansion Committee last night, and the committee was informed this was not a matter under the estimates. Therefore, most questions were ruled out of order. It seems to me it has got to go somewhere, or according to Mr. Boyer, it has got to go nowhere at all because it is a Prime Ministerial prerogative.

Mr. Boyer: Well, that is something.

Mr. Cassidy: I would suggest on this question if this committee has dealt with conflict of interest issues similar to those involving Mr. Mackasey and Mr. Axworthy in the past, then the committee has clearly been deemed to be the appropriate place to go. There is no other committee which covers off this particular area, so if any committee should consider this matter, it is this committee.

[*Traduction*]

M. Cassidy: Merci. Comme le Comté le sait, nous sommes en fait saisis de deux questions précises. La première a trait au prétendu conflit d'intérêts touchant M. Stevens, tandis que la seconde est la question générale de la mise en application et de l'acceptabilité des lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts. Si nous suivions les traditions britanniques, nous ne serions pas saisis de la première question. Je crois que, compte tenu de la gravité des accusations et des éléments de preuve qui sont, selon moi, irréfutables, le ministre aurait remis sa démission. Il pourrait revenir, dans six mois, mais il aurait alors pris les mesures voulues.

Je me réjouis des observations faites par M. Stackhouse et je pense que nous devons tous être conscients de la vive inquiétude que cette question a suscitée dans tout le Canada. J'ai pris la peine d'examiner les éditoriaux et les articles. L'*Ottawa Citizen*, le *Globe and Mail*, la *Gazette*, le *Toronto Star*, l'*Edmonton Journal*, l'*Ottawa Sunday Herald*, *La Presse*, le *Vancouver Sun*, la *Winnipeg Free Press*, *Le Devoir* et le *Edmonton Spectator* avaient tous la semaine dernière des éditoriaux faisant état de graves préoccupations au sujet des événements qui se sont produits. Plusieurs articles à ce sujet ont paru dans *Le Droit*, l'*Ottawa Citizen*, *La Presse*, le *Toronto Sun*, le *Vancouver Sun*, le *Sunday Herald* et le *Toronto Star*. Je suis sûr d'en avoir oublié beaucoup. Je pense que cela traduit la préoccupation suscitée par ces événements dont nous avons tous été mis au courant la semaine dernière pendant que nous étions dans nos circonscriptions.

Monsieur le président, nous sommes le Comité de la procédure et des privilèges. Cette question n'intéresse pas uniquement le premier ministre, parce qu'il s'agit de défendre le Parlement. Il me semble que le Comité a la responsabilité, à l'instar de tous les députés d'ailleurs, de défendre la prérogative du Parlement. Cela veut dire qu'il doit s'occuper des cas où il peut sembler au public que le Parlement ne se cdémontre pas à la hauteur de la situation pour ce qui est de garantis les normes d'éthique. C'est là, à mon avis, une des raisons très importantes pour laquelle nous devons nous pencher sur cette affaire.

Nous pouvons nous demander s'il existe une autre tribune pour examiner ce cas. Il y a bien sûr la Chambre, mais nous avons essayé et l'on nous a tout simplement affirmé que le ministre s'était conformé aux exigences. La question a été soulevée hier soir au Comité de l'expansion industrielle régionale, qui s'est vu dire que cela me concernait pas le budget des dépenses. La plupart des questions ont été jugées irrecevables. Il me semble donc que cette affaire doit aboutir quelque part, ou, comme le dit M. Boyer, nulle part puisque cela relève de la prérogative du premier ministre.

M. Boyer: Eh bien, voilà.

M. Cassidy: Il me semble que, si le Comité s'est déjà penché sur les questions de conflits d'intérêts, par exemple sur celles impliquant MM. Mackasey et Axworthy, il est manifestement la tribune appropriée. Aucun autre Comité ne s'est vu attribuer ce domaine de compétence, de sorte que, s'il est un comité qui doit étudier cette affaire, c'est celui-ci.

[*Text*]

Now, Mr. Boyer said the matter has been aired in Parliament. It has, but it has not been resolved. He said only the Prime Minister decides who should stay in or out of the Cabinet. That is correct, but Parliament can definitely advise. Back in 1985, the Prime Minister talked about the guidelines being viewed with the utmost of seriousness, saying they must be honoured by all Ministers not only in reality, but in appearances to the contrary which might emerge inadvertently or otherwise. Now, whether it is inadvertent or otherwise, an appearance to the contrary has certainly come. I think the committee is a good place where we can provide some advice and strength in Parliament, and perhaps assist the Prime Minister in his work.

If the Prime Minister alone was responsible for this question, if committees begged off of controversial issues like this one, then I think every controversial issue would ultimately focus on the Prime Minister. I do not think the government can work that way. I think committees have got a responsibility to take on some of that burden, and not shy away from it because it happens to be controversial.

As Mr. Guilbault pointed out, we have an issue right now which is paralysing question period, and coming close to paralysing Parliament. Under those circumstances, it seems to me it is in the interests of all of us and it is responsible conduct for all of us to treat this matter seriously but urgently, and to try and find an appropriate vessel or vehicle by which these matters can be resolved.

• 1220

Mr. Stackhouse suggested that we need a non-partisan method to resolve the issue. That is a point of view, and a point of view that was reflected in the Starr-Sharp report. I can say, Mr. Chairman, that the Assistant Deputy Registrar General has no investigative powers. He has not been given the expanded role which was recommended in the Starr-Sharp report. Frankly, I think he is something far less than vigorous in exercising his role to the utmost, as it stands right now.

This committee, and no group in Parliament except for the Ministry, can initiate a judicial enquiry. Once again, we come back not to looking at what is ideal but to what we can do given the very serious situation that exists right now. It seems to me, Mr. Chairman, that this is the one we have to respond to, and I believe we have to do it with urgency.

I would conclude, Mr. Chairman, by reminding members of the committee of the very serious and very broad point of view taken in the sections of the Conflict of Interest Code to which the Prime Minister drew particular attention in his letter to Ministers. The objects include the object of minimizing the possibility of conflicts arising between the private interests and public duties of public office holders and providing for the resolution of such conflicts in the public interest.

It says that conforming to the code:

[*Translation*]

M. Boyer dit qu'il en a été question au Parlement. Soit, mais le problème n'a pas été réglé. Il a uniquement dit que c'était le premier ministre qui décidait de ceux qui restaient au Cabinet et de ceux qui le quittaient. C'est vrai. En 1985, le premier ministre a affirmé que les lignes directrices devaient être observées avec le plus grand sérieux, qu'elles devaient être respectées par tous les ministres non seulement dans les faits, mais aussi en apparence, c'est-à-dire que ces derniers ne doivent pas donner l'impresssion du contraire, même par inadvertance. Or, que cela se soit produit par inadvertance ou non, il y a manifestement eu apparence du contraire. Je crois que le Comité est l'endroit tout désigné pour fournir des conseils et des avis au Parlement et éventuellement pour aider le premier ministre dans l'exercice de ses fonctions.

Si le premier ministre était le seul responsable de cette question, si les comités se désistaient devant des questions aussi controversées que celle-ci, je pense qu'en définitive toute question controversée mettrait ultimement en jeu le premier ministre. Or, je ne crois pas que le gouvernement puisse fonctionner de cette façon. Je pense que les comités ont le devoir d'assumer une partie de ce fardeau et de ne pas s'en décharger parce qu'il s'agit d'une question fortement controversée.

Comme l'a signalé M. Guibault, nous avons actuellement un sujet qui occupe toute la période des questions et qui est sur le point de mobiliser le Parlement. C'est pourquoi il me semble être dans notre intérêt général d'envisager cette question avec le plus grand sérieux mais aussi avec célérité pour tenter de trouver le moyen de régler cette affaire.

M. Stackhouse a affirmé que nous avions besoin d'une méthode impartiale pour résoudre cette question. C'est là un point de vue défendable, avancé dans le rapport Starr-Sharp. Mais je signalerai, monsieur le président, que le sous-registraire général adjoint ne jouit pas du pouvoir d'enquêter. Il ne s'est pas vu accorder le rôle élargi que préconisait le groupe d'étude Starr-Sharp. Honnêtement, je pense que, même à l'heure actuelle, il n'exerce pas son rôle très vigoureusement.

C'est ce Comité, et aucun autre groupe du Parlement sauf le ministère, qui peut entreprendre une enquête judiciaire. Encore une fois, il ne s'agit pas d'une solution idéale mais de la mesure que nous pouvons prendre, compte tenu de la gravité de la situation. Il me semble, monsieur le président, que c'est celle que nous devons appliquer, et ce, de toute urgence.

En guise de conclusion, monsieur le président, permettez-moi de rappeler aux membres du Comité le point de vue très sérieux et très général énoncé dans les articles du Code sur les conflits d'intérêts, sur lesquels le premier ministre a attiré l'attention des ministres dans sa lettre. Il s'agit notamment de la nécessité de réduire au minimun la possibilité de conflits entre les intérêts privés et les attributions publiques des titulaires d'une charge publique, et de prévoir le règlement de ces conflits, dans l'intérêt public.

Il est dit que le fait de respecter le code:

[*Texte*]

. . . does not absolve individual public office holders of the responsibility to take such additional action as may be necessary to prevent real, potential, or apparent conflicts of interest.

We are faced with a situation in which, if one judges public opinion by the press, large numbers of people in Canada are saying that they do not believe the necessary additional action has been taken.

The principles of the code include the principle that public office holders, including Ministers, perform their official duties and arrange their private affairs in such a matter that public confidence and trust in the integrity, objectivity, and impartiality of government is conserved and enhanced. Day after day in the papers I read, Mr. Chairman, precisely the opposite is occurring. We are getting headlines about who was involved with who, whose son had a job, who had shareholdings, who had a potential influence on what Minister, and so on. In my opinion, this is too serious a situation for this committee to walk on the other side and pretend that it does not have jurisdiction.

We are told that as a principle public office holders have an obligation to act in a manner that will bear the closest public scrutiny, an obligation that is not fully discharged by simply acting within the law. Mr. Chairman, that is a matter of judgment. I believe responsible parliamentarians, although they represent different political or party points of view, are still as Members of Parliament capable of exercising an opinion over whether or not actions of a public office holder do in our opinion bear the closest public scrutiny and meet that particular requirement.

It is up to the Prime Minister, in exercising his prerogative of disciplinary action up to and including dismissal or resignation from the Cabinet, to agree or disagree with Members of Parliament. However, I think we should have more opportunity as Members of Parliament to have input into the situation that occurred last night, for example, where you had members climbing over chairs and almost getting into fist fights. That is no way to settle these particular questions, Mr. Chairman. The atmosphere and tone of this kind of committee with a serious and thoughtful consideration, it seems to me, is one in which it should be done.

We are told that public office holders shall not have private interests that would be affected particularly or significantly by government actions in which they participate. I believe a prima facie case has been forward. That was not the case in the case of one particular Minister. As a matter of urgency I think that has got to be looked at.

We are told that public office holders, on their appointment to office and thereafter, should act and arrange their private affairs in a manner that prevents real, potential, or apparent conflicts of interests. If such interest conflicts do arise, they should be resolved in favour of the public interest.

[*Traduction*]

. . . ne libère pas les titulaires d'une charge publique de la responsabilité de prendre les mesures supplémenaires qui peuvent se révéler nécessaires pour empêcher des conflits d'intérêts réels, éventuels ou apparents.

Or, dans la situation actuelle, si l'on en juge d'après l'opinion publique exprimée dans la presse, il semble qu'un très grand nombre de Canadiens croient que ces mesures supplémentaires nécessaires n'ont pas été prises.

Un des principes qui sous-tendent le code est que les titulaires d'une charge publique, y compris les ministres, doivent exercer leurs fonctions officielles et prendre les dispositions voulues en ce qui concerne leurs affaires privées de manière à préserver et à accroître la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité du gouvernement. Or, jour après jour, monsieur le président, je lis dans les journaux que c'est exactement le contraire qui se produit. Les manchettes nous apprennent qu'un tel état de connivence avec un autre, que le fils de l'un occupait un poste, que l'autre détenait des actions, qu'un troisième pouvait éventuellement influencer un tel ministre, etc. À mon avis, la situation est trop grave pour que le Comité fasse l'autruche et prétende qu'il n'a pas la compétence voulue.

On nous dit que, par principe, les titulaires d'une charge publique ont l'obligation d'agir d'une manière qui résistera à l'enquête publique la plus fouillée, obligation qu'ils ne peuvent respecter simplement en se conformant à la loi. Monsieur le président, c'est une question de jugement. Je crois que des parlementaires responsables, mêmes s'ils ne défendent pas les mêmes points de vue politiques ou de parti, sont néanmoins des députés capables de juger si les gestes posés par le titulaire d'une charge publique peuvent être soumis à l'examen public le plus strict et satisfaire à cette exigence.

Il appartient au premier ministre, dans l'exercice de sa prérogative, d'imposer des mesures disciplinaires pouvant inclure le renvoi ou la demande de démission du Cabinet, de souscrire à l'avis des députés ou de s'y opposer. Mais je crois que nous devrions avoir plus d'occasions, en tant que députés, de faire connaître notre opinion au sujet de situations comme celle qui s'est produite ce soir, par exemple, où des députés sont montés sur des chaises et ont failli se battre. Ce n'est pas ainsi, monsieur le président, qu'il faut régler des questions de ce genre. C'est dans l'atmosphère qui règne au sein de ce Comité, caractérisé par son sérieux et sa pondération, que cela doit se faire.

On nous dit que les titulaires d'une charge publique ne doivent pas détenir des intérêts privés qui pourraient bénéficer de mesures qui ont été prises avec leur participation. Je pense que, dans le cas qui nous préoccupe, une preuve de prime abord a été avancée. Cela n'était pas le cas pour un autre ministre. Je pense que nous devons, de toute urgence, nous pencher sur cette affaire.

Au moment de leur nomination ou peu après, les titulaires d'une charge publique sont censés organiser leurs affaires personnelles de manière à empêcher des conflits d'intérêts réels, éventuels et apparents. Si des conflits se produisent, ils doivent être réglés dans l'intérêt du public.

[*Text*]

I will conclude now, Mr. Chairman. I am quoting at some length, but these are the things that have raised concern in my mind because I think they have to be resolved. I have suggested that in the British tradition perhaps they would have been resolved by now in which case we could concentrate as a committee on the second question which is: Are the guidelines adequate? In particular, is the code of conduct adequate when it comes to a situation where a spouse in fact is engaging in the management of her husband's assets, in a very important way and a way which reeks of conflict of interest?

I initially thought the Prime Minister's letter to Ministers which made them individually responsible for avoiding conflict of interest—and their spouses and dependent children—would perhaps be adequate. The evidence we have had in the last seven or eight days would indicate that perhaps it is not.

• 1225

Even if we have a change therefore in this particular ministry—if the Minister resigns or pleads ill health or something like that—I think the questions of whether the enforcement provisions are adequate, the investigation provisions are adequate, and the categories dealing with spouse are adequate—where the spouse is not doing what Maureen McTeer does in practising in the penalty of her husband, but is in fact engaged in operating and acting on behalf of her husband's holdings—these questions ought to be looked at and advice should be given from this committee as a matter of urgency.

I do hope members of the government party will see it that way, since this is clearly where the decision in this committee will arise. I, for one, am prepared to undertake to do my best to ensure that an investigation of the Minister's affairs and an investigation of the broader question are carried out in a manner which is thoughful, considerate, responsible and serious; and to try and avoid media circuses and this kind of thing, because I think there is a very serious question which Parliament should be seized of as soon as possible through this committee.

The Chairman: I have three more members who wished to speak on the first round and I would suggest we deal with them. I do not know if members are going to require a second round or not.

May I then proceed with the first round? Mr. Gray, followed by Mr. Deans.

Mr. Gray (Windsor West): Mr. Boyer argued that since the appointment and dismissal of Ministers is a matter of the Prime Minister's prerogative, then the subject of the conduct of a Minister—particularly in this case Mr. Stevens—is not something which Parliament can look at. If Mr. Boyer is right in this, why has the Prime Minister himself been answering questions about the conduct of his Ministers, including alleged conflicts of interest, in the House? In fact . . .

Mr. Boyer: I do not want to interrupt the hon. member but I am driven to do it by his saying I had said Parliament could not look at this thing. I never said that; I referred to this

[*Translation*]

Je vais conclure mes observations, monsieur le président. Je m'étends sur la question, mais voilà les points qui m'ont préoccupé et qui, je crois, doivent être réglés. Comme je l'ai dit, si nous suivions la tradition britannique, ces questions auraient déjà été réglées et le comité pourrait se concentrer sur la seconde question, qui est celle de l'acceptabilité des lignes directrices. Nous pourrions notamment nous pencher sur la question de savoir si le code est acceptable dans les cas où une femme gère les biens de son mari, d'une façon très notoire et qui peu le conflit d'intérêts.

Au début, j'ai cru que la lettre dans laquelle le premier ministre rendait chacun des ministres responsables d'éviter les conflits d'intérêts—ainsi que leur conjoint ou conjointe et leurs enfants à charge—suffirait peut-être. D'après les éléments de preuve dont nous avons pu prendre connaissance depuis sept ou huit jours, il semble que cela n'est peut-être pas le cas.

Par conséquent, même s'il y a un changement dans ce ministère—même si le ministre démissionne ou prétexte des problèmes de santé—je pense que le Comité doit de toute urgence examiner les questions de savoir si les dispositions d'application sont adéquates, si les mesures d'enquête sont acceptables et si les catégories touchant les conjoints et les conjointes sont convenables, c'est-à-dire dans les cas où une conjointe ne fait pas comme Maureen McTeer mais s'occupe en fait de gérer les biens de son mari et d'agir en son nom.

J'ose espérer que les députés ministériels verront la situation sous cet angle, puisque c'est vraiment dans ce sens que le Comité devra rendre sa décision. Je suis quant à moi disposé à faire tout mon possible pour veiller à ce que l'enquête au sujet du ministre et l'examen de la question plus générale se fassent de façon pondérée, responsable et sérieuse et pour tenter d'éviter des cirques dans les médias, parce qu'il s'agit en l'occurrence d'une question très grave dont le Parlement doit se saisir aussitôt que possible, par l'entremise de ce Comité.

Le président: Il y a trois autres membres qui veulent parler au premier tour, je suggérerais que nous leur cédions la parole. Je ne sais pas si nous allons avoir besoin d'un deuxième tour.

Pouvons-nous donc poursuivre le premier tour? M. Gray, suivi de M. Deans.

M. Gray (Windsor-Ouest): M. Boyer a fait valoir que, puisque la nomination et le renvoi des ministres relèvent de la prérogative du premier ministre, la conduite d'un ministre—en l'occurrence celle de M. Stevens—ne peut être examinée par le Parlement. Si M. Boyer a raison à ce sujet, pourquoi le premier ministre lui-même a-t-il répondu à des questions au sujet du comportement de ses ministres, y compris au sujet des prétendus conflits d'intérêts, à la Chambre? En fait . . .

M. Boyer: Excusez-moi d'interrompre le député, mais d'après lui, j'aurais dit que le Parlement ne pouvait se pencher sur cette question. Je n'ai jamais dit cela; j'ai renvoyé la

[*Texte*]

committee. I raised the question of the jurisdiction of this committee, and only that.

Mr. Gray (Windsor West): I will come to that. I want to remind the committee and other interested parties that on September 9, 1985, the Prime Minister made a statement in the House about what he called a set of documents providing detail on a package of major initiatives and public sector ethics now being undertaken by this government. Among these documents were a new conflict-of-interest post-employment code for public office holders and an experimental program of Parliamentary scrutiny of Governor-in-Council appointments.

Mr. Chairman, I repeat—and I will relate what I am saying to this committee in a moment—the Prime Minister himself has recognized a role for Parliament in dealing with the exercise of his prerogative with respect to the appointment and dismissal of Ministers. I presume he would not otherwise have made his statement in the House on September 9 and tabled in Parliament the documents I have mentioned and the others connected with this package. He said in a statement:

> The important point is that for the first time a government has placed before Parliament a comprehensive program of initiatives on public sector ethics.

He goes on to say:

> As I have said in my open letter, this package of reforms is evident of the government's intent to adopt ethical standards worthy of the respect of the Canadian people.

And he says:

> Now they are in place, or in the process of being put in place, and we can look forward together to the dawning of a new day of trust and confidence.

I will avoid all temptation at this point to make the parenthetical comments which are going through all our minds, and I will simply point out that a committee is a subordinate body of the House of Commons. If the House of Commons itself can deal with the matter of the Prime Minister's prerogative with respect to the appointment and dismissal of Ministers, I do not see how it can be argued a committee of the House of Commons cannot do so because the conduct of Mr. Stevens falls within the prerogative of the Prime Minister. In this connection, I want to point out that we have a system of responsible government. It is very interesting that Mr. Boyer, whose expertise in this matter I do not claim to aspire to, mentioned Sir Francis Hincks who held office in pre Confederation days, at the time the concept of responsible government was being established.

• 1230

I think it has become very well established that the Prime Minister is responsible to the House of Commons. He and his ministry are responsible and accountable to the House of Commons for everything he and his ministry does as Prime Minister and as a Cabinet. Surely this must include how he

[*Traduction*]

question au Comité. J'ai tout simplement mis en question la compétence de ce Comité.

M. Gray (Windsor-Ouest): J'y viendrai. Je rappelle au Comité et aux autres parties intéressées que, le 9 septembre 1985, le premier ministre a fait une déclaration à la Chambre au sujet de ce qu'il a appelé un ensemble de documents fournissant des détails sur de grandes initiatives, touchant notamment la conduite du secteur public, entreprises par le gouvernement. Ces documents comprenaient entre autres un nouveau code sur les conflits d'intérêts à l'intention des titulaires d'une charge publique et l'exposé d'un programme expérimental d'examen parlementaire des nominations faites par le gouverneur en conseil.

Monsieur le président, je le répète—je préciserai cela dans un instant—le premier ministre lui-même a reconnu que le Parlement avait un rôle à jouer dans l'exercice de sa prérogative en ce qui concerne la nomination et le renvoi des ministres. Je suppose qu'il n'aurait pas autrement fait sa déclaration à la Chambre le 9 septembre, ni déposé au Parlement les documents que je viens de mentionner. Dans sa déclaration, il a dit:

> L'important, monsieur le président, c'est que, pour la première fois dans notre histoire, le gouvernement a saisi le Parlement d'un vaste programme d'initiatives concernant l'éthique dans le secteur public.

Il a ajouté:

> Ainsi qu'il est dit dans ma lettre, cet ensemble de mesures de réforme témoigne de l'intention du gouvernement d'adopter des normes d'éthique qui vont susciter le respect de tous les Canadiens.

Et il ajoute également:

> Elles sont maintenant en place, ou sur le point de l'être, et nous pouvons nous réjouir de l'avènement prochain d'une nouvelle ère de confiance et de respect.

Je résisterai à la tentation, à ce moment-ci, d'ouvrir une parenthèse pour faire les observations qui nous viennent tous à l'esprit, et je me contenterai de signaler qu'un comité est un organe subalterne de la Chambre des communes. Si la Chambre des communes elle-même peut se pencher sur la prérogative du premier ministre en ce qui concerne la nomination et le renvoi des ministres, je ne vois pas comment l'on pourrait faire valoir qu'un comité de la Chambre ne peut le faire du fait que le comportement de M. Stevens relève de la prérogative du premier ministre. Sous ce rapport, j'insiste sur le fait que nous avons un régime de gouvernement responsable. Je note que M. Boyer dont les connaissances me dépassent, a mentionné sir Francis Hincks, ministre avant la Confédération, à l'époque où la notion de gouvernement responsable a vu le jour.

Il est clair, je crois, que le premier ministre est responsable envers la Chambre des communes. De concert avec son cabinet, il est responsable envers la Chambre de toutes les mesures prises par son cabinet et par lui-même. Cela doit

[*Text*]

deals with the conduct of his Ministers, as well as the conduct of those Ministers themselves.

I repeat that if the House of Commons can deal with this matter, then a subordinate body of the House—a committee—can do so as well. And I think this is underscored by the fact that, on the proposal of the Prime Minister, Order in Council appointments, which are also very much a matter of the Prime Minister's prerogative, along with Cabinet, are now subject to some scrutiny by committees of this House.

So I would say that Mr. Boyer, with all due respect, is not on good grounds arguing that the Prime Minister's prerogative to appoint and discuss Ministers prevents this committee from dealing with this question. Now, there may be other questions of jurisdiction arising out of the specific wording of the rules and the extended powers in those rules, with respect to committees to deal with things of their own initiative.

I will say that the position of this committee, on the surface, may not be as clear as other committees because it may not have referred to it particular or specific departments. But as has been pointed out, it has specifically been given the jurisdiction to look into the operation of the Standing Orders, which must include proposals for their being changed. If it is intended to be argued that the Standing Orders and therefore the House of Commons does not deal with this kind of matter, I only have to refer this committee to Standing Order 118, dealing with what it calls, I think, high crimes.

Now, quite apart from the colourable—perhaps not colourable, but strong language of the title of this Standing Order . . . Sorry, the order refers to high crimes and misdemeanours. I will read it:

> The offer of any money or other advantage to any Member of this House, for the promoting of any matter whatsoever depending or to be transacted in Parliament, is a high crime and misdemeanour, and tends to the subversion of the Constitution.

Now, I am not, at this stage, suggesting or alleging that the Stevens' case necessarily falls under this Standing Order, although at some point we may have to examine this. I am just mentioning this to show how the Standing Orders themselves show that matters, which could involve Ministers, are contemplated to be dealt with by the Standing Orders and therefore by a committee, as well as the House itself. I also would like to say, and as has been said by colleagues, that this committee could certainly consider how the Standing Orders should be changed to reflect concerns of the kind that have been voiced around this table.

Furthermore, and I just want to make two other points, Mr. Chairman, there are many precedents for this committee's looking into matters involving the conduct of members in their capacity as Ministers, and a number have been cited here.

And finally, I want to point out to Mr. Stackhouse that, if his suggestion for dealing with this matter is to invite this committee to have a general study of how to better deal with the issue of conflict of interest, this should not in any way

[*Translation*]

assurément inclure sa façon de traiter le comportement de ses ministres, ainsi que la conduite de ces derniers.

Je le répète, si la Chambre des communes peut s'occuper de cette affaire, un organe subalterne de la Chambre—un comité—peut le faire également. Cela se trouve d'ailleurs confirmé par le fait que, ainsi que le premier ministre lui-même l'a proposé, les nominations faites par décret en conseil, qui relèvent assurément de la prérogative du premier ministre, ainsi que du Cabinet, peuvent maintenant être soumises à l'examen des comités de la Chambre.

Je maintiens par conséquent, et en toute déférence, que M. Boyer ne peut raisonnablement faire valoir que la prérogative du premier ministre de nommer et de renvoyer des ministres empêche le Comité de se pencher sur cette question. Or, il peut exister d'autres questions de compétence en raison du libellé même du Règlement et des pouvoirs qui y sont prévus, notamment l'aptitude des comités à prendre des mesures de leur propre chef.

À prime abord, il semblerait que la situation de ce Comité ne soit pas aussi claire que celle des autres, parce qu'il ne s'occupe pas de certains ministères en particulier. Par contre, comme on l'a signalé, il s'est vu accorder le pouvoir d'examiner l'application du Règlement, ce qui doit inclure des projets de modification de celui-ci. À ceux qui voudraient faire valoir que le Règlement, et par conséquent la Chambre des communes, ne traite pas de ces points, je signale l'article 118 du Règlement où il est question, je crois, de *high crimes*.

Mis à part le libellé coloré, peut-être pas coloré mais ferme, du titre . . . Excusez-moi, l'article traite des *high crimes* et des délits. Le voici:

> Le fait d'offrir de l'argent ou quelque autre avantage à un député à la Chambre des communes, en vue de favoriser toute opération pendante ou devant être conduite au Parlement, constitue un délit qualifié de *high crime and misdemeanour* et tend à la subversion de la Constitution.

Je ne prétend nullement, à ce stade ici, que l'affaire Stevens tombe sous le coup de cet article, même si nous devrons peut-être à un moment donné examiner cet aspect. Je mentionne cela tout simplement pour montrer qu'il est prévu au Règlement même que des cas, pouvant impliquer des ministres, peuvent être examinés à la lumière du Règlement et par conséquent par un comité, ainsi que la Chambre elle-même. À l'instar de certains de mes collègues, je crois que le Comité pourrait se pencher sur les modifications que l'on pourrait éventuellement apporter au Règlement pour tenir compte des préoccupations qui ont été exprimées ici.

Monsieur le président, j'aurais simplement deux autres observations à faire. À de nombreuses occasions, dans le passé, le Comité a été saisi de cas impliquant la conduite des députés en tant que ministres, et plusieurs ont été mentionnés.

Enfin, je voudrais mentionner à M. Stackhouse que, même s'il propose comme solution d'inviter le Comité à faire une étude générale des améliorations qui pourraient être apportées à la façon de traiter de la question des conflits d'intérêts, cela

[*Texte*]

preclude looking at specific cases, examples of how the rules of this House or the policy or law of the government should be changed, and there are good precedents for this.

• 1235

In this very room, some years ago I presided as Chairman of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs when it carried out its decennial revision of the Bank Act. While those hearings were going on, we looked specifically at the case of the Mercantile Bank and the allegations of its then American owners that they should not be bound by proposed changes in the Bank Act with respect to foreign ownership.

We also held hearings on the dispute between one Sinclair Stevens and James Coyne with respect to how they were dealing with the Bank of Western Canada, of which at that time both Mr. Stevens and Mr. Coyne were senior officers. And they appeared before this committee.

They did not sit before those very tables; we had other tables; there were green coverings at that time. And they sat side by side and they testified at great length about their difference of view with respect to how they were handling the matter of the Bank of Western Canada, and they related that to what they thought the Bank Act should be.

So I just want to point out to Mr. Stackhouse that if this committee decides to have a general inquiry or study into the matter of conflict of interest, not only should it not preclude looking at specific cases, like that of the current Minister of Regional Industrial Expansion, but it is a necessity because it is impossible to see how the current rules are working or how they should be changed without looking at specific cases.

So I conclude, Mr. Chairman—and thank you for your indulgence in this regard—by saying that not only is the matter of the Prime Minister's prerogative with respect to the appointment and dismissal of Ministers subject to the scrutiny of Parliament and therefore of its committees, but also, there are precedents for this committee in particular looking into this kind of matter.

The Chairman: Mr. Deans.

Mr. Deans: Yes, thank you, Mr. Chairman. I would like to deal if I can with what seems to me to be the question which is before the committee; a question raised by Mr. Boyer that perhaps this committee is not empowered to look at this matter.

Secondly, that the matter itself is a Prime Ministerial prerogative and therefore outside the limits of any committee of the House of Commons; and thirdly, whether committees have the right in fact to initiate their own course of action.

[*Traduction*]

ne doit d'aucune manière empêcher une étude de cas précis et des modifications qui pourraient être apportées au Règlement de la Chambre, à la politique officielle ou à la loi, et il y a d'ailleurs des précédents qui le justifient.

C'est dans cette pièce, il y a quelques années, que j'ai présidé aux délibérations du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques au moment de la révision décennale de la Loi sur les banques. Au cours des audiences, nous avons examiné le cas la Banque Mercantile et les affirmations de ses propriétaires américains de l'époque, selon lesquels ils ne devraient pas être assujettis aux modifications proposées à la Loi sur les banques au sujet de la propriété étrangère.

Nous avons également tenu des audiences sur le différend entre Sinclair Stevens et James Coyne au sujet des mesures prises à l'égard de la *Bank of Western Canada*, dont l'un et l'autre étaient à cette époque des cadres supérieurs. Tous deux ont témoigné devant le Comité.

Nous n'avions pas ces tables-ci, nous en avions d'autres, recouvertes d'un tapis vert. Ils étaient assis l'un à côté de l'autre et ils ont témoigné longuement au sujet de leurs différences d'opinion quant aux mesures qu'ils prenaient en ce qui concerne la *Bank of Western Canada*, et ils ont fait le lien entre cela et les dispositions que devait contenir, à leur avis, la Loi sur les banques.

Je voudrais donc tout simplement signaler à M. Stackhouse que, si ce comité décide de faire une enquête ou une étude générale sur la question du conflit d'intérêts, il doit pouvoir examiner des cas particuliers, comme celui de l'actuel ministre de l'Expansion industrielle régionale, cela étant une condition nécessaire parce qu'il est impossible de voir comment les règles en vigueur sont appliquées ou quelles modifications devraient y être apportées sans examiner des cas particuliers.

Je conclus donc mon intervention, monsieur le président—et je vous remercie de votre indulgence à cet égard—en disant que non seulement la prérogative du premier ministre en ce qui concerne la nomination et le renvoi des ministres est assujettie à l'examen du Parlement et par conséquent de ses comités, mais qu'il y a aussi des précédents justifiant que ce comité se penche sur des cas de ce genre.

Le président: Monsieur Deans.

M. Deans: Oui, merci, monsieur le président. J'aimerais traiter, si vous me le permettez, de la question dont me semble être saisi le Comité; il s'agit de la question qu'a soulevée M. Boyer, à savoir la possibilité que le Comité ne soit pas habilité à se pencher sur cette affaire.

Deuxièmement, j'aimerais traiter du fait que cette question relève de la prérogative du premier ministre et qu'elle échappe par conséquent au domaine de compétence des comités de la Chambre; et troisièmement, je voudrais me pencher sur la question de savoir si les comités ont en fait le pouvoir de prendre d'eux-mêmes des mesures.

[*Text*]

I want to begin by saying that the conflict of interest guidelines are established, as I understand it, for four reasons. They are established to protect the integrity of the government. They are established to protect the integrity of the Minister. They are established to protect the public interest, and they are established to protect the integrity of Parliament.

I do not think anyone would disagree with this. I hope not, anyway. I think this is why we have conflict of interest guidelines.

It is the latter which I believe makes it important to accept that a committee has the right to review alleged actions which infringe upon or which draw into question the integrity of Parliament.

The Members of Parliament, when they are elected, are not elected solely for the purpose of making laws. One of the responsibilities of Members of Parliament is in fact to preserve the integrity of the democratic parliamentary system which we operate within and to ensure that the parliamentary system is not damaged from within or from without.

With that in mind, I suggest it is appropriate for Members of Parliament to review in some detail matters which arise that have the potential of damaging the integrity of Parliament.

• 1240

I would therefore suggest it has been upheld by virtue of the fact that Parliament has from time to time determined that a question was in fact infringing upon the parliamentary integrity, and has asked the predecessor committee of this committee to review those very matters.

In the past, it had been necessary on all matters for committees to receive a direct mandate or a reference from the House of Commons before it could look at anything. But in every instance where a question of guidelines, potential conflict of interest or conduct of members was reviewed, it was reviewed by this committee's predecessor. I can think or find no other example where it was dealt with by any other committee.

If we can decide that this committee's mandate is to carry on the responsibilities that were previously vested in its predecessor, then it would seem reasonable to conclude that this committee will be the committee required to look into questions of integrity, use or abuse of power, or conflict within the conflict of interest guidelines.

This has always been true, historically. I would contend it remains true. If there is something to be looked at that falls within the definition of conflict of interest, then it will in fact be looked at by this committee.

Now the second point in this regard is whether the committee has the right to initiate such an action. I would contend that the new Standing Orders have given to the committees the right to review all matters that fall within their jurisdiction without reference from the House. This was the understanding and in fact has been the action; committees have undertaken to review all of the matters that fall within their jurisdiction and

[*Translation*]

Tout d'abord, il me semble que les lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts ont été établies pour quatre raisons. Elles visent à protéger l'intégrité du gouvernement et celle du ministre, à protéger l'intérêt public et l'intégrité du Parlement.

Je pense que personne ne contredirait cela, du moins je l'espère. C'est pour cette raison, je crois, que nous avons des lignes directrices sur les conflits d'intérêts.

C'est pour cette dernière raison, à mon avis, qu'il importe d'accepter le droit d'un comité d'examiner des gestes qui mettent prétendument en question l'intégrité du Parlement, ou qui y portent atteinte.

Les députés ne sont pas élus uniquement pour légiférer. Une de leurs responsabilités consiste en fait à préserver l'intégrité du régime parlementaire démocratique qui est le nôtre et de veiller à ce que rien ne vienne le miner, de l'intérieur ou de l'extérieur.

Dans ce contexte, il me semble opportun que les députés examinent passablement en détail les situations qui risquent de porter atteinte à l'intégrité du Parlement.

Cette prérogative semble avoir été respectée puisque le Parlement a, à l'occasion décidé qu'une question portait effectivement atteinte à l'intégrité parlementaire et a demandé au Comité qui a précédé celui-ci de se pencher sur ces cas.

Dans le passé, les Comités ont dû attendre de recevoir directement de la Chambre des communes un mandat ou un ordre de renvoi avant de pouvoir agir. Mais chaque fois qu'une question de lignes de conduite, de conflit d'intérêts éventuels ou de conduite des députés a été examinée, c'est le prédécesseur de ce Comité qui a été chargé de la tâche. Il n'y a à mon sens, aucun exemple de situation où cette étude a été confiée à un autre Comité.

Si nous pouvons décider que ce Comité a pour mandat de continuer à exercer les fonctions attribuées à son prédécesseur, il semblerait alors raisonnable de conclure qu'il sera tenu de se pencher sur les questions d'intégrité, d'usage ou d'abus de pouvoir, ou encore de conflit dans le contexte des lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts.

Cela a toujours été le cas dans le passé et le demeure, à mon avis. S'il y a lieu d'examiner une question qui entre dans la définition de conflit d'intérêts, ce sera ce Comité qui en sera chargé.

Le deuxième volet de cette question a trait à la possibilité pour le Comité d'entreprendre de son propre chef une telle enquête. Je maintiens quant à moi que, en vertu du nouveau Règlement, les comités ont le droit de se pencher sur toutes les questions qui entrent dans leur domaine de compétence, sans attendre un renvoi de la Chambre. C'est là le sens que nous avons prêté au Règlement et la façon dont nous l'avons appliqué; les comités ont entrepris d'examiner toutes les

[*Texte*]

have been given a mandate to do so, in accordance with a schedule that they themselves determine.

Now if my first point is true, namely, that this committee has been the committee that was always required to review questions such as the one that is now before you, then clearly this committee has the mandate to continue with this responsibility and has the opportunity now to do so without reference. So then the only question left to be answered is whether this is this solely the Prime Minister's prerogative.

I would suggest the following: it is the Prime Minister's prerogative, and solely his prerogative, to appoint and dismiss Cabinet ministers. But he does not assume to himself the prerogative to determine whether a Cabinet Minister has or has not breached the guidelines. He could determine, for example, that a Minister has breached the guidelines and still decide not to dismiss the Minister. Therefore it is not only the responsibility of the Prime Minister to ensure compliance, but also it becomes the responsibility of each Member of Parliament, inasmuch as a breach of the guidelines reflects on the Parliament as a whole.

A breach of the guidelines or an alleged breach of the guidelines will reflect on the integrity of the Parliament, and not only on the integrity of the Prime Minister or the Minister involved. I would respectfully suggest that, if it is brought to the attention of Members of Parliament a potential conflict has arisen and if it is deemed by those members to be sufficiently serious in nature to reflect on the parliamentary institution itself, then it is the responsibility of members to seek and to conduct an investigation into the facts.

• 1245

So my concern with this is that if we were to place the responsibility solely with the Prime Minister, then there would be no need at all for public disclosure of the guidelines which are in place. The Prime Minister could on his own investigate the matters, determine what goes on, and there would be no public disclosure; there is no need for public disclosure.

I suggest, quite frankly, that if one drew the very narrow definition or suggestion that the Prime Minister alone is responsible, then why in the past has this committee of Parliament been asked to deal with the matter?

If it is solely the prerogative of the Prime Minister to enforce the guidelines, why have committees of the House of Commons in the past been asked to pass judgment about it, to investigate it and to seek not a solution, but to seek verification of the facts?

And I therefore contend that by the very action undertaken in the past, if it was ever a Prime Ministerial prerogative, that prerogative has long since been handed over to the members of the House of Commons, not to determine the appropriate action but to determine factual information.

That is what I think this committee is being asked to do—not to decide whether or not the Minister should be punished, but to determine whether or not there has been in fact a breach—which has always been done by committees of the

[*Traduction*]

questions qui tombent dans leur domaine de compétence et ont reçu le mandat de le faire, selon le calendrier qu'ils déterminent eux-mêmes.

Or, si ma première hypothèse est vraie, à savoir que ce Comité a toujours été celui chargé d'examiner des questions comme celles dont vous êtes actuellement saisis, il s'ensuit qu'il a le pouvoir de continuer à assumer cette responsabilité et qu'il peut maintenant le faire sans attendre un ordre de renvoi. Il s'agit tout simplement de déterminer si cette question relève exclusivement de la prérogative du premier ministre.

À mon avis, c'est la prérogative du premier ministre, et uniquement sa prérogative, de nommer et de renvoyer les ministres de la Couronne. Mais le premier ministre ne jouit pas de la prérogative de déterminer si un ministre a violé les lignes directrices. Il pourrait par exemple juger qu'un ministre a commis une infraction, mais décider de ne pas le renvoyer. Par conséquent, ce n'est pas tellement le premier ministre qui est chargé d'assurer le respect des lignes directrices, mais chaque député, dans la mesure où une infraction aux lignes directrices nuit à l'ensemble du Parlement.

En effet, une infraction aux lignes directrices, ou une prétendue infraction, portera atteinte à l'intégrité du Parlement et non seulement à celle du premier ministre ou du ministre visé. Je maintiens donc respectueusement que, si un conflit éventuel est signalé aux députés et que ces derniers le jugent assez grave pour nuire à l'institution même du Parlement, ils ont alors le devoir de demander et de mener une enquête sur la question.

Par conséquent, je crains que si nous confions la responsabilité uniquement au premier ministre, il ne soit pas nécessaire de divulguer les lignes directrices en place. Le premier ministre pourrait mener sa propre enquête, déterminer ce qui s'est produit et il n'y aurait pas de divulgation publique. Cela ne serait pas nécessaire.

Si seul le premier ministre est responsable, pourquoi, dans le passé, ce Comité a-t-il été appelé à se pencher sur la question?

Si c'est la prérogative du seul premier ministre d'appliquer les lignes directrices, pourquoi les comités de la Chambre ont-ils été appelés, dans le passé, à en juger, à faire enquête et à chercher, non pas une solution, mais une vérification des faits?

C'est pourquoi je maintiens que, s'il en a été ainsi dans le passé, si cela a déjà été une prérogative du premier ministre, celle-ci a depuis longtemps été confiée aux députés, qui ont été chargés non pas de déterminer la mesure à prendre, mais d'établir les faits réels.

Or, c'est précisément ce qu'il est demandé à ce Comité de faire—c'est-à-dire non pas de décider s'il y a lieu de punir le ministre, mais plutôt de déterminer s'il y a effectivement eu infraction—tâche dont se sont toujours acquittés les comités de

[*Text*]

House. That has been the prerogative of the members to decide. The action that follows rests with the Prime Minister.

I therefore suggest that it is an appropriate matter to be dealt with here; that the new Standing Orders, from an historic point of view, clearly give the committee the mandate to pursue it if they so wish; and that the Prime Minister, having seen the evidence, can do whatever he wishes with that evidence, but the right of the committee to conduct the investigation has been clearly established over many years.

The Chairman: Okay. I still have three people on the list; it has continued to grow. I am in the hands of the committee.

Mr. Rodriguez: On a point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: May I suggest that we have another meeting at 3.30 p.m. and we continue the items we are discussing now at the 3.30 p.m. meeting?

Mr. Baker: Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Baker.

Mr. Baker: Why not simply just limit the comments of the next couple of speakers—I am one of them—to two or three minutes and then, if the members wish a second round, continue on after?

The Chairman: I do have a problem. I want to do some homework before making my ruling and obviously, that is very difficult to do. So if we could wrap it up before the lunch recess, it would be a big help to me.

Mr. Kindy: Why do we not just have two minutes each?

The Chairman: Is there agreement on the committee?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Mr. Stackhouse.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman . . .

The Chairman: I am sorry, Mr. Rodriguez. Mr. Stackhouse.

Mr. Stackhouse: I just wanted to be added to your list, Mr. Chairman, on the second round.

The Chairman: Okay.

Mr. Deans: We will not be finished before lunch if Mr. Stackhouse is adding his name.

An hon. member: Start a second round.

The Chairman: Is it obvious that the committee wants to go into a second round?

Mr. Deans: Oh, I think so.

The Chairman: Okay.

Mr. Deans: I can see Mr. Boyer just chomping at the bit.

[*Translation*]

la Chambre. Cela a toujours constitué une prérogative des députés. C'est ensuite au premier ministre qu'il appartient de déterminer la mesure à prendre.

Je maintiens donc qu'il est tout à fait à propos que le Comité soit saisi de cette affaire, que le nouveau Règlement, vu d'une perspective historique, donne clairement au Comité le pouvoir de l'instruire, s'il le désire, et que le premier ministre, après avoir pris connaissance des éléments de preuve, peut en faire ce qu'il désire, le Comité ayant toutefois le droit, confirmé depuis de nombreuses années, de mener une enquête.

Le président: Très bien. Il y a encore trois autres personnes sur ma liste, elle ne cesse de s'allonger. Je suis entre les mains du Comité.

M. Rodriguez: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Oui, monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Puis-je proposer de tenir une autre séance à 15h30 et de poursuivre alors cette discussion?

M. Baker: Monsieur le président.

Le président: Monsieur Baker.

M. Baker: Pourquoi ne pas tout simplement limiter le temps de parole des prochains intervenants, dont je suis, à deux ou trois minutes, puis, si les membres du Comité veulent un deuxième tour, nous pourrions continuer?

Le président: Mais j'ai un problème. Je veux explorer la question avant de rendre ma décision, mais cela est manifestement très difficile à faire. Par conséquent, si nous pouvions conclure cette discussion avant le déjeuner, cela m'aiderait beaucoup.

M. Kindy: Pourquoi n'avons-nous pas tout simplement deux minutes chacun?

Le président: Le Comité est-il d'accord?

Des voix: Accepté.

Le président: Monsieur Stackhouse.

M. Rodriguez: Monsieur le président . . .

Le président: Excusez-moi, monsieur Rodriguez. Monsieur Stackhouse.

M. Stackhouse: Monsieur le président, je voulais tout simplement que vous ajoutiez mon nom à votre liste pour le deuxième tour.

Le président: D'accord.

M. Deans: Nous ne finirons pas avant le déjeuner si M. Stackhouse ajoute son nom à la liste.

Une voix: Commencez un deuxième tour.

Le président: Le Comité veut-il vraiment un deuxième tour?

M. Deans: Je le pense.

Le président: D'accord.

M. Deans: Je vois que M. Boyer ronge son frein.

[*Texte*]

The Chairman: Yes, okay, what I will do is we will go into a second round after. I will ask members to stick to the points much more closely than I have this morning; I have allowed some latitude. Shall we aim to adjourn at 1 p.m.?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Okay. Mr. Kindy.

Mr. Kindy: Just a couple of short comments. I think the committee as such—and this is the first time I am sitting on the committee, so I am not that much aware of the whole procedure—but as was expressed by Mr. Boyer, I think the Prime Ministerial prerogative should be standing. Mr. Stevens, whatever is alleged against him, acted as a Minister of the Crown. I think as long as the Prime Minister has confidence in him, it is his prerogative whether he should remain Minister or not.

• 1250

As far as this committee is concerned, I wonder if at this point of time we can deal with this matter so long as the Prime Minister has confidence in his Minister. I would rather see the Prime Minister deal with the matter first and whatever arises out of that, the committee could decide on later. There is no reference from the House. It has not been referred from the Prime Minister or the Deputy Prime Minister. I think in the past, if matters were investigated by this committee it was on the advice of the Crown.

I think we should rest the matter for the moment. Even so, it is a very serious accusation. A conflict of interest is certainly one thing this committee should deal with at one point or another.

The Chairman: Thank you, Mr. Kindy. Mr. Malépart.

M. Malépart: Je ne partage pas l'avis du député qui vient de parler. C'est vrai que le privilège appartient au premier ministre de nommer ses ministres ou de les garder. Mais quand on porte atteinte à la réputation et à l'intégrité de l'ensemble des députés, cela concerne l'ensemble des députés.

Et pour le cas qui nous occupe présentement, je vais parler de la réaction de la population dans la rue et non de celle des parlementaires, les gens parlent du «scandale Stevens». Et, dans l'éditorial du 7 mai publié dans *Le Devoir* et signé Paul-André Comeau, cet éditorialiste demande que le ministre démissionne afin qu'une enquête soit effectuée; que le ministre ait le courage de faire ce que d'autres ministres du même gouvernement ont fait, et il a cité le cas de M. Masse. Et ce ministre sera réintégré, si sa réputation est complètement lavée.

Et je me permettrai de citer un extrait de cet éditorial:

L'affaire prend des allures de comédies de boulevard lorsque M. Stevens affirme n'avoir jamais été au courant des démarches de son épouse, encore moins des résultats remarquables qu'elle a enregistrés à ce chapitre. Cela s'appelle de la discrétion totale qui irait au-delà de toute connivence maritale. Il y a de quoi à être sceptique, tout au moins impressionné.

[*Traduction*]

Le président: Bon, d'accord. Nous allons avoir un deuxième tour après. Je demanderai aux députés de s'en tenir davantage aux points à l'étude; ce matin, je vous ai donné un peu trop de latitude. Allons-nous essayer de lever la séance à 13 heures?

Des voix: D'accord.

Le président: Très bien. Monsieur Kindy.

M. Kindy: J'aurais tout simplement quelques observations à faire. C'est la première fois que je siège à ce Comité et, par conséquent, je ne connais pas très bien la procédure, mais je souscris à l'opinion exprimée par M. Boyer, à savoir que nous devons respecter la prérogative du premier ministre. Quels que soient les actes dont il est accusé, M. Stevens a agi comme ministre de la Couronne. Tant que la confiance du premier ministre lui sera acquise, je pense que c'est à lui de choisir s'il veut rester ministre ou non.

Pour ce qui est du rôle du Comité, je me demande s'il peut étudier cette question du moment que le ministre peut compter sur la confiance du premier ministre. Nous n'avons pas reçu de mandat à cet effet de la Chambre, ni du premier ministre ou du vice-premier ministre. Dans le cas des enquêtes antérieures, il y a eu des instructions de la Couronne.

Laissons les choses là pour le moment. Je reconnais que c'est une accusation très sérieuse. L'allégation de conflit d'intérêts est une chose que le Comité devra examiner à un moment ou un autre.

Le président: Merci, monsieur Kindy. Monsieur Malépart.

Mr. Malépart: I do not share the view of the previous speaker. It is true that the Prime Minister has the prerogative of appointing his ministers and retaining them. But when the reputation and the integrity of all Members of Parliament are undermined, then the matter is of concern to all of us.

With respect to the present case, and the reaction of the average citizen rather than that of Parliamentarians, people are already talking about the "Stevens scandal". In the May 7 editorial of *Le Devoir* signed by Paul-André Comeau, there is a request for the Minister's resignation so that an investigation can be carried out; the editorialist says that the Minister should have the courage to do what was done by other ministers of the same government, and he refers to the case of Mr. Masse. The Minister can return to Cabinet if the allegations prove to be without foundation.

I would like to quote from this editorial:

The business takes on a farcical note when Mr. Stevens claims that he was never aware of his wife's approaches, far less of her remarkable achievements. Such total discretion would go far beyond the bounds of any marital complicity. Such an assertion is likely to provoke scepticism, or surprise at the very least.

[*Text*]

Monsieur le président, c'est la population qui, à tort ou à raison, a décidé de condamner le ministre, et, dans le langage populaire,—et vous avez sûrement entendu ça à votre endroit comme à l'endroit de tous les ministres: Est-ce que vous pouvez m'avoir un prêt sans intérêts?

Cette argumentation est rendue dans la bouche de l'ensemble de tous les Canadiens et Canadiennes; c'est devenu une risée. Devenu une risée à l'endroit d'un ministre; il est député avant d'être ministre. Et la réputation, non seulement du ministre, mais du gouvernement et de l'ensemble des parlementaires, est affectée.

Je crois sincèrement que c'est le rôle du Comité d'étudier la question des conflits d'intérêts, notamment ce que la population appelle le «scandale Stevens», pour s'assurer que cet individu, s'il n'est pas coupable de tous les maux ou de toutes les accusations ou insinuations, ait la possibililté de se défendre à son tour. Personnellement, si je me trouvais dans cette situation, et si je n'étais pas coupable, c'est moi-même qui demanderais d'être entendu par un comité, comme l'avait fait M. Mackasey.

Lorsqu'un individu est attaqué et accusé par l'ensemble de ses concitoyens, s'il n'est pas coupable, c'est le rôle de notre Comité d'aider la situation dans ce domaine.

Quant à savoir si le Comité a le pouvoir de former une telle commission pour enquêter sur les conflits d'intérêts, je dis oui. Je rappellerai que le premier ministre s'est vanté d'avoir annoncé les changements qui ont été apportés pour la formation de nouveaux comités.

• 1255

Le premier ministre s'est vanté, à ce que je sache, à ce que maintenant les députés ont beaucoup plus de pouvoirs qu'ils n'en avaient auparavant et que maintenant les comités et les députés vont prendre leurs responsabiités, vont décider et ce ne sera plus seulement que le Cabinet.

Je pense que nous avons l'occasion rêvée pour démontrer à l'ensemble de la population . . . et surtout j'invite les députés conservateurs à réfléchir avant de rendre leurs décisions. Nous avons la chance de démontrer clairement à la population que lorsque le premier ministre a annoncé la formation d'un nouveau comité, lorsque le premier ministre a dit que maintenant les députés auront beaucoup plus de pouvoirs qu'auparavant, qu'on lui accorde la possibilité de démontrer que c'est vrai.

Si les députés conservateurs trouvent par quelque moyen que ce soit de se faufiler de ce dossier, personne ne pourra empêcher la population de douter de la parole du premier ministre et personne ne pourra empêcher la population et qui que ce soit d'accuser encore une fois ce gouvernement conservateur d'avoir manipulé ses députés d'une façon ou d'une autre.

Et, monsieur le président, je termine là-dessus en invitant, encore une fois, les députés conservateurs à réfléchir, députés qui, je suis persuadé, ne sont pas plus heureux de la situation qui se passe depuis une semaine et demie à la Chambre des communes, et en accord ou pas ne sont pas plus heureux des

[*Translation*]

Mr. Chairman, the population has decided, rightly or wrongly, to condemn the Minister and as people will say, you have probably heard it about yourself and about other ministers, can you arrange an interest-free loan for me too?

This is the kind of argument that we hear from Canadians of every walk in life, it has become a subject of public ridicule. The Minister has become a laughing stock, but he is a Member of Parliament first and foremost and the reputation not only of the Minister, but of the government and all Members of Parliament, is affected.

I am sincerely convinced that it is this committee's role to look into this alleged conflict of interest, which is popularly referred to as the "Stevens scandal", to give the Minister a chance to defend himself and find out whether the charges and insinuations have any substance. Personally, if I were in this situation without being guilty, I would be the one asking to be heard by a committee, as Mr. Mackasey did.

If an individual is attacked and accused by other citizens, without any justification for the charges, then it is our committee's role to cast light on the situation.

As to whether or not the committee is empowered to set up an investigation into conflicts of interest, I maintain that it is. I remind you that the Prime Minister boasted about the changes in the establishment of new committees.

As far as I am aware, the Minister boasted about the Members of Parliament now having more powers than previously and about committees and Members of Parliament being able to take their responsibilities and make decisions, saying that this will no longer be the exclusive domain of the Cabinet.

I think that we have here the ideal opportunity to show the people of Canada . . . And I urge the Conservative members to give the matter serious thought before making up their minds. This is the perfect opportunity to show to the people of Canada that when the Prime Minister announces the creation of a new committee and says that Members of Parliament will have greater power than previously, that such statements are based on facts.

If the Conservative members manage to find some way of dodging around the issue, no one can prevent the population from doubting the Prime Minister's word and no one can prevent people from accusing the Conservative government once again of manipulating its members one way or another.

Mr. Chairman, let me repeat in conclusion my invitation to the Conservative members to give the matter serious reflection. I am sure that they are not pleased with the situation in the House of Commons over the past week and a half and the circumstances which have got Mr. Stevens into hot water.

[*Texte*]

conséquences qui ont fait que, M. Stevens, est dans le pétrin. Les députés conservateurs ne sont pas plus heureux et satisfaits que ceux des libéraux ou du NPD à savoir qu'il est peut-être vrai que M. Stevens a suivi les règles . . . Mais je ne pense pas que tous les députés conservateurs seraient prêts à faire la même chose, permettre à leur épouse d'avoir des prêts sans intérêt et en même temps négocier avec certaines entreprises.

Et, monsieur le président, c'est non seulement tout l'ensemble des députés qui est affecté, mais toutes les industries qui font affaire avec le gouvernement, avec le ministère de l'Industrie et du Commerce; eux aussi sont affectés. Les responsables des entreprises, dont il est question, sont affectés, monsieur le président.

Et je termine là-dessus en implorant les députés conservateurs de trouver ensemble une solution avec le NPD et les libéraux, solution qui permettrait, et je suis convaincu qu'on a le pouvoir, qui permettrait, dis-je, au Comité de former une enquête sur le dossier Sinclair Stevens.

Merci, monsieur le président.

The Chairman: Mr. Baker.

Mr. Baker: Thank you, Mr. Chairman.

Very briefly, just to add a couple of words to the importance of your decision, I think you are about to make a decision that is perhaps the most important decision made in this Parliament because we have new rules in this Parliament. Those rules were brought in in response to a general feeling that the House of Commons has neglected its duty in being the voice of the people of Canada and holding the government accountable to the people of Canada. The surveillance function, the accountability function of the House of Commons has so deteriorated over the past couple of decades as to give the appearance—and with some justification—that the principle of responsible government is no longer present under the Canadian system.

I make those remarks not only as a Member of Parliament who has been here for several years but as a former law clerk of a provincial administration and former chief clerk.

That is the principle you will be deciding because the Canadian House of Commons . . . No matter whom you read, no matter what reports you study, you learn that we have become so ineffective not only in our surveillance and accountability function, which is perhaps the only one left, but also in our law-making function. Government has become so all-pervasive in our society today that we do not expect a Minister, as we have seen recently, to be able to stand up in the House of Commons and answer for his department. That is laid down in principle by decisions of former Speakers. A Minister does not necessarily have to know what is going on in his department, but even if he knows there is another rule that says he does not have to answer the question.

[*Traduction*]

Conservative members are no more satisfied or happier with this situation than the Liberals or NDP members, it may be true that Mr. Stevens did follow the rules . . . But I do not think that all Conservative members would be willing to do the same sort of thing, that is allow their spouse to have an interest-free loan and at the same time negotiate with certain companies.

It is not only all Members of Parliament who are affected, but also the industries who do business with the government, with the Department of Industry and Commerce. The heads of these companies are affected as well, Mr. Chairman.

I shall conclude my remarks with these words, entreating the Conservative members to find a common solution with the NDP and Liberal members, a solution which would enable us, since I am sure that we have the power to act in this way, to carry out an investigation into this Sinclair Stevens matter.

Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Monsieur Baker.

M. Baker: Merci, monsieur le président.

Très brièvement, j'ai seulement quelques mots à dire sur l'importance de votre décision. Vous êtes sur le point de prendre une décision qui sera d'une importance sans égale pour cette législature car nous avons adopté de nouvelles règles. Ces règles ont été proposées pour tenir compte d'un sentiment général selon lequel la Chambre des communes avait négligé son devoir d'être la voix du peuple canadien et d'exiger du gouvernement des comptes au nom du peuple canadien. Au cours des deux dernières décennies, il y a eu une telle dégradation de cette fonction de surveillance de la Chambre des communes que d'aucuns pouvaient prétendre, avec une certaine justification, que le principe du gouvernement responsable n'était plus en vigueur au Canada.

Je fais cette affirmation non seulement en tant que député ayant une expérience de plusieurs années ici mais en tant qu'ancien légiste d'une administration provinciale et ancien greffier principal.

Voilà le principe qui est en jeu car la Chambre des communes du Canada . . . Quels que soient les auteurs ou les rapports que l'on consulte, on apprend que notre fonction de surveillance, notre rôle d'exiger que le gouvernement réponde de ses actes laisse à désirer, tout comme notre fonction de légiférer. L'action du gouvernement se fait sentir partout dans notre société, si bien que, comme on l'a vu récemment, on ne s'attend plus à ce qu'un ministre puisse répondre de son ministère à la Chambre des communes. Ce principe est déjà consacré dans des décisions rendues par d'anciens présidents de la Chambre. Un ministre n'est pas forcément tenu de savoir ce qui se passe dans son ministère mais, même s'il est au courant, il existe une autre règle selon laquelle il n'est pas obligé de répondre à la question.

[*Text*]

• 1300

So the entire intent of parliamentary reform was to give the committees the power to be able to hold a Cabinet Minister or the government per se accountable to the people of Canada. I hope you consider this principle in making your decision.

The Chairman: Okay. Thank you, Mr. Baker. We will then adjourn and we will meet back at 3.30 p.m. in this room.

AFTERNOON SITTING

Thursday, May 8, 1986

• 1623

The Chairman: The clerk advises me that one of the motions I should have is the motion that we attach Mr. Rodriguez' letter to our *Minutes of Proceedings and Evidence*. Mr. Rodriguez, do you want to make that motion?

Mr. Rodriguez: I move that we append my letter to you to the *Minutes of Proceedings and Evidence*.

M. Malépart: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Est-ce que le document qui doit être annexé au procès-verbal sera présenté dans les deux langues officielles?

M. Rodriguez: Dans les deux Langues officielles.

The Chairman: I am advised by the clerk that it will be ready in both languages by tomorrow.

Motion agreed to

The Chairman: On the second round, we will start with Mr. Boudria.

Mr. Boudria: Can you indicate who is on the list?

The Chairman: Mr. Boudria, Mr. Murphy, Mr. Stackhouse, Mr. Guilbault—who is not here at the moment—Mr. Boyer, and Mr. Malépart are on the list.

Mr. Boudria: Thank you, Mr. Chairman.

I wish to take a few moments to establish before you that the Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure has heard cases in the past involving conflicts of interest, potential conflicts of interest, or alleged conflicts of interest. I want to bring to your attention the report of the Standing Committees on Elections, Privileges and Procedure of October 27, 1983, from which I read the following. This is a quotation from something which had previously been said in the House, but was repeated in the committee that day. It says:

> Madam Speaker, I am prepared to entertain a motion to refer this matter to the Standing Committee on Privileges and Elections.

• 1625

On page 3:59 of the same day in the report of the committee, the hon. member for Lincoln is speaking and he says the following:

[*Translation*]

La réforme parlementaire avait donc pour but d'habiliter les comités à tenir un ministre ou le gouvernement même responsable envers les Canadiens. J'ose espérer que vous tiendrez compte de ce principe au moment de rendre votre décision.

Le président: Très bien. Merci, monsieur Baker. Nous lèverons donc la séance pour nous retrouver dans cette pièce à 15h30.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le jeudi 8 mai 1986

Le président: Le greffier m'informe que nous devrions être saisis de la motion demandant d'annexer la lettre de M. Rodriquez aux *Procès-verbaux et témoignages*. Monsieur Rodriguez, voulez-vous présenter la motion?

M. Rodriguez: Je propose d'annexer ma lettre aux *Procès-verbaux et témoignages*.

Mr. Malépart: Mr. Chairman, on a point of order. Will the document which is to be appended to the minutes be in both official languages?

Mr. Rodriguez: In both official languages.

Le président: Le greffier m'informe que la lettre sera dans les deux langues officielles d'ici à demain.

La motion est adoptée.

Le président: Pour le deuxième tour, nous commencerons par M. Boudria.

M. Boudria: Pouvez-vous nous dire qui figure sur la liste?

Le président: MM. Boudria, Murphy, Stackhouse, Guilbault—qui n'est pas ici maintenant—Boyer et Malépart.

M. Boudria: Merci, monsieur le président.

Je vroudrais prendre quelques instants pour faire valoir que le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure a, dans le passé, entendu des cas portant sur des conflits d'intérêts réels, éventuels ou présumés. J'attire votre attention sur le rapport du Comité en date du 27 octobre 1983, dont je lirai le passage suivant. Il s'agit d'un passage d'une déclaration faite à la Chambre antérieurement, mais repris ce jour-là au Comité:

> Madame la présidente, je suis disposé à présenter une motion en vue de renvoyer cette question au Comité permanent des privilèges et élections.

A la page 3:59 du procès-verbal du même jour, on trouve la déclaration suivante du député de Lincoln:

[*Texte*]

I had two choices of procedure. One was to take the matter to civil courts, the other was to refer it to a Standing Committee on Privileges and Election. The advantages and disadvantages of either route were obvious to me.

The point I am making is the Standing Committee on Privileges and Elections was the predecessor of this committee. The committee is slightly altered now of course, but I would submit to you it fulfils the same functions, or similar functions, as its predecessor.

This was very clearly an option which was used at that time. It was ruled in favour at the time and was subsequently brought to the attention of the committee. The difference lay of course in the fact that the committees at the time needed a specific reference from the House, and they no longer have this particular requirement.

The committee at the time in 1983, dealt with an issue alleged to have been one of conflict of interest, pursuant to a reference of the House. It was obviously proper for the committee to deal with it at the time after receiving that reference. I think we have established it is proper for the committee to deal with this item. Whether or not it is proper for the item to be brought before this committee, it was proper to do so at that time by means of a reference from the House. This was the requirement. Now that the requirement has been removed, and knowing it was proper for the committee to deal with it, I would submit to you there is now nothing to preclude this committee from hearing this kind of topic, for the reasons I have just enumerated.

Mr. Chairman, I also want to bring to your attention the *Hansard* of the House of Commons dated April 22, 1980, in which I read to you an excerpt from page 2:86. The hon. member for Winnipeg—Fort Garry stated:

Upon learning of this fact, I felt it was important to ascertain the full facts and present them to this House at the earliest opportunity so that there would be absolutely no misunderstanding.

This was referring again to an alleged conflict of interest. He says further:

If the hon. members require more details on these matters, I will be happy to have the issue referred to a committee so I may have the issue determined by the high court of Parliament.

The case I am making to you again is that Parliament and a committee of Parliament—namely the Standing Committee on Privileges and Elections, as it was known at the time—was more than once referred such items by the House, as it was the requirement then, and in some cases even dealt with such issues in the past. The only difference was the items were referred to the committee by the House because, as I said previously, it was the requirement at the time. This requirement is no longer an impediment to this committee deciding on its own initiative to hear a similar case.

In conclusion therefore, I submit that the case of the Minister of Regional Industrial Expansion involving the potential conflict of interest can and indeed should be dealt

[*Traduction*]

J'avais deux possibilités. La première consistait à saisir de l'affaire les tribunaux civils, la seconde était de la renvoyer au Comité permanent des privilèges et élections. Les avantages et désavantages de chaque solution me semblaient évidents.

Le Comité permanent des privilèges et élections est le prédécesseur du Comité actuel. Celui-ci a une orientation un peu différente, mais il exerce à mon avis les mêmes fonctions, ou du moins des fonctions semblables à celles de son prédécesseur.

A l'époque, on a donc opté pour cette solution. Elle a été adoptée, et l'affaire a été portée à l'attention du Comité. La différence vient évidemment du fait qu'à l'époque, les comités devaient avoir un ordre de renvoi de la Chambre, ce qui n'est plus le cas.

En 1983, le Comité a donc été saisi d'un cas de prétendu conflit d'intérêts, conformément à un ordre de renvoi de la Chambre. Il convenait manifestement que le Comité examine le cas après avoir reçu cet ordre de renvoi. Nous avons établi, je crois, qu'il était opportun pour ce Comité de s'occuper de l'affaire. Quant à savoir s'il convient de saisir le Comité actuel de cette question, rappelons qu'à l'époque cela devait se faire au moyen d'un ordre de renvoi de la Chambre. C'était une exigence. Celle-ci a été éliminée, et comme il convenait que le Comité s'occupe de cette question, il me semble que rien n'empêche le Comité actuel de se pencher sur les questions de ce genre, pour les raisons que je viens d'énumérer.

Monsieur le président, je voudrais attirer votre attention sur un passage qui se trouve à la page 2:86 du *Hansard* de la Chambre des communes du 22 avril 1980. On peut y lire la déclaration suivante du député de Winnipeg—Fort Garry:

En apprenant cela, j'ai jugé important de me renseigner pleinement sur l'affaire et de présenter les faits à la Chambre le plus tôt possible afin qu'il n'y ait absolument aucun malentendu.

Il s'agissait en l'occurrence d'un prétendu conflit d'intérêts. Le député ajoute:

Je serai très heureux de renvoyer la question à un comité, si les députés souhaitent obtenir de plus amples détails sur l'affaire, afin que la question soit réglée par une instance supérieure du Parlement.

Ce que j'essaie de faire valoir, c'est que le Parlement et un comité du Parlement—en l'occurrence le Comité permanent des privilèges et élections, ainsi qu'il s'appelait à l'époque—se sont plusieurs fois vu renvoyer des questions de ce genre par la Chambre, comme cela était requis à l'époque, et ont même, dans certains cas, étudié ces questions. La seule différence tient au fait que la Chambre renvoyait ces questions au Comité parce que, comme je l'ai déjà dit, cela était exigé à l'époque. Comme cette exigence a été levée, rien n'empêche le Comité de décider de lui-même d'examiner des cas semblables.

J'en conclus donc que l'affaire impliquant le ministre de l'Expansion industrielle régionale et portant sur un éventuel conflit d'intérêts peut et doit être examinée par ce Comité, qui

[*Text*]

with by this committee, as it is the proper committee. To the best of my knowledge, Mr. Chairman, there is no other committee better suited or even suited at all to hear of such cases.

• 1630

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, I listened very carefully to colleagues from the government side this morning, Mr. Stackhouse and Mr. Boyer. I noted the main gist of their arguments. I think the question was raised as well by Mr. Greenaway: did this committee have authority, does this committee have a mandate, to deal with the two questions I raised in my letter to you?

We have been saying that there are new Standing Orders which came into effect in February 1986. I look specifically at Standing Order 96.(3)(*a*), and it says:

The mandate of the Standing Committee on:

(*a*) Elections, Privileges and Procedure shall include, among other matters, the review of and report on the Standing Orders and procedure in the House and its Committees

Now, without even looking at the Standing Orders and procedures in the House of Commons, "among other matters" . . . "among other matters" seems to me to be pretty broad in scope, and that in fact would encompass the two particular questions I raised with you in my letter; namely the question of the alleged conflict of interest of Mr. Sinclair Stevens and Noreen Stevens, and secondly the whole question of the code of conflict of interest guidelines set out by the Prime Minister. Indeed, it seems to me the Deputy Prime Minister lends some credence to that interpretation. I look at *Hansard*, Thursday, May 1, 1986, in which the Deputy Prime Minister was responding to the member for Cape Breton—East Richmond, and Mr. Nielsen says:

> Mr. Speaker, that question is one to which the answer is absolutely obvious.
>
> However, I will take this opportunity to remind the hon. gentleman that the Prime Minister wrote to his leader, the Right Hon. Leader of the Opposition, on September 9, 1985 with respect to this whole question of conflict, inviting the input of both opposition Parties with respect to any improvements which could be made to the Code of Conduct.

He goes on to say:

> The Prime Minister is still waiting for a response.

So it seems to me the government itself, the Deputy Prime Minister, the Minister responsible for conflicts of interest—at least the one who is responding in the House—indicates that the government is still willing to receive advice from Members of Parliament; and Members of Parliament do comprise this committee. I do not think it takes any quantum leap of logic to assert that in fact the government is open to receiving advice and to receiving any recommendations on how the conflict-of-interest guidelines can be tightened up, can be improved, can be further clarified, and can be made more operable, to the benefit of the system.

[*Translation*]

est en l'occurrence le Comité compétent. À ma connaissance, monsieur le président, aucun autre comité n'est plus apte et je dirais même qu'aucun autre comité n'est apte à se pencher sur des cas comme celui-ci.

M. Rodriguez: Monsieur le président, j'ai écouté attentivement, ce matin, mes collègue ministériels, MM. Stackhouse et Boyer. J'ai saisi le sens fondamental des arguments qu'ils ont fait valoir. Je pense aussi que M. Greenaway a soulevé la question, à savoir si le Comité a le pouvoir, le mandat d'examiner les deux questions que j'ai soulevées dans la lettre que je vous ai adressée.

Nous avons un nouveau Règlement, qui est entré en vigueur en février 1986. Voici ce que l'on trouve à l'article 96.(3)*a*):

Le mandat du

a) Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure comprend notamment la revue du Règlement et de la procédure de la Chambre et de ses comités et la présentation de rapports à ce sujet.

Or, même si l'on ne tient pas compte du Règlement et de la procédure de la Chambre, il me semble que l'expression 'comprend notamment' veut dire que le mandat est passablement vaste, englobant en fait les deux questions que j'ai soulevées dans ma lettre, à savoir, premièrement celle du prétendu conflit d'intérêts impliquant M. Sinclair Stevens et Mme Noreen Stevens et, deuxièmement, toute la question du code relatif aux conflits d'intérêts énoncé par le premier ministre. Il me semble en fait qu'une affirmation du vice-premier ministre justifie cette interprétation. Dans le *Hansard* du jeudi ler mai 1986, par exemple, on trouve la réponse suivante donnée par le vice-premier ministre au député de Cap-Breton—Richmond-Est:

> Monsieur le président, la réponse à cette question est parfaitement évidente.
>
> Toutefois, j'en profite pour rappeler au député que le premier ministre a écrit à son chef, le très honorable chef de l'opposition, le 9 septembre 1985 au sujet de toute cette question de conflits et il a alors invité les deux partis de l'opposition à proposer des moyens pour améliorer éventuellement le code d'éthique.

Il ajoute:

> Le premier ministre attend toujours une réponse.

Cela voudrait donc dire que le gouvernement lui-même, le vice-premier ministre, le ministre chargé de conflits d'intérêts—du moins celui qui répond aux questions à ce sujet à la Chambre—sont toujours disposés à recevoir les conseils des députés, des députés qui composent ce Comité. Il n'est pas nécessaire de faire un raisonnement extraordinaire pour en conclure que le gouvernement est disposé à écouter des conseils et des recommandations sur la façon de reserrer les lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts, de les améliorer, de les clarifier et d'en simplifier l'application, dans l'intérêt du régime parlementaire.

[*Texte*]

The other one, Mr. Chairman, is one that you know well. When I came to this committee, it was specifically to deal with the question of lobbying. And you know that in fact I have argued consistently in this committee that in fact we have an excellent system which depends on the credibility of the people who support this system, namely ordinary Canadians, and what we are attempting to do with lobbyists is to bring them out of the shadows and into the open, so that not only is openness practised but it seems to be practised.

I think the integrity of Parliament was the very basis for my argument. As a Member of Parliament, I am responsible for the integrity of Parliament and the way in which we conduct ourselves. I can no more turn a blind eye to behaviour in Parliament, to conduct of parliamentarians, that is unethical than I could walk away from a crime that is being committed on the sidewalk. Society does not accept that any more. I in fact have a responsibility to do something.

• 1635

I think that in a system such as ours the conduct of every member of the House of Commons reflects on all other members in the House of Commons, and therefore I would think that in fact that would fall within the purview of other matters and therefore would be consistent with 96.(3)(*a*) of the Standing Orders.

The Chairman: Mr. Guilbault.

Mr. Guilbault (Saint-Jacques): I will pass for now, Mr. Chairman. I will come back later.

The Chairman: Mr. Boyer.

Mr. Boyer: Thank you, Mr. Chairman.

I have listened and I have made notes, and especially what Mr. Deans said this morning I think was a very closely reasoned analysis of where we now find ourselves. It serves us well, really, to return to where he had left off because ultimately there are two points in what he was making where I part company in my analysis of this. But it really reflects as well the points Mr. Gray raised relating to whether a committee of the House could do whatever the House itself could do. He tried to make it persuasive, but I think that in doing so he put it backwards. I think it originates in the House and not in the committee. I want to pick up on that and also the point Mr. Boudria was just making in some of his earlier precedents that he was referring to. The fourth point I want to pick up on is this question of the interpretation the Member from Nickel Belt has made of section 96.(3)(*a*) of the new Standing Orders.

Dealing with the first of those points, Mr. Deans said that the new Standing Orders really give all matters to a committee that fall within the jurisdiction of that committee. But whether this question is within our jurisdiction is the issue that is still open. To me, the new rules, liberating as they are for private members and for parliamentary committees, do not mean that a parliamentary committee can go anywhere or do anything. There must remain governing rules, rules both as to jurisdiction and as to conduct. I think at this point we have to examine

[*Traduction*]

Vous connaissez par ailleurs parfaitement, monsieur le président, le deuxième élément. Je suis venu à ce Comité précisément pour étudier la question des groupes de pression. Et, comme vous le savez, j'ai toujours fait valoir, au Comité, que nous avions un excellent système qui dépend de la crédibilité des personnes qui l'appuient, notamment les Canadiens ordinaires. Dans le cas des groupes de pression, nous essayons de les faire sortir de l'ombre pour qu'ils puissent agir au grand jour, et ce, afin que l'ouverture du régime soit non seulement réelle mais manifeste.

Je crois avoir fondé mon argument sur le principe de l'intégrité du Parlement. En tant que député, je suis responsable de l'intégrité du Parlement et de la façon dont nous nous conduisons. Je ne peux pas feindre d'ignorer le comportement répréhensible de parlementaires, pas plus que je ne pourrais fuir si un crime était commis dans la rue. La société n'accepte plus cela. Cela signifie que j'ai la responsabilité d'agir.

Je pense que, dans un régime comme le nôtre, la conduite de chaque député se répercute sur tous ses collègues de la Chambre des communes et que, par conséquent, cela fait partie du champ de compétence du Comité, ainsi que le prévoit l'article 96.(3)*a*) du Règlement.

Le président: Monsieur Guilbault.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Je passe, monsieur le président. Je prendrai la parole plus tard.

Le président: Monsieur Boyer.

M. Boyer: Merci, monsieur le président.

J'ai écouté et j'ai pris des notes, et je crois que l'exposé qu'a fait M. Deans ce matin constituait une analyse bien raisonnée de la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Il nous serait utile, je crois, d'enchaîner avec ce qu'il a dit, parce qu'il y a en fait deux points au sujet desquels je ne partage pas son avis. Mais cela rejoint en fait ce que se demandait M. Gray, à savoir si un comité de la Chambre peut faire tout ce que la Chambre même est autorisée à faire. Il a tenté d'être persuasif, mais je pense que, ce faisant, il s'est fourvoyé. C'est la Chambre qui constitue le point d'origine, et non pas le comité. Je voulais signaler cela et également le point qu'a fait valoir M. Boudria au sujet des précédents auxquels il a fait allusion. Je voudrais aussi traiter de l'interprétation que le député de Nickel Belt a donnée à l'article 96.(3)*a*) du nouveau Règlement.

Premièrement, M. Deans a affirmé qu'en vertu du nouveau Règlement, toutes ces questions sont confiées à un comité et font partie de son domaine de compétence. Mais la question qui reste en suspens est celle de savoir si cette affaire s'inscrit dans notre domaine de compétence. Selon moi, le fait que les exigences prévues au nouveau Règlement ont été assouplies pour les députés et pour les comités parlementaires ne signifie pas qu'un comité peut aller où il veut et faire ce qu'il entend. Il doit continuer d'y avoir des règles, des règles au sujet de la

[*Text*]

carefully what have been cited as precedents, the rules that would give jurisdiction here.

We have heard, from I think just about every member who has spoken, of different cases that have come before the precursor of this committee, the Committee on Privileges and Elections, relating to conduct and specific cases that in fact were investigated, and Mr. Murphy has referred to the difficulty MPs face when coming face to face with doing that kind of thing. But my review of those very same precedents suggests that the reason why the Committee on Privileges and Elections dealt with those questions was either that the Prime Minister wanted it done and steps were taken as a consequence to have a reference made to the committee or that the House itself decided to have the matter looked into and the House itself made the reference. But in all those cases, consistent throughout them, is the fact that the matter did not originate in the committee; it originated in the House.

• 1640

This brings me to the next main point. A lot of what has been said revolves around the question of privilege. Mr. Cassidy, for example, referred at length to the question of privilege and even said that a committee could not be backing off controversial issues simply because it involved a matter of privilege. I do not accept that analysis at all, Mr. Chairman.

Mr. Murphy also said this when he took the example of questions of privilege in the House. I recall his remarks this morning. Speaking about the need to deal with this in a summary fashion, he said that in the House, whenever an issue of privilege is raised by a member of the House, it jumps to the top and is dealt with immediately by the Speaker and the House. It is resolved.

No question of privilege has been raised in anything that has been discussed on this episode involving Mr. Stevens, either in the House or this committee. If it is to be characterized by some member at some future date as a matter of privilege, it will still have to be raised in the House of Commons and not in a committee of the House. As in those earlier cases cited by various members, it would then have to be referred to this committee as a matter of privilege on a reference by the House.

Although we heard a great many words spoken along that line, I think they are all starting off the mark incorrectly and are based on a faulty analysis.

This is what then brings me to the main issue. It is where Ian Deans left off that I want to pick up. What it really comes down to again in deciding the question of jurisdiction . . . I underscore what I said when I began this morning. I am fundamentally committed in this area in seeing that the right things are done, that ethical conduct in the public sector is maintained, and that the public has full confidence in parliamentary institutions.

[*Translation*]

compétence et de la conduite. À cet égard, je pense qu'il faut examiner attentivement ce que l'on a présenté comme étant des précédents, les règles qui déterminent la compétence.

Tous les intervenants, je crois, ont fait état de différents cas dont a été saisi le précurseur de ce Comité, c'est-à-dire le Comité des privilèges et élections, touchant à la conduite, ainsi que de cas précis qui ont fait l'objet d'enquêtes, et M. Murphy a fait allusion aux difficultés que connaissent les députés dans des situations de ce genre. Mais d'après mon examen de ces précédents, il semble que le Comité des privilèges et élections ait été saisi de ces questions soit parce que le premier ministre voulait qu'il en soit ainsi et que des mesures ont été prises pour qu'un renvoi soit fait au Comité, soit parce que la Chambre même a décidé de mener une enquête et a donné un ordre de renvoi. Mais, dans tous ces cas, c'est la Chambre et non pas le Comité qui a pris l'initiative.

Celà m'amène au point principal suivant. Une bonne partie de ce qui a été dit tourne autour de la question de privilège. M. Cassidy, par exemple, en a parlé longuement et a même dit qu'un comité ne pouvait éviter un sujet qui porte à controverse simplement parce qu'une question de privilège entrait en ligne de compte. Je ne suis pas du tout d'accord avec ce point de vue, monsieur le président.

C'est aussi ce que disait M. Murphy lorsqu'il a donné l'exemple des questions de privilège à la Chambre. Je me rappelle ce qu'il a dit ce matin. Parlant de la nécessité de régler cette affaire de manière expéditive, il a dit que chaque fois qu'une question de privilège est soulevée par un député à la Chambre, elle devient tout à coup prioritaire et retient l'attention immédiate du président et de la Chambre. Elle est réglée sur-le-champ.

Or, aucune question de privilège n'a été soulevée pendant tout le débat concernant M. Stevens, ni à la Chambre ni dans les séances de ce Comité. Si un député décide ultérieurement d'en faire une question de privilège, il faudra encore qu'elle soit soulevée à la Chambre des communes et non devant un comité de la Chambre. Comme dans les précédents dont différents députés ont fait état, il appartiendrait alors à la Chambre de la renvoyer devant ce Comité comme une question de privilège.

Nous avons entendu beaucoup de choses qui allaient dans ce sens, mais je pense qu'elles partent toutes de prémisses inexactes et s'appuient sur une analyse erronée.

C'est ce qui m'amène à la question principale. Je voudrais reprendre là où Ian Deans a laissé. Encore une fois, la question de compétence se ramène essentiellement à . . . J'insiste sur ce que j'ai dit quand j'ai commencé ce matin. Je suis fondamentalement convaincu que les choses doivent êre faites comme il faut, que l'éthique doit être respectée dans le secteur public, que la population doit avoir pleine confiance dans les institutions parlementaires.

[*Texte*]

There is no one in this room who does not realize that when we discuss this kind of question, there are many dimensions to it. There is the basic issue that deals with the fundamentals of a parliamentary democracy. At the same time there is the immediate flash issue of a particular Cabinet Minister and specific allegations. There is no one speaking here who does not have difficulty sorting out those various elements. I recognize that. That is why I come back to stating that in my analysis of this, I begin and end with the proposition that there must always be ethical conduct in the public sector and we must be satisfied that the rules and procedures are there to deal with that.

From my understanding of the precedents and the reading of the rules, two things remain. Even under the new Standing Orders, it is not up to this committee to generate the kind of inquiry that is proposed by the member for Nickel Belt.

In conclusion, picking up on what Ian Deans was suggesting, it really comes down to the question of Prime Ministerial prerogative. I repeat the point I made this morning: There is only one person in our system who decides who enters the Cabinet and who leaves the Cabinet. Individual Cabinet Ministers may decide to resign of his or her own volition, but there is only one person who makes that decision. A Prime Minister, in exercising that prerogative, always has to live with the consequences of his decisions. It may well be, and I am sure in our history it is the case, that there have been times when a Prime Minister has seen an individual in his Cabinet in hot water and has decided that person's contribution, his abilities, what he brings to the portfolio, outweighs the current impropriety or difficulty. The Prime Minister decides to take the heat for two days or two weeks or two months and says, I am going to live with having that person in my Cabinet and face the music with the electorate, because ultimately the . . .

• 1645

Mr. Cassidy: You cannot do that, Patrick. If it is wrong, it is wrong.

The Chairman: Order, please.

Mr. Cassidy: You cannot do that.

The Chairman: Order, please, Mr. Cassidy. Mr. Boyer, your time has expired. Do you have . . . ?

Mr. Boyer: If my time has expired, I have finished my point.

But it is not, as the Member for Ottawa Centre would say, something I can do. I am giving my interpretation of a parliamentary democracy and the role of the Prime Minister to make decisions with respect to the ethical conduct of those in whom he has entrusted the carriage of a portfolio. If any issue arises and you know this is . . .

The Chairman: Is this a point of order?

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, it is not a point of order. I want to direct a question to . . .

[*Traduction*]

Tout le monde dans cette salle se rend bien compte que la question dont nous discutons se présente sous différents aspects. Il y a l'aspect essentiel, qui porte sur les principes fondamentaux d'une démocratie parlementaire. En même temps, il y a l'aspect spectaculaire des soupçons qui pèsent sur un ministre en particulier. Il n'y a personne ici qui puisse, sans mal, faire la juste part des choses. J'en suis bien conscient. C'est pourquoi j'en reviens à dire que mon raisonnement dans cette affaire part de la proposition et aboutit à la conclusion qu'il doit toujours y avoir une conduite irréprochable dans le secteur public et que nous devons nous assurer que le règlement et la procédure sont là pour y voir.

D'après ce que je comprends des précédents et de la lecture du Règlement, deux choses demeurent. Même le nouveau Règlement de la Chambre n'autorise pas ce Comité à instituer le genre d'enquête proposé par le député de Nickel Belt.

En conclusion, pour reprendre ce que disait Ian Deans, tout se ramène à la question de la prérogative du Premier ministre. Je répète ce que j'ai dit ce matin: Il n'y a qu'une personne dans notre système qui peut décider qui entre dans le Cabinet et qui en sort. Un ministre peut décider de démissionner de son propre gré, mais il n'y a qu'une seule personne qui peut prendre cette décision. En exerçant cette prérogative, le Premier ministre doit toujours assumer les conséquences de ses décisions. Il est fort probable, et je suis certain que cela s'est produit dans notre histoire, qu'il y a eu des fois où un premier ministre, voyant qu'un membre de son cabinet était dans l'eau chaude, a décidé que la contribution de cette personne, ses aptitudes, ce qu'elle apportait en fait à son ministère l'emportait sur l'inconvenance ou la difficulté du moment. Le Premier ministre décide de porter le fardeau sur ses épaules pendant deux jours, ou deux semaines, ou deux mois, et se dit: je vais garder cette personne dans mon cabinet et faire face à la musique auprès de l'électorat, parce qu'au bout du compte . . .

M. Cassidy: Vous ne pouvez faire ça, Patrick. Si c'est mal, c'est mal.

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Cassidy: Vous ne pouvez faire ça.

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît, monsieur Cassidy. Monsieur Boyer, votre temps de parole est expiré. Avez-vous . . . ?

M. Boyer: Si mon temps de parole est expiré, j'ai terminé.

Mais ce n'est pas, comme dirait le député d'Ottawa-Centre, quelque chose que je peux faire. Je donne mon interprétation d'une démocratie parlementaire et du rôle qu'a le Premier ministre de prendre des décisions au sujet de la conduite de ceux à qui il a confié la responsabilité d'un portefeuille. Si un problème surgit et vous savez que c'est . . .

Le président: Est-ce un rappel au Règlement?

M. Cassidy: Non, monsieur le président. Je voudrais poser une question à . . .

[*Text*]

The Chairman: I am sorry, but that would not qualify as a point of order. You will have your opportunity. You are down on the list to speak. Mr. Murphy.

Mr. Murphy: I would like to take up where Mr. Boyer left off.

The supposition made by Mr. Boyer is that the Prime Minister has the ultimate authority, and whether something is right or wrong, whether there is political heat or not, this is something that the Prime Minister must deal with alone.

I would then ask the question: Why has this committee in the past dealt with Cabinet Ministers? Why have the matters—the Axworthy case or the Murdoch case in 1924—been referred to committees? I suspect Mr. Boyer may suggest that it was the Prime Minister who did that.

It was not the Prime Minister. The Prime Minister may have okayed it, but it was the House that did it. The House suggested that it was a matter of concern for the House and that the best way of dealing with it was through the use of a committee, and this was the appropriate committee.

We are not talking about one individual Cabinet Minister. Certainly there is always one person before us, whenever there is some charge of indiscretion, whatever the magnitude of that. There is always one person whom we are looking at in any particular case. But what we are really dealing with is the credibility, the integrity of Parliament itself. Now if we, as a Parliament, are not willing to deal with that, then we all suffer. When people watch television tonight, as they will do, they are going to make an assumption not just about one Minister but about the way Parliament deals with these issues.

Now one of the things that helps to preserve whatever integrity we have is some form of self-policing for Members of Parliament. It may well be that there is an honest difference of opinion as to whether or not we have to have a reference from the House before we proceed; that is something that people can do, I think, with some honesty. You can be yea or nay on that issue and certainly have a degree of honesty, but I do believe Parliament as a whole and this committee, as the committee that has specific responsibilities for privilege, must deal with these issues.

I am not sure how we are going to resolve this issue, Mr. Chairman. It may well be that—taking into account the approach, it is certainly meant for committees to initiate study, keeping in mind that we have some responsibility for making sure that the Standing Orders are adequate. We should be making a report to the House, saying that this matter should be referred to us; that may be the approach we will take. It may not be the approach that some members would want, but it may be the way we will have to go.

If the majority of this committee really believe it is the House that has to make a reference to us, then I would say to

[*Translation*]

Le président: Je suis désolé, mais cela ne pourrait pas passer pour un rappel au Réglement. Vous aurez votre chance. Vous revenez plus loin sur la liste des intervenants. Monsieur Murphy.

M. Murphy: J'aimerais reprendre là où M. Boyer a laissé.

La supposition faite par M. Boyer est que le Premier ministre détient l'autorité ultime et que, peu importe qu'une chose soit bien ou mal, peu importe qu'il y ait ou non des pressions politiques, c'est au Premier ministre de s'en occuper tout seul.

Je pose alors la question: pourquoi est-ce que ce Comité a eu par le passé à s'occuper de ministres? Pourquoi est-ce que des affaires impliquant des ministres—l'affaire Axworthy ou l'affaire Murdoch en 1924—ont été renvoyées devant des comités? Je suppose que M. Boyer dirait que c'est le Premier ministre qui a fait cela.

Ce n'était pas le Premier ministre. Le Premier ministre a pu donner son approbation, mais c'est la Chambre qui l'a fait. La Chambre a donné à entendre que c'était une affaire de son ressort et que la meilleure façon de traiter cette affaire était de faire appel à un comité, en l'occurrence ce Comité-ci.

Nous ne visons pas un ministre en particulier. Bien sûr, il y a toujours une personne en cause, chaque fois qu'il y a une accusation d'indiscrétion, quelle que soit son ampleur. Il y a toujours une personne visée dans une affaire donnée. Mais ce qui nous intéresse vraiment, c'est la crédibilité, l'intégrité du Parlement lui-même. Si cela ne nous intéresse pas, en tant que Parlement, alors nous en pâtirons tous. Quand les gens regarderont la télévision ce soir, et soyez assurés qu'ils le feront, ils vont se faire une idée non seulement sur un ministre, mais sur la façon dont le Parlement traite les affaires de ce genre.

Maintenant, une des choses qui aident à préserver l'intégrité que nous avons, si tant est que nous en avons, est que les députés fassent en quelque sorte leur propre police. Il est fort probable qu'il existe une divergence d'opinion tout à fait légitime quant à savoir si nous avons besoin ou non d'un renvoi de la Chambre avant de pouvoir agir; c'est là une question où chacun peut, je pense, se faire une opinion honnête. Vous pouvez être pour ou contre et rester de bonne foi, mais je crois sincèrement qu'il appartient au Parlement tout entier et à ce Comité, puisqu'il est chargé expressément des questions de privilège, de s'occuper des affaires de ce genre.

Je ne sais pas exactement comment nous allons régler celle-là, monsieur le président. il se peut bien que . . . compte tenu de la démarche, les comités sont certainement censés entreprendre une étude, en gardant à l'esprit que nous avons en partie la responsabilité de nous assurer que le Règlement est adéquat. Nous pourrions faire un rapport à la Chambre, disant que cette affaire doit nous être renvoyée; c'est peut-être la démarche que nous adopterons. Ce n'est peut-être pas celle que certains membres voudraient, mais c'est peut-être la façon dont nous aurons à procéder.

Si la majorité des membres de ce Comité croit sincèrement que c'est la Chambre qui doit nous faire un renvoi, alors je dis

[*Texte*]

those members, let us ask the House to make that reference, because I believe there is enough evidence for us to look into this matter.

• 1650

The fact that a committee of the House decides to look at the affairs of Mr. Sinclair Stevens and spouse in relation to the matters that we have been dealing with the last few weeks, does not mean that we have found him guilty. It does mean that in the House itself we have not been able to resolve this. It does mean that within the Regional and Industrial Expansion committee we have not been able to resolve this matter. And it does mean that we believe that matters of this importance to the whole House have to have an adequate hearing.

We know of other systems, the congressional system among others, that do have a mechanism for resolving those issues, and I think we have to show that same initiative. There is no use talking about parliamentary reform if we are just talking about how we make motions or how we study the estimates. The whole essence of parliamentary reform is that Parliament is taking responsibility for its own actions, whether that is an individual member or a minister. And we have to do that.

So, within what I was saying, there is a suggestion that if we do not believe we have the power as a committee to pass a motion and say we are starting an investigation based on the request in the letter from Mr. Rodriguez, then I think it is essential that we say there are some grounds, some very serious grounds for believing that there has been, to use the politest term for it, an indiscretion, that there is some concern for the reputation of Parliament as a whole and that we should go to the House and say: Let us get the authority to investigate this matter.

It is not a matter for the Prime Minister. It might be a matter for this committee. But if it is not a matter for this committee, it is certainly a matter for the House and we, as a committee, have a right to pass a motion asking the House to instruct us to look into that.

The Chairman: Okay, Mr. Murphy. My list has been sort of upset. Mr. Guilbault are you ready to roll?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Mon collègue de Sainte-Marie, monsieur le président, parlera au nom de notre parti.

Le président: Monsieur Malépart.

M. Malépart: Merci, monsieur le président.

Depuis ce matin on discute, et nous en sommes rendus à discuter des points et virgules, pour savoir si le Comité possède le mandat ou pas. J'ai cru, ce matin, que tout le monde était conscient que la réputation de tous les parlementaires était affectée par ce dossier que la population appelle le «scandale Stevens».

[*Traduction*]

à ces membres: demandons à la Chambre d'ordonner ce renvoi, parce que je crois qu'il y a suffisamment de motifs pour qu'elle le fasse.

Qu'un comité de la Chambre décide d'étudier les affaires de M. Sinclair Stevens et de son épouse concernant ce dont nous avons été saisis pendant les quelques dernières semaines ne signifie pas que nous avons d'ores et déjà décidé de sa culpabilité. Cela signifie tout simplement que nous n'avons pas réussi à résoudre le problème en Chambre. Cela signifie tout simplement qu'au Comité de l'expansion industrielle régionale, ils n'ont pas réussi non plus à résoudre ce problème. Et cela signifie aussi que nous croyons que des sujets de cette importance doivent être renvoyés à la Chambre pour étude.

Il y a évidemment d'autres systèmes, le système américain, entre autres, où il existe des mécanismes pour résoudre ces problèmes et je crois que nous devons faire preuve de la même initiative. Rien ne sert de parler de réforme parlementaire s'il ne s'agit que de la façon dont nous présentons des motions ou comment nous allons faire pour étudier le budget des dépenses. L'essence de toute la réforme parlementaire c'est que le Parlement prend la responsabilité de ses propres faits et gestes, qu'il s'agit du geste posé par un simple député ou par un ministre. Et nous devons le faire.

Donc, dans tout ce que j'ai dit, vous avez compris que si nous ne croyons pas que notre Comité a le pouvoir d'adopter une motion pour dire que nous allons ouvrir une enquête comme le demande M. Rodriguez dans sa lettre, alors je crois qu'il est essentiel que nous disions à tout le moins qu'il y a certaines raisons très sérieuses de croire, pour parler le plus poliment possible, que quelqu'un a commis une indiscrétion et qu'il existe certaines inquiétudes quant à la réputation du Parlement dans son ensemble et nous devrions alors nous présenter en Chambre pour dire: donnez-nous l'autorisation de faire enquête.

Ce n'est pas une question qui concerne le Premier ministre à lui tout seul. C'est peut-être une question dont notre Comité devrait être saisi. Mais si ce n'est pas une question dont notre Comité devrait être saisi, c'est certainement une question dont devrait être saisie la Chambre et nous, réunis en comité, avons le droit d'adopter une motion pour demander à la Chambre de nous demander de faire enquête.

Le président: ?a va, monsieur Murphy. Ma liste est un peu en désordre. Monsieur Guilbault, vous êtes prêt à vous lancer?

Mr. Guilbault (Saint-Jacques): My colleague from Sainte-Marie, Mr. Chairman, will speak for our party.

The Chairman: Mr. Malépart.

Mr. Malépart: Thank you, Mr. Chairman.

We have been discussing this issue since this morning and we are now discussing dots and tittles to find out whether the committee has the authority or not. I thought this morning that everybody was conscious of the fact that the reputation of all parliamentarians was affected by this whole thing that the population in general is now calling the "Stevens scandal".

[*Text*]

Je pensais que tous les intervenants s'étaient entendus pour formuler une proposition afin que le Comité étudie le dossier Stevens, ou demande le mandat à la Chambre des communes d'étudier le cas Stevens. Cela permettrait de faire la lumière sur ce dossier pour éviter que l'ensemble des députés soient affectés par le comportement de M. Stevens. Cet après-midi nous avons vu, et nous le verrons demain, que M. Stevens est obligé de s'esquiver devant les questions qui lui sont posées en Chambre. Je ne veux pas entrer dans les détails, mais je veux souligner l'urgence, pour la réputation de tous les parlementaires, de régler cette question. Ce matin, je vous comtais la blague qui circule à travers le pays. Je suis persuadé que tous les députés se sont fait servir cette blague: connais-tu quelqu'un qui peut me faire un prêt, sans intérêt, comme celui que la femme de Stevens a obtenu?

Ce matin, un ancien employé de la compagnie Gulf, dans l'Est de Montréal, m'a appelé. Tout le monde se rappelle que c'est M. Stevens qui a pris la décision de vendre à Ultramar et de permettre la fermeture de la raffinerie Gulf dans l'Est de Montréal. Cet ancien employé me demandais . . .

• 1655

The Chairman: Excuse me, Mr. Malépart. I am sorry, but as you spend time talking about the specifics of the issue, I think it really detracts from what we are trying to address here.

The real bottom line here is the jurisidiction and the whole matter of privilege that has been addressed by other members. I would prefer you to stick to that because it is much easier for me in the work I have to do in the next little while.

M. Malépart: Monsieur le président, je vous donnais des exemples pour justifier l'urgence d'agir. Le Parlement et le premier ministre n'ont pas pris leurs responsabilités. Il revient donc à ce Comité de sauver, de toute urgence, la réputation de tous les parlementaires. Monsieur le président, avec votre permission, je voudrais continuer avec la question que les ex-employés de Gulf m'enjoignaient de poser à M. Stevens, aujourd'hui: quels étaient les avantages à ce qu'Ultramar achète de Gulf et vende ensuite?

The Chairman: I am sorry, Mr. Malépart that has no bearing on the decision of this committee.

M. Malépart: Monsieur le président, toutes ces démonstrations, j'ose l'espérer, influenceront les ministres conservateurs, pour trouver, avec ce Comité, une solution. Je pense que ce Comité des élections, privilèges et procédure, est celui qui voit à la protection des députés. Tantôt mes collègues ont démontré l'importance que ce Comité a joué dans différentes situations. J'invite tous les parlementaires à réfléchir pour trouver une solution. Si, sur le plan juridique on ne s'entend pas ou qu'il est impossible d'entamer une enquête sur le comportement de M. Stevens, au moins, qu'on s'entende entre nous. Je pense, monsieur le président, qu'il est admissible que le Comité demande à la Chambre des communes, le mandat de discuter du comportement de M. Stevens. Merci, monsieur le président.

[*Translation*]

I thought that all the interested parties had agreed to come forth with a proposal to have the committee look at the Stevens thing or at least ask the House to give it the authority to study the Stevens case. That would give us the possibility to throw some light on this whole affair and to avoid having all parliamentarians in general tarred with the brush of Mr. Stevens' doings. We saw this afternoon, and we will see tomorrow, that Mr. Stevens has to avoid answering the questions that are put to him in the House. I do not want to go into the details, but I do want to point out how urgent it is to settle this question simply for the reputation of all parliamentarians. This morning, I was telling you the joke that has already spread across the country. I am sure that all members have had someone tell it to them: do you know somebody who can make me an interest-free loan like Stevens' wife managed to get?

This morning, an ex-employee of the Gulf Refinery in the east of Montreal, phoned me up. Everybody remembers that it is Mr. Stevens who made the decision to sell to Ultramar and to allow the Gulf Refinery in the east of Montreal to close down. This ex-employee was asking me . . .

Le président: Mille pardons, monsieur Malépart. Je suis désolé, mais vous parlez de tous les détails qui entourent la question et je crois que cela ne sert pas à faire avancer notre débat.

La substantifique moelle de l'affaire, c'est qui a compétence en la matière et c'est toute la question de privilège dont ont parlé les autres membres. Je préférerais que vous vous en teniez à cela car cela me rendra la tâche à venir beaucoup plus facile.

Mr. Malépart: Mr. Chairman, I was simply giving examples to point out the urgency there is to act. The Parliament and the Prime Minister did not take their responsibilities. It is therefore up to this committee to show a sense of urgency in trying to save the reputation of all parliamentarians. Mr. Chairman, with your permission, I would like to continue with the question that the ex-employees from Gulf were asking me to put to Mr. Stevens today: What were the advantages to having the Ultramar purchase followed up by the Gulf sale?

Le président: Je suis désolé, monsieur Malépart, mais cela n'a rien à voir avec la décision que prendra notre Comité.

Mr. Malépart: Mr. Chairman, all these examples, I hope, at least, will influence the Conservative Ministers who will find, with this committee, a solution. I think that this committee on Elections, Privileges and Procedures is the one who must see to the protection of the members. Before, my colleagues showed the importance that this committee has had in different situations. I would invite all parliamentarians to put on their thinking caps to find a solution. If, on the legal level, we cannot agree or it is found impossible to initiate an investigation on Mr. Stevens' conduct we could at least agree amongst ourselves. Mr. Chairman, I think that it is quite admissible for this committee to ask the House of Commons to be given the mandate to discuss Mr. Stevens' conduct. Thank you, Mr. Chairman.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you, Mr. Malépart. Mr. Stackhouse.

Mr. Stackhouse: Thank you, Mr. Chairman. I have appreciated very much the discussion we have had, especially the style this committee has followed. I think it has showed what Parliament is capable of, in contrast to what sometimes the House shows and what other committees may show from time to time.

I raised the question this morning, namely, do we have the authority as a committee to do what Mr. Rodriguez's letter intends and requests? And I have listened with interest to the ways in which the question has been answered directly and indirectly.

But I note the following, Mr. Chairman; namely, that all the precedents for this committee undertaking such investigatory work have included a reference by the House to the committee.

Secondly, I note that the citing of authority contained in Standing Order 96, section 2 and subsections (*a*) through (*e*), do not really apply to this committee in so far as all the additional powers referred to there link committees to the departments for which they are responsible.

There is no department to which this committee is related, and I submit there is good reason to conclude that the authority given by Standing Order 96, section 2 does not apply in any clear way to the work of the Standing Committee on Elections, Privileges and Procedures.

For that reason, if we move on to section 3 of Standing Order 96, we find that the Standing Committee on Elections, Privileges and Procedures, unlike some of the other standing committees of the House, has a specific mandate assigned to it. Our specific mandate does not include in any clear way the authority to initiate investigations or reviews of members.

The phrase in section 3, subsection (*a*), "among other matters", has been cited, but I put it to you that it may well be that the intention there was to refer to the possibility of references which would come out of Standing Order 96, section 1 where, for this standing committee, like others, it is explicitly stated that there may be referred to the standing committee certain responsibilities by the House and therefore, our mandate includes not only the review and report on the Standing Orders and procedure in the House and its committees but those others matters which the House might refer to us.

• 1700

One member in a very thoughtful presentation has raised the question about our committee seeking a reference. It seems to me it is a questionable procedure. Normally a reference is by the House itself. I think one would have to take a searching look at whether a committee has an authority given by the Standing Orders to go seeking references.

[*Traduction*]

Le président: Merci, monsieur Malépart. Monsieur Stackhouse.

M. Stackhouse: Merci, monsieur le président. J'ai bien aimé le débat que nous avons eu et surtout le style qui a émané de tout le Comité. Je crois que nous avons montré au Parlement ce dont nous sommes capables par opposition à ce qui se passe parfois en Chambre et à ce qui se passe de temps à autre au sein de divers autres comités.

J'ai soulevé la question ce matin, plus précisément, à savoir si nous avons l'autorité, en notre qualité de Comité, de faire ce que M. Rodriguez demande dans sa lettre? Et j'ai écouté, avec beaucoup d'intérêt, comment on a répondu directement et indirectement à la question.

Cependant, monsieur le président, je dois avouer ceci: à savoir que tous les précédents du Comité concernant les travaux du genre, c'est-à-dire lorsqu'il est question d'enquête, ont d'abord été mandatés par la Chambre.

Deuxièmement, lorsqu'on nous saisit de l'autorisation qui se trouve aux alinéas 96(2)*a*) jusqu'à 96(2)*e*), on s'aperçoit que cela ne s'applique pas vraiment dans le cas de notre Comité dans la mesure où tous les pouvoirs additionnels dont il y est question font le lien entre les comités et les ministères dont ces comités sont responsables.

Notre Comité n'étudie aucun ministère en particulier et, à mon avis, il y a là de bonnes raisons d'en venir à la conclusion que l'autorité dont il est question à l'article 96(2) du Règlement ne s'applique pas clairement en ce qui concerne le travail du Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

Pour cette raison, donc, si nous passons au paragraphe 96(3) du Règlement, nous trouvons que le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, contrairement à certains autres comités permanents de la Chambre, a un mandat très précis. Or, dans ce mandat très précis, il n'est pas clairement question que nous ayons l'autorité d'entamer des enquêtes sur les députés.

On a cité l'alinéa 3(*a*), cette partie où il est question de «entre autres choses», mais, à mon avis, il se pourrait fort bien que l'intention était plutôt de renvoyer à la possibilité de renvoi qui découlerait du paragraphe 96(1) du Règlement où, pour notre Comité permanent comme pour les autres, il est dit explicitement que certaines responsabilités peuvent être renvoyées par la Chambre au Comité permanent et que, par conséquent, notre mandat n'est pas seulement d'étudier les règlements et la procédure de la Chambre et de ses comités et d'en faire rapport, mais aussi de le faire dans le cas de toute autre question dont la Chambre pourrait nous saisir.

Un député a demandé dans un exposé très sérieux si notre Comité ne devrait pas chercher à obtenir un renvoi de la Chambre. Cela m'apparaît discutable comme façon de procéder. Normalement, un renvoi doit émaner de la Chambre elle-même. Je pense qu'il faudrait se demander très sérieusement si le Règlement autorise un comité à demander qu'une affaire lui soit renvoyée par la Chambre.

[*Text*]

So I think it is one thing for members of this committee or members who are attending with us for today to argue that there should be an enquiry and that this enquiry should be undertaken by this committee. It seems to me there is no clear argument that has been presented today to bring us to the conclusion that *ipso facto* we have the authority therefore to undertake it. I would submit that we do not have such authority explicitly or implicitly.

It could be argued that here is a lacuna in the way in which the Standing Orders for committees were established. But it does not therefore give us an authority to act on our own. It is a problem that must be taken to the House by whichever member wishes to do it, for each of us is a member of the House and can raise matters of this procedural kind.

The Chairman: Thank you, Mr. Stackhouse. Mr. Cassidy.

Mr. Cassidy: Thank you, Mr. Chairman. I was just consulting with my colleague from Nickel Belt. I think one of the ways around the dilemma in which we find ourselves . . . there are two or three things. I hear Mr. Stackhouse, who was clearly interested from his first intervention in having some inquiry into at least some portions—I hope all, but I am not sure—of this issue.

Mr. Stackhouse: Point of order, Mr. Chairman. I was speaking in general terms about the need for a mechanism to deal with ethical questions. I was not referring to this per se.

Mr. Cassidy: This is why I said some portions of it.

Mr. Stackhouse: No, no, that is different, that is different.

Mr. Cassidy: I was not seeking to misrepresent you.

Mr. Stackhouse: I appreciate it. Sometimes we misunderstand each other.

Mr. Cassidy: I am also hearing concern expressed by Mr. Stackhouse and by Mr. Boyer with respect to whether or not the committee has the authority to proceed. Mr. Stackhouse says it may be an unfortunate omission. I accept his word on it . . .

Mr. Stackhouse: I said some members may feel so.

Mr. Cassidy: Some members . . .

Mr. Stackhouse: You might be one of them.

Mr. Cassidy: I feel as if I am being subject to textual exegesis.

The Chairman: Submitted to textual accuracy.

Mr. Cassidy: Thank you, okay. Well, I have been known as a textual deviant, Mr. Speaker.

An hon. member: It is the best kind of deviant.

Mr. Cassidy: I would like in the next few minutes to quietly check with some of the members in the committee whether the

[*Translation*]

Que des membres de ce Comité ou des députés qui assistent à notre séance d'aujourd'hui disent qu'il devrait y avoir une enquête et que cette enquête devrait être instituée par ce Comité, soit. Mais il me semble qu'aucun argument clair n'a été présenté aujourd'hui qui nous permette de conclure que nous avons *ipso facto* l'autorité nécessaire pour instituer cette enquête. Je dirais pour ma part que nous n'avons pas cette autorité, ni explicitement ni implicitement.

On pourrait objecter qu'il y a une lacune dans la façon dont le Règlement a été établi en ce qui concerne les comités. Mais cela ne nous donne pas pour autant le pouvoir d'agir de notre propre chef. C'est un problème qui doit être soumis à la Chambre par tout député qui le désire, puisque chacun de nous est membre de la Chambre et peut soulever des questions de procédure de ce genre.

Le président: Merci, monsieur Stackhouse. Monsieur Cassidy.

M. Cassidy: Merci, monsieur le président. J'étais en train de consulter mon collègue de Nickel Belt. Je pense que l'une des façons de sortir du dilemme où nous nous trouvons . . . il y a deux ou trois choses. J'ai entendu M. Stackhouse qui, d'après sa première intervention, semblait tout à fait intéressé à ce qu'on fasse une enquête dans au moins certaines parties—toutes, je l'espère, mais je n'en suis pas certain—de cette affaire.

M. Stackhouse: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je parlais en termes généraux de la nécessité d'avoir un mécanisme pour s'occuper des questions d'éthique. Je ne pensais pas à cette affaire en particulier.

M. Cassidy: C'est pourquoi j'ai pris soin de dire «certaines parties de cette affaire».

M. Stackhouse: Non, non, c'est différent, c'est très différent.

M. Cassidy: Je ne cherchais pas à déformer vos propos.

M. Stackhouse: Je vous en sais gré. Parfois, nous nous comprenons mal, vous et moi.

M. Cassidy: Je crois aussi comprendre que M. Stackhouse et M. Boyer s'inquiètent de savoir si le Comité a ou non le pouvoir d'agir. M. Stackhouse dit que c'est peut-être une malheureuse lacune du Règlement. Je veux bien le croire . . .

M. Stackhouse: J'ai dit que ce pouvait être l'avis de certains députés.

M. Cassidy: Certains députés . . .

M. Stackhouse: Vous pourriez être l'un d'eux.

M. Cassidy: J'ai l'impression qu'on cherche à interpréter tous mes propos.

Le président: À éclaircir vos propos.

M. Cassidy: Merci, d'accord. D'ailleurs, j'ai la réputation de dévier des propos, monsieur le président.

Une voix: C'est la meilleure forme de déviance qui soit.

M. Cassidy: J'aimerais au cours des quelques prochaines minutes vérifier discrètement auprès des membres du Comité

[*Texte*]

majority of the committee are effectively indicating that they will use their majority to prevent us from discussing this matter immediately or making the reference immediately by ourselves. If they do so, I would regret it. In the spirit of this committee, and people have commented on this, if it is not possible, I think it is still possible for us to consider using what authority we have to the maximum.

I was a bit disappointed on the comments of Mr. Boyer, who began by saying he was fundamentally committed to the concept of ethical conduct. But one might say that he was almost as strongly committed to the idea of keeping this committee from looking into the question in any way. I hope this is not his meaning and that he would be prepared to be co-operative in trying to find a way by which this committee, hopefully sooner, could look at these questions.

There are the two questions put before us: the immediate questions relating to allegations concerning Mr. Stevens and his family and the Magna International, and the broader questions relevant to the adequacy of the conflict-of-interest guidelines, with respect to investigation, with respect to enforcement, and with respect to clarification about the very questions that Mr. Boyer raised as to whether there is not a definable and definite role for the House to play, at least in fact-finding, even if the ultimate determination of what is to be done is to be left in the hands of the Prime Minister.

• 1705

Finally, there is the question that clearly was not envisaged when the guidelines were revised, nor was it envisaged, I think, in the Starr-Sharp report, where a spouse is involved not in a relatively independent career but in a career where they are making decisions or are involved in business affairs that are very closely interlocked or intertwined with the business interests that their spouse, as a Minister, has put into a blind trust.

I think Mr. Boyer, who is concerned about and has written on these subjects, will agree with me that the present guidelines and the letter from the Prime Minister may not address that question entirely adequately. It is clear that if the letter from the Prime Minister does address those questions adequately, the interpretation would have to be that any involvement by a spouse in affairs that were essentially her husband's interests would have to be denied, and for Mrs. Stevens to be even involved in a subsidiary of her husband's corporation would be a conflict of interest, regardless of where it went for its financing. In other words, if it is clear, then she is wrong, or Mr. Stevens is wrong. If it is unclear, then it seems to me there needs to be clarification.

The Chairman: I am sorry. As I ruled with Mr. Malépart, you are getting into the specifics of the issue, and I wish you would stick to the issue before us.

Mr. Cassidy: I am saying the fourth aspect, though, Mr. Chairman, is that if government members disagree with me that the matter is clear, then I think they have to agree with me that the matter is unclear; and if they feel the matter is

[*Traduction*]

si la majorité d'entre eux ont effectivement l'intention d'utiliser leur majorité pour nous empêcher de discuter de cette affaire immédiatement ou d'ordonner nous-mêmes le renvoi nécessaire. Si c'était le cas, ce serait regrettable. Dans l'esprit de ce Comité, et certains en ont parlé, s'il n'est pas possible . . . je crois qu'il est encore possible pour nous d'envisager d'utiliser au maximum le pouvoir que nous avons.

J'ai été quelque peu déçu par les commentaires de M. Boyer, qui a commencé par dire qu'il adhérait entièrement au principe du respect de l'éthique. Mais on pourrait dire qu'il adhère presque aussi fermement à l'idée d'empêcher ce Comité de se pencher sur la question de toute façon. J'espère que ce n'est pas son intention et qu'il sera disposé à nous aider à trouver un moyen qui permettra au Comité de se pencher sur ces questions, le plus tôt possible, je l'espère.

Il y a deux aspects dans cette affaire: il y a d'abord l'aspect immédiat des allégations qui visent M. Stevens, sa famille et la société Magna International, puis il y a l'aspect plus général de l'à-propos des directives sur les conflits d'intérêts, en ce qui concerne les enquêtes, en ce qui concerne l'application, et en ce qui concerne l'éclaircissement des questions mêmes que M. Boyer a soulevées, à savoir si la Chambre a un rôle défini à jouer, ou s'il y a moyen d'en définir un, du moins pour ce qui est d'établir les faits, même si la décision ultime sur ce qui doit être fait doit revenir au premier ministre.

Enfin, il y a cette situation qui n'a pas du tout été envisagée quand les directives ont été révisées, pas plus qu'elle n'a été envisagée, je crois, dans le rapport Starr-Sharp, c'est-à-dire la situation où un conjoint mène non pas une carrière relativement indépendante, mais une carrière où il est appelé à prendre des décisions et à traiter des affaires qui sont liées très étroitement aux intérêts de l'autre conjoint, qui a été obligé, en tant que ministre, de les placer dans une fiducie sans droit de regard.

Je pense que M. Boyer, qui se préoccupe de ce sujet et qui a écrit des choses là-dessus, conviendra avec moi que les directives actuelles et la lettre du Premier ministre ne sont pas tout à fait claires à ce sujet. Chose certaine, si on considère que la lettre du Premier ministre est claire à ce sujet, il faut en conclure qu'une conjointe n'a pas le droit de s'occuper des affaires qui relevaient essentiellement des intérêts de son mari, et qu'en l'occurrence, la participation de Mme Stevens ne serait-ce que dans une filiale de la société de son mari constitue un conflit d'intérêts, peu importe à qui elle s'adresse pour obtenir du financement. Autrement dit, si les directives sont claires, alors elle est en tort, ou M. Stevens est en tort. Si les directives ne sont pas claires, alors il me semble qu'elles ont besoin d'éclaircissement.

Le président: Je suis désolé. Comme j'en ai décidé dans le cas de M. Malépart, je trouve que vous entrez dans les détails du sujet et je vous prierais de vous en tenir au sujet lui-même.

M. Cassidy: Quand même, monsieur le président, je dis que le quatrième aspect est que si les députés du parti ministériel disconviennent avec moi que l'affaire est claire, alors je pense qu'ils doivent convenir avec moi que l'affaire n'est pas claire; et

[*Text*]

unclear, given the very serious allegations, the fact that what some might consider the private affairs of a family who happen to be partially involved in politics have been paraded over the front pages of the papers and in the newscasts, it would be desirable to get some clarification of this particular situation, which was not envisaged in the orginal guidelines.

The original guidelines came along, as they stand now, because people like Jane Crosbie said, hey, what about me; I have some independent shareholdings and some things I want to do; and because women of great character and independence, such as Maureen McTeer, got up and said, hey, I do not want to give up my participation in a publishing company or my legal practice because my husband happens to be in politics. In both of those cases I think the points were well taken. But although the interests of a wife do interlock with those of her husband, or vice versa, because of the community of property and the fact that the benefit of the one is to some extent the benefit of the other, because of the laws that exist in Ontario, nonetheless, the rule that was devised for Jane Crosbie does not appear to comtemplate the situation where a spouse simply takes over his or her business affairs and directly or indirectly runs them, in defiance, I think, of what would occur with a blind trust.

Let me go back to my original point, Mr. Chairman, and that is that perhaps members from the government side could indicate whether they do consider this matter serious enough that they would be prepared to seek to have the committee seek the reference from the House, even if they are not prepared to have the committee do this directly. I am asking that in a very serious way.

We can make a couple of comments. If you turn down motions of the kind proposed by Mr. Rodriguez or by Mr. Boudria, but nonetheless if what comes out of the committee is at least the request from all parties that we get a reference back quickly so the committee can at least deal with the broader questions, and deal with them soon, that is healthy for Parliament; as opposed to the committee on privileges and procedures deciding that somehow it is powerless, and therefore essentially that every parliamentary committee is powerless in this area.

Mr. Guilbault (St-Jacques): Mr. Chairman, are we coming to an end to this general discussion, or are we starting to determine whether or not we are ready to do something concrete? Are we going to spend a couple more days talking about what we might do if we get down to it?

The Chairman: I sense that the committee is coming to the point where it would like me to rule. What I would suggest is that we hear Mr. Deans' arguments, that maybe we take a five-minute adjournment to give me a chance to look at the arguments of this afternoon, and then I will come forward with my ruling and the committee can act after that.

[*Translation*]

s'ils estiment que l'affaire n'est pas claire, étant donné le caractère très grave des allégations, étant donné le fait que les affaires privées, comme certains pourraient les appeler, d'une famille qui se trouve en partie à faire de la politique ont été étalées en première page des journaux et ont fait la manchette des bulletins d'information, il serait bon d'éclaircir cette situation en particulier, puisqu'elle n'a pas été envisagée dans les directives établies à l'origine.

Les directives ont été établies à l'origine, et maintenues dans leur forme actuelle, parce que des personnes comme Jane Crosbie ont dit: et moi alors? J'ai des parts dans une entreprise indépendante et il y a des choses que je veux faire. Parce que des femmes fortes et autonomes comme Maureen McTeer se sont levées et ont dit: je ne veux pas renoncer à mes parts dans une société d'édition ou abandonner ma pratique de droit simplement parce que mon mari se trouve à faire de la politique. Dans ces deux cas, je pense que le message a été bien compris. Mais bien que les intérêts d'une épouse soient indissociables de ceux de son mari, ou vice versa, à cause de la communauté de biens et du fait que l'avantage de l'un devient dans une certaine mesure l'avantage de l'autre, à cause des lois en vigueur en Ontario, quoi qu'il en soit, la règle qui a été établie dans le cas de Jane Crosbie ne semble pas pouvoir s'appliquer dans la situation où un conjoint prend à sa charge les affaires commerciales de l'autre conjoint et les administre directement ou indirectement, au mépris, je pense, de ce qu'on entend par fiducie sans droit de regard.

Permettez-moi de revenir à ce que je disais au début, monsieur le président: peut-être que les députés du parti ministériel pourraient nous faire savoir s'ils considèrent l'affaire si sérieuse qu'ils seraient disposés à faire en sorte que le Comité cherche à se la faire renvoyer par la Chambre, même s'ils ne seraient pas disposés à ce que le Comité le fasse directement. Je demande cela très sérieusement.

Il y aurait lieu de faire certains commentaires. Si vous rejetez des motions du genre proposé par M. Rodriguez ou par M. Boudria, mais que néanmoins, ce qui sort du Comité soit au moins une requête de tous les partis que nous obtenions rapidement un renvoi de la Chambre, de sorte que le Comité puisse au moins traiter des questions générales, et ce le plus tôt possible, alors c'est bon pour le Parlement; l'autre éventualité serait que le Comité des privilèges et de la procédure décide qu'il est en quelque sorte impuissant, et donc que tous les Comités parlementaires sont impuissants dans ce domaine.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le président, allons-nous en finir avec cette discussion d'ordre général, ou allons-nous commencer à nous demander si nous sommes ou non prêts à faire quelque chose de concret? Allons-nous passer encore plusieurs jours à nous demander ce que nous pourrions faire si nous nous y mettions?

Le président: J'ai l'impression que le Comité en est rendu au point où il voudrait que je tranche la question. Ce que je propose, c'est que nous entendions les arguments de M. Deans, que nous prenions ensuite une pause de cinq minutes pour me donner une chance d'examiner les arguments de cet après-midi, puis je reviendrai avec ma décision et le Comité pourra agir en conséquence.

[*Texte*]

• 1710

Mr. Boudria: Mr. Chairman, seeing that you are only arriving at this tentative ruling now, would you not agree to recognize all those who were on your list before you made the tentative ruling, which would include Mr. Rodriguez and myself.

The Chairman: I am quite prepared to do that. My only concern is that we are getting repetitive now. I think the arguments have been well made.

Mr. Boudria: I will be brief.

The Chairman: Okay. Mr. Deans.

Mr. Deans: Thank you very much, Mr. Chairman. I will try to stay within the confines of the question you are going to have to address. I hope the fact that you are only going to need five minutes to review all the arguments is not indicative that you have already decided.

I want to briefly go back to the Prime Ministerial prerogative. I am not unmindful of the position put forward, that the Prime Minister's responsibilities are the ultimate responsibilities and that the Prime Minister will determine who is in and who is not in his Cabinet. I do not quarrel with that at all. But I submit that though it is relative to what we are talking about, it is not the key point. I concede that it is correct, but I do not believe it is the key point we are dealing with.

In my opinion, we are dealing with whether or not, by virtue of publishing conflict of interest guidelines and by virtue of making them applicable to both persons named, a perceived breach of those guidelines becomes more than simply the Prime Minister's responsibility. The Prime Minister will ultimately have the responsibility to determine what course of action will be followed with regard to inclusion or non-inclusion of the individual in his Cabinet. But the determination as to whether the guidelines have been breached has historically been made by the committee. There is ample precedent to show there have been numerous occasions where a committee reviewed the question of the breach of guidelines. So I think that takes it out of being the sole responsibility of the Prime Minister to look into it.

We may disagree on that, but I make that as a counterpoint. I want to say the argument that the matter got before the committee by virtue of a motion from the House of Commons, in the cases I am aware of, and maybe from the Senate, is only relevant if you consider that all matters got before all committees by virtue of a motion from the House of Commons at that time. In other words, it was not a unique situation to require a motion in the House to get a reference to a committee in the past. It was the order of the day and it was required in every case. To suggest that necessarily carries over to this committee now because that was the case in years gone by is to deny we have gone through a dramatic change in the way in which committees are given a mandate to deal with certain matters.

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le président, puisque vous en venez à ce compromis maintenant, ne serait-il pas plus juste de laisser parler tous ceux qui figuraient sur votre liste avant que vous n'en décidiez ainsi, ce qui comprendrait M. Rodriguez et moi-même?

Le président: Je n'y vois pas d'objection. Ma seule réserve est que nous avons tendance à nous répéter. Je pense que les arguments ont été bien présentés.

M. Boudria: Je serai bref.

Le président: D'accord. Monsieur Deans.

M. Deans: Merci beaucoup, monsieur le président. Je vais essayer de rester dans les limites de la question à laquelle vous aurez à répondre. J'espère que le fait de vous allouer seulement cinq minutes pour examiner tous les arguments ne signifie pas que vous avez déjà pris votre décision.

J'aimerais revenir brièvement à la prérogative du Premier ministre. Je ne suis pas insensible au point de vue que la responsabilité ultime est celle du Premier ministre et que c'est à lui qu'il appartient de décider qui fait partie et qui ne fait pas partie de son cabinet. Je ne mets aucunement cela en doute. Cela a un rapport avec ce dont nous parlons, mais à mon avis, ce n'est pas le point essentiel. Je concède que c'est correct, mais je ne crois pas que ce soit le point essentiel qui nous occupe.

Ce qui nous occupe, à mon avis, c'est de savoir si oui ou non, en publiant des directives sur les conflits d'intérêts et en les rendant applicables aux deux personnes en cause, le Premier ministre s'est attribué la responsabilité exclusive des violations présumées de ces directives. Le Premier ministre aura la responsabilité ultime de décider s'il garde ou non l'intéressé dans son cabinet. Mais traditionnellement, c'est au Comité qu'il appartient de déterminer s'il y a eu manquement aux directives. Les précédents nous montrent amplement qu'il y a eu de nombreuses occasions où un Comité s'est penché sur la question du manquement aux directives. Je pense donc que le Premier ministre n'a pas la responsabilité exclusive dans ce domaine.

Nous pouvons être en désaccord là-dessus, mais je le présente comme un argument contradictoire. Je veux dire que l'argument selon lequel l'affaire s'est retrouvée devant le Comité en vertu d'une motion émanant de la Chambre des communes, dans les cas dont j'ai connaissance, et peut-être du Sénat, n'est valable que si on considère que toutes les affaires se sont retrouvées devant tous les comités en vertu d'une motion émanant de la Chambre des communes à ce moment-là. Autrement dit, le fait qu'un renvoi à un comité devait passer par une motion à la Chambre n'avait rien d'exceptionnel dans le passé. C'était à l'ordre du jour et c'était nécessaire dans tous les cas. Mais dire qu'il en va ainsi aujourd'hui pour ce Comité parce que c'était le cas par les années passées, c'est oublier qu'il s'est produit un changement spectaculaire dans la façon dont les comités se voient confier le mandat de s'occuper de certaines affaires.

[*Text*]

So I am suggesting you cannot claim it is necessary to have a reference from the House by virtue of the fact that it has been necessary to get a reference from the House in the past, because it was necessary to get that reference for anything before any committee in the past. Of course, that is no longer the case.

Therefore, I would move from that to the question of what is meant by three words: "Among other matters". Paragraph 96.3(*a*) says:

> Elections, Privileges and Procedure shall include, among other matters, the review of and report on the Standing Orders and procedure in the House and its Committees.

• 1715

I would contend the specifying of the requirement to review and report on Standing Orders and procedures in the House and its committees does not preclude the committee's right to identify, within the meaning of "among other matters", those matters which it would normally have been asked to deal with in times past. The committee has the right to look at matters which would normally have fallen within its scope, its area of responsibility. I contend it could not undertake a review of forest policy. Neither could it undertake a review of fiscal policy, because this had never been within the mandate of this committee, referred or otherwise.

But the question of a breach, an ethical question, was quite clearly dealt with by this committee. This was the only committee which dealt with such matters. It is therefore not unreasonable to suggest it falls four-square within the definition of "other matters" which would normally be dealt with this committee in the event such a requirement was before us.

I thereforesuggest that to draw the very narrow definition, the very narrow conclusion that somehow or other to conform with the requirement in the mandate of dealing with other matters means you have to have a reference from the House is to stretch credulity somewhat. It is taking a fairly substantial leap to suggest a committee which would normally have been able to do something in times past using the procedures of the time cannot be allowed to do the same things using the procedures of this time.

So I would suggest there are two arguments in this, and I am prepared to concede they both must be considered. But I do not think one is any more powerful. I hope what I am suggesting now will at least be given careful consideration.

To go to the final point I want to make: Is it possible for a committee to seek a reference? I would suggest this, taking up on Mr. Boyer's affirmation that he is vitally concerned, as we all are, with ethical questions which touch upon Parliament. I may be using the wrong words and I am prepared to be corrected, but I think this is reasonable.

[*Translation*]

Ce que je dis, c'est qu'on ne peut prétendre qu'il est nécessaire d'obtenir un renvoi de la Chambre à cause du fait que c'était nécessaire par le passé, parce que dans le passé, c'était nécessaire dans tous les cas. De toute évidence, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

J'aimerais maintenant qu'on se penche sur la signification du mot «notamment», qui traduit l'anglais *among other matters*, dans l'alinéa 96.3(*a*) du Règlement, lequel se lit comme suit:

> Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure comprend notamment la revue du Règlement et de la procédure de la Chambre et de ses comités et la présentation de rapports à ce sujet.

Je dirais que le fait de préciser que le Comité est tenu de faire la revue du Règlement et de la procédure de la Chambre et de ses comités et de présenter des rapports à ce sujet, n'empêche pas le Comité de reconnaître par lui-même, en invoquant le sens de *among other matters*, les affaires qui lui auraient normalement été confiées par le passé. Le Comité a le droit d'étudier les affaires qui auraient normalement été de son ressort, de son champ de compétence. Je comprends qu'il ne pourrait pas entreprendre l'examen de la politique forestière, ou de la politique fiscale, parce que cela n'a jamais fait partie de ses attributions, sous forme de renvoi ou autrement.

Mais il est clair que la question de violation, qui est une question d'éthique, fait partie de ses attributions. C'est le seul comité qui s'est penché sur des affaires de ce genre. Il n'est donc pas déraisonnable de penser que cette question de violation correspond parfaitement à la définition des *other matters* qui seraient normalement confiées au Comité si la procédure l'exigeait.

Je pense qu'il serait exagéré de tirer la conclusion tout à fait bornée que nous avons besoin d'un renvoi de la Chambre pour nous occuper de ces *other matters* qui figurent dans notre mandat. Ce serait défier la logique que de dire qu'un comité qui aurait normalement pu faire certaines choses par le passé en se servant de la procédure de l'époque ne peut plus faire les mêmes choses en se servant de la procédure d'aujourd'hui.

Je dirais donc qu'il y a deux arguments dans cela, et je suis disposé à admettre qu'il faut les considérer tous les deux. Mais je ne pense pas que l'un soit plus fort que l'autre. J'espère que ce que je viens de dire recevra au moins toute l'attention voulue.

J'en arrive maintenant à mon dernier point: est-il possible à un comité d'obtenir un renvoi? Je dirais ceci, pour tester l'affirmation de M. Boyer selon laquelle les questions d'éthique qui touchent le Parlement sont pour lui une préoccupation essentielle, comme pour nous tous d'ailleurs. Il se peut que je n'utilise pas les bons mots et je suis prêt à me faire corriger, mais je pense que ce que j'ai à dire est raisonnable.

[*Texte*]

I do not think there would be much doubt in anyone's mind that there is enough before the public to justify something being done in the situation we are obliquely discussing here today. Some requirement for a review of what has taken place in the Stevens case—if you will allow me just to put it that way—is not undesirable from the public point of view.

With this in mind, it would seem to me this committee could suggest to the House that if there is any doubt whether the committee has the power to proceed unilaterally under the "among other matters" portion of its mandate, the House clarify it by giving the committee a specific reference.

I think this committee could report to the House in exactly that way. The committee could tell the House there is a doubt in the committee if this is true, as to whether the committee can proceed without a reference. We could say we think we could but we do not want to break new ground, therefore we are asking the House to confirm that we are entitled to do this under "the other matters" part of the mandate.

• 1720

That would allow the committee to do what I think all members believe needs to be done in one form or another. It would allow us not to breach the Standing Orders if indeed we are, which I contend we are not, but I am prepared, however, to recognize the validity of certain argument, and it would allow the house to make a judgment.

I would therefore suggest, Mr. Chairman, and I offer as a precedent for this in my final comment—I do not want to take unecessarily a long time—the Michener ruling of 1978. I will give you the copy in any event. It said: "Moved that this Committee report to the House asking for an [Order of Reference] decision by the Chairman". The Chairman went on to say that the motion raises the whole question of the scope of the orders of reference and the initiative of committees in relation to the House.

They go on to say that they are attempting to clarify it. It says in this that in a committee studying a subject, the authorities and precedents seem to indicate that it is possible to report to the House to widen the scope. It says:

> At times a committee may have to obtain leave from the House to make a report when its order of reference is limited in scope.

It goes on to say that the words "may have to obtain leave from the House" would apply to special committees which do not have the right to report from time to time, but that does not apply in this case. It points out that in a recent 1978 case of the Justice committee, a motion was passed which asked that they be given the authority to investigate matters other than those matters which were before them, and that this was concurred in.

I would therefore suggest that, given the mandate the committee has and the desire of all members to deal with this reasonbly and fairly, and I might say even gently, but nevertheless forthrightly, this committee could quite, I believe,

[*Traduction*]

Je crois qu'il est assez clair dans l'esprit de tout le monde que la situation dont nous discutons indirectement ici aujourd'hui a assez fait parler d'elle qu'il serait justifié de faire quelque chose à son sujet. Du point de vue public, il serait souhaitable qu'on examine ce qui s'est passé dans l'affaire Stevens, si vous me permettez de l'appeler ainsi.

Cela dit, il me semble que le Comité pourrait demander à la Chambre, s'il entretient le moindre doute quant à son pouvoir d'agir unilatéralement en invoquant la clause *among other matters* que renferme son mandat, de dissiper ce doute par un renvoi précis.

Je pense que le Comité pourrait faire rapport à la Chambre exactement de cette manière. Le Comité pourrait dire à la Chambre qu'il n'est pas certain de pouvoir agir sans que l'affaire lui soit d'abord renvoyée. Nous pourrions dire que nous pensons pouvoir le faire mais que nous voulons pas créer un précédent, aussi nous demandons à la Chambre de confirmer que nous le pouvons en vertu de la clause *among other matters* qui figure dans notre mandat.

Cela permettrait au Comité de faire ce qui, de l'avis de tous, je pense, doit être fait d'une manière ou d'une autre. Cela nous permettrait de ne pas contrevenir au Règlement si jamais nous le faisons, ce dont je doute fort, mais encore là, je suis disposé à reconnaître la validité d'un certain argument, et cela permettrait à la Chambre de rendre un jugement.

Monsieur le président, j'ai ici un document qui fait état d'un précédent dont j'aimerais vous parler en guise de dernier commentaire—je ne veux pas prendre trop de temps. Il s'agit de la décision Michener de 1978. Je vais vous en donner une copie de toute façon. On y lit ceci: «Il est proposé que ce Comité fasse rapport à la Chambre pour lui demander un ordre de renvoi, par décision du président». Le président poursuit en disant que cette motion soulève toute la question de l'étendue des pouvoirs conférés par les ordres de renvoi et de l'initiative des comités par rapport à la Chambre.

On dit ensuite qu'on tente d'éclaircir cette question. Il est dit dans ce document que, selon les autorités et les précédents, il est possible à un comité qui étudie un sujet de faire rapport à la Chambre pour obtenir des pouvoirs plus étendus. Je cite:

> Il peut arriver qu'un comité doive obtenir l'autorisation de la Chambre pour faire un rapport lorsque son ordre de renvoi lui confère des pouvoirs d'une étendue limitée.

On précise ensuite que les mots «doive obtenir l'autorisation de la Chambre» s'appliqueraient aux comités spéciaux qui n'ont pas le droit de faire rapport de temps à autre, mais ça ne s'applique pas dans ce cas-ci. On fait observer par ailleurs qu'en 1978, une motion a été adoptée pour donner au Comité de la justice le pouvoir de faire enquête sur des questions autres que celles dont il était expressément saisi.

Étant donné le mandat dont le Comité dispose et le désir de tous les membres de traiter cette affaire de façon raisonnable et juste, je dirais même en douceur, mais tout de même avec fermeté, je propose donc que le Comité demande à la Chambre

[*Text*]

within its power seek clarification from the House by way of a specific reference under 3(*a*), that portion that deals with "among other matters" that the committee is empowered to look at.

The Chairman: Thank you, Mr. Deans. I would remind members to keep an eye on the clock.

Mr. Stackhouse: Can you get the quotation?

Mr. Deans: Yes, I will get it photocopied or will provide it.

The Chairman: I have Mr. Greenaway, Mr. Boudria and Mr. Rodriguez. Mr. Greenaway.

Mr. Greenaway: Mr. Chairman, I listened with great interest to Mr. Deans' argument and I see very clearly paragraph 96.3(*a*), but it is quite interesting to note that section 96.1 is exactly the same wording as the Standing Order I read out this morning from the September Standing Orders. I will quote it again:

> 96.(1)Standing committees shall be severally empowered to examine and enquire into all such matters as may be referred to them by the House . . .

So it is simply my position that it is quite clear that matters of this kind should be referred to this committee by the House of Commons, and I think it is very plain. I understand what is said in 96.3(*a*), but I think, to me, it is superseded by 96.1.

The Chairman: Thank you, Mr. Greenaway. Mr. Boudria.

Mr. Boudria: Very briefly, Mr. Chairman, and this reflects upon what has been said by Mr. Greenaway and to a certain point by Mr. Stackhouse. I would like, respectfully, to disagree with their interpretation of paragraphs 96.3(*a*) and 96.2(*e*), which refers to "other matters, relating to the mandate, management, organization or operation of the department, as the committee deems fit", and 96.3(*a*), which talks about "Election, Privilege and Procedure shall include, among other matters . . . " Mr. Deans has been very eloquent in explaining this: the review and report of the Standing Orders and the procedure of the House and its committees. So amongst other matters has been referred to.

• 1725

Mr. Chairman, it was suggested earlier today by some members that somehow this power committees have to order their own business was somewhat lesser in the standing committee that is sitting here today—the Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure—than it is in other committees. I would like to disagree, and I cite for you *Parliamentary Privilege in Canada* by Joseph Maingot, page 228, where he says:

> Procedure in the Standing Committee on Privileges and Elections: The procedure and practice that prevails in standing committees of the House extends also to the

[*Translation*]

de préciser les pouvoirs qu'il peut exercer en vertu de la clause *among other matters* à l'alinéa 96.(3)*a*).

Le président: Merci, monsieur Deans. Je rappelle aux membres de garder un oeil sur l'horloge.

M. Stackhouse: Pouvez-vous obtenir la citation?

M. Deans: Oui, je vais la faire photocopier ou je vous la fournirai.

Le président: J'ai ici MM. Greenaway, Boudria et Rodriguez. Monsieur Greenaway.

M. Greenaway: Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le raisonnement de M. Deans et je vois très clairement l'alinéa 96.(3)*a*), mais il est tout à fait intéressant de remarquer que le paragraphe 96.(1) reprend exactement les termes de l'article que j'ai lu ce matin et qui était tiré du Règlement de la Chambre en vigueur en septembre. Je le cite de nouveau:

> 96.(1) Les comités permanents sont autorisés individuellement à faire étude et enquête sur toutes les questions qui leur sont déférées par la Chambre . . .

Donc, à mon avis, il est tout à fait clair que les affaires de ce genre doivent être renvoyées au Comité par la Chambre des communes, il n'y a aucun doute là-dessus, je pense. Je comprends ce que dit l'alinéa 96.(3)*a*), mais à mon avis, c'est le paragraphe 96.(1) qui prévaut.

Le président: Merci, monsieur Greenaway. Monsieur Boudria.

M. Boudria: Très brièvement, monsieur le président, je me réfère aux propos de M. Greenaway et, jusqu'à un certain point, à ceux de M. Stackhouse. Sauf leur respect, je voudrais exprimer mon désaccord sur l'interprétation qu'ils font de l'alinéa 96.(2)*e*), qui traite des «autres questions liées au mandat, à l'administration, à l'organisation ou au fonctionnement du ministère que le Comité juge bon d'examiner», et de l'alinéa 96.(3)*a*), qui se lit ainsi: «Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure comprend notamment . . . ». M. Deans l'a très bien expliqué: la revue du Règlement et de la procédure de la Chambre et de ses comités et la présentation de rapports à ce sujet. On a aussi parlé de la clause «*among other matters*».

Monsieur le président, certains députés ont laissé entendre plus tôt aujourd'hui que, pour une raison ou pour une autre, le pouvoir qu'ont les comités de déterminer eux-mêmes les affaires dont ils veulent traiter serait moindre dans le Comité permanent qui siège ici aujourd'hui—le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure—que dans les autres comités. Je ne suis pas d'accord, et je cite à l'appui ce passage tiré de *Parliamentary Privilege in Canada*, par Joseph Maingot, page 228:

> Procédure au Comité permanent des privilèges et des élections: la procédure et les usages qui ont cours dans les comités permanents de la Chambre s'appliquent aussi au

[*Texte*]

Standing Committee on Privileges and Elections, and the power of the committee is no more and no less than the power of any other standing committee.

So in other words, Mr. Chairman, if any other standing committee of the House has a power, this committee is vested with a similar power, no more and no less. It is very clear, in my view, that if any other committee of the House could summon an inquiry relative to their ministry or department, therefore a similar power exists in this committee, our committee dealing with the privileges, procedure and elections; that anything that pertains to that general area, we therefore have the identical power a committee dealing with a specific area of government policy has. Ours is an area of House policy rather than government policy, but our mandate—House organization, privleges and procedure—Mr. Chairman, and again I recite it to you, it is very short and I think it is important:

The procedure and practice that prevails in standing committees of the House also extends to the Standing Committee on Privileges and Elections.

And that was our predecessor committee:

And the power of the committee is no more and no less than the power of any other standing committee.

So says Dr. Joseph Maingot, Q.C., in *Parliamentary Privilege in Canada*s, page 228, Mr. Chairman.

I just thought, in conclusion, I would bring that to your attention before you rule on this matter, because I feel it is very pertinent to the ruling you are about to make. I will hand this book back to the clerk so that he, and yourself, can examine this important section before you arrive at your ruling later on this afternoon. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Rodriguez, it appears that you began, and you also have the final word.

Mr. Rodriguez: Thank you very much, Mr. Chairman.

I think Mr. Greenaway quoted 96.(1) of the Standing Orders, and I think he ought to read 96.(2), because it goes with it. It seems to me it qualifies and specifies that in spite of all those things (3) and (4) are exempt and are given other things, and that is spelled out in 96.(3)(*a*).

Mr. Chairman, I want to know, just for argument's sake, if what Mr. Boyer has said is in fact so: that the prerogative is the Prime Minister's. The Prime Minister is not only to appoint and to "dis-appoint", and to establish a conduct of behaviour . . .

Mr. Cassidy: Very disappointing, yes!

Mr. Rodriguez: What is wrong with that?

Mr. Cassidy: He is very disappointing, that is all.

Mr. Rodriguez: Well, that is an English word, is it not, Mr. Chairman, disappoint?

[*Traduction*]

Comité permanent des privilèges et des élections, et le pouvoir de ce comité n'est ni plus grand ni moindre que celui de tout autre comité permanent.

Autrement dit, monsieur le président, si tout autre comité permanent de la Chambre détient un pouvoir, ce comité-ci est investi d'un pouvoir semblable, ni plus ni moins. Il est très clair, à mon avis, que si tout autre comité de la Chambre peut instituer une enquête portant sur le ministère ou l'organisme gouvernemental dont il s'occupe, alors notre Comité exerce un pouvoir semblable en ce qui concerne les privilèges, la procédure et les élections; pour tout ce qui touche ce domaine général, nous avons un pouvoir identique à celui d'un comité qui s'occupe d'un domaine particulier de la politique gouvernementale. Nous nous intéressons aux affaires de la Chambre plutôt qu'à la politique gouvernementale, mais notre mandat—le fonctionnement de la Chambre, les privilèges et les élections . . . monsieur le président, je cite de nouveau le passage en question; il est très court et je pense qu'il est important:

La procédure et les usages qui ont cours dans les comités permanents de la Chambre s'appliquent aussi au Comité permanent des privilèges et des élections.

C'est ainsi que s'appelait précédemment notre Comité.

Et le pouvoir de ce comité n'est ni plus grand ni moindre que celui de tout autre comité permanent.

Voilà ce que dit l'auteur Joseph Maingot, conseiller de la Reine, à la page 228 de *Parliamentary Privilege in Canada*, monsieur le président.

J'ai cru bon, en terminant, de porter ce passage à votre attention avant que vous tranchiez la question, parce qu'il a un rapport évident, il me semble, avec la décision que vous allez prendre tantôt. Je vais remettre ce livre au greffier pour que lui, et vous-même, puissiez examiner cet important passage avant d'arrêter votre décision plus tard cet après-midi. Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Rodriguez, c'est vous qui avez parlé le premier, et il semble que vous aurez aussi le mot de la fin.

M. Rodriguez: Merci beaucoup, monsieur le président.

M. Greenaway citait le paragraphe 96.(1) du Règlement, mais je pense qu'il devrait lire aussi le paragraphe 96.(2) parce qu'il va avec. Il me semble qu'il apporte une nuance et qu'il précise qu'en dépit de toutes ces choses, les paragraphes (3) et (4) sont exemptés et renferment d'autres choses, et c'est bien ce que dit l'alinéa 96.(3)*a*).

Monsieur le président, je voudrais savoir, juste à titre d'exemple, si ce que M. Boyer a dit est en fait ceci: que la prérogative est celle du Premier ministre. Le Premier ministre ne va pas seulement «appointer» et «dés-appointer», et établir un code de conduite . . .

M. Cassidy: Très désappointant, en effet.

M. Rodriguez: Qu'est-ce qui ne va pas?

M. Cassidy: Il est très désappointant, voilà tout.

M. Rodriguez: C'est bien un mot français, n'est-ce pas, monsieur le président, «désappointer»?

[*Text*]

Mr. Cassidy: You can "mis-appoint", too.

Mr. Rodriguez: If in fact, Mr. Chairman, we accept that, what does it mean? The document of which he was executive director for, the Starr-Sharp, established certain principles which were adopted by the present government as a code of behaviour. The principle I want to read to you is the principle from Mr. Boyer's committee, and it says:

> It is by no means sufficient for those persons holding public office in Canada to act within the law. There is a further obligation to act in a manner that will bear the closest scrutiny.

• 1730

Now, that is repeated in the principles outlined in the "Conflict of interest and post-employment code for public office holders", September 1985, in which it says that public office holders shall perform their official duties and so on. And:

> (*b*) Public office holders have an obligation to act in a manner that will bear the closest public scrutiny, an obligation that is not fully discharged by simply acting within the law.

Now, who will determine that? What does this all mean? If it is just the Deputy Prime Minister affirming constantly in the House that he is satisfied that there is no breach . . . I mean, how does the public get satisfied that the office holders have, in fact, held to the principles? How do we satisfy the public? How do my constituents . . . ? Many of my constituents have said to me, and I know the Member for Montreal—Sainte-Marie pointed out what they are saying to him, but I get phone calls, sarcastic phone calls asking: From whom is your wife getting an interest-free loan? I think that reflects on our privilege as well, getting crank calls in the night.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Rodriguez: We can talk here about procedural wrangling, and that is what we have been really doing here. We have been going through a procedural chess game, which is a nice exercise. But in actual fact, there is a perception out there and I would hope, Mr. Chairman, and I know how you are in your wisdom and I know that this is really an opportunity for the new intent of committees, for the new concept and principle that we wanted for committees, this is really putting it to the test.

If the committee cannot come up with the kind of ruling and the kind of procedure that satisfies the concerns, then I think the whole idea that we try to make the committees masters of their own destiny, to determine their studies, then I think it is a fruitless exercise. And quite frankly then, we are just getting back to the old system of putting politics back into the House of Commons again. I think we just break down on that. That is

[*Translation*]

M. Cassidy: On peut «mal appointer» aussi.

M. Rodriguez: En fait, monsieur le président, si nous acceptons cela, qu'est-ce que ça veut dire? Le document de la Commission dont il était le directeur exécutif, la Commission Starr-Sharp, établissait certains principes que le présent gouvernement a adoptés dans son code de conduite. Le principe que je vais vous lire émane du comité de M. Boyer, et il dit ceci:

> Les personnes qui occupent une charge publique au Canada ne doivent pas seulement observer la loi. Elles sont en outre obligées d'avoir une conduite si irréprochable qu'elles puissent résister à l'examen public le plus minutieux.

Ce principe est repris dans le «Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat», qui date de septembre 1985, et où l'on dit que les titulaires de charge publique doivent s'acquitter de leurs fonctions officielles et ainsi de suite. Je cite:

> *b*)Le titulaire d'une charge publique doit se conformer aux principes suivants: il doit avoir une conduite si irréprochable qu'elle puisse résister à l'examen public le plus minutieux; pour s'acquitter de cette obligation, il ne lui suffit pas simplement d'observer la loi.

Maintenant, qui est-ce qui en décide? Qu'est-ce que tout cela veut dire? S'il s'agit simplement pour le vice-premier ministre de répéter sans cesse à la Chambre qu'il est convaincu qu'il n'y a pas d'infraction aux règles . . . Je veux dire, comment faisons-nous pour persuader le public que les titulaires de charge publique se sont bel et bien conformés aux règles? Comment les gens de ma circonscription . . . ? Beaucoup de mes commettants m'ont dit, et il est arrivé la même chose au député de Montréal-Sainte-Marie, comme il l'a fait remarquer lui-même . . . mais je reçois des appels téléphoniques où l'on me demande sur un ton sarcastique: de qui votre femme obtient-elle des prêts sans intérêt? Je trouve que cela rejaillit sur notre privilège aussi, de recevoir des appels de fanatiques pendant la nuit.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: On peut bien parler ici de querelles de procédure, car c'est en plein cela que nous avons fait. Nous avons livré un véritable duel de procédure, ce qui est un charmant exercice en soi. Il n'en demeure pas moins que le monde se fait une idée à l'extérieur et j'espère, monsieur le président . . . Je sais comment vous êtes dans votre sagesse et je sais que nous avons là une belle occasion de tester le nouveau rôle que nous avons voulu voir jouer par les comités, le nouveau concept de comité que nous avons souhaité.

Si le Comité est incapable d'en arriver au genre de décision et au genre de procédure qui puissent satisfaire les besoins, alors je pense que toutes nos tentatives pour rendre les comités maîtres de leur destinée, pour leur permettre de décider eux-mêmes de leurs travaux, toutes nos tentatives auront été vaines. Et pour être tout à fait franc, nous retournerions alors à l'ancien système, celui où toute la politique se joue à la

[*Texte*]

the old way, when Mr. Stevens in the opposition and the Liberals were in government. That is the old structure.

Now, if we want to go back to that we can do it. But in your hands rests the opportunity to break new ground, Mr. Chairman, and I appeal to you, as the last speaker, to consider that very seriously.

The Chairman: Thank you very much, members of the committee. I must say that, as Chairman of the Standing Commitee on Elections, Privileges and Procedure, you have made me proud with your arguments.

As we have agreed, the committee will now adjourn for a few minutes to give me a chance to go through the notes taken from this afternoon and incorporate them into my ruling. We will then return for the ruling. I would say roughly five minutes. I may require just a little more time than that, but I would urge members to make themselves available to the Chair.

• 1735

• 1743

The Chairman: Now that the discussion has concluded on the matters raised by Mr. Rodriguez, I would like to rule on the acceptability of the matters for consideration by this committee.

Mr. Rodriguez has requested that this committee study two questions: the conflict of interest guidelines; and the potential conflict of interest by Mr. Stevens.

I want to thank the members for their participation in this debate, and I have to say that I have taken the debate seriously, as well as the letter prepared for me by Mr. Rodriguez. I have had the opportunity to check the precedents on the matters raised and to determine whether these subject-matters can be dealt with by this committee.

Mr. Rodriguez has raised the question that this committee should study the conflict of interest guidelines. As we are all aware, the Prime Minister tabled these guidelines on September 9, 1985 in accordance with Standing Order 47.(2), now 67.(2). Later, on February 24 of this year, the House adopted for a trial period, new Standing Orders which increased considerably the role of the standing committees. Although this committee, the Standing Committee of Elections, Privileges and Procedure was given a limited mandate which as stated in Standing Order 96.3(*a*) includes, among other matters, the mandate to review and report on the Standing Orders and procedure in the House and its committees, the words, among other things, have been conistently interpreted by the table officers to mean references from the House.

Having been a member of the Speicial Commitee on Reform of the House of Commons, I recall the debates we had while

[*Traduction*]

Chambre des communes. Je pense que ce serait la fin de tout. Cela, c'est l'ancienne manière, celle de l'époque où M. Stevens était dans l'opposition et les Libéraux au pouvoir. C'est l'ancien système.

Maintenant, si nous voulons y retourner, nous le pouvons. Mais vous avez entre les mains, monsieur le président, l'occasion de défricher en terrain vierge, et je vous adjure, en tant que dernier intervenant, d'y songer très sérieusement.

Le président: Merci beaucoup, membres du Comité. Je dois avouer, en tant que président du Comité des élections, des privilèges et de la procédure, que vos arguments m'inspirent beaucoup de fierté.

Comme nous l'avons convenu, le Comité va maintenant interrompre ses travaux pendant quelques minutes pour me donner une chance de repasser les notes prises cet après-midi et de les intégrer dans ma décision, après quoi le Comité se réunira de nouveau pour entendre ma décision. Je dirais qu'il me faut à peu près cinq minutes, peut-être un peu plus, mais je prierais les membres de se tenir disponibles.

Le président: Maintenant que la discussion est terminée sur les questions soulevées par M. Rodriguez, je voudrais me prononcer sur la recevabilité de ces questions à notre Comité.

Monsieur Rodriguez a demandé que le Comité étudie deux questions: les directives sur les conflits d'intérêts et l'apparence de conflit d'intérêts dans l'affaire de M. Stevens.

Je tiens à remercier les membres pour leur participation au débat, et je dois dire que j'ai pris ce débat au sérieux, ainsi que la lettre préparée à mon intention par M. Rodriguez. J'ai eu l'occasion de vérifier les précédents dans les affaires de ce genre et de déterminer si le Comité peut s'occuper de ces questions.

M. Rodriguez a proposé que le Comité étudie les directives sur les conflits d'intérêts. Comme nous le savons tous, le Premier ministre a déposé ces directives le 9 septembre 1985 conformément au paragraphe 47.2, aujourd'hui 67.2, du Règlement. Plus tard, le 24 février de cette année, la Chambre a adopté pour une période d'essai un nouveau Règlement qui attribuait aux comités permanents un rôle beaucoup plus étendu. Bien que ce Comité, le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, ait reçu un mandat restreint qui, aux termes de l'alinéa 96.3(*a*), comprend notamment la revue du Règlement et de la procédure de la Chambre et de ses comités et la présentation de rapports à ce sujet, le mot «notamment», qui traduit l'anglais *among other things* a toujours été interprété par les fonctionnaires de la Chambre comme sous-entendant des renvois émanant de la Chambre.

Comme j'ai fait partie du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, je me rappelle les débats que nous

[*Text*]

designing this new committee system. It was clear then, as it is now, that committees are not to go beyond their jurisdiction. If this were to occur, it would undermine the whole reform process which is primarily based on the new commitee system. I realize that, on occasion, we have dealt with matters that would seem to be outside our mandate, however, we have only done this on a direct reference from the House of Commons.

• 1745

Upon reflection, our mandate would appear to be quite restrictive. As suggested by the reform committee on June 18, 1985, standing committees should examine their related government departments, Crown corporations and other agencies that report through or to departments.

We do not have a minister or department to which we can be considered related. We have only a close relationship with the Chief Electoral Officer, working under the Canada Elections Act.

As members are aware, the Prime Minister has directed the Assistant Deputy Registrar General, a senior public servant in the Department of Consumer and Corporate Affairs, to maintain a register for the conflict of interest guidelines. The work of this department of course is related to a committee other than ours.

I should also bring to your attention that on November 25, 1985 the House referred the matter of a members registry of interests to the Standing Committee on Management and Members' Services. This is noteworthy in that the House did not consider our committee the appropriate place to study this registry of members' interests.

In light of the above, it is obvious to me that a general discussion of the conflict of interest guidelines is beyond the jurisdiction of this committee.

The second question raised by Mr. Rodriguez concerns a review by this committee of the actions of a Member of Parliament. Upon reading *Beauchesne's*, I note for the committee's information—citations 609 to 612 inclusive—that committees cannot investigate, review or censure any member, person or other committee.

The only method whereby this committee can consider the conduct of members is through the procedure of a question of privilege duly raised in the House of Commons. *Beachesne's* citations 80 to 96 describe in detail this process. But, in summary, the member states his question of privilege; the Speaker finds a prima facie case; and the House, if it deems fit, refers the matter to our committee.

Any expansion of the role of committees envisaged by the special committee on reform was not designed to take the place of this procedure whereby matters of privilege are dealt with first by the Speaker and then by the House of Commons.

[*Translation*]

avons eus en mettant au point le nouveau système des comités. Il était clair alors, tout comme maintenant, que les comités ne doivent pas outrepasser leur compétence. Si cela devait se produire, cela compromettrait tout le processus de réforme qui repose principalement sur le nouveau système des comités. Je reconnais qu'à l'occasion, nous avons traité d'affaires qui semblaient étrangères à notre mandat, mais nous l'avons toujours fait sur l'ordre express de la Chambre des communes.

En y réfléchissant bien, notre mandat semblerait assez limité. Comme l'a suggéré le Comité sur la réforme le 18 juin 1985, les comités permanents devraient examiner les ministères auxquels ils se rapportent, les sociétés de la Couronne et les autres organismes qui font rapport à des ministères ou par leur intermédiaire.

Il n'y a pas de ministre ou de ministère auquel nous pouvons considérer que nous nous rapportons. Nous n'avons qu'un lien étroit avec le directeur général des élections en vertu de la Loi électorale du Canada.

Comme les députés le savent, le Premier ministre a ordonné au sous-registraire général adjoint, haut fonctionnaire du ministère de la Consommation et des Corporations, de tenir à jour un registre pour les lignes directrics concernant les conflits d'intérêts. Le travail de ce ministère est évidemment lié à un comité autre que le nôtre.

J'aimerais également porter à votre attention le fait que, le 25 novembre 1985, la Chambre a renvoyé la question d'un registre des intérêts de députés au Comité permanent de la gestion et des services aux députés. Cela mérite d'être mentionné car la Chambre n'a pas jugé que notre Comité était l'endroit approprié pour étudier ce registre des intérêts des députés.

A la lumière de cette constatation, il me semble qu'une discussion générale des lignes directrices concernant les conflits d'intérêts dépasse la compétence de notre Comité.

La deuxième question soulevée par M. Rodriguez concerne un examen des actes d'un député par notre Comité. Après avoir lu Beauchesne, je note pour l'information des membres du Comité (référence 609 à 612 inclusivement) que les comités ne sont pas habilités à faire enquête, faire étude ou adopter des motions de censure à l'égard d'un député, d'une personne ou d'un autre comité.

Le seul moyen permettant à notre Comité d'étudier la conduite des députés, c'est par le biais d'une question de privilège dûment soulevée à la Chambre des communes. Dans Beauchesne, les référenes 80 à 96 décrivent ce processus en détail. En bref, le député pose sa question de privilège; le Président constate que l'affaire paraît fondée; et la Chambre, si elle le juge convenable, renvoie la question à notre Comité.

Tout élargissement du rôle des comités envisagé par le Comité spécial sur la réforme n'était pas destiné à remplacer cette procédure par laquelle les questions de privilège sont abordées en premier par le Président et ensuite par la Chambre des communes.

[*Texte*]

The new Standing Orders adopted in February of this year do not change this procedure.

Although it was certainly envisaged that committees would have the powers to conduct investigations, it was never envisaged that committees would be able without a reference from the House of Commons to investigate the conduct of Members of Parliament.

This process of the House, referring privilege cases to our committee, has been clearly delineated since the first question of privilege on November 21, 1867 and has been followed up to our most recent examples of the Axworthy case, referred by the House on April 22, 1980, and the Mackasey case, referred by the House on March 22, 1983.

As a matter of interest, I had raised a question of privilege in the House on February 20, 1984 and, although the Speaker had found it to be prima facie, the House did not agree to send it to the committee. Consequently, the committee was not permitted to study the matter.

Nevertheless, the important principle concerning privilege is that the subject-matter must be referred by the House to the committee before it can be examined.

As of this point in time, these important preliminary steps relating to a question of privilege have not been taken, and therefore I find that the actions of the Hon. Member for York—Peel, Mr. Stevens, cannot be reviewed by this committee.

I might also add, almost parenthetically, that privilege is perhaps the most misunderstood aspect of parliamentary procedure and therefore it is not surprising that there are those who would believe that a committee could act on its own regarding the matter of privilege. However, as I have stated, this would not be the proper way to proceed.

Although it is not necessary for this ruling, I wish to address the matter of Standing Order 118, which was raised earlier in the debate. I direct members' attention to Standing Order 119, which is the operative section of this part of the Standing Orders. This section clearly states that the matter of bribery is a matter for the House to deal with.

The Maingot reference on page 228, as was referred to earlier, refers to powers of committees rather than mandate. Those powers are the calling of witnesses, the power to print, etc., but it does not reflect on the mandate of committees.

Therefore I must rule that, after consideration of the items already referred to, both the general subject of conflict of interest and the particular subject of Mr. Stevens' conduct cannot be considered by our committee at this time, and consequently I must rule Mr. Rodriguez' letter irreceivable.

Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: Thank you very much, Mr. Chairman.

[*Traduction*]

Le nouveau Règlement de la Chambre adopté en février de cette année ne modifie pas cette procédure.

Bien que l'on ait certainement envisagé le fait que les comités auraient les pouvoirs d'effectuer des enquêtes, on n'a jamais été d'avis que les comités pourraient, sans un renvoi de la Chambre des communes, faire enquête sur la conduite des députés.

Ce processus de la Chambre, qui renvoie les questions de privilège à notre Comité, a été clairement délimité depuis la première question de privilège posée le 21 novembre 1867 et a été suivi jusqu'à nos exemples les plus récents concernant l'affaire Axworthy, renvoyée par la Chambre le 22 avril 1980 et l'affaire Mackasey, renvoyée par la Chambre le 22 mars 1983.

Fait intéressant, j'ai soulevé une question de privilège à la Chambre le 20 février 1984 et, bien que le Président ait jugé qu'elle semblait bien fondée, la Chambre n'a pas accepté de la renvoyer au Comité. En conséquence, le Comité n'a pas été autorisé à étudier la question.

Néanmoins, le principe important concernant le privilège veut que l'objet doit être renvoyé par la Chambre au Comité avant de pouvoir être étudié.

Jusqu'à maintenant, ces importantes étapes préliminaires concernant une question de privilège n'ont pas été suivies et je considère donc que notre Comité ne peut étudier les actes de l'honorable député de York—Peel, M. Stevens.

J'aimerais également ajouter, mais entre parenthèses, que le privilège est peut-être l'aspect le moins bien compris de la procédure parlementaire et qu'il n'est donc pas surprenant que certains pensent qu'un Comité pourrait agir de sa propre initiative à propos de la question de privilège. Comme je l'ai déjà mentionné, ce ne serait cependant pas la bonne façon de procéder.

Bien que cela ne soit pas nécessaire pour la présente décision, je souhaite aborder la question de l'article 118 du Règlement qui a été soulevée un peu plus tôt au cours de la discussion. J'attire l'attention des députés sur l'article 119 du Règlement qui constitue la section applicable de cette partie du Règlement. Cet article énonce clairement que la question de la corruption relève de la Chambre.

Le renvoi à Maingot à la page 228, tel que mentionné précédemment, se rapporte aux pouvoirs des comités plutôt qu'à leur mandat. Ces pouvoirs concernent la convocation des témoins, le pouvoir de faire imprimer, etc., mais cela ne nuit pas au mandat des comités.

Après avoir pris en considération les points déjà soulevés, je dois donc décider que notre Comité ne peut pas, à l'heure actuelle, examiner l'objet général des conflits d'intérêts et l'objet particulier de la conduite de M. Stevens, et je dois donc décider que la lettre de M. Rodriguez est irrecevable.

Monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Merci beaucoup, monsieur le président.

[*Text*]

I would like to put the following motion before the committee.

The Chairman: I must call you to order. We do have another motion before the committee which I should deal with that really is a reflection of the previous letter, and that is the motion that was put before us by Mr. Boudria.

My ruling also makes that motion irreceivable by the Chair. Mr. Rodriguez.

• 1750

Mr. Rodriguez: I move that the committee request a reference from the House in order to immediately investigate the Stevens allegations of conflict of interest involving the Minister of Regional Industrial Expansion and his spouse, and the appropriateness of this action in light of the Prime Minister's letter of September 9, and, in addition, to investigate the adequacy of the current conflict of interest guidelines with regard to enforcement investigation and to whether the current guidelines are adequate in a case where the spouse of a Minister is effecting managing assets which have been placed in a blind trust.

The Chairman: Mr. Rodriguez, may I have a copy of that?

Mr. Boudria: Is an amendment in order before we discuss the motion?

An hon. member: I think you need a seconder first.

The Chairman: No, we do not need a seconder.

Mr. Rodriguez: I am sending you the references attached to the motion.

Mr. Deans: Those are the precedents that are cited.

The Chairman: Mr. Boudria, do you have an amendment there too?

Mr. Boudria: Yes, Mr. Chairman. I would like to move that immediately after the last word of the motion of Mr. Rodriguez the following be added:

> and that in its inquiry, the power to subpoena persons, papers and records be used; that all witnesses be sworn; and that a list of witnesses to be summoned includes amongst others, the Hon. Sinclair Stevens, PC, MP, Mrs. Noreen Stevens, and John Christopher Wansbrough, the president of National Trust.

The Chairman: I am advised by the clerk that we have some concerns about the procedural acceptability of this motion.

We can take it in a number of ways. We can have some discussion at this point, or adjourn and have a chance to look at the precedents and hear some argument at a later meeting.

Mr. Deans.

Mr. Deans: Mr. Chairman, I can appreciate that there will be some time required in order to review the admissibility of the motion. I would like to suggest, however, that rather than

[*Translation*]

J'aimerais présenter la motion suivante au Comité.

Le président: Je dois vous rappeler à l'ordre. Une autre motion a déjà été déposée devant le Comité et je dois l'étudier car elle reflète vraiment la lettre précédente et il s'agit de la motion présentée par M. Boudria.

Ma décision fait également en sorte que la motion est irrecevable par le président. Monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Je propose que le Comité demande un renvoi de la Chambre afin de pouvoir étudier immédiatement les allégations de conflit d'intérêts impliquant le ministre de l'Expansion industrielle régionale, M. Stevens, et son épouse et l'à-propos de cette mesure à la lumière de la lettre du Premier ministre du 9 septembre et, en outre, de pouvoir étudier l'à-propos des actuelles lignes directrices en matière de conflit d'intérêts quant à la mise en application, l'enquête, et pour savoir si les lignes directrices actuelles conviennent dans le cas où le conjoint d'un ministre s'occupe de la gestion d'éléments d'actifs qui ont été placés dans une fiducie indépendante.

Le président: Monsieur Rodriguez, puis-je en obtenir une copie?

M. Boudria: Un amendement est-il conforme au Règlement avant de débattre de la motion?

Une voix: Je pense que vous avez besoin d'un deuxième parrain.

Le président: Non, nous n'avons pas besoin d'un deuxième parrain.

M. Rodriguez: Je vous envoie les références jointes à la motion.

M. Deans: Ce sont les précédents qui sont cités.

Le président: Monsieur Boudria, avez-vous également un amendement à ajouter?

M. Boudria: Oui, monsieur le président. Je voudrais proposer que l'on ajoute le texte suivant après le dernier mot de la motion de M. Rodriguez:

> et que, dans son enquête, on ait recours au pouvoir de citer des personnes, des documents et des dossiers; que tous les témoins soient assermentés; et qu'une liste des témoins à convoquer comporte entre autres l'honorable Sinclair Stevens, CP, député, Mme Noreen Stevens et John Christopher Wansbrough, président de *National Trust*.

Le président: Le greffier m'indique que nous avons quelques doutes à propos de la procédure d'acceptation de cette motion.

Nous pouvons la recevoir d'un certain nombre de façons. Nous pouvons avoir une discussion maintenant ou lever la séance et avoir la chance d'étudier les précédents et d'entendre certains arguments lors d'une réunion ultérieure.

Monsieur Deans.

M. Deans: Monsieur le président, je comprends qu'il faudra du temps pour étudier la recevabilité de la motion. Je voudrais cependant vous suggérer, au lieu d'entendre les présentations à

[*Texte*]

start to hear submissions at six minutes to 6 p.m. perhaps we could leave the motion with you and be given the opportunity at the next meeting of the committee to make submissions—brief submissions but nevertheless submissions—and then get a reply.

The reason for this is that I have made preliminary submissions with regard to the acceptability of such a motion. I did that in my second round. That would at least partially set out the kind of argument I would probably want to make at the next sitting of the committee, if you would accept that.

The Chairman: Mr. Guibault.

Mr. Guilbault (St. Jacques): I would like to agree with the suggestion just made by the hon. member for Hamilton Mountain.

First of all, I think the Chair could circulate the proposal by the hon. member for Nickel Belt. It sounds good to my ear. We even have amendments ready, but I would like to have it on paper. I would like also to be able to reflect on it. I would like to look at the precedents, as was suggested. I think it would be a very good idea if after this long day's work, we could adjourn and hear submissions at the beginning of the next meeting.

The Chairman: Mr. Cassidy.

Mr. Cassidy: Having been the draftor, I think you would understand that if there are one or two minor points that require some amendment in order to make the resolution acceptable, those can be considered.

• 1755

The Chairman: Mr. Boyer.

Mr. Boyer: I agree with the comments by Mr. Deans and others that, being almost 6 p.m., it is appropriate to come back to this.

The Chairman: Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, now you are going to help us through this . . . When do we meet again?

The Chairman: The next scheduled meeting is 11 a.m. on Tuesday, May 13, 1986, and we have a witness scheduled. We have already backed up two witnesses today. That is one of the concerns that we are going to have to take into account.

Mr. Rodriguez: May I suggest that witness be backed up as well?

Mr. Cassidy: He can be notified . . .

The Chairman: Surely you do not think this is going to take all day next Tuesday?

An hon. member: No.

The Chairman: I hear a consensus from the committee. I am quite prepared to accept that. I thank you for all the work that you have given me for the whole weekend.

[*Traduction*]

18h00 moins 6 minutes, peut-être pourrions-nous vous laisser la motion et avoir la possibilité de faire des présentations lors de la prochaine réunion du Comité—des présentations brèves mais néanmoins des présentations—et ensuite obtenir une réponse.

La raison, c'est que j'ai déjà fait des présentations préliminaires concernant la recevabilité d'une telle motion. Je l'ai fait lors de mon deuxième tour. Cela permettrait tout au moins d'exposer partiellement le genre d'argument que je voudrais probablement présenter lors de la prochaine séance du Comité, si vous acceptez cela.

Le président: Monsieur Guilbault.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Je suis d'accord avec la suggestion que vient de faire le député de Hamilton Mountain.

Tout d'abord, je pense que le président pourrait faire circuler la proposition de l'honorable député de Nickel Belt. Elle me semble bonne. Nous avons même des amendements déjà prêts mais j'aimerais l'avoir par écrit. J'aimerais également pouvoir faire des commentaires à ce sujet. Comme il a été suggéré, j'aimerais étudier les précédents. Je pense que ce serait une bonne idée, après cette longue journée de travail, de lever la séance et d'entendre les présentations au début de la prochaine séance.

Le président: Monsieur Cassidy.

M. Cassidy: Étant le rédacteur de la motion, je pense que vous comprendrez que si un ou deux points mineurs exigent une modification dans le but de rendre la résolution acceptable, on peut les prendre en considération.

Le président: Monsieur Boyer.

M. Boyer: Je suis d'accord avec les commentaires de M. Deans et des autres qu'il conviendrait de revenir sur la question étant donné qu'il est presque 18 heures.

Le président: Monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Monsieur le président, vous allez maintenant nous aider à passer à travers tout cela . . . Quand aura lieu la prochaine réunion?

Le président: La prochaine réunion est prévue le mardi 13 mai 1986 à 11 heures et nous aurons un témoin. Nous avons déjà reporté deux témoins aujourd'hui. C'est l'une des préoccupations dont il faudra tenir compte.

M. Rodriguez: Puis-je suggérer que l'on reporte également ce témoin?

M. Cassidy: On peut l'aviser . . .

Le président: Vous ne pensez tout de même pas que cela va prendre toute la journée mardi prochain?

Une voix: Non.

Le président: Je pense qu'il y a un consensus parmi les membres du Comité. Je suis tout à fait disposé à accepter cette suggestion. Je vous remercie pour tout le travail que vous m'avez donné pour toute la fin de semaine.

[*Text*]

The committee is adjourned.

[*Translation*]

La séance est levée.

APPENDIX "PRIV-2"

JOHN RODRIGUEZ, M.P./DÉPUTÉ
Nickel Belt
Rm/Piece 382 Édifice Confédération
Ottawa K1A 0A6
613-992-3352

4468 rue Notre-Dame Ave.,
Hanmer P0M 1Y0
705-969-3693

MAY 2 1986

HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
OTTAWA, CANADA
K1A 0A6

O T T A W A
May 1st, 1986.

Mr. Albert Cooper
Chairman
Committee on Election and Privileges
334 Confederation Building
House of Commons

Dear Mr. Chairman:

Recent press reports state Mrs. Noreen Stevens, wife of Sinclair Stevens, is alleged to have been assisted by Mr. Frank Stronach, president of Magna International, to obtain a $2.6 million loan for the company whose major shareholder is Mr. Stevens.

Magna International had been heavily involved both before and after the loan negotiations in its own financial arrangements for grants and other assistance with Mr. Stevens' government department.

You will be aware of the broad responsibility to avoid conflict of interest in the code of conduct and letter to Ministers from the Prime Minister dated September 9th, 1985. In particular it states that all Ministers have "an individual responsibility to prevent conflicts of interest, including those that might arise out of activities of their spouses or dependent children or the dealings in property or investments which are owned or managed, in whole or in part, by their spouses or dependent children."

Not only was Mrs. Stevens directed by Mr. Stronach to the lender but the lender, Mr. Czapka, is both a shareholder of and consultant to Magna International and therefore would benefit from any government decision made with regard to Magna.

The estimated value of the first year interest-free loan to Mr. Stevens' company is approximately $300,000.

In view of a potential conflict of interest or the perception of conflict of interest, I would ask that the matter be placed on the Committee's agenda and considered for early review in order to clarify this serious situation of conflict of interest. I would also ask that the Committee investigate if the current guidelines are adequate when the spouse of a Minister is effectively managing assets which have been placed in a blind trust.

Yours very truly,

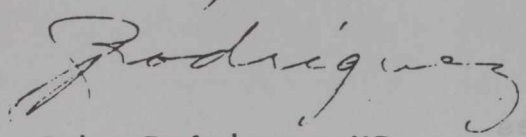

John Rodriguez MP
Nickel Belt NDP

JR/slv

APPENDICE "PRIV-2"

Le 1er mai 1986

Monsieur Albert Cooper, député
Président du Comité permanent
des élections, des privilèges et
de la procédure
334, édifice de la Confédération
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A OA6

Monsieur le président,

La presse a rapporté dernièrement que M. Frank Stronach, président de Magna International, aurait aidé Mme Nora Stevens à obtenir un prêt de 2,6 millions de dollars destinés à la société dont son mari, Sinclair Stevens, est le principal actionnaire.

Tant avant qu'après les négociations qui ont abouti à ce prêt, Magna International a fréquemment fait l'objet, de la part du ministère de M. Stevens, d'une aide importante dans l'obtention de subventions ou autres formes d'assistance.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il incombe à chacun d'éviter les conflits d'intérêts et de respecter les conditions énoncées dans le Code d'éthique et dans la lettre du Premier ministre du 9 septembre 1985. Dans cette lettre ce dernier précise: "...Je tiens à ce que tous les ministres comprennent bien qu'il leur incombe personnellement de prévenir les conflits d'intérêts, y compris ceux qui pourraient découler des activités de leur conjoint ou des enfants à leur charge ou des transactions immobilières ou opérations de placement auxquelles ceux-ci sont associés directement ou indirectement".

Non seulement Mme Stevens a-t-elle été présentée par M. Stronach au prêteur, mais ce dernier, M. Czapka, est à la fois actionnaire et conseiller de Magna International et profite, par conséquent, de toute décision du gouvernement à l'égard de cette entreprise.

Ce prêt sans intérêts pendant un an représente un gain approximatif de 300 000 $ pour la société de M. Stevens.

Compte tenu de ce conflit d'intérêts présumé ou potentiel, je demande que l'affaire soit mise à l'ordre du jour du Comité et examinée au plus tôt afin de clarifier cette grave situation. J'aimerais également que le Comité détermine si les lignes directrices actuelles sont suffisantes dans le cas où l'épouse d'un ministre gère effectivement des biens placés en fiducie sans droit de regard.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma haute considération.

John Rodriguez, député
Nickel Belt NPD

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 8

Tuesday, May 13, 1986

Chairman: Albert Cooper, M.P.

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 8

Le mardi 13 mai 1986

Président: Albert Cooper, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Elections, Privileges and Procedures

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Élections, des privilèges et de la procédure

RESPECTING:

Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists

CONCERNANT:

Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

26230——1

STANDING COMMITTEE ON ELECTIONS, PRIVILEGES AND PROCEDURE

Chairman: Albert Cooper, M.P.

Vice-Chairman: Fred King, M.P.

COMITÉ PERMANENT DES ÉLECTIONS, DES PRIVILÈGES ET DE LA PROCÉDURE

Président: Albert Cooper, député

Vice-président: Fred King, député

MEMBERS/MEMBRES

Patrick Boyer
Jacques Guilbault
Lorne McCuish
Rod Murphy
Reginald Stackhouse

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 13, 1986
(11)

[*Text*]

The Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure met at 11:08 o'clock a.m. this day, the Chairman, Albert Cooper, presiding.

Members of the Committee present: Patrick Boyer, Albert Cooper, Fred King, Lorne McCuish.

Acting Members present: John Rodriguez for Rod Murphy; Murray Dorin for Reginald Stackhouse; Don Boudria for Jacques Guilbault.

Other Members present: Michael Cassidy, Ian Deans, Jean-Claude Malépart.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, March 25, 1986 relating to Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists. (*See Minutes of Proceedings dated Monday, April 14, 1986, Issue No. 1*).

John Rodriguez moved,—That the Committee adopt the budget of $83,475.00 for the fiscal year 1986-87.

After debate, the question being put on the motion, it was agreed to.

Debate resumed on the motion of John Rodriguez,—

That the Committee requests a reference from the House in order to immediately investigate the serious allegation of conflict of interest involving the Minister of Regional Industrial Expansion and his spouse and the appropriateness of their action in light of the Prime Minister's letter of September 9, and in addition to investigate the adequacy of the current conflict of interest guidelines with regard to enforcement, investigation, and to whether the current guidelines are adequate in a case where the spouse of a Minister is effectively managing assets which have been placed in a blind trust.

And on the amendment of Don Boudria,—

That the motion be amended by adding the following:

That in its inquiry, the power to subpoena persons, papers, and records be used and all witnesses be sworn and;

That the list of witnesses to be summoned includes among others, the Honourable Sinclair Stevens, P.C., M.P., Mrs. Noreen Stevens, and John Christopher Wansborough, President of National Trust.

And debate continuing

At 12:35 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 13 MAI 1986
(11)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure se réunit, aujourd'hui à 11 h 08, sous la présidence d'Albert Cooper (*président*).

Membres du Comité présents: Patrick Boyer, Albert Cooper, Fred King, Lorne McCuish.

Membres suppléants présents: John Rodriguez remplace Rod Murphy; Murray Dorin remplace Reginald Stackhouse; Don Boudria remplace Jacques Guilbault.

Autres députés présents: Michael Cassidy, Ian Deans, Jean-Claude Malépart.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 25 mars 1986 relatif au lobbying et à l'enregistrement des lobbyistes payés. (*Voir Procès-verbaux du lundi 14 avril 1986, fascicule nº 1*).

John Rodriguez propose,—Que le Comité adopte le budget de 83,475$ pour l'exercice financier de 1986-1987.

Après débat, la motion est mise aux voix et adoptée.

Le débat reprend sur la motion de John Rodriguez, à savoir,—

Que le Comité demande à la Chambre un renvoi pour enquêter immédiatement sur la grave allégation de conflit d'intérêts impliquant le ministre de l'Expansion industrielle régionale et son épouse; voir, à la lumière de la lettre du Premier ministre, en date du 9 septembre, si leurs agissements sont admissibles; s'assurer que les lignes directrices en matière de conflit d'intérêts sont suffisantes quant à leur application et aux enquêtes ou adéquats advenant que le(la) conjoint(*e*) gère en réalité des actifs confiés à une société de fiducie indépendante.

Et sur l'amendement proposé par Don Boudria, à savoir,—

Que la motion soit modifiée en ajoutant ce qui suit:

Que lors de cette enquête, on se prévale du droit d'assigner les personnes, de faire produire les documents et registres nécessaires et d'assermenter tous les témoins; et

Que la liste des témoins ainsi assignés comprenne notamment l'honorable Sinclair Stevens, c.p., député, Mme Noreen Stevens et John Christopher Wansborough, président de la Compagnie du Trust National.

Et le débat se poursuit

A 12 h 35, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, May 13, 1986

• 1107

The Chairman: I call the meeting to order and I ask those with cameras to leave please.

Gentlemen, if the committee would not mind, what I would really like to do just before we get into Mr. Rodriguez' motion, is to deal with a problem we have concerning the budget. The Liaison Committee is meeting today and we were to have our budget in by last week, but were not able to do so in time. Therefore, if you would not mind, I would like us to just deal with it. I think we can go quite quickly.

I will ask the clerk to distribute the amended copies. We can have a quick look at that and then we can get on with the business at hand.

As you are no doubt aware, the Liaison Commitee has recommended a different form of printing and this new budget reflects that recommendation. In addition to that, it is my understanding that in the future travel will come out of other budgets rather than the allotted committee budget. So we have not put in any provisions for travel in this particular budget.

Mr. Rodriguez: Have you put in for travel in any other budget?

The Chairman: No.

Mr. Rodriguez: Do you intend to?

The Chairman: That will have to be a decision of the committee. If the committee wishes to travel, for example as we had talked earlier about Washington and Sacramento, then we will have to make that decision and submit the budget as well as the times and so on.

Mr. Rodriguez: I thought we had made that decision.

The Chairman: We have to have permission of the House, which then will come forward with the budget. But it is to be separate from our overall budget, apparently.

Mr. Rodriguez: I thought we had made the decision to go to Washington and Sacramento.

The Chairman: Yes. What we have to do is choose timing and witnesses and so on. As you are well aware, we have not had a chance to get into agendas over the last little while.

Mr. Rodriguez: When will you know if we get approval for the budget?

The Chairman: This budget?

Mr. Rodriguez: Yes.

The Chairman: Hopefully, if it is dealt with here now it will go to the Liaison Committee this afternoon. They will be

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 13 mai 1986

Le président: Je déclare la séance ouverte et je demande à ceux qui ont des caméras ou des appareils photo de bien vouloir sortir.

Messieurs, si le Comité y consent, j'aimerais, avant que nous passions à la motion de M. Rodriguez, régler un problème qui se pose à propos du budget. Le Comité de liaison se réunit aujourd'hui, et nous devions présenter notre budget de la semaine dernière, mais n'avons pas résusi à respecter le délai. J'aimerais donc, si vous n'y voyez aucun inconvénient, que nous réglions cette question. Je pense que cela ne prendra pas trop de temps.

Je demanderai au greffier de distribuer le budget révisé, afin que nous puissions l'examiner avant de passer à l'ordre du jour.

Comme vous le savez sans doute, le Comité de liaison a recommandé l'adoption d'une forme d'impression différente. Le nouveau budget tient compte de cette recommandation. De plus, j'ai cru comprendre que, dorénavant, les déplacements seront imputés à d'autres budgets que celui qui est affecté au Comité. Le budget que nous allons examiner ne comprend donc aucun poste de déplacements.

M. Rodriguez: Avez-vous demandé que des frais de déplacements soient prévus dans un autre budget?

Le président: Non.

M. Rodriguez: Comptez-vous le demander?

Le président: Le Comité devra en décider. Si le Comité désire se déplacer pour se rendre, par exemple, à Washington et à Sacramento, ainsi que nous en avons déjà parlé, nous devrons en décider et présenter un budget, ainsi que les dates, etc.

M. Rodriguez: J'avais l'impression que cette décison avait été prise.

Le président: Nous devons obtenir l'autorisation de la Chambre, qui nous affectera ensuite le budget nécessaire. Il semble, toutefois, que cela doive rester séparé de notre budget général.

M. Rodriguez: Je pensais que nous avions décidé de nous rendre à Washington et à Sacramento.

Le président: Oui. Nous devons maintenant décider des dates, des témoins, etc. Comme vous le savez, nous n'avons guère eu le temps d'aborder notre ordre du jour.

M. Rodriguez: Quand saurez-vous si notre budget est approuvé?

Le président: Le budget que nous avons ici?

M. Rodriguez: Oui.

Le président: Si nous nous en occupons maintenant, il pourrait être remis au Comité de liaison cet après-midi. Ce

[*Texte*]

dealing with them over the next couple of meetings and I would think it would be approved in a week or two.

Mr. Rodriguez: The only reason I raise that, Mr. Chairman, is that it seems quite appropriate at this point in time. An interesting lobbying activity has been taking place in Washington which is under investigation, namely, the Michael Deaver case, and it might be most appropriate for us to see that firsthand and to talk to some of the people involved in that.

• 1110

The Chairman: It is out of the committee now, is it not?

Mr. Rodriguez: There has been a recommendation that a formal investigation now be held.

The Chairman: Okay. We can set an agenda meeting. In fact maybe today, if things go well later on, we can talk about it and get into agendas.

Mr. Rodriguez: I was at another committee, Employment and Immigration, and the question of travel . . . I was not aware of another independent body that approves travelling.

The Chairman: The clerk advises me that the decision of the Liaison Committee was that they asked us not to put any provisions for travel in our budget at this point. Then my understanding—and, Sandy, you can correct me if I am wrong—is that when we decided to travel we would then submit our budget. We would then get clearance from the House and it would go through that process rather than being a part of this overall general budget.

Mr. Rodriguez: Where does the money come from?

The Chairman: I am advised that is for the House to decide. It is not part of the global budget for committees. Mr. Deans.

Mr. Deans: I must confess that I am hearing this for the first time. I can appreciate that reservations and objections were entered with regard to committees' putting in a travel budget without being specific as to what travel they might anticipate undertaking, but I cannot recall, in wearing one or both of my other hats, that we ever contemplated there would be a separate travel pool from which monies would be allocated.

I am not here to give advice to this committee by any means, but it might be helpful to check it to be sure that those who will make the ultimate decisions—for example, the House Leaders, who will if not make the decision at least make the recommendation, and the Board of Internal Economy, who will of course have to authorize the funds—are both on board with regard to the recommendation you are relying upon for your decision today.

The Chairman: Mr. Deans, what I have before me is a memo from Mr. Thacker, the Chairman of the Liaison Committee. He suggested:

[*Traduction*]

Comité l'étudiera au cours de ses deux prochaines séances, et je pense qu'il pourrait être approuvé dans une semaine ou deux.

M. Rodriguez: Si je soulève ce point, monsieur le président, c'est parce que le moment semble opportun pour ces déplacements. Les activités de lobbying de Michael Deaver font actuellement l'objet d'une enquête à Washington. Il pourrait nous être fort utile de constater personnellement ce qui se passe et de parler à certains des intéressés.

Le président: Cette affaire a maintenant passé le stade du Comité, n'est-ce pas?

M. Rodriguez: Le Comité a recommandé l'ouverture d'une enquête officielle.

Le président: Bien. Nous pouvons fixer une séance pour décider de l'ordre du jour. En fait, si les choses vont bon train aujourd'hui, nous pourrions en parler plus tard et examiner la question des ordres du jour.

M. Rodriguez: J'ai siégé à un autre comité, celui de l'Emploi et de l'Immigration, et la question des déplacements . . . Je ne savais pas qu'il y avait un autre organisme indépendant chargé d'approuver les déplacements.

Le président: Selon le greffier, le Comité de liaison nous a simplement demandé de ne pas inclure les frais de déplacements dans notre budget pour le moment. D'après ce que j'ai compris, et vous me corrigerez, Sandy, si je me trompe, nous devrons présenter notre budget de déplacements par la suite, si nous désirons nous déplacer. Il nous faudra alors obtenir l'autorisation de la Chambre, et le budget des déplacements serait approuvé de cette façon plutôt que de faire partie du budget général.

M. Rodriguez: D'où proviennent les fonds?

Le président: J'ai cru comprendre que la Chambre en décidera. Cela ne fait pas partie du budget global des comités. Monsieur Deans.

M. Deans: Je dois avouer que je n'en ai jamais entendu parler. Je comprends fort bien qu'on puisse avoir des réserves ou des objections à l'égard de la pratique des comités qui consiste à prévoir un budget de déplacements sans préciser quels déplacements sont envisagés, mais je ne me souviens pas, à un titre ou à un autre, que nous ayons jamais envisagé qu'il y ait un fonds séparé pour les frais de déplacements.

Je ne suis pas ici pour donner des conseils au Comité, mais je pense qu'il serait bon de vérifier que ceux qui devront prendre des décisions—par exemple les leaders de la Chambre, qui en décideront ou du moins feront des recommandations, et la Commision de régie interne, qui devra, bien entendu, autoriser l'affectation des fonds—peuvent confirmer la recommandation sur laquelle vous basez votre décision d'aujourd'hui.

Le président: Monsieur Deans, ce que j'ai ici est une note de service de M. Thacker, président du Comité de liaison. Il suggère ceci:

[*Text*]

That committee budgets be reduced by (1) reworking budgets for printing on the basis of $5 a page and fewer meetings; (2) removing all travel expenses for travel not yet authorized by the House; and (3) cutting as much as possible from all remaining items.

What you have before you is a proposal put forward by the clerk that fits within these guidelines. The Liaison Committee, I understand, is then talking of its recommendation in light of what your comments were.

Mr. Deans: Then, Mr. Chairman, I just would not want anyone to have the mistaken impression that a decision had been taken with regard to any separate pool of money for travel purposes. To the best of my knowledge and recollection—and I enter that caveat—no such decision has been taken.

The Chairman: I think maybe from our viewpoint we just wanted to make sure that the Board of Internal Economy was aware that we have these concerns and will be pushing.

Mr. Deans: They do now.

The Chairman: Mr. McCuish.

Mr. McCuish: As we are aware, the matter of printing does not become a budgetary item until it goes to offset. Two of the other committees on which I serve have opted to have typed and photocopied blues distributed, approximately 30, and printing only in exceptional cases as required. I was wondering, if we followed that procedure, whether it would be necessary to maintain that high a printing budget.

The Chairman: Essentially we are recommending in this budget that we move in that direction.

• 1115

To get into the technicalities of how it is done is a little beyond me, but my understanding is that it is taken down to the printing stage and then it is not printed. Essentially, there are copies available; we can distribute them as we see fit and so on, but that would then allow us . . .

If you look on the first page under items of printing, you find that the first part under (*a*) is under the existing system. That is based on five sitting hours per week for nine weeks, costing a total of $40,500. The second part is the five sitting hours per week for three weeks at 20 pages per hour at $5, which brings us down to the $1,500. We would then budget from that point on, based on that.

Mr. McCuish: Thank you.

The Chairman: Are there any other questions or comments on the budget? Can I have a motion that we then approve the budget and forward it to the—

Mr. Rodriguez: I so move.

Motion agreed to.

[*Translation*]

Il faudrait réduire les budgets des comités (1) en révisant les budgets pour prévoir des frais d'impression de 5$ la page et un plus petit nombre de séances; (2) en enlevant tous les frais de déplacements que n'aurait pas encore approuvés la Chambre; et (3) en réduisant le plus possible tous les autres postes.

Ce que nous avons ici est une proposition préparée par le greffier pour nous conformer à ces lignes directrices. D'après ce que j'ai compris, le Comité de liaison doit alors étudier sa recommandation à la lumière des remarques que vous avez faites.

M. Deans: Dans ce cas, monsieur le président, je ne voudrais pas que quelqu'un ait l'impression qu'une décision a été prise à l'égard d'un fonds séparé pour les déplacements. Que je sache et pour autant que je m'en souvienne, aucune décision de ce genre n'a été prise.

Le président: Pour voir les choses de notre point de vue, je pense que nous voulions seulement nous assurer que la Commission de régie interne était au courant de nos préoccupations et savait que nous plaiderions notre cause.

M. Deans: Elle le sait maintenant.

Le président: Monsieur McCuish.

M. McCuish: Comme nous le savons, l'impression ne devient un poste budgétaire que quand les documents vont à l'offset. Deux des autres comités dont je suis membre ont décidé de faire dactylographier leurs documents et d'en photocopier une trentaine d'exemplaires aux fins de distribution. Les textes ne sont imprimés que dans des cas exceptionnels. Je me demande si nous ne pourrions pas adopter la même méthode pour réduire nos frais d'impression.

Le président: En fait, c'est ce que nous recommandons dans ce budget.

Les détails techniques m'échappent, mais j'ai compris qu'il s'agissait d'aller jusqu'au stade de l'impression, sans toutefois imprimer les documents. Nous disposerions en fait d'exemplaires que nous pourrions distribuer comme bon nous semble, etc., mais cela nous permettrait de . . .

Si vous regardez le poste de l'impression à la première page, vous constaterez que la première partie, sous *a*), concerne le système actuel. En prenant cinq heures de séances par semaine pendant neuf semaines, on aboutit à un total de 40,500$. La deuxième partie porte sur cinq heures de séances par semaine pendant trois semaines, à raison de 20 pages à l'heure et de 5$ la page, ce qui nous fait un total de 1,500$. Nous pourrions alors baser notre budget sur ces données.

M. McCuish: Merci.

Le président: Y a-t-il d'autres questions ou commentaires à propos du budget? Quelqu'un peut-il proposer que nous approuvions le budget et que nous le transmettions au . . .

M. Rodriguez: J'en fais la proposition.

La motion est adoptée.

[*Texte*]

The Chairman: Then the item of business before us now is the motion by Mr. Rodriguez. Mr. Rodriguez, do you want to open discussion on the procedural aspects of your motion, please?

Mr. Rodriguez: Yes, Mr. Chairman. If you recall, last Thursday after you listened to discussions around the table from all parties with respect to the letter I had written to you to look into the conflict of interest of Sinclair Stevens and his wife, towards the end of the day you ruled that we needed a reference from the House, that we did not have the authority to launch such an investigation.

It was following your ruling that I moved the resolution that said we should request a reference from the House in order to do two things. One was to look at the conflict of interest of Sinclair and Noreen Stevens, and the second was to investigate the adequacy of the current conflict of interest guidelines with regard to enforcement, investigation and whether or not the current guidelines are adequate in a case where the spouse of a Minister is effectively managing assets that have been placed in a blind trust.

Mr. Chairman, I would argue that this motion is a very wise one. I think we have to look at the question of precedence here. Traditionally, this is the committee that has looked at privilege and it has looked at the affairs of members of the House, the ethical behaviour of members of the House. We had the Murdock case of 1924; the Bryce Mackasey case was referred to at that time in our debate; and of course, we had the Lloyd Axworthy case, and he was a Minster of the Crown.

Now, I realize that in the Mackasey case and I believe in the Axworthy case they both asked that the matter be referred to the Standing Committee on Privileges and Elections. I recognize that, and I will want to deal with that request.

The second point I want to touch on is the nature of committees and the spirit of the committees we now have. I seemed to me, Mr. Chairman, that last Thursday exemplified the spirit of this committee. I think anyone who observed this committee last Thursday could only be impressed with the intelligent, thoughtful and, I thought, logical way we approached the debate on my letter to you. While I recognize that maybe there is the odd Member of Parliament whose behaviour might lead one to suspect that you could have orang-outang behaviour in a committee, I want to point out that all members ought not to be judged by the wide antics of one or two members.

So what I am saying to you is that I thought the behaviour of members in this committee last Thursday was more exemplary of the kind of hearing we could conduct into the conflict of interest of Noreen and Sinc Stevens. I might point out that as I look back at the precedents of the Axworthy case and the Mackasey case, I did not observe any untoward abrasiveness or any untoward behaviour of members. I somehow rather did not get the impression from reading those *Minutes of Proceedings and Evidence* that there could be any charge levelled.

[*Traduction*]

Le président: Passons maintenant à l'affaire dont nous sommes saisis, c'est-à-dire à la motion de M. Rodriguez. Monsieur Rodriguez, désirez-vous un débat général des aspects de procédures de votre motion?

M. Rodriguez: Oui, monsieur le président. Si vous vous en souvenez, jeudi dernier, après avoir entendu l'opinion de tous les membres à propos de la lettre dans laquelle je vous demandais d'examiner l'existence possible d'un conflit d'intérêts dans le cas de Sinclair Stevens et de sa femme, vous avez décidé, vers la fin de la journée, que nous devions avoir un ordre de renvoi de la Chambre, car nous n'avions pas les pouvoirs d'ouvrir une telle enquête.

C'est à la suite de cette décision que j'ai proposé que nous demandions un ordre de renvoi à la Chambre afin de faire deux choses: premièrement, déterminer s'il y a eu, oui ou non, un conflit d'intérêts dans le cas de Sinclair et Noreen Stevens, et, deuxièmement, examiner si les lignes directrices actuelles sur les conflits d'intérêts offrent des modalités satisfaisantes d'application et d'enquête, et si elles sont adéquates quand l'épouse d'un ministre gère en fait des actifs qui ont été placés dans une fiducie sans droit de regard.

Monsieur le président, j'affirme que cette motion est fort bien avisée. Je pense qu'il nous faut ici examiner la question des précédents. Depuis toujours, c'est notre Comité qui s'est occupé des questions de privilège et qui a examiné les affaires et le comportement moral des députés. Il y a eu l'affaire Murdock en 1924, puis l'affaire Bruce Mackasey et, bien entendu, l'affaire de Lloyd Axworthy qui, à l'époque, était ministre.

Je suis fort conscient que, dans l'affaire Mackasey et, il me semble, dans l'affaire Axworthy, les deux intéressés ont demandé que l'affaire soit renvoyée au Comité permanent des privilèges et élections. Je le reconnais et je reviendrai tout à l'heure sur ce point.

Le deuxième point que je désire aborder est celui de la nature des comités et de l'esprit des comités. Il me semble, monsieur le président, que la séance de jeudi dernier a été un parfait exemple de l'esprit de notre Comité. Je pense que tous ceux qui ont assisté à nos délibérations de jeudi dernier ne peuvent qu'avoir été frappés par la façon intelligente, réfléchie et, il me semble, logique dont nous avons débattu de la question soulevée dans la lettre que je vous ai adressée. Bien que je doive admettre que les actions d'un ou deux députés puissent faire penser qu'un comportement d'orang-outang est admissible dans un comité, je pense qu'il ne faut pas juger tous les membres d'après les singeries d'un ou deux de leurs collègues.

J'estime donc que le comportement des membres de notre Comité jeudi dernier est l'exemple du genre d'audience que nous devrions avoir à propos du conflit d'intérêts de Noreen et Sinc Stevens. J'aimerais préciser que, quand j'ai consulté les précédents de l'affaire Axworthy et de l'affaire Mackasey, je n'ai constaté aucune animosité indue ou aucun comportement inconvenant de la part des membres. En lisant les *Procès-verbaux et témoignages*, je n'ai pas eu l'impression que des accusations quelconques pouvaient être portées.

[*Text*]

• 1120

So in the spirit of the new committee structure, and I want to get back to that because the Prime Minister made a great to do about it and I think we all agreed to the changes, because we as Members of Parliament recognize that in fact our roles were being enhanced and that there was a different spirit, a better spirit, a more thoughtful spirit, a more serious approach to the work of Canada that was required of us.

I thought that was really reaching for the highest ideals in terms of the way we perform in committee. And I appeal to members of the committee in that spirit.

Now, we come to the next point, which has to do with the Prime Minister's own letter to Members of Parliament and Senators. First of all, I read the Sinclair Stevens letter to the Prime Minister and he said, and keeping in mind the Axworthy case and the Mackasey case, they both asked that the question of privilege be referred to this committee.

I noticed in Sinc Stevens' letter to the Prime Minister, in the last paragraph he says:

> I am therefore invoking my right as a Member of Parliament, as set out in your directive of September 9, to ask you to appoint an impartial person to conduct an investigation as to facts respecting these allegations, in order to clear my name.

I looked, but I could not find where any Cabinet Minister or any Member of Parliament had a right, in those guidelines, to ask for an impartial person to conduct, in others words anybody outside the parameters of Parliament, to do an investigation on behaviour that involved the Minister's portfolio.

In fact, Mr. Speaker, what I have been able to dig up is the letter which the Prime Minister wrote. It is an open letter to Members of Parliament and Senators dated September 9, 1985. I want to table this. I want to quote from it and table it with you and I want to read from page 5 what I consider to be the important remarks of the Prime Minister to Members of Parliament and Senators. This is the matter of setting up comittees to investigate. He says:

> The intent has usually been to remove the matters concerned from the somewhat disorderly and often confusing arena of politics.

And here is the important section:

> The effect, all too frequently, has been simply to substitute an appointed decision-maker for an elected one, and to leave Parliament in the invidious and frustrating position of not being able to influence policy and not being able to exact accountability.

So I say that the Prime Minister in this particular statement is i fact saying that Parliament is the place for this kind of investigation to take place. In fact, I would argue that it is this committee, by virtue of its precedents, which has to deal with these matters.

[*Translation*]

Nous devrions donc respecter l'esprit de la nouvelle structure des comités, et j'aimerais y revenir, parce que le premier ministre en a fait grand cas, et je pense que nous étions tous partisans des changements, car nous nous sommes rendu compte qu'ils revalorisaient notre rôle de député et qu'ils instauraient un esprit différent, un meilleur esprit, plus de réfléxion et une façon plus sérieuse d'aborder la tâche dont nous sommes chargés.

Je pense que ces changements visaient réellement les idéaux les plus nobles en ce qui concerne les travaux de comité, et c'est dans cet esprit que je m'adresse à vous.

Passons maintenant au point suivant, c'est-à-dire à la lettre adressée par le premier ministre aux députés et sénateurs. Tout d'abord, j'ai lu la lettre que Sinclair Stevens a écrite au premier ministre, et il ne faut pas oublier que, dans l'affaire Axworthy et l'affaire Mackasey, les deux intéressés ont demandé que notre Comité soit saisi de la question de privilège.

J'ai remarqué que, dans le dernier paragraphe de sa lettre au premier ministre, Sinc Stevens dit ceci:

> Je désire donc me prévaloir de mon droit de député, ainsi que vous l'avez énoncé dans votre directive du 9 septembre, pour vous demander de charger une personne impartiale de mener une enquête sur les faits dont font état ces allégations, afin de prouver mon innocence.

J'ai lu les lignes directrices en question, mais je n'ai rien trouvé qui donne à un ministre ou à un député le droit de demander qu'une personne impartiale, autrement dit une personne étrangère au Parlement, mène une enquête à propos d'activités mettant en cause le portefeuille d'un ministre.

En fait, monsieur le président, tout ce que j'ai trouvé est la lettre du premier ministre. Il s'agit d'une lettre ouverte aux députés et sénateurs, datée du 9 septembre 1985. Je désire déposer cette lettre. Je désire vous en citer quelques extraits et la déposer. J'aimerais vous lire une partie de la page 5, où se trouvent, à mon avis, les remarques importantes du premier ministre aux députés et sénateurs. Il s'agit de la formation de comités d'enquête. Le premier ministre dit ceci:

> Le plus souvent, l'objectif a été de soustraire ces questions à un milieu politique quelque peu désordonné et souvent embrouillant.

Et voici la section importante:

> Le résultat, bien trop souvent, a été de simplement substituer un décideur nommé à un décideur élu et de mettre le Parlement dans la position ingrate et frustrante de ne pas pouvoir influencer la politique et de ne pas pouvoir exiger l'imputabilité.

Selon moi, par cette déclaration, le premier ministre indique en fait que le Parlement est l'organisme qui devrait se charger de ce genre d'enquête. En fait, j'estime que c'est notre Comité qui, en vertu des précédents, doit en être chargé.

[*Texte*]

I mean, we do not send it to Employment and Immigration, we do not send it to Labour, we do not send these things to Supply and Services, it is Elections, Privileges and Procedure. This is the committee that really ought to get this reference. Now, it is obvious that the Minister, the ex-Minister, wants the matter referred. And he claims that he has some right as a Member of Parliament to request that it go to some outside investigator. I am saying to you that there is no such right. Parliament has to deal with affairs affecting Members of Parliament. This is not a criminal act that would obviously fall within the purview of the police. But this in fact has to do with conflict of interest, which is covered by guidelines set out by the Prime Minister, and in fact we have a breach of the conflict of interest guidelines.

• 1125

The ex-Minister has no right to ask for some outsider to do an independent so-called impartial investigation of facts. In fact that right is the right of Parliament, as embodied in this committee. I think the Prime Minister has alluded to that. He has clearly stated that we want to avoid the invidious and frustrating position of not being able to influence policy and to exact accountability. And this is the committee that can clear up a lot of that confusion.

In conclusion, Mr. Chairman, if you recall the other day when we debated the letter I sent to you, the points were made by some members of the committee that in fact it is the Prime Minister's prerogative to appoint, and the Prime Minister's prerogative to remove Ministers. We do not challenge that; that is his right. But the ethical standards are a matter of responsibility to all Members of Parliament.

And I would argue, therefore, that we ought to seek the reference, irrespective of whatever the Prime Minister might decide in terms of having some individual investigate the facts. There are the ethical considerations, and that is a matter for this committee. It is a matter for Members of Parliament. We cannot pass the buck, and therefore I would say that while the Prime Minister could go on and do what he wants to do with respect to an investigator looking at facts, this committee should ask for a reference on this matter; that in fact we are on good ground, we are on solid ground, to ask for that reference.

The Chairman: Thank you, Mr. Rodriguez. Mr. Boudria.

Mr. Boudria: Thank you, Mr. Chairman.

First of all, I want to clarify that indeed at this point we are speaking on the motion as amended, or rather the amendment to the motion, because of the point at which we are.

The Chairman: Essentially we can talk about both at the same time.

Mr. Boudria: I see. Well, Mr. Chairman, I will speak to both of them combined, if you wish, because I think my motion is a friendly amendment to the one moved by my colleague from Nickel Belt.

[*Traduction*]

Ce que je veux dire par là, c'est qu'il ne faut pas confier ces affaires au Comité de l'emploi et de l'immigration ou au Comité du travail ou encore à celui des approvisionnements et services, mais bel et bien au Comité des élections, privilèges et procédures. Notre Comité est celui auquel devrait être adressé l'ordre de renvoi. Il semble évident que le ministre ou plutôt l'ancien ministre désire que l'affaire fasse l'objet d'une enquête. Et il prétend qu'en qualité de député il a le droit de demander que l'enquête soit menée par quelqu'un de l'extérieur. J'affirme qu'un tel droit n'existe pas. C'est au Parlement qu'il appartient de s'occuper des affaires intéressant les députés. Il ne s'agit pas ici d'un acte criminel qui relève de la police. Il s'agit en fait d'un conflit d'intérêts, qui est visé par les lignes directrices établies par le premier ministre. Il s'agit en fait d'une violation de ces lignes directrices.

L'ancien ministre n'a aucun droit de demander une enquête indépendante et soi-disant impartiale par quelqu'un de l'extérieur. En fait, ce droit appartient au Parlement représenté par notre Comité. Je pense que le premier ministre y a fait allusion. Il a clairement indiqué que nous devions éviter d'être placés dans la position ingrate et frustrante de ne pas pouvoir influencer la politique et de ne pas pouvoir exiger l'imputabilité. Et notre Comité est celui qui peut dissiper une grande part de cette confusion.

En conclusion, monsieur le président, si vous vous en souvenez, quand nous avons débattu l'autre jour la lettre que je vous ai envoyée, certains membres du Comité ont fait valoir que le premier ministre est libre de nommer des ministres et est libre de leur retirer leur portefeuille. Je ne le conteste pas, tel est son droit. Mais la question de normes morales intéresse tous les députés.

J'estime donc que nous devrions demander un ordre de renvoi, même si le premier ministre décide de faire examiner les faits par une autre personne. Il reste les considérations morales, et c'est là une question qui concerne notre Comité. C'est une question qui concerne tous les députés. Nous ne pouvons rejeter cette responsabilité. Je pense donc que, bien que le premier ministre puisse faire ce qui lui chante en chargeant un enquêteur d'examiner les faits, notre Comité devrait demander un ordre de renvoi à propos de cette affaire. Nous avons de bons motifs, d'excellents motifs de demander cet ordre de renvoi.

Le président: Merci, monsieur Rodriguez. Monsieur Boudria.

M. Boudria: Merci, monsieur le président.

Pour commencer, j'aimerais préciser que nous en sommes à l'examen de la motion amendée ou plutôt à celui de l'amendement de la motion, étant donné le stade auquel nous sommes.

Le président: En fait, nous pouvons examiner les deux en même temps.

M. Boudria: Je vois. Dans ce cas, monsieur le président, je traiterai des deux ensemble, si vous le désirez, parce que j'estime que ma motion amende, sans la démolir, la motion de mon collègue.

[*Text*]

There are three issues before us, Mr. Chairman, or I believe there are three issues, to collectively ponder upon this morning. First, there is the issue of whether the motion as amended, or the proposed motion and its amendment, if you wish, are receivable by yourself in the Chair. Second, should this committee deal with this kind of issue? And third, should we deal with this particular case, even if we have the authority to deal with this kind of issue?

In dealing with whether or not the motion is receivable, Mr. Chairman, I would submit to you, pursuant to your ruling of last week, in which you indicated to our committee that this committee, on its own, did not have the authority to initiate on its own this kind of investigation, and that such a directive should be given to us by the House, that I think it therefore follows naturally that we should be requesting from the House the authority to undertake this kind of inquiry. I would hope we could do so by unanimous consent; and through our long-standing traditions, I do believe that when it comes to asking for something certainly by unanimous consent we could agree together to make this request of the House.

• 1130

In terms of the appropriateness of this particular committee dealing with this kind of issue, my colleague from Nickel Belt has indicated earlier that the Axworthy case and the Mackasey case, both of which were alleged to be somewhat similar, in the past have been dealt with in this committee. Granted, one of the two cases did not involve a Cabinet Minister; it involved a former Cabinet Minister, which is the case we have before us today. The other case involved a Minister, who was still a Minister of the Crown at the time the case was referred to, which was the case at the time we submitted this motion to you last Thursday. So we have precedents in either case, the cases being of a Minister and of a former Minister, and both cases were dealt with at this committee, along with a number of other cases that I am sure our clerk could round up if we researched this matter further.

The third issue that is before us, as I indicated earlier, is should we be dealing with this particular case? Assuming that we ask the House to be dealing with a case of potential conflict of interest or conflict of interest, is this case serious enough to warrant an investigation by this committee? I submit to you that this question should be replied to in the affirmative as well.

Our Parliament has effectively been in neutral for approximately two weeks; very little other than the issue of the potential conflict of interest of the former Minister of Regional Industrial Expansion has been dealt with during the last two weeks.

The motion I have offered an amendment to would ask that this committee be permitted to summon the Hon. Sinclair Stevens, Mrs. Noreen Stevens and John Christopher Wansborough, President of National Trust, before us. There is a very

[*Translation*]

Il nous faut examiner trois questions, monsieur le président, ou, du moins, j'estime que nous devons nous pencher ce matin sur trois questions. Il faut d'abord décider si la motion amendée ou, si vous le préférez, la motion et son amendement sont recevables. Deuxièmement, il convient de décider si notre Comité devrait s'occuper de ce genre de question. Troisièmement, devrions-nous nous intéresser à ce cas particulier, même si nous avons le pouvoir de nous occuper de ce genre de question?

Pour ce qui est de savoir si la motion est recevable ou non, monsieur le président, je vous rappelle que vous avez décidé, la semaine dernière, que notre Comité n'avait pas le pouvoir d'ouvrir de sa propre initiative une enquête de ce genre, mais que la Chambre devait l'y autoriser. D'après moi, il en découle que nous devrions demander à la Chambre l'autorisation d'ouvrir ce genre d'enquête. J'espère que cela pourra être fait à l'unanimité. Compte tenu de nos longues traditions, je pense que nous pourrions décider à l'unanimité de faire cette demande à la Chambre.

Pour ce qui est de savoir si notre Comité est celui qui devrait s'occuper de ce genre de question, je vous rappelle que mon collègue de Nickel Belt a tout à l'heure indiqué que notre Comité s'est, par le passé, occupé de l'affaire Axworthy et de l'affaire Mackasey, que l'on prétend ressembler quelque peu à l'affaire Stevens. Je vous accorde que l'une de ces affaires ne concernait pas un ministre. Il s'agissait en fait d'un ancien ministre, tout comme dans l'affaire actuelle. L'autre affaire concernait un ministre qui détenait encore son portefeuille au moment où le Comité a été saisi de l'affaire, ce qui est également la position où se trouvait M. Stevens quand je vous ai présenté ma motion jeudi dernier. Nous avons donc un précédent dans les deux cas, celui d'un ministre et celui d'un ancien ministre, et c'est notre Comité qui s'est occupé de ces deux affaires et probablement d'un certain nombre d'autres, que le greffier pourrait retrouver en faisant quelques recherches.

La troisième question qu'il nous faut trancher, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, est de décider si nous devrions nous pencher sur ce cas en particulier. En supposant que nous demandions à la Chambre l'autorisation d'examiner ce conflit d'intérêts possible, l'affaire est-elle suffisamment grave pour justifier que nous l'examinions? À mon avis, la réponse à cette question est également oui.

Voilà environ deux semaines que le Parlement est au point mort. Pendant cette période, le conflit d'intérêts possible de l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale est pour ainsi dire la seule question dont ait traité le Parlement.

La motion à l'égard de laquelle j'ai présenté un amendement demande que notre Comité soit autorisé à convoquer l'honorable Sinclair Stevens, Mme Noreen Stevens et John Christopher Wansborough, président de National Trust. J'ai des raisons

[*Texte*]

special reason why I have included those three names, not limiting it to those three names.

Firstly of course, we are dealing with a case of potential conflict of interest by the former Minister of Regional Industrial Expansion. Secondly, information we have leads us to believe that there was a participation on the part of Mrs. Noreen Stevens in placing the former Minister in this potential situation. Finally, we are dealing here with a matter involving what is commonly referred to as a blind trust; as we understand it, this blind trust is under the trusteeship of National Trust, and Mr. John Christopher Wansborough is the president of that organization.

If we look under the code offered to us by the Prime Minister on September 9, 1985, there is a definition of what is involved in a blind trust:

> A blind trust is one in which the trustee makes all investment decisions concerning the management of the trust assets with no direction from or control by the public office holder who has placed the assets in trust.

I think there is a potential breach of that provision, particularly when someone who is not at arm's length from the Minister is known to have participated in making investment decisions or decisions that affected the investments. If the trustee is to be making all investment decisions, in my view that would preclude someone else from attempting to secure loans for the assets inside that trust. We are led to believe that has in fact happened, and therefore it is my contention that there is a potential breach of the rules set out on page 35 of the Code.

I have indicated in the House that subsection 35.(1) of the Code also indicates that there should be a public disclosure of benefits exceeding $200 on the part of a category A public office holder. I have also indicated, and I will again, that paragraph 16.(*a*) of the Code speaks of the avoidance provisions of that Code:

> ... the avoidance of, or withdrawal from, participation in activities or situations that place public officer holders in a real, potential or apparent conflict of interest relative to their official duties and responsibilities.

• 1135

I think, Mr. Chairman, there are potential breaches here of a number of sections of the Conflict of Interest Code that has been offered to us.

The solution that was offered in the House of Commons yesterday and in the letter of the Minister of Regional and Industrial Expansion, seemed to contradict, as my colleague from Nickel Belt has indicated to us, a letter that was given to Members of Parliament on September 9 by the Prime Minister. I would like to very briefly quote to you a different part of the letter, Mr. Chairman:

> We have taken great pains to ensure that the new Code leaves no doubt that the ultimate responsibility for the ethical standards of the federal government rests with Cabinet and, more particularly, with me.

[*Traduction*]

très spéciales d'inclure ces trois noms, mais je ne ne voudrais pas me limiter à ces trois personnes.

Pour commencer, il s'agit d'un cas de conflit d'intérêts possible dans lequel se serait trouvé l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale. Deuxièmement, les renseignements dont nous disposons font penser que ce sont en partie les activités de Mme Noreen Stevens qui ont placé l'ancien ministre dans cette situation. Enfin, la question concerne ce qu'on appelle une fiducie sans droit de regard. D'après ce que nous avons compris, cette fiducie a été confiée au National Trust, dont le président est M. John Wansborough.

Le code que nous a transmis le Premier ministre le 9 septembre 1985 définit ce qu'on entend par fiducie sans droit de regard:

> La ficucie sans droit de regard est une formule selon laquelle le fiduciaire décide de tout investissement concernant la gestion des biens en fiducie, sans instruction ni surveillance de la part de l'employé qui a placé ses biens dans la fiducie.

Je pense que cette disposition a peut-être été enfreinte, car nous savons qu'une personne proche du Ministre a participé à la prise de décisions d'investissement ou de décisions touchant les investissements. Si le fiduciaire droit prendre toutes les décisions d'investissement, à mon avis, cela interdit à quelqu'un d'autre de chercher à obtenir des prêts à l'égard des actifs placés en fiducie. Nous avons des raisons de penser que c'est en fait ce qui s'est passé, et j'estime donc qu'il y a eu une infraction possible aux règles énoncées à la page 35 du Code.

J'ai indiqué à la Chambre que le paragraphe 35.(1) du Code précise également qu'un fonctionnaire de la catégorie À doit rendre public tout avantage de plus de 200$ qu'il reçoit. J'ai également signalé, et je le ferai encore, que le paragraphe 16 *a*) du Code traite de la prévention et se lit comme suit:

> ... la prévention, qui consiste à éviter les activités ou les situations qui les placeraient dans une situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, compte tenu de leurs fonctions officielles.

Je crois, monsieur le président, que nous avons devant nous une série d'infractions potentielles au Code régissant les conflits d'intérêts.

Or, la solution avancée hier à la Chambre des communes et aussi dans une lettre du ministre de l'Expansion industrielle régionale semble contredire la lettre signée par le Premier ministre et remise aux députés le 9 septembre 1985; c'est d'ailleurs ce qu'a fait remarquer mon collègue de Nickel Belt. Si vous le permettez, monsieur le président, je vais vous lire quelques brefs passages de cette lettre.

> Nous nous sommes donnés beaucoup de mal pour que le nouveau Code établisse sans équivoque que la responsabilité ultime à l'égard des normes de conduite au gouvernement fédéral est celle du Cabinet et, plus spécifiquement, la mienne.

[*Text*]

In carrying out that responsibility the Government is directly accountable to Parliament and through Parliament to the people of Canada.

Of course, Mr. Chairman, we are a committee of Parliament:

You will find no quasi-independent agencies in this Code that will allow the Government to shirk its responsibility by saying that the problem belongs to someone else.

I would contend, Mr. Chairman, that this so-called independent body or independent person who is to review this is exactly that, is exactly what the Prime Minister said would not happen:

Nor will you find anything which will relieve me and my colleagues of the necessity of exercising judgment. Obviously, from time to time, circumstances may arise that call for an impartial person to conduct an investigation as to fact. Instruments already exist which permit the Government to respond appropriately to such a requirement.

In other words, the Prime Minister was saying that when an investigation is necessary we shall use those instruments that we already have, not create a new one as was offered to us yesterday in the statements made in the House by the Deputy Prime Minister in reply at Question Period, or indeed in the letter of the Minister of Regional Industrial Expansion when he asked for an outside person to review this.

Let me continue:

But making use of these instruments will not relieve the Government of the responsibility to decide and to stand accountable before Parliament. The principles of responsible government and the supremacy of Parliament are respected and reinforced.

Those, Mr. Chairman, are the words of the Prime Minister in the letter he sent to you and me on September 9, 1985, a letter entitled *An Open Letter to Members of Parliament and Senators*. That letter, of course, formed part of the large packet of information that we received—the letter to Members of Parliament and Senators, the letter to Cabinet Ministers, the statement in the House and the new Conflict of Interest Code.

Again, in the statement that was made in the House of Commons, there is another section in which it is said very clearly that it is the duty of Ministers to ensure that they or their families—I guess the words used were "their spouses and children"—do not place the Ministers in a situation of potential conflict of interest.

So very clearly, in summarizing my third point, I believe I have outlined to you, Mr. Chairman, why this issue is not only appropriately dealt with at this committee, and why the motion should be receivable, but thirdly and most importantly, that this is of such importance that it is imperative for our committee to deal with this particular case.

The Chairman: Thank you, Mr. Boudria. Mr. Boyer.

[*Translation*]

C'est à vous, messieurs les députés, que le gouvernement doit rendre compte directement de l'exécution de cette responsabilité et, par votre entremise, à la population du Canada.

Bien entendu, monsieur le président, nous sommes un comité du Parlement.

Nulle part dans ce Code ne prévoit-on d'organismes quasi indépendants sur qui le gouvernement pourrait se décharger de ses responsabilités.

Or j'avance, monsieur le président, que la personne ou l'organisme soi-disant indépendant censé examiner la question représente exactement ce que le premier ministre prend soin de décrire comme une impossibilité.

Vous n'y trouverez rien non plus qui nous relève, mes collègues et moi-même, de l'obligation d'exercer notre jugement. De toute évidence, il pourra à l'occasion s'avérer nécessaire qu'une tierce partie procède à un examen impartial de la question. Le gouvernement dispose déjà de mécanismes qui lui permettent de le faire.

En d'autres mots, ce que le premier ministre dit, c'est que lorsqu'une enquête devient nécessaire on doit recourir aux moyens existants et non pas en créer de nouveaux, contrairement à ce qu'a offert hier le vice-premier ministre, en réponse pendant la période des questions, ou à ce qu'écrit le ministre de l'Expansion industrielle régionale dans une lettre; ce dernier favorisait le choix d'une personne de l'extérieur pour l'examen de cette question.

Je continue:

Toutefois, le recours à ces mécanismes ne le dispensera pas de l'obligation de prendre une décision et d'en être comptable devant la Chambre. Les principes d'un gouvernement responsable et de la primauté du Parlement sont respectés et consacrés.

Voilà, monsieur le président, en quels termes a choisi de s'exprimer le premier ministre dans sa lettre ouverte aux députés et sénateurs, datée du 9 septembre 1985. Bien entendu, la missive était accompagnée d'autres documents d'information, notamment la lettre aux ministres, la déclaration faite en Chambre et le nouveau Code régissant les conflits d'intérêts.

Et même dans la déclaration prononcée à la Chambre des communes, on trouve une autre partie dans laquelle on précise très clairement qu'il incombe aux ministres de s'assurer qu'eux-mêmes ni leur famille—je suppose que l'on employait les mots conjoint et enfants—ne placent le ministre en situation de conflit d'intérêts potentiel.

Avec ce résumé de mon troisième point, je pense avoir clairement démontré, monsieur le président, que le Comité est non seulement tout indiqué pour examiner cette affaire, et donc que la proposition est recevable, mais, plus important encore, qu'il est absolument essentiel que notre Comité concentre toute son attention sur cette question, qui est de la plus haute importance.

Le président: Merci, monsieur Boudria. Monsieur Boyer.

[*Texte*]

Mr. Boyer: Thank you, Mr. Chairman.

I came with a lot of interest this morning because I wanted to hear how Mr. Rodriguez and Mr. Boudria would speak today about a resolution that was prepared last week when circumstances were very different. Of course yesterday's dramatic developments I think have cast the discussion we are having here in a substantially different light.

• 1140

I was interested to hear if it was going to be somewhat like an actor who knew a certain set of lines or a preacher who had one set sermon and could preach it, but if the audience changed or the stage was different, they would still get the same speech. I think it is very clear that both the members who have spoken have tried to adjust their comments and their analysis to the realities of yesterday. By that I mean the resignation of the Minister in question and the indication by the Prime Minister that an independent inquiry would be made into the circumstances around that. Although some new arguments have been presented to us in an effort to try to keep alive this script from last week, I feel they are not entirely pursuasive, for several reasons.

To begin, I think it is fair for all of us to recognize that the exact route to proceed in this kind of situation is unclear. That is why we have the motion from the member for Nickel Belt before us. That is why, as one other way, the Prime Minister has indicated there will be an independent inquiry. That is why, as a third option, a number of commentators in the press have been reviving one of the recommendations from the report, *Ethical Conduct in the Public Sector*, which called for the formation of an ethics counsellor to play a specific role in these situations on a reference by a Prime Minister, and to bring the matter to a definitive and timely conclusion that people could have confidence in.

So here we are, as members of this committee, trying to grope somewhat with the best procedure to follow. This does bring me back to the remarks I made last week regarding the Prime Minister's prerogative in this area. I come back to that point because that in my view is where all of this begins and ends.

If a Prime Minister consistently failed to act in this area, I think there is no question the imperatives of parliamentary supremacy and the doctrines of responsible government would require us on this committee to do something along the lines now proposed by the member for Nickel Belt. However, this is not the case. The Prime Minister is acting in this area and is exercising his prerogative, and has, to that end, indicated that an independent inquiry will be made.

So is all the discussion we are having at this stage academic? Well, not entirely. For one thing, the appointment of an independent individual to make an inquiry raises again the question of an ethics commissioner or someone like that for consideration.

[*Traduction*]

M. Boyer: Merci, monsieur le président.

Si je suis venu ici très intéressé ce matin, c'était pour entendre MM. Rodriguez et Boudria défendre une proposition avancée la semaine dernière, dans des circonstances très différentes. Bien entendu, la tournure surprenante des événements d'hier jette sur le débat un éclairage tout à fait nouveau.

Je me demandais si l'exposé des députés ressemblerait à l'unique tirade d'un acteur ou au sermon habituel d'un prédicateur qui, se retrouvant devant un auditoire différent, n'en changerait pas une ligne. Il est maintenant évident que les intervenants ont tenté de rajuster leur tir en fonction des faits d'hier. Je parle évidemment de la démission du ministre de l'Expansion industrielle régionale et de la déclaration du premier ministre selon laquelle une enquête indépendante serait menée sur cette affaire. Si les députés ont apporté quelques nouveaux arguments afin de garder actuel leur scénario de la semaine dernière, j'hésite à les considérer comme entièrement valables, pour diverses raisons.

D'abord, nous devons tous reconnaître que la route à suivre en pareil cas n'apparaît claire pour personne. Cela explique pourquoi nous examinons la proposition du député de Nickel Belt. Et c'est également pour cette raison, d'autre part, que le premier ministre a annoncé la tenue d'une enquête indépendante. Enfin, c'est pourquoi un certain nombre de journalistes ont ressorti une recommandation, tirée du rapport sur les règles d'éthique dans le secteur public, préconisant la création d'un poste de conseiller en éthique. Cette personne, à la demande du premier ministre, devait jouer un rôle particulier dans ce genre de cas et résoudre la question de façon définitive et appropriée, tout en jouissant de la confiance de la population.

Et nous voici en comité cherchant la meilleure solution. Cela me ramène aux observations que j'ai faites la semaine dernière au sujet de la prérogative du premier ministre à cet égard. Si je reviens à cette question, c'est que je la considère comme la clé de voûte du problème.

Si le premier ministre négligeait constamment de faire quelque chose, je suis certain que les impératifs découlant de la primauté du Parlement et les doctrines de gouvernement responsable nous dicteraient, en tant que membres du Comité, d'agir dans la direction proposée par le représentant du Nickel Belt. Or, ce n'est pas le cas. Le premier ministre prend des mesures et exerce sa prérogative; il a même annoncé qu'une enquête indépendante serait menée.

Dois-je supposer que la discussion à laquelle nous nous livrons n'a qu'une valeur hypothétique? Non, pas complètement. D'abord, la nomination d'un responsable indépendant chargé de l'enquête nous fait envisager de nouveau la création d'un poste de commissaire aux règles d'éthique ou d'une autre position semblable.

[*Text*]

But what is more directly raised by this resolution is the appropriateness of a parliamentary committee to conduct such an investigation. While most certainly a parliamentary committee is one route, in my view it is not the preferred route. I say that in light of how feelings ran on the Hill last week and were demonstrated by a couple of MPs who were acting more like anarchists than parliamentarians.

I know Brother Rodriguez has addressed this and said he hoped the actions by those Members of Parliament would not be contaminating to the extent of the way all MPs work. I still think the fact is that when you come into investigating the facts surrounding something like this, you are dealing with rules of evidence, you are dealing with due process, you are dealing with, in fact, in that area, something that our Charter speaks to. In the absence of those kinds of rules being developed as part of this, I think we would be, as I say, going along a course that is not the preferred route. I think the preferred route is the one that the Prime Minister has chosen to follow on this.

• 1145

I listened to Mr. Boudria in his quoting from the Prime Minister's letter, but was not persuaded that those references there to "using the instruments available"—that was the quote that was made—are at odds with what has happened. One of the instruments available is to designate someone to conduct an inquiry. That has happened. That is what the Prime Minister said in his letter; that is what he has done. There is no issue.

Further along this line, Mr. Chairman, I think it is very important for this committee to be cognizant of the fact that other Prime Ministers, in exercising their prerogatives in this area, have chosen not to have such matters referred to a parliamentary committee—I am thinking, for example, of the case of Prime Minister Trudeau. He created a special task force to look at the appropriateness of the conflict of interest guidelines, as they had developed to date. He received from a task force, rather than a parliamentary committee, recommendations for any change in that area.

Again, I am not saying that any one of these routes is the only way to go. I am saying that there are clearly some preferred routes for different reasons. In the citing of precedent, which we have had by both members who have already spoken, Mr. Chairman, about cases that have come before our predecessor committee, involving Ministers and ex-Ministers and all of that, I think it is not at all out of line to look at another precedent.

I cite that precedent of Prime Minister Trudeau and how he chose to have that kind of thing, which is one of the substantive parts of Mr. Rodriguez' resolution, dealt with.

As far as that is concerned, I think a general review of at least some aspects may be appropriate for this committee to look at in due course, after the present dusk settles and we see what kind of report is made by the individual who is going to be conducting this independent inquiry.

[*Translation*]

On peut toutefois se demander plus sérieusement s'il incombe vraiment à un comité parlementaire de réaliser une telle enquête. Bien sûr c'est une possibilité, mais je ne crois pas que ce soit la solution idéale. Et je dis cela en pensant aux manifestations d'animosité qui ont été fournies la semaine dernière par quelques députés, rappelant plutôt le comportement d'anarchistes que celui de parlementaires.

Je sais que M. Rodriguez en a parlé; il souhaite que les agissements de ces députés ne viennent pas contaminer tout l'esprit de la Chambre. De toute façon, lorsque l'on examine les faits qui entourent une affaire de ce genre, on doit respecter la règle de preuve, assurer une garantie suffisante du droit; en fait, on touche à des dimensions abordées dans la Charte canadienne des droits et libertés. En l'absence d'un cadre opérationnel strict, je crains que nous ne suivions qu'une voie secondaire et que la vraie solution nous échappe. Oui, je pense que la bonne méthode est celle qui a été choisie par le premier ministre.

J'ai écouté M. Boudria lire des extraits de la lettre du premier ministre et je ne suis pas convaincu que le «recours à ces mécanismes»—ce sont les termes—soit incompatible avec la situation qui nous intéresse. L'un de ces mécanismes n'est-il pas justement de pouvoir nommer un responsable d'enquête? Et c'est ce qui a été fait. C'est ce que déclarait le premier ministre dans sa lettre et c'est ce qu'il a fait. Il n'y a pas matière à discussion.

En outre, monsieur le président, il ne faut surtout pas oublier que d'autres premiers ministres ont choisi de ne pas soumettre ce genre de questions à un comité parlementaire, dans l'exercice de leurs prérogatives en la matière; je pense en particulier au premier ministre Trudeau. Ce qu'il a fait c'est de créer un groupe d'étude chargé d'évaluer les lignes directrices en matière de conflits d'intérêts , à ce moment-là. Et c'est de ce groupe d'étude, et non pas d'un comité parlementaire, qu'il a reçu des recommandations.

Je ne dis pas qu'il n'y a qu'une solution. Je dis simplement que certaines voies sont préférables, pour diverses raisons. Les deux députés que nous venons d'entendre ont cité des précédents relatifs à des cas qui ont été examinés par le comité précédent et qui mettaient en cause des ministres, des anciens ministres, etc.; vous me permettez donc, monsieur le président, d'y aller moi aussi d'un précédent.

Je veux parler de la façon dont le premier ministre Trudeau a choisi de traiter ce genre de chose, qui représente une bonne partie de la proposition de M. Rodriguez.

A cet égard, je pense que le Comité devra examiner certains aspects de la question, en temps voulu, lorsque la lumière aura été faite et qu'un rapport aura été déposé par le responsable qui mènera l'enquête.

[*Texte*]

I think most clearly the question of blind trusts is one that is problematic. Blind trusts were a legal invention to try to accommodate the difficulties in this area. The more one works in the subject of conflict of interest, I think the more one is persuaded that blind trusts are perhaps a solution that is worse than the remedy they are meant to cure. There are a lot of problems with blind trusts, not all of which come to light, most of which do not come to light.

The second major issue in this area of course goes to the role of spouses in the latter part of 20th Century Canada. This was an issue that came up under the guidelines developed by Prime Minister Clark. Jane Crosbie asserted, at that time, her position as an independent person who had assets. The fact that her spouse happened to be a Cabinet Minister, she felt, should not unduly restrain her rights as a Canadian, and said so. That matter was never resolved. That matter was still left hanging there when the Clark government was defeated. So I do not think these issues can be quickly or simply dealt with because they do go to the questions of individual rights, balanced against what Canadian society today feels is appropriate for spouses of Cabinet Ministers and parliamentarians.

In conclusion, I just really think the impetus for this resolution was understandable last week. I think yesterday's developments have changed the terrain dramatically and really make this a matter that is not appropriate to proceed with at this stage, in light of what is happening elsewhere. I think the Prime Minister has clearly demonstrated his concern in this area by initially taking what were guidelines under earlier regimes and converting that into a Code of Conduct. Another example is by declaring a policy of having paid lobbyists registered, and that is in fact now forming a mandate of this very committee to examine how that registration system should be set up.

• 1150

I think there is a very clear commitment on the part of the government, as led by the Prime Minister, to deal in a positive and responsible and responsive way here, and I think yesterday's developments reflect that. He has been at a disadvantage of being absent from the country, but notwithstanding that, has dealt with this matter.

For all those reasons, I find that the arguments advanced today by Mr. Rodriguez for his resolution of last week, and likewise from Mr. Boudria, are not persuasive. I just cannot support the motion in this form, and I think Mr. Boudria's amendment should fall with it. Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Boyer. Mr. Malépart.

M. Malépart: Monsieur le président, je dois dire tout de suite que je ne partage pas les propos de M. Boyer, et ce compte tenu qu'il y a eu modification de ce que l'on a proposé.

Si l'on se souvient bien, lorsque notre motion a été présentée, ce n'était pas seulement l'intégrité du ministre dont il était question; il était aussi question de la réputation de l'ensemble

[*Traduction*]

Pour moi, les fiducies sans droit de regard sont une grande source de problèmes. La fiducie sans droit de regard est une création juridique qui vise à aplanir les difficultés dans ce domaine. Et plus on étudie la question des conflits d'intérêts, plus on est porté à considérer la fiducie sans droit de regard comme étant pire que le mal qu'elle est censée soigner. Vous savez, la fiducie sans droit de regard ne vient pas sans problème, dont tous ne sont pas évidents et je dirais même dont la majorité ne le deviennent jamais.

Suit immédiatement le rôle du conjoint, en cette dernière partie du XXe siècle. D'ailleurs, cet aspect était visé par les lignes directrices élaborées par le premier ministre Clark. À cette époque, Jane Crosbie a affirmé sa position de personne indépendante détentrice de biens. Selon elle, le fait que son mari était ministre ne devrait pas injustement restreindre ses droits de Canadienne. La question n'a jamais été tranchée. Elle était encore en suspens à la défaite du gouvernement Clark. Je ne crois pas que ces questions puissent être résolues simplement et rapidement; d'une part, elles ont des répercussions sur les droits de la personne, d'autre part, c'est la société canadienne qui donne son opinion sur ce qu'elle considère acceptable pour les conjoints de ministres et de députés.

Pour terminer, j'admets que la proposition pouvait être justifiée la semaine dernière, mais je pense que les événements d'hier ont complètement changé la situation. Vu ce qui se passe ailleurs, je ne pense pas qu'il soit opportun d'adopter cette proposition. Le premier ministre a manifesté très clairement sa préoccupation en prenant les lignes directrices élaborées par des administrations antérieures pour les transformer en un code d'éthique. Et il a prouvé sa détermination en adoptant une politique exigeant l'enregistrement des lobbyistes rémunérés: aujourd'hui, le Comité est chargé d'examiner les modalités éventuelles de cet enregistrement.

Je pense que la volonté du gouvernement, et donc du premier ministre, est indéniable; on veut traiter cette affaire de manière responsable et positive, et les faits d'hier le prouvent. Malgré son absence du pays au déclenchement de l'affaire, le premier ministre a réussi à trouver une solution acceptable.

Pour toutes ces raisons, je considère que les arguments avancés par M. Rodriguez, à l'appui de sa proposition de la semaine dernière, et aussi par M. Boudria, ne sont pas valables. Je ne puis simplement pas soutenir cette motion, dans sa forme actuelle, pas plus que celle proposée par M. Boudria. Merci.

Le président: Merci, monsieur Boyer. Monsieur Malépart.

Mr. Malépart: Mr. Chairman, I must say I do not agree with Mr. Boyer, as there has been a modification of our motion.

We must recall that at the presentation of our motion the Minister's integrity was not the only issue; we were also concerned with the reputation of all the members, which could

[*Text*]

des députés, réputation qui pouvait être affectée. Et, contrairement à ce que M. Boyer dit, le premier ministre n'a pas réglé le problème; il a tenté de noyer le poisson.

Je disais qu'il fallait absolument que le Comité demande le mandat d'étudier cela, c'est parce que dans l'ensemble de la population les gens avaient perdu, non seulement toute crédibilité ou toute confiance à l'endroit du ministre ou du premier ministre, mais aussi à l'endroit de l'ensemble des parlementaires et de l'institution parlementaire.

La lettre de M. Stevens et la lettre du premier ministre sèment davantage le doute dans la population. M. Stevens demande au premier ministre de nommer une personne impartiale pour faire enquête sur ses allégations et le premier ministre lui répond: oui, je vais nommer une telle personne. Alors, c'est pareil!

Si on regarde bien cela, c'est la même personne qui a écrit les deux lettres. La population ne croira pas, et ce d'aucune façon, à la personne qui va être nommée par le premier ministre pour faire enquête puisque le premier ministre lui-même, dans sa lettre, dit que le ministre n'est pas coupable et qu'il a hâte de le voir revenir au Cabinet. Les gens n'auront pas confiance en la personne qui sera nommée. Le problème demeure! C'est non seulement la réputation du ministre, mais c'est la réputation de l'ensemble du système parlementaire qui est en cause.

Si le premier ministre se rappelle—j'étais député à Québec de 1973 à 1976 . . . La première fois que M. Mulroney a été «mis sur la mappe», c'est parce que M. Bourassa l'a nommé à la Commission Cliche. À ce moment-là il y avait un problème au Québec dans le domaine de la construction et M. Bourassa, pour s'assurer que personne ne mettrait en doute le résultat de cette enquête, a nommé comme président quelqu'un du NPD, et a nommé M. Mulroney qui était conservateur et M. Chevrette qui était péquiste. Il n'y avait aucun libéraux. Et les résultats de l'enquête n'ont pas semer le doute dans l'ensemble de la population.., à savoir que c'étaient des libéraux qui avaient enquêté sur certains agissements d'autres libéraux.

Présentement ce n'est pas ce que le premier ministre nous offre; il veut nommer une «personne impartiale». Et sa décision fait suite à la demande même du ministre qui choisit la façon dont il veut être entendu.

Je pense que les députés devraient penser—et c'est M. Boyer qui disait que dans le temps de M. Trudeau ou de M. Clark il y a eu des questions qui étaient posées, et que l'on n'a rien réglé. Je pense qu'il est temps que le Comité, ici, demande d'avoir le mandat d'étudier, non seulement le cas de M. Stevens, mais également le mandat d'étudier la réglementation des conflits d'intérêt. Parce que, si comme M. Boyer le propose, on laisse éteindre la chose, on va passer à d'autres choses. Le sujet est d'actualité, c'est donc le moment pour le Comité de s'en occuper!

[*Translation*]

be tarnished. But, contrary to what Mr. Boyer said, the Prime Minister did not find a solution, he just tried to blur the trail.

I said it was absolutely necessary for the committee to seek the mandate to review this question; I did it because the people had lost all credibility and trust not only in the Minister and in the Prime Minister but also in the parliamentary institution and its members.

And letters from Mr. Stevens and the Prime Minister only contribute to increase the feeling of doubt among the population. Mr. Stevens asks the Prime Minister to choose someone impartial to inquire about his allegations, and the Prime Minister says yes, I will appoint that person. It is the same!

If we look at it closely, we can see the same person wrote the two letters. There is just no way the population will believe in the person who will be chosen by the Prime Minister, as he himself, in his letter, says the Minister is not guilty and looks forward to seeing him back in the Cabinet. That person will not get the trust of the people. So the problem remains unsolved! At stake here is not only the reputation of a Minister but that of all the actors of the parliamentary scene.

If the Prime Minister remembers, I was a member of the Québec Legislative Assembly from 1973 to 1976 . . . The first time Mr. Mulroney was put on the map was when Mr. Bourassa appointed him on the Cliche Commission. At that time, there was a problem in the construction area, in Québec; Mr. Bourassa, in order to make sure nobody would doubt the validity of the inquiry, appointed as president of that commission someone from the NDP and also Mr. Mulroney, who was a Conservative, and Mr. Chevrette, who represented the Parti québécois. But there was not a Liberal. Accordingly, the conclusions of the commission were not questioned by the population . . . ; nobody argued that these were Liberals who had inquired on the acts of other Liberals.

It is certainly not what the Prime Minister is offering in this case; he wants to appoint «someone impartial». And he based his decision on the request of the very Minister for whom the inquiry is required; that man is choosing his own hearing process.

I think Members of Parliament should think— that was Mr. Boyer who said that in the Trudeau and Clark eras some questions were raised but no satisfactory answers found. It is about time this committee requests the mandate to examine not only the Stevens case but also the whole regulatory process pertaining to conflicts of interest. As Mr. Boyer put it, if we let that thing wane down, we will just pass on to something else. The question is hot, this is the time for the committee to try and find a solution!

[*Texte*]

• 1155

Sinon, on va attendre un autre scandale—et Dieu sait que les conservateurs en font souvent—, on va attendre un autre scandale, dis-je, pour dire qu'il faudrait revoir les règles concernant les conflits d'intérêts.

Au début, monsieur le président, vous avez dit qu'en ce qui concerne les sommes d'argent et le pouvoir de voyager du Comité, vous alliez faire une demande à la Chambre des communes pour avoir le droit de gérer un compte de dépenses. Eh bien, je me pose la question et je la pose tout haut, à tous les membres: Pour quelles raisons les députés qui sont ici n'auraient pas le droit de demander à la Chambre des communes le mandat d'enquêter sur l'affaire Stevens non seulement comme mon collègue l'a proposé, en faisant venir des témoins, non seulement pour savoir si M. Stevens est coupable ou non coupable, mais également pour démontrer à l'ensemble de la population que tous les parlementaires de tous les partis politiques sont préoccupés de la réputation de la Chambre des communes et de l'ensemble des députés.

Contrairement à ce que M. Boyer dit, le premier ministre n'a rien réglé. Il a tenté d'étouffer l'affaire. Mais cela va de plus en plus traîner parce que les gens vont mettre en doute la personne qui va être nommée pour faire enquête. Après cela, tout le monde va mettre en doute le rapport de cette personne-là. Et c'est la réputation de l'ensemble des parlementaires qui va être ternie.

Je pense qu'il y a deux choix: soit, comme cela s'est fait traditionnellement, que ce soit le Comité qui fasse enquête sur le cas de M. Stevens ou, que le premier ministre mandate un comité, constitué de gens n'appartenant ni de près ni de loin au Parti progressiste conservateur. C'est la seule façon de pouvoir régler le cas le plus rapidement possible et enlever l'image négative qui est présentement sur l'ensemble des parlementaires.

C'est tout, monsieur le président.

The Chairman: Mr. Cassidy.

Mr. Cassidy: I am glad to hear Mr. Boyer believes it is important that the committee do some general review on the issues around conflict of interest that have been raised in the course of the last few days. But I am disappointed that he then argues that now is not the time; in other words, even though the issue is on the minds of an awful lot of Canadians, that somehow this committee should back away from it.

I am disappointed in particular because of the fact that the committees are acquiring greater independence and more ability to look at issues such as this, because of the fact that this committee certainly is not without some distinguished experts in this particular area of conflict of interest—including, of course, Mr. Boyer, who was the secretary of the Starr-Sharp task force of a couple of years ago—and third, because of the fact that there are matters of judgment here that seem to me very difficult to handle from outside.

We have a rather difficult situation to talk about right now because we are talking somewhat hypothetically. Mr. Boyer has suggested that perhaps it is not appropriate to go forward

[*Traduction*]

If we do not act now, we will have to wait for another scandal, seeing the pace at which the Conservatives make them, it could not be long, so we will wait for another scandal to consider reviewing the rules applying to conflicts of interest.

At the beginning, Mr. Chairman, concerning money and the travellinf of the Committee, you said you would request to the House of Commons the right to manage an expense account. Well, I am asking to myself and I am asking all of you: Why would the members present not have the right to ask the House of Commons for the power to make an inquiry on the Stevens case, not only, as my colleague proposed, by having witnesses appear, in order to judge his acts, but also to show the population that all parliamentarians of all colors are concerned by the reputation of the House of Commons and of all the members.

Mr. Boyer is erring when he says the Prime Minister has found a solution to the problem. He just tried to hush it up. But things are going to drag because people will question the impartiality of the appointee and also the conclusions of that person. Finally, it will be the reputation of all the parliamentarians that will be tarnished.

There is only one alternative: the traditional way, that is the committee inquiries about the Stevens case, or the Prime Minister creates an ad hoc committee formed of people with no close or remote ties with the Progressive Conservative Party. This is the only way to solve the problem as quickly as can be and to erase the negative image put on every parliamentarian.

That is all, Mr. Chairman.

Le président: Monsieur Cassidy.

M. Cassidy: Je me réjouis de voir que M. Boyer tient à ce que le Comité passe en revue les questions qui ont été soulevées ces derniers jours, au sujet des conflits d'intérêts. Mais, j'ai été déçu de l'entendre dire que le moment n'est pas encore venu et que, même si la question préoccupe un très grand nombre de Canadiens, il serait préférable que le Comité ne s'en mêle pas.

Ce qui me chagrine le plus c'est de savoir que les Comités acquièrent une indépendance accrue et des connaissances de plus en plus vastes qui leur permettent d'examiner des questions comme celle qui nous intéresse; le fait que ce Comité compte dans ses rangs des experts réputés dans le domaine des conflits d'intérêts—dont, bien entendu, M. Boyer, qui a été secrétaire du groupe d'étude Starr-Sharp, il y a quelques années—et enfin le fait que certaines questions de jugement sont difficiles à résoudre de l'extérieur.

La discussion est délicate parce que nous parlons sur la base d'hypothèses. Selon M. Boyer, il n'est peut-être pas approprié d'adopter cette proposition parce que le premier ministre a

[*Text*]

with this motion on the grounds that the Prime Minister has ordered an independent investigation. Now, he has also suggested that there would be other ways to go, such as an ethics commissioner or another committee like the Starr-Sharp commission. Now, obviously, we do not have the ability to set up those independent bodies or to establish an ethics commissioner.

It would appear to me that there are currently three ways of handling an affair as important as this one. One is to seek to do nothing or to leave it as the prerogative of the Prime Minister. That is a route that eventually the government found wanting, even though we had been assured again and again by Mr. Nielsen that adequate investigation had in fact taken place.

A second route is to use the provision in the Prime Minister's letter of September 9 suggesting that a Member of Parliament could ask for an investigation as to fact. That has been done.

A third route is to have the matter investigated by the appropriate parliamentary committee. Now, it seems to me there are two parliamentary committees that might be appropriate according to precedence. This is one, and the Standing Committee on Management and Members' Services is the other. The reason the Management and Members' Services committee might be considered is the fact that, contrary to what has been repeated falsely on several occasions in the House by Mr. Nielsen and other Conservative Ministers, the Prime Minister's request to the government and to the opposition leaders that the question of conflict of interest of Members of Parliament should be discussed and should be considered was in fact referred to the House Leaders, who in turn referred the matter to the Standing Committee on Management and Members' Services.

• 1200

However, I would suggest that is a fairly narrow kind of a reference and that certainly the weight of the tradition would be that if any parliamentary committee deals with this matter it should be the Standing Committee on Privileges, Elections and Procedure; that is, this committee.

The question then arises: If an impartial investigation is launched, should the committee go forward or should it hold back?

Mr. Boyer seems to think it should hold back to some indeterminate time because he did not suggest, for example, an amendment that would put his views into writing as to when perhaps the questions might be looked into in order to suggest—and I was sorry not to hear this from him—that any report from an independent investigation could be considered by this committee.

My view would be that we are not in a position to judge at this time the nature of the investigation being launched by the Prime Minister. We do not know who is going to do it. We do not know what the terms of reference are going to be. It should be public, in my opinion, but we do not know whether or not that will be the case. We do not know to what extent it will

[*Translation*]

commandé une enquête indépendante. Mais il a laissé entrevoir d'autres possibilités, notamment la nomination d'un commissaire aux règles d'éthique ou la création d'un groupe semblable au groupe d'étude Starr-Sharp. Mais il est évident que nous ne sommes pas habilités à créer ce genre de comités ni non plus à nommer un commissaire aux règles d'éthique.

Je vois trois façons d'aborder une affaire de cette importance. Premièrement, on peut ne rien faire et laisser le champ libre au premier ministre. C'est un moyen que même le gouvernement a considéré comme insatisfaisant, malgré les assurances répétées de M. Nielsen selon lesquelles une enquête en bonne et due forme avait été menée.

Deuxièmement, on peut recourir à la partie de la lettre du premier ministre du 9 septembre qui laisse entendre qu'un député peut demander un examen impartial de la question. Cela a été fait.

Enfin, troisièmement, on peut confier l'examen de la question au comité parlementaire approprié. Or, je vois deux comités qui seraient compétents en la matière; d'abord notre Comité et ensuite le Comité permanent de la gestion et des services aux députés. Oui, on peut envisager ce comité parce que, contrairement à ce qui a été déclaré à tort, à maintes reprises, en Chambre par M. Nielsen et d'autres ministres conservateurs, la demande faite par le premier ministre au gouvernement et aux chefs des partis d'opposition d'examiner et de débattre la question des conflits d'intérêts des députés a été renvoyée aux leaders à la Chambre, lesquels en ont saisi le Comité permanent de la gestion et des services aux députés.

Or, je trouve que l'on ne cherche pas très loin et qu'il serait beaucoup plus normal et conforme à la tradition, en choisissant le recours à un comité parlementaire, de faire appel au Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, votre Comité.

On peut se poser la question: si une enquête impartiale est entamée, le Comité doit-il prendre les devants ou rester dans l'ombre?

M. Boyer semble préconiser l'inaction pendant un temps indéterminé, puisqu'il n'a pas proposé, par exemple, une modification qui aurait permis la consignation par écrit de sa position sur le moment opportun. Cela dans le but de—et je regrette de ne pas l'avoir entendu de mes propres oreilles—laisser entendre que tout rapport émanant d'une enquête indépendante pourrait être examiné par ce Comité.

Selon moi, notre position ne nous permet pas de juger de la nature de l'enquête commandée par le premier ministre, du moins pas pour le moment. Nous ne savons même pas qui en sera chargé. Nous ne connaissons pas le mandat de cette personne. Je crois que ces informations devraient être rendues publiques, mais le seront-elles? Dans quelle mesure s'atta-

[*Texte*]

deal with important and serious matters which I would suggest are matters of judgment as well as the matters of fact: such as whether the Minister and his spouse took the necessary action to prevent potential or apparent conflict of interest; such as whether the Minister and his family acted in a manner that will bear the closest public scrutiny, an obligation not fully discharged by acting simply within the law; such as the obligation of the Minister to perform his official duties and arrange his private affairs in a manner such that public confidence and trust in the integrity, objectivity, and impartiality of government are conserved and enhanced.

While I realize that judges and other outsiders are from time to time required to make judgments in areas like these, I still suggest that these are judgments which are more properly matters for Members of Parliament and which Members of Parliament are in fact more capable and more experienced in making.

The objection has been raised that this committee has a Conservative majority. I think that if, on the basis of the evidence that came before the committee, the committee were then because of the Conservative majority to administer a whitewash then the public watching this committee would be in a position to make that judgment and would indicate clearly, as they have indicated in the last 10 days with respect to the stonewalling that took place in the House, that they felt the conclusions drawn by the committee were in fact not adequate and not appropriate to the facts that were put before the committee.

In other words, if you bring it before the committee then it allows, I would hope, a sober investigation by the members of the committee and it also allows the public to reach their judgment.

We do not even know whether the investigation taking place at the behest of the Prime Minister will in fact be public. We do not know whether the Members of Parliament will have the right to appear. If Members of Parliament or other persons wish to appear, we do not know whether their contribution will be privileged or not.

I could envisage a situation, for example, where Mr. Stevens, feeling embittered by what has happened to him in the loss of a powerful position in Cabinet, decided to hire a Bay Street lawyer who simply started to send writs around to anybody who made any contentions as to judgment before the so-called impartial investigation and therefore rendered, to use the word, I think, that Mr. Boyer, since he shares the riding that my colleague Patrick Boyer used to be in, would agree with . . . could then make the investigation nugatory; i.e., useless.

I am suggesting that, in the absence of knowledge about all of these matters, there is no particular reason why two of the routes I have suggested cannot go forward simultaneously; that is, an investigation by this committee as it was originally proposed last week and has continued to be proposed today, and the independent investigation put forward by the Prime Minister.

[*Traduction*]

quera-t-on aux questions importantes et graves, à savoir les questions de jugement et de faits. Le ministre et son épouse ont-ils pris toutes les précautions afin de ne pas se retrouver dans une situation de conflit d'intérêts apparent ou potentiel? Le ministre et les membres de sa famille ont-ils agi d'une façon tout à fait irresponsable, et pas seulement dans les limites de la loi? Le ministre s'est-il acquitté, conformément à ses obligations, de ses tâches officielles et a-t-il organisé ses affaires personnelles de manière à conserver et à renforcer la confiance que le public met dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité du gouvernement?

Quand je vois des juges et d'autres gens de l'extérieur appelés de temps à autre à prendre des décisions sur des questions comme celle qui nous intéresse, je ne puis m'empêcher de penser que ces questions relèvent davantage du milieu parlementaire et que les députés sont mieux préparés pour les examiner, ayant davantage d'expérience en la matière.

On a fait valoir que le Comité compte une majorité conservatrice. Or, je me dis que si, malgré les témoignages présentés au Comité, celui-ci décidait quand même de blanchir l'intéressé, le public aurait raison d'accuser les membres de parti pris et manifesterait clairement, comme il le fait depuis 10 jours que dure le jeu d'obstruction en Chambre, son opposition à des conclusions insatisfaisantes et incompatibles avec les faits présentés au Comité.

Autrement dit, si vous saisissez le Comité de cette affaire, l'enquête devra se dérouler sainement et il appartiendra au public de juger en dernier lieu.

Pour le moment, nous ne savons même pas si l'enquête commandée par le premier ministre sera publique. Est-ce que des députés seront entendus? Et si des députés ou des particuliers souhaitent être entendus, les informations qu'ils fourniront demeureront-elles confidentielles?

Je vois déjà le tableau: M. Stevens, aigri par la perte d'un poste important au Cabinet, engage un avocat de Bay Street qui se met à envoyer des assignations en justice à quiconque présume du jugement avant la tenue de la soi-disant enquête impartiale, afin de rendre—j'utilise ici une expression que M. Boyer approuverait, je pense, puisqu'il partage la circonscription autrefois occupée par mon collègue Patrick Boyer—cette enquête invalide, sans aucune valeur.

Je dis que, en l'ignorance de tous ces points, rien n'empêche de choisir deux possibilités en même temps. D'une part, le Comité pourrait mener une enquête, conformément à la demande faite la semaine dernière et réitérée aujourd'hui et, d'autre part, l'enquête commandée par le premier ministre pourrait se dérouler.

[*Text*]

I would suggest that there are a couple of other reasons why that might be desirable.

In the first place, and I regret to say it, but there is a very serious question right now as to the total independence and impartiality of any investigation launched by the Prime Minister.

• 1205

I read in my paper this morning, Mr. Chairman--I guess it is again in *The Citizen* this afternoon—where the Prime Minister has stated that he is going to have an impartial investigation, but then says he is confident that Mr. Stevens will soon return to Cabinet and states that he believes Mr. Stevens will be fully vindicated by an independent inquiry into the conflict of interest allegations.

That is hardly taking a neutral line. That is suggesting that the Prime Minister has his point of view, which is that Stevens is innocent, that there is in fact no conflict of interest and no violation of the Code of Conduct or the letter to the Ministers of September 9. Now, that could taint the choice of the investigator. If the investigation were to be submitted only to the Prime Minister, I would contend that clearly any judgment made by the Prime Minister would be tainted, because he already says he has made up his mind. He knows what his conclusion is going to be, which is that he is going to look for whatever way he can to vindicate his Minister and to get him back into the Cabinet.

The second point is that the investigation quite clearly is to fact. I do not know whether the Prime Minister in the terms of reference will seek recommendations, but that is not called for in the letter of September 9 to Ministers and Members of Parliament. It is only a matter of fact.

I do not know whether the facts extend to such items as section 4, section 5, section 6 and section 7 of the Code, which in my opinion are matters of judgment, but it is a very real possibility that that will not be the case. Under those circumstances, Mr. Chairman, I do not think it would be desirable and I do not think that people out there in Canada would be content if in fact we had an investigation as to fact and nothing was done with relation to the judgments that need to be taken in this particular case.

In addition to that, the general question, with which Mr. Boyer is in agreement, which is that there are some very serious questions regarding such issues as blind trust, the role of spouses, the questions of investigation and enforcement, is one which I believe this committee should look at.

I know my time is running out, Mr. Chairman, but I note that Mr. Stevens himself chose not to refer this matter to a committee of his peers. I regret that. I think he should have, as previous members who have been in some other situations have done.

I would point out, though, that the guidelines, or the code that we have, have never been referred to this committee or elsewhere to the House of Commons and they should have been by now, and they should be now.

[*Translation*]

Et cela serait souhaitable pour quelques bonnes raisons.

D'abord, c'est regrettable à dire, mais des doutes sérieux planent quant à l'indépendance et à l'impartialité de toute enquête organisée par le premier ministre.

D'après ce que j'ai lu dans le journal ce matin, monsieur le président, je pense que l'article paraîtra également dans l'édition du soir du *Citizen*, le premier ministre a déclaré que l'enquête indépendante qu'il fera faire sera impartiale et il est persuadé que M. Stevens reprendra bientôt sa place au Cabinet et que les allégations du conflit d'intérêts se révéleront fausses.

En faisant une telle déclaration, le premier ministre ne fait sûrement pas preuve d'impartialité. À Son avis, M. Stevens est innocent, il n'a pas enfreint le code de conduite et il a respecté les directives contenues dans la lettre du 9 septembre adressée aux ministres, en fait, il n'est pas en situation de conflit d'intérêts. Cette déclaration risque d'influencer l'enquêteur. Si l'enquête était confiée uniquement au premier ministre, je soutiens que la décision rendue par celui-ci serait partiale, étant donné qu'il s'est déjà fait une idée sur la question. Il sait quelle serait sa conclusion, il essaierait par tous les moyens de laver son ministre des accusations qui pèsent contre lui et il lui redonnerait son poste au Cabinet.

Deuxièmement, l'enquête porte de toute évidence sur les faits. Je ne sais pas si le premier ministre demandera aux enquêteurs de faire des recommandations, mais sa lettre du 9 septembre, adressée aux ministres et aux députés, ne mentionne rien à ce sujet. Nous nous trouvons en face d'une question de fait.

Je ne saurais dire si dans le cas qui nous intéresse, les articles 4, 5, 6 et 7 du Code qui, à mon avis, constituent des questions de jugement, sont applicables, mais il est fort possible qu'ils ne le soient pas. Dans ce cas, monsieur le président, il n'est pas souhaitable, à mon avis, de faire porter l'enquête uniquement sur les faits, sans tenir compte des questions de jugement, et je ne pense pas que les Canadiens seraient satisfaits s'il en était ainsi.

De plus, il faudrait que le Comité examine le problème dans ses grandes lignes, avec lesquelles M. Boyer est en accord, à savoir les fiducies sans droit de regard, le rôle des conjoints et les questions relatives aux enquêtes et à l'application du code.

Je sais que je n'ai plus beaucoup de temps, monsieur le président. M. Stevens a décidé de ne pas se soumettre au jugement de ses pairs, et je le regrette. A mon avis, il aurait dû le faire, comme d'autres ministres et députés, qui étaient eux aussi dans des situations délicates, l'ont fait.

Je tiens à souligner que ni les lignes directrices ni le code n'ont été soumis à ce Comité ou à d'autres comités parlementaires, ils auraient dû l'être, ils devraient l'être.

[*Texte*]

The Starr-Sharp report was not, as I recall, referred to anywhere in the House of Commons. The only issue referred to the Commons was the matter of conflict of interest guidelines for backbenchers, but not the guidelines that were issued by the Prime Minister on September 9 of last year.

So these are my concerns, Mr. Chairman, and I suggest that they amply justify this committee, which has a restricted term of reference, going back to the House and asking for the wider terms of reference that would allow us to look at these particular allegations of conflict of interest and, in addition, to look at the general issues of conflict of interest which have been so seriously raised by this matter which, I believe, is the most serious conflict situation that the House has faced in 20 or 25 years.

The Chairman: Thank you, Mr. Cassidy. Mr. Deans, followed by Mr. McCuish on the first round.

Mr. Deans: Thank you, Mr. Chairman. I want to begin by saying that it is true, as suggested by my colleague from Lakeshore, that the situation has changed since last week. There is no denying that. I would, however, contend that the motion is drafted to meet the situation that currently pertains; that we now know that there will be an inquiry into the matter relating to Sinclair Stevens.

The question before us is whether we agree that the inquiry should be done outside the House of Commons or whether the inquiry should be done within the House of Commons and whether we agree with the principle that has long been held as important in the parliamentary democracy, that the ethical conduct of a member, if it is to be judged at all, should be judged by his peers.

• 1210

I suggest that makes this decision a vitally important decision for this committee. But what we are about to decide at some time during the course of this day perhaps goes to the very heart of parliamentary independence, and must be recognized as being far more than simply an attempt to get at or to defend one Member of Parliament.

I have absolutely no desire personally to cause Sinclair Stevens any more grief. I say that, and I hope it is taken to be true. And I think I could say that for all of my colleagues; that it is not our intention to attempt to find ways to cause Sinclar Stevens any further anxiety. However, by his own admission, circumstances have resulted over the course of two weeks, he himself recognizing that this matter must be resolved; that his effectiveness as a member of the Cabinet, and I suggest even as a Member of Parliament, has been detrimentally affected by the events as they have unfolded.

Why then should it be done here, rather than done by an independent inquiry? That is one of the questions this committee has to wrestle with; and I want to address that.

I would draw your attention again, briefly, to the letter sent by the Prime Minister. The Prime Minister says in his letter, in part—and I do not intend to read it all—"In carrying out

[*Traduction*]

Si je ne me trompe, le rapport Starr-Sharp n'a pas été mentionné à la Chambre des communes. Seules les lignes directrices concernant les conflits d'intérêts destinées aux députés de l'arrière-ban ont été mentionnées; il n'a pas été question des directives émises par le premier ministre, le 9 septembre dernier.

Voilà ce que j'avais à dire, monsieur le président. Mes remarques devraient inciter le Comité, dont le mandat est bien défini, à demander aux Communes d'élargir son mandat de façon que nous puissions examiner les allégations de conflits d'intérêts de même que les diverses questions relatives aux conflits d'intérêts soulevées suite à cette affaire qui, à mon avis, constitue le pire des conflits auxquels la Chambre a fait face au cours des 20 ou 25 dernières années.

Le président: Merci, monsieur Cassidy. Monsieur Deans, et ensuite M. McCuish.

M. Deans: Merci, monsieur le président. Tout d'abord, je tiens à préciser que je suis d'accord avec mon collègue de Lakeshore lorsqu'il affirme que la situation a changé depuis la semaine dernière. On ne saurait le nier. Toutefois, je soutiens que la motion demeure applicable, compte tenu de la situation actuelle, maintenant que nous savons que l'affaire entourant Sinclair Stevens fera l'objet d'une enquête.

Sommes-nous d'accord pour que l'enquête soit faite à l'extérieur de la Chambre des communes, ou préférons-nous qu'elle soit menée à l'intérieur des Communes? Sommes-nous d'accord avec un principe depuis longtemps considéré comme important en démocratie parlementaire, à savoir, lorsqu'il faut juger de la conduite d'un député, qu'il faut confier cette tâche à ses pairs.

C'est pour cette raison que notre décision est d'importance capitale. La décision que nous allons prendre aujourd'hui touche au fondement même de l'indépendance parlementaire; nous devons reconnaître qu'il ne s'agit pas simplement d'attaquer ou de défendre un membre du Parlement.

Personnellement, je n'ai absolument aucun désir d'ajouter aux malheurs de Sinclair Stevens. J'espère que vous me croyez. Je pense qu'il en est de même pour tous mes collègues; nous n'avons pas l'intention d'essayer de causer davantage de soucis à Sinclair Stevens. Toutefois, il a lui-même reconnu que la situation avait évolué au cours des deux dernières semaines; il a admis que le problème devait être réglé et que tous ces événements avaient grandement nui à son efficacité en tant que membre du Cabinet et même, à mon avis, en tant que député.

Pourquoi devrions-nous faire le travail nous-mêmes, plutôt que le confier à une commission d'enquête indépendante? Voilà l'une des questions auxquelles nous devons répondre; j'aimerais vous donner mon opinion là-dessus.

J'attire votre attention quelques minutes encore sur la lettre du premier ministre. Dans cette lettre, le premier ministre précise—je n'ai pas l'intention de lire toute la lettre—que le

[*Text*]

that responsibility"—that is, the responsibility for ethical standards:

> In carrying out that responsibility the Government is directly accountable to Parliament and through Parliament to the people of Canada.

I think that is the first crucial point that must be remembered. The government is directly accountable to Parliament and through Parliament to the people of Canada.

The second important point in the letter is:

> You will find no quasi-independent agencies in this Code that will allow the Government to shirk its responsibility by saying that the problem belongs to someone else.

He goes on to say "Nor will you find anything that will relieve me"—"Me" being the Prime Minister:

> and my colleagues of the necessity of exercising judgment. Obviously, from time to time, circumstances may arise that call for an impartial person to conduct an investigation as to fact.

I am going to return to that in a moment.

He goes on to say:

> Although there are undoubtedly circumstances which demand such an approach, Canadian governments have too often set up permanent quasi-independent agencies to deal with important areas of public policy. Rules and regulations become a substitute for the exercise of judgment. The intent has usually been to remove the matters concerned from the somewhat disorderly and often confusing arena of politics. The effect, all too frequently, has been simply to substitute an appointed decision-maker for an elected one, and to leave Parliament in the invidious and frustrating position of not being able to influence policy

—and this is the important part:

> and not being able to exact accountability.

I will go back to that in a moment, but I want to return to what I said I consider to be vitally important:

> from time to time, circumstances may arise that call for an impartial person to conduct an investigation as to fact.

We were led to believe some long time ago now, two weeks or more ago, that an investigation as to fact had been conducted; that the Deputy Prime Minister had been asked by the Prime Minister to ascertain the facts as they relate to the circumstances Mr. Stevens and his spouse found themselves in. The facts in this case are simple, and they are before us now. There is no need for a probing investigation into what are the facts. The facts can be easily ascertained, because the principles, in the main, are already identifiable. It is a simple matter to review, first of all, whether Mr. Stevens did as is required

[*Translation*]

gouvernement doit rendre compte «de l'exécution de cette responsabilité», c'est-à-dire les responsabilités afférentes aux règles d'éthique:

> C'est à vous, messieurs les députés, que le gouvernement doit rendre compte directement de l'exécution de cette responsabilité et, par votre entremise, à la population du Canada.

C'est là, d'après moi, le premier point important à prendre en considération. Le gouvernement doit rendre compte directement aux députés et, par l'entremise de ces derniers, il rend compte à la population du Canada.

Voici le deuxième point important de cette lettre:

> Nulle part dans le Code ne prévoit-on d'organisme quasi indépendant sur qui le gouvernement pourrait se décharger de ses responsabilités.

Il poursuit en ces termes: «Vous n'y trouverez rien non plus qui nous relève, mes collègues et moi-même»—«moi-même» étant le premier ministre—

> de l'obligation d'exercer notre jugement. De toute évidence, il pourra à l'occasion s'avérer nécessaire qu'une tierce partie procède à un examen impartial de la question.

Je vais revenir là-dessus tout à l'heure.

Il continue en disant:

> Même si les circonstances peuvent parfois le justifier, il est arrivé trop souvent par le passé que le gouvernement canadien mette sur pied des organismes quasi indépendants et leur confie d'importants secteurs de la politique publique. Trop souvent, des règlements se sont ainsi substitués à l'exercice du jugement. Il s'agissait habituellement, du moins peut-on l'espérer, de soustraire les secteurs en question au désordre apparent, et parfois à la confusion, de l'arène politique. Cela a eu trop fréquemment pour effet de simplement substituer un décisionnaire nommé à un représentant élu, et la Chambre se retrouvait dans la position ingrate et frustrante d'être incapable d'avoir une influence quelconque sur les grandes orientations

et voici la partie importante:

> et d'exiger qu'on lui rende compte directement.

Je reviendrai là-dessus dans un moment; j'aimerais revenir sur le bout de phrase que je considère comme d'importance capitale dans cette lettre, à savoir:

> ... il pourra à l'occasion s'avérer nécessaire qu'une tierce partie procède à un examen impartial de la question.

Il y a deux ou trois semaines, tout nous portait à croire qu'un examen des faits avait été effectué, le premier ministre avait demandé au vice-premier ministre d'examiner les faits relatifs à l'affaire dans laquelle M. Stevens et son épouse sont mêlés. Les faits sont simples, nous les connaissons. Il est inutile de faire une enquête pour déterminer les faits. Ces derniers sont facilement vérifiables étant donné que les principes, dans l'ensemble, sont aisément identifiables. Tout d'abord, il s'agit tout simplement de déterminer si M. Stevens a informé son épouse de ses obligations envers lui, comme il devait le faire;

[*Texte*]

and informed his spouse of her obligations to him under the conflict-of-interest guidelines; under the Conflict of Interest Code.

• 1215

It is simple to ascertain whether Mrs. Stevens understood the Conflict of Interest Code as it reflected on her husband doing business. It is simple to ascertain whether or not in her judgment that at the time she sought the loan she believed the business jointly owned by herself and her husband, in the main, would benefit from receiving the loan. Those matters can be determined quickly, without any great investigation being undertaken, and can be determined by a committee of the House of Commons.

As far as other matters are concerned, as in the past, it is easy to determine whether or not it is necessary to call additional witnesses under oath in order to clear up points that Mr. Stevens may believe remain in confusion or contention. I trust he has the ability, as does his wife, to bring to the committee's attention the points they believe have been misunderstood or misrepresented, and this committee would then be able to review those points.

I contend there is nothing unusual about this case. This is not unique. This has happened before. This committee, or its predecessor, has been asked to deal with matters, if not identical, similar to the matters now before us.

The Lloyd Axworthy matter was quite similar, inasmuch as there were questions that related to whether or not he had done something outside the code that existed at the time. And this committee, its predecessor committee, found itself quite capable of dealing with that matter and reviewing that matter consistent with the principle that Members of Parliament on ethical matters should be judged by their peers. And that is consistent with what the Prime Minister himself has said; that he and his government, though they have the ultimate responsibility for ethical standards, believe they are accountable to the Parliament of Canada, and through Parliament to the people of Canada.

So I therefore contend that if this was a case where there was mass confusion, where the circumstances required extensive investigation, or perhaps there was a hint of illegality even, which does not at least at the moment appear to be the case, it might be reasonable to ask an independent person or persons, judicial or otherwise, to review the question and to report upon it, but I suggest that this case does not fit within that particular definition. This case is cut and dried as to the method that should be used for determining whether or not the guidelines as set down by the Prime Minister on behalf of the government for the protection of not only his government but of Parliament, and for the protection of the people of Canada in the exercise of public duty, have been lived up to.

I would suggest that the only argument the government has put forward, and they used it a number of times yesterday, that this committee would not be appropriate was, and I do not have the exact words, something to the effect that the mem-

[*Traduction*]

les lignes directrices concernant les conflits d'intérêts et le Code régissant les conflits d'intérêts contiennent tous les détails.

Ce n'est pas difficile de vérifier si Mme Stevens a bien compris le Code régissant les conflits d'intérêts, en ce qui a trait aux affaires de son mari. Ce n'est pas difficile de vérifier si, selon elle, lorsqu'elle a demandé un prêt, elle croyait que l'entreprise qu'elle possède conjointement avec son mari bénéficierait du prêt en question. Il est possible de vérifier tout cela rapidement, ce n'est pas nécessaire d'entreprendre une enquête poussée; un comité de la Chambre des communes peut très bien s'acquitter de cette tâche.

Par ailleurs, il est encore facile de déterminer s'il faut convoquer d'autres témoins sous serment afin d'éclaircir les points qui, selon M. Stevens, demeurent confus. Je pense que M. Stevens et son épouse sont tout à fait capables de porter à l'attention du Comité les points qui, à leur avis, ont été mal compris ou mal présentés; le Comité pourra ensuite passer en revue ces divers éléments.

Je soutiens que cette affaire n'a rien d'inhabituel. Ce n'est pas un cas unique, il y a eu d'autres affaires du genre auparavant. Le présent Comité, ou le comité précédent, a été chargé de régler des questions qui, sans être identiques à celle qui nous intéresse actuellement, y étaient quand même similaires.

L'affaire Lloyd Axworthy avait de nombreux points communs avec l'affaire Stevens; en effet, il fallait déterminer si M. Axworthy avait enfreint le code alors en vigueur. Le précédent Comité permanent des élections, des privilèges et des procédures a été fort capable de prendre la question en charge et de l'examiner, compte tenu du principe suivant lequel les membres du Parlement devraient être jugés par leurs pairs, lorsqu'il s'agit de questions d'éthique. C'est d'ailleurs ce que le premier ministre lui-même a affirmé, c'est-à-dire que lui-même et son gouvernement, qui assument les responsabilités finales à l'égard des règles d'éthique, sont comptables à l'ensemble des députés et, par leur entremise, à la population du Canada.

Donc, je soutiens que si l'affaire qui nous intéresse était très confuse et si les circonstances exigeaient une enquête poussée, ou peut-être si des actions illégales avaient été commises, ce qui ne semble pas être le cas pour le moment, il conviendrait peut-être de demander à une ou plusieurs personnes indépendantes, appartenant au secteur judiciaire ou non, d'examiner l'affaire et de faire rapport; mais, à mon avis, dans le cas présent, cela n'est pas nécessaire. En effet, il s'agit tout simplement de déterminer si les lignes directrices adressées aux détenteurs de charges publiques par le premier ministre en vue de protéger non seulement le gouvernement mais également le Parlement, de même que la population du Canada, ont été respectées.

Un seul argument a été avancé par le gouvernement, et répété à de nombreuses reprises hier, selon lequel le Comité ne pouvait s'acquitter de cette tâche; je ne saurais le répéter en termes exacts, mais cela revenait à dire que les membres du

[*Text*]

bers are incapable of acting without prejudice. I take offence at that, and I hope other members take offense at that. I have no doubt at all that Mr. Boyer or Mr. McCuish, or any other member here, has the capacity to sit down to hear the evidence and to make a reasoned and reasonable judgment. And I find it offensive in the extreme that the Deputy Prime Minister would rise and suggest that Members of Parliament elected to do their job cannot in this circustance do what they otherwise would have been asked to do because they somehow or other could not act without prejudice.

• 1220

If he truly believes that, then the possibility of this committee or any other committee of Parliament operating effectively or efficiently is virtually eliminated. Is he saying to me that the majority, being a Conservative majority, will not hear the evidence and make judgment based on it?. Is that what he is telling me? Is he telling us that Mr. Boyer is not capable of listening to the evidence and deciding on the probabilities that certain matters ought to be reported to the House as being factual? Are you suggesting that I could not sit on this committee and deal reasonably and intelligently with evidence presented on behalf of Mr. Stevens and his wife? I hope this committee will find that an affront, because quite clearly that is intended by the Deputy Prime Minister, as I hear him saying it, to obfuscate the issue.

Now, I therefore want to suggest that if one takes in logical sequence what we have before us, we have a situation that is not unique—unusual one would hope, perhaps on a day-to-day basis, but certainly not unique. There are numbers of occasions on which a committee similar to this, its predecessor committee, has been asked to deal with exactly this question. The evidence in the case is readily at hand and Mr. Stevens has all the skills, as does his wife, to bring before the parliamentary committee the evidence they would like the committee to consider. The Members of Parliament who sit on this committee are reasonably intelligent, one would expect, and capable of exercising without prejudice the judgment they must exercise. There is no hint of illegality that would justify a judicial inquiry. The principle that has long been held by Parliaments is the principle that judgment of members' ethical standards should be conducted by their peers and not by some outside interest.

I suggest to you that if this committee does not exercise the responsibility and if this committe fails to require of the government that they give serious consideration to this committee being able to do its job and do it properly, then we will have set a precedent, a precedent that we will all live to regret. Every single last bloody one of us, whether we are here or not, will seriously regret in the future that we permitted a matter, which we all know has in the past been dealt with by Members of Parliament, to be handed over to an independent quasi-judicial or judicial body. It is totally inappropriate.

To deal with one point made by Mr. Boyer, it is a different circumstance, I offer, from the request of the former Prime Minister to have the whole question of conflict of interest

[*Translation*]

Comité ne peuvent agir sans parti pris dans cette affaire. Cela me choque, et j'espère que cela vous choque aussi. Je suis persuadé que M. Boyer, M. McCuish et les autres membres du Comité peuvent très bien, après avoir pris connaissance des faits, porter un jugement juste et raisonnable. Je trouve tout à fait choquant que le vice-premier ministre laisse entendre que les députés ne peuvent, dans ce cas-ci, effectuer un travail qui leur aurait normalement été confié parce qu'ils ne peuvent, d'une façon ou d'une autre, agir sans parti pris.

S'il croit réellement cela, alors il est pratiquement impossible que ce Comité, ou tout autre comité parlementaire, puisse fonctionner efficacement. Dois-je comprendre que la majorité des membres, qui sont du Parti conservateur, ne sauraient rendre une décision, compte tenu des preuves présentées? Est-ce cela que je dois comprendre? Est-ce qu'il veut dire que M. Boyer n'est pas capable de prendre en considération les preuves soumises et de décider si certains éléments doivent être portés à l'attention de la Chambre et considérés comme des faits? Suis-je incapable de faire partie de ce Comité et d'examiner de façon raisonnable et intelligente les preuves présentées pour M. Stevens et son épouse? J'espère que le Comité considère une telle affirmation comme un affront, parce que, de toute évidence, à mon avis, ce n'était là qu'un autre moyen utilisé par le vice-premier ministre afin d'embrouiller toute l'affaire.

Si nous examinons de façon ordonnée les éléments dont nous disposons, nous devons admettre que cette situation n'est pas unique—elle est peut-être inhabituelle—mais elle n'est sûrement pas unique. Le Comité précédent a, à de nombreuses reprises, examiné des situations identiques à celle qui nous intéresse actuellement. Dans le cas présent, les preuves sont faciles à obtenir, M. Stevens et son épouse ont sûrement les compétences nécessaires pour présenter devant le présent Comité parlementaire les preuves qu'ils jugent appropriées. Les députés qui font partie du Comité sont raisonnablement intelligents, espérons-le, et capables de porter un jugement sans parti pris. Rien, dans toute cette affaire, ne semble illégal et, de ce fait, ne justifie une enquête judiciaire. Depuis longtemps, au Parlement, on a pour principe qu'il incombe aux députés, non à un groupe extérieur, de juger du comportement de leurs collègues en matière d'éthique.

Selon moi, si le Comité n'assume pas cette responsabilité et s'il ne demande pas au gouvernement d'envisager sérieusement la possibilité de lui confier ce travail, alors nous aurons créé un précédent, que nous regretterons tous. Chacun des membres du Comité, présent ou non, regrettera amèrement d'avoir consenti à ce que cette affaire, qui devrait être confiée aux députés, suivant la tradition, soit mise entre les mains d'une instance quasi judiciaire ou judiciaire indépendante. C'est tout à fait inacceptable.

Suite à une remarque faite par M. Boyer, j'aimerais préciser que cette affaire n'a rien à voir avec la demande par l'ancien premier ministre, qui voulait confier à un organisme extérieur

[*Texte*]

reviewed by an outside body. I think there is reason to believe that outside opinion on that question would have been appropriate and in fact was helpful. This is a particular question, and this particular question can only be met by this committee or another committee—I contend this committee—sitting down and hearing the evidence and making a judgment.

I say, Mr. Chairman, that we have the authority to ask for that; that we have the responsibility to ask for that. If we do not ask for it, we will have begun the undermining of the rights of members to make the kind of judgments about the public ethical standards we expect from each other.

The Chairman: Thank you, Mr. Deans. As I have been listening to the committee this morning, it seems to we are dealing with the substance of the issue rather than the acceptability of the motion. Would it be the wish of the committee that I rule on the motion itself and then, if we want to, continue with this substantive debate, which is really what I hear going on? One of the problems we have is that at 12.30 p.m. this committee is hosting the British delegation.

Mr. Rodriguez: What do you mean "rule on"? Do you mean on accepting the motion?

The Chairman: The acceptability of the motion.

Mr. Rodriguez: If you rule that it is not admissible, then we cannot continue debate, can we?

The Chairman: That is true.

• 1225

Mr. Deans: So can we assume you are going to rule that it is? If we can assume you are going to rule that it is, then of course you can rule now and we can continue this substantive discussion later.

The Chairman: We have precedents that I think affect the case. This would make it a fairly straightforward ruling.

Mr. Deans: This is one of the difficulties with the other day, if I may, on a point of order. No one on the committee has advanced any precedent to suggest that the committee cannot deal with the question. Therefore, as was the case last week, the ruling, though I do not quarrel with it in substance, did not deal with the questions that were posed in the submissions of members. It dealt with other matters that were no doubt germane to the question but nevertheless not raised in the committee prior. Therefore, you could not answer them.

So if it would be possible, in the spirit of what has been done in the House of Commons, perhaps the chairman would give us a preliminary ruling, setting out where he believes he might derive his authority to make a ruling. This would allow us then to look at whatever the precedents are on both sides, without knowing in advance what the final ruling will be.

[*Traduction*]

toute la question des conflits d'intérêts. Il est juste de croire qu'il serait approprié et, en fait, utile d'obtenir l'avis d'un organe extérieur sur la question. L'affaire Stevens est tout à fait particulière et il faut que notre Comité, ou un autre comité—je soutiens qu'il est préférable de confier la chose à notre Comité—prenne connaissance des preuves et rende un jugement.

Monsieur le président, nous avons le pouvoir de demander qu'on nous confie l'affaire, nous en avons la responsabilité. Notre inaction aura pour effet de saper le droit que nous avons de porter un jugement sur la conduite de nos collègues.

Le président: Merci, monsieur Deans. D'après les remarques faites ce matin, il me semble que nous discutons du fond du problème plutôt que de l'acceptabilité de la proposition. Les membres du Comité sont-ils d'accord pour que je me prononce sur la motion et ensuite, si nous le désirons, nous poursuivrons le débat. Je dois vous rappeler que nous accueillons la délégation britannique à 12h30.

M. Rodriguez: Qu'entendez-vous par là? Voulez-vous dire que vous devez vous prononcer sur la recevabilité de la proposition?

Le président: C'est cela.

M. Rodriguez: Si vous décidez que la motion n'est pas recevable alors nous ne pourrons pas continuer le débat, n'est-ce pas?

Le président: Vous avez raison.

M. Deans: Nous pouvons donc supposer que vous déclarerez la proposition comme étant acceptable? Si c'est exact, alors vous pouvez vous prononcer maintenant et nous pourrons poursuivre les discussions plus tard.

Le président: À mon avis, certains précédents doivent être pris en compte. Ma décision sera donc assez simple.

M. Deans: Voilà l'une des difficultés posées par les questions de règlement, permettez-moi de vous le rappeler, auxquelles nous avons fait face l'autre jour. Aucun des membres n'avait mentionné de précédent voulant que le Comité ne pouvait s'occuper de l'affaire. Par conséquent, la semaine dernière, le jugement, je ne m'objecte pas contre le fond du jugement, ne portait pas sur les questions soulevées par les membres dans leurs présentations. Il portait plutôt sur d'autres questions qui, sans aucun doute, étaient apparentées au problème qui nous intéresse mais qui, néanmoins, n'avaient jamais été soulevées par le Comité. Vous ne pouviez donc pas vous prononcer là-dessus.

Compte tenu de ce qui se fait en Chambre, serait-il possible que le président rende une décision préliminaire et nous indique sur quoi il fonde sa décision. Ainsi, nous pourrions ensuite examiner les précédents, le cas échéant, sans connaître à l'avance la décision finale.

[*Text*]

The Chairman: Okay, I have no problems doing that, discussing where my thinking is at. One of the frustrations I have had is that there has not been, as there was not an awful lot of last week, procedural discussions.

Mr. Deans: I did submit this the other day.

The Chairman: Yes, they were, and I felt that they were dealt with.

Essentially, what it seems to me we are looking at here are really three issues. One is the committee's right to request from the House the authority to seek a mandate in this particular area.

The second one is the committee's right to request the investigation of an individual Member of Parliament.

And then the third one is Mr. Boudria's amendments. Those are the three elements that I see as being part of the discussion today.

First of all, I think the precedents are extremely clear that the committee has the right to ask for the authority of the House. I have no problems with that. I do, however, have a problem with the individual references.

The reasons for that are very clear as well. We are moving into the area of privilege, and once a committee starts to essentially launch an investigation of privilege on its own, we are opening up a whole new can of worms, a whole new set of precedents that cause me a great deal of concern.

We have a longstanding tradition of privilege in this House, and I have been fascinated by this, as I know other members of the committee have. I think what we would be doing with that part of the motion is moving into an area that I would find difficult to accept.

First of all, there are no precedents that would allow that to happen. Secondly, there is the whole danger of what could happen in that case. Now, in this particular circumstance, we are dealing with a member of the majority. So therefore you do not have that tyranny of the majority concern.

However, if that precedent were established, we could then quickly find ourself in the situation where the majority would then be able to perform a tyranny over the minority. So it is an area that I am extremely uncomfortable with and do not feel that we, as a committee, have the right to take that action.

The result then, as I see it, has boiled down to two things: one, the motion and the principle of looking at it in the general, rather than in the specific, can be ruled in order. That would be the kind of ruling that I would be looking towards.

Mr. Boudria's motions, the third element, I see them as really being substantive motions in themselves rather than amendments. They do not in any way really change the motion. Therefore, they are procedurally unacceptable, I would think, as amendments but can stand as motions on their own basis.

So that is my thinking, that is where I see us going.

[*Translation*]

Le président: D'accord, cela ne me pose aucun problème. Ce que je déplore, c'est que nous n'ayons pas discuté des questions de procédure, tout comme nous n'en avons pas discuté non plus longuement la semaine dernière.

M. Deans: J'en ai parlé l'autre jour.

Le président: Oui, ces questions étaient apparentées au problème et je crois que nous les avons réglées.

En gros, nous faisons face à trois problèmes. Premièrement, le Comité a-t-il le droit de demander à la Chambre des communes de lui confier la responsabilité de cette affaire?

Deuxièmement, le Comité a-t-il le droit d'exiger de faire enquête sur un député?

Finalement, il y a l'examen des modifications proposées par M. Boudria. Voilà, à mon avis, sur quoi nos discussions doivent porter aujourd'hui.

Tout d'abord, comme le montrent clairement les précédents, le Comité a le droit de demander aux Communes de lui confier l'affaire. J'en suis sûr. Par contre, les renvois individuels m'inquiètent un peu.

Voici pourquoi; c'est très simple. Nous nous aventurons sur le terrain des privilèges; si un comité entreprend de son propre chef une enquête sur les privilèges, il ouvre une boîte de Pandore et se trouve confronté à une foule de précédents; tout cela me préoccupe beaucoup.

Il existe une longue tradition des privilèges aux Communes, cela me fascine et je sais que cela fascine également d'autres membres du Comité. À mon avis, si nous acceptons cette partie de la proposition, nous allons nous aventurer sur un terrain très glissant.

Tout d'abord, il n'y a pas de précédent et puis, pouvons-nous prendre de tels risques, compte tenu des dangers possibles. L'affaire qui nous intéresse met en cause un député de la majorité. Ainsi, nous n'avons pas à craindre que la majorité soit accusée de tyranniser la minorité.

Toutefois, si nous établissons un précédent, il se pourrait fort bien que la majorité se trouve en mesure de tyranniser la minorité. Tout cela me met extrêmement mal à l'aise; à mon avis, le Comité n'a pas le droit d'agir ainsi.

Il ne reste donc que deux possibilités: premièrement, la motion et le principe suivant lequel la question peut être examinée dans ses grandes lignes mais non en détail peuvent être déclarés conformes au Règlement. C'est la décision que je favorise.

Pour ce qui est du troisième point à l'étude, selon moi, les motions de M. Boudria seraient des propositions de nature fondamentale plutôt que des amendements. En fait, elles ne modifient en rien la motion. Donc, elles sont inacceptables, en termes de procédure, en tant qu'amendements mais elles peuvent être considérées comme des motions.

Voilà mon opinion, nous devrions orienter le débat sur ces trois points.

[*Texte*]

Mr. Deans.

Mr. Deans: Thank you, Mr. Chairman. Then, on the very narrow question, the second point that you raised, I wonder if you would be prepared to hear brief submissions after lunch on that narrow question of whether or not it is appropriate to conduct the investigation. I would be pleased to make a submission on that briefly after lunch.

The Chairman: We have a problem in that we do not have a meeting scheduled for that time.

Mr. Deans: Then at the next sitting of the committee.

Mr. Rodriguez: When do we sit again, Mr. Chairman?

• 1230

The Chairman: Our next meeting is Thusday, and my preference would be not to drag it on much longer. We have quite a bit of work before us right now, regardless of what the committee decides today on the substantive matter.

Mr. King: What time on Thursday?

Mr. Deans: Is there any possibility that we could meet this afternoon briefly?

The Chairman: I suppose we could try to get a room, but I know we will have conflicts with schedules. Mr. Boudria says no.

Mr. Deans: If I may, I think it is very important. The point you raise is well taken and one that I have worried about over the last few days. I would very much like to address it ever so briefly to try to deal with the issue.

I would contend, if you will allow me, that if a member had not acknowledged the necessity for an inquiry into a matter, then the point you raise would be absolutely valid. I would suggest, however, that by virtue of acknowledging the need for an inquiry—and I use the term "inquiry" loosely; an investigation, if you will—the question then before us is: Because that has been asked for, is it reasonable that we request the right to conduct it within the principles of parliamentary democracy? I think that is a somewhat different, more technical question, and that is why I would like you to consider it before ruling on it.

I think there are two elements. That would speak to the question of the tyranny of the majority inasmuch as, if a member did not acknowledge the need and there were no motion in the House, then clearly no independent inquiry could be conducted. But by virtue of acknowledging the need for the investigation, all we are asking is that we, the Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure, would be the appropriate vehicle in the circumstance, based on tradition and precedent.

The Chairman: I have considered that as part of my thinking over the last few days on this whole issue, and it seems to me that what we are really dealing with there, again going back to the general, is that the committee has the right to call whatever witnesses it chooses, which in this case could include Mr. Stevens, and it could invite other witnesses to

[*Traduction*]

Monsieur Deans.

M. Deans: Merci, monsieur le président. Vous demandez s'il convient, pour le Comité, d'exiger qu'on lui confie l'enquête; je me demande si vous seriez prêt à entendre de courtes présentations sur le sujet après dîner. J'aimerais présenter un court exposé sur la question après dîner.

Le président: Il n'y a pas de réunion prévue pour cet après-midi.

M. Deans: À la prochaine réunion du Comité alors.

M. Rodriguez: Quand doit-on se réunir à nouveau, monsieur le président?

Le président: La prochaine réunion se tiendra jeudi; je préférerais que nous ne traînions pas là-dessus aussi longtemps. Nous avons encore beaucoup de travail, peu importe ce que nous décidons aujourd'hui.

M. King: À quelle heure, jeudi?

M. Deans : Serait-il possible que nous nous réunissions cet après-midi?

Le président: Nous pourrions essayer de trouver une salle de réunion, mais je sais que nous aurons des conflits d'horaires. M. Boudria fait signe que non.

M. Deans: Permettez-moi, je pense que cela est très important. Vous avez soulevé une question importante, j'y pense depuis plusieurs jours. J'aimerais beaucoup vous dire quelques mots sur le sujet.

Si vous le permettez, d'après moi, si un membre n'avait pas reconnu qu'une enquête devait être effectuée, alors vous avez parfaitement raison. Toutefois, puisqu'une enquête a été jugée nécessaire—j'utilise le terme «enquête» dans un sens large; un examen, si vous préférez—alors nous devons nous demander s'il est raisonnable d'exiger d'effectuer cette enquête, compte tenu des principes de la démocratie parlementaire. À mon avis, c'est une question un peu différente, plus technique; c'est pourquoi j'aimerais que vous examiniez cela avant de vous prononcer.

La question comporte deux volets. Vous parliez de la tyrannie exercée par la majorité; si aucun député n'avait attiré l'attention sur la nécessité d'effectuer une enquête et s'il n'avait pas présenté une motion en Chambre, alors il n'y aurait pas eu d'enquête. Mais puisqu'il a été jugé nécessaire d'effectuer un examen, nous affirmons qu'il incombe au Comité permanent des élections, des privilèges et des procédures de mener cette enquête, compte tenu des traditions et des précédents.

Le président: J'ai réfléchi à cela ces derniers jours; il me semble que, si nous revenons aux grandes lignes du problème, le Comité a le droit de convoquer tous les témoins voulus, y compris M. Stevens, dans ce cas-ci, et d'inviter d'autres témoins à comparaître. Par contre, si le comité devait se pencher sur les questions de privilèges, s'il devait s'aventurer

[*Text*]

appear. But for the committee to move into an area of really assigning, in a sense, moving very closely into the area of privilege, I think is a precedent that . . . I just cannot see the committee moving in that direction at all; I really cannot.

Mr. Rodriguez: How do you mean, Mr. Chairman?

The Chairman: Privilege has always been the jurisdiction of the House of Commons. It has always come there. In any circumstances I am aware of, it has been able to be launched only by an individual. There has never been the establishment of a precedent where someone else laid on the table the privilege.

Mr. Rodriguez: Okay, but in this case, Mr. Chairman, here we have a Minister who resigns and asks his Prime Minister to do an investigation. Here you have a committee of Parliament that has traditionally dealt with questions of privilege. So we are here; he has requested an investigation, and it seems to me this is where it should take place.

Mr. Deans: It is complex, very complex. I really would ask that we adjourn and perhaps find a suitable time to discuss it. In my opinion, it is a matter of such importance to the future operations of Parliament . . . The point raised by the chairman is absolutely valid in the circumstances I mentioned, where a member has not acknowledged or accepted that anything should occur. But I would like to give some consideration to the other part of the argument and to look at it from the point of view of precedent, if possible, before the final ruling is made.

The Chairman: Is that the will of the committee?

Mr. Dorin: Yes, I would probably like to make some comments myself if we are actually going to debate the issue.

The Chairman: Okay, I am prepared to do that.

Our next scheduled meeting is Thursday at 11 a.m. Again, we have another witness. Can I suggest, then, that any arguments placed on that Thursday be very narrow to that specific point, that they be very clear and, I would hope, very short? We really are getting far behind on the committee's agenda, and that causes me a great deal of concern, considering some of the things that are facing us in the future.

• 1235

Okay, we will adjourn until Thursday at 11 a.m.

[*Translation*]

sur ce terrain, ce serait un précédent, d'après moi . . . Selon moi, le Comité ne doit pas prendre cette direction, vraiment.

M. Rodriguez: Que voulez-vous dire, monsieur le président.

Le président: Les questions de privilèges ont toujours été du ressort de la Chambre des communes. Elles ont toujours été débattues en Chambre. À ma connaissance, elles ont toujours été soulevées par un particulier. Il n'est jamais arrivé qu'une autre instance soulève la question des privilèges.

M. Rodriguez: D'accord, mais dans le cas présent, monsieur le président, le ministre a donné sa démission et, à sa demande, le premier ministre a ordonné une enquête. Notre Comité s'occupe depuis toujours des questions de privilèges. Le premier ministre demande une enquête et il me semble que c'est à nous qu'il devrait confier la tâche.

M. Deans: C'est compliqué, très compliqué. Je voudrais que l'on ajourne la réunion et que l'on discute de cette affaire à un moment opportun. Selon moi, cette question est d'une très grande importance, pour ce qui est des procédures parlementaires . . . L'argument présenté par le président est valable, compte tenu des circonstances, c'est-à-dire qu'un membre n'a ni reconnu, ni admis qu'il faut faire quelque chose. J'aimerais que nous examinions, si possible, l'autre volet, c'est-à-dire les précédents, avant que la décision finale soit rendue.

Le président: Est-ce là le désir des membres du Comité?

M. Dorin: Oui, j'aurais probablement quelques remarques à faire, si nous poursuivons le débat.

Le président: D'accord, je suis disposé à attendre.

Notre prochaine réunion est prévue pour jeudi, à 11 heures. Puis-je vous demander de limiter vos commentaires à ce seul sujet, jeudi prochain, et d'être très clairs et, je l'espère, très brefs? Nous prenons beaucoup de retard sur notre ordre du jour, cela me préoccupe beaucoup, compte tenu des sujets que nous devrons examiner plus tard.

Bon, la séance est levée jusqu'à jeudi, 11 heures.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 9

Thursday, May 15, 1986

Chairman: Albert Cooper, M.P.

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 9

Le jeudi 15 mai 1986

Président: Albert Cooper, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Elections, Privileges and Procedure

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Élections, des privilèges et de la procédure

RESPECTING:

Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists

CONCERNANT:

Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

26247——1

STANDING COMMITTEE ON ELECTIONS, PRIVILEGES AND PROCEDURE

Chairman: Albert Cooper, M.P.

Vice-Chairman: Fred King, M.P.

COMITÉ PERMANENT DES ÉLECTIONS, DES PRIVILÈGES ET DE LA PROCÉDURE

Président: Albert Cooper, député

Vice-président: Fred King, député

MEMBERS/MEMBRES

Patrick Boyer
Jacques Guilbault
Lorne McCuish
Rod Murphy
Reginald Stackhouse

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MAY 15, 1986
(12)

[*Text*]

The Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure met at 11:16 o'clock a.m. this day, the Chairman, Albert Cooper, presiding.

Members of the Committee present: Albert Cooper, Fred King, Lorne McCuish.

Acting Members present: John Rodriguez for Rod Murphy; Don Boudria for Jacques Guilbault; Jim Caldwell for Patrick Boyer.

Other Members present: Michael Cassidy, Murray Dorin, Jean-Claude Malépart.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, March 25, 1986 relating to Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists. (*See Minutes of Proceedings dated Monday, April 14, 1986, Issue No. 1*).

Debate resumed on the motion of John Rodriguez,—

That the Committee request a reference from the House in order to immediately investigate the serious allegation of conflict of interest involving the Minister of Regional Industrial Expansion and his spouse and the appropriateness of their action in light of the Prime Minister's letter of September 9, and in addition to investigate the adequacy of the current conflict of interest guidelines with regard to enforcement, investigation, and whether the current guidelines are adequate in a case where the spouse of a Minister is effectively managing assets which have been placed in a blind trust.

And on the amendment of Don Boudria,—

That the motion be amended by adding the following:

That in its inquiry, the power to subpoena persons, papers, and records be used and all witnesses be sworn and;

That the list of witnesses to be summoned includes among others, the Honourable Sinclair Stevens, P.C., M.P., Mrs. Noreen Stevens, and John Christopher Wansborough, President of National Trust.

After debate, the Chairman ruled the amendment out of order in accordance with Beauchesne Citation 417.

With the consent of the Committee, John Rodriguez withdrew his motion.

John Rodriguez moved,—That the Committee request a reference from the House in order to investigate the adequacy of the current conflict of interest guidelines with regard to enforcement, investigation, and whether the current guidelines are adequate in a case where the spouse of a Minister is effectively managing assets which have been placed in a blind trust.

The question being put on the motion, it was negatived on the following division:

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 15 MAI 1986
(12)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure se réunit, aujourd'hui à 11 h 16, sous la présidence d'Albert Cooper, (*président*).

Membres du Comité présents: Albert Cooper, Fred King, Lorne McCuish.

Membres suppléants présents: John Rodriguez remplace Rod Murphy; Don Boudria remplace Jacques Guilbault; Jim Caldwell remplace Patrick Boyer.

Autres députés présents: Michael Cassidy, Murray Dorin, Jean-Claude Malépart.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 25 mars 1986 relatif au lobbying et à l'enregistrement des lobbyistes payés. (*Voir Procès-verbaux du lundi 14 avril 1986, fascicule nº 1*).

Le Comité reprend le débat sur la motion de John Rodriguez, à savoir,—

Que le Comité demande à la Chambre un renvoi pour enquêter immédiatement sur la grave allégation de conflit d'intérêts impliquant le ministre de l'Expansion industrielle régionale et son épouse; voir, à la lumière de la lettre du Premier ministre en date du 9 septembre, si leurs agissements sont admissibles; s'assurer que les lignes directrices en matière de conflit d'intérêts sont suffisantes quant à leur application et aux enquêtes, ou adéquats advenant que le(la) conjoint(*e*) gère en réalité des actifs confiés à une société de fiducie indépendante.

Et sur l'amendement proposé par Don Boudria, à savoir,—

Que la motion soit modifiée en ajoutant ce qui suit:

Que lors de cette enquête, on se prévale du droit d'assigner des personnes, de faire produire des documents et registres nécessaires et d'assermenter tous les témoins; et

Que la liste des témoins ainsi assignés comprenne notamment l'honorable Sinclair Stevens, c.p., député, Mme Noreen Stevens et John Christopher Wansborough, président de la compagnie du Trust National.

Après débat, le président déclare l'amendement irrecevable conformément au commentaire 417 du *Beauchesne*.

Avec le consentement du Comité, John Rodriguez retire sa motion.

John Rodriguez propose,—Que le Comité demande à la Chambre un renvoi pour s'assurer que les lignes directrices en matière de conflit d'intérêts sont suffisantes quant à leur application et aux enquêtes, ou adéquats advenant que le(la) conjoint(*e*) gère en réalité des actifs confiés à une société de fiducie indépendante.

La motion est mise aux voix et rejetée comme suit:

YEAS

Messrs.

Don Boudria

John Rodriguez—(2)

NAYS

Messrs.

Jim Caldwell

Lorne McCuish—(3)
Fred King

John Rodriguez moved,—That the Committee request a reference from the House in order to immediately investigate the serious allegation of conflict of interest involving the former Minister or Regional Expansion and his spouse and the appropriateness of their action in light of the Prime Minister's letter of September 9.

The question being put on the motion, it was negatived on the following recorded division:

YEAS

Messrs.

Don Boudria

John Rodriguez—(2)

NAYS

Messrs.

Jim Caldwell

Lorne McCuish—(3)
Fred King

At 12:48 o'clock p.m., the Committee adjourned until later this day.

AFTERNOON SITTING
(13)

The Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure met at 3:42 o'clock p.m. this day, the Chairman, Albert Cooper, presiding.

Members of the Committee present: Albert Cooper, Lorne McCuish.

Acting Members present: John Rodriguez for Rod Murphy; Alex Kindy for Fred King; Murray Dorin for Reginald Stackhouse; Don Boudria for Jacques Guilbault.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, March 25, 1986 relating to Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists. (*See Minutes of Proceedings dated Monday, April 14, 1986, Issue No. 1*).

The Committee discussed its future business.

It was agreed,—That the Committee seek the permission of the House to travel to the United States namely Washington, D.C. and Sacramento, California during the week of June 2-9, 1986.

POUR

Messieurs

Don Boudria

John Rodriguez—(2)

CONTRE

Messieurs

Jim Caldwell

Lorne McCuish—(3)
Fred King

John Rodriguez propose,—Que le Comité demande à la Chambre un renvoi pour enquêter immédiatement sur la grave allégation de conflit d'intérêts impliquant le ministre de l'Expansion industrielle régionale et son épouse, et voir, à la lumière de la lettre du Premier ministre, en date du 9 septembre, si leurs agissements sont admissibles.

La motion est mise aux voix et rejetée comme suit:

POUR

Messieurs

Don Boudria

John Rodriguez—(2)

CONTRE

Messieurs

Jim Caldwell

Lorne McCuish—(3)
Fred King

A 12 h 48, le Comité interrompt les travaux pour les reprendre plus tard dans la journée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(13)

Le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure se réunit, aujourd'hui à 15 h 42, sous la présidence d'Albert Cooper, (*président*).

Membres du Comité présents: Albert Cooper, Lorne McCuish.

Membres suppléants présents: John Rodriguez remplace Rod Murphy; Alex Kindy remplace Fred King; Murray Dorin remplace Reginald Stackhouse; Don Boudria remplace Jacques Guilbault.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 25 mars 1986 relatif au lobbying et à l'enregistrement des lobbyistes payés. (*Voir Procès-verbaux du lundi 14 avril 1986, fascicule nº 1*).

Le Comité élabore ses futurs travaux.

Il est convenu,—Que le Comité demande à la Chambre la permission de se rendre aux États-Unis, plus particulièrement à Washington (D.-C.) et à Sacramento (Californie), du 2 au 9 juin 1986.

It was agreed,—That the Committee host a luncheon for the Select Committee on Procedure from the British House of Commons on Tuesday, May 13, 1986.

It was agreed,—That the Committee host a working luncheon with the Special Committee on Rules, Procedure and Privilege from the legislature of the Northwest Territories on Thursday, May 22, 1986.

At 4:12 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Il est convenu,—Que le Comité reçoive à déjeuner les membres du *Select Committee on Procedure* de la Chambre des communes britannique, le mardi 13 mai 1986.

Il est convenu,—Que le Comité reçoive à déjeuner les membres du *Special Committee on Rules, Procedure and Privilege* de la législature des Territoires du Nord-Ouest, le jeudi 22 mai 1986.

A 16 h 12, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Thursday, May 15, 1986

• 1114

The Chairman: Gentlemen, if I may have your attention, I think we will get started. I understand Mr. Boudria is on his way. By the time we get rolling he will probably be here.

We still have the motion by Mr. Rodriguez before us. If possible, I would like to express to the committee my concerns about dealing with the question and moving ahead. We are getting behind on our work. We also have a desperate need for a business meeting to talk about the future agenda of the committee vis-à-vis the trip to Washington, if there is to be one. If there is to be one, we must talk about when it will be, to make sure that the clerk and the staff of the committee can get the witnesses lined up. Mr. Rodriguez, if you would like to open debate this morning, we will start with you.

• 1115

Mr. Rodriguez: Thank you very much, Mr. Chairman. If you recall, we were debating a motion which I had put to the committee a week ago and it really had two aspects to it. One is the broad question as to whether this committee should ask the House for an order of reference and the second aspect concerns the Sinclair Stevens affair.

Now it seems pretty clear to me that the committee has the right to ask for an order of reference. Mr. Chairman, you indicated that you do not have a problem with that. But you do have concerns with respect to the specific situation regarding Sinclair Stevens.

A question arises in my own mind, too. In a case involving privilege, is there not a danger of the tyranny of the majority actually taking over? There has been no reference from the House and there has certainly not been any indication from the individual member of a desire to have an inquiry.

In other words, the majority of members on this committee are Conservatives. They could decide that we shold investigate Harry Blow, MP for so-and-so. That would in fact be a tyranny. The answer is no. I do not think that we would want that and I do not think that this committee has the authority to do that; to launch an investigation on its own into the behaviour of any MP.

I am not asking this committee to do that at all. On the other hand it is not the prerogative of a member to ask or to decide who should conduct an inquiry if one is required. In the case of Sinclair Stevens, he asked for an impartial inquiry in his letter to the Prime Minister, so that he could be vindicated and then he resigned his Cabinet position.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le jeudi 15 mai 1986

Le président: Messieurs, la séance est ouverte. M. Boudria est en route, et il sera probablement ici dans quelques instants.

Nous sommes toujours saisis de la motion de M. Rodriguez. Si vous me le permettez, j'aimerais vous faire part de mes préoccupations au sujet de la question dont nous devons traiter, et de l'avancement de nos travaux, puisque nous prenons manifestement du retard. Il est également indispensable que nous discutions bientôt des activité futures de notre comité, notamment du voyage à Washington, s'il doit avoir lieu. En effet, si nous voulons faire ce voyage, nous devrons bientôt en fixer la date afin que le greffier puisse prendre contact avec des témoins. M. Rodriguez, si vous voulez ouvrir la séance, je vous donne la parole.

M. Rodriguez: Merci beaucoup, monsieur le président. Vous vous souviendrez que nous n'avions pas terminé notre débat sur la motion que j'ai présentée il y a une semaine, et qui comportait deux aspects. Le premier, de portée générale, consiste à savoir si le Comité devrait demander un mandat particulier à la Chambre, alors que le deuxième, de portée plus spécifique, concerne l'affaire Sinclair Stevens.

Il me paraît tout à fait clair que le Comité a parfaitement le droit de demander un mandat à la Chambre des communes, et vous-même, monsieur le président, avez indiqué que cela ne vous cause aucune difficulté. Par contre, vous semblez avoir quelques problèmes avec le deuxième aspect de ma motion, concernant Sinclair Stevens.

Je dois dire que cet aspect suscite également une interrogation dans mon esprit. Dans une affaire de cette nature, ne risque-t-on pas de buter sur ce que j'appellerai la tyrannie de la majorité? En effet, nous n'avons reçu aucun mandat spécifique de la Chambre, et le député concerné n'a certainement manifesté aucune indication qu'il souhaitait une enquête de notre part.

Certes, la majorité des membres de ce comité sont des Conservateurs, et on peut concevoir qu'ils veuillent entreprendre une enquête sur X ou Y, député de telle ou telle circonscription, ce qui serait tout à fait tyrannique. Je ne pense pas cependant que ce soit là ce que nous voulions, et je ne pense pas que nous en ayons le pouvoir. En d'autres mots, je ne crois pas que le comité soit habilité à prendre l'initiative d'une enquête au sujet du comportement d'aucun député.

Ce n'est d'ailleurs pas du tout ce que je réclame, et il convient de souligner qu'il ne revient à aucun député de demander que telle ou telle personne entreprenne une enquête, si cela s'avère nécessaire. Dans le cas de Sinclair Stevens, sa lettre montre clairement qu'il a demandé avant de démission-

[*Texte*]

The committee is not initiating any action that the member himself has not asked for. It is not in the place of the individual member to indicate he wants a judge or he wants an outsider. That is not his prerogative and in Mr. Stevens' situation, he has asked that an impartial inquiry be held into the conflict of interest.

This committee, the Standing Committee of Elections and Privileges and Procedure, has historically done that. In the recent past we have had the Axworthy situation, who was a Minister, and we had the Bryce Mackasey situation with a private member. Both requested that the matter be referred to the Committee of Elections and Privileges and Procedure, and this is in fact the committee that has traditionally looked at those matters.

What does the word "privileges" mean when it says "Elections, Privileges and Procedure"; the name of this committee. The Minister involved, the ex-Minister involved, has asked in this particular instance that an impartial inquiry be conducted.

The Prime Minister's letter to Members of Parliament and senators clearly indicated that. He said in one part of his letter that from time to time some special inquiry may be required in the case of a member's behaviour but I suggest to you that this is not an example of that.

It seems to me that this particular conflict-of-interest allegation is a regular run-of-the-mill kind of conflict of interest. There is no criminality here. If there were it would be in the hands of the RCMP. It is like the Mackasey situation. It was like the Axworthy situation, a straightforward garden variety conflict of interest kind of situation.

• 1120

It seems to me we can ask for that reference from the House. Indeed, yesterday there was a motion put in the House indicating the matter ought to come to this committee. In fact, as a follow-up, Mr. Chairman, the leader of my party wrote a letter to the Prime Minister this morning. I want to put it on the record:

Dear Prime Minister:

I am deeply concerned with your government's response to the conflict of interest crisis involving the former Minister of Regional Industrial Expansion.

In your letter of May 11 to Mr. Stevens, you indicate you decided to accept his resignation, not because he violated the guidelines but because you support his desire to clear his name. To achieve this pre-determined end you have indicated you plan to appoint "an impartial person". This gives rise to many serious objections which I hope will lead you to reconsider. It is quite clear whoever might accept the responsibility for this inquiry, should it be established, would

[*Traduction*]

ner de son poste de Ministre qu'une enquête impartiale soit entreprise à son sujet, de façon à ce qu'il soit blanchi.

Le Comité ne prend donc aucune initiative qui n'ait été réclamée par le député lui-même, mais il n'en demeure pas moins que celui-ci n'aurait manifestement pas le droit de dire qu'il souhaite que l'enquête soit confiée à un juge, par exemple, ou à quelqu'un de l'extérieur. Ce n'est pas sa prérogative, et il a simplement demandé que cette question de conflit d'intérêt fasse l'objet d'une enquête impartiale.

En règle générale, les enquêtes de cette nature sont confiées au Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure. Pour ne citer que les cas plus récents, mentionnons les affaires Axworthy et Mackasey. Les deux avaient demandé que le Comité des élections, des privilèges et de la procédure soit saisi de leur affaire, ce qui était tout à fait conforme à la tradition.

Arrêtons-nous d'ailleurs quelques instants au mot «privilèges», qui figure dans le nom de notre comité. Le ministre, ou plutôt l'ex-ministre, a demandé une enquête impartiale.

Dans la lettre adressée aux déutés et sénateurs, le Premier ministre le confirmait sans ambiguïté, puisqu'il disait qu'il pourrait s'avérer nécessaire d'effectuer de temps à autre une enquête spéciale au sujet du comportement d'un député. Toutefois, l'affaire en cause ici n'en est pas un exemple.

Pour ma part, j'estime que cette allégation de conflit d'intérêt correspond parfaitement à ce genre de problème dans ce qu'il a de plus courant. Il ne s'agit pas d'une question criminelle, sinon elle aurait été confiée à la G.R.C. En fait, nous sommes devant une affaire tout à fait semblable aux affaires Mackasey et Axworthy, c'est-à-dire une affaire tout à fait typique et banale de conflit d'intérêt.

J'estime que nous pouvons demander un mandat à la Chambre des communes. De fait, celle-ci a adopté hier une motion indiquant que cete question devrait être renvoyée devant notre comité. Par ailleurs, à titre de confirmation, monsieur le président, le chef de mon parti a adressé ce matin une lettre au Premier ministre, portant précisément sur cette question. Je tiens à la citer:

Monsieur le premier ministre,

Je suis profondément inquiet de la réaction de votre gouvernement à la crise qu'a soulevée le conflit d'intérêts touchant l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Dans votre lettre à monsieur Stevens le 11 mai, vous indiquez que vous avez décidé d'accepter sa démission non parce qu'il a enfreint les directives, mais parce que vous appuyez son désir de laver de tout soupçon sa réputation. Afin d'arriver à cette fin déterminée au préalable, vous avez indiqué votre intention de nommer «une personne impartiale». Votre intention soulève à mon avis nombre de sérieuses objections qui, j'espère, vous amèneront à reconsi-

[*Text*]

begin with a biased mandate. Instead of commencing with an impartial investigation, you have already indicated in public statements as well as in your letter to Mr. Stevens that the real objective is to clear the name of the Minister.

However, there are even more compelling reasons for urging you to reconsider. In my view, it would be totally inappropriate for the person conducting the proposed inquiry to make a judgment as to whether or not there has been a violation of the conflict of interest guidelines.

As you know, the letter you sent to Members of Parliament on September 9, 1985, quite specifically refers to the possibilities of factual inquiries. Nothing is said about a judgment based on those facts. In particular, nothing is said about a person or body outside of Parliament making a judgment concerning an M.P. involved in allegations about a conflict of interest. I am sure this is not accidental.

As you yourself quite properly emphasized in your September 9, 1985, letter to Members of Parliament, "quasi-independent agencies" must not assume the decision-making responsibilities which in this matter quite properly belong to Parliament and yourself as Prime Minister. "Ultimate responsibility for the ethical standards of the federal government rests", you wrote, "with the Cabinet and more particularly with me". In short, the responsibility for reaching a decision on this matter simply cannot be shifted to some so-called impartial inquiry.

It is totally inappropriate to ask someone outside of Parliament to make a recommendation on this subject. The responsibility is yours and Parliament's alone.

Finally, I want to reiterate the strongly held conviction of my party that the proper body for considering a possible conflict of interest case is the House of Commons Committee on Privileges, Elections and Procedures. You are well aware of the many precedents for this, both in Canada and the United Kingdom. Indeed, the Deputy Prime Minister has been among Parliament's most vigorous exponents of this position.

A refusal by your government to have the allegations about Mr. Stevens referred to this committee can only be seen as a denial of a fundamental historical parliamentary right. I hope you will personally request this committee to consider these allegations.

I have copies for the committee, Mr. Chairman, in English and *en français*. It seems to me, therefore, Mr. Chairman, the question of a look at the potential conflict of interest of Sinc Stevens is within the purview of this committee. Historically, the precedence is there.

[*Translation*]

dérer votre démarche. De toute évidence, quelle que soit la personne qui accepte la responsabilité de mener cette enquête, si enquête il y a, son mandat lui donnera un parti pris. Au lieu de commencer avec une enquête impartiale, vous avez indiqué dans vos déclarations publiques ainsi que dans votre lettre à monsieur Stevens que le véritable objectif de cette enquête est de laver de tout soupçon la réputation du ministre.

Toutefois, il y a d'autres raisons encore plus concluantes qui devraient vous pousser à reconsidérer votre démarche. À mon avis, il ne serait réellement pas convenable que la personne menant l'enquête proposée juge si oui ou non les lignes directrices sur les conflits d'ntérêts ont été enfreintes.

Comme vous le savez, la lettre que vous avez fait parvenir aux députés le 9 septembre 1985 mentionne très spécifiquement la possibilité d'enquête sur les faits. Rien n'est dit au sujet d'un jugement rendu à partir de ces faits. Plus spécifiquemment, rien n'est dit au sujet d'un jugement rendu par une personne ou un organisme paragouvernemental sur un député accusé d'être impliqué dans un conflit d'intérêts. Je suis certain que ce n'est pas un hasard.

Comme vous l'avez à juste titre souligné vous-même dans votre lettre aux députés le 9 sepembre 1985, «un organisme quasi indépendant» ne doit pas assumer les responsabilités décisionnelles qui dans ce cas relèvent, avec raison, du Parlement et de vous-même en tant que Premier ministre. «La responsabilité ultime à l'égard des normes de conduite au gouvernement fédéral est», avez-vous affirmé, «celle du Cabinet et, plus spécifiquement, la mienne». Bref, la responsabilité de la prise de décision sur cette question ne peut tout simplement pas être transmise à une soit-disant enquête impartiale.

Il n'est tout à fait pas convenable de demander à une personne à l'extérieur du Parlement de faire une recommandation dans ce cas. La responsabilité est uniquement la vôtre et celle du Parlement.

Enfin, je veux réitérer la profonde conviction de mon parti que le Comité des privilèges, élections et procédures de la Chambre des communes est l'organisme tout indiqué pour examiner un cas de conflit d'intérêts. Vous connaissez sûrement les nombreux précédents créés dans ce genre d'affaires au Canada et au Royaume-Uni. De fait, le le vice-premier ministre a été l'un des plus éloquents interprètes de cette position.

Ainsi, on ne peut qu'interpréter un refus de votre gouvernement à déférer les allégations au sujet de monsieur Stevens à un comité comme la dénégation d'un droit historique et fondamental du Parlement. J'espère que vous demanderez personnellement que ce comité examine ces allégations.

Pour votre information, monsieur le président, j'en ai apporté avec moi des exemplaires en anglais et en français. Il me semble donc parfaitement clair que l'examen du conflit d'intérêt éventuel de Sinclair Stevens s'inscrit parfaitement dans l'ordre des comptences de notre comité, et bon nombre de précédents historiques le confirment.

[*Texte*]

Secondly, we are not asking the committee to use its majority to investigate any individual MP In fact, Mr. Stevens himself has requested an investigation take place.

Thirdly, Mr. Chairman, I think in light of the historical precedence, in light of the member himself requesting it, in light of the Prime Minister's letter to Members of Parliament and Senators in which he said the question of parliamentary ethics lies within the responsibility of Members of Parliament. The Prime Minister has the prerogative of appointing Ministers. He also has the prerogative of removing them. But in fact ethical behaviour is a question for Members of Parliament to deal with.

• 1125

In fact, the integrity of the government is maintained in the committee, because they have a majority on the committee. So the integrity of the committee is maintained. It seems to me this committee is an extension of the House, and this is where it should take place.

Mr. Chairman, I know you are concerned that you may be breaking ground. I do not see a problem with going to the House of Commons and asking them for a reference to come to this committee; asking them, not telling them; asking them for a reference. The House can vote and can say no; and then, of course, we have our answer. But I do not see anything so overwhelming or so "precedential" that we could not ask the House of Commons for a reference on this specific question. As I pointed out, I think we have the precedents to back us up and I think we have the request of the member and we have the Prime Minsiter's correspondence to Members of Parliament and the Senate to back us up on it.

The House could very well say no, Mr. Chairman, and that would be the end of it. But what is the harm in asking?

Mr. Boudria: First of all, I want to apologize for arriving at the committee, a little after the time you normally commence. There are a number of other issues going on at the moment which I am sure you and others will be apprised of later. I will not go into detail, but they are the reason for my being late.

The member for Nickel Belt has pointed out that in the letter the Prime Minister sent to Members of Parliament on September 9, 1985, there were some references which clearly indicated that the government was not intending with these new conflict of interest codes to create a situation whereby it would no longer be Parliament that would be the ultimate judge. I quoted from a portion of those letters in the House yesterday, and I will take the time that is permitted to me, the 10 minutes or so, to quote from a rather lengthy portion of the text which really, I think, expresses to us the views of the Prime Minister, or at least the views he had at the time when he wrote this particular letter. It says, in part:

[*Traduction*]

Par ailleurs, nous ne demandons pas au Comité de se prévaloir de sa majorité pour prendre l'initiative d'une enquête sur un député quelconque. Bien au contraire, c'est M. Stevens lui-même qui a demandé qu'une enquête soit réalisée.

Troisièmement, monsieur le président, cette enquête serait tout à fait justifiée par les précédents historiques, par la demande formulée par le député lui-même, et par la lettre du Premier ministre aux députés et aux sénateurs, dans laquelle il affirme que le problème de la déontologie parlementaire relève de la responsabilité des députés. Certes, le Premier ministre a le pouvoir de nommer les ministres, mais il a aussi celui de les renvoyer. Il n'en reste pas moins que le problème de la déontologie des députés relève des députés eux-mêmes.

J'irais même jusqu'à dire que l'intégrité du gouvernement est garantie par notre comité, puisqu'il y détient la majorité. De ce fait, l'intégrité même du Comité est préservée. En effet, de par sa composition, le Comité représente le prolongement de la Chambre, et il est donc normal qu'il ait à connaître de cette affaire.

Je sais, monsieur le président, que vous ne voulez pas établir de précédent, mais je ne vois aucune difficulté à ce que nous demandions à la Chambre des communes de nous confier un mandat. J'insiste, il s'agirait de notre part d'une simple demande, non d'une exigence. La Chambre pourrait voter sur cette demande, et un vote négatif nous donnerait notre réponse. Je ne vois donc rien de tellement extraordinaire, ni rien qui constitue un précédent, à ce que nous demandions un mandat spécifique à la Chambre des communes. Comme je l'ai déjà signalé, il y a bien d'autres précédents en faveur de cette solution, et nous pouvons en outre nous appuyer sur la demande formulée par le député lui-même et sur la lettre adressée par le Premier ministre aux députés et aux sénateurs.

La Chambre pourrait fort bien rejeter notre demande, et les choses n'iraient pas plus loin. Quel mal peut-il donc y avoir à lui adresser une demande?

M.Boudria: Je vous demande tout d'abord d'excuser mon retard, monsieur le président. Il s'explique par le fait que nous devons actuellement nous occuper de pas mal de problèmes différents, que je ne mentionne pas ici en détail, mais dont je ne doute pas que vous preniez connaissance plus tard.

Le député de Nickel Belt a souligné que le Premier ministre semblait avoir clairement indiqué, dans la lettre adressée aux députés le 9 septembre 1985, que le gouvernement n'avait aucunement l'intention, avec son nouveau code sur les conflits d'intérêt, de dessaisir le Parlement de son rôle de juge de dernier ressort. J'ai d'ailleurs cité un extrait de cette lettre en Chambre, hier, et je consacrerai une bonne partie de la dizaine de minutes qui m'est attribuée ici pour en citer un autre passage, relativement long, car il me semble exprimer de manière tout à fait claire l'opinion du Premier ministre, en tout cas l'opinion qui avait au moment où il a écrit cette lettre. On y lit ceci:

[*Text*]

In carrying out that responsibility, the government is directly accountable to Parliament—

Mr. McCuish: A point of order. Would you cite the page?

Mr. Boudria: It is page 4, the fifth paragraph:

In carrying out that responsibility, the government is directly accountable to Parliament

—we are talking about the responsibility here of the conflict-of-interest code, the enforcement, the adherence, and so on:

and through Parliament to the people of Canada. You will find no quasi-independent agencies in this code that will allow the government to shirk its responsibility by saying that the problem belongs to someone else. Nor will you find anything which relieves me and my colleagues of the necessity of exercising judgment.

Obviously from time to time circumstances may arise that call for an impartial person to conduct an investigation as to fact.

—it is very important there; I emphasize the word "fact":

Instruments already exist which permit the government to respond appropriately to such a requirement.

I think the next sentence summarizes it best:

But making use of these instruments will not relieve the government of the responsibility to decide and to stand accountable before Parliament.

We, of course, are the instrument of Parliament, in my view, that would take care of that last sentence I have just referred to.

• 1130

I quote further:

The principle of responsible government and the supremacy of Parliament are respected and reinforced.

Mr. Chairman, in order for us to respect those principles of responsible government and the supremacy of our Parliament, I think it is imperative that we as a parliamentary committee undertake what has been suggested by the member for Nickel Belt and what I suggested myself in an amendment, which is slightly different from what you ruled out of order, saying that I could reintroduce it separately.

But for the moment, I will limit my comments to the motion presented by my colleague for Nickel Belt, because his motion is more general. Mine is more specific. Obviously, in the case of his motion, where he is not even referring to the particular individual, but rather to the process generally, I feel we would be not only fulfilling our mandate as members of this committee and as Members of Parliament but would be reinforcing

[*Translation*]

C'est à vous, messieurs les députés que le gouvernement doit rendre compte directement de l'exécution de cette responsabilité . . .

M. McCuish: C'est à quelle page, monsieur le président?

M. Boudria: Au bas de la page 4:

C'est à vous, messieurs les députés que le gouvernement doit rendre compte directement de l'exécution de cette responsabilité . . .

—La responsabilité dont il s'agit concerne l'application du code sur les conflits d'intérêt.

. . . et, par votre entremise, à la population du Canada. Nulle part dans ce code ne prévoit-on d'organisme quasi indépendant sur qui le gouvernement pourrait se décharger de ses responsabilités. Vous n'y trouverez rien non plus qui nous relève, mes collègues et moi-même, de l'obligation d'exercer notre jugement.

De toute évidence, il pourra à l'occasion s'avérer nécessaire qu'une tierce partie procède à un examen impartial de la question.

—Ce passage est très important car, quand le Premier ministre parle de «la question», il veut parler des faits, comme le confirme le texte anglais d'origine, où il emploie le mot «facts».

Le gouvenement dispose déjà de mécanismes qui lui permettent de le faire.

Je pense que la phrase suivante résume parfaitement le problème:

Toutefois, le recours à ces mécanismes ne le dispensera pas de l'obligation de prendre une décision et d'en être comptable devant la Chambre.

A mon avis, notre comité est manifestement le mécanisme du Parlement chargé de veiller à l'exécution du principe énoncé dans cette phrase.

Et voici la dernière phrase de ce passage:

Les principes d'un gouvernement responsable et de la primauté du Parlement sont respectés et consacrés.

Si l'on veut vraiment assurer le respect de ces principes de responsabilité du gouvernement et de suprématie du Parlement, monsieur le président, il me paraît tout à fait esentiel que notre comité parlementaire agisse comme l'a proposé le député de Nickel Belt, et comme je l'ai moi-même proposé dans un amendement qui était sensiblement différent de celui que vous aviez jugé irrecevable, en me disant que je pourrais le représenter sous une forme différente.

Pour l'instant, je limiterai mon analyse à la motion de mon collègue de Nickel Belt, puisqu'elle est de portée plus générale que la mienne. Il me paraît tout à fait clair que sa motion, qui ne concerne pas une personne donné mais plutôt une procédure générale, non seulement nous donnerait la possibilité d'exercer notre mandat de député, mais aussi, renforcerait l'opinion

[*Texte*]

the views that the Prime Minister set out on September 9, 1985, in the letter entitled *An Open Letter to Members of Parliament and Senators.*

I have spoken on this item on a number of occasions, Mr. Chairman, so I do not think there is any need for me to repeat what I said on other days, quoting from other documents, citing precedents of this particular committee or its predecessor, in dealing with issues involving potential breaches or breaches or alleged breaches of the conflict of interest codes that were there at that time and so on. I will limit my remarks to that in order not to delay this particular issue any longer than necessary. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Boudria. Mr. Dorin.

Mr. Dorin: Thank you. I guess I would take some exception with some of the comments that have been made. It seems to me that there has been a debate here as to who can ask for an inquiry or an investigation, and what form it might take.

It seems to me that Mr. Stevens or, for that matter, any member can ask for anything he wants. Whether they get it or not depends on whether the person or persons who have jurisdiction grant that request. For an independent investigation, that is the Prime Minister under the Inquiries Act or whatever act that falls under. For an inquiry by the Standing Committee on Elections, Privileges and Procedures, it is the House that grants that request. But he has not asked the House to do that, nor has any one else as of yet, with the possible exception of Mr. Gray, and that is sort of another issue. No one has asked the House, although there has been that opportunity available.

Mr. Broadbent and Mr. Boudria in his arguments acknowledge that the responsibility for ethical standards rests with the Prime Minister. In terms of carrying out that responsibility, he can ask for the advice from anyone he wants, or presumably an investigation, to assist him in carrying out that responsibility. Asking for somebody, whoever it might be, for advice or carrying out an investigation is not a denial of responsibility. It is simply to help him in carrying out that responsibility.

I think that all here acknowledge that an Elections, Privileges and Procedure inquiry is initiated by a member of the House, either by the member involved or by some other member raising a question of privilege. But that, as yet, has not been done.

So the issue becomes: Can anything less than that trigger an inquiry by this committee? I would argue that it cannot, but that is still an issue really for the House and not this committee. Can anything short of a question of privilege raised in the House trigger our inquiry? I would suggest not, and that has nothing to do, quite frankly, with whether or not there is another independent inquiry asked for or granted by some one else. Thank you, Mr. Chairman.

[*Traduction*]

exprimée par le Premier ministre dans sa *«Lettre ouverte aux députés et sénateurs»*, du 9 septembre 1985.

Comme je me suis déjà exprimé à plusieurs reprises sur cette question, monsieur le président, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de répéter ici toute mon argumentation, ni de rappeler les autres documents et précédents concernant les mesures à prendre en cas de violation éventuelle ou prétendue des dispositions établies en matière de conflit d'intérêt. J'en resterai donc là pour le moment, afin de ne pas retarder la procédure. Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, M. Boudria. M. Dorin.

M. Dorin: Merci. Certaines des remarques qui viennent d'être formulées prêtent le flanc à la contestation. Il me semble en effet qu'on n'a pas encore résolu de manière définitive la question de savoir qui peut demander une enquête, ni quelle forme celle-ci peut prendre.

À mon sens, M. Stevens peut demander ce qu'il veut, comme n'importe quel autre député. Qu'il l'obtienne ou non dépend en fin de compte des personnes ayant le pouvoir de lui donner satisfaction. En ce qui concerne une enquête indépendante, ce pouvoir appartient au Premier ministre, au titre de la Loi sur les enquêtes. En ce qui concerne une enquête menée par le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, ce pouvoir appartient à la Chambre. Cependant, ni M. Stevens, ni personne d'autre, à l'exception éventuelle de M. Gray, n'a demandé à la Chambre de se saisir de cette affaire. Certes, cette option a toujours été présente, mais personne ne semble l'avoir retenue.

M. Broadbent et M. Boudria ont tous deux reconnu qu'il revient au Premier ministre d'assurer le respect de certains principes d'éthique. Pour ce faire, celui-ci peut demander conseil à quiconque, tout comme il peut demander à quiconque d'entreprendre une enquête. Agir de cette manière, c'est-à-dire demander à quelqu'un de le conseiller ou d'entreprendre une enquête, ne constitue aucunement un abandon de responsabilité. Bien au contraire, il s'agit d'un effort destiné à assurer le meilleur exercice de cette responsabilité.

Je crois que tout le monde conviendra qu'une enquête de notre comité ne peut être entreprise que sur l'initiative d'un député, soit du député concerné, soit d'un autre posant une question de privilège. Jusqu'à présent, il n'y a eu aucune intervention de cette nature.

Le problème qui se pose est donc le suivant: Notre Comité peut-il entreprendre une enquête en l'absence d'une telle initiative? Mon opinion personnelle est qu'il ne le peut pas, mais cette opinion importe peu pour l'instant puisque le problème relève toujours des compétences de la Chambre, et non pas de notre Comité. Par conséquent, le problème est de savoir si notre Comité pourrait entreprendre une enquête tant qu'une question de privilège n'aura pas été posée en Chambre. Je réponds que non, et ce problème n'a franchement rien à voir avec le fait que quelqu'un d'autre ait ou non demandé à qui que ce soit d'entreprendre une enquête indépendante. Merci, monsieur le président.

[*Text*]

The Chairman: Thank you, Mr. Dorin. Mr. Cassidy.

• 1135

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, I will begin by dealing with that specific point, which is of course that it is the House that will initiate the inquiry. This committee, as we have established, does not have the power to do so independently. But as the chairman indicated on Tuesday, the committee can in fact seek the reference, and that is what is being asked now. But seeking the reference is not triggering the inquiry, because if the House chooses to either ignore our request, or to refuse our request, for the reference, then that is the end of it.

We, unfortunately, are powerless. And that is, I feel, an unfortunate gap in the rules. Nonetheless, there is that gap. I think that was established the other day; and we therefore have to ask for the House to allow it. In other words, we are dealing in a sense like committees dealt with issues under the old rules; whereas most of the departmental committees have a much broader area for manoeuvre, because in any area relating to their department they have a permanent reference and they can do whatever they want there, given a decision by the majority of the committee.

The question I am dealing with—and I have also read the letter and in fact consulted with Ed Broadbent over his letter to the Prime Minister—is the question of how does this House deal with the question of ethical standards and codes of conduct when serious allegations have in fact been made? I would assume, despite the comments of Mr. Nielsen, that members on all sides would agree with me that the allegations made were serious. It is hard really to accept they are "unfounded" when they have been made in reputable newspapers—newspapers which knew in publishing them they were running risks of legal action if their facts were wrong—and based on painstaking and exhaustive research by reporters, and also based not just on allegations and statements by individuals, but also based on documentary evidence such as the mortgage documents which I think triggered the stories in *The Globe and Mail* of a couple of weeks ago.

I have myself talked to Mr. Frank Stronach and been informed by him that in fact Mrs. Stevens did approach him for the loan, and yes, he did pass her on to Mr. Czapka because he felt Magna should not give the loan, but he saw nothing wrong in giving the reference to someone who was a close associate of Magna International.

My question is, how do we deal with the question? The Prime Minister in his letter last September indicated that in carrying out the responsibility regarding the new ethical standards and conflict of interest, and so on, the government is directly accountable to Parliament, and through Parliament to the people of Canada.

If I read that on the face of it, that means that if the matter is sufficiently serious to warrant some thoughtful consider-

[*Translation*]

Le président: Merci, M. Dorin. M. Cassidy.

M. Cassidy: Je commencerai mon analyse par cet aspect particulier du problème, c'est-à-dire par l'idée que c'est la Chambre qui doit prendre l'initiative de l'enquête. Nous avons déjà établi que notre comité n'a pas le pouvoir de le faire de manière indépendante. Toutefois, comme l'a indiqué mardi notre président, le comité peut demander à la Chambre de lui confier un tel mandat, et c'est précisément ce que nous voulons. Demander ce mandat ne revient pas à entreprendre l'enquête, car la Chambre pourrait fort bien décider d'ignorer notre demande ou de la rejeter, et sa décision serait irrévocable.

Hélas, nous n'avons aucun pouvoir à ce sujet, et j'estime que cela constitue une faille regrettable dans nos procédures. Puisque cette faille existe, comme on l'a montré l'autre jour, il nous reste simplement le pouvoir de demander à la Chambre de nous autoriser à agir. En d'autres mots, notre propre situation n'a pas beaucoup changé par rapport à l'ancien règlement, alors que la plupart des comités s'occupant de ministères ont une marge de manoeuvre beaucoup plus étendue puisqu'ils bénéficient d'un mandat permanent relatif à leur ministère et peuvent agir comme ils l'entendent, si la majorité de leurs membres le décident.

Ayant lu la lettre, et ayant même consulté Ed Broadbent au sujet de sa propre lettre au Premier ministre, la question qui m'intéresse est de savoir comment la Chambre doit réagir face à un problème d'éthique et d'allégations très graves de violation de notre code de conduite. Je suppose que tous les députés conviendront avec moi que, nonobstant l'avis de M. Nielsen, nous avons entendu des allégations de nature particulièrement grave. Il est en outre difficile de croire qu'elles aient été «sans fondement», puisqu'elles proviennent de journaux jouissant d'une excellente réputation et sachant parfaitement qu'ils courent le risque d'être traînés devant les tribunaux en cas d'effeur sur les faits. D'autre part, elle sont le fruit de recherches minutieuses et exhaustives entreprises par des journalistes, et sont basées non seulement sur les déclarations de certaines personnes mais aussi sur des documents en bonne et due forme, tels que les documents hypothécaires qui furent à l'origine des argicles publiés il y a quelques semaines dans le *Globe and Mail*.

J'ai personnellement discuté avec M. Frank Stronach, qui m'a dit que Mme Stevens s'était adressée à lui pour obtenir ce prêt et qu'il lui avait conseillé de s'adresser à M. Czapka, car il pensait que Magna ne devait pas intervenir. De toute façon, il ne voyait rien de mal à ce que Mme Stevens entre en contact avec l'un des proches associés de Magna International.

La question est de savoir ce que nous pouvons faire face à ce problème. Dans sa lettre du mois de septembre, le Premier ministre déclarait que le gouvernement doit rendre compte directement au Parlement et, de ce fait, au peuple canadien, de l'exercice de ses responsabilités relativement aux nouvelles normes d'éthique et dispositions sur les conflits d'intérêts.

Prise à la lettre, cette opinion signifie que tout problème suffisamment grave pour mériter un examen attentif doit être

[*Texte*]

ation, that should then be done either by Parliament itself, by the House of Commons, or by a committee of Parliament. We had this discussion on Tuesday of if there was to be a committee, which committee should it be? I think there is a strong case to be made that this is the most logical committee, and a weak case to be made that it is the Management and Members' Services committee, because they have had the reference on the more limited question of Members of Parliament conflict of interest. Parliament of course cannot deal with most issues and has to delegate to committees where the work can be done.

Now, the Deputy Prime Minister has argued that there is an air of partisanship that would make it impossible for a committee of the House to do the job. And he has based that on the regrettable, and I think deplorable, incidents that occurred after the adjournment of the Standing Committee on Regional Industrial Expansion last Wednesday, when two Liberal members hounded Mr. Stevens because they were frustrated and dissatisfied with being ruled out on points of order and not being able to put their questions in that particular committee. I shared their frustration. I would not have and did not share in their actions.

But no allegations have been made that this committee is incapable of doing the job. In addition to that, it is obviously a fact that because of the method of formation of the committees, this committee has a majority of Progressive Conservative members. In that sense, it is partisan . . . in the sense that all three parties are represented.

• 1140

We are also linked by the fact that unlike 25 million other Canadians, we are all Members of Parliament and have a responsibility towards Parliament. My hope would be that in carrying out an investigation of the issues referred to in Mr. Rodriguez' motion, the kind of tone that would be maintained here would be the tone we have had over the last three or four days of debate on these issues in this committee, and that the chairman would recognize and avoid the mistakes which I believe were made in the Standing Committee on Regional Industrial Expansion where the chairman effectively acted as a blocker for the witness, Mr. Stevens, and prevented questions being directed to him. As a consequence, he created a situation where tensions and tempers flared.

In dealing with an issue, I think there has to be recognition that members from all sides on a committee have the right to put questions and, on the other hand, there is a responsibility on the side of all members to behave in a responsible way in seeking to deal with a very serious question.

There is something else, Mr. Chairman. The letters between the Prime Minister and the former Minister of Regional Industrial Expansion keep indicating that there are questions of fact which effectively means that these charges are unfounded and so on. I suggest that the factual issues could have been sorted out very briefly if Mr. Nielsen had been doing his job and, in fact, had assured that there was adequate investigation. It is a matter of record that the mortgage existed. It is a matter of record that Mrs. Stevens made the

[*Traduction*]

renvoyé soit devant le Parlement lui-même, c'est-à-dire la Chambre des communes, soit devant un comité. Mardi dernier, nous nous sommes demandé quel comité devrait être saisi de l'affaire, si celle-ci devait être confiée à un comité. À mon sens, tout indique clairement que notre comité constitue le choix le plus logique, même s'il est permis de penser qu'on pourrait envisager aussi le comité des services aux députés, dont le mandat porte sur la question plus limitée des conflits d'intérêt des députés. Bien sûr, le Parlement ne peut examiner lui-même la plupart des questions importantes, et il est donc obligé de déléguer une partie de son travail aux comités.

Selon le vice-premier ministre, il serait impossible à un comité de la Chambre de bien faire ce travail, à cause de certains relents de partisanerie. Son opinion se fonde sur les incidents regrettables, je dirais même déplorables, qui ont marqué la fin de la séance de mercredi dernier du Comité permanent de l'Expension industrielle régionle, lorsque deux députés libéraux ont harassé M. Stevens parce qu'ils étaient mécontents que leurs rappels au règlement aient été jugés irrecevables et qu'ils n'avaient pas pu poser leurs questions. Bien qu'ayant partagé leurs frustrations, je n'ai pas, et n'aurais jamais, partagé leurs actions.

Quoi qu'il en soit, personne n'a jamais prétendu que notre comité ne soit pas capable de faire ce travail. Il est par ailleurs évident que notre comité est composé en majorité de députés progressistes-conservateurs, et que les débats y sont empreints d'une certaine partisanerie, dans la mesure où les trois partis politiques y sont représentés.

Il n'empêche que nous nous trouvons tous dans une situation commune car, à la différence des 25 autres millions de Canadiens, nous sommes tous députés, et nous avons tous des devoirs à l'égard du Parlement. J'espère par conséquent que nous parviendrons à poursuivre l'examen des questions mentionnées dans la motion de M. Rodriguez en préservant la hauteur de vues qui caractérise nos débats depuis trois ou quatre jours. J'espère aussi que le président saura éviter les bourdes commises par le président du Comité permanent de l'expansion industrielle régionale, qui a voulu être le bouclier du témoin, M. Stevens, et a donc jugé irrecevables beaucoup des questions adressées à ce dernier. C'est pour cette raison que les esprits se sont échauffés.

Face à un problème comme celui qui nous préoccupe actuellement, il me paraît essentiel que tous les députés, quel que soit leur parti, aient le droit de poser les questions qu'ils jugent légitimes, et le devoir de se comporter de manière responsable, face à un problème très grave.

J'ajouterai autre chose, monsieur le président. Les lettres échangées entre le Premier ministre et l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale mentionnent toutes deux certaines questions de fait qui porteraient apparemment à conclure que les accusations sont injustifiées. Il convient toutefois de souligner qu'on aurait pu très rapidement fait la lumière sur ces questions de fait si M. Nielsen avait fait son travail et avait fait réaliser une enquête adéquate. Il est en effet incontestable qu'il y a eu une hypothèque, que Mme

[*Text*]

approach. It is a matter of record that despite the fact that York Centre's interests were meant to be in a blind trust, she was an active officer of the major subsidiary of that particular company.

Many other allegations have been made and perhaps the facts about those should be looked at as well. But the essence is already there. It is the judgments about the facts we have which have to be reached, and I believe they can only be reached by Parliament. In looking at this matter, I hope this conmmittee will be able to come up with a common opinion. In the end it might be like what happened in the House of Commons Standing Committee on Finance and Economic Affairs on the question of financial institutions in the Imasco takeover.

Even if it did not come to that opinion and different points of view were expressed by the different members in a report which followed an investigation, Parliament, through this committee, would be doing its job. Firstly, it would be carrying out an investigation into serious allegations which I believe touch and potentially taint us all. Secondly, if we drew different conclusions from what we learned, I think it is accepted that ultimately the Prime Minister would have to respond through Parliament to the Canadian people with respect to the enforcement of the codes of conduct. Therefore, if he got different kinds of advice from different Members of Parliament, it could still be useful in terms of reaching an ultimate judgment and decision. People would at least see that Parliament was dealing with an issue rather than ducking it and having it sent out to an outside committee.

Mr. Chairman, I would also refer members to the fact that the requested reference deals not just with Mr. Stevens and his spouse but with the question of the adequacy of the current conflict of interest guidelines with regard to enforcement and investigation and whether the current guidelines are adequate in a case where the spouse of a Minister is effectively managing assets which have been placed in a blind trust.

Since this committee last met, the issue has come to the fore again because of the fact that Mary Roblin, the spouse of a government Minister in the Senate, is an active director, I understand, on a company which has a subsidiary that is taking contracts from Air Canada. She is therefore involved, it would appear, in managing interests which her husband has put into a blind trust. In other words, this is not an isolated—

The Chairman: Mr. Cassidy, I am sorry, but recent articles would indicate that this is not the case. But it is really off target for what we are dealing with.

• 1145

Mr. Cassidy: What I am saying is that the allegations have been made. The point I am raising is that the issue is not an isolated issue. It is an issue which may in fact be more substantially before us.

[*Translation*]

Stevens a pris des contacts, et qu'elle était membre actif de la principale filiale de la société York Centre, même si les intérêts de cette dernière étaient censés avoir été confiés à une société de gestion indépendante.

Bien d'autres allégations ont aussi été avancées, et peut-être devrions-nous également en examiner les faits en détail, mais l'essentiel est déjà connu. Il reste maintenant à porter un jugement sur ces faits, et j'estime que seul le Parlement peut le faire. J'ose donc espérer que tous les membres du Comité parviendront à une opinion commune, semblable à celle à laquelle est parvenu le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques au sujet de la prise de contrôle de la société Imasco.

Cela dit, même si certains membres du Comité voulaient en fin de compte exprimer des opinions différentes dans un rapport dissident, notre comité aurait fait son travail, dans l'intérêt du Parlement. Tout d'abord, il aurait fait une enquête approfondie sur des allégations graves qui risquent de déteindre sur chacun d'entre nous. Deuxièmement, si chacun tire des conclusions différentes de ce qu'il aura appris, nous reconnaissons tous au demeurant que c'est au Premier ministre qu'il appartiendra de répondre devant la population canadienne, par l'intermédiaire du Parlement, de l'application de son code d'éthique. En d'autres mots, même si nous parvenions à des conclusions divergentes, celles-ci lui seraient toujours utiles pour l'aider à se former un jugement. Finalement, la population canadienne aura pu constater que le Parlement s'est attaqué de front à un problème important, et n'a pas essayé de la contourner en le renvoyant devant un comité extérieur.

Je tiens par ailleurs à souligner, monsieur le président, que le mandat que nous souhaitons obtenir concerne non seulement les actes de M. Stevens et de son épouse, mais aussi les dispositions actuelles en matière de conflits d'intérêts, afin de déterminer si elles sont adéquates dans le cas du conjoint d'un ministre qui assurerait la gestion effective de biens confiés à une société de gestion indépendante.

Ce problème a d'ailleurs connu un regain d'intérêt depuis notre dernière réunion, lorsqu'on a appris que Mary Roblin, épouse du sénateur, était membre actif du conseil d'administration d'une entreprise dont une filiale a obtenu des contrats d'Air Canada. Il semblerait par conséquent qu'elle s'occupe de la gestion d'intérêts que son mari était censé avoir confié à une société de gestion indépendante. Cela porte à croire que le problème qui nous intéresse n'est pas un cas isolé . . .

Le président: Veuillez m'excuser, M. Cassidy, mais des articles plus récents portent à croire que tel n'est pas le cas. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas le même sujet.

M. Cassidy: Peut-être, monsieur le président, mais il n'en reste pas moins que ces allégations ont été avancées. En d'autres mots, le cas qui nous intéresse n'est peut-être pas isolé, et a peut-être bien beaucoup plus d'importance que nous ne l'imaginons.

[*Texte*]

Before she became Speaker, Madame Sauvé was a government Minister and her husband was very active in business. I am not sure how they sorted it out, but there certainly was a potential there. Spouses can be male as well as female, and spouses can have a very active business career. More and more women of course are having active business careers as well.

These questions in the second part of Mr. Rodriguez' motion are not dealt with at all, it would appear, by the investigation which we are told will soon be launched by the Prime Minister. It seems to me it is important that somewhere, somehow, Members of Parliament become seized of the issue. Perhaps we made a mistake in not asking that the September 9 package of information distributed to Members and made public be considered by the committee at that time.

But let us learn from our mistake, if it was a mistake. Let us seize on this issue now, in order to protect ourselves as Members of Parliament, protect the privileges of the House, and try to ensure this kind of situation—to the extent that it may have been based on misunderstanding—does not recur in the future.

For those reasons, Mr. Chairman, I welcome your ruling that it is in fact okay for the committee to seek a reference in, I would hope, a thoughtful and constructive way. I have certainly been very heavily involved in this issue since it broke a fortnight ago Tuesday. I have tried to maintain that tone and maintain a seriousness of purpose about this particular issue. I would hope this committee could rise above the regrettable antics of a couple of members of one caucus, and in fact take on this responsibility which I really do not believe and—as a letter from my leader indicates—as a party we do not believe, can successfully be fobbed off on fact-finding committee.

My final point, Mr. Chairman, is that however you cut it, it seems to me this issue is going to come back in one form or another to this committee. Let us assume the members in their wisdom decide to reject this motion now. Then let us just suppose the terms of reference of the fact-finding group or committee are in fact judged to be wanting, which is a very real possibility. The committee may come back into it right there and say, we cannot put up with this.

I will just make the final point very briefly, Mr. Chairman. Whether or not the fact-finding committee's terms of reference are adequate, after the report is completed, if this is what the government intends to do, we are still going to desire to consider these matters here at that time. Because this is a matter of urgent public concern, I think it is undesirable to leave it for what could be a matter of months if not years, rather than seizing of it now while it is on peoples minds.

Mr. King: In response to some of Mr. Boudria's points, I would have to believe one is limiting the interpretation of the Prime Minister's letter of September 9 to one very narrow perspective to suggest, or in fact to state, that an impartial inquiry by other than this committee, represents a contradic-

[*Traduction*]

Avant qu'elle ne devienne présidente de la Chambre, Mme Sauvé était ministre et son mari était un homme d'affaires très actif. Je ne sais comment ils avaient réglé ce problème, mais il est évident qu'ils auraient pu se trouver dans la même situation. N'importe quel conjoint peut faire carrière dans le monde des affaires, et cela vaut autant pour les hommes que pour les femmes, puisqu'un nombre croissant d'entre elles se lancent dans ce domaine.

Quoi qu'il en soit, ces questions, mentionnées dans la deuxième partie de la motion de M. Rodriguez, ne semblent pas devoir faire l'objet de l'enquête qu'annoncera bientôt le Premier ministre, si nos informations sont exactes. Il me semble néanmoins très important que les députés en soient saisis, et peut-être avons-nous fait une erreur en ne demandant pas que notre comité soit également saisi de la documentation du 9 septembre distribuée aux députés et au public.

Tirons néanmoins les enseignements de notre erreur, si nous en avons fait une. Examinons de près ces questions, afin de préserver notre intégrité de députés, de préserver les privilèges de la Chambre, et de veiller à ce que ce genre de situation, résultant d'éventuels malentendus, ne puisse se reproduire à l'avenir.

C'est pour toutes ces raisons, monsieur le président, que je serais particulièrement heureux que vous acceptiez que notre comité demande un mandat à la Chambre, afin de nous permettre d'agir de manière réfléchie et constructive. Je m'intéresse de très près à cette affaire depuis qu'elle a éclaté, il y a une quinzaine de jours, et je me suis toujours efforcé d'adopter à son sujet une attitude très pondérée. J'espère que nous parviendrons tous à maintenir ce genre d'attitude, et à éviter les singeries regrettables auxquelles se sont livrés deux membres d'un autre parti. En fait, j'espère que nous aurons la maturité requise pour assumer cette responsabilité car je ne crois pas, et mon parti non plus, comme le montre la lettre de mon chef, que l'on puisse se débarrasser du problème en le confiant à un comité d'enquête extérieur.

Pour terminer, monsieur le président, je dirais que ce problème reviendra hanter notre comité si nous ne parvenons pas à vider l'abcès. Supposons en effet que cette motion soit rejetée et que la population estime que le mandat confié à un éventuel comité d'enquête soit trop restrictif, chose tout à fait concevable. Notre comité pourrait alors fort bien revenir dans l'arène et dire qu'il trouve la situation intolérable.

Je ferai un dernier commentaire en guise de conclusion. Que le mandat du comité d'enquête soit ou non adéquat, nous reviendrons plus tard sur cette question, lorsque nous voudrons examiner son rapport. Cependant, puisque le problème est relativement urgent, je ne crois pas qu'il soit souhaitable de le laisser de côté pendant plusieurs mois, voire plusieurs années.

M. King: En réponse à M. Boudria, je dois dire qu'il interprète la lettre du Premier ministre du 9 septembre de manière extrêmement restrictive lorsqu'il affirme qu'un organisme autre que notre comité ne pourrait effectuer une enquête impartiale. Pour ma part, je ne vois pas la difficulté,

[*Text*]

tion to the statement made by the Prime Minister on September 9. I do not see any contradiction whatsoever. It is discharging a responsibility. The government can discharge a responsibility to Parliament by causing the facts to be made known through an impartial inquiry.

The question is: How do we get an impartial inquiry? An impartial inquiry has been called for by the former Minister, Sinclair Stevens; by the Prime Minister; by the opposition; by government Members. I think the public is seized of the necessity, and I would hope the media also is supportive of that. How do you get an impartial inquiry? This is the matter we should be most concerned with.

• 1150

In this regard, I might read from an article by Douglas Fisher on May 14, *The Toronto Sun*. Douglas Fisher, former NDP Member of Parliament, says this:

> The Opposition will continue to play the case in question period. Asserting the inquiry into it is a traditional chore for a House committee. Their argument is impractical given both the bad temper and proven record of excessive partisanship and mistrust across Party lines within this House.

He makes this observation, "This Parliament has found its level with the Grits' rat pack".

I would like to refer to some of the statements made in the House last Monday when the matter was debated to see if it is indicative of an impartial attitude towards the subject. Here is what the Leader of the Opposition said:

> We know that the $2.6 million loan was solicited successfully by Mrs. Stevens on behalf of her husband.

Do we know that? I do not think we do. The inference there is that she was acting as an agent of her husband in that matter. I think this is prejudging, and I find this, coming from the Leader of the Opposition, not to show any great degree of impartiality, not to raise the stature of the debate, but in fact to lower it.

He went on to say:

> It is obvious that not only was there not proper conduct, obviously there is plenty to hide.

We are trying to get the inquiry out into the open, but the accusation is that the government is attempting to hide something. He says "This goes right to corruption". That does not sound too impartial.

Here is another speaker, a Liberal Member:

> We have a blatant example of a Minister who, through his spouse, is using the interests of the country to serve his own family business.

Is that a decent analysis and an impartial analysis of the situation? He goes on to say:

[*Translation*]

car j'estime que le gouvernement ferait parfaitement son devoir à l'égard du Parlement en demandant à une commission d'enquête impartiale de faire la lumière sur les faits.

Le problème qui se pose est de savoir comment procéder à une enquête impartiale, puisque c'est précisément ce que demandent l'ex-ministre, Sinclair Stevens, le Premier ministre, les députés de l'Opposition, et les députés du parti au pouvoir. Par ailleurs, puisque la population semble convaincue de la nécessité d'une telle enquête, j'espère que les médias en appuieront le principe. La question consiste donc à savoir comment entreprendre une enquête impartiale.

Pour y répondre, je lirai un article de Doug Fisher, publié le 14 mai par le *Toronto Sun*. Voici ce que déclarait Doug Fisher, ancien député NPD:

> L'opposition continuera de faire mousser l'affaire durant la période des questions, en réclamant que l'enquête soit confiée à un comité de la Chambre. Cette solution ne peut cependant être retenue, étant donné que les esprits des députés sont surchauffés, et que les débats de cette Chambre sont beaucoup trop entachés de partisanerie et de méfiance.

Il déclare ensuite que «les débats à la Chambre des communes ne volent pas très haut, et on peut faire confiance à la bande des quatre roquets libéraux pour y veiller».

Puisque certains nous parlent d'analyse impartiale du problème, examinons quelques uns des arguments avancés à ce sujet lors du débat qui s'est tenu en Chambre lundi dernier. Voici ce que disait le chef de l'Opposition:

> Nous savons que Mme Stevens a obtenu un prêt de 2,6 millions de dollars au nom de son mari.

Ah oui? Le savons-nous vraiment? Je ne le crois pas. On veut simplement faire croire que Mme Stevens a agi dans l'intérêt de son mari, ce qui me paraît être un jugement par trop hâtif. De fait, ce genre d'argument, venant du chef de l'Opposition, ne révèle pas beaucoup d'impartialité et ne contribue aucunement à rehausser la qualité du débat.

Il a aussi déclaré ce qui suit:

> Il est évident non seulement qu'il y a eu un comportement inadéquat, mais aussi qu'on a beaucoup à cacher.

Au moment où nous voulons entreprendre une enquête impartiale, on accuse ainsi le gouvernement de vouloir dissimuler certaines choses. Le chef de l'Opposition dit d'ailleurs plus loin que «c'est de la corruption pure et simple». Est-ce là une preuve d'impartialité?

Voici ce qu'a déclaré un autre député libéral:

> Nous avons ici l'exemple flagrant d'un ministre qui, par le biais de son conjoint, met les intérêts de la nation au service de ses propres affaires familiales.

Est-ce là une analyse honnête et impartiale? Plus loin encore:

[*Texte*]

The actions of the Minister's family in using his public office to buttress and swell their own private coffers is absolutely, totally, and categorically wrong.

Did they use his private office? That is what we want to know, but the accusation is made, the conviction is already assumed by the statement. Then this statement: "The Parliamentary—"

Mr. Cassidy: On a point of order, I will be very brief to Mr. King. All that needs to be seen is whether or not there was a potential conflict of interest. That is the point, and I think—

The Chairman: Order, Mr. Cassidy, that is debate, not a point of order.

Mr. King: The question is whether the parliamentary process is one in which an impartial inquiry is likely to be successful, notably in the aspect of impartiality.

Here is another statement:

The Parliamentary process has been subverted by Members on the government side of the House, like the Deputy Prime Minister, the Prime Minister, and the Minister of Regional Industrial Expansion, who have no intention of answering to the public for the way in which they have been ripping off the system.

Is that an impartial statement?

... private loans which were obtained by members of the Steven family as a result of his position.

It seems to me we have convicted already.

• 1155

This one:

The former Minister was using his postion as a Minister of the Crown in an effort to secure loans for his family business through the agent of his wife

This is a very direct and damaging statement, if it is to be seen as coming from an impartial source. Let me continue:

to secure loans for his family business through the agent of his wife, and that companies in which he had a majority interest were, in fact, benefiting because of his ministerial connections.

The point we are really making is this: Is it possible to conduct an impartial hearing in this forum? It is possible if there is the political and moral will to do so, but I am sorry to say it does not very often show up in this forum. It has been pointed out that the majority of this committee is composed of government members. Maybe one should not make inferences, but I can see if a decision exonerating the Minister was forthcoming from this committee because of the facts brought out, the results would be attacked as being politically motivated.

Mr. Chairman, I believe the only way to get the facts without distortion and without partiality is to go outside the

[*Traduction*]

Le fait que les membres de la famille du Ministre aient profité des responsabilités publiques de ce dernier pour garnir leurs propres coffres est absolument, totalement et catégoriquement inacceptable.

Est-il vrai que les membres de la famille du Ministre ont exploité les responsabilités publiques de ce dernier? C'est précisément ce que l'on cherche à savoir, mais il est clair que, pour l'auteur de cette déclaration, l'affaire est entendue. Il dit aussi que «La procédure parlementaire . . . »

M. Cassidy: Un bref rappel au règlement, monsieur le président. Tout ce que l'on veut savoir, c'est s'il y avait ou non un risque de conflit d'intérêt. Voilà le problème et je pense . . .

Le président: À l'ordre, M. Cassidy. Il ne s'agit pas d'un rappel au réglement mais d'un début de discussion.

M. King: La question est de savoir si la procédure parlementaire permet d'entreprendre une enquête impartiale.

Voici un autre extrait:

La procédure parlementaire a été violée par les députés du parti au pouvoir, par le vice-premier ministre, par le Premier ministre et par le ministre de l'Expansion industrielle régionale, qui n'ont aucunement l'intention de rendre des comptes à la population sur la manière dont ils ont arnaqué le système.

Est-ce là une déclaration impartiale?

... des prêts privés obtenus par les membres de la famille de M. Stevens en profitant de son poste.

Il me semble que le prévenu est déjà condamné.

Et encore :

L'ex-ministre profitait de son poste de ministre pour essayer d'obtenir des prêts pour son entreprise privée, par l'intermédiaire de son épouse . . .

Voilà une accusation tout à fait directe, qui me semble loin d'être impartiale. Je continue la même phrase :

... et les entreprises dans lesquelles il détenait un intérêt majoritaire profitaient de ses contacts ministériels.

Voici donc la question que je pose : est-il possible d'entreprendre une enquête impartiale dans une telle arène? Je répondrais par l'affirmative si je constatais que tous les députés en ont la volonté politique et morale, mais je regrette de devoir dire que tel n'est pas le cas. Quelqu'un a souligné tout à l'heure que ce comité est composé en majorité de membres du parti au pouvoir. Peut-être ne devrais-je pas tirer de conclusions hâtives, mais je n'ai aucune difficulté à imaginer certains députés allant clamer sur tous les toits, au cas où nos travaux nous amèneraient à exonérer le Ministre, que nos conclusions étaient entachées de motivations politiques.

À mon avis, monsieur le président, c'est seulement en nous adressant à quelqu'un de l'extérieur de la Chambre des

[*Text*]

system through the appointment of someone who has the confidence of us all. We do not want an inquiry the results of which will be suspect. Nothing will be gained by this. We want to get at the facts. We want the Minister to have the opportunity to explain his case to an impartial jury or inquiry. We also want those who have made these accusations to have the opportunity to express their concerns. I personally believe we cannot get such impartiality from this very political forum.

The Chairman: Thank you, Mr. King. Mr. Malépart.

M. Malépart: Merci, monsieur le président.

Je dois vous dire tout d'abord que je ne partage pas l'avis des deux députés ministériels. Surtout, je trouve triste la conclusion à laquelle en vient le député qui vient de prendre la parole. M. King affirme publiquement qu'il ne peut trouver, parmi les 280 députés, une dizaine de députés assez impartiaux pour discuter de ce cas-là. À quoi servent donc tous les comités? M. King croit que les dés sont pipés. Il est vrai qu'il serait difficile de trouver parmi les députés conservateurs des gens qui n'ont pas été mêlés de près ou de loin à des conflits de patronage ou à des scandales, avec tout ce qui est arrivé depuis deux ans. Il est vrai que du côté libéral ou du côté néo-démocrate, il y a des parlementaires qui sont plus partisans que d'autres.

• 1200

Cependant, contrairement à M. King, je pense qu'il serait possible de trouver, du côté ministériel comme du côté des partis d'opposition ou des députés indépendants, des gens qui désirent non seulement juger l'attitude de M. Stevens, mais aussi laver la réputation du Parlement qui a été entachée par le cas Stevens et par plusieurs autres cas antérieurs. Encore ce matin, on entendait parler d'un autre cas.

Les députés conservateurs disent qu'il faudrait poser une question de privilège à la Chambre. Je pense que les députés ont deux choix: se lever à la Chambre et poser une question de privilège ou, comme ils ont choisi de le faire, s'adresser à ce Comité. Le cas Stevens et tout ce qui s'ensuit ne porte pas atteinte à la réputation d'un seul député, mais à l'ensemble des parlementaires. C'est pour cela que les députés du NPD et du Parti libéral ont présenté une demande au Comité des élections, des privilèges et de la procédure.

J'invite les députés conservateurs à réfléchir avant de prendre position. Pourquoi est-il important que le cas soit étudié à ce Comité? Si le premier ministre veut nommer une personne impartiale, c'est son privilège, mais cette initiative est vouée à l'échec, compte tenu de la lettre du premier ministre dans laquelle il dit qu'il veut nommer quelqu'un qui lavera M. Sinclair Stevens de tout soupçon.

Pour ma part, je ne veux pas seulement savoir si M. Stevens est coupable ou non. Je veux savoir si M. Nielsen a fait son devoir, s'il a appliqué les directives sur les conflits d'intérêts. Je veux savoir si M. Nielsen et le premier ministre, qui ont défendu pendant deux semaines M. Sinclair Stevens, qui a tout de même fini par démissionner, avaient rencontré l'épouse de

[*Translation*]

communes et bénéficiant de la confiance de chacun d'entre nous que nous pourrons faire objectivement la lumière sur tous ces faits. Nous ne voulons pas que les résultats de l'enquête soient sujets à caution, nous n'aurions rien à y gagner. Nous voulons que les faits soient bien établis, et nous voulons que le Ministre puisse s'expliquer devant un jury impartial. Nous voulons aussi donner à ses accusateurs la même possibilité de venir s'expliquer. J'estime personnellement qu'une arène aussi politisée que celle-ci ne nous donne aucune garantie d'impartialité.

Le président: Merci, M. King. M. Malépart.

M. Malépart: Thank you, Mr. Chairman.

First of all, I have to say that I do not share the opinion of the two government members, and I am deeply saddened by the statements I have just heard. If, as Mr. King just stated, we are unable to find ten impartial members of Parliament out of 280 to examine this matter, what is the use of all our committees? Mr. King believes that the dice are loaded, and I admit that it might be very difficult to find Conservative members of Parliament who were not either closely or remotely linked to patronage scandals, considering everything that has happened during the past two years. It is also true that some of the members are more partisan than others, even in the Liberal party and in the NDP.

However, unlike Mr. King, I believe it will be possible to find on both sides of the House members who will be willing not only to pass judgement on the behaviour of Mr. Stevens but also to improve the reputation of Parliament, which has been sullied by the case of Mr. Stevens and by several other previous cases. Just this morning we heard of another case of a similar nature.

The Conservative members say that someone should raise a question of privilege in the House, but I believe that members of Parliament have two alternatives: either they ask a question of privilege in the House, or, as they have chosen to do, they refer the matter to this committee. The case of Mr. Stevens brings disrepute not only on one given member of Parliament, but on every one of us, and that is why one member from the NDP and one from the Liberal Party have made this request to the Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure.

I would urge all the Conservative members of Parliament to consider this matter with utmost seriousness. Why is it important that this matter be referred to this committee? Of course, the Prime Minister has the privilege of appointing an impartial third party, but this alternative cannot succeed, since he has stated in his letter that he wants to appoint someone whose role will be to clear Mr. Stevens' name.

As far as I am concerned, I want to know not only if Mr. Stevens is guilty or not, but also if Mr. Nielsen has carried out his duty and applied the guidelines on conflicts of interest. I want to know if Mr. Nielsen and the Prime Minister, who came to the rescue of Mr. Stevens for two full weeks before he finally resigned, had met with Mr. Stevens' wife before

[*Texte*]

M. Stevens avant de décider qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts. Ces gens-là avaient-ils fait une enquête ou s'étaient-ils contentés de croire le ministre sur parole? Même si l'enquête d'une personne de l'extérieur établit la culpabilité de M. Stevens, on n'aura rien réglé. Il restera toujours un point d'interrogation: comment se fait-il que le premier ministre ait caché la vérité pendant deux semaines, qu'il ait défendu son ministre? C'est la question que les gens se sont posée à la suite du scandale du thon: comment se fait-il que M. Nielsen, vice-premier ministre, ait défendu le ministre Fraser à la Chambre pendant deux semaines alors qu'il est maintenant reconnu coupable?

Cette question concerne tous les députés. Ce n'est pas l'affaire de Stevens, de Mulroney, de Malépart ou de King. C'est l'affaire de tous les parlementaires présents et à venir. Si on accepte un tel précédent, qu'une telle situation soit réglée par une décision du premier ministre qui veut laver un de ses ministres de tout soupçon, le scandale continuera de traîner.

Dans chacune de nos circonscriptions, l'affaire Stevens, avec tout ce qui est arrivé depuis deux ans, est devenue une farce. De plus en plus, la population perd confiance dans l'institution. Si cette institution a perdu sa crédibilité, c'est à cause du comportement des ministres et des parlementaires. Ce sont donc les ministres et les parlementaires qui doivent rétablir cette crédibilité.

C'est ce Comité, à mon avis, qui peut le mieux restaurer cette crédibilité. Si les députés ministériels disent à l'avance qu'ils ne sont pas capables de trouver dans leur parti cinq ou six députés honnêtes pour faire enquête sur ce cas, aussi bien abandonner et admettre que le Parlement est pourri.

• 1205

Pour ma part, je suis persuadé que du côté ministériel comme du côté des néo-démocrates et des libéraux, il existe des gens qui accepteraient d'enquêter objectivement, dans un esprit non partisan, au Comité des élections, des privilèges et de la procédure, sur toute la situation de M. Stevens, des conflits d'intérêts et de la décision de M. Mulroney de protéger son ministre pendant deux semaines. Les députés conservateurs ont fait leurs preuves dans les dossier de M. Axworthy et de M. Mackasey. Ils avaient mis de côté la partisannerie alors qu'ils auraient pu profiter de la situation. Le passé est garant de l'avenir.

Contrairement à ce que pense monsieur King, les députés conservateurs se sont alors montrés responsables parce qu'ils savaient très bien que s'il y avait apparence de partisannerie dans les délibérations, ils seraient démolis par les media. Je pense que l'on peut faire confiance à une majorité de députés qui siégeraient à ce Comité, et je suis persuadé que l'on peut faire confiance aux media d'information pour s'assurer que ce Comité étudie le cas de M. Stevens avec toute l'impartialité voulue.

Merci, monsieur le président.

[*Traduction*]

deciding that there was no conflict of interest. Had they made any inquiries or had they just taken Mr. Stevens' word at face value? Nothing will be resolved by an outside commission of inquiry, even if it finds that Mr. Stevens was guilty, because we will still wonder how it could have happened that the Prime Minister tried to hide the truth during two weeks, while he was defending his minister. This is exactly the same problem that the Canadian people had with the tuna scandal: they wondered why Mr. Nielsen, Deputy Prime Minister, came to the rescue of Mr. Fraser in the House during the two weeks before he was found guilty.

This issue involves all the members of Parliament. It is not important only for Mr. Stevens, Mr. Mulroney, Mr. Malépart or Mr. King; it is a most serious matter for all parliamentarians, present and future. If we accept this precedent, that is, allow such a problem to be solved by the decision of a Prime Minister who only wants to clear the name of his minister, the scandal will just linger.

Considering everything that has happened during the past two years, the Canadian people think that the Stevens case has become a pitiful joke. They are increasingly losing confidence in the institution of Parliament, and that can be traced directly to the behaviour of some ministers and parliamentarians. It is they who have to work to regain this confidence.

And I am convinced that it is this committee that would be best able to re-establish our credibility. If the government members begin by saying that they will not be able to find in their midst five or six decent people able to contribute to such an inquiry, we may as well lock up the doors of this House, because it will mean that there is indeed something rotten in the state of Canada.

Fortunately, I am convinced that there are members within the governing party as well as within the Opposition who will agree to work impartially and without partisanship on the Committee on Elections, Privileges and Procedure, in order to deal with the Stevens case, with the conflict of interest guidelines, and with Mr. Mulroney's decision to protect his minister for two weeks. The inquiries carried out about Mr. Axworthy and Mr. Mackasey have shown that Conservative members of Parliament are able to put partisanship aside, even at a time when they could have tried to take advantage of those situations. Your behaviour at that time can vouch for your behaviour in the future, gentlemen.

Despite Mr. King's opinion, Mr. Chairman, the Conservative Members of Parliament did show at the time that they could act responsibly because they knew that the media would pounce on them if they gave any appearance of partisanship during those debates. That is why I believe that we could trust the Conservative majority on this committee and why I believe that we can trust the media to make sure that this committee deals with Mr. Stevens' case with all the necessary impartiality.

Thank you, Mr. Chairman.

[*Text*]

The Chairman: Thank you, Mr. Malépart. Mr. McCuish.

Mr. McCuish: Thank you, Mr. Chairman. The question is whether or not this standing committee of the House of Commons should sit in judgment of a Minister of the Crown. I have listened very carefully to everything that has been said, both by my own collegues on this side and by members of the opposition.

One thing that strikes me is that Mr. Cassidy and Mr. Boudria have indeed articulated their points. They have listened to themselves and then walked away—

The Chairman: Order, please. I think it is out of order to reflect on the presence or absence of members, in the House as well as in the committee.

Mr. McCuish: All right. I will retract that. Then their minds have walked away.

I listened at the last meeting to Mr. Ian Deans. I do not recall when I was more impressed with the articulation and the sincerity of a Member of Parliament in setting out the dignity that he looks for in the House of Commons and what he would like to see in each and every member of the House of Commons. Mr. Deans himself would not deny that while that is beautiful philosphy, it just does not work.

I have listened to points made in respect of the motion and its amendment. Everything that has been said has, in my view, been directed to a pre-conceived notion that the former Minister is guilty as alleged by the media. I cannot understand how members opposite feel they are qualified to sit in judgment, with that pre-conceived notion.

The *Minutes of Proceedings and Evidence* will show, Mr. Chairman, that time and time again when statements have been made by the members opposite, they have made up their minds as to guilt or responsibility on the part of the former Minister. They can hardly wait to get them into their forum or into their den.

• 1210

My friend Mr. Malépart touches on the philosophy expressed by Mr. Deans that surely there are 10 Members of Parliament who could be impartial on this issue. The problem is that those 10 Members of Parliament are not members of this standing committee.

Mr. King: Necessarily.

Mr. McCuish: I will not change that.

I do not want to be any part of a kangaroo court, which this would obviously be. I do not think anybody should sit in judgment when they have blood on their teeth, and there is nothing at all in the material provided from the Prime Minister on September 10 that states that this type of situation should be considered by this committee.

I think Mr. King has expressed my views, and I will not prolong them.

The Chairman: Mr. Caldwell.

[*Translation*]

Le président: Merci, M. Malépart. M. McCuish.

M. McCuish: Merci, monsieur le président. Le problème consiste à savoir s'il appartient à ce comité permanent de la Chambre des communes de juger un ministre, et j'ai écouté avec beaucoup d'attention tous les arguments qui viennent d'être présentés, tant par mes collègues du parti au pouvoir que par les députés de l'opposition.

Je suis cependant frappé par le comportement de M. Cassidy et de M. Boudria qui, après avoir fait leur petit discours et s'être écoutés soi-même, ont tout simplement pris la porte.

Le président: À l'ordre. Les députés ne sont pas autorisés à faire des commentaires sur la présence ou l'absence de leurs collègues en Chambre ou en comité.

M. McCuish: Très bien, je retire ce que j'ai dit. Disons que c'est leur esprit qui a pris la porte.

Lors de la dernière réunion, j'ai écouté M. Ian Deans avec beaucoup d'attention, et je dois dire que j'ai rarement entendu un député s'exprimer avec autant de sincérité et de ferveur au sujet de la dignité que l'on est en droit d'attendre de la part de chacun des représentants du peuple. Je suis cependant convaincu que M. Deans lui-même conviendra que c'est là beaucoup trop demander.

Tout ce qu'on a dit jusqu'à présent au sujet de la motion et de l'amendement me semble indiquer clairement que les intervenants sont déjà convaincus de la culpabilité de l'ex-ministre, tout comme les médias. Je ne vois donc pas comment les membres de l'Opposition peuvent s'imaginer qu'ils sont qualifés pour faire partie d'un jury impartial, puisqu'ils ont cette idée préconçue.

Quiconque lira le procès-verbal de cette réunion sera bien obligé de conclure que les députés d'en face ont déjà pris leur décision quant à la culpabilité ou à la responsabilité de l'ex-ministre. Ils n'attendent plus qu'une chose: descendre dans l'arène pour en découdre.

Mon ami, M. Malépart, exprime une philosophie très proche de celle de M. Deans lorsqu'il affirme qu'il doit bien y avoir au sein de ce Parlement dix députés suffisamment impartiaux pour juger de cette question. C'est bien possible, mais le problème est qu'ils ne font pas partie de ce Comité permanent.

M. King: Pas nécessairement.

M. McCuish: J'en suis convaincu.

Pour ma part, je ne veux pas faire partie d'un tribunal de guignol, et c'est manifestement ce que deviendrait ce Comité. Je ne reconnais pas à ceux qui ont du sang sur les crocs le droit de se porter juges dans cette affaire, et je ne trouve rien dans la documentation fournie par le Premier ministre le 10 septembre qui justifie que ce genre de situation soit confiée à ce comité.

Pour le reste, je partage l'opinion de M. King et je n'ai rien à ajouter.

Le président: Monsieur Caldwell.

[*Texte*]

Mr. Caldwell: I appreciate the opportunity to speak on this particular issue.

I have some difficulty with the motion that has been proposed by Mr. Rodriguez. I think it is rather unfortunate, possibly, that we cannot support the motion. It is unfortunate that Members of Parliament cannot sit and judge our fellow members, but I think what has gone on so far and what has gone on in other committees simply makes it impossible for possibly any committee of Parliament to sit impartially.

I agree with the opposition members that we should be judged maybe by our peers, but I think this situation has gotten to the point where it becomes almost impossible because there are those biases that do appear—on both sides of the table, as a matter of fact. Unfortunately, I cannot see the Minister getting a proper hearing in this setting. I think the precedent has been set a week or so ago when we saw the spectacle at the Regional Industrial Expansion meeting of the type of interrogation that some of our opposition members appear to want to get into, and I do not think the spectacle should be held at this particular meeting, either.

It is a very serious situation, and I do not believe chasing people down the streets in downtown Ottawa is the right approach that we should be taking in trying to find out what actually has taken place in this particular instance. Certainly for the Minister's sake, I think he deserves an impartial outside investigation.

A lot of reference has been made to the Prime Minister's statement on September 9. I have once again read it, and I have no problem with it. The opposition members have not put into the record the total paragraph they refer to, and, if they would read on, it says:

> From time to time circumstances may arise that call for an impartial person to conduct an investigation as to fact.

I have no trouble with that. It is English. It is very straightforward. To me the Prime Minister has laid it down quite appropriately. I do not know what could be clearer.

I am sure the Prime Minister recognized the fact that certainly, the way the committee and the opposition have been handling this whole situation, and with the kinds of actions that have taken place in the past by the opposition, outside the House, outside committees and inside committees, to get an impartial person from outside is the only route that can possibly be taken.

I also have some concern about the letter Mr. Rodriguez brought from his leader this morning where he says:

> It is quite clear that whoever

and I repeat "whoever":

> might accept the responsibility for this inquiry, should it be established, would begin with a biased mandate.

• 1215

Mr. Chairman, is the Leader of the New Democratic Party indicating that there is not one soul in Canada that can be

[*Traduction*]

M. Caldwell: Je suis heureux de pouvoir m'exprimer sur cette question, monsieur le président.

J'ai cependant quelque difficulté à accepter la motion de M. Rodriguez, et croyez bien que je le regrette. Je déplore en effet que les députés ne puissent collectivement porter un jugement sur un de leurs collègues, car j'estime que ce qui s'est passé jusqu'à présent, notamment dans d'autres comités, ne permet plus à aucun comité parlementaire de faire son travail de manière impartiale.

Je conviens avec les députés de l'Opposition qu'il serait sans doute préférable que nous soyons jugés par nos pairs, mais la situation actuelle s'est tellement dégradée que cela est devenu quasiment impossible. Il y a beaucoup trop d'idées préconçues sur cette affaire, et des deux côtés de la Chambre d'ailleurs. Hélas, je ne pense pas que le ministre puisse obtenir justice dans ce contexte, comme le montre le précédent établi il y a une semaine ou deux par le spectacle auquel se sont livrés les membres du Comité de l'Expansion industrielle régionale. Je ne tiens pas à ce que nos propres délibérations dégénèrent de cette manière.

Le problème dont nous sommes saisis est très grave, et je ne crois pas que c'est en pourchassant les gens dans les rues d'Ottawa qu'on parviendra à savoir ce qui s'est vraiment passé. Par ailleurs, je suis convaincu que le ministre mérite que son cas soit examiné par un enquêteur impartial de l'extérieur.

Bon nombre d'intervenants parlent de la lettre du 9 septembre du Premier ministre, mais, en ce qui me concerne, elle ne me cause aucune difficulté. Les députés de l'opposition n'ont cependant pas cité la totalité du paragraphe qui leur paraît important. Le voici:

> De toute évidence, il pourra à l'occasion s'avérer nécessaire qu'une tierce partie procède à un examen impartial de la question.

Cette phrase ne me pose aucun problème. Elle est parfaitement claire. Elle exprime une opinion tout à fait appropriée du Premier ministre.

Je suis convaincu que celui-ci était d'ailleurs parfaitement conscient de la nécessité de faire appel à un arbitre impartial de l'extérieur, étant donné la manière dont le Comité et l'Opposition se sont emparés de cette question, et considérant certains actes répréhensibles de la part de l'Opposition, à l'extérieur de la Chambre et durant certaines séances de comités.

J'ai par contre certains problèmes avec la lettre du chef du NPD, que nous a apportée M. Rodriguez ce matin. Il y est notamment dit ce qui suit:

> De toute évidence, quelle que soit la personne . . .

Je souligne l'expression «quelle que soit la personne».

> . . . qui accepte la responsabilité de mener cette enquête, si enquête il y a, son mandat lui donnera un parti pris.

Monsieur le président, le chef du Nouveau Parti démocratique veut-il dire par cette phrase qu'il n'existe personne au

[*Text*]

impartial? He is also judging it before the mandate has been laid down as to what this person is going to do, or what his job is going to be. But I have great difficulty saying that there is not one Canadian or anyone in the world that we can find who will not begin with a biased mandate. I mean, really, I find that a great difficulty.

In the past, I think we have found many people who have conducted inquiries of this type who certainly were not biased.

Mr. Rodriguez: On a point of order.

The Chairman: Order, please, Mr. Caldwell. Order! Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: I know the hon. member does not want to mislead the committee in a deliberate fashion, but in fact he is not putting the perspective here. It seems to me that it was the Prime Minister who started out with the bias, that in fact he will establish—

The Chairman: Order, Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: —through this committee that will prove Mr. Stevens did not have any conflict.

The Chairman: Order, Mr. Rodriguez! I am sorry, that is not a point of order. It is debate.

Mr. Rodriguez: Well, he should tell the whole story.

Mr. Caldwell: Mr. Chairman, it seems that when we do try to bring forth the facts as laid down in the letter by the Prime Minister of September 9, when he pointed out that there may be times when we have to go to an impartial person outside a committee to bring the facts to light, and when I try to bring forth the point of view of the New Democratic Party where they are indicating that there is not anyone that possibly they could find in Canada that could hold impartial views on the situation, I certainly still have faith in many Canadians and our judicial system, if it is a judge or someone of that type who might be conducting this possible investigation.

So, Mr. Chairman, I would have difficulty supporting the motion. I do not think we have any other alternative, as a matter of fact, whether it is even legal for this committee to request to the House whether or not they can do that. So I would have great difficulty supporting it. Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Caldwell.

I now have completed the first round of members wishing to speak. Before we proceed any further, I would like to say a couple of things.

First, we have had about eight or nine hours of discussion on this general issue. As chairman, I have tried to be patient and to make sure that everyone had opportunity for debate. I have been quite flexible in allowing debate, rather than forcing

[*Translation*]

Canada qui puisse être objectif? J'ai bien l'impression que, pour lui aussi, la cause est déjà entendue, avant même que cette tierce partie indépendante n'ait reçu son mandat. Pour ma part, je vois mal comment on peut prétendre qu'il n'existe personne au Canada ou ailleurs au monde qui puisse entreprendre cette enquête sans parti pris. Franchement, c'est un peu exagéré.

Bon nombre d'enquêtes de cette nature ont déjà été menées dans le passé par des personnes qui n'avaient aucun parti pris.

M. Rodriguez: Un rappel au Règlement, monsieur le président.

Le président: À l'ordre, monsieur Caldwell. A l'ordre! Monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Je sais bien que le député ne voudrait pas induire délibérément les membres du Comité en erreur, et je suis donc obligé de souligner qu'il ne présente pas les choses comme elles devraient l'être. Il me semble en effet que c'est le premier ministre lui-même qui a abordé cette question de parti pris, lorsqu'il a dit qu'il créerait . . .

Le président: À l'ordre, monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: . . . ce comité dans le but de prouver que M. Stevens n'était pas dans une situation de conflit d'intérêt.

Le président: À l'ordre, monsieur Rodriguez! Je regrette, votre intervention n'est pas un rappel au Règlement, c'est un commencement de discussion.

M. Rodriguez: Il faut bien dire les choses comme elles sont.

M. Caldwell: Il me paraît cependant important, monsieur le président, de rappeler les faits tels qu'ils sont relatés dans la lettre du 9 septembre du Premier ministre, où celui-ci affirme qu'il peut être parfois nécessaire de faire appel à une personne impartiale de l'extérieur pour faire la lumière sur les faits. Lorsque j'entends les représentants du Nouveau Parti démocratique dire qu'il n'y a personne au Canada qui soit capable de juger cette question sans parti pris, je dois répondre que j'ai une plus haute opinion non seulement de mes concitoyens, mais aussi de notre appareil judiciaire, puisqu'il se peut que ce soit un juge ou quelqu'un de cette nature qui soit chargé de cette enquête éventuelle.

Il me serait donc difficile d'appuyer cette motion, monsieur le président. De fait, je me demande même si nous ne sommes pas dans l'obligation pure et simple de la rejeter sans autre forme de procès, étant donné que nous ne savons même pas s'il est légal que notre Comité demande à la Chambre de faire telle ou telle chose. Je ne peux donc appuyer la motion. Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Caldwell.

Puisque nous venons de terminer le premier tour, j'aimerais dire quelques mots avant d'entreprendre le second.

Tout d'abord, nous venons de consacrer huit ou neuf heures à cette question de portée générale. J'ai voulu faire preuve de patience et donner à chacun la possibilité de s'exprimer. Plutôt que d'imposer le respect rigoureux de la procédure, j'ai fait

[*Texte*]

everyone to stick strictly to procedure. I have allowed them to get into the substance of the issue and so on.

As I expressed the other day, I do have some concerns with the motion. However, I may suggest to the committee an option it may wish to consider. It would allow the Chair a little flexibility, I guess would be the word, because I am nervous of a ruling that would establish a precedent that I am uncomfortable with, and I expressed that last Tuesday to the committee quite openly and quite freely.

There is a way that the committee can proceed on the motion, and that is if there is an agreement to do it unanimously. The committee could then deal with the question without the Chair getting involved with any sort of precedent. I would suggest that maybe we look at that alternative because of my concerns.

The other thing, I have expressed to some of the members that I have to leave by about 12.45 p.m. and we have another meeting this afternoon in which we really have to get into making some decisions in terms of the direction of the committee. So I would suggest that we have had considerable debate. I think all sides have made their case well. I have to say personally that I have been very proud of the committee, the way the debate has been handled. I have heard some of the best arguments I think I have heard in my six years in Parliament, expressed clearly and well. So I would like to suggest, if the committee wants to consider that option, that this is one way of handling a difficult situation.

Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, since I moved the motion and led off on it, I listened to Mr. Caldwell . . . I listened to my colleague, Conservative aside, and I want to tell you that I am really deeply, deeply disappointed.

• 1220

I am disppointed because what I am hearing from them is that this committee is not impartial when it is given a particular task to deal with. It is really a blot on the escutcheon of Parliament, as I listen to the behaviour of members and the quoting from debate. I was sitting out among the people of Canada, not being a member of the House, and I do not think there was any more fractious House than the 1980 to 1984 Parliament.

The Chairman: Mr. Rodriguez, I am going to stop you for a moment. You are getting back into debate.

Mr. Rodriguez: No, I want to make my summation points. I think it is important, because the point that was raised by Mr. Caldwell and the two speakers of the government group questions whether parliamentarians can in fact deal with questions of privilege in an impartial fashion.

The Chairman: Mr. Rodriguez, can I stop you for a moment, please? I am sorry to interrupt you.

Is it the agreement of the committee to allow Mr. Rodriguez to do his summation arguments and maybe one other member from the government side, and then proceed? Is that agreed, Mr. Boudria?

[*Traduction*]

preuve de souplesse pour que le débat soit le plus franc possible.

Je tiens cependant à rappeler que j'ai certaines réserves au sujet de cette motion, et cela me porte à soumettre une nouvelle option à votre analyse. Je vous demanderai toutefois de n'envisager pour le moment cette option que comme une idée purement abstraite, car je tiens absolument à ne pas créer de précédent que je pourrais regretter, comme je vous l'ai dit franchement et ouvertement mardi dernier.

Peut-être existe-t-il une solution au problème que nous cause cette motion, et peut-être même pourrions-nous adopter cette solution à l'unanimité? Si tel était le cas, le Comité pourrait prendre sa décision sans que le président ne crée de précédent. Peut-être pourrions-nous donc envisager cette option?

D'autre part, j'ai dit à certains membres du Comité que je devrais m'absenter vers 12h45, et nous devrions donc essayer de prendre une décision lors de la séance de cet après-midi. Cette question a déjà fait l'objet d'un large débat, et j'estime que tous les points de vue ont pu s'exprimer. Je dois d'ailleurs souligner que je suis très fier de la manière dont ce débat s'est déroulé, car il m'a donné l'occasion d'entendre certaines des meilleures argumentations que j'aie pu entendre depuis mes six années au Parlement. Je voudrais donc dire que vous pourriez peut-être examiner l'option que je propose, qui nous permettra peut-être de nous dépêtrer d'une situation assez inconfortable.

Monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Après avoir écouté M. Caldwell et mes autres collègues conservateurs, je dois vous dire, monsieur le président, que je suis profondément déçu.

Je suis déçu de les avoir entendus dire que notre Comité ne peut pas être impartial. En outre, par leurs déclarations sur le comportement et les arguments d'autres députés, ils ont sali la réputation du Parlement. Ayant eu l'occasion de suivre les débats de la Chambre de 1980 à 1984, lorsque je n'étais plus député, je puis vous dire que c'est à cette époque que les débats ont été les plus cinglants.

Le président: Je dois vous interrompre, monsieur Rodriguez, car vous reprenez le débat.

M. Rodriguez: Non, je veux simplement résumer mon argumentation. Cela me paraît très important, puisque M. Caldwell et ses deux collègues du parti au pouvoir ont prétendu que les parlementaires seraient incapables de juger objectivement des questions de privilège.

Le président: Veuillez m'excuser, monsieur Rodriguez, je dois vous interrompre un instant.

Les membres du Comité sont-ils tous d'accord pour autoriser M. Rodriguez à faire le résumé de son argumentation, et pour donner la même possibilité à un représentant du gouvernement? Etes-vous d'accord, monsieur Boudria?

[*Text*]

Mr. Boudria: Agreed.

Mr. Caldwell: Unfortunatley, I have to leave, Mr. Chairman, but I guess there are still enough members on the government side. Maybe we could go as briefly as possible.

The Chairman: I think there is consent for that. Mr. Rodriguez, please be brief.

Mr. Rodriguez: I look back to the debates in 1980 on the Axworthy precedent, keeping in mind there was a very fractious Parliament. I mean, the actors were all more or less the same. The Deputy Prime Minister was still a member of the opposition at that time. The former Prime Minister, Joe Clark, was in that House. Lloyd Axworthy was there and they were discussing that whole question of conflict of interest.

In spite of the kinds of fractious differences of opinions we have today, it has always been present in Parliaments of the past. In the 1980 to 1984 Parliament, it was there. Can we forget the bell-ringing incident? It was worse. They were threatening the Speaker of the House. I mean, that was a rabble-rousing bunch if ever there was one, Mr. Chairman. This thing of jumping over tables was nothing compared to the Minister, Otto Jelinek, and others actually lifting their fists to the Speaker. I mean, that was something to behold.

The behaviour of members losing their cool and jumping over tables because of frustration is child's play compared to the behaviour of Members of Parliament in that fractious House. Within that fractious House, on a very serious question of conflict of interest involving Lloyd Axworthy and his brother and some contracts, it is to his credit that he said:

> If hon. members require more details of these matters, I will be happy to have the issue referred to a committee so I may have the issued determined by the high court of Parliament. If you rule that I have raised the prima facia question of privilege, Madam Speaker, I am prepared to move that the matter be referred to the Standing Committee on Privileges and Elections for examination and report, if it is the wish of the House to do so.

Here is a Minister of the Crown offering himself up to come before what has been described by a partial orangutan committee, if the Conservative members are to be believed.

Mr. King: On a point of order. That accusation was not made. The accusation was that—

The Chairman: Mr. King, that is debate.

• 1225

Mr. Rodriguez: I mean, it was clear you were saying when you were quoting that people had a preconceived conviction. If I read the speeches in that debate on conflict of interest, I can pick out Erik Nielsen's comments. The deputy prime minister clearly places himself on the side of this committee, looking at

[*Translation*]

M. Boudria: D'accord.

M. Caldwell: Je dois malheureusement m'absenter, monsieur le président, mais je crois qu'il vous restera suffisamment de députés du parti gouvernemental. Les résumés seront-ils brefs?

Le président: Je pense que oui. Soyez bref, s'il vous plaît, monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Examinons le débat qui s'est engagé en 1980 au sujet de l'affaire Axworthy, à une époque où les débats en Chambre étaient particulièrement hargneux, comme je viens de le dire. Les acteurs étaient à peu près les mêmes qu'aujourd'hui, puisque le vice-premier ministre était alors membre de l'Opposition, et que Joe Clark était Premier ministre. L'affaire Axworthy portait précisément sur une question de conflit d'intérêts.

D'aucuns diront que les opinions exprimées aujourd'hui sont particulièrement tranchées, mais il n'y a rien de nouveau à cela. C'était la même chose entre 1980 et 1984. Avez-vous oublié l'incident des cloches? C'était encore pire. Les députés de l'Opposition menaçaient même le président de la Chambre. Puisqu'on a parlé tout à l'heure d'une bande de quatre roquets, laissez-moi vous dire qu'il y avait à l'époque une autre bande qui faisait une belle pagaille. Nous avons vu récemment une députée libérale sauter par-dessus les tables, mais cela n'était rien par rapport au spectacle du ministre Otto Jelinek, entre autres, montrant le poing au président de la Chambre. Il fallait le voir pour le croire.

Que des députés aient perdu leur sang-froid et aient sauté par-dessus des tables n'est rien par rapport au comportement de certains des députés de la précédente législature. Cependant, dans une atmosphère aussi chargée qu'à cette époque, nous avons eu le grand plaisir d'entendre M. Lloyd Axworthy affirmer ce qui suit, au sujet d'une grave question de conflit d'intérêts le concernant, ainsi que son frère:

> Si des députés veulent obtenir plus d'informations à ce sujet, je serais très heureux que le problème soit renvoyé devant un comité, pour qu'il soit jugé par le plus haut tribunal du pays, le Parlement. Si vous décidez d'accepter ma question de privilège, madame la présidente, je suis prêt à proposer une motion pour que la question soit renvoyée devant le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, afin qu'il l'examine et nous adresse son rapport.

Voilà donc un ministre qui a offert lui-même de venir témoigner devant notre comité de guignol, comme disent les conservateurs.

M. King: Un rappel au Règlement, monsieur le président. Cette accusation n'a pas été proférée.

Le président: Monsieur King, c'est un débat.

M. Rodriguez: Nous avons très bien vu où vous vouliez en venir lorsque vous avez cité des extraits de discours pour essayer de prouver que les députés avaient des idées préconçues. Mais vous auriez aussi pu nous lire des extraits des commentaires d'Erik Nielsen car, en ce qui concerne les

[*Texte*]

questions of conflict of interest. I quote from his speech on March 21, 1983, when he said:

> It is regrettable that the Prime Minister
>
> —referring to Pierre Trudeau:
>
> the author of so many impeccable guidelines, does not seem to be able to grasp the elements of public morality. Perhaps this is natural for someone who makes use of official transportation when he goes on his holidays. Perhaps in a Cabinet in which there are Ministers who telephone judges and others who have a knack of penmanship it is natural to expect a certain elasticity about rules of public behaviour. Perhaps this is also an explanation for the selective amnesia that occurs time after time when we attempt to question Ministers.
>
> Canadians expect something more. They expect standards to be set and they expect standards will be followed. Since the government seems incapable of dealing with the decay in official morality, then Parliament should take on the task. That is the purpose of this motion, and it deserves support from all members of the House.

That was a motion to send the matter to the Standing Committee on Elections, Privileges, and Procedure.

Mr. King: It originated in the House.

Mr. Rodriguez: In those cases it was one, as I said earlier, recognition that the Elections, Privileges, and Procedure committee is the committee to look at the question of ethical behaviour by Members of Parliament.

Secondly, in all of those cases the member himself or herself had asked that the matter be referred. I said in this particular instance the Minister himself recognizes there is a need that some investigation take place. And traditionally it belongs in this committee.

Now, whether he likes it or not, tradition says he should come and face the music. He may not like the questions. He will get tough questions from this side. I am sure he will get tough but fair questions from this side. I am sure he would get tough but fair questions from the government side of the committee. He may not like the questions, but he has to answer them. That is the only way we can actually verify the integrity of Parliament.

That is what we are talking about here. We are not talking about the unfortunate behaviour of a couple of members leaping over tables and chairs. We are talking about something bigger than that. What we are saying if we do not deal with this is we are saying to the people of Canada that Members of Parliament are incapable of handling their own behaviour.

[*Traduction*]

conflits d'intérêts, le vice-premier ministre a adopté des positions clairement favorables à notre Comité. Voici un extrait du discours qu'il a prononcé le 21 mars 1983, et je cite:

> Il est regrettable que le Premier Ministre
>
> —il s'agit de Pierre Trudeau,
>
> l'auteur d'un nombre important de lignes directrices irréprochables, ne semble pas comprendre les rudiments de la moralité publique. C'est peut-être quelque chose de normal pour quelqu'un qui a l'habitude d'emprunter les moyens de transport officiels lorsqu'il part en vacances. Il est peut-être tout à fait naturel que l'on s'attende à une certaine élasticité au niveau des règles de comportement public de la part des membres d'un cabinet dont les ministres n'hésitent pas à téléphoner à des juges ou autres personnalités pour obtenir des recommandations. C'est peut-être également ce qui explique l'espèce d'amnésie sélective qui semble continuellement frapper les ministres lorsque nous essayons de les interroger.»
>
> Les Canadiens attendent autre chose. Ils s'attendent à ce que des normes soient établies et respectées. Etant donné que le gouvernement semble incapable de faire quoi que ce soit pour se débarrasser de la mentalité pourrie de ses fonctionnaires, le Parlement devrait s'en charger. Tel est le sens de ma motion, et elle mérite d'être appuyée par tous les membres du Comité.

Il s'agit d'une motion visant à renvoyer la question au Comité permanent des privilèges, des élections et de la procédure.

M. King: Ça a commencé à la Chambre.

M. Rodriguez: Comme je l'ai dit plus tôt, il s'agit de reconnaître qu'il appartient au Comité de la procédure de se pencher sur le comportement moral des députés.

Deuxièmement, c'est dans chaque cas le député lui-même qui a demandé le renvoi. Dans ce cas particulier, le ministre lui-même a reconnu la nécessité d'une enquête. Tradionnellement, c'est à ce ce comité que la tâche incombe.

Qu'il le veuille ou non, la tradition exige qu'il vienne se défendre. Les questions qui lui seront posées de ce côté-ci ne seront pas tendres. Elles ne seront pas tendres mais elles seront justes. Même si ces questions ne lui plaisent pas, il devra y répondre. C'est le seul moyen dont nous disposons pour nous assurer de l'intégrité du Parlement.

C'est bien de cela qu'il s'agit. Nous ne parlons pas du comportement malencontreux de quelques députés qui auraient sauté par-dessus des tables ou des chaises. Il s'agit de quelque chose de beaucoup plus grave que cela. Il s'agit de quelque chose de beaucoup plus grave que cela. En ne regardant pas les choses en face, nous signifions aux habitants du Canada que les députés ne sont pas capables de se tenir convenablement.

[*Text*]

We are not talking about any legal action. We are talking about integrity of Members of Parliament when dealing with public affairs. That is what we are talking about. If this committee is not the one that has to look at those kinds of issues, who then? When the next issue arises, do we ship it off to somebody's mother or grandmother to look at? What do we do?

The judges say they do not want to touch it. They believe that is a political question. I say it is an indictment of this committee; and I am surprised members of this committee did not have enough faith in the mandate we have as members of the Elections, Privileges and Procedure committee that in fact they want to shuck off their responsibility. It can only be misinterpreted. I am afraid it will be misinterpreted once again. You give all sorts of ammunition to those whose comments have said they are enemies: the press, the media, the opposition. You give them more ammunition to say you are stonewalling again.

So the stonewalling has come out of the House of Commons and it has come right into the committee. Maybe the assistant to the House Leader is here to monitor and to be able to guide decisions of the members on the government side on how to vote.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Rodriguez: Well, that is the charge you leave yourself open to. That is the danger; that the thing just keeps going on and on. I do not want to be part of that kind of game-playing.

So Mr. Chairman, when you ask for my opinion on this question, I do not want to put you into the position, as you think you may be carving some new areas here . . . I want this committee to speak. I want to see what this committee thinks about the motion—and remember, there are two aspects to the motion. One is the specifics regarding Sinc Stevens, and the other one is the whole question of the guidelines. And I want a recorded vote, because I want this committee to go on the record.

Mr. Boudria: Thank you, Mr. Chairman. I listened attentively to the remarks from our colleague from Nickel Belt, and I agree with him. There is only one slight disagreement. It is not major. It is almost a friendly one, I suppose. I would wish that we would not have to have a recorded vote, and that by unanimous consent we could bring this issue to the floor of the House.

• 1230

Mr. Rodriguez: I would hope so but you heard what they were saying.

Mr. Boudria: Well, yes, I was—

Mr. Rodriguez: Well, you come to this committee once.

The Chairman: Order. Order, please. We have conducted ourselves very well to this point. Please, let us not fall apart as we come to the end of our debate.

Mr. Boudria.

[*Translation*]

Il ne s'agit pas non plus d'intenter une action en justice. Il s'agit de l'intégrité des députés en matière d'affaires publiques. C'est de cela qu'il s'agité. Si ce comité ne s'en charge pas, qui s'en chargera? La prochaine fois que le problème se posera, que ferons-nous? Allons-nous nous en décharger sur quelqu'un d'autre?

Les juges ne veulent pas s'en occuper. Ils prétendent qu'il s'agit d'une question politique. Quant à moi, j'estime que c'est là une honte pour ce comité. Je suis surpris que les membres de ce comité n'aient pas suffisamment foi dans le mandat qui a été conféré au comité des privilèges et élections. J'ai l'impression qu'ils veulent fuir leurs responsabilités. Cela sera sûrement mal interprété. Je crains qu'une fois de plus c'est ce qui va se passer. Vous apportez de l'eau au moulin de ceux qui, à leurs propres dires, sont vos ennemis jurés: la presse, les médias, l'Opposition. Vous leur fournissez des raisons supplémentaires d'affirmer que nous faisons de l'obstruction.

L'obstruction n'est plus l'apanage de la Chambre des communes mais aussi celui des comités. L'adjoint du leader de la chambre est peut-être ici pour contrôler ce qui se passe et orienter le vote des députés du gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Voilà le genre d'accusation auquel vous vous exposez. Voilà le danger. Ce genre de situation se répète trop fréquemment. Je ne veux plus jouer à ce jeu-là.

M. Le président, vous m'avez demandé mon opinion. Je n'ai pas l'intention de vous mettre sur la sellette mais j'estime que ce comité doit se faire entendre. Je voudrais que ce comité dise ce qu'il pense de la motion. N'oubliez pas qu'elle comporte deux aspects. Le premier concerne les détails de l'affaire Sinc Stevens et le deuxième porte sur toute la question des directives. Je demande un vote enregistré afin que la position de ce comité soit portée au procès-verbal.

M. Boudria: Merci, monsieur le président. J'ai écouté attentivement les observations de notre collègue de Nickel Belt, et je suis d'accord avec lui à l'exception d'un point mineur. Disons qu'il s'agit plutôt tôt d'une divergence d'opinion amicale. Au lieu de procéder à un vote enregistré, je préfèrerais que, par consentement unanime, nous décidions de saisir la Chambre de cette question.

M. Rodriguez: C'est ce que je souhaiterais, mais vous avez entendu ce qu'ils ont dit.

M. Boudria: Eh bien, oui, j'ai été . . .

M. Rodriguez: Vous êtes déjà venu une fois devant le Comité.

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. Jusuq'à présent, nous nous sommes très bien comportés. Tâchons de continuer jusqu'à la fin de la discussion.

Monsieur Boudria

[*Texte*]

Mr. Boudria: Thank you. I did not mean to provoke everyone into this, Mr. Chairman.

I think, basically, this morning we had a good and thorough discussion. I listened to the presentation from the member for Nickel Belt and I do not think his presentation this morning was unduly provocative. I do not think the presentations made in our last two sessions at which most of us, if not all of us were present, were unduly provocative on the part of members of the government side.

Until this morning that was equally the case for the members on the opposite side to government members. Mr. Chairman, unfortunately that did change somewhat this morning.

I think when it comes to being partisan I have been known to have been that upon occasion. I think the member for Nickel Belt can do it fairly well too. But I do not think we have done that over the last three days. I think we have dealt with an issue which we were of the view deals with our rights and our privileges as Members of Parliament. Those rights and privileges are held by myself and I think all members as being very important and very dear to each and every one of us. When we are dealing with those rights and privileges, I do not think it is necessary for us to be unduly provocative and insulting and so on, or to be accused of having wandering minds and the rest of the good stuff we heard a little while ago.

It has been said, and I think it was by Mr. Caldwell, that members were incapable of adjudicating or dealing with this issue, if I can somewhat paraphrase what he said.

It is not us, Mr. Chairman, who have prejudged this case. It is not us who have even called for this so-called outside independent inquiry. I believe the Prime Minister has, in a way, potentially affected the judgment of this so-called inquiry by himself prejudging the case.

We are not dealing with legal issues here. We are not dealing with the Criminal Code. We are not dealing with hard and fast rules. We are dealing with a code, a set of guidelines, Mr. Chairman, and our conduct as Members of Parliament. A breach of that code deals with ethics.

We cannot call in a police officer, a judge and a jury and ask if this guy or this woman or this Member of Parliament this colleague, is guilty or not guilty of having committed such-and-such. That is not the way it works.

As I said, we are not dealing with laws, at least not as they pertain to our rights and privileges as members of this House and of this committee, Mr. Chairman. We are dealing with our rights, our privileges and our ethics. We are dealing with what is really a code of honour. The code itself does not even specify a penalty for breaching it other than saying, I believe, in section 36 that the person in charge of a public office holder who has breached a code has a right to reprimand him, or something like that. There is not even a penalty listed there.

[*Traduction*]

M. Boudria: Merci. Je ne voulais provoquer personne, monsieur le président.

Nous avons eu ce matin une discussion très intéressante et complète. J'ai écouté l'exposé du député de la circonscription de Nickel Belt et je ne l'ai pas trouvé indûment provocateur. Je n'ai pas non plus trouvé indûment provocatrices les exposés faits par les députés de la majorité lors de nos deux dernières réunions, auxquelles nous avons, je crois, presque tous participé.

Jusqu'à ce matin, on pouvait en dire autant des exposés des députés de l'Opposition. Malheureusement, monsieur le président, les choses ont un peu changé.

J'ai la réputation d'avoir parfois des préjugés, et je crois qu'on peut en dire autant du député de la circonscription de Nickel Belt. Cependant, je ne pense pas que nous ayons manifesté des préjugés au cours des trois derniers jours. Nous avons étudié une affaire qui met en cause les droits et privilèges dont nous jouissons, en tant que députés. Ce sont des droits et privilèges que je considère et que tous les députés considèrent comme très importants. Nous y tenons tous beaucoup. Lorsque nous en discutons, nous n'avons pas à nous montrer indûment provocateurs ni à proférer des insultes, etc. Il n'est pas non plus nécessaire que l'on nous accuse d'être des esprits creux et le reste.

Je crois que c'est M. Caldwell qui a dit qu'il s'agit d'une affaire dont les députés sont incapables de discuter, si je puis me permettre de le paraphraser.

Ce n'est pas nous, monsieur le président, qui avons préjugé de cette affaire. Ce n'est pas nous qui avons demandé qu'une enquête soi-disant indépendante soit menée. En préjugeant de ce cas, je crois que le Premier ministre lui-même a d'une certaine façon porté préjudice au déroulement et aux conclusions de l'enquête.

Nous ne sommes pas en train d'étudier un problème juridique. Nous ne sommes pas en train d'étudier le Code criminel. Nous ne sommes pas en train d'étudier des règlements inébranlables. Nous sommes tout simplement en train de réfléchir, monsieur le président, sur un code, sur un ensemble de directives et sur notre comportement de députés. Toute infraction à ce code met en cause l'éthique.

Nous ne pouvons pas convoquer un agent de police, un juge ou un jury et lui demander de décider si oui ou non cet homme, cette femme, ce député, ce collègue est coupable ou non coupable d'avoir commis tel ou tel acte. Ce n'est pas ainsi que les choses se passent.

Comme je l'ai dit, nous ne sommes pas en train d'étudier des lois, ou du moins, nous ne sommes pas en train d'étudier de quelle façon elles affectent nos droits et privilèges de députés et de membres du Comité, monsieur le président. Nous sommes en train de réfléchir sur nos droits, nos privilèges et notre éthique. Nous sommes en train de réfléchir sur un code d'honneur. Ce code ne prévoit même pas de sanctions en cas d'infraction, en-dehors de l'article 36 en vertu duquel le supérieur d'une personne qui détient une fonction publique et

[*Text*]

So we are not talking about hard and fast rules or rules of law. We are dealing, as I said previously, with a code of honour and a code of ethics and, therefore, only peers are in a position where they can effectively deal with this issue, contrary to what has been said earlier if I can paraphrase it, that only peers were not qualified to deal with this issue.

I believe the only way to deal with this issue is by a committee of peers, for the reasons I outlined previously.

• 1235

Mr. Chairman, I am going to end my remarks with that, to accede to your request to finish early this morning. Just in closing, if this motion passes even with a simple majority of this committee, I do not think it is really sufficient. I suppose it would be better than the motion defeated. In my view, when we are dealing with this kind of issue, the motion should be unanimous. It is my wish.

The Chairman: Thank you, Mr. Boudria. Mr. Dorin.

Mr. Dorin: Mr. Chairman, I will be very brief. With due deference to my own colleagues as well as those on the other side, I think we got a bit off the track here today in arguing the impartiality of the committee. I think the real issue here—it was raised by Mr. Deans who unfortunately is not here today—is whether an investigation of the affairs of a member can be triggered by anything short of a question of privilege being raised in the House. In fact, anything short of it could very well be construed as affecting the privileges of the member involved.

There is no argument this committee can do the investigation, impartial or not. The question is whether it can be triggered by an end-run of the established and understood procedure for it coming here. That is by raising a question of privilege of the House, which any member can do or could have done, but has chosen not to do.

There is no need for this committee to raise it in the House. There is a serious question of whether we can or should, but it does not prevent the issue from being raised. No one should think it does. It can be raised by any member who wishes to do so, who wants to go to the House and raise it. It does not need this committee to go there and do it.

I think we are getting off the track when we start to argue whether we should be doing it in this form or another. I think if any member feels strongly enough, they can raise the question in the House and bear the consequences. I rest my case.

The Chairman: Thank you, Mr. Dorin.

I believe there is the consent of the committee to proceed. Mr. Rodriguez has asked it be a recorded vote. I will ask the clerk—

Mr. Rodriguez: Point of order, Mr. Chairman, before we go to that. If you look at the motion, there are actually two aspects. I seek your guidance on how we proceed.

[*Translation*]

qui a enfreint le code a droit de la réprimander, ou quelque chose comme cela. Aucune sanction n'est prévue.

Nous ne sommes pas en train d'étudier des lois ou des règlements stricts et rigoureux. Je le répète, nous sommes ici pour réfléchir sur un code d'honneur et sur un code d'éthique. Contrairement à ce qui a été dit plus tôt, je crois que nous sommes particulièrement bien placés pour discuter du comportement de nos pairs.

Pour les raisons que je viens d'indiquer, j'estime que la seule solution, c'est de confier l'affaire au Comité.

Monsieur le président, je vais en rester là de façon que nous puissions finir tôt ce matin. Pour en terminer, je dirais que même si cette motion est adoptée à la majorité par le Comité, cela ne suffit pas. Il vaudrait peut-être mieux qu'elle soit rejetée. Selon moi, dans un cas pareil, elle devrait être présentée à l'unanimité. C'est ce que je souhaite.

Le président: Merci, monsieur Boudria. Monsieur Dorin.

M. Dorin: Monsieur le président, je serai très bref. Malgré tout le respect que je dois à mes collègues et à ceux qui se trouvent de l'autre côté, je crois que notre discussion de ce matin sur l'impartialité du Comité nous a entraînés un peu loin. Comme l'a dit M. Deans, qui n'est malheureusement pas ici aujourd'hui, le vrai problème consiste à savoir s'il est nécessaire qu'une autre question de privilège soit posée pour déclencher une enquête sur un député. Car on peut considérer que toute question sur un député met en cause ses privilèges.

La question n'est pas de savoir si le Comité peut mener une enquête, impartiale ou non, mais plutôt de savoir si cette enquête peut être déclenchée par une procédure autre qu'une question de privilège, procédure bien établie.

Il n'est pas nécessaire que le Comité soulève une question de privilège à la Chambre. L'affaire qui nous intéresse est grave, et que nous le puissions ou le devions, rien ne nous empêche de poser une question de privilège. En tout cas, c'est ce que tout le monde croit. N'importe quel député peut le faire s'il le désire. N'importe quel député peut poser une question à la Chambre. On n'a pas besoin du Comité pour cela.

Là où nous nous écartons du sujet, c'est quand nous discutons de la façon de procéder. Si un député estime qu'il a des raisons suffisamment fortes de poser une question à la Chambre, rien ne l'empêche de le faire. C'est à lui d'en subir les conséquences. Voilà. C'est tout ce que j'ai à dire.

Le président: Merci, monsieur Dorin.

Je crois que le Comité est prêt à passer au vote. M. Rodriguez a demandé un vote enregistré. Je vais demander au greffier . . .

M. Rodriguez: Je voudrais invoquer le Règlement, monsieur le président, avant de passer au vote. Cette motion comporte

[*Texte*]

The first part asks for the specific reference of the Sinc Stevens' alleged conflict of interest to be referred. The other one begins "and to investigate the adequacy of the current conflict of interest guidelines with regard to enforcement, investigation" and so on.

You said you had no problem in seeking a reference from the House on that aspect. Could I have us consider the motion in its two separate parts? Can we vote on the two proposals separately?

The Chairman: It can be separated as two separate motions. I am into some more procedural difficulties. Would the member have to withdraw his motion and replace it? With the consent of the committee, would you have to withdraw your motion and split it? I have comments on Mr. Boudria's amendments. Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: Could I get some feeling from the committee if I can withdraw it. Then I will present them as two separate motions.

The Chairman: We require unanimous consent for the withdrawl of this motion and then the splitting into two. Is there the consent of the committee?

Mr. McCuish.

Mr. McCuish: Mr. Chairman, Mr. Rodriguez, you are suggesting it be split after the words "September 9"?

Mr. Rodriguez: Right.

Mr. McCuish: Thank you.

The Chairman: Mr. King.

Mr. King: I would like this matter to be considered by the steering committee.

The Chairman: Mr. King, we do not have a steering committee.

Mr. King: We do not?

The Chairman: We are the steering committee. But it is a nice idea.

Mr. King: If we are, I did not realize it.

The Chairman: Are there any objections to doing that?

• 1240

Mr. Rodriguez: I will withdraw the motion and I will now move a motion, and I will deal with—

The Chairman: Before you proceed, I would like to deal with Mr. Boudria's amendments, which as I indicated the other day are out of order as amendments. If the motion were to pass, they could then be stood as regular motions in addition to this. I rule those out of order. Now, Mr. Rodriguez, if you want to give us your motions. Do you have them prepared?

[*Traduction*]

deux aspects. Je voudrais vous demander conseil sur la façon de procéder.

La première partie de la motion fait spécifiquement référence au conflit d'intérêts que soulève l'affaire de Sinc Stevens. Quant à la deuxième partie, elle commence ainsi «et de faire enquête sur le caractère approprié des directives existantes en matière de conflit d'intérêts, pour ce qui est de leur application, etc.».

Vous dites ne pas avoir eu de difficulté à demander un mandat à la Chambre. Ne pourrait-on pas voter sur les deux aspects de cette motion séparément? Ne pouvons-nous pas procéder à un vote séparé?

Le président: Nous pouvons la diviser en deux motions séparées. Cela pose quelques difficultés de procédure. Celui qui a proposé la motion ne doit-il pas la retirer et la remplacer par deux motions séparées? Si vous avez le consentement du Comité, êtes-vous prêt à retirer votre motion et à la diviser en deux parties? J'aurais quelques commentaires à faire sur les amendements de M. Boudria. Monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Je voudrais que les membres du Comité me disent s'ils pensent que je dois la retirer. Si oui, je suis prêt à présenter deux motions séparées.

Le président: Nous avons besoin du consentement unanime du Comité pour retirer cette motion et la diviser en deux. Avons-nous le consentement du Comité?

Monsieur McCuish.

M. McCuish: Monsieur le président, monsieur Rodriguez, voulez-vous que nous divisions cette motion après les mots «9 septembre»?

M. Rodriguez: Oui.

M. McCuish: Merci.

Le président: Monsieur King.

M. King: Je voudrais que cette question soit étudiée par le Comité directeur.

Le président: Monsieur King, nous n'avons pas de comité directeur.

M. King: Vraiment?

Le président: Nous sommes le Comité directeur. Mais c'est une bonne idée.

M. King: Je n'avais pas réalisé que nous étions le Comité directeur.

Le président: Y a-t-il des objections?

M. Rodriguez: Je vais retirer la motion et en proposer une autre.

Le président: Avant de vous donner la parole, je voudrais que en terminions avec les amendements de M. Boudria, qui, comme je l'ai dit l'autre jour, ne sont pas recevables. Si votre motion est adoptée, les amendements de M. Boudria pourront être considérés comme des motions régulières à ajouter à la vôtre. Je déclare ces amendements irrecevables. M. Rodriguez,

[*Text*]

Mr. Rodriguez: It is simply this, and I will—

The Chairman: I would ask members to listen carefully to the motions, please.

Mr. King: Listen carefully.

Mr. Rodriguez: I move that the committee request a reference from the House in order to investigate the adequacy of the current conflict of interest guidelines with regard to enforcement, investigation, and to whether the current guidelines are adequate in a case where the spouse of a Minister is effectively managing assets which have been placed in a blind trust.

This is the first motion.

The Chairman: I have to stop you there because we have to deal with one motion at a time.

Mr. King: Just a minute. Can Mr. Dorin speak to this?

Mr. Dorin: No, it is fine.

The Chairman: We had the agreement of the committee to proceed, so I would rather not get into debate again.

Mr. Rodriguez: You had also indicated, Mr. Chairman, you had no difficulty with it being procedurally in order.

The Chairman: That is right. I have no problems with it.

Mr. Rodriguez: Are my colleagues aware of what we are doing?

The Chairman: May I just give everyone a minute? I do not want to get into any confusion.

Mr. Rodriguez: Maybe they should stop just for a moment, because I might point out to them this is not to investigate Sinclair Stevens.

The Chairman: Order, please, Mr. Rodriguez.

Mr. Dorin: You have changed the motion; the whole—

Mr. Rodriguez: No, the first part, which I will move next, is the one we are effectively debating.

Mr. King: Can we caucus?

The Chairman: Please, do not take much time.

• 1243

• 1244

The Chairman: Are we ready to proceed?

Mr. Rodriguez: Can we have a recorded vote?

The Chairman: We are going to ask for a recorded vote, just so there is no confusion.

Mr. Rodriguez: Unless it is unanimous.

[*Translation*]

si vous voulez bien nous faire part de vos motions. Les avez-vous préparées?

M. Rodriguez: C'est tout simplement ceci, et je vais . . .

Le président: Je voudrais demander aux membres du Comité d'écouter attentivement les motions, s'il vous plaît.

M. King: Écoutez attentivement.

M. Rodriguez: Je propose que le Comité demande un mandat à la Chambre de façon à pouvoir déterminer le caractère approprié des directives existantes en matière de conflit d'intérêts, pour ce qui est de leurs modalités d'application et des enquêtes qu'elles peuvent entraîner, et de déterminer également si les directives existantes s'appliquent au cas d'un ministre dont l'épouse gère des actifs placés dans une société de fiducie à gestion autonome.

C'est ma première motion.

Le président: Je dois vous arrêter ici, car nous devons traiter les motions une par une.

M. King: Une minute. M. Dorin veut-il prendre la parole?

M. Dorin: Non, ça va.

Le président: Les membres du Comité sont d'accord pour que nous poursuivions. Je préfèrerais ne pas rouvrir le débat.

M. Rodriguez: Vous avez également indiqué, monsieur le président, que cela ne posait pas de problème de procédure.

Le président: C'est exact.

M. Rodriguez: Mes collègues savent-ils ce que nous sommes en train de faire?

Le président: Je vais vous donner une minute de plus. Je ne voudrais pas qu'il y ait de confusion.

M. Rodriguez: Ils pourraient peut-être s'arrêter un moment. Je voudrais leur rappeler qu'il ne s'agit pas de faire une enquête sur Sinclair Stevens.

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît, M. Rodriguez.

M. Dorin: Vous avez modifié la motion.

M. Rodriguez: Non, la première partie de la motion, que je vais proposer, est précisément celle dont nous sommes en train de débattre.

M. King: Pouvons-nous nous réunir en caucus?

Le président: S'il vous plaît, ne soyez pas trop long.

Le président: Est-ce que nous sommes prêts à continuer?

M. Rodriguez: Pouvons-nous avoir un vote enregistré?

Le président: Nous allons demander un vote enregistré, de façon à éviter toute confusion.

M. Rodriguez: Sauf s'il y a unanimité.

[*Texte*]

The Chairman: It is moved that the committee request a reference from the House in order to investigate the adequacy of the current conflict of interest guidelines with regard to enforcement, investigation and to whether the current guidelines are adequate in the case where the spouse of a Minister is effectively managing assets which have been placed in a blind trust.

Motion negatived: nays, 3; yeas, 2

The Chairman: Mr. Rodriguez, your second motion.

Mr. Rodriguez: I move that the committee request a reference from the House in order to immediately investigate the serious allegation of conflict of interest involving the former Minister of Regional Industrial Expansion and his spouse. And the appropriateness of their action in light of the Prime Minister's letter of September 9.

• 1245

I request a recorded vote.

Motion negatived: nays, 3; yeas, 2

Mr. Rodriguez: On a point of order, Mr. Chairman, I would like you to find out exactly what this committee does and what the parameters of this committee are. I would like to know that. What is the point of this committee? We can save money here.

Mr. King: The House can refer things—

Mr. Rodriguez: What is wrong with you asking the House?

The Chairman: May I remind members that we have a meeting at 3.30 p.m.. It will give us a chance to discuss future business of the committee.

I appreciate the work of the members. The debate and discussions have been well done and well handled.

Thank you.

Meeting adjourned

AFTERNOON SITTING

Thursday, May 15, 1986

• 1541

The Chairman: I call the meeting to order. Each of you has an agenda in front of you for this afternoon, suggesting future business. First of all, if we look at category number one on lobbying, we have as other witnesses . . . These are the people who have been bumped in the last few days in order to study the Sinclair Stevens situation. In addition, we have others, do we not? Do we have just those five? Okay, but we do have others to carry us through to the end of May.

I do not know about where the committee is at, but I have the sense that up until now we have been dealing with the issue

[*Traduction*]

Le président: Il est proposé que le Comité obtienne un mandat de la Chambre de façon à lui permettre de déterminer le caractère approprié des directives existantes en matière de conflit d'intérêts pour ce qui est de leurs modalités d'application et des enquêtes qu'elles peuvent entraîner, et de déterminer si elles s'appliquent au cas d'un ministre dont l'épouse gère des actifs qui ont été placés dans une société de fiducie à gestion autonome.

Motion rejetée: contre, 3; pour, 2.

Le président: Monsieur Rodriguez, nous attendons votre deuxième motion.

M. Rodriguez: Je propose que le Comité obtienne un mandat de la Chambre de façon à lui permettre de procéder immédiatement à une enquête concernant l'allégation sérieuse de conflit d'intérêts mettant en cause l'ex-ministre de l'expansion industrielle régionale et son épouse. Et à déterminer le caractère approprié de leurs actes à la lumière de la lettre du Premier ministre datée du 9 septembre.

Je demande un vote enregistré.

Motion rejetée: contre, 3, pour, 2.

M. Rodriguez: Je voudrais invoquer le règlement, monsieur le président. Je voudrais savoir exactement à quoi sert le Comité et quelles sont ses prérogatives. J'aimerais le savoir. À quoi sert notre comité? Si nous le savions, cela pourrait nous permettre d'économiser de l'argent.

M. King: La Chambre peut renvoyer certaines questions . . .

M. Rodriguez: Pourquoi ne voulez-vous pas que l'on pose la question à la Chambre?

Le président: Je voudrais rappeler aux membres du Comité que nous nous réunissons à 3h30. Cela nous permettra de discuter des travaux futurs du Comité.

Je vous remercie pour votre travail. Notre débat s'est très bien déroulé.

Merci.

La séance est levée.

SÉANCE DE L'APRES-MIDI

Le jeudi 15 mai, 1986

Le président: Reprenons nos travaux. Vous avez tous un ordre du jour sous les yeux pour cet après-midi, où figurent des suggestions pour les questions futures. Pour commencer par la première catégorie, les groupes de pression, nous avons comme autres témoins . . . Ce sont des gens qui ont été laissés pour compte il y a quelques jours parce que nous étions saisis de l'affaire Sinclair Stevens. Et il y en a d'autres en plus, non? N'y-a-t'il que ces cinq-là? Bien, mais il y en a d'autres qui nous tiendront occupés jusqu'à la fin de mai.

Je ne sais pas quel est le sentiment du Comité, mais il me semble que jusqu'à maintenant nous sommes restés sur un plan

[*Text*]

in an almost philosophical way, and I now sense that we need to start getting into the nitty-gritty, to find out what is involved. Is this worth it? Is that no good? Is this what we want to consider? Go ahead, Mr. Boudria.

Mr. Boudria: Mr. Chairman, I respectfully think that it is essentially what we have done. I asked our witnesses in many cases if they thought we should register the ones who were not paid. I asked if they thought we should include the salary. So it has not been entirely . . . I am sure you are correct in generally saying that, but I think we are narrowing down our options as we listen to more and more witnesses.

I think if we were to focus more than we are doing now, we would almost be defeating the purpose of listening to all the witnesses because many of them have diametrically opposing views. Perhaps it is therefore better to remain somewhat philosophical at this point as opposed to becoming too narrow. It is just a point of view.

The Chairman: I understand that. My concern is that we tend to be talking in pretty general terms right now, and what we are talking about is going to require a great deal of thought in terms of procedures. If the committee decides to move in the direction of a registration, what kind of detail, what kind of complications does that have? Does it mean a bureaucracy? There are all sorts of implications.

My concern is, and maybe I have not expressed it well, that up until now we have been talking in such general terms that it is difficult for us to get down and start getting a perception of what we are really into here. It seems to me that we need to start moving in the direction of looking at the implications of this idea that we have. Do you have certain ideas on registration, and Mr. McCuish has some other ideas and so on? We now have to start sorting out some of the implications of that. What does it mean to us?

Mr. Boudria: Perhaps if we actually saw how one of those works it would be more beneficial. I envisage it in a tentative way right now. I think it has to be sort of a two-tier system. I described it in my conversations with Mr. McGrath if you recall, in which I thought that the lobbyists should be registered. That is one step. Each lobbying activity is then registered as they do their lobbying.

• 1545

For instance, Public Affairs International, let us say, registers itself as a lobbyist. So that is one step, and then every time they do a lobbying activity they have further to register what they are doing and who their client is in every case, because if they register in the beginning their clients do change as time goes by. Those kinds of things I have been giving some thought to.

But I wonder how it does work and I wonder even what I can see right now as even a possible way of making it work. To

[*Translation*]

quasi philosophique, et il me semble qu'il va falloir maintenant s'attaquer aux aspects concrets, trouver le fond du problème. Est-ce que cela vaut la peine? Est-ce une mauvaise idée? Est-ce là que nous voulons faire? Monsieur Boudria, vous avez la parole.

M. Boudria: Sauf votre respect, monsieur le président, il me semble que c'est exactement ce que nous avons fait jusqu'à présent. J'ai demandé à plusieurs de nos témoins s'ils étaient d'avis que nous devrions enregistrer ceux qui n'étaient pas payés. J'ai demandé s'ils pensaient que nous devrions inclure le salaire. Donc cela n'a pas été entièrement . . . Vous avez sans doute raison dans l'ensemble, mais je pense que nos options se précisent à mesure que nous entendons les témoins.

Je crois que si nous devions essayer d'être encore plus précis il deviendrait inutile d'écouter les témoins parce qu'ils ont souvent des opinions diamétralement opposées. Il vaut donc peut-être mieux rester encore un peu dans la philosophie pour éviter de trop nous limiter.

Le président: Je comprends bien. Ce qui me gêne, c'est que pour le moment nous restons pas mal dans les généralités, et que ce que nous débattons nécessitera beaucoup de réflexion sur le plan de la procédure. Si le Comité décide de recommander l'enregistrement, il faudra penser à tous les détails, à toutes les complications que cela pourra entraîner. Est-ce que cela fera intervenir plus de bureaucratie? Il y a toutes sortes de ramifications.

Ce qui me préoccupe, peut-être ne me suis-je pas exprimé clairement à ce sujet, c'est que jusqu'à présent nous sommes tellement restés dans les généralités qu'il devient difficile de voir assez clairement quels sont les vrais problèmes. Il me semble qu'il va falloir commencer à examiner tout ce que notre idée peut entraîner comme conséquences. Avez-vous des idées sur l'enregistrement, et monsieur McCuish aussi de son côté, et les autres? Il va falloir maintenant voir quelles seront les répercussions de tout cela. Qu'est-ce que cela représente pour nous.

M. Boudria: Il serait peut-être utile de pouvoir examiner un de ces travaux. Je vois cela à titre expérimental pour le moment. Il me semble qu'il faudrait un système à deux niveaux. Si vous vous souvenez, j'en ai parlé dans ma conversation avec monsieur McGrath, lorsque j'ai dit qu'à mon avis les participants aux groupes de pression devraient être enregistrés. C'est la première étape. Chaque activité sera ensuite enregistrée à mesure qu'ils feront leur lobbying.

Disons, par exemple, que Public Affairs International s'enregistre comme groupe de pression. C'est la première étape, puis chaque fois qu'il engage une manoeuvre de lobbying ils doivent en plus inscrire ce qu'ils font et le nom de leur client, parce que s'ils ne s'inscrivent qu'au début, leurs clients changent de temps en temps. C'est le genre de questions auquelles nous avons réfléchi.

Mais je me demande comment cela fonctionne, et même si ce que j'envisage actuellement pourra jamais marcher. À cette

[*Texte*]

that end, perhaps it would be useful to have as one of our witnesses someone who has experience with a system to illustrate to us, graphically or otherwise, the way it happens, from one step to the next and so on, or perhaps we should go to Washington and then come back and hear the rest of the witnesses.

The Chairman: We have the Canadian Coalition on Acid Rain coming on May 27, who apparently have had experience with the American system and the registration. So that is part of it.

Mr. Rodriguez has been trying to get the floor, and also Mr. Kindy and Mr. McCuish.

Mr. Rodriguez: I thought that with the witnesses we have had so far we have been exploring the need for a registry. Do we need to register anybody; and, if we do, whom do we register and what information do we put in the registry?

The Chairman: Yes.

Mr. Rodriguez: And how complicated or how simple this registry is going to be.

I thought we have sort of been listening to opinions of people who actually either lobby directly or indirectly. We have had two members who have private members' bills on lobbying. I thought we have sort of been exploring that and sort of pinpointing some of the difficulties, and in my mind I have noted the difficulties we might encounter so when we actually go and visit where lobbyists are registered I would have that as my point of departure to see how they deal with those particular questions.

So I am satisfied that we should continue for a little while longer receiving witnesses—not all of them; I think we should try to pinpoint some who are for, some who are against. I do not know if the Medical Association has requested to come before us, but if you read their letter brief to us they support the concept of a registry. But we might get some who are opposed and we might sort of balance the witness list with those who are for and those who are against so we can explore that some more. Then I think we should make our visits to Washington and to Sacramento and see how they deal with some of the questions that confront us, and then we might come back and plan where we go from there. That is how I see us proceeding.

With respect to how the registry works, an excellent bibliography has been provided to us, and in there it lists the Australian experience. I have been trying to read the relevant references in the bibliography on, for example, the registry. You suggest two tiers; in some cases there is only one registry and the information is updated every six months and an onus is placed on the registrants to update the information every six months. So we could build in . . . That is just in the thinking process. That might be one possibility.

So I think we should do a bit of reading as well about how other jurisdictions deal with these questions that are arising. Who is a lobbyist? That is one of the big questions. We have heard differing opinions. Maybe we should look at the

[*Traduction*]

fin, il serait peut-être utile de faire venir comme témoin quelqu'un qui connaitrait bien un système et qui pourrait nous l'expliquer, avec des graphiques ou autrement, ou bien alors nous pourrions aller à Washington puis revenir et entendre le reste des témoins.

Le président: Le 27 mai nous allons recevoir la Coalition canadienne sur les pluies acides qui apparemment a une certaine expérience du système américain et de l'enregistrement. Donc c'est un peu cela.

M. Rodriguez a demandé la parole, de même que M. Kindy et M. McCuish.

M. Rodriguez: Je pensais qu'avec les témoins que nous avons entendus jusqu'à maintenant nous avions essayé de déterminer si l'enregistrement répondait à un besoin. Est-il nécessaire d'enregistrer qui que ce soit, et dans l'affirmative qui enregistrer et quel type de renseignements inscrire au registre?

Le président: Oui.

M. Rodriguez: Et quel devrait être le degré de simplicité ou de complication du registre?

Je croyais que nous avions entendu les points de vue de gens qui participent de fait, directement ou indirectement, à des groupes de pression. Deux membres du Comité ont des bills privés sur les groupes de pression. Je croyais que nous avions exploré tout cela et dégagé certaines difficultés qui pourraient se présenter de sorte que quand nous irons visiter un endroit où les groupes de pression sont enregistrés je tâcherais avant tout de voir comment ils abordent ces questions.

Donc, il me semble que nous devrions entendre encore quelques témoins . . . pas tous. Je crois qu'il faudrait essayer d'en entendre qui sont pour et d'autres qui s'y opposent. Je ne sais pas si l'Association médicale a demandé à comparaître, mais si vous avez lu leur dernier mémoire vous savez qu'ils appuient l'idée de l'enregistrement. Et puis nous pourrions en entendre qui sont contre et essayer d'équilibrer de la sorte la liste des témoins. Après quoi nous pourrions nous rendre à Washington et à Sacramento pour voir comment ils abordent ces mêmes questions qui se posent à nous, et après cela nous pourrions voir quelle est la meilleure marche à suivre. C'est ainsi que je perçois notre démarche.

S'agissant de la façon dont le registre est tenu, nous avons reçu une excellente bibliographie dans laquelle on peut trouver l'expérience australienne. J'ai essayé de trouver dans cette bibliographie les références relatives, par exemple, au registre. Vous suggérez deux niveaux; dans certains cas il n'y a qu'un registre et les renseignements sont mis à jour tous les six mois, et ce sont les inscrits qui sont responsables de faire cette mise à jour. Ainsi nous pourrions rajouter . . . Ce n'est encore qu'une idée. Ce serait une possibilité.

Donc, je crois qu'il faut faire un peu de lecture aussi pour voir comment les autres juridictions traitent ces questions lorsqu'elles se posent. Qu'est-ce qu'un participant à un groupe de pression? C'est une des grosses questions. Nous avons

[*Text*]

experiences in the United States and in Australia as to who they consider lobbyists. We have that material in the reading material that has been presented to us.

So my proposal is that we continue for a couple of weeks longer with a balanced list of witnesses and we plan our visits after that to Washington and Sacramento and then come back and decide how we go from there. After that we may be ready to start making some recommendations. How does that grab you?

The Chairman: Mr. Kindy.

Mr. Kindy: Not being a regular member, it is difficult for me to make valid comments, but I was just wondering how many witnesses you have had on that subject up to now?

• 1550

The Chairman: About eight.

Mr. Kindy: I imagine there can be enough witnesses, as I can see, so you get an insight from different quarters of what is in store.

I wonder whether the system of lobbying is such . . . who are they lobbying? Are they lobbying the Members of Parliament, the political branch, or are they lobbying the bureaucratic branch? Have you been considering those issues, whether the political branch should be included in that or not? But it is the politicians who get lobbied all the time, I imagine, by their constituents for one thing or the other. I think whoever lobbies is a private matter if you want to have a democratic system. So whether we should include just those that lobby bureaucrats or we should include those that lobby politicians . . . I wonder whether this question was asked and whether—

The Chairman: We have been dealing with that, to a certain degree, through the questioning.

Mr. Rodrigues: If we put the ones who lobbied the politicians at the moment, there would be a very short list.

The Chairman: That is right. Mr. McCuish.

Mr. McCuish: Mr. Chairman, I am sorry I do not agree with you. I am inclined to go along with Don—and God will get me for that. I have found my horizons open the more witnesses I hear.

Mr. Rodriguez: This is very, very positive.

Mr. McCuish: Is this in camera?

The Chairman: No, it is not.

Mr. McCuish: Then I cannot say "smart ass", can I?

Mr. Kindy: It is not recorded anyway.

Mr. McCuish: I think it is premature to start drawing up guidelines or framing anything. I would like to see a broader scope. I hope there is no repetition in the types of people we are going to meet as witnesses.

[*Translation*]

entendu diverses opinions. Peut-être faudrait-il voir ce qui se passe aux États-Unis et en Australie pour voir ce qu'eux considèrent comme des groupes de pression. Tout cela se trouve dans la documentation que nous avons reçue.

Donc, je propose de continuer pendant encore deux semaines avec une liste de témoins équilibrée puis de prévoir une visite à Washington et à Sacramento, après quoi nous reviendrons ici et nous déciderons de la marche à suivre. Après cela nous serons peut-être en mesure de formuler quelques recommandations. Qu'en pensez-vous?

Le président: Monsieur Kindy.

M. Kindy: Comme je ne suis pas membre régulier du Comité il m'est difficile de faire des remarques vraiment pertinentes, mais je me demandais combien de témoins vous avez pour cette question?

Le président: Huit, environ.

M. Kindy: À ce que je vois, il y a suffisamment de témoins pour nous donner une idée de ce qui nous attend.

Je me demande si le système des groupes de pression . . . sur qui exercent-ils leur pression? Sur les députés, au niveau politique, ou bien sur les bureaucrates? Avez-vous envisagé ces questions, s'il fallait inclure le politique aussi? Mais j'imagine que ce sont les politiciens qui sont soumis à ce genre de pression, de la part de leurs électeurs, pour toutes sortes de causes. Il me semble que dans un système démocratique, le fait d'exercer des pressions est une question de caractère privé. Donc, quant à savoir s'il faut inclure uniquement ceux qui font pression sur la bureaucratie ou s'il faut inclure aussi les groupes de pression au niveau politique . . . je me demande si cette question a été soulevée et si . . .

Le président: Jusqu'à un certain point les questions que nous avons posées touchaient à cela.

M. Rodriguez: Si nous prenions ceux qui font du lobbying au niveau politique en ce moment, la liste serait très courte.

Le président: C'est juste. M. McCuish.

M. McCuish: Monsieur le président, je suis désolé, mais je ne suis pas d'accord avec vous. Je serais plutôt du même avis que Don . . . et Dieu me punira sans doute. Plus j'entends de témoins, plus mon horizon s'élargit.

M. Rodriguez: C'est très, très positif.

M. McCuish: Sommes-nous à huis clos?

Le président: Non.

M. McCuish: Donc je ferais mieux de ne pas utiliser l'expression «smart ass»?

M. Kindy: De toutes façons, cela ne va pas au procès-verbal.

M. McCuish: Je crois qu'il est trop tôt pour tirer des conclusions et commencer à parler de structure. J'aimerais que l'on s'en tienne à un examen plus large. J'espère que nous entendrons des témoignages assez variés.

[*Texte*]

The Chairman: Essentially, what I hear is that there seems to be a consensus that we continue with our witnesses and then look to travelling probably fairly early in June and then come back from there and hopefully begin to start working on the drafts.

Then one other question that I have is, with these five witnesses that we have lost over the last three days, is it possible for us to, say, double up and hear two witnesses in one time slot. That should be feasible, should it not?

Mr. Rodriguez: Yes.

The Chairman: We can go fairly quickly, can we not?

Mr. Boudria: Well, Mr. Chairman, if we come to some sort of consensus to keep our questions short . . . I think, as we go along, there are going to be less and less questions we are going to ask over because we already heard the answer the last time. I certainly agree with my colleague Mr. Rodriguez, and yourself; I think we should be able to do that.

The Chairman: Then I will ask the clerk to try and work it out so that we can go through it, because that would leave our schedule of witnesses. We would finish up on Thursday, May 29, and allow us to come through. We may have to schedule the odd other meeting although I will try and avoid that as much as possible because I know we have all got a lot of demands on our time.

Mr. Boudria: Tentatively, Mr. Chairman, if we could have any kind of an indication of the time frame that we would be going to Washington . . . The difficultly we have when we are in a small caucus—and I am sure Mr. Rodriguez feels the same way—is that we cannot have too many members gone at once, and our Whip really appreciates knowing as far ahead of time so he can say no to anyone else who asks to be absent the same week. That is a difficulty some of us have at this point. If we could get some sort of a tentative indication of the days and so on, it would assist us.

The Chairman: What if we we looked at the week of June 2 to 9? I am saying June 9 which is a full week. I am not saying that we need that much time but in that time frame we may slip the early part, the latter part.

Mr. Rodriguez: It sounds fair.

The Chairman: Does that sound reasonable to everyone?

• 1555

Mr. Boudria: Yes.

The Chairman: What the clerk has to do is make sure we can line up the necessary witnesses.

An hon. member: Does this include Sacramento as well?

The Chairman: I would assume that we would want to do them both at once so that we are not travelling back and forth.

Mr. Boudria: I only speak for myself; it may be in total conflict with what others are looking for. I am just trying to think of whether or not we could do this in sort of a three-day

[*Traduction*]

Le président: Si je comprends bien, tout le monde semble vouloir continuer à entendre des témoins, après quoi nous pourrions envisager de voyager, probablement au début de juin. Ensuite nous pourrons revenir et commencer à préparer les premiers documents.

J'ai une autre question à poser, à savoir, étant donné qu'il y a cinp témoins que nous n'avons pas pu entendre ces trois derniers jours, est-ce que nous pourrions, par exemple, accélérer les choses et entendre deux témoins dans chaque créneau de temps qui a été prévu pour un seul? Il me semble que c'est faisable, non?

M. Rodriguez: Oui.

Le président: Nous pouvons aller assez vite, non?

M. Boudria: Tout dépend, monsieur le président, si nous nous mettons d'accord pour être brefs dans nos questions . . . Je suppose que nous aurons de moins en moins de questions à répéter parce que nous aurons déjà entendu les réponses. Je pense bien, comme M. Rodriguez et vous-même, que ce doit être possible.

Le président: À ce moment-là je demanderai au greffier d'essayer d'arranger cela, parce que cela nous permettrait d'en finir avec les témoignages. Nous pourrions terminer le jeudi 29 mai. Il faudra peut-être prévoir une autre réunion, bien que j'aimerais éviter cela, étant donné que nous sommes tous très occupés.

M. Boudria: À titre indicatif, monsieur le président, pourrions-nous avoir une idée des dates auxquelles nous irions à Washington? . . . La difficulté, quand nous nous trouvons dans un petit caucus - et je suis sûr que M. Rodriguez est du même avis - c'est que nous ne pouvons pas nous permettre de nous absenter trop nombreux, et notre «whip» aime bien connaître nos projets à l'avance pour pouvoir refuser à quelqu'un d'autre l'autorisation de s'absenter en même temps. Nous sommes plusieurs à avoir ce problème. Il nous serait utile d'avoir une idée, même s'il n'y a rien de définitif.

Le président: Que penseriez-vous de la semaine du 2 au 9 juin? Je dis le 9 parce que cela représente une semaine entière. Je ne dis pas que nous ayons besoin de tout ce temps, mais cela nous donne une certaine marge.

M. Rodriguez: Je pense que cela irait.

Le président: Est-ce que tout le monde serait d'accord?

M. Boudria: Oui.

Le président: Le greffier devra s'assurer que les témoins indispensables puissent comparaître.

Une voix: Est-ce que nous irions aussi à Sacramento?

Le président: Je suppose que nous voudrions faire les deux visites en une foulée, pour éviter plusieurs allers et retours.

M. Boudria: Je parle pour moi seul, et les autres ne seront peut-être pas du tout d'accord. Je me demandais si nous ne pourrions pas faire cela en trois jours, disons mercredi, jeudi et

[*Text*]

type of affair, say, Wednesday, Thursday and Friday. For those of you who are from western Canada, if we finish off in San Fransciso which has the closest airport to Sacramento—I think it has an international airport—you could just come right back up to western Canada.

If we left here on the early Wednesday morning flight, as some of us did the other day when we went to Washington . . . we took the early flight to Washington and were actually on Capitol Hill at 10.30 a.m. in the morning. We had landed at 10 a.m. and at 10.30 a.m. we were there. We would spend the day there and the next morning leave for Sacramento. Thursday afternoon, Thursday evening and Friday morning, we could do our work. On Friday afternoon, we could start coming back. The people from western Canada would actually be closer to their home at that point than they are around here—if that is convenient for them. It is just a thought.

The Chairman: I think it is a legitimate one. The concern I have is whether we can, in one day . . . essentially we are talking about one day in Washington and one day in Sacramento.

Mr. McCuish: That is up to the clerk.

The Chairman: Can we sufficiently . . . ?

Mr. Boudria: Maybe not . . . if we cannot make it longer. That general principle may be all right.

Mr. Rodriguez: You have seven days here, Mr. Chairman.

The Chairman: The clerk points out to me that the Sacramento legislature does not sit on Friday; it only sits on a Thursday. That means we would have to slip in on the Tuesday, perhaps.

Let us tentatively see what the clerk can set up in terms of witnesses and what kind of scheduling is required. We will keep that in mind. I think it is a good suggestion. It is certainly helpful to me.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, we could do the reverse, to save travel for western members on the committee, by scheduling to go to Sacramento first and then working back.

The Chairman: We will look at that, see what kind of scheduling we can work out and put it back to the committee when the time comes. One of the things I will need, first of all, is approval from the House. The easiest way to obtain that is to have approval from each House Leader. I look to you two. Can you obtain that approval from your House Leaders?

Mr. Rodriguez: All right. We are looking for the approval to travel.

The Chairman: Yes . . . from the 2nd to the 9th. If you can get the approval of your two House Leaders, I will try to talk to mine. We can go from there. Are there any other comments on that part?

Mr. Boudria: Mr. Chairman, I have never participated in a travelling committee. Perhaps you could instruct me as to how one does this. Do we ask our House leader for some sort of letter that we give back to you, or how does this work?

[*Translation*]

vendredi. Pour ceux d'entre vous qui viennent de l'ouest, si nous terminons à San Francisco, qui est l'aéroport le plus proche de Sacramento - je crois que c'est un aéroport international - il vous serait facile de remonter jusqu'au Canada.

Si nous partions d'ici tôt le mercredi matin, comme nous l'avons fait l'autre jour quand nous sommes allés à Washington: nous avons pris un vol très matinal, et à 10:30 du matin nous étions au Capitole. Nous avions atterri à 10 heures, et à 10:30 nous étions à destination. Nous pourrions y passer la journée et partir pour Sacramento le matin suivant. Nous pourrions travailler jeudi après-midi, jeudi soir et vendredi matin. Vendredi après-midi nous pourrions prendre le chemin du retour. Les gens de l'Ouest seraient plus près de chez eux que d'ici, ce serait très pratique pour eux. Ce n'est qu'une idée.

Le président: Très légitime, me semble-t-il. Je me demande si nous pouvons, en une journée . . . en fait il s'agirait d'une journée à Washington et d'une journée à Sacramento.

M. McCuish: C'est au greffier de voir.

Le président: Est-ce que cela suffira . . . ?

M. Boudria: Pas forcément . . . mais si nous ne pouvons pas prendre plus longtemps. L'idée parait bonne.

M. Rodriguez: Vous avez marqué sept jours, monsieur le Président.

Le président: Le greffier me signale qu'à Sacramento la chambre ne siège pas le vendredi, seulement le jeudi. Il faudra donc peut-être partir le mardi.

Disons provisoirement que le greffier pourra étudier la question des témoins et du genre de calendrier que cela nécessitera. Nous en tiendrons compte. La suggestion me paraît bonne. En tous cas je la trouve utile.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, nous pourrions faire l'inverse, pour simplifier le voyage des députés qui viennent de l'Ouest, et prévoir la visite à Sacramento en premier.

Le président: Nous allons examiner tout cela, voir quel genre de calendrier serait possible et nous en saisirons le Comité en temps voulu. Il me faudra avant tout l'approbation de la Chambre. La meilleure façon est d'obtenir l'approbation de chaque chef à la chambre. Je compte sur vous. Pouvez-vous obtenir l'approbation de vos chefs?

M. Rodriguez: D'accord, nous demandons l'autorisation de voyager.

Le président: Oui . . . du 2 au 9 juin. Si vous pouvez avoir l'autorisation de vos deux leaders, je m'occupe du mien. Après, on verra. Y-a-t'il d'autres remarques sur ce pont?

M. Boudria: Monsieur Le Président, je n'ai jamais voyagé avec un comité. Pourriez-vous me dire comment il faut s'y prendre. Faut-il demander à notre leader à la Chambre une lettre que nous vous remettrons, que faut-il faire?

[*Texte*]

The Chairman: You get his agreement to talk to it in the House Leaders' meeting. If the three House Leaders agree, there is usually just a motion put in the House.

Mr. Boudria: In other words, you want us to lobby our House Leaders.

The Chairman: That is right. You are now registered.

The other issue under lobbying is this video from the Institute of Association Executives. I would like to suggest to the clerk that he try to work it in with one of our meetings.

Do you remember how long the video is? Is it an hour and a half?

Mr. Boudria: Mr. Chairman, could I make a suggestion in the line of what our researcher has given to us now? Perhaps our researcher, who is obviously the person there for that purpose, could view the cassette himself. There may only be 10 minutes of it that is relevant. We could perhaps have it condensed, put on our videos and played back in our offices. He could send us a little notice, and if there are 10 or 15 minutes that he feels—I certainly trust his judgment; that is what he is there for. He could tell us, watch tomorrow morning at 9 a.m. It will be played on your television in your office, and we would save a whole meeting for—

• 1600

The Chairman: I think that is a good suggestion.

Okay, then let us move into item number 2 on the agenda. We have, coming from the Northwest Territories, their Special Committee on Rules, Procedure and Privilege. They are coming on Thursday, May 2, and would like to observe our meeting of that day. There is a letter from them concerning their particular interest.

What the clerk has suggested is that we consider following that meeting with a luncheon. We will have a round-table discussion and answer any of the questions that they may have. Does that sound reasonable? No objections?

Mr. Rodriguez: It sounds reasonable.

The Chairman: Okay, why do we not schedule that, then, rather than setting up another special meeting? We can have a working luncheon, which I think can be supplied by the committee, can it not?

Also, we should have an agreement, in hindsight, for the luncheon that we had with the British delegation, just so the committee can pay for it.

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Next is item number 3, which is the review of the Order in Council appointments. There are three returning officers who come under our jurisdiction if we want to review them: Mr. Herb Fillmore of Fredericton, New Brunswick; Mr. Wilfred French of Gander, Newfoundland; and Mr. Maurice Bilodeau, Normandie, Chicoutimi.

[*Traduction*]

Le président: Vous obtenez de lui qu'il soulève la question lors de la réunion des leaders à la Chambre. Si les trois leaders sont d'accord, il suffit généralement de présenter une motion à la Chambre.

M. Boudria: Autrement dit, vous voulez que nous fassions pression sur nos leaders.

Le président: C'est juste. Vous voilà enregistré.

Toujours au sujet des groupes de pression, il y a ce vidéo de l'Institute of Association Executives. J'aimerais que le greffier s'arrange pour qu'il soit inclus dans une de nos séances.

Vous souvenez-vous de la longueur de ce vidéo? Est-ce une heure et demie?

M. Boudria : Monsieur le Président, puis-je faire une suggestion qui va dans le sens de ce que notre recherchiste a fait jusqu'à présent. Puisqu'il est là pour cela, nous pourrions lui demander de visionner la cassette lui-même. Il y a tout au plus 10 minutes qui valent la peine. Nous pourrions peut-être en faire un condensé sur vidéo et le visionner dans nos bureaux respectifs. Il pourrait communiquer avec nous, et s'il y a 10 ou 15 minutes qui lui paraissent . . . je luis fais entièrement confiance. Après tout c'est son travail. Il pourrait nous dire de regarder demain à 9 heures et ce sera projeté sur nos écrans de télévision au bureau, et ainsi nous pourrons garder le temps de séance pour . . .

Le président: Excellente suggestion.

Bien, alors passons au point 2 de l'ordre du jour. Le Comité spécial des Règles, Procédures et Privilèges des Territoires du Nord-Ouest sera ici le jeudi 2 mai, et ses membres aimeraient assister à notre réunion. Nous avons une lettre exprimant leur intérêt.

Le greffier propose d'organiser un déjeuner après la réunion. Nous tiendrons une table ronde et nous répondrons à toutes leurs questions. Qu'en pensez-vous? Pas d'objections?

M. Rodriguez: Cela paraît raisonnable.

Le président: Bien, alors pourquoi ne pas le prévoir tout de suite plutôt que de tenir une autre réunion spéciale? Nous aurons un déjeuner de travail, qui pourra être offert par le Comité, n'est-ce-pas?

J'ai aussi besoin de votre accord, rétroactivement, au sujet du déjeuner avec la délégation britannique, pour que le Comité puisse payer la note.

Des voix : D'accord.

Le président: Nous sommes au point 3, l'examen des nominations par décret du Conseil. Nous avons sous notre juridiction trois directeurs de scrutin: M. Herb Willmore de Fredericton, Nouveau Brunswick; M. Wilfred French de Gander, Terre-Neuve; M. Maurice Bilodeau de Normandie, Chicoutimi.

[*Text*]

Now, let me ask a question on this. We pay their expenses to come, do we not?

The Clerk of the Committee: Yes.

The Chairman: We have to pay as though they are witnesses to our committee. There also a deadline of June 4.

What is the desire of the committee? Do we want to review these appointments? Do we want to let this batch slip . . . ?

Mr. Boudria.

Mr. Boudria: Mr. Chairman, two things I would like to offer by way of comment.

In the Agriculture committee, we are just starting this process, as I think all committees are. I have asked the researcher of that committee to prepare a summary for me on the one we are doing right now. It will be circulated to all the members and then, at a future meeting, we can look at it and say, this is interesting. Perhaps we will not want to interview the first person. Then, we will look at the second one and say, this one has dubious qualifications, or maybe we should interview this particular lady or gentleman.

The Chairman: Do you mean résumés of the individuals?

Mr. Boudria: Yes. That was done in that case. We have not dealt with the résumé yet . . . I received my résumé only yesterday. I do not know whether that is the proper way to proceed; we did it in that particular case and I think it was helpful.

I will be in a better position to discuss the appointment of Mr. Wilfred French at the next meeting, because that is the riding of my colleague, George Baker—Gander-Twillingate, I believe.

The Chairman: Are there any other comments? Mr. Kindy.

Mr. Kindy: Mr. Chairman, I agree with the proposition. I think if the committee had a curriculum vitae of the prospective candidates, at least you would have an indication of the qualifications and then it would be the decision of the committee to call them or not. Otherwise, it is just a name, and I do not know whether anybody lobbied for those guys or not.

The Chairman: That seems to be a really good suggestion. Any other comments?

Mr. Rodriguez: I just have a comment, Mr. Chairman, that this is certainly an innovative procedure. Never before, since I have been here, have we ever had the chance to review any appointments by Order in Council. I think it is an exercise that may prove very useful in exploring, for example, how people get their appointments for these positions, what particular qualifications they think they had, were these positions tendered, was there a process used, how did they know about the positions? I think there is a whole process here. We ought not to forgo the opportunity to find out how governments do these things.

• 1605

This is why I am at the moment of the frame of mind that this is one of the changes, and I think it is a change which is

[*Translation*]

J'ai une question à poser à ce sujet. Nous allons payer leurs futures dépenses, non?

Le greffier du Comité: Oui.

Le président: Nous devons payer comme s'ils étaient témoins au Comité. Il y a aussi la date limite du 4 juin.

Que souhaite le Comité? Voulons-nous étudier ces nominations? Voulons-nous laisser aller cette fois . . . ?

Monsieur Boudria.

M. Boudria: Monsieur Le Président, j'aurais deux remarques à faire.

C'est un processus qui est nouveau pour le Comité de l'agriculture comme, je crois, pour tous les autres comités. J'ai demandé au recherchiste du Comité de me faire un résumé du cas présent. Il sera envoyé à tous les membres, et lors d'une future réunion nous pourrons l'examiner et dire oui, c'est intéressant. Nous ne voudrons peut-être pas interviewer la première personne, mais peut-être que pour la seconde, nous mettrons en doute ses compétences, ou peut-être jugerons-nous qu'il faudrait l'interviewer.

Le président: Vous voulez parler de leur curriculum vitae?

M. Boudria: Oui, C'est ce que nous avons fait en l'occurence. Nous n'avons pas encore examiné le curriculum vitae . . . je n'ai reçu le mien qu'hier. Je ne sais pas si c'est la bonne façon de procéder. Dans ce cas particulier, cela nous a été utile.

Je serai mieux en mesure de parler de la nomination de M. William French la prochaine fois. Je crois que c'est la circonscription de mon collègue George Baker . . . Gander—Twillingate, je crois.

Le président: Y-a-t-il des observations? Monsieur Kindy.

M. Kindy: Monsieur le Président, je suis d'accord. Je pense que si le Comité a un curriculum vitae des candidats, il aura au moins une idée de leurs compétences et il sera mieux placé pour décider s'il faut les faire venir ou non. Sinon, ce ne sont que des noms, et je ne sais pas si des pressions ont été exercées en faveur de ces gens ou non.

Le président: Cela me semble tout à fait judicieux. Y-a-t'il d'autres commentaires?

M. Rodriguez: Une remarque, monsieur le président. C'est une procédure tout à fait novatrice. Depuis que je suis ici, nous n'avons jamais eu la possibilité d'étudier des nominations par décret du Conseil. Cela pourra nous aider à explorer certains aspects, par exemple comment les gens se font nommer, quelles compétences ils pensent avoir, si ces postes ont fait l'objet d'appels d'offres, s'il y a eu un processus de sélection, comment ils ont appris qu'il y avait un poste? Je crois qu'il y a là tout un processus. Il ne faut pas laisser passer l'occasion d'apprendre comment les gouvernements font ce genre de chose.

C'est pourquoi je suis d'avis que c'est là un changement, et qui aurait dû avoir lieu il y a longtemps. Je veux exploiter cela

[*Texte*]

long overdue. I want to use it to its fullest because in my own constituency I suspect how these appointments are made.

Mr. Kindy: Mr. Chairman, I have to make a comment on what Mr. Rodriguez said, because it is the Conservative government which brought in those changes. He seems to like those changes and I think he should congratulate our government for bringing them in, because they are very positive and I think it is the first time in Canada we have had them. So I am glad to hear his comments that he admits our government brought in changes and really wants reform of Parliament.

Mr. Rodriguez: I thank Mr. Kindy for giving me the lead into the next point I want to make. You see, Mr. Kindy, as a Member of Parliament I am constantly being told how important I am. You say this change is a good change and I say it is a good change, and at the same time I only get half the loaf because the decision to appoint these people has in fact already been made.

If we as a committee, using all our independence and impartiality, find by examination that one of these people is not suited for the role and the position of returning officer, we have absolutely no power to overrule the appointment. It is a *fait accompli*. We are getting it after the fact, Mr. Kindy. So while I say it is a good thing we are getting to review them, we are getting to them after they have been appointed, not before they have been appointed. You would surely not want to close the door after the horses have escaped the barn.

Mr. Kindy: Mr. Chairman, I have to answer this point because even though we review them after their appointment, it has a moral force. Once you criticize and say this appointment was not good, I think the government is going to look the second time round and be careful of the appointment it makes. So I think it is still progress we are making because it has a moral value. If the committee criticizes the appointment, I am sure the next time round, the government is going to look twice and it is not going to make the same type of mistake.

The Chairman: Thank you, gentlemen. I am going to run a tight gavel here because, like the rest of you, I would like to get off to other things.

Mr. Dorin: I would like to add simply one comment. While what Mr. Rodriguez said might be a very interesting and good idea in that the committee might want to have some kind of look at the process, I would suggest as far as examining the actual witnesses, the two are more or less unrelated. If you want to get into the process of how they got appointed or how they got selected, you are not going to be able to find much out in most cases by examining the witnesses.

As a member who had a little bit of experience on the Finance committee, we had witnesses at least in one case and maybe more who quite frankly did not know who put their name forward or how they happened to get chosen. So you would be going to the wrong people. If you want to get into the process, it is another issue.

Mr. Rodriguez: There is the answer, Mr. Kindy.

Mr. Dorin: I can tell you this because I rode back home with one of them on an airplane and he was not sure either. He was

[*Traduction*]

à fond parce que dans ma propre circonscription je me doute comment ces nominations ont été faites.

M. Kindy: Monsieur le président, je voudrais revenir sur ce que M. Rodriguez a dit parce que c'est le gouvernement conservateur qui a apporté ces changements. Il semble trouver ces changements à son goût, et je pense qu'il devrait en féliciter le gouvernement parce que ce sont des mesures très positives et qui sont entièrement nouvelles au Canada. Je suis heureux de l'entendre admettre que notre gouvernement en a eu l'initiative et tient réellement à réformer le Parlement.

M. Rodriguez: M. Kindy, merci de m'amener directement à ma remarque suivante. Vous voyez, en tant que député j'entends toujours dire que je suis un homme très important. Vous trouvez que c'est un changement valable, et moi aussi je suis de cet avis, mais en réalité je ne reçois que la moité du gâteau parce que la décision de nommer ces individus a déjà été prise.

Si en tant que Comité, en toute indépendance et en toute impartialité, nous estimons après examen de son dossier que l'une de ces personnes n'est pas apte à occuper le poste de directeur de scrutin, nous n'avons absolument aucun pouvoir de renverser la décision. C'est un fait accompli. Nous en sommes saisis après coup, M. Kindy. Donc même si je dis que c'est une bonne chose de pouvoir les examiner, nous en sommes saisis après qu'ils ont été nommés, pas avant. Il ne sert à rien de fermer la porte après que les chevaux se sont échappés.

M. Kindy: Monsieur le président, il faut que je réponde à cela, parce que même si nous ne les examinons qu'après qu'ils aient été nommés, c'est important du point de vue moral. Une fois que l'on critique une nomination, je pense que le gouvernement va être un peu plus prudent la fois suivante. Je crois donc que c'est quand même un progrès à cause de l'influence morale que nous pouvons exercer. Si le comité critique la nomination, je suis certain que la prochaine fois le gouvernement va tâcher de ne pas faire la même erreur.

Le président: Merci, messieurs. Je vais vous minuter sévèrement à partir de maintenant parce que, comme vous tous, je voudrais passer aux autres points.

M. Dorin: J'aimerais simplement faire une remarque. M. Rodriguez nous fait part d'une idée intéressante et sans doute bonne, car le Comité souhaite certainement envisager un tel processus, mais cela n'a rien à voir avec la comparution de témoins. Si vous voulez utiliser ce processus pour savoir comment ils ont été nommés ou choisis, ce n'est pas en questionnant les témoins que vous allez l'apprendre.

Je peux vous parler de mon expérience au Comité des finances où nous avons entendu des témoins qui dans un cas au moins, peut-être plus, n'avaient aucune idée de qui les avait désignés ou comment ils avaient été choisis. Vous vous tromperiez d'adresse. Maintenant, si c'est le processus qui vous intéresse, c'est tout autre chose.

M. Rodriguez: Voilà votre réponse, M. Kindy.

M. Dorin: Je peux vous le dire parce que dans l'avion du retour j'ai parlé à l'un d'entre eux et lui non plus ne savait pas

[*Text*]

wondering how his name happened to come forward, but he was very happy to have been chosen.

The Chairman: Thank you. Are there any other items of future business?

Mr. Boudria: I just want to clarify this in my own mind, Mr. Chairman. We agree we are getting a résumé on each individual, and I recognize it may be difficult to even to get a resumé but we will inevitably be able to get something. This résumé, whatever it looks like, we will have . . . because we are still experimenting with this process. I know in the case of the other one I am doing in agriculture, it was a good resumé, but it is different because we are talking about a deputy minister, so there are obviously all kinds of antecedents to gather information.

In this particular case, we will get the résumé, and at the next meeting our committee will decide if we want to interview these individuals and which one we want to interview, if we decide to interview any. Is that the process, just to settle it in my own mind?

The Chairman: That is indeed the process. Our next meeting will be at 11 a.m.,Tuesday, May 20, with the Canadian Bar Association.

• 1610

Mr. McCuish: We have only one meeting?

Mr. Boudria: Do we have three next week, or one?

The Chairman: We have two next week. Two next week and three the following week.

Mr. McCuish: We can catch up on the backlog next week.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, I want to ask the clerk if the Canadian Bar Association's brief is with us?

The Clerk: I do not believe so. No.

Mr. Rodriguez: Have you got it yet?

The Clerk: No.

Mr. Rodriguez: Are those being sent to us as soon as you get them? How about S.A. Murray Consulting Inc.?

The Clerk: Nothing.

Mr. Rodriguez: So we will look for those prior to the meeting. Unfortunately, Mr. Chairman, I will be in Calgary with a Mexican delegation and so there will be some replacement for me for that meeting. I will be back for Thursday.

The Chairman: I thank you, gentlemen. I wish you all a good weekend. You have worked hard.

Meeting adjourned

[*Translation*]

trop. Il se demandait comment son nom avait pu être suggéré, mais il était très heureux d'avoir été nommé.

Le président: Merci. Y a t'il d'autres points relatifs à des questions futures?

M. Boudria: J'ai besoin d'un éclaircissement, monsieur le président. Nous sommes convenus que nous voulions un curriculum vitae de chaque individu, et je reconnais que dans certains cas ce sera peut-être difficile, mais nous devrions pouvoir recevoir quelque chose. Ce curriculum vitae, quelle que soit sa présentation, aura . . . c'est que nous en sommes encore au stade expérimental avec ce processus. Je sais que dans le cas de celui que nous avons commencé au Comité de l'agriculture, c'était un bon curriculum vitae, mais c'est différent parce qu'il s'agit d'un sous-ministre, donc il est facile d'obtenir des renseignements.

Dans ce cas particulier, nous recevrons les curriculum vitae, et lors de la réunion suivante le Comité décidera s'il veut interviewer ces individus et lesquels d'entre eux. Est-ce là le processus, pour être sur d'avoir bien compris.

Le président: C'est bien cela. Notre prochaine réunion aura lieu à 11 heures le mardi 20 mai, avec l'Association du Barreau canadien.

M. McCuish: N'aurons-nous qu'une réunion avec eux?

M. Boudria: La semaine prochaine, y a-t-il trois réunions ou une seule?

Le président: Deux la semaine prochaine. Deux la semaine prochaine et trois la semaine d'après.

M. McCuish: Nous pourrons rattraper le retard la semaine prochaine.

M. Rodriguez: Je veux demander au greffier si nous avons ici le mémoire de l'Association du Barreau?

Le greffier: Je ne crois pas. Non.

M. Rodriguez: L'avez-vous déjà reçu?

Le greffier: Non.

M. Rodriguez: Est-ce que vous nous les faites parvenir aussitôt que vous les recevez? Et S.A. Murray Consulting Inc.?

Le greffier: Rien.

M. Rodriguez: Nous aimerions les avoir avant la réunion. Malheureusement, monsieur le président, je serai à Calgary avec la délégation mexicaine et je devrai me faire remplacer pour cette réunion. Je serai de retour jeudi.

Le président: Merci, messieurs. Je vous souhaite un bon weekend. Vous avez beaucoup travaillé.

La séance est levée.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 10

Tuesday, May 20, 1986

Chairman: Albert Cooper, M.P.

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 10

Le mardi 20 mai 1986

Président: Albert Cooper, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Elections, Privileges and Procedure

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Élections, des privilèges et de la procédure

RESPECTING:

Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists

CONCERNANT:

Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

26265——1

STANDING COMMITTEE ON ELECTIONS, PRIVILEGES AND PROCEDURE

Chairman: Albert Cooper, M.P.

Vice-Chairman: Fred King, M.P.

COMITÉ PERMANENT DES ÉLECTIONS, DES PRIVILÈGES ET DE LA PROCÉDURE

Président: Albert Cooper, député

Vice-président: Fred King, député

MEMBERS/MEMBRES

Patrick Boyer
Jacques Guilbault
Lorne McCuish
Rod Murphy
Reginald Stackhouse

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 20, 1986
(14)

[*Text*]

The Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure met at 11:12 o'clock a.m. this day, the Chairman, Albert Cooper, presiding.

Members of the Committee present: Patrick Boyer, Albert Cooper, Fred King, Lorne McCuish, Reginald Stackhouse.

Acting Members present: Don Boudria for Jacques Guilbault; Ian Deans for Rod Murphy.

Witnesses: *From the Canadian Bar Association*: Bill Monopoli; Allan O'Brien; Roger Tassé; Robert G. Buchan.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, March 25, 1986 relating to Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists. (*See Minutes of Proceedings dated Monday, April 14, 1986, Issue N° 1*).

Roger Tassé made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 12:26 o'clock p.m., the Committee adjourned until later this day.

AFTERNOON SITTING
(15)

The Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure met at 3:35 o'clock p.m. this day, the Chairman, Albert Cooper, presiding.

Members of the Committee present: Patrick Boyer, Albert Cooper, Fred King, Lorne McCuish, Reginald Stackhouse.

Acting Members present: Don Boudria for Jacques Guilbault.

Witnesses: *From Dow Chemical Canada Inc.*: Jacques Hobol, General Counsel. *From Executive Consultants Ltd.*: Sam Hughes, President; Richard Bertrand, Vice-President and Director; Steven Markey, Vice-President and Director.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, March 25, 1986 relating to Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists. (*See Minutes of Proceedings dated Monday, April 14, 1986, Issue No. 1*).

The witness from Dow Chemical Canada Inc. made a statement and answered questions.

The witnesses from Executive Consultants Ltd. made a statement and answered questions.

At 4:51 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 20 MAI 1986
(14)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure se réunit, aujourd'hui à 11 h 12, sous la présidence d'Albert Cooper, (*président*).

Membres du Comité présents: Patrick Boyer, Albert Cooper, Fred King, Lorne McCuish, Reginald Stackhouse.

Membres suppléants présents: Don Boudria remplace Jacques Guilbault; Ian Deans remplace Rod Murphy.

Témoins: *De l'Association du Barreau canadien*: Bill Monopoli; Allan O'Brien; Roger Tassé; Robert G. Buchan.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 25 mars 1986 relatif au lobbying et à l'enregistrement des lobbyistes payés. (*Voir Procès-verbaux du lundi 14 avril 1986, fascicule n° 1*).

Roger Tassé fait une déclaration, puis lui-même et les autres témoins répondent aux questions.

A 12 h 26, le Comité interrompt les travaux pour les reprendre plus tard dans la journée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(15)

Le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure se réunit, aujourd'hui à 15 h 35, sous la présidence d'Albert Cooper, (*président*).

Membres du Comité présents: Patrick Boyer, Albert Cooper, Fred King, Lorne McCuish, Reginald Stackhouse.

Membre suppléant présent: Don Boudria remplace Jacques Guilbault.

Témoins: *De Dow Chemical Canada Inc.*: Jacques Hobol, avocat-conseil général. *De la firme Executive Consultants Ltd.*: Sam Hughes, président; Richard Bertrand, vice-président et directeur; Steven Markey, vice-président et directeur.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 25 mars 1986 relatif au lobbying et à l'enregistrement des lobbyistes payés. (*Voir Procès-verbaux du lundi 14 avril 1986, fascicule n° 1*).

Le témoin de la firme *Dow Chemical Canada Inc.* fait une déclaration et répond aux questions.

Les témoins de la firme *Executive Consultants Ltd.* font une déclaration et répondent aux questions.

A 16 h 51, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, May 20, 1986

• 1112

The Chairman: Ladies and gentlemen, may I bring the meeting to order? We have with us this morning the Canadian Bar Association. Mr. Tassé, I believe you are heading the delegation. We would like to welcome you as we start again on our process of lobbying. I should mention the committee just received the brief this morning, so the committee members have not had a chance to to read it. Do you have an opening statement?

Mr. Roger Tassé (Q.C., Canadian Bar Association): I have a short statement, Mr. Chairman, which I would like to make with your permission.

The Chairman: You can proceed with it and then we will open up with questions.

Mr. Tassé: Thank you, Mr. Chairman.

Vu l'importance des questions soulevées par le document de discussion préparé par le ministère de la Consommation et des Corporations, l'Association du Barreau canadien a mis sur pied un comité spécial pour en faire l'étude. Vous aurez constaté que les membres du comité, dont la liste paraît dans notre mémoire, ont des feuilles de route très diversifiées et ont accumulé une expérience collective très variée, acquise tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'appareil gouvernemental et politique.

Après beaucoup de réflexions, de discussions et de nombreuses séances de travail, le comité en est arrivé à la conclusion que la preuve n'a pas encore été faite qu'un système d'enregistrement des lobbyistes apporterait une contribution utile ou constructive au processus décisionnel du gouvernement fédéral.

We agree of course with the objective put forward in support of a registration system, which is presumably to protect the integrity of government in Parliament decision-making and to improve its quality. But we are not pursuaded a registration system will take us any closer to this worthwhile objective.

We also agree with the four guiding principles adopted by the government in the discussion paper: openness, clarity, unimpeded access to government, and administrative simplicity. But we strongly believe a fifth principle should be added: the principle of fairness and equity—fairness and equity in the definition of lobbyist, fairness and equity in the disclosure requirements and in the enforcement of any regime that might be created.

• 1115

What is the evil that needs to be addressed, requires government intervention, requires the setting up of a compulsory registration system? This is the question we ask ourselves in our deliberation. We believe it is a fundamental question. We have not been able to find a satisfactory response to that

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 20 mai 1986

Le président: Mesdames et messieurs, puis-je ouvrir la séance? Nous accueillons ce matin les porte-parole de l'Association du Barreau canadien. M. Tassé, vous êtes, je crois, le chef de cette délégation. Nous vous souhaitons la bienvenue au moment où nous reprenons nos audiences sur le lobbying. Je dois mentionner que les membres du comité ont reçu votre mémoire ce matin seulement et n'ont donc pas eu l'occasion de le lire. Voulez-vous faire un exposé?

M. Roger Tassé (c.r., Association du Barreau canadien): Monsieur le président, j'ai un bref exposé que j'aimerais vous lire, avec votre permission.

Le président: Vous pouvez faire votre exposé et nous passerons ensuite aux questions.

M. Tassé: Merci, monsieur le président.

Given the importance of questions raised in the discussion paper prepared by the Minister of Consumer and Corporate Affairs, the Canadian Bar Association has created a special committee whose mandate it will be to study it. You will have noted that the members of this committee, whose names appear on the list included in our brief, have very different backgrounds and have accumulated a very diversified collective experience both within and outside the government and political apparatus.

The committee has concluded, after extensive analysis and discussions and many meetings, that it has not yet been demonstrated that a system to register lobbyists would contribute in a useful and constructive way to the decision-making process of the federal government.

Nous appuyons, bien entendu, l'objectif cité pour justifier la mise en place d'un système d'inscription, à savoir de protéger l'intégrité du gouvernement à l'égard du processus décisonnel du Parlement et d'en rehausser la qualité. Cependant, nous ne sommes pas convaincus que la mise en place d'un système d'inscription nous rapprochera de cet objectif louable.

Nous soutenons aussi les quatre principes directeurs adoptés par le gouvernement dans le document de discussion: transparence, clarté, accessibilité du gouvernement et simplicité administrative. Nous estimons toutefois qu'il faudrait ajouter un cinquième principe, à savoir celui de la justice et de l'équité dans la définition du terme lobbyist, dans les exigences de divulgation et dans les mesures d'application de tout régime susceptible d'être créé à l'avenir.

Quel est ce mal qui doit être corrigé, qui nécessite l'intervention du gouvernement et la mise en place d'un système d'inscription obligatoire? Voilà la question que nous nous sommes posée au cours de nos délibérations. Nous estimons que c'est là une question fondamentale. Nous n'avons pas

[*Texte*]

question. In our view, however, even assuming there is a satisfactory response to this question, we suggest the government should intervene only if it can be proven, if it can be shown, that the benefits to be gained by government intervention would clearly outweigh the costs, the irritants and the inequities that might result from the setting up of such a regime.

In our view, the committee should avoid recommending a regime incapable of equitable enforcement, and thus no more than admonitory in effect, or a regime that would impede the free-flow of information between the government and the public. Our committee has spent some time studying the regime sketched out in the discussion paper and we believe there are serious problems with these proposals. We would be pleased to offer you our comments in this regard, if you so wish.

Mr. Chairman, I am accompanied by Bob Buchan, a practising solicitor here in Ottawa; Allan O'Brien, who is also a practising solicitor in Ottawa; and Bill Monopoly of the staff of the CBA. We would be pleased, Mr. Chairman, to respond to your questions to the best of our ability.

The Chairman: Thank you very much. Mr. Boudria.

M. Boudria: Merci, monsieur le président. Je voudrais d'abord remercier nos témoins d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer.

Je suis un peu inquiet du fait que vous ne semblez pas d'avis qu'un système d'enregistrement fonctionnerait ou qu'il serait même souhaitable. J'imagine que vous reconnaissez quand même qu'il y a des problèmes en ce moment. Vous y faites d'ailleurs allusion un peu. J'ai ici de nombreuses coupures de presse au sujet de la controverse entourant les lobbyistes, et les commentaires ne sont pas toujours très, très élogieux.

I have here the *Maclean's* article entitled "The Persuaders: Lobbying and Morals, Government and Business" and the *Financial Times* article on the lobbyists. I have here some quite controversial articles on some lobbying activities that have gone on. Of course, I am one of those who has advocated this for some time. I believe there should be a registration system for lobbyists and I actually think it should go a step further than what I think most of my colleagues would go in terms of what should be registered.

Vous semblez d'avis qu'un système d'enregistrement des lobbyistes, de leurs activités et de leurs clients ne fonctionnerait pas. Cela pourrait aussi inclure les honoraires, mais il y a des divergences d'opinion dans ce dossier-là. Ne croyez-vous pas qu'un tel système rassurerait le peuple canadien quant aux activités des lobbyistes? Je pense qu'il est important d'indiquer qu'il n'y a rien de mal à ce genre de travail, comme on le sait tous. Il faut que les gens puissent se prévaloir d'un système par lequel ils sont représentés par des gens qui, dans certains cas, sont plus habitués qu'eux à aller chercher de l'information ou à faire des représentations. On n'est pas ici pour dire qu'il y a quelque chose de mal au lobbying. Cependant, en ce moment, une ombre plane au-dessus du système, ce qui n'est pas de nature à rassurer la population.

[*Traduction*]

réussi à y trouver une réponse satisfaisante. À notre avis, toutefois, même en supposant qu'il existe une réponse satisfaisante à cette question, nous estimons que le gouvernement ne doit intervenir que si l'on réussit à démontrer que les avantages découlant de l'intervention du gouvernement l'emporteraient clairement sur les coûts, les irritants et les injustices qu'entraînerait la mise en place d'un tel régime.

À notre avis, le comité doit éviter de recommander la mise en place d'un régime dont l'application serait inéquitable et qui constituerait donc une simple semonce ou encore d'un régime qui ferait obstacle à la libre circulation de l'information entre le gouvernement et la population. Notre comité a longuement étudié le régime dont les grandes lignes sont énoncées dans le document de discussion et nous croyons que ces propositions suscitent de graves problèmes. Nous nous ferons un plaisir d'en parler, si vous le souhaitez.

Monsieur le président, m'accompagent aujourd'hui M. Bob Buchan, avocat qui exerce ici à Ottawa; M. Allen O'Brien, qui exerce lui aussi à Ottawa, et M. Bill Monopoly, membre du personnel de l'Association du Barreau canadien. Monsieur le président, nous ferons de notre mieux pour répondre à vos questions.

Le président: Merci. Monsieur Boudria.

Mr. Boudria: Thank you, Mr. Chairman. I would first of all like to thank our witnesses for having taken the time to appear before us today.

I note with some concern that you do not seem to believe that a system of registration would work or would even be desirable. I trust that you nonetheless admit that there are problems at the present time. You have even alluded to the fact in passing. I have here various press clippings on the controversy surrounding lobbyists and the comments are not always complimentary.

J'ai ici un article de la revue *Maclean's* intitulé «*The Persuaders: Lobbying and Morals, Government and Business*» et un article du *Financial Times* sur les lobbyists. J'ai ici des articles très controversés sur certaines activités de lobbying. Bien sûr, je suis de ceux qui réclament l'inscription depuis quelque temps déjà. Je crois que les lobbyists doivent être inscrits et j'irais probablement plus loin que la plupart de mes collègues pour ce qui est des renseignements à inclure dans la déclaration d'inscription.

You seem to believe that a system for registering lobbyists, their activities and the identities of their clients, would not work. It would also be possible to require registration of fees, but there are differences of opinion on that point. Do you not believe that such a system would reassure the Canadian people with respect to the activities of lobbyists? I believe that it is important to point out that there is nothing wrong with that type of work, as we all know. There has to be a system in which people can be represented by people who know where to find information or make representations. We are not here to criticize lobbying. But for the time being, the system is under suspicion, which is not going to reassure the people.

[*Text*]

• 1120

Je fais souvent le parallèle suivant. Avant le milieu des années 70, il n'y avait, au Canada, aucun système d'enregistrement des contributions politiques. Il y avait une sorte d'ombre dans ce dossier-là, et les gens étaient mal à l'aise. On savait que les partis politiques allaient chercher de l'argent quelque part, mais on ne savait pas si c'était correct, et on n'aimait pas cela. On n'en parlait pas beaucoup; on laissait cela à ceux qui fumaient de gros cigares dans les arrière-salles. Cela été rendu public au milieu des années 70, et aujourd'hui on peut tout savoir. Je peux savoir quelles ont été les contributions politiques de mon collègue, et lui peut savoir quelles ont été les miennes. Je pense que cela a purifié l'air.

Ne croyez-vous pas qu'un système semblable pour l'enregistrement des lobbyistes et de leurs honoraires serait tout aussi bénéfique? Le peuple canadien pourrait dire: Eh bien, telle société a embauché M. Frank Moores pour 30 semaines pour aller faire du lobbying. Tout le monde saurait qu'ils ont été payés tant par tel client. Le député ou le fonctionnaire sollicité saurait, lui aussi, ce qui se passe. Etes-vous d'accord avec moi que ce serait avantageux?

M. Tassé: On n'est pas à l'abri des controverses qui existent dans le public. Nous avons également pris connaissance des déclarations faites par certains parlementaires au cours des derniers mois ou des dernières années pour tenter de justifier un régime d'enregistrement des lobbyistes. À la page 6 de la version anglaise, nous tentons de reprendre certains des objectifs de politique publique qui ont été exprimés pour justifier un système d'enregistrement.

Nous ne sommes pas persuadés que mettre l'accent sur l'enregistrement va apporter les avantages dont parlent certains parlementaires. Certaines des objections soulevées à propos du lobbying ont trait, au fond, à des questions beaucoup plus importantes, à savoir aux représentations faites au gouvernement par toutes sortes de personnes. Si on met l'accent uniquement sur les personnes payées pour faire ce travail, on n'obtiendra pas les éclaircissements souhaités.

Nous croyons aussi que vous allez vous heurter à des questions très difficiles dans la mise en oeuvre d'un régime comme celui-là. C'est là que le principe de l'équité et de la justice du système va survenir. Comment définit-on le lobbyiste? L'objectif que l'on poursuit est d'assurer une certaine transparence. Il faut se rendre compte que les représentations faites auprès du gouvernement, auprès des fonctionnaires, auprès des ministres, auprès des députés, viennent de toutes parts, et pas uniquement des lobbyistes. Pourquoi établir un régime qui aurait pour seul objectif d'identifier les personnes payées pour faire ces représentations-là, alors que l'on sait que beaucoup d'autres personnes et d'organismes font des représentations pour le compte de grandes entreprises ou de groupes d'entreprises, ici à Ottawa ou ailleurs?

Donc, il ne nous semble pas justifié de mettre l'accent sur les lobbyistes payés. Dans notre mémoire, nous disons qu'il faudrait que l'objectif que l'on poursuit en établissant un régime d'enregistrement des lobbyistes soit très, très bien établi, et il ne nous semble pas qu'il l'ait été.

[*Translation*]

I often make the following comparison. Before the mid-1970s, there was in Canada no registration whatsoever of political contributions. People were uneasy about the whole system. Political parties were known to get their money somewhere, but no one knew whether it was legitimate, and people were very uneasy about it. It was not mentioned very often, it was a matter best left to big cigar smokers in the back rooms. In the mid-1970s it became public, and today, we know everything. I can find out what were the political contributions of my colleague, and he can find out about mine. It has cleared the air quite a bit.

Do you not think that a similar system, a registration of the lobbyists and the money that they get, would be just as useful? The Canadian people could then say: this company has employed Mr. Frank Moores for 30 weeks in a lobbying capacity. Everybody would know that they had been paid by a client. The member of Parliament or the public servant who is being lobbied would know also. Do you not think it would be useful?

Mr. Tassé: Controversial issues are never quite unavoidable. In the last few months or years, several parliamentarians have been advocating a system of registration of lobbyists. On page 6 of the english text, we are trying to list the public policy objectives that would justify this registration system.

We do not know that registration will be as useful as some parliamentarians think. When lobbying is being criticized, it goes far deeper, and the very representations made to government by anybody are being questioned. If we focus on the people that are being paid to do the work, it would not clear the situation the way we would like to.

The implementation of such a system is bound to give you some very difficult problems. You will have to come to terms with the principles of equity and justice. What is the definition of a lobbyist? You want to put this kind of activity in a glass house. But we have to recognize that representations to the government, to the public servants, the ministers, the members of Parliament, are coming from everywhere, and not only from lobbyists. What is the use of the system identifying only the people who are paid to make these representations when we know that many more people and organizations are making representations on behalf of the big companies or business groups, here in Ottawa or elsewhere?

For these reasons, we think it is not right to focus on paid lobbyists. In our brief, we explained that it would be necessary to take great care in stating the aim of this lobbyist registration system, and we do not think it has been done.

[*Texte*]

• 1125

Comment justifie-t-on une intervention gouvernementale qui rende obligatoire l'enregistrement des lobbyistes payés? Ce débat a suscité des controverses au cours des dernières années, et beaucoup de commentaires et de suggestions ont été exprimés. Si l'on veut mettre l'accent sur l'intégrité des décisions des agents gouvernementaux, que ce soit au niveau ministériel ou ailleurs, il faut regarder l'ensemble des arrangements qui existent. Peut-être faudrait-il examiner les dispositions relatives aux conflits d'intérêts. Peut-être faudrait-il examiner certaines dispositions du Code criminel. Peut-être faudrait-il voir s'il n'y a pas d'autres moyens de permettre l'accès à certains renseignements plus généraux. En mettant l'accent sur l'enregistrement des lobobyistes payés, on n'obtiendra pas une information complète. L'information ainsi obtenue ne serait pas de nature à augmenter la qualité des décisions gouvernementales. Par ailleurs, cela créerait de graves problèmes d'équité à l'égard de ceux qui seraient obligés de se conformer à ce régime.

Mon collègue Robert Buchan voudra sans doute ajouter quelque chose, monsieur le président.

Mr. Robert Buchan (Canadian Bar Association): I just have one further comment to make on that, Mr. Boudria. You made reference to the Canada Election Expenses Act introduced in 1970, which was designed to deal, in part, with a perceived . . . There is an expression in the law which asks: What is the mischief to be cured? You referred to a shadow over election funding prior to the implementation of the Canada Election Expenses Act. There is perhaps something of an analogy here, in that I think a lot of people in the body politic and Parliament recognize that there may be some kind of mischief to be dealt with. You made reference to one particular aspect of it.

The difference I would see between attempting to deal with lobbying as an activity through legislation, intervention at the government level, and the implementation of the Canada Election Expenses Act is that in the latter case there was something very clear and quantifiable. The donor and the amount of money that was being transferred could be clearly identified, registered and traced, in the sense of evidence. Perhaps this is a lawyer's perception of the issue.

One of the questions we wrestled with in reading the background documentation and attempting to draft the brief in response to this committee was how to implement a system of registration that would be fair and equitable. In other words, if there is mischief to be cured, would it really catch the mischief makers and not the honest and legitimate parties making representations to government on matters of concern to their clients, contributing to the free flow of information between government and the parties represented by members, and making the legitimate contribution that lobbyists make? Would they not be the ones who would be registered? Others would be dealing with, whether it is through non-arms length relationships ro not, numbered companies or a third party, maybe having their research and development work done by another group and not having those as part of their expenses. We will probably get into discussion of what we perceive to be

[*Traduction*]

Can the government justify a mandatory registration system for paid lobbyists? This has been very controversial during these last few years, and many suggestions have been made. If the main concern is to ensure the integrity of the decision-making process of government agents, all of the arrangements have to be considered. Maybe we should be reconsidering conflicts of interest. Maybe we should question certain provisions of the Criminal Code. Maybe we should try to find out if there are other means of access to the more general type of information. By focusing on the registration of paid lobbyists, we will not get the complete picture. The information gathered this way will in no way improve the quality of government decision-making. On the other hand, there would be serious problems of equity among those forced to conform to the system.

Robert Buchan, my colleague, will certainly have something to add, Mr. Chairman.

M. Robert Buchan (Association du Barreau canadien): Une observation à ce sujet seulement, monsieur Boudria. Vous avez parlé de la Loi sur les dépenses d'élection qui date de 1970 et était destinée, entre autres, à . . . Il y a un passage de la loi où l'on demande: quel est le mal qui doit être rectifié? Vous avez parlé d'une ombre qui planait sur le financement des élections avant l'entrée en vigueur de la Loi sur les dépenses d'élection. Dans ce cas, l'analogie est peut-être que beaucoup de gens qui appartiennent à l'appareil politique et au Parlement estiment que ces actes de malice existent, et qu'il faut les rectifier. Vous en avez mentionné un aspect.

À mon sens, la différence entre une intervention gouvernementale, c'est-à-dire législative, au sujet du lobbying, et l'application de la Loi sur les dépenses d'élection, est que dans ce dernier cas, c'est très clair et quantifiable. Il est très facile d'identifier, d'enregistrer et de retrouver la personne qui fait un don et le montant de ce don. C'est peut-être une attitude d'avocat.

Quand nous avons lu les documents d'information sur ce sujet, et quand nous avons essayé de rédiger un mémoire à l'intention de ce comité, nous avons cherché à trouver un système d'inscription qui serait juste et équitable. Autrement dit, s'il faut rectifier un acte de malice, est-ce qu'on va vraiment prendre les auteurs de cet acte et non les gens honnêtes et légitimes qui interviennent auprès du gouvernement pour défendre la cause de leurs clients, contribuant ainsi au libre échange d'information entre le gouvernement et les partis représentés par les députés, et apportant une contribution tout à fait légitime, comme c'est le cas de beaucoup de lobbyists? Est-ce que ce ne sont pas eux qui seraient inscrits pendant que d'autres se débrouilleraient pour échapper au contrôle, grâce à des compagnies sans lien de dépendance, compagnies numérotées, ou une tierce partie. En effet, ils pourraient confier leurs travaux de recherche et de développement à un autre groupe pour ne pas déclarer leurs dépenses.

[*Text*]

some of the problems of trying to implement a system of this kind.

It seems to me in the Canada Election Expenses Act that you have a donor and a donation. It is a much simpler problem to deal with. It seems to have worked and worked quite well. In this situation, we are dealing with the lobbyist first and then the client, the subject of lobbying and how it is identified and, also, representations to government and how a representation is identified. We get into a whole list of questions. In other words, a solution seems to beg as many questions as it attempts to solve. One of our conclusions was that those who wanted to beat the system would probably beat it. That was a major concern of the Canadian Bar Association group in preparing a response to this committee.

• 1130

The Chairman: Mr. McCuish.

Mr. McCuish: Thank you, Mr. Chairman. My philosophy in approaching this particular subject had been "If it ain't broke, don't fix it". Your legal phrase, sir, is much nicer: "What is the mischief to be cured"? That is what I am groping with right now. It is what I have been groping with the other witnesses who have appeared before this committee.

Because we were not favoured with a copy of your brief before we sat down with you, I am not clear what is in it. I am not clear as to the role of the Canadian Bar at this particular moment. Are you here because of something you perceive in government which is adversely affecting the general public? Are you here dealing with a brief which expresses the concern of your organization in the advent of a registry of lobbyists? How is it going to affect the Canadian Bar? Is that your concern or is it how it is going to affect the public in general?

Mr. Tassé: Mr. Chairman, I can say it is the latter. I may say something about the impact we see this might have on the profession which we do not think is as direct as the proposals stand in the discussion paper. The Canadian Bar Association has studied in the past. Proposals have been made by the government for improving the quality of our government system and they have presented briefs on parliamentary reform, for example, and a host of other issues. In our committee of the bar we tried to address the broad question if this regime proposed by the Minister of Consumer and Corporate Affairs would improve the quality of our government and decision-making in the government.

I am coming to the second part of your question, sir. The discussion paper has asked: What will be the impact on solicitor-client privilege as the regime would apply to lawyers? In effect, we agreed with the proposition that if there is a regime for the inscription and registration of lobbyists and in effect lawyers do engage in the kinds of activities covered by the regime, there should be no exception for lawyers.

[*Translation*]

Nous en viendrons certainement à discuter des problèmes d'application d'un tel système.

Il me semble que dans le cas de la Loi sur les dépenses d'élection, il y a d'une part la personne qui fait un don et d'autre part, le don. Le problème est bien plus simple. Apparamment, cela fonctionne très bien. En l'occurrence, nous avons d'abord le lobbyist, puis le client, l'objet du lobby et la façon de l'identifier et également, les interventions auprès du gouvernement et la façon d'identifier ces interventions. Bref, une longue liste de questions. Autrement dit, dans ce cas la solution pose autant de questions qu'elle n'en résoud. Nous avons fini par conclure que ceux qui veulent vraiment échapper au système pourront probablement le faire. C'était l'une des pricipales préoccupations de l'Association du barreau canadien lors de la rédaction de son mémoire destiné au Comité.

Le président: Monsieur McCuish.

M. McCuish: Merci, monsieur le président. Sur cette question particulière, j'ai toujours pensé qu'il n'était pas nécessaire de payer des pots qui n'avaient pas été cassés. L'expression utilisée dans le langage juridique est beaucoup plus belle: «Quel est le tort à redresser?». C'est la question que je me pose présentement et que je me pose depuis le début des audiences.

Parce que nous n'avons pu obtenir un exemplaire de votre mémoire avant aujourd'hui, je ne sais pas très bien ce qu'il contient. Je ne sais pas très bien non plus quel rôle le Barreau canadien entend jouer en ce moment précis. Êtes-vous venus témoigner parce que vous croyez que le gouvernement agit contrairement aux intérêts du grand public? Êtes-vous venu présenter un mémoire qui exprime les préoccupations de votre organisme face à l'établissement d'un registre des démarcheurs parlementaires? Quel incidence aura-t-il sur le Barreau canadien? Est-ce cela qui vous préoccupe ou est-ce la façon dont il touchera le grand public?

M. Tassé: Monsieur le président, ce sont les conséquences sur le grand public. Si vous me le permettez, j'aimerais parler un peu des répercussions et qui pourraient se faire sentir sur notre profession qui, à notre avis, ne sont pas aussi directes que le laisse entendre le document de travail. L'Association du barreau canadien a mené des études dans le passé. Le gouvernement a proposé diverses façons d'améliorer la qualité de notre régime ministériel et a même présenté des mémoires sur la réforme parlementaire, par exemple, et sur diverses autres questions. Le comité du barreau a donc essayé de déterminer comment le nouveau régime proposé par le ministre de la Consommation et des Corporations pourrait améliorer la qualité du gouvernement et du processus décisionnel.

J'en vient à la seconde partie de votre question. Dans le document de travail, on nous demande quelle sera l'incidence du régime sur les rapports entre les avocats et leurs clients et, plus particulièrement, en ce qui concerne le secret professionnel. En fait, nous avons dit que nous étions d'accord avec la proposition voulant que si jamais on établissait un registre des démarcheurs parlementaires, il ne faudrait pas faire d'excep-

[*Texte*]

Having said that, we would immediately hasten to say the government should pause before imposing restrictions not only on lawyers, but on all those professions and others which legitimately, as many of you have said, help people, enterprises and individuals to make representations to the government. To the extent the free flow of communications and representations to the government would be dampened by the regime . . .

In effect, if people prefer because of the disclosure requirements to stay at home and not come forward and make available information to the government through the intermediary of paid lobbyists because their legitimate interests might be hurt, we think it is something which should cause the government pause for thought.

More specifically with respect to the question of solicitor-client privilege, we mention in our brief there may be situations where there is a problem. There are situations where, in effect, the specific personal interest of an individual or an enterprise is at stake. I think it is easy to say we cover the making of representations for the purpose of legislation making, amendments for the purpose of regulation making an amendment and a few other things like grants and contracts very specifically. The rest would not be covered.

• 1135

In the day-to-day practice of the law—and I suppose it is the same with every profession—we find the reality cannot be distinguished like this. When you talk about a client's case to a government department, you may very naturally be brought to ask: What about this regulation? Is it really the way you want it? Should it not be amended? And very often they will consider changes.

What I am saying in effect is the discussion is intermeshed in terms of the administration of a given law or regulation and the changes which might appeal to the government to meet some problems. We are saying there may be situations where there may be a problem with solicitor-client relations.

Just to give you a very concrete example, you have a foreigner who has landed in Canada and his situation is illegal or irregular. He goes to see a lawyer to see what needs to be done to regularize his situation. In this kind of situation I would think the government would want to encourage a very free open communication without the need of disclosing who the individual is, if there are some uncertainties as to what steps the person might need to take to regularize his situation. I think we could all find situations like this where there may in effect be a need for confidentiality in terms of non-disclosure, and in terms of the person the communication is made for.

Just to recapitulate, we have asked ourselves and we are mindful of the benefits a regime like this would give, as opposed to the difficulties, the inequities, which would result

[*Traduction*]

tions pour les avocats, parce que, effectivement, ils exercent ce genre d'activités.

Ceci étant dit, nous nous empressons de dire que le gouvernement devrait y penser à deux fois avant d'imposer des restrictions, non seulement aux avocats, mais également à tous les autres professionnels qui aident légitimement les gens, les entreprises et les particuliers à présenter des recommandations au gouvernement. Dans la mesure où le régime nuirait à l'échange de renseignements avec le gouvernement et à la présentation de recommandations . . .

En effet, si en raison des exigences relatives à la divulgation les gens préfèrent ne pas communiquer des renseignements qui auraient pu être au gouvernement par l'intermédiaire de lobbyistes professionnels parce que cela pourrait nuire à leurs intérêts légitimes, nous pensons que c'est une question à laquelle le gouvernement devrait réfléchir.

En ce qui concerne le secret professionel plus précisément, il se pourrait que des problèmes surgissent. En effet, il arrive parfois que les intérêts personnels d'un particulier ou d'une entreprise soient en jeu. Je crois qu'il est facile de dire que nous faisons des recommandations d'ordre législatif et réglementaire et sur d'autres questions telles les subventions et les contrats. Le reste, nous n'y touchons pas.

Dans la pratique quotidienne du droit—et je crois que c'est la même chose pour chaque profession—il est impossible d'établir des distinctions comme celle-là. Lorsqu'on parle du cas d'un client aux représentants d'un ministère, il est tout naturel de parler d'un règlement en particulier, de demander s'il a vraiment été conçu dans une optique précise et s'il ne serait pas possible de le modifier. Et, très souvent, ils envisagent cette possibilité.

Ce que j'essaie de dire, en fait, c'est que toutes ces questions se recoupent, à savoir l'administration d'une loi ou d'un règlement particulier et les changements que le gouvernement pourrait envisager pour résoudre certains problèmes. Il pourrait y avoir des cas où le secret professionnel de l'avocat serait remis en question.

Juste pour vous donner un exemple plus concret, mettons qu'un immigrant soit illégalement au Canada ou qu'il se retrouve dans une situation irrégulière. Il consulte un avocat pour savoir ce qu'il doit faire pour régulariser sa situation. Dans un cas comme celui-là, je crois que le gouvernement aurait tout avantage à permettre un libre échange de renseignements sans qu'il soit nécessaire d'identifier la personne visée, si on ne sait pas encore trop quelles démarches elle devra entreprendre pour régulariser sa situation. Je crois qu'on pourrait tous trouver des cas comme celui-là où il est indispensable de garder le secret professionnel et ne pas identifier la personne pour le compte de laquelle on agit.

Juste pour récapituler, nous nous demandons ce qu'un régime comme celui-là pourrait nous apporter, compte tenu des inconvénients et des iniquités qu'il comporte.

[*Text*]

from the implementation of a scheme such as we have before us.

Mr. McCuish: We are talking about a register, we are not talking about a behavioural guide; simply a registry and the possibility of charging fees for the privilege of being registered. Can you give me any example of how the operation and regulation of government could be improved, or the rights of the public could be protected because of a register; that is, having some control now which was not in place yesterday?

The Chairman: Mr. Tassé, before you respond to the question, I should mention we do work on an informal 10-minute question basis. Can I ask you to keep your answers fairly brief so the members can get the full number of questions in this time?

Mr. Tassé: Mr. Chairman, we have searched very much for situations where the disclosure of the kind of information this regime would provide would help in the pursuit of better government and better decision-making. We have only come up with one situation, to my own mind, which I should just bring forward to the committee.

If someone pretends to have entries with the government without disclosing that he is receiving some gratifications which are not disclosed for the purpose of getting some action on the part of the government, I think you can say theoretically we should know about this situation. But if you are faced with this kind of situation, where someone wants to get the government to do things which are not for the interest or the benefit of people, and which are not to be disclosed, I doubt very much a registration system would help in this kind of situation.

Mr. McCuish: Last question, Mr. Chairman. I believe, sir, you have more or less answered my second question before I put it. You are accustomed by reason of your profession to taking a case at different times for the opposite side.

• 1140

You implied that the payment of a fee for something which a professional person is doing on behalf of a third party may be of real interest to the person who is being "lobbied". You seem to be saying to me, then, that there is a prima facie case of a need for a register because there must be some way of exacting a fee for the right to be a lobbyist.

Mr. Tassé: Well, our concern with the question of fee, Mr. Chairman, is that in effect as the régime stands, it may just be so general that it will not tell you a great deal. Let me exemplify that, if I may, Mr. Chairman, just by saying that if in effect there is a register which requires that fees to be paid to lobbyist be made public, the very likelihood is that this will cover a full range of services of all kinds.

And if you are talking of lawyers, it could include a very in-depth study of the implication of legislation. It could be a study of text books and all kinds of legal research that would be needed to help a client make his point. But it could cover also all kinds of others; it could cover market studies, it could

[*Translation*]

M. McCuish: Nous parlons d'un registre, et non pas d'un code de déontologie: un simple registre et la possibilité d'exiger des droits pour le privilège d'être inscrit. Pourriez-vous me donner un exemple de la façon dont on pourrait améliorer le fonctionnement et la marche du gouvernement, ou protéger les droits du grand public grâce à un tel registre, c'est-à-dire, en exerçant un contrôle qui n'existait pas auparavant?

Le président: Monsieur Tassé, avant que vous ne répondiez à cette question, j'aimerais vous rappeler que nous avons prévu 10 minutes pour les questions. Puis-je vous demander d'être assez bref afin que les autres membres du Comité aient le temps de poser toutes leurs questions?

M. Tassé: Monsieur le résident, nous avons cherché longtemps avant de trouver un cas où la divulgation des renseignements aiderait à améliorer le fonctionnement du gouvernement et le processus décisionnel.

Si quelqu'un prétend, par exemple, avoir des entrées auprès du gouvernement et qu'il ne dise pas qu'il reçoit des honoraires pour inciter le gouvernement à l'action, alors je crois qu'il faudrait, en principe, être au courant de cette situation. Par contre, dans le cas d'une personne qui voudrait que le gouvernement prenne des mesures contraires aux intérêts du grand public et qui ne voudrait pas qu'elles soient divulguées, je doute fort qu'un système d'inscription aiderait dans une situaion comme celle-là.

M. McCuish: Une dernière question, monsieur le président. Je crois bien que vous avez plus ou moins répondu à ma deuxième question avant même que je ne la pose. Vous êtes habitué, en tant qu'avocat, à défendre la cause de l'une ou de l'autre partie, selon les circonstances.

Vous avez laissé entendre qu'il se pourrait que le versement d'honoraires pour un acte fait par un professionnel au nom d'une tierce partie soit dans le véritable intérêt de la personne qui fait l'objet des démarches. Vous semblez donc dire qu'il est de prime abord indispensable d'établir un registre parce qu'il doit y avoir une façon quelconque d'exiger des frais pour le droit d'agir en qualité de démarcheur.

M. Tassé: Pour ce qui est de la question des honoraires, monsieur le président, il se pourrait que le régime actuel soit tellement général qu'il ne révèle pas grand-chose. Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais donner un exemple. S'il y a effectivement un registre et qu'il faille déclarer les honoraires versés aux démarcheurs, il est fort probable qu'ils s'appliqueront à toute une gamme de services.

Et, en ce qui concerne les avocats, il pourrait s'agir d'une étude très approfondie de l'incidence d'une législation, ou encore de l'étude de documents et de différents autres travaux de recherche juridique pour aider un client à prouver son point.

[*Texte*]

cover representations, it could cover ads in the press and the media—all arrangements.

Now if you declare the fees paid to the lobbyist, you will get all of these fees without any allocation as to what kind of activities have been engaged by the lobbyist with a view to making the representations. And someone could say, well let us provide all of the information, then. Let us see what the allocation of these fees are. We are saying that then you would be running the danger of creating a bit of a monster, where in effect you would get very, very close into the privacy of enterprises and individuals by requiring this kind of information.

If this is to be required of paid lobbyists, why not require it of the other kind of lobbying done by organizations, associations of enterprises—you name it—by the unions, by the voluntary groups? Why not go to the full length? If you are not doing that, we feel you are running the risk of creating inequities and unfairness by zeroing in only on the paid lobbyist. That is basically our position, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Stackhouse. I am sorry. Did you want to . . . ?

Mr. Buchan: I have just one supplementary note on that. I thought I heard in the question a suggestion, and I agree with it, that by setting up a registry system one is then therefore establishing a licence to lobby and certain people will be licence-holders and others may not.

What strikes me again, as a lawyer practising in Ottawa, is that we tend to get called at the last minute on many occasions by clients who perceive a problem with a regulation that maybe is being considered, and there is an application which has to be filed with respect to a certain matter and we are very close to the filing date. Now if a party's regular solicitor—an informed day-to-day regular solicitor practising law—were called on a matter of that kind and was not a holder of the licence to lobby, he might be precluded from acting on behalf of his client in the normal manner. One would therefore have to go out and retain someone else who held that licence to lobby under the registration system and would not be intimately familiar with the client's operations. I think that could be a real problem in many practical day-to-day instances.

The Chairman: Thank you. Mr. Stackhouse.

Mr. Stackhouse: I would like to welcome the committee. It is good to see Mr. Tassé again. We have both changed jobs since we last met.

I would like to address two questions to Mr. Tassé and his colleagues. One is of a general nature and the other applies particularly to members of the bar. As Mr. McCuish has observed, we have had a chance to read the brief only since the meeting began. It does make some observations regarding the role of the Member of Parliament in Canada. We are all familiar with an argument that suggests Washington is different from Ottawa and Congress is different from the Parliament of Canada. I have to say with no reflection on this

[*Traduction*]

Mais, il y a également tous les autres services, soit les études de marché, les démarches, les annonces publicitaires . . .

Maintenant, si on déclare les honoraires versés aux démarcheurs, on obtiendra le montant global de la rétribution accordée sans avoir égard au genre d'activités poursuivies dans le but de faire des recommandations. On pourrait sans doute répondre qu'il suffit alors de fournir tous les renseignements et d'indiquer comment les honoraires sont répartis. Nous disons qu'en exigeant de tels renseignements, on risque de créer une situation insoutenable qui permettrait en fait de s'ingérer dans les affaires qui ne concernent que les entreprises et les particuliers.

Si c'est ce qu'on veut exiger des démarcheurs professionnels, pourquoi ne pas l'exiger des organismes, des associations, des entreprises, des syndicats ou des groupes bénévoles qui exercent un autre genre de pression? Pourquoi ne pas aller jusqu'au bout? Si vous ne le faites pas, vous risquez, à notre avis, de créer certaines iniquités et injustices en vous acharnant uniquement sur les démarcheurs professionnels. Voilà essentiellement notre position sur cette question, monsieur le président.

Le président: Monsieur Stackhouse. Je m'excuse. Vouliez-vous . . . ?

M. Buchan: J'ai juste une observation à faire. Si j'ai bien compris, on a suggéré—et je suis d'accord avec cette idée—qu'en établissant un registre, on accordait en fait un permis de démarchage et que certaines personnes pourraient être titulaires d'un permis tandis que d'autres ne le seraient pas.

En tant qu'avocat exerçant à Ottawa, ce qui me frappe, c'est que les clients font souvent appel à nos services à la dernière minute lorsqu'ils s'aperçoivent qu'un règlement à l'étude pourrait leur créer des ennuis et que, s'ils veulent présenter une requête, ils n'ont que très peu de temps pour le faire. Maintenant, si un client comme celui-là faisait appel à son avocat—un avocat ordinaire bien informé qui exerce le droit sur une base quotidienne—pour régler une question de ce genre et que ce dernier ne soit pas titulaire d'un permis de démarchage parlementaire, il se pourrait qu'il ne puisse le représenter comme il le fait en temps ordinaire.

Le président: Merci. Monsieur Stackhouse.

M. Stackhouse: Je tiens à vous souhaiter la bienvenue. Je suis content de vous revoir, monsieur Tassé. Nous avons tous les deux changé d'emploi depuis la dernière fois que nous nous sommes vus.

Je voudrais poser deux questions à monsieur Tassé et à ses collègues. L'un est d'ordre général et l'autre s'applique particulièrement aux membres du Barreau. Comme l'a fait observer M. McGuish, nous n'avons eu la possibilité de lire ce mémoire que depuis le début de la réunion. Il contient des observations sur le rôle des députés au Canada. Nous connaissons tous l'argument qui prétend que Washington est différent d'Ottawa, et le Congrès des Etats-Unis, différent du Parlement du Canada. Je dois dire, sans vouloir porter un jugement sur ce

[*Text*]
brief that I do not find the argument as conclusive as many assume it to be.

• 1145

I really think we need to look more deeply at the role of Canada's Parliament vis-à-vis the role of the Congress, especially as we note, as your brief does, the evolutionary character of the Canadian Parliament in the near and in the far term. What I would like to ask you a question about, however, is a point that does not seem to be covered in the brief. When you put to one side the Member of Parliament as more or less an inconsequential person who does not need to be lobbied, it does not address the question about who then is lobbied.

We have lobbyists. No one is denying it, nor are we denying there should be. But if the MPs are not part of the decision-making, somebody is. The question then arises: Who is lobbyied in Canada in contrast to Washington? Do the lobbyists go to Cabinet Ministers? Do they go to the coterie of assistants who run around the Cabinet Ministers like destroyers around an aircraft carrier as it sails off? Do they go to bureaucrats? Somebody has to be approached by the lobbyists.

Now could we just address the question and perhaps a local example? If the Canadian Bar Association wanted to lobby in Ottawa, who would you go to? The significance of the question is that it seems to me a proposed legislation on lobbying is not made irrelevant just because MPs are irrelevant or are said to be. The legislation would still be relevant if there are decision-makers who are approached. So I ask you the question now: Who is it you are approaching? Who do lobbyists approach?

Mr. Allan O'Brien (Canadian Bar Association): I would be happy to try as best I can to respond to your question, *monsieur le député*.

Let me begin by observing that one of the dilemmas I certainly had with developing a response to the document was that the response was predicated on an attempt to share with this committee the views of the Canadian Bar Association, relative to the legislative or regulatory process, as advanced in this document, and to the public interest.

If we assume, for the sake of my response to you, the activity carried on by an individual—in this case by a lawyer—falls within the framework of the definition, for lack of a better word, in this document, which is held to be lobbying activity, clearly in my judgment and in that of my colleagues a great deal of activity carried on by a number of lawyers in this city is lobbying.

Specifically, the nature of the activity in terms of who might be addressed depends entirely on the nature of the issue. If I could share with you my own personal experience, it is substantially the bureaucrats, which is not to suggest or imply a lack of dimension of the MP to the legislative process, although I do suggest to you, sir, that it is somewhat different

[*Translation*]
mémoire, que je ne trouve pas cet argument aussi concluant que certains.

Je pense réellement que nous devons comparer plus attentivement le rôle du Parlement du Canada et celui du Congrès, compte tenu spécialement de l'évolution à court et à long terme du Parlement canadien, que note aussi votre mémoire. Cependant, j'aimerais vous poser une question sur un point que votre mémoire semble passer sous silence. Vous écartez le député, sous prétexte que c'est une personne d'assez peu d'importance, qu'il est inutile de soumettre aux démarches mais, alors, vous ne répondez pas à la question de savoir qui fait l'objet des démarches.

Nous avons des démarcheurs. Personne ne le nie, pas plus qu'on nie qu'il doive y en avoir. Mais si les députés ne participent pas au processus de prise de décision, quelqu'un y participe. La question se pose alors: qui fait l'objet des démarches au Canada, par opposition à Washington? Est-ce que les lobbyistes s'adressent aux ministres du Cabinet? S'adressent-ils à la coterie d'aides qui gravitent autour des ministres du Cabinet comme des destroyers autour d'un porte-avions en mer? S'adressent-ils aux bureaucrates? Ils doivent bien contacter quelqu'un.

Pourrions-nous simplement étudier cette question en utilisant peut-être un exemple local? Si l'Association du Barreau canadien voulait faire du lobbying à Ottawa, à qui s'adresserait-elle? L'importance de cette question est qu'il me semble qu'un projet de loi sur le lobbying n'est pas rendu inutile parce que les députés ne font pas l'objet de lobbying, ou parce qu'on le prétend. La législation demeure utile s'il existe des preneurs de décisions qui sont contactés. Aussi je vous pose la question: Qui contactez-vous? À qui les lobbyistes s'adressent-ils?

M. Allan O'Brien (Association du Barreau canadien): Je serais heureux d'essayer de répondre à votre question de mon mieux, monsieur le député.

Permettez-moi tout d'abord de vous dire que l'une des difficultés que j'ai eues à préparer une réponse au document a été que ma réponse avait pour objet de donner au Comité l'opinion de l'Association du Barreau canadien sur le processus législatif ou réglementaire, tel qu'exposé dans ce document, et sur l'intérêt public.

Si nous supposons, pour ma réponse, que l'activité entreprise par un individu—dans notre cas par un avocat—correspond à la définition que donne, en l'absence d'un meilleur terme, ce document, aux activités de lobbying, il devient évident à moi-même aussi bien qu'à mes collègues, qu'un certain nombre d'avocats se livrent, dans cette ville, à des activités de lobbying.

En particulier, la nature de l'activité, en termes de la personne que l'on contacte, dépend entièrement de la nature du problème à résoudre. Si je peux me permettre de vous faire part de mon expérience, c'est surtout le bureaucrate que l'on contacte, ce qui n'implique pas ou ne signifie pas que le député ne participe pas au processus législatif, quoique je pense,

[*Texte*]

from the congressional system, albeit in an evolutionary process at the present time. It is substantially with the bureaucrat, whether it is dealing with the dimension of regulation, legislation or policy. From what I have seen of the scene, it goes on regularly, incessantly, being done by a whole host of what I might call the client base, whether it is a public interest group, a corporate client or an individual.

• 1150

It seems to me we are talking about the process of government there. It is the daily gestation of the activity of government. Those like myself and my colleagues who share a dimension of our practice in constitutional or administrative law, or the regulatory process . . . Only rarely does the matter develop to the level of Members of Parliament—although it might be in the context of an appearance before a committee, pleading for a change in legislation—or, rarer still, a Minister of the Crown.

Mr. Stackhouse: Mr. Chairman, the answer does not surprise me. I think we are all more or less familiar with that. It seems to me it illustrates the need for some kind of legislation and registration because by registration Members of Parliament would be aware, to an extent, of the influences on the bureaucrats and other officials who are primarily concerned with writing legislation.

I do not think the point the brief makes about the MP strikes at the fundamental question of whether we need this or not. Regardless of who is shaping legislation, somebody is, and the lobbyist is getting at that person. If it is the bureaucrat, it seems highly desirable that members of the government and Members of Parliament would be aware of the kind of person, firm and association that is in regular contact with officials of the departments concerned.

I would like to pose another question, Mr. Chairman. If we do not get the answer completed, I hope you will consider a second round. The distinction between a lawyer and lobbyist has to be drawn in light of the testimony because the point has been made in the brief and testimony that many lawyers act as lobbyists only as a dimension of their law practice or their service to clients. It would seem to me that when they are acting as lobbyists, they are not really acting as lawyers. They may be lawyers, but they are not dealing with the normal duty of a solicitor with his client. They are taking on another role that does not require them to be lawyers.

It is not a role that is antagonistic to his role as a lawyer, but it is a different role. It is a role that, when he assumes it, puts him in a different relationship with the official of the government he is addressing, and to some extent, in a different professional relationship with the company or person he is representing. Therefore, it is not unjust that he should come under different legislation. If he is acting as a lobbyist, he should be required to register if others are. I do not think that

[*Traduction*]

monsieur, que notre système, bien qu'en pleine évolution à l'heure actuelle, est différent de celui du Congrès. C'est surtout avec le bureaucrate que l'avocat traite en matière de réglementation, de législation ou de politique. Ce que j'ai constaté, c'est que cette activité se poursuivait régulièrement, incessamment, et qu'elle est accomplie par une foule de personnes, que je pourrais appeler la base de clientèle, composée de groupes d'intérêt public, de sociétés ou d'individus.

Il me semble qu'il s'agit là du processus du gouvernement. C'est ainsi que se font tous les jours, les activités du gouvernement. Ceux qui, comme mes collègues ou moi-même, sont spécialisés en droit administratif ou constitutionnel ou en processus réglementaire . . . Il est rare que nos traitions nos problèmes au niveau des députés—bien que cela puisse arriver, à l'occasion d'une comparution devant un comité, d'une plaidoirie en faveur d'un changement de législation—ou encore moins au niveau des ministres de la Couronne.

M. Stackhouse: Monsieur le président, la réponse ne me surprend pas. Je pense que nous étions tous plus ou moins au courant de cela. Il me semble que cela démontre la nécessité d'une forme de législation et d'enregistrement, car cette obligation d'enregistrement permettra aux députés de se rendre compte, dans une certaine mesure, des influences exercées sur les bureaucrates et les autres fonctionnaires qui s'occupent principalement d'écrire les lois.

Je ne pense pas que l'argument qui concerne les députés, dans le mémoire, remette en question la nécessité de la nouvelle loi. Quelle que soit la personne qui élabore les lois, quelqu'un le fait, et le lobbyiste contacte cette personne. Si cette personne est le bureaucrate, il semble très désirable que les membres du gouvernement et les députés sachent quelle personne, entreprise ou association est en contact régulier avec les fonctionnaires des ministères concernés.

J'aimerais poser une autre question, monsieur le président. Si nous n'obtenons qu'une réponse incomplète, j'espère que vous envisagerez un deuxième tour. Il faut déterminer la différence qui existe entre l'avocat et le lobbyiste à l'aide des témoignages, car le mémoire et les témoignages prétendent que de nombreux avocats ne jouent le rôle de lobbyiste que dans l'exercice de leur profession juridique ou pour rendre service à leurs clients. Il me semble que quand ils agissent comme lobbyistes, ils n'agissent pas vraiment comme avocats. Ils sont peut-être avocats, mais ne remplissent pas les fonctions normales d'un avocat vis-à-vis de leurs clients. Ils jouent un autre rôle, pour lequel leur qualité d'avocat n'est pas nécessaire.

Ce n'est pas un rôle qui est opposé à celui de l'avocat, mais c'est un rôle différent. C'est un rôle qui, quand il l'assume, place l'avocat dans une relation différente avec le fonctionnaire du gouvernement à qui il s'adresse et, dans une certaine mesure, dans une relation professinnelle différente avec la société ou la persone qu'il représente. Par conséquent, il n'est pas injuste que cet avocat relève d'une autre loi. S'il agit comme lobbyiste, il devrait s'inscrire comme les autres. Je ne

[*Text*]

needs to impede on the confidentiality between a solicitor and his client when he is acting as a solicitor. When he is acting as a lobbyist, I do not see him as a solicitor.

There are many people who have been great successes in business, and who therefore express opinions on politics. It is inferred that if you are a president of a bank, *ipso facto*, you know all about government. Well, I think it is important for us to draw the distinction there. He may know all about banking, but he may not know all about government. When he is speaking politically, he is talking in the role of any other citizen who may or may not be well informed. I am trying to see if we do not have to take seriously a distinction between the various roles that lawyers play, because they play many roles today: they practise law and they do business and they are lobbyists and many other things.

• 1155

Mr. Tassé: Mr. Chairman, I might just offer a few comments, and I think Bob Buchan would want to add.

I think, sir, that you are really hitting the crux of the difficulty. The kinds of activities that lawyers might be involved in will cover a wide spectrum. Some are easier to deal with than others. For example, if someone has a claim for damages against the department I think everyone will say that is typically a lawyer's responsibility. It is when you move from that, looking again at the scheme that is before us, to representations on amendments to regulations or legislation, which is defined to be a lobbying activity for the purpose of the regime, we are saying there are lawyers who are involved in there, and traditionally this has been considered as soliciting work, solicitor's work, legal work.

There are a wide range of things lawyers are involved in that would fit the definition. I do not know, for the purpose of your comments, sir, what definition you were using but it seems to me that if one looks at this definition, there are legal activities which lawyers have been involved in so far which would be covered as being lobbying activities.

For that, we are saying that if it was the decision of Parliament that there be a regime for that which would extend the way it does here . . . We are not saying lawyers should be in a separate category. We are saying this should be covered, but I think that they are involved in what I would describe as a legal activity. The lawyer who is preparing an analysis of, let us say, the proposals to change the Combines Investigations Act, looking at the case law, looking at textbooks, and looking at the impact this may have on this or that industry, is performing a legal activity. There may be others in town who would do the same kind of thing but they would be lobbyists by other definitions. So we are saying that kind of activity would be covered. It may be difficult to distinguish between what is

[*Translation*]

pense pas que cette situation puisse affecter le secret professionnel qui existe entre l'avocat et son client, quand il agit en avocat. Quand il agit en lobbyiste, je ne le considère pas comme avocat.

Il y a beaucoup de gens qui ont du succès en affaires, et par conséquent expriment leur opinion en politique. On pense qu'un président de banque sait, ipso facto, tout des affaires gouvernementales. Eh bien, d'après moi, il est important, pour nous, que nous fassions une distinction. Ce président connaît peut-être toutes les opérations de banque, il est possible qu'il ne connaisse pas grand-chose des opérations du gouvernement. Quand il parle politique, il parle exactement comme tout autre citoyen, qui peut être bien informé ou mal informé. J'essaye de voir si nous ne devons pas envisager sérieusement d'établir une distinction entre les divers rôles que jouent les avocats, parce qu'ils jouent plusieurs rôles à l'heure actuelle : ils exercent le droit, ils font des affaires, ils sont lobbyistes et ils font bien d'autres choses.

M. Tassé: Monsieur le président, je voudrais simplement faire quelques commentaires, et je pense que Bob Buchan aimerait ajouter quelque chose.

Je pense, Monsieur, que vous touchez vraiment au noeud du problème. Les avocats exercent une gamme considérable d'activités, dont certaines sont plus difficiles à définir que d'autres. Par exemple, si quelqu'un veut obtenir des dommages et intérêts d'un un ministère, tout le monde dira que cela entre bien sûr dans les attributions d'un avocat. Mais quand on passe de ces fonctions—et je me reporte au projet que nous avons devant nous—aux représentations concernant des modifications aux règlements ou aux lois, ce que le régime définit comme des activités de lobbying, nous disons qu'il y a des avocats qui s'occupent de ces questions, et que, traditionnellement, on considère qu'il s'agit d'un travail d'avocat, d'un travail de procureur, d'un travail juridique.

Un grand nombre d'activités auxquelles les avocats se livrent correspondent à la définition du régime. Je ne connais pas la définition que vous avez utilisée dans vos commentaires, Monsieur, mais il me semble que, si l'on considère la définition du régime, certaines activités juridiques auxquelles les avocats se sont livrés jusqu'à présent, sauraient considérés comme du lobbying.

Pour cette raison, nous disons que, si le Parlement décide qu'il doit y avoir un régime qui s'applique de cette manière . . . Nous ne voulons pas dire que les avocats devraient appartenir à une catégorie distincte. Nous disons que cette activité devrait être couverte, mais je pense qu'ils s'occupent d'activités que je qualifierais de juridiques. L'avocat qui prépare une analyse de, mettons, une proposition de modification de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, examinant les cas, étudiant les manuels et considérant les effets que cette modification pourrait avoir sur une industrie, ou une autre, accomplit une activité juridique. Il peut y avoir d'autres personnes en ville qui se livrent au même genre d'activité, mais ce sont des lobbyistes par d'autres définitions. Aussi nous disons que ce genre d'activités serait couverte. Il peut être difficile de faire une

[*Texte*]

typically a legal activity that should be carried out and should not be excluded, and other types of lobbyists activities.

The Chairman: Are there any other comments from the witnesses?

Mr. Buchan: Mr. Chairman, I would like to make one additional comment. The nature of my practice is primarily with regard to regulated industries. I would not operate on a no-names basis in the nature of our practice. Our clients are identified and any contact with government departments or agencies are on behalf of a named client in the normal course. But in the preparation of this brief, one of the members of our committee practises in the area of income tax law, and it came to light that . . . I had sort of forgotten that there are a large number of lawyers who engage in activities that would be considered to be lobbying under the definitions proposed in the working document, where they work with the Department of Finance or the Department of National Revenue on a no-names basis to get advanced income tax rulings.

Similarly, approaches to an agency such as Investment Canada, or, as Mr. Tassé was saying earlier, the Immigration Department, perhaps, on behalf of a refugee or an immigrant who might want to have the status regularized, or to officials on behalf of clients, are done on a no-names basis to ascertain the legal situation of the client before the government, and it is the type of approach that the government departments and agencies encourage. The only way that they can maintain a two-way flow of information in contact is on that basis. I think that making the distinction between when a lawyer is working as a lawyer and when he is working as a lobbyist is a line that some of us find easier to draw than others.

• 1200

I know that even working on the regulated industry side of things and normally appearing before federal regulatory tribunals, but occasionally having to make representations to a government department, it normally would be on behalf of a named client and right upfront. But for some particular reason a client might want to have a representation with regard to the allocation of a broadcast frequency or something of that kind. They would not want the name divulged because they might be preparing a brief and it could affect the competitive position in the marketplace.

I consider that to be the practice of law and not something that is nefarious or should be accounted for and dealt with in a separate file on a different basis. I consider it to be part of my practice.

Mr. Boyer: Thank you, Mr. Chairman. At the beginning I would like to declare that I am a member of the Canadian Bar Association and I just want to have that on the record before I make any statements or put any questions.

There are three areas that I would really like to focus on. One is on the question posed by the CBA in its brief as to

[*Traduction*]

distinction entre ce qui constitue une activité juridique caractéristique qu'il faut comprendre et qu'il ne faut pas exclure, et d'autres d'activités de lobbying.

Le président: Les témoins auraient-ils d'autres commentaires?

M. Buchan: Monsieur le président, j'aimerais faire un commentaire additionnel. J'exerce surtout dans le domaine des industries réglementées. Dans mes fonctions, je donne toujours le nom de mes clients. Nous identifions nos clients et tous nos contacts avec des ministères ou des agences gouvernementales se font au nom d'un client dont nous donnons normalement le nom. Mais l'un des membres de notre comité chargé de préparer le présent mémoire est spécialisé en droit de l'impôt sur le revenu, et il s'avéra que . . . J'avais un peu oublié qu'il y a un grand nombre d'avocats qui ont des activités que l'on peut considérer comme du lobbying en vertu des définitions proposées dans le document de travail, quand ils travaillent avec le ministère des Finances ou le ministère du Revenu national sans donner le nom de leur client, pour obtenir des décisions complexes dans le domaine de l'impôt sur le revenu.

De même, lorsqu'on contacte une agence comme Investissement Canada, ou, comme M. Tassé le disait plus tôt, le ministère de l'Immigration, parfois au nom d'un réfugié ou d'un immigrant qui désire régulariser son statut, ou lorsqu'on contacte des fonctionnaires pour des clients sans donner leur nom, afin de clarifier la situation juridique du client vis-à-vis du gouvernement, et les ministères et les agences du gouvernement encouragent ce genre de contacts, car seul, un tel contact leur permet de conserver un courant de renseignements dans les deux sens. Je pense qu'il est plus difficile de faire une distinction entre le travail d'avocat d'un avocat et son travail de lobbying pour certains d'entre nous que pour d'autres.

Je sais que lorsqu'on travaille dans le domaine de la réglementation et qu'on comparaît normalement devant des tribunaux fédéraux de réglementation, mais qu'on doit occasionnellement faire des représentations à un ministère, on donne le nom de son client. Mais, dans certains cas, le client peut vouloir que l'on fasse une représentation sur l'allocation d'une fréquence d'émission radiophonique ou quelque chose de ce genre-là. Il peut ne pas vouloir que l'on divulgue son nom, parce qu'il est peut-être en train de préparer un mémoire et la divulgation de son nom peut avoir des conséquences sur les conditions de marché.

Je considère que, dans ce cas, l'avocat exerce le droit, et pas quelque chose de nuisible, dont il faut rendre compte, et qu'il faut traiter sur une base différente, dans un dossier distinct. Je condidère que cela fait partie de ma profession.

M. Boyer: Merci, monsieur le président. Je voudrais commencer en déclarant que je suis membre de l'Association du Barreau canadien et que je tiens à le spécifier pour le procès-verbal avant de faire toute déclaration ou de répondre à toute question.

Il y a trois sujets sur lesquels j'aimerais vraiment insister. L'un est la question posée par l'Association du Barreau

[*Text*]

whether the need for registration and financial disclosure has been demonstrated. Secondly, I would like to return to this point about lawyers as professionals and lawyers as lobbyists and whether the twain meet and where. Thirdly, I would like to explore some of the suggested avenues outlined on page 7 of the brief, avenues for implementing a regime.

Before coming to those three questions, Mr. Chairman, I just want to pick up on the point Mr. Stackhouse had raised in his line of questioning about the comparison between the Canadian parliamentary system and the American congressional system, and the idea expressed in the CBA brief about devising a specifically Canadian response in this area.

I have said in this committee before that I believe we are looking here for a made-in-Canada solution to a made-in-Canada problem. So I am delighted to see the CBA taking that same approach and I only wonder why the two authorities quoted in the section of the brief talking about a specifically Canadian solution happen to be one John F. Kennedy and the second one comes from a congressional publication in Washington. However, perhaps that has something to do with what it is to be a Canadian.

In the first area on the need for registration and financial disclosure, the brief asks if the need has been demonstrated. I would like to ask Mr. Tassé what he considers would be required by way of evidence to demonstrate such a need.

Mr. Tassé: It struck me, sir, from the statements made over the last few months and perhaps the last few years that supporting a regime for the registration of lobbyists is a very different statement of objectives. They would not be helped at all by registration.

It seems to us, it seems to me anyway, that clarity in thinking would be helpful as to exactly what policy objectives we are pursuing. To use the words of my friend here Bob Buchan, what mischief needs to be addressed? If the concern is with the standards of conduct of the so-called lobbyist, defined in the traditional sense, would a registration system help that?

Mr. Boyer: Mr. Chairman, perhaps I could be a little more specific. Maybe my question was too general.

• 1205

Would you require evidence of a number of individuals being charged under the Criminal Code, under section 108 or section 110, to indicate that there is a greater need to deal in this area? Would you want to see more cases reported in the press about influence peddling and lobbyist organizations? Would you want to see where lobbyists tend to visit when they want to make a point known, in answer to Mr. Stackhouse's question?

The answer was that it was not to MP's offices, but to the offices of the bureaucrats, the civil servants who have their hands on the file and are dealing directly with the issue. I can assure you we as MPs would very much like to know about

[*Translation*]

canadien dans son mémoire: Est-ce qu'on a démontré la nécessité de l'enregistrement et de la divulgation de renseignements financiers. Deuxièmement, j'aimerais retourner à cet argument d'avocats membres d'une profession libérale et d'avocats lobbyistes, et examiner si ces deux genres d'avocats ne font pas parfois qu'un, et dans quelles circonstances. Troisièmement, j'aimerais explorer certaines des avenues d'application du régime, suggérée à la page 7 du mémoire.

Avant d'aborder ces trois questions, monsieur le président, j'aimerais simplement relever l'argument soulevé par M. Stackhouse dans sa ligne de questions, sur la comparaison entre le système parlementaire canadien et le système congressionnel américain, et l'idée exprimée dans le mémoire de l'Association du Barreau canadien sur le développement d'une réponse spécifiquement canadienne dans ce domaine.

J'ai déjà dit à ce comité que, d'après moi, nous recherchons ici une solution canadienne à un problème canadien. Aussi, je suis ravi de voir que l'Association du Barreau canadien utilise les mêmes arguments et je me demande simplement pourquoi les deux autorités citées dans la section de ce mémoire qui parle d'une solution spécifiquement canadienne se trouvent être l'une John F. Kennedy et l'autre tirée d'une publication du Congrès à Washington. Cependant, il est possible que c'est cela, être Canadien.

À propos de la première question sur le besoin d'enregistrement et de divulgation financière, le mémoire demande si ce besoin a été démontré. J'aimerais demander à M. Tassé de quelles preuves il a besoin pour démontrer un tel besoin.

M. Tassé: Ce qui me frappe, à la suite des déclarations faites au cours des derniers mois et peut- être des dernières années, c'est qu'être en faveur d'un régime qui exigerait l'enregistrement des lobbyistes correspond à des objectifs très différents. Un enregistrement n'aiderait absolument pas à atteindre ces objectifs.

Il nous semble, il me semble en tout cas, qu'une définition claire des objectifs de politique serait utile. Comme l'a dit ici mon ami Bob Buchan, quel dommage doit-on réparer? Si l'on s'inquiète des normes de conduite des soi-disant lobbyistes, dans le sens traditionnel du terme, un système d'enregistrement aiderait-il?

M. Boyer: Monsieur le président, peut-être que je pourrais être plus précis. Peut-être que ma question était trop générale.

Est-ce qu'il faudrait vous prouver qu'on a inculpé plusieurs personnes en vertu des articles 108 et 110 du Code criminel pour que vous reconnaissiez qu'il est urgent de régler ce problème? Faudrait-il que la presse parle davantage de trafic d'influence et de lobbying? Pour répondre à la question de M. Stakehouse, voudriez-vous savoir chez qui se rendent les lobbyistes pour faire connaître leurs arguments?

La réponse est qu'ils ne vont pas dans les bureaux des députés, mais dans ceux des fonctionnaires, puisque ce sont eux qui s'occupent directement des dossiers qui les intéressent. Je peux vous assurer que nous aimerions beaucoup, en tant que

[*Texte*]

that kind of visitation. That is why we see this not as something to affect us, but to provide us with information which would better enable us to aquit some of our responsibilities.

You come at this with the threshold question of asking whether the need has been demonstrated. I am asking what it would take to demonstrate to you that there is a need to register lobbyists, paid or otherwise, in Canada.

Mr. Tassé: I would say it is not necessary in the kinds of situations or events you are referring to, sir. I think some of the situations you are referring to would not be helped at all by a registration system. If people are up to defrauding the government or influence peddling, they are probably up to also circumventing a registration system, especially the registration system proposed here, with really no enforcement procedure. What we are pleading for is the clarity of policy objectives this intervention would pursue. In effect, what we are saying is some of the statements and some of the policy objectives put forward in support of this would not be helped at all. We are suggesting we should be careful in putting forward a registration system and be very clear as to what exactly we are proposing.

Some would say we need a system which will make sure the government officials, Ministers, or public servants are aware of who is making the representation. To our knowledge, certainly in terms of the legal profession, and subject to the exceptions have been mentioned by Bob and myself, by and large representations have to be identified to be effective. People have to identify on whose behalf they are talking.

If our analysis of this situation is correct, people who come to see a Minister or public servant will identify who they are talking for. What are we pursuing? What would a registration system add to this situation? Are we concerned about the Minister and the public officials, knowing who those who talk to them represent? Are we talking about the public knowing or all of the Members of Parliament knowing, as opposed to the Australian system.

Perhaps I should just stop there, Mr. Boyer. We are saying clarity in defining the mischief, in defining the public policy objective, is something which needs a good deal of attention. We do not think the statements which have been made are clear in that regard. They are different objectives which are being pursued through a registration system.

Mr. Boyer: Do I understand you? Are you saying the need itself has not been demonstrated so far?

Mr. Tassé: Yes.

Mr. Boyer: Thank you. As to the clarity of purpose, I think our purpose here is fairly straight-forward. It is openness in government, an open government. You have quoted two

[*Traduction*]

députés, en savoir plus au sujet de ces visites. Si cela ne nous affecte pas directement, cela nous permettrait cependant d'obtenir des renseignements qui faciliteraient l'exercice de nos fonctions.

Vous abordez cette question en vous demandant si la situation est suffisamment grave. Je m'interroge sur le genre de preuves qu'il faudrait vous apporter pour vous convaincre qu'il y a lieu d'enregistrer les lobbyistes, qu'ils soient payés ou non, au Canada.

M. Tassé: Je dirais que cela n'est pas nécessaire dans le genre de situation que vous mentionnez, Monsieur. Je pense que certaines situations auxquelles vous avez fait allusion n'auraient pu être corrigées par un système d'enregistrement. Lorsque des gens sont prêts à frauder le gouvernement ou à faire du trafic d'influence, il est fort probable qu'ils sont également prêts à contourner un système d'enregistrement, en particulier le système d'enregistrement proposé ici, qui ne prévoit aucune procédure véritable de contrôle. Ce que nous demandons, c'est qu'on nous présente plus clairement les politiques qu'on entendait ainsi poursuivre. En fait, nous pensons simplement que le système proposé ne répondrait pas aux arguments avancés et ne permettrait pas d'atteindre les objectifs poursuivis. Il faudrait, d'après nous, faire preuve de prudence avant d'instaurer un système d'enregistrement et bien connaître la portée des mesures proposées.

Certaines personnes diraient qu'il nous faut un système qui permette aux représentants du gouvernement, ministres ou fonctionnaires, de connaître l'identité de la personne qui fait la représentation. D'après ce que nous savons—certainement en ce qui concerne la profession juridique—sous réserve des exceptions que Robert et moi avons mentionnées, on peut dire que, dans l'ensemble, il faut que l'auteur de la représentation soit connu pour qu'elle soit efficace. Les gens doivent déclarer quelles sont les personnes qu'ils représentent.

Si notre analyse de la situation est exacte, les personnes qui viennent voir un ministre ou un fonctionnaire indiquent au nom de qui elles parlent. Que voulez-vous exactement? Qu'ajouerait un système d'enregistrement à la situation actuelle? Faut-il que le ministre et les fonctionnaires sachent qui leur parle par ces intermédiaires? Voulons-nous que le public le sache ou que tous les députés le sachent, contrairement à ce qui se passe en Australie.

Je devrais peut-être m'arrêter maintenant, monsieur Boyer. Il nous semble qu'il conviendrait d'examiner soigneusement la question de la définition des lacunes de la situation actuelle et des objectifs politiques qu'il conviendrait de se fixer. Nous ne pensons pas que les déclarations faites sur ce point soient suffisamment claires. On tente de poursuivre des objectifs différents en mettant sur pied un système d'enregistrement.

M. Boyer: Je ne suis pas sûr de bien vous comprendre? Affirmez-vous qu'il n'a pas encore été démontré qu'il fallait agir?

M. Tassé: Oui.

M. Boyer: Merci. Pour ce qui est de la clarté, je pense que notre objectif est dans ce cas relativement simple. Il s'agit de la transparence du gouvernement, d'un gouvernement transpa-

[*Text*]

Americans. I could quote a third, an idealistic President, Woodrow Wilson, who talked about open covenants which are openly arrived at. That would be the kind of sentiment we are after here, I think—to put in Canadian terms, the kinds of things we have in our securities legislation about full, true, and plain disclosure. I think that is what we are after.

• 1210

This is what leads me to the second point about lawyers as lobbyists. The point was made that in your dealings, sir, with government officials, you always begin by indicating that you are who you are and that you are acting on behalf of ABC manufacturing company, as the case may be. For the purpose of our record, could you explain that there in fact is a professional obligation on lawyers under the code of ethics to divulge for whom they are acting when dealing with a third party and could you provide us with the source of that?

Mr. Buchan: I think I am the source of my own deportment in this regard. Perhaps it is grounded in the rules of conduct of the Law Society of Upper Canada but for me, it is based even more strongly on the fact that I had 12 years working as a bureaucrat or a public servant. If someone came into my office or placed a call to me, and started asking questions, as an official, I felt I had the right to ask on whose behalf that individual was acting and what he intended to do with the information.

I learned from this experience that the best way to get full co-operation from officials on the other side was to make full disclosure of the client's name and particular interest so the discussion could be focused. It is also required by the law society's rules, unless the client asks that the approach be made on a no-name basis, of course which happens from time to time when there is a competition in the marketplace. There may be particular information they are attempting to ascertain.

One example I am familiar with is whether or not a frequency is available in Edmonton for assignment, and therefore whether or not it is worthwhile to go ahead and prepare an application. As the applications tend to be dealt with on a first come, first serve basis, you do not normally identify the particular broadcaster or would-be broadcaster who might be hoping to be the first in the door with the application.

Mr. Boyer: No, you do not, but the official at the CRTC would understand that he was dealing with you on behalf of a prospective applicant for that licence.

Mr. Buchan: Yes, he would.

Mr. Boyer: The case you referred to earlier of the advanced tax ruling, I see really as an exception to what we are talking about because there is no special favour being sought there. There is a clarification of a fact situation under the Income Tax Act, a very complex statute. The statement given by a

[*Translation*]

rent. Vous avez cité deux Américains. Je pourrais en citer un troisième, un président idéaliste, Woodrow Wilson, qui parlait d'accords publics conclus à la suite d'un processus public. Voilà le genre d'objectif que nous recherchons, je pense—pour parler en termes canadiens—le genre de principe que nous retrouvons dans notre législation sur les valeurs mobilières, lorsque nous parlons d'une divulgation pleine et entière. Je pense que c'est cela que nous recherchons.

Ceci m'amène à une deuxième question qui concerne les avocats en tant que lobbyistes. Vous avez fait remarquer que, dans vos rapports avec les représentants du gouvernement, vous indiquez toujours, dès le départ, qui vous êtes et que vous représentez la société de fabrication ABC, selon le cas. Pour le procès-verbal, pouvez-vous nous dire si les avocats sont tenus, en vertu de leur code d'éthique, de divulguer le nom de la personne qu'ils représentent lorsqu'ils traitent avec un tiers et pourriez-vous nous préciser la source de cette obligation?

M. Buchan: Je pense que c'est en premier lieu moi qui décide de mon comportement à ce sujet. Il est possible que ce comportement découle des règles de conduite du Barreau ontarien mais, en ce qui me concerne, cette attidude découle directement des 12 ans que j'ai passés dans la Fonction publique. Lorsque quelqu'un entrait dans mon bureau ou me parlait au téléphone et commençait à me poser des questions, je pensais qu'à titre de fonctionnaire, j'avais le droit de lui demander quelles étaient les personnes que cet interlocuteur représentait et ce qu'il avait l'intention de faire avec les renseignements obtenus.

J'ai appris grâce à cette expérience que la meilleure façon d'obtenir l'entière collaboration des fonctionnaires est de leur divulguer le nom du client ainsi que son intérêt particulier, de façon à pouvoir mieux centrer la discussion. C'est ce qu'exigent également les règles du Barreau, à moins que le client ne demande l'anonymat, ce qui, bien entendu, arrive parfois lorsqu'il s'agit d'une situation concurrentielle. Le client cherche parfois à obtenir certains renseignements précis.

Par exemple, il y a une situation que je connais bien, c'est celle où une personne désire savoir si une fréquence donnée est disponible à Edmonton avant de décider de présenter une demande. Les demandes sont attribuées au fur et à mesure de leur réception, c'est pourquoi on ne mentionne pas le nom des radiodiffuseurs concernés ou du radiodiffuseur intéressé qui espère être le premier à présenter sa demande.

M. Boyer: Non, cela ne se fait pas mais le fontionnaire du CRTC comprend qu'il traite avec vous du cas d'une personne qui désire obtenir une licence.

M. Buchan: Oui, c'est ça.

M. Boyer: Le cas des décisions anticipées en matière d'impôt que vous avez mentionné, est plutôt une exception par rapport à ce dont nous parlons parce qu'on ne demande pas, dans ce cas-là, une faveur spéciale. Il s'agit d'une demande d'éclaircissement concernant une situation visée par la Loi de

[*Texte*]

lawyer to Revenue Canada has to set out all the facts and there cannot really be any variance from those facts on the basis of which that ruling is given.

All the same, the government knows that it is dealing with you on behalf of a client, and this is really my point. Do you think, based on your experience, both with the government and now as a private practitioner, any public official should not be entitled to that kind of information you are giving as a matter of professional ethics when you are dealing with him?

Mr. Buchan: I would hesitate to give a categorical reply, because as I indicated, my practice does not involve some of these other areas, be it under the Income Tax Act or, as Mr. Tassé was suggesting, an immigration department. It is a sensitive file. It may involve an immigrant who is in the country illegally, wants to request amnesty under some kind of window which is available at that particular time, and wonders if he can qualify.

Other than that, I am not aware of lawyers who practise other than the way I have indicated is the normal course of proceeding, which is to identify who the client is and what the matter is that you would like to discuss with the government official, so the conversation can be focused immediately. From working both sides of the street, I know that it would be a waste of one's time to attempt to proceed otherwise and to make a second call on that same department, to just go on a fishing expedition. It is self-defeating.

• 1215

The Chairman: Before we commence any further, can members tell me who would like to go on the second round? Is there anybody? Mr. Boyer, did you have a few more questions?

Mr. Boyer: Just to finish up on the third point, Mr. Chairman. On page seven of your brief you ask if any objectives of registering lobbyists, disclosing the nature of their activities, could be better pursued by such other means as amending various existing statutes or enacting some additional legislation. I would like to explore what you are saying.

Amendments to the Criminal Code: my view is section 108 and section 110 of the code already are very broad in the area dealing both with elected representativies and public officials. I think what we are talking about here is not criminal offence activity. That suggestion is perhaps to misconstrue it. We are looking at something much more in the nature of a system which would provide full, true and plain disclosure to those who are acting in the public ground, knowing who they are dealing with.

Similarly, I think the amendments to the code of ethics for Ministers and public servants, something we have been talking about in this committee in a different context this past week, puts the shoe on the wrong foot. We are not dealing with the ethical conduct of those who are carrying out public business; we are dealing with people who are approaching Ministers and

[*Traduction*]

l'impôt sur le revenu, une loi fort complexe. La déclaration que fournit l'avocat à Revenu Canada doit mentionner tous les faits pertinents et il n'est pas possible ensuite de s'écarter des faits sur lesquels se fondent la décision anticipée.

Malgré tout, le gouvernement sait que vous représentez un client et c'est là le sens de ma remarque. Pensez-vous, en vous fondant sur votre expérience à la fois de l'administration et de la pratique privée, qu'un fontionnaire ne devrait pas avoir accès au genre de renseignements que vous lui donnez pour des raisons d'éthique professionnelle quand vous traitez avec lui?

M. Buchan: J'hésiterai à vous répondre de façon catégorique parce que, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, je ne pratique pas dans ces domaines, qu'il s'agisse de la Loi de l'impôt sur le revenu ou comme l'a suggéré M. Tassé, du ministère de l'Immigration. Il peut s'agir d'un dossier délicat. Cela peut concerner un immigrant qui se trouve au pays illégalement et qui voudrait bénéficier d'une amnistie en vertu d'une politique en vigueur à ce moment-là et qui se demande s'il peut en bénéficier.

Pour le reste, je ne connais pas d'avocat qui agisse différemment de la façon que j'ai mentionnée, c'est-à-dire celle qui consiste à identifier le client ainsi que le sujet que l'on désire aborder avec le représentant du gouvernement, de façon à ce que l'on sache de quoi on parle. Je sais, pour avoir travaillé des deux côtés, qu'il ne servirait à rien de vouloir procéder autrement et de contacter à nouveau le même ministère, pour aller à la pêche aux renseignements. Cela ne servirait à rien.

Le président: Avant d'aborder un autre sujet, y a-t-il des membres du comité qui désirent reposer des questions? Y a t-il quelqu'un? Monsieur Boyer, aviez-vous d'autres questions?

M. Boyer: Juste pour en finir avec ce qui a trait au troisième point, monsieur le président. À la page sept de votre mémoire, vous demandez s'il ne serait pas préférable d'utiliser d'autres moyens, comme modifier certaines lois en vigueur ou en adopter d'autres, pour atteindre certains objectifs comme l'enregistrement des lobbyistes et la divulgation de la nature de leurs activités. J'aimerais examiner vos propositions.

Modifications au Code criminel: j'estime que les articles 108 et 110 du Code sont suffisamment larges pour pouvoir s'appliquer à des représentants élus et à titulaires de charges publiques. Je ne pense pas qu'on puisse parler ici d'activités criminelles. Cette proposition ne me paraît pas adaptée à la situation. Nous pensons davantage à un système qui prévoierait la divulgation pleine et entière de renseignements aux personnes qui agissent au nom du public, pour qu'elles sachent à qui elles ont affaire.

Parallèlement, je pense que des modifications au code d'éthique des ministres et des fonctionnaires, dont nous avons parlé ici la semaine dernière dans un contexte différent, ne s'attaqueraient pas au vrai problème. Il ne s'agit pas de s'assurer que les personnes qui exercent des responsabilités publiques respectent des règles d'éthique; il s'agit des person-

[*Text*]

public officials. While it is important for those lobbyists to be very familiar with the Criminal Code, sections 108 and 110, and with the code of ethics and so on, so they know the terrain on which they are performing, I think this is is looking at the wrong side of the transaction.

The fourth point is about enacting legislation requiring disclosure on contributions to political parties. I would point out the legislation was already enacted 12 years ago in the election finance legislation of 1974, but no limits are imposed under that legislation.

That is three of your four points. I would like you to elaborate on the fourth point, amendments to legislation governing access to information, a little bit further. Could you give the committee the benefit of some further thought on this question of lobbying? Who is lobbying and under what circumstances might it be dealt with under the legislation now in place?

Mr. Tassé: Before I ask Bob to deal specifically with this last question of Mr. Boyer's, I might say one of our difficulties was not having a clear statement about what policy objective was being pursued here in terms of this proposal.

As I said, a number of statements were made by parliamentarians from all three parties represented in the House of Commons. Our strong impression was different policy objectives were being pursued. Some were concerned with influence peddling. Some were concerned with the standards of certain lobbyists. Others said we should have a registration system because this would help deter illegal or dubious activities. It would help avoid undue interference with the normal course of law making and so on and so forth.

We had an array of possible policy objectives. We say the concern is influence peddling. We do not think you will solve it or get any closer through the registration system. We are saying you might look at some of the other instruments of legal policy which look at the quality and the integrity of decision making. It seems to us in the backroom that to look at the registration system might lead to the creation of an instrument which is not the best for the objective one is pursuing.

• 1220

So it is helpful to know from you, Mr. Boyer, that in effect the objective being pursued here is the one you mentioned. Perhaps I might add that if the concern is in effect the transparency of lobbying, of representations that are made to the government, why zero in on the paid lobbyists?

We believe, as we outlined in the paper, that in effect a lot of representations are being made to the government and we say this is normal and legitimate and it is not coming only through the instrumentalities of paid lobbyists; it is coming through a whole series of people who are paid, who are employees, who are COs of enterprises, of businesses. They

[*Translation*]

nes qui veulent entrer en contact avec des ministres et des fonctionnaires. Il est important que ces lobbyistes connaissent bien les articles 108 et 110 du Code criminel, ainsi que le code d'éthique, etc., pour qu'ils connaissent bien le contexte juridique dans lequel ils travaillent, mais cela ne résoud pas vraiment le problème.

Le quatrième point porte sur l'adoption d'une disposition exigeant la divulgation des contributions faites aux partis politiques. Je ferai remarquer qu'une disposition de ce genre a été adoptée il y a 12 ans dans la loi de 1974 sur le financement des élections, qui n'impose toutefois pas de limites à cet égard.

J'ai parlé de trois aspects de cette question sur les quatre que vous avez mentionnés. J'aimerais que vous abordiez plus en détail le quatrième point, les modifications aux dispositions concernant l'accès à l'information. Pourriez-vous faire bénéficier le comité du fruit de vos réflexions sur cette question du lobbying? Qui pratique cette activité et dans quelles circonstances les dispositions en vigueur actuellement pourraient-elles lui être appliquées?

M. Tassé: Avant de demander à Robert de répondre à la dernière question de M. Boyer, je voudrais dire qu'un des problèmes que nous avons rencontrés jusqu'ici est que nous n'avions pas de définition précise des objectifs de politiques poursuivis par cette proposition.

Comme je l'ai déclaré, des députés des trois partis représentés à la Chambre des communes ont fait un certain nombre de déclarations. Nous avons eu la nette impression que l'on voulait poursuivre des objectifs politiques différents. Certains députés étaient préoccupés par le trafic d'influence. D'autres par les normes de conduite de certains lobbyistes. D'autres enfin auraient instauré un système d'enregistrement pour empêcher les activités illégales ou douteuses sur le plan des principes. Cela pour éviter des interventions injustifiées dans le processus législatif normal, etc.

Il existe donc une série d'objectifs politiques possibles. Une des préoccupations porte sur le trafic d'influence. Nous ne pensons pas que l'on pourra résoudre ce problème ou même l'atténuer par l'adoption d'un système d'enregistrement. Nous disons qu'il faudrait peut-être examiner d'autres mécanismes juridiques qui visent à préserver la qualité et l'intégrité des décisions. Il nous semble qu'envisager un système d'enregistrement pourrait entraîner la création d'un mécanisme mal adapté à l'objectif poursuivi.

C'est pourquoi il nous semble très utile, M. Boyer, de savoir que l'objectif poursuivi ici est celui que vous avez mentionné. J'ajouterai cependant que si l'on veut s'attacher à la transparence du lobbying, des représentations faites au gouvernement, pourquoi se limiter aux lobbyistes payés?

Comme nous le mentionnons dans cette étude, nous pensons qu'il y a beaucoup de personnes qui font des représentations au gouvernement et nous disons qu'il s'agit d'une pratique normale et légitime qui n'est pas le seul fait des lobbyistes payés; cette pratique est le fait de plusieurs catégories de personnes rémunérées, des employés, des dirigeants d'entrepri-

[*Texte*]

have entry, and we say quite legitimately and normally. Why zero in on those segments of paid lobbyists? This is a question we would raise in terms of that policy objective.

Thank you, Mr. Chairman. Perhaps Mr. Buchan might like to add with respect to access to government information.

Mr. Boyer: Just before you do, I should clarify that when I was stating what the purpose was, it was this member's view. It may or may not be shared by all of the members on this committee.

Mr. McCuish: True.

Mr. Boyer: We are still at an early stage of getting our work done, so I just clarify that it was my view. If I could just add, I thought that the point you referred to, which is in your brief, is a very fine point—that if it is only paid lobbyists who are registered, some of the large organizations with in-house counsel and in-house services and facilities might be excluded from such a regime on a definitional basis, yet they may represent some very major persuading that does go on here in Ottawa. I did want to say, Mr. Chairman, I thought this raised an interesting point for us from the brief.

The Chairman: Thank you, Mr. Boyer.

Mr. Buchan: I will be very brief, Mr. Chairman, but on this point of access to information, we are not in the position of advocating amendments to the Access to Information Act, but the issue has been raised appropriately in the discussion paper in two paragraphs. One is at the top of page 19 of the discussion paper, and the second is the first full paragraph on page 22 of the discussion paper. The final sentence of the paragraph on page 22 states the issue very succinctly; it reads, and I quote:

> A balance must be sought between the public's right to know and the privacy of legitimate business concerns.

The government attempted and is attempting on a day-to-day basis in making these determinations to deal with that issue in section 20 of the Access to Information Act. I remember being at a meeting with the late Walter Baker, as he sat with us as lawyers, explaining the difficult balance that had been achieved in section 20.

Some of us who work with clients who are submitting information to government which may be commercial confidential and which could affect their competitive place in the marketplace and request confidential treatment are very aware of the difficult balance which has to be struck and the determinations which have to be made and are being made in Ottawa on a daily basis by deputy heads of departments and agencies, who are determining whether it is in the public interest to grant the request for confidentiality or to release that information to a third party requesting it.

[*Traduction*]

ses et d'affaires commerciales. Elles ont leurs entrées au gouvernement et nous disons que cela est tout à fait normal et légitime. Pourquoi s'attaquer aux lobbyistes payés? Voilà la question qui nous paraît se poser en termes d'objectif.

Merci, monsieur le président. Peut-être que M. Buchan aimerait ajouter quelques mots au sujet de l'accès à l'information gouvernementale.

M. Boyer: Je voudrais préciser auparavant que lorsque j'ai formulé cet objectif, il s'agissait uniquement de ma façon de le concevoir. Je m'entendais pas parler au nom du Comité.

M. McCuish: Cela est vrai.

M. Boyer: Nous en sommes encore à l'étape initiale de nos travaux et c'est pourquoi je voulais préciser qu'il s'agissait de mon opinion personnelle. Si je pouvais simplement ajouter, je pensais que le point que vous avez mentionné, et qui se trouve dans votre mémoire, est fort intéressant - c'est-à-dire que si l'enregistrement s'applique uniquement aux lobbyistes payés, les grandes organisations qui ont leurs propres avocats et leurs propres services de relations publiques risqueraient de ne pas être visées par un système de ce genre selon la définition adoptée, et pourtant ces organisations représentent un élément important du lobbying pratiqué ici à Ottawa. Je voulais dire, M. le Président, que je pensais que ce mémoire soulevait un point qui nous intéresse beaucoup.

Le président: Merci M. Boyer.

M. Buchan: Je serai très bref, M. le Président, mais sur la question de l'accès à l'information, nous ne proposons pas d'apporter des modifications à la Loi sur l'accès à l'information mais il y a deux paragraphes du document de travail dans lesquels on examine cette question de façon intéressante. Le premier se trouve en haut de la page 19 du document de travail, et le deuxième au premier paragraphe de la page 23 du document de travail. La dernière phrase du paragraphe de la page 23 formule la question de façon très succincte; il se lit, et je cite:

> Il faudra concilier le droit du public à l'information et le caractère privé des activités commerciales légitimes.

Le gouvernement s'est efforcé et s'efforce tous les jours de concilier ces aspects lorsqu'il applique l'article 20 de la Loi sur l'accès à l'information. Je me souviens avoir assisté à une réunion avec feu Walter Baker, une réunion d'avocats, au cours de laquelle il nous avait expliqué l'équilibre difficile qu'on avait cherché à atteindre en adoptant l'article 20.

Un certain nombre d'entre nous qui représentent des clients qui sont amenés à communiquer des renseignements de nature confidentielle au gouvernement qui pourraient affecter leur situation concurrentielle connaissent très bien la difficulté de concilier ces aspects et ils savent que ce sont les sous-ministres et les sous-directeurs qui prennent quotidiennement ce genre de décisions pour déterminer s'il est dans l'intérêt public de reconnaître le caractère confidentiel de certains renseignements ou de les communiquer au tiers qui les demande.

[*Text*]

We just wanted to flag in our brief the fact that the matter is dealt with in the Access to Information Act. It is a very, very difficult question, and if Parliament's concern for clarity and openness and disclosure believes that the balance ought to be tipped a little bit, so be it. But the Access to Information Act deals with the issue and leaves discretion currently to deputy heads, and the burden against disclosure might be lessened and there might be a move to more clarity, but all of those debates and the work of other committees and members such as Mr. Baldwin and Mr. Baker and others who have put a lot more time into this issue than we certainly we have should be taken into account when the decision is made. Thank you.

• 1225

The Chairman: Mr. Tassé, I thank you and your colleagues for contributing to our work. I appreciate your taking the time to come here, appear before us and present us with your brief.

Mr. Tassé: Thank you for the opportunity, sir.

The Chairman: I wish to remind the members of the committee that our next meeting is this afternoon, in this same room, at 3.30. Our witnesses will be from Dow Chemical Canada Inc. I believe a former colleague of ours, Claude-André Lachance, will be here. We also have Mr. Sam Hughes appearing for Executive Consultants Limited. The meeting is adjourned.

AFTERNOON SITTING

• 1535

The Chairman: I call the meeting to order. We have with us today representatives of Dow Chemical Canada Inc., Mr. Len Weldon, who is the Vice-President and Chief Legal Counsel. Mr. Weldon, for our records, perhaps you would not mind introducing the other gentlemen with you.

Mr. Len Weldon (Vice-President and Chief Legal Counsel, Dow Chemical Canada Inc.): Mr. Chairman, I have with me Jacques Hobol, who is manager of the legal and government affairs departments of our company, who reports to me organizationally.

The Chairman: Thank you. We would like to welcome you both. We are particularly interested in your testimony because, to my recollection, it is the first time we have dealt with a company or an individual who would be engaged in lobbying for their own purposes rather than, say, hiring or being available for hire to some other firm or individual.

So we appreciate your coming, and I would like to welcome you to begin with your opening remarks. Then we would like to ask you a few questions, if you do not mind.

Mr. Weldon: Thank you, Mr. Chairman. We are aware that you have heard from other parties, and we would like to avoid repeating what others may have said. We have felt that,

[*Translation*]

Nous voulions simplement mentionner dans notre mémoire que la Loi sur l'accès à l'information traite de ce problème. Il s'agit d'une question très, très difficile et si le Parlement désire favoriser légèrement les principes de la transparence et de divulgation pleine et entière, il n'y a rien qui l'en empêche. Mais la Loi sur l'accès à l'information traite de ce problème et confère un pouvoir discrétionnaire dans ce domaine aux sous-ministres; on pourrait vouloir faciliter la communication des renseignements et aspirer à plus de transparence mais lorsqu'il s'agira de prendre une décision à ce sujet, il faudra tenir compte de toutes ces discussions et des travaux des autres comités et de membres comme MM.Baldwin et Baker ainsi que d'autres qui ont consacré beaucoup plus de temps à l'examen de cette question que nous n'avons pu le faire. Merci.

Le président: Monsieur Tassé, je vous remercie, ainsi que vos collègues, pour votre contribution à notre travail. Je vous suis reconnaissant d'avoir pris le temps de venir ici pour témoigner devant nous et nous présenter votre mémoire.

M. Tassé: Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer.

Le président: J'aimerais rappeler aux membres du comité que notre prochaine réunion aura lieu cet après-midi dans cette même pièce à 15h30. Nous recevons des témoins de Dow Chemical Canada Inc. Je crois qu'un de nos anciens collègues, Claude-André Lachance, sera là. Nous aurons aussi M. Sam Hughes qui comparaîtra au nom de Executive Consultants Limited. La séance est levée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Je déclare la séance ouverte. Nous avons avec nous aujourd'hui les représentants de Dow Chemical Canada Inc., dont M. Len Weldon, vice-président et conseiller juridique en chef. Monsieur Weldon, pour notre information, pourriez-vous nous présenter la personne qui est avec vous.

M. Len Weldon (vice-président et conseiller juridique en chef, Dow Chemical Canada Inc.): Monsieur le Président, j'ai avec moi Jacques Hobol, qui est le directeur du service des affaires juridiques et du service des affaires gouvernementales de notre compagnie, et qui travaille sous ma direction.

Le président: Je vous remercie. Je vous souhaite la bienvenue à tous les deux. Votre témoignage nous intéresse particulièrement, parce qu'en autant que je sache, c'est la première fois que nous rencontrons une compagnie ou une personne qui fasse du *lobbying* à sa place, ou encore d'offrir ce genre de service.

Nous sommes donc heureux de votre présence ici, et je vous propose de commencer d'emblée votre exposé. Nous aimerions ensuite nous poser quelques questions, si cela vous convient.

M. Weldon: Je vous remercie, monsieur le Président. Nous sommes conscients du fait que vous avez déjà entendu d'autres témoins, et nous aimerions éviter de répéter ce que d'autres ont

[*Texte*]

because of the considerable number of interfaces we have with government, it might be most helpful for you if we avoided a general discussion about lobbying and registration and the whole philosophy of the thing and if we described for you the relationships we have with government on a day-to-day basis.

We are a large company. We are highly regulated. We are in a number of businesses. We are in pharmaceuticals, oil and gas and consumer products. We have a number of products that, by any definition, could be called dangerous products, so we are involved in environment regulation and concerns; we are involved in transportation, storage, shipping, use and disposal of chemicals and other products that may or may not be dangerous. We are also in the oil and gas business, and we have an interest in a gas transmission line.

Because of the scope of our business, we are dealing with government on a day-to-day basis at the federal, provincial and municipal levels. So a considerable portion of the daily work of quite a few people in our company consists of responding to government initiatives, complying with regulations and ensuring that we conduct our business in a way that does not run us afoul of whatever regulations apply to the way we do our business and what we do.

Perhaps I should start by saying that only rarely do we ever use outside paid consultants for this kind of work. We have a considerable number of people in our company who, by commonly accepted standards, are experts and we rely on the expertise of our own people in dealing with people in government, both the political arm of government and the administrative arm. For that reason, we have used on a very rare basis the services of outside consultants. So I cannot speak knowledgably about the day-to-day effectiveness or lack of effectiveness or whatever of outside paid consultants in dealing with government. I can speak really only of the interfaces of our own salaried employees.

I am a full-time, permanent, salaried employee of my company, and Mr. Hobol is, too.

• 1540

I might add parenthetically that I am a full-time permanent employee of the company only until next Friday, when I am retiring. So this might be my last opportunity to speak my piece before as distinguished a group of citizens as this.

If I might talk about our day-to-day contacts with government, we frequently are asked by one branch or another of government to provide people from our company to serve on formal or informal committees. As an example, we have a medical staff who are fully qualified industrial medicine specialists. We have toxicologists, we have industrial hygienists, we have experts in analytical chemistry, and so on. For that reason, and also because we are frequently the object of attention of the regulators, or would-be regulators, we are asked to serve on formal or informal committees making

[*Traduction*]

pu dire. Nous avons pensé qu'en raison des échanges fréquents que nous avons avec le gouvernement, il serait préférable que nous nous dispensions de parler de façon générale du *lobbying*, de l'enregistrement ou des principes applicables à cette question, et que nous vous décrivions plutôt les relations que nous avons avec le gouvernement sur une base quotidienne.

Nous formons une société importante et frotement réglementée, et nous rayonnons dans nombre de secteurs: produits pharmaceutiques, huile, gaz, produits de consommation. Certains produits peuvent, par définition, être considérés comme dangereux, de sorte que nous nous intéressons aux normes et partageons les inquiétudes relatives à l'environnement. Nous touchons au transport, à l'entreposage, à l'expédition, à l'usage et à l'enlèvement de produits chimiques etd'autres produits dangereux ou non. En outre, nous possédons des entreprises pétrolières et gazières, et avons des intérêts dans le transport du gaz par pipeline.

L'envergure de notre entreprise nous oblige à traiter avec le gouvernement sur une base quotidienne aux niveaux fédéral, provincial et municipal. Une partie considérable de la tâche quotidienne de nombre de nos employés consiste donc à réagir aux initiatives gouvernementales, â faire en sorte que notre compagnie se conforme à la réglemantation et assurer que nos pratiques commerciales ne vont pas à l'encontre des règlements qui s'y appliquent.

Je devrais peut-être commencer en disant que nous faisons très peu appel à des experts-conseils extérieurs pour ce genre de travail. Nous avons un nombre considérable de personnes dans notre compagnie qui, d'après les normes généralement acceptées, sont des experts, et nous comptons sur leur expertise pour traiter avec le gouvernement, tant au niveau politique qu'au niveau administratif. C'est pour cette raison que nous n'utilisons que très rarement les services d'experts-conseils ecternes. Je ne peux donc parler en connaissance de cause de l'efficacité ou du manque d'efficacité des experts-conseils externes rémunérés dans leurs rapports avec le gouvernement. Je ne peux parler vraiment que de l'interaction entre nos propres employés salariés et le gouvernement.

Je suis un employé salarié de ma compagnie, à temps plein et permanent, comme M. Hobol.

Je devrais peut-être ajouter que je ne serai un employé de la compagnie à temps plein que jusqu'à vendredi prochain, jour où je prendrai ma retraite. C'est peut-être donc la dernière fois que j'aurai l'occasion de m'exprimer devant un comité aussi distingué que le vôtre.

Dans nos contacts quotidiens avec le gouvernement, il arrive souvent qu'une division du gouvernement nous demande de fournir des personnes de notre compagnie pour siéger à des comités officiels ou non. À titre d'exemple, notre personnel médical se compose de spécialistes pleinement qualifiés en médecine industrielle. Nous avons des toxicologues, des hygiénistes industriels, des experts en chimie analytique, et ainsi de suite. Pour cette raison, et parce que nous faisons souvent l'objet de réglementation effective ou éventuelle, on nous demande de participer à des comités officiels ou informels

[*Text*]

recommendations to Ministers or departments or boards or commissions or whatever.

In most of these cases the initiative comes from whatever branch of government is concerned with the proposed regulation. We make it a point to respond to all of these invitations, and at any one time we may have six, eight, or ten people who are sitting as members of advisory groups and so on, dealing with different branches and levels of government in Canada.

We also try to respond in the most responsible way we can to opportunities to express our views on draft regulations. A very encouraging thing is that in the last few years governments at all levels have seemed to be requesting opinions and comments in advance. We look on that as a very encouraging trend, because it is much easier to consult about draft regulations and policies and procedures than to try to sort out misunderstandings later. We feel we have a part to play in the process, and we try to play the part responsibly by making views known to government on . . . well, on this sort of thing. This kind of presentation is I think within the definition of lobbying, and we feel it is a very constructive type of lobbying, because we are making, we hope, some kind of contribution to the whole process.

We of course have to file large volumes of returns, reports, papers of all sorts with various branches of government which regulate what we do. I would think we might very well have on any one day scores of letters and various other forms of communication from government. It is a continuous process of paper coming in and out: requests for reports, requests for comment, and that sort of thing. We do this to the extent that we have people available.

Frequently we request that the administrative side of government meet with us to allow us to express our views on the way regulations are being administered. As the people who have to comply with regulations, we are in the front line, so to speak, and we are in a very good position to comment on the effectiveness of departmental policies and procedures. We frequently request that we be given an opportunity to relate our experiences and that sort of thing to various branches of government.

• 1545

It is an ongoing thing, and frequently the communication is in the form of a series of telephone calls back and forth; sometimes initiated by us, sometimes initiated by the branch of government concerned. I think Mr. Baker mentioned that in the comment he made, which is quoted in the early part of this report, where he said, lobbying may depend on who makes the first phone call. I think as frequently as not the first phone call is made by some person in government to us. That is generally how we deal with government.

[*Translation*]

qui font des recommandations aux ministres, aux ministères, aux conseils ou commissions ou autres.

Dans la plupart des cas, l'initiative vient de la division du gouvernement qui s'occupe de la réglementation proposée. Nous nous efforçons d'accepter toutes ces invitations, et à tout moment nous pouvons avoir six, huit ou dix personnes qui sont membres de groupes consultatifs, qui traitent avec les différentes divisions et les différents niveaux du gouvernement canadien.

Quand l'occasion se présente, nous tâchons aussi, de la façon la plus responsable possible, d'exprimer nos vues sur les versions préliminaires des réglementations. Ces dernières années, les gouvernements à tous les niveaux semblent demander les opinions et les commentaires à l'avance. Selon nous, il s'agit là d'une tendance très encourageante, puisqu'il est beaucoup plus facile d'émettre des opinions sur les versions préliminaires des règlements, politiques et procédures, plutôt que d'essayer de régler des différends par la suite. Nous estimons que nous avons un rôle à jouer dans ce processus, et nous essayons d'agir de façon responsable en faisant connaître au gouvernement nos vues sur ce type de questions. Ce genre d'intervention entrerait, je crois, dans la définition du lobbying, et je crois qu'il s'agit là d'un type très constructif de lobbying puisque nous contribuons, je l'espère, à l'efficacité de l'ensemble du processus.

Nous devons évidemment remettre une grande quantité de relevés, rapports et documents de toutes sortes aux diverses divisions du gouvernement chargées de réglementer nos activités. Nous recevons chaque jour des dizaines de lettres et autres communications du gouvernement. C'est une suite continue de documents qui entrent et qui sortent: demandes de rapports, demandes de commentaires, et ainsi de suite. Nous entretenons cette correspondance selon les disponibilités de nos employé.

Nous demandons souvent au édiles gouvernementaux de nous rencontrer afin que nous puissions exprimer notre point de vue sur la façon dont la réglementation est appliquée. En tant qu'entreprise réglementée, nous sommes en première ligne, pour ainsi dire, et nous sommes donc bien placés pour formuler des commentaires sur l'efficacité des politiques et procédures ministérielles. Nous demandons souvent qu'on nous donne l'occasion de faire part de nos expériences aux différentes sections du gouvernement.

C'est un processus continu, et la communication prend souvent la forme d'une série d'appels téléphoniques dans les deux sens; c'est parfois nous qui prenons l'initiative, et parfois, c'est la division du gouvernement que la question intéresse. Je crois que M. Baker a mentionné le fait dans son commentaire, qui est cité au début du présent rapport, suivant lequel la différence entre la consultation et le lobbying peut dépendre de celui qui fait le premier appel téléphonique. Je pense qu'une fois sur deux, c'est le gouvernement qui nous appelle le premier. Et c'est généralement ainsi que nous faisons affaire avec le gouvernement.

[*Texte*]

I might add, though, that because of the various businesses we are in we belong to a number of trade associations, and frequently members of our company serving on committees, or the executive of trade associations, will appear as part of a delegation of a trade association doing the same sort of thing we do individually as a company.

I am sure you are aware that most of the trade associations consist of a small permanent staff performing essentially a secretarial or a co-ordinating function for the membership. The committees and the bulk of the work is done by people seconded from member companies to the association.

If for example I were appearing with a delegation of the Canadian Manufacturers' Association, it would be quite obvious to this committee, or any other committee, who I was, what company I represented, what association my company belonged to, and where we were coming from. So there would be, if you will, a full disclosure of the relationship of the delegates to the association, and the association to the membership and to government.

I think the members of this committee have had the experience many times of having delegations appear, and I think that in each of those cases you have been fully aware of who you were dealing with. That is a part of the function of what could be called lobbying in a loose sense, as used in the report, which is participated in by us.

Perhaps I should stop there and invite some questions, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Weldon. Maybe I will start. It does not very often happen that the chairman gets a blank sheet in front of him, and so I am going to take advantage of that.

Mr. Weldon, you said something quite intriguing, and that is that you deal with the bureaucracy at the formation of regulation stage, draft regulations. Would you have any objections to making the views you present at that stage public? Would your company be shy about doing that?

Mr. Weldon: I do not think so. We are aware as a company of the fact that many of the things that are being discussed, in the proposal stage for example, are matters of interest to the public. They would not get to the point where a branch of government is considering them unless it was in response to some concerns that have been expressed by the public. So when we respond to that sort of thing, I think our general feeling would be that it would be the responsibility of the branch of government we were responding to to decide what to do with the information.

I cannot recall in any discussion I have ever had with a government department that I would be embarrassed about or ashamed of if the content of the conversation were made public. We try to behave responsibly, and if a branch of one of the government ministries suggested to us that they would like some comments from us on a proposal to do something or other by regulation, we would not feel that our comments would be something that had to be dealt with behind closed doors. We would leave it up to the branch of government we

[*Traduction*]

Je devrais ajouter, cependant, qu'en raison de la diversité de nos activités, nous appartenons à plusieurs associations commerciales, et qu'il arrive fréquemment que nos employés à titre de membre de comités, ou de l'exécutif d'une association commerciale, représentent une association commerciale dont les activités sont les mêmes que les nôtres.

Vous êtes sûrement conscients du fait que la plupart des associations commerciales n'ont qu'une petite équipe permanente qui assure un service de secrétariat ou de coordination aux membres. La majeure partie du travail et le fonctionnement des comités sont assurés par des personnes recrutées parmi les compagnies membres de l'association.

Si, par exemple, je témoignais à titre de délégué de l'Association des manufacturiers canadiens, le présent Comité, ou tout autre comité, connaîtrait d'emblée mon identité, celle de ma compagnie, le nom de l'association à laquelle appartient ma compagnie, et la nature de nos intentions. Il y aurait donc, si vous voulez, divulgation complète de la relation entre les délégués et l'association, entre l'association et ses membres et entre l'association et le gouvernement.

Je pense que les membres de ce Comité ont souvent reçu le témoignage de représentants, je pense qu'à chaque fois vous saviez exactement à qui vous aviez affaire. C'est là une partie de ce qu'on peut appeler le lobbying au sens large, tel que le mot est employé dans le rapport auquel nous avons participé.

Je devrais peut-être m'arrêter ici, monsieur le président, et répondre à quelques questions.

Le président: Je vous remercie monsieur Weldon. Je crois que je vais commencer. Il n'arrive pas souvent que le président ait carte blanche pour ces questions et je vais donc profiter de l'occasion.

Monsieur Weldon, vous avez dit quelque chose qui m'intrigue, à savoir que vous traitez avec l'administration à l'étape de l'élaboration de la réglementation. Auriez-vous quelque objection à rendre publiques vos vues à ce stade-là? Cela gênerait-il votre compagnie?

M. Weldon: Je ne le pense pas. En tant que compagnie, nous sommes conscients du fait que de nombreux sujets abordés à l'étape des projets de règlements notamment, sont d'intérêt public. Ces questions ne seraient pas à l'étude si elles ne reflétaient pas une préoccupation quelconque du public. En réponse à votre question, je crois que notre réaction en général serait de laisser à la section du gouvernement le soin de décider ce qu'il conviendrait de faire avec cette information.

Je ne me rappelle d'aucune discussion avec un ministère du gouvernement dont la teneur m'embarrassait si elle était rendue publique. Nous essayons d'agir de façon responsable, si une section d'un ministère nous demande des commentaires sur un projet de réglementation, il ne nous viendrait pas à l'idée d'exiger que nos commentaires demeurent secrets. Nous laisserions à la section du gouvernement avec laquelle nous faisons affaire le soin de décider si nos commentaires doivent être rendus publics ou non, selon leurs objectifs particuliers.

[*Text*]

were dealing with to decide whether to make it public or not, according to whatever its particular objectives were.

• 1550

The Chairman: The second question I have relates to the advisory boards that you referred to where you have employees serving on advisory boards. Would that be a form of lobbying? Would your people who worked for your company, who serve on those boards—

Mr. Weldon: Mr. Chairman, in Ontario I am thinking of the Minister of Labour who has an advisory board, the title of which escapes me at the moment, but it is an advisory board set up to make recommendations on matters relating to industrial hygiene. One of our vice-presidents is on that board. He became a member of the board by invitation from the Minister's office. The other people on the board are representatives, I think, of unions, other businesses, and I think there are some experts from government itself. The board functions as a group of people, each bringing a particular degree of expertise and experience to the deliberations of the board, so that when the Minister receives a proposal on some matter relating to industrial hygiene he has a recommendation or a proposal which represents the input of a variety of people.

For example, if this group sitting around the table here happened to be the advisory board and one member or another expressed a view or a proposal, I suppose that might be called lobbying in a very loose sense. But I would not consider it lobbying in the context of the proposal to register lobbyists, which is what this committee is dealing with.

The Chairman: Thank you. I will leave the rest of my questions until later. We will go to Mr. Boudria. Before we do that I should mention to the committee that we do have two witnesses to appear before us today, so I have loosely divided the time at about 45 minutes apiece. Perhaps we could try to keep the questions rather short. Mr. Boudria.

Mr. Boudria: Thank you, Mr. Chairman. I will try to be brief. I guess I would seek your advice, sir. Notwithstanding the fact that you say that you do not very often, if at all, hire professional lobbyists to do work for you, or outside consultants, I am nevertheless sure that as a corporate citizen you have an opinion on the issue. If you were to hire a consulting firm to do lobbying for you, and let us call it lobbying, not where government phones you up and says: Dow Chemical, how do you feel about such and such an issue? I mean the other way around, that you hear that something is in the wind in government and your company figures that this is going to be pretty tough stuff for you and therefore you want to get in ahead of time and you are going to hire this slick outfit to hand out brochures for you to government officials and say just how bad this would be for your industry and all that kind of thing. Or another company for that matter.

Are you of the opinion, first of all, that the public should have a right to know who pays the salary of that lobbyist? In other words, should it be publicly disclosed who the customer

[*Translation*]

Le président: Ma deuxième question a trait aux conseils consultatifs que vous avez mentionnés et dont certains de vos employés sont membres. Est-ce une forme de lobbying? Est-ce que les gens qui travaillent pour votre compagnie, qui siègent à ces conseils . . .

M. Weldon: Monsieur le président, en Ontario je pense au ministre du Travail qui a un conseil consultatif, dont le titre m'échappe en ce moment, mais dont le rôle est de faire des recommandations sur les questions relatives à l'hygiène industrielle. Un de nos vice-présidents est membre de ce conseil, à la suite d'une invitation de la part du bureau du Ministre. Les autres membres du conseil sont, je crois, des représentants de syndicats, d'autres entreprises, et je pense qu'il y a aussi quelques experts du gouvernement. Le conseil fonctionne en équipe, et chaque participant apporte son expertie et son expérience aux délibérations, de sorte que lorsque le ministre reçoit une proposition sur une question relative à l'hygiène industrielle, il a une recommandation ou une proposition qui représente l'apport de différentes personnes.

Par exemple, si le groupe assis ici était un conseil consultatif et qu'un membre ou l'autre exprimait une vue ou une proposition, j'imagine que cela pourrait s'appeler du lobbying au sens très large. mais je ne le considérerais pas du lobbying dans le contexte de la proposition d'enregistrer les lobbyistes. question dont traite votre Comité.

Le président: Je vous remercie. Je vais garder mes autres questions pour plus tard. Nous allons céder la parole à M. Boudria. Mais auparavant, je devrais dire au Comité que nous avons deux témoins aujourd'hui, à qui j'ai accordé environ 45 minutes chacun. Nous pourrions peut-être essayer de poser des questions assez brèves. Monsieur Boudria.

M. Boudria: Je vous remerci Monsieur le président. Je vais tenter d'être bref J'aimerais vous demander votre avis, Monsieur. Même si vous nous avez dit que vous n'engagez presque jamais les services de lobbyistes professionnels ou d'experts-conseils externes, je suis certain néanmoins qu'en tant que représentant d'une personne morale vous avez une opinion sur cette question. Si vous aviez à engager une société d'experts-conseils pour faire du lobbying pour vous, et appelons-ça du lobbying, ce n'est pas le gouvernement qui téléphone en disant: Dow Chemical, qu'est-ce que vous pensez de telle ou telle question? Ce que j'entends par lobbying va dans le sens inverse, lorsqu'il vous parvient des rumeurs de ce qui se passe au gouvernement et que votre compagnie se dit que les choses vont peut-être se corser, qu'il vaut mieux prendre les devants, engager une société qui s'y connaît pour distribuer des dépliants en votre nom aux fonctionnaires pour leur expliquer le préjudice que votre entreprise, ou une autre, subirait.

Pensez-vous, tout d'abord, que le public a le droit de savoir qui paye le salaire de la personne qui fait du lobbying? En d'autres termes, le nom du client derait-il être rendu public?

[*Texte*]

is? Should that lobbyist be registered if he is going to be doing that activity of interfacing with the public on behalf of a third party? And third, and with this one the opinion is far more divided than with the other two, and even the first two are quite divided, should the salary be registered? Do you have an opinion, just as a corporate citizen?

Mr. Weldon: I suppose I am not a very good person to try to answer the question because, as you have acknowledged, I said earlier that we rarely use lobbyists in the sense that is being discussed in the report. I have been with the company 28 years and when I said we rarely use lobbyists, I said it not because I could think of any case where we ever had used a lobbyist but I was apprehensive that there might have been one case sometime that I had forgotten about.

• 1555

I truthfully cannot remember that we have ever used an outside, paid consultant to represent our views to government. I think that we have in the past been invited many times, and in recent times as well, by consultants to use their services, and we have frequently looked at the idea of trying to get some form of expert assistance of that kind. But each time we have looked at it we have felt—and perhaps this is arrogant—that our own people are better qualified to talk about our business than an outside consultant would be. We feel that in dealing with government we would have more credibility by saying ourselves what we have to say rather than hiring somebody to say it for us.

I am probably going to be getting stricken off the Christmas card list of all the consulting firms in the country for saying this, but we do feel that we can say fairly adequately on our own behalf what needs to be said. For that reason we have not had a reason to use a consultant.

Whether if we did hire a consultant the amount of the fee that we would pay should be disclosed I do not think I could comment on. I might say that nobody else's fees have to be disclosed for services that are rendered, so why would one particular group of people have to have their fees disclosed? Maybe in the context of dealing with government there is a special reason for it, but I just do not know.

I am sorry I am not more responsive, but . . .

Mr. Boudria: No, that is fine.

The other part of my question was do you think that the public should know that lobbyist X is working for corporate citizen Y? In other words, should the lobbyist and the name of his customer be . . . notwithstanding the fact that you do not think the salary should be disclosed?

In other words, should there be a registry? That is really what I am asking.

Mr. Weldon: I am a bit puzzled and I have always been a bit puzzled about the fact that many people feel that in the

[*Traduction*]

Le lobbyiste devrait-il être enregistré s'il parle au public au nom d'un tiers? Et troisièmement, et ici les opinions sont encore plus partagées que dans le cas des deux questions précédentes, sur lequelles déjà il y a un certain manque d'accord, le salaire devrait-il être mentionné? Avez-vous une opinion, à titre de représeentant d'une personne morale?

M. Weldon: Je ne suis peut-être pas la pesonne voulue pour répondre à cette question parce que, comme vous l'avez reconnu, j'ai dit plus tôt que nous utilisons rarement des lobbyistes dans le sens utlisé dans le rapport. Je travaille dans cette entreprise depuis 28 ans et quand j'ai dit que nous utilisons rarement des lobbyistes, je l'ai dit non pas parce que je pouvais me rappeler d'un seul cas où nous l'avions fait, mais par crainte d'un oubli possible.

Honnètement, je ne me rappelle d'aucun cas où nous avons engagé les services d'un expert-conseil externe et rémunéré pour présenter nos vues au gouvernement. Il est arrivé fréquemment, dans le passé et aussi plus récemment, que des experts-conseils nous offrent leurs services, et nous avons souvent étudié la possibilité d'utiliser leurs services. Mais à chaque fois nous avons pensé—et c'est peut-être un peu arrogant de notre part—que nos propres employés étaient mieux qualifiés qu'un expert-conseil externe pour nous représenter. Nous pensons que dans nos rapports avec le gouvernement, notre crédibilité est meilleure lorsque nous présentons nous-mêmes notre point de vue, au lieu d'engager quelqu'un pour le faire.

Toutes les sociétés d'experts-conseils du Canada m'en voudront peut-être de le dire, mais nous pensons que nous pouvons parler en notre propre nom de façon suffisamment efficace. C'est pour cette raison que nous n'avons pas vu l'utilité d'employer un expert-conseil.

Je ne pense pas pouvoir faire de commentaires sur l'obligation de divulguer les honoraires qui seraient payés à un expert-conseil éventuel. Il n'est jamais obligatoire de divulguer les honoraires versés pour services rendus, alors pourquoi faudrait-il que cette mesure s'applique à un groupe de personnes en particulier? Peut-être que lorsqu'on traite avec le gouvernement, il y a une raison spéciale pour le faire, mais je n'ai pas d'avis sur cette question.

Je suis désolé de ne pas être en mesure de mieux répondre à la question, mais . . .

M. Boudria: Non, cela suffit.

J'aimerais aussi vous demander si vous pensez que le public devrait savoir que le lobbyiste X travaille pour la personne morale Y? En d'autres termes, est-ce que les noms du lobbyiste et de son clients devraient être . . . même si vous croyez que les honoraires ne devraient pas être divulgués?

En d'autres mots, devrait-il y avoir un registre? C'est là ma question.

M. Weldon: J'ai toujours été étonné et je continue de l'être par le fait que plusieurs personnes pensent que l'absence d'un

[*Text*]

absence of a register nobody would know whom the lobbyists are representing.

I held public office myself, certainly not at this level, but I was a municipal councillor on city council in Sarnia for a number of years. Certainly city councillors are pretty close to the people at all hours of the day and night, and I had my share of communications from lobbyists and interest groups and everybody else. I must say I am a little confused about the idea that people in government do not know with whom they are dealing because my experience was that if someone came to me saying that a stop sign should be put up someplace or a subdivision should be approved I would usually say: You have told me who you are, but whom are you representing?

I cannot recall ever having a conversation with someone about a matter of substance when I did not know who the principal was, and in the context of lobbying with government—and I apologize if I sound presumptuous—I think if I were a Member of Parliament and I was being importuned by someone I would ask whom he represents. I think merely asking the question would avoid the difficulty of having to maintain the trouble and expense of keeping a register. It would surely be much simpler to ask someone whom he represents than to sit and listen to a long presentation and then have my secretary phone up the registrar of lobbyists to find out to whom I have just been talking.

I may miss the point, but I do not understand the problem.

The Chairman: Thank you, Mr. Boudria.

Mr. Boudria: I would have lots more, but because of the question of time . . .

The Chairman: Mr. McCuish.

Mr. McCuish: Mr. Weldon, forgive my ignorance, but Dow Chemical Canada Inc.'s parent company is in the United States?

Mr. Weldon: Yes.

• 1600

Mr. McCuish: Have you had occasion to rub shoulders and minds with your counterparts down there? I presume they are in the same position, that they look after their own affairs, that they do not contract out for consultants or lobbyists.

Mr. Weldon: The system of government in the United States is so different from ours, and the way government is set up and the way the committees operate and the way government and business communicate with each other is so different from the way we do things here that it had not occurred to me to talk to the people in the parent company to find out how they do it. However, I do know the company maintains a full-time staff of people responsible for government affairs in the major cities where the company has contact with government. It is my belief that the parent company does the same as we do here; that is, they feel they have enough knowledgeable and expert people in the company to be able to say to a branch of

[*Translation*]

registre signifie que personne ne sait qui sont les personnes que les lobbyistes représentent.

J'ai moi-même été dans les affaires publiques, non pas au niveau fédéral, mais à titre de conseiller municipal pour la ville de Sarnia pendant plusieurs années. Les conseillers municipaux sont certainement assez près des gens, jour et nuit, et j'ai eu nombre de communications de la part de lobbyistes, de groupes d'intérêt et autres. Je dois dire que je suis assez étonné à l'idée que les gens dans le gouvernement ne savent pas à qui ils ont affaire parce que d'après mon expérience si quelqu'un venait me dire qu'un panneau de signalisation devrait être placé quelque part ou qu'une subdivision devrait être approuvée, en général, je leur demandais habituellement: Vous m'avez dit qui vous étiez, mais qui représentez-vous?

Je ne me rappelle pas avoir jamais eu une conversation importante avec quelqu'un, sans connaître l'identité de la personne représentée. Dans le contexte du lobbying auprès du gouvernement—et pardonnez-moi si ce que je dis paraît présomptueux—je pense que si j'étais député au Parlement et que quelqu'un m'importunait, je lui demanderais qui il représente. Je pense que cette simple question éviterait la difficulté et la dépense de maintenir un registre. Il me serait beaucoup plus facile de demander à quelqu'un qui il représente plutôt que de l'écouter longuement pour ensuite demander à ma secrétaire de téléphoner au régistraire des lobbyistes pour savoir à qui je venais de parler.

Il y a peut-être quelque chose qui m'échappe, mais je ne comprend pas le problème.

Le président: Je vous remercie, monsieur Boudria.

M. Boudria: J'aurais encore beaucoup de questions, mais à cause du manque de temps . . .

Le président: Monsieur McCuish.

M. McCuish: Monsieur Welson, pardonnez mon ignorance, mais la société mère de Dow Chemical Canada Inc. est aux États-unis, n'est-ce pas?

M. Weldon: Oui.

M. McCuish: Avez-vous eu l'occasion de rencontrer vos collègues du Sud? J'imagine qu'ils sont dans la même position que vous, qu'ils s'occupent de leurs propres affaires, et qu'ils n'engagent pas les services d'experts-conseils ou de lobbyistes de l'extérieur.

M. Weldon: Le système de gouvernement au États-Unis est tellement différent du nôtre, le fonctionnement du gouvernement et des comités et le mode de communication entre le gouvernement et le monde des affaires diffèrent tellement de ce que nous connaisssons ici qu'il ne m'est jamais venu à l'idée de parler avec les gens de notre société mère pour savoir comment ils procédaient. Je sais, cependant, que la compagnie emploie des personnes chargées des relations avec le gouvernement, dans les grandes villes où la compagnie est en contact avec le gouvernement. Je crois que notre société mère fait la même chose là-bas que nous faisons ici, c'est-à-dire qu'ils pensent qu'ils ont suffisamment d'employés experts et bien

[*Texte*]

government what needs to be said better than could be said by hiring somebody else to say it for them. I believe that is how they operate.

Mr. McCuish: Let us say there was such a thing in the Government of Canada as a register for lobbyists. The company serves its own purposes. Would you have any objection to recording the name of Dow Chemical on the register?

Mr. Weldon: If someone wanted to put our name on a register . . . We are on hundreds of registers around the country, in all sorts of offices, and we are in all the phone books. All the government departments with which we do business have our name and address and those of appropriate people in the company.

Mr. McCuish: If the onus were on you to be registered, would you register?

Mr. Weldon: I do not think I am exaggerating when we say we already have several hundred registrations. I suppose one more would not matter. Perhaps I may say this, though, sir. I think it is one thing to ask a company to put its name on a register, but if you were to say you would like a register of everybody in the company who does business with government—

Mr. McCuish: Exactly.

Mr. Weldon: —then you would have hundreds of names, and I would think you might well have to consider putting up another government office building in downtown Ottawa to keep track of all the files. Several times a month we have a change in job assignments involving some people or other within the company, and I think you would have a torrent of mail coming in that would have to be sorted and collated to keep track of all the changes in job assignments we had. I am not sure you would want to do that.

Mr. McCuish: You realize, of course, that you have just stripped me of all my questions. But since you are the only man in the room who is older than I am, I will defer any further questions.

Mr. Weldon: I suppose age has some benefits.

If I may say so, there is one thing I intended to say earlier, and that is on the role of the individual Member of Parliament. Several years ago the Parliament struck a committee called the Parliamentary Committee on Regulatory Reform. We were one company that put in a submission. One of the questions the committee asked respondents to address themselves to was the question of the status of public interests groups, and in our brief we said quite seriously that the one public interest group that seemed to be overlooked all the time, and which was the only one that really mattered, was Parliament itself.

We feel strongly about that. We feel we should try to communicate with our members as frequently as possible. Ken James is our member for Sarnia, and he is aware that I am here this afternoon. We try to keep the federal members and our provincial members of the legislature, in the places where

[*Traduction*]

informés dans la compagnie pour les représenter auprès du gouvernement plutôt que d'employer quelqu'un d'autre pour le faire. Je crois que c'est ainsi qu'ils fonctionnent.

M. McCuish: Imaginons qu'il existe au gouvernement du Canada un registre pour les lobbyistes. Si la compagnie se représente elle-même, auriez-vous objection à ce qu'on inscrive le nom de Dow Chemical sur le registre?

M. Weldon: Si quelqu'un voulait inscrire notre nom sur un registre . . . notre nom figure sur des centaines de registres partout au Canada, dans toutes sortes de bureaux, et dans tous les bottins téléphoniques. Tous les ministères avec lesquels nous faisons affaire ont le nom et l'adresse de la compagnie ainsi que le nom et l'adresse des personnes à contacter en cas de besoin.

M. McCuish: S'il n'en tenait qu'à vous de vous inscrie ou non, le feriez-vous?

M. Weldon: Je ne pense pas exagérer en disant que nous sommes déjà inscrits sur plusieurs centaines de registres. Un de plus ou un de moins, peu importe. Mais j'aimerais dire ceci, Monsieur. Je pense que c'est une chose de demander à une compagnie de s'inscrire à un registre, mais s'il faut un registre de toutes les personnes dans la compagnie qui font affaire avec le gouvernement . . .

M. McCuish: Exactement.

M. Weldon: . . . alors il y aura des centaines de noms, et il faudra peut-être songer à construire un autre édifice du gouvernement dans le centre-ville d'Ottawa pour garder tous ces dossiers. Nous avons des changements d'assignation d'emploi dans la compagnie plusieurs fois par mois, et je pense qu'il y aurait un flot de courrier à trier et à classer pour garder tous ces dossiers à jour. Je ne suis pas sûr que ce serait une bonne chose.

M. McCuish: Vous venez de répondre à toutes mes questions pour le moment. Comme vous êtes la seule personne dans cette salle qui soit plus âgée que moi, je vais remettre à plus tard les questions qui pourraient me venir à l'esprit.

M. Weldon: Je suppose que l'âge a ses privilèges.

Si je peux m'exprimer plus avant, il y a une chose dont j'avais l'intention de parler plus tôt, et c'est le rôle du député au Parlement. Il y a plusieurs années, le Parlement a mis sur pied un comité appelé le Comité parlementaire sur la réforme de la réglementation. Notre compagnie a présenté un mémoire à ce comité. Une des questions auxquelles le comité nous demandait de répondre avait trait au statut des groupes de défense de l'intérêt public, et dans notre mémoire nous disions avec beaucoup de conviction que le groupe représentant l'intérêt public qui semblait le plus négligé, et qui était le seul qui importait vraiment, était le Parlement lui-même.

C'est un sujet qui nous tient à coeur. Nous pensons que nous devrions communiquer avec nos députés le plus souvent possible. Ken James est notre député à Sarnia, et il sai que je suis ici cet après-midi. Nous essayons de tenir les députés fédéraux et provinciaux au courant de nos activités, là où nous

[*Text*]

we have plants, informed of what we are doing. We communicate with them as well as we can because we think that is a part of the process, and a very important part and, I throw that in not directly in response to your question, sir, I suppose it is part of lobbying.

• 1605

Mr. McCuish: Thank you very much.

The Chairman: Thank you. Mr. King.

Mr. King: I do not know whether I have much that would contribute, but I was going to ask if Dow has any employees in the Ottawa area.

Mr. Weldon: We have two.

Mr. King: Well, would their function be considered to be lobbying, or do they have other functions? Do they interface with government? Is that their main role?

Mr. Weldon: I should say we have three. We have a district salesman, and we have two people in our Ottawa office who deal full-time with matters relating to government.

Now, whether you call them lobbyists depends on your definition of lobbying. I suppose in the context of this report they are lobbyists. Within the company we do not use the term because we do not think it is appropriate.

As an example, we might very well have a request—as we frequently do—from a branch of government for some information which the department or board concerned might feel that we have. We get requests of that kind all the time, and it is very convenient for both us and the branches of government to have a couple of people here in Ottawa to deal with that sort of thing. The two people here, I think, are engaged to a considerable part of their time in monitoring government initiatives.

We subscribe to Hansard and the bills, Votes and Proceedings. We subscribe to the reports of the various boards and commissions of government whose activities would be of interest to us. It is the job of these people to be well enough informed of government proposals, regulations and so on, to inform the other people in the company of changing regulations and so on. As a matter of fact, I was sitting in my office in Sarnia one day when this arrived on my desk, and it arrived because one of our people in the Toronto office became aware of this report, asked for a copy, and sent it to me. I suppose that is why I am here. That is the sort of thing these people do.

In the first part of your presentation I thought you were telling us, in effect, that it was rather immaterial to Dow whether or not legislation was provided, or whether we went ahead with lobbying legislation. But later in response to questions I have sensed that perhaps you are negative to it, at

[*Translation*]

avons des usines. Nous nous efforçons d'entretenir une bonne communication avec eux, parce que nous croyons que cela fait partie du processus, et que cela est très important. Cela ne répond pas directement à votre question monsieur, c'est peut-être une forme de lobbying.

M. McCuish: Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie. Monsieur King.

M. King: Je ne sais pas si je contribuerai beaucoup à la discussion, mais j'aimerais vous demander si Dow a des employés dans la région d'Ottawa.

M. Weldon: Nous en avons deux.

M. King: Est-ce que leurs fonctions pourraient être considérées comme du lobbying, ou ont-ils d'autres fonctions? Est-ce qu'ils traitent avec le gouvernement? Est-ce là leur rôle principal?

M. Weldon: En fait, je devrais dire que nous en avons trois. Nous avons un représentant de commerce pour la région, et nous avons deux personnes à notre bureau d'Ottawa qui s'occupent à temps complet des affaires au gouvernement.

Maintenant, pour ce qui est de savoir s'ils font du lobbying, cela dépend de votre définition du mot. Je suppose que dans le contexte du présent rapport, il font du lobbying. Dans la compagnie nous n'utilisons pas ce terme parce que nous ne pensons pas qu'il soit approprié.

Par exemple, nous pourrions fort bien recevoir une demande—nous en recevons fréquemment—de la part d'une section du gouvernement pour une information que le ministère ou le conseil pense que nous serions en mesure de fournir. Nous recevons constamment ce genre de demande, et il est fort pratique , et pour nous et pour le gouvernement, d'avoir quelques personnes ici à Ottawa pour s'occuper de ce genre de choses. Je pense que les deux personnes qui sont ici passent une bonne partie de leur temps à se tenir au courant des initiatives du gouvernement.

Nous sommes abonnés au Hansard et nous recevons copie des projets de loi, des votes et des procès verbaux. Nous recevons les rapports des différents conseils et commissions du gouvernement dont les activités nous intéressent. Le travail de ces personnes consiste à se renseigner suffisamment sur les projets et les règlements du gouvernement pour pouvoir informer la compagnie des changements apportés aux règlements et aux politiques. En fait, j'étais assis à mon bureau à Sarnia quand le présent rapport m'est parvenu, grâce à l'un de nos employés de notre bureau de Toronto qui, mis au courant du rapport, en a demandé copie, et me l'a envoyée. Et c'est pourquoi je suis ici aujourd'hui. C'est un exemple du travail de ces personnes.

Au début de votre présentation, j'ai cru comprendre que vous disiez qu'il importait assez peu à Dow qu'on adopte ou non une législation sur le lobbying. Mais dans vos réponses aux questions, j'ai senti une certaine attitude négative de votre part, du moins dans la mesure où vous n'y voyez pas vraiment d'intérêts.

[*Texte*]

least to the extent that you do not see any real purpose to that legislation.

Mr. Weldon: Bearing in mind the history of our interface with government, in a strict sense the existence of legislation, as suggested in this, would not be a big issue with us.

• 1610

But then in the context of . . . I think one of the members asked for my comment on it generally, and I responded to that by saying I was not sure whether it did anything for you. It is not by way of an objection to it; it is just an observation that it may or may not do anything for you, or it may or may not be necessary.

Mr. King: You do not say it is impairing Dow's situation . . . that Dow presently employs?

Mr. Weldon: I do not think it would create a great difficulty for us if we had this kind of legislation, unless the legislation went to the point of saying every person who writes a letter or makes a phone call or has anything to do with government would have to be registered as a lobbyist. Then it would become a significant irritant, just because of all the record-keeping and all the notices we would have to send in, telling you who the latest manager of something or other was.

The Chairman: Mr. Weldon, I would like to thank you. We appreciate your appearing before our committee. We thank you for the information you have shared with us, and I am sure I speak for all the committee in wishing you well in your retirement.

Mr. Weldon: Thank you, Mr. Chairman. Notwithstanding my departure, there are other people, notably Mr. Hobol here, who would be most willing to provide any further information or comment to the committee. We would be very happy to be of whatever assistance we can.

The Chairman: Gentlemen, our next witness is Executive Consultants Limited. The President of Executive Consultants Limited is Mr. Sam Hughes.

Mr. Hughes, would you please introduce the colleagues you have with you.

Mr. Sam Hughes (President, Executive Consultants Limited): Mr. Chairman, I would be pleased to do that. Joining me in appearing before you are two of my colleagues at ECL: Mr. Steven Markey and Mr. Richard Bertrand.

If I may proceed with a brief opening statement we have, then I would welcome, as would my colleagues, any questions you or your associates may have to put to us.

It is a pleasure for us to be here to present our views on the subject of lobbying and the registration of paid lobbyists. We are here in a sincere attempt to help you and your committee gain a fuller understanding of the operations of our profession and the standards of our company.

[*Traduction*]

M. Weldon: Si l'on tient compte de l'historique de nos échanges avec le gouvernement, dans un sens strict, l'adoption d'une législation, telle qu'elle est proposée dans le présent rapport, ce ne serait pas une question d'importance majeure pour nous.

Mais dans le contexte . . . je pense qu'un des membres m'a demandé de faire un commentaire général et je lui a répondu en disant que je n'étais pas certain que cela serait une bonne chose. Cela ne veut pas dire que j'y suis opposé; je fais simplement remarquer que je ne suis pas certain que cela soit à votre avantage ou que cela soit nécessaire.

M. King: Vous ne dites pas que cela nuirait à Dow . . . que Dow emploie à l'heure actuelle?

M. Weldon: Je ne pense pas que ce genre de disposition nous pose un grave problème, à moins qu'elle n'aille jusqu'à obliger les personnes qui écrivent une lettre ou font un appel téléphonique ou font affaire avec le gouvernement à s'enregistrer en tant que lobbyistes. Cela deviendrait évidemment très gênant, ne serait-ce qu'en raison des dossiers à compiler et des avis qu'il faudrait vous envoyer pour vous donner le nom du nouveau gérant de tel ou tel département.

Le président: M. Weldon, je voudrais vous remercier. Nous sommes heureux que vous ayez pu comparaître devant notre Comité. Nous vous remercions des renseignements dont vous nous avez fait part et je suis sûr que je parle au nom de tous les membres du Comité lorsque je vous souhaite une bonne retraite.

M. Weldon: Merci M. le président. Malgré mon départ, il y a d'autres personnes, notamment M. Hobol qui se trouve ici, qui est tout à fait disposé à vous donner d'autres renseignements ou à formuler d'autres commentaires à l'intention du Comité. Nous serions très heureux de pouvoir vous prêter assistance.

Le président: Messieurs, notre prochain témoin est Executive Consultants Limited. Le président de Executive Consultants Limited est M. Sam Hughes.

Monsieur Hughes, voudriez-vous nous présenter les collègues qui vous accompagnent.

M. Sam Hughes (Président, Executive Consultants Limited): M. Le président, je serait heureux de le faire. Deux collègues du ECL m'accompagnent: MM. Steven Markey et Richard Bertrand.

J'aimerais commencer par une brève déclaration que nous avons préparée et nous pourrions ensuite, mes collègues et moi, répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser.

Nous sommes heureux de pouvoir vous présenter nos opinions sur la question du lobbying et de l'enregistrement des lobbyistes payés. Nous voulons sincèrement vous aider à mieux comprendre la façon dont nous fonctionnons dans notre profession et vous préciser les normes que respecte notre compagnie.

[*Text*]

While the discussion paper was indeed well done and serves to shed light on the issue at hand, it does run the risk of seeming to pose a solution that is in search of a problem. In theory the registration process looks interesting, but in practice there are serious shortcomings.

You have received the full text of our brief, so I will merely summarize a few of the points we make. In essence, ECL does not believe a system of registering so-called "lobbyists" would be in the public interest or the interests of the Parliament and Government of Canada. We make this assertion for the following reasons.

First, the cost involved in administering the system would be contrary to the government's commitment to the reduction of the deficit.

Second, introducing new legislation or regulations would be contrary to the government's stated policy of cutting back on regulation of the private sector.

Third, a registry would not in itself address any of the perceived concerns of the government as per the discussion paper and its comments on abuses or the right to know. They can be addressed through strict application of the Criminal Code and government guidelines, plus common sense.

Fourth, the very act of setting up such a registry could impede the flow of information between the private and public sectors and thus deny Parliament and the government valuable information.

Fifth, all Canadians have a right to equal access to public servants, just as MPs must be free to meet and talk with any Canadian. How, therefore, would penalties relating to access be imposed?

We also support the creation of a code of ethics, leading to a Canadian association of government relations practitioners who would pledge to abide by the stipulations of that code. We would welcome government participation in the development of the code to ensure that it addresses any real or perceived concerns of the government, Parliament as a whole and the public service.

• 1615

Incidentally, our firm has had a code of ethical practice which has governed our behaviour for 18 years. Made public and available to all public officials, an industry code would stand as a benchmark against which officials could measure the ethics of those in either the private or the public sectors making overtures to the government.

ECL believes such a system of industry discipline, plus the rigid application of the Criminal Code and government guideline, bolstered if considered necessary, would be adequate

[*Translation*]

Le document de discussion est bien rédigé et présente clairement le problème qui nous occupe mais il risque de paraître proposer une solution sans avoir suffisamment cerné le problème à résoudre. En théorie, un système d'enregistrement paraît intéressant mais en pratique, une telle solution comporterait de nombreuses lacunes.

Nous vous avons communiqué le texte intégral de notre mémoire et c'est pourquoi je me contenterai d'en résumer certains aspects. D'une façon générale, ECL ne pense pas que la mise sur pied d'un système d'enregistrement de ce qu'on appel «les lobbyistes» serait dans l'intérêt du public ou dans l'intérêt du Parlement et du gouvernement du Canada. Voici les raisons qui nous poussent à faire cette affirmation.

Tout d'abord, les coûts d'administration d'un tel système seraient incompatibles avec l'effort du gouvernement pour réduire le déficit.

Deuxièmement, l'adoption de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires serait contraire à la politique officielle du gouvernement qui veut limiter la réglementation du secteur privé.

Troisièmement, un tel système ne réglerait aucun des problèmes qu'examine le gouvernement dans son document de discussion et ses commentaires sur les abus dans ce domaine ou sur le droit à l'information. Ces problèmes peuvent être réglés par la stricte application du Code criminel et des directives gouvernementaux, combinée à une dose de bon sens.

Quatrièmement, le seul fait de créer un tel système nuirait à l'échange d'informations entre les secteurs privé et public et priverait ainsi le Parlement et le gouvernement d'un accès à des renseignements intéressants.

Cinquièmement, tous les Canadiens ont le droit d'avoir un accès égal aux fonctionnaires, tout comme les députés doivent avoir la liberté de parler avec tous les Canadiens. Comment pourrait-on alors imposer des pénalités en matière d'accès?

Nous sommes également en faveur de la création d'un code d'étique, qui entraînerait la création d'une association canadienne des conseillers en relations gouvernementales qui s'engageraient à respecter les dispositions d'un tel code. Nous aimerions que le gouvernement participe à l'élaboration d'un tel code, de façon à ce que celui-ci traite des problèmes réels ou perçus par le gouvernement, le Parlement et la fonction publique.

Je mentionne en passant que notre firme utilise depuis 18 ans un code de déontologie qui gouverne nos activités. Un code de l'industrie qui serait publié et remis à tous les fonctionnaires constituerait une norme qui permettrait aux représentants du gouvernement d'apprécier l'éthique du comportement des personnes provenant des secteurs privé ou public qui font affaire avec le gouvernement.

ECL pense qu'un tel système visant à discipliner ces industries, combiné à une application rigoureuse du Code criminel et des directives gouvernementales, que l'on pourrait renforcer si nécessaire, répondrait aux problèmes examinés

[*Texte*]

to meet the problems addressed in the discussion paper and the concern expressed by the Prime Minister.

Mr. Chairman, when it comes to the business of lobbying, I can claim a degree of experience. For the best part of 10 years I was a lobbyist, but I am not a lobbyist now.

Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Hughes. It was very brief and to the point.

Let us deal first with this idea of an association. You said in your opening remarks that it would be very costly, very bureaucratic for the government to set up a registry. Would it not be the same for your association?

Mr. Hughes: No, I would not think so, Mr. Chairman. An association can be run almost entirely on a voluntary basis and so any cost that would accrue would accrue to the individuals involved and not the people of Canada.

The Chairman: If you had an association in place, do you visualize that a person would have to be a member of that association or a corporation would have to be a member in order to engage in lobbying activities with the Government of Canada or with other governments?

Mr. Hughes: That would depend on how you were to define lobbying. But to have any teeth, any association would have to have disciplinary rights, whether those extended as far as explusion would be something that the government and such an association would, no doubt, want to discuss.

The Chairman: You mentioned that you have a code of ethics.

Mr. Hughes: Yes.

The Chairman: Is that a written document?

Mr. Hughes: Yes, it is.

The Chairman: Is it available to the committee?

Mr. Hughes: We would be happy to make it available. Mr. Markey, I think, has a copy.

The Chairman: Okay.

Mr. Hughes: He could leave it with Mr. Birch or with anyone else.

The Chairman: Okay, if you would not mind leaving it—

Mr. Steven Markey (Vice-President and Director, Executive Consultants Limited): The copy I have is a little thumb-worn, but we can—

The Chairman: By the time we get it copied and sent around, it will be new material in everybody's hand.

You do not support the registration of lobbyists. You opened your remarks with a solution in search of a problem . . . the way you described the paper. Do you not concede that there is, in fact, a perceived problem in the country right now? And I am referring, of course, to all the negative press documents that all of us have seen over the last couple of years—most recently in the last few months.

[*Traduction*]

dans le document de discussion et aux préoccupations qu'a exprimées notre premier ministre.

Monsieur le président, lorsqu'il s'agit du lobbying, je peux dire que j'ai une certaine expérience dans ce domaine. J'ai été lobbyist pendant environ 10 ans, mais ne le suis plus.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Hughes. Votre exposé a été bref et pertinent.

Examinons tout d'abord cette idée d'association. Vous avez dit dans votre déclaration liminaire que l'établissement d'un registre serait très coûteux et très lourd pour le gouvernement. N'en serait-il pas de même pour votre association?

M. Hughes: Non, je ne le pense pas monsieur le président. Il est possible de faire fonctionner une association sur une base presque uniquement bénévole, et les frais qu'elle entraînerait seraient assumés par les personnes concernées, et non par tous les Canadiens.

Le président: Si on mettait sur pied une telle association, pensez-vous qu'il serait obligatoire d'en faire partie, à titre de personne physique ou morale, pour pouvoir faire du lobbying auprès du gouvernement du Canada ou d'autres gouvernements?

M. Hughes: Cela dépend de la façon dont on définirait le lobbying. Mais pour être efficace, une telle association devrait avoir des pouvoirs disciplinaires; irait-elle jusqu'à l'expulsion, ce serait au gouvernement et à l'association d'en discuter.

Le président: Vous avez mentionné que vous aviez un code de déontologie.

M. Hughes: Oui.

Le président: Est-ce un document écrit?

M Hughes: Oui, c'est le cas.

Le président: Pourrait-il être communiqué au Comité?

M. Hughes: Nous serions heureux de vous le transmettre. Je pense que M. Markey en a un exemplaire.

Le président: D'accord.

M. Hughes: Il pourrait le remettre à M. Birch, ou à quelqu'un d'autre.

Le président: Parfait, si cela ne vous dérange pas . . .

M. Steven Markey (vice-président et directeur, Executive Consultants Limited): L'exemplaire que j'ai en ma possession est légèrement défraîchi, mais nous pouvons . . .

Le président: Lorsque nous l'aurons photocopié et remis à tout le monde, il s'agira d'un document tout neuf.

Vous n'êtes pas en faveur de l'enregistrement des lobbyists. Vous avez commencé en parlant d'une solution à un problème non défini—c'est la façon dont vous avez décrit le document. Vous ne reconnaissez pas qu'il y a en fait un problème apparent à l'heure actuelle? Et je me réfère, bien entendu, à tous les articles de presse négatifs que nous avons lus ces dernières années—plus particulièrement ces derniers mois.

[*Text*]

It seems to me that there is a problem out there or a perceived problem. Would you agree with that?

Mr. Hughes: In the minds of some, there exists a problem quite clearly or none of us would be spending our time here. In the minds of the public, I do not believe there is a widespread problem, real or perceived. Our brief contains the fashion in which ECL operates. When asked by anyone, on whose behalf we are approaching them, we are quite comfortable in telling them whether that person be elected or appointed. If everyone behaved in that manner there would clearly be no need for registration.

The Chairman: You made one comment and I am just looking for it in your brief that:

> All Canadians have a right to equal access to public servants, just as MPs must be free to meet and talk with any Canadian.

It seems to me part of the perceived problem is that there is that impression out there, that not all people have equal access, that people like yourself have more equal access than the average person on the street. Do you think that is true?

Mr. Hughes: That would again relate to the person's being contacted and the person's doing or attempting to acquire, in our case, the information, since we do not make represenations on behalf of clients. Over time, the contacts, the associations, the relationships that have developed among the people of our firm, and again that is over 20 years, are undoubtedly going to be different from those of someone, for instance in the Prairies, who has no contact with the federal government at all; or there are varying degrees in between. To suggest that a system of registration would chop down the tallest trees to level them with the shortest and still have the forest growing boggles the mind.

• 1620

The Chairman: Let me pursue one other statement you made. Did I hear you correctly saying that you do not make representations on behalf of your clients?

Mr. Hughes: That is correct.

The Chairman: So you are basically then collecting information for your client rather than giving the government or the bureaucracy, or whoever, the information from your client.

Mr. Hughes: Absolutely. We collect it, we analyse it, we interpret it for the clients so they are better prepared to make their own legitimate case.

The Chairman: Any of that information you obtain, would you be concerned about that being mmade public?

Mr. Hughes: Yes. We would not want to give the competition the same advantage we enjoy. There are other firms in our business, and we really would not want them free of charge to have the same information we have worked hard to acquire.

The Chairman: Mr. Boyer.

[*Translation*]

Il me semble qu'il y a un problème ou un problème apparent. Êtes-vous d'accord avec cela?

M. Hughes: Il est évident qu'il existe un problème, dans l'esprit de certains au moins, sinon, nous ne serions pas ici. Je ne pense pas que pour le public, il y ait un problème grave, réel ou perçu. Notre mémoire décrit la façon dont fonctionne ECL. Lorsque la personne contactée nous demande qui nous représentons, nous sommes tout à fait à l'aise de lui dire si cette personne est élue ou nommée. Si tout le monde adoptait cette façon de faire, un système d'enregistrement serait tout à fait superflu.

Le président: Vous avez fait un commentaire, et je veux le retrouver dans votre mémoire:

> Tous les Canadiens ont le même droit d'avoir accès aux fonctionnaires, tout comme les députés doivent avoir la liberté de parler à n'importe quel Canadien.

Il me semble qu'une partie du problème est apparent et qu'on a l'impression que toutes les personnes n'ont pas le même accès, que les gens comme vous ont plus facilement accès aux fonctionnaires que le citoyen ordinaire. Pensez-vous que cela soit vrai?

M. Hughes: Cela dépendrait encore de la personne que l'on cherche à contacter et de la personne qui cherche à obtenir, dans notre cas, des renseignements, puisque nous ne faisons pas de démarches pour le compte de nos clients. Il est certain qu'au cours des années, nos contacts, nos rapports et nos relations qui ont été établis par notre personnel sur une période de plus de 20 ans sont très différents de ceux d'une personne, qui vient par exemple des Prairies, qui n'a aucun contacts avec le gouvernement fédéral; y a bien sûr des moyens termes. Mais penser qu'un système d'enregistrement aurait pour effet d'égaliser par la base toutes ces personnes, tout en permettant ce genre d'activités me parait tout à fait irréaliste.

Le président: Je voudrais examiner une autre de vos déclarations. Si j'ai bien compris, vous avez dit que vous ne faites pas de représentations au nom de vos clients?

M. Hughes: C'est exact.

Le président: Votre activité consiste donc à obtenir de l'information pour votre client et non pas à donner au gouvernement ou à l'administration, ou à qui que ce soit, des renseignements émanant de votre client.

M. Hughes: Absolument. Nous obtenons de l'information, nous l'analysons, nous l'interprétons pour nos clients pour qu'ils soient mieux préparés à présenter leur position.

Le président: Les renseignements que vous obtenez, auriez-vous des objections à ce qu'ils soient rendus publics?

M. Hughes: Oui, nous ne voulons pas que nos concurrents obtiennent gratuitement ce genre de renseignements. Il y a d'autres entreprises dans ce domaine et nous n'aimerions pas qu'ils obtiennent gratuitement le genre de renseignements que nous avons obtenus grâce à nos efforts.

Le président: M. Boyer.

[*Texte*]

Mr. Boyer: Mr. Chairman, I have just been reading the Code of Ethical Practice, which is certainly very comprehensive. One question that comes to mind is with respect to the eleventh of the 12 rules in this self-denying ordinance, which reads:

> . . . at any time we feel a client is acting or attempting to act in a manner that is inconsistent with Canada's best interests, we will end the relationship regardless of financial considerations.

Could I ask if in your experience you have in fact terminated a relationship with a client on that ground?

Mr. Hughes: Mr. Boyer, I would invite Mr. Markey, who has been with our firm I think since 1971, to answer that question.

Mr. Markey: I do not think it is necessary to get into individual names of corporations, but there have been a number of situations where we have actually told a client that we are no longer interested in working with them. And that will continue to be the case as part of our management policy.

Mr. Hughes: The answer is not that the client misbehaved in any way, but we have a policy against taking contracts from government and against taking contracts with Crown corporations. One of the clients in question, when it was a private enterprise corporation, was paying us a very sizeable fee. When it was acquired by the federal government, we invited the relationship to terminate, my predecessors did.

Mr. Boyer: Mr. Chairman, the reason for my specific question on that point was that it struck me that was perhaps the most telling of any of the self-imposed rules in your code as to whether the company would be prepared to forgo business; and so having heard that is the case, I want then to ask a second question. But, Mr. Hughes, did you want to add a further point?

Mr. Hughes: I simply want to add, whether it is necessary or not, that I am told it hurt, but they did it anyway.

Mr. Boyer: We are familiar with that sensation here all the time.

The second question is do you think this same Code of Ethical Practice could in fact be extended to cover others who engage in what is broadly referred to as lobbying activity here in Ottawa? You have characterized your company, Executive Consultants Limited, as one not engaging in making representations to government. Most certainly some of the others in the industry do more than monitor government activity and report on that to their clients, they also do make representations. I am wondering if what is good for the goose could also be good for the gander, in your view.

Mr. Hughes: We would be happy if all of the companies who purport to do the same business we do abided by similar standards of ethics. To compel them by an industry code to abide by exactly these might restrict the membership, so I would submit that in conjunction with government a code

[*Traduction*]

M. Boyer: Monsieur le président, je viens de lire le code d'éthique, qui est vraiment très complet. Il y a une question qui me vient à l'esprit à propos de la onzième règle des 12 que contient ce code. Elle se lit ainsi:

> . . . dès que nous pensons qu'un client agit d'une façon incompatible avec l'intérêt national ou tente de le faire, nous cesserons d'agir pour lui, quelles qu'en soient les conséquences financières.

Pourrais-je vous demander si vous avez déjà mis fin pour ce motif aux rapports qui vous liaient à un client?

M. Hughes: M. Boyer, j'inviterai M. Markey qui travaille dans votre entreprise depuis 1971 je pense, à répondre à cette question.

M. Markey: Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de mentionner des noms de sociétés mais il est arrivé à plusieurs reprises que nous ayons déclaré à un client que nous n'étions plus disposés à travailler avec lui. Et cette pratique continue à faire partie de notre politique de gestion.

M. Hughes: Ce n'est pas que notre client ait eu une conduite criticable mais nous avons une politique qui nous interdit de conclure des contrats avec le gouvernement ou avec des sociétés de la Couronne. Un des clients en question, une société commerciale privée, nous versait des honoraires très importants. Lorsque le gouvernement fédéral a fait son acquisition, nous avons demandé à mettre fin à notre mandat, c'est ce qu'ont fait mes prédécesseurs.

M. Boyer: Monsieur le président, j'ai posé une question à ce sujet précis parce qu'il m'a paru qu'il s'agissait là d'une des règles les plus frappantes de votre code interne concernant les conditions dans lesquelles votre société serait disposée à renoncer à représenter une personne; ayant appris que c'était bien le cas, je voudrais poser une deuxième question. Mais, M. Hughes, vouliez-vous faire un autre commentaire?

M. Hughes: Je voulais simplement ajouter, je ne sais si cela est nécessaire, que l'on m'a dit que cela avait été une décision très difficile, mais qui avait été néanmoins prise.

M. Boyer: Nous connaissons bien ce sentiment ici.

La deuxième question est la suivante: pensez-vous que l'on pourrait rendre ce code d'éthique applicable aux autres personnes qui exercent ce qu'on appelle de façon assez large des activités de lobbying à Ottawa? Vous avez dit que votre société, Executive Consultants Limited, ne faisait pas de représentations au gouvernement. Il est bien connu que d'autres sociétés de ce secteur ne se contentent pas de surveiller les activités du gouvernement et d'en faire rapport à leurs clients, elles lui transmettent également des représentations. Je me demande si vous estimez qu'elles devraient être également visées par ce code.

M. Hughes: Nous serions heureux de voir toutes les sociétés qui exercent des activités semblables respecter des normes d'éthique semblables. Les obliger à respecter un code de l'industrie risquerait de limiter le nombre des adhérents, c'est pourquoi je suggérerais qu'on élabore, en collaboration avec le

[*Text*]

could be put together that would look like this—perhaps somewhat different in some detail—that would be accepted by a sufficient number so that people would think there was an adequate handle on the industry.

• 1625

Mr. Boyer: That leads to a third logical question—at least, I hope it is logical. It is to me. If, then, there is to be developed a code of ethical conduct or ethical practices, as you envisage it, broader, perhaps with some involvement by parliamentarians in the process, etc., and then you have a number of lobbying organizations subscribing to that code, the question is what do you then do with those who do not voluntarily bring themselves under that regime?

Mr. Hughes: They would, I suspect, be outside the order of firms that have been seen to be co-operating with the government in establishing and abiding by this code. There are a number of associations, for instance the Investment Dealers Association of Canada, that do not embrace everybody in the business, but those who are not participating in them suffer somewhat.

One could expect that the association would have such attraction for people to participate and abide by the code of ethics that they would be highly regarded as ethical enterprises and therefore would be in a better position to conduct their business. People would be inclined, if they could, to become a participant of the association. If they could not, they would not.

Mr. Boyer: So there would be a kind of industry blacklist for those companies that were not participating.

Mr. Hughes: I am not sure I would share the "blacklist", but there would be—

Mr. Boyer: Grey list.

Mr. Hughes: —two levels of professionalism, if you will: ours, and those who did not see things the same way.

Mr. King: I guess that was basically the question I was going to ask. I was not conscious of how the association would work, from your original statement. I think that pretty well has been covered. It would be voluntary, and there would probably be some stigma attached to those who were not part of the association, or did not participate in the statement, etc. That is what I am reading from what you said.

Mr. Hughes: If there is a stigma, sir, it would not be in our minds, because there are now perfectly reputable companies who do make representations to all levels of government. They would not be able to abide by this code, but it does not make them disreputable. It just makes them different in their standards.

Mr. King: I see. Well, I will not pursue that. It seems a little difficult to see how an association would function efficiently or

[*Translation*]

gouvernement, un code semblable à celui-ci—et qui pourrait varier sur certains points—qui serait accepté par un nombre suffisant de sociétés pour que le public pense que l'industries est bien contrôlée.

M. Boyer: Ceci m'amène à une troisième question qui découle logiquement d'après moi de ce qui précède—du moins je l'espère. Si on élabore un code d'éthique ou de pratiques conformes à l'éthique, comme vous le mentionnez, auquel des députés pourraient participer, et qu'un certain nombre des groupes de lobbying adoptent ce code, que dvrait-on faire au sujet des sociétés qui n'acceptent pas volontairement un tel système?

M. Hughes: Et bien je pense qu'elles ne feraient pas partie du groupe de sociétés qui, en collaboration avec le gouvernement, ont établi et appliqué ce code. Il existe un certain nombre d'associations, par exemple l'Association canadienne des investisseurs, qui ne regroupent pas toutes les entreprises dans ce domaine, mais ceux qui n'en font pas partie en souffrent quelque peu.

On pourrait s'attendre à ce qu'une telle association incite les entreprises à en faire partie et à respecter un code d'éthique de telle sorte qu'elles seraient considérées comme des entreprises particulièrement respectueuses de l'éthique ce qui faciliterait leurs affaires. Ces sociétés auraient tendance à faire partie d'une telle association, si elles sont en mesure de le faire. Dans le cas contraire, elles n'en feraient pas partie.

M. Boyer: Il y aurait ainsi une sorte de liste noire des sociétés qui n'en font pas partie.

M. Hughes: Je ne suis pas certain de pouvoir partager l'idée d'une «liste noire», mais il y aurait . . .

M. Boyer: Une liste grise.

M. Hughes: . . . deux niveaux d'activités professionnelles, si vous voulez: les nôtres et celles des sociétés qui voient les choses différemment.

M. King: Cela revient à peu près à la question que j'allais poser. Je ne voyais pas très bien comment cette association fonctionnerait, telle que vous l'avez décrite au départ. Je pense que cette question est à peu près réglée. Il s'agirait d'une association volontaire et il y aurait probablement une sorte de stigma qui s'attacherait aux sociétés qui ne font pas partie de l'association ou qui n'acceptent pas une déclaration de principe, etc. Voilà comment je comprends ce que vous avez dit.

M. Hughes: S'il y a un stigma, ce ne serait pas à cause de nous, parce qu'il y a à l'heure actuelle des sociétés tout à fait respectables qui font des représentations à tous les niveaux de gouvernement. Elles ne pourraient pas respecter ce genre de code, mais cela ne les rendrait pas moins respectables. Cela veut tout simplement dire qu'elles appliquent des normes différentes.

M. King: Je vois. Et bien, je ne poursuivrait pas davantage. Il me paraît quelque peu difficile de voir comment une telle association pourrait fonctionner de façon efficace, alors qu'il

[*Texte*]

effectively, whereas perhaps it is more easily seen how a registry would have some operating basis.

Anyway, I was not going to pursue that, since you had already answered that question for Mr. Boyer.

I would like you to clarify your statement about the trees. I am not sure I understood what you were suggesting. It seemed to me you were suggesting that those remote from Ottawa would have a more difficult time lobbying in Ottawa. Is that the suggestion?

Mr. Hughes: No. Sometimes it happens in the pursuit of legislation and regulation that a number of people associated with a given project are sought to be brought under control, usually by Parliament or by the bureaucracy. To do so, an attempt is made to bring them into the lowest common denominator. In doing that, the people who are highly professional and ethical are reduced in their style of practice and their method of regulation to the lower levels of behaviour.

• 1630

It would seem useful to pick up on a point Mr. Stackhouse made the other day about the credibility of government. It must itself be credible, but its legislation and regulations should also be seen to be credible. In the process of governing institutions, one ought not to penalize the successful, because there are others who would like to be that successful but practise it in a different manner.

Mr. King: So there was no regional—

Mr. Hughes: There was no regional connotation to it at all.

Mr. King: I will have to read the *Hansard*.

Mr. Hughes: The level of ethics was really what I was after, not the . . .

The Chairman: Thank you, Mr. King. Mr. McCuish.

Mr. McCuish: Thanks, Mr. Chairman. I have spent seven years trying to explain Sam Hughes as a lobbyist to my constituents, and now I am trying to understand Sam Hughes as a non-lobbyist. As a non-lobbyist, you are stating that you are not in any way trying to influence government officials.

Mr. Hughes: That is correct.

Mr. McCuish: Okay. Then why would the second code be that you would not knowingly provide misleading or inaccurate information to government officials?

Mr. Hughes: If we approach a government official seeking information on a given piece of legislation or regulation or a project and that person asks us who our client is, as I said before, we will divulge the name of the client. We will not volunteer it up front because that in itself could be a form of lobbying, but if asked, we will divulge it. To mislead the official by giving him information that was not complete or

[*Traduction*]

serait peut-être plus facile de faire fonctionner un système d'enregistrement.

Quoi qu'il en soit, je ne vais pas continuer dans cette voie, puisque vous avez déjà répondu à la question de M. Boyer.

J'aimerais que vous précisiez votre déclaration concernant les autres entreprises. Je ne suis pas sûr d'avoir compris ce que vous avez dit. Il m'a semblé que vous avez laissé entendre que les personnes des régions excentriques éprouveraient davantage de difficultés à faire du lobbying à Ottawa. Est-ce bien ce que vous avez dit?

M. Hughes: Non. Il arrive parfois que dans le cadre d'une loi ou d'un règlement, le Parlement ou l'administration cherche à contrôler un certain nombre de personnes qui se consacrent à une activité donnée. On s'efforce alors de les ramener à leur plus petit commun dénominateur. Dans un tel système, les personnes les plus respectueuses des normes professionnelles et éthiques sont obligées de ramener leur façon d'exercer leurs activités et leur méthode de réglementation au plus bas niveau de comportement des autres.

Il me paraît utile de commenter une remarque qu'a faite dernièrement M. Stackhouse concernant la crédibilité du gouvernement. Le gouvernement lui-même doit jouir d'une bonne crédibilité mais il faut également que la législation et les règlements soient crédibles. Lorsque l'on s'occupe de réglementer les institutions publiques, il faudrait éviter de pénaliser les personnes qui réussissent, pour la raison que d'autres voudraient également réussir sans agir de la même façon.

M. King: Il n'y avait donc aucune . . .

M. Hughes: Il n'y avait aucune connotation régionale à cela.

M. King: Il va falloir que je lise le *Hansard*.

M. Hughes: C'est la question ds normes d'éthique qui me préoccupait et non pas . . .

Le président: Merci MM. King et McCuish.

M. McCuish: Merci monsieur le président. J'ai passé sept ans à essayer d'expliquer à mes électeurs que Sam Hughes était un lobbyiste et je dois maintenant essayer de comprendre cette même personne lorsqu'elle exerce d'autres activités. Vous avez déclaré que vous n'exercez pas d'activités reliées au lobbying et que par conséquent vous n'essayez pas d'influencer les titulaires de charges publiques.

M. Hughes: Cela est exact.

M. McCuish: D'accord. Pourquoi alors une deuxième règle de ce code interdisant le fait de fournir sciemment des renseignements trompeurs ou inexacts aux titulaires de charges publiques.

M. Hughes: Si nous abordons un fonctionnaire pour lui demander des renseignements concernant une disposition législative ou réglementaire donnée, ou un projet et que cette personne nous demande qui nous représentons, nous lui communiquons le nom de notre client, comme je l'ai déjà déclaré. Nous ne mentionnons pas au départ ce nom parce que cela pourrait constituer une forme de lobbying, mais si on nous

[*Text*]

accurate as to the name of the client would be covered by that second thing.

Mr. McCuish: Having provided the government with the identity of your client and with the government asking you whether or not this proposed amendment to the National Transportation Act would grab him right, you would respond by saying that it would if it were not for section 12.(*d*), which kind of straps him as far as transprovincial—

Mr. Hughes: No, that is where we would not do it, Mr. McCuish, to make the representation or to make our client's case. We do not believe the "hired gun" approach is effective. We do not believe there is a political quick fix for the problems of industry.

Mr. McCuish: So you are totally satisfied, sir, that if the federal government had a register and a code, it would not apply to your company.

Mr. Hughes: In a sensible definition of lobbying, it would not apply to our company, but again, I do not think the registry would be even remotely necessary if people simply were obliged to respond, as we do, voluntarily with the name of the company that is their client.

Mr. McCuish: Have you, in your 15 years as a lobbyist, encountered anybody with whom you worked or anybody you saw as a competitor using underhanded or deceptive tactics?

Mr. Hughes: Not underhanded. There have been positions espoused by organizations that reflect people within those organizations. That does not mean the organization does not espouse it, but it is a particular view of a company or an individual that is of more direct interest to that company or individual and it is not declared as such in the process.

Mr. McCuish: Would that situation be solved by the federal government having a register?

Mr Hughes: Not a bit.

Mr. McCuish: Do you subscribe to the theory, then, that "if it ain't broke, do not fix it"?

• 1635

Mr. Hughes: Well, we are still in search of the problem.

Mr. McCuish: Yes. Thank you.

The Chairman: Mr. Stackhouse.

Mr. Stackhouse: I want to ask a few questions about the code of ethics and the proposed Canadian Association of Government Relations Practitioners. These suggest establishing for this general occupational group, or group of groups, a professional or a para-professional status, almost as though we create a new profession called government relations practitioners.

[*Translation*]

le demande nous le fournissons. Cette deuxième règle éviterait qu'un lobbysite essaye de tromper un fonctinnaire en lui demandant des renseignements incomplets ou inexacts concernant le nom de son client.

M. McCuish: Après avoir donné au fonctionnaire le nom de votre client et que le fonctionnaire vous ait demandé si la modification proposée à la Loi nationale sur le transport lui convient, vous lui répondriez en disant que cela serait vrai s'il n'y avait pas le paragraphe 12(1), qui le limite dans ses activités interprovinciales.

M. Hughes: Non, c'est ce que nous ne faisons pas M. McCuish, nous ne faisons pas de représentation au nom de notre client. Nous ne pensons pas que l'attitude du 'tueur à gagne' soit efficace. Nous ne pensons pas qu'il existe des solutions politiques rapides aux problèmes de l'industrie.

M. McCuish: Vous êtes donc parfaitement convaincu, monsieur, que si le gouvernement fédéral prévoyait un régistre et adoptait un code, votre société ne serait pas visée par eux.

M. Hughes: Si l'expression lobbying était bien définie, elle ne s'appliquerait pas à notre société mais je ne pense pas qu'un régistre serait le moins du monde nécessaire si les gens étaient simplement obligés de répondre, comme nous le faisons, lorsqu'on leur demande le nom de la compagnie qu'ils représentent.

M. McCuish: Au cours de vos 15 années d'activités de lobbying, avez-vous connu une personne avec qui vous travailliez ou un conurrent qui ait utilisé des tactiques déloyales?

M. Hughes: Pas déloyales. Certains organismes ont adopté des positions qui reflétaient celles des personnes à l'intérieur de ces organismes. Cela ne veut pa dire que l'organisme ne partage pas cette position, bien qu'il s'agisse de l'opinion particulière d'une société ou d'un individu qui concerne plus particulièrement cette société ou cet individu et qui n'est pas reconnue ouvertement comme telle.

M. McCuish: Ce problème serait-il réglé si le gouvernement fédéral prévoyait un registre?

M. Hughes: Pas du tout.

M. McCuish: Pensez-vous que «le mieux est l'ennemi du bien»?

M. Hughes: Eh bien, nous sommes encore en train d'explorer le problème.

M. McCuish: Oui. Merci.

Le président: Monsieur Stackhouse.

M. Stackhouse: Je voudrais poser quelques questions sur le code de déontologie et le projet d'association canadienne des conseillers en relations gouvernementales. Ceci revient presque à accorder un statut professionnel ou para-professionnel à un groupe exerçant ces activités ou à ce regrouement, comme si l'on créait, ou presque, une nouvelle profession libérale appelée les conseillers en relations gouvernementales.

[*Texte*]

Basic and assumed in any profession are two things. One is that the profession admits new people to it and equally may exclude people from it and that the decisions to admit and to exclude are taken by the profession itself. I am wondering just what purpose it would serve to have a code of ethics and a Canadian Association of Government Relations Practitioners if there is no disciplinary process and structure or penalty.

We had one association that was somewhat comparable to what you are suggesting. It was an association of associations; that is, executive secretaries and the like. They have a code and they have a disciplinary body, but in 30 years of functioning they have never disciplined anybody, which leads a parliamentarian to wonder just how self-governing such a quasi-professional group would be in contrast to the law, medicine or most other professional groups.

What do you have in mind for this association, if it were to be formed, to do that is not being done now?

Mr. Hughes: The exercising of discipline is a very tricky subject and in all my years with the Chamber of Commerce or the Board of Trade I can recall only two instances where enterprises were denied access, denied membership. That was because of the nature of the business in which they were engaged. Both were not considered moral, and certainly the organization in question, in that case the Board of Trade of Metropolitan Toronto, on whose council I sat, did not wish to lend its name to the kind of business this group was undertaking. So there is ability to exclude. For better or for worse, somebody has to make the judgment. The exclusion meant that the two companies in question could not have the comfort of hanging the shingle out and could not have the dignity and stature that Toronto Board of Trade shingle afforded them, or they thought it did.

I cannot recall any expulsion from the Board of Trade or the Chamber of Commerce, but I can recall denial of effort, if you will, denial of day-to-day trading capability, within the financial associations to firms that had misbehaved. It goes on today. The Ontario Securities Commission may make a ruling that denies people trading privileges, and that is a very expensive discipline.

So the short of the answer is that it could operate with an ability not to admit and with an ability to expel if indeed a complaint is lodged against behaviour and that complaint is upheld on investigation. That is a very serious discipline for any enterprise if the judgment is made public, and one would only assume it would be because the government would be party.

Mr. Stackhouse: I can follow your reasoning, but, with respect, it seems to me that from what you have said of the bodies you have named—and I could add to the names—there is not much reason to believe that such an association would be very effective, very energetic in disciplining its members. One almost needs some government dimension here to assure the

[*Traduction*]

Tout regroupement professionnel implique deux principes. Le premier est que la profession peut admettre de nouveaux membres et qu'elle peut également en exclure et que c'est la profession elle-même qui prend les décisions en matière d'admission et d'exclusion. Je me demande à quoi pourrait servir un code de déontologie et une association canadienne des conseillers en relations gouvernementales si cette association n'avait pas de pouvoir disciplinaire à l'égard de ses membres.

Il y avait une association comparable à celle que vous proposez. Il s'agissait d'une association d'associations; c'est-à-dire, les secrétaires de direction et autres. Ils ont un code et un conseil de discipline, mais en 30 ans d'existence, ils n'ont jamais imposé de mesures disciplinaires à l'égard de leurs membres, ce qui amène un député à se demander si ce genre de groupe quasiprofessionnel peut s'auto-réglementer comme le font d'autres groupes professionnels, comme les avocats, les médecins et les autres.

Que pourrait bien apporter une telle association, au cas où elle serait constituée?

M. Hughes: La discipline d'une profession est un sujet très délicat, et si je suis membre de la Chambre de commerce et du Board of Trade depuis de nombreuses années, je ne me souviens que de deux cas où on ait refusé à des entreprises le statut de membre. Cette décision était motivée par le genre d'activités qu'exerçaient ces entreprises. Ces activités n'étaient pas conformes à l'éthique, et l'organisation en question, dans ce cas le Board of Trade du Toronto métropolitain, où je siégeais au conseil, ne voulait pas que son nom soit associé au genre d'activités exercées par ce groupe. Il y a donc la possibilité d'exclure un membre. À tort ou à raison, i faut que quelqu'un prenne une décision. Pour les deux compagnies en question, l'exclusion voulait dire qu'elles ne pouvaient accrocher une plaque et qu'on leur refusait la dignité et le statut qu'une plaque mentionnant «Toronto Board of Trade» leur aurait conférés, du moins dans leur esprit.

Je ne me souviens pas que le Board of Trade ou la Chambre de commerce ait déjà expulsé un membre, mais je sais que dans des associations d'entreprises du secteur financier, on a déjà interdit certaines activités aux entreprises qui se sont mal comportées. Cela se fait encore. La Commission ontarienne des valeurs mobilières peut rendre une décision retirant à une société le droit de transiger en Bourse, et il s'agit là d'une mesure disciplinaire fort coûteuse.

En résumé, ma réponse est qu'une telle association pourrait fonctionner en ayant le pouvoir de refuser l'admission et celui d'expulser un membre, s'il y avait une plainte de portée contre ce membre et que cette plainte était justifiée après enquête. Il s'agit d'une mesure discilinaire très grave, particulièrement lorsque le jugement est rendu public, et on pourrait penser que cette gravité découle du fait que le gouvernement serait impliqué.

M. Stackhouse: Je peux suivre votre raisonnement, mais il me semble qu'avec les organismes que vous avez cités—et je pourrais en ajouter d'autres—il est peu probable qu'une telle association ait véritablement le désir et les moyens d'imposer des mesures disciplinaires à ses membres. Il faudrait presque une intervention gouvernementale pour garantir au public que

[*Text*]

public conformity with the kind of standards you are expressing and upholding.

You mentioned the securities institute. I am thinking more of the Ontario Securities Commission and the authority it excercises over anyone dealing in the investment industry. Without that arm of the government, investors might not be as protected as they are.

• 1640

I have no reason to suggest that lobbyists etc. have victimized or are likely to victimize either governments or citizens. We are talking about a code of ethics and conformity to it. It implies that we believe that such a code is needed, that we cannot rely on that law which is written in the heart, to quote a phrase. We are looking for something that is articulated in code form, and therefore there is a need for that kind of regulation as well as registration. It could be carried on by a private association, such as you mention, but is not likely to be. That it may need some act of the government.

Mr. Markey: If I may add to that just for a second. On page 9 of our submission we do say that we would welcome government participation in the development of the code. And we go on to say that:

> ECL believes that such a system of industry discipline plus the rigid application of the Criminal Code and Government Guidelines, bolstered if considered necessary . . .

by some form of government adjacent to it. So I do not think that we are ruling out that possibility. We are simply saying that there may be a way in which we can approach this problem somewhat less than or short of a full scale system of registration because of the problems inherent, as we see them, in trying to define who should actually be covered by a registration system. For example, in our submission we did attach, Mr. Stackhouse, a list of those people who we would view as being caught up.

Mr. Stackhouse: Oh, yes, I noticed the list. We are on it, too.

Mr. Hughes: He did not put you first.

Some hon. member: That may have been an oversight.

Mr. Stackhouse: That befits our humble role.

The time is restricted, but I would like to say I appreciate what is stated on page 9 and our attention has been drawn to it, but I would just like to draw this to a close by asking your organization this: Are you taking any initiative to form the proposed Canadian Association of Government Relations Practitioners?

Mr. Hughes: There has been a brief series of meetings involving half a dozen or more of the practitioners of government relations counsel, including other professions, in an attempt to determine whether an association would have any sense to it, any validity. If that sort of embryonic effort continues, depending on what the government does, then the answer is yes, there are initiatives that are ongoing and will

[*Translation*]

ces sociétés respectent le genre de normes que vous avez mentionnées et que vous appliquez.

Vous avez mentionné l'institut des valeurs mobilières. Je pense plutôt à la Commission ontarienne des valeurs mobilières et au pouvoir qu'elle exerce sur les entreprises du secteur des investissements. Sans cette intervention du gouvernement, les investisseurs risqueraient de ne pas être aussi bien protégés qu'ils ne le sont à l'heure actuelle.

Je n'ai aucune raison de penser que les lobbyists ont nui au gouvernement ou aux citoyens, ou qu'ils risquent de le faire. Nous parlons d'un code de déontologie et de son application. Cela veut dire que nous pensons qu'il faudrait adopter ce genre de code, parce qu'on ne peut s'en remettre au coeur des hommes. Nous pensons à des règles formulées dans un code, et il faudrait donc, en plus de l'enregistrement, une sorte de réglementation. On pourrait en charger une association privée, comme celle que vous avez mentionnée, mais cela n'est pas très probable. Il faudrait peut-être l'intervention du gouvernement.

M. Markey: Permettez-moi d'ajouter rapidement quelque chose. À la page 9 de notre mémoire, nous déclarons que nous sommes en faveur de la participation du gouvernement à l'élaboration du code. Et nous continuons ainsi:

> ECL pense qu'un tel système de surveillance de cette industrie, combiné à une application rigoureuse du Code criminel et des directives gouvernementales, renforcé si . . .

un autre niveau gouvernemental l'estime nécessaire. C'est pourquoi je ne pense pas que nous excluons cette possibilité. Nous disons simplement qu'il est sans doute possible de régler ce problème en faisant l'économie d'un système d'enregistrement à cause des personnes qui devraient être visées par un système d'enregistrement. Par exemple, nous avons joint à notre mémoire, monsieur Stackhouse, une liste des personnes qui seraient visées par lui.

M. Stackhouse: Oh oui, j'ai vu cette liste. Nous y figurons aussi.

M. Hughes: Vous n'êtes pas le premier sur la liste.

Des voix: C'est peut-être un oubli.

M. Stackhouse: Cela reflète le rôle modeste que nous jouons.

Le temps passe, mais je voudrais dire que j'apprécie ce qui est mentionné à la page 9, et nous en tiendrons compte, mais je voudrais simplement terminer en vous posant la question suivante: avez-vous pris des dispositions pour concrétiser le projet d'association canadienne des conseillers en relations gouvernementales?

M. Hughes: Il y a eu un certain nombre de réunions auxquelles ont participé une demi-douzaine environ de conseillers en relations gouvernementales, ainsi que d'autres professions, pour tenter de déterminer s'il y avait lieu de constituer une association. Si ces efforts initiaux continuent, selon ce que décidera le gouvernement, alors, ma réponse est oui, il y a eu des mesures de prises qui pourraient s'avérer

[*Texte*]

doubtless be useful. One would hope it would, frankly, and ECL will make every effort to see that it does. But it is very, very embryonic at this point.

Mr. Stackhouse: Thank you.

The Chairman: Mr. Hughes, can I ask just a couple of more questions? You are not lobbyists. Why did you appear before this committee then?

Mr. Hughes: As the brief states, Mr. Chairman, to try and shed some light on how people who do business the way we do it, behave in the government relations consulting field. We were very much afraid that a popular perception of lobbying borrowed from other countries might be transferred totally to Canada without the differences in the operating systems being made abundantly clear. We felt it incumbent upon ourselves, our staff and our clients to appear before you.

The Chairman: Do you have any clients who are, or who would fall under the definition as put forward by the paper who are lobbyists?

Mr. Hughes: Oh yes. Almost all of them would have direct contact one way or another with the government, but they would be highly visible when they made their call, as Dow Chemical was.

The Chairman: The other question, and I have put this to other witnesses, do you have any guesstimate as to how many people in Canada could fall under the definition of a paid lobbyist? Dealing specifically with the federal governmnent.

• 1645

Mr. Hughes: As a practical answer, no, but as an impractical one . . . I went to the telephone book, to the yellow pages, and found three pages of associations registered, one and one-half pages of lawyers, and about half a column of government relations consultants. How many clients those firms represented would be a number that I would not pretend to calculate, except that there must be thousands and thousands of people who advertise in the yellow pages. Only one or two or three of this list of 43 groups can qualify as lobbyists without stretching the definition too far.

The Chairman: Okay. I want to switch gears slightly. Back to your Code of Ethical Practice—how long has that code been in place?

Mr. Markey: I signed it in 1974 or 1975, so it has been in place for some considerable period of time.

The Chairman: Has it ever been amended?

Mr. Markey: Not to the best of my knowledge. It has developed over the years, but I cannot remember specifically having amended it at any point in time, no.

The Chairman: Now you say you signed it. Do all your employees—

Mr. Markey: I acknowledged the presence of the code.

The Chairman: Do all your employees do that?

[*Traduction*]

utiles. On pourrait espérer que ces actions vont déboucher sur quelque chose, et ECL s'y emploiera assidûment. Mais à l'heure actuelle, nous n'en sommes qu'au tout début.

M. Stackhouse: Merci.

Le président: Monsieur Hughes, pourrais-je vous poser quelques questions? Vous n'êtes pas des lobbyists. Pourquoi avez-vous décidé de comparaître devant ce Comité?

M. Hughes: Comme notre mémoire le mentionne, monsieur le président, c'est pour essayer de donner certains éclaircissements sur la façon dont les gens qui travaillent de la même façon que nous se comportent dans le domaine des relations gouvernementales. Nous craignons vivement qu'on importe au Canada une perception populaire du lobbying empruntées à d'autres pays, sans établir clairement les distinctions qui s'imposent. Nos obligations envers notre profession, notre personnel et nos clients nous obligeaient, avons-nous pensé, à comparaître devant vous.

Le président: Avez-vous des clients qui seraient visés par la définition de lobbyist contenue dans le document de discussion?

M. Hughes: Oh oui. La plupart d'entre eux ont des contacts directs avec le gouvernement, mais ils le font de façon très ouverte, comme Dow Chemical l'a fait.

Le président: L'autre question, et je l'adresse aux autres témoins, est la suivante: avez-vous une idée du nombre de personnes qui seraient visées au Canada par la définition de lobbyist payé? Qui traite avec le gouvernement fédéral.

M. Hughes: En pratique, je dirais non, mais . . . J'ai examiné l'annuaire du téléphone, les pages jaunes et j'ai vu qu'il y avait trois pages d'associations, une page et demie d'avocats, et environ une demi-colonne de consultants en relations gouvernementales. Je n'essaierai pas de calculer le nombre des clients que ces entreprises ont représentés, mais je pense qu'il doit y avoir des milliers et des milliers de personnes qui font de la publicité dans les pages jaunes. Il n'y a que deux ou trois groupes parmi cette liste de 43 qui peuvent être qualifiés de lobbyistes sans élargir trop cette définition.

Le président: D'accord. Je voudrais accélérer les choses quelque peu. Pour en revenir à votre code de déontologie . . . quand a-t-il été adopté?

M. Markey: Je l'ai signé en 1974 ou 1975; c'est donc dire qu'il est en vigueur depuis très longtemps.

Le président: A-t-il déjà été modifié?

M. Markey: Non, pas que je sache. Il a évolué au cours des années, mais je ne me souviens pas précisément l'avoir modifié à un moment donné.

Le président: Vous avez dit que vous l'aviez signé. Est-ce que tous les employés . . .

M. Markey: J'ai pris note de l'existence du code.

Le président: Est-ce que tous les employés le font?

[*Text*]

Mr. Markey: To the best of my knowledge.

Mr. Richard Bertrand (Vice-President and Director, Executive Consultants Limited): The principals of the firm certainly do, sir. In terms of the employees, if there is any situation in which that might be required, they are brought up to standard on it.

The Chairman: So any employee who may be engaged in contacting a federal official or bureaucrat would be well aware of this document and would have indicated their knowledge of it?

Mr. Markey: Certainly the principals, over the years.

Mr. Bertrand: In terms of the employees, we are very clear in terms of trying to ensure that the employees udnerstand the terms of reference under which we work as a company.

You asked why we are here today. I think one of the reasons is to indicate to you that we are a professional government-relations counselling firm, and we hold that in a high standard within the company. That is why we have developed a code.

Sam comes to the company with many years of knowledge, not only about the industries out there, but certainly about government and the process of government; he has lectured about it and has written about it.

Steve is a graduate of Carleton University, with a Master's in Public Administration, specializing in doctoral studies in the field of government studies. I have an MBA with concentration in Public Policy and Management. So we very much hold to the professionalism of what we have created as an organization. I guess, more than anything else, we would like to indicate to you that we believe that is an important role in Ottawa.

The Chairman: Okay.

Mr. King.

Mr. King: Just further to that. These dozens or hundreds of companies that you deal with and that are lobbying Ottawa—you do not ask them to sign this? This is strictly—

Mr. Hughes: No, sir. That is our code of ethical behaviour.

Mr. King: Yes, okay.

Now, you are imposed to possible legislation, and I want to find out, and you partially answered this, too, whether it is because you believe that where there is legislation, in the U.S., West Germany, Australia, California, it is not necessary or it is not effective in those jurisdictions, or is it because you believe the Canadian circumstance is sufficiently different; that it is not necessary in Canada?

Mr. Hughes: Well, sir, we have read this excellent book with interest and we examined what was cited as the problem in those cases. I do not believe it exists in Canada, but if it did,

[*Translation*]

M. Markey: Pour autant que je le sache, oui.

M. Richard Bertans (vice-président et directeur, Excutive Consultants Limited): Il est certain que les associés le font. Pour ce qui est des employés, lorsque la situation l'exige, ils sont mis au courant du code.

Le président: Ainsi, un employé qui aborde un fonctionnaire fédéral est au courant de ce document, et aurait indiqué qu'il l'était?

M. Markey: Pour ce qui est des associés, certainement, au cours des années.

M. Bertrand: Pour ce qui est des employés, nous nous efforçons de faire en sorte que les employés comprennent les politiques de notre société.

Vous nous avez demandé la raison de notre présence ici. Je pense qu'une des raisons est de vous faire savoir que nous sommes une entreprise professionnelle de conseillers en relations gouvernementales, et c'est là un aspect qui a une grande importance pour notre entreprise. C'est pourquoi nous avons élaboré un code.

Sam a apporté à notre société ses nombreuses années d'expérience, non seulement dans les industries du secteur privé, mais aussi son expérience du gouvernement et de son fonctionnement; il a fait des conférences et rédigé des ouvrages dans ce domaine.

Steve est diplômé de l'université Carleton, et a obtenu une maîtrise en administration publique; il s'est spécialisé dans le domaine des études gouvernementales pour son doctorat. J'ai un MBA spécialisé en gestion et politique publiques. C'est pourquoi cet aspect professionnel nous paraît si important dans notre organisme. Je pense qu'avant tout, nous voulions vous indiquer que nous pensons qu'il s'agit là d'un rôle important à Ottawa.

Le président: D'accord.

Monsieur King.

M. King: Pour compléter ces remarques. Ces douzaines ou centaines de sociétés avec qui vous traitez et qui font du lobbying à Ottawa—vous ne leur demandez pas de signer ceci? Est-ce que cela est uniquement . . .

M. Hughes: Non monsieur, c'est notre code de déontologie.

M. King: Oui, d'accord.

Vous n'êtes pas en faveur d'une intervention législative, et je voudrais savoir, même si vous y avez répondu en partie, si c'est parce que vous pensez que dans les pays où l'on a adopté une législation dans ce domaine, soit les États-Unis, l'Allemagne de l'Ouest, l'Australie, la Californie, elle n'était pas nécessaire ou efficace, ou est-ce parce que vous pensez que la situation canadienne est suffisamment différente et qu'elle ne serait pas nécessaire au Canada?

M. Hughes: Eh bien, monsieur, nous avons lu cet excellent ouvrage avec intérêt et nous avons examiné les problèmes mentionnés dans ces affaires. Je ne pense pas qu'ils existent au

[*Texte*]

the Canadian system is so different from that in the United States, as indicated in our brief I think, that we do not think the application of their solution is appropriate to a non-problem here.

The Chairman: May I thank you. You have been enlightening and, certainly, we found the information useful.

• 1650

We appreciate particularly, or I do, your code of ethical practice. It is something we have been looking at in a couple of other instances, and it would contribute to our thought patterns.

Mr. Hughes: Mr. Chairman, thank you, on behalf of Mr. Markey and Mr. Bertrand and myself, for allowing us your time to appear before you.

The Chairman: Our pleasure.

Our next meeting will be on Thursday at 11 a.m.

[*Traduction*]

Canada, mais si tel était le cas, le système canadien est tellement différent de celui des États-Unis, comme nous l'avons indiqué dans le mémoire, je le pense, que nous ne pensons pas que l'on puisse adopter cette solution dans le contexte canadien.

Le président: Puis-je vous remercier? Vos commentaires nous ont fort intéressés, et les renseignements fournis nous seront certainement très utiles.

Nous avons particulièrement apprécié, pour ma part du moins, votre code de déontologie. C'est là quelque chose que nous avons déjà examiné à quelques reprises et cela aidera notre réflexion.

M. Hughes: Monsieur le président, je vous remercie au nom de MM. Markey, Bertrand et moi-même, de nous avoir donné l'occasion de comparaître devant vous.

Le président: Je vous en prie.

La prochaine séance aura lieu jeudi, à 11.00 heures.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 11

Thursday, May 27, 1993

Chairman: Allan Pietz

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Elections, Privileges and Procedure

Élections, droits et procédure

RESPECTING:

Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists

WITNESSES:

(See back cover)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1993

Publié par le Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

WITNESSES/TÉMOINS

At 11:00 a.m.:

From the Canadian Bar Association:
Bill Monopoli;
Allan O'Brien;
Roger Tassé, Q.C.;
Robert G. Buchan.

At 3:30 p.m.:

From Dow Chemical Canada Inc.:
Jacques Hobol, General Counsel.

From Executive Consultants Ltd.:
Sam Hughes, President;
Richard Bertrand, Vice-President and Director;
Steven Markey, Vice-President and Director.

À 11 heures:

De l'Association du Barreau canadien:
Bill Monopoli;
Allan O'Brien;
Roger Tassé, c.r.;
Robert G. Buchan.

À 15 h 30:

De Dow Chemical Canada Inc.:
Jacques Hobol, avocat-conseil général.

De la firme Executive Consultants Ltd.:
Sam Hughes, président;
Richard Bertrand, vice-président et directeur;
Steven Markey, vice-président et directeur.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 11

Thursday, May 22, 1986

Chairman: Albert Cooper, M.P.

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 11

Le jeudi 22 mai 1986

Président: Albert Cooper, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Elections, Privileges and Procedure

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Élections, des privilèges et de la procédure

RESPECTING:

Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists

CONCERNANT:

Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

26284——1

STANDING COMMITTEE ON ELECTIONS, PRIVILEGES AND PROCEDURE

Chairman: Albert Cooper, M.P.

Vice-Chairman: Fred King, M.P.

COMITÉ PERMANENT DES ÉLECTIONS, DES PRIVILÈGES ET DE LA PROCÉDURE

Président: Albert Cooper, député

Vice-président: Fred King, député

MEMBERS/MEMBRES

Patrick Boyer
Jacques Guilbault
Lorne McCuish
Rod Murphy
Reginald Stackhouse

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MAY 22, 1986
(16)

[*Text*]

The Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure met at 11:12 o'clock a.m. this day, the Chairman, Albert Cooper, presiding.

Members of the Committee present: Albert Cooper, Fred King, Lorne McCuish, Reginald Stackhouse.

Acting Members present: Don Boudria for Jacques Guilbault; John Rodriguez for Rod Murphy.

Witnesses: *From S.A. Murray Consultants*: Susan A. Murray, President; Diana Crosby, Senior Consultant.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, March 25, 1986 relating to Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists. (*See Minutes of Proceedings dated Monday, April 14, 1986, Issue No. 1*)

The witnesses made statements and answered questions.

At 12:22 o'clock p.m., the Committee adjourned until later this day.

AFTERNOON SITTING
(17)

The Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure met at 3:30 o'clock p.m. this day, the Chairman, Albert Cooper, presiding.

Members of the Committee present: Albert Cooper, Fred King, Reginald Stackhouse.

Acting Members present: Don Boudria for Jacques Guilbault; John Rodriguez for Rod Murphy.

Witness: *From Thom, Malcolm and Associates*: Donald C. Thom, President.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, March 25, 1986 relating to Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists. (*See Minutes of Proceedings dated Monday, April 14, 1986, Issue No. 1*)

The witness made a statement and answered questions.

At 4:08 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 22 MAI 1986
(16)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure se réunit, aujourd'hui à 11 h 12, sous la présidence d'Albert Cooper, (*président*).

Membres du Comité présents: Albert Cooper, Fred King, Lorne McCuish, Reginald Stackhouse.

Membres suppléants présents: Don Boudria remplace Jacques Guilbault; John Rodriguez remplace Rod Murphy.

Témoins: *De la firme S.A. Murray Consultants*: Susan A. Murray, présidente; Diana Crosby, première experte-conseil.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 25 mars 1986 relatif au lobbying et à l'enregistrement des lobbyistes payés. (*Voir Procès-verbaux du lundi 14 avril 1986, fascicule nº 1*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

A 12 h 22, le Comité interrompt les travaux pour les reprendre plus tard dans la journée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(17)

Le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure se réunit, aujourd'hui à 15 h 30, sous la présidence d'Albert Cooper, (*président*).

Membres du Comité présents: Albert Cooper, Fred King, Reginald Stackhouse.

Membres suppléants présents: Don Boudria remplace Jacques Guilbault; John Rodriguez remplace Rod Murphy.

Témoin: *De la firme Thom, Malcolm and Associates*: Donald C. Thom, président.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 25 mars 1986 relatif au lobbying et à l'enregistrement des lobbyistes payés. (*Voir Procès-verbaux du lundi 14 avril 1986, fascicule nº 1*).

Le témoin fait une déclaration et répond aux questions.

A 16 h 08, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Thursday, May 22, 1986

• 1112

The Chairman: Ladies and gentlemen, I call the meeting to order. I apologize for starting late. With the large crowd this morning we have had to make some adjustments. We have a couple of special guests with us today whom I would like to have introduced before we begin.

The first is the Special Committee on Rules, Procedure and Priveleges from the Northwest Territories who are with us today to observe our proceedings. As the members of the committee know, we will also be spending some time with them this afternoon, talking about subjects of mutual concern. It is a meeting we can all look forward to. Mr. Richard is the MLA as well as the chairman for this particular committee, and we want to welcome all of you. We hope your day with us is worth while.

In addition, Mr. Rodriguez has brought with him a few young ladies whom he may want to tell us a little bit about.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman and members of the committee, this is a grade 12 class of people in politics from Marymount College, which is an all-girls high school of about 1,000 students in Sudbury. I have been a regular guest at their workplace in the college and today they have come to be my guest in my workplace in this committee.

I said to them that for two reasons they should come and see Members of Parliament at work. First, when students come they usually go to Question Period. I have said to them that is not the most appropriate place to see Members of Parliament doing serious business about the nation's business. Secondly, we have two women witnesses here today, women in the field of lobbying, which is unusual, and I know they have made a breakthrough. I think it is important for young women to see models of women breaking into a field that has been dominated by men in the past. So these are the women from Marymount.

The Chairman: Thank you, Mr. Rodriguez. We certainly would like to welcome you ladies and hope that you enjoy your time with us. As Mr. Rodriguez has said, I think this is where Parliament really functions at its best and I hope that maybe we can give you a little evidence of that today, and we hope it is an enjoyable experience for you.

Our witnesses today are from S.A. Murray Consulting Inc., Ms Susan Murray and Ms Diana Crosbie. I would like to welcome the two of you. I understand you have an opening statement. If you want to proceed with that, we will then follow it with questions.

Ms Susan A. Murray (President, S.A. Murray Consuling Inc.): Thank you very much Mr. Chairman. S.A. Murray Consulting is a government relations consulting firm that

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le jeudi 22 mai 1986

Le président: Mesdames et messieurs, la séance est ouverte. Je m'excuse de commencer en retard. Étant donné le nombre de témoins, nous avons dû faire quelques modifications. Nous avons quelques invités spéciaux avec nous aujourd'hui, j'aimerais vous les présenter avant de commencer.

Le premier est le Comité spécial des Règlements, procédures et privilèges des Territoires du Nord-Ouest dont les rprésentants sont ici à titre d'observateurs. Comme le savent les membres du Comité, nous passerons aussi un certain temps avec eux cet après-midi afin de discuter de sujets qui nous intéressent de part et d'autre. C'est une rencontre que nous attendons tous. M. Richard est député et président de ce comité; nous vous souhaitons tous la bienvenue. Nous espérons que cette journée avec nous sera utile.

De plus, M. Rodriguez est accompagné de quelques jeunes filles dont il nous dira quelques mots.

M. Rodriguez: monsieur le président, mesdames et messieurs, il s'agit d'une classe de grade 12 d'étudiantes en politique du collège de Marymount, établissement féminin comprenant environ 1 000 étudiantes, à Sudbury. J'ai régulièrement assisté à leurs activités au collège, et aujourd'hui ce sont elles qui assistent à mes activités dans ce Comité.

Je leur ai dit qu'il y avait deux raisons pour lesquelles elles devraient venir voir les députés au travail. Tout d'abord, lorsque les étudiants viennent, c'est généralement à la période de questions. Je leur ai dit que ce n'était pas là l'endroit le plus approprié pour voir les députés faire du travail sérieux relatif aux affaires de l'État. Deuxièmement, deux des témoins aujourd'hui sont des femmes, du domaine du lobbying, ce qui n'est pas courant; je sais qu'elles ont fait une percée dans ce domaine. Je trouve important pour ces jeunes femmes de voir celles qui ont réussi dans un domaine dominé jusqu'ici par les hommes. Voici donc ces jeunes femmes de Marymount.

Le président: Merci, monsieur Rodriguez. Nous sommes heureux de vous souhaiter la bienvenue, mesdemoiselles, et espérant que vous apprécierez les moments passés avec nous. Comme M. Rodriguez l'a dit, ce sont les conditions dans lesquelles le Parlement fonctionne réellement avec le plus d'efficacité et je souhaite que nous pourrons vous en donner la preuve aujourd'hui, en espérant que ce sera pour vous une expérience agréable.

Nos témoins d'aujourd'hui, qui font partie de *S.A. Murray Consulting Inc.*, sont Mme Susan Murray et Mme Diana Crosbie. Soyez toutes deux les bienvenues. Je crois que vous avez une déclaration à faire. Si donc vous voulez bien commencer, nous passerons ensuite aux questions.

Mme Susan A. Murray (présidente, *S.A. Murray Consulting Inc.):* Merci beaucoup, monsieur le président. S.A. Murray Consulting est un cabinet d'études s'occupant de relations avec le gouvernement, qui donne des conseils et procède à des

[*Texte*]

provides counsel and directs activities to optimize relationships between government and the private sector in Canada.

• 1115

Our work really is geared toward finding solutions to specific problems that are brought to us, mainly through improved communications among the parties involved. There is no mystique about our approach to this process. It is based on research analysis, careful planning and, quite frankly, a lot of hard work. When lobbying is required, we lobby.

Since I founded the company in 1982, we have always worked under a code of ethics that is well established within our firm and is well known to our clients. Some of the principles covered in our code of ethics include the following.

Our contracts clearly state that we avoid conflict of interest situations by accepting only one company or association in each particular sector. For example, we would work for only one bank or one life insurance company or one transportation company. In all calls to government, we always identify on whose behalf we are calling and we do not sell access. We understand the political system, how priorities are set, how decisions are made. My background, as well as those of my four consultants and research co-ordinator, is really a combination of experience in the private sector, government and the political and communication processes.

Much of our work is centred around client concerns with the Government of Ontario and the federal governments. In conjunction with some of our clients, we work with other provincial governments across Canada. Our headquarters are in Toronto and we have an office in Ottawa. We have built our credibility on reaching solutions and trusts between the parties involved. Our solutions, or those we try to create, represent a winning compromise both for business and government.

Let me talk a little bit about our view of the necessity of government relations. Government and business are more interdependent today than ever before. About two years ago, I think it was, there was a fascinating article in *The Financial Times* that estimated that the chief executive officer of a company in a regulated industry may now spend up to 60% of his or her time on government-related matters. The same may apply to the senior officer of an industry association. A great deal of time can be wasted as CEOs find themselves lost in the complex system of governments in Canada.

Although most Canadians, of course, have a basic understanding of the parliamentary system, it is often difficult to follow government closely enough to be able to take a really pro-active position to policy, rather than constantly reacting to decisions negatively once they have been made by government. A single department of government, of course, is often larger

[*Traduction*]

activités devant permettre d'optimiser les relations entre le gouvernement et le secteur privé au Canada.

Notre travail consiste en fait à rechercher des solutions aux problèmes qui nous sont soumis, en améliorant essentiellement les communications entre les parties impliquées. Notre démarche n'a rien de mystéieux. Elle part d'une analyse des résultats de nos recherches, d'une planification approfondie et, bien franchement, de beaucoup de travail ardu. Si la situation l'exige, nous n'hésitons pas à faire du lobbying.

Depuis que j'ai créé cette entreprise, en 1982, nous avons toujours travaillé selon un code de déontologie bien établi et bien connu de nos clients. Il s'appuie entre autres sur les principes suivants:

Nos contrats stipulent clairement que nous évitons les situations de conflit d'intérêt en n'acceptant qu'une seule entreprise ou association dans chaque secteur particulier. Par exemple, nous ne travaillerions que pour une banque, une compagnie d'assurance-vie ou une entreprise de transport. Chaque fois que nous nous adressons au gouvernement, nous faisons savoir de la part de qui nous intervenons et nous ne vendons pas d'accès. Nous connaissons le régime politique, nous savons comment les priorités sont établies, comment les décisions sont prises. Ma formation, ainsi que celle de mes quatre conseillers et du coordonnateur de la recherche, est en fait une combinaison d'expérience du secteur privé, de la fonction publique, ainsi que des processus de politique et de communication.

La plus grande partie de nos activités portent sur les préoccupations des clients vis-à-vis du gouvernement fédéral. Dans le cas de certains de nos clients, nous travaillons avec d'autres gouvernements provinciaux dans tout le Canada. Notre siège social se trouve à Toronto et nous avons un bureau à Ottawa. Nous avons bâti notre réputation sur le fait que nous avons trouvé des solutions et établi la confiance entre les parties impliquées. Nos solutions, ou celles que nous essayons d'établir, représentent un compromis positif tant pour le milieu des affaires que pour le gouvernement.

Je voudrais vous dire quelques mots sur notre idée de la nécessité des relations avec le gouvernement. Le gouvernement et le monde des affaires sont aujourd'hui plus interdépendants que jamais. Il y a deux ans environ, je crois que c'est bien cela, le *Financial Times* a publié un article fascinant selon lequel le directeur général d'une entreprise d'une industrie réglementée pouvait passer jusqu'à 60 p. 100 de son temps sur des questions se rapportant au gouvernement. Il peut en être de même du directeur d'une association industrielle. Les directeurs généraux peuvent perdre énormément de temps lorsqu'ils se trouvent perdus au coeur du système complexe des gouvernements du Canada.

Bien que la plupart des Canadiens aient une certaine connaissance de base du régime parlementaire, il est souvent difficile de suivre suffisamment de près les activités du gouvernement pour pouvoir agir de façon positive vis-à-vis des politiques, et non pas réagir constamment de façon négative aux décisions que prend le gouvernement. À lui seul, un

[*Text*]

than the largest private sector corporation. It is sometimes difficult for those within the system to understand the various levels in the civil service and therefore almost next to impossible for those of us outside the government system. When an unexpected housekeeping amendment suggested by the bureaucrat can impact on the very survival of a business, and therefore the number of Canadians that a company is able to employ, an understanding of the entire system really is crucial. We have indeed literally seen millions of dollars hang in the balance over which word may be substituted during a clause-by-clause amending process of a bill in committee.

Lobbying is a necessity. A critical portion of policy development in any government is to accept and even seek out information and views from those affected and the public at large. Lobbyists should present competing views, supply otherwise unavailable information and propose solutions so government can assess the implications of any given proposed policy.

As government becomes more complex and the impact that government decisions have on the private sector increases, the field of government relations has grown in sophistication. The evolution of the political process in Canada has in turn caused the business of lobbying the government to evolve into a profession. In the present system, where every act of a government official is carefully scrutinized by the press and therefore by the Canadian public, a few quick words into the ear of a friendly politician cannot compete with the well researched, professionally submitted case that examines the political, financial, economic and consumer concerns of an issue.

Government relations consulting has no choice but to become more professional because it draws on unique skills developed through both a mixture of education and experience. These skills enable us to analyse situations and develop strategies that lead to workable solutions to often complex problems. The emphasis in our business has changed over past decades from whom we know to what we know.

• 1120

While we believe the conduct of lobbyists has improved, and will continue to improve with time, we share the government's commitment to dispel any concerns held by the public, and in fact to correct any abuses that may be present in our profession.

To address the discussion paper *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists*, we at S.A. Murray Consulting recognize that while the activities of paid lobbyists have improved drastically over the past 20 years, problems with lobbyists do exist both in perception and in reality. Many

[*Translation*]

ministère est, naturellement, souvent plus gros que la plus grande société du secteur privé. Il est parfois difficile à ceux qui sont dans le système de comprendre les divers niveaux de la Fonction publique et par conséquent presque impossible pour ceux d'entre nous qui sont en dehors du système. Lorsqu'une modification interne imprévue, proposée par un fonctionnaire, peut avoir des conséquences pour la survie même d'un secteur des affaires, et par conséquent pour le nombre de Canadiens que peut employer une entreprise, il devient réellement essentiel de connaître le système dans son ensemble. Nous avons de ce fait littéralement vu des millions de dollars dans la balance, à cause d'un changement de terme consécutif à l'amendement d'un article de projet de loi en commission restreinte.

Le lobbying est une nécessité. Un aspect critique de l'établissement des politiques dans quelque gouvernement que ce soit est l'acceptation et même la recherche d'informations et d'opinions des personnes touchées ainsi que du public dans son ensemble. Les lobbyistes présentent des points de vue opposés, fournissent des informations qu'il serait impossible d'obtenir autrement et proposent des solutions; tout cela permet au gouvernement d'évaluer les implications de le leurs projets politiques.

Au fur et à mesure qu'augmente la complexité du gouvernement et les conséquences des décisions de ce gouvernement sur le secteur privé, le domaine des relations avec le gouvernement devient plus comliqué. L'évolution du processus politique au Canada a à son tour transformé le lobbying auprès du gouvernement en véritable profession. Dans le système actuel, alors que tout acte d'un membre du gouvernement est scruté à la loupe par la presse, et par la suite par le public canadien, quelques mots glissés à l'oreille d'un politicien sympathisant ne peuvent concurrencer une intervention ayant fait l'objet d'une recherche approfondie,présentée de façon professionnelle, et tenant ocmpte des aspects politiques, financiers, économiques et personnels d'une question donnée.

Les activités liées aux relations avec le gouvernement ne peuvent que devenir de plus en plus professionnelles car elles font appel à des compétences uniques qui se sont développées tant par la connaissance que par l'expérience. Ces compétences nous permettent d'analyser des situations et de mettre au point des stratégies menant à des solutions pratiques à des problèmes souvent complexes. Dans notre domaine, au cours des quelques dernières décennies la compétence a pris le pas sur les relations personnelles.

Nous pensons que le comportement des lobbyistes s'est amélioré, et continuera de le faire, mais nous partageons l'engagement du gouvernement de dissiper toute crainte de la part du public et, en fait, d'éliminer tous les abus qui peuvent exister dans notre profession.

Si l'on veut parler du document de travail *Lobbying and the Registration of Paid Lobbytsts*, S.A. Murray Consulting reconnaît que si les activités des lobbyistes payés se sont énormément améliorés au cours des 20 dernières années, il existe encore des problèmes, tant au niveau de la perception

[*Texte*]

public affairs and public relations consultants have avoided the term "lobbyist" because of the negative connotations of activities in Washington and recent incidents in Ottawa. We share your interest in finding a workable solution to any abuses of the government system, and particularly to dispel any aspersions that have been cast upon the profession.

In the discussion paper *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists*, the government has placed a very strong emphasis on a government-run system to register certain information about paid lobbyists and their activities. The paper suggests that such a system would be guarded by the principles of openness, clarity, access to government, and administrative simplicity. As government relations consultants, we well understand many problems the government would face in attempting to legislate the registration of paid lobbyists. These problems would include the application of the four guiding principles as stated to a system entrenched in legislation.

We encourage the committee to consider a system of voluntary self-regulation, which we believe will address any real or perceived problems in the interaction between lobbyists and government while addressing these guiding principles in a more effective manner than a government-run system of registration.

What activities will quality for registration? One of the first obstacles in any legislative system of registration will be the overwhelming task of properly determining those activities that could be classified as lobbying. While many of the recommendations listed under registrable lobbying activity are clear examples of lobbying, some of them are more ambiguous. We have noticed in the transcripts of this committee how much of it is centred around who is and who is not and what the parameters would be.

For example, while we would view the arranging of contacts and meetings for clients as lobbying, others may not. Other examples, such as indirect representation to an official or gathering information with a view to assisting clients, are more difficult to classify. Management consulting and market research firms gather information on behalf of clients, but this activity is not necessarily considered lobbying.

Precisely what constitutes lobbying has been a big part of the discussions in this committee. In order to regulate the activities of lobbyists, the government would first have to decide clearly which actions it wishes to classify as lobbying, so as to include the activities of any group that should register while excluding the activities of groups not intended to fall under any proposed legislation.

[*Traduction*]

qu'à celui de la réalité. De nombreux conseillers en affaires publiques et en relations publiques ont jusqu'ici évité le terme de «lobbyiste» étant donné la connotation négative de leurs activités à Washington et les récents incidents à Ottawa. Nous sommes d'accord avec vous pour rechercher une solution adaptable à tous les abus du système gouvernemental, et en particulier pour dissiper toutes les calomnies dont a pu être victime la profession.

Dans le document de travail *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists*, le gouvernement a mis fortement de l'avant un système géré par le gouvernement, servant à enregistrer certaines informations sur les lobbyistes rétribués et leurs activités. Selon ce document, un tel système serait guidé par les principes de transparence, de clarté, d'accessibilité aux pouvoirs publics ainsi que de simplicité administrative. À titre de conseillers en relations avec le gouvernement, nous comprenons fort bien de nombreux problèmes auxquels ferait face le gouvernement s'il essayait de légiférer au sujet de l'enregistrement des lobbyistes rémunérés. Ces problèmes comprendraient l'application des quatre principes directeurs à un système incorporé dans la loi.

Nous encourageons le comité à envisager un système d'autoréglementation volontaire qui, croyons-nous, traiterait de tous les problèmes réels ou envisagés dans le cadre de l'interaction des lobbyistes et du gouvernement, tout en tenant compte de ces principes directeurs d'une façon plus efficace que par le biais d'un système d'enregistrement administré par le gouvernement.

Quelles activités seront considérées comme devant faire l'objet d'un enregistrement? L'un des premiers obstacles de tout système législatif d'enregistrement sera la tâche écrasante de déterminer correctement les activités qui pourront être considérées comme du lobbying. Si un grand nombre des recommandations indiquées comme activités de lobbying enregistrables sont des exemples clairs de lobbying, certains d'entre eux sont plus ambigus. Nous avons relevé dans les documents du Comité l'importance accordée au fait de savoir qui est lobbyiste et qui ne l'est pas, et quels devraient être les paramètres d'une telle décision.

Par exemple, certaines personnes considèrent que l'organisation de contacts et de réunions pour les clients sont du lobbying, tandis que d'autres sont d'avis contraire. Autres exemples, des représentations indirectes auprès d'un responsable du gouvernement ou le recueil d'informations visant à aider des clients sont plus difficiles à classifier. Les entreprises de conseil en gestion et de recherche de marchés réunissent des informations de la part de clients, mais ce n'est pas nécessairement du lobbying.

En fait, la plus grande partie des discussions qui ont lieu dans ce Comité ont porté sur ce qu'est le lobbying. Afin de réglementer les activités des lobbyistes, le gouvernement devrait tout d'abord décider de façon claire les activités qu'il considère comme étant du lobbying, afin d'inclure celles de tout groupe qui devraient être enregistrées dans ce cadre en excluant celles qui ne doivent entrer dans le cadre d'aucune loi prévue.

[*Text*]

If the definition of lobbying is too narrow, the system could make inequitable distinctions between people doing essentially the same thing or not improving the public's perception of government relations, which is our key concern. On the other hand, a broad definition of the activity of lobbying also has some disadvantages. Because the definition determines who should register, a broad definition suggests long lists of registered lobbyists.

If the administrative complexity of this is not enough to cause concern, the practical necessity of exemptions to registration requirements should. Exceptions endanger the guiding principles of openness and of clarity, while a broad definition could potentially because a threat to the principle of access to government.

Who might be included or excluded? In an attempt to regulate the activities of paid lobbyists through legislation, the government would first be faced with the difficult task of categorizing the activities of those who deal with the government and would then have to determine which individuals and companies fit into which category. However, in its discussion paper the government outlines examples of groups or individuals who may be excluded. It is not so clear whether officers are employers of trade or professional associations or unions or national interest groups who lobby on behalf of their membership should be included.

• 1125

It is conceivable that the lobbyist who falls under the above category could abuse the system. If the list of those who might register is too narrow, the government could find itself omitting individuals whose activities do not differ from those who lobby for private-sector clients. Abusing the system on behalf of a union or interest group would be no different from abusing the system on behalf of a corporation. Entrenching a definition in legislation would consequently create difficulties in following the guidelines of openness and clarity while threatening the principle of access to the government, and would certainly contravene administrative simplicity.

How much information will be required regarding the registration of information? The discussion paper again outlines the possibilities of a system of registration including names and addresses of clients, subject matters of lobbying and financial information pertaining to the relationship between lobbyists and their clients.

The cornerstone of any professional practice is confidentiality. In the case of many professionals such as lawyers who lobby the government on an ongoing basis, the right to client confidentiality is recognized by law. We submit that in any system of registration which includes the registration of clients, the government will have to either infringe upon the confidential relationship of solicitors and their clients as it is outlined in the Criminal Code, or discriminate between members and non-members of the bar in determining which lobbyists must register their clients.

[*Translation*]

Si la définition du lobbying est trop étroite, le système pourrait mener à des distinctions injustes entre des gens qui font essentiellement la même chose ou ne pas permettre d'améliorer la perception par le public des relations avec le gouvernement, ce qui est notre préoccupation essentielle. D'un autre côté, une définition large du lobbying aurait aussi certains inconvénients. Etant donné que la définition détermine ceux qui entrent dans cette catégorie, il y aurait dans ce cas de longues listes de lobbyistes enregistrés.

Si la complexité administrative de cette classification ne cause des problèmes, la nécessité d'exemptions à l'obligation d'enregistrement le fera. Les exceptions mettent en danger les principes directeurs de transparence et de clarté, tandis qu'une définition large pourrait éventuellement menacer le principe d'accessibilité au gouvernement.

Qui faudrait-il inclure ou exclure? Si l'on veut légiférer les activités de lobbyistes payés, le gouvernement devra d'abord faire face à la difficulté de classifier les activités de ceux qui traitent avec lui et de déterminer les personnes et les entreprises qui entrent dans cette catégorie. Cependant, dans son document de travail, le gouvernement souligne des exemples de groupes ou d'individus qui pourraient être exclus. Il n'est pas très facile de déterminer s'il faut inclure les représentants ou employés des syndicats, des associations professionnelles ou des professions libérales, de même que des groupes d'intérêt nationaux qui font du lobbying de la part de leurs membres.

On peut concevoir que le lobbyiste qui entre dans la catégorie ci-dessus pourrait tirer profit du système. Si la liste de ceux qui doivent ête enregistrés était trop limitée, le gouvernement pourrait arriver à exclure des personnes dont les activités ne diffèrent pas de celles qui font du lobbying pour des clients du secteur privé. Il n'y aurait pas de différence entre tirer profit du système au nom d'un syndicat ou d'un groupe d'intérêt ou au nom d'une société. L'insertion d'une définition dans la loi créerait par conséquent des difficultés pour suivre les lignes directrices relatives à la transparence et à la clarté tout en menaçant le principe d'accessibilité au gouvernement, ce qui contreviendrait nécessairement à la simplicité administrative.

Combien de données nécessitera l'enregistrement des renseignements? Le document de travail souligne les possibilités d'un système d'enregistrement, y compris les nom et adresse, l'objet du lobbying et les renseignements d'ordre financier qui établissent le rapport entre les lobbyistes et leurs clients.

La pierre angulaire de toute activité professionnelle est la confidentialité. Dans le cas de nombreux professionnels comme les avocats qui font du lobbying en permanence auprès du gouvernement, le droit à la confidentialité pour le client est reconnu par la loi. D'après nous, dans tout système d'enregistrement qui comprend celui des clients, le gouvernement devra transgresser la relation de confidentialité des solliciteurs et de leurs clients comme le prévoit le Code criminel, ou faire la distinction entre les membres et non-membres du Barreau en déterminant les lobbyistes qui doivent déclarer leurs clients.

[*Texte*]

Admittedly, the right to client confidentiality conflicts with the principle of openness. The important values of professional and contractual confidentiality really must be balanced with the value of publishing extensive client information. Minimal disclosure meets the principle of openness and may allow more clarity.

Client listings really change on an ongoing basis. Legislation requiring the registration of clients will always be administratively complex. Requiring up-to-date information on clients from lobbyists will almost inevitably impede free and open access to government. The delays inherent in that kind of a system in our fast-paced world delay and sometimes prevent the free exchange of information.

Information on subjects about which the lobbyists might approach public office holders or the subjects a lobbyists will be informing clients about frequently changes. It really is impossible for any person in a service industry such as ours to foresee every possible request or need of a client in changing issues, and particularly things where there is a crisis involved and there is very little notice and they have to act immediately.

While providing such information may give the appearance of openness to the public, it really cannot enhance true openness or clarity. In order to maintain ongoing access to government, lobbyists would have to list so many possible subjects that we think the system could collapse of its own weight. The registration of fees charged to clients would really be an unprecedented action. It would breach a fundamental right to keep financial information with respect to contractual arrangements between companies and their clients confidential.

We also wonder how the system would be managed in administrative terms? Broad interpretations of the presently undefined terms of lobbying and lobbyists will potentially lead to the registration of thousands of individuals and will require a long list of exceptions. Narrow definitions of these terms will cause an inequitable system requiring additions on an ongoing basis. Any system of registration through legislation will therefore be difficult to implement and subsequently to manage.

Government offices receive different numbers of calls from lobbyists, depending on their department and rank. Some officials would have to spend an inordinate amount of time checking the status of lobbyists or their clients with the registrar. Others would not necessarily recognize the name of a lobbyists who realize who should be checked. In either case, given the extensive lists and potential confusion that could result, there is substantial room for error by government officials who are expected to check such a list.

Indeed, under the new conflict of interests code, the imposition of sanctions on public office holders who receive unregistered lobbyists, combined with potential errors

[*Traduction*]

Il faut admettre que le droit à la confidentialité des clients est en conflit avec le principe de transparence. Les valeurs importantes de la confidentialité professionnelle et contractuelle doivent réellement être équilibrées par la valeur de la publication de nombreuses informations sur les clients. Une diffusion minimale répond au principe de transparence et peut permettre une plus grande clarté.

Les listes des clients changent en fait de façon permanente. Une loi exigeant l'enregistrement des clients rendra toujours la chose administrativement complexe. L'obligation pour les lobbyistes de tenir à jour les informations sur les clients nuira presque inévitablement nuire à l'accessibilité au gouvernement. Les délais inhérents à ce type de système que l'on trouve dans notre monde qui évolue si rapidement retarderont, et parfois empêcheront, le libre échange d'informations.

Les informations sur des sujets pour lesquels les lobbyistes peuvent approcher des gens qui détiennent des postes publics, ou les sujets sur lesquels les lobbyistes peuvent informer leurs clients varient fréquemment. Il est réellement impossible à toute personne du domaine des services comme le nôtre de prévoir les demandes ou besoins possibles d'un client sur des questions mouvantes, et particulièrement sur les domaines sensibles dans lesquels la nécessité de préavis très courts obligent à des actions immédiates.

Si le fait de fournir de telles informations peut donner l'impression de transparence au public, il ne peut réellement pas rehausser l'aspect de transparence ou de clarté véritable. Dans le but de maintenir l'accessibilité permanente au gouvernement, les lobbyistes devraient catégoriser tant de sujets possibles que le système s'effondrerait probablement de lui-même sous son propre poids. L'enregistrement des frais facturés aux clients serait vraiment une action sans précédent. Cela mettrait fin au droit fondamental de préserver le caractère confidentiel des informations financières portant sur les contracts entre les entreprises et leurs clients.

Nous nous interrogeons aussi sur l'administration du système. Une interprétation large des termes actuellement non définis de lobbying et de lobbyistes pourrait mener à l'enregistrement de milliers de personnes et nécessiter l'établissement d'une longue liste d'exceptions. Une définition étroite de ces termes donnerait un système injuste qui nécessiterait des ajouts permanents. Tout système d'enregistrement fixé par une loi sera donc difficile à mettre en oeuvre et à administrer.

Les bureaux du gouvernement reçoivent des nombres variés d'appels de lobbyistes, selon leur ministère et leur niveau. Certains fonctionnaires devraient passer un temps anormal à vérifier le statut des lobbyistes ou de leurs clients auprès du registraire. D'autres ne reconnaîtraient pas nécessairement le nom d'un lobbyiste ou ne sauraient pas exactement qui contrôler. Dans chacun des cas, étant donné l'importance des listes et la confusion possible qui pourraient en résulter, il y aurait de nombreux risques d'erreur de la part des fonctionnaires chargés de vérifier ces listes.

En fait, dans le cadre du nouveau code des conflits d'intérêts, l'imposition de sanctions pour les fonctionnaires qui reçoivent des lobbyistes non enregistrés, plus le fait qu'il

[*Text*]

resulting from unmanageable definitions of lobbying and lobbyists could limit access to government.

• 1130

A certain amount of caution exercised by government officials in their dealings with lobbies is very healthy. Excessive caution caused by the the fear of resprisal and the imposition of sanctions could impede open and unfettered dialogue between the government and its publics.

When considering a legislated system of registration for lobbyists, the government must first consider whether or not such a system would address the real and perceived problems involved in the interaction of lobbyists and government officials at the political and bureaucratic levels. We believe such a system does not address the real concerns of government in the areas of the sale of access and influence or abuse of our political system.

The system of registration proposed by the government could not possibly meet its stated principals of openness, clarity, access to government and administrative simplicity, if it was applied realistically.

That concludes our analysis of the Minister's paper. We will continue with Diana Crosbie.

The Chairman: Excuse me. Before you proceed, is it your intention to continue with the document you tabled with the committee in advance?

Ms Crosbie (Senior Consultant, S.A. Murray Consulting Inc.): It had been my intention to do so.

The Chairman: I am wondering if it is possible to summarize that. I am sure the members of the committee have had the document in their hands and . . .

Ms Murray: We were concerned whether we got it to you in time.

The Chairman: Mr. Boudria.

Mr. Boudria: I do not know when the others got it, but I only got my document this morning. I see there are only six pages left. Presumably, that would only take 10 minutes anyway.

The Chairman: If that is the wish of the committee, it is fine. Please proceed.

Ms Crosbie: In recognition of the difficulties and complexities that Susan has been discussing, we have proposed a system that we believe will address your concerns and will be a workable solution. I would just like to review it for you.

Our alternative proposal is based on voluntary self-regulation. Under the heading of "Options for Canada", the government very briefly explores a system of self-regulation by lobbyists. Unfortunately, we feel the option was not investigated thoroughly enough in the paper. The paper dismisses this option due to the lack of strength provided by an official register of lobbyists because, they argue, it is unenforcable and would not guarantee the public a right to know who is

[*Translation*]

pourrait y avoir des erreurs résultant de définitions délicates du lobbying et des lobbyistes pourrait limiter l'accès au gouvernement.

Il est normal que les fonctionnaires qui traitent avec les lobbyistes prennent certaines précautions. Cependant, un excès de précautions dû à la peur de représailles ou de sanctions pourrait nuire à l'existence d'un dialogue franc entre le gouvernement et ses interlocuteurs.

Lorsqu'il envisage la mise sur pied, dans le cadre d'une loi, d'un système d'enregistrement des lobbyistes, le gouvernement doit tout d'abord se demander si ce système permettrait de résoudre les problèmes existants ou envisagés que poserait l'interaction des lobbyistes et des représentants du gouvernement aux niveaux politique et administratif. Nous ne pensons pas qu'un tel système répondrait aux préoccupations véritables du gouvernement concernant le trafic d'influence ou l'abus de notre système politique.

Le système d'enregistrement proposé par le gouvernement pourrait ne pas répondre aux principes de transparence, de clarté, d'accessibilité et de simplcité administrative s'il était appliqué à la lettre.

C'est la conclusion que nous tirons de notre analyse du document du ministre. Je laisse Diana Crosbie poursuivre.

Le président: Un instant. Avant que vous n'alliez plus loin, avez-vous l'intention de poursuivre avec le document que vous avez présenté à l'avance au Comité?

Mme Crosbie (Consultante principale, *S.A. Murray Consulting Inc.):* C'était mon intention.

Le président: Pourriez-vous le résumer. Je suis sûr que les membres du Comité ont eu ce document entre les mains . . .

Mme Murray: Nous nous demandions si vous l'aviez reçu à temps.

Le président: Monsieur Boudria.

M. Boudria: Je ne sais pas quand les autres députés l'ont reçu, mais je ne l'ai eu moi-même que ce matin. Je vois qu'il ne reste que 6 pages. Cela ne prendrait probablement que 10 miutes.

Le président: Si c'est le souhait du Comité, très bien. Vous avez la parole.

Mme. Crosbie: En raison des difficultés et de la complexité dont a parlé Susan, nous avons proposé un système qui répondrait, à notre avis, à vos préoccupations, tout en étant d'une application pratique. J'aimerais vous le présenter.

Notre système est fondé sur une auto-réglementation volontaire. Sous le titre «Options for Canada», le gouvernement traite brièvement d'un système d'auto-réglementation des lobbyistes. Nous regrettons malheureusement que cette solution ne soit pas traitée suffisamment en profondeur dans le document où elle est écartée en raison du manque de rigueur que pourrait avoir un répertoire officiel des lobbyistes car il ne serait pas possible de le mettre en vigueur et cela ne garantirait

[*Texte*]

approaching the government. However, we believe a properly constructed system of voluntary self-regulation can in fact address each of the guiding principles of openness, clarity, access to government and administrative simplicity.

The system of voluntary self-regulation we propose provides the incentive for lobbyists to operate openly. Such a system not only provides government officials and the public with that vital information regarding who is approaching government, but also with the information on who is doing so in an ethical manner. Although the system we propose is a voluntary one, we contend that a system of self-regulation coupled with a code of conduct, goes further than the government's proposed system of registration to effectively address the real concerns of the government, the public and lobbyists who act responsibly.

Our system of voluntary self-regulation centres around the formation of an association or an institute for government relations practitioners. This association would be administered by a board of directors and would definitely include a disciplinary committee. Membership in the association would be on a voluntary basis and would be open to practitioners of government relations. A list of potential members includes consultants, like ourselves, lawyers, accountants, as well as any other individual who deals with government on a regular basis.

A condition of membership in this association would be the agreement to follow a code of conduct compiled by the members in consultation with government. The association would receive and investigate complaints concerning the conduct of any member from individuals and government, the public, clients and from other members. The disciplinary committee would have the authority to revoke or suspend an individual's membership after proper investigation, if in fact that member has breached the code of conduct.

• 1135

The association would publish a list of members in good-standing on a monthly or quarterly basis, or whatever is necessary. At the same time, lists of the names of those individuals who have had their membership revoked or suspended for misconduct would also be distributed. Those who would automatically receive the list could include a central governmental authority and association members. The lists would also be made available to companies, associations and the public, upon request.

We realize that in order to create a truly effective system of self-regulation, input by those government officials who deal with lobbyists would be invaluable. We would be willing to work with government representatives in setting the structure of an association and drafting a code of conduct.

As noted above, the function of the board of directors and the disciplinary committee is to receive and investigate

[*Traduction*]

pas au public le droit de savoir qui intervient auprès du gouvernement. Cependant, nous croyons qu'un système correctement établi d'auto-réglementation volontaire pourrait répondre à chacun de ces principes directeurs que sont la transparence, la clarté, l'accessibilté au gouvernement et la simplicité administrative.

Le système d'auto-réglementation volontaire que nous proposons permettrait aux lobbyistes d'oeuvrer en pleine lumière. Un tel système permettrait non seulement aux responsables du gouvernement et au public de connaître ceux qui interviennent auprès du gouvernement, mais aussi de savoir lesquels le font en respectant l'éthique du métier. Bien qu'il s'agisse d'un système volontaire, nous prétendons que s'il est auto-réglementé et que s'il fonctionne conformément à la déontologie, il irait plus loin que le système d'enregistrement proposé par le gouvernement pour répondre aux préoccupations réelles de celui-ci, du public et des lobbyistes qui agissent honnêtement.

Notre système d'auto-réglementation volontaire table sur la formation d'une association ou d'un institut de personnes oeuvrant dans le domaine des relations avec le gouvernement. Cette association serait gérée par un conseil d'administration et devrait avoir un comité de discipline. Les membres de cette association à laquelle pourraient adhérer ceux qui oeuvrent dans le domaine des relations avec le gouvernement seraient tous volontaires. Parmi eux, on trouverait des consultants, comme nous-mêmes, des avocats, des comptables, ainsi que toute personne qui traite de façon régulière avec le gouvernement.

Une condition pour faire partie de l'association serait d'accepter de suivre un code de déontologie établi par les membres en consultation avec le gouvernement. L'association recevrait et étudierait des plaintes concernant la conduite de tout membre, en provenance de personnes, du gouvernement, du public, de clients et autres. Le comité de discipline pourrait, après une enquête appropriée, révoquer ou suspendre tout membre qui aurait violé le code de déontologie.

L'association publierait tous les mois ou tous les trois mois, selon les besoins, une liste des membres en règle. En même temps, elle produirait la liste des personnes radiées ou suspendues pour mauvaise conduite. Les organismes gouvernementaux ou les membres de l'association recevraient entre autres automatiquement cette liste. Les entreprises, les associations et le public pourraient aussi en recevoir sur demande.

Nous nous rendons compte que pour mettre sur pied un système vraiment efficace d'auto-réglementation, il serait très important d'avoir la participation des représentants du gouvernement qui traitent avec les lobbyistes. Nous voudrions mettre sur pied avec eux la structure d'une association et définir un code de déontologie.

Comme on l'a dit précédemment, le conseil d'administration et le comité de discipline aurait pour tâche de recevoir et

[*Text*]

complaints relating to a practitioner's conduct, to hold a hearing; to reprimand members and to suspend or revoke membership when appropriate.

This body could include a government nominee. This nominee would not only contribute to the neutrality of the board, but would also increase the effectiveness and the accountability of the system.

The purpose of a code of conduct for government relations practitioners is to regulate the behaviour of those who lobby government and to set a standard of behaviour for the members of the association. As membership in the association would be conditional upon compliance with this code of conduct, this will send a clear signal to governments, to the private sector and to the public that those who belong to the association operate their practice with integrity.

We have attached, at the back of this document, a draft code of conduct. We will co-operate fully with you and with the government to amend the draft code, as you see fit.

Some of the advantages of our proposed system of voluntary self-regulation are seen when the four guiding principles listed in the discussion paper are applied.

The association's membership list would be sent to government regularly and be available to the public. This sytem would not require the public to search through the sometimes confusing and unknown *The Canada Gazette*. Instead, the information would be available through a phone call.

No one would have to define, in legal language, who should register or what actions constitute the activity of lobbying. We are confident that through our proposed system of self-regulation, those who lobby will identify themselves by stepping forward to associate themselves with such a prestigious body.

We at S.A. Murray Consulting are prepared to be founding members of this association, as would many of our colleagues with whom we have been working to develop a solution to your concerns.

The system that we propose will not restrict access to government in the least. It will, however, provide a valuable service to government by indicating clearly those individuals who willingly comply with a code of conduct.

As well, our system removes the administrative concerns from the government and functions at no cost to the taxpayer.

Government and private sector awareness of association membership provides a forceful incentive for lobbyists to voluntarily participate in this system.

Self-regulation need not be limited to members' dealings at the federal level, but include dealings with provincial and municipal governments as well.

[*Translation*]

d'étudier les plaintes relatives au comportement des lobbyistes, de tenir des audiences, de réprimander les membres fautifs, et de suspendre ou révoquer les contrevenants.

Ce conseil pourrait comprendre un représentant du gouvernement qui, non seulement contribuerait à sa neutralité, mais pourrait aussi accroître l'efficacité et l'imputabilité du système.

L'objectif d'un code de déontologie pour les lobbyistes serait de réglementer le comportement de ceux qui traitent avec le gouvernement et d'établir une norme de conduite pour les membres de l'association. La possibilité d'adhérer à l'association serait fonction du respect de ce code de déontologie, et ce principe permettrait aux gouvernements, au secteur privé et au public de savoir que les membres de l'association procèdent à leurs activités de façon intègre.

Vous trouverez, joint à ce document, une ébauche du code de déontologie. Nous sommes prêts à coopérer avec vous ainsi qu'avec le gouvernement à la rédaction d'un texte qui vous convienne.

L'application des quatre principes directeurs cités dans le document de travail montrent certains des avantages du système d'auto-réglementation volontaire que nous proposons.

La liste des membres de l'association serait régulièrement transmise au gouvernement et mise à la disposition du public. Ce système permettrait au public de ne pas avoir à faire de recherche dans la Gazette du Canada qui prête parfois à confusion ou qui n'est pas connue. Les informations pourraient s'obtenir simplement par téléphone.

Personne n'aurait à définir en termes juridiques les caractéristiques de ceux qui devraient être enregistrés ou quelles sont les activités qui sont considérées comme du lobbying. Nous pensons sincèrement que grâce au système d'auto-réglementation que nous proposons, les gens qui pratiquent le lobbying se feront connaître en devenant membres d'un organisme aussi prestigieux.

Chez *S.A. Murray Consulting*, nous sommes prêts à devenir les membres fondateurs de cette association, comme un grand nombre de nos collègues avec lesquels nous avons oeuvré à l'établissement d'une solution à vos préoccupations.

Le système que nos proposons ne limitera finalement pas l'accès au gouvernement. Cependant, il rendra un très grand service à ce dernier en indiquant clairement les personnes qui acceptent sans hésitation de se conformer à un code de déontologie.

De même, notre système supprime les problèmes d'ordre administratif du gouvernement et son fonctionnement ne coûte rien aux contribuables.

Le fait que le gouvernement et le secteur privé connaissent les membres de l'association incite fortement les lobbyistes à particier de façon volontaire au système.

L'auto-réglementation n'a pas à se limiter aux membres qui traitent avec le gouvernement fédéral, elle comprend aussi les rapports avec les gouvernements provinciaux et les instances municipales.

[*Texte*]

We feel our system of voluntary self-regulation goes further than government registration to answer the real concerns regarding the practice of government relations. We contend that voluntary compliance with the code of conduct will reach beyond the goals outlined in the discussion paper to minimize existing and, perhaps, future abuses of our political system.

We at S.A. Murray Consulting, in conclusion, would like to reiterate our commitment to resolving real or perceived problems associated with our industry. We believe that the activities of government relations practitioners have improved as the profession has developed. We look forward to participating in further improvements though an association of government relations practitioners.

As a firm with a long-term commitment to the relationship between government and the private sector, we suggest that self-regulation as we have outlined it, meets the crieria that have been highlighted in the discussion paper and addresses your concerns.

• 1140

Now we would be very happy to answer any questions you may have on the service we provide to our clients. Thank you very much.

The Chairman: Thank you for your brief and your submission.

I remind the members of the committee that we do have another group that wishes to address the committee this morning. I have with me a list of members who wish to place some questions so I would ask that everyone be fairly brief and to the point to allow us to get all of our work done for the day.

Mr. Boudria.

Mr. Boudria: Perhaps I could make a suggestion to the Chair that we try to limit ourselves to five minutes each or something so we can get everybody on.

The Chairman: Is that satisfactory to the committee?

Some hon. members: Agreed.

Mr. Boudria: First, I would like to thank the group who have made this presentation this morning. It is interesting that you have given to us an alternative to what is suggested. I congratulate you for that. I do not agree with all of your conclusions, though.

The first thing I would like to submit to you and invite your reaction on is the following. I think we all recognize that there is at least a perceived problem in the public opinion with the activities of some lobbyists. Perhaps we will leave it at that.

I have made the comparison on a number of occasions, and if you have read the minutes of the committee—you were telling us a little earlier that you had—you will probably recall that I stated on some occasions that I compared it to election

[*Traduction*]

Nous pensons que notre système d'auto-réglementation volontaire répond mieux que celui de l'enregistrement du gouvernement aux véritables préoccupations relatives aux relations avec le gouvernement. Nous affirmons que l'adoption volontaire du code de déontologie ira plus loin que les objectifs dont il est question dans le document de travail visant à minimiser les abus actuels, et peut-être futurs, de notre système politique.

Les membres de *S.A. Murray Consulting*, voudraient, en conclusion, réitérer leur engagement à résoudre les problèmes réels ou envisagés de leur secteur. Nous pensons que les activités des lobbyistes auprès du gouvernement se sont améliorées au fur et à mesure que la profession s'est établie. Nous espérons participer à la continuation de cette amélioration par le canal d'une association de lobbyistes auprès du gouvernement.

En tant qu'entreprise oeuvrant depuis longtemps aux rapports entre le gouvernement et le secteur privé, nous pensons que l'auto-réglementation telle que nous l'avons présentée répond aux critères mis en évidence dans le document de travail ainsi qu'à vos préoccupations.

Nous sommes prêts maintenant à répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir sur le service que nous assurons à nos clients. Merci beaucoup.

Le président: Merci de votre mémoire et votre exposé.

Je rappelle aux membres du comité que nous avons un autre groupe qui désire se présenter devant vous ce matin. J'ai ici une liste des membres de ce groupe qui souhaitent poser certaines questions et j'aimerais que chacun soit bref de façon à ce que nous puissions faire tout ce que nous avons à faire aujourd'hui.

Monsieur Boudria.

M. Boudria: Je pourrais peut-être suggérer au président que nous nous limitions à 5 minutes chacun environ de façon à pouvoir entendre tout le monde.

Le président: Êtes vous d'accord.

Des voix: D'accord.

M. Boudria: Tout d'abord je tiens à remercier le groupe qui a présenté ce mémoire ce matin. Je trouve intéressant que vous nous ayez proposé une autre solution que celle qui était avancée. Je vous félicite, bien que je ne sois pas d'accord avec toutes vos conclusions.

Je voudrais tout d'abord vous présenter ce qui suit et vous demander ce que vous en pensez. Je pense que nous sommes tous d'accord pour admettre qu'il y a au moins un problème potentiel pour le public en ce qui concerne les activités de certains lobbyistes. Nous nous en tiendrons peut-être là.

J'ai fait la comparaison bien des fois, et si vus avez lu le procès-verbal du comité . . . vous nous disiez tout à l'heure que vous l'aviez fait . . . vous vous rappellerez probablement qu'à plusieurs reprises j'ai comparé cela au financement des

[*Text*]

financing in the past, where a very necessary activity was going on but in the eyes of the public it was not always seen too well. There was a bit of a shroud of mystery around it.

Some years ago that whole process of election financing was brought completely into the open—at least, in my view it was—and I think it has enhanced the whole business of election financing. It has enhanced public office holders by that process, too, because everybody knows what goes on now. You just walk into the election expenses office and you can ask who donated to Don Boudria or John Rodriguez or anybody else and it is right there for you to see, for any contribution of $100 or more.

It is my view that, in much the same way, making this process more open, opening it to public view, would enhance the profession, which is, admittedly, as you have said, not only desirable to have but necessary. In the modern means of communications and so on it is necessary to have people who do that kind of work.

Do you not think it would be the case that a system that would publicly declare who the lobbyists are, for whom they are acting and—I always add a third dimension to that—who pays them and how much they are paid . . . ? I always like to add that one as well, although some of my colleagues do not always agree with that dimension of it. Do you not think that would enhance the credibility of the profession?

Ms Murray: I think it is not quite analogous—

Mr. Boudria: No. I agree.

Ms Murray: —in the sense that this is a public system. I do agree with you that it has been enhanced from the days when it was maybe more difficult for those with less financial resources to hold public office, but we are dealing there with very much the public-government, strictly, system of elections. I think it has been very healthy.

I am not sure it is quite the same. We have talked to a lot of companies about things like confidentiality. Part of the problem is that a lot of the issues we deal with are sensitive. Even though we identify always when we are calling, no matter what level of bureaucracy, or if we are calling a Minister's office and asking with whom we should deal in the ministry, there are certain documents we write, etc., that are very confidential, with economic information and all that kind of thing, and those clients may be concerned that someone would ask why that company is involved and if they are having financial troubles and if they are involved in an issue.

They are not elected. They are not in the public domain. They are very much in a different sector.

Mr. Boudria: But they are interracting.

[*Translation*]

élections, activité vraiment nécessaire mais que le public ne voyait pas toujours d'un très bon oeil. La chose avait un aspect quelque peu mystérieux.

Il y a quelques années, tout le mode de financement des élections a été mis en lumière . . . du moins je le crois . . . et je pense que cela a fait mousser tout l'ensemble du financement des élections. Cela a aussi mis en lumière les fonctionnaires, étant donné que chacun sait maintenant ce qui se passe. Vous vous présentez au bureau des dépenses électorales et vous pouvez demander qui a contribué à la campagne de Don Boudria ou John Rodriguez ou qui que ce soit, et vous pouvez tout savoir en ce qui concerne toute contribution d'un minimum 100$.

Je crois que de la même façon, si l'on peut rendre ce processus plus ouvert, le faire connaître au public, cela rehaussera la profession, ce qui, comme vous l'avez dit, est non seulement souhaitable mais nécessaire. Avec les moyens de communications modernes que nous connaissons, il est nécessaire que des gens fassent ce genre de travail.

Ne pensez-vous pas qu'il serait intéressant d'avoir un système qui pourrait faire connaître au public qui sont les lobbyistes, de la part de ce qui ils agissent et . . . j'ajoute toujours une troisième dimension . . . qui les paie et combien? J'aime toujours préciser ce dernier point aussi, bien que certains de mes collègues ne soient pas toujours d'accord à ce sujet. Ne pensez-vous pas que cela renforcerait la crédibilité de la profession?

Mme Murray: Je ne crois pas que ce soit la même chose . . .

M. Boudria: Non, je suis d'accord.

Mme Murray: . . . du fait qu'il s'agit d'un système public. Je reconnais, avec vous qu'il y a eu mise en lumière depuis les jours où il était peut-être plus difficile pour ceux qui n'avaient pas les moyens financiers d'avoir une entreprise vouée au public, mais nous avons vraiment affaire au système d'élections public-gouvernement. Je crois que cela a été très bon.

Je ne suis pas certaine que ce soit la même chose. Nous avons parlé à un grand nombre d'entreprises de question comme la confidentialité. Le problème vient en partie du fait que la plupart des questions dont nous traitons sont délicates. Même si nous nous faisons connaître chaque fois que nous appelons quelqu'un, quel que soit le niveau de la personne et lorsque nous appelons le cabinet d'un ministre nous demandons à qui nous devrions parler, certains documents que nous rédigeons, etc., sont très confidentiels, renferment des données économiques et des informations de ce genre, et les clients en question se demandent si quelqu'un ne va pas leur demander pourquoi l'entreprise s'occupe de cela, et s'ils ont des problèmes d'ordre financier ou d'un autre ordre.

Ce ne sont pas des personnes élues. Ces gens ne sont pas dans le domaine public, mais bien dans un secteur totatlement différent.

M. Boudria: Mais il y a interaction.

[*Texte*]

• 1145

Ms Murray: Yes. They are interracting because they usually are in fact reacting to government policy and they have to participate if they want to see fair and equitable policy or regulations, or tax matters or whatever it is. The system is such that they have to; and a lot of them do it without counsel. We essentially see ourselves as facilitating this with the correct individuals at the right time, so they are not late in getting their response in.

To address fees—I find this question really interesting because we operate essentially like any other service business. It is based on overhead cost of doing business; there is really no magic in it. I have been quite intriguged to watch the interest in that. We work for companies for months and months, and years and years. There is a lot of slogging involved. But it is not very mythical. It is really like a law firm in the sense that we break down the costs of doing business and get a fair return to keep going and keep growing, and that is it.

I know what you are going to say: But what about potential abuses? I think there needs to be some common sense as well on the side of the corporations or associations, like Caesar's wife, I guess. I think there is a big element of this. I do not know if I have answered everything but—

Mr. Boudria: The question involving the financing is really the following one: I submit that if you are charging *x* fee to do so many weeks or months of work, this is fine; but if someone charges $10,000 to organize a meeting with a Cabinet Minister for a client, and it constitutes about 10 minutes work, I do have some problems with this.

Ms Murray: I have some problems with the people who pay it. I do not like talking about it. I find it incredible.

Mr. Boudria: Yes, this could perhaps be said too of the people who try to avail themselves of those kinds of services. But this is the reason, if you are asking why there is a concern. I think it is a legitimate one because it was raised as a public issue not so long ago.

Ms Murray: No. I understand it is. The question is: how do you even compare them? One of my other consultants here just said this is covered now on the public side by the new code of conduct which came out of the Prime Minister's Office on the sale of access.

Civil servants or public officers who are approached this way are under strict guidelines, as well. Even if they became aware this kind of behaviour was occurring, if somebody wanted to see them—

Mr. Boudria: How would they know?

Ms Murray: This is in our code of contact as well, by the way. It is in our code of contact and it is in our contracts. I must tell you, we get people who come to us—I cannot say how many times a year, maybe a handful—who say that they think if they saw the Minister on this, it would solve their problem.

[*Traduction*]

Mme Murray: Oui. Il y a interaction car ils réagissent généralement à la politique du gouvernement et il leur faut intervenir s'ils veulent avoir une politique et des règlements, ou des décisions relatives à l'impôt ou quoi que ce soit, qui soit équitable. Le système l'exige; la plupart d'entre eux le font sans conseil. Nous facilitons simplement cette démarche avec les personnes concernées, au bon moment, si bien qu'elles ne perdent pas de temps à obtenir la réponse qu'elles attendent.

Pour ce qui est du paiement—je trouve que cette question est vraiment intéressante car nous fonctionnons essentiellement comme toute autre entreprise commerciale. Le prix est basé sur le coût des frais d'administration; il n'y a rien de mystérieux là-dedans. Je suis plutôt étonnée de voir les gens s'intéresser à cette question. Nous travaillons pour des entreprises pendant des mois et des mois, et même des années et des années. Cela représente beaucoup de travail pénible, mais il n'y a rien de mystérieux en cela. C'est exactement le cas d'un cabinet d'avocats dans le sens que nous calculons le coût de nos activités et nous obtenons un bon bénéfice qui nous permet de poursuivre ces activités et de nous développer.

Je sais ce que vous allez dire: et les abus éventuels? Je crois qu'il faut un peu de bon sens de la part des entreprises ou des associations, comme ce fut le cas pour la femme de César. Je crois que c'est important. Je ne sais pas si j'ai vraiment répondu à votre question, mais . . .

M. Boudria: La question concernant le financement est exactement celle-ci: si vous facturez un certain montant pour tant de semaines ou tant de mois de travail, d'accord; mais si quelqu'un demande 10,000$ pour organiser, de la part d'un client, une réunion avec un ministre, et que cela représente 10 minutes de travail, je ne suis plus très bien.

Mme Murray: Je me pose des questions au sujet des gens qui payent cette somme. Je n'ai pas envie d'en parler. Je trouve ça incroyable.

M. Boudria: Oui, on pourrait peut-être en dire autant des gens qui essayent de tirer profit de ce genre de service. Mais c'est la raison, si vous vous demandez le pourquoi du problème. Je pense que c'est là une question valable car elle s'est posée au niveau du public il n'y a pas longtemps.

Mme Murray: Non, je le comprends. La question est la suivante: Comment les comparez-vous? L'un de mes consultants vient de me dire que cela est couvert du côté du public par le nouveau code de déontologie communiqué par le cabinet du Premier ministre.

Les fonctionnaires ou les agents des serices publics que l'on aborde de cette façon sont soumis à de strictes directives. Même s'ils savent que ce type de comportement se produit, si quelqu'un veut les contacter . . .

M. Boudria: Comment le sauraient-ils?

Mme Murray: C'est dans notre code de déontologie, de même que dans nos contrats. Je dois vous dire qu'il y a des gens qui viennent nous voir . . . je ne pourrais pour dire combien mais un bon nombre . . . pour nous dire que s'ils pouvaient voir le ministre sur tel sujet, il pourrait résoudre

[*Text*]

We need to say to them that it would not, that if they want us to act for them, we can tell them right now this is no solution to their problem. I think it happens, but I would hope as we become more sophisticated . . . this kind of abuse is very small. Our big concern is perception which I think is obviously one of the big concerns of the government.

On our way up on the plane, we were reading last week's "Report on Business". There is a little section on lobbying, and there was a dreadful joke, the worst joke. It used to be politicians, then it was lawyers, now it is the whole perception. I have it here. It made us cringe.

Question: Why are there more flies in Cairo than lobbyists in Washington? Answer: Cairo got first choice. Is this what we are dealing with? We give a lot of speeches on this.

Mr. Rodriguez: I must remember that for a speech on lobbying. I want to congratulate you again for embarking on this endeavour of lobbying since 1982.

Ms Murray: Thank you.

Mr. Rodriguez: I noticed—just for curiosity, to satisfy my curiosity—your senior consultant is Diana Crosbie. You are not related to John Crosbie, are you?

Ms Crosbie: This is my claim to fame. I am not related.

• 1150

Mr. Rodriguez: Okay. You know these connections, Mr. Chairman.... We are living in times where you have to have connections.

Ms Murray: Mr. Rodriguez, we have dealt with the previous government to this one for years, the previous government in Ontario and the current government in Ontario.

Mr. Rodriguez: Good. Okay. Can you give me a couple of names of clients that you have had?

Ms Murray: I can tell you that we do represent, for example, a company in the battery sector . . .

Mr. Rodriguez: What is the name of the company?

The Chairman: I am not sure that is in order.

Ms Murray: The only thing I would ask you is, why is that relevant? I have no problems; I am just not sure where—but I can tell you the kind of issues that we work on.

Mr. Rodriguez: You see, that goes to the very heart and kernel of what we are talking about, okay?

You approach me; you approach bureaucrats; you approach Cabinet ministers. Most of your time, you told me, you go to bureaucrats.

Ms Murray: Yes, and we would always identify—

Mr. Rodriguez: The bureaucrats know that and you know that, but there is somebody out there who pays the

[*Translation*]

leurs problèmes. Nous devons leur dire que ce n'est pas le cas, que s'ils veulent que nous agissions en leur nom, nous pouvons leur dire tout de suite que ce n'est pas là la solution à leurs problèmes. Je crois que cela arrive, mais j'espère qu'à mesure que nous deviendrons mieux organisés, ce genre d'abus deviendra négligeable. Notre principale préoccupation est la perception qui, pensons-nous, est manifestement l'une des grandes préoccupations du gouvernement.

Dans l'avion qui nous amenait ici, nous étions en train de lire le «Report on Business» de la semaine dernière. Il y avait un petit article sur le lobbying, et nous y avons trouvé une blague de très mauvais goût. Il y a d'abord eu les politiciens, puis les hommes de loi, maintenant tout y est. Je l'ai ici. Cela nous rend tout petits.

Question: Pourquoi y a-t-il plus de mouches au Caire que de lobbyistes à Washington? Réponse: Le Caire a eu le choix. Est-ce que c'est de cela que nous parlons? Nous en parlons beaucoup.

M. Rodriguez: Il faut que je m'en souvienne lorsque je devrai parler du lobbying. Je tiens à vous féliciter de vous être lancée dans le lobbying depuis 1982.

Mme Murray: Merci.

M. Rodriguez: J'ai remarqué—c'est une simple question de curiosité personnelle—que votre consultant principal est Diana Crosbie. Êtes-vous parent avec John Crosbie?

Mme Crosbie: Non, et j'en suis fière.

M. Rodriguez: D'accord. Vous savez, monsieur le président, nous vivons à une époque où il faut avoir des relations.

Mme Murray: Monsieur Rodriguez, nous avons traité avec le précédent gouvernement pendant des années, le précédent gouvernement de l'Ontario et l'actuel gouvernement.

M. Rodriguez: Bon, d'accord. Pouvez-vous me donner le nom d'un ou deux de vos clients?

Mme Murray: Je peux vous dire par exemple que nous représentons une entreprise du domaine des batteries . . .

M. Rodriguez: Quel est le nom de cette entreprise?

Le président: Je ne pense pas que cela puisse se faire.

Mme Murray: Je peux simplement vous demander ce que cela vient faire? Je n'ai pas de problèmes; je ne suis pas certaine . . . mais je peux vous dire le genre de questions dont nous traitons.

M. Rodriguez: Vous voyez, c'est le coeur du problème, d'accord?

Vous me contactez, vous contactez des bureaucrates; ous contactez des ministres. Vous m'avez dit que la plupart du temps vous alliez voir des bureaucrates.

Mme Murray: Oui, et nous nous présentons à chaque fois . . .

M. Rodriguez: Les bureaucrates le savent et vous le savez, mais il y a les contribuables qui payent ces même bureaucra-

[*Texte*]

bureaucrat's wages, and that is the taxpayers, the people who sent me here, and sent all the rest of these Members of Parliament here. I believe they have a right to know. They have a right to know who is approaching . . .

Ms Murray: We always identify when we are calling, who it is.

Mr. Rodriguez: Well, let us go to what you say in your brief. Maybe it will be more forthcoming.

On page 4 of your brief you said:

Many public affairs or public relations consultants have avoided the term lobbyist because of the negative connotations of activities in Washington, and recent incidents in Ottawa.

Can you explain, what recent incidents?

Ms Murray: Things that have been in the newspapers.

Mr. Rodriguez: What things?

Ms Murray: People arranging meetings with Ministers.

Mr. Rodriguez: What people?

Ms Murray: I do not think I have a right, quite frankly. I do believe in being very open, but I do not think I have a right to put down others.

Mr. Rodriguez: Well, you have in your statement.

Ms Murray: We know, but Mr. Rodriguez, I contend you know whom we are talking about. It has been in the papers and I do not think it would add any clarity of me to put names when we all know some of the incidents if we have read the newspapers.

Mr. Rodriguez: This is what I found. I must say that I think this business of voluntary registration and code of ethics on a voluntary basis, if I may put it so, is very naive.

Ms Murray: You do not think it would work?

Mr. Rodriguez: I am looking here at the *Executive* magazine of April 1985. Now here is what we are up against, Mr. Chairman. Here is an article by Graham Davies pitching your message to Ottawa. These people are operating in the real world.

He says:

In the corridors of political power, that honeycomb of Parliament Hill, there is a new co-operative climate that is enticing plane loads of corporate executives, bankers, oil men and small business operators to the nations capital. They are coming to Ottawa to take up the conservative governments challenge to engage in dialogue and consultation on the Tory program for economic renewal.

It also says:

With the Tories in power it is still imporant to court the right button pushers. A new elite has emerged in the power structure; the ministerial chiefs of staff. These

[*Traduction*]

tes, les gens qui m'ont envoyés ici, ainsi que tous les autres députés qui sont ici. Je pense qu'ils ont le droit de savoir. Je crois qu'il est normal qu'ils sachent qui contacter . . .

Mme Murray: Nous nous faisons connaître chaque fois que nous prenons contact.

M. Rodriguez: Bon, revenons à votre mémoire. Ce sera peut-être plus évident.

À la page 4 de votre mémoire vous déclarez:

De nombreux consultants en affaire publiques ou en relations avec le gouvernement évitent l'étiquette de «lobbyiste» à cause des connotations négatives qui sont attachées aux activités de cette profession à Washington et, plus récemment, à cause des incidents survenus à Ottawa.

Pouvez-vous nous dire quel sont ces incidents récents?

Mme Murray: On en a parlé dans les journaux.

M. Rodriguez: De quoi?

Mme Murray: Des personnes organisant des rencontres avec des ministres.

M. Rodriguez: Quelles personnes?

Mme Murray: Je ne pense pas pouvoir le dire, bien franchement. Je crois que je suis très ouverte, mais je ne pense pas avoir le droit de citer des personnes.

M. Rodriguez: Vous l'avez bien fait dans votre mémoire.

Mme Murray: Nous le savons, Monsieur Rodriguez, mais je crois que vous savez de qui nous parlons. Cela a été écrit dans les journaux et je ne crois pas que cela ajouterait quelque chose que de donner des noms, alors que nous savons tous de quels genres d'incidents il s'agit si nous avons lu les journaux.

M. Rodriguez: C'est ce que j'ai constaté. Je dois vous dire que je crois que cette affaire d'enregistrement volontaire et de code de déontologie volontaire sont, si je puis m'exprimer ainsi, très naïfs.

Mme Murray: Vous ne pensez pas que cela pourrait fonctionner?

M. Rodriguez: J'ai ici le numéro d'avril 1985 de *Executive*. C'est ce contre quoi nous sommes, monsieur le président. Il y a là un article de Graham Davies traitant de vore message à Ottawa. Ces gens opèrent dans la réalité.

Voici ce qu'il dit:

Dans les corridors du pouvoir politique, ce dédale de la colline parlementaire, il existe un nouveau climat de coopération qui attire de pleins avions de chefs d'entreprise, de banquiers, de pétroliers et de représentants des petites entreprises dans la capitale. Ils viennent à Ottawa en réponse au défi du gouvernement conservateur de renouveau économique.

Il dit aussi:

Avec les conservateurs au pouvoir, il est toujours important de courtiser les bons décideurs. Le pouvoir est aux moins d'une nouvelle élite; les chefs de cabinet des ministres. Ces

[*Text*]

"commissars" are the conduits between the minister and the outside world.

And then he goes on:

Don't make your pitch alone, there is more strength to be found in large numbers.

A lawyer, R. Tedracki, says the local MP does not have a "heck of a lot of clout in deciding public policy". The Ministers and your key decision-makers in the bureaucracy are your vital audiences. Tom D'Aquino has this advice for those who think their chances of influencing the power brokers are maximized by a do-it-yourself approach:

There are three key audiences you want to talk to and influence. They are the Prime Minister, the Cabinet, senior public servants, including duputy ministers and senior parliamentarians and leaders of the Official Opposition. He ends up by saying that then we have understanding how the public policy decision making process works and spending the time to make it work for you and your business can improve your bottom line.

Bill White says:

Our expertise lies in knowing how and when to get to the top of the government decision-makers priority pile.

Executive consultant, Bill Lee, a former aid to Liberal former Prime Minister Pierre Trudeau, and a powerful adviser for a while to Liberal party leader John Turner says:

The key to influencing the government is learning how it operates and identifying the centres of policy-making power. This takes time and some business people are just not equipped to do it, so we do it for them.

This is the businessman's magazine, and what they are saying is that in fact knowing the right people, having influence, being able to push the right buttons . . .

• 1155

This business of the code that you outlined, it can still persist . . . I think it does not deny the necessity of a registry; you could still have your code of ethics. I do not think these boys are going to be influenced by a voluntary code of ethics. I do not think so.

Ms Murray: I am bit lost in terms of what the original question was, but surely the question is identification—who you are calling on behalf of and why. You cannot influence anyone or change policy if you are not credible and you do not identify. You ask me to name clients; we represent people in the insurance industry, transportation industry and it is very well known among those bureaucrats in industries that we do, because we always call.

If we are able to have any impact, it is only based on having a very well-researched, economically strong document that says, I am not sure we should not look at some of these points as well. I read those things and I understand it but quite

[*Translation*]

«commissaires» sont le lien entre le ministre et le monde extéri

Il dit encore:

Ne faites pas la cour tout seul, on a tout à gagner en étant nombreux.

Un avocat, R. Tedracki, a déclaré que les députés n'ont pas un mot à dire en ce qui concerne les décisions d'ordre public. Les ministres et les décideurs du gouvernement sont vos véritables interlocuteurs. Tom D'Aquino conseille ceci à ceux qui croient multiplier leurs chances d'influencer les décideurs par une approche personnelle:

Il y a trois interlocuteurs essentiels auxquels vous désirez parler et que vous souhaitez influencer. Ce sont le Premier ministre, le Cabinet, les haut fonctionnaires, y compris les sous-ministres et les principaux parlementaires, ainsi que le chef de l'opposition officielle. Il termine en disant que nous avons alors une bonne connaissance de la façon dont se prennent les décisions concernant les politiques et que si l'on prend le temps d'en tirer profit pour soi et ses propres affaires, cela peut nous rendre service.

Bill White déclarait:

Notre compétence consiste à savoir comment et quand se trouver en tête de la liste des priorités des décideurs du gouvernement.

Le consultant ancien assistant de l'ancien Premier ministre libéral, Pierre Trudeau, et conseiller écouté pendant un moment du chef du parti libéral, John Turner, disait:

Le secret pour influencer le gouvernement consiste à apprendre comment il fonctionne et à identifier les centres où se décident les politiques. Cela prend du temps et certains hommes d'affaires n'ont pas les moyens de le faire, aussi nous le faisons pour eux.

C'est la revue de l'homme d'affaires, et il y est dit que le fait de connaître les gens à qui s'adresser, d'avoir de l'influence, de pouvoir appuyer sur le bon bouton . . .

Ce code dont vous parliez peut toujours demeurer . . . je crois que cela n'empêche pas qu'il faudrait avoir un répertoire; vous pouvez toujours conserver votre code de déontologie. Je ne pense pas que ces gens puissent être influencés par un code de déontologie volontaire. Je ne crois pas.

Mme Murray: Je ne sais plus très bien quelle était la question à l'origine, mais il s'agissait sûrement d'identification . . . de la part de qui vous intervenez, et pourquoi. Vous ne pouvez influencer personne ou modifier aucune politique si vous n'êtes pas crédible et si vous ne vous faites pas connaître. Vous me demandez de nommer des clients; nous représentons des gens du domaine de l'assurance, de celui des transports, ces bureaucrates savent très bien ce que nous faisons car nous les appelons sans arrêt.

Si nous sommes capables d'avoir de l'influence, ce n'est que parce que nous établissons un document basé sur une recherche approfondie, sur une analyse économique solide qui dit, je ne suis pas certaine que nous ne devrions pas nous occuper

[*Texte*]

frankly, after six years of being on the line myself, it is not enough to call someone and expect . . . You know that yourself, Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: But that has worked around this place, okay? And you see, I do not see why you would object to the public having the right to know. This is what I have to get back to, because the people who are paying the shot for this whole system are the taxpayers of this country. They elect a democratic government which must not only seem to be transparent, it must be transparent, and in fact I do not see why you would object to a registry of lobbyists.

Ms Murray: Okay, I will let Diana answer this.

Mr. Rodriguez: Why would you object?

Ms Crosbie: It is not a matter of objecting; it is taking a look at the system and what we have tried to do is realistically predict the difficulties in a legislated system. I hope our paper has in fact addressed those difficulties, because we think they are enormous.

We realize what you are trying to achieve and we share those aspirations. What we are recommending is a system which we feel will work and will be manageable, will address your concerns and will not become mired down in a bureaucracy, will not not become mired in the legislative exercise—

Mr. Rodriguez: Mrs. Crosbie.

Ms Crosbie: —of trying to define and classify . . .

The Chairman: Mr. Rodriguez, order, please. I am sorry, but your time has expired. I would like Ms Crosbie to finish and then we will come back in a second round.

Mr. Rodriguez: That is why I was trying to get in another question, you see, Mr. Chairman, because what I—

Mr. King: You wanted to finish one.

Mr. Rodriguez: —wanted to ask about was this code. But all it says in 10 and 11 is that everything is in confidence.

The Chairman: Ms Crosbie, do you want to finish the question?

Ms Crosbie: It does behoove the lobbyists to make the association work, and I suggest to you that a powerful, publicly recognized association will in fact draw in the people who are proud to be called lobbyists.

Ms Murray: And there are examples.

Ms Crosbie: There are many examples of very strong voluntary associations where people who are operating in a field all belong.

The Chairman: Mr. Stackhouse.

Mr. Stackhouse: Thank you, Mr. Chairman. Welcome to the committee. I have been very interested in the proposal. I want to ask a question that in some way relates to what Mr. Rodriguez has said. I want to ask you if you have had any

[*Traduction*]

aussi de ces question. Je le lis, et je le comprends, mais bien franchement, ayant été moi-même pendant six ans dans le feu de l'action, il ne suffit pas d'appeler quelqu'un et de s'attendre . . . Vous le savez vous-même, Monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Mais cela a fonctionné par ici, n'est-ce-pas? Et je ne vois pas pourquoi vous ne voudriez pas que le public ait le droit de savoir. C'est à cela que je veux revenir, car les gens qui payent pour tout ce système sont les contribuables de ce pays. Ils élisent un gouvernement démocratique qui non seulement doit sembler transparent, il doit l'être, et je ne vois pas pourquoi vous vous opposeriez à l'existence d'un répertoire de lobbyistes.

Mme Murray: D'accord, je vais laisser Diana poursuivre.

M. Rodriguez: Êtes-vous contre?

Mme Crosbie: Ce n'est pas une question de s'y opposer, il s'agit de considérer le système et nous avons essayé de prévoir de façon réaliste les difficultés que présenterait un système établi dans le cadre d'une loi. J'espère que notre mémoire a en fait traité de ces difficultés, car nous pensons qu'elles sont énormes.

Nous nous rendons compte de ce que vous essayez de faire et nous partageons vos aspirations. Nous recommandons la mise sur pied d'un système qui puisse fonctionner, que l'on puisse administrer, et qui réponde à vos préoccupations et ne s'embourbe pas dans la bureaucratie, ne s'embourbe dans l'exercice législatif . . .

M. Rodriguez: Mme Crosbie.

Mme Crosbie: . . . consistant à essayer de définir et de classer.

Le président: Monsieur Rodriguez, à l'ordre s'il vous plaît. Je regrette mais votre temps est épuisé. J'aimerais que Mme Crosbie finisse puis nous y reviendrons.

M. Rodriguez: C'est pour cela que je voulais poser une autre question, monsieur le président, car ce que je . . .

M. King: Vous vouliez en terminer une.

M. Rodriguez: . . . voulais demander portait sur ce code. Tout ce qui est dit en 10 et 11 est que tout est confidentiel.

Le président: Mme Crosbie, voulez-vous finir avec cette question?

Mme Crosbie: Il revient aux lobbyistes de faire marcher l'association, et je crois qu'une association puissante, bien connue du public, attirera en fait les gens qui sont fiers d'être appelés lobbyistes.

Mme Murray: Il y en a des exemples.

Mme Crosbie: Il y a de nombreux exemples d'associations volontaires très solides auxquelles appartiennent tous les gens qui opèrent dans un domaine donné.

Le président: Monsieur Stackhouse.

M. Stackhouse: Merci, monsieur le président. Bienvenue au Comité. J'ai été très intéressé par la proposition. Je voudrais poser une question qui se rapporte à ce que disait monsieur Rodriguez. J'aimerais savoir si vous avez des contacts avec

[*Text*]

contact with other companies that would be interested in this kind of self-regulatory association and if you have, what steps have you and those companies taken to form such an association? Because there is no law stopping you from forming it now.

Ms Murray: No. We have talked to a number of companies and consultants and we have talked to groups like the Canadian Public Affairs Association. You see, I think the trend was there toward more professionalism just because the system is more and more sophisticated and more complex. I really think this committee has been a catalyst in a helathy way, if I could be quite frank, in moving it forward. Despite all the speeches I have made in this area myself to groups about ethical conduct, etc., I think, like anything else, it usually takes a catalyst for action. Where members of the Canadian Public Affairs Association—

• 1200

Mr. Stackhouse: I just want to move this along. You have talked to some—

Ms Murray: Yes, we have.

Mr. Stackhouse: —but there is no such association now, even though you and your colleagues could have formed one.

Ms Murray: Well, there are some we could fit this right into.

Mr. Stackhouse: Yes, but those associations which have existed in the past have not performed the function we are talking about here.

Ms Murray: Partly because, Mr. Stackhouse, it really is a fairly new profession.

Mr. Stackhouse: Well, it is not that new. I have read about lobbyists before you were born.

Ms Murray: You know, quite frankly, it has historically been one-man operations and it was old-style for a long time.

Mr. Stackhouse: Maybe, but it has not be self-regulatory.

Ms Murray: No.

Mr. Stackhouse: The opportunity was there, and the reason I am raising this question is that I am not really impressed that your profession, as you call it, would have taken this step without the catalytic influence of this committee, as you recognized—or would take it now if we backed away. So I am just wondering how strong the motive toward self-regulation would be if there was not the threat of government regulation to some degree.

Ms Murray: I think it was moving . . . Diana may want to answer this as well. We had, over the last year and a half, a number of meetings with . . . It is like anything else, though—when you do things by committee and numbers, they move slowly. When I say catalyst, I think the process has probably been speeded up by maybe four years, to be less than conservative in the time. But I think that is human nature. A profession evolves, you know.

[*Translation*]

d'autres entreprises pouvant s'intéresser à ce type d'association auto-réglementée, et si vous l'avez fait, quelles démarches avez-vous effectuées en vue de former une telle association? Il n'y a en effet aucune loi qui vous empêche de le faire en ce moment.

Mme Murray: Non. Nous nous sommes adressés à un certain nombre d'entreprises et de consultants, ainsi qu'à des groupes comme l'Association canadienne des affaires publiques. Je crois, voyez-vous, que l'on tend vers un plus grand professionnalisme car le système devient de plus en plus complexe. Je suis persuadée que ce Comité a vraiment joué le rôle de catalyseur et je crois bien franchement qu'il a fait avancer la chose. Malgré tous les discours que j'ai pu faire dans ce domaine en m'adressant à des groupes au sujet de la déontologie, etc.., je crois que, comme dans les autres domaines, il faut un catalyseur. Lorsque les membres de l'Association canadienne des affaires publiques.

M. Stackhouse: Je veux simplement dire ceci. Vous avez parlé à certains . . .

Mme Murray: Oui, en effet.

M. Stackhouse: . . . mais cette Association n'existe pas, même si vous et vos collègues aviez la possibilité de la créer.

Mme Murray: Eh bien, il y en a qui pourraient faire l'affaire.

M. Stackhouse: Oui, mais ces associations qui existaient dans le passé n'ont pas fait ce dont nous parlons.

Mme Murray: En partie parce que, Monsieur Stackhouse, il s'agit d'une profession relativement nouvelle.

M. Stackhouse: Eh bien, pas si nouvelle que cela. On parlait des lobbyistes avant que nous ne soyez née.

Mme Murray: En fait, comme vous le savez il s'est agi pendant longtemps d'actions individuelles selon l'ancien style.

M. Stackhouse: Peut-être, mais il ne s'agissait pas d'un système d'auto-réglementation.

Mme Murray: Non.

M. Stackhouse: Cette possibilité existait, et la raison pour laquelle je pose cette question est que je ne suis pas certain de votre profession, comme vous l'appelez, aurait fait cette démarche sans l'influence catalytique de ce Comité, comme vous l'avez reconnu . . . ou la ferait si nous faisions marche arrière. je me demande donc quelle serait la force de cette intention d'auto-réglementation s'il n'existait pas la menace d'une réglementation quelconque par le gouvernement.

Mme Murray: Je crois . . . Diana désire peut-être répondre à cette question. Nous avons eu, au cours de cette dernière année et demie, un certain nombre de réunions avec . . . c'est comme pour tout . . . lorsque vous procédez par comités en étant nombreux, les choses vont lentement. Lorsque je parle de catalyseur, je crois que le processus s'est probablement accéléré de peut-être quatre ans, si l'on veut ne pas être

[*Texte*]

Mr. Stackhouse: Sure, but what hope would we as a committee have that there would be any action taken along these lines?

Ms Murray: That is why we suggest we would like to work with the government, with the committee, we are quite prepared to be—

Mr. Stackhouse: Yes, but are the others prepared? I mean, there are hundreds of companies.

Ms Murray: Yes. We know a large number of people who would be . . .

Mr. Stackhouse: Why are you not speaking for them? Why have you not come as a group of companies, instead of one firm recommending this?

Ms Crosbie: You yourselves know only too clearly the difficulties involved in defining a lobbyist—who a lobbyist is and what they do.

Ms Murray: And who would be a member.

Ms Crosbie: We are all grappling with that, and our recommendation is that legislation is not going to solve the problem you are facing.

Mr. Stackhouse: I recognize that—

Ms Crosbie: That is why we recommend—

Mr. Stackhouse: —but that is not the question I am putting. Sorry to interrupt you but we are under a time constraint.

I recognize the difficulty, but it would seem to me that if your profession were really serious about a self-regulating association you would either have one, or you would have the makings of one, and I think all you have is the idea of one.

Ms Murray: I think we have the makings of one. We do have, though, the real problem of people who say they are public relations, or they are public affairs, they are not lobbyists, and again—

Mr. Stackhouse: You are going to have that anyway.

Ms Murray: —it is because of the pejorative perception.

Mr. Stackhouse: Then what hope is there of you forming a voluntary self-regulating association? If this committee were to recommend this as the proposal to the government and to Parliament, what hope is there of achieving it, when at this point you are citing to me all the various difficulties you will have? And the prospects are that you will not do anything. I do not mean that in any offensive way, but that is the prospect.

I belong to professional associations of individuals and of institutions, and nobody told us to form them. Nobody stopped us from forming them, but for professional reasons we formed them and I just wonder why there has not been that professional motivation among your companies.

[*Traduction*]

conservateur. Cependant, je crois que la nature humaine est ainsi faite. Une profession évolue, vous le savez.

M. Stackhouse: Certainement, mais, en tant que Comité, quel espoir nous resterait de voir une action quelconque dans ce sens?

Mme Murray: C'est pour cela que nous disons que nous aimerions travailler avec le gouvernement, avec le Comité, nous sommes prêts à . . .

M. Stackhouse: Oui, mais les autres le sont-ils aussi? Je veux dire qu'il y a des centaines d'entreprises.

Mme Murray: Oui. Nous connaissons un grand nombre de personnes qui seraient . . .

M. Stackhouse: Pourquoi ne parlez-vous pas pour eux? Pourquoi est-ce que nous n'êtes pas venue au nom d'un ensemble d'entreprises, plutôt que seule pour faire cette recommandation?

Mme Crosbie: Vous savez vous-même combien il est difficile de définir un lobbyiste . . . ce qu'est un lobbyiste et ce qu'il fait.

Mme Murray: Et qui serait membre.

Mme Crosbie: Nous avons tout ce problème, et nous pensons pas qu'une loi résoudrait ce problème.

M. Stackhouse: J'admets que . . .

Mme Crosbie: C'est pourquoi nous recommandons . . .

M. Stackhouse: Mais ce n'est pas là la question que je pose. Je regrette de vous interrompre mais nous sommes limités dans le temps.

Je connais la difficulté, mais je crois que si votre profession envisageait sérieusement une association auto-réglementée vous en auriez une, ou vous en auriez la possibilité, et je pense que vous avez simplement eu l'idée d'une telle association.

Mme Murray: Je crois que nous en avons les éléments. Cependant, nous avons le problème réel des gens qui se disent être dans les relations publiques ou les affaires publiques, mais déclarent qu'ils ne sont pas des lobbyistes, et à nouveau . . .

M. Stackhouse: Vous l'aurez toujours.

Mme Murray: Du fait de la connotation péjorative.

M. Stackhouse: Dans quelle mesure peut-on espérer vous voir former une association auto-réglementée volontaire? Si le Comité le proposait au gouvernement et au Parlement, quel espoir aurait-on de le voir, alors que vous m'indiquez toutes les difficultés diverses qui vont se poser à vous? Il est à prévoir que vous ne ferez rien. je ne le dis pas our vous offenser, mais c'est à prévoir.

Je fais partie d'associations professionnelles dont les membres sont des personnes et des institutions, et personne ne nous a dit de les former. Personne ne nous a empêchés de le faire, mais, pour des raisons professionnelles, nous l'avons fait et je me demande pourquoi vos entreprises n'ont pas eu cette même motivation professionnelle.

[*Text*]

Ms Murray: There is, as I said, the Canadian Public Affairs Association, which has been really active, with a published membership list, for about three years.

Ms Crosbie: Three or four years. It is coming together and the associations and the consultants like ourselves are talking across. It has been a pretty vertical situation to date, and we are looking for a solution that will answer your questions.

Mr. Stackhouse: I am encouraged by what you have done, but I am also impressed by what has not been done.

Ms Murray: Well, if this committee decided it wanted to do something like this . . . That is why we recommended there be a government nominee or two. Again, it is human nature—once you do have something set up you immediately start to attract those people who, until they think it is the right thing to do, or the right thing to belong to, just would not be a part of it. But if it is going to impact them negatively not to be a part of it, you will see them start to move in.

• 1205

Diana, what are the examples we were told of some of the very well functioning . . . ?

Ms Crosbie: In the health area you have the occupational therapists, a very highly professional organization which is an association, and you have the Canadian Speech and Hearing Association. But our concern as consultants in this area is that legislation is putting the cart before the horse, and we have a responsibility to come together to form an association to demonstrate and put in practice the code of ethics we have presented to you and to try our best to curtail the abuses.

Mr. Stackhouse: The problem is with the horse.

The Chairman: I am sorry, Mr. Stackhouse, your time has expired. Mr. McCuish.

Mr. McCuish: Thank you, Mr. Chairman.

I really appreciate your coming here. Just to see you, I can tell you have spent all your lives in . . . smoke-filled rooms and your success can be attributed only to the fact that you have gotten to know all the "boss tweeds" in Ottawa.

I am a little bit amazed at my friend, Mr. Stackhouse, and his very perception. I think there is a *prima facie* case of your success in the fact that you are here and you do not identify with any of the conceptions of a lobbyist. You are fresh and you are honest and you are open, and so is your brief. I sincerely commend you for it.

Mr. Stackhouse and I have taken completely different outlooks on the very basis of your brief. He refers with some criticism to a catalyst. I think this very discussion paper has been a catalyst—and I would like your comment on this—that you recognize as helping you to do what you have had in mind for quite some time. You recognize the fact that your small group itself needs and thrives on a good strong code of ethics. There has been no need . . .

[*Translation*]

Mme Murray: Il existe, comme je l'ai dit, l'Association canadienne des affaires publiques qui est depuis trois ans environ très active, et qui publie un répertoire de ses membres.

Mme Crosbie: Trois ou quatre ans. Cela fonctionne, et les associations ainsi que les consultants comme nous-mêmes dialoguent. Jusqu'à maintenant il s'est essentiellement agi d'une structure verticale, et nous recherchons une solution qui réponde à vos préoccupations.

M. Stackhouse: Ce que vous avez fait m'encourage, mais je suis aussi impressionné par ce qui n'a pas été fait.

Mme Murray: Eh bien, si le Comité décidait de vouloir faire quelque chose comme ceci, c'est la raison pour laquelle nous avons recommandé qu'il y ait un membre ou deux du gouvernement. Une fois encore, la nature humaine est ainsi faite . . . Lorsque vous mettez quelque chose sur pied, vous commencez tout de suite à attirer les gens qui, jusqu'à ce qu'ils pensent que c'est la chose à faire, ou la chose à laquelle il faut adhérer, ne voudraient pas tout simplement pas en faire partie. Cependant, si le fait de ne pas en faire partie commence à leur nuire, vous les verrez commencer à bouger.

Diana, quels sont les exemples dont on nous a parlé, de cas fonctionnant très bien . . . ?

Mme Crosbie: Dans le domaine de la santé, vous avez les thérapeutes qui ont une association très professionnelle, et la Canadian Speech and Hearing Association. Cependant, notre problème, en tant que consultants dans ce domaine, est que la loi met la charrue avant les boeufs, et il nous revient de nous réunir, de former une association pour trouver et mettre en pratique le code de déontologie que nous vous avons présenté, ainsi que d'essayer au mieux de limiter les abus.

M. Stackhouse: Le problème est au niveau des boeufs.

Le président: Je m'excuse, monsieur Stackhouse, mais votre temps est épuisé.

M. McCuish: Merci, monsieur le président.

Je suis très heureux que nous ayez pu venir. rien qu'à vous voir, je peux vous dire que vous avez passé votre vie dans . . . des salles enfumées et votre succès ne peut être attribué qu'au fait que vous connaissez tout le gratin d'Ottawa.

Je suis quelque peu étonné de l'opinion de mon ami, M. Stackhouse. Je crois qu'à première vue votre succès tient au fait que vous vous présentez ici sans que l'on puisse en aucune façon vous considérer comme un lobbyiste. Vous êtes honnête, ouvert, et il en est de même de votre mémoire. Je vous en félicite.

M. Stackhouse et moi-même avons des opinions très différentes sur l'assise même de votre mémoire. Il se réfère, de façon quelque peu critique, à un catalyseur. je crois que ce document de travail a servi de catalyseur . . . et j'aimerais savoir ce que vous en pensez . . . en vous aidant à faire ce que vous aviez en tête depuis déjà longtemps. Vous admettez que votre petit groupe a besoin d'un code de déontologie qui soit solide. Il n'y a pas eu besoin . . .

[*Texte*]

I am surprised Mr. Stackhouse cannot see there would be an indifference to an approach of competitors to reach a standard by a simple act of legislation. I am not saying this is the answer, Mr. Chairman, but by a simple act of legislation it would be imperative for any professional lobbyist to be part of the association you described. I think that is a very healthy attitude.

What worries me is the conflict you are going to find among other people or organizations within the group you perceive. I am not a lawyer, and I hesitate to ask Mr. Boudria for his comment on this because he would charge me for answering, but as a practising lawyer and, clearly, a professional . . . I think the code of ethics under which lawyers operate would prohibit them from swearing to or agreeing to any other code. In fact, there would be a number of conflicts in the lawyers' code of ethics and the one you have proposed. Certainly, the benches would become involved.

It is not as easy as you make it out to be, but I do feel you are on the right track. I think this is the most refreshing brief I have seen to date. I commend you and I think I am going to use this as a format to my thoughts as we hear other witnesses. I thank you both.

• 1210

Ms Murray: Thank you, Mr. McCuish, for your kind remarks. We have worked with lawyers throughout this. In fact, on our code of conduct recomendations we worked with lawyers who are experts in voluntary self-regulation. We have worked with two law firms, so we have probably spent more time with lawyers on this than any other group in terms of how it could structurally work properly.

Mr. McCuish: Did the lawyers say lawyers can work within that framework?

Ms Murray: Yes, they did.

The Chairman: Thank you, Mr. McCuish.

Mr. Stackhouse: Mr. Chairman, Mr. McCuish missed the point of my question.

The Chairman: I will not comment. Mr. King.

Mr. Boudria: You are in the wrong profession.

Mr. King: I do want to commend you for coming. I think it is absolutely essential we get the whole spectrum of viewpoints on this subject and what you have provided us is extremely valuable. I appreciate it. I want to ask one central question. What incentive would there be to join a voluntary organization?

Ms Crosbie: It will enhance a lobbyist's reputation to be a member of the association. There is always the chance it will not, but any association must be a strong, well structured, well operated, and well publicized association to be effective and influential. They work together. It certainly enhances the reputation of anyone to belong to a well respected association.

[*Traduction*]

Je suis étonné que M. Stackhouse ne trouve pas qu'il y aurait une certaine indifférence vis-à-vis d'une approche de concurrents cherchant à établir une norme par une simple loi. Je ne dis pas que c'est là la réponse, M. Le président, mais par le truchement d'une simple loi tout lobbyiste professionnel serait obligé de faire partie de l'association dont vous parlez. Je pense que c'est une attitude très saine.

Ce qui m'inquiète, c'est le conflit qui va exister parmi les gens ou les organismes du groupe que vous envisagez. Je ne suis pas juriste, et j'hésite à demander à M. Boudria ce qu'il en pense car il me facturerait sa réponse, mais en tant que juriste et, disons-le, professionnel . . . je crois que le code de déontologie des avocats les empêcherait de se rallier à un autre code. En fait, il y aurait de nombreux conflits dans le code de déontologie des avocats et celui que vous proposez. Il est certain qu'il y aurait intervention du barreau.

La chose n'est pas aussi facile que vous le laissez croire, mais je crois que vous êtes sur la bonne voie. C'est, pour moi, le mémoire le plus réconfortant que j'aie vue jusqu'à maintenant. Je vous félicite et je vais m'en servir comme schéma de pensée lorsque nous entendrons les autres personnes. Je vous remercie tous deux.

Mme Murray: Merci, Monsieur McCuish, pour vos compliments. Nous avons travaillé cette question avec des juristes. En fait, nous avons préparé nos recommandations concernant le code de déontologie avec des juristes qui sont des experts en auto-réglementation volontaire. Nous avons fait affaire avec deux cabinets d'avocats, et nous avons probablement passé plus de temps avec eux que n'importe quel autre groupe sur la manière de bien faire fonctionner le système.

M. McCuish: Ces juristes vous ont-ils dit que les gens de leur catégorie pourraient travailler dans ce cadre?

Mme Murray: Oui, ils nous l'ont dit.

Le président: Merci, monsieur McCuish.

M. Stackhouse: monsieur le président, M. McCuish n'a pas répondu à ma question.

Le président: Je ne dirai rien. Monsieur King.

M. Boudria: Vous ne faites par partie de la bonne profession.

M. King: Je tiens à vous féliciter d'être venu. Je crois qu'il est absolument essentiel d'avoir une vue d'ensemble du sujet et les informations que vous nous avez fournies sont très intéressantes. J'en suis très satisfait. Je voudrais vous poser une question essentielle. Quel avantage y aurait-il à faire partie d'une organisation volontaire?

Mme Crosbie: Le fait d'être membre de l'association ne pourrait que renforcer la réputation du lobbyiste. Il y a toujours la possibilité que cela ne soit pas, mais une associatin doit être solide, bien structurées, bien administrée, et il faut qu'il en soit fait une bonne publicité si l'on veut qu'elle soit efficace et influente. Tout cela se tient. Chacun peut certaine-

[*Text*]

Mr. King: It is not anticipated that there would be a legislated basis for this organization?

Ms Crosbie: No.

Mr. King: It is strictly voluntary.

Ms Crosbie: May I just add that a voluntary association has and can have all the same dimensions to it, but it is not entrenched in legislation and it does not have the strictures you are dealing with in terms of definition. It does not exclude.

Mr. King: What disadvantage would somebody working outside the system have?

Ms Crosbie: I believe they would be at an enormous disadvantage, because the question of why they are not a member of this association would be there for all to see.

Ms Murray: Can you not live with this code? I think that would quickly become the case.

Mr. King: I think I would like to become one of your clients because, in your introduction you say:

> We understand the political system, how priorities are set, how decisions are made.

I have only been here six and a half years, so I have not learned that yet.

Ms Murray: It does not mean we do not get stymied or slowed down in the process.

Mr. King: I appreciate your coming before us for all the reasons Mr. McCuish and others have stated.

Ms Murray: Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. King. Before we go on a second round, I would like to ask a couple of questions myself. You have indicated that you do not want to reveal clients or fees. I want to ask about revealing another element.

Ms Murray: We could reveal fees, by the way, but I would certainly have to give you all the documentation of how I arrived at it. It is not really the dollar figures per se, but what it means when it is out of context.

The Chairman: Let me move into another area. You have read our evidence and you know one of the things which has been fairly impressed upon the committee is that a large part of your work and the work of other people in your profession is with the bureaucrats. Do you have any qualms about releasing who you deal with in the bureaucracy?

Ms Murray: No, none at all.

The Chairman: Would you have any qualms to keeping a registry of who you are talking with within the bureaucracy?

Ms Murray: No, we always say why we are called, even with them. It gets to be well known within the departments if we

[*Translation*]

ment voir sa réputation renforcée s'il fait partie d'une association hautement reconnue.

M. King: Est-il prévu que cette organisation soit basée sur une loi?

Mme Crosbie: Non.

M. King: C'est purement volontaire.

Mme Crosbie: Je voudrais simplement ajouter qu'une association volontaire a, et peut avoir, les mêmes caractéristiques, mais elle n'entre pas dans le cadre d'une loi et n'a pas les structures telles que vous les définissez. Il n'y a pas d'exclusion.

M. King: Quels inconvénients y aurait-il à ce que quelqu'un fonctionne en dehors du système?

Mme Crosbie: Je crois qu'il y aurait un très grand inconvénient, car tout le monde se poserait la question de savoir pourquoi ces personnes ne font pas partie de l'association.

Mme Murray: Ne pouvez-vous accepter ce code? Je pense que c'est ce qui arriverait rapidement.

M. King: Je crois que j'aimerais devenir l'un de vos clients car vous dites dans votre introductions:

> Nous savons comment fonctionne le système politique, de quelle façon sont fixées les priorités et de quelle manière sont prises les décisions.

Je ne suis ici que depuis six ans et demi et je ne le savais pas encore.

Mme Murray: Cela ne veut pas dire qu'aucun obstacle ne se présente à nous.

M. King: Je suis heureux que vous ayez pu vous présener ici, pour toutes les raisons qu'ont indiquées M. McCuish et les autres personnes.

Mme Murray: Merci.

Le président: Merci, M. King. Avant de poursuivre, j'aimerais moi-même poser quelques questions. Vous nous avez dit que vous ne voulez pas donner le nom de vos clients ni le montant de leurs factures. J'aimerais que vous nous indiquiez autre chose.

Mme Murray: Je pourrais vous dire ce qu'il leur en coûte, mais il faudrait que je vous donne toutes les informations sur la façon dont nous arrivons à ces montants. Ce n'est pas réellement une question de dollars, mais ce que cela veut dire hors contexte.

Le président: Parlons d'autre chose. Vous avez lu notre document et l'une des choses qui a particulièrement frappé le Comité est le fait qu'une grande partie de votre travail, ainsi que celui des autres membres de votre profession, consiste à traiter avec les bureaucrates. Auriez-vous des scrupules à nous dire de quoi vous leur parlez?

Mme Murray: Non, pas du tout.

Le président: Auriez-vous ds scrupules à tenir un répertoire des personnes à qui vous avez affaire?

Mme Murray: Non, nous disons toujours pour quelle raison nous intervenons, même dans leur cas. Les gens finissent par le

[*Texte*]

are working on any issue which involves three or four departments. We will even ask certain bureacrats to pull meetings together among themselves. So I do not think we would not have a problem. Diana.

Ms Crosbie: Do you mean on an informal basis or a legislative basis?

• 1215

The Chairman: Let me go a little further. You say in your brief there have been times when you have literally seen millions of dollars hanging on the balance. That can be in reference to changes to regulations or to laws themselves.

Ms Murray: When we say millions of dollars at stake, it could be anything. It could be a lot of jobs at stake, a particular way a company does business.

The Chairman: I understand that. Would I be correct in saying that before a regulation or before a law is put in place you do much of your work at the draft stage?

Ms Murray: Usually when it is a public draft . . . obviously when it is a public discussion paper, a public draft or, say, a bill at first reading; obviously never anything that has not been released, because—

The Chairman: Let us say you hear a rumour; you hear a rumour of a regulatory change coming. Do you not try to track that down, and if that regulation—

Ms Murray: Sure. If we hear a rumour, we would call and we would say, we understand you may be looking at this, could you give us a timetable; if it is happening, we would like to come and see and have some input. Sure, if it were a rumour such that we felt if we reacted we might in fact have waited too late . . .

The Chairman: So quite often by the time I vote on legislation or I deal with it in the Standing Committee on Regulations and Other Statutory Instruments your work will already have been accomplished.

Ms Murray: Not really. We usually have to be involved right through the process.

Most of the input we would have would be at a public draft discussion or first reading of a bill. But say there is a white paper or anything else—for example, the white paper on financial institutions came up—we would often encourage people to get involved at that stage.

No, because it changes so much that we could never be finished at a preliminary stage. If we were properly following through—

The Chairman: Did you or anybody in your firm approach the Department of Consumer and Corporate Affairs in an attempt to influence this document before it came to the committee?

[*Traduction*]

savoir très bien dans les ministères, lorsque nous traitons d'une question qui implique trois ou quatre ministères. Nous demandons même à certains fonctionnaires d'organiser des réunions entre eux. Je ne pense que nous aurions des problèmes. Diana.

Mme Crosbie: Voulez-vous dire de façon informelle ou officielle?

Le président: Je vais aller un peu plus loin. Vous dites dans votre mémoire que vous avez littéralement vu des millions de dollars en jeu. Cela peut se rapporter à la modification de règlements ou de lois.

Mme Murray: Lorsque nous parlons de millions de dollars, il pourrait s'agir de n'importe quoi. Il pourrait s'agir d'un bon nombre d'emplois, de la façon particulière de fonctionner d'une entreprise.

Le président: Je comprends cela. Pourrais-je dire qu'avant qu'un règlement ou qu'une loi ne soit adopté, la plus grande partie de votre travail se fait à l'état d'ébauche?

Mme Murray: En général, lorsqu'il s'agit d'une ébauche, d'un document de travail public ou, disons, d'un projet de loi en première lecture; il est évident qu'il ne s'agit jamais de quelque chose qui n'a pas été communiqué, car . . .

Le président: Disons que vous entendez une rumeur; vous entendez dire qu'un règlement va être modifié. N'essayez-vous pas d'en savoir plus, et si ce règlement . . .

Mme Murray: Certainement. Si nous entendons dire quelque chose, nous intervenons et nous disons à ces personnes que nous savons de quoi elles sont peut-être en train de s'occuper, et nous leur demandons si elles ont un calendrier qu'elles pourraient nous communiquer; si cela arrivait, nous aimerions pouvoir apporter notre participation. Il est certain que s'il s'agit d'une rumeur telle que nous sentions qu'il serait trop tard de réagir . . .

Le président: Bien souvent, vous aurez terminé votre travail avant que je vote une loi, que j'en parle au Comité permanent des réglementations et autres instruments statutaires.

Mme Murray: Pas vraiment. Nous participons généralement au processus complet.

La plus grande partie de nos interventions se passent au niveau de la première discussion publique ou de la première lecture d'un projet de loi. Disons, par exemple, qu'un livre blanc ou un autre document . . . par exemple, disons le livre blanc sur les institutions financières - nous recommanderions souvent aux gens de s'impliquer à ce niveau.

Non, car les choses changent tellement que nous ne pourrions finir à l'étape préliminaire. Si nous faisons le suivi de façon appropriée . . .

Le président: Avez-vous, vous-même ou quelqu'un de chez vous, contacté le ministère de la Consommation et des Corporations dans le but d'orienter ce document avant qu'il n'arrive au Comité?

[*Text*]

Ms Murray: No, we did not. But this would not at all . . . Not at all. We have talked to the Minister's office since it came out, but we have never had any input into it at all.

The Chairman: I want to thank the group from S.A. Murray. You have done an excellent job. Your brief, as I can tell from the questioning you got today, is much more aggressive than normal, because you have put forward a proposal that I think the members wanted at least to look at and consider and be a little tough with you on to make sure they have it sorted out in their own minds. So I appreciate your coming. I know the other members do. We thank you for your time and wish you well.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Mme Murray: Non, pas du tout. Mais cela . . . Pas du tout. Nous avons parlé à des gens du bureau du ministre depuis que le document est sorti, mais nous n'y avons pas du tout participé.

Le président: Je tiens à remercier le groupe de S.A. Murray. Vous avez fait un excellent travail. Votre mémoire, si j'en juge par les questions qui vous ont été posées aujourd'hui, est bien plus musclé que la plupart des autres, car vous présentez une proposition que les membres du Comité désiraient étudier, tout comme ils voulaient vous cuisiner quelque peu afin de s'assurer que tout était clair dans leur esprit. Je vous remercie de vous être présentés ici. Je sais que les autres membres du Comité pensent comme moi. Nous vous remercions du temps que vous nous avez consacré. Bonne chance.

La séance est levée.

AFTERNOON SITTING

• 1525

The Chairman: Ladies and gentlemen, I call the meeting to order. We are a little shy of people right now. But we do not want to keep our witnesses any longer than we have already.

Mr. Stackhouse: Mr. Chairman, on a point of order. Are we able to do any business of the committee?

The Chairman: In terms of a motion or anything, no. We do not have sufficient members here. We need to have four. We could do it, once there is another member.

Mr. Stackhouse: If the Chair would regonize me then, I would be grateful.

The Chairman: Okay. We have with us, Mr. Thom, who is the President of Thom, Malcolm and Associates. Mr. Thom, if you would like to proceed, we would be happy to entertain your comments and then ask a few questions.

• 1530

Mr. Donald C. Thom (President, Thom, Malcolm and Associates): Thank you, Mr. Chairman. I have a prepared statement which is quite brief, but you are pressed for time. If the committee wishes, maybe we could just take it as read, for the purposes of the record, and I could speak to three or four of the key points.

The Chairman: Why not do that? We have your brief and I am sure most of the members of the committee will have read it. So if you want to highlight it, we would be happy for you to do so.

Mr. Thom: Quickly, one, two and three. One, if you can find a way of legislating influence peddlars out of existence, my company would welcome it.

Two, I see no reason why the names of clients should not be revealed if there is an appropriate set of rules providing an appropriate context for that.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Mesdames, messieurs, la séance est ouverte. Il nous manque quelques personnes pour le moment. Nous ne voudrions toutefois pas retenir davantage nos témoins.

M. Stackhouse: monsieur le président, j'invoque le règlement. Sommes-nous en droit de poursuivre les travaux du Comité?

Le président: Pour ce qui est des motions, non. Nous n'avons pas suffisamment de membres. Il nous en faut quatre pour les adopter. Donc, il nous manque une personne.

M. Stackhouse: Dans ce cas là, je saurais gré au président de m'accorder la parole.

Le président: D'accord. Nous accueillons aujourd'hui M. Thom, président de *Thom, Malcolm and Associates*. M. Thom, si vous voulez bien commencer, nous entendrons vos commentaires avant de vous poser des questions.

M. Donald C. Thom (Président, Thom, Malcolm and Associates): Merci, M. Le président. J'ai préparé un mémoire assez bref, mais je sais que vous êtes pressés par le temps. Si vous le voulez, nous pourrions considérer que vous l'avez lu, et je pourrais traiter des trois ou quatre points principaux.

Le président: Pourquoi pas? Nous avons votre mémoire et je suis sûr que la plupart des membres du Comité l'ont lu. Si donc vous voulez en souligner les points principaux, cela sera très bien.

M. Thom: Rapidement . . . Un, deux et trois. Un, si vous pouviez édicter une loi qui mette hors de circuit les magouilleurs, mon entreprise en serait très heureuse.

Deux, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas révéler le nom de nos clients si nous pouvons avoir des règlements appropriés qui nous fournissent un contexte tout aussi approprié.

[*Texte*]

Three, I would not mind making a fee schedule available. For the interest of the committee, for the most experienced members of my firm working on problems which are demanding of that kind of experience, the fee is between $150 and $200 an hour. For consultants who have a more narrow background, or for a problem which is less demanding, that will range downward to something in the order of $75 an hour. I suppose, like any legal firm, that is what one then uses.

Pricing your services to an individual client is rather more complex. It depends on whether they are retaining you for an extended period of time, whether it is a short-term project, whether it is a project which is routine in nature, etc. So that the details of pricing of individual contracts is rather more complex. Quite frankly, I am not sure what the point of those kinds of detailed disclosures would be, because it seems to me that the central problem as it concerns lobbying and lobbyists is the identification of who are the players on the playing field.

Indeed, I think that is a useful criteria in trying to cut one's way through the complexities of deciding who it is that should be considered a lobbyist. The fact of the matter is that if you have a vice-president of government relations for a large corporation go to a Member of Parliament or go to an official or go to a Minister, he is identified with that corporation. That is true if he belongs to an association like the Canadian National Institute for the Blind, or the Canadian Manufacturers' Association. I mean, you understand who it is coming from.

The difficulty with paid consultants is that they have several clients, if they are reasonably successful in any case. You are never quite sure of who he is representing. Even if he tells you that he is representing one outfit, you are never quite sure what the relationships of that client may be or those questions may be with other clients. And I think that the people being approached by lobbyists, Ministers, MPs, officials, all have a right to know that. Indeed, I think that the other clients of the lobbyist have a right to know that. And that would be greatly facilitated by some sort of registration process.

I think then that there should be registration of people approaching that class, Ministers, MPs, officials, whoever they work for. There are certain firms, like mine, who are quite prepared to call themselves lobbyists, just as I was quite prepared for my 25 years in the civil service to call myself a bureaucrat. There are some law firms who do lobbying. The criteria that I think you might usefully consider is, are those individuals approaching public servants of all classes, all kinds, representing a third party?

• 1535

I do not know if I want to go into more detail on that, but I suggest that as a criteria to cut through all the stuff about whether this or that person is a lobbyist or not. In the first half of my written statement you will find that I have raised those sorts of issues, but I think every witness before this committee,

[*Traduction*]

Trois, je ne vois pas pourquoi je ne pourrais pas faire connaître mes tarifs. Le Comité sera intéressé de savoir que nous réclamons pour la participation des membres les plus expérimentés de mon entreprise qui travaillent sur des problèmes qui nécessitent ce genre d'expérience entre 150 et 200$ par heure. Pour les consultants qui n'ont pas cette même expérience, ou dans le cas de problèmes moins exigeants, cela peut être de l'ordre de 75$ par heure. Je crois que ce sont les chiffres qu'utilisent tous les autres cabinets d'avocats.

Il est plus difficile d'établir un prix pour les services rendus à un particulier. Cela dépend du temps que vous allez devoir lui consacrer. S'agit-il d'un projet à court terme? S'agit-il d'un projet de nature routinière? etc. Il est donc plus difficile d'établir le coût des contrats avec des particuliers. Bien franchement, je ne suis pas certain de ce que cela pourrait donner que de révéler ce genre d'information, car il me semble que l'important en ce qui concerne le lobbying et les lobbyistes est de savoir qui sont les joueurs sur le terrain.

En fait, je crois qu'il serait intéressant d'essayer de résoudre le problème plutôt complexe consistant à décider de ceux qui doivent être considérés comme des lobbyistes. Le problème est que si un vice-président des relations avec le gouvernement d'une grosse entreprise va trouver un député, un fonctionnaire ou un ministre, il est assimilé à l'entreprise. C'est vrai s'il est membre d'une association comme l'Institut national canadien des aveugles, ou l'Association canadienne des manufacturiers. Je veux dire par là que l'on sait d'où cela vient.

Le problème qui se pose avec les consultants payés est qu'ils ont plusieurs clients dans la mesure où ils ont suffisamment de succès. vous ne savez jamais très bien qui ils représentent. Même s'ils vous disent qu'ils parlent au nom de quelqu'un, vous ne savez jamais vraiment quels sont les rapport qu'ils ont avec ce client ou si le problème se situe au niveau d'autres clients. Je crois que les personnes que contactent les lobbyistes, c'est-à-dire les ministres, les députés, les fonctionnaires, ont le droit de le savoir. En fait, je pense que les autres clients du lobbyiste ont le droit de le savoir. Un système d'enregistrement faciliterait de beaucoup cette question.

Je crois donc qu'il faudrait pouvoir enregistrer les personnes qui contactent les gens de ce niveau, les ministres, les députés, les fonctionnaires, quelle que soit la personne pour qui elles travaillent. Certaines entreprises comme la mienne sont prêtes à se faire appeler lobbyistes, tout comme je ne voyais pas d'inconvénient à me faire appeler bureaucrate pendant les 25 ans que j'ai passés dans la Fonction publique. Certains cabinets d'avocats font du lobbying. Le critère qu'il pourrait être intéressant de prendre en compte est le fait de savoir si ces personnes qui contactent des fonctionnaires de tous niveaux, de toutes catégories, représentent une tierce partie.

Je ne vous en dis pas plus, les détails, mais c'est ce que je vous propose pour décider qui est lobbyiste et qui ne l'est pas. Dans la première moitié de mon mémoire je traite de ces questions, lesquelles ont d'ailleurs été soulevées par toutes les personnes qui ont témoigné devant vous et sont traitées dans le

[*Text*]

the white paper and a variety of others have all gone through that. I am suggesting that as a technique for you to go to the core of the problem.

We listened to a presentation this morning which was suggesting a voluntary association. I agree with the vast bulk of that submission. I am dubious about a voluntary association. At the same time, I am experienced enough to be wary of a complex legislated process. As a model for you to consider I would perhaps suggest the bar associations, which are mandated through legislation, granted that legislation is provincial. You get a licence to practice by becoming a member of the bar, but then the bar association itself has a degree of self-regulation. That is a technique for avoiding the complexities of a bureaucratic process.

My final comment is on the question of buying access. This is an issue which is floating around in the background in many submissions, etc. In my experience as both a civil servant and a lobbyist with the vast number of problems that arise in dealing with the government, the number of instances in which access to a Minister is useful is miniscule. If the problem is of a kind in which a Minister can make a useful input, by and large the Minister is going to want to see you. You do not have to buy access.

My advice to clients in that situation is to write a letter to the Minister themselves. I will help you set out your problem in a way in which I believe it can be most fruitfully dealt with. If you are unable to get a meeting with the Minister under those circumstances, go and see your Member of Parliament because he is your best lobbyist available for that kind of situation and he comes for free. He is paid by the taxpayers of Canada to do that for you. He is specifically prohibited from charging you for the access. To the extent that there are people in Canada who do not understand that, then it is a question of education. It is a process of education to which this committee can make a very important contribution.

I am certainly not going to charge a client to make a telephone call to a Minister's office for an appointment. Firstly, I am not at all sure that would be ethnical and secondly, I am not sure it would be productive. Every citizen of Canada has access; why pay for it?

In some instances, as Susan said this morning, people ask for access to Ministers because they do not understand that Ministers most often are courts of last resort. If you go to them to start with, you use up your options. Sometimes they go to Ministers because they really want to have a meeting with the Minister so they can go back home and that when they were up in Ottawa they sat down with the Minister of Finance or whoever. What they are buying is not access, it is ego massage.

With that, I would be happy to answer any questions you may have.

The Chairman: Thank you, Mr. Thom. Mr. Boudria.

Mr. Boudria: Thank you, Mr. Chairman. I suppose it will not come to any surprise to you that you are the first presenter since the very beginnig who has supported or advocated a system of registration for lobbyists.

[*Translation*]

Livre blanc et plusieurs autres documents. Je vous propose donc cette technique pour aller droit au coeur du problème.

Ce matin, quelqu'un a proposé de créer une association volontaire. Je suis d'accord avec cette proposition presque sans réserve; j'ai des doutes quant à la formule de l'association volontaire. En même temps, j'ai assez d'expérience pour me méfier d'une mesure légale complexe. Je vous proposerais de prendre comme modèle les barreaux, qui sont régis par une législation—provinciale, il est vrai. Vous obtenez une licence vous permettant d'exercer votre activité en tant que membre du barreau, et l'association elle-même exerce une certaine auto-réglementation. C'est un moyen d'éviter les complexités du processus bureaucratique.

Je terminerai en parlant de la question d'achat d'accès. C'est une question sous-entendue dans le cas de nombreuses soumissions, etc. Je sais d'expérience, tant comme fonctionnaire que comme lobbyiste, que l'on rencontre tellement de problèmes en traitant avec le gouvernement qu'il est très rarement intéressant d'avoir accès à un ministre. Si le problème est tel que l'intervention d'un ministre peut être utile, il voudra vous voir; cet entretien, donc, vous l'obtenez sans bourse délier.

Je conseille aux clients, dans ces cas-là, d'écrire une lettre au Ministre. Je vous aiderai à exposer votre cas de la façon qui me semble la plus profitable. Si vous ne pouvez pas obtenir de rendez-vous avec le Ministre dans ces conditions, voyez votre député car c'est le meilleur lobbyiste dont vous puissiez disposer et son intervention est gratuite; en effet, interdiction lui est faite de la monnayer. Il est payé par les contribuables pour faire cela pour vous. Dans la mesure où il y a des gens au Canada qui ne le comprennent pas, c'est alors une question d'éducation. C'est là une prise de concience que le Comité peut favoriser de façon très utile.

Je ne ferais certainement pas payer à un client un coup de téléphone au cabinet du Ministre pour lui demander rendez-vous. Tout d'abord, je ne suis pas certain que cela soit très moral, mais en plus je doute que cela réussisse. Tout citoyen canadien a ce droit d'accès, alors pourquoi devrait-il payer?

Dans certains cas, comme Susan le disait ce matin, les gens recherchent un contact avec des ministres car ils ne comprennent pas que le plus souvent ces derniers sont votre dernière ressource. Si vous allez d'abord les voir, vous perdez vos autres possibilités. Parfois les gens vont voir les ministres afin de pouvoir rentrer chez eux et dire qu'ils ont rencontré le ministre des Finances ou un autre ministre. Ce n'est donc pas un contact qu'ils recherchent mais une occasion de pouvoir briller.

Maintenant, je serais très heureux de répondre à vos questions.

Le président: Merci, monsieur Thom. Monsieur Boudria.

M. Boudria: Merci, monsieur le président. Je suppose que vous ne serez pas surpris de savoir que vous êtes le premier intervenant depuis le tout début à appuyer l'adoption d'un système d'enregistrement des lobbyistes.

[*Texte*]

We have listened to several people tell us why it was unnecessary, undesirable, that it would curtail their rights as citizens and all those other fine things, some of which I forget. I find it interesting to see that you are advocating the opposite.

• 1540

We have a written brief also, which supports your position. In my view it is an excellent brief done by Dominique Boivin, is a very famous Quebec lobbyist who has written several texts on the issue. He makes some recommendations which I would like to read to you.

Je vous présente quelques-unes des recommandations de M. Boivin:

Que le Comité parlementaire permanent des élections, privilèges et procédure recommande que le Parlement et le gouvernement du Canada rejettent la voie législative comme étant le moyen opposé à la reconnaissance et à l'épanouissement du lobbying.

En d'autres mots, il recommande qu'on rejette ce qu'on avait dit dans le passé, à savoir qu'enregistrer les lobbyistes serait mal mais souhaitable.

Deuxième recommandation:

Que le Parlement du Canada mette sur pied un comité parlementaire permanent dont les tâches seraient les suivantes:

1. d'étudier la mise sur pied, dans des délais immédiats, de mesures favorisant l'enregistrement des lobbyistes;

2. d'émettre les premières directives pour permettre l'intégration de la pratique du lobbying en conformité avec l'éthique fondamentale de l'institution parlementaire, dont l'émission d'un laissez-passer;

3. d'évaluer les diverses manières d'en arriver à une solution qui satisfasse les besoins minima des lobbyistes, des groupes représentatifs des diverses et riches facettes de la société canadienne;

4. de mettre en place les mesures nécessaires à favoriser la collaboration des membres et des services du Parlement et des serviteurs de l'État avec les lobbyistes;

5. de s'adjoindre pour ce faire les compétences qu'il jugera opportunes.

M. Boivin ajoute qu'il faut une intégration assez lente vers ce processus. En d'autres mots, il faut commencer avec un système peu élaboré et développer par la suite ce système pour le rendre plus complet, afin qu'il soit réalisable, afin que les lobbyistes puissent s'y habituer et que nous, les parlementaires, puissions l'ajuster de façon à ce qu'il ne soit pas trop encombrant et qu'il puisse satisfaire aux objectifs voulus.

Que pensez-vous de ces recommandations de M. Boivin? En général, est-ce ce que vous préconisez vous-même?

Mr. Thom: I think I agree with the general thrust of those recommendations. The question is whether there should be a specific standing committee of the House to look into that

[*Traduction*]

Nous avons entendu plusieurs personnes nous dire pourquoi elles considéraient que cela n'était ni nécessaire ni souhaitable, prétendre que ce système nuirait à leurs droits de citoyens, et avancer d'autres arguments de ce genre, dont j'ai oublié certains. Je trouve intéressant que vous défendiez le point adverse.

Nous avons aussi un mémoire écrit qui va dans votre sens. C'est, je crois, un excellent document préparé par Dominique Boivin, lobbyiste bien connu du Québec qui a rédigé divers textes sur la question. Il présente des recommandations que j'aimerais vous lire.

Here are a few of Mr. Boivin's recommendations:

That the House committee on Procedures, Privileges and Elections recommend that the Parliament and the Government of Canada reject the legislative way as being the opposite means to recognizing and developing lobbying.

In other words, it recommends we forget what was said in the past, that is, that registering lobbyists would be wrong but preferable.

Second recommendation:

That the Parliament of Canada set up a standing committee with the following mandate:

1. to study the adoption of immediate measures for the registration of lobbyists;

2. to produce the first guidelines allowing the integration of the practice of lobbying in accordance with the basic ethic of the parliamentary institution, including the issuance of a pass;

3. to assess the various ways of reaching a solution that meets the basic needs of lobbyists, groups representative of rich and varied aspects of the Canadian community;

4. to implement the necessary measures for enhancing collaboration of MPs, parliamentary services and civil servants with lobbyists;

5. to enlist whatever skilled assistance it may require.

Mr. Boivin adds there should be rather slow integration during this process. In other words, we should start with a rather simple system, then develop and refine it so that it can be implemented and lobbyists can get used to it even as we in the House of Commons work the kinks out of it so that it meets the objectives.

What do you think of those recommendations from Mr. Boivin? Generally speaking, is that what you would put forward?

M. Thom: Je suis d'accord avec l'ensemble de ces recommandations. La question est de savoir si un comité permanent de la Chambre devrait s'occuper de cette question. Je n'ai pas

[*Text*]

issue. It is a complex issue and I need not tell you that. How you would staff to work your way through the complexities of drafting that kind of legislation is not something at which I am expert. Whether you would want to do that or whether you would want to refer it to the Minister of Consumer and Corporate Affairs, is an issue which this committee would have to address.

The thrust of the points I have made, is I think, consistent with his desire to start with as simple a system as is possible; at the same time I think it has to be realistic. That is why I am suggesting a simple as possible criteria for who is a lobbiest and should be registered and why I am suggesting that a voluntary association of lobbyists may be naive. A legislated association, which is self-regulated like the Bar Association, might be a way of achieving the advantages and yet avoid the complexities of a more bureaucratic system. But in general, I agree with the thrust of those recommendations.

• 1545

M. Boudria: Je vous lis deux autres de ses recommandations:

Que le nom des lobbyistes soit enregistré et figure dans *La Gazette du Canada*.

Que tout comportement allant à l'encontre de cette directive soit référé aux sanctions prévues au Règlement du Parlement.

Si je comprends bien cette recommandation, cela pourrait devenir matière à discussion pour le Comité des élections, des privilèges et de la procédure.

Avez-vous des commentaires?

Mr. Thom: The difficulty with gazetting them is nobody reads *The Canada Gazette*, partly because it is inaccessible, generally speaking. I would like to see some publicly more accessible forum of registration. It is something you would have to do, often on a weekly basis, maybe even on a daily basis. I would like to see some system where there is an authority somewhere that I can phone up and say, as of today I have a contract with XYZ, and that is put on a computer somewhere. In general, when lobbyists came to me as a civil servant, they do not drop out a blue sky, you know who those people are. Occasionally there will be a question, and as a civil servant I would like to have had a telephone number to phone up and say, some guy here is asking me for an appointment, who does he represent? I find gazetting that kind of information a little cumbersome.

Mr. Boudria: I gather you do not object to the registration in *The Canada Gazette*, but you think it is imcomplete; that we have to have as well another more accessible way of getting hold of the information. Is that the thrust of it?

Mr. Thom: Absolutely.

Mr. Boudria: Thank you. Thank you, Mr. Chairman. Unfortunately, I will have to leave, as well as the chairman. That is probably one of the reasons I am briefer than usual.

[*Translation*]

besoin de vous dire qu'il s'agit d'un problème complexe. Je ne sais pas de quelle façon vous pouvez vous arranger pour faire face aux complexités de la rédaction de ce texte de loi. Le Comité devra s'occuper de savoir si vous procédez de la sorte ou si vous vous adressez au ministre de la Consommation et des Corporations.

Mes commentaires sont, je crois, en rapport avec votre désir de mettre sur pied un système aussi simple que possible; il faut cependant qu'il soit réaliste. C'est la raison pour laquelle je propose d'adopter un critère aussi simple que possible pour décider de savoir qui est lobbyiste et qui devrait être enregistré et c'est pour cela que je pense qu'une association volontaire de lobbyistes a un côté irréaliste. Une association soumise à une loi, qui serait auto-réglementée comme l'Association du barreau, pourrait permettre de trouver des avantages en évitant la complexité d'un système plus bureaucratique. D'une façon générale, je suis d'accord avec ces recommandations.

Mr. Boudria: I read you two more of his recommendations.

That the names of lobbyists be registered and be in the *Canada Gazette*.

That any behaviour opposed to this guideline be Parliament.

If I understand this recommendation correctly, this could be a subject of discussion for the Committee on Elections, Privileges and Procedures.

Do you have any comments?

M. Thom: Le problème de le faire paraître dans la Gazette est que personne ne lit la *Gazette du Canada*, en partie parce qu'elle est plutôt inaccessible. Je souhaiterais avoir un système d'enregistrement plus facile d'accès. C'est ce que vous devriez faire, souvent sur une base hebdomadaire, mais parfois quotidienne. Je souhaiterais que l'on ait un système dans lequel il y aurait un responsable auquel nous pourrions téléphoner et à qui nous pourrions dire ce que nous avons aujourd'hui avec XYZ, et que cela soit enregistré sur ordinateur. En général, lorsque des lobbyistes me contactaient alors que j'étais fonctionnaire, je savais à qui j'avais affaire, car ils ne tombaient pas du ciel. Il pourrait arriver qu'en tant que fonctionnaire je souhaite savoir à qui m'adresser pour dire que quelqu'un me demande un rendez-vous et que j'aimerais savoir qui il représente. Je trouve que la parution de ces informations dans La Gazette serait quelque peu embarassante.

M. Boudria: Je pense que vous n'êtes pas opposé à cette inscription dans *La Gazette du Canada*, mais vous trouvez ce système quelque peu incomplet; nous devrions avoir un moyen plus facile d'obtenir ces informations. Est-ce bien cela?

M. Thom: Tout à fait.

M. Boudria: Merci. Merci, monsieur le président. Malheureusement, je dois partir, de même que Le président. C'est probablement la raison pour laquelle je suis plus bref que d'habitude.

[*Texte*]

The Vice-Chairman: Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: Thank you, Mr. Chairman. I read the presentation, and I want to say it is refreshing that we finally have a witness who calls a spade a spade and not a shovel.

You find no problem and you can live with registration of lobbyists and the disclosure of clients? Let us take it along a step. Would you also agree that the amounts of money used in that lobbying process for that particular client for that particular objective should also be declared?

• 1550

Mr. Thom: Offhand I would have difficulty with that. As I said, I do not object to filing a schedule of fees. I guess my difficulties with that are partly in the sense that I do not think it goes to the problem of identifying who the players are, to use that expression, and partly that like all businessmen I am in a competitive situation and I would just as soon not publicly advertise what my fees are in a specific situation, and partly the difficulty is simply the complexity of the process. Lawyers are not under any kind of legislative requirement to reveal what they charge individual clients. I was going to say "nor any other professionals", but obviously that is wrong in the case of doctors.

Mr. Rodriguez: Why would you feel that would put any kind of onerous burden on Canadian lobbyists when American lobbyists . . . It was very interesting and very informative for me to find out through the Washington registration process that Michael Deaver, for example, was on a contract to Saudi Arabia for $500,000, that he was on a contract to South Korea for $350,000 U.S., and that in fact Canada paid him $108,000 U.S. What is it that is so different about the way Canadian lobbyists operate? In fact, in terms of what you have said the American lobbyists, in a much, much more competitive situation, declare all that information as normal.

Mr. Thom: When you put it that way, clearly if those are the rules of the game in Canada then I will live with them.

Mr. Rodriguez: Good.

Mr. Thom: Clearly, if I was earning those kinds of fees then I would be glad to publicize it. I am not earning those kinds of fees. There are situations in which, in order to attract a particular client for reasons of prestige or any other kind of competitive advantage, I may shade my fees. I would just as soon, quite frankly, personally prefer not to tell my competitors I am shading my fees.

Mr. Rodriguez: I would not see how that is different from the way you would operate if you were in Washington. You would have to declare those fees.

The amounts of money spent by the lobbyist as he or she pursues the objective for the client is to me becoming more important in terms of how they throw the money around. Let me give you some examples around this—

Mr. Thom: That is perhaps a more relevant issue.

Mr. Rodriguez: I am coming around to the position that that may be more important. Around this place, for example, we

[*Traduction*]

Le vice-président: Monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Merci, monsieur le président. J'ai lu le mémoire et je tiens à dire qu'il est agréable de voir un témoin appeler un chat un chat.

Vous ne voyez pas d'inconvénient à enregistrer les lobbyistes et à faire connaître leurs clients? Procédons par ordre. Pensez-vos que l'on pourrait aussi indiquer les montants d'argent impliqués dans ce processus de lobbying pour ce client donné et cet objectif donné&?

M. Thom: À première vue, cela me gênerait. Comme je l'ai dit, je n'ai pas d'objection à indiquer un tarif. Les difficultés que j'entrevois ne relèvent pas du problème de l'identification des joueurs, pour utiliser cette expression, mais qu'en partie, en tant qu'homme d'affaires, je me trouve dans une position de concurrence et je n'aimerais pas publier au départ mes tarifs dans un cas donné, et il y a aussi le fait de la complexité du processus. Les avocats ne sont aucunement obligés de par la loi de révéler leurs tarifs dans le cas de particuliers. J'allais dire 'pas plus que tout autre membre d'une profession libérale', mais il est évident que cela n'est pas vrai dans le cas des médecins.

M. Rodriguez: Pourquoi pensez-vous que cela pourrait imposer un fardeau onéreux aux lobbyistes canadiens alors que les lobbyistes américains . . . j'ai trouvé très intéressant et très instructif de découvrir grâce au système d'enregistrement de Washington que Michael Deaver, par exemple, avait un contrat de 500,000$ pour l'Arabie Séoudite, un autre de 350.00$ américains pour la Corée du Sud, et qu'en fait le Canada lui a versé 108 000$ américains. Qu'y a-t-il de si différent dans le comportement des lobbyistes canadiens? En fait, comme vous l'avez dit, les lobbyistes américains qui se trouvent dans une situation beaucoup plus concurrentielle considèrent toutes ces informations comme étant normales.

M. Thom: Dit de cette façon, si ce sont les règles du jeu au Canada, je peux m'en satisfaire.

M. Rodriguez: Bien.

M. Thom: Il est certain que si je gagnais ces sommes, je serais heureux de les faire connaître. Je ne touche pas des montants pareils. Il arrive qu'afin d'attirer un client donné pour des raisons de prestige ou des avantages d'un autre ordre, je peux baisser mes tarifs. Je préférerais bien franchement ne pas le faire savoir à mes concurrents.

M. Rodriguez: Je ne vois pas comment cela diffère de la façon dont vous fonctionneriez si vous étiez à Washington. Vous devriez déclarer ces honoraires.

Je me préoccupe plus des montants d'argent que le lobbyiste dépense dans la poursuite de son objectif à l'intention du client si l'on considère la façon dont l'argent est distribué. Je vais vous donner quelques exemples.

M. Thom: C'est peut-être là une question qui s'impose.

M. Rodriguez: Je finis par penser que c'est peut-être plus important. Nous avons par ici, par exemple, un tas de . . . je me

[*Text*]

have a lot of . . . Well, I recall bumping into, quite accidentally . . . CP Air put on a great big feast in the West Block, Room 200. They laid on the booze and the hors-d'oeuvres. It seemed that only Conservative members were invited, but this Conservative—I have the odd Conservative friend—took me along to this thing. The booze was free and the hors-d'oeuvres were free. Now, somebody is paying for that.

Mr. Thom: Mr. Rodriguez, I hope that you cannot be bought for that.

Mr. Rodriguez: No. That is not the point. I cannot be bought for that. But I say it is important that constituents, the people who elect Members of Parliament—

Mr. Thom: Want to know about it.

Mr. Rodriguez: —know how much is being spent on that activity. They know that their member cannot be bought, but I think they have a right to know all the details.

• 1555

Mr. Thom: That is an interesting question which I really have not addressed. I do not entertain like that. I have advised clients in some circumstances that they should undertake programs of institutional financing which might include briefings to groups of parliamentarians at breakfast, that sort of thing. That is really a form of institutional advertising if you will. It would not concern me to file a statement because I do not spend those things. Whether CP Air would have difficulties with the notion that they should file a statement of expenses when they throw a party for Members of Parliament is something you will have to ask CP Air.

Mr. Rodriguez: I guess when you get into the big bucks you have to be open-handed and I think it is important. I want to ask you about the foreign governments. They use lobbyists. We have used Michael Deaver in Washington and I presume foreign governments lobby here on Parliament Hill. It seems to me that they too should be declared if they are clients. Would you agree?

Mr. Thom: All foreign governments with ambassadors accredited to Canada act as lobbyists, if you interpret lobbying as being a matter of persuasion, as I do. Ambassadors are here, like corporate vice-presidents of government relations. They gather information. They disseminate information about their countries. We have retained an adviser in Washington. I suppose the question at issue is whether he limited himself to advising the ambassador who is our legal lobbyist or full-time lobbyist or whether he also represented Canada with the American administration. I do not know the facts of that and I guess that is what the Congressional committee is now trying to get at.

The Vice-Chairman: Thank you. Your time is up, Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: But I have ten minutes.

[*Translation*]

rappelle avoir rencontré accidentellement . . . CP Air a organisé une grande fête dans l'édifice ouest, salle 200. Il y avait là de quoi boire et de quoi manger. Il semble que seuls les Conservateurs étaient invités, et c'est un ami conservateur qui m'y a invité. Les boissons étaient gratuites, de même que les hors-d'oeuvre, bien qu'il ait fallu que quelqu'un paye tout cela.

M. Thom: Monsieur Rodriguez, je ne pense pas que l'on puisse vous acheter de cette façon.

M. Rodriguez: Non. Là n'est pas la question, ce n'est pas de cette façon-là que l'on m'aura. Mais je crois qu'il est important que les commettants, les gens qui élisent les députés . . .

M. Thom: Soient au courant.

M. Rodriguez: Sachent ce que coût une telle manifestation. Ils savent que leurs représentants ne peuvent pas être achetés, mais je crois qu'ils ont le droit de connaître tous les détails.

M. Thom: C'est là une question intéressante dont je n'ai pas vraiment traité. Je n'invite personne de la sorte, et j'ai avisé mes clients en certaines circonstances qu'il serait bon d'organiser des discussions sur le financement des institutions pouvant comporter des exposés présentés à des groupes de parlementaires à l'occasion d'un petit déjeuner ou de quelque chose de ce genre. C'est en fait une sorte de publicité institutionnelle, si vous voulez. Je ne me préoccuperais pas d'en tenir compte car je ne fais pas de dépenses de ce genre. Si CP Air se pose des problèmes quant à faire état de dépenses à l'ocasion d'une réception de députés, c'est à cette entreprise que vous devriez poser la question.

M. Rodriguez: Je crois que lorsque vous êtes au niveau des gros chiffres d'affaires vous devez avoir la main ouverte et c'est à mon avis important. Je voudrais vous poser une question au sujet des gouvernements étrangers. Ils font appel à des lobbyistes. Nous avons fait appel aux services d'un Michael Deaver à Washington et je crois que certains gouvernements étrangers en font autant ici, sur la colline parlementaire. Je crois qu'il faudrait les déclarer comme clients s'ils le sont. Êtes-vous d'accord?

M. Thom: Tous les gouvernements étrangers qui ont des ambassadeurs accrédités au Canada agissent comme des lobyistes, si l'on admet comme moi que le lobbying est une question de persuasion. Les ambassadeurs se trouvent ici, tout comme les vice-présidents des enreprises chargés des relations avec le gouvernement. Ils recueillent des informations. Ils diffusent des informations sur leur pays. Nous faisons appel à un conseiller à Washington. Je suppose que la question qui se pose est de savoir s'il s'est limité à conseiller l'ambassadeur qui est notre lobbyiste légal ou notre lobbyiste à plein temps, ou s'il représente aussi le Canada auprès de l'administration américaine. Je ne connais pas les détails, et je suppose que c'est ce que le comité du Congrès essaye de savoir.

Le vice-président: Merci. Vous avez fini, monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Mais je dispose de 10 minutes.

[*Texte*]

The Vice-Chairman: No, we are on a five-minute schedule.

Mr. Rodriguez: Well, how can that be? We have not had the first round yet. This is the first round.

Mr. Boudria: If you need a solution, I do not want a second round so you can put him on the second round.

Mr. Rodriguez: No. I am insisting on the rules. I am not asking you to do anything that is not in the rules.

The Vice-Chairman: Well, I am not. I just know that we are on a five-minute schedule.

Mr. Rodriguez: Well, I do not know how we can be on a five-minute schedule.

The Vice-Chairman: I guess you are hung-over from this morning. You carry on.

Mr. Thom: The EEC stops the clock in these situations.

Mr. Rodriguez: How about your definition of a lobbyist? Who is a lobbyist, according to your definition?

Mr. Thom: According to my definition, anyone who approaches a Minister, a Member of Parliament or a civil servant on behalf of a third party in the resolution of a problem or to present information germane to proposed legislation, regulations, policies or programs of either that company or of the industry which that company is a part of, those are all lobbyists. They are useful when you are preparing a program or legislation. Let me give you a really current first-class example.

Almost all the legislation dealing with the economy in Canada today assumes that we are a goods-producing economy. The central problem of a goods-producing economy is the allocation of scarce resources, and this has been true since Adam Smith's time.

• 1600

The report tabled in the Ontario Legislature the other day with the budget papers dealing with the service sector pointed out something like 75% or 80% of the economy in Ontario is a service economy. The vast bulk of it and a good chunk of the goods-producing portion of the economy is dealing with information. The central issue in an information economy is not the allocation of scarce resources, but how to sort out the good from the bad, the useful from the useless, because we are inundated with information. We have an overabundance of information. The current legislation does not respond to this. Where you can get some really first-class information on the imperatives of an information economy are from the industries that are operating in this economy: the computer manufacturers, the computer data service bureaus, etc.

Mr. Rodriguez: If I am hearing you correctly, your definition of a lobbyist is anyone who for payment directly or indirectly attempts to influence the decision-making of government ministers, bureaucrats, or Members of Parliament.

Mr. Thom: Who represents a third party.

Mr. Rodriguez: All right.

[*Traduction*]

Le vice-président: Non, nous fonctionnons sur la base de 5 minutes.

M. Rodriguez: Comment cela? Nous n'avons pas commencé notre deuxième partie. Ceci est la première.

M. Boudria: Si cela peut vous arranger, je n'ai pas besoin d'une seconde partie et vous pouvez lui donner la mienne.

M. Rodriguez: Non. Je désire m'en tenir au Règlement. Je ne demande rien qui ne soit pas dans le Règlement.

Le vice-président: Moi non plus. Je sais simplement que nous fonctionnons sur la base de 5 minutes.

M. Rodriguez: Eh bien, je ne comprends pas comment nous pouvons fonctionner sur une base de 5 minutes.

Le vice-président: Je crois que c'est la suite de ce matin. Continuez.

M. Thom: Dans ces cas là, on arrête la pendule.

M. Rodriguez: Quelle est votre définition du lobbyiste? Qui d'après vous serait un lobbyiste?

M. Thom: Selon ma définition, toute personne qui contacte un ministre, un député ou un fonctionnaire de la part d'une tierce partie pour résoudre un problème ou pour présenter des informations portant sur la Loi, les règlements, les politiques ou les programmes proposés de telle entreprise ou de l'industrie dont fait partie telle entreprise, est un lobbyiste. Ce sont des gens très utiles lorsque vous préparez un programme ou une loi. Permettez-moi de vous donner un bon exemple d'actualité.

Presque toutes les lois qui traitent de l'économie au Canada aujourd'hui partent du principe que nous avons une économie de production de marchandises. Le problème essentiel d'une telle économie est la répartition de ressources rares, ce qui est vrai depuis Adam Smith.

Le rapport déposé devant le Parlement ontarien l'autre jour en même temps que le budget mentionnait que de 75 p. 100 à 80 p. 100 de l'économie de l'Ontario était orientée vers les services. La plupart de ces services, ainsi qu'une bonne partie des biens produits, touchent à l'information. Dans une économie basée sur l'information, la question qui se pose n'est pas de savoir comment répartir les maigres ressources; il s'agit plutôt de faire un choix entre ce qui est bon et mauvais, entre ce qui est utile et inutile, parce que nous sommes inondés d'informations, nous en avons trop. La législation actuelle ne répond pas à ce besoin. Les seules qui peuvent vraiment nous renseigner à fond sur les impératifs d'une économie basée sur l'information sont les industries qui s'y consacrent: les fabricants d'ordinateurs, les façonniers informatiques, etc.

M. Rodriguez: Si j'ai bien compris, vous entendez par lobbyiste toute personne qui, moyennant paiement, tente d'influer directement ou indirectement sur les décisions des ministres, des bureaucrates et des parlementaires.

M. Thom: Qui représente une tièrce partie.

M. Rodriguez: D'accord.

[*Text*]

Mr. Thom: If you do not limit it in this way, you get involved in the issue of whether a staff member from the Canadian National Institute for the Blind who is talking to a Minister is lobbying the Minister.

Mr. Rodriguez: We said for pay.

Mr. Thom: A staff member is getting paid.

Mr. Rodriguez: All right, but let us see how that is unfair, because what you will do is let off the hook all sorts of people who do lobby. Let us take, for example, a company that comes down and lobbies me regularly. It is the major company in my community, namely Inco. They have on staff the first vice-president. He is the CEO who is responsible for government affairs. His job is to visit MPs, MPPs, regional politicans and so on to represent the interests of Inco. He comes to see me on a regular basis. I immediately put out a press release to the newpapers and the radio and TV in my riding that he was up to see me and what we discussed.

He is paid a salary and he is the chief executive officer of Inco, but his job is to lobby for Inco. He is not for a third party, he is in-house, and he is doing the same as you are doing if Inco were your client. Why should he not be registered as well?

Mr. Thom: The distinction I am making is that you do not need to declare the man a lobbyist. Clearly he is in the sense that he is trying to explain to you the exigencies of his industry with the hopes that it will generate some kind of an appropriate response. The distinction I am making in this presentation is that you know who the man is, who he is representing and what he wants.

If I phone you up and say I would like a meeting with you, the first question you have to ask yourself is: Who is Don Thom representing? I can be representing any one of maybe half a dozen different companies. It seems to me that if you go to a paid consultant representing a third company, you go to the central issue of identifying the guys who are trying to influence the process. You do not have to register Inco because you know about Inco. You do not have to register the CNIB because you know about them. They come to you and they talk to you about the blind. In the United States, you do not have to talk about the NRA. Everyone knows who the NRA are. This comes to my mind because, of course, my wife is Linda Thom, who won the gold medal at the Olympics.

I think the central problem is identify who is trying to influence the process. The problem arises in the case of consultants because you do not know.

Mr. Rodriguez: Mr. Thom, this is where we start to part company because it is not just me knowing that Joe Smith from Inco is coming to see me because Inco wants to get the order for the dollar coin. What is extremely important is that the people who elect me and elect Members of Parliament are available to know who comes to the Hill on Inco's behalf and who sees Royal Canadian Mint personnel, who sees the Supply and Services Minister and bureaucrats, and who see the MPs on all sides of the House.

[*Translation*]

M. Thom: Si on ne le définit pas ainsi, on s'engage dans un autre débat, à savoir si un membre du personnel de l'Institut national canadien des aveugles qui parle avec un ministre fait du lobbying.

M. Rodriguez: Nous avons dit moyennant paiement.

M. Thom: L'employé de l'Institut est rémunéré.

M. Rodriguez: D'accord. Mais, ce n'est pas juste, parce que, de cette façon, toutes sortes de gens qui travaillent dans les coulisses ne seront pas visés. Prenons, par exemple, le cas d'une compagnie qui me sollicite régulièrement. C'est la plus grosse compagnie de ma localité, soit l'Inco. Leur premier vice-président qui est responsable des affaires gouvernementales a pour mandat de rendre visite aux députés fédéraux et provinciaux, aux politiciens régionaux et ainsi de suite pour défendre les intérêts de la compagnie. Il me rend visite régulièrement. J'envoie immédiatement un communiqué de presse aux journaux, à la radio et à la télévision de ma criconscription pour leur faire part de sa visite et de l'objet de nos discussions.

Il reçoit un salaire, c'est le p.-d.g. de l'Inco, mais son travail consiste à faire du lobbying pour l'Inco. Il n'agit pas pour une tièrce partie, il fait partie du personnel de l'Inco et il fait exactement la même chose que vous feriez si l'Inco était votre client. Pourquoi ne devrait-il pas être inscrit lui aussi?

M. Thom: La distinction que j'essaie d'établir, c'est qu'il n'est pas nécessaire de déclarer qu'il est un lobbyiste. C'est évident qu'il en est un dans ce sens qu'il essaie de vous expliquer les nécessités de son industrie dans l'espoir que des mesures appropriées seront prises. Mais, la différence, c'est que vous savez qui il est, qui il représente et ce qu'il veut.

Si je vous appelle pour fixer un rendez-vous, la première question à vous poser est celle-ci: Qui Don Thom représente-t-il? Je pourrais représenter n'importe quelle compagnie parmi la demi-douzaine dont je suis le mandataire. Il me semble que si vous parlez d'experts-conseils rémunérés qui représentent une tierce partie, vous allez au coeur du problème qui consiste à identifier les personnes qui essaient d'infléchir le processus. Vous n'avez pas besoin d'inscrire l'Inco parce que vous la connaissez. Vous n'avez pas besoin d'incrire l'INCA parce que vous savez de qui il s'agit. Ils viennent vous voir pour vous parler des aveugles. Aux États-Unis, on n'a pas besoin de parler de la NRA. Tout le monde connaît cette association. J'y pense parce que, bien entendu, ma femme c'est Linda Thom, médaillée d'or des Jeux olympiques.

Je crois qu'il s'agit avant tout de savoir qui essaie d'infléchir le processus. Dans le cas des experts-conseils, il y a un problème parce qu'on ne sait pas.

M. Rodriguez: Monsieur Thom, c'est ici que nos points de vue divergent parce que, ce qui compte, ce n'est pas que je sache que Paul Tremblay de l'INCO vient me voir pour essayer d'obtenir le contrat de fabrication de la nouvelle pièce d'un dollar. Ce qui importe avant tout c'est que ceux qui m'ont élu et qui ont élu les députés sachent qui exerce des pressions au nom de l'Inco, qui rencontre les représentants de la Monnaie royale canadienne, le ministre des Approvisionne-

[*Texte*]

• 1605

When I talk about that kind of transparency, it is not for me. I do not need a registry. If you call me up and you say, Harry Thom calling, husband of Linda Thom, Olympic champion, I say: Yes, how are you doing, Harry? Come on over for coffee. Good. I get to know you. You are a nice guy. You call me next week and you say who you are and I say: Hi, Harry. And that is great. I know you know.

What I am saying is that there is a certain integrity. In an open kind of government that we have, there is a need for that kind of transparency. So I then want to go from that to the trade union movement.

The Canadian Labour Congress has a person who is designated as the guy to come and see parliamentarians, because they have an interest in legislation on this Hill. Now, I would argue that this person is a lobbyist, even though he may be an employee of the CLC, and he would have to register in my books. In your books, he would not have to. But I think it is important for everybody in the country to be able to know that Joe Smith is the lobbyist for the CLC—and there is nothing derogatory about that. It is a profession—and that he comes on the Hill and he fulfils a function., and that function is to inform, to try and persuade, to try and counteract.

The Vice-Chairman: Could I interrupt for just a minute, because we are going to lose a quorum here very, very quickly.

Mr. Rodriguez: We are not taking any votes, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman: Well, I mean . . .

Mr. Stackhouse: Perhaps we can hear Mr. Thom again, because I think the dialogue with the territorial people . . . they deserve a chance to make their presentation. And he is willing to come back, so I am going to cut you off. So really I do.

Mr. Rodriguez: I know you do.

Mr. Stackhouse: But we will both have another chance with Mr. Thom through his generous—

Mr. Thom: Can I just make a quick comment on the question? It is a difficult issue. It is one which I, frankly, have not thought through and it warrants going into in some more detail. I think what it goes to is one's view of what is the role of a Member of Parliament. My view, I guess, is that if Inco and the union's are not lobbying you . . . If I was one of your constituents, I would really be upset.

As a voter, I vote for an MP who I hope will listen to all the relevant evidence and decide on what course of action he is going to take. And my concern as a lobbyist is that he knows where he is getting that information from. There is a difference in that point. I think it is an interesting one and an important one, and I would certainly be happy to come back and talk to the committee about those kinds of issues.

[*Traduction*]

ments et Services, les bureaucrates et les députés des différents partis de la Chambre.

Lorsque je parle d'une telle transparence, ce n'est pas pour moi. Je n'ai pas besoin d'un registre. Si vous m'appelez en disant que vous êtes Harry Thom, le mari de Linda Thom, championne olympique, je vous répondrai: Oui, comment ça va, Harry? Viens prendre un café avec moi. Bon. J'apprends à vous connaître. Vous êtes une personne bien. Vous m'appelez la semaine suivante, vous vous nommez et je vous dis: Bonjour, Harry. C'est merveilleux. Je sais que vous savez.

Ce à quoi je veux en venir, c'est qu'il y a une certaine intégrité. Dans un gouvernement ouvert comme le nôtre une telle transparence est indispensable. Passons maintenant au mouvement syndical.

Au Congrès du travail du Canada, il y a une personne expressément chargée de rendre visite aux parlementaires parce qu'ils ont des intérêts dans une législation. Maintenant, je pourrais dire que cette personne est un lobbyiste, même si c'est un employé du CTC, et qu'elle doit s'inscrire au registre. Vous me répondriez qu'elle n'a pas besoin de s'inscrire. Toutefois, je crois qu'il est important que tous sachent que Paul Tremblay est le lobbyiste du CTC—et il n'y a rien mal à cela. C'est une profession—il se rend sur la Colline pour remplir une fonction, soit celle d'informer, d'essayer de convaincre et de réagir en conséquence.

Le vice-président: Puis-je vous interrompre juste un instant, parce que très bientôt nous n'aurons plus le quorum.

M. Rodriguez: Nous ne procédons pas au scrutin, monsieur le président.

Le vice-président: Bien, je voulais . . .

M. Stackhouse: Nous pourrions peut-être demander à M. Thom de revenir une autre fois, parce que je crois qu'il faudrait donner une chance aux représentants des territoires de présenter leur exposé. Et il est prêt à revenir, c'est pourquoi je vais vous couper la parole.

M. Rodriguez: Je le sais.

M. Stackhouse: Mais, nous aurons tous les deux une autre occasion de poser des questions à M. Thom . . .

M. Thom: Est-ce que je pourrais répondre à la question très rapidement? C'est un problème délicat auquel, je dois l'avouer franchement, je n'avais pas vraiment réfléchi et qui mérite qu'on l'étudie plus à fond. Cela dépend de la façon dont on envisage le rôle des parlementaires. Si l'Inco et les syndicats n'exercent pas de pressions sur vous . . . Si j'étais l'un de vos commettants, je serais vraiment contrarié.

En tant qu'électeur, je vote pour un député qui, je l'espère, entendra tous les témoignages pertinents avant de décider quelle ligne de conduite adopter. Et, en ma qualité de lobbyiste, ce qui m'importe c'est qu'il sache d'où viennent ces renseignements. C'est à ce niveau qu'il faut faire une distinction. Je crois que c'est une distinction intéressante et importante, et je me ferai un plaisir de revenir vous en parler.

[*Text*]

The Vice-Chairman: Is that satisfactory to you, Mr. Rodriguez?

Mr. Rodriguez: Yes, sir.

The Vice-Chairman: That will be duly noted. So I wish to thank you, Mr. Thom, for your appearance and for your help in what is proving to be a very complicated issue and discussion. And it is something that we are—

Mr. Thom: Thank you very much. I would be happy to see you again.

The Vice-Chairman: Yes. So the meeting is now adjourned to the call of the Chair and we are going to proceed with an informal meeting involving the Special Committee on Elections, Privileges, and Procedures.

[*Translation*]

Le vice-président: Etes-vous d'accord, monsieur Rodriguez?

M. Rodriguez: Oui.

Le vice-président: Nous en prenons note. Monsieur Thom, je vous remercie pour votre témoignage et pour votre aide dans cette affaire qui s'avère très compliquée. Et c'est quelque chose . . .

M. Thom: Merci beaucoup. Je me ferai un plaisir de revenir témoigner.

Le vice-président: Bien. La séance est maintenant ajournée jusqu'à nouvelle convocation du président. Les membres du Comité des élections, des privilèges et de la procédure continueront cependant à discuter sans formalités.

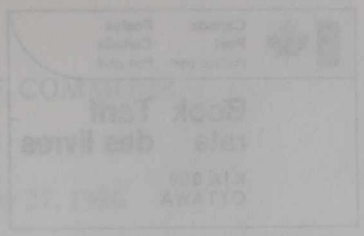

Elections, Privileges and Procedure

Élections, des privilèges et de la Procédure

RESPECTING:

Lobbying and the Registration of Lobbyists

WITNESSES:

(See back cover)

WITNESSES/TÉMOINS

At 11:00 a.m.:

From S.A. Murray Consultants:
Susan A. Murray, President;
Diana Crosby, Senior Consultant.

At 3:30 p.m.:

From Thom, Malcolm and Associates:
Donald C. Thom, President.

A 11 heures:

De la firme S.A. Murray Consultants:
Susan A. Murray, présidente;
Diana Crosby, première experte-conseil.

A 15 h 30:

De la firme Thom, Malcolm and Associates:
Donald C. Thom, président.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 12

Tuesday, May 27, 1986

Chairman: Albert Cooper

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 12

Le mardi 27 mai 1986

Président: Albert Cooper

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Elections, Privileges and Procedure

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Élections, des privilèges et de la procédure

RESPECTING:

Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists

CONCERNANT:

Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

26300—1

STANDING COMMITTEE ON ELECTIONS, PRIVILEGES AND PROCEDURE

Chairman: Albert Cooper

COMITÉ PERMANENT DES ÉLECTIONS, DES PRIVILÈGES ET DE LA PROCÉDURE

Président: Albert Cooper

MEMBERS/MEMBRES

Patrick Boyer
Jacques Guilbault
Fred King
Lorne McCuish
Rod Murphy
Reginald Stackhouse

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 27, 1986
(18)

[*Text*]

The Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure met at 11:16 o'clock a.m., this day, the Chairman, Albert Cooper, presiding.

Member of the Committee present: Reginald Stackhouse.

Acting Members Present: Don Boudria for Jacques Guilbault; John Rodriguez for Rod Murphy and Gordon Towers for Lorne McCuish.

Witnesses: *From the Canadian Coalition on Acid Rain*: Adele Hurley, Executive Coordinator and Michael Perley, Executive Coordinator.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, March 25, 1986, relating to Lobbying and the Registration of Paid Lobbysts. (*See Minutes of Proceedings dated Monday, April 14, 1986, Issue No. 1.*)

The witnesses from the Canadian Coalition on Acid Rain made statements and aswered questions.

At 12:38 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 27 MAI 1986
(18)

[*Traduction*]

Le Comtié permanent des élections, des privilèges et de la procédure se réunit, aujourd'hui à 11 h 16, sour la présidence d'Albert Cooper, (*président*).

Membre du Comité présent: Reginald Stackhouse.

Membres suppléants présents: Don Boudria remplace Jacques Guilbault; John Rodriguez remplace Rod Murphy; Gordon Towers remplace Lorne McCuish.

Témoins: *De la Coalition canadienne sur la pluie acide*: Adele Hurley, coordinatrice exécutive; Michael Perley, coordinateur exécutif.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 25 mars 1986 relatif au lobbying et à l'enregistrement des lobbyistes payés. (*Voir Procès-verbaux du lundi 14 avril 1986, fascicule nº 1.*)

Les témoins de la Coalition canadienne sur la pluie acide font des déclarations et répondent aux questions.

A 12 h 28, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, May 27, 1986

• 1114

The Chairman: I would like to call the meeting to order. We have two witnesses today. Our first witnesses are from the Canadian Coalition on Acid Rain and the second group is from Public Affairs International.

We have with us Ms Adele Hurley and Mr. Michael Perley. Ms Hurley, I understand that you have an opening statement that you would like to make. Would you please proceed?

Ms Adele Hurley (Executive Co-ordinator, Canadian Coalition on Acid Rain): Actually we have split this statement, Mr. Chairman.

The Coalition on Acid is a national public interest organization comprised of 54 national, regional and local association and organizations, representing interests in the fields of business, tourism and recreation, conservation and environment, church, labour, public health, and cottaging. The combined membership of our member groups totals approximately 2.5 million Canadians.

• 1115

We were founded in 1981, and our objectives are first, the implementation of a 50% reduction of sulphur and nitrogen oxides in Canada, and second, the public education efforts to the same end in the United States. Our head office is located in Toronto, and from 1981 through 1983 we maintained a full-time office in Washington. We are registered under the U.S. Foreign Agents Registration Act of 1938 and the U.S. Federal Regulation of Lobbying Act of 1946. To our knowledge, we are one of the very few Canadian interest groups registered under both acts. As you are aware, most Canadian interests have their views represented in Washington by American law firms, who are also required to register under the aforementioned acts, or by the Canadian embassy.

We believe we have a unique understanding and degree of experience with the procedures, laws and regulations that govern the activities of lobbyists in the United States. We are pleased to have this opportunity to share some of this experience with you.

Since last fall, when the Prime Minister announced his intention to introduce a package of initiatives on public sector ethics, the issue of lobbying has occupied more and more space in the Canadian public press and media. In recent weeks, this coverage has included the ongoing controversy concerning the activities of Michael Deaver as well as newspaper headlines such as: "Keep clients of lobbyists secret, ex-Newfoundland Premier says" and "Explanation is sought on work of lobbyists" and "MPs are doing rethink on proposal to register lobbyists".

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 27 mai 1986

Le président: La séance est ouverte. Nous accueillons aujourd'hui deux groupes de témoins. Le premier représente la Coalition canadienne sur les pluies acides et le second les Affaires publiques internationales.

Se trouvent maintenant devant nous Mme Adle Hurley et M. Michael Perley. Madame Hurley, je crois savoir que vous avez une déclaration à nous présenter. Auriez-vous l'obligeance de commencer?

Mme Adele Hurley (coordonnatrice exécutive, Coalition canadienne sur les pluies acides): Nous avons scindé notre déclaration en deux, monsieur le président.

La Coalition canadienne sur les pluies acides est un organisme national d'intérêt public composé de 54 associations nationales, régionales et locales, qui représentent les intérêts du monde des affaires, du tourisme et des loisirs, de la conservation et de l'environnement, d'églises, de syndicats, de services d'hygiène publique et d'estivants. Le nombre total de nos membres atteint environ 2.5 millions de Canadiens.

Depuis sa fondation en 1981, notre organisme a eu pour objectifs, d'abord la réduction de 50 p. 100 des émissions d'oxyde de soufre et d'anhydride sulfureux au Canada et en second lieu, la sensibilisation du public à cette même fin aux États-Unis. Notre siège social est situé à Toronto, et de 1981 jusqu'à 1983, nous avons eu des bureaux ouverts à plein temps à Washington. Nous sommes enregistrés aux États-Unis en vertu du *Foreign Agents Registration Act* de 1938 et du *U.S. Federal Regulation of Lobbying Act* de 1946. À notre connaissance, nous sommes l'un des rares groupes canadiens enregistrés en vertu de ces deux lois. Vous n'ignorez sans doute pas que la plupart des intérêts canadiens se font représenter à Washington par des bureaux d'avocats américains, qui sont eux aussi tenus de s'enregistrer en vertu des lois susmentionnées ou par l'entremise de l'ambassade canadienne.

Grâce à notre expérience, nous estimons avoir une connaissance très poussée des procédures, des lois et des règlements régissant les activités des groupes de pression aux États-Unis. Nous sommes heureux de pouvoir vous faire part de cette expérience.

Depuis l'automne dernier, plus précisément depuis que le premier ministre a annoncé son intention de présenter un train de mesures relatives au code de déontologie dans le secteur public, la question du lobbying a pris de plus en plus d'importance dans la presse et les autres médias canadiens. Ces dernières semaines, elle a pris la forme de reportages et d'articles au sujet des activités de Michael Deaver, et a aussi donné lieu à des titres tels que les suivants: «Le nom des clients des lobbyistes doit demeurer secret, selon l'ancien premier ministre de Terre-Neuve» et «on cherche à comprendre le

[*Texte*]

These and other recent news reports create the impression that lobbying is a somewhat unsavoury profession practised largely by former politicians and their aides who enjoy the kind of special access to political decision-makers that is not available to the majority of ordinary Canadians. Frankly, it is an all-too-accurate impression in all too many instances.

There is a more enlightened view that lobbying is, after all, a natural and necessary part of a democratic society. However, as a result of past practices, the pejorative connotation often attached to the word "lobbying" is hard to shake. Perhaps this is why in Canada we have rarely met anyone who refers to himself or herself as a lobbyist. In Canada more often than not they refer to themselves as "government affairs representatives". It is a small point, but in the United States a lobbyist more often than not refers to himself or herself as just that: a lobbyist.

From there they may go on to distinguish themselves as being "white hat" or "black hat" lobbyists—i.e., good guys or bad guys—but they are lobbyists all the same. They know the rules of lobbying, and for the most part they would agree that there are sound reasons and a solid basis for having these rules. They have certainly seen what happens in the absence of these rules, whether it be Abscam or Billy Carter's dealings with the Libyans.

So they register; they indicate the names of their clients and they disclose the amounts they are paid by those clients. They also agree not to engage in specified activities, and as such, they can be secure in the knowledge that certain observances are expected of them and that there is a fairness in a system that expects similar compliance from others, including foreign nationals and those acting on behalf of foreign nationals.

Clearly defined rules and regulations are not so much a burden to be complied with as a safety net. The rules apply to everyone, and the penalities involved in failing to follow the rules are clear. Best of all, the public can be secure in the knowledge that such a system is in place and that there are deterrents that ensure that the practice of lobbying is taken seriously.

A favourite Canadian opinion is that such a system is not needed in this country because ours is, after all, a parliamentary system of government. This argument turns on the fact that here in Canada voting takes place along party lines. In the United States congressional system, a member of Congress can vote independently and therefore be influenced as a single unit. A lobbyist in Canada would somehow have to influence peddle to an entire caucus or House of Commons committee in order to secure a contract, policy decision or change in legislation.

We like to think our parliamentary system has inherent within it barriers to the kinds of influence lobbyists can wield with individual politicians in the United States. The fact of the

[*Traduction*]

travail des groupes de pression» et encore «les députés réfléchissent de nouveau à l'enregistrement des lobbyistes».

De tels propos ainsi que d'autres actualités plus récentes donnent l'impression que les activités de lobbying sont un peu louches, et surtout le fait d'anciens hommes politiques et d'anciens adjoints d'hommes politiques, qui ont donc davantage l'oreille des autorités que la plupart des Canadiens. Franchement, cette impression est malheureusement fort juste dans bon nombre de cas.

D'après une conception plus éclairée du lobbying, cette activité fait partie intégrante d'une société démocratique et est donc naturelle et nécessaire. Toutefois, étant donné certains agissements observés par le passé, la connotation péjorative attachée aux termes «lobbying» est difficile à effacer. C'est peut-être pour cette raison que l'on rencontre rarement au Canada quelqu'un qui se présente d'emblée comme un lobbyiste. Dans la plupart des cas, celui-ci ou celle-ci se présentera comme un spécialiste des affaires publiques. La nuance a peut-être peu d'importance mais aux États-Unis, la plupart des lobbyistes se présentent simplement comme tels.

Ils préciseront peut-être qu'ils sont blancs ou qu'ils sont noirs, c'est-à-dire des bons ou des méchants, mais ils se présenteront tout de même comme des lobbyistes. Ils connaissent la règle du jeu, et la plupart d'entre eux conviennent que ces règles existent pour de très bonnes raisons. Ils ont certainement pu observer ce qui se passe en l'absence d'une réglementation, qu'il s'agisse du scandale d'Abscam ou des négociations entre Billy Carter et les Libyens.

Ils se font donc enregistrer et indiquent les noms de leurs clients et les sommes que leur versent ces derniers. Ils s'engagent également à ne pas participer à certaines activités. Ils savent donc qu'on s'attend à un certain respect des règles de leur part mais aussi qu'on exige la même chose des autres, y compris des ressortissants étrangers et de leurs représentants, ce qui crée donc une certaine justice.

Des règles claires ne sont pas vraiment un fardeau mais plutôt un rempart. Elles s'appliquent en effet à tous et les pénalités résultant de leur non respect sont également claires. Ce qu'il y a de plus important, c'est que le public sache qu'un tel système existe, car il comporte des mesures dissuasives et d'autres garde-fous, signe qu'on prend cette activité au sérieux.

On entend souvent dire au Canada qu'un tel système n'est pas nécessaire ici du fait que nous sommes gouvernés par une démocratie parlementaire. Cet avis néglige toutefois le fait que l'on vote de façon partisane dans notre pays. Or aux États-Unis, un membre du Congrès peut voter comme bon lui semble sans que son parti lui dicte quoi que ce soit et peut donc individuellement faire l'objet de tentatives d'influence. Au Canada cependant, un lobbyiste serait obligé d'influencer tout un caucus ou tout un comité de la Chambre pour obtenir un contrat, une décision favorable à son groupe ou un amendement à la loi.

Nous nous plaisons à penser que notre régime parlementaire comporte une protection inhérente contre le genre d'influence exercée par les groupes de pression, comme cela se voit auprès

[*Text*]

matter is that party-line voting within the Canadian parliamentary system can accomplish only so much if lobbyists have generous access to Cabinet Ministers, whose powers, of course, are enormous. At a minimum, Canadian lobbying legislation should require that foreign principals and those representing foreign principals be required to register as lobbyists in this country, and be required to record for purposes of public disclosure records of meetings and phone calls with elected Canadian officials and their staffs.

• 1120

We have read that the committee was advised that a registry for lobbyists would be too expensive to administer, or that the expense of registering as a lobbyist might act as a deterrent to non-profit and charitable organizations. We cannot imagine in this day of the computer what could cause such a registry to become so expensive. Nor do we feel that registration as a lobbyist should be prohibitive to non-profit or charitable organizations.

We represent a Canadian non-profit organization that has had to register as a lobby in a country whose requirements are far more complex and expensive than those we believe are being considered by this House of Commons committee. Indeed, we would view it as a kindness to Canadian non-profit organizations if this committee were to decide in favour of requiring lobbyists, both profit and non-profit, to register, list their clients, and indicate within a range the remuneration they receive from their clients.

This committee has already heard from one organization whose membership is composed of 150 chief executive officers from leading corporations which collectively administer $650 billion in assets. Many non-profit organizations could only benefit from the knowledge of how many times this organization has visited a Minister or a Minister's staff on behalf of a foreign interest. And with respect to domestic legislation or policy, it would help if non-profit and charitable organizations could read the client list and remuneration arrangements of some Canadian business lobbyists.

I would like to turn now for a few moments to our experience as registrants under the Federal Regulation of Lobbying Act and the Foreign Agents Registration Act, and I would ask my colleague Michael Perley if he would continue from here, please.

Mr. Michael Perley (Executive Co-ordinator, Canadian Coalition on Acid Rain): Thank you, Adele. Mr. Chairman and committee members, we have our statement, which we are following, but we also have a number of attachments we wanted to bring to you today, because we are not sure whether you have in fact seen, or anyone has ever brought to you, the kinds of forms and reporting requirements on paper that the

[*Translation*]

des hommes politiques américains. Or étant donné que dans notre régime on vote selon son parti, cela ne nous protège que si les lobbyistes ont très facilement accès aux ministres, qui, bien entendu, exercent énormément de pouvoir. La Loi canadienne sur le lobbying devrait au moins exiger que les intérêts étrangers et leurs représentants soient tenus de s'inscrire comme lobbyistes dans notre pays et soient également obligés d'inscrire le nombre de leurs rencontres avec les députés canadiens et leur personnel ainsi que les appels téléphoniques faits auprès des derniers afin que cela soit connu du public.

Nous avons lu qu'on a affirmé au Comité que la tenue d'un registre de lobbyistes coûterait trop cher ou que les dépenses liées à l'inscription comme lobbyiste risqueraient de dissuader les organismes à but non lucratif et charitable de s'inscrire. Or à l'époque de l'ordinateur, nous ne voyons vraiment pas comment la tenue d'un tel registre pourrait être aussi onéreuse. Nous ne croyons pas non plus que les frais d'inscription seraient trop élevés pour les organismes à but non lucratif et charitable.

Nous représentons nous-mêmes une organisation canadienne à but non lucratif qui a dû s'inscrire comme lobbyiste dans un pays dont les exigences sont beaucoup plus onéreuses et compliquées que celles envisagées par ce comité de la Chambre des communes. Nous pensons même que ce serait une très bonne chose pour les organismes canadiens à but non lucratif que de devoir s'inscrire comme lobbyistes, tout comme pour les organismes à but lucratif, qui eux seraient obligés d'indiquer aussi leurs clients et les sommes d'argent fournis par ces derniers.

Votre comité a déjà entendu le témoignage d'au moins une organisation regroupant 150 dirigeants de grandes sociétés, qui en tout administrent des avoirs de 650 milliards de dollars. Bon nombre d'organisations à but non lucratif ne pourraient que bénéficier du fait de savoir combien de fois telle organisation a rendu visite à un ministre ou à son personnel de la part d'intérêts étrangers. Pour ce qui est aussi de faire porter la Loi sur les activités des groupes canadiens, il serait certainement utile aux organisations canadiennes à but non lucratif et charitable de pouvoir lire la liste des clients de certains lobbyistes d'affaires canadiens ainsi que les sommes qui leur ont été versées.

J'aimerais maintenant revenir brièvement à notre expérience de lobbyistes enregistrés en vertu des lois américaines, c'est-à-dire du *Federal Regulations of Lobbying Act* et du *Foreign Account Registration Act*, et je demanderais à mon collègue M. Michael Perley de bien vouloir poursuivre.

M. Michael Perley (coordonnateur exécutif, Coalition canadienne sur les pluies acides): Merci, Adele. Monsieur le président, mesdames et messieurs, à part notre déclaration que nous sommes en train de vous lire, nous avons également apporté un certain nombre de documents en annexe car nous n'étions pas sûrs que vous aviez déjà pris connaissance de la façon concrète dont s'applique la législation américaine. Vous trouverez donc annexées certaines des formules que nous

[*Texte*]

U.S. legislation requires. Attached to our statement are some of these materials, to which I will refer as I go along.

Referring to the Federal Regulation of Lobbying Act for a moment, you will note that this form I have attached to the testimony, a single sheet, must be filed quarterly and must contain a comprehensive list of receipts and expenditures of the registered organization during the quarter referred to. I would like to point out in particular that every expenditure over $10, made by or on behalf of the person filing, must be set out in an attachment. You can imagine the paperwork this has generated for us from time to time during particularly active periods in Washington. I would also like to point out that each quarterly filing must be notarized prior to filing and sending on to the appropriate agency in Washington.

The Federal Regulation of Lobbying Act applies to all persons, whether foreign nationals or U.S. citizens, who attempt to influence Congress for remuneration, and requires detailed filings of receipts and expenditures only.

Now, moving to the Foreign Agents Registration Act, we go from one page to a detailed attachment, which begins with the instruction sheet that is headed "Instruction Sheet - Read Carefully", and carries on from that point. This act, on the other hand, applies to foriegn nationals, or American citizens who are agents on behalf of foreign nationals, who attempt to influence the policies of the U.S. government.

When we first registered under the Foreign Agents Registration Act we were required to submit a detailed filing, which set out such information as the officers and directors of the coalition; the kind of political activity we intended to engage in; what contributions, either of money or in kind, we had received from contributors, or in fact would make to any member of Congress; what political contributions we had made to any members of Congress, or to any election compaign for political office in the United States; what kind of political propaganda we had disseminated or were intending to disseminate; and other information which covered virtually every aspect of our activities in Washington.

• 1125

Following the initial filing, we have been required to submit biannual detailed filings, an example of which is this material attached to our statement. These biannual filings are attached for your information and cover activities during that six-month period that we have undertaken in the U.S.

As you can see, this material is very comprehensive. It covers every contact we have made during any six-month period with any member of Congress, their staff, any member of the administration of the federal civil service, as well as any member of the American press or media. Again, you can imagine the work involved for an organization such as ourselves simply in recording our contacts with the American

[*Traduction*]

devons remplir en vertu de ces lois, et que je mentionnerai pendant mon exposé.

Au sujet du *Federal Regulation of Lobbying Act*, vous noterez que la formule d'une page que j'ai annéxée doit être remplie tous les trois mois, et doit comporter une liste complète des reçus et des dépenses de l'organisation inscrite pendant le trimestre sur lequel porte le rapport. Je préciserai tout particulièrement que chaque dépense excédent 10$, qu'elle ait été effectuée par la personne qui remplit les documents ou en son nom doit y figurer en annexe. Vous pouvez donc imaginer tout le travail que cela a exigé de notre part de temps à autres, surtout pendant nos périodes très actives à Washington. Je préciserai également que chaque rapport trimestriel doit être consigné par un notaire avant d'être déposé auprès de autorités appropriés à Washington.

Le *Federal Regulation of Lobbying Act* englobe toute personne, qu'elle soit un ressortissant étranger ou un citoyen américain, qui tente d'influencer le Congrès contre rémunération, et elle exige uniquement la fourniture de reçus et d'états de dépenses détaillés.

Si nous passons maintenant au *Foreign Agent Registration Act*, il nous faut alors remplir une annexe plus détaillée et plus longue, et qui porte sur sa première page le titre suivant, «*Instruction Sheet—Read Carefully*» (Feuillet d'instruction—lire attentivement). Cette loi vise les ressortissants étrangers ou des citoyens américains représentants des intérêts étrangers, qui essaient d'influencer les politiques du gouvernement américain.

La première fois que nous nous sommes inscrits en vertu du *Foreign Agent Registration Act*, nous avons dû fournir des renseignements détaillés sur le nom des administrateurs et des directeurs de la coalition, le genre d'activités politiques auxquelles nous avions l'intention de participer, les contributions, soit en argent, soit en nature que nous avions reçues de nos membres ou que nous allions faire à un membre du Congrès. On nous a également demandé de préciser si nous avions fait des contributions politiques à des membres quelconque du Congrès ou si nous avions contribué à une campagne électorale politique quelconque aux États-Unis. Enfin, il a fallu que nous précisions quel genre de propagande politique nous avions diffusée ou avions l'intention de distribuer ainsi que d'autres renseignements, qui couvraient tous les aspects de nos activités à Washington.

A la suite de notre premier rapport de ce genre, nous avons été tenus d'en présenter un tous les six mois, et vous en trouverez un exemple en annexe de notre déclaration. Ces déclarations semestrielles couvrent nos activités pendant une période de six mois aux États-Unis.

Ainsi que vous pouvez le constater, ces documents sont très exhaustifs. Ils portent sur tous les contacts que nous avons eus pendant toute période de six mois avec tout membre du Congrès, son personnel, tout membre de l'administration de la fonction publique fédérale, ainsi qu'avec tout membre de la presse ou des autres médias américains. Vous pouvez donc vous faire une idée du travail énorme que cela a exigé d'une

[*Text*]

press and media, since ours is a public-interest organization and the number of interviews we do with press and the media are numerous.

In addition to the biannual filings, we must file what is known as a "dissemination report", which is this green form attached to our statement, any time we send written material to any members of the above groups I mentioned. A copy of the dissemination report is attached to our testimony and must contain, in the categories in the report, information regarding the type of recipient of the material; that is, for example, whether it is a library, a public official, a newspaper, a press service, etc.—you can see the categories listed there—as well as information regarding the contents of what we have sent to any of these types of organizations or individuals.

Where the paper burden comes in is that two copies of the material must be filed, together with the dissemination report, within 48 hours of beginning transmittal of the material to the U.S. So literally any time we send a piece of paper south of the border to any government agency or institution regarding our work and what policy of the Congress we are trying to influence, we must fill out and send in one of these forms.

As well, each time we send any material to the above groups, it must be accompanied by a disclaimer card. We have attached a copy of our disclaimer card, this small card, to our testimony. The purpose of this card is to indicate that the coalition is registered under the Foreign Agents Registration Act but that registration does not indicate approval of the contents of our material by the U.S. government.

When we undertook our initial Foreign Agents Registration Act filing in Washington, we were fortunate enough to secure some legal assistance on our filing which was donated. However, we are aware that it is not unusual for law firms in Washington to charge $10,000, for example, for filings under the Foreign Agents Registration Act on behalf of clients. I should add that there would probably be additional fees for the biannual filings as well.

We think you will agree that the filing requirements under these two acts create a considerable paper burden. This paper burden is onerous to nonprofit organizations both in the time required to fulfil the filing requirements and in the expense involved. On the other hand, the filings by each registrant, under either act, are available for public scrutiny and guarantee a comprehensive disclosure of each registrant's activities, which is in line with the traditions of American political institutions.

It is clear to us that former elected officials and civil servants in Canada enjoy considerable advantage in attempting to influence the policies of the Canadian federal government by virtue of their former participation in government.

[*Translation*]

organisation comme la nôtre du fait qu'il fallait rapporter le moindre contact que nous avions avec la presse et les autres médias américains, étant donné que notre organisation est d'intérêt public et que nous devons donc accorder de nombreuses entrevues aux médias.

En plus des rapports semestriels, nous devons fournir ce qu'on appelle un «rapport de diffusion», c'est-à-dire cette formule verte annexée à notre déclaration, et ce, chaque fois que nous envoyons des documents à un memebre des groupes que j'ai déjà mentionnés. Un exemplaire du rapport de diffusion est annexé à notre témoignage et doit comporter, selon les catégories du rapport, des renseignements relatifs aux destinataires des documents. Cela veut dire, par exemple, des renseignements précisant s'il s'agit d'une bibliothèque, d'une personne exerçant une charge publique, d'un journal, d'un service de presse, etc., toujours selon les catégories figurant sur la formule, ainsi que des renseignements relatifs au contenu de ce qui a été envoyé à ces groupes ou particuliers.

Côté paperasserie, il faut remplir deux exemplaires de ces formules, ainsi que du rapport de diffusion, et ce, dans les 48 heures après avoir envoyé les documents aux États-Unis. Cela veut donc dire que chaque fois que nous envoyons un morceau de papier chez notre voisin du Sud, que ce soit à un organisme gouvernemental ou une autre institution, et que cela porte sur notre travail et sur une politique donnée du Congrès sur laquelle nous essayons d'exercer une influence, nous devons remplir et envoyer l'une de ces formules.

En outre, chaque fois que nous envoyons des documents aux groupes que j'ai déjà mentionnés, nous devons aussi inclure une carte de dénégation. Nous avons donc annexé une telle carte à notre témoignage. Sa raison d'être est de préciser que la coalition est inscrite aux termes de la *Foreign Agents Registration Act*, mais que cette inscription n'indique nullement que le gouvernement américain approuve le contenu de nos documents.

La première fois que nous avons déposé des formules afin de nous conformer à la *Foreign Agents Registration Act*, à Washington, nous avons pu obtenir les services gratuits d'un avocat. Toutefois, on nous a dit qu'il n'est pas rare, à Washington, qu'un bureau d'avocats exige 10,000$ de ses clients pour ce genre de service. J'ajouterai qu'il y a probablement des frais supplémentaires à payer lorsqu'il s'agit de préparer les rapports semestriels.

Nous croyons que vous conviendrez avec nous que les exigences découlant de ces deux lois sont très lourdes, particulièrement pour des organisations à but non lucratif, non seulement à cause du temps qu'il faut consacrer à tout ce travail, mais aussi à cause des dépenses qu'il entraîne. Par ailleurs, les documents ainsi déposés par chaque lobbyist inscrit sont disponibles pour le public et offrent donc une divulgation complète de toutes les activités des lobbyists, ce qui est conforme aux traditions inhérentes aux institutions politiques américaines.

Il nous paraît clair que les anciens hommes politiques et anciens fonctionnaires canadiens ont un grand avantage lorsqu'il s'agit d'essayer d'influencer les politiques du gouvernement fédéral, et ce, en raison de leur participation antérieure

[*Texte*]

Whether the ability of these individuals to take financial advantage of their former participation in government is ethically appropriate can be vigourously debated. However, given that former government officials will most certainly never be prohibited from using their previous experience in the private sector, what guidelines or rules of procedure should prevail?

As we indicated above, we strongly believe in the interests of fairness, openness, and equity lobbyists should be registered, they should be required by law to indicate who their clients are and how much these clients are paying them. Requirements should apply on a biannual basis, following an initial filing of the name and business address of the lobbyists, together with the names of their partners, directors, and other business associates. The amount of remuneration paid to the lobbyists by their clients could be indicated within a range, for example $30,000 to $50,000, $50,000 to $100,000, etc., larger or smaller.

Beyond this point, the question arises whether Canadian legislation should mirror either of the United States acts in requiring more detailed financial statements, or the requirements of the Foreign Agents Registration Act, under which foreign nationals trying to influence the American government must record and file every contact they have with any member of Congress or staff, the federal civil service, the administration, and the U.S. press and media, together with the subject-matter of discussion.

• 1130

Incidentally, when you have had a chance to look through our foreign agents biannual filing in more detail, you will see that attached to the actual forms are a number of appendices which set out all our expenses over $10 and our list of contacts. It is quite instructive. You can see the volume of material that could conceivably be required.

We commend this government and this committee for taking up the issue of lobbying and the registration of paid lobbyists. We believe that an examination of this legislation, or lack thereof, is long overdue in Canada. We are concerned therefore when we read, as we did on May 16, 1986 in *The Toronto Star* in an article by Carol Goar, that the members of the committee might be having second thoughts about pressing forward with legislation in this area.

Mr. Rodriguez: Who?

Mr. Perley: We hope that the committee will not falter on its initial resolve to set up a lobbying registration system in Canada, as promised by the Prime Minister last August.

To encourage you, we have come here today with a list of our clients, which is attached on our letterhead, and an indication of the remuneration we receive from our clients for

[*Traduction*]

aux activités gouvernementales. Quant à savoir si le fait de tirer des avantages pécuniaires d'une participation antérieure à l'administration gouvernementale se justifie moralement, on pourrait en discuter longuement. Toutefois, étant donné que les anciens fonctionnaires ou membres du gouvernement ne se verront certainement jamais interdire de mettre à profit leur expérience dans le secteur privé, quelles lignes directrices ou quelles règles de procédure devrait-on adopter?

Comme nous l'avons indiqué plus haut, par souci d'honnêteté, de justice et de franchise, nous sommes fermement convaincus qu'il faut exiger l'inscription des lobbyists, c'est-à-dire que ces derniers doivent être tenus de par la loi de dire qui sont leurs clients et combien leur donnent ces derniers. Les exigences en la matière devraient se traduire d'abord par un rapport initial où figureraient le nom, la raison sociale et l'adresse des lobbyists, ainsi que les noms de leurs partenaires, de leurs administrateurs et de tout autre associé, après quoi il devrait y avoir un rapport semestriel. On pourrait indiquer les sommes payées aux lobbyists par leurs clients de façon approximative, c'est-à-dire selon des fourchettes s'étalant par exemple de 30,000$ à 50,000$, de 50,000$ à 100,000$, etc., ou plus ou moins étendues.

A part cela, il faut peut-être se demander si la loi canadienne doit imiter l'une des lois américaines pour ce qui est d'exiger davantage de détails financiers, ou plus particulièrement la *Foreign Agents Registration Act*. En vertu de ce texte de loi, les ressortissants étrangers qui s'efforcent d'influencer le gouvernement américain doivent rapporter et consigner tout contact avec tout membre du Congrès ou son personnel, tout membre de la fonction publique, de l'administration et des médias américains, et préciser le sujet des échanges, le cas échéant.

D'ailleurs, si vous avez eu l'occasion de jeter un coup d'oeil sur les listes semestrielles d'agents étrangers, vous verrez qu'un certain nombre d'appendices aux formulaires d'enregistrement demandent d'indiquer toutes les dépenses de plus de 10$ et la liste des contacts. C'est très instructif. Vous verrez la masse de renseignements qui pourraient être exigibles.

Nous félicitons le gouvernement et le Comité de s'être attaqués à la question du lobbying et de l'enregistrement des lobbyists rémunérés. Nous pensons qu'il est grand temps que l'on se penche au Canada sur cette législation, ou plutôt cette absence de législation. C'est pourquoi nous nous inquiétons lorsque nous lisons dans le *Toronto Star* du 16 mai 1986, dans un article de Carol Goar, que les membres du Comité pourraient bien faire marche arrière.

M. Rodriguez: Qui donc?

M. Perley: Nous espérons que la détermination initiale du Comité à mettre sur pied un système d'enregistrement des lobbyists au Canada, ainsi que le premier ministre l'a promis en août dernier, ne va pas fléchir.

Pour vous encourager, nous sommes venus aujourd'hui avec une liste de nos clients, reproduite sur notre papier à en-tête, avec une indication de la rémunération qu'ils nous versent en

[*Text*]

the services with which we provide them, which is set out on the bottom of the sheet listing our client organizations. We hope that this committee will require nothing less of paid lobbyists, profit or non-profit, in the legislation it recommends. Anything less might lead some to believe that this committee has been successfully lobbied.

An hon. member: Hear, hear! That is good.

Mr. Perley: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much. Your testimony has been very helpful. It ties into some areas we had been considering but had not yet had evidence on.

I have a list of members who would like to ask questions. If you are ready, we will proceed. Mr. Boudria.

Mr. Boudria: First I want to congratulate the Canadian Coalition on Acid Rain for their presentation.

In the first group of presentations we received as a committee, to put it mildly not too many people had been enthusiastic about the idea of the registration of paid lobbyists. However, there was a refreshing change last week when we had a lobbyist come to tell us about how he feels there should be a registry. We will also, tomorrow I guess, be meeting with Mr. Dominique Boivin, a well-known author and lobbyist who is a strong advocate of registration of lobbyists. I am looking forward to that particular one tomorrow as well.

Many people who have made presentations to us have stated—and you have referred to it somewhat in your remarks—that perhaps they can afford to register; however, those poor other folks who are non-profit organizations just would not manage with that burdensome task of registering. Perhaps that was overstated on the part of those who did it, but there may be a small element there that we can tap on perhaps to improve on what we are trying to do. First of all, from my own perspective and right from the beginning, I think we should register the lobbyists; we should register the lobbying activities; and we should register the fees that are paid. That is where I come from.

I am just trying to identify, though, whether all those requirements that are asked by the U.S. system at present, which you yourself have recognized as being burdensome—whether we could eliminate portions of that. To register everything over $10 sounds a bit much to me at the moment. I just wonder whether you would have any kind of constructive suggestions you could make to us, assuming that we have already decided to register the lobbyists, which I am sure is what we will want to do because that is what the Prime Minister asked us to do and we certainly would not want to break one of his promises here. So we definitely want to do that.

So perhaps you could enlighten us with some constructive comments on how we could in one way streamline some of those processes but perhaps in other ways tighten up some of them too, because many people have said that in spite of the fact the American system is burdensome in its requirements, there are giant loopholes in it. Whole groups of individuals

[*Translation*]

échange de nos services, chiffres figurant au bas de la liste. Nous espérons que le Comité n'exigera rien de moins des lobbyists rémunérés, qu'ils agissent dans un but lucratif ou non, faute de quoi certains penseront que le Comité a cédé lui-même devant les groupes de pression.

Une voix: Bravo, bravo! C'est excellent.

M. Perley: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup. Votre témoignage nous est utile, portant sur des points que nous avons examinés, mais sur lesquels nous n'avons pas encore entendu d'autres témoins.

J'ai une liste de députés qui souhaitent poser des questions. Si vous êtes prêts, nous allons commencer. Monsieur Boudria.

M. Boudria: Permettez-moi de féliciter tout d'abord la Coalition canadienne contre les pluies acides de son exposé.

Dans les premiers groupes de témoins que nous avons entendus, nous n'avons guère décelé d'enthousiasme—et je pèse mes mots—en faveur de l'enregistrement des lobbyists rémunérés. C'est pourquoi cela a été pour nous un changement rafraîchissant d'entendre la semaine dernière un lobbyist venir nous dire ce qu'il pense de l'enregistrement. Je pense que nous allons entendre également, demain, M. Dominique Boivin, auteur et lobbyist bien connu, qui est un chaud partisan de l'enregistrement des lobbyists. Je suis impatient de voir ce qu'il nous dira.

Un grand nombre de ceux qui sont intervenus à notre Comité ont déclaré—et vous y avez fait allusion dans vos remarques—qu'ils pourraient peut-être se permettre l'enregistrement, mais que les autres malheureuses organisations à but non lucratif ne pourraient pas s'acquitter d'un fardeau administratif aussi lourd. C'est peut-être une réaction un peu excessive, mais il y a peut-être là une part de vérité dont nous pourrions tenir compte pour améliorer la qualité de la législation. Je précise, pour commencer, que je suis en faveur de l'enregistrement des lobbyists, que je pense qu'il faut enregistrer les activités de lobbying, et également les honoraires payés aux lobbyists. Voilà donc ma position.

J'essaie simplement de déterminer dans quelle mesure il serait possible d'éliminer une partie des détails exigés aux États-Unis et dont vous avez vous-même reconnu qu'ils constituent un fardeau. L'obligation d'enregistrer toute somme supérieure à 10$ me paraît un peu excessive. Auriez-vous quelques suggestions constructives à nous faire à cet égard, en considérant que la décision a déjà été prise d'enregistrer les lobbyists, car je suis sûr que le Canada va mettre sur pied un système de ce genre, puisque le premier ministre nous a demandé de le faire et que nous n'allons quand même pas enfreindre l'une de ses promesses? Cela va donc très certainement se faire.

Peut-être pourriez-vous nous faire quelques suggestions constructives sur les moyens, d'une part, d'alléger un peu le processus et, d'autre part, de le renforcer, parce que beaucoup nous ont dit que le système américain comporte encore d'énormes lacunes, en dépit de son caractère tatillon. Des multitudes de personnes qui font du lobbying, mais sans

[*Texte*]

that in fact do lobbying called by some other name do not register at all. Perhaps you could address both of those issues for us.

• 1135

Mr. Perley: To keep things down to first principles, which I think is the important thing, I think anyone who makes representations to the federal government with respect to a change in domestic Canadian policy—and I am parroting here a little bit the U.S. formulation in the Foreign Agents Registration Act—should be required at a minimum, as you say, to register the fact that they do this, who they do it on behalf of, and how much they are paid. We do not think the requirement to disclose every single expenditure over $10 should necessarily apply.

For example, it might be that you would want people to disclose the amount of money involved in representing any one client on a biannual or annual basis. On the one hand, you would have, let us say, the lobbying organization, assuming it has certain clients, indicating how much they are paid as a lump sum, and then perhaps quarterly or biannually indicating how much they have spent during that given period. You might want to subdivide that into a few categories such as public relations publicity and political propaganda—whatever you want to call it—administration and overhead, entertainment and promotion, that kind of thing. You might want to devise a few categories, but not get too elaborate about it, because that is the killer, I think, the need to keep these enormously detailed records.

On the other hand, we are a relatively small non-profit organization. At any given point in our five and a half years of existence, I do not think we have ever had any more than five permanent staff on line. We are not an enormous group by any means. Our budget has varied somewhere between $200,000 and $400,000 a year.

Within those constraints and running an operation not only in Toronto but also in Washington and using contract personnel from here and there and working in the two countries, we have managed without any real constraint on our activities to comply with these much more detailed requirements of the acts than I think is being contemplated here. I would be very wary of anyone who tells you it is really difficult for non-profits or anyone to comply with the requirements of this kind of legislation, given especially that we are not thinking of the same kind of legislation here in Canada in quite so much detail as is in place in the U.S.

We are in the era of the word processor, and certainly, now that we are on a word processor—and not one of the most sophisticated ones by any means—we can certainly handle filling out these forms without too much problem at all in a matter of a few hours every few months. This is not an onerous time requirement, and I think you should keep that in mind.

Also, I think there has been some suggestion made to the committee that because of the difference in political systems, there is really no need for registration, given that lobbyists cannot influence individual Members of Parliament, because,

[*Traduction*]

l'appeler par ce nom, ne sont pas enregistrées du tout. Pourriez-vous nous donner un avis sur ces deux points?

M. Perley: Pour en rester aux principes importants, je pense que ce qui compte, c'est que quiconque intervient auprès du gouvernement fédéral à l'égard d'un changement d'une politique canadienne intérieure—et je reprends ici à peu près la formule de la *Foreign Agents Registration Act* américaine—devrait être obligé, pour le moins, de déclarer ce fait, d'indiquer pour le compte de qui et en échange de quels honoraires. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de déclarer la moindre dépense supérieure à 10$.

Par exemple, vous pourriez demander aux lobbyists de divulguer les honoraires versés par un client sur une base semestrielle ou annuelle. Vous auriez ainsi, par exemple, l'organisation de lobbying qui, agissant pour le compte de certains clients, vous indiquerait la somme forfaitaire qu'elle touche et puis, tous les trimestres ou tous les semestres, indiquerait quelles sont ses dépenses à ce titre. On pourrait établir quelques catégories, telles que relations publiques et propagande politique—peu importe comment on appelle cela—administration et frais généraux, réceptions et promotion, ce genre de choses. Vous pourriez élaborer ainsi quelques catégories de dépenses, mais sans trop entrer dans les détails, car c'est là qu'intervient le fardeau, dans l'obligation de tenir cette comptabilité extrêmement détaillée.

Pour notre part, nous sommes une organisation à but non lucratif relativement petite. Durant nos cinq années et demie d'existence, je ne pense pas que nous ayons jamais eu plus de cinq employés permanents. Nous ne sommes donc pas une grosse organisation, et notre budget tourne entre 200,000$ et 400,000$ par an.

Compte tenu de ces contraintes, et étant obligés d'avoir des bureaux non seulement à Toronto, mais également à Washington, et de recruter du personnel à contrat ici ou là dans les deux pays, nous avons pu, sans trop de peine, fournir les renseignements beaucoup plus détaillés exigés par la législation américaine. Je me méfierais de tous ceux qui disent que les organisations à but non lucratif ne sont pas en mesure de donner ce genre de justificatif, d'autant plus que le système que vous envisagez pour le Canada sera beaucoup moins lourd que le système américain.

Nous vivons à l'ère de la bureautique et, avec n'importe quelle machine de traitement de texte—et sans même en prendre une très perfectionnée—il est possible de remplir sans trop de problèmes ces formulaires en l'espace de quelques heures, deux fois ou quatre fois par an. Cela ne prend pas beaucoup de temps, et je pense qu'il ne faut pas perdre cet élément de vue.

On a dit par ailleurs au Comité que, étant donné la différence de nos systèmes politiques, il n'est pas vraiment nécessaire d'enregistrer les lobbyists au Canada, car ceux-ci ne peuvent pas influencer les députés individuels, qui, après tout,

[*Text*]

after all, they vote along party lines. Therefore, the same kind of activity is not possible, and the same kind of voting is not possible here as it is in the U.S. We have certainly heard that committees of Parliament perhaps may become stronger and have a greater role to play. I do not want to underestimate the role of the committee, but they have now at a minimum an important function in their ability to educate the public through their deliberations through the calling of witnesses and the press and media reporting on that. I do not think we should underestimate that.

This committee's work has received ongoing attention for a considerable period of time. In short, there is a very important role that the committees play just on that level of public education. Therefore, it should be a matter of public record who is making representations to the government as a whole—not only these proceedings which are public record anyway, but also other representations that might be made to individual committee members privately, outside the context of the hearing.

• 1140

In other words, I think there is ample reason—and there may be more reason in the years to come—why these kinds of disclosure requirements should apply, so that everyone knows, to use the old cliché, we are all singing from the same hymn-book. I think that is a feeling that many non-profits have, that somehow business representations by firms representing business interests have much greater budgets in many cases and they somehow have a kind of access that the non-profits do not enjoy. That may be true or may not be true, but until we have a system that indicates who is seeing who about what, those kinds of doubts, concerns, feelings of inequity and so on will persist.

I think registration and some disclosure along the lines we have suggested would be a good way to set those fears at rest and to again create certainly a sense and a reality that involves more equity and openness and fairness for all concerned.

Mr. Boudria: I would have lots more, Mr. Chairman, but I have a feeling you will not allow very many more, so I will pass on to Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: Thanks very much, Mr. Chairman. You have read the background paper to the committee. I have a private member's bill in on lobbying, and after listening to you I am going to take that bill and revise it, because I do not think it is tough enough.

Now, what I am getting from some of the witnesses that have come before this committee so far on lobbying . . . They are lobbyists, and as I prod them they seem to have in their ranks . . . They even deliberately go out and hire ex-politicians or people who have been active on behalf of a political party at the highest ranks—like, for example, the Frank Moores. Then they come in here and suggest that there is something missing in the four guidelines that we have given them in the background paper—you know, the one on clarity and simplicity and

[*Translation*]

votent selon les consignes du parti. Ainsi, la même sorte d'activité ne serait pas possible au Canada; pourtant, on dit que les attributions des comités de la Chambre vont être renforcées et qu'ils joueront un plus grand rôle. Je ne veux pas sous-estimer le rôle des comités, mais ils ont déjà une fonction importante d'éducation du public, par le biais de leurs délibérations, par la convocation de témoins et la relation que la presse et les médias en donnent. Il ne faut pas sous-estimer cela.

Le travail de votre Comité suscite l'attention du public depuis longtemps déjà. En bref, les comités jouent un rôle très important sur le plan de l'éducation du public. C'est pourquoi il convient de consigner publiquement qui intervient auprès du gouvernement dans son ensemble, non seulement dans le cadre de séances comme celles-ci, qui sont publiques de toute façon, mais également des interventions faites en privé auprès de membres individuels des comités, en dehors des séances.

Autrement dit, il est amplement justifié—et ce sera peut-être encore plus justifié dans les années à venir—d'exiger cette divulgation, afin que tout le monde sache bien que nous suivons tous les mêmes règles. En effet, beaucoup d'organisations à but non lucratif ont l'impression que les organisations représentant les intérêts commerciaux disposent de budgets bien plus importants et bénéficient en quelque sorte d'un meilleur accès aux responsables que les organisations à but non lucratif. Je ne sais pas dans quelle mesure c'est vrai ou non, mais tant que nous n'aurons pas de système qui nous dise qui voit qui à propos de quoi, ce genre de soupçons et d'impressions d'injustice persisteront.

Je pense qu'un enregistrement et une divulgation analogues au système que nous avons proposé contribueraient largement à lever ces craintes et à donner un meilleur sentiment d'honnêteté, de franchise et de justice à l'égard de toutes les parties intéressées.

M. Boudria: J'aurais beaucoup d'autres questions à poser, monsieur le président, mais j'ai l'impression que vous ne me laisserez pas beaucoup de temps, et je vais donc passer la parole à M. Rodriguez.

M. Rodriguez: Je vous remercie, monsieur le président. Vous avez lu le document de travail soumis au Comité. J'ai déposé un projet de loi privé sur le lobbying, et après vous avoir écouté, je vais le reprendre et le réviser, car je ne pense pas qu'il soit suffisamment strict.

Ce que j'ai pu faire dire aux témoins qui ont comparu jusqu'à présent au sujet du lobbying . . . Ce sont des lobbyists et, en insistant un peu, on parvient à leur faire dire qu'ils ont dans leurs rangs . . . Ils vont même recruter délibérément d'anciennes personnalités politiques ou des gens qui ont été actifs au plus haut niveau dans un parti politique—comme par exemple Frank Moores. Ils viennent ensuite ici nous dire qu'il manquait quelque chose dans les quatre principes énoncés dans le document de travail—vous savez, la clarté, la simplicité,

[*Texte*]

so on—and they argue that confidentiality is the fifth principle that we missed.

Now, tell me, in your experience in the United States, who is available to see the information on the lobbyist? Is the media, is the public available to see that?

Mr. Perley: Anyone can see our foreign agents registration filing simply by going down to the Criminal Justice Division of the Department of Justice or the Clerk of the House and asking for the file to be brought out of the backroom and shown to them. That has happened.

Mr. Rodriguez: And from your experience or from talking to other people involved in the same activity, in lobbying, has that been a great problem for those lobbyists who are lobbying on behalf of the private sector? Do they feel that by declaring their clients and declaring the amount of the fee that some violation of their right to secrecy and confidentiality has been violated?

Ms Hurley: On the contrary, the only time they have had problems is when they have not declared it, and obviously one of their competitors goes in and has a look, I suppose, and probably reports them.

Mr. Rodriguez: I always found it rather interesting. You are in the acid rain coalition. Well the Government of Canada hired Michael Deaver to do some lobbying for Canada with respect to acid rain. Now I saw an interview where he said he did not know anything about acid rain.

Is it your experience in Canadian as opposed to American that in fact consultants or government representatives, or whatever you want to call them, the fancy name for the lobbyists, are hired because of who they know, the fact that they can open doors for their clients, rather than they bring a background of knowledge and expertise to the particular area and so they are enlightening Members of Parliament or Congressmen or Senators and the bureaucracy? What has been your experience?

Mr. Perley: I think anyone who is hired, certainly in Washington, is hired in part for his or her ability to thread the needle. That means simply knowing who in the Congress, for example, if someone has an issue to do with tariffs on any kind of export from Canada, what is the appropriate subcommittee that deals with that issue, what hearings have they held, what are the positions of the members, what are the voting records of the members, who is predisposed. Who is who in terms of the people having elected authority, what agencies of government have the regulatory authority, this is the kind of advice that is very often called for.

• 1145

Then there is what we might call the "art of the introduction", which is hiring someone on his or her ability to introduce you to the right people, to get you an appointment with Jim Miller at OMB, or get you an appointment with someone in the executive office of the president or what-have-you, without going in there and making any case, simply getting the returned phone call, which is very important.

[*Traduction*]

etc.—et nous disent qu'il est un cinquième principe que nous avons omis, celui de la confidentialité.

Pouvez-vous nous dire qui, aux États-Unis, est habilité à prendre connaissance des renseignements sur les lobbyists? Est-ce que la presse et le public y ont accès?

M. Perley: Quiconque peut prendre connaissance de notre déclaration d'agents étrangers; il suffit pour cela de s'adresser à la Division de la justice pénale du ministère de la Justice, ou bien au greffier de la Chambre, pour demander que l'on ouvre le dossier. Cela arrive.

M. Rodriguez: Et, selon votre expérience, ou d'après ce que vous avez entendu dire d'autres lobbyists, est-ce que cela pose un problème à ceux qui interviennent pour le compte du secteur privé? Est-ce qu'ils considèrent que de divulguer le nom de leurs clients et les honoraires qu'ils touchent constitue une violation de leur droit au secret et à la confidentialité?

Mme Hurley: Au contraire, les seules fois où cela leur pose des problèmes, c'est lorsqu'ils ne le déclarent pas, et, je suppose, lorsqu'un de leurs concurrents les dénonce.

M. Rodriguez: J'ai toujours trouvé cela plutôt intéressant. Vous êtes la coalition contre les pluies acides. Le gouvernement canadien a recruté Michael Deaver afin qu'il intervienne pour le compte du Canada auprès du gouvernement américain au sujet des pluies acides. Or, j'ai lu dans une entrevue qu'il déclare ne rien savoir des pluies acides.

Est-il vrai au Canada également, par opposition aux États-Unis, que les consultants ou les représentants, ou quel que soit le nom par lequel on désigne les lobbyists, sont recrutés en fonction des gens qu'ils connaissent, de leurs capacités à ouvrir les portes à leurs clients, plutôt que de leurs connaissances dans un domaine particulier qui leur permettraient d'informer ou de renseigner les députés, les membres du Congrès ou les sénateurs et les administrateurs? Quelle est votre expérience à ce sujet?

M. Perley: Je pense que quiconque est recruté, en tout cas à Washington, l'est pour sa capacité à enfiler une aiguille. Cela suppose simplement de savoir qui, au Congrès, s'il s'agit par exemple d'un problème douanier intéressant le Canada, quel est le sous-comité approprié qui s'occupe de la question, quelles audiences il a tenues, quelles sont les positions des membres, comment ils ont voté préalablement, qui est prédisposé pour ou contre le Canada. Qui est qui chez les élus, quels organismes gouvernementaux ont compétence; voilà le genre de choses qu'il faut la plupart du temps savoir.

Ensuite, il y a ce que l'on peut appeler «l'art de l'introduction», qui consiste à recruter quelqu'un en fonction de sa capacité à vous introduire auprès de qui il faut, de vous obtenir un rendez-vous auprès de Jim Miller ou de quelqu'un du cabinet du président de ceci ou de cela sans avoir à dévoiler sa position par avance, ou simplement qui peut obtenir qu'on lui rende ses appels, ce qui est très important.

[*Text*]

Mr. Rodriguez: Do you have a representative in Ottawa, a lobbyist in Ottawa for the Acid Rain Coalition?

Mr. Perley: Yes, us.

Mr. Rodriguez: Let me put it to you in the Canadian experience, for example, under the present circumstances. If you, Michael Perley, call up the deputy minister of the Environment, and a person like, well, let me see, Frank Moores calls up the deputy minister, who do you think is more likely to get a response or a recall?

Mr. Perley: I do not think there is necessarily a rule of thumb you can apply there. If, for example, there has been an issue in the acid rain area which is in the press, maybe there has been a bill introduced, maybe there is a negotiation going on between Canada and the U.S.—it is a hot topic at the moment and we are involved in it—I do not see why, and I think our past experience indicates why, we would not hear back pretty quickly. There is a substantive issue there to be addressed.

We have tried to assist the government, whoever is particularly in power, in advancing the issue. So I would think in that context, given the number of people we represent and the organizations we represent, based on our past experience, we would probably get a return phone call. I do not know what the record of any ex-member of a Cabinet or a premier would be necessarily.

Ms Hurley: We have seen governments come and go. In the time that we have worked on acid rain, in this country we have had 11 Ministers of the Environment, both provincial and federal—

Mr. Perley: This is just from Ontario and the federal government.

Ms Hurley: The deputy minister of course is the stabilizing force and probably the person we would be dealing with quite a bit and know quite well. Throughout it all, we would probably come to know that deputy pretty well.

Mr. Rodriguez: I find some of the comments made by some of the lobbying firms in Canada . . . For example, Mr. Robert Gourd of GCI said that the firm is looking for a couple of "good Liberals" to balance its stable of Conservative lobbyists. It just seems to me that these outfits want to have identifiable politicals in their stable of lobbyists, because somehow or other that is the entrée to ministerial offices and bureaucratic offices.

Now, the other point that these lobbyists have mentioned is that they do not detect any anxiety on the part of the Canadian public, given all the issues they are faced with at the moment, to want lobbying registration. Have you detected that the system needs the registration of lobbying at this time?

Mr. Perley: I think that anxiety on issues like this tends to register itself differently in Canada. If this were not an issue or a fact of life in the U.S., we would probably have some kind of coalition somewhere in favour of open government that would be raising hell in Washington about the need for legislation.

[*Translation*]

M. Rodriguez: Avez-vous un représentant à Ottawa, un lobbyist, à Ottawa, pour la coalition contre les pluies acides?

M. Perley: Oui, c'est nous.

M. Rodriguez: Voyez un peu comment les choses se passent au Canada, dans votre cas. Si vous, Michael Perley, appelez le sous-ministre de l'Environnement ou que quelqu'un comme, disons, Frank Moores, appelle le sous-ministre, qui celui-ci sera-t-il le plus susceptible de recevoir ou de rappeler?

M. Perley: Je ne pense pas qu'il y ait vraiment de règle que l'on puisse appliquer. Si, par exemple, la presse parle dans le moment des pluies acides, soit qu'un projet de loi ait été introduit, soit qu'une négociation soit en cours entre le Canada et les États-Unis—disons qu'il s'agisse d'un sujet d'actualité dans le moment et que nous ayons un mot à dire—je ne vois pas pourquoi—et d'ailleurs, l'expérience le confirme—pourquoi l'on ne nous rendrait pas notre appel très vite. Il y a à ce moment-là une question d'importance à traiter.

Nous avons toujours cherché, par le passé, à aider le gouvernement, quel qu'il soit, à faire passer le message. Dans ce contexte, étant donné le nombre de gens que nous représentons, étant donné les organisations que nous représentons, il y a toutes les chances pour que l'on nous rende nos appels. Je ne sais pas quel serait le succès d'un ancien ministre ou d'un ancien premier ministre provincial.

Mme Hurley: Les gouvernements passent. Depuis que nous travaillons sur les pluies acides, nous avons eu affaire à 11 ministres successifs de l'Environnement au niveau provincial et fédéral . . .

M. Perley: Uniquement pour l'Ontario et le gouvernement fédéral.

Mme Hurley: C'est le sous-ministre qui constitue l'élément de permanence, et c'est avec lui que nous avons le plus à faire et lui que nous apprenons à connaître le mieux. Il y a toutes les chances que nous finissions par très bien connaître le sous-ministre.

M. Rodriguez: Je trouve que certaines des choses que nous ont dites les cabinets de lobbying au Canada . . . Par exemple, M. Robert Gourd, de GCI, nous a dit que son cabinet recherche quelques «bons libéraux» pour équilibrer son écurie de lobbyists conservateurs. Il me semble que ces cabinets cherchent à avoir dans leur personnel des personnalités politiques introduites, car, d'une façon ou d'une autre, celles-ci ont la clé des bureaux ministériels et des administrations.

Une autre chose que ces lobbyists nous disent, c'est qu'ils ne détectent aucune impatience de la part du public canadien, étant donné tous les problèmes politiques qui se posent en ce moment à disposer d'un tel système d'enregistrement. Avez-vous détecté une telle volonté du public en ce moment?

M. Perley: Je pense que l'inquiétude du public sur ces questions ne s'exprime pas de la même façon au Canada. Si cela ne posait pas un problème ou n'était pas une réalité de la vie américaine, nous aurions probablement une coalition d'une sorte ou d'une autre en faveur de la visibilité gouvernementale qui ferait du tapage à Washington pour obtenir une législation.

[*Texte*]

Certainly in talks with our executives of our member groups, which range from the tourism industry through to environmental groups, church, labour, business—there is a whole list here—a number of them have expressed interest in how we have to disclose our requirements. I cannot think of anybody who has ever said you chaps should not have to do this, or that it is not a good idea.

On the contrary, it has been helpful to us to be able to go down to the Criminal Justice Division, have a look at the Edison Electric Institute's filing under the Federal Regulation of Lobbying Act to see what kind of money they are spending on their advertising campaigns. It is good for us to know what they are doing, it is good for them to know what we are doing. Everybody again is playing on a level playing field.

Ms Hurley: I might say that just after we had opened our office in Washington one of my very first phone calls was from the Cleveland Electric Institute. They were checking my lobbying registration number, my foreign agent registration, and basically checking to see whether any of my foreign principals—in other words, the people I was there on behalf of—included government, which was not the case, and whether or not I was using any government money in the maintenance or operation of our office down there, which we were not. We were using private money and had been advised to do so.

• 1150

So they were happy once they had asked two or three questions on the telephone. I really did not hear from them again and I assumed they went down and checked my filing.

Mr. Rodriguez: Is it your experience in Canada that lobbying as a profession has intensified and grown?

Ms Hurley: Absolutely.

Mr. Perley: Oh, definitely. There is no question about the proliferation of government affairs consultants, government affairs representatives or whatever they choose to call themselves. The fact is, lobbying certainly is increasing exponentially with the diversity of departments, larger numbers of Ministers and so on and the complexity of the interests. It is necessary not only to make the kind of traditional representations to committees, but increasingly to make your case directly to a Minister or to his staff or her staff.

Mr. Rodriguez: Yes. I suspect that is what Prime Minister Mulroney was sensing as well as the shenanigans of Frank Moores vis-à-vis getting a fishing licence for somebody and then lobbying one airline while sitting on the board of directors of another. I suppose that is what he was sensing, as well as the need to create a greater transparency in the Canadian system.

That is why I find it rather hard. The lobbyists we have had before us keep saying to me: Mr. Rodriguez, you know who I am because when I call you up I will say I am Joe Blow from

[*Traduction*]

En tout cas, les responsables des associations membres de notre coalition, qui appartiennent à toute une série de secteurs, depuis les groupes de défense de l'environnement, les Églises, les syndicats, le patronat—il y en a toute une liste—beaucoup s'intéressent à ce système de divulgation. Je ne connais personne qui ait jamais dit ne pas comprendre pourquoi nous devons faire cela ni que ce n'est pas une bonne chose.

Au contraire, cela nous est utile de pouvoir descendre à la Division de la justice pénale, de jeter un coup d'oeil sur le dossier de *Edison Electric Institute* afin de voir quelle sorte de montant ils consacrent à leurs campagnes publicitaires. Il est bon que nous puissions savoir ce qu'ils font, et il est bon que eux puissent savoir ce que nous faisons. Cela met tout le monde sur un pied d'égalité.

Mme Hurley: Il vous intéressera peut-être de savoir que juste après l'ouverture de notre bureau à Washington, l'un des premiers appels téléphoniques que j'ai reçu émanait du *Cleveland Electric Institute*. Ils voulaient vérifier mon numéro d'enregistrement de lobbyist, mon numéro d'enregistrement d'agent étranger, et vérifier si mes commettants étrangers—autrement dit, ceux que je représentais à Washington—étaient des autorités gouvernementales, ce qui n'était pas le cas, et savoir si je disposais de fonds publics pour faire fonctionner notre bureau de Washington, ce qui n'était pas le cas. Nous avions uniquement des fonds privés, et l'on nous avait d'ailleurs conseillé d'agir ainsi.

Après m'avoir posé deux ou trois questions au téléphone, ils ont été satisfaits. Je n'ai plus entendu parlé d'eux, mais je suppose qu'ils sont allés vérifier le dossier au ministère de la Justice.

M. Rodriguez: À votre avis, est-ce que le lobbying, en tant que profession, est en expansion au Canada?

Mme Hurley: Absolument.

M. Perley: Très certainement. Il ne fait pas de doute qu'il se produit une prolifération de conseillers en affaires gouvernementales, de représentants en affaires gouvernementales, quels que soient les titres qu'ils se donnent. Le fait est que le lobbying croît d'une façon exponentielle au fur et à mesure qu'augmentent le nombre des ministères et leur diversité, ainsi que la complexité des affaires qu'ils traitent. On ne peut plus se contenter des interventions traditionnelles auprès des comités; il faut de plus en plus parler directement au ministre ou à ses collaborateurs directs.

M. Rodriguez: Oui. J'ai l'impression que c'est également ce que détectait le premier ministre Mulroney face aux entourloupettes de Frank Moores, qui faisait obtenir un permis de pêche ici, puis faisait pression sur une compagnie aérienne, tout en siégeant au conseil d'administration d'une autre, etc. J'ai l'impression que c'est cela qui l'a décidé à agir, ainsi que la volonté de parvenir à une plus grande transparence du système canadien.

C'est là que le bât me blesse. Les lobbyists que nous avons entendus n'arrêtaient pas de dire: monsieur Rodriguez, vous savez bien qui je suis, car lorsque je vous appelle, je vous dis

[*Text*]

Pocomo or wherever; you know who I am, so right away you will know what firm I represent.

Mr. Perley: But that is only part of it. You certainly do know who he is, but do the people on the other side of the issue that he or she is interested in even know if he or she is there, let alone who he is?

Mr. Rodriguez: I find that is what they keep forgetting, that there is a need for the people I represent to know who is doing what to whom and for how much.

Mr. Perley: And not at anyone's whim but knowing that there is in fact an agency or a place you can go to where the details are recorded but they are not recorded according to anyone's whim, they are according to a set of guidelines that everyone knows and can be comfortable with. Everyone is playing from the same set of rules.

Mr. Rodriguez: An even playing field. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Stackhouse.

Mr. Stackhouse: Welcome to the delegation. I would like to thank them for their impressive presentation. I am going to point out, however, that much as I appreciate it all I regret the last sentence. If we bring in recommendations for very positive legislation it could be inferred that we had been successfully lobbied, mainly by yourself.

Ms Hurley: Absolutely.

Mr. Stackhouse: So I just make that little point, that lobbying itself is not there; you are doing it. The only judgment is on the cause for which the lobbying is being offered and the extent to which the lobbying itself is authentic.

I would like to focus, however, on a particular type of lobbying that is going on as a way of illustrating the task of lobbying in general and the need of this proposed legislation. I refer to your work in Washington and perhaps in Ottawa vis-à-vis acid rain. Could you tell us the kind of lobbying you are up against in Washington, the kind of lobbying firm that is working against acid-rain-control legislation and the kind of money being spent to prevent that legislation from coming to pass?

With all due respect to you, and I do mean that, none of us has been very successful in terms of achieving significant progress in the United States in controlling acid rain. So you are up against, I would think, some pretty powerful interests and their lobbies. If you could give us some indication we would not only benefit from the information but it would signify to me the kind of problem we are dealing with on both sides of the border.

Mr. Perley: I will just mention a couple of institutions we are up against. There are two in the utility area, the Edison Electric Institute, which is the primary trade association of the utility industry and which has a budget on this issue that I do not think it is an exaggeration to say is in the millions. I cannot give you an exact quote. It is too bad; perhaps we might still want to forward you some of the types of propaganda they are

[*Translation*]

que je suis tout de suite Joe Blow, de Pocomo, ou quelque chose comme cela; vous savez qui je suis; vous savez donc immédiatement qui je représente.

M. Perley: Cela n'est qu'un aspect du problème. Vous savez sans doute qui il est, mais est-ce que les autres intéressés, ses adversaires dans une situation donnée, savent qui il est et savent qu'il intervient dans cette affaire contre eux?

M. Rodriguez: C'est justement ce qu'ils tendent toujours à oublier, à savoir que ceux que je représente veulent savoir qui fait quoi, pour qui et pour combien.

M. Perley: Ils ne veulent pas laisser les choses au hasard, ils veulent savoir qu'il existe un organisme, un endroit où on peut aller consulter en détail les dossiers, constitués selon des directives précises que tout le monde connaît et accepte. Tout le monde doit appliquer les mêmes règles du jeu.

M. Rodriguez: Et jouer en terrain plat. Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Stackhouse.

M. Stackhouse: Je souhaite la bienvenue à la délégation et la remercie de son exposé très impressionnant. Néanmoins, bien que l'ayant énormément apprécié, je déplore la dernière phrase. Si nous recommandons une législation très stricte, on pourra en conclure que nous avons cédé à des pressions, à savoir les vôtres.

Mme Hurley: Absolument.

M. Stackhouse: Je voulais donc faire ressortir que ce qui compte, ce n'est pas tant le lobbying, c'est parce que vous en faites. Le seul jugement de valeur à formuler porte sur la cause que défend le lobbyist et sur l'authenticité du lobbying lui-même.

Pour nous faire une idée du travail de lobbyist en général et de la nécessité d'une législation en ce domaine, j'aimerais que vous nous disiez en quoi consiste votre tâche, à Washington, et peut-être à Ottawa, concernant les pluies acides. Pourriez-vous nous dire quels sont vos adversaires à Washington, quelle sorte de cabinet de lobbying travaille contre vous, contre l'adoption d'une législation de contrôle des pluies acides, et les sommes qu'ils dépensent pour empêcher cette adoption?

Sauf le respect que je vous porte—et il est sincère—nul d'entre nous n'a obtenu grand-chose aux États-Unis sur le plan des pluies acides. J'en conclus donc que vous vous heurtez à des intérêts et à des groupes de pression très puissants. Si vous pouviez nous donner quelques indications à cet égard, cela nous serait non seulement utile sur le plan de notre action, mais nous permettrait également de comprendre la nature du problème des deux côtés de la frontière.

M. Perley: Je peux vous mentionner quelques organismes auxquels nous nous heurtons. Il y en a deux dans le secteur de la production électrique, le *Edison Electric Institute*, qui est la principale association professionnelle du secteur de la production électrique et qui dispose pour son action dans ce domaine d'un budget qui se chiffre par millions de dollars, sans exagération. C'est dommage, je n'en ai pas ici, mais je pourrais

[*Texte*]

using, the pamphlets and so on. It is very, very slick and professional material.

• 1155

For example, in light of the fact that a bill to control substantially acid rain emissions has now passed the appropriate subcommittee in the House of Representatives for the first time by partisan support, which is a major step forward, they are now undertaking a state-by-state campaign through their member utilities to convince rate-payers in various states that this bill will impose unfair rate increases. This involves everything from advertisements in newspapers, meetings with reporters and editorial boards and the distribution of promotional material. In fact, one of their subgroups even had an opportunity to send out material in hydro bills at one point, and the National Wildlife Federation, a major conservation group in the United States, had to go to court to get equal access to those hydro bills to send out the other side of the story on acid rain. That is the kind of thing that goes on.

There are a number of other institutitons, such as the Electric Power Research Institute in Palo Alto, California. Now, as the name says, it is a much more research technology-oriented organization. It does not necessarily espouse—what would you like?—political positions on acid rain, but its general attitude and opinion has been that much more remains to be known about acid rain before it should be regulated on a scientific and technical basis.

Then of course there are the numerous members of Congress who are opposed to legislation for one reason or another. There is the National Coal Association, which is a very, very large organization and has a very large office building that houses its operations alone in Washington. The Hudson Institute, which is a think-tank that I am sure many of you have heard of, has put out a couple of studies supposedly debunking the acid rain problem. There was a major article in *Fortune* by one of the authors of the study a few weeks ago. I could go on at some length. There are state-level organizations.

Mr. Stackhouse: Okay. Have you any idea of the kinds of fees those lobbies are being paid to do that work?

Mr. Perley: Again, we would have to look at . . . One firm that occurs to me, which is based in Washington and does consulting work for the Edison Electric Institute, is Temple, Barker & Sloane Inc. They are a firm that has produced studies on this current bill, for example, and I do not think it is an exaggeration to say that when you combine their work with other contract work and the budget of the Edison Electric Institute, we are talking about millions of dollars. In terms of any one contractor, we could not give you a definite fee.

Mr. Stackhouse: Can you describe any parallels in Canada to this on the same issue?

[*Traduction*]

peut-être vous envoyer certaines des brochures et des textes de propagande qu'ils diffusent. C'est un travail extrêmement bien fait, de professionnels.

Par exemple, étant donné qu'un projet de loi destiné à contrôler substantiellement les émissions d'acide a maintenant été adopté par le sous-comité compétent de la Chambre des représentants, avec, pour la première fois, le soutien des partis, ils ont maintenant lancé une campagne État par État, par le biais des compagnies d'électricité locales, pour convaincre les usagers que ce projet de loi leur imposera des hausses de tarifs excessives. Ils emploient pour cette campagne toute une gamme de moyens, depuis les pages publicitaires dans les journaux, les conférences de presse et les rencontres avec la rédaction des journaux à la distribution de textes de propagande. En fait, l'un de ces groupe a même envoyé des textes de propagande dans les enveloppes des factures d'électricité, et la *National Wildlife Federation*, un mouvement écologiste américain, a dû intenter une action en justice pour obtenir le droit d'envoyer elle-même avec les factures d'électricité ses propres brochures. Voilà le genre de campagne qui est en cours.

Il existe encore diverses autres organisations, telles que l'*Electric Power Research Institute*, de Palo Alto, en Californie. Comme son nom l'indique, il s'agit davantage d'une organisation de recherche. Celle-ci n'épouse pas nécessairement les positions politiques sur les pluies acides, mais sa thèse générale est que beaucoup plus de recherches sur les pluies acides sont nécessaires avant que l'on puisse réglementer les émissions sur une base scientifique et technique.

Il y a ensuite les nombreux membres du Congrès qui sont opposés à toute législation pour une raison ou pour une autre. Il y a la *National Coal Association*, qui est une organisation très puissante, et dont les bureaux, rien qu'à Washington, occupent un très grand immeuble. L'Institut Hudson, qui est un organisme de réflexion dont vous avez sans doute entendu parler, a publié récemment quelques études censées ramener à de justes proportions le mythe des pluies acides. L'un des auteurs de l'étude a justement publié un long article dans le magazine *Fortune*, il y a quelques semaines. Je pourrais continuer ainsi encore longtemps. Il y a aussi toutes sortes d'organisations au niveau des États.

M. Stackhouse: D'accord. Avez-vous une idée des montants qui sont versés à ces lobbyists pour faire leur travail?

M. Perley: Encore une fois, il faudrait regarder . . . Je pense justement à un cabinet basé à Washington et qui travaille pour l'*Edison Electric Institute*, et celui de *Temple, Barker & Sloane Inc.* Ce cabinet a justement réalisé des études sur le projet de loi en cours, par exemple, et si l'on combine son travail avec d'autres travaux à contrat et le budget de l'*Edison Electric Institute*, il faut compter des millions de dollars. Par contre, nous ne pouvons pas vous donner de montants précis versés à un lobbyist en particulier.

M. Stackhouse: Pourriez-vous nous décrire un parallèle au Canada sur cette même question?

[*Text*]

Mr. Perley: I do not know that we have had the same kind of large-scale organized institutional attack on the need for acid rain control. We have had the Canadian Chamber of Commerce from time to time take positions that in our view do not attempt to advance the need for legislative acid rain controls. We have had individual companies, certainly, such as Noranda Inc. and Inco from time to time, make statements about the fact that there is no need to regulate their sources of acid-rain-causing emission. But we have not had the large-scale opposition institutionally.

Mr. Stackhouse: Are those companies using lobbyists as far as you know?

Mr. Perley: There are employees—I think we can think of a few names from each company—of the companies who do lobbying and who make representations too.

Mr. Stackhouse: Do they use consultants?

Mr. Perley: I know of one company that used a consultant, who then became an employee of the company after a while.

Mr. Stackhouse: What I am trying to get here is this: North of the border, do we have the same problem or the same reality that there is south of the border in terms of lobbying? Do we have the same need for registration here, therefore, that they may have down there?

Ms Hurley: Absolutely. I think we have to use an example here to help make it a little clearer. We have just come through an exercise in this country where we tried very hard, with a great deal of opposition, to get people to understand that the automobile, of course, is linked to the acid rain problem—that is, the oxides of nitrogen from automobiles—and also that in terms of credibility in the U.S. this was causing us a great deal of difficulty with the likes of John Dingell, the chairman of the House Committee on Energy and Commerce. He was always very quick to point out that Canadians, while talking a great deal about acid rain, had auto standards pertaining to oxides of nitrogen that were three times weaker than American standards, and that in part this was because the Canadian automobile did not have a three-way converter.

• 1200

The automobile companies, the car companies in Canada, many of whom flew up American reps to come in and lobby in this country—

Mr. Stackhouse: Lobby whom?

Ms Hurley: The names of the companies?

Mr. Stackhouse: No, no. You said they came up to lobby. Who would they lobby—deputy ministers, since there is no need to come to MPs, we were told? Who were they lobbying?

Ms Hurley: They lobbied, in the instance I can think of, MPs before a committee of Parliament. They testified; and they were from Detroit, hired by a Canadian subsidiary of GM. I believe GM was the company.

[*Translation*]

M. Perley: Je ne pense pas qu'il y ait eu d'attaques organisées à grande échelle chez nous contre la nécessité de contrôler les pluies acides. La Chambre de commerce du Canada a pris des positions, de temps à autre, qui ne nous paraissent pas très en faveur d'une législation de contrôle des pluies acides. Des entreprises individuelles, telles que Noranda Inc. et Inco, lancent des déclarations de temps à autre disant qu'il n'est pas nécessaire de réglementer leurs émissions d'agents des pluies acides. Mais il n'y a pas vraiment eu d'opposition institutionnelle à grande échelle.

M. Stackhouse: Est-ce que ces entreprises emploient des lobbyists, à votre connaissance?

M. Perley: Elles ont des employés,—je pourrais vous citer quelques noms pour chaque compagnie,—qui font du lobbying et qui interviennent.

M. Stackhouse: Rémunèrent-elles des consultants?

M. Perley: Je connais une compagnie qui a fait appel à un consultant, qu'elle a ensuite engagé comme employé.

M. Stackhouse: J'essaie de déterminer ceci: est-ce que, au nord de la frontière, nous avons le même problème, sur le plan du lobbying, qu'aux États-Unis? Est-ce que le besoin d'un enregistrement est aussi grand chez nous que là-bas?

Mme Hurley: Absolument. Je pense qu'il faut donner un exemple, pour bien montrer comment les choses se passent. Nous venons juste de traverser une période très difficile dans notre pays, où nous avons essayé, contre une très forte opposition, de faire comprendre que l'automobile est source de pluies acides—à cause des oxydes d'azote dégagés par les automobiles—et que cela nous posait un grave problème de crédibilité aux États-Unis auprès de gens comme John Dingell, le président du Comité de l'énergie et du commerce de la Chambre des représentants. Il était toujours très prompt à nous faire remarquer que nous, les Canadiens, tout en nous plaignant des pluies acides, nous avions des normes d'émission pour les automobiles trois frois moins strictes qu'aux États-Unis et que cela était dû au fait que les automobiles canadiennes ne sont pas équipées d'un triple convertisseur.

Les fabricants d'automobiles, ceux qui ont des usines au Canada et dont beaucoup ont fait venir des gens des États-Unis pour faire pression dans notre pays . . .

M. Stackhouse: Sur qui?

Mme Hurley: Les noms des compagnies?

M. Stackhouse: Non, non. Sur qui sont-ils venus faire pression? Sur les sous-ministres? Puisqu'on nous dit qu'il n'est pas nécessaire de faire pression sur les députés. Auprès de qui intervenaient-ils?

Mme Hurley: Dans les circonstances auxquelles je pense, ils ont exercé un lobbying auprès des député d'un comité parlementaire. Ils ont témoigné devant ce comité; ils venaient de Détroit et étaient engagés par une filiale canadienne de la Société GM. Je crois qu'il s'agissait de GM.

[*Texte*]

Mr. Perley: But there were also representations made by these same members of these companies to civil servants. We would get feedback through people we know in the federal government that these representations were being made.

New standards were proposed by the Prime Minister last March—that is, March 1985—in a letter to us and subsequently announced as a program, and they were published in the *Canada Gazette*, Part I. There was a period during which some hearings took place. I remember at one point it was suggested by one senior civil servant that these hearings on these *Canada Gazette* Part I regulations should be held in camera so that no one party making representations at these hearings would know what any of the other parties were saying.

Subsequently Mr. Mazankowski, after that set of in camera hearings took place, reversed himself and had a set of open hearings. Those were concluded. Then there was a 60-day comment period prior to the publication of the *Canada Gazette* Part II regulations, and there was no requirement there for any open disclosure of who was seeing whom about this. Yet we heard that many representations were made by the car companies to civil servants, asking that the final regulations be looser than the proposed regulations that were announced last year.

So here is an interesting situation. You have the Prime Minister, in writing, saying to us we are going to do something about motor vehicle emissions to the following extent, and then laying out the numbers. Yet you have this kind of effort subsequently on behalf of the car companies trying to change that decision. That in our view was a matter for some concern, because we took the Prime Minister's commitment as being . . . Well, this is it; we have a letter from the Prime Minister.

Ms Hurley: I will just add that what was particularly important here is that you had a U.S. parent company coming and influencing the Canadian subsidiary about Canadian policy on acid rain legislation domestically at the same time as it was Canada's integrity on the issue as a result of this legislation that was being questioned in the United States by powerful U.S. politicians, and providing information to Canadians—in other words, working for foreign principals and providing Canadian Members of Parliament with information that, when we looked at it, was incomplete.

Based on American standards and laws and testimony at the time that they passed their nitrous oxide standard in their country, we then found the counterpart in the United States Environmental Protection Agency, a former employee who is now in consulting in his own private practice in Virginia, I believe it is. We asked him how he had rebutted at the time the car manufacturers had gone through this process with EPA, flew him up to Canada, and had him testify before the committee. But we knew to do that at the last minute, through the grapevine, on a hearing that was almost closed.

Mr. Stackhouse: Thank you for your answer to that question, which I asked you because it is often alleged to us

[*Traduction*]

M. Perley: Ces mêmes personnes ont cependant représenté ces intérêts directement auprès de fonctionnaires. En effet, des employés du gouvernement fédéral nous ont fait part de ces activités.

Dans une lettre qu'il nous adressait en mars dernier, en mars 1985, le premier ministre proposait de nouvelles normes; par la suite il a annoncé qu'il s'agissait d'un nouveau programme. Ces normes ont été publiées dans la partie I de la Gazette du Canada. On a ensuite tenu des audiences pour discuter de la question. Un cadre supérieur a même dit que ces audiences sur les règlements de la partie I de la Gazette du Canada devraient avoir lieu à huis clos puisqu'il ne fallait pas que ceux qui témoignaient devant le Comité sachent ce que les autres témoins avaient proposé.

À la suite de ces audiences à huis clos M. Mazankowski a changé d'idée et a convoqué une série de séances publiques. Ces audiences furent suivies d'une période de 60 jours de commentaires publics. Puis ces normes furent publiées dans la partie II de la Gazette du Canada. Nul n'était tenu de divulguer le nom de ceux avec qui il communiquait à cet égard. Pourtant on nous a dit que les compagnies automobiles se sont engagées dans des activités de représentation directe auprès de fonctionnaires leur indiquant qu'ils désiraient que les règlements définitifs soient moins stricts que ceux qu'on avait proposés l'année précédente.

La situation est un peu étrange. Le premier ministre nous dit, par écrit: voici les mesures qu'il faut absolument prendre en ce qui a trait aux émanations des véhicules à moteur; puis les compagnies automobile essaient de renverser cette décision. Cette situation nous inquiétait puisque le premier ministre s'était quand même engagé, d'après nous, à . . . Après tout, nous avons une lettre du premier ministre.

Mme Hurley: Cette situation est particulièrement importante parce qu'une société mère américaine cherchait à influencer la filiale canadienne en ce qui a trait aux politiques canadiennes sur les pluies acides au Canada; au même moment de puissants hommes politiques américains mettaient en doute, aux États-Unis, l'intégrité canadienne et l'intégrité de cette loi canadienne; ces partis intéressés fournissaient des renseignements aux Canadiens . . . Bref, ces gens travaillaient pour des intérêts étrangers et fournissaient aux députés canadiens des renseignements qui, tout compte fait, n'étaient pas complets.

Nous avons étudié les normes et les lois américaines ainsi que les données obtenues à l'époque de l'adoption des normes sur le protoxyde d'azote dans ce pays; nous avons découvert un agent au sein de l'agence américaine de protection de l'environnement; cette personne travaille maintenant à son propre compte en Virginie, je crois. Nous lui avons demandé comment il avait agi et lorsque les fabricants automobile avaient plaidé leur cause auprès de l'APE. Nous l'avons amené par avion au Canada et nous l'avons invité à témoigner devant le Comité. Ainsi, guidé par certaines rumeurs nous sommes arrivés à la dernière minute et les décisions avaient déjà pratiquement été prises.

M. Stackhouse: Je tiens à vous remercier d'avoir répondu à cette question que je vous avais posée simplement par ce qu'on

[*Text*]

that however necessary registration, etc. may be in other countries, it is not as needed here in Canada. I think you have made a good point.

Mr. Perley: There are a number of other instances of this kind.

Mr. Towers: Mr. Perley, would I be correct in assuming you are just talking about paid lobbyists?

Mr. Perley: Yes. What we suggested is we concentrate on those who, for payment, are . . . that is your first target group; anyone who receives any kind of remuneration to do this kind of work should be identified. I do not know to what extent your considerations have progressed to maybe registering anyone who approaches the government on any basis, because obviously some problems are involved there.

• 1205

Let me make one thing clear, when we say "for remuneration", we do not necessarily restrict our concern there to someone who is directly given some money to make a specific representation. In other words, there are heads of organizations like the Canadian Chamber of Commerce, for example, who are paid in part to make general representations about the state of business and its interests. They receive a remuneration to do this as an ongoing job without reference to any specific activity. I would include those kinds of people.

Mr. Towers: In that case then, you would have to include all the lobby groups who appear on the Hill; I think there are about 100 marketing boards in Canada. There is an awful lot of lobbying going on, and they all have their executives who appear. Are you going to include that group, then, in your lobby groups who have to be registered?

Mr. Perley: I think if they are there for payment, and given the kind of detail we think is appropriate, which is not this massive amount of foreign-agent type detail we have to comply with in Washington, the $10 plus expenditures, and given that it should be a very simple matter for these people to do this, I think anyone—underlining that word—who receives remuneration for, in whole or in part of their job, trying to influence the policies of the government should be recorded as being there, and what they are doing and on whose behalf they are doing it should also be recorded.

Mr. Towers: Well there would not necessarily have to be any remuneration in it because of the fact that they are doing their job either in Ottawa or in their home constituency. Another example I could give would have been the chiefs of police who have been lobbying for capital punishment. You say that group would also have to register?

Mr. Perley: I think there will have to be a determination made about what the primary purpose of paying someone is. The primary purpose of paying a chief of police is not to lobby, it is to enforce the law. I do not know if they have an association, a trade association or something like that—the National

[*Translation*]

nous dit souvent que ce n'est pas parce que l'enregistrement est nécessaire dans d'autres pays qu'il en va de même pour le Canada. Je crois que vos commentaires sont assez révélateurs.

M. Perley: Il y a d'autres exemples de ce genre.

M. Towers: M. Perley, ai-je raison de penser que vous parlez simplement des démarcheurs payés?

M. Perley: Oui. Nous vous proposons de vous attarder principalement au cas de ceux qui reçoivent de l'argent pour . . . c'est votre principal groupe cible; quiconque reçoit de l'argent pour faire ce type de travail devrait être identifié. Je ne sais pas si vous avez pensé à assurer l'enregistrement de quiconque communique avec le gouvernement, peu importe la raison, car cela pourrait créer certains petits problèmes.

J'aimerais bien préciser que lorsque nous disons qu'une personne a représenté des intérêts «contre rémunération», nous ne pensons pas simplement à ceux qui reçoivent de l'argent pour le faire. En d'autres termes, des chefs d'organisation comme la Chambre de commerce du Canada, par exemple, sont payés en partie pour promouvoir ou défendre les intérêts du secteur. Ces personnes sont rémunérées pour un emploi permanent, sans qu'on fasse allusion à une tâche précise. J'aimerais que ces personnes soient elles aussi visées par ces règlements.

M. Towers: Dans ce cas-là, vous devrez également inclure tous les démarcheurs qui assurent la promotion des intérêts de certains groupes sur la colline parlementaire; je crois qu'il y a environ 100 offices de commercialisation au Canada. Beaucoup d'activités de lobbying se déroulent et tous ces groupes sont représentés. Croyez-vous qu'ils devraient faire partie des groupes enregistrés?

M. Perley: S'ils sont payés pour se livrer à ces activités, et compte tenu des détails que nous jugeons appropriés, ils ne sont certainement pas aussi nombreux que ceux que l'on demande à Washington où on parle des agents étrangers, il s'agit de 10$ plus les dépenses, et compte tenu de fait qu'il serait assez simple pour ces personnes de procéder de cette façon, je crois que quiconque—et j'insiste sur ce mot—est rémunéré pour un emploi qui consiste en partie ou exclusivement à chercher à influencer les politiques du gouvernement devraient figurer sur une liste des démarcheurs et devraient divulguer quels sont les intérêts qu'ils représentent.

M. Towers: Ces personnes ne seraient pas nécessairement rémunérées puisqu'elles feraient, après tout, leur travail que ce soit à Ottawa ou à l'endroit où elles vivent. J'aurais pu également vous donner l'exemple des chefs de police qui exercent un certain lobbying afin d'encourager le gouvernement à rétablir la peine capitale. Êtes-vous d'avis que ce groupe devrait être inscrit sur la liste des démarcheurs?

M. Perley: Je crois qu'il faudrait s'entendre sur la fonction principale de la personne rémunérée. Le principal rôle confié au chef de police n'est pas celui du démarcheur; on lui demande plutôt de faire respecter la loi. Je ne sais pas s'ils sont représentés par une association, un groupe, quelque chose qui

[*Texte*]

Association of Chiefs of Police, or whatever it might be—but a person who works for the association and who has legislative responsibilities in terms of the overall state of law enforcement, the Criminal Code and whatever, is the person who you would want to register.

If they bring somebody in to testify, for example, you might want to consider having a record of whom they brought in to testify before a committee—which might include the chief of police of Ottawa or Carleton or what have you—but not that the person was paid a certain amount in performance of his duties. You want the person who represents the interests of the police, the fishermen, the acid rain people, and his or her activities registered as well as their remuneration. I think this is the key.

Mr. Towers: Well I can see then that the union leaders should fall into that category as well, if you accept that perception. What about church groups who lobby against pornography, where there is no one being paid?

Ms Hurley: They are registered in the U.S.

Mr. Perley: They would be registered because they have a subset of the church. We have the Anglican Church General Synod, which is one of our member groups, and that church and others have a corporate responsibility subsection where they have employees of the church—whether it is the general synod or another part of one of the other churches—whose responsibilities are legislative in nature. Therefore, certainly in the U.S. that person is registered.

Ms Hurley: At the same time as they register they think of themselves as "registered white hats". The distinction still goes on in the minds of the lobbyists down there. It becomes a fine point. But they are still required to register. And I believe that over the last few years in fact they have lobbied rather vociferously on tax legislation that applied to churches.

Mr. Towers: What you are really saying, then, is that everybody who appears on Parliament Hill would be a lobbyist.

Mr. Perley: Well, a private citizen—I am sure over the years there have been thousands of private individuals who have come and made representations based on their concern about a given issue—is not being paid by anybody to do that. However, again, if someone is paid by an association or a company or a group of interests, like we are for example, to come and make representations to the government here or in Washington, we should be required, and anyone who does this kind of thing—makes these representations for payment—should be required to do it. Private citizens, certainly not, because they are not being paid by anyone and it is their democratic right to make those representations.

Mr. Towers: Then that is the dividing line, whether they are paid or not?

[*Traduction*]

s'appellerait peut-être l'Association nationale des chefs de police . . . cependant celui qui travaille pour l'association et qui a des responsabilités dans le domaine du maintien de la loi, du Code criminel ou peu importe, est celui qui devrait figurer sur la liste de démarcheurs.

S'il convoque des témoins pour défendre leur cause, par exemple, il serait peut-être bon de tenir un registre de ceux qu'ils ont invités à comparaître devant un comité—il se pourrait que le chef de police d'Ottawa ou de Carleton soit invité à témoigner—mais ça ne veut pas dire que cette personne a reçu de l'argent simplement pour témoigner. Il faut que celui qui défend les intérêts des policiers, des pêcheurs, de ceux qui luttent contre la pluie acide, figure sur une liste des démarcheurs et qu'il divulgue la rémunération qu'il a reçue. Je crois que c'est la façon de précéder.

M. Towers: À ce moment-là, les chefs syndicaux feraient partie de cette catégorie, si vous abordez le problème de cette façon-là. Les membres des groupes religieux qui s'opposent à la pornographie et qui ne sont pas rémunérés, figureraient-ils sur cette liste?

Mme Hurley: Ils sont inscrits aux États-Unis.

M. Perley: Ces groupes seraient inscrits car ils sont un sous-élément de l'Église. Il y a par exemple, le Synode général de l'Église anglicane, un de nos groupes membres, et cette Église et d'autres Églises comptent une sous-section; les employés de l'Église—qu'il s'agisse du synode général ou d'une autre division des autres Églises—sont chargés des questions législatives. C'est pourquoi aux États-Unis ces personnes sont inscrites.

Mme Hurley: Leurs noms figurent sur la liste mais ce sont des «gentils». Les démarcheurs font cette distinction là-bas. La différence est très subtile. On leur demande cependant de s'inscrire. De fait je crois qu'au cours des dernières années ils se sont opposés assez bruyamment à certaines lois ficasles qui visaient les Églises.

M. Towers: Vous dites donc que quiconque défend nos intérêts sur la colline parlementaire est un démarcheur.

M. Perley: Je suis convaincu qu'un simple citoyen—et au fil des ans des milliers d'entre eux sont sans aucun doute venus s'adresser aux parlementaires pour leur faire part de leur préoccupation—n'est pas payé pour présenter son opinion. Toutefois, celui qui est rémunéré par une association ou une société ou un groupe d'intérêt, comme nous par exemple, pour défendre leurs intérêts auprès du gouvernement ici ou à Washington devrait être inscrit sur la liste des démarcheurs; il en va d'ailleurs de même pour quiconque est payé pour défendre une cause. Les simples citoyens, ne seraient pas inscrits puisqu'ils ne sont pas payés pour le faire car c'est simplement leur droit démocratique.

M. Towers: C'est donc la rémunération qui doit être utilisée comme critère de distinction?

[*Text*]

• 1210

Mr. Perley: I think that is one of the primary dividing lines. I am sure that with your deliberations you have become more expert on the sub-details of some of this than we are. But that would be the primary line that we would think of immediately that separates those for remuneration from those who are not there for remuneration.

Mr. Towers: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Towers. I would like to ask a few questions before before we go to the second round. I want to deal with essentially two areas. The first one is the administration side of it, and the second one is to touch on, to a degree, what Mr. Stackhouse was talking about—lobbying with the bureaucracy.

Let me start first with the administration. You call yourselves a fairly small group. But a budget of $200,000 to $400,000, and 2.5 million members—

Ms Hurley: I believe he meant staff.

Mr. Perley: In terms of the small group, the staff people who are there are a small group.

The Chairman: Oh, I see. That is a fairly substantial budget, compared to what a lot of our smaller interest groups in Canada would have.

The first question I would like to ask you is if we were to mirror the system they have in the United States, what do you think that would add to your budget here in Canada in terms of costs?

Ms Hurley: I just point out that our budget in the first year, when we had to do all of this, was of course the lowest in our history. Most of these expenses are incurred in your initial start-up, when I believe our budget was $100,000.

The Chairman: What do you think your costs would be today if you had to go through that in Canada?

Mr. Perley: If we had to exactly duplicate a Canadian foreign agent requirement, if you like, assuming we were representing foreign principals, plus a lobbying requirement, I would think, if you had forms similar to the foreign agents filing, that would take a couple of days' work to fill those out in exactly the detail the U.S. foreign agents form requires, a lot of which is not applicable, I think, here. I would say somewhere around a day for a Canadian version of this.

And then the lobbying act, your initial filing is relatively simple, and subsequent filings simply are categories of receipts and expenditures, depending on what detail you want to go down to. If you want to go down to $10-plus, then that requires one kind of work from an accountant or bookkeeper. If you want just simply to disclose a range of fees, that requires quite a different amount of work, a much lesser amount of work.

The Chairman: Do you think three or four person-days per month would be required for what you are doing in United States right now?

Mr. Perley: Right now, the whole shebang, I do not think it is that much. For sure, it is not. Because again, we only have a

[*Translation*]

M. Perley: C'est en effet une des principales distinctions. Vous êtes d'ailleurs sans doute plus au courant que nous de ces détails. La différence essentielle est donc entre ceux qui sont rémunérés et ceux qui ne le sont pas.

M. Towers: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci. Je voudrais moi aussi vous poser quelques questions avant de passer au second tour. Tout d'abord une question concernant l'administration et ensuite une question concernant le lobbying auprès des fonctionnaires, problème déjà soulevé par M. Stackhouse.

Commençons donc si vous le voulez bien avec l'administration. Vous dites que vous êtes un petit groupe, or avec un budget de 200,000$ à 400,000$ et 2.5 millions de membres . . .

Mme Hurley: Il parle du personnel.

M. Perley: Ce sont les membres du personnel qui sont peu nombreux.

Le président: Je vois. C'est quand même un budget important par rapport à d'autres groupes d'intérêt.

Si nous devions adopter le système en vigueur aux États-Unis, de combien cela alourdirait-il vos charges?

Mme Hurley: Notre budget pour la première année était bien entendu le plus bas de tous. C'est au courant de cette première année que notre budget s'est élevé à 100,000$, ce qui comprend toutes nos dépenses de lancement.

Le président: À combien est-ce que cela vous reviendrait si vous aviez à faire tout cela au Canada?

M. Perley: Si nous représentions des intérêts étrangers et que nous devions nous conformer aux règlements américains à ce sujet, cela exigerait sans doute deux journées de travail pour remplir les formulaires, mais au Canada je présume qu'une journée suffirait.

Les premières formalités à remplir en application de la loi sont relativement simples; ensuite, il faut justifier les recettes et les dépenses; le travail dépend bien entendu des montants à justifier: si on doit justifier toute dépense au-delà de 10$, il faudrait sans doute engager un comptable. Par contre, si les dépenses sont justifiées par catégorie seulement, le travail est bien moindre.

Le président: Est-ce qu'on pourrait dire que votre travail actuel aux États-Unis exige de trois à quatre jours de travail par mois?

M. Perley: Non, pas tant que cela car aux termes de la loi, nous devons justifier nos activités deux fois par an seulement.

[*Texte*]

biannual detailed filing under foreign agents requirements. The dissemination reports, we now have our secretary so well trained that she can bang these things off in a couple of minutes. I would not think it would be any more than about . . . depending on how busy we are in Washington. If we were for example simply concentrating our efforts in Canada, it might be an hour or two a month, and no more. If we were very busy in Washington, as we were around the summit meeting, it might be up to a day a month in exceptionally busy times to fulfil dissemination and other filing requirements.

Ms Hurley: And if we computerize this, as we are planning to do, it will really knock our time down.

The Chairman: The second side of that is the administration on the other side, the recipients of all your forms. Do you have any sense of how many people that would employ, what kind of dollar expenditure is required to keep that system going, just to receive your information and keep track of what you send in?

Mr. Perley: I do not think we can give you a precise budgetary estimate. What we do know is what is done with some of this material. For example, these dissemination reports, we can tell you for sure, are cross-checked with the material we record in our six monthly filings to see if we have in fact filed dissemination reports for every piece of material that is sent out. That is the degree of scrutiny to which these things are subjected.

If there are 750 foreign agents registered, as I think is one number that has been suggested to us, and there are many, many more than that under the lobbying act, you probably have a fairly substantial bureaucracy involved there. But again, I do not think this kind of dissemination report is what we are looking at in Canada, fortunately.

The Chairman: Okay, let me switch gears, then, to one of the fundamental differences between the two countries. Really I think there is a pretty clear indication of what we have to look at in Canada. You mentioned it in your opening remarks, as have other witnesses, that the lobbying that goes on is not with the elected officials. As I understand it, much of the registration in the United States deals largely with people who are registered with congressmen, senators, and what-not, rather than with public servants.

• 1215

Do you have any comment on the difference between those two and the kinds of ideas that you think are important in Canada, to keep track of the lobbying, or is it necessary? Should we know what bureaucrats you are dealing with, when you are dealing with them and on what subjects, and what you are doing to influence them?

Mr. Perley: I think we did say in our testimony that when we deal with the administration, we do record who we talk to. So there is no question about that, that it is a requirement for both Congress and the administration, as far as we are concerned.

However, we are working on the passage of a certain bill, and we have been for some years now. If we were working on the amendment of an existing regulation, we would perhaps be

[*Traduction*]

Notre secrétaire arrive maintenant à taper nos rapports d'activités en deux minutes. Tout dépend évidemment du travail que nous avons à faire à Washington. Si le gros de notre travail se faisait au Canada, nos deux heures par mois suffiraient. Si nous étions très occupés à Washington ainsi que cela a été le cas notamment lors de la réunion au sommet, il faudrait peut-être un jour par mois pour remplir tous les formulaires.

Mme Hurley: Cela prendra encore moins de temps lorsque notre service sera informatisé.

Le président: Avez-vous une idée du personnel nécessaire et des frais engagés pour traiter les renseignements que vous faites parvenir à l'administration?

M. Perley: Nous ne pouvons pas vous donner de chiffres précis. Ce qui est certain, c'est que nos rapports d'activités sont comparés à nos rapports semestriels pour en vérifier la concordance. Donc, ces renseignements sont vérifiés de très près.

Avec les 750 agents officiellement inscrits et tous les autres agents qui relèvent de la Loi sur le lobbying, cela exige vraisemblablement une lourde bureaucratie. Mais heureusement, ce n'est pas ainsi que les choses se passeront sans doute au Canada.

Le président: Je voudrais maintenant passer à une différence essentielle entre nos deux pays. Ce qui distingue en effet le lobbying dans nos deux pays, ainsi que de nombreux témoins l'ont fait remarquer, c'est que chez nous il ne se fait pas auprès des représentants du peuple. Les lobbyists officiels aux États-Unis font du lobbying auprès des membres du congrès et des sénateur plutôt qu'auprès des fonctionnaires.

Que faudrait-il faire au Canada à votre avis pour assurer la surveillance du lobbying? Faudrait-il tenir des listes des fonctionnaires auxquels vous vous adressez, l'objet et la date de vos entretiens ainsi que des moyens que vous utilisez pour les influencer éventuellement?

M. Perley: Lorsque nous traitons avec les membres de l'administration, les noms des personnes auxquelles nous nous adressons sont consignés dans nos dossiers. Nous sommes donc tenus d'après la loi d'établir des listes des personnes auprès desquelles nous faisons du lobbying.

Lorsque nous travaillons sur des modifications à apporter à une loi actuellement en vigueur, nous avons à traiter plus directement avec les différentes agences de l'administration

[*Text*]

dealing much more directly with the Environmental Protection Agency or other agencies of the administration. So our experience is of one type, and many other people's experience would be of quite another type. Here, particularly given the importance of the civil service in policy formulation, certainly the U.S. civil service has an important role there but it is crucial to what is finally presented to Members of Parliament and Ministers here. In our view, there certainly has to be some . . . It might very well be a useful disclosure requirement to have those kinds of contacts disclosed.

The Chairman: In your opinion, then, would we require the lobbyist to register who they are dealing with, or would you require the recipient of the lobbying to keep some kind of log?

Mr. Perley: In the U.S. experience, I do not think, apart from the most senior levels . . . I really should not say that; I am not sure about what the U.S. civil service has to do. I know that the senior people certainly keep a log of who they see, the head of OMB or the head of EPA. Every single meeting, every single conversation is recorded. I think that is a very good question. I do not know exactly how to answer that.

The Chairman: What happens if you fail to comply? What if you fail to fill out one of those forms or what if the green form that you filled out did not coincide with the form that you filled out after six months?

Mr. Perley: In terms of the Foreign Agents Registration Act, and I think the Federal Regulation of Lobbying Act, there are substantial penalties, both in terms of fines and jail sentences. I think if you are going to require this by legislation you must have teeth in it. The idea here, certainly in the United States, is to make sure that no one influences in an improper manner any member of Congress, and if you are caught doing it you are in big trouble.

Again, presumably if we are going to require people to disclose this kind of thing, there should be some penalty for not doing so; it should not simply be in the form of a code of conduct. Maybe that is really the issue here, what form the requirement should take. And again, we are abiding by a more complex system than we believe will turn up here in Canada, with very substantial penalties if we fail to comply. So we feel that if we want this compliance to be real and effective and work, you should have real and effective penalties if they do not comply.

The Chairman: Have you ever, in your experience in the United States, heard of anyone being de-registered?

Ms Hurley: I heard of that, I think in my first year and a half.

The Chairman: And what were the results? Were they able to get their registration back, or were they—

Ms Hurley: They were trying to. They had contacted their lawyer and they were trying to get their registration back. They were worried about what would become of their job in the interim while their registration was suspended.

[*Translation*]

entre autre par exemple avec l'agence pour la protection de l'environnement. L'expérience varie donc selon les groupes de pression. Les fonctionnaires canadiens jouent un rôle plus important dans l'élaboration des orientations que leurs homologues américains. Il serait donc peut-être utile que toutes ces données soient consignées dans le formulaire de renseignements.

Le président: Les lobbyists devraient donc à votre avis être tenus d'établir des listes des personnes auprès desquelles ils font du lobbying ou bien serait-ce à ces derniers de remplir également des formulaires à ce sujet.

M. Perley: Je ne suis pas tout à fait sûr comment cela marche avec les hauts-fonctionnaires américains. Je crois qu'ils tiennent effectivement la liste des lobbyists avec lesquelles ils s'entretiennent, certainement en ce qui concerne le chef de l'OMB ou de l'EPA. Tous les entretiens sont enregistrés. Mais je ne sais pas au juste comment cela marche.

Le président: Qu'est-ce qui arrive si vous ne remplissez pas tous les formulaires réglementaires ou si le formulaire vert ne correspondait pas aux renseignements semestriels que vous devez fournir.

M. Perley: Les deux lois afférentes à savoir la *Foreign Agents Registration Act* et la *Federal Regulation of Lobbying Act* prévoient toutes deux des sanctions pouvant aller d'amendes à des peines de prison. Une loi non assortie de sanctions ne sert à rien. L'objet de loi américaine est de veiller à ce que les membres du congrès ne soient pas soumis à des moyens de pression indus, toute infraction de la loi risquant d'entraîner de gros ennuis.

Il est donc parfaitement inutile d'exiger la publication de ces renseignements si on ne prévoit pas en même temps des sanctions au cas où ces dispositions ne seraient pas respectées. Le système américain est sans doute plus complexe que celui qui serait mis sur pied au Canada. Il est essentiel de prévoir des sanctions au cas où les conditions à remplir ne sont pas respectées.

Le président: Existe-t-il des cas de lobbyists aux États-Unis qui aient perdu leurs droits à poursuivre leurs activités?

Mme Hurley: J'en ai entendu parler au cours de ma première année d'activité.

Le président: Est-ce qu'ils ont réussi à obtenir leur permis à nouveau?

Mme Hurley: Ils ont contacté leurs avocats pour essayer le rétablissement de leurs permis. Mais entre temps ils risquaient de perdre leur travail.

[*Texte*]

The Chairman: Okay. Thank you. I have some members who have indicated they want a second round. We do have other witnesses to hear this morning, so I am in the hands of the committee.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, I suggest that the next witness is one I have really been anxiously waiting for, and it is now 12.20 p.m. To do them justice—and I do not mean that the way it sounds—but to do justice to—

Mr. Boudria: I am anxious to hear the rest of that sentence.

Mr. Rodriguez: To do justice to our second witnesses today, could we maybe have them come when we can have them first?

• 1220

The Chairman: The clerk advises me that they cannot appear this afternoon and cannot appear at any other time later this week.

Mr. Rodriguez: Well, I will lobby them.

The Chairman: I am not sure if it is possible to reschedule them for another time.

Mr. Stackhouse: If Mr. Rodriguez is prepared to forgo the second round I am, in order to get on with it.

Mr. Rodriguez: But you see the point. It is 12.20 p.m. now, and then they make a presentation and then it is half an hour. The other opposition party representative is gone. That is just my concern. It might be wise just to go another round with the present witnesses, if we can lobby Mr. Neville—

Mr. Stackhouse: Would you consider going past 1 p.m. with the witnesses?

The Chairman: I have a problem. I have another meeting as well.

Mr. Rodriguez: I have lunch—

The Chairman: You do not need lunch. I have just asked the clerk to check and see if it is possible to reschedule.

Mr. Rodriguez: I have other people waiting for me as well. I will just lobby them.

The Chairman: Are you registered for that, Mr. Rodriguez?

Mr. Rodriguez: He might hire me to balance his team, his stable.

The Chairman: I think, in light of what the committee members have suggested, probably we will try to reschedule and see if we cannot work something out that is convenient to the committee and to the witnesses. So on that basis, we can proceed then with the short second round. Mr. Rodriguez and Mr. Stackhouse have indicated that they have questions. Can you keep it to five minutes, Mr. Rodriguez?

Mr. Rodriguez: Okay. On this whole question of the foreign principals, in Canada we do not have any of that, as you know. One of the reasons why I was concerned, Mr. Chairman, as

[*Traduction*]

Le président: Merci. Certains membres du Comité ont demandé un second tour mais comme nous avons d'autres témoins à entendre ce matin, il va falloir décider.

M. Rodriguez: Je tiens beaucoup à entendre notre prochain témoin comme il est déjà 12h20, je pense que . . .

M. Boudria: Finissez donc votre phrase.

M. Rodriguez: Est-ce que notre deuxième témoin ne pourrait pas revenir pour une autre réunion lorsqu'il serait mis en tête de liste?

Le président: Le greffier me signale qu'ils ne peuvent pas comparaître ni cet après-midi ni un autre jour de la semaine.

M. Rodriguez: Je vais essayer de faire du lobbying auprès d'eux.

Le président: Je ne pense pas qu'on puisse les faire venir une autre fois.

M. Stackhouse: Si M. Rodriguez est d'accord pour laisser tomber le second tour, j'en ferai autant.

M. Rodriguez: Il est déjà 12h20, et l'exposé prendra sans doute une demi-heure. L'autre député de l'opposition est parti. Il serait peut-être préférable de poursuivre avec les témoins ici présents, si nous pouvons obtenir de M. Neville . . .

M. Stackhouse: Est-ce que nous pouvons continuer jusqu'à 13h00?

Le président: C'est difficile. J'ai une autre réunion.

M. Rodriguez: Pour le déjeuner . . .

Le président: On n'aura pas besoin du déjeuner, car je viens de demander au greffier de vérifier s'il n'y aurait pas moyen de prévoir une autre heure.

M. Rodriguez: Il y a des gens qui m'attendent, et je vais voir ce que je peux faire.

Le président: Est-ce que vous êtes un lobbyiste officiel, monsieur Rodriguez?

M. Rodriguez: Il pourrait peut-être m'engager pour compléter son écurie.

Le président: Nous allons essayer de trouver une autre heure qui convienne aussi bien aux membres du Comité qu'aux témoins. Nous aurons donc un bref second tour. MM. Rodriguez et Stackhouse ont des questions à poser. On vous demanderait, monsieur Rodriguez, de vous en tenir à cinq minutes.

M. Rodriguez: Parfait. Au Canada, comme vous le savez sans doute, des États étrangers ne peuvent pas faire de lobbying. Or je suis plutôt préoccupé par le fait que la Corée

[*Text*]

you know, was in fact one of the more prominent examples we have had is the apparent power and influence South Korea seems to have with this administration here in Ottawa.

I know that the South Koreans in Washington got caught with their fingers in the cookie jar not so long ago. What happened that bothered me was certain concessions have been made with respect to steel imports, with respect to auto . . . Then we have the spectacle of MPs on the government side getting all-expenses-paid trips to Korea, and all we have is the registration of the trip. That is all that is required.

I keep saying that is the impression that keeps getting out to people out there. The impression people have is that it is not what you know but it is whom you know and that the one hand washes the other hand and makes both dirty. That is an impression people have, which is why I felt there was a need to look specifically at the lobbying, particularly with respect to these foreign governments.

Mr. Perley: Yes, you have the question of foreign governments. I think if I were in your position I would be very curious on a matter, for example, pertaining to lumber imports and exports, whether any representations were being being made to any Canadian government agency, either bureaucracy or elected officials, regarding that matter from American consumers of the wood being exported to the U.S., those concerned by any advantage Canada might have in terms of tariffs and so on, and I do not think we have any means of knowing right now.

Ms Hurley: Parent companies.

Mr. Perley: Yes, parent companies' involvement in this. For example, there may be a firm in British Columbia whose parent is in the U.S. who has some kind of conflict over this. In short, there are a lot of aspects here that there is no way to get any guaranteed access to information on.

Mr. Rodriguez: That leads us then to the comparison some of the lobbyist witnesses have made comparing the American lobbying process with the Australian. For example, they are quick to point out that the Australian lobbying registration is one that itself is clouded in secrecy, that in fact the information about clients is not available to the public. So the question is: What was the point of having a registry to begin with?

• 1225

Mr. Perley: As soon as you said that, again I recall the material in the paper. That is exactly the point. That is really where the committee can provide one of the most important recommendations. What is the point of this system? The point is not to require some information to be compiled and be kept secret. The point is to give everyone, as we have said several times, a level playing field. In order to do that, the press and the media have to have access to it and the groups who are involved in any given issue have to have access to it. So the openness of the system is essential or it is pointless.

Mr. Rodriguez: Some of the witnesses have suggested that they could do very well with a voluntary code of ethics. Now I presume that in the registry in the United States there is no

[*Translation*]

du Sud semble avoir pas mal d'influence auprès de l'administration à Ottawa.

Les lobbyistes travaillant pour le compte de la Corée du Sud se sont fait pincer récemment à Washington. Ils ont réussi à arracher des concessions pour les importations d'acier, pour l'industrie automobile . . . Des députés gouvernementaux se sont vus offrir des voyages en Corée sans bourse déliée. Or tout ce qui est nécessaire, c'est que le voyage soit officiellement inscrit.

On a de plus en plus l'impression que ce qui compte dans ces cercles, ce n'est pas ce que l'on sait, mais les relations que l'on a. C'est pourquoi le lobbying effectué par des États étrangers devrait à mon avis être examiné de très près.

M. Perley: C'est effectivement un problème. Si j'étais à votre place, je ne manquerais certainement pas de m'intéresser aux démarches qui pourraient être faites auprès d'agences du gouvernement canadien, auprès de fonctionnaires ou de responsables élus par les consommateurs américains de bois exporté aux E.-U. qui pourraient être intéressés par les avantages tarifaires ou autres dont bénéficierait le bois d'oeuvre canadien. Or rien actuellement ne nous permet de savoir ce qui se passe au juste.

Mme Hurley: Ainsi il faudrait suivre les activités des différentes filiales.

M. Perley: En effet. Ainsi la société-mère américaine d'une entreprise établie en Colombie-Britannique pourrait avoir des intérêts contradictoires dans cette affaire. Il est extrêmement difficile d'obtenir des renseignements fiables au sujet de toutes ces questions.

M. Rodriguez: Cela m'amène aux comparaisons faites entre le système de lobbying américain et le système australien. Ainsi en Australie l'incription des lobbyistes est secrète et le public ne sait rien au sujet de leurs clients. Dans ces conditions l'inscription obligatoire des lobbyistes ne sert à pratiquement rien.

M. Perley: C'est justement là que les recommandations du Comité pourraient être très importantes. Si les lobbyistes doivent être officiellement inscrits, ce n'est pas pour le plaisir de compiler dossiers et renseignements, mais pour que tout se fasse à découvert, ce qui exige que la presse et les médias ainsi que tous les groupes intéressés puissent avoir accès aux renseignements. Il faut donc avant tout assurer la transparence du système.

M. Rodriguez: D'après certains témoins, un code de conduite non obligatoire serait suffisant. Si j'ai bien compris, il

[*Texte*]

code of ethics that goes with that, but the registry itself lays out the way in which you are to behave.

Mr. Perley: I guess the ethics of the situation are inferred by the requirements of the act. I think a code of ethics can be useful. Public relations consultants abide by one; any number of different organizations abide by one. But that is not the point. I think to the extent that you want ethics set forth, they should be set forth indirectly by the terms of the legislation and what you are prepared to disclose and what not.

Ms Hurley: But I think we should entertain for a moment here the point of view of the government official or Member of Parliament in government who is being approached, and how this kind of registration can really help them. For example, if Hyundai or one of the large companies wants to come in and make a representation and somebody sees them leave the office, the government official should not feel intimidated by that, because it is a democracy; Hyundai is allowed to come in and make the representation. The difference is that if I saw that person and wanted to check if they had registered the meeting or the representation, I should be able to, that they are not getting access at the same time as somebody else is not getting access who is pretty sure Hyundai is coming in but cannot prove it, at the same time that they are being told that they cannot get an appointment.

Mr. Rodriguez: This is an important point, Mr. Chairman. I have recent experience with that, because we have been hearing around this Hill that there is a bill coming down in Parliament soon with respect to pharmaceutical companies, that in fact they will have an extension of their patent protection from the present 4 years possibly to 10 or 17 years. We are hearing a lot of that, and I have been phoning the bureaucracy in Consumer and Corporate Affairs and nobody will admit to having met with anybody from the pharmaceutical companies with respect to this whole question.

I think therefore that lobbying—and you can comment on it—the lobbying registration gives more access rather than limits access. That is what some of the witnesses have said; they said you get into this registry business, you will limit access to government agencies who need information and to Members of Parliament who need information. I find it is the opposite right now.

Mr. Perley: Again, when we have to disclose what we talk to people about under the Foreign Agents Registration Act, I have an image of myself sitting in my office on any number of occasions after a call to someone who is a committee staff member in Washington, just simply saying I called Mr. X regarding acid rain legislation. I am not disclosing any privileged information that my client groups are concerned with or anything like that; I am simply giving the blanket subject that I talked to them about. But it shows who I talked to and when I talked to them, so it shows I have access to that person.

Similarly, here there need not necessarily be any requirement for people to disclose patent and trade mark legislation, of course not. But the fact that the contact has been made and who it has been made to and who it has been made by is really important, so we know who is seeing who on what subjects. It

[*Traduction*]

n'existe pas à proprement parler de code de comportement aux États-Unis.

M. Perley: Ce sont les dispositions de la loi qui régissent les activités de lobbyiste. Un code de déontologie pourrait être utile. Différentes associations professionnelles en ont. C'est à mon avis les dispositions de la loi qui devraient prescrire les modalités de fonctionnement de ces organisations.

Mme Hurley: Prenons l'exemple d'un député ou d'un fonctionnaire contacté par un lobbyiste. Si un représentant de Hyundai ou d'une autre grosse entreprise vient faire des démarches auprès d'un officiel, c'est parfaitement légitime dans un pays démocratique, mais à la condition toutefois que tous le fassent officiellement selon les conditions prescrites de façon que leurs activités puissent être connues de tous et qu'il ne puisse pas être question que les représentants de telles firmes aient contacté un officiel pour faire pression, alors que les représentants de autre firme n'ait pas réussi à obtenir un rendez-vous.

M. Rodriguez: C'est justement le point important, monsieur le président. Il paraît qu'un projet de loi va être déposé prochainement concernant l'industrie pharmaceutique, projet de loi aux termes duquel les brevets seront valables pour une durée pouvant varier de 10 à 17 ans contre 4 ans actuellement. Quand j'ai essayé de contacter des fonctionnaires au ministère de la Consommation et des Corporations, on a refusé de me dire si des représentants de l'industrie pharmaceutique étaient venus discuter avec eux de cette question.

Je pense que l'inscription officielle des lobbyistes, loin d'entraver l'accès, le facilite. D'après certains témoins, l'inscription des lobbyistes rendra plus difficile l'accès aux agences du gouvernement et aux députés, alors qu'à mon avis c'est le contraire qui se passe.

M. Perley: Il m'arrive en effet à Washington de dire à un membre du personnel de tel ou tel comité que je me suis entretenu avec M. X concernant par exemple le projet de loi sur les pluies acides. Ce faisant je ne divulgue rien qui soit secret, mais cela sert à prouver que j'ai effectivement accès à telle ou telle personne et que je lui ai parlé à telle ou telle date au sujet de telles et telles questions.

De même au Canada l'essentiel, c'est que l'on sache avec qui on s'est entretenu et à quel sujet, sans pour autant donner plus de détails, de cette façon le député aussi bien que les groupes comme les nôtres sont tenus au courant.

[*Text*]

gives everyone, therefore, both MPs and groups like ourselves . . .

Mr. Rodriguez: I notice in there you talk about they have in the United States to declare how much they get paid. How about the budget they spend on their lobbying activity? I get a lot of invitations by the food processors to go to a big splash; drinks are free, the food is laid on, you can drink and eat to your heart's content. Somebody is paying for that.

Mr. Perley: On the back of the report pursuant to the Federal Regulation of Lobbying Act you will see two categories—receipts and expenditures. Then you will see the categories set out there under expenditures: public relations and advertising, wages, salaries, fees, commissions, gifts, printed or duplicated matter. In short, you have to set down exactly how much we spent in what category, and the $10 stricture applies. You get a pretty comprehensive record, by category and by item.

• 1230

Mr. Rodriguez: Thank you.

The Chairman: Mr. Stackhouse.

Mr. Stackhouse: Thank you, Mr. Chairman. I will just say in passing that Mr. Rodriguez referred to lobbying on behalf of Korea. If he has the name of a person or firm lobbying for Korea before our Parliament or government, I hope he will give it to you. I think our committee should call that firm or person.

Mr. Rodriguez: Yes.

Mr. Stackhouse: I want to ask the witnesses a general question. In view of the major legislation and requirements operative in the United States and at the same time a view of the massive lobbying structure that is in place there, how effective do you think registration and all that goes with it is in regulating or controlling lobbying, and how effective would it be if we were to put it in place in Canada? I ask the question because many delegations before this committee have said you can register, but it will not stop anything; it does not really have any serious effect; it is just another government activity without major results.

Ms Hurley: I think it is an obvious question and one that needs to be asked. I can only speculate on how effective all of this would be, but it reminds me very much of filling out my income tax form every year. I do not know that anyone has ever really checked it, but just the thought that they might or that they would . . . It is just that there are rules on the court, there are lines on the court, and I am told within the preamble and the literature that comes with it, what I am supposed to be following. I have a pretty good sense of it. That is really what all this is about too.

In terms of tax law and the average citizen filling out their tax form every year, my guess is that it works pretty well. It is not the idea that you have ever been caught or that you even know anyone who has ever been caught, but that there are rules there. You want others to obey them, because after all, if

[*Translation*]

M. Rodriguez: Aux États-Unis les lobbyistes sont tenus de signaler combien ils gagnent. Est-ce que les montants consacrés au lobbying doivent également être communiqués? Je suis souvent invité à des réceptions par l'industrie alimentaire. Ces réceptions sont somptueuses, on peut y boire et manger tant qu'on veut, et il faut bien que quelqu'un ait payé pour tout cela.

M. Perley: Aux termes de la *Federal Regulation Act*, il faut faire état aussi bien des recettes que des dépenses. Sous la rubrique dépenses, figurent les postes suivants: relations publiques et publicité, salaires, traitement, frais, commissions, cadeaux, impressions et copies. Il faut donc donner des pièces justificatives pour toutes ces catégories de dépenses, et ce à partir d'un montant de 10$. On obtient ainsi une image très détaillée.

M. Rodriguez: Merci.

Le président: Monsieur Stackhouse.

M. Stackhouse: Merci, monsieur le président. M. Rodriguez a parlé du lobbying qui se fait pour la Corée. S'il connaît le nom du lobbyiste, il devrait vous le communiquer afin que le Comité puisse le convoquer.

M. Rodriguez: Parfait.

M. Stackhouse: Vu la façon dont le lobbying se fait aux États-Unis où cette activité est régie par la loi et où elle a pris des proportions très importantes, pensez-vous que ce système s'il était transposé au Canada pourrait donner de bons résultats? Si je vous pose la question, c'est parce que de nombreux témoins ont affirmé que tout ce système de contrôle ne sert à strictement rien et ne fait qu'ajouter à la bureaucratie existante.

Mme Hurley: C'est effectivement une bonne question. C'est comme avec les déclarations d'impôt qu'il faut remplir chaque année. Même si elles ne sont pas toutes vérifiées, la seule possibilité fait que la plupart des gens restent sur le droit chemin. Il s'agit donc en quelque sorte de fixer les règles du jeu.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, la vaste majorité des citoyens font leur déclaration comme prévu. Il ne s'agit pas tellement de ne pas se faire prendre, mais plutôt de respecter les règles. D'ailleurs si on ne jouait pas le jeu, il n'y aurait pas

[*Texte*]

they do not, your system is going to work less well, and there will be less money available for hospitals and all the other good things in life that those taxes are supposed to go to.

I think it is the same with lobbying legislation. You want to be a lobbyist, and you know you have to follow certain rules. You want to sense that others out there are following them too, so you try to put in a good filing. If someone wants to check and see how you are doing from time to time . . . If it is a niggling detail you have missed, that is one thing. However, if you were flagrantly abusing your right to go—really, in a democratic society—and represent yourself or others to elected officials, then you want to try to treat it with respect. If you are caught, there should be a penalty, and you should know what that is in advance of getting into any trouble.

Mr. Stackhouse: Have you been aware that lobbyists in the United States are very sensitive to the penalties that threaten them if they do not comply with the legislation?

Mr. Perley: I think one or two firms that we are aware have foreign clients that we have had personal experience with are very sensitive to it. They are scrupulous in their filing requirements. They know any slight missed filing or problem can certainly hurt their business very substantially, because suddenly they may find themselves unable to represent their clients the way they would like to, because they missed a filing under the Foreign Agents Registration Act or did not file something properly or what have you.

As well, they are very sensitive to it because if you do not . . . We can speak from experience from the odd time we had a small detail missed. For example, if we neglect to send in one dissemination report or something like this, we get a letter right back. It is very clear that when there is a small oversight, they catch it every time. They are very scrupulous in their review of the records. When you know that, you know you had better very carefully observe the filing requirements and disclose.

Mr. Stackhouse: You mention one firm that had its registration suspended. Are you aware of a significant number of firms that have lost the registration or paid fines or suffered other penalties?

• 1235

Ms Hurley: There have been, of course, the ones we have all read about in the popular press. I think the Billy Carter example was really what we are talking about here today. He was having his registration called into question, or lack thereof, because he was representing a foreign principal, in this case a foreign government, and was not registered.

Mr. Perley: I think the question the committee has to ask itself is . . . What resulted from Carter and the Abscam business was the Ethics in Government Act. Without an enforceable piece of legislation along those lines, where former Cabinet Ministers or what have you, senior civil servants, are facing certain prohibitions from using their previous experience . . . Whether that kind of approach is necessary in tandem with this, really effectively to guarantee that in 100% of the cases no one can abuse that past experience, and if they do, it

[*Traduction*]

suffisamment d'argent pour financer les hôpitaux et tous les autres services payés à même nos impôts.

La même chose est vraie du lobbying. Les lobbyistes doivent respecter certaines règles et notamment remplir des déclarations. Des inspections se font de temps à autre, et un petit oubli n'est pas grave. Mais en cas d'abus flagrant, des sanctions doivent être prévues et connues d'entrée de jeu.

M. Stackhouse: Est-ce que les lobbyistes américains tiennent vraiment compte des règlements qui régissent leurs activités et des sanctions éventuelles en cas d'abus?

M. Perley: D'après mon expérience oui, et les firmes que je connais et qui travaillent pour des clients étrangers remplissent les formulaires prévus de façon scrupuleuse, sous peine de se voir interdire de poursuivre leurs activités.

D'ailleurs si on oublie de communiquer le moindre détail, on obtient aussitôt une lettre de rappel, ce qui prouve que rien n'échappe au crible. Les dossiers sont donc épluchés avec soin, ce qui encourage tout le monde à respecter les dispositions de la loi.

M. Stackhouse: Vous avez dit qu'une firme avait perdu son permis. Est-ce que c'est un cas qui arrive souvent de même que l'application des différentes sanctions prévues?

Mme Hurley: Il y a eu bien entendu les cas qui ont fait l'objet d'articles dans la presse. Il s'agit notamment de l'affaire Billy Carter qui a perdu son autorisation, alors qu'il travaillait pour le compte d'un État étranger sans être officiellement inscrit.

M. Perley: C'est à l'issue des affaires Carter et Abscam que fut adoptée la Loi *Ethics and Government Act*. C'est en application de cette loi que les anciens ministres et hauts fonctionnaires ne peuvent pas utiliser l'expérience acquise au service de l'État pour . . . Il s'agit donc de savoir si ce genre de loi permet d'éviter entièrement tout abus de ce genre. Il s'agit donc de savoir si un code de déontologie est suffisant ou bien s'il faut une loi analogue à la Loi américaine *Ethics and Government Act*.

[*Text*]

will certainly surface somehow, through filing requirements or what have you—that is a question I think the committee probably already has looked at. In other words, whether just lobbying requirements on their own will do the full job or whether you need an Ethics in Government Act type of approach, as in the U.S., rather than a code of conduct which is voluntary.

The Chairman: I would like, on behalf of the committee, to thank you. Your testimony has been most fascinating and informative. We appreciate your taking the time to come and be with us.

We will adjourn to the call of the Chair.

[*Translation*]

Le président: Je vous remercie au nom du Comité. Votre intervention a été très intéressante, nous vous remercions d'être venu ici.

La séance est levée.

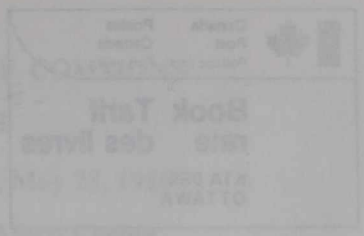

Elections, Privileges and Procedure

RESPECTING:

Lobbying and the Participation of Public Office Holders

WITNESS:

(See back cover)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1994-95

WITNESSES/TÉMOINS

From the Canadian Coalition on Acid Rain:
Adele Hurley, Executive Coordinator;
Michael Perley, Executive Coordinator.

De la Coalition canadienne sur la pluie acide:
Adele Hurley, coordonnatrice exécutive;
Michael Perley, coordonnateur exécutif.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 13

Wednesday, May 28, 1986

Chairman: Albert Cooper

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 13

Le mercredi 28 mai 1986

Président: Albert Cooper

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Elections, Privileges and Procedure

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Élections, des privilèges et de la procédure

RESPECTING:

Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists

CONCERNANT:

Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

26312——1

STANDING COMMITTEE ON ELECTIONS, PRIVILEGES AND PROCEDURE

Chairman: Albert Cooper

COMITÉ PERMANENT DES ÉLECTIONS, DES PRIVILÈGES ET DE LA PROCÉDURE

Président: Albert Cooper, député

MEMBERS/MEMBRES

Patrick Boyer
Jacques Guilbault
Fred King
Lorne McCuish
Rod Murphy
Reginald Stackhouse

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MAY 28, 1986
(19)

[*Text*]

The Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure met at 3:40 o'clock p.m., this day, the Chairman, Albert Cooper, presiding.

Member of the Committee present: Reginald Stackhouse.

Acting Members Present: Don Boudria for Jacques Guilbault, John Rodriguez for Rod Murphy and Paul Gagnon for Lorne McCuish.

Witness: *From Les Partenaires*: Dominique Boivin.

The Committe resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, March 25, 1986, relating to Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists. (*See Minutes of Proceedings dated Monday, April 14, 1986, Issue No. 1.*)

Dominique Boivin made a statement and answered questions.

At 5:05 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 28 MAI 1986
(19)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure se réunit, aujourd'hui à 15 h 40, sous la présidence d'Albert Cooper, (*président*).

Membre du Comité présent: Reginald Stackhouse.

Membres suppléants présents: Don Boudria remplace Jacques Guilbault; John Rodriguez remplace Rod Murphy; Paul Gagnon remplace Lorne McCuish.

Témoin: *De la firme Les Partenaires*: Dominique Boivin.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 25 mars 1986 relatif au lobbying et à l'enregistrement des lobbyistes payés. (*Voir Procès-verbaux du lundi 14 avril 1986, fascicule nº 1.*)

Dominique Boivin fait une déclaration et répond aux questions.

A 17 h 05, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Wednesday, May 28, 1986

• 1541

The Chairman: Ladies and Gentlemen. I would like to call the meeting to order. Before I proceed, I think Mr. Boudria has a point of order.

Mr Boudria: Mr. Chairman, I am just wondering if in the near future with good guidance we could go over the proposed agenda to Washington along with our travel budgets, and if we can start organizing our personal schedule. Time is getting to be of the essence for a number of us. I have personally submitted this afternoon the form given to us by our clerk yesterday. I do have a slight problem with it, but with a small adjustment on my part—I will leave a day later—I still will be able to fit it in.

The Chairman: I am with you. I have spoken to the clerk and have asked that we have this together as soon as possible. At the latest, we would have a meeting next Tuesday to sit down and have a general discussion and make sure members are happy with the witnesses who are there and to make sure the trip is of use. This is the tentative aim right now. We are still waiting for confirmation from witnesses. But I am with you; I want to get it settled as quickly as we can.

Mr. Boudria: Thank you Mr. Chairman.

The Chairman: We have as our witness today *Les Partenaires*, represented by Mr. Dominique Boivin. I should also tell the committee the group Pollution Probe has not been able to make it this afternoon, so we just have the one witness. Mr. Boivin, I understand you have an opening statement and I would like to turn it over to you to proceed and we will then open it up for questions.

M. Dominique Boivin (lobbyiste-conseil, Les Partenaires): Monsieur le président, nous sommes ici réunis pour vous permettre d'assurer le mandat qui vous a été confié par l'exécutif. Je résume en une phrase le mémoire que j'adressais en septembre 1985 au premier ministre du Canada: *Faut-il légiférer sur le lobbying*?

Je souligne particulièrement la question, à savoir s'il faut nécessairement légiférer ou réglementer pour contrôler les activités du lobbying dans cette ère de déréglementation. Pour ma part, et après m'être sérieusement penché sur la question pendant de nombreuses années, ma réponse est catégorique, c'est non. Et surtout pas. Les résultats de ma profession de lobbyiste depuis 11 ans, la conclusion de mes études académiques au niveau de la maîtrise et du doctorat sur le sujet à ce jour, m'ont amené à envisager la place que le lobbying devrait avoir dans notre système politique de type britannique, autrement dit un lobbying à la canadienne.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mercredi 28 mai 1986

Le président: Mesdames et messieurs, je déclare la séance ouverte. Mais avant de continuer, je crois que M. Boudria voudrait faire un rappel au Règlement.

M. Boudria: Monsieur le présient, je me demandais s'il serait possible de revoir, dans un avenir rapproché, le programme du voyage à Washington, ainsi que le budget, afin que nous puissions commencer à nous organiser. Comme vous vous en doutez, bon nombre d'entre nous sont extrêmement occupés en ce moment. Pour ma part, j'ai remis au greffier cet après-midi la formule qu'il nous a donnée hier. Malheureusement, l'échéancier me cause un petit problème, en ce sens que j'ai dû m'organiser différemment—c'est-à-dire que je vais partir un jour plus tard—mais je vais quand même pouvoir participer.

Le président: Oui, je comprends. J'en ai parlé avec le greffier et je lui ai demandé de tout préparer le plus vite possible. Ainsi, nous nous réunirons au plus tard mardi prochain pour discuter du programme en général et pour nous assurer que les députés sont satisfaits de la liste des témoins, de sorte que ce voyage ne soit pas inutile. C'est ce que nous essayons de faire pour l'instant. Nous attendons encore que les témoins nous envoient une confirmation. Mais je suis tout à fait d'accord avec vous; je voudrais que cette question soit réglée le plus tôt possible.

M. Boudria: Merci, monsieur le président.

Le président: Notre témoin cet après-midi est un représentant de la société Les Partenaires, soit M. Dominique Boivin. Il convient également de signaler aux membres du Comité que le groupe *Pollution Probe* n'a pas pu comparaître cet après-midi, ainsi nous n'aurons qu'un seul témoin. Monsieur Boivin, je crois comprendre que vous avez une déclaration liminaire à faire; ayez donc l'obligeance de nous faire votre exposé, et ensuite, nous aurons une période de questions.

Mr. Dominique Boivin (Lobbyist-Consultant, *Les Partenaires):* Mr. Chairman, we are meeting here this afternoon to allow you to carry out the mandate conferred upon you by the executive. The main issue here, if I may summarize in one sentence the subject of the brief I sent to the Prime Minister of Canada last September, "should lobbying be legislated"?

This is the main issue, as I see it, in other words, whether it is necessary to legislate or regulate lobbying activity in this era of deregulation. After having conducted an in-depth study of this matter over a number of years, my answer to this question is a categorical no. Absolutely not. My own experience as a professional lobbyist for the past 11 years and the conclusions I drew through my years of study at the master's and doctoral level have led me to try and envisage how lobbying could fit into our own political system, which is based on the British model - in other words, a Canadian solution to the lobbying dilemma.

[*Texte*]

En abordant le sujet de cette manière, comme d'ailleurs l'a très bien fait le document de consultation du ministre de la Consommation et des Corporations, on évite la solution facile et simpliste qui consisterait à copier la manière américaine. Aux Etats-Unis, les paliers au niveau de l'administration fédérale et des Etats ont adopté la voie législative. Or, leur loi, vieille de bientôt 40 ans et objet de critiques très vives, n'a jamais réussi à être amendée. Elle est désuète à cause de son âge bien sûr, mais dès son adoption en 1946, les juristes la qualifiaient déjà de désuète. On était donc très mal partis.

• 1545

Ce qui revient à dire que vouloir améliorer une mauvaise loi ne pourrait faire que l'empirer davantage, à plus forte raison si on la copie. Je serais tenté de vous soumettre la question sous un autre angle: Faut-il réglementer le lobbying?, comme se le demandaient le secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec, M. Pierre Duchesne, et un chercheur de la bibliothèque législative, M. Russell Ducasse.

Dans un rapport daté de juin 1983, ils écrivaient:

Tous biens considérés, le contexte canadien et québécois actuel commande plutôt une attitude pragmatique envers le lobbying.

Au nom de cette attitude pragmatique, ils refusent de proposer une réglementation considérée nullement nécessaire, parce que, selon eux, les règles de pratique générale prévalant à la conduite des affaires ordinaires du Parlement suffisent. Ils optent donc pour de simples directives.

Si on ne légifère pas, si on ne réglemente pas, que faut-il faire? La recommandation du secrétaire général de l'Assemblée nationale va tout à fait dans le sens de mon mémoire au premier ministre du Canada et de celui que j'adressais au Président de l'Assemblée nationale du Québec.

En passant, je ferai remarquer que ce document de MM.Duchesne et Ducasse est l'un des premiers documents issus d'un Parlement ou d'un gouvernement, à ma connaissance, portant directement et exclusivement sur le lobbying.

MM. Duchesne et Ducasse recommandent:

Premièrement, d'admettre virtuellement la présence et le travail des lobbyistes professionnels au sein . . .

. . . et j'insiste sur le mot:

. . . au sein du Parlement. Deuxièmement, favoriser la collaboration des membres et des services du Parlement avec les démarcheurs ou lobbyistes. Troisièmement, préciser à l'intention de ces derniers certaines lignes de conduite en rapport avec l'éthique fondamentale de l'institution parlementaire.

C'est donc dans cette optique que je répondrai brièvement et en résumé aux huit questions du document de consultation sur lequel j'ai élaboré au sein du mémoire dont vous avez eu copie.

[*Traduction*]

By addressing the subject in this way, as the Minister of Consumer and Corporate Affairs discussion paper did most adroitly, one can avoid seizing upon the most facile and simplistic solution to the problem, which would be to copy the American system. In the United States, both federal and state administrations have opted for legislation. Furthermore, they have never managed to amend their legislation, which is now almost 40 years old and has been most severely criticized. It is now obsolete because of its age, of course, but even when it was passed in 1946, legal experts were already calling it obsolete. Things, therefore, got off to a very bad start.

This just goes to show that when one tries to improve a bad law, one probably only ends up making it worse, particularly if one copies someone else's bad law. I am tempted to put the question to you from another angle: should lobbying be regulated?—the very question the Secretary General of the Quebec National Assembly, Mr. Pierre Duchesne, and a researcher from the legislative library, Mr. Russell Ducasse, set out to answer.

In a report published in June of 1983, they wrote:

All things considered, a more pragmatic attitude towards lobbying is required in the current Canadian and Quebec context.

Citing the need for such a pragmatic attitude, they refuse to propose regulations, which they consider completely unnecessary, because, they maintain, the general rules that prevail as far as the conduct of routine parliamentary affairs is concerned are quite enough. They therefore opt for simple guidelines.

But if we neither legislate nor regulate, what must we do? The recommendation of the Secretary General of the National Assembly is, in fact, in keeping with my own brief to the Prime Minister of Canada and the one I submitted to the speaker of the Quebec National Assembly.

If I may just digress for a moment, I would point out to the members that Messrs. Duchesne and Ducasse's paper is, as far as I know, one of the first documents to be published by any parliament or government which deals directly and exclusively with the issue of lobbying.

Messrs. Duchesne and Ducasse recommend the following:

First of all, to allow professional lobbyists not only to be present, but to work within . . .

—I stress this—

. . . within Parliament. Secondly, to encourage members of Parliament and parliamentary services to co-operate with lobbyists. Thirdly, to draft certain guidelines for lobbyists based on the fundamental ethics of parliamentary institutions.

It is with this in mind, then, that I will briefly respond to the eight questions raised in the discussion paper, questions I have elaborated on in the full brief, copies of which you have already received.

[*Text*]

Ainsi, à la question numéro 1 du document, à savoir si les Canadiens estiment nécessaire une réglementation et dans quelle mesure, ma réponse comporte deux volets. Premièrement, si on voulait connaître l'avis de tous les Canadiens, un bon sondage bien construit, mais préalablement précédé d'une campagne d'information, répondrait exactement à cette question. Deuxième volet: de façon générale, je prétends que les Canadiens sont d'accord avec le lobbying puisqu'ils en font tous les jours auprès de tous et chacun des parlementaires que compte le Canada, tant au niveau provincial que fédéral; que, oui, ils veulent éviter les excès, comme dans toutes choses, et se fient à votre sagesse—celle du législateur—pour favoriser raisonnablement l'expression de ce droit d'opinion garanti par l'article 2 de la Charte constitutionnelle.

A la question 2: Qui devrait s'enregistrer? Je réponds tout simplement les lobbyistes, c'est-à-dire les représentants ou les porte-parole des lobbyistes ou groupes de pression en activité politique auprès des pouvoirs législatif et exécutif.

A la question 3: Le mode d'enregistrement. Duchesne et Ducasse ont répondu «de simples directives», ce que j'approuve, et à la lueur de mon expérience personnelle, de mes recherches et de l'expérience américaine au moins.

• 1550

À la question 4 portant sur le type d'activité à réglementer, il m'est impossible de la considérer puisque je suis opposé à une réglementation, et ce par définition.

À la question 5 relativement aux renseignements à être exigés pour l'enregistrement: il vaudrait mieux reformuler cette question car ici il ne s'agit pas d'enquêter sur les lobbyistes mais plutôt de les reconnaître parmi d'autres professionnels. Quelle serait la forme idéale de reconnaissance d'une profession, une identification de la profession, de l'adresse civique du lobbyiste? Son cabinet privé où son employeur pourrait ou devrait-il suffire? Y a-t-il d'autres solutions là-dessus? Comme c'est en matière de, appelons cela pour faire un parallèle, droits nouveaux, il m'est difficile pour le moment d'aller au-delà d'une réalité que nous n'avons pas vécue sous une nouvelle forme reconnue.

À la question 6 concernant la divulgation de l'identité des lobbyistes enregistrés, cela ne pose pas de problème puisqu'il ne s'agit pas ici d'espionnage qui mettrait en jeu la sécurité de l'État. Personnellement, et d'autres témoins ici vous l'ont mentionné, quand je fais du lobbying, je représente, c'est un acte de représentation. Il est bien entendu qu'on ne reçoit pas Dominique Boivin, l'individu, mais Dominique Boivin, le lobbyiste, au nom du lobby qu'il représente et c'est à ce titre qu'il me semble un bon lobbyiste qui est efficace et compétent devrait d'abord identifier son nom et, ensuite, l'intérêt qu'il représente. Et, s'il ne le fait pas, il n'est pas bon. Or, peut-on légiférer sur la valeur ou la non-valeur des êtres et des choses?

Ce dont on parle ici en réalité, c'est de la conduite des affaires publiques pratiquées auprès des plus hautes instances politiques de notre pays. Les seuls renseignements qu'on est en

[*Translation*]

To the first question raised in the discussion paper, as to whether Canadians feel regulations are necessary, and to what degree they feel they are required, my answer is twofold. First of all, if we really want to know what the views of Canadians are on this subject, a well thought out opinion poll, preceded by an information campaign, would make it possible to answer that very question. Secondly, it is my view that generally speaking, Canadians agree with lobbying, as they lobby parliamentarians on a daily basis, both at the provincial and federal levels; furthermore, I believe they do want to avoid any abuse, as they would in any other area, and are relying on your wisdom—namely, that of the legislator—to come up with a reasonable way of expressing their right to an opinion, as guaranteed by section 2 of the Charter of Rights and Freedoms.

To the second question: who should be registered? My answer to this would simply be all lobbyists, in other words, the representatives or spokespersons of lobbyists or pressure groups working at the political level to influence legislative authorities and the executive.

To the third question, regarding a method of registering lobbyists. Duchesne and Ducasse felt that "simple guidelines" were enough, and I agree, both because of my own experience and the research I have conducted in this area and because, at the very least, of the American experience in this regard.

Question four deals with the type of activity to be registered, and it is impossible for me to address it since I am opposed to regulation by definition.

Question five has to do with the information required for registration. It would be better to reword the question as it is not a question of investigating lobbyists, but rather of recognizing them among other professionals. What is the ideal way of recognizing a profession? How do you define a profession? Do you use the lobbyist's home address, or is his private office or his employer's office good enough? Are there other solutions? As the area is quite new, it is difficult for me to describe a reality we have never known.

With respect to question six, concerning the disclosure of the identity of registered lobbyists, there is no problem. We are not dealing with a kind of espionage, which would threaten state security. Myself, when I lobby, I represent someone, and other witnesses have said the same thing. People are not dealing with Dominique Boivin, the individual, but Dominique Boivin, the lobbyist. I am received according to the lobby that I represent; therefore it seems to me that an efficient and competent lobbyist should first of all give his name and then say whom he is representing. If he does not do so, he is no good. Can you legislate on the value, or lack of it, of beings and things?

What we are really talking about here is the conduct of public dealings with the highest political authorities in our country. The only information that we can expect from

[*Texte*]

droit de s'attendre et d'espérer de la part des lobbyistes, autrement c'est de la naïveté, sont ceux qu'ils apportent, puisqu'ils sont des canaux d'information essentiels entre l'État, l'État au sens large du terme, qui comprend le législatif et l'exécutif et les citoyens pour bonifier la prise de décisions politiques dans notre système parlementaire, comme je me suis attardé à le démontrer dans mon essai, dont le titre était très révélateur de mon intention, *Le lobbying ou le pouvoir des groupes de pression*, et on m'excusera auprès de mon éditeur, mais je préfère le sous-titre au titre.

En réponse à la question 7, je me dois de féliciter très sincèrement les auteurs du document de consultation d'avoir compris l'institution parlementaire car j'ai remarqué que cela était rare dans notre pays et déplorable, bien sûr. Seul le Parlement est le détenteur national des privilèges en ce sens qu'il est souverain. Afin de faciliter au mieux l'expression de la démocratie, en tant que lobbyiste représentant des groupes de citoyens, je solliciterais respectueusement que le parlementaire accorde les privilèges suivants.

Premièrement, la liberté d'accès et de circulation au Parlement au même titre que les membres de la Tribune de la presse puisque les lobbyistes sont aussi et surtout des agents d'information des groupes, cela en respect tout à fait avec l'éthique parlementaire.

Deuxièmement, je soumettrais toujours avec beaucoup de respect, aux parlementaires, qu'on accorde un accès à la documentation parlementaire et gouvernementale puisque celle-ci constitue le travail de base, le matériel de travail de base du lobbyiste qui est d'abord et avant tout un travail d'information.

À la dernière question du document, visant à découvrir si d'autres aspects devraient être examinés, je suis d'opinion qu'en ces matières nouvelles, il serait plus sage de commencer par des petits pas, progressivement. La pratique courante et quotidienne initiera la manière canadienne de pratiquer et de vivre le lobbying.

Cependant, pour être un peu plus précis et comme je le soulignais dans le mémoire que j'adressais au premier ministre du Canada, je suis tout à fait d'accord pour permettre, voire d'obliger, les lobbyistes à s'enregistrer auprès du Parlement canadien.

• 1555

D'un autre côté, à la lueur de l'expérience fort peu encourageante qui perdure aux Etats-Unis, je suis personnellement convaincu que, si cette obligation n'est pas assortie d'avantages plus grands pour les lobbyistes enregistrés que le contraire—autrement dit, il ne faudrait donc pas que le lobbyiste enregistré soit pénalisé par rapport à celui qui ne l'est pas—comme cela est outrageusement le cas aux Etats-Unis, je suis personnellement convaincu, dis-je, que la meilleure loi restera tout à fait inutile. Il faut donc rendre intéressant, séduisant même—et puisque nous sommes entre nous je vais utiliser une expression courante: sexy—l'enregistrement pour les lobbyistes.

[*Traduction*]

lobbyists, unless we are exceedingly naïve, is the information they proffer, since they are an essential information link between the state—in the broadest sense of the term, including the legislative and executive bodies—and the citizens. We improve political decision-making in our parliamentary system, as I demonstrated in my brief. The title, "Lobbying or the Power of Pressure Groups" indicates my intent and I hope my editor will forgive me if I prefer the subtitle to the title.

In response to question seven, I would like to sincerely congratulate the author of the study documents on his grasp of the nature of parliamentary institutions, an understanding deplorably rare in our country. Parliament alone enjoys privileges, in the sense that it is sovereign. As a lobbyist representing citizens' groups, I respectfully suggest that Parliament grant the following privileges in order to foster democratic expression.

First of all, free access to Parliament and free movement within its precincts such as is granted to members of the press gallery, since lobbyists are also—are chiefly—information officers for their respective groups, and this is entirely in keeping with parliamentary ethics.

Secondly, I respectfully request that MPs grant us access to parliamentary and government documents, as they constitute the basis for all the lobbyists' information work.

With respect to the last question in the document, whether other aspects should be studied, I feel that in this unexplored area it is better to begin by taking small steps then build up from there. Routine and daily practice will show us how to handle lobbying.

However, to be more specific, as I mentioned in my brief when I addressed the Prime Minister, I am quite prepared to accept registration, even mandatory registration, of parliamentary lobbyists.

On the other hand, in the light of recent experience in the United States, I am personally convinced that if registration does not carry with it definite advantages—in other words, if registered lobbyists are penalized in comparison with those not registered, as is the outrageous practice in the United States—even the best law will be useless. Registration of lobbyists must become interesting, attractive, I would even say sexy, since we are among friends here.

[*Text*]

Si, au contraire, on légifère, on contraint et on restreint. Le lobbying n'est donc plus ce moyen privilégié des groupes de citoyens pour faire valoir leurs droits, si on restreint et on contraint.

Alors, on ne parlera plus de démocratie en santé, on ne parlera plus de vitalité de la démocratie mais de démocratie en danger. La porte s'ouvre à la contestation, à la violence, le pouvoir est dans la rue. Rappelons-nous, comme illustration—et pourquoi pas?—, le FLQ, qui se sentait brimé et lésé, par un système étouffé. C'était son interprétation. C'est un cas extrême, je vous l'accorde, je ne le cite que pour fin de discussion et de compréhension entre nous.

Si cette réglementation était perçue comme étant un irritant, pensons à la paperasserie, à la litanie de réglementations, aux formulaires, aux démarches administratives, aux téléphones, aux délais, etc., les lobbyistes, qu'on souhaite voir agir en plein jour, deviendront alors une race en voie de disparition—race en voie de disparition avant que d'être devenus une race—et le lobbyiste exercera toujours, croyez-en l'expérience américaine, mais dans l'illégalité cette fois.

Quel pourrait être notre modèle d'inspiration? Je vous suggère: pourquoi pas celui de la Tribune de la presse parlementaire qui, progressivement, a acquis un statut, des privilèges, des accès? Pourquoi ne pas permettre aux lobbyistes et aux cabinets de lobbying d'enregistrer leurs lobbyistes auprès de la Chambre des communes, auprès du bureau de l'Orateur? Pourquoi pas un point de chute pour les lobbyistes? Ils auront une adresse, une chambre, un endroit, ils seront visibles, ils seront reconnaissables, on pourra ainsi faciliter et favoriser leur travail et leur accès au Parlement. Pourquoi ne pas s'inspirer de cet accommodement, finalement, qui a vu naître la Tribune de la presse et agir de même, très progressivement, en cette matière nouvelle, à l'endroit des lobbyistes? Dès lors, nul besoin de réglementation, de législation, mais des négociations, des discussions et des directives peut-être, même sûrement. Les mêmes qu'on a adoptées avec la Tribune de la presse. Que donneront ces discussions et négociations? Ni vous, ni moi, ni personne ne pouvons y répondre actuellement, il est trop tôt. Adoptons le principe et permettons à l'évolution sociale et politique de jouer sa dynamique et de faire le reste. Il suffira de s'y adapter et c'est l'essence même de notre système de parlementarisme de type britannique que de prendre cette approche pragmatique.

Et c'est la raison pour laquelle je la propose parce que nous sommes dans ce système, avec la tradition, le pragmatisme, l'évolution et la souplesse qui le caractérisent.

Au fond—et selon le voeu formulé par le député McGrath—pour réformer notre parlementarisme, et je cite:

> Il suffit ici de chercher un modèle qui ne suivra ni le modèle traditionnel de Westminster, ni celui du Congrès américain mais qui sera proprement canadien.

Et si ce modèle original ne passait ni par une loi, ni par une réglementation . . . ?

Dans un récent éditorial du quotidien *Le Devoir*, Paul-André Comeau—que je respecte beaucoup et qui m'a fait particuliè-

[*Translation*]

On the other hand, if you legislate you set up constraints and constrictions. Lobbying then ceases to be the way for a group of citizens to assert their rights.

If that happens, you can no longer talk about a healthy democracy, a vital democracy, but rather an endangered democracy. The door is opened to violence and anarchy. One need only remember the FLQ, who felt oppressed by a suffocating system. That was their interpretation. I grant you that is an extreme case, and I am only quoting it to further our discussion and understanding.

If this regulation were to be perceived as an irritant, as paperwork, administrative red tape, forms, telephones calls, delay, and visits to innumerable Pooh-Bahs, lobbyists who should be able to act openly would become an endangered species before they are even identified in the field. Lobbyists will continue to operate, as is sufficiently demonstrated by the American experience, but now they will do so illegally.

What model should we adopt? Why not the Parliamentary press gallery, which has slowly acquired a status, privileges, access? Why not allow lobbyists and lobbies to register with the House of Commons, with the Speaker's Office? Why not have a *pied-à-terre* point for lobbyists? They would have an address, a room, they would be visible and recognizable, and their work and access to Parliament would be made easier. Why not follow the model of the press gallery and phase in similar privileges for lobbyists? We would then not need regulations and legislation, but rather negotiation, discussion and undoubtedly guidelines, much the same as those which apply to the press gallery. What would result from these discussions and negotiations? Neither you nor I nor anyone else can give an answer now, it is still too early. Why not adopt the principle and let social and political development do the rest? We need only adapt, and indeed that is the very essence of our British parliamentary system: the pragmatic approach.

I propose this method because of our system and its tradition, pragmatism, evolution and flexibility.

As regards parliamentary reform, Mr. McGrath recommended, and I quote:

> We should seek a model based neither on the Mother of Parliaments, nor on the American Congress; a truly Canadian one.

What if this original model could be arrived at without laws or regulations . . . ?

In a recent editorial in *Le Devoir*, Paul-André Comeau, whom I respect very much and who has a particular grasp of the issue, called for a debate to:

[*Texte*]

rement plaisir quant à la compréhension de la question qu'il avait—demandait un débat pour

permettre une meilleure appréhension d'une composante du processus démocratique de nos sociétés de lobbying.

Et c'est récent, cela date du 15 janvier 1986, faisant suite au document de discussion.

Je terminerai par cette réflexion de Chamfort, selon laquelle il est plus facile de légaliser certaines choses que de les légitimer et par, également, ces quelques lignes du regretté Jean-Charles Bonenfant qui dit ceci:

• 1600

Du gouvernement, par de bons juges, délivrez-nous Seigneur. Pour cela, donnez le goût d'agir et l'esprit de compromis aux législateurs. Faites surtout qu'ils modernisent et utilisent les institutions.

Merci, monsieur le président.

The Chairman: Thank you, Mr. Boivin. It was an excellent presentation.

Mr. Boudria.

M. Boudria: Merci beaucoup, monsieur le président. Je voudrais d'abord remercier M. Bovin d'avoir pris le temps de venir nous adresser la parole.

Mr. Chairman, I had the privilege of reading through excerpts from Mr. Boivin's book—not through the whole thing, because copies are so scarce around this place and around the library that they are hard to get hold of.

M. Boivin: Merci, monsieur Boudria.

Mr. Boudria: Perhaps it would be a good idea either for us to have more of them or even for this committee to consider purchasing one of these books, or for individual members to try to find some for each one of us. I consider his book a very, very interesting book on the topic. Mr. Boivin was advocating the registration of lobbyists before most legislators even knew what lobbyists were. So I find that particularly interesting.

Monsieur Boivin, il est intéressant de voir que vous nous recommandez un processus d'évolution pour l'adoption d'un système d'enregistrement des lobbyistes. Au début, le système ne serait pas très compliqué, et on l'élaborerait par la suite, un peu comme on a fait dans le cas de toutes les institutions parlementaires. Cela est d'ailleurs dans les recommandations de votre document *Les partenaires*.

Il y a cependant un danger quand un système est incomplet. Ceux qui critiqueront plus tard certains lobbyistes pourront se faire dire par les gouvernements: Vous n'avez pas à vous plaindre, parce qu'on a fait ce que vous nous avez demandé; on enregistre maintenant les lobbyistes. C'est le danger d'un système incomplet.

D'autre part, je pense que vous avez totalement raison de dire que si on prend de trop grosses bouchées, on risque de se mettre à dos l'électorat. Ce n'est pas ce que veulent les députés. Nous voulons un compromis, c'est-à-dire un système aussi complet que possible, mais pas si complet pour que nos

[*Traduction*]

Provide for a better understanding of lobbies as components of the democratic process.

It is recent, it is dated January 15, 1986, and follows on from a discussion paper.

I would like to conclude with a thought of Chamfort's: it is easier to legalize some things than to legitimize them. Again, the late John Charles Bonenfant said the following:

Deliver us, O Lord, from government by good judges. Give legislators the desire to act and a feeling for compromise. Above all, please ensure that they modernize and use our institutions.

Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Merci, monsieur Boivin. Votre exposé est excellent.

Monsieur Boudria.

Mr. Boudria: Thank very much, Mr. Chairman. I would first of all like to than Mr. Boivin for having taken the time to come and speak to us.

Monsieur le président, j'ai eu le privilège de parcourir des extraits du livre de M. Boivin—je n'ai pas lu le livre dans son ensemble, car il y a très peu de copies sur la Colline et il est difficile de l'obtenir à la bibliothèque.

Mr. Boivin: Thank you, Mr. Boudria.

M. Boudria: Peut-être que le Comité pourrait acheter une copie, ou peut-être que chaque membre pourrait essayer d'en obtenir copie. Son livre est extrêmement intéressant. M. Boivin était en faveur de l'enregistrement des démarcheurs avant même que la plupart des législateurs ont pris connaissance de l'existence des démarcheurs. Alors je trouve son livre très intéressant.

Mr. Boivin, it is interesting to note that you recommend the slow implementation of a process for the registration of lobbyists. The system would not be very complicated to begin with but would develop over time, somewhat like all parliamentary institutions. It is also a recommendation in your document called *Les partenaires*.

However, there is a danger when a system is not complete. Future critics of lobbyists might be told by governments: "Do not complain, we did as you asked, we now register lobbyists". That is the danger with an incomplete system.

On the other hand, I think you are quite right to say that if we bite off more than we can chew, we may raise the hackles of our electorate. MPs do not want to do that. We want a compromise, namely as complete a system as possible, but not so complete that our electorate will have difficulty making representations to MPs or governments.

[*Text*]

électeurs aient de la difficulté à faire des représentations aux députés ou au gouvernement.

A mon avis, le système qu'on adoptera devra premièrement prévoir l'enregistrement des lobbyistes. Qui enregistrerait-on? Il est assez simple de dire que M. Frank Moores est un lobbyiste. Cela, on le sait tous. À votre avis, les gens de la division des relations gouvernementales de GM sont-ils des lobbyistes? Devrait-on enregistrer ces gens-là, à votre avis? Si on ne les enregistre pas, il y a un autre problème. Il y a peut-être deux mesures. Vous, à titre de lobbyiste consultant, serez obligé de remplir toutes sortes de formulaires, de vous conformer à toutes les exigences du système, alors qu'un autre lobbyiste qui travaille à temps plein dans la même entreprise, en qualité de consultant gouvernemental ou de vice-président des affaires gouvernementales, n'aura pas à se conformer aux mêmes exigences. J'aimerais avoir vos commentaires à ce sujet.

• 1605

Certains sont d'avis qu'il est nécessaire d'enregistrer les honoraires des lobbyistes, comme on le fait aux Etats-Unis. Que pensez-vous de cette proposition? Je ne dis pas qu'on devrait enregistrer chaque facture de 10$ et plus. C'est ce qu'on fait aux Etats-Unis et, franchement, c'est un peu fort. Mais il y aurait sans doute moyen de trouver un juste milieu. Avez-vous des suggestions à cet égard?

M. Boivin: Il y a un double danger: le danger de l'incomplet et le danger du trop complet. C'est la question de 64,000$ à laquelle essaie de répondre l'humanité depuis le début de son existence.

En somme, il s'agit de viser le centre, d'éviter l'*underdose* et l'*overdose*. Nous avons des législateurs dont nous parlons avec l'habituelle formule de la sagesse: «Le législateur, dans sa sagesse . . . » Pour le moment, c'est la seule dose acceptée de façon institutionnelle dans notre pays.

Monsieur Boudria, à ceux qui vous reprocheront de ne pas avoir assez agi ou d'avoir trop agi, vous pourrez dire de bonne foi: J'ai agi et Rome ne s'est pas construite en un jour. C'est la méthode des essais et des erreurs. C'est l'histoire de l'humanité que je viens de résumer rapidement.

Eloigner l'électorat, c'est un danger à éviter absolument. Par contre, contraindre, c'est limiter la liberté. C'est le débat philosophique qui se fait, notamment à ce Comité, et qui ne doit pas être oublié parce qu'il est là en permanence.

Vous me demandez qui on doit enregistrer. Il y a le consultant, et c'est mon cas. C'est très clair, c'est très simple: je suis lobbyiste, je le dis sans fausse honte, et le mot me sort facilement de la bouche.

En lisant les comptes rendus que j'ai reçus du greffier, j'ai remarqué que le mot «lobbyiste» causait des difficultés d'élocution à beaucoup de gens. C'est le moins que je puisse dire.

J'ai appris que j'étais le seul lobbyiste au Québec, et qu'il y avait un seul autre cabinet de lobbying au Canada qui s'avouait l'être, soit le bureau de M. Frank Moores avec son

[*Translation*]

In my opinion, the system should first provide for the registration of lobbyists. Who would be registered? It is easy to say that Mr. Frank Moores is a lobbyist. We all know that. Do you think the government relations people in GM are lobbyists? Do you think they should be registered? If they are not registered, there will be another problem. And there may be two different yardsticks. You, as a lobbyist-consultant, would be obliged to fill in all kinds of forms, to meet all kinds of requirements, whereas another lobbyist who works full-time in the same firm as a government consultant or vice-president of government affairs does not have to meet the same requirements. I would like to have your comments.

Some people think that lobbyists' fees should be registered, as is done in the United States. What do you think of that proposal? I am not saying that we should register every bill over $10. That is the case in the United States and, quite frankly, it is a bit much. But there must be some way of finding a happy medium. Do you have any suggestions?

Mr. Boivin: There is a double danger, of either being incomplete or too complete. That is the $64,000 question which humanity has been trying to answer since the beginning of time.

We have to aim for the vein and avoid an underdose or an overdose. We talk about our legislators and say: "the legislator in his wisdom . . . ". This is the only dose that is uniformly accepted in our country.

Mr. Boudria, you can say to the people who criticize you for having done too little or too much, in all good faith: "I did act, and Rome was not built in a day. We have to proceed by trial and error. That, in brief, is the story of the human race."

Alienating the electorate is a danger that must be avoided. However, imposing registration means restricting freedom. This is the philosophical issue that the committee is dealing with and it cannot be forgotten because it will always be there.

You ask me who should be registered. First of all, there are the consultants, and I am one. It is quite straightforward, I am a lobbyist and I say so quite shamelessly—the word rairly trips off my tongue.

When I read the minutes that I received from the clerk, I noticed that the word "lobbyist" was hard for a lot of people to enunciate, to say the least.

I learned that I was the only lobbyist in Quebec and that there was only one other lobbying firm in Canada who openly declared themselves, namely the office of Mr. Frank Moores

[*Texte*]

associé, M. Ouellet. À part ça, je cherche qui sont les lobbyistes qui s'afficheront ou qui s'enregistreront à titre de lobbyistes. Si Ottawa accepte demain matin d'enregistrer les lobbyistes, il y en aura au moins deux ou trois qui s'enregistreront, soit M. Moores et M. Ouellet, ainsi que votre humble serviteur qui serait heureux de vous rencontrer plus fréquemment. Le cas du consultant, donc, est clair: le pauvre risque de subir les outrages de ceux qui sont des lobbyistes, mais ne veulent ni le dire, ni l'admettre.

Il y a la deuxième catégorie, celle du vice-président aux affaires gouvernementales de GM. Au mois d'avril, lors du colloque tenu par le groupe canadien d'étude parlementaire, M. Rodriguez avait posé la même question et je lui avais fait la réponse suivante: *A lobbyist is a lobbyist is a lobbyist.*

Mr. Rodriguez: *Hansard* has not changed.

The Chairman: No.

Mr. Boivin: The facts are the facts are the facts; a rose is a rose is a rose, and so on.

Donc, le vice-président aux affaires gouvernementales de *General Motors* est un lobbyiste. S'il ne veut pas l'admettre, son président a des problèmes avec lui. Si le vice-président n'est pas conscient de ses fonctions, son président devrait lui dire ce qu'il doit faire.

• 1610

En ce qui concerne la rétribution salariale, je vais admettre très candidement et très naïvement que les sciences politiques m'ont toujours intéressé. Mon père aimait beaucoup la politique. La politique, chez nous, c'était comme le hockey pour d'autres. Ce sont de belles joutes; j'aime. Dans ce qu'on appelle, peut-être prétentieusement, les sciences politiques, les cours où l'on parle du lobbying sont très populaires. Je les ai tous suivis, parce que j'y étais déjà prédisposé. Il y avait tout un charriage de mythes et de préjugés qui sont, comme la loi de 1946 aux États-Unis, vétustes, anachroniques et dépassés. On ne parlait pas vraiment de lobbying dans ces cours. On parlait uniquement d'argent, d'une part. D'autre part, on en parlait en termes de patronage et de corruption.

Référez-vous à n'importe quel dictionnaire, et vous trouverez une définition particulière au mot «patronage». Au mot «corruption», vous trouverez une autre définition particulière et au mot «lobbying», vous trouverez encore une fois une définition particulière et différente. Donc, on vient de séparer les torchons des serviettes, si vous me passez l'expression populaire.

J'ai étudié chez les Jésuites, et les Jésuites, on le sait, répondent à une question par une autre question. Donc, permettez-moi de faire mon petit Jésuite. Qu'est-ce que la matière monétaire a à voir avec le sujet dont nous discutons? Est-il important pour vous de savoir ce que le député, le médecin, le comptable, le plombier, le journaliste gagnent avant d'utiliser leurs services? Oui, à titre de consommateur, mais pas nécessairement à titre de parlementaire quand cette personne s'adresse à vous. Ce qui vous intéresse, c'est ce que cette personne a à vous dire. Vous voulez savoir qui elle représente et à quel propos la démarche est effectuée.

[*Traduction*]

and his associate, Mr. Ouellet. I looked to see which lobbyists had declared themselves or registered themselves. If Ottawa agrees to register lobbyists tomorrow morning, at least two or three will register, namely Mr. Moores, Mr. Ouellet and your humble servant, who will be happy to meet with you more often. The case for consultants is therefore clear. Unfortunately, he runs the risk of being attacked by those who are lobbyists, but who do not want to say so or admit it.

There is a second category, namely the GM's vice-president for government affairs. Last April, during a meeting held by a parliamentary study group, Mr. Rodriguez asked the same question and I gave the following answer: a lobbyist is a lobbyist is a lobbyist.

M. Rodriguez: Le *Hansard* n'a pas changé.

Le président: Non.

M. Boivin: Les faits sont les faits, et sont toujours des faits; une rose est une rose et rien qu'une rose, et ainsi de suite.

So, the vice-president of General Motors Government Affairs is a lobbyist. If he does not wish to admit it, that's a problem for his president. If the vice-chairman is not aware of his functions, he should be informed by the chairman.

With respect to remuneration, I shall admit in all openness that political science has always interested me. My father took a great interest in politics. Politics in our family was like hockey for others. It is a good game, I like it. In what is somewhat pretentiously named political science, courses dealing with lobbying are very popular. I took all of them because I already had a predisposition. There was a whole set of myths and prejudices which, like the 1946 American legislation, are obsolete, and anachronistic and out of date. We did not really talk about lobbying in these course, but only about money, on the one hand, and on the other, patronage and corruption.

Look up the term in any dictionary and you will find a particular definition for the word patronage. Under corruption, you will find another definition and a different one for the word lobbying. Therefore we have just separated the apples from the oranges, so to speak.

I was educated at a Jesuit school and, as you know, the Jesuits answer one question with another. Allow me then to indulge in this Jesuit custom. What does the monetary aspect have to do with the subject we are discussing? Is it important for you to know how much a Member of Parliament, a doctor, an accountant, a plumber or a journalist earns before you make use of their services? Yes, as a consumer, but not necessarily as a parliamentarian, when you are dealing with this person. What interests you is finding out what the person has to say. You want to know whom he represents and the purpose of his business.

[*Text*]

Je vais vous donner un conseil. Si vous vous adressez à quelqu'un que vous soupçonnez d'être lobbyiste, posez-lui ces questions. Si elle ne vous répond pas de façon satisfaisante, refusez de traiter avec elle. Comme c'est le cas dans toutes les professions, il y a du bon et du moins bon lobbying. Il y a de bons plombiers, il y en a de mauvais et ainsi de suite.

Ai-je bien répondu à vos questions?

Le président: Monsieur Boudria, votre temps est écoulé.

We will come back on the second round. Do you not want to answer the questions?

Mr. Boudria: No. I will not be here.

M. Boivin: Monsieur le président, me permettez-vous de faire une représentation au sujet d'une question qui m'embête beaucoup parce qu'elle revient régulièrement? J'aimerais que M. Boudria me dise quelques mots là-dessus avant de quitter. Est-ce que vous accéderiez à ma demande de citoyen . . .

Mr. Boudria: If I could have a minute just to clear with you on that. Then I will have to leave, because I have an event in my constituency.

• 1615

La raison est assez simple. Premièrement, comme vous le savez, c'est obligatoire aux Etats-Unis. Hier, des représentants de la Coalition canadienne sur les pluies acides sont venus devant nous. Il s'agit d'un organisme à but non lucratif qui fait du lobbying. Pour eux, il était très important de savoir, par exemple, que le *Edison Electric Institute* dépensait 1.2 million de dollars pour faire du lobbying. Au moins, ils savaient à quoi ils devaient faire face.

Deuxièmement, on sait que le lobbyiste est un individu qui travaille pour le compte d'un groupe privé, mais qui fait affaire avec un organisme public. Comme vous le savez, les salaires des députés sont publics.

M. Boivin: Hélas!

M. Boudria: Oui.

M. Boivin: Il est vraiment pauvre. Honnêtement, je trouve que c'est une iniquité.

M. Boudria: Ce sont deux des raisons qui m'ont poussé à me poser cette question-là et à conclure que les honoraires devaient être dévoilés. On se souvient qu'un lobbyiste avait demandé plusieurs milliers de dollars pour faire un appel téléphonique de quelques secondes pour le compte d'un individu qui voulait un permis de bateau ou quelque chose du genre.

Je ne peux m'empêcher de me poser des questions dans un cas comme celui-là. Si tout est dévoilé publiquement—honoraires, etc.—, le peuple est beaucoup mieux en mesure de juger si les gestes posés sont conformes à l'éthique professionnelle. On peut faire la comparaison avec les dépenses électorales. Maintenant que tout le monde sait ce qui se dépense pendant les campagnes électorales, maitenant que tout le monde sait qui donne de l'argent, il n'y a plus d'ombre dans ce dossier. À mon avis, on pourrait purifier le dossier du lobbying de la même façon.

[*Translation*]

I will give you some advice. If you are speaking to someone whom you suspect to be a lobbyist, ask some questions. If the answers are not satisfactory, refuse to have any further discussion. As is the case in all professions, there are good and not so good lobbyists. There are good plumbers, poor ones and so forth.

Have I answered your questions satisfactorily?

The Chairman: Mr. Boudria, your time is up.

Nous allons vous inscrire pour un deuxième tour. Vous ne voulez pas répondre aux questions?

M. Boudria: Non, je ne serai pas là.

Mr. Boivin: Mr. Chairman, may I make a representation on a matter which bothers me a great deal since it comes back constantly? I would like to hear something about it from Mr. Boudria before he leaves. Are you willing to accede to my request as a citizen . . .

M. Boudria: Si vous voulez bien m'accorder une minute pour éclaicir la question. Ensuite, je vais devoir partir, j'ai à faire dans ma circonscription.

The reason is quite simple. First of all, as you know, this is compulsory in the United States. Yesterday we heard representatives of the Canadian Coalitiion on Acid Rain, a non-profit lobbying organization. As far as they were concerned, it was very important to know that the Edison Electric Institute spent $1.2 million on its lobbying activities. At least they had an idea of what they were up against.

Secondly, we know that a lobbyist is an individual who works for a private group but who deals with a public organization. As you know, the salary of Members of Parliament is a matter of public knowledge.

Mr. Boivin: Alas!

Mr. Boudria: Yes.

Mr. Boivin: It is really poor. Honestly, I think it is iniquitous.

Mr. Boudria: These are the two reasons for my question and my belief that the fees should be divulged. You may remember that a lobbyist asked for several thousand dollars for the few seconds it would take to make a telephone call for an individual who wanted a boat permit or something of the type.

You have to wonder about a case like that. If everything is publicly disclosed, fees and so forth, the public is in a much better position to judge whether the activity is in keeping with professional ethics. We could make a comparison with election expenses. Now everyone knows what he spent during the election campaigns and who the donors are, full light is shed on the question. In my opinion, we should clean up lobbying in the same way.

[*Texte*]

M. Boivin: Je vous remercie.

Mr. Rodriguez: In the interests of openness and transparency, who owns Les partenaires?

M. Boivin: Moi et un associé.

Mr. Rodriguez: Who is the associate?

M. Boivin: Hector Latulippe.

Mr. Rodriguez: I do not know where to begin on this, but let me try. You say you are in favour of registered lobbyists.

M. Boivin: Absolument.

Mr. Rodriguez: But then you say the information we should have should simply be the name of the lobbyist; no information on clients, and no information on range . . . moneys paid for the particular lobbying. On page 56—

Mr. Boivin: English version.

Mr. Rodriguez: —you say the name and address of the lobbyist, the corporate name of the lobbying organization. So it would be your name, Les partenaires, the full address of the organization's head office. That is for individual lobby groups. Then in the case of lobbying consulting firms, full name and address of the firm, the corporate name of the firm, the names of those persons authorized to lobby.

What is the point of having that, then? What is the point of having that? Why all of this rigmarole just for that? I could find that out when you phone the office to talk to me. Why would we go through a whole rigmarole of attaching it to the Standing Orders of the House, etc.?

Mr. Boivin: I am sorry, but I do not understand your question.

• 1620

Mr. Rodriguez: Well, you are saying that you support the registry of lobbyists.

Mr. Boivin: Absolutely.

Mr. Rodriguez: When you come to the information they put in the registry, you are suggesting that all that should be put there are the name and address of the lobbyist, the corporate name of the lobbying organization and the full address.

Mr. Boivin: Yes.

Mr. Rodriguez: Then what is the point in having a registry? Surely the real heart and the real hub and the real centre of the problem is to know, for example, who the client is and the amount of money they are being paid to achieve that particular aim for that client. I am saying this would be a toothless tiger, a roaring rabbit.

Mr. Boivin: This possibility is a question of opinion. I think it is a question of interpretation, but in fact we do not know now. We know nothing at all.

Mr. Rodriguez: Well, I am sorry, but we do know.

Mr. Boivin: Yes, because the press is there.

[*Traduction*]

Mr. Boivin: Thank you.

M. Rodriguez: Dans l'intérêt de la transparence, pouvez-vous me dire à qui appartient Les partenaires?

Mr. Boivin: Myself and an associate.

M. Rodriguez: Qui est l'associé?

Mr. Boivin: Hector Latulippe.

M. Rodriguez: Je ne sais pas par où commencer. Vous dites que vous êtes en faveur de l'inscription des lobbyistes?

Mr. Boivin: Yes indeed.

M. Rodriguez: Mais vous dites qu'il faudrait avoir seulement le nom du lobbyiste; pas de renseignements sur ces clients ni sur la fourchette des honoraires. À la page 56 . . .

M. Boivin: Du texte anglais.

M. Rodriguez: . . . vous parlez du nom et de l'adresse du lobbyiste, et de la raison sociale de l'entreprise. Dans votre cas, il s'agirait donc des Partenaires, et de l'adresse du siège de cette société. Dans le cas de cabinets de consultation qui font du lobbying, il faudrait le nom et l'adresse du cabinet, la raison sociale et les noms des personnes autorisées à faire du lobbying.

Pouvez-vous me dire à quoi sert tout cela? Pourquoi toutes ces formalités pour avoir si peu de renseignements? Je pourrais les obtenir si vous me téléphoniez au bureau pour me parler. Pourquoi toute cette procédure de l'inscrire au Règlement de la Chambre, etc.?

M. Boivin: Excusez-moi, mais je ne comprends pas votre question.

M. Rodriguez: Vous dites que vous êtes en faveur de l'inscription des lobbyistes.

M. Boivin: Absolument.

M. Rodriguez: Quant aux renseignements que les lobbyistes devraient inscrire dans le registre, il devrait s'agir à votre avis du nom et de l'adresse du lobbyiste, de la raison sociale de son organisation et de son adresse au complet.

M. Boivin: Oui.

M. Rodriguez: Si tel est le cas, quelle est la raison d'être du registre? Car en fait, on fait tout cela vraiment pour savoir qui est le client de ce lobbyiste, combien celui-ci est payé pour ses services. Par conséquent, il me semble que votre proposition ne donnerait aucun résultat valable.

M. Boivin: Tout cela est une question d'opinion. Je pense personnellement qu'il s'agit là d'une question d'interprétation, mais en fait, nous ne savons pas à l'heure actuelle ce qui pourrait se passer.

M. Rodriguez: Je m'excuse, mais je peux vous dire que nous le savons.

M. Boivin: Oui, à cause de la presse.

[*Text*]

Mr. Rodriguez: Well, just a minute, no.

The Chairman: Mr. Rodriguez, I would like the witness to answer the question.

Mr. Rodriguez: He has answered my question, and I want to go to the next question because I do not want a speech.

I know that you cast some aspersions on the American experience. You say it has not been successful. But, because in fact there is a lobbying registry in the United States with some fairly tight rules, we know that Michael Deaver was paid $500,000 by Saudi Arabia to lobby for them, that the South Koreans paid him $350,000, that Canada hired him for $108,000, and we know that the issue he was hired to lobby for was acid rain—that was one of the issues—and I think that kind of transparency is helpful to the public.

Without that kind of information all of that casts a bad name on your profession because then it relegates it to the kinds of terms you do not like applied to it, which is influence-peddling. We want to bring it out of that kind of shadow into the sunlight and to recognize it as the profession it is. I do not see why you would want to hamper that by only giving us the bare bones of information.

Mr. Boivin: First, it is better to have bare bones than nothing.

Second, if you want to know who is lobbying and who are lobbyists, ask the essential point. If you do not do this, you are going to be like California, where I went. It will be like Washington where there are a maximum number in the percentage of lobbyists, and I am optimistic, stretching it, that 30% are registered, and every one of the 70% is not registered. At that point you are going to have illegal and difficult problems. You are going to have difficulty to prove that the other part of the 70% are lobbying or lobbyists. This is only to help.

I understand your question very well. I agree with you absolutely. I am with you in your perception of the problem and I am looking for a solution like yours, but I have a different way to go to the point you want.

Mr. Rodriguez: Do you lobby now in the United States, in Washington?

Mr. Boivin: No, I do not.

Mr. Rodriguez: Have you ever been registered as a lobbyist in Washington?

Mr. Boivin: No.

Mr. Rodriguez: Yesterday we had a group of witnesses here who are actually registered and they brought us the material that indicated clearly the process through which they have to go. It seems to me it was pretty extensive. It seems to me that, in fact, if you do not comply with them, the penalties are pretty tough.

[*Translation*]

M. Rodriguez: Non, pas vraiment.

Le président: Monsieur Rodriguez, j'aimerais que le témoin puisse répondre à la question.

M. Rodriguez: Il a répondu à ma question, et j'aimerais passer à la question suivante; en effet, je n'ai pas besoin de discours.

Je sais que vous n'avez pas grand-chose de bon à dire de l'expérience américaine. Vous dites qu'elle n'a pas donné de bons résultats. Cependant, parce que les Etats-Unis exigent l'inscription des lobbyistes, parce que ce pays a adopté des règles assez strictes en la matière, nous savons que Michael Deaver a reçu 500,000$ de l'Arabie Saoudite pour des travaux de lobbying, 350,000$ de la Corée du Sud, 108,000$ du Canada et dans ce dernier cas, que les démarches qu'il devait entreprendre portaient sur les pluies acides, entre autres. Je crois que ce genre de transparence est utile pour le public.

De plus, si celui-ci ne peut avoir tous ces renseignements, c'est mauvais pour votre profession, qui est alors considérée comme faisant du trafic d'influence. Nous ne voulons pas que les lobbyistes soient obligés de travailler dans l'ombre, mais qu'ils puissent travailler en pleine lumière et que leur profession soit reconnue comme telle. Je ne vois pas comment vous voudriez empêcher ce genre de transparence en ne donnant que le strict minimum en matière de renseignements.

M. Boivin: Tout d'abord, il faut dire que le strict minimum, c'est mieux que rien.

Deuxièmement, si l'on veut vraiment savoir qui sont les lobbyistes, il faut poser les questions essentielles. Sinon, la situation ne sera pas différente de celle que l'on connaît en Californie. J'y suis allé. À Washington, il existe un quota et je pense, et je suis optimiste, que seuls 30 p. 100 des lobbyistes sont inscrits. Une telle situation pose des problèmes. En effet, 70 p. 100 travaillent illégalement, mais il est très difficile de le prouver. J'essaie simplement de vous aider.

Je comprends très bien votre question, je suis tout à fait d'accord avec vous, je perçois le problème de la même façon que vous et j'essaie de trouver des solutions, comme vous. Cependant, mon cheminement est différent.

M. Rodriguez: Exercez-vous des activités de lobby aux Etats-Unis, à Washington?

M. Boivin: Non.

M. Rodriguez: Avez-vous jamais été inscrit comme lobbyiste à Washington?

M. Boivin: Non.

M. Rodriguez: Hier, nous avons entendu un groupe de témoins qui sont inscrits comme lobbyistes. Ils nous ont apporté tous les renseignements qui indiquent clairement quelles sont les formalités à suivre. Il me semble que les formalités étaient assez complexes et que les peines pour les contrevenants sont assez sévères.

[*Texte*]

• 1625

Mr. Boivin: Do you think so, really?

Mr. Rodriguez: We heard the evidence of the witness.

Mr. Boivin: Okay, you heard. It is a point of view; it is a good point of view with which I agree.

Mr. Rodriguez: Excuse me, Mr. Chairman. I am not talking about the point of view; I am talking about the evidence that the witness—

Mr. Boivin: That the witness . . . ?

The Chairman: Mr. Rodriguez, I am sorry, but Mr. Boivin is here to express to us his opinions relating to the subject before us, and I think it is important that we hear what he has to say.

Mr. Rodriguez: Yes, Mr. Chairman, I hear that. But he has come here before us, and I presume he has written a book; he is an expert witness. I cannot deal with suppositions; I think we are interested in getting at the facts.

The Chairman: Fair enough.

Mr. Rodriguez: Now, he has made a statement that it is only a point of view that the penalties are tough in the United States. Well, it is not a point of view! What was presented to us by people who are registered in Washington and who live with the process every day—which you have not done—is that it is pretty tough. I am saying that what you are suggesting to us . . .

First of all, I find it is a highly convoluted process to attach it to the Standing Orders of the House, and only asking for the name and address of the lobbyist and the firm is . . . I want you to explain to me why, on page 54—

The Chairman: Mr. Rodriguez, he is dealing with the translation so you will have to give more detail than that. It is the English version.

Mr. Rodriguez: Yes, on page 54, it says:

Les Partenaires rejects the very idea of regulating the practice of lobbying. We believe that regulations would not improve the lobbying activity. Quite the contrary, in fact. The U.S. experience with respect to lobbying illustrates rather well those measures that we should avoid at all costs.

Can you be specific and tell us, in the American experience, what measures we should avoid?

Mr. Boivin: Yes, I could be more precise.

Mr. Rodriguez: Please be.

Mr. Boivin: I will. A few years ago, I went to the United States twice for one week, five days each week and three *rendezvous* a day. I was invited by the State department. They arranged my agenda for the week. They were meetings only with lobbyists.

You know the State department is an official department of the Government of the United States, and on those two

[*Traduction*]

M. Boivin: Vous le croyez, vraiment?

M. Rodriguez: D'après ce qu'ont dit les témoins.

M. Boivin: D'après ce qu'ils ont dit. Il s'agit là d'un point de vue, et même d'un bon point de vue avec lequel je suis d'accord.

M. Rodriguez: Je m'excuse, monsieur le président, je ne parle pas ici de point de vue, je parle de témoignages . . .

M. Boivin: Que les témoins . . .

Le président: Monsieur Rodriguez, je m'excuse, mais M. Boivin est venu pour nous faire part de ce qu'il sait concernant la question à l'étude et je crois qu'il est important que nous l'écoutions.

M. Rodriguez: Oui, monsieur le président. Et je suppose que le témoin a écrit un livre et qu'il est expert en la matière. Personnellement, je ne peux me baser sur des suppositions, car nous voulons comprendre les faits.

Le président: D'accord.

M. Rodriguez: Il vient de dire que c'est simplement une question de point de vue que de prétendre que les peines sont sévères aux États-Unis. Personnellement, j'estime qu'il ne s'agit pas d'une question de point de vue! Ce qui nous a été présenté par des personnes qui sont inscrites comme lobbyistes à Washington et qui doivent respecter les formalités en la matière, ce qui n'était pas votre cas, est que ces peines sont vraiment sévères. Ce que vous voulez nous dire . . .

Tout d'abord, j'estime que faire relever tout cela du Règlement de la Chambre et de demander simplement le nom et l'adresse du lobbyiste et la raison sociale de la firme . . . Je voudrais que vous m'expliquiez pourquoi, à la page 54 . . .

Le président: Monsieur Rodriguez, il s'agit de la version anglaise, que notre témoin n'a pas.

M. Rodriguez: À la page 54, on peut lire ce qui suit:

Les partenaires rejettent l'idée même de réglementer la pratique du lobby. Nous estimons que les règlements n'amélioreraient pas ces activités, bien au contraire. L'expérience américaine en la matière montre bien quelles sont les mesures que nous devrions éviter à tout prix.

Pourriez-vous être précis et nous dire quelles sont ces mesures que nous devrions éviter.

M. Boivin: Oui, je pourrais être plus précis.

M. Rodriguez: Je vous en prie.

M. Boivin: Très bien. Il y a quelques années, je suis allé aux États-Unis à deux reprises au cours de toute une semaine et j'avais trois rendez-vous par jour pendant les 10 jours. J'étais l'invité du Département d'État qui a arrangé mon ordre du jour pour la semaine. Les représentants de ce département rencontraient uniquement des lobbyistes.

Comme vous le savez, le Département d'État est un ministère du gouvernement américain et au cours de ces deux

[*Text*]

times—it was three a day, 15 for the week, so it was 30 meetings—I met a lot of people from lobbies only. I knew their views; I had all the notes, all the official information, regulations, the laws and everything. So I wanted to meet people who were lobbyists.

Of those 30 organizations, only 30% were registered. The other 70% were not registered and they were lobbyists. The people who were there were lobbyists, and those people had been referred to me by the Department of State of the United States. They referred to me people who were known by them to be lobbyists, but who were not registered. So I suggest a new way of recognizing lobbying and lobbyists.

La meilleure manière d'éviter les défauts que représente la manière américaine qui pèche par excès et qui limite exactement l'objet qui vous préoccupe, à savoir de pouvoir être en mesure de faire en sorte que le lobbying au Canada soit transparent, c'est en contraignant, en légiférant; et en Californie, cela est encore plus évident, plus vous contraignez, moins il y a officiellement de lobbyistes et plus il y a de lobbyistes officieux, donc illégaux. Si c'est cela qui vous intéresse, on peut y aller.

• 1630

Je ne suis pas certain, tant qu'à moi, que demain, pour pouvoir survivre, parce que mon cabinet est un cabinet qui a besoin de chiffres d'affaires, je ne suis donc pas certain, dis-je, qu'après une réglementation ou une législation qui réponde à vos critères, monsieur Rodriguez, que demain je reviendrai ici et vous dirai comme je le dis avec beaucoup de confort, sans retenue et avec candeur, que je suis lobbyiste.

Demain, peut-être serai-je autre chose qu'un lobbyiste. Et peut-être ne pourrai-je pas vous dire autre chose que ceci: non je ne fais plus de lobbying. *It was a good old time.* C'est la raison pour laquelle devant cette situation et en me rappelant que là où il y a des hommes, il y a de l'*hommerie*, pour éviter, dis-je, ces défauts universels dans le temps, dans les époques, les âges et dans les sociétés, pour contrer ce problème, je propose plutôt de reprendre la question en disant ceci: Quelque chose qui est reconnue pour que cela soit intéressant, et pour que cela soit populaire, il faut qu'on lui reconnaisse des qualités. Il faut qu'on le reconnaisse, dans le cas du lobbying; il faudrait qu'on lui reconnaisse un intérêt plus grand à s'enregistrer qu'à ne pas s'enregistrer. *It has to be sexy.* Si cela ne l'était pas, eh bien alors il y aura beaucoup de lobbying, de plus en plus d'ailleurs à cause de l'importance de l'Etat dans nos sociétés, mais il y aura de moins en moins de lobbyistes. Si vous ne voulez pas, comme parlementaires, passer à côté de l'objet qui nous intéresse tous comme Canadiens, comme citoyens d'un Etat, il faut absolument rendre plus intéressant le fait d'être enregistré que le fait de ne pas l'être.

Demandez—, et cela n'est pas nécessairement pour des gens qui sont en affaires comme des consultants—comme cela est mon cas—demandez le nom du client, demandez le montant du budget consenti par le client, demandez même aux personnes lobbyistes combien elles sont rétribuées, combien elles

[*Translation*]

semaines, à raison de trois rendez-vous par jour, soit quinze par semaine et trente en tout, j'ai rencontré pas mal de lobbyistes et de lobbyistes uniquement. J'ai compris ce qu'ils pensaient, j'ai eu en mains toutes les notes, tous les renseignements officiels, les règlements, la loi, etc. J'ai voulu rencontrer des personnes qui étaient des lobbyistes.

Parmi ces 30 organisations, 30 p.100 seulement étaient inscrites. Quant au 70 autres p.100, il s'agissait de lobbyistes mais qui n'étaient pas inscrits. Or, il s'agissait là de personnes dont j'avais eu les noms du Département d'État américain. Il s'agissait de lobbyistes, de personnes qui étaient connues comme tels par ce département mais qui n'étaient pas inscrites. Par conséquent, je crois qu'il faudrait trouver une nouvelle façon de reconnaître les lobbyistes.

We have to find a way not to fall in the same trap as the Americans, who are overdoing things, which makes visibility impossible. In California, what I am trying to illustrate is even more evident. The more you legislate the fewer lobbyists will officially register. This increases the number of illegals. If that is what you want, go ahead.

I for one am not sure of being able to survive since my firm must do a certain amount of business, and with the type of regulations or legislation that you are proposing, Mr. Rodriguez, I am not sure that I could come back to you and say in as straightforward and direct a manner as today that I am a lobbyist.

Tomorrow I may be something else. And I may have no other answer for you but, no, I am no longer involved in lobbying. It was a good old time. That is why, when faced with this situation, and remembering that wherever we find men, we will find human behaviour, in order to avoid these universal failings in time, in different historical periods and societies, to deal with this problem, I would propose tackling it from the following angle: if something is to be recognized as having a certain interest and in order for it to be popular, its good points must be recognized. In the particular case of lobbying, there must be some advantage to registering as opposed to not registering. It has to be sexy. If not, then there will be a lot of lobbying, ever increasing because of the importance of government in our society, but fewer and fewer lobbyists. If you, as parliamentarians, do not want to fall short of the aim which interests us all as Canadians and as citizens, then you must see to it that there is more incentive to being registered than not.

Ask—and it is not necessarily people who are in the business as consultants, as is my case—ask the customer's name, the budget set aside by the customer, ask the lobbyists how much they are being paid or what type of renumeration is being

[*Texte*]

reçoivent et la manière de leur rétribution.., cela risque d'aller à l'encontre de cet objet.

Mr. Rodriguez: I have a last question, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, Mr. Rodriguez. If it is a brief one, I will permit it.

Mr. Rodriguez: Page 39 of the English translation, the options . . . You say here:

lobbying is a very special way for the state and its citizens to circulate information.

What does that mean?

Mr. Boivin: This is your question?

Mr. Rodriguez: Yes.

Mr. Boivin: Oh, you have been short.

Mr. Rodriguez: I trust the answer will be just as short.

M. Boivin: Je me suis penché au niveau de la maîtrise à l'Université Laval, à Québec, sur la question du lobbying et je m'en suis tenu uniquement à définir quels étaient les termes de lobbying, lobbyistes, lobby, groupe de pression, et j'ai découvert une chose que je pratiquais, j'ai découvert que la fonction du lobbyiste était d'abord et avant tout constituée de trois parties: premièrement, un archiviste ou un cueilleur d'information; deuxièmement, un transmetteur d'information au lobby ou à la partie politique et, dans le mot «politique», j'inclus gouvernement, Parlement, parti politique; troisièmement, la traduction ou l'interprétation des messages que le politique, au sens large, veut transmettre au lobby d'une part et, d'autre part, le message que le lobby veut transmettre au politique. Cela constitue 80 à 85 p. 100 du travail d'un vrai et bon lobbyiste.

• 1635

En outre, je pourrais vous signifier que les gouvernements, qu'ils soient américains ou canadiens, provinciaux ou fédéral, par l'intermédiaire de la fonction publique ou des formations politiques, pourraient aider à la formation de lobbyiste afin de pouvoir avoir un interlocuteur, «un» interlocuteur qui soit représentatif sur une question particulière afin de pouvoir échanger avec ce groupe qui représente l'intérêt en question,—pensons aux pluies acides—, et pour ne pas que le politique soit coincé à ne pas savoir à qui il peut s'adresser pour avoir une rétroaction, un *feedback*. Et si aujourd'hui il n'y avait pas de groupe de pression qui existait concernant le dossier sur les pluies acides, sinon le NPD, sinon le Parti conservateur, sinon les fonctionnaires, sinon le gouvernement auraient demander et favoriser la création d'un groupe de pression spécial. En ce qui me concerne et c'est une expérience plus particulière, cette fois, plus personnelle, de mémoire, sur-le-champ, je peux vous dire qu'à deux reprises j'ai eu l'opportunité de faire affaires avec un groupe en constitution qui me fut référé par le politique afin que je l'aide à se structurer comme groupe pour pouvoir devenir un interlocuteur public et politique.

Mr. Stackhouse: Thank you Mr. Chairman. Do we have another witness? No, that means we are a little more flexible then. Well, I have just a few questions to put to the witness but

[*Traduction*]

made available, and you may find that all this is a bit counter-productive.

M. Rodriguez: Une dernière question, monsieur le président.

Le président: Oui, monsieur Rodriguez, brièvement.

M. Rodriguez: À la page 39 de la traduction anglaise, vous dites:

Le lobbying est une façon privilégiée pour l'Etat et ses citoyens de transmettre des renseignements.

Qu'est-ce que cela veut dire?

M. Boivin: Est-ce votre question?

M. Rodriguez: Oui.

M. Boivin: Elle est bien courte.

M. Rodriguez: J'espère que la réponse le sera autant.

Mr. Boivin: During my master's program at Laval University in Quebec City, I studied lobbying and attempted to define the terms lobbying, lobbyist, lobby, pressure group and I discovered that the function of the lobbyist was made up of three parts: first of all, the gathering of information; secondly, conveying information to the lobby or the political party (and when I say political, I include the government, Parliament, political parties); thirdly, the translation or interpretation of the messages which the politician in the widest sense wishes to transmit to the lobby and the message the lobby wishes to pass on to the politician. This makes up between 80% and 85% of the work of a real lobbyist, one who is doing a good job.

I could also add that governments, whether Canadian or American, provincial or federal, through the public service or political formations, could assist in the training of lobbyists in order to have a valid representative on a particular matter for exchanges with a particular interest group, for instance, acid rain, thus the politician is not hard pressed to identify someone from who he can obtain feedback. And if today there were no pressure group on an issue like acid rain, then the NDP, the Conservative Party, the public service or the government, would have asked for the setting up of a special pressure group. As far as my own personal experience is concerned, I twice had the opportunity to deal with a group in the process of creation, referred to me by a politician so that I could help it come up with the most appropriate structure as a group in order to become a public and political partner in discussions.

M. Stackhouse: Merci, monsieur le président. Y a-t-il un autre témoin? Non, dans ce cas nous n'avons pas les mêmes contraintes. J'ai seulement quelques questions à poser au

[*Text*]

I would like him to indicate to us how self-regulation would be effective. For example, there would be an incentive to register, namely one would gain access to the precincts of Parliament equal to those of the Press Gallery. But would the person lose those privileges if he were de-registered and for what purpose or for what cause would he be de-registered, and by whom?

Mr. Boivin: I answered to this in my paper, in my report and in my recommendations. I do not remember just which recommendation it was. I have a few recommendations and I will try to summarize them. First, I prefer that Parliament be the regulator. Second, there are a lot of things already in effect like

le Règlement de la Chambre des communes, le Code criminel, le code d'éthique . . .

and so on and those existing rules are already effective to help a kind of ethic waiting for an association of lobbyists. There are few lobbyists in Canada, I said, three, waiting for 30 or 300 or 3,000. Maybe at this time this association could do as the press gallery. There is no law, no regulation and they are ethical. They have an automatic regulation formula. This is democracy we are talking about. When we are talking about lobbying, about pressure groups, we are talking about democracy, about expression of opinion and this is the point. I find it very, very difficult to consider the question of lobbying in the way it has been posed. For example, a law or regulation.

• 1640

I suggest this only because now, officially, we just point out . . . If I am in fault, you can tell me. We just point out that in this committee only three people recognize that they are lobbyists. Am I right?

Mr. Stackhouse: That has not been my impression.

Mr. Boivin: No. You are talking about the association of directors of association?

The Chairman: Mr. Boivin, we have an informal rule that we try and stick to about 10 minutes.

Mr. Boivin: Okay.

The Chairman: So if you can come as directly as possible to the questions put by the committee it helps us get through the evidence that we want to draw out from you and I am sure that you want to make sure the committee understands.

Mr. Boivin: Yes, I will try.

The Chairman: Thank you.

Mr. Boivin: I just say we do not know how to live with lobbyists and lobbying in Canada. Just try first, give a chance to the thing to live and we will see. What we are discussing and the solutions we are looking for may be good or may not be good. The future will tell us. We are in a democracy, we are

[*Translation*]

témoin, j'aimerais qu'il nous dise comment l'autoréglementation pourrait assurer de bons résultats. Par exemple, l'inscription serait encouragée dans la mesure où on aurait accès au Parlement, comme les membres de la Galerie de la presse. Mais la personne perdrait-elle ce privilège si elle était rayée du registre, et quelles seraient les causes d'une telle mesure, qui serait autorisé à la prendre?

M. Boivin: J'ai décrit tout cela dans mon rapport et mes recommandations. Je ne me rapelle pas exactement le numéro de la recommandation. J'ai quelques recommandations et je vais essayer de les résumer. D'abord, je préfère que le règlement relève du Parlement. Deuxièmement, il existe déjà des choses comme

the Standing Orders of the House of Commons, the Criminal Code, the code of ethics . . .

et des règles qui s'avèrent utiles pour la police d'une association de lobbyistes. Il n'y a que quelques lobbyistes au Canada, au moins trois, mais peut-être 30, 300 ou 3,000. Notre association pourrait peut-être désormais être constituée comme la tribune de la presse. Il n'y aurait pas de règlement, de loi, mais on n'en respecterait pas moins un code déontologique. La tribune de la presse peut compter sur une formule d'auto-réglementation. On voit là la démocratie à l'oeuvre. Quand il s'agit de lobbyistes, de groupes de pression, c'est la démocratie à l'oeuvre, car il s'agit de l'expression d'une opinion et c'est là toute la question. J'ai beaucoup de mal à envisager la question du lobbying sous l'angle où elle a été posée. Par exemple, je vois mal une loi ou des règlements.

Si je dis cela, c'est parce que publiquement nous avons signalé . . . Qu'on me reprenne si je me trompe. Nous avons signalé que le Comité n'a entendu que trois personnes qui reconnaissaient être des lobbyistes. C'est bien cela, n'est-ce pas?

M. Stackhouse: Je n'ai pas cette impression.

M. Boivin: Je vois. Vous parlez de l'association des directeurs d'associations alors?

Le président: Monsieur Boivin, il existe ici une règle non écrite qui veut que nous nous en tenions à 10 minutes.

M. Boivin: D'accord.

Le président: Si vous pouviez répondre le plus directement possible aux questions posées par les membres du Comité, cela nous aiderait à obtenir le témoignage que nous voulons recueillir, car je suis sûr que vous voulez veiller à ce que les membres du Comité comprennent votre point de vue, n'est-ce pas?

M. Boivin: Je vais faire de mon mieux.

Le président: Merci.

M. Boivin: Au Canada, nous ne savons pas comment aborder les lobbyistes et le lobbying. Il suffirait d'essayer, de mettre les chances de leur côté, et ensuite on verra. Toutes nos discussions, toutes les solutions qui sont proposées peuvent se révéler bonnes ou mauvaises. C'est l'avenir qui le dira. Nous

[*Texte*]

transplants, the power of information via the media is there and everything is known sooner or later. This is a good, the best guarantee. The best code of ethics can never be perfect.

Mr. Stackhouse: I do not think there is much point in continuing.

The Chairman: I would not say that. I have a couple of questions for you. First of all, I would like to address the area of what the Canadian public expects, what the Canadian public wants. I sense that there is a perception out there that has been described as unequal access, some people having more access than others, lobbyists having better or more favourable access. Do you have any comment on the people that you lobby? Not your clients, but the people that you lobby, the bureaucracy I assume, the elected members. Do you have any comment about making that public, who you are making contact with?

Mr. Boivin: I am trying to remember some comments.

Honnêtement, je ne pourrais pas vous dire que cette question a été abordée autrement que lorsque j'ai moi-même posé la question en vue de la reconnaissance d'un système d'enregistrement. L'attitude générale est la suivante: j'aime recevoir un lobbyiste parce que j'entends le point de vue d'un professionnel de la politique, qui sait comment me parler, qui sait comment je dois jouer.

The Chairman: Excuse me, Mr. Boivin. I am not sure, but I think you have misunderstood my question.

Mr. Boivin: Maybe.

The Chairman: When you are lobbying you deal with certain people. Would you have any qualms about letting me know who you are dealing with? For example, who you are dealing with in the Department of Energy, Mines and Resources, if you are working on an energy issue. Would you have any qualms about making that public?

• 1645

Mr. Boivin: No, none at all.

The Chairman: So if it is Madam X, Y, or Z in this department, you would have no qualms about doing that?

Mr. Boivin: No.

The Chairman: Would you have any qualms about including that in the listed things that would be required of lobbyists?

M. Boivin: Pour le moment, je ne puis parler que de ce qui est écrit dans ce document qui est très bien réfléchi. Les mots qui sont là ont été longuement pensés. Au-delà de cela, cela devient très difficile, parce que nous n'avons pas l'expérience. J'ai un code d'éthique personnel. Je ne suis pas en mesure de vous dire en quoi il consiste, mais je le sens, je le vis, et je me dis que c'est un comportement professionnel. Enfin, c'est inconscient. J'espère faire cela en vrai professionnel, dans le

[*Traduction*]

vivons en régime démocratique, nous sommes enracinés quelque part, et le pouvoir de l'information transmise par les médias est bien réel. Tôt ou tard, tout se sait. C'est la meilleure garantie. Le meilleur code déontologique n'est jamais parfait.

M. Stackhouse: Je ne vois pas l'intérêt de poursuivre.

Le président: Je n'irais pas jusque-là. Je voudrais vous poser quelques questions. Tout d'abord, je voudrais parler des attentes du public canadien, de ses souhaits. J'ai l'impression que le public estime que l'accès est inégal, que certaines personnes ont un meilleur accès que d'autres, c'est-à-dire que les lobbyistes ont un accès plus facile que les autres. Avez-vous des remarques à faire sur les gens à qui vos démarches s'adressent? Je ne parle pas de vos clients mais des gens à qui vous vous adressez dans l'administration, les bureaucrates ou les représentants élus. Quelle est leur opinion quant à la divulgation de vos contacts?

M. Boivin: J'essaie de me rappeler certaines remarques.

Honestly, I could not say that the issue has been brought up other than when I myself asked the question with a recognized registration system in mind. The general attitude is the following: I like to hear from a lobbyist because what I hear is the point of view of a political professional, who knows how to speak to me, who knows how I have to maneuvre.

Le président: Excusez-moi, monsieur Boivin. Je ne sais pas, mais je pense que vous avez mal compris ma question.

M. Boivin: Peut-être.

Le président: Quand vous faites des démarches, vous vous adressez à certaines personnes. Verriez-vous des inconvénients à ce que je sache moi à qui vous vous adressez? Par exemple, s'il s'agit d'une question d'énergie, est-ce que vous révéleriez à qui vous vous êtes adressé au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources? Verriez-vous des inconvénients à ce que ces renseignements soient divulgués?

M. Boivin: Non, pas du tout.

Le président: Si Mme X, Y ou Z de ce ministère est votre interlocutrice, vous ne verriez pas d'inconvénient à le dire, n'est-ce pas?

M. Boivin: Non.

Le président: Verriez-vous des inconvénients à inclure ces renseignements dans une liste d'exigences que devraient respecter les lobbyistes?

Mr. Boivin: At this point, I can only speak of what is in this document, which is well thought out. The document has been carefully put together. Beyond that, everything is very difficult because we lack the experience. I have a personal code of ethics. I would not be able to tell you exactly what it consists of, but I sense it, I live by it, and I believe it leads to professional behaviour. In a word, it is unconscious. I hope I do my job like a real professional with all the respect owed to

[*Text*]

respect des institutions et des interlocuteurs avec qui je fais des affaires et dans le respect de mes clients.

C'est une matière nouvelle au Canada. Moi-même, je ne suis pas capable de vous décrire comment je le vis, mais j'espère que c'est correct et bien. Je le souhaite vivement. Le lobbying fait à l'américaine ne peut pas être transplanté ici. A cause de cela, je me sens en terre inconnue.

The Chairman: May I then put another question to you? My sense, from listening to your testimony and what you have said before us today, is that in your opinion one of the first things we have to do is lay out a registration that would allow us to encourage everybody involved in the process to register. Is that correct?

Mr. Boivin: It is.

The Chairman: Is the second step, then, that once you have them all registered, at a later date to come down with the hammer and start defining a little further what they may have to do? In other words, in 1987 they simply register their name, their directors, that sort of thing, and then a year or two later we may start talking about clients and what not? Is your bottom line the idea of getting as many involved in that registration as possible, so you can ultimately make sure you are covering a higher percentage of your registered lobbyists?

Mr. Boivin: That is it. That is exactly what I suggest. I think, humanly speaking, this is the only way we can know it will happen.

The Chairman: So you do not have any qualms, then, about more detail being required in the registration, but you want it to come after everyone is in the same ball park?

M. Boivin: Il faut rechercher une solution canadienne, d'une part. D'autre part, nous n'avons pas à réinventer la roue, mais à la modifier ou à l'adapter. Le seul défaut du document de discussion fait par le bureau du sous-registraire général est qu'on n'a pas su montrer comment les lobbyistes vivaient avec la réglementation allemande ou australienne. Ce sont les exemples les plus intéressants. Il serait intéressant de voir comment cela se vit en Allemagne ou en Australie, de savoir combien de lobbyistes sont effectivement enregistrés. On dit dans le document que tout va bien du point de vue de ceux qui sont enregistrés, mais est-ce que cela est contourné ou non par les lobbyistes? On ne le sait pas. Je suis allé voir à Washington. J'avais les réponses, j'avais des documents bien faits, mais je ne savais pas comment cela était vécu. Là je l'ai touché du doigt; je l'ai vu, je l'ai entendu, et on me l'a dit.

• 1650

Par exemple, il y avait un groupe qui est toujours référé par le *State Department*, qui n'était pas enregistré, qui ne voyait pas la raison de l'enregistrement et le lobbyiste et son vice-président qui était l'équivalent du vice-président de *General Motors* de M. Boudria, ne voyait pas l'intérêt . . . : Non, nous sommes dans l'entreprise privée, multinationale. On n'avait pas d'incitation à s'enregistrer. Voilà une partie de la question.

[*Translation*]

institutions and contacts with whom I deal and with all the respect owed to my clients.

All this breaks new ground in Canada. Personally, I cannot tell you how I cope with the situation, but I hope I do it well. That is what I sincerely wish. Lobbying in the American way cannot be transplanted here. That is why I feel it is unknown territory.

Le président: Je vais donc vous poser une autre question. D'après votre exposé ici aujourd'hui, à votre avis une des premières choses qu'il nous faudrait faire serait d'établir un système d'accréditation qui nous permettrait d'encourager tous ceux qui oeuvrent dans le secteur à s'inscrire, n'est-ce pas?

M. Boivin: C'est cela.

Le président: Deuxièmement, une fois que tous les lobbyistes auront l'accréditation, plus tard on pourrait s'attaquer à une définition un peu plus peaufinée de leurs tâches, n'est-ce pas? En d'autres termes, en 1987, on se contenterait de dresser la liste des noms, des directeurs, une sorte de recensement et un ou deux ans plus tard, on pourrait leur demander la liste de leurs clients et autres choses. Est-ce que vous voulez avant tout obtenir le plus grand nombre de noms possibles pour l'accréditation afin que plus tard vous puissiez vous adresser à un plus fort pourcentage de lobbyistes accrédités?

M. Boivins: C'est cela. C'est exactement ce que je propose. Concrètement, c'est la seule façon de pouvoir être sûr de réussir.

Le président: Vous ne voyez donc pas d'inconvénient à ce que l'on demande plus de détails pour l'accréditation mais vous voulez que cela soit fait quand tout le monde se sera identifié, n'est-ce pas?

Mr. Boivin: First of all, we have to try and find a Canadian solution. However, there is no need to reinvent the wheel, because we can merely modify or adapt it. The only drawback in the discussion paper prepared by the Deputy Registrar General's office is that it was not demonstrated how lobbyists manage under Australian or German regulations. Those are the most interesting examples. It would be interesting to see how that regulation is applied in Germany or Australia, to know how many lobbyists are actually registered. The document says that everything goes well from the point of view of those registered, but one wonders whether a lobbyist can actually avoid the regulation. Nobody knows. I went down to Washington to inquire. I had answers, I had well written documents but I did not know how it was all applied. When I was down there, I was able to put my finger on it. I was able to see how it was, to hear, to be told.

There was a group that the State Department was always referring to me and which was not registered. They did not see why they should register. The lobbyist did not see any reason for it and the Vice-President, who was somebody of the calibre of that General Motors Vice-President Mr. Boudria was talking about, did not see the need either . . . They thought that there was no point, since they were working in a free

[*Texte*]

Quant à la seconde partie, c'est une question terriblement délicate, parce que ce dont on parle, c'est de la vie de la démocratie au Canada. Et la démocratie ce n'est pas simplement le trois secondes que le citoyen prend pour voter le 4 septembre 1984 et les trois secondes qu'il prendra le 4 septembre 1989. Entre-temps, il y a, comme dit Durkheim, tout le torrent de la vie qui se produit. Et ça, quand on parle du lobbying, du lobby, c'est la forme fantôme de représentation, le Parlement parallèle ou la troisième Chambre américaine qui ne doit pas, disent des tas d'auteurs que je pourrais vous citer, mais que je passe facilement, par définition réglementer, être coincé, être encarcané comme un parti politique qui lui a une responsabilité fort grande, qui est celle d'une représentation légale, légitime et constitutionnelle d'une population dans une Chambre des communes qui compte un nombre limité d'individus et qui lui agit au nom de nos intérêts collectifs de citoyen. Ce qui n'est pas le cas des lobbyistes.

Et maintenant, quoi faire avec? J'aimerais que l'on y regarde de près avant de mettre quoi que ce soit dans le ciment parce que, à trop vouloir faire le bien, des fois on étouffe le bien, et c'est ça qui est le danger. Le contraire aussi est vrai. À trop vouloir faire le bien ou à ne pas vouloir assez le faire, on n'en fait plus du tout. Et où est le milieu? Et c'est là-dessus que je ne peux vraiment pas, monsieur le président, vous répondre. Je ne me sens pas du tout en mesure de le faire, ayant moi-même appris au cours de mes recherches . . .

The Chairman: Mr. Stackhouse.

Mr. Stackhouse: When you are finished, Mr. Chairman, I would like to raise a point of order.

The Chairman: Go ahead, Mr. Stackhouse.

Mr. Stackhouse: Would you like to excuse the witness?

The Chairman: Is it off the subject?

Mr. Stackhouse: It is off the subject of the witness, but on the subject of the committee.

The Chairman: Okay. I do not have any further questioners.

Mr. Boivin, thank you for your time and for appearing before us and sharing with us your brief and also your comments. Thank you.

Le président: Mesdames et messieurs, je vous remercie.

Mr. Stackhouse: Mr. Chairman, with your permission and the concurrence of the committee, I would just like to raise a question for the information of all of us concerning our future process with regard to this subject. I understand we have a tour planned. What I would like to know is the plan for the preparation of the report and when we will be making our report recommendation to the House.

I would like to make one suggestion for the report, if I could. Perhaps you could inform us as to what we can look forward to between now and the end of June.

[*Traduction*]

enterprise and a multinational corporation. So that is one aspect of the question.

The other aspect has to do with the survival of democracy in Canada. Democracy is not simply voting for three seconds on September 4, 1984, then again on September 4, 1989. Between the two there is the flood of life as Durkheim would say. When we are talking about lobbying and lobbyists, we think of this shadow representation, this parallel parliament or this third house, in the States, which, many anthors say, should not be like another political party. The real political party, which is based on legal representation, has a very great responsibility under the Constitution, and it is there to act in such a way that it takes into account the collective interests of all Canadians. That is not the case with lobbyists.

So what do we do with them? I suggest that we think about it twice before casting all this in stone because sometimes there is a danger that by "seeking to better, oft we mar what's well". And a half-hearted effort can be as bad. There is a balance to be struck, and I really cannot advice you on that, Mr. Chairman. I do not feel up to it at all, as I have myself learned during my research . . .

Le président: Monsieur Stackhouse.

M. Stackhouse: Quand vous aurez terminé, monsieur le président, j'aimerais invoquer le Règlement.

Le président: Allez-y, monsieur Stackhouse.

M. Stackhouse: Pourrions-nous excuser le témoin?

Le président: Voulez-vous aborder d'autres questions?

M. Stackhouse: Il s'agit d'une question qui ne concerne pas le témoin mais bien le Comité.

Le président: D'accord. Je n'ai d'ailleurs plus personne qui veuille prendre la parole.

Monsieur Boivin, je vous remercie pour le temps que vous nous avez consacré, pour votre mémoire et vos commentaires. Merci.

The Chairman: Ladies and gentlemen, I thank you.

M. Stackhouse: Monsieur le président, avec votre permission et celle du Comité, j'aimerais soulever une question concernant notre orientation future. Si je comprends bien, nous avons prévu de faire un voyage. J'aimerais être informé des plans quant à la préparation du rapport et quant à la date de la présentation de celui-ci à la Chambre.

J'aimerais faire une suggestion au sujet du rapport si c'est possible. Peut-être pourriez-vous nous dire quels seront nos engagements jusqu'à la fin juin.

[*Text*]

The Chairman: If I can start backwards; first of all, we are required under our mandate at this time to report by the end of June. Going back from that, we are looking at going to Washington and Sacramento June 9-11, I believe; the week of June 8-13.

My personal goal—and I would like members to comment—is that while we are there, aside from hearing some witnesses, I would like to see us do some rough drafting. I think it is a good time when we are not distracted by the other concerns we have here on the Hill and it is a good time for us to work in a loose form which we can then come back and refine.

In terms of witnesses—coming back to almost the present—we are virtually done. How many more witnesses do we have?

The Clerk of the Committee: There are two tomorrow.

The Chairman: Public Affairs International and Public Affairs Management Inc.; is that right? And that wraps up our witnesses.

What I would like to see us do—and I mentioned it to the committee before—is sit down and have a sort of a general discussion, probably in camera, of where we are at, where our thinking is at, and just try and define where we are going. We have scheduled a meeting tentatively for next Tuesday to sit down and discuss what is coming in Washington and Sacramento.

• 1655

Mr. Stackhouse: A meeting of the committee?

The Chairman: Yes, a meeting of the committee.

I would also suggest that, if we have time at that meeting, we have a bit of a brainstorm session, because if we are going to go to these two centres, I think it is absolutely important that we draw every bit of information that we need out of that. We are coming closer and closer to the wire.

Mr. Stackhouse: Sure.

The Chairman: Now, that is a fairly long answer to your question but I think it is on point.

Mr. Stackhouse: No, I think that is a very helpful answer and I will probably be able to attend the Tuesday meeting and this discussion. I may have difficulties in the week of the tour attending very much of the tour. But I see the structure you have and it sounds very useful.

The Chairman: Okay. Mr. Rodriguez, did you have any comment?

Mr. Rodriguez: No. From what you have outlined, Mr. Chairman, it sounds as if we are right on track.

The Chairman: Okay.

Mr. Stackhouse: You might just ask the person preparing the report to consider putting together a kind of chart. I have been impressed, in reading the briefs and listening to them, by how many address themselves to the same subjects: what financing will be reported or not reported, the names of clients

[*Translation*]

Le président: Je pourrais commencer par la fin. Tout d'abord, notre mandat prévoit que nous devrons faire rapport à la fin juin. Auparavant, nous irons à Washington et Sacramento du 9 au 11 juin si je ne me trompe. Il s'agit de la semaine du 8 au 13.

Mon intention, et j'aimerais votre avis là-dessus, serait que nous commencions déjà la rédaction du rapport en même temps que nous entendrons nos témoins. Je crois qu'il serait bon de commencer à ce moment-là car nous ne serons pas dérangés par les autres préoccupations de la vie parlementaire. Nous pourrions jeter sur papier les grandes idées pour ensuite remanier tout cela.

Quant aux témoins, nous avons presque terminé nos audiences. Combien d'autres témoins devrons-nous entendre encore?

Le greffier du Comité: Il y en aura deux demain.

Le président: *Public Affairs International* et *Public Affairs Management Incorporated* n'est-ce pas? Et ce sera terminé pour nos témoins.

Ce que j'aimerais que l'on fasse, et je l'ai mentionné au Comité auparavant, est d'avoir une réunion probablement à huis clos qui nous permettrait de discuter de façon générale de la question, de faire le point, de définir où nous en sommes et également où nous voulons aller. Nous avons prévu une réunion pour la semaine prochaine afin de discuter de nos séances à Washington et Sacramento.

M. Stackhouse: S'agit-il d'une réunion du Comité?

Le président: Oui.

De plus, je propose de procéder au cours de cette séance à un peu de remue-méninges. En effet, il est très important, en nous rendant dans ces deux centres, d'essayer d'obtenir un maximum de renseignements. Or, la date de notre voyage se rapproche de plus en plus.

M. Stackhouse: Oui.

Le président: J'ai répondu assez longuement à votre question, mais je crois que ma réponse était pertinente.

M. Stackhouse: Votre contribution est très utile. Je pourrai sans doute participer à la réunion de mardi et il me sera peut-être difficile au cours de la semaine du voyage de participer à beaucoup de réunions. Cependant, je comprends le genre de structure que vous avez prévue et elle me semble très utile.

Le président: D'accord. Monsieur Rodriguez, un commentaire?

M. Rodriguez: Non. D'après ce que vous avez dit, monsieur le président, il semblerait que nous ne sommes pas en retard.

Le président: Oui, bien.

M. Stackhouse: Peut-être pourriez-vous demander aux personnes qui vont rédiger le rapport d'envisager la possibilité de faire un tableau. En effet, en lisant les mémoires et en écoutant les exposés, je me suis rendu compte du fil conducteur dans tout ceci: notamment, le financement qui fera ou non

[*Texte*]

reported or not reported and so on. I would like to get some chart that would indicate who is in favour and who is opposed and so on, so that we can get an overview without going through all the briefs, to see what is the weight of the evidence against—evident weight of testimony I should say—reporting this or that or in favour of it. I think that will help us in our own thinking in terms of recommendations.

The Chairman: This is not the first time I have worked with the two men who are sitting beside me. I have a lot of confidence in them. Quite often in previous committees we have asked them to do a bit of a distillation for us—

Mr. Stackhouse: Yes.

The Chairman: —that talks about . . . this seems to be the evidence. Would you consider going that way?

Mr. Stackhouse: Yes.

The Chairman: It is a good guideline for the committee.

Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: And there are some questions that seem to be standing out. First, who is a lobbyist; what process would be used for registering; what information would we require? Those questions seems to be coming up again and again and again.

Mr. Stackhouse: Yes.

Mr. Rodriguez: And also there are the penalties if you do not observe the registry.

The Chairman: Right.

Go ahead, Bruce.

Mr. Bruce Carson (Researcher, Library of Parliament): As Mr. Stackhouse said, there is almost a checklist of things that you can go through. I have just started preparing that on the basis of what chapters would go into a report, of things that you should look at and make decisions on as we go along—even perhaps when we are away. There are, say, 20 or 30 different little points that have been brought up. In order to finalize the report we would have to come to grips with them. That, along with a sort of chart of what has been raised in the briefs, I think, would be helpful.

Mr. Stackhouse: Is there any way we can get an assessment of how the Germans assess their system and the Australians theirs, in terms of what they would not do if they were starting over again and so on?

The Chairman: We do have some documents, of course, that have been circulated to the committee.

Mr. Stackhouse: Yes, I know there are documents, but is there any possibility of having a witness who would be able to speak with knowledge?

Mr. Carson: I guess we could take that under advisement.

The Chairman: One of the things we had talked about earlier—now, I have to be careful, whether it was discussed

[*Traduction*]

l'objet de rapports, l'importance d'inscrire le nom des clients ou non etc. Je crois qu'il serait possible de concevoir un tableau qui indiquerait quels sont les témoins, s'ils sont en faveur ou non. Cela nous donnerait la possibilité de mieux faire ressortir l'essentiel des différents témoignages et cela nous aiderait dans la formulation de nos recommandations.

Le président: Ce n'est pas la première fois que j'ai travaillé avec les deux adjoints qui se trouvent ici. J'ai confiance en eux. Au cours d'autres comités, nous leur avons souvent demandé de procéder à une certaine décantation pour nous.

M. Stackhouse: Oui.

Le président: Ils pourraient nous dire: voici ce qui ressort de tel et tel témoignage, etc. Seriez-vous d'accord pour procéder de cette façon?

M. Stackhouse: Oui.

Le président: Ce serait utile pour le Comité et cela nous permettrait d'avoir une bonne orientation.

Monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Et il y a des questions qui semblent ressortir de tous ces mémoires: la définition du terme lobbyiste, les formalités d'inscription, le genre de renseignements requis. Toutes ces questions ont été abordées à maintes et maintes reprises.

M. Stackhouse: Oui.

M. Rodriguez: Egalement la question des peines en cas de non-inscription au registre.

Le président: Oui.

Allez-y, Bruce.

M. Bruce Carson (adjoint de recherche, Bibliothèque du Parlement): Comme M. Stackhouse l'a dit, on pourrait établir toute une liste. J'ai déjà commencé à en préparer une, alors que je voulais établir les différents chapitres qui pourraient figurer dans un rapport. J'ai établi la liste des questions sur lesquelles nous pourrions nous pencher, au sujet desquelles l'on pourrait prendre des décisions au cours des travaux, même peut-être au cours du voyage. Il y a 20 ou 30 questions qui ont été soulevées. Afin de finaliser le rapport, il faudrait s'attaquer à ces questions. Une telle liste ainsi qu'un tableau des questions soulevées dans les mémoires seraient utiles.

M. Stackhouse: Serait-il possible d'avoir une idée de la façon dont les Allemands évaluent leur propre système, de même que les Australiens? Par exemple, que changeraient-ils à leur système s'ils devaient en adopter un nouveau maintenant?

Le président: Nous avons certains documents évidemment qui ont été distribués aux membres du Comité.

M. Stackhouse: Oui, je sais qu'il existe des documents, mais serait-il possible d'obtenir l'aide d'un témoin qui pourrait parler en connaissance de cause?

M. Carson: Nous pourrions étudier cette possibilité.

Le président: Une des choses dont nous avons parlé précédemment—et je devrais être prudent car je ne sais pas si cette

[*Text*]

with the committee or whether I had talked it over with the clerk and our research staff— was the idea of setting up a conference call with a couple of people in those countries. It is complicated and it is expensive. But I too have the same nervousness . . . As we are charting new territory here and look at the American example, we may be able to find out, for instance . . . If you had it to do all over again, if you were starting like us, with a clean sheet, what would you do? But I wonder if we would want to do that with the Germans and possibly the Australians. It is something we may want to consider. It can be done, I am told. It is difficult; it is not easy, but it can be done. And we may want to consider that if the committee feels it is worthwhile.

Mr. Stackhouse: I think that is an option to consider and you may want to make the decision Tuesday. But there may be persons in Canada who could speak about this out of study or experience.

• 1700

Mr. Rodriguez: I do not think it would happen to anybody in Canada.

The Chairman: The university may have a professor who has made a specialty of this.

Mr. Rodriguez: We may have. We may have in the West German embassy a trade attaché—

The Chairman: That was another point.

Mr. Rodriguez: —or in the Australian High Commission a trade attaché who may have experience or could give us some thoughts.

Mr. Stackhouse: Or could give us the name of someone else in Canada or the United States who could come—

The Chairman: Yes.

Mr. Stackhouse: —easily . . . the same with Australia.

The Chairman: Is there anything else as we got into this final month of our work? Is there anything else the committee members think we should be drawing on?

Mr. Stackhouse: Yes. Another dimension that concerns me is the enormity in terms of numbers. I find myself moving towards a decision in terms of principle of what we are going to do. What I am uncertain about is how big a structure to erect, because it could be alarming if you get too many people involved. I think we need to address ourselves to that when we . . . particularly because of the problem of definition. If you make a very wide definition, it is possible you are talking in terms of thousands of people. If we narrow the definition, we may have a much more manageable number. That is the kind of question . . .

Mr. Rodriguez: [*Inaudible—Editor] . . . in terms of who gets registered?

Mr. Stackhouse: Yes. If it is too large a number, you are going to frighten people in terms of the cost and the com-

[*Translation*]

question a été discutée au sein du Comité ou si j'en ai parlé avec le greffier et notre personnel de recherche—une des possibilités qu'on avait envisagées était celle d'une téléconférence avec différentes personnes dans ces pays. Il s'agit de quelque chose de peut-être assez complexe et de coûteux, cependant, étant donné que nous nous lançons en territoire vierge, je me sens un peu appréhensif . . . Nous étudions la situation aux Etats-Unis, nous pourrions peut-être savoir, par exemple . . . Nous pourrions demander à ces personnes quelles sont les lacunes de leur système et comment elles voudraient les améliorer si elles recommençaient à neuf. Nous pourrions étudier la possibilité de poser ce genre de questions aux Allemands et aux Australiens. On me dit que c'est faisable, même si ce n'est pas facile. Nous puorrions envisager une telle possibilité si le Comité estime qu'elle est valable.

M. Stackhouse: Je crois qu'il s'agit là d'une option que l'on pourrait envisager et l'on pourrait prendre la décision mardi. Cependant, il se peut qu'il existe au Canada des personnes qui s'y connaissent en la matière soit parce qu'elles ont étudié cette question, soit parce qu'elles ont de l'expérience en la matière.

M. Rodriguez: Je ne crois pas qu'il y ait quelqu'un au Canada qui soit capable ne nous informer.

Le président: Dans les universités il y a peut-être un professeur dont c'est la spécialité.

M. Rodriguez: C'est possible. Il se peut qu'à l'ambassade de la République fédérale un attaché commercial . . .

Le président: C'est une autre possibilité.

M. Rodriguez: Ou au Haut-Commissariat australien. Il se peut fort bien qu'il y est là un attaché qui a de l'expérience en la matière et qui pourrait nous éclairer.

M. Stackhouse: Ou qui pourrait nous donner le nom de quelqu'un d'autre au Canada ou aux États-Unis qui . . .

Le président: Oui.

M. Stackhouse: De même que pour l'Australie.

Le président: Y a-t-il d'autres questions à soulever alors que nous amorçons le dernier mois au cours duquel nous allons travailler sur cette question?

M. Stackhouse: Oui. Ce qui me préoccupe, c'est la question des chiffres. Ma décision est en bonne voie d'élaboration en ce qui concerne le principe, mais je ne suis pas certain du genre de structure que nous voulons ériger. En effet, si cette structure comporte un personnel trop important, cela pourrait poser des problèmes. Nous devrions nous poser cette question lorsque . . . Particulièrement dans le contexte du problème de la définition. En effet, si celle-ci est très vaste, il se peut que ce personnel se monte à des milliers. si la définition est plus étroite, le nombre de personnes impliquées est réduit considérablement. C'est le genre de question . . .

M. Rodriguez: *Inaudible—Editeur* . . . et l'inscription?

M. Stackhouse: Oui. Si cette nouvelle bureaucratie est trop importante, le coût et la complexité de l'administration

[*Texte*]

plexity of administration. There is a great apprehension about the size of government already, and the proposal can be shot down because of that argument. So I think we have to look very seriously at the matter of definition, not only from the standpoint of the philosophy involved, but also the administrative implications of any definition we accept.

Mr. Rodriguez: I am sure too. One of things I have on my list to ask about in Washington and Sacramento is how they do it, what the cost is. Do they have a whole host of bureaucrats who service this thing and update it? I think that is some information we should . . . maybe the list of questions that will be prepared by our researcher will lead us to drag out that information.

The Chairman: I have one concern that has been through the process that we have, as I mentioned a week or two ago. We have been tending to focus on the issue in a sort of philosophical way, and I am quite concerned that we have not had much evidence in terms of nuts and bolts, the practical implementations. That always makes me nervous. I do not like to approach things in a sort of airy fairy way and then come up with an airy fairy solution that is not workable, and I think that has to be a big concern as we come down to the wire.

Mr. Stackhouse: It makes me nervous, because I can see some of the departments concerned saying: Well, that is a wonderful idea, but it just will not work for this and that reason. I think we should foresee the possible protests on the basis of practical objections and have answers before the objections are made.

The Chairman: Good point. Okay?

Mr. Rodriguez: That is something we can look at too, the extent to which they use computers to keep this stuff.

The Chairman: Yes. That is right. Okay, anything else? Well then Mr. Carson, you will draft some of the key issues we all need to cover. Okay, we have our meeting tomorrow with two witnesses and then a meeting on Tuesday which will really be a ground-laying trip for us or a ground-laying exercise for us. It is hoped that while we are in Washington and in Sacramento, we will spend some time on loose drafting or at least collection of ideas that might affect the final report, and then we will go from there. Okay, thank you. We will adjourn the meeting.

[*Traduction*]

effrayeront les lobbyistes. Les gens s'inquiètent déjà beaucoup de la taille de l'appareil gouvernemental à l'heure actuelle et il est possible que notre proposition soit défaite précisément pour cette raison. Ainsi, il faudra étudier très soigneusement la question de la définition non seulement d'un point de vue théorique, mais d'un point de vue pratique, c'est-à-dire en pensant aux retombées en matière administrative.

M. Rodriguez: C'est certain. À Washington et Sacramento, je voudrais me renseigner sur la façon de procéder, les coûts, l'importance de la bureaucratie, la façon de mettre à jour les dossiers. Peut-être aussi la liste des questions qui sera préparée par nos chercheurs nous permettra-t-elle d'obtenir ce genre de renseignements.

Le président: Comme je l'ai mentionné il y a une semaine ou deux, nous nous sommes penchés sur la question d'un point de vue assez théorique et je ne crois pas que l'on ait eu beaucoup de renseignements quant à l'application pratique. Cela me rend toujours très appréhensif. Personnellement, je n'aime pas me livrer à des élucubrations qui n'aboutissent qu'à une solution farfelue qui ne peut être appliquée. Je crois qu'il faudra bien y réfléchir au fur et à mesure que le temps avancera.

M. Stackhouse: Cela me rend nerveux car certains des ministères concernés disent déjà qu'il s'agit là d'une idée fantastique mais pas pratique pour telle et telle raison. Nous devrions prévoir les protestations possibles, les objections pratiques qui pourraient être formulées et avoir des réponses à ces objections avant que celles-ci ne soient formulées.

Le président: C'est un très bon argument. D'accord?

M. Rodriguez: Il faudrait également étudier l'importance de l'équipement informatique dans un système de ce genre.

Le président: C'est vrai. Quelque chose d'autre? Alors, monsieur Carson, vous pourriez peut-être rédiger une liste des questions clés que nous devrons tous nous poser. Nous aurons une réunion demain avec deux témoins, une autre mardi au cours de laquelle nous établirons certains principes. J'espère que lorsque nous serons à Washington et à Sacramento nous pourrons nous attaquer à la rédaction préliminaire du rapport ou tout au moins que nous pourrons rassembler nos idées en vue du rapport final. Je vous remercie. La séance est levée.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 34

Thursday, [illegible]

Chairman: Albert Cooper

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 34

Le jeudi 13 mars 1986

Président: Albert Cooper

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Elections, Privileges and Procedure

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Élections, des privilèges et de la procédure

RESPECTING:

Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists

CONCERNANT:

Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

WITNESS/TÉMOIN

From Les Partenaires:
Dominique Boivin.

De la firme Les Partenaires:
Dominique Boivin.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 14

Thursday, May 29, 1986

Chairman: Albert Cooper

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 14

Le jeudi 29 mai 1986

Président: Albert Cooper

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Elections, Privileges and Procedure

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Élections, des privilèges et de la procédure

RESPECTING:

Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists

CONCERNANT:

Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

26327

STANDING COMMITTEE ON ELECTIONS, PRIVILEGES AND PROCEDURE

Chairman: Albert Cooper

COMITÉ PERMANENT DES ÉLECTIONS, DES PRIVILÈGES ET DE LA PROCÉDURE

Président: Albert Cooper,

MEMBERS/MEMBRES

Patrick Boyer
Jacques Guilbault
Fred King
Lorne McCuish
Rod Murphy
Reginald Stackhouse

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MAY 29, 1986
(20)

[*Text*]

The Standing Committee on Elections, Privileges and Procedure met at 11:03 o'clock a.m., this day, the Chairman, Albert Cooper, presiding.

Member of the Committee present: Reginald Stackhouse.

Acting Members present: John Rodriguez for Rod Murphy and Gerry St. Germain for Lorne McCuish.

Other Member present: Don Boudria.

Witnesses: *From Public Affairs International*: Bill Neville, Chairman; David MacNaughton, Former Chairman. *From Public Affairs Management Inc.*: Gordon S. Floyd, President; Douglas Bonnell, Senior Consultant.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, March 25, 1986, relating to Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists. (*See Minutes of Proceedings dated Monday, April 14, 1986, Issue No. 1*).

The witnesses from Public Affairs International made statements and answered questions.

Gordon S. Floyd, from Public Affairs Management Inc., made a statement and, assisted by Douglas Bonnell, answered questions.

At 12:35 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 29 MAI 1986
(20)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure se réunit, aujourd'hui à 11 h 03, sous la présidence d'Albert Cooper, (*président*).

Membre du Comité présent: Reginald Stackhouse.

Membres suppléants présents: John Rodriguez remplace Rod Murphy; Gerry St. Germain remplace Lorne McCuish.

Autre député présent: Don Boudria.

Témoins: *De la firme Les Affaires publiques internationales*: Bill Neville, président; David MacNaughton, ancien président. *De la firme Public Affairs Management Inc.*: Gordon S. Floyd, président; Douglas Bonnell, conseiller principal.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 25 mars 1986 relatif au lobbying et à l'enregistrement des lobbyistes payés. (*Voir Procès-verbaux du lundi 14 avril 1986, fascicule nº 1*).

Les témoins de la firme Les Affaires publiques internationales font des déclarations et répondent aux questions.

Gordon S. Floyd, de la firme *Public Affairs Management Inc.*, fait une déclaration, puis lui-même et Douglas Bonnell répondent aux questions.

À 12 h 35, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Thursday, May 29, 1986

• 1104

The Chairman: Order! Our first witness is with Public Affairs International and our second group is Public Affairs Management Incorporated. With that in mind, we will have to proceed fairly quickly and keep things on track in order to get through both groups today. Bill Neville, I understand you have an opening statement. Is that true?

Mr. William Neville (Chairman, Public Affairs International): With your permission, both Mr. MacNaughton and I would like to make brief comments, then obviously concentrate most of our time on questioning.

The Chairman: Let us proceed then.

Mr. Neville: I am the Chairman of PAI, and David MacNaughton is the former Chairman and in many ways its founder in its present format; he is the Chairman of Public Affairs Resources Group, which is our holding company that owns PAI and our other divisions.

We very much welcome the opportunity to meet with the committee and to discuss what we believe is an important topic. We hope we can make a useful contribution to your deliberations. We filed our submission with the committee some weeks ago, and I certainly do not intend this morning to take the time to restate its contents.

I think to sum up our submission in one sentence, we at PAI do not find evidence of a problem with lobbying sufficient to warrant the establishment of a registration system or another regulatory regime in the discussion paper, in the debate around it or in our own experience in and around government.

• 1105

In this instance, our belief is the often under-rated option to do nothing is the proper response to the situation.

Should the committee decide otherwise—should it be the committee's view it is necessary to do something—we would strongly recommend you seriously examine self-regulation as a workable and effective approach.

In our view, self-regulation, when applied to the subject of lobbying, might involve action on two fronts. Public office holders, parliamentarians, Cabinet Ministers, their aides and public servants would regulate themselves in regard to lobbying by adding to existing rules covering the acceptance of gifts a requirement they not entertain or agree to entertain any representation from any source if the ultimate sponsor of the

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le jeudi 29 mai 1986

Le président: À l'ordre! Le premier témoignage que nous entendrons sera celui de la firme Les Affaires publiques internatinales, et le deuxsième sera celui de *Public Affairs Management Incorporated*. Nous devrons donc procéder assez rondement et ne pas nous égarer si nous voulons entendre ces deux groupes aujourd'hui. Bill Neville, je crois comprendre que vous avez une déclaration préliminaire. Est-ce exact?

M. William Neville (président, Affaires publiques internationales): Avec votre permission, M. MacNaughton et moi-même aimerions tous les deux formuler quelques brèves observations avant de répondre aux question, ce à quoi nous consacrerons évidemment la plus grande partie du temps qui nous est alloué.

Le président: Très bien, commençons.

M. Neville: Je suis le président de la Société Les Affaires publiques internationales (API), et David MacNaughton en est l'ancien président. Il est aussi, à bien des égards, le fondateur de la société sous sa forme actuelle; il est également président de *Public Affairs Resources Group*, le holding qui possède API et nos autres divisions.

Nous sommes très heureux d'avoir l'occasion de rencontrer le Comité et de discuter avec lui de ce qui est, à notre avis, un sujet important. Nous espérons que nous pourrons apporter une contribution utile à vos délibérations. Nous avons soumis notre mémoire au comité voilà quelques semaines, et je n'ai certainement pas l'intention d'en répéter tout le contenu ce matin.

Je pense qu'on pourrait résumer notre mémoire en une seule phrase: nous ne pensons pas que le lobbying pose un problème assez grave pour justifier la création d'un système d'enregistrement ou d'un autre régime de réglementation mentionné dans le document de travail ou dans le débat qui l'a entouré, d'après ce que nous connaissons des affaires gouvernementales.

Nous favorisons à cet égard une option souvent dépréciée: ne rien faire, qui nous semble la ligne de conduite qui convient le mieux dans la situation.

Si le Comité ne partage pas notre avis—c'est-à-dire s'il estime nécessaire d'intervenir dans ce domaine—nous l'inviterons vivement à considérer sérieusement l'approche efficace et faisable que constitue l'autoréglementation.

À notre avis, l'autoréglementation dans le domaine du lobbying pourrait comporter deux volets. Les titulaires de charges publiques, les membres du Parlement, les ministres, leurs adjoints et les fonctionnaires pourraient s'autoréglementer en ce qui concerne le lobbying en ajoutant aux règlements actuels interdisant l'acceptation de cadeaux une nouvelle condition: l'interdiction d'entendre ou d'accepter d'entendre

[*Texte*]

representation is in any question. A public office holder who has any doubt as to on whose behalf he or she is being lobbied would simply refuse to be lobbied unless and until the rather fundamental question was resolved to his or her satisfaction.

The self-regulatory requirement for public office holders could be added to existing conflict-of-interest guidelines to which most elected and appointed officials are required to adhere at this point.

The second element of self-regulation would apply to those making representations to government, to the lobbyists themselves, especially those doing so on a fee-for-service basis, whether they happen to be called lawyers, accountants, consultants or whatever. These individuals and companies could be encouraged by this committee and by the government to form a self-regulatory association which would adopt a code of ethics or conduct setting forth basic guidelines or rules for dealing with government and a satisfactory mechanism to receive and adjudicate complaints of alleged violations.

I think the committee has heard from other witnesses about informal discussions of the possiblity of such an association being developed on a voluntary basis with an effective code.

PAI has been a party to those discussions and is prepared to co-operate with other public affairs professionals, the government and this committee in pursuing an effective system of self-regulation, should you conclude it is the preferred option.

I would be happy to explore it further with you and the members of the committee, Mr. Chairman. Now I would like to turn it over to my colleague Mr. MacNaughton, who would like to comment particularly in the light of testimony you received on Tuesday and some of our experience in Washington, where we have a company operating as part of our group.

Mr. David MacNaughton (Former Chairman, Public Affairs International): I thought it would be useful to share with the committee some of our experiences in Washington and to make some comments on the testimony of the other day.

I think there was insufficient emphasis on the fundamental differences in the political systems of the United States and Canada. The whole effort at registration of lobbyists in Washington has been geared almost exclusively to Congress. There are two very fundamental differences, one being the Foreign Agents Registration Act and the other the Lobbying Act.

In some of the references about filing papers and about disclosing contacts made with Congressmen and staff people and everything else, I think there was a lot of confusion and mixing and matching between the two acts. I think you will find in the case of the Lobbying Act in the United States, it refers exclusively to Congress. It is regarded almost universally

[*Traduction*]

des interventions s'ils ne savent pas avec précision qui est à l'origine de celles-ci. Si un titulaire d'une charge publique ne sait pas tout à fait au nom de qui des interventions sont faites auprès de lui, il doit simplement refuser de les entendre tant qu'on ne l'aura pas informé à sa satisfaction du nom de la personne qui est à l'origine des interventions.

Cette obligation d'autoréglementation des titulaires de charges publiques pourrait être ajoutée aux lignes directrices actuelles sur les conflits d'intérêts, que la plupart des personnes nommées et élues sont tenues d'observer à l'heure actuelle.

Le deuxième volet de l'autoréglementation viserait les personnes qui font des interventions auprès du gouvernement, les «lobbistes» eux-mêmes, et particulièrement ceux qui le font contre rémunération, qu'il s'agisse d'avocats, de comptables, de consultants ou d'autres intervenants. Votre Comité et le gouvernement pourraient encourager ces particulieres et entreprises à former une association d'autoréglementation qui adopterait un code de déontologie ou de conduite. Ce code établirait les lignes directrices ou les règles à suivre lorsqu'on intervient auprès du gouvernement, et créerait un mécanisme satisfaisant pour recevoir les plaintes relatives à d'éventuelles infractions et à en juger le bien-fondé.

Je pense que le Comité a déjà entendu d'autres témoins faire état de discussions officieuses au sujet de la création possible d'une telle association, de façon volontaire, et dotée d'un bon code de déontologie.

Notre firme, l'API, a participé à ces discussions et est prête à collaborer avec d'autres spécialistes des affaires publiques, avec le gouvernement et avec votre Comité pour élaborer un système efficace d'autoréglementation, dans le cas où les membres du Comité décideraient de privilégier cette option.

Il me ferait plaisir d'explorer les possibilités à ce chapitre avec vous, monsieur le président, membres du Comité. J'aimerais à présent céder la parole à mon collègue, M. MacNaughton, qu souhaite formuler certains commentaires, particulièrement à la lumière du témoignage que vous avez entendu mardi et de notre expérience à Washington, où nous exploitons une firme qui fait partie de notre groupe.

M. David MacNaughton (ancien président, Les Affaires publiques internationales): J'ai pensé qu'il serait utile de faire part au Comité de certains aspects de notre expérience à Washington, et de commenter quelque peu le témoignage entendu l'autre jour.

À mon avis, on n'a pas assez insisté sur les différences fondamentales qui existent entre le système politique des États-Unis et celui du Canada. Toutes les mesures prises à Washington pour l'enregistrement des lobbistes visaient presque exclusivement le Congrès. Il y a deux différences fondamentales: l'une tient à la *Foreign Agents Registration Act* et l'autre à la *Lobbying Act*.

En ce qui concerne l'obligation de déposer les documents et de divulguer les interventions faites auprès de membres du Congrès et de leur personnel, et de tout le reste, je pense qu'il y a beaucoup de confusion dans ce que l'on a dit. On semble confondre et mêler les deux lois. Le *Lobbying Act* en vigueur aux États-Unis touche uniquement le Congrès. À peu près tout

[*Text*]

as being ineffective. It does not apply at all in terms even of the example the Coalition on Acid Rain used, of making contact with an Administration official. That is not covered by the Lobbying Act. It is almost exclusively towards the Congress.

We have a company in Washington which has a professional staff of almost exactly the same size as PAI's in Ottawa, something in the neighbourhood of 25 professionals. We are not registered as lobbyists in Washington. We perform almost exactly the same services for our clients in Washington as we do in Ottawa. We have never been asked, or felt any need, to register as lobbyists in the United States.

• 1110

So while there is an awful lot of talk about borrowing from the U.S. experience, I think it is important to note that the U.S. experience is ineffective, judged by most observers in the United States. It does fundamentally operate in a different political system. As I say, I thought it would be rather ironic if, as a Canadian company operating in Washington, we were asked to be registered in Ottawa and not in Washington when so much talk is about the U.S. system.

Anyway, I would be happy to answer any questions on that or anything else that we had in our brief or any other questions members might have.

Mr. Boudria: I do not have that many questions. I do not know if you had the opportunity to see or hear of the comment of the person we had before us yesterday, Mr. Dominique Boivin. He is well known in the field. If you have not had the opportunity to hear what he said yesterday, I am sure you have had opportunity to hear what he has said on a number of occasions. He has written documents on this issue in the past and is well known for his views on the topic.

Basically, he is of the opinion that anyone who attempts in any way to influence public policy on behalf of someone else is a lobbyist, period. He is of the view, as I am on most things, except one—he does not think we should register the salary of lobbyists; I do—but apart from that, there seems to be agreement on how we should go about doing this.

I am just wondering why you do not perceive that necessity of the registration and the regulation, to the extent that either he, Mr. Boivin, or others, think there should be.

Mr. Neville: Well, first, I have no difficulty with the concept that anyone who makes a representation to the government, either directly on their own behalf or on a third-party basis, is lobbying. I do not consider it a phrase pejorative in any way. I do not think the discussion paper or the committee considers

[*Translation*]

le monde s'entend pour dire qu'il est efficace. Il ne s'applique pas du tout même aux personnes qui interviennent auprès d'un représentant de l'Administration, exemple donné par la Coalition canadienne sur les pluies acides. De telles démarches ne tombent pas sous l'emprise du *Lobbying Act*, qui comme je l'ai dit, vise presque exclusivement le Congrès.

Nous avons une firme à Washington qui compte à peu près le même nombre d'employés professionnels que l'API à Ottawa, c'est-à-dire environ 25 spécialistes. Or nous ne sommes pas enregistrés en tant que lobbistes à Washington et nous offrons presque exactment les mêmes services à nos clients, à Washington qu'à Ottawa. On ne nous a jamais demandé de nous enregistrer en tant que lobbistes aux États-Unis, et nous n'avons jamais senti le besoin de le faire.

Alors, même si l'on cite beaucoup l'expérience américaine dans l'espoir qu'on s'en inspire au Canada, je pense qu'il est important de faire remarquer que l'expérience américaine est inefficace, au dire de la plupart des observateurs aux États-Unis. Elle se situe d'ailleurs dans un système politique fondamentalement différent. Je pense qu'il serait plutôt ironique qu'une firme canadienne dont l'activité se déroule à Washington soit invitée à s'enregistrer à Ottawa et non pas à Washington, alors qu'on nous rebat les oreilles avec le systèmes américain.

Quoi qu'il en soit, je répondrai volontiers à vos questions sur cela, ou sur d'autres sujets abordés dans notre mémoire, et à toute autre question que les membres du Comité voudront me poser.

M. Boudria: Je n'ai pas beaucoup de questions à poser. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'entendre le témoignage de la personne qui s'est présentée devant nous hier, M. Dominique Boivin, ou si vous en avez entendu parler. Il est bien connu dans le domaine. Même si vous n'avez pas entendu ses propos d'hier, je suis sûr que vous avez déjà eu l'occasion d'entendre le point de vue qu'il a exprimé à différentes occasions. Il a écrit des articles sur cette question et est bien connu pour ses positions.

Essentiellement, il estime que toute personne qui tente d'influencer la politique du gouvernement de quelque façon que ce soit, au nom d'une tierce partie, est un lobbiste, un point c'est tout. Je partage son point de vue sur bien des choses, à une exception près: il pense qu'on ne doit pas obliger les lobbistes à divulguer leur salaire, alors que moi je crois qu'on devrait le faire. Mis à part ce point, nous semblons tomber d'accord sur ce qu'il faut faire dans ce domaine.

Je me demande simplement pourquoi à vos yeux l'enregistrement et la réglementation ne sont pas aussi importants que M. Boivin ou d'autres estiment qu'ils le sont.

M. Neville: Tout d'abord, je suis tout à fait d'accord avec l'idée que toute personne qui fait des interventions auprès du gouvernement, que ce soit en son nom propre ou au nom d'une tierce partie, fait du lobbying. Ce mot propre n'a aucune nuance péjorative à mes yeux. Je ne pense pas que les membres du Comité ou les auteurs du document de travail considèrent,

[*Texte*]

lobbying to be an inappropriate activity. I have no difficulty with that.

I go back to what seems to me started this whole process, which was a statement by the Prime Minister in which he identified the issue, if you will, or the need, for any public office-holder to be certain on whose behalf he was being lobbied at any point in time. If that is defined as the problem, then I guess where we part company is in believing there is any serious problem there. In fact, I almost find it difficult conceptually to believe how I or anybody else could make a representation without disclosing on whose behalf it is.

As we made clear, we are not first and foremost in the representation business, but I do not think that problem exists. I would be interested to know if you believe you receive a lot of representations from anybody, where you are in doubt as to whose behalf that representation is being made on. In my experience in government, I never saw that as a problem. I just do not see the problem. I am worried, frankly, about putting in even what seems like an innocuous representation system now; these things have a habit of growing. It is the old idiom: If it is not broken, why do you want to fix it?

• 1115

Mr. Boudria: The way you have described what you perceive as being the issue, I think I would agree with you. If the only thing we were interested in is whether or not members know on whose behalf the lobbyist is acting, I would say probably yes, most of the time. But the issue is not just that. I did not bring them this morning, but I have on many occasions before brought my stack of newspaper clippings on the controversy surrounding activities of certain lobbyists. It is about as thick as the pile of documents I have here.

So in the eyes of the public—and that is why we are here, to represent Canadian citizens—there is a perception that something has gone wrong in the system. If they think something has gone wrong in the system . . . In my view some things have gone wrong.

I am not criticizing the profession of lobbying. It has to be done; there is no doubt about that. I do not consider it a necessary evil, either. I consider it perfectly legitimate, and I think you should be proud of what you do as a profession. I am sure you are. But some individuals have created a situation whereby there is a perception in the public mind that not all is the way it should be, that we do not know how much individuals are paid to make phone calls to arrange meetings with Cabinet Ministers. We are not quite sure sometimes on whose behalf they are acting. There is a shroud of mystery around the whole occupation.

[*Traduction*]

eux non plus, le lobbying comme une activité répréhensible. Le mot ne me gêne pas du tout.

Revenons à ce qui, à mon avis, a mis en branle tout ce processus, c'est-à-dire une déclaration du Premier ministre dans laquelle il a défini le problème, si vous voulez, ou la nécessité pour toute personne qui occupe une charge publique de savoir avec certitude et en tout temps, au nom de qui on la sollicite. Si c'est là le problème, je pense que nos vues divergent car, pour notre part, nous ne voyons pas là un problème sérieux. J'irais jusqu'à dire que je trouve presque difficile de comprendre comment moi-même ou n'importe quelle autre personne pourrait bien faire des interventions sans divulguer au nom de qui elles sont faites.

Comme nous l'avons mentionné, notre activité première n'est pas le lobbying, mais je ne crois pas que le problème existe. Il serait intéressant de savoir, si vous croyez être beaucoup sollicité par des lobbistes, quand il arrive que vous ne sachiez pas au nom de qui ces interventions sont faites. Si je me réfère à ma propre expérience au gouvernement, cela n'a jamais constitué de problème à mes yeux. Je ne vois tout simplement pas le problème. Et je vous avoue que l'idée que l'on puisse mettre en place un système de réglementation, même anodin, m'inquiète; ces mécanismes ont tendance à prendre de l'expansion. Je me permets de vous citer un vieil adage anglais: si ce n'est pas brisé, pourquoi le réparer? Autrement dit, il faut éviter de pécher par excès de zèle.

M. Boudria: Si je m'en tenais à la façon dont vous avez décrit le problème, je pense que je serais d'accord avec vous. Si la question se limitait à savoir si les députés savent au nom de qui les lobbistes interviennent auprès d'eux, je répondrais probablement oui, ils le savent la plupart du temps, mais la question ne se limite pas uniquement à cela. Je ne les ai pas avec moi ce matin, mais à de nombreuses reprises j'ai apporté avec moi une liasse de coupures de journaux illustrant la controverse que suscitent les activités de certains lobbistes. La pile est à peu près aussi haute que le tas de documents que j'ai ici.

Donc, aux yeux du public—et c'est pour cela que nous sommes ici, pour présenter aux citoyens canadiens . . . quelque chose cloche dans le système. Or, si la population croit que quelque chose cloche dans le système, à mon avis, il y a effectivement quelque chose qui ne tourne pas rond.

Je ne critique pas la profession de lobbiste. Le lobbying doit se faire, il n'y a pas de doute là-dessus. Je ne le considère pas non plus comme un mal nécessaire. C'est à mes yeux une activité parfaitement légitime, et je crois que vous pouvez être fier de votre profession. Je suis d'ailleurs persuadé que vous l'êtes. Mais à cause des agissements de certains individus, la population a l'impression que les choses ne se passent pas toujours comme elles le devraient, qu'on ne sait pas combien certaines personnes reçoivent d'argent pour faire des démarches en vue de ménager des réunions avec des ministres. On ne connaît pas toujours avec certitude l'identité des personnes pour lesquelles ils travaillent. Un certain mystère entoure toute la profession.

[*Text*]

I have indicated this before, and perhaps you were in the audience when I did. Just as there was some sort of shroud of mystery—and your colleague was around the political field for a long time—around the area of political finance for some time, and bringing many of these issues to the public . . . Right now I can look at what the Tory candidate in Ottawa—Carleton spent in such and such a riding. It is public. We know who gave him or her the money, where it was spent, where they got it from and so on, and that whole shroud of controversy is over now. The bag man of the political party is no longer seen as the guy with the big cigar who is of dubious character. It is different. I think there is a similar perception there and a similar exercise that is needed in order to fix it.

Mr. MacNaughton: I would like to comment on that. Frankly, I resent some of the comments that have been made in the media and other places about "shroud of mystery" and "operating in secret" and everthing else, because in some areas of this our company has been mentioned in that context. I can tell you—and I think the members of the media and Members of Parliament would support this—that in all the time I have been in this business, and Bill as well and all the people at PAI, we have never tried to hide anything.

We have invited journalists in to see what we do and how we do it. We have had Members of Parliament in our offices to see what we do and how we do it. We conduct a professional firm that does public policy analysis and gives advice to a wide variety of clients, and frankly, I think some of the so-called shroud of secrecy is sometimes only because people like to talk about intrigue and mystery rather than simply picking up the phone and asking a question.

I have never turned down journalists any time they have asked what we do and how we do it. I have refused to divulge clients, and I will continue to refuse to divulge clients in the same way as any business does not like to give out commercially confidential material. As for asking that we publish our client list and our fees and everything else, why not ask Stelco and Algoma and Dofasco to say how they price their products and what their costs are? I cannot imagine what the problem is, with the exception of if it is the view there are some people who are abusing the system—if that is the view of journalists or Members of Parliament—then surely there are things that can be done to deal with that issue rather than simply catching up people who have worked hard to build a reputation of integrity and professionalism and bring them all into the same group.

• 1120

I must say one other thing. There is also, I think, some talk which leads people to believe that the sort of political Mr. Fix-it is the way to conduct lobbying or government relations. And I must tell you that my experience, whether it be in this government or the previous Liberal government, is that simply

[*Translation*]

Je l'ai déjà dit, et vous étiez peut-être dans la salle quand je l'ai fait. Tout comme un voile de mystère a plané sur le domaine du financement des partis politiques pendant un certain temps—et le fait de rendre beaucoup de ces questions publiques . . . Si je le veux, je peux aujourd'hui savoir combien le candidat conservateur d'ottawa-Carleton a dépensé pour sa campagne électorale, dans telle circonscription. Ces renseignements sont publics. Nous savons qui lui a donné l'argent, comment cet argent a été dépensé, les sources de financement et ainsi de suite. Le mystère et la controverse ont disparu. Le trésorier du parti n'est plus perçu comme un individu louche arborant un gros cigare. Les choses ont changé. Je pense qu'en ce qui a trait au lobbying, il y a une perception semblable et il faut une intervention semblable dans ce domaine pour la corriger.

M. MacNaughton: J'aimerais commenter ce que vous venez de dire. Franchement, je m'offusque de certains commentaires qui ont été faits dans les médias et ailleurs au sujet d'un «voile de mystère» et «d'activités secrètes» et tout le reste, parce que dans certains cas notre firme a été mentionnée dans ce contexte. Je peux vous affirmer—et je pense que les journalistes et les députés peuvent le corroborer—que depuis le temps que j'oeuvre dans ce domaine, et cela vaut également pour Bill et pour tous les employés de l'API, nous n'avons jamais essayé de cacher quoi que ce soit.

Nous avons invité des journalistes à venir voir ce que nous faisons et comment nous procédons. Des députés sont également venus à nos locaux pour voir ce que nous faisons et comment nous le faisons. Notre maison et une firme de spécialistes qui analysent les politiques du gouvernement et conseillent un vaste éventail de clients. Et je vous avoue franchement que je pense que le prétendu «voile de mystère» n'existe parfois que parce que les gens aiment parler d'intrigues et de mystères, et ne se donnent pas la peine de prendre le téléphone et de poser une question.

Je n'ai jamais refusé de répondre aux journalistes lorsqu'ils m'ont demandé ce que nous faisons et comment nous procédons. J'ai refusé de divulguer le nom des clients, et je continuerai à le faire parce que, tout comme n'importe quelle entreprise, je n'aime pas divulguer des renseignements commerciaux confidentiels. Quant à nous demander de divulguer notre liste de clients, nos honoraires et tout le reste, pourquoi ne pas demander à Stelco, à Algoma ou à Dofasco de dire comment ils fixent le prix de leurs produits et quels sont leurs coûts? Je ne comprends pas où est le problème. S'il y a des gens qui abusent du système—de l'avis de journalistes ou de députés—il y a sûrement d'autres façons de remédier au problème que de mettre dans le même sac des personnes qui ont travaillé fort pour se bâtir une réputation d'intégrité et de professionnalisme, et des individus aux agissements douteux.

Je tiens à ajouter une dernière observation. Il existe aussi, je crois, certains propos qui amènent les gens à croire que le lobbying ou les interventions auprès du gouvernement se résument à des tractations politiques. Et je dois vous dire que, d'après mon expérience, que ce soit auprès du présent gouver-

[*Texte*]

does not work; that if you are trying to make representations on behalf of a business interest, the way to do it is to do it through logic, through presenting it in the context of what is in the public good, what is in the context of what the government's stated policy is. The notion that you can use political fixit tactics in this government, or in the previous government, to achieve your ends is, in my view, grossly overstated.

The Chairman: Mr. Boudria, your time has expired.

Mr. Neville: The other thing is to ask oneself whether . . . I take the incidents to which you referred, and I think you would agree with me that they did not involve our company; therefore, I would just as soon not get into them in specifics. But without judging them, I think one has to ask the question, either in those specific cases or more broadly in the kind of political fix connotation that David just referred to, what registration of lobbyists does for that. In my experience, frankly, there are people around who believe you can fix things here, and one gets them arriving on your door when they are interested in hiring you. That has been my experience over 15 years.

We just do not happen to be in that business. There are people who believe it, but they are not going to be dissuaded from trying by a lobbying registration bill. I agree with David completely. I think we all really know this is not the way decisions are made in government. But there are people who believe that and like to try it, and they are not going to be dissuaded by a lobbying registration system.

And this question of fee disclosure which comes up, and which you alluded to, I do not know where it takes you, frankly. First, if your interest is in knowing how much total resources are being expended on behalf of a certain issue, the fees that might be paid to a public affairs consultant are going to be a very small part of that, in most cases. And indeed, if you really want to get into that whole subject, you have to go further back up the process, if you will, and go to every corporation in Canada, or every interest group in Canada, every labour union, and get them to file some kind of a specific return in terms of their government affairs or public relations activities.

But to single out consultants or lawyers, or any other group within that, and to say that is the key part—that tells you the picture of what is being spent—is very misleading, frankly. And again, if you think of any lobbying campaigns that you know about, you will know that most of the money is spent elsewhere. But even if you know that, again in all my experience, one has to be very careful before one starts equating amounts of money spent and effectiveness of lobbying. Some of the most inept and ineffective campaigns I know of in the 20-odd years I have been around here have had a big price tag on them. And similarly, if you think of some of the more successfuly lobbies, and again in a very legitimate sense, that

[*Traduction*]

nement ou du gouvernement libéral précédent, cela ne marche tout simplement pas. Quand on veut faire valoir le point de vue d'une ou de plusieurs entreprises, il faut le faire avec logique, en présentant les mesures qu'on propose dans le contexte de l'intérêt public et de la politique officielle du gouvernement. L'idée qu'on peut recourir à des machinations politiques pour atteindre ses buts sous ce gouvernement on qu'on pouvait le faire sous le gouvernement précédent, est à mon sens grossièrement exagérée.

Le président: Monsieur Boudria, votre temps est écoulé.

M. Neville: L'autre question qu'il faut se poser, c'est si . . . Prenons les incidents auxquels vous avez fait allusion, et je pense que vous conviendrez avec moi que notre firme n'était pas en cause dans ces événements. C'est pourquoi je préférerais ne pas entrer dans les détails. Mais sans les juger, je pense qu'il faut se poser une question, que ce soit dans de tels cas précis ou, de façon plus large, en ce qui concerne l'idée de tractations politiques souvent associées au mot lobbying, et que David vient de mentionner. En quoi l'enregistrement des lobbistes règlera-t-il le problème? Je vous avoue franchement que je sais par expérience qu'il y a des gens qui pensent qu'on peut «arranger les choses» ici, et ils viennent frapper à notre porte lorsqu'ils veulent nous embaucher. Voilà ce que j'ai constaté au cours de mes 15 années d'expérience.

Mais ce n'est pas là ce que nous faisons. Il y a des gens qui le croient et qui veulent essayer de le faire, et un projet de loi sur l'enregistrement des lobbistes ne les en dissuadera pas. Je suis complètement d'accord avec David. Je pense que nous savons tous que ce n'est pas comme cela que les décisions se prennent au gouvernement. Mais il y en a qui le croient et qui veulent tenter leur chance, et ce n'est pas un système d'enregistrement des firmes de lobbying qui les en dissuadera.

Quant à cette question de divulgation des honoraires dont on parle et à laquelle vous avez fait allusion, j'avoue que je ne sais pas trop ce que cela donnerait. D'abord, si vous voulez savoir combien de ressources en tout sont consacrées à faire valoir certains points de vue sur une question précise, les honoraires versés à un consultant en affaires publiques ne sont, dans la plupart des cas, qu'une très petite fraction du total. Mais alors, si vous voulez vraiment approfondir tout cet aspect, vous devrez pousser plus loin l'analyse et demander à chaque entreprise du Canada, ou à chaque groupe d'intérêts au pays, à chaque syndicat, de déposer une espèce de déclaration précise faisant état de ses activités dans le domaine des relations publiques ou des interventions auprès du gouvernement.

Mais franchement, il serait très trompeur de ne prendre en considération que les honoraires des consultants, des avocats ou de toute autre catégorie d'intervenants pour se faire une idée du montant total consacré à ce genre d'activité, comme si ces honoraires constituaient la plus grande part des dépenses. Encore une fois, si vous songez à n'importe quelle campagne de lobbying dont vous avez eu connaissance, vous voyez que ce n'est pas au paiement des honoraires que passe la plus grande partie de l'argent. Et même si on le sait, j'estime, en me fondant encore une fois sur mon expérience, qu'il faut se garder de penser que l'efficacité des démarches de lobbying est proportionnelle à la somme d'argent dépensée. Certaines des

[*Text*]

have been conducted in Ottawa in recent years—think of things like the women's movement, for example—they are not big, high-cost lobbies with a lot of glossy expenditures associated to them.

I heard the notion suggested the other day—I guess it was the Coalition for Acid Rain—about this level playing field concept having to do with expenditure of money. I just think that is a very misleading view of what lobbying is about and what is successful or effective. But I think the potential for mischief, almost, and a kind of political voyeurism or gossiping that comes from disclosure of things like fees, is immense and very unfair to the individuals involved.

• 1125

The Chairman: Mr. St. Germain.

Mr. St. Germain: Thank you, Mr. Chairman. I would like to welcome the witnesses here, Mr. Neville and Mr. MacNaughton.

I agree with what Mr. Neville and Mr. MacNaughton have said. I just cannot see why we should be reacting to newspaper clippings or newspaper articles in that the general public on the west coast and the rest of the country are not, I think, reacting to what is printed in the local newspapers here in Ottawa. I think we have to look further across the country to really get a true perspective of this particular situation.

What really concerns me is how you would differentiate, if you could. What is the difference between an influential individual or an organization like yours or a large corporation that would have their built-in organization working here? The question I guess I have to ask is: Do you see any difference between your own organizations and some of the multinationals who have people working here full-time at this? They are really bona fide employees of these corporations which are selling the line and I do not know, if I was a Cabinet Minister or Mr. Boudria or any of us who are sitting around here, I would think that if we are subject to anything, we should be subject to tougher conflict-of-interest rules, if that is the problem. And if we are guilty of breaking any of the laws and if the laws are inadequate governing influence and this type of thing, then we should be working in that area, as opposed to trying to legislate against the general business community.

I would like your views as to how we could differentiate between an individual like myself coming to town and... What is the difference between me coming to town, if I happen to have a bunch of friends in government, or you coming to town as a lobbyist from the west coast or somewhere like that?

[*Translation*]

campagnes les plus ineptes et les moins efficaces que j'ai vues depuis une vingtaine d'années ont coûté très cher. Par contre, si on songe à certaines des campagnes de lobbying les plus réussies, et j'emploie encore une fois le mot lobbying dans un sens très légitime, qui ont été menées à Ottawa au cours des dernières années—le mouvement de défense des droits des femmes, par exemple—on voit que ce n'étaient pas de grosses campagnes très coûteuses.

J'ai entendu l'autre jour un groupe—je pense que c'était la Coalition canadienne sur les pluies acides—parler de cette notion de niveau d'efficacité du lobbying, qui serait lié à la somme d'argent dépensée. je veux simplement dire qu'à mon avis, cela traduit une opinion fort trompeuse de ce qu'est le lobbying et les interventions efficaces. Mais je pense qu'en dévoilant des renseignements comme les honoraires, on risquerait fort de causer du tort à certaines personnes et de donner prise à une espèce de «voyeurisme» politique, ou à des potins, et ce serait très injuste pour les personnes en cause.

Le président: Monsieur St. Germain.

M. St. Germain: Je vous remercie, monsieur le président. Permettez-moi de saluer ici MM. Neville et MacNaughton, les témoins.

Je suis d'accord avec ce que ces messieurs ont déclaré. Je ne peux tout simplement pas concevoir pourquoi nous devrions réagir aux coupures ou aux articles de journaux puisqu'il me semble que le grand public de la côte ouest et du reste du pays ne réagit pas à ce qu'on publie dans les journaux locaux, ici à Ottawa. À mon avis, nous devons étudier davantage la question dans tout le pays pour obtenir une véritable perspective de cette situation particulière.

Un point m'inquiète réellement: comment allez-vous faire la distinction, si du moins cela est possible? Quelle est la différence entre un individu qui a de l'influence et une organisation comme la vôtre ou une grande société qui a sa propre organisation oeuvrant sur place, ici? Il me semble que la question que je dois poser est la suivante: voyez-vous une différence quelconque entre vos propres organisations et certaines multinationales qui ont des gens employés ici à plein temps? Il y a réellement des employés autorisés de ces sociétés qui vendent des renseignements. Si j'étais ministre ou que M. Boudria ou l'un d'entre vous assis autour de cette table le soit, je pense que si nous devons être soumis à quelque chose, ce devrait être à des règles plus strictes sur les conflits d'intérêt, si du moins c'est là que se pose le problème. Si, par ailleurs, nous enfreignons la loi ou si celle-ci ne permet pas de régir les mouvements d'influence et autres activités analogues, il nous faut oeuvrer dans ce domaine au lieu d'essayer de légiférer contre le monde des affaires.

J'aimerais connaître votre point de vue sur la façon dont nous pourrions différencier un particulier comme moi-même, qui se présente ici, de... Quelle est la différence entre moi-même, ici présent, s'il se trouve que j'ai quelques amis au gouvernement, et vous qui venez ici à titre de lobbyiste de la côte ouest ou d'ailleurs?

[*Texte*]

Mr. Neville: I think the difference between you coming to town as a corporate representative and ourselves is that you are coming clearly to represent somebody. We are not in a representation business. What we are doing is providing information and analysis and advice to our clients so that they can go and lobby more effectively themselves. There is no question we are in the lobbying support business, if you will. We are trying to ensure that our clients are well informed, well advised, understand what is happening, why decisions are being made, who is making them, and therefore they can do, as they are legitimately entitled to, to put their self-interest into the decision-making mix in as effective a way as possible.

Unless you believe that all outside interests should be shut off and all the decisions in government should be made by some little coterie of the executive, it seems to me that is a helpful rather than a hinderance process.

To go beyond that, one of the difficulties with registration, it seems to me, is drawing the line. There are people for whom government relations is virtually their full-time business. For example, trade association people, some people in corporations, some people in labour unions and interest groups. There are other people for whom it is occasional, it is part of their business. I would think if you went to a major corporation, there may be 200 people in that company who at some time deal with government, not all of them as a principal occupation, but starting from the chief executive down. There are others.

If you want to go to a third party case, what if a lawyer in Duncan, British Columbia, is retained by the Duncan Chamber of Commerce to come down here and make a representation on some local issue in which federal government policy is involved? He is technically a lobbyist, even in the third-party sense, in the most limited definition of the word. Are you going to require him to come down here and get into some registration system, at the extreme, what the Duncan Chamber of Commerce paid him to do that? It seems to me a very difficult thing. I think the point we tried to stress in our brief is that it is a very difficult area in which to draw some practical and useful line, and I think you have identified the problem in your question.

• 1130

Mr. St. Germain: You see, I would like to go on record . . . Central Canadian people do not realize the cost of doing business for British Columbia industry. They cannot be sending people out here at $1,000 a bump. They have to retain people who are bona fide people to represent them. It is not operating in a shroud of secrecy, because as far as I am concerned, if Mr. Neville, or whoever it is, operated his company in a shroud of secrecy, nobody would ever know who he is or what he does or how he does it. So he would become totally ineffective.

[*Traduction*]

M. Neville: Je pense que la différence entre vous, qui venez ici à titre de représentant d'une société, et nous-mêmes tient à ce que, de toute évidence, vous représentez quelqu'un. Notre spécialité n'est pas la représentation. Nous fournissons des renseignements, des analyses et des conseils à nos clients pour qu'ils puissent faire eux-mêmes plus efficacement du lobbying. En d'autres termes, notre entreprise s'occupe indiscutablement de soutien au lobbying. Nous veillons à ce que nos clients soient bien informés, bien avisés, qu'ils comprennent ce qui se passe, qu'ils comprennent pourquoi les décisions sont prises et qui sont ceux qui les prennent pour qu'ils puissent légitimement, joindre le plus efficacement possible leurs propres intérêts aux éléments du processus décisionnel.

À moins que vous n'estimiez que tous les intérêts extérieurs devraient être exclus et que toutes les décisions gouvernementales devraient être réservées à une petite «coterie» de directeurs, cela me semble être un processus utile plutôt qu'une entrave.

En outre, il me semble que l'une des difficultés que crée l'enregistrement est la délimitation de la ligne de démarcation. Il y a des gens pour lesquels les relations avec le gouvernement constituent pratiquement une activité à plein temps. Par exemple, les membres d'associations commerciales, certains membres de sociétés, de syndicats et de groupes d'intérêt. Pour d'autres, qui ne sont qu'occasionnellement en rapport avec le gouvernement, il ne s'agit que d'une activité parmi bien d'autres. Prenons le cas d'une grande entreprise. Elle peut compter 200 personnes qui, à un moment donné, traitent avec le gouvernement, pas toutes à titre d'occupation principale, mais du directeur exécutif vers le bas de la hiérarchie. Il existe d'autres cas.

Prenons le cas d'une tierce partie, par exemple, celui d'un avocat de Duncan en Colombie-Britannique qui est chargé par la Chambre de commerce de cette ville de venir ici faire des représentations concernant un sujet d'intérêt local visé par les politiques fédérales. Techniquement, il fait du lobbying même dans le sens de la tierce partie, selon la définition la plus stricte du terme. Allez-vous exiger qu'il se présente ici et qu'il déclare à la limite, les honoraires que la Chambre de commerce de Duncan lui a versés? Cela me paraît très difficile à exiger. Dans notre mémoire, nous avons voulu souligner qu'il s'agit d'un aspect très délicat et qu'il est difficile de trancher de façon pratique et utile. À mon avis, vous avez identifié le problème dans le libellé de votre question.

M. St. Germain: J'aimerais déclarer publiquement . . . Les gens qui résident dans la partie centrale du Canada n'ont aucune idée des coûts d'exploitation des entreprises de la Colombie-Britannique: elles ne peuvent pas envoyer quelqu'un ici et payer 1,000$ pour le voyage. Elles doivent retenir les services de gens autorisés à les représenter. Elles ne fonctionnent pas sous le sceau du secret car, à mon avis, si M. Neville ou qui que ce soit dirigeait sa compagnie sous ce sceau, personne ne saurait jamais qui il est, ce qu'il fait ou comment il procède. Et il deviendrait parfaitement inefficace.

[*Text*]

There is so much redundancy. I agree that this has been triggered, I honestly think, an awful lot by the media, which have a responsibility in society that I do not question. But my biggest concern is that the reaction is one that is positive.

I speak as a businessman. When you are exposed to business on the west coast, as I have been, far from everything that is decided here, a service is required, and the more restriction that is put on these particular services, the more costly they become; and they are very costly as it is. It does minimize cost to use these people so you can have your appointment set up. It is not a question of having political contacts or anything; it is a question of getting things done.

Any businessman who relies on politics to do business is bankrupt within a very short period of time, I can assure you, because this place breeds total inefficiency in most cases and certainly is not conducive, regardless of what administration or what government you are talking about, whether it is the provincial governments or federal... So I can assure you nobody relies on political influence to make business decisions. It is done strictly on credibility of the product.

I would hope you would understand the situation on the west coast, which I am sure you do, and I would like the other committee members to understand the plight of us businessmen on the west coast when we have had to do business here. We come here to sell our products. We do not come here for favours or special concessions. We compete. The only thing is that we need a service that is readily accessible and reasonably priced.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, I listened to my colleague, Mr. St. Germain. It is too bad he has not participated on this committee long enough to get the flavour, the tenor, the tone, the rhythm of the witnesses and the committee.

Mr. St. Germain: It was rhetoric.

Mr. Rodriguez: Well, let us listen to some rhetoric. Here is a quote from Carol Goar, who is somebody I respect; who writes with some prescience and insight. She says, in this *Toronto Star* article of April 19, 1986, what lobbyists do when they are really angry. In there, what is important to me is the quotes of the Prime Minister. The Prime Minister said—and I want to quote—and he is talking about lobbyists:

> The only way you can do that, as far as I understand it, is to cause people to register.

Then on September 9, 1985, he filled this out. He firmed up his intentions and he said:

> It is the undertaking of this government to introduce into the House of Commons at an early date legislation to monitor lobbying activity and to control the lobbying process by providing a reliable and accurate source of information.

An hon. member: Unbelievable.

Mr. Rodriguez: That is the Prime Minister.

[*Translation*]

Il y a tellement d'excès. Je conviens et je suis sincèrement persuadé que cela est provoqué en grande partie par les médias qui assument dans la société une responsabilité que je ne nie pas. Mais je suis surtout préoccupé par la réaction.

C'est en tant qu'homme d'affaires que je parle. Lorsqu'on dirige une entreprise sur la côte ouest, comme je l'ai fait, loin de tout ce qui est décidé ici, on doit avoir recours à des services qui deviennent de plus en plus coûteux à mesure qu'on leur impose des restrictions; et ils sont très coûteux à l'heure actuelle. On diminue réellement les coûts en s'adressant à eux pour obtenir un rendez-vous. Il ne s'agit pas d'avoir des «contacts» politiques ou autres; il s'agit de faire faire les choses.

Je peux vous assurer que tout homme d'affaires qui s'appuie sur la politique fait rapidement banqueroute parce que, dans la plupart des cas, le monde politique engendre une totale inefficacité et n'incite certainement pas, quel que soit le gouvernement ou l'administration en cause, tant au niveau fédéral que provincial... Je peux donc vous assurer que personne dans le monde des affaires ne s'appuie sur l'influence politique pour prendre des décisions. La prise de décision s'appuie strictement sur la crédibilité du produit.

J'espère que vous comprendrez la situation sur la côte ouest; je suis persuadé que vous la comprenez. J'aimerais que les autres membres du comité comprennent notre cas à nous, hommes d'affaires de la côte ouest, lorsque nous devons venir ici. Nous venons vendre nos produits. Nous ne venons pas quémander des faveurs ou des concessions particulières; nous venons soutenir la concurrence. Seulement, il nous faut un service accessible, à un coût raisonnable.

M. Rodriguez: Monsieur le président, je viens d'écouter mon collègue, M. St. Germain. Quel dommage qu'il n'ait pas participé assez longtemps aux travaux de ce comité pour en retirer toute l'atmosphère, la teneur, le ton et le rythme que lui ont imprimés les témoins et les membres.

M. St. Germain: Cela n'a été que pur exercice oratoire.

M. Rodriguez: Eh bien, je vous invite tous à écouter cet autre exercice d'éloquence. Voici un extrait d'un article de Carol Goar, personne que je respecte et qui écrit avec une sorte de prescience et de perspicacité. Dans son article paru dans le *Toronto Star* du 19 avril 1986, elle indique les réactions des lobbyistes lorsqu'ils sont vraiment en colère. Ce que j'ai surtout retenu dans cet article, c'est la déclaration du Premier ministre. Celui-ci a déclaré—et je cite—à propos des lobbyistes:

> Si je comprends bien, la seule façon de procéder est d'amener les gens à s'enregistrer.

Puis, le 9 septembre 1985, il a fait la déclaration suivante dans laquelle il a établi résolument son intention:

> Le gouvernement a décidé de présenter très bientôt à la Chambre des communes une loi pour surveiller le lobbying et contrôler le processus de lobbying en fournissant une source de renseignements qui soit fiable et exacte.

Une voix: Incroyable.

M. Rodriguez: C'est le Premier ministre.

[*Texte*]

I do not consider that the Prime Minister was being rhetorical here. I have to assume the Prime Minister, the leader of the country, the leader of the Cabinet, my Prime Minister, is privy to information that I am not privy to. As he has come from the business world himself, one has to, Mr. St. Germain, assume the fact that he understands the workings of the business world; that he appreciates the fine subtleties. Now that he is the leader of the government he also recognizes the need—and this is where I have to take him at his word—for transparency in government.

• 1135

Now you can dump on the media all you want; you can dump on the media, but I want to tell you that it was not the media that got a fishing licence for some fishermen out at the Atlantic coast. It was Frank Moores, some say, Mr. Neville, who has precipitated this committee's work. It was Frank Moores, who, for example, was sitting on the board of directors of Air Canada and was going off lobbying for some other airline.

It is the headline in *The Gazette*, October 5, 1985:

South Korean Lobby Means Business. Hyundai Canada got tariffs on cars dropped from at least one federal budget.

This is by Linda Diebel of the *Gazette* Ottawa Bureau.

In a few short years, the South Korean government's little-noticed lobby in Canada has been so successful that at least one federal budget was changed at the last minute to suit South Korean auto interests.

Hyundai Auto Canada Inc.'s President, Park Sung Hak, won the elimination of planned tariff restrictions on South Korean cars from the 1984 Liberal budget, according to Roy MacLaren, former minister of state for finance . . .

A senior civil servant whose recommendation that tariff breaks be dropped in the 1984 Liberal budget was overruled still shakes his head at the "remarkable policy change".

Then it goes on, the same article, the next headline:

South Korea lavishes perks on its helpful Ottawa friends

And it points out that Robert Coates—and I want to quote what he says here—he says:

More than one-quarter of Canada's MPs and Senators—a greater number than in any other country's friendship force on Parliament Hill—are members of the Canada-Korea Parliamentary Association, says honourary President Robert Coates, the Tory MP who set it up.

PC party president Peter Elzinga is President.

And then Gilbert Chartrand says, quote:

They're very, very nice to you.

talking about the South Korean government,

[*Traduction*]

Je ne trouve pas qu'il s'agisse d'un exercice oratoire de la part du Premier ministre. Je dois supposer que le Premier ministre, leader de ce pays, chef du Cabinet, mon Premier ministre, a connaissance de faits auxquels je n'ai pas accès . . . Comme M. St. Germain vient lui-même du monde des affaires, on doit présumer qu'il en comprend les rouages et qu'il en saisit toutes les subtilités. Maintenant qu'il est chef de file au gouvernement, il reconnaît également la nécessité—et je reprends ses propres paroles—d'une transparence de l'action gouvernementale.

Vous pouvez vous en prendre aux médias tant qu'il vous plaira, mais permettez-moi d'ajouter que ce ne sont pas les médias qui ont obtenu un permis de pêche pour certains pêcheurs de la côte atlantique. On dit, monsieur Neville, que c'est Frank Moores qui a fait activer les travaux de ce comité. Par exemple, c'est Frank Moores, membre du conseil d'administration d'Air Canada, qui a fait du lobbying pour une autre compagnie d'aviation.

Voici la manchette de *The Gazette*, du 5 octobre 1985:

Le lobby de la Corée du Sud fait des affaires. Hyundai Canada obtient la baisse des tarifs douaniers dans au moins un budget fédéral.

Voici un article de Linda Diebel du bureau de *The Gazette* à Ottawa.

Les résultats que le gouvernement de la Corée du Sud a obtenus grâce à son lobby discret ont été tels qu'au moins un budget fédéral a été modifié à la dernière minute pour satisfaire les intérêts de l'industrie automobile de ce pays asiatique.

Le président de Hyundai Auto Canada Inc., Park Sung Hak, a réussi à obtenir qu'on supprime les restrictions tarifaires que le budget libéral de 1984 prévoyait d'imposer pour les automobiles fabriquées en Corée du Sud; c'est ce qu'a révélé Roy MacLaren, ex-ministre des finances . . .

Un haut fonctionnaire qui a vu le budget libéral de 1984 rejeter sa recommandation de supprimer l'exonération des tarifs douaniers est encore tout perplexe devant ce «changement spectaculaire de politique».

Dans le même article, on peut voir le titre suivant:

«La Corée du Sud distribue avec prodigalité ses futurs bénéfices à ses bons amis d'Ottawa.»

Le journaliste cite une déclaration de Robert Coates, que voici:

Plus d'un quart des ministres et sénateurs du Canada—soit un nombre plus élevé sur la Colline parlementaire que dans une association amicale dans tout autre pays—sont membres de la *Canada-Korea Parliamentry Association*, déclare le président d'honneur Robert Coates, ministre conservateur qui a mis sur pied cette association.

Le président du Parti conservateur, Peter Elzinga, en est le président.

Puis, Gilbert Chartrand déclare ceci, et je cite:

«Ils sont vraiment très, très gentil avec nous.»

a propos des membres du gouvernement de la Corée du Sud.

[*Text*]

the rookie Tory MP for Verdun—Saint-Paul . . .

I can go on. We operate in a democratic society. I knock on the doors of thousands of people's homes asking them to support, not just me, but in fact the process—the democratic process. I think one of the foundations of our process is not just the voting freely and voting in secret and voting for your choice, but I think it is the right to have information.

So it is not important that I know that Bill Neville has called me the odd time to talk to me about some particular issue. I know you; I know who you represent; I know you are calling on me; I know I am paying for the coffee and the lunch. The thing is, the people I represent have a right to know who Bill Neville is, what he is doing here, whom he is representing, and as the Prime Minister says, in his quote, he says that he decided that:

> Canadians deserve to know who is trying to influence the government, who is paying these lobbyists and how much they are getting.

I agree with the Prime Minister; one of the few times I agree with him. Now we started this process of transparency when we passed an Elections Expenses Act. I remember all the kerfuffle about that, Mr. Chairman, because I was here. And everybody was saying: "Oh, that is private stuff. What a corporation gives to a political party should remain private". But we did it. Now we have an Access to Information Act, and I think all these things are very healthy for our system.

So you do some lobbying. You said that sometimes you do lobbying, not just third party stuff, but you also do lobby. I fail to appreciate and understand why you think that lobbyists are not to be registered, and who their clients are ought not to be declared—even if you would agree to the total amounts, in ranges, as to how much was spent on that particular lobbying activity for that particular project. I am sorry, but you have not convinced me.

Mr. Neville: Well—there are several things there. Let me offer two or three comments that come to mind.

• 1140

One, if the issue is one of openness—that is, of information—it is interesting that you are reading from newspaper clippings. So those facts, at least, were open to reporting. As my colleague Mr. MacNaughton said earlier, I do not think we have ever turned down a request from a journalist, from a Member of Parliament, from anybody who wanted to come in and talk about what we do.

So I am not sure the mystery is there for anybody who cares. I think more times we are confusing some notion of mystery with public disinterest. I do not think the public stays up at night worrying about or wondering what PAI is doing today, frankly.

[*Translation*]

le tout nouveau député conservateur de Verdun—Saint-Paul . . .

Je peux continuer. Nous évoluons dans une société démocratique. Je frappe à la porte de milliers de gens pour leur demander leur soutien, non seulement pour moi mais, en fait, pour appuyer le processus démocratique. J'estime que ce processus repose non seulement sur l'élection libre, le vote secret, pour le candidat de notre choix, mais aussi sur le droit d'être informé.

Il n'est donc pas important que je sache que Bill Neville m'a appelé à une date quelconque pour m'entretenir d'un sujet en particulier. Je vous connais; je sais qui vous représentez; j'avoue que vous passez me voir; j'avoue que je vous paye le café et le déjeuner. Les gens que je représente ont le droit de savoir qui est Bill Neville, ce qu'il fait ici, qui il représente et, comme l'a dit le Premier ministre, et je cite:

> Les Canadiens méritent de savoir qui essaie d'influencer le gouvernement, qui paie les lobbyistes et combien ceux-ci reçoivent.

Je suis d'accord avec le Premier ministre; c'est l'une des rares fois où je suis d'accord avec lui. Nous avons entamé le processus de transparence lorsque nous avons voté la Loi sur les dépenses d'élections. Je me souviens de tout le remue-ménage qu'elle avait suscité, monsieur le président, parce que j'étais présent. Et tout le monde disait: «C'est une histoire privée. Ce qu'une société donne à un parti politique devrait rester privé.» Mais nous avons voté la Loi. Maintenant, nous disposons d'une Loi sur l'accès à l'information et je pense que tout ceci est très sain pour notre système.

Ainsi, vous faites du lobbying. Vous avez déclaré que parfois vous en faites, pas seulement à titre de tierce partie. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi vous estimez que les lobbyistes ne doivent pas être enregistrés et qu'ils ne devraient pas déclarer qui sont leurs clients—même si vous êtes d'accord pour déclarer les montants totaux dépensés dans l'ensemble et combien on a versé pour le lobbying d'un projet particulier. Je regrette, mais vous ne m'avez pas convaincu.

M. Neville: La question comprend plusieurs points. Permettez-moi de faire deux ou trois remarques qui me viennent à l'esprit.

Premièrement, pour ce qui est de la question de liberté d'accès, c'est-à-dire d'accès à l'information, il est intéressant de noter que vous avez lu des coupures de journaux. Au moins, les faits cités ont-ils été accessibles aux journalistes. Comme l'a déjà mentionné mon collègue, M. MacNaughton, je ne pense pas avoir rejeté une demande de renseignements venant d'un journaliste, d'un député ou d'une personne quelconque qui voulait me rencontrer pour discuter de nos activités.

Je ne suis donc pas sûr que le mystère demeure pour qui veut bien l'éclaircir. Il me semble que, très souvent, on confond une certaine notion de secret avec l'indifférence publique. Je ne pense franchement pas que le public demeure éveillé la nuit

[*Texte*]

Secondly, if you disagree with the conduct implied in those articles to which you referred, then I have to ask you if the sheer act of registration is going to change any of that. Is there not going to be a South Korean lobby tomorrow because of registration?

Finally—

Mr. Rodriguez: If you ask me a question I will answer.

Mr. Neville: No, let me just finish.

The last one: you referred to this openness and to the Access of Information Act, whereas we point out in our brief that very act, the Access of Information Act, section 20, prohibits the disclosure of commercially sensitive information. The notion that our financial relationships with our clients is something that we are insistent upon is only half right. You are insistent upon it; Parliament is insistent upon it. You wrote this act and approved it unanimously, as I recall it. It provides for the protection of commercially sensitive information. We quote the section in there and if you look at the Privacy Act you find the same thing. Parliament decided, not us, that commercial relations between private Canadian companies or individuals was something that deserved to be protected by confidentiality rules.

If you are going to decide in our case, in a case of a very limited category of individuals and companies, to violate that, it seems to me it is incumbent upon you or the government or anyone else to produce a substantial public interest argument for doing that. I think it is our position in our brief and what we have said this morning that we are still waiting to hear a conclusive argument in favour of taking away from us the rights, in terms of disclosure of financial relationships in particular, that you gave us under these acts that have already been passed by Parliament.

The Chairman: Mr. MacNaughton, I have two minutes. I want to describe to you a scenario and ask you if you would agree with me that it is a problem.

I am a member of not only this committee but also the Standing Joint Committee on Regulations and Other Statutory Instruments. We deal with the regulations that go through the government. Secondly, I am from time to time called upon to vote on legislation. I have discovered that, in a large percentage of cases, by the time I vote or make my opinion known on either of those two items, whether they be regulations or whether they be laws, in fact you have already done your work. You have dealt with the bureaucracy. When I say "you" I do not mean you personally of course; I mean the lobbyists in general.

You have done your work and as a result what I get and what I base my decision on is the evidence in front of me. Much of that work has already gone on behind closed doors

[*Traduction*]

en s'interrogeant ou en s'inquiétant de ce que PAI fait aujourd'hui.

Si vous n'êtes pas d'accord avec la conduite suggérée dans les articles que vous venez de citer, vous devez vous demander si la véritable loi sur l'enregistrement peut y changer quelque chose. Est-ce que demain, en raison de l'enregistrement, il n'y aura plus de lobby sud-coréen?

Pour terminer . . .

M. Rodriguez: Puisque vous m'avez posé une question, je vais y répondre.

M. Neville: Non. Laissez-moi finir, s'il vous plaît.

Le dernier point: vous avez mentionné le libre accès et la Loi sur l'accès à l'information alors que nous avons souligné dans notre mémoire que cette même loi, plus précisément l'article 20 interdit la divulgation de renseignements commerciaux de nature délicate. Il est seulement à moitié vrai que nous attachons une grande importance à nos rapports financiers avec nos clients. Vous insistez sur ce point; le Parlement aussi. Vous avez rédigé cette loi et l'avez approuvée à l'unanimité, pour autant que je m'en souvienne. Elle permet la protection des renseignements commerciaux de nature délicate. Nous avons cité l'article précis et si vous consultez la Loi sur la protection de la vie privée, vous y trouverez le même contenu. C'est le Parlement qui a décidé, pas nous, que les relations commerciales entre les entreprises privées canadiennes ou les particuliers méritaient d'être protégées par des règlements dur la confidentialité.

Si vous projetez, dans notre cas, celui d'une catégorie très restreinte d'entreprises et de particuliers, de violer ces dispositions légales, il me semble que vous devrez—vous, le gouvernement ou quelqu'un d'autre encore, prouver réellement l'intérêt public. Selon notre point de vue tel que nous l'avons exposé dans notre mémoire et tel que nous l'avons défendu ce matin, nous attendons encore l'argument décisif qui justifierait la suppression de nos droits, en ce qui a trait à la divulgation des liens financiers en particulier, ces droits que vous nous avez conférés en vertu de ces mêmes lois déjà votées par le Parlement.

Le président: M. MacNaughton, je demande deux minutes de votre attention. J'aimerais vous d.crire un scénario et vous demander si vous convenez avec moi qu'il s'agit d'un problème.

Je suis membre non seulement de ce comité, mais également du Comité conjoint permanent sur les règlements qui sont décidés par le gouvernement. Deuxièmement, de temps à autre, je suis appelé à voter des lois. J'ai découvert, dans un fort pourcentage de cas, qu'au moment où je vote ou que je me forge une opinion d'après l'une des deux situations précitées, qu'il s'agisse de règlements ou de lois, qu'en fait vous êtes déjà intervenus. Vous êtes déjà intervenus auprès de la bureaucratie. Lorsque je dis «Vous», je ne veux pas dire vous, personnellement, bien entendu, mais les lobbyistes en général.

Vous avez déjà fait votre travail et, en conséquence, ce dont je dispose pour fonder ma décision est la preuve qui est devant moi. La plus grande partie du travail a déjà été fait derrière

[*Text*]

that I am not aware of and I am voting, as one lobbyist described it, on something where she has seen literally millions of dollars sitting in the balance.

Now my question: from my perspective, that is a problem that requires some transparency. I would like to know if you would agree with that, and if so what kind of comments you have on it—or if not what comments you may have on it.

Mr. Neville: I guess that is a problem in the sense of the adequacy of the information base on which Members of Parliament are asked to make decisions. I am not sure it is a lobbying registration problem. Inasmuch as we, as a public affairs consultant, would be part of that process or have any impact on it, if any of our clients were contributors to the decision-making process which occurred before the matter came to you then we would probably be ensuring that our clients were also appearing before your committee and sharing with you as much information as they gave the executive branch at whatever previous . . . So, inasmuch as we are any part of that whole situation, I think more often than not we would be trying to ensure, as we are with government, with the executive branch, that you are adequately informed.

I do not think what is maybe understood about the public affairs consulting business is we spend as much time explaining and ensuring that our clients understand government, and almost arguing government's or Parliament's case, if you will, as we do in the reverse. We are always trying to ensure that our clients understand not only what is happening but why. And many times we defend what is happening here against an instinctive negative reaction among some interests groups for whom we work.

• 1145

The Chairman: I thank you on behalf of the committee for appearing before us, for your testimony and the responses to our questions. Also, my further apologies for delaying you the other day.

Would the witnesses from Public Affairs Management Inc. come to the table, please.

Gentlemen, we have with us now the representatives of Public Affairs Management Inc., Mr. Floyd and Mr. Bonnell. Do you have an opening statement?

Mr. Gordon S. Floyd (President, Public Affairs Management Inc.): Yes. Our submission was sent a couple of days ago. I expect that you have not had an opportunity to go through it thoroughly if my recollection of members' schedules is correct. Perhaps it would be useful to you if we went through it quickly. It will take about 15 minutes for us to do so.

The Chairman: Now, I am in the hands of the committee, but personal experience has been that once we get into going through something in that detail, it does take a lot of time. Members have dealt with the issue and have a pretty good understanding of the questions they want to ask. Maybe you could highlight—

[*Translation*]

des portes closes que j'ignore et je vote, comme une lobbyiste l'a mentionné, sur quelque chose qu'elle a perçu littéralement comme des millions de dollars dans la balance.

Voici ma question: à mon point de vue, il s'agit d'un problème qui requiert une certaine transparence. J'aimerais savoir si vous êtes d'accord avec moi et, dans l'affirmative, quels sont vos commentaires à ce sujet—ou, dans la négative, quelles sont vos observations.

M. Neville: Je pense qu'il y a un problème concernant la pertinence de la base d'informations sur laquelle les députés sont appelés à prendre des décisions. Je ne suis pas sûr qu'il s'agisse d'un problème d'enregistrement. Dans la mesure où nous, consultants en affaires publiques, prendrions part à ce processus ou aurions une incidence sur lui, si nos clients pouvaient contribuer au processus décisionnel qui a eu lieu avant que la question ne vous soit soumise, nous pourrions probablement assurer que nos clients se présentent devant votre comité et vous communiquent autant de renseignements qu'ils en offrent à leurs directeurs exécutifs à quelque précédent . . . Ainsi, dans la mesure où nous participons à tout le processus, je pense que le plus souvent, nous nous efforcerons, comme nous le faisons à l'égard du gouvernement et des directeurs exécutifs, de vous informer adéquatement.

Je ne pense pas que l'on comprenne, au sujet de consultants en affaires publiques, qu'ils passent autant de temps à expliquer et à s'assurer que leurs clients comprennent le gouvernement et défendent presque la position du gouvernement ou du Parlement, en quelque sorte, que le contraire. Nous essayons toujours d'assurer que nos clients comprennent non seulement ce qui se produit, mais pourquoi cela se produit. Et souvent, nous défendons ce qui se passe ici contre une réaction négative instinctive de certains groupes d'intérêt avec lesquels nous travaillons.

Le président: Au nom de ce comité, je vous remercie d'être venus, d'avoir témoigné et des répondu à nos questions. De plus, je réitère mes excuses pour le retard de l'autre jour.

Les témoins pour *Public Affairs Management Inc.* peuvent-ils s'avancer, s'il vous plaît?

Messieurs, je vous présente MM. Floyd et Bonnell, représentants du *Public Affairs Management Inc.*. Avez-vous une déclaration préliminaire à faire.?

M. Gordon S. Floyd (Président de *Public Affairs Management Inc.):* Oui. Notre mémoire a été envoyé il y a quelques jours. J'imagine que vous n'avez pas eu l'occasion de le lire attentivement, étant donné le calendrier de travail du comité. C'est pourquoi il serait peut-être bon que nous le revoyions brièvement. Cela nous prendra environ 15 minutes.

Le président: Je m'en remets à la décision du comité mais, selon mon expérience personnelle, si l'on entreprend d'examiner un rapport aussi détaillé, cela prend énormément de temps. Certains membres ont examiné la question et ont une assez bonne idée des questions qu'ils souhaitent poser. Peut-être pourriez-vous mettre en évidence . . .

[*Texte*]

Mr. Floyd: Okay.

The Chairman: —the main themes and ideas that you have and then we can go from there.

Mr. Floyd: Okay.

Mr. Chairman, our comments are really in three parts. It gives you a little bit of background about our company—we are not as well known as some of the others in this business—and something about the way we approach the business. There are a few words about our concerns that relate to this legislation, and finally, some recommendations that we have both about the legislation and about some self-regulation in the industry.

I am here as president of Public Affairs Management, Inc. Doug Bonnell is a senior consultant with our firm. We are here as a twosome for a number of reasons, not the least of which is that Doug has far better French than I. If you wish to deal with us in that language, we are prepared to do so.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, may I be excused, please. I have to catch a plane and head back to the riding.

The Chairman: What if I say no?

Mr. Rodriguez: I know that you are a fair chairman.

The Chairman: Okay. I am sorry for the interruption. Please continue.

Mr. Floyd: Mr. Chairman, on behalf of Public Affairs Management Inc., we are here to offer our strong support for this legislation and for your efforts to regulate this industry, an industry that we believe is in need of both government and self-regulation.

Our firm has a low profile, but we are one of the largest government relations consultant firms in Canada. We are certainly among the top five, according to some measures, even the second largest in the nation. We offer a full range of services to large and small corporations, to trade associations, professional groups, and on a non-paying basis we offer government relations services to a select group of charitable organizations.

The firm is owned in equal parts by me and one partner, Ross McGregor. Our firm was established five years ago and we operate from a base in Toronto, where we deal primarily on behalf of our client with the governments of Canada and Ontario, although we have extensive dealings with provincial governments across the country and at the municipal level as well.

• 1150

Our firm has as its purpose, I think, helping our clients to understand, respond to and influence public policy. Some of our clients hire us because they have concerns with a particular government policy, and others are looking for a broader public affairs program for their business or their association,

[*Traduction*]

M. Floyd: OK.

Le président: ... les principaux thèmes et idées que vous avez développés puis, nous pourrions commencer à en discuter.

M. Floyd: OK.

Monsieur le président, nos observations se divisent réellement en trois parties. Elles vous donnent des renseignements de base sur notre compagnie—nous ne sommes pas aussi connus que certaines compagnies dans le même domaine—et quelques indications sur l'approche que nous utilisons. Quelques mots sur nos préoccupations au sujet de la législation et, pour terminer, quelques recommandations relatives à la législation et à une certaine auto-réglementation dans l'entreprise.

Je suis président de *Public Affairs Management Inc.* Doug Bonnell est consultant principal dans notre compagnie. Nous nous sommes présentés tous deux pour diverses raison, dont la moindre, n'est pas le fait que Doug s'exprime nettement mieux que moi en français. Si vous désirez traiter avec nous dans cette langue, nous sommes prêts à faire.

M. Rodriguez: Monsieur le président,veuillez m'excuser s'il vous plaît. Je dois prendre l'avion et partir.

Le président: Et si je dis non?

M. Rodriguez: Je sais que vous êtes un président équitable.

Le président: D'accord. Je m'excuse pour l'interruption. Veuillez continuer.

M. Floyd: Monsieur le président, au nom de *Public Affairs Management Inc.*, nous sommes ici pour appuyer vivement la législation et soutenir vos efforts de réglementation dans ce secteur, un secteur qui, à notre avis, a besoin à la fois de réglementation fédérale et d'auto-réglementation.

Notre compagnie n'est pas parmi les plus connues; pourtant, nous sommes l'une des plus grandes entreprises de conseils en relations gouvernementales au Canada. Selon certains indicateurs, nous sommes certainement une des cinq plus grande entreprises, sinon la deuxième en importance de la nation. Nous offrons une gamme complète de services aux grandes et aux petites entreprises, aux associations commerciales, aux groupes professionnels et, à titre gratuit, nous offrons des services de relations avec le gouvernement à un groupe défini d'associations charitables.

La firme appartient à parts égales à mon associé, Ross McGregor et à moi-même. Elle a été fondée il y a cinq ans à Toronto où nous traitons principalement au nom de nos clients avec les gouvernements du Canada et d'Ontario, bien que nous fassions beaucoup affaire avec les gouvernements d'autres provinces et d'autres administrations municipales.

Je crois que le but de notre entreprise est d'aider nos clients à comprendre la politique du gouvernement, à y répondre et aussi à influer sur cette politique. Certains de nos clients nous engagent parce qu'ils sont inquiets au sujet d'une politique particulière du gouvernement, d'autres veulent un programme

[*Text*]

including ongoing monitoring and analysis and some integration of political factors into their corporate strategic plans.

As a firm, we look at public affairs as a long-term business commitment and we take great care in our firm to balance political interests among our consulting staff. Doug is one of our ranking Tories. I am a Liberal, wearing a muted red tie today.

We really believe there is an important role for firms such as ours to help bridge a gap that clearly exists between the private and voluntary sector on the one hand and the government and political sector on the other. We do believe all Canadians really benefit when government and business or other non-government organizations understand each other better and can work better co-operatively.

Sometimes in our business we play the role of interpreters and at other times we feel like referees. But our objective in our business is to try to enhance the relationship between Canada's public and private sectors, and we are not alone in that approach. There are certainly other firms that have appeared here who share our approach. There are, as you know, others who approach the business a little bit differently.

As we understand it, the legislation you are considering is designed through registration to fulfil one specific function, and that is to identify to public servants and to the press the true interest that is being served by persons or organizations dealing with the federal government on behalf of a third party. It is hoped that by lifting the veil of secrecy around client lists the legislation will remove whatever perceptions of impropriety exist about the activities of lobbyists.

We believe registration will help achieve that objective, but we also believe the problem is not just one of perception. In our view, the Canadian public is justifiably concerned about firms and individuals who sell access rather than advice, who deal in political debts rather than rational argument, who seek to change legislation or influence government policy on the basis of private connections rather than public interest. We believe that, regrettably, such lobbying does exist in Canada.

The public is right to be concerned, in our view, about firms that calculate their fees on a basis of a percentage of an acquired government contract. Such activity has at least the whiff of impropriety, and we believe this type of activity also exists in Canada.

Ultimately, I suppose, what is needed is a code of behaviour, one that we would like to see developed and administered by firms in the business, imposing strict standards of behaviour on public affairs specialists. We think adherence to such a code

[*Translation*]

d'affaires publiques plus important pour leur entreprise ou leur association, notamment une analyse et un contrôle permanents et une certaine intégration de facteurs politiques dans les plans stratégiques de leur entreprise.

En tant qu'entreprise, nous percevons les affaires publiques comme un engagement commercial à long terme et nous faisons bien attention d'équilibrer dans notre entreprise, le nombre des représentants des divers partis politiques chez nos consultants. Doug est un de nos éminents conservateurs et je suis un libéral, portant aujourd'hui une cravate d'un rouge pâle.

Nous croyons vraiment que des entreprises comme la nôtre ont un rôle important à jouer pour combler le fossé qui, de toute évidence, existe entre les secteurs privé et bénévole, d'une part, et les secteurs gouvernemental et politique, d'autre part. Nous croyons fermement que tous les Canadiens bénéficient lorsque le secteur privé ou autres organismes non gouvernementaux se comprennent mieux mutuellement et peuvent collaborer davantage.

Dans notre entreprise, nous jouons quelquefois le rôle d'interprètes et parfois nous avons le sentiment d'être des arbitres. Notre objectif est cependant de tenter d'améliorer les relations entre les secteurs public et privé du Canada et nous ne sommes pas les seuls à poursuivre ce but. D'autres entreprises qui se sont présentées ici partagent certainement notre point de vue. Comme vous le savez cependant, il y en a d'autres qui ont une autre optique en la matière.

Nous croyons comprendre que la loi que vous envisagez d'adopter vise, par l'enregistrement, à remplir une fonction particulière, soit d'identifier, à l'intention des fonctionnaires et de la presse, les véritables intérêts que servent des personnes ou organismes faisant affaire pour des tiers avec le gouvernement fédéral. Nous espérons que, lorsqu'elle lèvera le voile du secret qui entoure les listes des clients, la loi éliminera également les perceptions de manoeuvre douteuses qui existent au sujet des activités des lobbyistes.

Nous croyons que l'enregistrement permettra d'atteindre cet objectif, mais par ailleurs nous estimons que le problème n'est pas seulement un problème de perception. À notre avis, le public canadien est à juste titre inquiet de voir que des entreprises et des individus vendent un droit d'accès à des faveurs plutôt que des conseils, travaillent pour se créer un capital politique plutôt que pour présenter des arguments rationnels et cherchent à modifier les lois ou à exercer une influence sur la politique gouvernementale pour favoriser des amis personnels plutôt que pour servir l'intérêt public. Nous croyons que, malheureusement, un tel lobby existe au Canada.

Le public a raison d'être inquiet, à notre avis, au sujet des entreprises qui calculent leurs honoraires au pourcentage du montant d'un contrat obtenu du gouvernement. Une telle activité a à tout le moins un aspect douteux, et nous croyons que ce type d'activité existe aussi au Canada.

Enfin, je suppose qu'il faudrait établir un code d'éthique, code que nous aimerions voir élaboré et contrôlé par des entreprises, et qui imposerait des normes rigides en matière d'éthique aux spécialistes des affaires publiques. Nous

[*Texte*]

should be a condition of registration with the government and that registration should be a condition of conducting business on behalf of third parties with government officials.

If I may, I would like to make a few observations on both the registration proposal that is before you and code behaviour. The system that is envisaged by the government would define lobbying as any activity that attempts to influence, create or amend federal legislation, regulatory policies and programs. It would include not just representational activities, but the gathering of information and research as well. That means that firms whose is business consists of anonymously gathering information and providing strategic advice to their clients about dealing with government would be considered as lobbyists, and as a result, would be covered by the legislation. In our view, this is an appropriate inclusion.

Such firms operate free of representational work for three reasons. First, they feel their consultant staff is so closely linked to previous or present governments that direct face-to-face lobbying could be seen as a conflict. They are very concerned about that perception of conflict, and they try to avoid it. Second, they are concerned that representations on behalf of a number clients can become confusing and tiresome, that the interests of one client can get mixed up with another when they are dealing with government, and they would prefer to avoid that.

• 1155

Finally, some of these firms which do not do representational work are in that position because they only accept large corporate clients who have a large in-house public affairs staff capacity which does all of the representational work on its own. We believe the research and advisory activities that these firms undertake and that form an important part of our business are entirely legitimate; and perhaps because they are entirely legitimate, we see no reason why they should be hidden behind a cloak of anonymity.

Clearly, the purpose of these activities is to assist clients in their efforts to understand and to influence public policy. Public servants and politicians who are interviewed in the course of such activities in our view should know the interest that is truly being served. In our view, openness is an essential part of our democratic system, and should be required of all of those who want to play a role in the political or governmental process, whether they are financial donors to campaigns or interpreters of the political scene or advocates of a third-party interest.

I should point out that our firm does not often engage in representational work. We have found it more effective and better for a whole host of reasons to rely on the credibility and experience of our clients to make their own case to government

[*Traduction*]

estimons que le respect des normes de ce code devrait être une condition de l'enregistrement auprès du gouvernement et que l'enregistrement devrait être une condition de l'établissement de relations d'affaires, au nom de tiers, avec des représentants du gouvernement.

J'aimerais pouvoir formuler quelques observations tant sur la proposition d'enregistrement déposée devant vous que sur le code d'éthique. Le système envisagé par le gouvernement définirait le lobbying comme une activité visant à influencer, créer ou modifier les lois fédérales, les politiques et programmes en matières de réglementation. Il ne comprendrait pas uniquement des activités de représentation, mais la réunion des renseignements et la recherche également, Cela signifie que les entreprises dont les activités consistent à recueillir anonymement des renseignements et à offrir à leurs clients des conseils sur la stratégie à adopter lorsqu'ils font affaire avec le gouvernement seraient considérés comme des lobbystes et seraient donc visés par la loi. Nous estimons que c'est là une insertion appropriée dans la loi.

De telles entreprises fonctionnent dans travail de représentation, pour trois raisons. Premièrement, elles estiment que leurs consultants sont si étroitement liés aux gouvernements actuel et précédent qu'un lobbying direct, face à face, pourrait être perçu comme un conflit d'intérêt. Elles ont très peur de cette perception de conflit d'intérêt et essaient de l'éviter. Deuxièmement, elles craignent que les représentations faites de la part d'un certain nombre de clients puissent devenir une source de confusion et d'ennuis, que les intérêts d'un client puissent produire de la confusion avec ceux d'un autre lorsqu'elles traitent avec le gouvernement, et elles préféreraient éviter ce danger.

Enfin, certaines de ces entreprises qui ne font pas de représentations se trouvent dans cette situation parce qu'elles n'acceptent comme clients que de grandes corporations dont une importante équipe se charge elle-même des affaires publiques. Nous estimons que la recherche et les conseils que les entreprises fournissent et qui constituent un élément important du travail sont tout à fait légitimes. Peut-être justement parce qu'ils sont légitimes, nous ne comprenons pas pourquoi ils devraient être soigneusement dissimulés.

Il est clair que l'objet de ces activités est d'aider les clients à comprendre la politique gouvernementale et à influer sur cette dernière. Selon nous, les fonctionnaires et les politiciens interviewés dans le cadre de ces activités devraient savoir quels intérêts on défend réellement. À notre avis, l'honnêteté est un élément essentiel de notre système démocratique et tous ceux qui veulent jouer un rôle dans le processus politique ou gouvernemental devraient être honnêtes—qu'il s'agisse de personnes qui souscrivent à des campagnes ou de personnes qui interprètent la politique, ou encore de personnes qui défendent les intérêts d'une tierce partie.

Permettez-moi de souligner que notre entreprise ne fait pas souvent de la représentation. En effet, nous avons constaté qu'il était plus efficace et plus opportun pour toutes sortes de raisons de nous baser sur la crédibilité et sur l'expérience de

[*Text*]

decision-makers, either bureaucratic or political. But there are certainly some instances where our clients do not have the experience or the confidence to represent themselves well, in which case we often come as advocates with them or occasionally on their behalf.

For examply, our clientèle includes four non-paying charitable organizations, including the Long Point Bird Observatory, the AIDS Committee of Toronto, the Canadian Outward Bound Wilderness School, and the Ontario Association of Art Galleries. These clients need representational work, and we are proud to provide it for them.

All of this leads to our first recommendation, which is that public affairs firms undertaking the gathering of information on behalf of clients but doing no representational work be required to register in the same manner as all other public affairs firms.

As has been noted before your committee, there are some individuals and professions doing public affairs work who are not officially thought of, or unofficially thought of, even, as lobbyists. These include lawyers, accountants, Senators, trade unions, management consultants, PR firms, associations representing specific concerns on policies, professional groups, in-house public affairs units, and so on. It is possible within this list to identify some organizations whose interest in a lobby effort is clearly non-financial. Trade unions, for instance, or religious organizations should not in our view be required to register.

On the other hand, there are some individuals and businesses who can hide behind, and are maybe tempted to hide behind, an organization that is formed specifically to lobby on a particular issue. This can be true as well of some trade associations and public-interest groups. We feel these types of organizations should be required to register.

Finally, we have, frankly, a lot of trouble with making a recommendation to you on how to deal with lawyers, accountants, and Senators. The best we can suggest at this time is that because of their concerns about client privilege, because of concerns about the democratic role of Senators, some further study and consideration is required on that score.

About who should be included in registration, we have five recommendations, which I will run through very quickly.

The Chairman: Excuse me. We do have a copy of your recommendations. The members have them in front of them. If you would not mind, I would like the members to go to the questions, because I am sure they have had a chance to look at the recommendations and so on.

Mr. Floyd: May I deal with one other point before going to questions, which is the issue of disclosure of fees. This is again a very difficult one. We do not feel the specific fees paid by clients should be required to be disclosed, for many of the same kinds of reasons as were put to you by Mr. MacNaugh-

[*Translation*]

nos clients pour faire accepter leur point de vue aux décisionnaires gouvernementaux, aux niveaux administratif ou politique. Mais il existe certainement des cas où nos clients n'ont ni l'expérience, ni la confiance nécessaires pour se représenter eux-mêmes convenablement, auquel cas nous faisons souvent office d'intermédiaires ou de représentants.

Par exemple, nous comptons comme clients quatre organismes à but non-lucratif, notamment l'Observatoire de Longue Pointe, le comité sur la SIDA de Toronto, la *Canadian Outward Bound Wilderness School* ainsi que *l'Ontario Association of Art Galleries*. Ces clients ont besoin qu'on les représente et nous sommes fiers de le faire.

Tout cela mène à notre première recommandation, à savoir que les entreprises d'affaires publiques qui réunissent des informations pour leurs clients mais ne font pas de représentations en leur nom seraient obligées de se faire enregistrer comme toutes les entreprises chargées d'affaires publiques.

Comme on l'a fait remarquer devant votre comité, on ne songe pas à apposer l'étiquette officielle ou officieuse de lobbyiste à certaines personnes ou certaines professions. Citons notamment les avocats, les comptables, les sénateurs, les syndicalistes, les consultants en gestion, les bureaux de «relations publiques», les associations représentant des intérêts ou des politiques particulières, de groupes professionnels, des équipes internes chargées des affaires publiques, etc. Sur cette liste, on peut trouver des organisations dont l'intérêt pour le lobbying est totalement gratuit. Citons, par exemple, les syndicats ou les organismes religieux qui, à notre avis, ne devraient pas s'enregistrer.

Par ailleurs, certains individus ou certaines entreprises peuvent se dissimuler ou être tentées de se dissimuler derrière une organisation constituée spécialement pour faire du lobbying sur une question précise. Cela vaut également pour certaines associations commerciales et certains groupes d'intérêt public. Nous estimons que ces organisations devraient, elles, s'enregistrer.

Enfin, nous avons, bien franchement, beaucoup de difficulté à vous recommander l'attitude à adopter vis-à-vis des avocats, des comptables et des sénateurs. La meilleure suggestion que nous puissions vous faire actuellement est d'étudier cette question plus avant, à cause des problèmes relatifs aux privilèges des clients, et relatifs au rôle démocratique des sénateurs.

Nous avons cinq recommandations concernant les personnes et les organismes qui doivent être enregistrés; je vais les passer rapidement en revue.

Le président: Excusez-moi. Nous avons une copie de vos recommandations; les membres ont ce papier sous les yeux. Si cela ne vous dérange pas, passons aux questions des membres. Je suis sûr qu'ils ont passé ces recommandations en revue.

M. Floyd: Puis-je exposer un autre point avant de passer aux questions? Je voudrais parler de la communication des honoraires. Question difficile et délicate. Selon nous, les honoraires versés par les clients ne devraient pas être communiqués, pour les mêmes raisons en général que celles que

[*Texte*]

ton and Mr. Neville. We think that this would give a distorted picture of the resources that are being dedicated by various organizations or firms to their lobbying efforts.

• 1200

We do think that it would be useful and in the public interest to require firms that are registered to disclose the schedule of fees, the per diems that they charge, the range of hourly rates that they charge, and in that way to give a sense of the way their fee structure is based. We think that is a useful middle ground between attaching specific dollar amounts to specific client expenditures on their public affairs consultant activities, and complete secrecy.

I will leave it at that, but refer you to the code of behaviour that we deal with at the end of our brief. We feel that some code of behaviour is essential, really, if the whole exercise is to mean anything. Mr. Neville asked several times: What is achieved by registration alone? Not a lot is achieved by registration alone. If registration carries with it a requirement that there be adherence to a tough code of behaviour that specifies the kinds of billing you can do and the kinds of behaviour you can and cannot engage in, we think that the whole exercise would be useful indeed.

I will stop there, Mr. Chairman. We appreciate very much this opportunity to appear before you and would be delighted to take questions.

The Chairman: Thank you, Mr. Floyd. Our first questioner is Mr. Boudria.

Mr. Boudria: Thank you, Mr. Chairman.

First of all, I want to congratulate you for your brief. We had the pleasure yesterday, as I indicated earlier, to listen to a brief which is very similar in many respects. I am thinking of the brief by Dominique Boivin of *Les partenaires* which really advocated many of the same things that you advocate; many of which are the things that I feel very comfortable with, but again, with the same notable exception being the fee schedule.

As I understand the American system, and as it has been explained to us, it is quite elaborate in terms of fee disclosure, in terms of expenditures, receipts $10 and over—or is it over $10? One of the two in any case. They all have to be filed and then are there to be seen in public view and so on. I think that is quite complicated and would perhaps create a situation. And maybe for that purpose, I would be tempted to agree a little bit—not very often—with Mr. St. Germain here—

Mr. St. Germain: We are neighbours. Remember that.

Mr. Boudria: —who is concerned about additional charges that people would have to pay. Obviously, as a cost of doing business, you are going to pass it on to your customer. That is quite normal. But without having an elaborate system such as the one they have in the United States, which I think is very burdensome, at least from the little bit that we know of it thus far. We will find out some more in a little time from now, once

[*Traduction*]

Messieurs MacNaughton et Nelville ont évoquées. Selon nous, cela donnerait une image déformée des ressources que diverses organisations et entreprises consacrent au lobbying.

Nous pensons réellement qu'il serait utile et dans l'intérêt public de demander aux entreprises enregistrées de communiquer leur structure de tarifs et les tarifs quotidiens qu'elles ont fixés, la fourchette de taux horaires qu'elles ont établis, de façon à donner une idée générale de leur structure de taux. Selon nous, cela représenterait un bon compromis entre l'attribution des montants spécifiques aux dépenses des clients en matière de consultation pour les affaires publiques, et la confidentialité totale des renseignements.

Je n'en dirai pas plus à ce sujet; je vous renvoie au code dont nous parlons à la fin de l'exposé. Nous estimons qu'un code de ce type est essentiel vraiment essentiel, si nous voulons que cet exercice auquel nous nous livrons ait une utilité quelconque. M. Neville a posé plusieurs fois la question suivante: A quoi sert l'enregistrement? S'il est assorti de l'obligation de respecter un code déontologique strict qui précise le type de facturation que l'entreprise peut faire ainsi que les types de comportement acceptables et inacceptables, selon nous, cet exercice sera utile.

Je n'en dirai pas plus à ce sujet, monsieur le président. Nous sommes heureux de pouvoir exprimer ici notre point de vue et serions ravis qu'on nous pose des questions.

Le président: Merci, monsieur Floyd. La première question sera posée par M. Boudria.

M. Boudria: Merci, monsieur le président.

Permettez-moi avant tout de vous féliciter pour votre exposé. Hier, comme je l'ai déjà mentionné, nous avons eu le plaisir d'entendre un exposé qui était très semblable à bien des égards. Je veux parler de l'exposé de Dominique Boivin de *Les Partenaires* dont les points saillants sont souvent semblables aux vôtres. Ces points rejoignent un grand nombre d'idées que j'ai également, mais, une fois de plus, l'exception notable est l'établissement d'honoraires.

Si je comprends bien le système américain, tel qu'il nous a été expliqué, on indique avec beaucoup de précision les mesures relatives à la communication des tarifs, aux dépenses des reçus pour 10$, à moins que ce ne soit pour les sommes de plus de 10$? Il faut toujours les noter (elles sont alors inscrites, au cas où quelqu'un voudrait les voir, etc.). Je pense que tout cela est très compliqué et peut créer des problèmes. Pour cette raison, peut-être serais-je tenté d'être d'accord, dans une certaine mesure seulement—parfois—avec M. St. Germain . . .

M. St. Germain: Nous sommes voisins. Ne l'oubliez pas . . .

M. Boudria: Des voisins, contrariés par les frais supplémentaires que les gens devraient payer. Il est évident que c'est le client qui paiera ces frais—telles sont les lois du commerce. C'est tout à fait normal. Nous n'aurons pas un système aussi complexe que celui qu'on a institué aux États-Unis, et qui est très encombrant à mon avis, du moins à en juger par ce que nous en connaissons jusqu'à présent. Nous en saurons davan-

[*Text*]

we go to visit their system there. I gather you are not of the opinion, then, that anything would be enhanced by having any kind of a disclosure system.

When I say disclosure, of course, I am not asking you now for you to disclose what you are charging your customer. That would be inappropriate, of course, because you have to be operating under the same rules. If you file, then Public Affairs International files, and everybody else files, and you all do it together . . . I can understand the reticence now if you or any of your competitors are phoned and asked: What did you charge customer so and so? Of course it would be ridiculous to expect you to answer that question in regard to an individual customer when nobody else is doing it, because all your competitor has to do right now is view what you are charging and cut it down by 5% or whatever. It is business. It is normal that your competition would react that way.

But the general principle where everybody operated under the same rules, do you still feel that nothing would be enhanced? And again, you know, we are looking at that fishing boat story that we have heard and all kinds of other things. You do not think that the people of Canada would have a right to know just how many thousands of dollars were charged for making that so-called mysterious phone call we keep hearing about? And then it would be for them to judge. They could look at this and say, $5,000 for a phone call, or $2,000 is inappropriate.

• 1205

On the other hand, spending a week to lobby on the Hill and charging, whatever it is, $3,000, or whatever you charge—we have to pay their hotel room, their transportation—that sounds like no undue amount of money was utilized to influence the official; it was obviously the profit of the company and the expense of doing business.

Mr. Floyd: The system you suggest would work well only if absolutely everyone was included under this legislation. Even though PAI is the largest firm in this business, and certainly are competitors of ours, I do not regard them as being our major competitors. Our major competitors are lawyers. They probably do more of the government relations work that we would do, if it was not in their . . . , than anybody else does. Now unless you are going to pull lawyers and accountants and these others who probably are not intended to be covered by this legislation—and may or may not be within—into the net, I think what you might create in the situation you envisage is a structure where a lot of firms, because they like their own privacy, would rather go to these unregulated players. The whole practice of government relations would be driven further underground, rather than brought more into the open; and I think the objective of the legislation is to bring things more into the open.

[*Translation*]

tage dans quelque temps, lorsque nous aurons vu ce système de nos propres yeux. Je suppose que vous ne pensez pas que le fait d'instituer un système de communication aurait une utilité quelconque.

Lorsque je parle d'utilité, je ne vous demande naturellement pas maintenant de dire ce que vous demandez à votre client; ce serait inapproprié, puisque vous devez avoir fonctionné selon le même système. Si vous présentez un dossier, les Affaires publiques internationales le font, puis tous les autres et vous le faites tous ensemble. Je comprends votre réticence, si vous-même ou l'un de vos concurrents est appelé au téléphone et qu'on vous demande: «Combien avez-vous fait payer au client X?» Il serait évidemment ridicule qu'on s'attende à ce que vous répondiez à cette question, alors que personne n'y répond actuellement et alors que tout ce que votre concurrent a à faire, c'est demander approximativement 5 p. 100 de moins que ce que vous demandez au client. C'est ainsi que cela fonctionne . . . Il est normal que vos concurrents agissent de cette manière.

Mais si tout le monde fonctionnait de la même façon, si cela devenait un principe général, continueriez-vous de penser que rien ne serait amélioré? Une fois de plus, nous revenons à l'histoire du bateau de pêche que nous avons déjà racontée et à beaucoup d'autres choses encore . . . Vous ne pensez pas que la population du Canada aurait le droit de savoir combien de milliers de dollars on a payé pour cet appel téléphonique mystérieux dont nous entendons constamment parler? Et en fin de compte, ce serait à la population de juger! Elle pourrait dire que 5,000$ ou même 2,000$ pour une conversation téléphonique, c'est exagéré . . .

D'un autre côté, passer une semaine à faire du lobbying sur la colline parlementaire et faire payer mettons 3,000$, pour influencer des hauts fonctionnaires. car il faut payer la chambre d'hôtel, le transport—cela ne semble pas une somme exagérée, Il y a sans aucun doute bénéfice pour l'entreprise et cela entre dans les frais généraux.

M. Floyd: Le système dont vous parlez ne fonctionnerait parfaitement que si la règle valait pour absolument tout le monde. Même si PAI est la plus importante entreprise de ce secteur et un de nos concurrents, je ne la considère pas comme notre principal concurrent. La concurrence la plus sérieuse vient des avocats. Ceux-ci assurent probablement plus les relations avec le gouvernement que nous ne le ferions, si . . . enfin, plus que n'importe qui d'autre. Alors, à moins que vous n'attiriez les avocats et les comptables, sans compter ceux que cette loi ne doit normalement pas viser et qui ne seront peut-être pas couverts par elle, mais ce n'est pas certain—je pense que vous pouvez créer une structure dans le cadre de laquelle un grand nombre d'entreprises soucieuses de préserver leur «vie privée» se tourneraient plus volontiers vers ces «joueurs indépendants». Tout le système de relations avec le gouvernement serait enfoui plus profondément au lieu d'être dévoilé. Or, je pense que l'objectif des règlements est justement de faire davantage la lumière sur ce qui se passe.

[*Texte*]

Mr. Boudria: I see, or every firm would have its own on-staff lawyer, because the lawyer has this special privilege of confidentiality and everything could potentially be funnelled that way. Is that what you are saying?

Mr. Floyd: That is the other thing you would have to include.

Mr. Boudria: That is interesting.

Mr. Floyd: If you want specific disclosure, again if you are disclosing only consultants' fees, you are not getting an accurate picture or a useful picture. In fact, you would be getting a very distorted one. The firm that uses its own in-house staff to make representations or to carry the bulk of the load is going to have most of its expenditures unreported; whereas the firm that is relying heavily on a consultant will have its expenditures all disclosed.

It gets even more confusing than that. In an extensive lobby effort, let us take the current one being conducted by the Ontario Medical Association in Ontario, I would say that the bulk of their expenditures, the heaviest single component in their expenditures, is advertising. The money they are spending to influence public policy is being paid to an advertising firm, not to a lobbyist, and not to a lawyer. The net really becomes a very, very broad one, if you want to get a truly representative picture.

Mr. Douglas Bonnell (Senior Consultant, Public Affairs Management Inc.): Just for your information, we do try to deal with that somewhat in the first point of the code of behavior, which is to force within the code a system of charging fees based on time and effort rather than on percentages or contingency fees of benefits achieved. Hopefully by doing that type of self-regulation you force into the system a package approach to public affairs rather than a fishing licence.

Mr. Boudria: Just a very short supplementary. Who is a lobbyist? I will ask you to elaborate on that. Is the vice-president of government relations for company X a lobbyist, for your purposes?

Mr. Floyd: Would he be included within this legislation?

Mr. Boudria: Yes. Do you think he should?

Mr. Floyd: No, he would not be included in this legislation, according to our proposals, because he is representing his own interest, his own firm's interest. What we are proposing here is that firms or individuals representing a third party interest should be required to register and disclose. We assume that individuals who are representing their own firm have, simply by nature of their status, disclosed the interest that is being represented.

• 1210

Mr. Boudria: But have you not created just one giant loophole? All you have to do is pay the individuals with shares in the corporation or something like that, and that theoreti-

[*Traduction*]

M. Boudria: Je comprends, sinon, chaque entreprise aurait son propre avocat permanent, puisque l'avocat a ce privilège du secret professionnel et que tout pourrait être canalisé de cette façon, en principe. Est-ce cela que vous voulez dire?

M. Floyd: C'est un autre élément à inclure.

M. Boudria: C'est intéressant.

M. Floyd: Si vous voulez qu'on communique certains renseignements, pour être plus précis, si vous ne donnez que les honoraires des consultants, le tableau n'est ni complet ni utile. En fait, il est très déformé. L'entreprise qui demande à son personnel de la représenter ou de se charger du gros du travail ne verra qu'une infime partie de ses dépenses communiquées. Par contre, l'entrerprise qui fait largement appel à un consultant verra toutes ses dépenses communiquées.

Et cela n'est pas tout; le problème est plus complexe encore. Lorsqu'on a affaire fait, à un effort intensif de lobbying, mettons le lobbying que fait actuellement l'*Ontario Medical Association*, selon moi, la plus grande partie des dépenses—l'élément le plus important de ces dépenses, c'est la publicité. Les sommes investies dans une campagne de publicité sont versées à un cabinet de spécialistes, pas à un lobbyiste et encore moins à un avocat. Pour brosser un tableau réellement représentatif, il faut élargir encore plus.

M. Douglas Bonnell (consultant principal, *Public Affaires Management Inc.):* À titre informatif uniquement, sachez que nous essayons réellement de résoudre le problème dans une certaine mesure dans le premier élément du code déontologique—à savoir créer obligatoirement une fourchette d'honoraires basée sur le temps et les efforts, plutôt que sur un pourcentage des profits réalisés ou sur des montants réservés aux dépenses imprévues. Espérons qu'en instituant ce type d'autoréglementation, on introduira dans le système une sorte d'approche générale vis-à-vis des affaires publiques plutôt qu'un permis de pêche . . . !

M. Boudria: Un petit commentaire bref, si vous le permettez. Qu'est-ce qu'un lobbyiste? Pourriez-vous le préciser? Par exemple, le vice-président chargé des relations avec le gouvernement pour l'entreprise x est-il un lobbyiste?

M. Floyd: Serait-il touché par ce règlement?

M. Boudria: Oui. Pensez-vous qu'il devrait l'être?

M. Floyd: Non, il ne serait pas touché par ce règlement, selon nos recommandations, parce qu'il défend ses propres intérêts, ceux de l'entreprise qui l'emploie. Ce que nous proposons, c'est que les entreprises ou les particuliers qui représentent les intérêts d'une tierce partie soient tenus de s'enregistrer et de communiquer des renseignements. Nous supposons que les particuliers qui défendent les intérêts de leur entreprise ont, étant donné leur statut, précisé de quel type d'intérêt il s'agissait.

M. Boudria: Mais n'avez-vous pas créé un gigantesque échappatoire? Tout ce que vous avez à faire, c'est offrir aux particuliers des actions dans la société ou quelque chose

[*Text*]

cally makes him an owner every time. Depending on whatever the shares are worth, he could get half a share or share and a half for having done the lobby effort. Instead of being a third party, that would automatically make him a part owner, and therefore he or she would be lobbying on behalf of his or her own company, so to speak. No?

Mr. Floyd: That certainly is a loophole you would want to find a way to plug.

Mr. Boudria: Okay.

The Chairman: Thank you, Mr. Boudria.

Mr. Stackhouse.

Mr. Stackhouse: Thank you, Mr. Chairman. I would like to focus attention on two paragraphs on page 3 that make some very important, serious statements about the practice of lobbying in Canada. It refers to public concerns that may be phrased as though these are perceptions. It then goes on to make the claim that the firm, out of its experience, believes such lobbying exists in Canada.

Now, I simply point out to the witnesses that they have the same immunity at this meeting as Members of Parliament have. So I would like to ask them to elaborate on the point they made and to give us as much information as they have in terms of evidence that will support the claim that they believe lobbying of this kind exists where access is sold rather than advice, where there is dealing with political debts rather than rational argument, and where there is an attempt to change legislation and influence government policy on the basis of private connections rather than public interest.

I take it that applies to all three levels of government in this country. I would like to get more details put before this committee, Mr. Chairman, especially because we have had many lobbyists who deny they have known any impropriety. We have had references made by members of the committee to one celebrated case of peddling access, but we have not had many witnesses testify to that.

So here we have an experienced witness making this claim. I would like to get some evidence to support it.

Mr. Floyd: Mr. Chairman, the information we have on this type of activity is, as you might expect, piecemeal information, indirect information. It is certainly not activity in which we have ever engaged. We have never been in a position to be at the other end of such activity, so it is not activity we have directly experienced. It is activity we have heard referred to and spoken of many times.

We were careful in our phrasing here that we believe such activity exists in Canada. We do not know such activity exists in Canada. We have seen much circumstantial evidence. We have read the same news clippings, of course, that members of the committee have read, and we have heard the rumours and that kind of thing.

In a situation like this where what we are dealing with is the functioning of the democratic structures, I would suggest that the perception or the belief of impropriety is sufficient to prompt legislation or regulation. I think the kinds of things we

[*Translation*]

d'équivalent; théoriquement ils deviennent propriétaires... Selon la valeur des actions, la personne peut obtenir une demi-action ou une action et demie pour le lobbying. Au lieu d'être une tierce partie, cette personne devient automatiquement un «propriétaire partiel» qui fait du lobbying pour défendre les intérets de «sa» compagnie en quelque sorte. N'ai-je pas raison?

M. Floyd: Cela crée sans nul doute une échappatoire que vous voudriez essayer de supprimer.

M. Boudria: Eh oui.

Le président: Merci, M. Boudria.

Monsieur Stackhouse.

M. Stackhouse: Merci, Monsieur le président. Permettez-moi d'attirer votre attention sur deux paragraphes de la page 3 qui contiennent des points très importants concernant la pratique du lobbying au Canada. On évoque des problèmes qui se posent et qu'on peut présenter comme s'il s'agissait de perceptions, après quoi on déclare que l'entreprise, par son expérience, estime que ce lobbying existe au Canada.

Je me permets de signaler aux témoins qu'ils bénéficient de la même immunité que les députés. C'est pourquoi j'aimerais leur demander de donner plus de précisions et autant de renseignements qu'ils en ont sur l'existence de ce type de lobbying (on vend l'accès plutôt que les conseils), lorsqu'on a affaire plus à des dettes politiques qu'à un argument rationnel et enfin, lorsqu'on essaie de modifier les lois et règlements ainsi que d'influencer la politique gouvernementale en se basant sur des appuis privés au lieu de se fonder sur l'intérêt du public.

Si je comprends bien, cela s'applique aux trois niveaux gouvernementaux de ce pays. Je voudrais qu'on donne plus de détails à ce comité, Monsieur le président, surtout parce que bien des lobbyistes nient avoir constaté des impropriétés. Certains membres du comité ont cité un cas célèbre de démarchage d'accès, mais peu de témoins l'ont confirmé.

Cette fois, un témoin «expérimenté» le confirme. J'aimerais bien des preuves, si possible.

M. Floyd: Monsieur le président, les renseignements dont nous disposons sur ce type d'activités sont, comme on peut s'y attendre, des renseignements vagues, de seconde main. Il ne s'agit certainement pas d'activités que nous ayions jamais eues. Nous n'avons jamais été la partie consultée; c'est pourquoi nous n'en avons jamais fait l'expérience. Par contre, c'est une activité dont nous avons parlé et que nous avons citée souvent.

C'est avec prudence que nous avons déclaré ici que, selon nous, cette activité a lieu au Canada. En fait, nous ne le savons pas. Nous avons vu beaucoup de circonstances dans lesquelles on se livrait à cette activité; nous avons lu les mêmes coupures de presse, naturellement, que les députés et nous avons entendu les rumeurs à ce sujet, etc.

Dans une situation de ce type, où l'on se préoccupe du fonctionnement de la structure démocratique, je feusse que le fait de perçevoir l'impropriété ou son apparence suffit à faire créer des règlements ou des lois. J'estime que les mesures que

[*Texte*]

do have to be seen to be as clean as the kinds of things you do. It is the perception alone that concerns me.

• 1215

Mr. Stackhouse: That is something different. Perception and a belief are distinctive things. A belief has to be based on some reason, some evidence, to be worth while; otherwise, we are talking about fantasy.

So I am really asking you to share with us such circumstantial evidence, to use your term, as you can provide.

Mr. Floyd: I think the evidence I have heard of on this score is, as I say, indirect. I do not have sufficient confidence in any single piece of evidence that I would wish to share it with the committee.

Mr. St. Germain: A supplementary, Mr. Chairman?

Mr. Stackhouse: I do not want to give up my time.

The Chairman: I will come back to you in a moment.

Mr. St. Germain: You can have some of my time, Reg.

Mr. Stackhouse: I do not mind this interruption as long as I can come back to continue the questioning.

The Chairman: I will be flexible, if you are prepared to allow a supplementary.

Mr. Stackhouse: Oh yes.

The Chairman: Mr. St. Germain.

Mr. St. Germain: Do you think the Government of Canada shold be legislating on beliefs and innuendos?

Mr. Floyd: In this area, yes.

Mr. St. Germain: Why?

Mr. Floyd: For the same reason that the government decided to legislate and regulate campaign contributions. There were few, if any, specific examples brought forward where campaign contributions were buying specific favours, but there was a suspicion that brought into question the functioning and the integrity of the system.

I think that when you are dealing with our democracy and our system of government it has to look and feel—and everybody in Canada has to believe—that it is squeaky clean.

The Chairman: Mr. Stackhouse.

Mr. Stackhouse: To come back, you believe that such lobbying exists and that some firms calculate their fees on the basis of a percentage of acquired government contracts and so on. That is more than a perception. You must have some evidence to lead you to that belief?

Mr. Floyd: I have had it reported to me that such activity occurs.

Mr. Stackhouse: And you have reason to believe that report is more than gossip?

[*Traduction*]

nous prenons doivent être jugées aussi correctes que celles que vous prenez. C'est la perception qui me préoccupe et elle seule.

M. Stackhouse: Ce n'est pas la même chose. Il ne faut pas confondre perception et croyance. La croyance doit être basée sur un motif, sur une preuve, pour être acceptable. Si elle n'est pas fondée, c'est pure imagination.

C'est pourquoi je vous demande instamment de nous fournir, pour reprendre vos paroles, les preuves dont vous disposez.

M. Floyd: Je pense que les preuves que j'ai de cela sont, comme je l'ai dit, indirectes. Je n'ai pas suffisamment confiance en une seule preuve pour la présenter au comité.

M. St. Geramin: Un petit complément, monsieur le président?

M. Stackhouse: Je ne veux pas renoncer à mon temps de parole.

Le président: Je vous reviens dans un instant.

M. St. Germain: Je vous cède un peu de mon temps, Reg.

M. Stackhouse: Cette interruption ne me gêne pas, si je peux continuer à poser des questions tout à l'heure.

Le président: Je ferai preuve de souplesse, à condition que vous soyez prêts à accepter un commentaire de plus.

M. Stackhouse: Certainement.

Le président: Monsieur St. Germain.

M. St. Germain: Pensez-vous que le gouvernement du Canada devrait se baser sur des insinuations et des croyances pour faire des lois et des règlements?

M. Floyd: Dans ce domaine, oui.

M. St. Germain: Pourquoi?

M. Floyd: Le raisonnement est le même que lorsque le gouvernement décide de faire des règlements concernant les souscriptions à des campagnes électorales. On a soumis peu de preuves et d'exemples de circonstances dans lesquelles des fonds versés lors d'une campagne ont permis d'obtenir des faveurs particulières. En revanche, un soupçon remet en question le fonctionnement et l'intégrité du système.

Je pense que lorsque l'on a affaire à la démocratie et aux structures gouvernementales, il faut qu'elles aient l'air impeccables—il faut que chacun considère qu'elles le sont.

Le président: Monsieur Stackhouse.

M. Stackhouse: Pour revenir en arrière, selon vous, ce type de lobbying existe et certaines entreprises calculent leurs honoraires en se basant sur un pourcentage de contrats gouvernementaux acquis, etc. C'est plus qu'une perception. Vous devez bien avoir des preuves pour croire cela?

M. Floyd: On m'a indiqué que ce type d'activité existait.

M. Stackhouse: Et vous avez des raisons de croire que ce ne sont pas de simples rumeurs?

[*Text*]

Mr. Floyd: Yes.

Mr. Stackhouse: Can you give us any particulars, or about any of the other allegations? I am not challenging you.

Mr. Floyd: Yes.

Mr. Stackhouse: I am trying to get information for this committee and the public we are serving.

Mr. Floyd: On the percentage fee portion of this comment, I have had outlined to me by one of the individuals active in another firm a practice whereby their fee structure for certain activities was based on a percentage of net benefit achieved.

In the case of helping a client, for instance, to get a subsidized government loan, the net benefit achieved would be the value of the subsidized portion of the loan. In the case where the benefit achieved was a government grant, the fee would be calculated as a percentage of the amount of that grant.

Mr. Stackhouse: Have you ever done that kind of work—not charged that kind of fee—on behalf of clients where you went out seeking loans or grants?

Mr. Floyd: Yes. It is not a major portion of our business, but we do some of that.

Mr. Stackhouse: And you charge a flat fee?

Mr. Floyd: We charge an hourly rate, yes.

Mr. Stackhouse: Whether they get the loan or grant, or not?

• 1220

Mr. Floyd: Correct. All of our charges are calculated in the same way lawyers' would be, or accountants', on an hourly basis.

Mr. Stackhouse: Now, let us pursue this. What do you see wrong with charging a percentage? I am not implying I think it is right, but I am trying to probe this further.

Mr. Floyd: It seems to me it builds the wrong kind of incentive into the system. It builds in an incentive that may lead some individuals to twist arms they should not twist or undertake activities they should not undertake in order to achieve a result. I think being compensated for effort is a safer way of compensation.

Mr. Stackhouse: In your code you maintain that the firm should not promise . . . or indicate that they have access to Ministers or officials whom they can make available to their clients.

Mr. Floyd: That they should not be holding out their services offering access, yes.

Mr. Stackhouse: Are you aware of many of your competitors making that kind of offer now?

Mr. Floyd: No.

Mr. Stackhouse: Maybe a few?

[*Translation*]

M. Floyd: Oui.

M. Stackhouse: Pouvez-vous nous donner des détails sur cette affirmation ou sur tout autre déclaration? Ne le prenez pas comme une mise en doute . . .

M. Floyd: Oui.

M. Stackhouse: J'essaie d'obtenir des informations pour ce comité et pour les gens que nous servons.

M. Floyd: En ce qui concerne les honoraires, une des personnes qui est employée par une autre entreprise m'a dit et confirmé que, pour certaines activités, la structure «tarifaire» était basée sur un pourcentage du bénéfice net réalisé.

Lorsqu'il s'agit d'aider un client, par exemple, à obtenir un prêt subventionné par le gouvernement, le bénéfice net réalisé sera la valeur de la partie subventionnée du prêt. Si le bénéfice réalisé était le prêt, on calculerait l'honoraire en proportion du montant de subvention?

M. Stackhouse: Avez-vous déjà fait ce genre de travail—sans demander d'honoraires de ce genre—pour des clients? Avez-vous cherché à obtenir des prêts ou des subventions pour eux?

M. Floyd: Oui. Ce n'est pas un élément important de notre travail, mais c'en est un quand même.

M. Stackhouse: Et vous avez un tarif fixe?

M. Floyd: Oui, en effet, nous avons un tarif horaire.

M. Stackhouse: Que le client obtienne ou non le prêt ou la subvention?

M. Floyd: C'est cela. Tous nos honoraires sont calculés de la même manière que ceux des avocats et des comptables, à l'heure.

M. Stackhouse: Allons plus loin. Qu'est-ce qui vous dérange dans le fait de toucher un pourcentage? Je pose la question pour en savoir plus; cela ne veut pas dire que je suis d'accord avec le principe.

M. Floyd: Il me semble que cela crée un type nuisible de stimulant. Cela pousse certains individus à exercer des pressions auprès de personnes inappropriées ou à entreprendre des activités qu'ils ne devraient pas entreprendre pour obtenir un résultat. Je crois qu'il est plus sûr d'être dédommagé pour un effort qu'on fait.

M. Stackhouse: Dans votre code, vous dites que l'entreprise ne devrait pas promettre . . . ou même indiquer qu'elle a accès à des ministres ou à des fonctionnaires avec lesquels elle pourrait mettre ses clients en rapport.

M. Floyd: Elle ne devrait pas offrir les services d'autres personnes, certainement . . .

M. Stackhouse: Savez-vous si bon nombre de vos concurrents offrent ce genre de service à l'heure actuelle?

M. Floyd: Non.

M. Stackhouse: Peut-être quelques-uns quand même?

[*Texte*]

Mr. Floyd: I am not aware of it as an activity that is engaged in as a practice.

Mr. Stackhouse: As far as you know, it is not a widespread thing?

Mr. Floyd: No.

Mr. Stackhouse: Maybe you do not know anybody who does it?

Mr. Floyd: I cannot think of anyone offhand who sells their services in that way, that I know of.

Mr. Stackhouse: Is it possible you do not know anybody who is involved in what you are describing, dealing in political debts rather than rational arguments? Is that possible?

Mr. Floyd: Again, as I have said, we believe, but we do not know.

Mr. Stackhouse: I see. I know usually people believe what they are persuaded is true. They will believe anything. You must have some reason to hold this belief.

Mr. Floyd: Yes, as I have said, we have had enough circumstantial evidence that I guess it is a "where there is smoke, there may be fire" kind of reaction.

Mr. Stackhouse: Are you prepared to point the smoke out?

Mr. Floyd: I do not think so.

Mr. Stackhouse: Mr. Chairman, the witness should be aware we can subpoena and take evidence under oath.

Mr. Floyd: I would rather not indicate the—

Mr. Stackhouse: We are dealing with something important, and I think we are striving to get—

Mr. Boudria: There is no point in threatening the witness.

Mr. Stackhouse: I am not threatening. Mr. Chairman, a point of order. That is not a threat; not a threat at all.

Mr. Floyd: I did not take it as a threat, Mr. Chairman.

The Chairman: If I can just step in for a moment, Mr. Stackhouse's questioning I think really is very fundamental, because it talks about whether or not we are dealing with a reality or we are dealing with a perception. We have lots of innuendo on paper, and we have seen it in the headlines. We have used it as members of the committee; we have talked about some of that innuendo. The purpose of his questions is to find out whether it is innuendo or something beyond that, and I think they are very valid questions.

Mr. Floyd: Mr. Chairman, if I had first-hand evidence that I regarded as concrete evidence; if I could say to you I know of these activities, I know that such and such firms are engaging in these activities, I would not hesitate to offer that. The information I have, as I have indicated, is at second hand; some of it rumour, some of it media report. I think all of that

[*Traduction*]

M. Floyd: On en fait une pratique?

M. Stackhouse: Pour autant que vous le sachiez, cette pratique n'est pas très répandue?

M. Floyd: Non.

M. Stackhouse: Peut-être ne connaissez-vous personne qui s'y livre?

M. Floyd: Aucun nom ne me vient à l'esprit maintenant.

M. Stackhouse: Comment se peut-il que vous ne connaissiez aucune personne qui ait le genre d'activité que vous décrivez . . . dettes politiques plutôt qu'arguments rationnels? Comment cela se peut-il?

M. Floyd: Je répète ce que j'ai déjà dit: nous pensons que cela se fait, mais nous ne le savons pas à coup sûr.

M. Stackhouse: Je vois. Selon moi, généralement, les gens ajoutent foi à ce dont ils sont convaincus. Ils croient n'importe quoi. Vous devez avoir une raison de croire que cette pratique existe.

M. Floyd: Oui, je le répète, nous avons suffisamment de preuves pour pouvoir dire, selon le dicton: «Il n'y a pas de fumée sans feu».

M. Stackhouse: Êtes-vous prêt à me dire où est le feu?

M. Floyd: Je ne pense pas.

M. Stackhouse: Monsieur le président, il faudrait rappeler au témoin que nous pouvons le citer à comparaître et le faire témoigner sous serment.

M. Floyd: Je préférerais ne pas préciser le . . .

M. Stackhouse: C'est quelque chose d'important et je pense que nous essayons d'obtenir . . .

M. Boudria: Cela ne rime à rien de faire des menaces au témoin.

M. Stackhouse: Je ne fais aucune menace. Monsieur le président, j'invoque le règlement. Ce n'est pas une menace; cela n'a rien à voir avec une menace.

M. Floyd: Je ne l'ai pas considéré comme une menace, monsieur le président.

Le président: Permettez-moi d'intervenir. Les questions de M. Stackhouse sont fondamentales à mon avis, parce qu'il essaie de déterminer si nous avons affaire à une pratique réelle ou à une croyance. On nous a fait beaucoup d'insinuations par écrit, et on en a parlé dans la presse. Nous nous en sommes servi en tant que membres du Comité; nous avons évoqué une partie de ces insinuations. Ces questions ont pour but de déterminer s'il s'agit d'insinuations ou de quelque chose de plus grave; à mon avis, ces questions sont tout à fait justifiées.

M. Floyd: Monsieur le président, si je disposais de preuves directes qui me paraissent solides; si je pouvais dire que je sais moi-même que ces activités ont lieu, que je sais que telle et telle entreprise pratique ce genre de chose, je le dirais sans aucune hésitation. Les renseignements dont je dispose sont, je le répète, indirects. Une partie de ces informations se fonde sur

[*Text*]

adds up to a perception; and that is what I am addressing: perception.

Mr. St. Germain: Well, sir, the thing that concerns me is that we take time out to sit on these committees. I am sure your time is as valuable as ours. But innuendos were made here, a referral was made here, to fishing licences on the east coast by the hon. member from the NDP. I repeat: these are very, very serious allegations. They question the fundamental democratic system that is in this country. And when people come in and concur with them, I think they should be prepared to produce whoever or whatever evidence that would allow us to bring these people to justice. It is my belief that we can govern ourselves to death and that any time we pass any legislation we just lose a little bit of freedom, that really any rules or regulations or any code of behaviour are only as good as the individuals that respond to them or come under their auspices.

• 1225

Basically, my belief is I trust all Canadians. I believe people are honest until proven otherwise. I think that when we come into a committee like this, and it is not a committee that I sit on normally . . . I want to tell you that I am replacing somebody here today. It is not my normal commmittee. But when I see something of this nature that questions the integrity, basically, of the government, senators were mentioned, we are questioning the integrity of civil servants. We are, because we are making allegations that we believe that things are being done that are not correct. And if they are not correct, they should be brought before the laws of the land. If the laws of the land are inadequate, we should change them.

I will leave this now. But to go back to one of the situations, you referred to lawyers and accountants and you left them out there in sort of a grey area. I do not know. They have as many problems within the law society and the accounting society as any other society, and I do not see how, unless you registered everybody, and I mean everybody who comes to speak to a government official, if they are registered, fine. But I do not know how you are ever going to exercise this registration process that you are advocating, because if I am a manufacturer's representative and I come in here, I am really a third party individual representing either Turtle Wax, or whoever it is trying to sell to the government, really I am acting for my own company, as a manufacturer's representative, and I gain benefit out of it. But so do you gain benefit if you represent Turtle Wax and go in and make the pitch to the Department of Supply and Services. So that is a very, very grey area.

To come back to the basic fundamental of why this has been brought forward, I feel that if we have a shred of evidence in any way, shape or form that it should be brought forward, but if we are just operating on innuendo, that is another thing.

[*Translation*]

des rumeurs, une autre partie sur les articles de journalistes. Ce que je veux dire, c'est que ce n'est qu'une perception; c'est ce dont je parle: de perceptions.

M. St. Germain: Eh bien, monsieur, ce qui me préoccupe, c'est que nous prenions le temps de nous réunir, nous les membres de ces comités. Je suis certain que notre temps est aussi précieux que le vôtre. Mais, l'honorable membre du NPD a fait des insinuations, devant de Comité; il a parlé de permis de pêche sur la côte est; je le répète, ce sont des choses très, très graves. On remet en question la structure démocratique fondamentale de ce pays. Lorsque des gens viennent et se déclarent d'accord, il me semble qu'ils doivent être prêts à présenter des preuves ou des personnes qui pourraient nous aider à remettre ces individus entre les mains de la justice. J'estime que nous pouvons nous gouverner *ad nauseam*, que, chaque fois que nous créons des lois et des règlements, nous ne perdons qu'un peu de liberté et que, en réalité, les règlements ou un code déontologique n'ont de la valeur que dans la mesure où l'on s'y conforme.

Fondamentalement, je fais confiance à tous les Canadiens; pour moi, les gens sont honnêtes tant qu'ils ne m'ont pas prouvé qu'ils ne l'étaient pas. Je pense que lorsqu'on fait partie d'un comité comme celui-ci—ce n'est pas le genre de comité auquel je suis habitué—je remplace quelqu'un aujourd'hui. Mais lorsque je constate un fait de ce genre qui oblige à remettre en question l'intégrité, en fin de compte l'intégrité du gouvernement, qu'on mentionne des sénateurs, on remet en question l'intégrité des fonctionnaires. Et nous la remettons réellement en question, parce que nous déclarons qu'à notre avis, certaines pratiques sont incorrectes. Si elles sont incorrectes, elles doivent être officiellement jugées. Si les lois sont inadéquates, il faut les modifier.

Mais trêve de discussion à ce sujet. Pour en revenir à l'une des situations dont nous avons parlé, vous avez cité des avocats et des comptables et vous les avez laissés dans une sorte de pénombre. Ils ont beaucoup de problèmes dans leurs associations professionnelles respectives—le barreau et l'ordre des comptables, je ne vois pas comment, à moins qu'on n'enregistre quelqu'un—et par là, j'entends toute personne qui vient parler à un représentant gouvernemental. Si cette personne donc fait officiellement partie de l'organisation, parfait. Mais je ne sais pas comment vous allez appliquer ce processus d'enregistrement dont vous parlez, parce que, si je représente un fabricant et que je viens ici, je suis en réalité une tierce partie qui représente une entreprise comme *Turtle Wax* ou toute autre, qu'elle essaie de vendre au gouvernement. En fait, je représente les intérêts de ma propre entreprise; je joue le rôle de représentant du fabricant et c'est moi qui en tire profit. Mais, après tout, vous vous trouvez dans le même cas lorsque vous représentez *Turtle Wax* et que vous contactez Approvisionnements et Services. Tout cela est bien ambigu.

Pour en revenir à la raison pour laquelle nous nous sommes lancés dans cette discussion, j'estime que si nous avions la moindre parcelle de preuve, quelle qu'elle soit, nous devrions la

[*Texte*]

I would like you to comment on both those things.

Mr. Floyd: Again, Mr. Chairman, the comments that are on page 3 are, I hope, more than innuendo. They are certainly meant to be more than innuendo. They are a belief that has been formed over a period of time, having I guess seen the same stack of clippings that one of the members of the committee referred to. It is a belief that has formed over a period of time, having heard reports and heard—I will characterize them as rumours—that swirl around about the way some people in this industry have conducted their business in some circumstances.

All of that leads me to believe that there is a reasonable possibility that this type of activity is going on in Canada and does occur in this industry. I think that if there is such a reasonable possibility that this type of activity may be going on, I think it would clearly be in the public interest to take whatever steps can be taken to eliminate it or to bring it into the open. I agree with you very much, sir, that it is serious stuff, and because it is so serious I think that even the whiff of it should be dealt with.

• 1230

Mr. St. Germain: What you are saying here is that you feel that if an individual was registered this would be the be-all and end-all. I cannot understand your thinking. For one thing, you want to register some, but you do not want to register them all, or else you do not have a solution for them all. I cannot see how you could leave a group out like lawyers, knowing how many of them fly out of Vancouver with me on a continual basis into Ottawa.

The one thing that really disturbs me, you use the term "influence" as opposed to sell the government on good sound ideas from the business community, or from whatever community, whether it be a benevolent association, or whatever it is, that would be beneficial to society. I think when we use the word "influence" it is shrouded in a cloud of uncertainty, or what have you.

But really my biggest concern is, and I will tell you honestly, that we are reacting, or you are reacting, unless you can produce witnesses as placed by the hon. member on the other side of the table from me has said—I think you are acting sheerly out of emotions as opposed to basic fact, because the last thing I would want to do is sit on any committee or be part of any organization where criminal acts, which are alleged through innuendo, or—

Mr. Floyd: What is criminal about it?

Mr. St. Germain: Well, the inference is that criminal acts have taken place, basically, because bribery is a criminal act. And if it has taken place, it should be dealt with.

A Witness: [*Inaudible—Editor*]

The Chairman: Order, please. Mr. St. Germain, I am sorry, but your time has expired.

[*Traduction*]

présenter. Par contre, si nous n'avons que des insinuations à présenter, c'est autre chose.

Je voudrais votre avis sur ces deux points.

M. Floyd: Permettez-moi de répéter, M. le président, que les commentaires de la page 3 sont, je l'espère, plus que des insinuations. De toute manière, elles veulent en dire plus long. Elles correspondent à une croyance qui a pris du temps à se créer, par des gens qui ont vu, je pense, les mêmes coupures de presse que l'un des membres du Comité dont j'ai parlé. Cette croyance s'est créée en un certain temps, en raison des rapports et des rumeurs (appelons-les ainsi) qui circulent concernant la manière dont certaines personnes ont agi dans certaines circonstances.

Tout cela m'amène à dire qu'on peut raisonnablement penser que ce type d'activité existe au Canada et dans ce secteur particulier. C'est pourquoi je pense qu'il serait clairement dans l'intérêt du public de prendre les mesures voulues pour l'éliminer ou la dévoiler. Je suis bien d'accord avec vous, Monsieur; tout cela est grave et—étant donné cette gravité—je pense que nous devons nous occuper de ce problème dans les moindres détails.

M. St. Germain: Vous dites que, selon vous, si une personne est enregistrée, c'est le «tout ou rien». Je ne comprends pas votre raisonnement. Vous voulez enregistrer certains d'entre eux, mais pas tous; peut-être que vous n'avez pas de solution universelle. Je ne vois pas comment vous pouvez laisser de côté un groupe comme celui des avocats, en sachant combien d'entre eux vont régulièrement en avion avec moi de Vancouver à Ottawa.

Ce qui me dérange réellement c'est que vous employez le terme «influence» par opposition à «vendre» au gouvernement les bonnes et saines idées du monde des affaires, ou de tout autre monde d'ailleurs, association charitable ou autre, des idées qui profiteraient à la société. Je pense que, lorsque nous utilisons le mot «influence», nous l'entourons d'un nuage d'incertitude . . .

Mais, en réalité, ce qui me préoccupe le plus, et je vous le dirai honnêtement, c'est le fait que nous réagissions ou que vous réagissiez, à moins que vous ne puissiez présenter des témoins, comme l'a dit l'honnorable membre qui est assis de l'autre côté de la table—selon moi, vous vous basez sur vos émotions au lieu de vous baser sur des faits, parce que la dernière chose que je souhaite, c'est faire partie d'un comité ou d'une organisation dont les actes criminels, dont on insinue l'existence ou . . .

M. Floyd: Qu'est-ce que ces actes ont de criminel?

M. St. Germain: Eh bien, on suggère qu'il y a eu acte criminel, surtout parce qu'offrir des pots de vin est criminel. Et si ces actes ont eu lieu, il faut prendre les mesures voulues.

Un témoin: [*Inaudible—Correcteur*]

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. Monsieur St. Germain, je regrette, mais c'est fini.

[*Text*]

Mr. St. Germain: Okay.

The Chairman: Mr. Boudria, I assume it was a point of order you wanted to raise.

Mr. Boudria: No. Do we have time for more questions?

The Chairman: I am afraid we do not. We are at the end.

Mr. Boudria: Maybe I will raise a point of order, then, Mr. Chairman.

The Chairman: You are going to disguise a question as a point of order.

Mr. Boudria: No. It does not require a response.

Many of the things said here I do not think are in order. First of all, they were not said. Nobody has talked about criminal acts. We are talking about the enhancement of our parliamentary institution. There is nothing criminal about that.

The Chairman: Mr. Boudria, order, order, please! I am sorry, but that is debate.

Mr. Boudria: It is not referred to in there.

The Chairman: That is debate.

Mr. Stackhouse.

Mr. Stackhouse: I understand the witnesses have a plane to catch, and I have often been in their predicament, so I am willing to adjourn the meeting.

The Chairman: I thank you for your testimony. Obviously by the intensity of the questions today you have sparked an interest, to say the least. We thank you for your time and appreciate your coming and sharing with us your well thought out recommendations and codes, and so on. It has been a help. Thank you.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

M. St. Germain: Très bien.

Le président: Monsieur Boudria, je suppose que vous invoquiez le règlement.

M. Boudria: Non, monsieur. Avons-nous le temps de poser d'autres questions?

Le président: Non, je ne pense pas; désolé, c'est terminé.

M. Boudria: Alors, je vais peut-être invoquer le règlement, monsieur le président.

Le président: Vous allez présenter cela comme une motion d'ordre, vous voulez dire . . .

M. Boudria: Non, monsieur. Je n'ai pas besoin de réponse.

Bien des choses qu'on a dites ici me semblent hors de propos. Tout d'abord, certains points n'ont pas été précisés. Personne n'a parlé d'actes criminels. Ce dont nous parlons, c'est de l'amélioration de nos institutions parlementaires; il n'y a rien de criminel à cela . . .

Le président: Monsieur Boudria, un peu d'ordre, s'il vous plaît, allons . . . mais il y a discussion.

M. Boudria: On n'en parle pas ici.

Le président: C'est bel et bien de la discussion!

Monsieur Stackhouse.

M. Stackhouse: Je comprends que les témoins ont un avion à prendre et je me suis souvent trouvé dans leur situation; je suis donc prêt à lever la séance.

Le président: Je vous remercie de votre témoignage. À en juger par l'intensité des questions posées aujourd'hui, vous avez suscité de l'intérêt, et c'est le moins qu'on puisse dire . . . Merci d'être venus et de nous avoir soumis vos recommandations et vos codes; tout cela nous a beaucoup aidé. Merci.

La séance est levée.

WITNESSES/TÉMOINS

From Public Affairs International:
Bill Neville, Chairman;
David MacNaughton, Former Chairman.

From Public Affairs Management Inc.:
Gordon S. Floyd, President;
Douglas Bonnell, Senior Consultant.

De la firme Les Affaires publiques internationales:
Bill Neville, président;
David MacNaughton, ancien président.

De la firme Public Affairs Management Inc.:
Gordon S. Floyd, président;
Douglas Bonnell, conseiller principal.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CANADA

INDEX

STANDING COMMITTEE ON

Elections, Privileges and Procedure

HOUSE OF COMMONS

Issues 1-14 • 1986 • 1st Session • 33rd Parliament

Chairman: Mr. Albert Cooper

The Index is available in both official languages.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

L'index est disponible dans les deux langues officielles.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE TO THE USERS

This Index is a subject-based and cross-referenced index which provides subject analysis as well as corresponding entries under the names of individual Members of Parliament.

Each participating Member and witness has a global entry, based on the order of reference that covers all pages where he/she spoke.

Knowles, Hon. Stanley (NDP—Winnipeg North Centre)
Regional Economic Expansion Department estimates,
1984-1985, main, **15:**9, 11-2, 19

issue page

Testimony and debate are analysed for subject content and the entries are arranged alphabetically.

Member subject entry

Knowles
Steel industry, **15:**9

Main subject sub-heading

Steel industry
Exports, **15:**9

Included in the index are several headings that may be particularly useful; a list under Witnesses shows all appearances by organizations before the Committee; the heading Orders of Reference lists all matters studied by the committee; the section Procedure records all items of a procedural nature including those listed in the Minutes.

The index is extensively cross-referenced to account for organization of subject detail and varying terminology. Cross-references to a first sub-heading are denoted by a long dash "—".

Women *see* Canadian Forces—Training

A list of dates of meetings of the committee with the corresponding issue numbers may be found under the heading "Dates and Issues" on the following page.

INDEX

HOUSE OF COMMONS STANDING COMMITTEE

OFFICIAL REPORT

FIRST SESSION—THIRTY-THIRD PARLIAMENT

Abbreviations: A.=Appendices. Amdt.=amendment. M.=motion. S.O.=standing order.

DATES AND ISSUES

—1986—

March:	20th, 1.
April:	8th, 14th, 1; 16th, 2; 17th, 3; 22nd, 4; 24th, 5.
May:	6th, 6; 8th, 7; 13th, 8; 15th, 9; 20th, 10; 22nd, 11; 27th, 12; 28th, 13; 29th, 14.

Access to Information Act
Historical background, W. Baker comments, **6**:8
See also Lobbying/lobbyists—Registration system

Agenda and procedure subcommittee *see* Procedure

Air Canada *see* Government Consultants International—Moores

Appendices
Nickerson letter, **3A**:1-2
Rodriguez letter, **7A**:1-2

Attewell, Mr. Bill (PC—Don Valley East)
Procedure
Organization meeting, **1**:8-9, 11
Quorum, M., **1**:8
Travel, M. (King), **1**:11

Australia *see* Lobbying/lobbyists—Registration system

Automobile emission standards *see* Lobbying/lobbyists—Activities

Axworthy, Hon. Lloyd, references *see* Conflict of interest

Baker, Hon. Walter, references *see* Access to Information Act—Historical background; Lobbying/lobbyists; Members of Parliament—Role

Baker, Mr. George (L—Gander—Twillingate)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper,* **4**:6, 12-4, 21-5; **5**:14, 19-22, 24, 29-32; **7**:8-10, 19, 26, 38, 41-2
Procedure
Documents, **7**:8-10
Future business, **7**:8-10, 19, 26, 38, 41-2
Members, **7**:38
Motions, **7**:19

Bank of Western Canada, S. Stevens involvement, study by Finance, Trade and Economic Affairs Standing Committee, **7**:35

Bertrand, Mr. Richard (Executive Consultants Ltd.)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper,* **10**:3, 42

Blind trust *see* Conflict of interest

Boivin, Mr. Dominique (Les Partenaires)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper,* **13**:3-21

Bonnell, Mr. Douglas (Public Affairs Management Inc.)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper,* **14**:3, 23

Boudria, Mr. Don (L—Glengarry—Prescott—Russell)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper,* **1**:16-9, 24-7, 29; **2**:8-12, 20-2, 26; **6**:5-7, 9, 12-5, 22, 24-6; **7**:9-10, 16-21, 42-4, 54, 58-9, 64; **8**:9-12; **9**:9-11, 24, 26-8; **10**:5-6, 26-8; **11**:10, 13-5, 23, 28-30, 33; **12**:10-2, 25-6; **13**:4, 9-10, 12; **14**:6-8, 21-4, 27, 30
Procedure
Agenda, **6**:5-7
Business meeting, **9**:32-3, 35-8, 40
Documents, **6**:9; **7**:9-10
Future business, **7**:9-10, 16-21, 42-4, 54, 58-9, 64; **8**:9-12; **9**:9-11, 24, 26-8, 32-3, 35-8, 40
Hospitality, Ms., **9**:37
Motions, **7**:18-21
Questioning of witnesses, **2**:26
Travel, **9**:35-7; **13**:4

Boyer, Mr. Patrick (PC—Etobicoke—Lakeshore)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper,* **5**:13-6, 25-8, 30; **6**:21-4, 28-30; **7**:8-9, 14-6, 28-9, 32-3, 45-7, 65; **8**:13-5; **10**:15-21, 35-6
Nunatsiaq constituency, Electoral Boundaries Commission, Northwest Territories, Report, 1983, **3**:11, 13-4
Procedure
Documents, **7**:8-9
Future business, **7**:8-9, 14-6, 28-9, 32-3, 45-7, 65; **8**:13-5

Broadbent, Hon. Edward, references *see* Conflict of interest—Stevens affair

Buchan, Mr. Robert G. (Canadian Bar Association)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper* **10**:3, 7-8, 11, 15, 18-9, 21-2

Cabinet Ministers
Accountability, **7**:41
Resignations
Parliament, role, **7**:33
Prime Minister, authority to request, **7**:15, 30, 32, 34, 37, 39, 47, 55, 59-60
See also Conflict of interest—Guidelines

Caldwell, Mr. Jim (PC—Essex—Kent)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper,* **9**:21-2, 24
Procedure, future business, **9**:21-2, 24

California *see* Lobbying/lobbyists—Registration system, Information requirements

Canada Labour Code, amendments, effects of lobbying, **4**:10

Canadian Bar Association
Background, study committee, **10**:4, 8
See also Witnesses

Canadian Coalition on Acid Rain
Background, lobbying activities in United States, **12**:4, 9-11, 16-8
See also Witnesses

Canadian Jewish Congress *see* Lobbying/lobbyists

Capital punishment *see* Police chiefs

Carson, Mr. Bruce (Library of Parliament)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper,* **13**:23

Cassidy, Mr. Mike (NDP—Ottawa Centre)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper,* **7**:29-32, 47, 52-4, 59-60, 65; **8**:17-21; **9**:12-5, 17
Procedure
Future business, **7**:29-32, 47, 52-4, 59-60, 65; **8**:17-21; **9**:12-5, 17
Witnesses, **7**:65

Chairman, decisions and statements *see* Procedure

Civil servants *see* Public servants

Clark government *see* Conflict of interest—Guidelines

Code of ethics *see* Executive Consultants Ltd.; Government Consultants International; Institute of Association Executives; Lobbying/lobbyists—Self-regulation; S.A. Murray Consultants

Committee
Authority, compared to other Parliamentary Committees, Maingot reference, 7:58-9, 63
Conflict of interest guidelines/Stevens affair, investigating
Appropriateness, *vs* independent inquiry, historical precedents, 7:16, 22-5, 27-40, 42-4, 46, 48, 50-3, 56, 62-3; 8:7-10, 12, 14-28; 9:6-14, 16-28
M. (Boudria), 7:17, stood, 3; 7:64, out of order, 6
Order of Reference, requesting from House
M. (Rodriguez), 7:64-5; 8:7-28; 9:6-29, withdrawn, 3
Amdt. (Boudria), 7:64-5; 8:7-28; 9:6-29, out of order, decision by Chairman, 3
M. (Rodriguez), 9:30-1, negatived on recorded division, 3-4
M. (Rodriguez), 9:31, negatived on recorded division, 4
Electoral Boundaries Commissions, reports, studying, new House of Commons practice, 3:6
Mandate, Members of Parliament conduct, Standing Orders operation, 7:14, 23, 34, 36, 44-6, 50-1, 56-8, 61-2
Order in Council appointments, reviewing, 7:34; 9:37-40
Witnesses
Power to supoena, 7:17
Stevens, N., Stevens, Hon. S., Wansborough, J., calling, 7:17; 8:10-1
See also Committees, parliamentary; House of Commons—Question of privilege; Lobbying/lobbyists—*Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper;* Orders of Reference

Committees, parliamentary
Authority, Orders of Reference, initiating *vs* referral from House *vs* seeking referral from House, new Standing Orders (February 1986), 7:14, 22-3, 26-8, 36-7, 39-40, 42-3, 45-63; 9:6, 15
Michener ruling, 1978, 7:57
Estimates, questioning of Ministers, scope of questions, 7:17, 24
Role, 7:14, 33
Members of Parliament, conduct, reviewing, not allowed, 7:62-3
See also Committee; Conflict of interest—Guidelines; Finance, Trade and Economic Affairs Standing Committee; Regional Industrial Expansion Standing Committee

Conflict of interest
Axworthy, Hon. Lloyd, Committee investigation, 7:14, 23, 43, 63; 8:23; 9:24-5
Blind trust, 8:15
Definition, Mulroney letter, Sept. 9/85, 8:11
Management by spouse, implications, 7:39, 41, 53-4
Guidelines, 7:14-5; 8:11
Cabinet Ministers/Members of Parliament, individual responsibility to uphold, 7:24, 48
Clark government, 1979, 7:12
Compliance, real/potential/apparent conflicts, public perception, 7:30-1, 60; 8:11
Contraventions, investigating
Deputy Registrar General role, expanding, 7:21-2, 30, 62
Ethics counsellor, position, creating, 8:13, 18
Sanctions, authority, 7:38
Mulroney letter to Members of Parliament and Senators, Sept. 9/85, 7:13, 24-5, 30-1, 33, 44, 60; 8:8, 11-2; 9:8-10, 15-6, 21
Parliament, "watchdog" responsibility, 7:15-6, 37, 45
Prime Minister, responsibility, prerogative, 7:15-6, 28-9, 37, 39, 47-8, 55; 8:11, 13
Purpose, 7:35
Reforming, 7:16, 32
Sharp-Starr report, Conflict of Interest Task Force (2nd Sess., 32nd Parl.), recommendations, 7:12-3, 15, 21, 30, 60; 8:21
Spouses, dependent children, application, 7:12, 24, 53-4; 8:12, 15
Trudeau government, 1980, 7:12
Historical background, 7:16

Conflict of interest—*Cont.*
Mackasey, Bryce, Committee investigation, 7:14, 40, 63
Mulroney, Right Hon. Brian *see* Conflict of interest—Blind trust—Guidelines—Stevens affair
Spouses
Avoiding, examples, Maureen McTeer, Jane Crosbie, Mary Roblin, 7:32, 54; 9:14
See also Conflict of interest—Blind trust—Guidelines
Stevens affair, 6:5-6; 7:11, 16-7; 9:13-4
Broadbent letter to Mulroney, May 15/86, 9:7-8, 21-2
Effects, companies/businesses involved, 7:41
House of Commons, discussion, questions, 7:13, 17, 24, 29, 32, 50; 9:16-7
Investigation, need, 7:53-4, 57; 8:10
Mulroney impartiality, 8:20; 9:7-8, 18-9, 27
Public perception/media reaction, reflection on Parliament, 7:13, 29, 31, 39-40, 49-50
Regional Industrial Expansion Standing Committee, meeting, May 7/86, Chairman ruling on questions, 7:24, 29, 31, 49; 9:13, 21
See also Committee
See also Lobbying/lobbyists

Conflict of Interest Task Force (2nd Sess., 32nd Parl) *see* Sharp-Starr report

Consumer and Corporate Affairs Department *see* Witnesses

Consumers' Association of Canada, lobbying activities, 6:18, 24

Cooper, Mr. Albert (PC—Peace River; Chairman)
Election as Chairman, 1:7
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper,* 1:12, 15-6, 21-3, 26-7, 29-30; 2:4, 18-20, 26-7, 30-1; 4:4, 6, 14-8; 5:4, 17-9, 28-9, 31, 34; 7:8-11, 18-20, 25-8, 32, 38-9, 42, 48, 50, 53-4, 61-5; 8:7, 25-8; 9:6, 20, 22-3, 29, 31; 10:4, 10, 22, 25-6, 33-4, 41-2; 11:4, 13, 24-6; 12:4, 22-5, 30; 13:4, 15, 19-20, 22-5; 14:4, 15-6, 27
Nunatsiaq constituency, Electoral Boundaries Commission, Northwest Territories, Report, 1983, 3:6, 8, 10-1, 16, 18-20
Procedure
Agenda and procedure subcommittee, establishing, unnecessary, 1:9
Budget
M. (Stackhouse), 3:20
Scope, 8:4-6
Business meeting, 8:4-6; 9:31-3, 35-7, 40
Discussion papers, background material, requesting from Minister, 1:15
Documents
Appending to minutes and evidence
M. (McCuish), 3:11
M. (Rodriguez), 7:42
Distribution
Both official languages, 7:42
English language only, 7:8-10
Requesting, 2:31
Election of Vice-Chairman, M. (Attewell), 1:7
Future business, 13:22-4
Inquiry into Minister's potential conflict of interest, 7:8-11, 18-20, 25-8, 32, 38-9, 42, 48, 50, 53-4, 61-5; 8:7, 25-8; 9:6, 20, 22-3, 29, 31
Hospitality, Committee hosting luncheon, expenses, paying, Ms., 9:37
In camera meetings, M. (McCuish), 3:20
Meetings
Adjournment time, establishing, 7:39
Notice, Member not receiving, 1:7-8
Members, remarks, time limit, 7:38

Cooper, Mr. Albert—*Cont.*
Procedure—*Cont.*
Motions
Acceptability, **9**:23
Introducing after discussion, **7**:18-20
Withdrawing and replacing, **9**:29
Observers, welcoming, **11**:4
Organization meeting, **1**:7-11
Printing, minutes and evidence, **1**:7; **8**:6
Questioning of witnesses
Beyond scope of Order of Reference, **3**:16
Immediately after statement *vs* after all briefs have been presented, **3**:8
Relevancy, **2**:26-7
Time limit, **1**:16; **11**:13
Quorum, meeting and receiving/printing evidence without, M. (Attewell), **1**:8
Amdt. (J. Guilbault), **1**:9
Reports to House, deadline, **3**:19
Extending, **1**:9
M. (J. Guilbault), **1**:10
Travel, **8**:4-6; **9**:35-7; **13**:4
M. (King), **1**:10-1
Witnesses
Appearance before Committee
Postponing due to other Committee business, **7**:65
Rescheduling, **12**:25
Selection, **9**:35
References *see* House of Commons—Questions of privilege

Corporate representatives *see* Lobbying/lobbyists—Definition, Professional

Côté, Hon. Michel (PC—Langelier; Minister of Consumer and Corporate Affairs and Canada Post)
Lobbying/lobbyists
Activities, **1**:12, 15
Definition, **1**:12, 14, 16-7, 21
Government attitudes, **1**:13
Growth, **1**:12
Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper, **1**:12-30
Privileges, **1**:23
Registration system, **1**:13-5, 18-20, 22-6, 28

Crosby, Ms Diana (S.A. Murray Consultants)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper*, **11**:3, 10-3, 16, 19, 21-5

Daniels, Mr. Mark (Consumer and Corporate Affairs Department)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper*, **1**:6, 20, 24, 27-8

Deans, Mr. Ian (NDP—Hamilton Mountain)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper*, **7**:27-8, 35-8, 54-8, 64-5; **8**:21-8
Procedure
Businesss meeting, **8**:5-6
Future business, **7**:27-8, 35-8, 54-8, 64-5; **8**:21-8
Travel, **8**:5-6

Deaver, Michael *see* Lobbying/lobbyists

Deputy Registrar General *see* Conflict of interest—Guidelines, Contraventions

Discussion paper *see Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper;* Procedure

Dorin, Mr. Murray (PC—Edmonton West)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper*, **8**:28; **9**:11, 28, 30
Procedure
Business meeting, **9**:39-40
Future business, **8**:28; **9**:11, 28, 30

Dow Chemical Canada Inc.
Background, lobbying activities, **10**:23-5, 27-30
See also Witnesses

Drugs and pharmaceuticals, generic drug policy, influence of lobbyists, **2**:14; **4**:8, 11

Elected officials *see* Lobbying/lobbyists

Election Expenses Act *see* Lobbying/lobbyists—Registration system

Elections, Privileges and Procedure Standing Committee *see* Committee

Electoral boundaries *see* Northwest Territories

Electoral Boundaries Commission
Northwest Territories, Report, 1983 *see* Nunatsiaq constituency; Orders of Reference
See also Committee

Ethics counsellor *see* Conflict of interest—Guidelines, Contraventions

Executive Consultants Ltd.
Code of Ethical Practice, **10**:32-3, 35-6, 41-3
Lobbying activities, Sam Hughes, references, **4**:5; **10**:37-8, 41
See also Witnesses

Fees *see* Lobbying/lobbyists

Finance, Trade and Economic Affairs Standing Committee *see* Bank of Western Canada

Floyd, Mr. Gordon S. (Public Affairs Management Inc.)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper*, **14**:3, 16-29

Foreign governments *see* Lobbying/lobbyists—Registration system

Generic drugs *see* Drugs and pharmaceuticals

Germany *see* West Germany

Gifts *see* Lobbying/lobbyists

Gourd, Mr. Robert (Government Consultants International)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper*, **5**:3, 8-9, 11-2, 14-5, 18, 24

Government Consultants International
Background, operations, **5**:4, 9-10
Code of ethics, employees, **5**:19
Moores, Frank, lobbying activities, **4**:4-5, 24; **5**:20, 25; **6**:15
Air Canada directorship, affecting dealings with Wardair, Nordair, **5**:25
Owners, shareholders, identifying, **5**:9
See also Witnesses

Gray, Hon. Herb (L—Windsor West)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper*, **7**:32-5
Procedure, future business, **7**:32-5

Graydon, Mr. Ken (Institute of Association Executives)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper*, **2**:3-13, 16-7, 19, 21, 23-4, 27, 30-1

Greenaway, Mr. Lorne (PC—Cariboo—Chilcotin)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper*, **7**:9-10, 18, 25, 28, 58
Procedure
Documents, **7**:9-10
Future business, **7**:9-10, 18, 25, 28, 58
Motions, **7**:18

Guilbault, Mr. Jacques (L—Saint-Jacques)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper*, **7**:8, 18-20, 23-5, 45, 49, 54, 65
Procedure
Documents, **7**:8
Future business, **7**:8, 18-20, 23-5, 45, 49, 54, 65
Meetings, **1**:7
Motions, **7**:18-20
Organization meeting, **1**:7-11
Quorum, **1**:7
M. (Attewell), **1**:8
Amdt., **1**:9
Reports to House, M., **1**:10
Travel, M. (King), **1**:10-1

House of Commons
Accountability, **7**:41
Questions of privilege, consideration, Committee referral, **7**:23, 46, 62-3
Cooper, Albert, question of privilege, Feb. 20/84, **7**:63
"Misunderstood aspect of Parliamentary procedure", **7**:63
Travel registry, **4**:22
Sanctions, penalties, non-compliance, **4**:23
See also Committee—Electoral Boundaries Commissions; Conflict of interest—Stevens affair; Lobbying/lobbyists—Registration system, Administering; Prime Minister

Hughes, Mr. Sam (Executive Consultants Ltd.)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper*, **10**:3, 31-42
References *see* Executive Consultants Limited

Hurley, Ms Adele (Canadian Coalition on Acid Rain)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper*, **12**:3-6, 13-6, 18-9, 21-4, 26-9

Hyundai Auto Canada, lobbying activites, **14**:13

***In camera* meetings** *see* Procedure

Institute of Association Executives
Background, membership, lobbying activities, **2**:4, 6-7, 9, 15-6, 23-4, 30-1
Code of ethics, **2**:19, 25, 27-8
See also Witnesses

Kindy, Mr. Alex (PC—Calgary East)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper*, **7**:18, 38-9
Procedure
Business meeting, **9**:34, 38-9
Future business, **7**:18, 38-9
Members, **7**:38
Motions, **7**:18

King, Mr. Fred (PC—Okanagan—Similkameen; Vice-Chairman)
Election as Vice-Chairman, **1**:7

King, Mr. Fred—*Cont.*
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper*, **6**:5-7, 9, 30; **8**:27; **9**:15-8, 20, 24-5, 29-31; **10**:30-1, 36-7, 42; **11**:19, 23-4
Procedure
Agenda, **6**:5-7
Documents, **6**:9
Election of Chairman, M., **1**:7
Future business, **8**:27; **9**:15-8, 20, 24-5, 29-31
Meetings, **1**:8
Organization meeting, **1**:7-8, 10-1
Printing, minutes and evidence, M., **1**:8
Travel, M., **1**:10-1

Lawyers *see* Lobbying/lobbyists—Definition

Legislation *see* Lobbying/lobbyists

Licensing *see* Lobbying/lobbyists

***Lobby Reform Legislation Hearings* see**
Lobbying/lobbyists—Registration system, United States

Lobby Registration Act (Bill C-248), references *see*
Lobbying/lobbyists—Legislation

Lobby Registration Act (Bill C-256), references *see*
Lobbying/lobbyists—Legislation

***Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper* see** Lobbying/lobbyists

Lobbying/lobbyists
Access to officials, Members of Parliament, etc., prime/preferred targets, statistics, **1**:28; **2**:12, 14, 17, 28-30; **4**:5, 7-8, 10-1, 17, 23-4, 26; **5**:29, 31-2; **6**:7-8, 17-8, 23, 26; **9**:34; **10**:34; **11**:17-8, 28; **12**:14; **13**:7, 19
Activities, role, methods, nature, **1**:12, 15; **2**:7-9, 12-3, 15, 25-6, 28; **5**:4-8, 10, 13-4, 16-8, 20-1; **6**:26; **10**:41; **11**:5-6, 25, 32; **13**:17; **14**:8-9, 16, 18-20
Automobile emissions, standards, changing, example of lobbying, **12**:18-9
Misconduct, abuse of privileges, public/media perception, allegations, **1**:22-3; **2**:5, 8, 26-8; **4**:7-8; **11**:7, 15; **12**:4-5, 15; **14**:12-3, 18, 25-30
Associations, federally registered, **2**:29; **6**:11
Baker, W., remarks, **6**:8
Canadian Jewish Congress, letter, **6**:9-10
Conflicts of interest, lobbyist/client, preventing, **4**:11-2
Deaver, Michael, Canadian government hiring as lobbyist, **4**:6, 24; **5**:12; **6**:16; **12**:13; **13**:14
Definition, **1**:12, 14, 16-7; **2**:6, 11, 14, 16, 18-9; **5**:26-7; **6**:17, 29; **10**:6; **11**:7-10, 12, 21, 30, 33-5; **13**:6, 10-1, 24-5; **14**:6, 19-20, 28
Constituents, contacting Member of Parliament, including, restricting access, **4**:6, 22, 26; **6**:10-2, 18
Government, consultation process, advisory boards, including, **10**:25-6
Lawyers, contacting Members of Parliament/officials on behalf of clients, including, **4**:18, 26; **5**:26; **6**:11, 20-1; **10**:8-9, 12-6, 18; **14**:10, 20, 22-4, 28
Paid/unpaid, including, **1**:21, 28; **2**:11-2, 19, 29; **4**:6; **10**:6, 20-1; **12**:20-1
Professional *vs* corporate representatives, trade associations, non-governmental/voluntary organizations, etc., **5**:5-7, 10, 13, 16, 23-4, 27, 33; **6**:12-4, 17-9, 28; **11**:8, 34; **12**:6, 20-1; **14**:10, 20, 23
United States, comparison, **1**:14; **5**:12, 22-3
Elected officials, public servants, former, advantages, influence, **12**:8-9
Expertise *vs* influence, importance, comparing, **12**:13; **14**:24, 26-7

Lobbying/lobbyists—*Cont.*
Fees, **2**:7, 10-1
See also Lobbying/lobbyists—Registration system, Costs
Gifts, incentives, offering to officials, registering, **4**:17, 21-3
Government
Attitudes, acceptance, **1**:13
Hiring, **4**:24
See also Lobbying/lobbyists—Definition
Growth, trends, numbers, **1**:12; **2**:6, 30; **4**:17, 20, 23-4; **5**:28-9; **12**:15
Identification, voluntary, present situation, **2**:5-6, 10, 23-4; **4**:21
Legislation
Drafting/introducing
Delaying, reasons, **6**:27
Prime Minister's commitment, speech, Sept. 9/85, **1**:16-7; **4**:4, 10, 21, 27; **5**:24; **6**:12
Effects, benefits, anticipating, **5**:5
Lobby Registration Act (Bill C-248), McGrath sponsor, references, **6**:7
Lobby Registration Act (Bill C-256), Rodriguez sponsor, references, **2**:13; **4**:18, 25; **12**:12
Objectives, **10**:20
Reaction by lobbyists, **4**:21-2, 24; **5**:5; **6**:27-8
See also Lobbying/lobbyists—Registration system, Information requirements
Licensing, **10**:11
Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper
Committee study, role, purpose, **1**:14, 21
Consideration, **1**:12-30; **2**:4-31; **4**:4-28; **5**:4-34; **6**:5-30; **7**:8-66; **9**:6-40; **10**:4-43; **11**:4-36; **12**:4-30; **13**:4-25; **14**:4-30
Drafting, process, costs, **1**:16, 27-8
Members of Parliament
Role as lobbyists, usurping, **5**:16
See also Lobbying/lobbyists—Access—Definition
Parliamentary press gallery, status, privileges, comparing, **13**:7-8, 18
Professional status, comparing to other professional groups, **2**:5-6, 11; **11**:6
Qualifications, **5**:15
Registration system
Access to Information Act, comparing, **4**:4, 9; **5**:21; **14**:14-5
Administering, difficulties, agency, reporting to the House of Commons *vs* government, **1**:18-9, 21; **4**:8; **11**:9
Australia, comparison, **1**:20; **12**:26; **13**:23-4
Costs, fees, time required, **1**:15, 18; **4**:8, 10, 25; **10**:10, 32-3; **12**:6, 10, 22-3; **13**:25; **14**:22
Election Expenses Act, comparing, **1**:18-9; **2**:20-1; **4**:4, 9, 19; **5**:21; **6**:24-5, 28; **10**:6-8, 20; **11**:13-4; **13**:12; **14**:8, 14, 25
Enforcement, sanctions, penalties for non-compliance, **1**:15, 20, 29; **4**:9, 14, 26-7; **5**:11, 29-30; **6**:9; **10**:17, 32; **11**:30; **12**:24, 29
Foreign governments, other interests, lobbying in Canada, including, **6**:16; **11**:32; **12**:6, 9, 25-6
Information requirements, fees, salaries, employers, clients, etc, **1**:14-5, 17, 19, 23-7; **2**:7, 10; **4**:5, 9, 15-6, 24; **5**:10, 12, 18-9, 24-5; **6**:15; **9**:33; **10**:4, 21; **11**:8, 30; **13**:6, 13, 20
California, comparison, **1**:17
Clients of lobbyists, disclosing, **4**:12; **5**:10-2, 18-9, 21, 33-4; **6**:13-6, 25-6; **10**:17-9, 26-8, 37-8; **11**:8-9, 24, 26-7; **12**:9; **13**:6; **14**:7
Consultants to lobbyists, disclosing, **2**:18
Differentiating, lobbying in general *vs* lobbying for passage/defeat of legislation, **5**:22-3
Fees, expenditures, disclosing, **6**:14, 16, 20-1, 25, 28; **10**:5, 10-1, 27; **11**:9, 15, 24, 27, 31; **12**:9-11, 28; **13**:10-2; **14**:6, 9-10, 15, 20-3

Lobbying/lobbyists—*Cont.*
Registration system—*Cont.*
Information requirements, fees, salaries, employers,...—*Cont.*
Issues, matters being lobbied on, disclosing, **11**:9
Persons/officials being lobbied, disclosing, **1**:22; **4**:16; **10**:12-3, 16-7; **11**:24-5; **12**:23-4, 27; **13**:19
United States, comparison, **5**:12-3, 21-2; **11**:31; **12**:6-8, 10-1, 15, 17; **14**:5-6, 21-2
Need, public's right to know, **2**:4-6, 8-9, 13-4, 16-8, 20-2, 25, 29-30; **4**:4-5, 7, 9-11, 19, 21; **5**:33; **6**:19, 26; **7**:45; **9**:32-3; **10**:5-6, 13, 16-7, 26-8, 32-4; **11**:14, 16-20, 34-5; **12**:5-6, 11-2, 14, 18; **13**:5; **14**:7
Other countries, comparing, **1**:19-20; **2**:20; **9**:34
Privilege, attaching, **5**:27-8, 32
Provincial governments, lobbying federal government, including, **6**:29-30
Public access, **1**:27; **6**:25-6; **11**:30; **12**:13
Purpose, usefulness, effectiveness, **1**:13, 19-20, 23-4, 28-9; **2**:5, 17; **4**:8, 19-20; **5**:7-8; **10**:4, 7-10, 16, 30-2; **12**:27-8; **13**:7, 15; **14**:4, 9, 12-3, 18
United Kingdom, comparison, **1**:20
United States, comparison, **1**:20; **4**:6, 8-9, 18; **5**:26, 30-1; **6**:9, 11, 16, 20, 22; **10**:11-2, 16, 42-3; **12**:5, 18, 28-9; **13**:5, 14-6, 20; **14**:5-6
Lobby Reform Legislation Hearings, Senator A. Ribicoff remarks, **4**:4-5
See also Lobbying/lobbyists—Registration system, Information requirements
West Germany, comparison, **1**:20
Self-regulation, industry association, code of ethics, proposing, **1**:18; **2**:6-7, 9, 17; **6**:12, 15, 18; **10**:19-20, 32-3, 35-6, 38-41; **11**:7, 10-3, 17-24, 28; **12**:26-7; **13**:18; **14**:4-5, 18-9, 21, 23
Enforcing, penalties, proposals, effectiveness, **10**:39-40; **11**:10-2
Government input, **11**:11-2, 21-2
West Germany, comparing, **13**:23-4
See also Lobbying/lobbyists—Registration system
See also Canada Labour Code; Consumers' Association of Canada; Dow Chemical Canada Inc.; Drugs and pharmaceuticals; Executive Consultants Ltd.; Government Consultants International; Hyundai Auto Canada; Institute of Association Executives; Police chiefs; Public Affairs International

Mackasey, Hon. Bryce, references *see* Conflict of interest

MacNaughton, Mr. David (Public Affairs International)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper,* **14**:3, 5-6, 8-9

MacQuarrie, Mr. Bob (Individual presentation)
Nunatsiaq constituency, Electoral Boundaries Commission, Northwest Territories, Report, 1983, **3**:4, 8-10, 12-3, 15-8, 20

Maingot, J.P. Joseph, references *see* Committee—Authority

Malépart, Mr. Jean-Claude (L—Montreal—Sainte-Marie)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper,* **7**:8, 39-42, 49-50; **8**:15-7; **9**:18-9
Procedure
Documents, **7**:8, 42
M. (Rodriguez), **7**:42
Future business, **7**:8, 39-42, 49-50; **8**:15-7; **9**:18-9

Management and Members' Services Standing Committee *see* Members of Parliament—Registry of interests

Markey, Mr. Steven (Executive Consultants Ltd.)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper,* **10**:3, 33, 35

McCuish, Mr. Lorne (PC—Prince George—Bulkley Valley)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper,* **1**:19-21, 28-9; **2**:11-3, 22-5; **4**:6-8, 25-6; **5**:5-8; **9**:10, 20, 29; **10**:8, 10, 21, 28-30, 37-8; **11**:22-3
Nunatsiaq constituency, Electoral Boundaries Commission, Northwest Territories, Report, 1983, **3**:11, 17-8, 20
Procedure
Business meeting, **8**:6; **9**:34, 36, 40
Documents, M., **3**:11
Future business, **9**:10, 20, 29
In camera meetings, M., **3**:20
Members, **9**:20
Printing, minutes and evidence, **8**:6

McGrath, Hon. James A. (Member of Parliament—Individual presentation)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper,* **6**:7-30
Procedure, travel, **6**:30
References *see* Lobbying/lobbyists—Legislation, Lobby Registration Act (Bill C-248)

Media *see* Conflict of interest—Stevens affair, Public perception/media reaction; Lobbying/lobbyists—Activities, Misconduct

Members of Parliament
Effectiveness, **5**:29
Identification pins, wearing when no longer a sitting Member, **5**:14-5
Registry of interests, Management and Members' Services Standing Committee, referral, **7**:62
Role, **7**:36, 45
Baker, W., remarks, **6**:8
See also Committee—Mandate; Conflict of interest—Guidelines, Mulroney; Lobbying/lobbyists

Ministers *see* Cabinet Ministers

Moores, Frank, references *see* Government Consultants International

Mulroney, Right Hon. Brian, references *see* Conflict of interest

Murphy, Mr. Rod (NDP—Churchill)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper,* **4**:9-12; **7**:20-3, 25, 48-9
Nunatsiaq constituency, Electoral Boundaries Commission, Northwest Territories, Report, 1983, **3**:7-8, 15-6, 20-1
Procedure
Budget, **3**:20-1
Future business, **7**:20-3, 25, 48-9
In camera meetings, M. (McCuish), **3**:20
Motions, **7**:20-1
Observers, **4**:9
Questioning of witnesses, **3**:7-8

Murray, Ms Susan A. (S.A. Murray Consultants)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper,* **11**:3-10, 14-26

Neville, Mr. Bill (Public Affairs International)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper,* **14**:3-7, 9-11, 14-6
References *see* Public Affairs International

Nickerson, Dave, references *see* Appendices

Non-governmental organizations *see* Lobbying/lobbyists—Definition, Professional

Northwest Territories
Dividing into two territories, self-government, efforts, **3**:6-7, 9, 14, 16-7
Disputed territory, residents, position, **3**:14, 17
Nunavut Constitutional Forum, position, **3**:9
Western Constitutional Forum, position, **3**:8
Electoral boundaries, federal, establishment, historical background, **3**:8-9
See also Nunatsiaq constituency—Electoral Boundaries Commission—Name

Nunatsiaq constituency
Electoral Boundaries Commission, Northwest Territories, Report, 1983, consideration, **3**:6-21
Name, changing to Nunavut, justification, objections, **3**:6, 10, 12-3, 16-9
Impact/implications, efforts to divide Northwest Territories, **3**:7-8, 10-4
Residents, position, **3**:18-9

Nunavut *see* Nunatsiaq constituency—Name

Nunavut Constitutional Forum *see* Northwest Territories—Dividing

Nunziata, Mr. John (L—York South—Weston)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper,* **7**:10-1, 25-6
Procedure, future business, **7**:10-1, 25-6

O'Brien, Mr. Allan (Canadian Bar Association)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper,* **10**:3, 12-3

Order in Council appointments *see* Committee

Orders of Reference
Committee membership, **1**:3; **6**:3
Electoral Boundaries Commission, Northwest Territories, Report, 1983, **3**:3
Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper, **1**:3

Organization meeting *see* Procedure

Organizations appearing *see* Witnesses

Ouellet, Mr. Gary (Government Consultants International)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper,* **5**:3-7, 9-34

Parliament
Reforming, **6**:23, 27; **7**:49
See also Cabinet Ministers—Resignations; Conflict of interest—Guidelines—Stevens affair, Public perception/media reaction

Parliament Hill, boundaries, defining, **4**:14-5

Parliamentary Committees *see* Committees, parliamentary

Parliamentary press gallery *see* Lobbying/lobbyists

Partenaires, Les
Background, **13**:13
See also Witnesses

Perley, Mr. Michael (Canadian Coalition on Acid Rain)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper*, **12**:3, 6-24, 26-30

Police chiefs, lobbying activities, capital punishment, **12**:20-1

Press gallery *see* Parliamentary press gallery

Prime Minister
Accountability to House of Commons, **7**:33
See also Cabinet Ministers—Resignations; Conflict of interest—Guidelines; Lobbying/lobbyists—Legislation

Privilege *see* House of Commons—Questions of privilege

Procedure
Agenda and procedure subcommittee, establishing, unnecessary, **1**:9
Agenda, Member requesting addition, **6**:5-7
Budget
Consideration, *in camera*, **3**:20-1
M. (King), **1**:6, agreed to
M. (Stackhouse), **3**:20, agreed to, 5
M. (Rodriguez), **8**:6, agreed to, 3
Scope, **8**:4-6
Business meeting, **8**:4-6; **9**:31-40
Discussion papers, background material, requesting from Minister, **1**:15
Documents
Appending to minutes and evidence, **6**:9
M. (McCuish), **3**:11, agreed to, 5
M. (Rodriguez), **7**:42, agreed to, 4
Distribution
Both official languages, **7**:42
English language only, **7**:8-10
Prior to meeting, **3**:18
Requesting, **2**:31
Election of Chairman, M. (King), **1**:7, agreed to, 5
Election of Vice-Chairman, M. (Attewell), **1**:7, agreed to, 5
Future business, **13**:21-4
Inquiry into Minister's potential conflict of interest, **7**:8-66; **8**:7-28; **9**:6-31
Chairman's ruling, **7**:4-7
Hospitality, Committee hosting luncheon, expenses, paying, Ms., **9**:37, agreed to, 5
In camera meetings, **1**:5; **3**:5
M. (McCuish), **3**:20, agreed to, 5
Meetings
Adjourning, **7**:38
Adjournment time, establishing, **7**:39
Notice, Member not receiving, **1**:7-8
Reconvening, **7**:38
Members
Absence, comments, **9**:20
Remarks, time limit, **7**:38
Motions
Acceptability, **9**:23
Introducing after discussion **7**:18-20
Withdrawing and replacing, **9**:28-9
Observers
Number, **4**:9
Welcoming, **11**:4
Orders of Reference *see* Committee—Conflict of interest guidelines; Stevens affair
Organization meeting, **1**:7-11
Printing, minutes and evidence, **1**:7; **8**:6
M. (King), **1**:8, agreed to 5
Questioning of witnesses
Beyond scope of Order of Reference, **3**:16

Procedure—*Cont.*
Questioning of witnesses—*Cont.*
Immediately after statement *vs* after all briefs have been presented, **3**:7-8
Relevancy, **2**:26
Time limit, **1**:16; **11**:13, 33
Quorum, **1**:7
Meeting and receiving/printing evidence without, M. (Attewell), **1**:8-9, as amended, agreed to, 5
Amdt. (J. Guilbault), **1**:9, agreed to, 5
Reports to House, deadline, **3**:19
Extending, **1**:9
M. (J. Guilbault), **1**:10, agreed to, 5
Steering committee *see* Procedure—Agenda and procedure subcommittee
Travel, **8**:4-6; **9**:35-7; **13**:4
M. (King), **1**:10-1, agreed to, 5
Witness recommending, **6**:30
Witnesses
Appearance before Committee
Postponing due to other Committee business, **7**:65
Rescheduling, **12**:25
Selection, **9**:35

Provincial governments *see* Lobbying/lobbyists—Registration system

Public Affairs International
Background, lobbying activities, **14**:87
Neville, Bill, references, **4**:5
See also Witnesses

Public Affairs Management Inc.
Background, **14**:17-8
See also Witnesses

Public servants *see* Lobbying/lobbyists—Elected officials

Regional Industrial Expansion Standing Committee *see* Conflict of interest—Stevens affair

Registration system *see* Lobbying/lobbyists

Reports to House, first, **1**:4

Resignations *see* Cabinet Ministers

Ribicoff, Sen. A., references *see* Lobbying/lobbyists—Registration system, United States

Rodriguez, Mr. John R. (NDP—Nickel Belt; Individual presentation)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper*, **2**:11, 13-8, 21-3, 25-31; **4**:4-18, 20-7; **5**:8-13, 15, 19-25, 30-4; **6**:5-7, 15-8, 25-8; **7**:10-4, 17-9, 38, 42, 44-5, 59-61, 63-5; **8**:7-9, 25, 27-8; **9**:6-9, 22-6, 28-31; **11**:4, 16-9, 31-6; **12**:9, 12-6, 25-8; **13**:11, 13-5, 17, 22-5; **14**:12-5, 17
Procedure
Agenda, **6**:5-7
Budget, **8**:4-6
Business meeting, **8**:4-6; **9**:33-40
Documents, M., **7**:42
Future business, **7**:10-4, 17-9, 38, 42, 44-5, 59-61, 63-5; **8**:7-9, 25, 27-8; **13**:22-4
Hospitality, Ms., **9**:37
Meetings, **7**:38
Motions, **7**:18-9; **9**:28-9
Observers, **11**:4
Questioning of witnesses, **2**:26-7; **11**:33
Travel, **8**:4-5; **9**:36
Witnesses, **7**:65; **12**:25
References *see* Appendices; Lobbying/lobbyists—Legislation, Lobby Registration Act (Bill C-256)

S.A. Murray Consultants
Background, **11**:4-5
Code of ethics, **11**:5
See also Witnesses

St. Germain, Mr. Gerry (PC—Mission—Port Moody)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper*, **14**:10-2, 21, 25, 28-30

Self-government *see* Northwest Territories—Dividing

Self-regulation *see* Lobbying/lobbyists

Senators *see* Conflict of interest—Guidelines, Mulroney

Sharp-Starr report *see* Conflict of interest—Guidelines

Spouses *see* Conflict of interest

Stackhouse, Mr. Reginald (PC—Scarborough West)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper*, **2**:5-7, 25-8, 31; **4**:15, 18-22; **6**:5-7, 18-21; **7**:10, 21-2, 38, 51-2, 58; **10**:11-4, 38-41; **11**:19-23, 26, 35; **12**:16-20, 25, 28-9; **13**:17-9, 21-5; **14**:24-7, 30
Nunatsiaq constituency, Electoral Boundaries Commission, Northwest Territories, Report, 1983, **3**:18-21
Procedure
Agenda, **6**:5-7
Budget, **3**:21
M., **3**:20
Documents, **2**:31; **3**:18
Future business, **7**:10, 21-2, 38, 51-2, 58; **13**:22-4

Steering committee *see* Procedure—Agenda and procedure subcommittee

Stevens, Noreen *see* Committee—Witnesses, Calling

Stevens, Hon. Sinclair, references
Resignation, **7**:39; **8**:13
See also Bank of Western Canada; Committee—Witnesses, Calling; Stevens affair

Stevens affair *see* Committee—Conflict of interest guidelines/Stevens affair; Conflict of interest

Suluk, Mr. Thomas (Member of Parliament; Individual presentation)
Nunatsiaq constituency, Electoral Boundaries Commission, Northwest Territories, Report, 1983, **3**:6-7, 11-7, 20
Procedure, questioning of witnesses, **3**:16

Tassé, Mr. Roger (Canadian Bar Association)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper*, **10**:3-11, 14-7, 20-1

Thom, Mr. Donald C. (Thom, Malcolm and Associates)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper*, **11**:3, 26-36

Thom, Malcolm and Associates *see* Witnesses

Towers, Mr. Gordon (PC—Red Deer; Parliamentary Secretary to Solicitor General)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper*, **12**:20-2

Trade associations *see* Lobbying/lobbyists—Definition, Professional

Travel registry *see* House of Commons

Tremblay, Mr. Michel G. (Institute of Association Executives)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper*, **2**:3, 9-10, 15-6, 19, 24-6

United Kingdom *see* Lobbying/lobbyists—Registration system

United States
Political system, comparing, **6**:22-3
See also Lobbying/lobbyists—Definition—Registration system

Vinette, Ms Paulette (Institute of Association Executives)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper*, **2**:3-4, 6-7, 11-2, 17-22, 24-6, 28-31

Voluntary organizations *see* Lobbying/lobbyists—Definition, Professional

Wansbrough, John Christopher *see* Committee—Witnesses, Calling

Weldon, Mr. Len (Dow Chemical Canada Inc.)
Lobbying/lobbyists, *Lobbying and the Registration of Paid Lobbyists, a Discussion Paper*, **10**:22-31

West Germany *see* Lobbying/lobbyists

Western Constitutional Forum *see* Northwest Territories—Dividing

Witnesses (organizations)
Canadian Bar Association, **10**:3-22
Canadian Coalition on Acid Rain, **12**:3-24, 26-30
Consumer and Corporate Affairs Department, **1**:6, 20, 24, 27-8
Dow Chemical Canada Inc., **10**:3, 22-31
Executive Consultants Ltd., **10**:3, 31-43
Government Consultants International, **5**:3-34
Institute of Association Executives, **2**:3-13, 15-31
Partenaires, Les, **13**:3-21
Public Affairs International, **14**:3-7, 9-11, 14-6
Public Affairs Management Inc., **14**:3, 16-29
S.A. Murray Consultants, **11**:3-26
Thom, Malcolm and Associates, **11**:3, 26-36
See also Committee and *individual witnesses by surname*

CANADA

INDEX

DU

COMITÉ PERMANENT DES

Élections, des privilèges et de la procédure

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicules nos 1-14 • 1986 • 1re Session • 33e Législature

Président: M. Albert Cooper

L'index est disponible dans les deux langues officielles.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

The Index is available in both official languages.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE DE L'USAGER

Cet index couvre les sujets ayant fait l'objet de discussions lors des séances de ce comité. Les dates et les numéros des fascicules contenant les procès-verbaux et témoignages des séances du comité sont répertoriés dans les pages préliminaires sous le titre «DATES ET FASCICULES».

Les sujets, ainsi que les noms des intervenants, sont inscrits par ordre alphabétique et en caractères gras de même que les numéros des fascicules. Chaque référence peut apparaître sous les deux rubriques afin de faciliter l'accès à l'information.

Pêches
Pacifique, **11**:31

Oberle, M. F. (PC—Prince George—Peace river)
Pêches, **11**:31

L'exemple suivant illustre la méthode d'indexation employée.

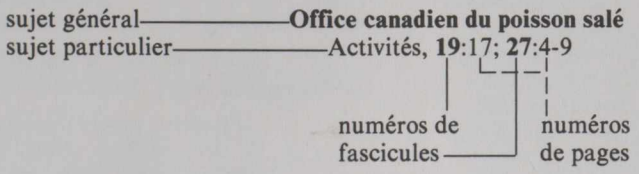

Certains sujets d'importance commandent des descripteurs spéciaux tels que: Appendices; Ordre de renvoi; Procédure et Règlement; Témoins; Votes en Comité, etc.

L'index est dit croisé parce qu'il comporte des renvois. Les renvois à un sous-titre sont indiqués par un long trait.

Nigeria. *Voir* Poisson—Exportations

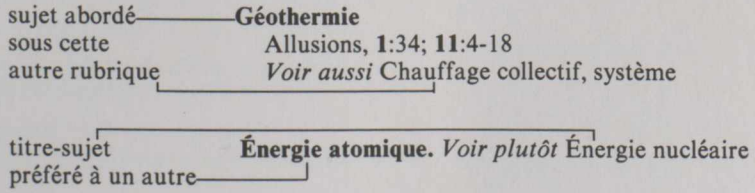

INDEX

COMITÉ PERMANENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Abréviations et symboles: A=appendice. Am.=amendement. Art.=article. M.=motion.

DATES ET FASCICULES

—1986—

Mars:	le 20, f.1.
Avril:	les 8 et 14, f.1; le 16, f.2; le 17, f.3; le 22, f.4; le 24, f.5.
Mai:	le 6, f.6; le 8, f.7; le 13, f.8; le 15, f.9; le 20, f.10; le 22, f.11; le 27, f. 12; le 28, f.13; le 29, f.14.

Accès à l'information, Loi. *Voir* Démarcheurs—Activités

Appendices
Conflits d'intérêts, Stevens, l'hon. Sinclair, lettre de M. John Rodriguez, **7A**:3-4
Territoires du Nord-Ouest, Commission de délimitation des circonscriptions électorales, rapport, lettre de M. Dave Nickerson, **3A**:3-4

Association du Barreau canadien
Comité spécial, mise sur pied, **10**:4
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Attewell, M. Bill (PC—Don Valley-Est)
Comité, séance d'organisation, **1**:8-9, 11

Automobiles et véhicules motorisés, gaz d'échappement, contrôle, normes, **12**:18-9

Avocats
Fonctions, exercice, clients, nom et intérêts, divulgation, **10**:18-9
Voir aussi Démarcheurs

Baker, M. George (L—Gander—Twillingate)
Comité, **7**:9-10, 38
Conflits d'intérêts, **7**:27
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **4**:6, 12-5, 22-5; **5**:19-22, 29-30; **7**:8-10, 19, 27, 38, 41-2
Procédure et Règlement, **7**:9-10, 19

Baker, feu l'hon. Walter, allusions, **6**:7-8

Bertrand, M. Richard (Firme Executive Consultants Ltd.)
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **10**:42

Boivin, M. Dominique (Les Partenaires)
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **13**:4-21

Bonnell, M. Douglas (Public Affairs Management Inc.)
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **14**:23

Boudria, M. Don (L—Glengarry—Prescott—Russell)
Comité, **2**:26; **7**:9-10; **9**:32-3, 35-8, 40; **11**:33; **13**:4
Conflits d'intérêts, **7**:16-7, 42-4, 58-9, 64; **8**:9-12; **9**:9-11
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **1**:16-9, 24-7, 29; **2**:8-12, 20-2, 26; **6**:5-7, 9, 12-4, 22, 24-6; **7**:9-10, 16-21, 42-4, 55, 58-9, 64; **8**:9-12; **9**:9-11, 24, 26-8, 32-3, 35-8, 40; **10**:5-6, 26-7; **11**:10, 13-5, 28-30, 33; **12**:10-2, 25; **13**:4, 9-10, 12; **14**:6-7, 21-4, 27, 30
Procédure et Règlement, **7**:9-10, 17-9, 21, 55; **8**:9-10; **9**:10

Boyer, M. Patrick (PC—Etobicoke—Lakeshore)
Comité, **7**:8-9
Conflits d'intérêts, **7**:14-6, 28, 45-7; **8**:13-5
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **5**:13-6, 25-8, 30; **6**:21-4, 28-30; **7**:8-9, 14-6, 28, 32-3, 45-7, 65; **8**:13-5; **10**:15-21, 35-6
Procédure et Règlement, **7**:8-9; **8**:15
Territoires du Nord-Ouest, Commission de délimitation des circonscriptions électorales, rapport, **3**:11, 13-4

Buchan, M. Robert G. (Association du Barreau canadien)
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **10**:7-8, 11, 15, 18-9, 21-2

Caldwell, M. Jim (PC—Essex—Kent)
Conflits d'intérêts, **9**:21-2
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **9**:21-2, 24

Canadian Coalition on Acid Rain. *Voir plutôt* Coalition canadienne contre les pluies acides

Carson, M. Bruce (recherchiste pour le Comité)
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **13**:23

Cassidy, M. Mike (NPD—Ottawa-Centre)
Conflits d'intérêts, **7**:29-32, 52-4; **8**:17-21; **9**:12-5
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **7**:29-32, 47, 52-4, 59-60, 65; **8**:17-21; **9**:12-5, 17
Procédure et Règlement, **8**:21

Chambre des communes. *Voir* Conflits d'intérêts—Lignes directrices; Procédure et Règlement—Questions de privilège étant du ressort

Circonscriptions électorales
Nunatsiaq, appellation, changement, **3**:6-7, 10, 17-9
Controverse, **3**:15-6
Nunavut, désignation à connotation politique, **3**:11-3
Répercussions, **3**:14-5, 18

Coalition canadienne contre les pluies acides
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
Représentativité, activités, etc., **12**:4, 16, 19

Code criminel, modifications, **10**:19-20

Collège de Marymount. *Voir* Comité—Séances

Colline du Parlement. *Voir* Démarcheurs

Comité
Budget, **8**:4-6
Frais de déplacement, prévision, **8**:4-6
MM. (M. Stackhouse) adoptée, **3**:20 (M. Rodriguez) adoptée, **8**:6
Comité directeur. Vour plutôt Sous-comité du programme et de la procédure *sous le titre susmentionné*
Conflits d'intérêts, Stevens, l'hon. Sinclair, lettre de M. John Rodriguez, étude, **6**:5-7
Distribution dans les deux langues officielles, **7**:8-10, 42
Délégation britannique, déjeuner, **9**:37
Document, annexion au compte-rendu, mm. (M. McCuish) adoptée, **3**:11 (M. Rodriguez) adoptée, **7**:42
Mandat, **1**:9-10
Voir aussi Conflits d'intérêts—Lignes directrices, étude
Membres, comportement, **8**:7
Mémoires, distribution à l'avance, **9**:40
Nominations par décret, examen, **9**:37-40
Portée du débat, **2**:26-7
Prérogatives et utilité, **9**:31
Président et vice-président, élection, **1**:7
Quorum, **1**:7; **11**:26, 35
Rapport, rédaction, **13**:21-3, 25
Séance d'organisation, **1**:7-11
Séances
À huis clos, **1**:5; **2**:30; **3**:20-1
M. (M. McCuish) adoptée, **3**:20
Avis de convocation, **1**:7
Collège de Marymount, étudiantes, délégation, **11**:5
Horaire, **1**:30; **7**:65; **9**:31, 40; **10**:22
Institute of Association Executives, vidéo, inclusion, **9**:37
Ordre du jour, distribution préalable, **3**:18-9
Suspension, **7**:61
Tenue et impression des témoignages en l'absence de quorum, **1**:8-9
Am. (M. Guilbault), **1**:9

Comité...—*Suite*
Séances...—*Suite*
Territoires du Nord-Ouest, Comité spécial des Règles, Procédures et Privilèges, membres délégués à titre d'observateurs, **9**:37; **11**:4
Sous-comité du programme et de la procédure, **1**:9
Témoins, **9**:32-5
Assermentation, **14**:27
Comparution, **11**:35-6; **13**:4, 22
Immunité, **14**:24
Pollution Probe, défaut de comparaître, **13**:4
Report, **7**:65
Téléconférence, **13**:24
Temps de parole, **1**:16; **7**:38; **10**:10; **11**:32-3; **12**:25
Travaux, **9**:6, 31-40
Voyage, **9**:35-7; **13**:4, 21-2
Autorisation, **1**:10-1; **9**:36
Voir aussi Conflits d'intérêts—Lignes directrices—Étude *et* Stevens, l'hon. Sinclair et Magna International, affaire; Ordres de renvoi; Votes

Comités parlementaires, mandat et rôle, renforcement, **8**:8, 26; **12**:12

Commission de délimitation des circonscriptions électorales
Rapports, étude, processus nouveau, **3**:6
Voir aussi Territoires du Nord-Ouest

Conflits d'intérêts
Fiducie sans droit de regard, allusions, **8**:11, 15
Lignes directrices
Chambre des communes, rôle, **9**:12-3
Étude, Comité, mandat, **7**:14-6, 21-8, 35-6, 38, 45, 52, 56-9
M. (M. Boudria), **7**:17, irrecevable, 64
M. (M. Rodriguez), **9**:30, rejetée, 31
Précédents, historique, Starr-Sharp, rapport, allusions diverses, **7**:12-4, 21-3, 25, 29-30, 35, 39, 42-3, 46, 51, 53-4, 57, 60, 64-5; **8**:7-8, 10, 14, 21, 23, 25-6; **9**:7-9, 19, 24
Lettre de M. Mulroney en date du 9 septembre 1985, **8**:8, 11-2, 18, 20-2; **9**:8-12, 15, 21-2
Lettre de M. Eric Nielsen en date du 21 mars 1983, **9**:25
Respect, décision, prérogative du premier ministre, **7**:15-6, 28-9, 31-5, 37, 39, 47-9, 55, 59; **8**:13-4
Titulaires de charges publiques, observance, **14**:4-5
Stevens, l'hon. Sinclair et Magna International, affaire
Comité, étude, **7**:14, 16-9, 24, 27, 29, 39-41, 44, 46, 49-50, 53, 57
Lettre du chef du Nouveau parti démocratique au premier ministre en date du 15 mai 1986, **9**:7-8, 21-2
M. (M. Rodriguez), rejetée, **9**:31
Ordre de renvoi provenant de la Chambre des communes, demande, m. (M. Rodriguez), **7**:64-5; **8**:7-28; **9**:6-28, retirée, 29
Am. (M. Boudria), **7**:64; **8**:9, irrecevable, **9**:29
Démission de M. Stevens, **8**:13
Enquête indépendante, **8**:8-9, 13, 16-24; **9**:6-7, 11, 13-8, 21-2, 27
Gravité, **8**:10-1; **9**:25-6
Premier ministre et vice-premier ministre, rôle respectif, **9**:18-9
Voir aussi Appendices; Comité; Procédure et Règlement

Conseils consultatifs, membres, activités considérées comme démarchage, **10**:26

Consommation et Corporations, ministère, représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Cooper, M. Albert (PC—Peace River; président)
Comité, séance d'organisation, **1**:7
Élection à titre de président, **1**:7
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **1**:21-3, 26, 29; **2**:18-20, 30-1; **4**:15-8; **5**:17-9, 28-9; **10**:25-6, 33-4, 41-2; **11**:24-5; **12**:22-4; **13**:19, 23-5; **14**:15-6, 27

Corée du Sud. *Voir* Démarcheurs—Gouvernements étrangers

Côté, l'hon. Michel (PC—Langelier; ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada)
Démarchage
Abus, **1**:23
Activités, croissance, **1**:12
Définition, **1**:14, 16-7
Gouvernement, position, **1**:12-3
Renseignements, confidentialité, **1**:14-5
Renseignements, cueillette, frais, **1**:15
Démarcheurs
Clients, liste, divulgation, **1**:25-7
Définition, **1**:14
Enregistrement, **1**:13-5, 18-20
Gouvernement, accessibilité, **1**:14
Honoraires, **1**:25
Identification, **1**:21, 24
Institutions démocratiques, menace, perception, **1**:15
Personnes consultées, identification, registre, **1**:22
Sanctions, **1**:29
Députés, droits, **1**:28
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **1**:12-30
Démarcheurs non payés, exclusion, **1**:21
Rédaction, **1**:13, 15-7, 27

Crosby, Mme Diana (S.A. Murray Consultants)
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **11**:10-3, 16, 19, 21-5

Daniels, M. Mark (ministère de la Consommation et des Corporations)
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **1**:20, 22, 24, 27-8

Deans, M. Ian (NPD—Hamilton Mountain)
Comité, **7**:38; **8**:5-6
Conflits d'intérêts, **7**:27-8, 35-8, 55-8, 64-5; **8**:21-5, 27
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **7**:27-8, 35-8, 55-8, 64-5; **8**:5-6, 21-8
Procédure et Règlement, **8**:25-8

Deaver, M. Michael. *Voir* Démarchage

Démarchage
Abus, pratiques déloyales, allégations et insinuations, défaut de preuves, etc., **1**:22-3; **4**:7; **10**:38; **11**:6-7, 15-7, 26; **13**:6; **14**:24-9
Activités
Auprès des fonctionnaires, pourcentage, **4**:17
Cessation, **6**:15
Contrôle, **10**:37
Croissance, ampleur, **1**:12; **12**:15
Enregistrement, **6**:14
D'accès, pratiques, **14**:24-9

Démarchage...—*Suite*
Deaver, M. Michael, activités, allusions diverses, **4**:24; **11**:31-2; **12**:4, 13; 13:14
Définition, **1**:14, 16-7; **13**:11; **14**:6-7
Déontologie, code, élaboration, répercussions, **10**:36
Gouvernement, position, **1**:12-3
Groupes de pression, enregistrement, mesure législative, **6**:7-8, 11-2
Moores, M. Frank, activités, allusions diverses, **4**:24; **5**:20-1, 25, 31-2; **6**:15; **12**:15; **14**:13
Public, information et perception, **2**:8, 20-2; **4**:5-6; **5**:16-7; **13**:6; **14**:18
Renseignements, confidentialité, **1**:14-5
Renseignements, cueillette, frais, **1**:15
Situation problématique, non-reconnaissance, **10**:33-4
Voir aussi Conseils consultatifs, membres, activités; Gouvernement—Politique; Institut des directeurs d'association

Démarcheurs
Activités
Accès à l'information, Loi, application, **10**:20-2; **14**:14-5
Confidentialité, aspects, **11**:8-9, 14-5, 19; **14**:8
Description, **11**:5-6, 17-8, 24-5; **13**:17; **14**:16-8, 26-7
Réglementation, **13**:6; **14**:7, 10, 17, 25
Ventilation, **2**:14
Augmentation, **2**:6
Autoréglementation, modalités, association professionnelle, création, etc., **11**:10-3, 17, 19-22, 28, 30; **13**:18-9; **14**:5, 17
Avantages, **11**:23-4
Avocats, participation, **11**:23
Avocats
Comparaison, **4**:17-8; **5**:25-6; **6**:21-2
Rôles, distinction, **10**:13-5
Voir aussi Autoréglementation *et* Enregistrement *sous le titre susmentionné*
Clients, liste, divulgation, **1**:25-7; **5**:11-3, 18-9, 21-4, 30; **6**:15-6, 26; **11**:18-9, 26-7
Colline du Parlement, accès, **4**:26-7; **5**:29
Conflits d'intérêts, **4**:11-2
Crédibilité, **2**:6; **12**:14
Définition, **1**:14; **2**:18-9; **5**:22-3; **6**:11, 17; **11**:27, 33-5; **12**:21; **13**:10-1, 20, 24-5; **14**:23
Nombre de personnes visées, **10**:41
Déontologie, code, **11**:5, 11-2, 22; **12**:27; **13**:19; **14**:5
Voir aussi Enregistrement *sous le titre susmentionné*
Distinction, établissement, **5**:6-7
Droit de parole, garantie, **4**:9-11; **5**:27-8
Enregistrement
Administrateurs, **1**:18-9
Associations commerciales privées, **6**:12-4
Avantages, **10**:6
Avocats, **14**:22-3
Comité, étude, **11**:29-30
Confidentialité, respect, **10**:8-9
Défenseur d'une cause, inclusion de toute personne jouant ce rôle, **5**:26-8
Démarcheurs à temps partiel, inclusion, **5**:10-1, 13
Déontologie, code, élaboration, **10**:40; **14**:19, 21
Échappatoires, **14**:23-4
Efficacité, **4**:19-20; **12**:28-9; **14**:9-11, 15
Établissement, **1**:13-5, 17-8, 29; **4**:4-5; **6**:12-3, 25-6; **9**:32-4; **10**:4-5, 7, 26-8; **11**:29; **14**:12-4, 25, 30
Frais afférents, **12**:22-3

Démarcheurs...—*Suite*
Enregistrement...—*Suite*
Gouvernements étrangers, **6**:16
Gouvernements provinciaux et territoriaux, **6**:29-30
Groupes-cibles, **12**:20-1; **14**:19-20, 22-3
Inscription, **4**:12-4; **10**:10, 29
Législation, utilité, mise en doute, **6**:26-8; **11**:28; **13**:4-5, 7
Liste des démarcheurs, publication dans la *Gazette du Canada*, **11**:30
Mesures disciplinaires, **10**:39-40
Modalités, considérations d'ordre pratique, **4**:8-9, 18; **13**:6, 10-1, 13, 16, 19-20, 23-5; **13**:19-20, 23-5; **14**:11, 19
Modèle américain, comparaison et évaluation, **5**:21-2, 26, 30; **6**:9, 20, 22-3; **10**:11-2, 16-8, 40-1; **12**:4-9, 18, 21, 23-4, 27-8; **13**:5, 7, 14, 16, 20-1; **14**:5-6, 21-2
Renseignements, accès, **12**:13, 15
Sanctions, **12**:24, 29
Modèles étrangers, comparaison et évaluation, **1**:19-20; **2**:20; **12**:26; **13**:22-4
Nécessité, **2**:4-5, 8-10, 28-30; **4**:18-9; **10**:4, 16-7; **11**:18; **12**:5-6, 8-9, 11, 15, 18-20, 27; **13**:6-7, 9; **14**:14
Objectifs, **10**:4, 6, 16-8, 20-1; **14**:18
Obstacles, **11**:7-9, 19
Organisations à but non lucratif, **2**:19; **6**:9-10, 18-20; **12**:6, 10-2
Privilèges injustifiés, **5**:32-4
Public, perception, **12**:14-5
Renseignements, accès, **12**:16, 26-7; **13**:6-7
Répercussions, **6**:28-9; **10**:5, 8-9, 11, 31-3
Transparence, **2**:16-8; **6**:25-6
Utilité, **4**:8; **5**:33
Étrangers, influence exercée au Canada, exemple typique, **12**:18-20
Gouvernement
Accessibilité, **1**:14; **11**:10, 12, 28
Subventions, divulgation, **6**:23-4
Voir aussi Recrutement *sous le titre susmentionné*
Gouvernements étrangers, **11**:32
Corée du Sud, **12**:26; **14**:13-4
Voir aussi Enregistrement *sous le titre susmentionné*
Honoraires, tarifs, dépenses afférentes, etc., divulgation, **1**:24-5; **2**:10-1; **4**:15-6; **5**:24-5; **6**:14-5, 18, 20-1, 25; **10**:10-1, 27; **11**:14-5, 24, 27, 31; **12**:9, 11; **13**:10-2, 16-7; **14**:6, 8-10, 14, 18, 20-3, 25-6
Identification, **1**:20-1, 23-4; **6**:20
Institutions démocratiques, menace, perception, **1**:15
Nombre, **2**:30-1; **4**:17, 23-4; **5**:28-9
Personnes consultées, identification, **10**:12-3, 16-7; **12**:23-4, 27
Registre, **1**:21-2; **4**:16-7; **6**:17-8; **13**:19
Privilèges et accommodements comparables à ceux de la Tribune de la presse, **13**:7-8, 18
Professionnalisme, **2**:11-2; **11**:6, 20; **13**:19-20; **14**:7
Recrutement, pratiques, **12**:14
Recrutement par le gouvernement, **4**:24
Rôle, nécessité et utilité, **5**:5-7, 13-4; **13**:17; **14**:9-12, 16, 18
Controverse, **10**:5-6; **14**:7
Sanctions, **1**:29; **4**:14-5; **5**:29-30; **11**:30; **12**:24, 29
Voir aussi Executive Consultants Ltd—Déontologie, code; Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document—Rédaction; Relations gouvernementales, conseillers, association canadienne—Enregistrement

Démarcheurs parlementaires, enregistrement, mesure législative
Allusions, **2**:13-4; **4**:20-2, 25-7; **5**:4-5; **10**:30-1
Réglementation, gouvernement, pouvoir, **4**:25

Députés
Conduite, **7**:45
Dons, déclaration, **4**:22-3
Droits et privilèges, **1**:28-9; **9**:27-8
Empiètement, **5**:7-8
Impartialité, **9**:20
Insigne, port, **5**:14-5, 19
Rôle, **10**:29-30
Usurpation, **5**:14-6; **14**:15-6
Voir aussi Procédure et Règlement

Dorin, M. Murray (PC—Edmonton-Ouest)
Comité, **9**:39-40
Conflits d'intérêts, **9**:11
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **9**:11, 28, 30, 39-40
Procédure et Règlement, **9**:28

Dow Chemical Canada Inc.
Activités, réglementation, information, diffusion, **10**:25
Activités et relations avec les divers paliers de gouvernement, **10**:23-5
Employés, fonctions, **10**:30
Représentant, témoignage. *Voir* Témoins
Société mère américaine, fonctionnement, **10**:28-9

Élection, dépenses, Loi, partis politiques, contributions et souscripteurs, divulgation, exigences, allusions diverses, **6**:24-5, 28; **10**:6-8, 20

Executive Consultants Ltd.
Activités, **10**:34, 37-8
Clients, mandat, interruption, **10**:35
Comparution, raisons, **10**:41
Déontologie, code
Adoption, **10**:41
Copie, **10**:33
Démarcheurs, application, **10**:35-6
Employés, situation, **10**:41-2
Modification, **10**:41
Représentant, témoignage. *Voir* Témoins

Experts-conseils, services, utilisation, **10**:26-7

Fisher, M. Doug. *Voir Toronto Sun,* article

Floyd, M. Gordon S. (Public Affairs Management Inc)
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **14**:16-29

Fonctionnaires
Accès, **10**:34
Voir aussi Démarchage—Activités auprès des fonctionnaires

Gazette du Canada. *Voir* Démarcheurs—Enregistrement—Liste des démarcheurs, publication

GCI. *Voir* Government Consultants International Inc.

Gourd, M. Robert (Government Consultants International Inc.)
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **5**:8-9, 11-2, 14-5, 18, 24

Gouvernement
Décideurs politiques, **11**:17-8, 24
Politique, démarchage, répercussions, **5**:19-20

Gouvernement...—*Suite*
Responsabilités, **7**:41-2
Voir aussi Démarchage; Démarcheurs; Démarcheurs parlementaires, enregistrement, mesure législative—Réglementation; Institut des directeurs d'association—Membres

Government Consultants International Inc. (GCI)
Activités, **5**:9-10, 17-8
Conservation, registre, **5**:29
Déontologie, code, **5**:19
Propriétaires, membres, etc., **5**:9
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
Voir aussi Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document

Gray, l'hon. Herb (L—Windsor-Ouest)
Conflits d'intérêts, **7**:32-5
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **7**:32-5

Graydon, M. Ken (Institut des directeurs d'association)
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **2**:4-13, 16-7, 19, 21, 23-4, 27, 30-1

Greenaway, M. Lorne (PC—Cariboo—Chilcotin)
Comité, **7**:10
Conflits d'intérêts, **7**:26, 58
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **7**:9-10, 18, 26, 28, 58
Procédure et Règlement, **7**:10, 18

Groupes de pression. *Voir* Démarchage

Guilbault, M. Jacques (L—Saint-Jacques)
Comité, **1**:7; **7**:8
Séance d'organisation, **1**:7-11
Conflits d'intérêts, **7**:23-5, 65
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **7**:8, 18-20, 23-5, 49, 54, 65
Procédure et Règlement, **7**:8, 18-20

Hughes, M. Sam (Firme Executive Consultants Ltd.)
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **10**:31-43

Hurley, Mme Adele (Coalition canadienne contre les pluies acides)
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **12**:4-6, 13-6, 18-9, 21-4, 26-9

IDA. *Voir* Institut des directeurs d'association

Institut des directeurs d'association (IDA)
Adhésion, demande, **2**:7
Autoréglementation, **2**:6-7
Composition, **2**:4
Démarchage, activités, **2**:12-3, 28
Déontologie, code, **2**:19-20, 25-8, 31
Membres
Gouvernement, traitement, **2**:5-6
Honoraires, **2**:7-8, 15-6
Identification, carte de visite, etc., **2**:22-5
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Institute of Association Executives. *Voir* Comité—Séances

Kindy, M. Alex (PC—Calgary-Est)
Comité, **7**:38; **9**:34, 38-9
Conflits d'intérêts, **7**:39

Kindy, M. Alex—*Suite*
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **7**:18, 38-9; **9**:34, 38-9
Procédure et Règlement, **7**:18

King, M. Fred (PC—Okanagan—Similkameen; vice-président)
Comité, séance d'organisation, **1**:7-8, 10-1
Conflits d'intérêts, **9**:15-8
Élection à titre de vice-président, **1**:7
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **9**:15-8, 20, 24-5, 29-31; **10**:30-1, 36-7, 42; **11**:23-4
Procédure et Règlement, **9**:29

Les Affaires publiques internationales, représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Les Partenaires, représentant, témoignage. *Voir* Témoins

Lobbying. *Voir plutôt* Démarchage

Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document
Démarcheurs non payés, exclusion, **1**:21
Étude, **1**:12-30; **2**:4-31; **4**:4-28; **5**:4-34; **6**:5-30; **7**:8-66; **8**:4-28; **9**:6-40; **10**:4-43; **11**:4-36; **12**:4-30; **13**:4-25; **14**:4-30
Government Consultants International Inc., réaction, **5**:4-5
Groupes, exclusion, **5**:31
Rapport à la Chambre, **1**:4
Rédaction, **1**:13, 16-7, 27-8
Démarcheurs, non-participation, **11**:25-6
Documentation de base, **1**:15

Lobbyistes. *Voir plutôt* Démarcheurs

MacNaughton, M. David (Les Affaires publiques internationales)
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **14**:5-6, 8-9

MacQuarrie, M. Bob (Western Constitutional Forum)
Territoires du Nord-Ouest, Commission de délimitation des circonscriptions électorales, rapport, **3**:8-10, 12-3, 15-8

Magna International. *Voir* Conflits d'intérêts—Stevens, l'hon. Sinclair

Malépart, M. Jean-Claude (L—Montréal—Sainte-Marie)
Comité, **7**:8, 42
Conflits d'intérêts, **7**:39-41, 49-50; **8**:15-7; **9**:18-9
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **7**:8, 39-42, 49-50; **8**:15-7; **9**:18-9
Procédure et Règlement, **7**:8; **9**:18

Markey, M. Steven (Firme Executive Consultants Ltd.)
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **10**:33, 35, 40-2

McCuish, M. Lorne (PC—Prince George—Bulkley Valley)
Comité, **3**:11, 20; **8**:6; **9**:34, 36, 40
Conflits d'intérêts, **9**:20
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **1**:19-21, 28-9; **2**:11-3, 22-5; **4**:6-8, 25-6; **5**:5-8; **8**:6; **9**:20, 29, 34, 36, 40; **10**:8, 10, 28-9, 37-8; **11**:22-3
Procédure et Règlement, **9**:29
Territoires du Nord-Ouest, Commission de délimitation des circonscriptions électorales, rapport, **3**:11, 17-8, 20

McGrath, l'hon. James A. (député fédéral; témoin à titre personnel)
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **6**:7-30

Moores, M. Frank. *Voir* Démarchage

Murphy, M. Rod (NPD—Churchill)
Comité, **3**:20-1
Conflits d'intérêts, **7**:22-3, 26, 48-9
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **4**:9-12; **7**:20-3, 26, 48-9
Procédure et Règlement, **7**:20-1
Territoires du Nord-Ouest, Commission de délimitation des circonscriptions électorales, rapport, **3**:7-8, 15-6, 20-1

Murray, Mme Susan A. (S.A. Murray Consultants)
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **11**:4-10, 14-26

Neville, M. Bill (Les Affaires publiques internationales)
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **14**:4-11, 14-6

Nickerson, M. Dave. *Voir* Appendices—Territoires du Nord-Ouest, Commission de délimitation des circonscriptions électorales, rapport, lettre

Nouveau parti démocratique. *Voir* Conflits d'intérêts—Stevens, l'hon. Sinclair et Magna International, affaire—Comité, étude—Lettre du chef

Nunatsiaq. *Voir* Circonscriptions électorales

Nunavut. *Voir* Circonscriptions électorales—Nunatsiaq, appellation, changement

Nunziata, M. John (L—York-Sud—Weston)
Comité **7**:10
Conflits d'intérêts, **7**:26-7
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **7**:10, 26-7
Procédure et Règlement, **7**:10

O'Brien, M. Allan (Association du Barreau canadien)
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **10**:12-3

Ordres de renvoi
Comité, composition, **1**:3
Modification, **6**:3
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **1**:3
Territoires du Nord-Ouest, Commission de délimitation des circonscriptions électorales, rapport, **3**:3

Organisations à but non lucratif. *Voir* Démarcheurs—Enregistrement

Ouellet, M. Gary (Government Consultants International Inc.)
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **5**:4-7, 9-34

Parlement, crédibilité, **9**:19

Perley, M. Michael (Coalition canadienne contre les pluies acides)
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **12**:6-24, 26-30

Pluies acides, pollution, contrôle, **12**:16-8

Pollution Probe. *Voir* Comité—Témoins

Président (décisions et déclarations)
Comité
Budget, **8**:4-6
Conflits d'intérêts, Stevens, l'hon. Sinclair, lettre de M. John Rodriguez, étude, distribution dans les deux langues officielles, **7**:8-10, 42
Délégation britannique, déjeuner, **9**:37

Président (décisions et déclarations)...—*Suite*
Comité...—*Suite*
Document, annexion au compte-rendu, **3**:10-1
Membres, comportement, **8**:26
Nominations par décret, examen, **9**:37-8
Portée du débat, **2**:26-7
Séances, **1**:30; **7**:61, 65; **9**:31, 37, 40; **10**:22
Témoins, **7**:65; **9**:33-5
Temps de parole, **1**:16; **7**:38; **10**:10
Travaux, **9**:6, 31-40
Voyage, **9**:35-7
Commissions de délimitation des circonscriptions électorales, rapports, étude, processus nouveau, **3**:6
Conflits d'intérêts
Lignes directrices, étude, Comité, mandat, **7**:26
M. (M. Boudria) irrecevable, **7**:64
Précédents, historique, rapport Starr-Sharp, allusions, etc., **7**:64
Stevens, l'hon. Sinclair et Magna International, affaire, Comité, étude, m. (M. Rodriguez), **7**:64
Am. (M. Boudria), irrecevable, **9**:29
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, documentation de base, **1**:15
Procédure et Règlement
Conflits d'intérêts, lignes directrices, étude ne relevant pas du Comité et l'étude des agissements d'un député ne pouvant se faire que par le biais d'une question de privilège soulevée à la Chambre, irrecevable, **7**:61-3
Députés, absence, remarques, **9**:20
Document pouvant être présenté dans l'une ou l'autre des deux langues officielles mais devant être distribué dans les deux langues officielles, **7**:8-10
Portée du débat, **7**:28, 39, 50, 53; **9**:14
Question de privilège étant du ressort de la Chambre des communes, **8**:26-8
Question de Règlement, étude, modalités, **7**:11, 20, 54-5
Motion et amendement, étude simultanée, **8**:9
Motions, présentation, **7**:18-20; **8**:25-8
Argumentation, résumé, consentement unanime, **9**:23-4
Option nouvelle, analyse, **9**:23
Retrait du consentement unanime, **9**:29
Suspension, **7**:21
Réflexions sur les membres du Comité, abstention, **7**:18

Procédure et Règlement
Comité, questions relatives à l'organisation et au fonctionnement. *Voir plutôt* Comité
Conflits d'intérêts, lignes directrices, étude ne relevant pas du Comité et l'étude des agissements d'un député ne pouvant se faire que par le biais d'une question de privilège soulevée à la Chambre, **7**:61-3
Députés, absence, remarques, **9**:20
Document pouvant être présenté dans l'une ou l'autre des deux langues officielles mais devant être distribué dans les deux langues officielles, **7**:8-10
Portée du débat, **7**:28, 39, 50, 53; **9**:14
Question de privilège étant du ressort de la Chambre des communes, **8**:26-8
Question de privilège étant nécessaire pour déclencher une enquête sur un député, **9**:28
Question de Règlement, étude, modalités, **7**:11, 20, 54-5; **9**:18
Motion et amendement, étude simultanée, **8**:9
Motions, présentation, **7**:17-21, 64-5; **8**:7, 9-10, 15, 21, 25-8; **9**:6-10

Procédure et Règlement...—*Suite*
Question de Règlement, étude, modalités—*Suite*
Motions, présentation—*Suite*
Argumentation, résumé, consentement unanime, **9**:23-4
Option nouvelle, analyse, **9**:23
Retrait du consentement unanime, **9**:29
Suspension, **7**:21
Réflexions sur les membres du Comité, abstention, **7**:18

Procès-verbaux et témoignages
Impression, **1**:7-8

Public Affairs Management Inc., représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Question de privilège. *Voir* Procédure et Règlement

Question de Règlement. *Voir* Procédure et Règlement

Rapport à la Chambre
Premier (Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, rapport final, date, report), **1**:4

Rapport Starr-Sharp. *Voir* Starr-Sharp, rapport

Relations gouvernementales, conseillers, association canadienne
Création, mesures, mise sur pied, **10**:40-1
Création, suggestion, **10**:32
Enregistrement, démarcheurs, obligation, **10**:33
Fonctionnement, **10**:36-9
Frais, **10**:33

Rodriguez, M. John R. (NPD—Nickel Belt; témoin à titre personnel)
Comité, **2**:26-7; **7**:38, 42, 65; **8**:4-6; **9**:31, 33-40; **11**:5, 32-3, 35; **12**:25; **13**:23-4
Conflits d'intérêts, **7**:12-4, 44, 59-60, 64; **8**:7-9; **9**:6-9, 24-6
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **2**:11, 13-8, 21-3, 25-31; **4**:4-18, 20-7; **5**:9-13, 15, 21-5, 30-4; **6**:5-7, 15-8, 26-8; **7**:10-4, 17-9, 38, 42, 44-5, 59-61, 63-5; **8**:4-9, 25, 27-8; **9**:6-9, 22-6, 28-31, 33-40; **11**:4, 16-9, 31-6; **12**:12-6, 25-8; **13**:13-5, 17, 22-5; **14**:12-5, 17
Procédure et Règlement, **7**:11, 18-9; **8**:7, 25, 27-8; **9**:6-9, 23, 28-9
Témoignage. *Voir* Témoins
Voir aussi Appendices—Conflits d'intérêts, Stevens, l'hon. Sinclair, lettre; Comité—Conflits d'intérêts, Stevens, l'hon. Sinclair, lettre

S.A. Murray Consultants, représentantes, témoignages. *Voir* Témoins

St. Germain, M. Gerry (PC—Mission—Port Moody)
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **14**:10-2, 21, 25, 28-30

Séance d'organisation. *Voir* Comité

Sous-comité du programme et de la procédure. *Voir* Comité

Stackhouse, M. Reginald (PC—Scarborough-Ouest)
Comité, **2**:27; **3**:18-21; **7**:38; **11**:27, 35; **12**:25; **13**:21-3
Conflits d'intérêts, **7**:21-2, 51-2
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **2**:5-7, 25-8, 31; **4**:18-22; **6**:5-7, 18-21; **7**:10, 21-2, 38, 51-2, 58; **10**:11-4, 38-40; **11**:19-22, 26, 35; **12**:16-20, 25, 28-9; **13**:17-9, 21-5; **14**:24-6, 30
Territoires du Nord-Ouest, Commission de délimitation des circonscriptions électorales, rapport, **3**:18-21

Starr-Sharp, rapport. *Voir* Conflits d'intérêts—Lignes directrices—Étude, Comité, mandat—Précédents, historique

Stevens, l'hon. Sinclair. *Voir* Appendices—Conflits d'intérêts; Comité—Conflits d'intérêts; Conflits d'intérêts

Suluk, M. Thomas (député fédéral)
Territoires du Nord-Ouest, Commission de délimitation des circonscriptions électorales, rapport, **3**:6-7, 11-7

Tassé, M. Roger (Association du Barreau canadien)
Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **10**:4-11, 14-7, 20-1

Témoins
Association du Barreau canadien, **10**:4-22
Coalition canadienne contre les pluies acides, **12**:4-24, 26-30
Consommation et Corporations, ministère, **1**:20, 22, 24, 27-8
Consommation et Corporations, ministre, **1**:12-30
Dow Chemical Canada Inc., **10**:22-31
Executive Consultants Ltd., **10**:31-43
Government Consultants International, Inc., **5**:4-34
Institut des directeurs d'association, **2**:4-13, 15-31
Les Affaires publiques internationales, **14**:4-11, 14-6
Les Partenaires, **13**:4-21
McGrath, l'hon. James A., **6**:7-30
Public Affairs Management Inc., **14**:16-29
Rodriguez, M. John R., **4**:4-18, 20-7
S.A. Murray Consultants, **11**:4-26
Suluk, M. Thomas, **3**:6-7, 11-7
Thom, Malcolm and Associates, **11**:26-35
Western Constitutional Forum, **3**:8-10, 12-3, 15-8

Territoires du Nord-Ouest
Commission de délimitation des circonscriptions électorales, rapport
Étude, **3**:6-21
Voir aussi Appendices
Scission, **3**:8-10, 16-7
Frontières, établissement, **3**:13-4
Voir aussi Comité—Séances

Thom, M. Donald C. (Thom, Malcolm and Associates)

Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **11**:26-35

Thom, Malcolm and Associates, représentant, témoignage. *Voir* Témoins

Toronto Sun, article de M. Doug Fisher publié le 14 mai 1986, allusions, **9**:16-7

Towers, M. Gordon (PC—Red Deer; secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada)

Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **12**:20-1

Tremblay, M. Michel G. (Institut des directeurs d'association)

Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **2**:9-10, 15-6, 19, 24-6

Vinette, Mme Paulette (Institut des directeurs d'association)

Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **2**:4, 6-7, 11-2, 17-22, 24-6, 28-31

Votes en Comité

Conflits d'intérêts, lignes directrices, étude, Comité, mandat, m. (M. Rodriguez) rejetée, **9**:4

Conflits d'intérêts, Stevens, l'hon. Sinclair et Magna International, affaire, Comité, étude, m. (M. Rodriguez), rejetée, **9**:4

Weldon, M. Len (Dow Chemical Canada Inc.)

Lobbying et enregistrement des lobbyistes payés, document, **10**:22-31

Western Constitutional Forum, représentant, témoignage. *Voir* Témoins